This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE
PENNSYLVANIA
STATE UNIVERSITY
LIBRARY

3-h

Digitized by Google

Digitized by Google

THE
PENNSYLVANIA
STATE UNIVERSITY
LIBRARY

3-h

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

vols. 44-45
1882.53

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

ACAD. DES SC. B.-L. ET ARTS DE ROUEN 1744

Digitized by Google

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

Digitized by Google

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712; enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 44e & 45e ANNÉES. — 1882 & 1883.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13.

1883

Digitized by Google

THE PENNSYLVANIA STATE
UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

L'EXPOSITION DE BORDEAUX

en 1882

Par M. ORDINAIRE DE LACOLONGE

Le succès de la dernière exposition de Bordeaux est incontestable. Notre Compagnie y avait envoyé une série de ses publications, qui lui ont fait décerner un diplôme d'honneur. N'est-il pas convenable que nos *Actes* témoignent de l'intérêt que l'Académie prend à ces grandes manifestations du travail et de l'intelligence.

Le Jury, dont huit d'entre nous faisaient partie, a reçu, sans sourciller, toutes les malédictions d'usage. Les journaux ont prôné leurs amis, publié maintes réclames productives, et égaré plus d'une fois l'opinion publique. Il pouvait donc être utile de la ramener au vrai, en faisant connaître la valeur réelle des objets présentés. Il eût été trop long de prendre séparément chacun des exposants. Il fallait donc se borner à de simples considérations d'ensemble. C'est ce que je vais essayer de faire pour le onzième groupe, *Industries mécaniques*, auquel j'étais attaché comme juré.

Depuis quelques années la machine à vapeur a, dans ses détails, reçu des perfectionnements successifs qui ont

Digitized by Google

C61
A12c.
1552.

THE PENNSYLVANIA STATE
UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

L'EXPOSITION DE BORDEAUX

en 1882

Par M. ORDINAIRE DE LACOLONGE

Le succès de la dernière exposition de Bordeaux est incontestable. Notre Compagnie y avait envoyé une série de ses publications, qui lui ont fait décerner un diplôme d'honneur. N'est-il pas convenable que nos *Actes* témoignent de l'intérêt que l'Académie prend à ces grandes manifestations du travail et de l'intelligence.

Le Jury, dont huit d'entre nous faisaient partie, a reçu, sans sourciller, toutes les malédictions d'usage. Les journaux ont prôné leurs amis, publié maintes réclames productives, et égaré plus d'une fois l'opinion publique. Il pouvait donc être utile de la ramener au vrai, en faisant connaître la valeur réelle des objets présentés. Il eût été trop long de prendre séparément chacun des exposants. Il fallait donc se borner à de simples considérations d'ensemble. C'est ce que je vais essayer de faire pour le onzième groupe, *Industries mécaniques*, auquel j'étais attaché comme juré.

Depuis quelques années la machine à vapeur a, dans ses détails, reçu des perfectionnements successifs qui ont

Digitized by Google

eu pour résultat de réduire la consommation de charbon à 1 kilo par force de cheval et par heure, et même quelques fois moins. On y est parvenu en employant simultanément les condenseurs, les enveloppes de vapeur, les réchauffeurs, la détente variable, et agençant les organes de distribution de telle façon que les lumières d'admission et d'émission se démasquent instantanément, se ferment de même, et cela à un moment mathématiquement déterminé. On y arrive en commandant par des organes spéciaux les tiroirs, valves ou robinets qui agissent sur chacune des quatre ouvertures du cylindre.

Il en résulte un assemblage d'organes délicats et précis, presque comme ceux d'une horloge. De fait les machines de ce genre, recherchées surtout pour les filatures et les grandes usines, où une vitesse de rotation régulière est indispensable, sont de véritables horloges. On y adapte, dans le nord particulièrement, des cadrans dont les aiguilles règlent tous les mouvements du personnel pendant la journée de travail. On conçoit que des mécanismes aussi compliqués demandent un entretien parfait et constant, coûteux il est vrai, mais largement couvert par les économies de combustible.

Après les machines magistrales de 100 chevaux et plus viennent celles dites demi fixes, dont le poids permet de les transporter toutes montées, chaudière et mécanisme, sur le point où elles doivent opérer pendant quelques mois. On en fait aujourd'hui de cinquante chevaux, dont un beau spécimen était à l'exposition, leurs organes sont moins compliqués et moins parfaits que ceux des machines fixes. Pous les locomobiles, encore plus légères et plus maniables que les précédentes, il n'y a pas de perfectionnement sérieux à signaler.

Quand Dallery, en 1803, inventait la chaudière tubulaire,

Digitized by Google

il plaçait l'eau dans les tuyaux. Les gaz du foyer circulaient entre les rangées verticales et horizontales de cylindres. Marc Seguin, en 1828, prit une disposition inverse, qui fut dès lors, et est encore en usage pour les locomobiles. Il existait à l'Exposition une fort intéressante chaudière où l'idée primitive de Dallery a été reprise avec succès. Les tubes sont en fonte; leurs assemblages fort simples, rendront peut-être cette conception plus acceptable que par le passé. Cette chaudière étant hors de concours n'a pas été expérimentée. Elle a fort bien fonctionné. Elle a fourni la vapeur à toutes les machines de l'exposition. On l'emploie paraît-il beaucoup en Belgique.

Depuis longtemps il s'est formé à Mulhouse, sous le patronage de la Société industrielle, une association des propriétaires de machines à vapeur. Elle a un ingénieur, chargé de surveiller les chaudières, d'en vérifier l'état et de prescrire les mesures nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité. Une Société pareille s'est récemment établie à Bordeaux; son directeur avait eu la bonne pensée de réunir et d'exposer les pièces de toute nature que, dans son service, il a trouvées avariées, soit après un accident, soit dans ses visites de vérification. Ces objets étaient fort utiles et intéressants à consulter.

Les machines à air chaud, très étudiées il y a quelques années, puis fort négligées, semblent reprendre faveur, ou du moins exciter l'esprit des chercheurs. Celle de Brown, qui ne demande ni eau ni d'autre construction auxiliaire qu'une base solide, a de l'avenir pour les petites forces de quatre chevaux environ. Elle brûle du coke et ne donne pas de fumée. Expérimentée par un des spécialistes du Conservatoire des Arts-et-Métiers, mandé

Digitized by Google

de Paris tout exprès, elle a présenté les résultats suivants :

Nombre de tours par minute, 88;

Travail produit en chevaux-vapeur, 3,24;

Coke consommé par force de cheval et par heure, 1k543.

Le coke avait été pris chez le premier marchand venu. D'habitude le constructeur, en livrant, recommande de n'employer que du coke de Cardiff qui développe plus de chaleur. Les résultats obtenus méritent l'attention des petits industriels.

La machine Otto occupe toujours le premier rang parmi les machines à gaz. Son inventeur habite la Prusse où il en fabrique de cinquante chevaux. Il a un concessionnaire à Paris qui, jusqu'à présent, n'en fait que de vingt-cinq chevaux au plus. Un moteur Otto vient d'être monté dans le vestibule de notre Faculté des sciences.

Au second rang vient la machine Ravel, qui est un perfectionnement de l'ancien moteur à gaz Lenoir. Il y en avait plusieurs à l'Exposition. Elles ont rendu de bons services.

Les transmissions de travail par fils électriques étaient fort modestement représentées. Ce mode de transmission, qui a été l'objet d'études et d'expériences sérieuses au Conservatoire des Arts-et-Métiers, ne peut être encore équitablement apprécié. Il est permis, jusqu'à ce jour, de ne le considérer comme applicable que dans les cas très particuliers, où la force motrice primitive est de peu de valeur. Examinons les causes de déperdition.

Le travail du premier moteur est transmis à la machine Gramme ou autre, qui le transforme en courant élec-

Digitized by Google

trique, première perte; le fil conducteur en éprouve d'autres dans son trajet, deuxième perte; le courant arrivant à la machine électro-motrice en subit une troisième; et enfin, de cette machine à l'outil à mouvoir, il y en a une quatrième. En estimant chacune d'elles à 20 0/0, ce qui est peu, le rendement final serait de $\overline{0,80}$, soit 0,41, chiffre bien faible. Il est donc prudent de réserver son avis sur cette question, fort intéressante du reste.

Le Bélier hydraulique a été inventé par Whitehurst en 1772. Montgolfier l'a rendu automobile en 1796.

Depuis cette époque il est resté longtemps stationnaire. Étudié expérimentalement avec beaucoup de soin par Eytelwein en 1805, théoriquement par Nadier en 1836, il serait peut-être encore connu des seuls adeptes de l'hydraulique, si un habile fondeur de cloches du Mans, M. Bollée, n'avait eu l'idée de le modifier fort heureusement. Son appareil, expérimenté au Conservatoire des Arts-et-Métiers, le 1er juillet 1864, présentait des rendements réellement avantageux. Il figurait en 1867 à l'Exposition de Paris, où tout le monde a pu le voir fonctionner. C'était un succès bien évident, qui naturellement a fait éclore des imitateurs plus ou moins heureux.

Trois ou quatre de ces appareils se trouvaient à notre palais de l'Industrie. L'un d'eux, plus simple encore que celui de M. Bollée, méritait une attention spéciale. Il ne paraît pas que, sauf les membres du jury, beaucoup de personnes s'en soient occupées.

Il n'y avait pas d'autres moteurs hydrauliques.

Quand nous aurons dit que les turbines éoliennes, et autres moulins à vent, n'étaient ni meilleurs ni beaucoup plus mauvais que leurs ancêtres, dont la race se perd,

Digitized by Google

nous aurons épuisé toute la série des moteurs, sauf les locomotives sur lesquelles nous aurons à revenir en parlant des chemins de fer.

La mécanique appliquée à l'industrie présente toujours et tout au moins, un intérêt de curiosité, le visiteur, même le moins spécial, suit avec plaisir, souvent avec étonnement, les opérations qu'une force brutale et inconsciente accomplit sous ses yeux. C'est pour lui le triomphe de l'intelligence sur la matière. Pour les personnes à vues plus larges, l'examen des machines de cette classe donne l'idée des tendances de l'industrie de l'époque.

Ainsi l'ascenseur, le servo-moteur, les machines à percer les roches, montrent combien l'on cherche de nos jours à remplacer le travail humain par celui de la vapeur. Il y a dans cette classe des merveilles de conception et d'exécution; nous ne trouvons pas d'expressions plus justes pour apprécier à sa valeur le servo-moteur et les autres appareils maritimes de MM. Stapfer de Duclos et Cie.

En comptant le nombre de machines à affûter les scies, on comprend l'importance prise dans les dernières années par le débitage des bois de toute sorte. En passant sur la place Saint-Projet on a la preuve qu'il ne s'agit pas pas ici d'une affaire de mode ou d'une industrie à lancer; on y voit tout le jour des portefaix limant leurs lames de scie serrées dans une sorte de large étau monté sur quatre pieds. Cette machine rudimentaire est l'idée native de celle qui, à l'Exposition, a obtenu la première récompense du genre. Elle affûte la dent et la met à la voie avec une régularité parfaite. Il y a, du même industriel, des modèles différents pour les lames sans fin, et

Digitized by Google

pour les scies circulaires, les unes et les autres si fréquentes dans nos grands ateliers.

Citons une toupie à faire les moulures montée sur un bâti qui se prête également bien au travail soit horizontal, soit vertical.

La fabrication des conserves alimentaires a pris, on le sait, une fort grande extension. Il suffit, pour le concevoir, d'examiner la machine à emboutir les fonds de boîtes et celle à faire les boucles dont elles sont munies. Chaque jour elles produisent par milliers ces objets absolument secondaires.

C'est avec la même rapidité que travaille le métier à faire les pointes de Paris; simultanément il coupe le fil de fer de longueur, refoule la tête, et au moyen de deux matrices d'acier tranchant, taille la pointe, aiguë, conique et sans bavures.

Si nombre d'inventeurs ont cherché à créer des appareils répondant aux besoins de la fabrication tout en réduisant la main-d'œuvre, d'autres, plus modestes, ont eu pour but de diminuer les causes d'accidents dans les ateliers, ou de mettre les petites industries à même de se procurer à bas prix la régularité du travail mécanique.

Les personnes qui lisent les bulletins de la Société industrielle de Mulhouse savent avec quel soin, dans cette grande agglomération de fabrique, on se préoccupe des moyens d'assurer la sécurité des ouvriers. Nous croyons même, sans pouvoir l'affirmer, qu'en France un règlement administratif spécial traite de cette question.

Il y avait à l'Exposition un grand tour parallèle dans lequel tous les engrenages, cachés et de petit volume, faisaient disparaître toute chance de saisie par les vêtements. Peu remarqué, le tour ne prêtait à la critique que

Digitized by Google

par son nom, trop inspiré par la mode du jour. Il était étiqueté *Tour humanitaire.*

Le piquage ou rhabillage des meules a, sur la mouture, comme quantité et qualité, une influence considérable. Le piquage à la française, ou à coups perdus, ne se retrouve plus que dans les petits moulins situés bien loin au fond des campagnes. Le rhabillage par rainures droites ou courbes est universellement admis. La direction des ciselures, le rayon des courbures, varient à l'infini suivant les convictions de chaque meunier. Pour opérer ce travail, il existe de nombreuses machines travaillant mécaniquement avec une régularité parfaite. Beaucoup d'entre elles mordent le silex au moyen de diamants sertis dans un bras métallique très court et animé d'une grande vitesse de rotation. Mais elles sont chères et peu à la portée des petits usiniers. L'un d'eux a conçu un appareil simple, de bas prix, permettant le rayonnage à la main avec une extrême régularité. Malheureusement cette intéressante machine n'a pas été et n'a pu être remarquée. Nous l'avons trouvée démontée dans sa caisse, lors des dernières opérations du jury, et avons dû l'y remettre après examen, ne trouvant personne qui pût se charger de l'installer à la dernière heure. L'exposant n'avait jamais donné signe de vie. Il a dû être assez étonné d'obtenir une récompense dont il s'était si peu préoccupé.

Les fers, cornières, T et doubles I, d'un usage si fréquent dans les constructions de notre époque, se fabriquent par des procédés qui méritent d'être connus. Deux cylindres très massifs et très solidement montés, tournent au-dessus l'un de l'autre, mais en sens inverse. Ils portent à leur périphérie des entailles circonférentielles qui, placées bien verticalement en face l'une de l'autre,

Digitized by Google

offrent un vide ayant précisément la forme du fer à obtenir. On les met en train, on engage dans le creux un massiau sortant du four à réchauffer, le métal est mordu, le laminage se fait, la pièce est exécutée. Un ouvrier intelligent a eu l'idée de combiner trois cylindres non plus horizontaux, mais faisant entre eux des angles déterminés suivant le cas et portant des entailles combinées de façon à laminer des fers dont la forme ne pouvait s'obtenir avec deux cylindres seulement. Il arrive ainsi à des profils très variés, susceptibles de nombreuses applications pour les vitrage, la menuiserie et la décoration. Ses laminoirs sont naturellement plus courts et bien moins lourds que ceux en usage pour la confection des gros fers, aussi ne les emploie-t-il que pour des échantillons minces et de petits profils. C'est une idée neuve, digne d'encouragement, et qui n'a pas dit son dernier mot.

Pour bien souder fer avec fer, il faut être déjà bon forgeron; la soudure d'acier sur acier est plus difficile; elle l'est beaucoup pour l'acier avec le fer, un ouvrier a trouvé un moyen sûr d'opérer sur toutes ces matières. Son secret, dont nous avons eu connaissance, a déjà été acheté par plusieurs grandes compagnies, entre autres par celle du Midi, qui s'en trouve si bien qu'elle n'emploie plus d'autre procédé.

Bien que trois industries qui ont fortement intéressé les visiteurs ne se rattachent que fort indirectement à la mécanique générale, nous croyons le moment venu d'en dire quelques mots.

Depuis le miroir ardent d'Archimède et les expériences probantes de Buffon, il est bien reconnu que la chaleur

Digitized by Google

rayonnante du soleil est, par réflexion, susceptible de concentration et d'effets calorifiques extrêmement appréciables.

Tel est le principe que la *Société centrale d'utilisation de la chaleur solaire* prend pour base scientifique de ses appareils. Quand le rare soleil de notre pluvieux été permettait d'opérer, des cylindres en verre épais, bien clos, recevaient de leurs réflecteurs une quantité de calorique telle que les aliments inclus en sortaient parfaitement cuits. Pleins d'eau, les vases fournissaient une quantité de vapeur suffisante pour mouvoir une petite machine commandant elle-même une noria. Le tracé des réflecteurs a demandé une étude très attentive. S'ils avaient la forme d'un paraboloïde de révolution, tous les rayons solaires convergeraient au foyer et un point seul de l'objet en prise recevrait tout le calorique, tandis que c'est l'objet entier, solide ou liquide, qui doit être simultanément attaqué. L'habile directeur de la Société, en formant les réflecteurs de plusieurs surfaces diversement inclinées, est arrivé à répartir le calorique rayonnant sur toute la longueur du cylindre où s'opère la caléfaction. Cette disposition permet de fractionner le réflecteur en portions de zones sphériques qui se replient aisément pour être transportées au lieu des opérations.

Dans une conférence faite avec succès à l'École professionnelle, cet intelligent ingénieur a bien fait observer que ses appareils étaient surtout destinés aux pays extrêmement chauds, comme l'Afrique, dont certaines contrées arides et torides manquent de combustible. Il espère même, dans certaines oasis, où l'eau est à plusieurs mètres sous la surface du sol, pouvoir alimenter de petites machines à vapeur pour l'irrigation. L'idée est juste, sera-t-elle fructueuse, ne trouvera-t-elle pas

Digitized by Google

sur son chemin bien des difficultés à vaincre. Espérons que non.

A Bordeaux, on recueille la glace dans les marais voisins, ou bien on la reçoit de Norvège. Depuis quelques années seulement, trois ou quatre industriels la fabriquent mécaniquement par des procédés connus. *La Compagnie industrielle des procédés Raoul Pictet,* en opérant devant le public par fortes quantités et rapidement, a fait comprendre l'importance de ce produit, indispensable pour les brasseries, utile pour certaines maladies, et agréable à tous en été. Dans ce procédé l'acide sulfureux est l'agent principal de la viation du calorique.

La Compagnie générale des horloges pneumatiques exploite une idée parfaitement juste sous le rapport scientifique; disons d'abord un mot du principe. Il est évident que, si l'on exerce une pression à l'une des extrémités d'une conduite d'air, cette pression se transmettra à l'autre, et, si elle est suffisante, fera mouvoir un obstacle fermant à frottement doux le bout du tube; ce mouvement peut se produire de mille façons et agir sur les aiguilles d'un cadran. Ceci a l'air très simple et a demandé cependant beaucoup d'études et de conceptions mécaniques avant d'arriver à la réalisation du problème de transmission de l'heure. Mais enfin on y est parvenu, et la Société est à Paris en pleine exploitation. L'entreprise sera-t-elle fructueuse. Il faut, dans une ville, une canalisation d'air de moindre section, il est vrai, que celle du gaz, mais de même longueur; suivant son étendue une ou plusieurs machines motrices avec leur personnel et tous les accessoires; autant de mécanismes de transmission que de cadrans. Les grandes industries, les administrations particulières ou publiques trouveront avantage à employer les horloges pneumatiques, si les frais d'abonnement ne

Digitized by Google

sont pas trop élevés; mais en sera-t-il de même pour les simples particuliers qui sont de beaucoup les plus nombreux?

A cela se joint une autre difficulté, la Compagnie n'a pas encore trouvé le moyen de régler le mouvement d'horlogerie des pendules d'appartements. Elle propose donc de le remplacer par un mouvement spécial, très simple, il est vrai; cela ne fera-t-il pas reculer beaucoup de personnes, et c'est le nombre des abonnements qui, seul, peut faire le succès de l'entreprise.

Les pompes figuraient en très grand nombre à l'Exposition. Elles constataient une tendance marquée à multiplier leur emploi. Il y en avait pour l'agriculture, l'industrie, la tonnellerie, pour les liquides purs, troubles, impurs, chargés de matières étrangères, pour tous les usages en un mot. Les pompes rotatives, longtemps délaissées, sont reprises chacune pour ses qualités, ce qui prouve chez les fabricants une étude attentive des propriétés de chacune d'elles. Comme il ne s'agit pas, dans la plupart des cas, d'élever de grands volumes liquides à une forte hauteur, les exposants ne se sont que fort peu occupés de la question de rendement, si importante dans certaines industries et la distribution d'eau des villes. Dans ce grand nombre d'objets, un seul a présenté un détail ingénieux et nouveau. M. Samain, en ovalisant un peu la boîte habituellement cylindrique d'une pompe rotative à palettes, est arrivé à égaliser dans toutes les positions l'espace compris entre deux aubes consécutives et le volume d'eau qui doit s'y loger, disposition qui empêche les compressions, refoulements et les inconvénients qui en résultent. Il a présenté aussi à la fin de l'Exposition un compteur récemment terminé, de petit volume, susceptible de marcher sous toute charge et qui nous a semblé avoir de l'avenir. Ce

Digitized by Google

compteur, approprié au service des ménages, est d'invention trop récente pour avoir pu encore être bien expérimenté.

Plusieurs des appareils de ce genre, adoptés pour le service municipal de Paris, figuraient à l'Exposition. Bien que tous aient fait leurs preuves, l'un d'eux, le compteur Kennedy, mérite une mention spéciale. Il fonctionne sous une charge quelconque et accuse les plus minces dépenses. Nous l'avons vu débiter goutte à goutte. M. Kennedy emploie un organe déjà connu, mais d'invention assez récente, dont il a fait une fort ingénieuse application. Son piston est plein et d'un diamètre très sensiblement plus petit que celui du cylindre où il se meut. Ce piston passe à travers un tore en caoutchouc qui fait garniture hermétique et roule sur le piston même, de façon à être parvenu au bas de ce piston quand celui-ci est au sommet de sa course et inversement.

Un fait intéressant constate que la mécanique industrielle se développe dans nos colonies. Un compteur à alcool nous était arrivé de La Guadeloupe. Basé sur le même principe que celui de MM. Siemens et Halske, il lui était, à notre sens, inférieur sous tous les rapports. Ce dernier du reste n'était pas exposé.

Dans un département phylloxéré comme le nôtre, on pouvait s'attendre à voir exposées un grand nombre de pompes centrifuges. Depuis la pompe d'Appold, la première du genre, qui a fait son apparition à l'Exposition de Londres en 1851, ces appareils n'ont pas reçu de perfectionnements bien sensibles. Il ne faut donc pas s'étonner de ne pas en trouver à Bordeaux. Il convient cependant de rappeler qu'un constructeur de notre ville avait fait preuve, dans le tracé de ses pompes, d'une grande entente des lois du mouvement des liquides.

Digitized by Google

Nous terminerons tout ce qui se rattache à l'hydraulique, en signalant un appareil pour faire les branchements sur les conduites en pression, ce qui est avantageux. Mais avec ce système il entre toujours quelques débris dans la conduite, circonstance regrettable, surtout pour les distributions d'eau. Il semble, avouons-le, bien difficile qu'il en soit autrement.

Pour remonter à la conception de la machine à coudre, il faut arriver à la publication des brevets d'invention de 1804. Le premier qui en ait imaginé et confectionné une réellement pratique est Thimonier, d'Amplepuis (Rhône); son brevet est d'avril 1830. Ce pauvre ouvrier tailleur, accablé d'infortunes imméritées, est mort dans la misère. La machine à coudre a été longue à prendre son rang. A l'Exposition universelle de 1855 elle était peu remarquée. Il est vrai qu'elles étaient (il y en avait plusieurs) merveilleusement bien placées pour obtenir ce résultat.

Aujourd'hui cette fabrication a pris un immense développement, dû en grande partie aux progrès des machines, outils, et aux besoins réels auxquels elle donne satisfaction. Les inventeurs actuels s'occupent surtout d'en perfectionner les détails et de la rendre applicable à des travaux, en ce moment encore exécutés à la main, par suite de la complication du point à faire. Ainsi on est parvenu récemment à créer une machine faisant les boutonnières. Bien plus, le même constructeur, pendant l'Exposition même, construisait un petit appareil dont l'adjonction temporaire à une machine à coudre quelconque, lui permet d'exécuter ce point de boutonnière.

Il faut une certaine habitude, et souvent l'aide de la main, pour agir du premier coup sur une pédale de façon

Digitized by Google

à entraîner le volant dans le sens voulu. La chose n'offre plus de difficultés; un petit organe ne permet le mouvement que dans ce sens; un autre rend insensibles les inégalités du fil et en règle la tension.

Les médecins ont constaté que les mouvements alternatifs et verticaux du pied sur la pédale avaient des inconvénients hygiéniques. Un constructeur pense y remédier en commandant le volant par le mouvement horizontal du pied oscillant autour du genou. Est-ce la vraie solution du problème? Il est permis d'en douter.

Une machine est spéciale pour coudre à surget les gros sacs à blé; à trois centimes par sac au lieu de six, l'ouvrière fait une très bonne journée.

Un inventeur actionne sa machine à coudre au moyen de ressorts d'horlogerie. Il ignore, sans doute, que, en 1869, la Société industrielle de Mulhouse médaillait Mlle Garcin et M. Adam, pour avoir, l'une imaginé, l'autre exécuté une machine de ce genre, et que malgré cette haute approbation, l'industrie n'en a pas adopté l'usage.

Dans les grands ateliers de confections les étoffes s'empilent sur une certaine épaisseur, en dessus sont tracés au blanc les patrons à découper. C'est une scie circulaire, mince et non dentée, qui fait l'opération; elle s'émousse assez rapidement, mais dans son trajet d'une poulie à l'autre, elle rencontre une meule à émeri qui avive continuellement son tranchant.

La Ramie nous semble bien près d'entrer définitivement dans l'industrie des textiles. Un certain nombre de plants de cette espèce végétaient avec vigueur dans un massif contigu au bâtiment où travaillait une machine fort simple destinée à la décortication des tiges de ce végétal. Elle a fonctionné à souhait. Une Société s'est

Digitized by Google

formée depuis quelque temps pour exploiter cette nouvelle matière textile.

L'industrie des chemins de fer était représentée par les trois Compagnies qui aboutissent à Bordeaux.

L'exposition de celle d'Orléans était fort intéressante pour les ingénieurs. Elle offrait des séries complètes de pièces métalliques, d'étoffes, de passementeries faisant connaître la suite des opérations par lesquelles la matière première passe pour arriver à l'état de confection définitive. Seule, la locomotive de cette Compagnie offrait un détail nouveau, c'est l'emploi du réchauffeur et déjecteur Lencauchey, aujourd'hui en essai et qui s'annonce bien.

Le chemin de fer du Midi, avec son nouveau type de wagons de toute classe, faisait comprendre combien ses directeurs se préoccupent de la sécurité et des aises des voyageurs. On peut en dire autant de l'administration des chemins de fer de l'État, qui le fait peut-être avec plus de luxe, même pour les wagons des classes inférieures.

Un employé de cette Compagnie est l'auteur d'une machine à relever la voie, très simple, très utile, et qui témoigne de l'aptitude pratique et de l'esprit d'observation de l'inventeur.

En examinant les appareils de changement de voie, les disques tournants, systèmes d'aiguilles disposés et fonctionnant en plein air, le Jury a été frappé par la simplicité d'une combinaison qui empêche de se tromper de levier quand y il a un changement de voie à commander. Elle est due à un simple aiguilleur de la Compagnie du Midi qui l'a récompensé à l'époque de l'invention. Il a été assez difficile de le retrouver pour lui décerner une médaille bien méritée.

Digitized by Google

Nous ne ferons que citer le chemin de fer à voie étroite de M. Decauville que tout le monde a vu fonctionnier, et qui faisait la joie des enfants. Ce système, qui a rendu de grands services pour l'installation des produits, est très apprécié par les agriculteurs qui ont des transports de terre à opérer.

On trouvait, dans un assez grand nombre de salles, les appareils de la Compagnie générale des extincteurs. C'est un cylindre qui contient de l'eau, et dans des compartiments séparés les matières chimiques susceptibles de produire l'acide carbonique. Un organe spécial les met à volonté en contact avec l'eau; alors il se fait de l'eau de Seltz; la pression du gaz agit sur le liquide qu'il comprime. En ouvrant un robinet, il s'échappe avec force par une lance et produit un jet susceptible d'éteindre un commencement d'incendie. Le cylindre est muni de bretelles qui le rendent facilement transportable. Dans un grand établissement il convient d'avoir un certain nombre de ces appareils placés en permanence aux points réputés dangereux. Il faut bien observer que le gaz acide carbonique n'est ici qu'un agent de pression.

L'extincteur Auriole est basé sur un tout autre principe. L'extrémité d'une conduite d'eau est fermée par un enclanchement maintenu par un petit barreau de métal fusible à une température déterminée. Le reste se comprend. Il faut donc que, dans le voisinage de l'appareil, la température se soit assez élevée pour causer la fusion du barreau et qu'il y ait une conduite d'eau débouchant à chacun des appareils que l'on a cru devoir placer. Nous préférons le moyen en usage dans les bureaux de l'administration du Midi à la gare Saint-Jean. On y voit suspen-

Digitized by Google

dus dans les corridors, et à portée de la main, des seaux toujours remplis d'eau.

Me voilà, messieurs, arrivé à la fin de ma tâche; vous avez pu remarquer que j'ai été toujours élogieux. Cela tient à ce que je ne vous ai parlé que des plus méritants d'entre les exposants récompensés par un jury de dix-huit ingénieurs présidés par un membre de l'Institut, jury dont les décisions ont, à de bien rares exceptions près, été prises à l'unanimité.

Digitized by Google

DE LA

POLICE DES LIVRES

EN GUYENNE

1713-1785

Par E. BRIVES-CAZES

Au moment où s'ouvrait le XVIIIe siècle, à la veille des jours où allait se développer dans une proportion inouïe la production des livres, ceux-ci étaient encore soumis au régime le plus inquisitorial. Ils continuaient à subir l'édit draconien que Richelieu, irrité de certains écrits contre son adminstration (1), avait fait porter en 1626, et où la peine de mort, jadis édictée contre les ouvrages qui attaquaient la religion et les affaires d'État, était textuellement rétablie. Quant aux autres ouvrages, une ordonnance de janvier 1629 avait chargé le Chancelier et le Garde des sceaux de les faire examiner avant d'accorder le privilège de les imprimer.

Dès le commencement du siècle était intervenu, sous forme d'un arrêt du Conseil, à la date du 6 décembre 1700, un nouveau règlement contre le débordement des mauvais livres. Attribuant ces abus au trop grand nombre des libraires et des imprimeurs, l'arrêt du Conseil faisait

(1) Ce grand ministre était plus sensible que de raison aux libelles dirigés contre lui. On a attribué à la croyance qui lui avait été insinuée que Urbain Grandier était l'auteur d'une plate satire intitulée : *La Cordonnière de Loudun*, le dessein qu'il forma de se défaire du curé de cette ville (1634).

Digitized by Google

défense expresse de procéder à la réception de nouveaux imprimeurs-libraires, et enjoignait à ceux déjà établis de fournir un mémoire signé par chacun d'eux, contenant leurs noms, ceux de leurs apprentis et compagnons, le nombre de leurs presses, etc., etc.; il était ordonné, enfin, aux juges de police de visiter les magasins des imprimeurs et libraires de leur ressort, et de dresser procès-verbaux de leurs visites.

Depuis un édit de juillet 1688, le nombre des imprimeurs-libraires à Bordeaux était resté fixé à douze seulement (1). C'était peu pour une ville où, comme on le verra, le mouvement des opérations de librairie était alors très important. Cependant, il devait s'écouler bien des années avant que ce nombre fût augmenté. Un arrêt du Conseil du 21 juillet 1704 l'avait expressément maintenu, en même temps qu'il fixait le nombre des imprimeurs-libraires pour les diverses villes du royaume. Ce nombre, quant à chacune des villes principales de la Guyenne, était d'un seul imprimeur à Agen, à Cahors, à Condom, à Périgueux, à Tulle, etc., etc.

Ces restrictions à outrance avait eu, depuis longtemps l'effet, toujours inévitable, de développer, dans une énorme proportion, une sorte de contrebande littéraire qui s'exerçait audacieusement sur toutes les frontières, et notamment par le port de Bordeaux dont les anciennes relations avec la Hollande (2) rendaient ce trafic facile et moins dangereux.

Aussi, en 1710, le gouvernement sentait-il la nécessité

(1) *Archives départementales de la Gironde*, série C, *Intendance*. — C'est encore à ce fonds, si riche en documents inconnus, que j'emprunte les éléments de ce nouveau travail. Les portefeuilles et le carton qui contiennent ces renseignements se trouvent sous les numéros C. 3308 et suivants jusqu'à 3315.

(2) Voir sur le commerce de Bordeaux avec la Hollande, mes *Épisodes du système prohibitif en Guyenne* (1725-1762), p. 15 et suiv.

Digitized by Google

de renouveler, en les fortifiant par de nouvelles rigueurs, les prescriptions des ordonnances qui, à diverses époques, avaient réglementé l'introduction des livres imprimés en pays étrangers. Un arrêt du Conseil, du 11 juin 1710, en constatant qu'il s'introduisait tous les jours en France une multitude de livres et libelles d'impression étrangère qui étaient, pour la plupart, contrefaits au préjudice des libraires français, ou contraires aux bonnes mœurs, ordonnait de ne faire entrer les livres venant de l'étranger que par les villes de Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Metz, Reims et Amiens. Il prescrivait que les livres arrivés dans ces villes fussent remis dans une chambre à cet usage pour y être visités par les syndics de la communauté des libraires, lesquels devaient en dresser un catalogue exact dont une copie serait chaque semaine envoyée au Chancelier qui, d'après les ordres du roi, statuerait sur le débit ou la suppression des ouvrages décrits.

Dès le 6 juillet 1710, une ordonnance de l'intendant Lamoignon (1) rendait exécutoire en Guyenne le nouvel arrêt du Conseil. Cet arrêt ne devait pas tarder à recevoir son application dans le port de Bordeaux; mais si les fraudes y étaient presque journalières, la répression ne paraît pas y avoir été toujours très active. Il semble même que la surveillance était assez relâchée, et que la tolérance était peu à peu devenue telle que les libraires pouvaient être parfois de bonne foi dans leurs opérations les plus hasardées.

Saisie de balles de livres venus d'Amsterdam.

Cependant, vers le commencement de janvier 1713, arrivaient dans le port de Bordeaux deux navires : *L'Anne-Marie* et *La demoiselle Elisabeth*, venant d'Amsterdam, dans lesquels on saisissait trois balles de livres suspects à

(1) Guillaume-Urbain de Lamoignon, comte de Launay-Courson, a été intendant de Guyenne du 16 octobre 1709 à 1720.

Digitized by Google

l'adresse de la veuve Labottière et fils, imprimeurs-libraires à Bordeaux. Sans désemparer, ces balles étaient déposées au greffe de l'Intendance où il était procédé en présence de Labottière fils, par les syndics des libraires et imprimeurs de Bordeaux, Lacourt jeune et Vialanne, à la reconnaissance du contenu des balles saisies. Ces derniers envoyaient bientôt après au Chancelier, conformément aux prescriptions de l'arrêt du Conseil, le catalogue des livres contenus dans les trois balles. Ce catalogue qui se trouve au dossier de l'affaire ne présente pas moins de 175 ouvrages à plusieurs exemplaires. On y remarque, au milieu de livres parfaitement irréprochables, tels que : l'*Histoire universelle de Bossuet;* les *Commentaires de César;* les *Œuvres de Corneille;* l'*Histoire de l'Académie des sciences depuis 1700,* etc., de nombreuses publications plus ou moins suspectes, sans nom d'auteur, telles que : *Histoire des favorites,* in-8°, 2 vol. (1); l'*Espion des cours,* 6 vol. (2); *Histoires françaises, galantes et comiques,* in-12 (3); *Histoires galantes des hommes de l'antiquité; Dialogue des morts d'un genre tout nouveau; Gage touché* (4); *Contes de Pogge* (5); etc., etc.

(1) *L'Histoire des favorites sous plusieurs règnes,* par Mlle D..., est attribuée à Mlle de La Roche-Guilhem. La première édition, in-12, est marquée *Constantinople* (Amsterdam), 1699. Il y a eu d'autres éditions en 1700, 1703, 1708.

(2) *L'Espion des cours des princes chrétiens,* Amsterdam, avait paru depuis 1684 (1er volume). Il est attribué à M. Marana qui continua sa publication, à Paris, jusqu'en 1756 (9 vol. in-12).

(3) C'est le sous-titre du livre *le Gage touché :* V. *infra,* note 4, à moins que ce ne soit l'*Histoire galante et enjouée, interrompue par des entretiens de civilité, d'amitié et de passe-temps,* attribuée à Fr. Hedelin, abbé d'Aubignac, 1673, in-12. Il arrive si souvent aux rédacteurs des procès-verbaux de défigurer les titres des livres saisis qu'il est parfois impossible de les restituer avec exactitude.

(4) *Le Gage touché, histoires galantes et comiques,* 2 vol. in-12, est attribué douteusement à Eustache Lenoble. Il y en a eu plusieurs éditions en 1696, 1718, 1771.

(5) *Les Contes* de Pogge, florentin, Amsterdam, 1712, in-12. C'est la réimpression d'une traduction du XVIe siècle.

Digitized by Google

Le 5 mars 1714, un arrêt du Conseil privé donnait commission à l'intendant de Lamoignon de statuer sur la saisie.

L'Intendant se mit, sans plus de retard, en mesure de remplir sa mission; mais pendant que le Chancelier lui recommandait une certaine rigueur, il lui était officieusement insinué en secret d'user d'indulgence pour les inculpés, un exemple étant seulement nécessaire pour empêcher de nouvelles contraventions. Cependant, quant à la confiscation, on lui rappelait la pratique habituelle, d'après laquelle la confiscation devait être ordonnée, quoique le plus grand nombre des ouvrages saisis fussent permis, dès qu'il y en avait quelques-uns dangereux ou contrefaits. S'inspirant de ces instructions, l'Intendant, après avoir validé la saisie et prononcé la confiscation de tous les livres saisis, lesquels devaient être mis au pilon, ordonna que la boutique de la veuve Labottière et fils demeurerait fermée pendant trois mois, avec défense à ces derniers de faire aucun commerce de livres. Il les condamna enfin à 3,000 livres d'amende (30 avril 1714) (1).

Cette décision avait valu à l'intendant de Lamoignon les plus grands éloges en haut lieu pour avoir trouvé le secret de concilier la justice avec la charité. Il était à craindre seulement que cette indulgence ne vînt à lui attirer de nouveaux embarras. Pour y pourvoir à l'avance, il était invité à préparer un projet d'arrêt du Conseil qui le commettrait pour toutes les affaires de la librairie de Bordeaux.

Conflit des imprimeurs avec le Chapitre de Saint-André.

Une affaire plus délicate le préoccupait alors. C'était un conflit très vif élevé déjà depuis près de quatre ans, par les syndics des imprimeurs et libraires de Bordeaux, contre le

(1) *Arch. dép.*, C. 3308, 3314.

Digitized by Google

Chapitre de Saint-André. Les syndics prétendaient qu'aucun imprimeur ou libraire ne pouvait résider ou tenir boutique dans la Sauvetat de Saint-André (1) sur laquelle le Chapitre avait juridiction. Le Chapitre répondait qu'étant admis — ce qui n'était pas contestable — qu'il eût, dans la Sauvetat, toute juridiction civile, criminelle ou politique, il lui était bien permis, moins en vertu d'un privilège, que par le droit commun, de recevoir dans sa juridiction des libraires comme tous autres artisans. Aussi, bien qu'il y eût depuis longtemps des libraires dans la Sauvetat, on ne s'était jamais avisé de s'en plaindre, d'autant que, grâce à la surveillance qu'on y exerçait, aucun soupçon ne s'était jamais élevé contre les imprimeurs et les libraires établis sur ce territoire.

A ces raisons, le Chapitre en avait ajouté d'autres dans un long mémoire que, dès 1710, il avait adressé à l'Intendant. Il y faisait remarquer que si la corporation des imprimeurs de la ville pouvait obliger ceux de la Sauvetat à se réunir à elle et à devenir par là même les justiciables des Maire et jurats, les autres maîtrises d'artisans pourraient élever la même prétention contre les artisans de même métier qui résidaient dans la Sauvetat; qu'il en résulterait une atteinte grave aux intérêts et à la juridiction du Chapitre; que cependant on ne pouvait dire que les imprimeurs et libraires de la Sauvetat échappassent à

(1) Cette sauveté était de toute antiquité limitée: à l'est, par la rue Judaïque (actuellement rue de Cheverus); au nord, par la Devise; à l'ouest, par la rue Saint-Paul (actuellement rue des Facultés); au sud, par le Peugue: V. *Bordeaux vers 1450*, p. 151. — Ce n'est pas que les limites et la juridiction du Chapitre n'aient été souvent contestées. En 1760, sur de nouvelles difficultés, des commissaires étaient encore nommés pour vérifier cet étrange état de choses. Il y avait à cette époque pour juge de la sauveté un avocat, Me Jacques Fenis, qui était aussi juge de la baronnie de Verteuil (Médoc), dont le Chapitre était également seigneur. Cette double juridiction devait singulièrement compliquer la mission du juge.

Digitized by Google

toute surveillance; qu'il n'y en avait aucun qui n'eût vieilli dans le métier et subi devant le juge de la Sauvetat, l'examen requis par les édits; qu'ils étaient soumis aux visites de ce magistrat, visites d'autant plus faciles que le quartier était de médiocre étendue, et que leurs boutiques étaient bien en vue, à la différence de celles de la ville, placées dans des endroits cachés, et souvent dans des galetas où se pouvaient commettre toutes sortes d'abus. Le Mémoire se terminait en révélant ce qu'il appelle le véritable motif des poursuites, à savoir que lorsque un garçon imprimeur qui avait vieilli et s'était rendu habile dans le métier, ne pouvait, faute de ressources suffisantes, payer de grosses sommes à la corporation, pour être admis à la maîtrise, il aurait été réduit à s'éloigner, s'il n'avait pu s'établir dans la Sauvetat où il échappait ainsi aux exigences de la corporation.

L'Intendant avait envoyé ce Mémoire au chancelier de Pontchartrain (1) qui, le 25 octobre 1710, lui en accusait réception, en lui mandant qu'il n'y avait rien trouvé qui justifiât le privilège invoqué par le Chapitre. Il l'invitait cependant à se livrer à une discussion plus exacte de ses titres et de sa possession, et à lui réclamer de plus amples éclaircissements. Il terminait en priant l'Intendant de lui envoyer tous ces documents avec son avis, afin qu'il pût remédier aux désordres que causaient dans la librairie de Bordeaux, les prétendus privilèges du Chapitre de Saint-André.

L'affaire traîna en longueur. Le Chapitre était puissant et il était difficile de rompre en visière avec lui. Il valait mieux tourner la difficulté; ce qu'on fit avec quelque habileté en prenant prétexte dans le règlement, depuis

(1) Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, fut chancelier de France de 1699 à 1714.

Digitized by Google

longtemps réclamé, de l'augmentation du nombre des imprimeurs et des libraires de Bordeaux.

Le 20 février 1713, intervenait enfin un arrêt du Conseil privé, en forme de règlement, qui, statuant sur diverses difficultés, décidait notamment, avant de statuer sur la demande d'augmentation du nombre des imprimeurs et libraires formée par les Maire et Jurats de Bordeaux, que les douze places d'imprimeurs-libraires fixées pour la ville de Bordeaux seraient occupées par Lacourt aîné, Lacourt jeune, Séjourné père, Séjourné fils, Bordes, Chapuis, Brun, Calamy, Vialanne, Lacornée, Séjourné petit-fils et Charles Labottière au lieu de Claude Labottière son père; défense était faite à toutes autres personnes de tenir des presses et caractères d'imprimerie en quelque lieu et sous quelque prétexte que ce fût, à peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende. Commission était enfin donnée à l'intendant Lamoignon de Courson de dresser procès-verbal des taxes et réquisitions des Maire et jurats ainsi que des syndics des imprimeurs-libraires, sur l'utilité de l'augmentation des places d'imprimeurs-libraires; pour sur son avis, et le tout rapporté, être par le Conseil privé statué ce qu'il appartiendrait (1).

Cependant, à quelque temps de là, dans une lettre du 20 mai 1713 qu'ils adressaient à l'abbé Bignon (2), inspecteur général de la librairie, les syndics de la compagnie des imprimeurs de Bordeaux, Lacourt et Vialanne se plaignaient du peu d'effet qu'eût encore produit l'arrêt de règlement du 20 février. Les Labottière

(1) *Arch. dép.*, C. 3314.

(2) Jean-Paul Bignon, abbé de Saint-Quentin, était alors conseiller d'État ordinaire; il devint plus tard bibliothécaire du Roi (15 septembre 1719), membre de l'Académie française et membre honoraire de celles des Sciences et des Inscriptions. Il mourut le 14 mars 1743, à quatre-vingt-un ans.

Digitized by Google

l'avaient tenu sous le boisseau. Il n'avait pas été signifié aux imprimeurs de la Sauvetat. Les syndics en demandaient une copie pour pouvoir agir et détruire au plus tôt ce qu'ils appelaient « le cloaque d'imprimeries. » Ils faisaient, du reste, « un portrait assez affreux » du négoce des livres. Tels moines, disaient-ils, qui ont fait vœu de pauvreté, en font venir des charrettes de tous les endroits, au nombre de dix ou douze exemplaires, dont ils trafiquent en messe ou autrement. Le Directeur de la Douane ou ses commis les protègent et leur délivrent des balles de livres sans aucune visite. — Ils ajoutaient que dès que, grâce à la paix qui se préparait (traités d'Utrecht et de Rastad, 1712; de la Barrière, 1715), le négoce de la Hollande serait rouvert, le port de Bordeaux ne tarderait pas à être infesté des plus mauvais livres qui de là se répandraient dans toutes les provinces, si on n'y mettait ordre. — Contre cet état de choses, les syndics réclamaient, en terminant, un ordre exprès du Chancelier qui leur enjoignit de faire des visites dans les vaisseaux, bateaux, voitures publiques, boutiques, imprimeries, maisons particulières et jusque dans les registres de la Douane, partout, en un mot.

Il faut reconnaître que si les syndics des imprimeurs et libraires de Bordeaux montraient sous les plus sombres couleurs les abus résultant du mépris des anciens règlements, ils témoignaient pour la répression un zèle assez étrange chez des gens qui par état auraient dû être plus favorables à la diffusion des lumières.

L'abbé Bignon, en envoyant à l'Intendant une copie de la « grande lettre » des syndics, l'avisait, le 26 mai, qu'il allait leur répondre simplement de s'adresser à lui.

A quelques jours de là, le 25 juin 1713, le chancelier Pontchartrain, en adressant à l'Intendant la commis-

Digitized by Google

sion qui lui était donnée, l'invitait à s'en acquitter au plus tôt et à envoyer, avec son avis, le procès-verbal de son enquête.

Le 22 juillet suivant, l'intendant de Lamoignon ouvrait, en son hôtel, place de Puypaulin, à Bordeaux, le procès-verbal dans lequel il allait consigner, en présence des Maire et jurats de Bordeaux et des syndics des imprimeurs-libraires, les dires et observations des intéressés.

Les premiers entendus, furent, comme de droit, les Maire et jurats de Bordeaux qui déclarèrent, conformément à un mémoire très développé qu'ils déposèrent aux mains de l'Intendant, que, s'ils s'en remettaient au bon plaisir du Roi au sujet du maintien du nombre de douze imprimeurs à Bordeaux comme suffisant au temps présent pour le service de la ville et du public, ils entendaient protester contre l'établissement dans la Sauvetat Saint-André des deux imprimeries qui s'y étaient réfugiées comme dans un asile qui les dérobait à la vigilance des juges et de la police.

Les syndics des imprimeurs et libraires qui furent ensuite entendus exposèrent, conformément à un long mémoire également déposé à l'appui de leurs dires, que ce n'était pas le cas d'augmenter le nombre des imprimeurs, puisqu'ils n'avaient pas assez d'ouvrage et que plusieurs même ne faisaient rien; mais qu'il y avait, au contraire, des mesures à prendre contre ce qui passait dans la Sauvetat Saint-André où des imprimeurs et des relieurs s'établissaient tous les jours contre tout droit; que sans doute on y avait toujours vu nombre d'artisans pratiquant des arts mécaniques, tels que tailleurs, cordonniers, menuisiers, mais qu'on n'y avait jamais vu dés chirurgiens, « des orfèvres, des perruquiers, des potiers d'étain, » des apothicaires et autres faisant profession des

Digitized by Google

arts libéraux; qu'à plus forte raison on ne pouvait y tolérer, sans réception et sans examen, des imprimeurs ou relieurs, d'autant que les ordonnances avaient toujours défendu de tenir, même en lieux privilégiés, des imprimeries ou des presses; qu'un long abus contre lequel avaient protesté les précédents intendants, MM. de Bezons et de Labourdonnaye, n'avait pu créer des droits au profit du Chapitre.

Le syndic du Chapitre de l'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux, appelé à s'expliquer à son tour, revendiqua pour le Chapitre tous les droits résultant de la juridiction qu'il avait sans conteste dans l'étendue de la Sauvetat, ajoutant que ce n'était pas un privilège, mais la liberté naturelle et le droit commun que le Chapitre réclamait pour recevoir tels artisans qu'il lui plaisait, sauf à les soumettre aux conditions fixées par les édits et ordonnances; qu'ainsi, depuis longtemps, il y avait eu des libraires dans la Sauvetat; que si maintenant on voulait les soumettre aux règlements de la ville, il y aurait même raison d'y soumettre les autres artisans, ce qui mettrait à néant la juridiction du Chapitre; mais qu'on ne s'arrêterait pas à des prétentions inspirées par une pure jalousie.

Enfin, les deux imprimeurs de la Sauvetat, Pierre Albespy et Antoine Furt, furent les derniers entendus dans leurs défenses qu'ils avaient de plus consignées dans un écrit spécial. Les syndics nous jalousent, dirent-ils; ils veulent nous incorporer par une réception qu'ils nous feraient chèrement payer, ou nous forcer à fermer boutique. Ils n'ont rien à dire ni sur notre capacité ni sur nos mœurs. Nous avons régulièrement acquitté les taxes et charges publiques mises en temps de guerre sur les artisans de notre métier.

Après ces observations, l'Intendant clôturait son pro-

Digitized by Google

cès-verbal d'enquête, renvoyant à un jour ultérieur pour déduire son avis personnel. — Cet avis se trouve à la suite du procès-verbal et sous la date du 1er août. — L'Intendant estimait que le nombre de douze imprimeurs à Bordeaux était plus que suffisant à cause du peu d'ouvrage qui s'y trouvait; qu'il s'agissait seulement de savoir s'il pouvait y en avoir d'autres dans la Sauvetat Saint-André; que, sans doute, le Chapitre pouvait recevoir toutes sortes d'arts et métiers; mais que les imprimeurs formaient une classe à part réglementée par des édits spéciaux : de là la fixation du nombre des artisans de ce métier pour chaque ville; qu'en autorisant des imprimeries dans la Sauvetat Saint-André, on violait par là même l'arrêt du Conseil qui avait fixé le nombre des imprimeurs à Bordeaux; qu'en outre, le Chapitre de Saint-Seurin pourrait revendiquer le même privilège pour sa Sauvetat; qu'on voyait par là même qu'on ne pourrait jamais fixer le nombre des imprimeurs dans la ville de Bordeaux. — L'Intendant terminait en faisant remarquer que le maintien des imprimeurs de la Sauvetat rendait toute surveillance impossible, et qu'au surplus, ces imprimeurs, faute d'avoir un arrêt du Conseil les autorisant personnellement, devaient être tenus de fermer boutique.

Cet avis, fortement motivé, bien qu'envoyé dès le 5 août suivant au Chancelier, ne devait pas être suivi de longtemps par une décision souveraine. Faut-il attribuer ces retards aux démarches du Chapitre? Quoi qu'il en soit, près d'une année s'écoula sans qu'en haut lieu on eût encore pris parti. Cependant, en mai 1714, l'Intendant apprenait par une lettre de l'abbé Bignon (du 25 mai) que le Chancelier avait fait le plus grand cas de son avis et qu'on était trop heureux, dans les affaires de ce genre, d'avoir à suivre un aussi bon guide que lui.

Digitized by Google

Ces paroles de cour devaient être plus sincères que d'ordinaire. — Le 18 juin 1714 était, en effet, rendu un arrêt du Conseil privé par lequel il était ordonné que le nombre des imprimeurs de Bordeaux resterait fixé à douze; défense était faite à qui que ce fût et en quelque lieu de la ville que ce pût être, même dans le lieu d'une Sauvetat, d'exercer ledit état à peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende; néanmoins il était permis, sans tirer à conséquence, aux imprimeurs établis dans la Sauvetat Saint-André d'exercer leur état dans un autre quartier de la ville de Bordeaux, à la charge d'observer les statuts de l'imprimerie, si mieux ils n'aimaient s'établir dans quelque autre ville du Royaume, auquel cas ils devaient se pourvoir devant le Roi; étant expliqué que s'ils restaient à Bordeaux, nul imprimeur ne pourrait être reçu avant que le nombre n'eût été ramené à douze; défense, en outre, était faite à tous libraires ou relieurs de s'établir dans la Sauvetat. — L'arrêt se terminait par le renouvellement des défenses pour l'entrée des livres étrangers (1).

Cette affaire devait avoir un épilogue qu'il est peut être bon de noter au passage comme un signe de l'esprit étroit et tracassier des anciennes jurandes. — Antoine Furt, l'un des anciens imprimeurs de la Sauvetat, s'était établi, à la suite de l'arrêt du Conseil de 1714, dans la ville même, comme il en avait obtenu la faveur, mais il y avait été aussitôt en butte aux vexations des syndics qui prétendirent d'abord qu'il devait se faire recevoir, à grands frais, dans la corporation des imprimeurs de Bordeaux. L'affaire portée devant l'intendant de Lamoignon reçut heureusement pour lui une décision favorable. Par une

(1) *Arch. dép.*, C. 3314.

Digitized by Google

ordonnance du 13 juillet 1715, il fut déchargé des taxes qui lui avaient été arbitrairement imposées.

Les syndics, peu découragés par l'insuccès de cette tentative, se mirent alors à traquer Furt de toutes façons, subornant ses ouvriers et le poursuivant lui-même devant les Maire et jurats pour les moindres infractions. Une difficulté plus grave fut bientôt soulevée contre lui. A l'exemple des autres imprimeurs de la ville, il tenait boutique ouverte pour la vente des livres qu'il imprimait et de ceux imprimés par d'autres. Les syndics s'en préoccupèrent et résolurent d'arrêter ce commerce de librairie, pour lequel ils ne le croyaient pas autorisé. En conséquence, au mois de novembre 1717, ils saisirent trois balles de livres qui lui étaient adressées. Grand émoi. L'affaire fut portée par les parties elles-mêmes devant le garde des sceaux, qui était alors depuis peu le marquis d'Argenson (1). Celui-ci demandait, le 24 mai 1718, son avis à l'intendant de Lamoignon, lequel lui répondait, le 18 juin suivant, que, dans sa pensée, la solution du litige se trouvait dans le texte même de l'arrêt du Conseil de 1714, puisqu'il n'avait été permis à Furt que d'exercer l'imprimerie comme il le faisait dans la Sauvetat; qu'il ne pouvait alors s'ingérer à vendre des livres ainsi que les autres imprimeurs qui étaient en même temps libraires.

Furt ne s'en tint pas là. Il adressait bientôt après au Chancelier une requête imprimée dans laquelle, après avoir montré tout le tort que lui faisait la saisie de livres qui constituaient sa petite fortune, il concluait à être

(1) René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, ancien conseiller au Parlement de Paris, puis successivement maître des requêtes, conseiller d'État, garde des sceaux, résigna, après la mort du Régent (1724), les positions actives qu'il avait occupées jusque-là.

Digitized by Google

maintenu dans le droit de faire le commerce de la librairie, comme les autres imprimeurs, d'autant que les syndics ne savaient pas l'emploi qu'il voulait faire des livres saisis, et qu'il était permis à tout le monde de faire venir des livres pour son usage et d'en négocier même en pays étrangers.

Le Chancelier — c'était alors d'Aguesseau (1) — envoyait cette requête, le 3 octobre 1720, au nouvel intendant, Claude Boucher (2), qui allait bientôt arriver en Guyenne, et à qui devait revenir la mission de clore un débat dont le dernier mot nous échappe (3).

L'intendant Boucher, à peine installé à Bordeaux, n'avait pas tardé à s'apercevoir des fraudes qui s'exerçaient dans notre port pour l'entrée des livres prohibés, et cela, avec d'autant plus d'audace qu'il y avait complicité flagrante de certains agents de l'autorité. Une affaire qui se produisit peu de temps après son arrivée, ne devait pas lui laisser de doutes à cet égard.

Saisie de li par le Juge des Fer

En décembre 1722, était arrivé de Hollande un navire où on avait découvert une tonne de livres contre la religion. Ces livres avaient été aussitôt saisis par le Juge des Fermes de la ville, lequel avait ordonné qu'ils seraient brûlés et avait condamné le capitaine du navire à 600 liv. d'amende.

Les syndics de l'imprimerie, informés de ce qui se passait, avaient alors demandé que, conformément aux prescriptions de l'arrêt du Conseil du 11 juin 1710, ces livres fussent immédiatement portés dans leur chambre

(1) Henri-François d'Aguesseau avait été nommé chancelier le 2 février 1717; mais, disgrâcié à la fin de janvier 1718, il avait, en 1720, repris les sceaux qui lui furent encore ôtés en février 1722 et ne lui furent remis qu'en 1737.

(2) Claude Boucher a été intendant à Bordeaux, de 1720 à 1743.

(3) *Arch. dép.*, C. 3315.

Digitized by Google

syndicale pour y être examinés. Après quoi, ils devaient en dresser le catalogue et l'envoyer au Garde des sceaux.

Mais une opposition s'était bientôt produite de la part du préposé des Fermiers généraux, lequel, soutenant la compétence du Juge des Fermes, avait prétendu qu'il y avait chose définitivement jugée par la sentence qu'il avait rendue.

L'Intendant ne s'était pas arrêté à cette exception, et, conformément à l'arrêt du Conseil de 1710, il avait ordonné que les livres saisis fussent, s'ils n'étaient déjà brûlés, transportés dans la chambre syndicale pour y être procédé comme de droit. Il avait, en outre, enjoint au Directeur des Fermes d'avertir les syndics des libraires de se conformer à l'ordonnance pour toute caisse de livres venant de l'étranger. — Ces injonctions avaient été rendues nécessaires parce qu'il était venu à la connaissance de l'Intendant que les livres n'avaient pas été brûlés et qu'ils étaient restés au greffe du juge des Fermes, prêts à en sortir par quelque porte dérobée.

Le 25 décembre, il informait le Garde des sceaux de ces agissements, et recevait de lui une lettre, du 4 janvier suivant, par laquelle il lui déclarait que la conduite du Juge des Fermes et de son greffier lui paraissait fort suspecte, d'autant que la sentence ordonnant que les livres saisis fussent brûlés n'avait pas été exécutée. Il l'invitait, en outre, à informer des ordres qu'il donnerait M. Despujols, grand-vicaire de l'Archevêque, lequel, sur l'avis de ce prélat, avait été chargé de l'inspection de la librairie et de l'imprimerie de Bordeaux, et devait envoyer au Ministre le catalogue des livres saisis.

Dès le 28 janvier, copie de la lettre du Garde des sceaux était remise tant au Juge des Fermes pour qu'il eût à s'y conformer à l'avenir, qu'au vicaire général Despujols,

Digitized by Google

pour qu'il pût rendre compte au Ministre de son examen du catalogue (1).

Les choses ne devaient pas en rester là, grâce à l'activité déployée par le nouvel inspecteur. Elle valait même à l'Intendant une lettre assez sévère que le Garde des sceaux lui avait écrite dès le 21 janvier, mais qui ne lui parvenait que plusieurs jours après les mesures que lui-même avait prises. Le Ministre, tout en lui signalant ce que le mémoire de l'Inspecteur lui avait appris sur le désordre extrême dans lequel l'imprimerie et la librairie étaient tombées à Bordeaux, lui exprimait son étonnement de ce qu'il ne lui eût encore rien écrit à ce sujet : « Il me » paroist, ajoutait le Garde des sceaux, que les règlements » qui ont esté faits sur cette matière et que vous devez » avoir trouvé dans les papiers de l'Intendance sont si » ignorez dans cette ville et si oubliez qu'il est absolument » nécessaire de les renouveler par un nouveau règlement, » comme je viens de le faire pour la ville de Rouen (2) » où les choses étoient tombées dans un désordre à peu » près pareil. » Le Ministre invitait, en conséquence, l'Intendant à travailler avec l'Inspecteur pour découvrir les abus et à se concerter avec lui pour y remédier. Il fallait pour cela reprendre les anciens règlements et les combiner avec le nouveau règlement de Rouen, sauf à retrancher ou à ajouter d'après la situation et les usages de la ville de Bordeaux et des bureaux des Fermes du Roy dans cette ville. « Cette matière, ajoutait le Ministre, » est assez importante au bon ordre et à la tranquillité » publique pour y donner toute votre attention..... J'ay » peine à croire, insinuait-il, que le Directeur des Fermes

(1) *Arch. dép.*, C. 3308.

(2) V. à cet égard l'arrêt du Conseil du 20 janvier 1723 et l'arrêt complémentaire du 25 mai suivant (*Arch. dép.*, C. 3311).

Digitized by Google

» de Bordeaux ait eu la témérité de refuser, comme il » paroist par le mémoire de l'Inspecteur, de remettre sur » votre ordonnance une balle de livres...; vous m'infor- » merez cependant de ce qui s'est passé à cet égard et » me proposerez tout ce que vous croirez nécessaire pour » qu'à l'advenir les commis des Fermes ne puissent favo- » riser l'entrée des mauvais livres qui viennent des pays » étrangers. » — En terminant, le Garde des sceaux demandait d'être renseigné sur la composition de la chambre syndicale, afin d'en écarter ceux qui seraient suspects d'imprimer ou de favoriser le débit des livres suspectés soit quant aux opinions nouvelles sur la religion, soit quant aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

L'Intendant, sensible à la leçon sévère, bien que courtoise, du Ministre, se mettait aussitôt à l'œuvre. Il invitait les syndics à recueillir tous les anciens règlements et faisait prévenir l'Inspecteur que, dès que ces documents seraient réunis, il prendrait jour avec lui pour travailler ensemble au règlement demandé par le Garde des sceaux.

Ce travail prenait plusieurs semaines, et ce n'est que le 22 mai 1723, que l'Intendant envoyait au Ministre le règlement qu'il avait élaboré avec l'abbé Despujols et les syndics. Il lui signalait particulièrement un article qui, quoique paraissant contraire aux statuts de la ville de Bordeaux, avait été admis parce que l'Inspecteur le croyait nécessaire, à savoir la nécessité de sa présence aux assemblées du syndicat, cette présence devant lui permettre de remédier plus facilement au désordre. — Répondant à ce qui avait été dit du mauvais vouloir du Directeur des Fermes, il déclarait que c'était une affaire finie depuis longtemps. — Quant à la composition du

Digitized by Google

syndicat, il s'en remettait aux informations que l'Inspecteur devait transmettre au Ministre (1).

Le travail de l'Intendant ne devait pas tarder à prendre la forme officielle d'un arrêt du Conseil, ainsi qu'on va le voir. — C'était, du reste, le temps de la réglementation à outrance, et l'année 1723 devait se signaler entre toutes par sa fécondité en ce genre. Le mouvement datait, il est vrai, de quelques années. Dès le 11 octobre 1720, un important arrêt du Conseil provoqué par l'abbé Bignon, bibliothécaire du Roi, le même qu'on a déjà vu mêlé à l'inspection des librairies, posait les bases d'une organisation régulière de la Bibliothèque royale. Ce document, très étendu, imposait (art. 5 et 8) le dépôt à cette bibliothèque de toutes les impressions ou réimpressions, par ceux qui les font faire en quelque lieu du royaume que ce pût être. — En envoyant à l'intendant Boucher ampliation de cet arrêt, pour l'exécution des art. 5 et 8 relatifs aux dépôts, l'abbé Bignon l'avait invité à y donner tous ses soins, l'assurant de tout l'intérêt que le Régent portait à l'observation de ces règlements, trop négligés jusque-là. « Vous ne sauriez, ajoutait-il, lui faire mieux » votre cour que par l'attention que vous aurez à con» courir au bien qu'il désire procurer par là aux lettres » en général, et à la plus noble portion des arts que l'on » cultive, et qu'il protège le plus dans ses États (2). »

Cette haute protection allait se signaler, en 1723, par une série de règlements. Dès le 28 février était rendu, pour la librairie et l'imprimerie de Paris, un arrêt du Conseil très développé, lequel fut plus tard étendu à tout le royaume par un autre arrêt du 24 mars 1744 (3). Ces

(1) *Arch. dép.*, C. 3314.
(2) Lettre du 20 déc. 1720 (*Arch. dép.*, C. 3311).
(3) *Arch. dép.*, C. 3311.

Digitized by Google

arrêts de 1723 et 1744 devaient avoir la singulière fortune de survivre à la Révolution de 1789, et d'être invoqués encore à la fin de la Restauration. Il suffit d'indiquer ici la vive controverse qui, de 1822 à 1828, s'éleva au sujet de l'applicabilité, au moins quant à l'amende, de l'article 4 du règlement de 1723, lequel déclarait ceux qui exerçaient le commerce de la librairie sans brevet passibles de 500 livres d'*amende*, de *confiscation* et de *punition exemplaire* (1).

Règlement de la librairie et de l'imprimerie à Bordeaux, en 1723.

Revenons à ce qui concerne plus particulièrement la ville de Bordeaux (2). Un arrêt du Conseil du 1er juin 1723, consacrant à peu près le travail de l'intendant Boucher, réglementait minutieusement le commerce de la librairie dans notre port. Toutes les balles de livres arrivant à Bordeaux, par terre ou par mer, devaient être portées au bureau de la Douane (§ I). — Les balles destinées à des libraires ou même à de simples particuliers de Paris devaient être plombées et expédiées en droiture, sous certaines conditions (§ 2). — Les balles destinées à Bordeaux ou autres lieux que Paris devaient être ouvertes et vérifiées sur place (§ 3). — Défense était faite au Directeur de la Douane ou à ses commis de favoriser l'entrée des livres sans un billet visé du commis de la librairie, à peine de 3,000 livres

(1) V. Dalloz, *Rép.* v° *Presse*, n° 209.

(2) Il existe à la Bibliothèque de la Ville, sous le n° 10334 B, une collection de documents imprimés que la communauté des libraires et des imprimeurs de Bordeaux commencèrent à former en 1766, sous le titre de *Chartrier* ou *Recueil par ordre chronologique de divers titres, pièces, etc., concernant les libraires et les imprimeurs jurez de l'Université de Bordeaux*. — Cette collection comprend deux volumes in-4°, reliés et marqués : tome 1er, tome second. — Le tome 1er débute par le tableau des imprimeurs et des libraires en 1762. Le premier document est le règlement de 1688, et le dernier une transaction de 1748. — Le tome second commence par une requête de l'Université de Bordeaux du 26 octobre 1760, et se termine par un arrêt du Conseil du 11 septembre 1771.

Digitized by Google

d'amende (§ 4). — L'Inspecteur de la librairie devait visiter les imprimeurs et libraires pour y rechercher les contraventions (§ 5). — Le § 6 imposait aux syndics d'informer l'Inspecteur de tout ce qui concernait les imprimeurs et les libraires ainsi que de leurs assemblées, principalelement de leurs élections, lesquelles devaient être approuvées par le commissaire départi en la généralité; c'était moins dur que la disposition du projet, disposition de droit nouveau et contraire aux statuts des libraires, d'après laquelle l'Inspecteur aurait pu à son gré présider ces assemblées. — L'arrêt se terminait par la formule ordinaire du maintien des anciens règlements de 1688, de 1700, de 1713 et de 1717 qui devaient être exécutés en ce qui ne serait pas contraire aux dispositions nouvelles.

Le Garde des sceaux, en envoyant à l'intendant Boucher, le 6 juin, cet important arrêt qui n'était guère que la copie de son projet, lui faisait remarquer cependant qu'il l'avait réformé en quelques parties, principalement à l'article de l'élection des syndics. Il avait pris, disait-il, la précaution qui lui avait paru suffisante pour qu'il ne fût fait choix que de bons sujets (1).

Le nouveau règlement était à peine arrivé à Bordeaux qu'était rendu, le 24 juin, un nouvel arrêt du Conseil renouvelant les anciennes défenses d'imprimer aucuns livres ou livrets sans privilège ou permission.

Au mépris de ce règlement, comme de ceux qui l'avaient précédé, continuaient à paraître une foule d'écrits qui trahissaient dès tendances d'une opposition de plus en plus violente. La Régence venait de finir par la majorité de Louis XV (22 février 1723); mais l'admi-

(1) *Arch. dép.*, C. 3308

Digitized by Google

nistration du duc de Bourbon, en suivant les mêmes errements, allait donner un nouvel aliment aux livres et aux pamphlets que la constitution *Unigenitus* avait provoqués déjà depuis la fin du règne de Louis XIV (1). Imprimés surtout en Hollande, ces écrits se répandaient bientôt en France grâce à la connivence des agents mêmes de l'administration.

A Bordeaux, où il en arrivait journellement des cargaisons plus ou moins dissimulées, ce n'était pas trop de la

(1) Parmi les livres condamnés ou supprimés en dernier lieu, se trouve la *Dénonciation à M. le Procureur général de l'Instruction pastorale de M. le cardinal de Bissy;* la *Consultation d'un avocat de Bordeaux au sujet de ladite dénonciation.* Cet ouvrage avait été supprimé par arrêt du Conseil du 23 mai 1723. — Longtemps avant, avait été condamné au feu par arrêt du Parlement de Paris, du 17 juin 1712, un libelle intitulé : « *Réflexions sur un écrit intitulé Mémoire de Monseigneur le Dauphin pour notre Saint-Père le Pape, imprimé par ordre de Sa Majesté, avec une déclaration du Père Quesnel sur le mémoire* (1712). » V. *Arch. dép.*, C. 3624.

Il a été formé, au cours du XVIIIe siècle, dans les bureaux de l'Intendance de Guyenne, et pour son usage, une collection d'arrêts imprimés en placards, émanés des divers Parlements de France, et portant condamnation et suppression d'écrits de toutes sortes, brefs de Papes, mandements d'évêques, lettres, libelles, etc. On y avait joint des arrêts condamnant certains personnages ou de grands criminels, Mandrin et Camalet, par exemple. — Cette collection a été recueillie, en partie, dans le fonds de l'Intendance, aux Archives départementales, sous les n°s 3621, 3622, 3624, 3625, 3627, 3628 et 3629.

On y trouve, notamment, deux arrêts du Parlement de Provence, supprimant, l'un (22 mai 1716), une « *Lettre de Mgr l'Évêque de... à Mgr l'Évêque de...* »; — l'autre (17 juin 1716), une « *Lettre d'un magistrat à M. Joly de Fleury.* »

Il faut y signaler aussi plusieurs arrêts du Parlement de Toulouse qui se rattachent à la conspiration de Cellamare et aux intrigues du ministre espagnol Alberoni, alors qu'il rêvait de donner la couronne de France à Philippe V. Ainsi, le 31 janvier 1719, suppression de la « *Déclaration faite par le roi catholique, le 25 décembre 1718.* » — Le 3 février suivant, suppression d'écrits intitulés : « *Lettre-circulaire pour tous les Parlements de France* »; « *Manifeste aux trois États du royaume* »; « *Requête présentée au Roi catholique au nom des trois États de France.* » — Le 23 juin suivant, suppression de la « *Déclaration de S. M. Catholique au sujet de la déclaration qu'elle a prise de se mettre à la tête de ses troupes pour favoriser les intérêts de la royauté Très Chrétienne et de la nation française.* » V. C. 3621, 3625.

Digitized by Google

surveillance de l'Intendant pour déjouer les ruses des importateurs.

Saisie de livres dans des tonnes d'amidon.

Le 28 janvier 1724, Boucher écrivait au Garde des sceaux et au Contrôleur général pour leur signaler la saisie faite, la veille, par les employés des Fermes qui, en sondant deux tonnes d'amidon, y avaient trouvé dix volumes d'ouvrages hérétiques. Il les adressait aussitôt au Garde des sceaux, en lui exprimant la pensée qu'il serait bon de prononcer la confiscation de l'amidon et de condamner à une grosse amende, dont les commis devraient avoir leur part, le marchand à qui ces livres étaient adressés. — Au Contrôleur général, il ajoutait que c'était à la vigilance de M. Daumai, directeur des Fermes, que la saisie était due; mais, qu'à son égard, il ne pouvait être question d'une rétribution, qu'il suffisait que le ministre fût informé de son exactitude à remplir ses fonctions.

La réponse du Garde des sceaux ne se fit pas attendre. Le 6 février suivant, en accusant réception des livres saisis, il disait à l'Intendant qu'il en « ferait l'usage qu'on » a coutume de faire de semblables livres. » Il était, du reste, d'avis de la confiscation et d'une amende pour le marchand qui devait être prévenu qu'en cas de récidive, il n'en serait pas quitte à si bon marché.

Le Contrôleur général, dans une lettre du 14 février, se prononça dans le même sens, invitant l'Intendant à user de sévérité.

Il ne restait plus à ce dernier qu'à prononcer sa décision, et dès les premiers jours de mars, il ordonnait la confiscation des deux caisses d'amidon et condamnait à 500 livres d'amende, le marchand de Montauban, nommé Olier, à qui ces caisses étaient adressées. — En avisant le Garde des sceaux et le Contrôleur général (3 et 4 mars)

Digitized by Google

de sa décision, il leur faisait remarquer qu'il n'avait pas trouvé dans les règlements de la librairie de peine spéciale pour ce cas de contravention (1).

Saisie de livres sur des colporteurs.

Avant la fin de l'année, se produisait une affaire plus importante (2). — Le 1er août 1724, Bertrand de Roberie, prévôt général de Guyenne, faisant une tournée pour visiter ses brigades, fit la rencontre, sur le grand chemin entre Lamothe-Montravel et Saint-Antoine, de deux hommes qui conduisaient un âne chargé de deux paniers et d'un grand havresac. Ayant ordonné à un exempt qui l'accompagnait de visiter ces objets, il fut constaté qu'ils contenaient des livres qu'un rapide examen montra n'être presque tous que des ouvrages protestants.

Sans désemparer, le Prévôt général fit arrêter les colporteurs et les fit conduire à Sainte-Foix (3) où, au logis portant l'enseigne : *Au Cerf-Volant,* il procéda à leur interrogatoire.

Le premier interrogé fut un nommé Jean Navarre, âgé de vingt-six ans, natif de l'Angoumois. Il avoua qu'il s'était mis en route avec son camarade depuis un mois environ; qu'il avait pris une partie des livres chez un relieur de Bergerac nommé Rodez, qui les lui avait vendus; que les autres avaient été achetés à Toulouse par son camarade qui les avait pris chez trois marchands; que ces livres étaient le *Cathéchisme de Montpellier, Boileau, Racine, l'Imitation de Jésus-Christ, le Cartitouche, Michel Morin, la Malice des femmes, la Méchanceté des filles* (4),

(1 et 2) V. *Arch. dép.*, C. 3311.

(3) Le procès-verbal du Prévôt général constate que les prisons de Sainte-Foy avaient été trouvées en si mauvais état qu'il avait dû ordonner le transfert des colporteurs dans celles de Libourne.

(4) Il y a eu là sans doute quelque confusion des scribes. Ont-ils voulu désigner : *La méchanceté des femmes* par D. F. D. C. (de Feroille), Paris, 1618, in-12?

Digitized by Google

l'Ordinaire de la Messe, deux *Dictionnaires* latin, français et grec, etc.; qu'il avait enfin payé partie des livres saisis la somme de 133 livres.

Pressé de questions, il ajouta qu'étant arrivés, le 31 juillet, à Bergerac où ils vendaient leurs livres, ils avaient été abordés par le libraire Rodez qui les avait fait venir dans sa boutique; puis, que les ayant fait monter dans une chambre haute, il leur avait montré les livres qu'on avait saisis sur eux; qu'ils avaient hésité à les acheter, n'en sachant pas le débit; mais que Rodez leur avait dit que c'étaient des livres de religion dont ils se déferaient très avantageusement dans les environs.

Le lendemain, 2 août, ce fut le tour du camarade d'être interrogé. Celui-là, qui déclara se nommer Antoine Magnan, âgé de trente-cinq ans, natif d'Angoumois, comme l'autre, était plus expert en la matière, faisant le métier depuis cinq ans, et ayant exploité déjà Limoges, Agen, Condom, Nérac et autres lieux. Il ne savait cependant ni lire ni écrire : ce qui ne l'empêchait pas, ainsi qu'il le déclara au Prévôt général, de savoir le prix des livres qu'il achetait. Il avoua pourtant qu'il ne connaissait pas le prix de ceux que Rodez lui avait vendus en lui assurant un grand débit parmi les gens de la religion calviniste. Puis il raconta, à peu près comme son camarade, la façon dont le marché avait été fait avec ledit Rodez pour la somme de 133 livres 10 sols. Il reconnut enfin que c'était de lui qu'ils tenaient divers livres saisis et qui étaient intitulés : *Prières chrétiennes avec les cantiques annotés et corrigés des liturgies d'Angleterre,* imprimées à Liège en 1722; *les Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort...,* (1), imprimées à La Haye; *les Psau-*

(1) Ce livre : *des Consolations etc.,* Charenton, 1669, a été attribué à Ch. Drelincourt. Il a été plusieurs fois réimprimé.

Digitized by Google

mes de David mis en rime française par Clément Marot et Théodore de Bèze..., imprimés à Genève ; et, en outre, un grand nombre de sermons et de catéchismes par des ministres protestants.

Il ne restait plus qu'à s'assurer de la personne du libraire Rodez. Dès le 2 août, le premier brigadier de la maréchaussée de Guyenne était dépêché à cet effet vers la ville de Bergerac où, dès son arrivée, il se mettait en rapport avec le subdélégué de l'Intendant de Guyenne ; mais arrivé avec lui devant le logis de Rodez, il apprenait par une voisine que ce dernier était parti avec sa femme pour aller à Limoges. — Le brigadier ne pouvait en rester là, et sur le conseil du subdélégué, il remontait à cheval pour se mettre à la poursuite de Rodez ; mais après une course inutile de sept grandes lieues, il battait en retraite à Sainte-Foy.

Le subdélégué eût, de son côté, plus de succès. Dans une lettre que, le 12 août, il écrivait à l'Intendant, il lui fournissait là-dessus quelques renseignements intéressants. Il ne doutait pas, du reste, que la nouvelle de l'arrestation des colporteurs et de l'envoi de la maréchaussée ne fût parvenue à Bergerac, et au libraire Rodez en particulier, avant l'arrivée des archers ; mais, sous prétexte d'acheter un livre, le subdélégué s'était présenté avant eux au logis de Rodez. Un voisin qui en avait la clef s'était empressé de la lui offrir ; mais il n'avait pas voulu alors s'en servir, et il s'était contenté de la garder, en chargeant le voisin obligeant de dire à Rodez, à son retour, de venir la chercher chez le subdélégué. Celui-ci, cependant, n'avait pas longtemps attendu pour procéder, même en son absence, à la visite de ses livres avec l'assistance du curé. Cette visite, minutieusement faite, n'avait amené la découverte d'aucun mauvais

Digitized by Google

livre, ainsi qu'il apparaît d'un état qui est joint aux pièces et qui ne présente aucune curiosité bibliographique. On avait aussi trouvé des ouvrages appartenant à diverses personnes qui avaient chargé Rodez de les relier. On avait, enfin, constaté dans ce logis les traces non équivoques d'une grande détresse. A part la presse, le reste était misérable : un mauvais lit, des meubles loués, des vêtements d'homme et de femme ne valant pas un écu.

Quant à Rodez lui-même, on ne savait où le prendre. Il s'était bien gardé de revenir à Bergerac. On soupçonnait qu'il se cachait en Rouergue ; mais toutes les recherches devaient rester sans résultat.

En attendant, les colporteurs qui avaient été transférés dans les prisons de Bordeaux, y étaient restés comme oubliés. Ce n'est qu'au mois de mars 1725 que l'intendant Boucher semble pris de remords à leur égard. Le 6 mars, il écrit au Garde des sceaux qu'on désespère de voir revenir le libraire de Bergerac de qui on pensait obtenir le nom de celui qui imprimait à Limoges les livres défendus ; que cependant on ne peut retenir plus longtemps les deux colporteurs « qui, ne sachant point lire parroissent excusables ». Il demande en conséquence l'autorisation de les mettre en liberté et de leur rendre les livres qui n'étaient pas prohibés, d'autant plus qu'ils étaient tous deux anciens catholiques, et que leur longue détention préventive lui « paraît une peine suffisante pour leur » crime où il y a plus d'imprudence que de méchanceté. »

La réponse du Ministre ne se fit pas attendre. Elle fut quelque peu sévère pour l'Intendant. « Si vous m'aviez » proposé plustôt d'élargir les deux colporteurs, ... je vous » aurais mandé de faire ce que vous proposez. » Il n'y avait donc plus qu'à brûler les mauvais livres, et à remettre les autres aux colporteurs, en les avertissant d'être plus cir-

Digitized by Google

conspects à l'avenir et de ne se charger d'aucun livre qu'ils ne l'eussent montré à leur curé. — Ainsi fut fait dans les derniers jours de mars 1725.

Par là finissait cette longue affaire qui traînait depuis plusieurs mois. Elle avait emprunté sa rigueur à une recrudescence de poursuites contre les livres protestants due à une déclaration royale que le gouvernement du duc de Bourbon avait rendue le 14 mars 1724. Enregistrée par le Parlement de Paris, elle était peut-être plus sévère que l'édit de 1685.

Renouvellement des prohibitions contre les libraires protestants.

Avant la fin de l'année, la Guyenne devait encore en sentir les effets. Le 11 septembre 1724 intervenait, en effet, un arrêt du Conseil qui, en frappant de nullité les commissions accordées à des libraires de Rouen, convaincus de faire ouvertement profession de la religion réformée, saisissait l'occasion de renouveler par une mesure générale, les défenses d'admettre à la profession d'imprimeur ou de libraire aucuns sujets qui n'eussent fait leurs preuves de catholicité et n'en fissent exercice actuel, conformément aux arrêts et règlements, notamment à l'article 45 du règlement du 17 février 1723 et l'article 14 de la déclaration du 14 mars précédent.

Le 19 septembre, le Garde des sceaux envoyait à l'Intendant de Guyenne, plusieurs exemplaires du nouvel arrêt, en l'invitant à tenir la main à son exécution. L'Intendant, de son côté, adressait le 13 octobre suivant, à ses subdélégués, des copies de ce même arrêt, en leur recommandant de s'enquérir de la conduite de ceux qui faisaient profession de libraire ou d'imprimeur, sous le rapport de l'exercice de la religion, afin que, le cas échéant, il y eût à provoquer la destitution de ceux qui se trouveraient en défaut (1).

(1) *Arch. dép.*, C. 3311.

Digitized by Google

Saisie de livres adressés au négociant Wolk.

L'activité si impérieusement recommandée au zèle des agents du pouvoir ne pouvait manquer parfois de leur faire faire fausse route, ainsi qu'il arriva à l'occasion d'une saisie de livres faite au préjudice d'un négociant de Bordeaux, le sieur Wolk, lequel était originaire de Hambourg. En mai 1725, le Directeur des Fermes avait fait arrêter trois livres allemands contenant des sermons et des prières. Wolk réclama aussitôt, en sa qualité de luthérien, la restitution de ces livres; mais l'Intendant ne crut pas pouvoir prendre sur lui de faire cette remise, et il en référa aussitôt au Garde des sceaux, tout en lui exprimant qu'il ne voyait pas d'inconvénient à rendre les livres saisis, d'autant que personne dans le pays bordelais ne saurait en faire usage, et qu'on laissait aux négociants établis à Bordeaux la liberté de professer dans leurs maisons les différentes religions auxquelles ils appartenaient.

La réponse du Garde des sceaux ne se fit pas attendre. Il ne voyait en effet aucune difficulté à rendre à Wolk les livres qu'il réclamait (1)

Arrêt du Conseil contre les agissements suspects des libraires.

Toutes les affaires n'avaient pas toujours une solution aussi libérale. La complicité des imprimeurs et des libraires contribuait beaucoup à rendre les recherches difficiles. En contravention permanente avec les défenses de l'autorité, ils n'étaient pas, d'autre part, sans reproches à l'égard du public, si l'on en croit les considérants d'un arrêt du Conseil, du 10 avril 1725. Il y aurait eu, en effet, à leur imputer de graves abus qui, en soulevant les

(1) *Arch. dép.*, C. 3311. — On trouve, bien plus tard, un exemple remarquable des facilités accordées à certaines personnes dans l'autorisation que, le 8 juillet 1772, M. de Sartines donnait à un autre négociant de Bordeaux, M. Risteau, père de Mme Cottin, de recevoir, sans les formalités ordinaires, des livres qui lui étaient adressés, et qui devaient servir à deux ouvrages célèbres : *L'esprit des lois* de Montesquieu, et *l'Histoire philosophique des Indes*, par l'abbé Raynal. V. *Archives historiques*, t. I, p. 280.

Digitized by Google

plaintes du public, allaient à porter un préjudice considérable aux livres imprimés en France. Certains libraires qui avaient eu permission de recevoir des souscriptions pour quelques ouvrages, n'avaient pas satisfait à leurs engagements, soit pour le temps de la livraison des ouvrages, soit pour la qualité du papier et des caractères. D'autres qui avaient obtenu le renouvellement de leur privilège pour des livres déjà imprimés, ne s'en étaient servi que pour empêcher d'autres libraires d'obtenir la permission d'imprimer ces mêmes livres, afin d'augmenter ainsi le prix des premières éditions qui leur restaient. Il s'agissait, pour le Gouvernement, en maintenant l'art de l'imprimerie dans toute sa perfection, de procurer le bon marché des livres, surtout des plus usuels, et de faire observer par les libraires les conditions des souscriptions qu'ils avaient reçues ou recevraient à l'avenir. C'est précisément ce que tenta de faire l'arrêt du Conseil du 10 avril 1725 qui règlementa la matière des impressions et des souscriptions en quatre articles qui portaient, en même temps, des peines sévères contre les délinquants.

Ce nouveau règlement, envoyé en Guyenne en mai 1725, était bientôt répandu dans toute la généralité par la voie des subdélégués (1).

Dénonciation d'une nouvelle édition de *Lapeyrère*.

Il allait avoir bientôt une application singulière dans une affaire qui concernait un livre qui jouissait alors, et depuis plusieurs années, d'une grande autorité au Palais.

Un magistrat du Parlement de Bordeaux, le conseiller Brassier (2) avait, le 6 août 1726, dénoncé au Garde des sceaux une fraude faite par deux libraires de cette ville, dans une nouvelle édition qu'ils avaient donnée d'un

(1) *Arch. dép.*, C. 3311.

(2) Le conseiller François-Étienne de Brassier était depuis peu d'années au Parlement.

Digitized by Google

recueil d'arrêts, déjà célèbre, sous le titre de *Décisions sommaires du Palais,* par Abraham Lapeyrère (1). Ils avaient inséré dans ce recueil plusieurs arrêts que son auteur n'y avait pas mis quand il l'avait réimprimé, avec privilège du Roi, en 1717. Cette insertion n'avait été imaginée, d'après le conseiller Brassier, qu'en vue d'un procès qu'il avait au Parlement de Bordeaux avec le président de Ségur (2). Indépendamment de la fraude qui était signalée, il y avait à considérer que la nouvelle édition n'avait pas été autorisée.

C'est à ce double point de vue que le Garde des sceaux renvoya à l'Intendant de Guyenne la plainte du Conseiller. Il lui manda, en effet, le 18 août, d'avoir à instruire cette affaire qui présentait tout d'abord une contravention à la défense de rien ajouter à un ouvrage imprimé par privilège, sans nouvelle approbation. Il suffisait pour l'établir de comparer l'édition de 1717 avec la nouvelle, et de vérifier si l'insertion incriminée s'y trouvait effectivement. Puis, il fallait que les libraires s'expliquassent sur les motifs de cette addition et sur la foi de qui ils l'avaient faite. Il y avait encore à éclaircir le fait allégué : si les arrêts insérés étaient falsifiés ou altérés. Le Garde des

(1) Abraham Lapeyrère, avocat au Parlement de Bordeaux, avait publié, pour la première fois, en 1675, ses *Décisions sommaires* qui ont été longtemps le guide le plus sûr et le plus suivi par les gens du Palais. On y trouvait le résumé de la jurisprudence locale. Des additions y furent sans cesse faites, au cours du siècle dernier, par les plus savants avocats, dans les six éditions qui parurent successivement après la mort de l'auteur. Des notes furent fournies par Beaume, Cazalet et Dumoulin. Il y eut même, en outre, des recueils connus sous le nom de *Conférences manuscrites de Lapeyrère* qui continuèrent jusqu'au commencement de notre siècle, dans les discussions du Palais, l'autorité incontestée des *Décisions de Lapeyrère.* On citait encore, il y a quelques années, l'édition de 1749, en 2 vol. in-f°, publiée par J.-B. Lacornée.

(2) Le président Nicolas de Ségur était des derniers nommés à cette époque.

Digitized by Google

sceaux terminait sa lettre en disant à l'Intendant qu'il attendait les éclaircissements qu'il pourrait prendre, pour faire ce que le bon ordre exigeait de lui-même.

L'intendant Boucher se mit aussitôt à l'œuvre, et le 2 septembre suivant, il lui adressait son rapport. Il en résulte que c'étaient les frères Labottière qui avaient imprimé la nouvelle édition des *Décisions sommaires du Palais*. Mandés devant l'Intendant pour s'expliquer sur l'insertion de vingt-huit nouveaux arrêts dans ce livre tel qu'il avait été imprimé en 1717, ils avaient répondu que la nouvelle édition n'avait pas été faite par eux, mais par l'imprimeur Boué auquel le privilège avait été accordé primitivement, et que les nouveaux arrêts avaient été fournis par un Conseiller au Parlement. — L'Intendant s'était adressé alors à ce Conseiller qu'il n'hésite pas à présenter au Ministre comme un homme très honnête et incapable de vouloir faire tort à personne.— Quoi qu'il en fût, il était certain que dans le nombre des arrêts insérés, il y en avait un, rendu le 20 juillet 1725, en la première Chambre des enquêtes, au rapport du conseiller Lecomte (1), par lequel on prétendait qu'il avait été jugé qu'un héritier, sous bénéfice d'inventaire, pouvait, sans répudier l'hérédité, agir en désistat pour revendiquer son bien propre qui avait été aliéné par le testateur. — Quoique, à la différence de ce qu'on avait fait pour presque tous les autres arrêts, on n'eût pas mis l'espèce dans laquelle celui-ci était intervenu, l'Intendant ne pouvait croire à une mauvaise intention de la part du Conseiller qui l'avait fourni. Celui-ci avait affirmé que l'imprimeur, voulant faire une nouvelle édition, lui avait demandé s'il

(1) Jean-Baptiste Lecomte de la Tresne, qui était alors conseiller depuis peu d'années, devint plus tard avocat général, puis président à mortier, le 20 novembre 1739.

Digitized by Google

n'avait pas été rendu, depuis 1717, quelques arrêts confirmant les anciennes décisions rapportées par Lapeyrère; qu'il lui avait alors remis le recueil qu'il avait déjà préparé et qui a été inséré à la fin de l'édition de 1725; que dans ce recueil se trouvait l'arrêt dont se plaignait le conseiller Brassier; mais qu'il n'avait pas douté que le résumé par lui donné ne fût le motif même de l'arrêt de la première des enquêtes, d'autant plus que c'était conforme au sentiment exprimé par Lapeyrère lui-même, lettre H. — Cependant, l'Intendant n'hésitait pas à déclarer que ce Conseiller s'était trompé. Après s'être informé auprès de plusieurs juges du motif de leur décision; il avait appris que si les parties avaient agité la question en thèse telle qu'elle avait été rapportée dans la nouvelle édition, il était certain que l'affaire avait été jugée sur le simple fait et à la lecture du contrat de vente. L'Intendant le prouvait, en exposant l'espèce où la revendication par les héritiers bénéficiaires avait été admise contre l'acquéreur de mauvaise foi parce qu'il n'avait stipulé aucune garantie de son vendeur. — Il en résultait que le conseiller Brassier avait eu raison de se plaindre, et l'Intendant pensait que c'était le cas de faire supprimer l'addition des arrêts mise à la fin de l'édition de 1725, ce qui devait être d'autant plus facile qu'elle se trouvait même après la table des matières. Quant aux frères Labottière, il était reconnu qu'ils n'avaient pris aucue part à l'addition incriminée, l'impression en ayant été faite par Boudé-Boué qui était décédé depuis, laissant une veuve mal à l'aise, pour laquelle l'Intendant, en terminant, demandait grâce au Ministre.

Celui-ci, s'associant à la bienveillance de Boucher, n'exigeait, suivant son avis, que la remise par tous les

Digitized by Google

libraires, des exemplaires de la nouvelle édition qu'ils pouvaient avoir, afin d'y opérer le retranchement proposé. « Vous ferez part de cette exécution, ajoutait le » Garde des sceaux, tant au premier Président qu'aux » gens du Roy du Parlement (1), pour qu'ils informent » les officiers de cette compagnie qui peuvent avoir dans » le nombre de leurs livres des exemplaires de cette » nouvelle édition, qu'il ne doit estre ajouté aucune foy » aux additions qui ont esté faites à la première, attendu » le défaut d'approbation et de permission. » — Le Ministre ne se décidait donc que par le motif tiré de la contravention de librairie.

A quelques jours de là, l'Intendant, qui s'était fait représenter tous les exemplaires de la nouvelle édition, en faisait extraire les feuilles de l'addition qu'il faisait brûler en sa présence. Il donnait, en outre, l'ordre de rompre les planches, au cas où il y en eût encore, malgré le temps qui s'était écoulé depuis l'impression (2).

Ainsi se terminait cette affaire derrière laquelle s'étaient agitées bien des passions dans les rangs du Parlement lui-même. Nous allons bientôt le trouver, comme cour souveraine, aux prises avec les règlements de l'imprimerie. Ceux-ci, en effet, continuaient à se succéder sans relâche, toujours impuissants à arrêter un élan général dont l'opinion publique, de plus en plus puissante, doublait la force dans tous les centres importants.

Arrêt du Conseil du 8 février 1727 sur les contraventions de librairie.

En dépit des anciennes défenses de rien imprimer sans autorisation, des livres, des libelles et des brochures se répandaient partout sans permission, au grand scandale

(1) Le premier Président du Parlement, était alors Joseph de Gillet, marquis de Lacaze, qui occupait ces hautes fonctions depuis 1714. Le Procureur général était Jacques-Armand Duvigier, qui avait été nommé le 11 février 1710.

(2) *Arch. dép.*, C. 3315.

Digitized by Google

des gens de tous ordres qui avaient plus ou moins à en souffrir. Aussi, le Gouvernement ne reculait-il pas devant des mesures draconniennes qui furent édictées par l'arrêt du Conseil du 8 février 1727. Les contrevenants ne devaient plus trouver grâce. Les imprimeurs et les libraires devaient être destitués, leurs boutiques murées. Ils devaient être condamnés en l'amende de 3,000 livres applicable pour moitié au dénonciateur, et pour l'autre aux hôpitaux des lieux, et, en outre, à la confiscation de leurs presses. Si le dénonciateur était apprenti ou compagnon imprimeur (1), la place de l'imprimeur destitué pouvait lui être donnée de préférence, avec les presses confisquées. — Le nouveau règlement, s'occupant des *factums* publiés dans les procès, édictait enfin que les mémoires imprimés, sous prétextes d'instruction pour les juges, dans les procès pendants devant les tribunaux, mais qui souvent étaient remplis d'invectives les plus injurieuses pour les parties, devraient être traités comme des libelles diffamatoires. Il était, en conséquence, ordonné qu'à l'avenir aucun mémoire sur procès ne serait imprimé sans que le nom de l'avocat qui l'avait composé et celui de l'imprimeur y fussent mentionnés.

Ce règlement, qui était étendu à tout le royaume, était publié en Guyenne, à la suite d'une lettre du Garde des sceaux, en date du 22 février 1727 (2). Y fut-il l'objet d'une application un peu molle? On serait tenté de le croire, d'après le ton d'une lettre que le ministre Chau-

(1) A quelque temps de là intervenait un arrêt du Conseil, du 27 août 1731, qui réglementait la forme des congés qui devaient être donnés aux compagnons et ouvriers imprimeurs. Il avait pour objet de réprimer certains abus dans la façon dont les ouvriers quittaient leurs patrons et étaient reçus par d'autres. V. *Arch. dép.*, C. 3311.

(2) *Arch. dép.*, C. 3311.

Digitized by Google

velin (1) adressait, le 25 novembre suivant, à l'intendant Boucher : « J'ay cru, lui disait-il, qu'une ville telle que » celle de Bordeaux demandoit qu'on y donnast la même » attention et le même soin qu'on apporte dans toutes » les principalles villes du royaume, à ce qui concerne » une matière aussi importante au bien de la religion et » au repos de l'État que l'est la librairie et imprimerie. » Cette attention est une partie de votre ministère dont » je m'assure que vous vous acquittez aussi bien que » vous faites de toutes les autres ». — Cependant le Ministre ajoutait aussitôt qu'il lui paraissait qu'il fallait faire à Bordeaux ce qu'on avait fait ailleurs, c'est-à-dire établir une inspection de l'imprimerie. Le conseiller de Lavie (2), ayant bien voulu se charger de cet emploi, le Ministre ne croyait pas pouvoir le confier à personne plus capable ni plus zélée pour le bien remplir. En conséquence, l'Intendant était invité à se concerter avec lui et à lui donner tous les secours dont il pourrait avoir besoin : ce que du reste l'Intendant s'empressait de faire, ainsi qu'il en informait le Ministre, par une lettre du 8 décembre suivant (3).

Trois années s'écoulent sans incident grave; mais, en 1731, le Parlement de Bordeaux va se trouver en conflit avec l'Administration supérieure au sujet d'une prérogative qu'il s'était attribuée en matière d'imprimerie.

Cassation d'un arrêt du Parlement au sujet de l'impression d'une déclaration royale.

Vers la fin du mois de mai 1727, un imprimeur de Bordeaux, Jean-Baptiste Lacornée, lui avait présenté

(1) Germain-Louis de Chauvelin, de président à mortier au Parlement de Paris, était devenu garde des sceaux, en 1725, après la disgrâce d'Armenonville. Il fut disgrâcié à son tour, et fut même, en 1737, enfermé dans un château-fort comme criminel d'État.

(2) Jean-Charles de Lavie était conseiller depuis le 11 février 1722. Il devint plus tard président aux enquêtes en 1735.

(3) *Arch. dép.*, C. 3314.

Digitized by Google

requête pour lui exposer qu'au mépris des inhibitions faites à tous les libraires de Bordeaux, autres que lui-même, de faire aucune impression des édits et ordonnances du Roi adressés au Parlement, non plus que des arrêts de cette cour, la veuve Brun et son fils, imprimeurs à Bordeaux, s'étaient ingérés d'imprimer, vendre et afficher aux carrefours de cette ville, la déclaration royale sur *les Insinuations* donnée, à Versailles, le 17 février précédent. — Lacornée avait conclu, en conséquence, à raison du préjudice qu'il éprouvait de cette entreprise, à ce que la veuve Brun et son fils fussent condamnés à 500 livres d'amende et à pareille somme pour lui tenir lieu de dommages intérêts. Il avait demandé, en outre, qu'il leur fût fait défense de continuer à imprimer et placarder les édits du Roi et les arrêts de la cour.

Le Parlement, après instruction de l'affaire, rendait, le 8 juin 1731, au rapport du conseiller doyen de Vincens (1), un arrêt ordonnant que les parties viendraient plaider sur la requête de Lacornée; mais, cependant, faisait défense à la veuve Brun et à son fils, ainsi qu'à tous autres imprimeurs de Bordeaux, d'imprimer, de vendre ou placarder les ordonnances du Roi et ses propres arrêts. Il ordonnait, en outre, l'enregistrement de sa décision sur le registre de la communauté des imprimeurs afin qu'ils eussent à s'y conformer.

L'intendant Boucher, ému de cette entreprise du Parlement, d'autant que c'était par ses ordres que son imprimeur, la veuve Brun et fils, avait agi, s'empressait, dès le 22 juin, de porter ses plaintes au Contrôleur général et au Garde des sceaux. Il leur exposait qu'il

(1) Josué de Vincens, baron de Clérance, était déjà conseiller en 1685. Il était encore le doyen du Parlement en 1746-1747.

Digitized by Google

avait procédé ainsi pour donner la plus grande publicité possible à une déclaration aussi importante que celle des *Insinuations;* qu'il avait, du reste, opéré toujours de cette façon, sans que jamais le Parlement y eût trouvé à redire, jusqu'en l'année 1727. — Il paraît, d'après lui, qu'à cette époque, le Procureur général s'étant plaint de ce que l'Intendant avait fait publier par mégarde une déclaration qui n'avait pas été encore enregistrée, ce dernier avait, depuis lors, mis une extrême attention à ce que jamais aucune publication ne fût faite qu'avec la mention de l'enregistrement du Parlement. L'Intendant ajoutait que lorsque le Chancelier lui avait adressé la déclaration sur les *Insinuations,* il lui avait marqué que les publications, qui devaient être faites à la diligence du Procureur général, n'étaient pas exactement opérées par ses substituts dans les provinces, parce que ceux-ci n'avaient pas de fonds pour cette dépense. L'Intendant avait alors pensé qu'il ne pouvait mieux faire que de répandre dans toute la généralité une déclaration aussi importante que celle qu'il recevait. De là l'arrêt dont il se plaignait et dont il essayait de montrer les inconvénients. En effet, l'imprimeur du Parlement n'avait intérêt qu'à publier les règlements dont il croyait avoir beaucoup de débit, parce qu'ils devaient exciter la curiosité du public, ce dont le service du Roi pouvait avoir à souffrir. De plus, en ordonnant l'insertion de l'arrêt attaqué aux registres de la communauté des imprimeurs, le Parlement se trouvait avoir ajouté une prescription de plus à celles qui avaient été édictées pour l'imprimerie, ce qu'il n'appartenait qu'au Garde des sceaux d'imposer. — L'Intendant terminait sa double lettre en demandant la cassation de cet arrêt malencontreux, n'ayant pu, disait-il, décider le Procureur général à tenter de le faire rap-

Digitized by Google

porter, avec tous les ménagements possibles, par le Parlement lui-même.

La protestation de Boucher, bien accueillie par le Garde des sceaux, était suivie, le 15 juillet 1731, d'un arrêt du Conseil qui, attendu qu'il n'appartenait qu'au Roi de donner des privilèges exclusifs aux imprimeurs qu'il voulait choisir, et attendu d'ailleurs qu'il était important que ceux qui étaient chargés de ses ordres dans les provinces pussent faire connaître promptement les édits, déclarations ou arrêts qui devaient y être répandus, ordonnait que, sans avoir égard à l'arrêt du Parlement de Bordeaux, les édits et arrêts du Conseil adressés à cette cour pourraient après leur enregistrement en ladite cour, être imprimés par les imprimeurs qui en seraient chargés par le Roi ou par ceux à qui ses ordres seraient adressés, etc., etc... (1).

Perquisitions chez les libraires de Bordeaux.

Avant la fin de l'année, l'Intendant avait à exercer son zèle sur des sujets autres que des questions de principes. Il était, en effet, informé que des balles de livres suspects arrivées dans le port, étaient clandestinement recélées chez certains libraires de Bordeaux.

Sur les réquisitions qu'il s'empressait d'adresser à l'hôtel de ville, les Jurats se mettaient aussitôt en campagne.

(1) *Arch. dép.*, C. 3315. — A cette époque, le Parlement de Bordeaux avait à se défendre contre des attaques plus vives. Le 28 juillet 1731, il supprimait, comme libelle infâme, une « *Lettre à M. Combabessouze,* » conseiller au Parlement de Bordeaux ». — (Nicolas Combabessouze était conseiller depuis le 25 mai 1686, doyen en 1747, mort en 1756), — publication anonyme qui était une violente satire des magistrats de cette cour. — Cette hostilité se rattachait aux querelles religieuses qui motivaient encore de nombreux arrêts de diverses cours, notamment du Parlement de Paris qui condamnait, le 29 janvier 1731, une « *Lettre de l'ancien évêque d'Apt* »; et, le 9 février suivant, un journal intitulé : « *Nouvelles ecclésiastiques, ou Mémoire pour servir à l'histoire de la Constitution, etc., etc.* » V. *Arch. dép.*, C. 3627.

Digitized by Google

Dès le 11 décembre, l'un d'eux, J.-B. Fenis, avocat en la cour, se transportait chez les imprimeurs veuve Brun et fils, demeurant rue Saint-James, où, en la présence de la veuve Brun, il se livrait aux recherches les plus minutieuses du rez-de-chaussée au troisième étage et jusque dans les nippes et les papiers de la famille, sans y trouver aucun livre contraire à l'État ou à la religion.

Le surlendemain, 13 décembre, les perquisitions étaient reprises toutes à la fois, à la même heure, chez plusieurs libraires de la ville.

Le jurat Raymond Duvergier, qui se transportait successivement chez l'imprimeur Chapuis jeune et chez l'imprimeur Vialanne, demeurant rue Désirade, ne découvrit dans aucune de ces maisons ni livre ni impression suspects.

Il en était de même pour J.-B. Maignol, procureur-syndic de la ville, dans la visite qu'il faisait chez les libraires Nicolas et Jean Lacourt père et fils, demeurant rue Saint-James.

Le premier jurat, Antoine Darche, chevalier, seigneur de La Salle, et le jurat Joseph Dupin, avocat en la cour, ne réussissaient pas mieux dans les perquisitions qu'ils faisaient, l'un chez le libraire Labottière, demeurant rue Saint-James, l'autre chez l'imprimeur Labottière aîné, place du Palais.

Au jurat Joseph de Galatheau, écuyer, baron de l'Isle, était réservé plus de succès dans les recherches auxquelles il procédait au même moment, dans le domicile de l'imprimeur Raymond Labottière jeune, demeurant place du Palais. Après avoir visité, sans y trouver rien de suspect, la boutique et l'arrière-boutique, il montait dans un cabinet, situé sur le derrière de la maison, où il y avait un grand nombre de livres, parmi lesquels il remarquait

Digitized by Google

quarante-cinq exemplaires d'une brochure in-12, intitulée : *Apologie de Cartouche* ou *le Scélérat sans reproche par la grâce du père Quesnel*, imprimée à La Haye, chez Pierre Martau, formant 58 feuillets (1).

Ce livre était, cela va sans dire, dénué de toute approbation. Interpellé sur la présence de ce libelle en sa possession, Labottière répondait qu'il le tenait d'un libraire de Toulouse, nommé Desclozeau, qui lui en avait envoyé des exemplaires pour les vendre. — Descendu au rez-de-chaussée, le jurat trouvait une imprimerie démontée et en grand désordre. Elle paraissait n'avoir pas servi depuis longtemps, ce qui était affirmé du reste par Labottière lui-même.

La découverte faite chez ce libraire était donc le seul résultat d'une mesure de police qui, à ce qu'il paraît, avait été ordonnée par le Garde des sceaux bien avant le 10 décembre. D'après ses instructions, le conseiller de Lavie, inspecteur de l'imprimerie dans la généralité de Guyenne, avait dû s'entendre avec l'Intendant pour procéder à des perquisitions chez les libraires de Bordeaux, principalement chez les correspondants de certains libraires de Nantes nommés Verger, Céré et Marie Maréchal. — C'était précisément ce qui venait d'être exécuté par les Jurats avec un médiocre succès.

L'Intendant, en envoyant, le 14 décembre, au Garde des sceaux un exemplaire du libelle, estimait que le reste n'était bon qu'à être mis au feu et que Labottière méritait une réprimande.

Ces conclusions ayant été admises par le Garde des sceaux, il ne resta plus qu'à faire brûler les exemplaires saisis et à enjoindre aux libraires de ne plus recevoir de

(1) Ce livre in-8°, marqué *La Haye* 1731, réimprimé à *Cracovie* (Paris) 733, est attribué au jésuite Louis Patouillet.

Digitized by Google

livres qu'après une visite en chambre syndicale, ce que les Jurats et les syndics des libraires furent chargés d'exécuter, chacun en ce qui le concernait (1).

Le libelle dont on vient de voir la condamnation administrative a reporté la pensée vers le Père Quesnel, l'auteur du livre célèbre : ***Réflexions morales sur le Nouveau Testament*** qui, quoique composé depuis 1671, avait été l'objet, vers la fin du règne de Louis XIV, des censures violentes que consacra la fameuse constitution ***Unigenitus*** (2).

Redoublement des querelles religieuses.

Les querelles religieuses qui avaient si profondément troublé la fin du grand règne, semblaient devoir revivre avec une vivacité nouvelle en 1732, sous le ministère du cardinal Fleury. A l'occasion du mandement par lequel l'archevêque de Paris avait condamné les ***Nouvelles ecclésiastiques*** (3), la lutte s'était rouverte entre la cour et le Parlement de Paris. Un arrêt du 13 juin 1732 déclarait qu'il y avait abus dans le mandement de l'archevêque; mais il était aussitôt cassé par un arrêt du Conseil du 16 juin 1732. A quelques semaines de là, un nouvel arrêt du Conseil qui, pour calmer l'irritation générale, n'avait rien trouvé de mieux que d'interdire tout écrit sur la bulle ***Unigenitus*** et les affaires présentes de l'Église de France, était envoyé en Guyenne (23 septembre 1732) avec cette mention que, par cet arrêt il avait plu au Roi de retrancher ce qu'il y avait d'excessif dans un arrêt du Parlement de Paris du 8 août précédent. Tout écrit sur ces matières, quel qu'en fût le nombre de feuilles, ne pouvait

(1) ***Arch. dép.***, C. 3308, 3315.

(2) V. Rocquain, ***L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution***, p. 2 et suivantes.

(3) Les ***Nouvelles ecclésiastiques*** ou ***Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique***, sans lieu ni date (1728-1803), furent mises à l'index en 1742 et en 1757.

Digitized by Google

plus être autorisé (1). Le silence le plus absolu devait se faire par *ordre* sur ces sujets brûlants (2).

Ces prohibitions à outrance n'avaient cependant pas l'effet qu'on en attendait. Il a été constaté que de 1715 à 1743 la plupart des livres condamnés ou supprimés se rattachaient aux querelles soulevées par la bulle *Unigenitus* (3). — Par une heureuse exception, au milieu de ce débordement de libelles et malgré les excitations qui lui venaient de tous côtés, Bordeaux jouissait d'une tranquillité relative qu'on attribuait généralement à l'influence de son archevêque, Mgr de Maniban, dont on a dit qu'il fut le plus vertueux des prélats qui aient occupé le siège de Pey Berland, dont il fut l'émule (4).

Cette heureuse influence était expressément reconnue par l'intendant Boucher dans une lettre qu'il adressait au Garde des sceaux le 12 juin 1733, en réponse à une communication que ce Ministre lui avait faite dans les circonstances qui suivent :

Dénonciation par un sieur Pourra.

Un sieur Pourra avait donné avis au ministre Chauvelin de l'envoi à Bordeaux de différents libelles (5). L'Intendant, chargé de prendre à cet égard les éclaircissements nécessaires, répondait le 12 juin 1738 au Garde des sceaux, que ledit Pourra, interrogé par lui, lui avait déclaré qu'étant un jour au bureau des Fermes, il avait vu un ballot de livres qu'un libraire de Bordeaux, nommé

(1) *Arch. dép.*, C. 3313.

(2) C'est de l'année 1733, que Voltaire a dit (*Histoire du Parlement*, 376) qu'elle « se passa en mandements d'évêques, en arrêts du Parlement et en » convulsions. » — L'excitation des esprits était devenue telle qu'on en vint à regarder comme une diversion salutaire les menaces de guerre qui se produisirent alors (juillet 1733).

(3) V. Rocquain, p. 489.

(4) Il était archevêque de Bordeaux depuis 1730. V. Bernadau, *Ann.*, p. 119.

(5) Sa lettre n'est pas au dossier.

Digitized by Google

Dumène, y avait porté pour avoir un billet de sortie afin de l'envoyer à un libraire de Poitiers nommé Faucon. Pourra avait ajouté qu'ayant regardé ces livres, il avait trouvé que c'étaient les exemplaires d'une comédie contenant des choses contraires « à l'honneur du Roy et du gouvernement. » — Quoi qu'il en fût, le ballot était parti depuis longtemps, et toute visite était désormais impossible. — L'Intendant exprimant son avis sur cette affaire, ajoutait que les recherches avaient été jusqu'ici presque toujours sans effet, que les libraires de Bordeaux ne se chargeaient pas volontiers de mauvais livres, et que s'il en entrait quelqu'un, ce n'était qu'à la faveur des ballots de marchandises adressées aux négociants; qu'il avait lui-même recommandé au Directeur des Fermes d'examiner avec attention tous les ballots portés à son bureau, et d'aviser le conseiller de Lavie et les syndics des libraires des découvertes de livres qu'il pourrait faire. « Il me semble, disait l'Intendant en terminant, que c'est » l'unique précaution qu'on puisse prendre pour empêcher » l'entrée des mauvais livres; car il seroit très dangereux » d'accorder au sieur Pourra la commission qu'il demande, » et il seroit à craindre que son zèle ne le porta à la » remplir avec trop de vivacité : ce qui pourroit troubler » la tranquillité que M. notre Archevêque entretient par » sa prudente et sa sage conduitte. Le soleil est vif en ce » pays, et les esprits s'y échaufent facilement. Il est bon » de ne pas réveiller leur vivacité naturelle.... (1). »

C'est, sans doute, à cette prudence qui était pratiquée à Bordeaux par les plus hauts représentants de l'autorité que l'on doit de ne pas trouver pendant plusieurs mois la trace de poursuites contre des libraires et des impri-

(1) *Arch. dép.*, C. 5312.

Digitized by Google

meurs. Aussi bien, les mesures répressives avaient été si multipliées depuis quelques années qu'il était devenu difficile de s'y reconnaître, d'autant que parfois leur mise en action avait dépendu surtout des dispositions plus ou moins tolérantes ou sévères du pouvoir central. L'intendant, Boucher s'en expliquait en ce sens avec le Chancelier dans une lettre du 23 juillet 1737 (1) en réponse aux recommandations que ce Ministre lui avait faites d'avoir une grande attention à tout ce qui concernait la librairie et l'imprimerie de Bordeaux. L'Intendant lui adressait, en effet, un exemplaire du règlement du 1er juin 1723 que lui avait envoyé en son temps l'ancien garde des sceaux d'Armenonville, en le suppliant de lui dire s'il devait exécuter tout ce qui y était prescrit, aucun ordre ne lui ayant été donné à ce sujet par M. Chauvelin pendant qu'il était au pouvoir. Les soins à prendre à cet égard étaient alors confiés à l'Inspecteur de la librairie. Cet état des choses était-il changé? Dans tous les cas, l'Intendant déclarait au Chancelier qu'il attendrait ses ordres.

On voit par là le peu d'entrain que l'intendant Boucher mettait à cette désagréable besogne qui était sans cesse compliquée par de nouveaux règlements. Ainsi, quelques mois avant, le 10 octobre 1735, il avait reçu en plusieurs exemplaires, pour le faire exécuter dans la généralité de Guyenne, un arrêt du Conseil du 10 septembre 1735, réglant les rapports des libraires et imprimeurs avec les merciers, grossiers et jouailliers à qui le commerce des livres était interdit, si ce n'est pour la vente des ABC, des almanachs et des petits livres d'heures et de prières (2).

A quelles inquisitions, aussi vexatoires pour les mar-

(1) *Arch. dép.*, C. 3311.
(2) *Arch. dép.*, C. 3311.

Digitized by Google

chands que désagréables pour les agents du pouvoir à tous les degrés, ne fallait-il pas se livrer pour obéir à ces prescriptions? Aussi y avait-il, à Bordeaux du moins, peu de zèle dans les recherches, et c'était presque toujours de Paris que venaient les avis signalant des contraventions qui étaient passées inaperçues au chef-lieu même de la province.

Impression à Bordeaux du *Mercure de La Haye.*

Ainsi, il avait fallu que le Garde des sceaux signalât à l'Intendant, le 30 septembre 1735, que les imprimeurs de Bordeaux ne se gênaient pas pour imprimer différentes feuilles de nouvelles relatives aux événements et aux opérations de la guerre, et même aux troubles de la Perse. Ils imprimaient même tous les mois, sans que l'Intendant parût s'en douter, le *Mercure de La Haye* (1) dont le débit n'était pas permis dans le royaume. Le Ministre avait donc bien eu quelque droit de s'étonner de l'incurie des officiers de police qui, par leur inaction, autorisaient de pareilles impressions lesquelles, outre qu'elles étaient contraires au bon ordre, se faisaient, pour certaines de ces feuilles, en violation d'un privilège exclusif accordé à un sieur de Verneil. — Ce personnage, qui paraissait avoir cédé son privilège pour Bordeaux à quelque libraire, avait le soin d'envoyer à ses correspondants la *Gazette* et les autres feuilles que le Gouvernement trouvait bon de rendre publiques. — L'Intendant, dûment averti de faire cesser un abus trop longtemps toléré, n'avait plus eu qu'à s'exécuter : ce qu'il avait fait sans trop se presser, en invitant, le 8 novembre seulement, ses subdélégués à faire exécuter, chacun dans leur département, les ordres du Ministre (2).

(1) C'est là sans doute le *Mercure historique et politique, etc., etc.,* qui se publiait à La Haye, depuis 1686. V. *Infrà,* p. 105.

(2) *Arch. dép.,* C. 3315.

Digitized by Google

Importation à Bordeaux de la *Pucelle d'Orlé*

Il recevait, le 11 mars 1737, un avis qui, du moins, ne le surprenait pas en défaut. Le chancelier d'Aguesseau le prévenait « qu'un nouveau poème du sieur de Voltaire, » intitulé : *La Pucelle d'Orléans* (1), venait d'estre imprimé » en Hollande, et que la plus grande partie de l'édition » devait passer en France à bord d'un vaisseau destiné » pour Bordeaux. » Il fallait saisir ce livre dès son arrivée et prendre à cet effet toutes les mesures que l'Intendant jugerait nécessaires avec son « exactitude ordinaire ».

L'intendant Boucher chargeait aussitôt le Directeur général des Fermes à Bordeaux de faire visiter avec attention tous les navires venant de Hollande et de tâcher d'y découvrir, dans les ballots de livres, le poème suspect qui devait être porté sur le champ à l'hôtel de l'Intendance (2).

Plusieurs mois se passent sans qu'on trouve trace de cette affaire que l'intendant Boucher avait peut-être oubliée, lorsque le Chancelier la lui rappelait par lettre du 9 juillet. — Dix jours après, il s'efforçait de rassurer le Ministre sur l'efficacité des mesures qu'il avait prises pour arrêter toute tentative qu'on pourrait faire d'introduire l'œuvre de Voltaire par le port de Bordeaux (3). Quoi qu'il en soit, il y a lieu de supposer que ce nouveau poème, cette infamie antinationale, échappa aux perquisitions, ainsi du reste qu'il arrivait journellement des divers ouvrages de Voltaire déjà plus ou moins proscrits, tels que les *Lettres philosophiques*, imprimées à Amster-

(1) Le poème de la *Pucelle* fut, plus tard, brûlé en place de Grève, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris du 27 août 1757 : ce qui n'a pas empêché d'en publier plus tard de nombreuses éditions ornées de gravures très licencieuses, telles que les éditions de 1765, 1768, 1773, 1777, 1785, etc.

(2) *Arch. dép.*, C. 3312.

(3) *Arch. dép.*, C. 3311.

Digitized by Google

dam en 1734, condamnées au feu par arrêt du Parlement du 10 juin 1734; l'*Histoire de Charles XII,* la tragédie de *Zaïre,* et le *Temple du goût,* dont l'impression avait suscité des difficultés.

Les œuvres de Voltaire n'étaient pas les seules sur lesquelles l'attention de l'autorité était rigoureusement portée. On va le voir par ce qui se passa à Bordeaux dans les premiers jours de juillet de la même année 1737.

isie de livres venus de Tours de Toulouse.

Le 6 juillet, un négociant des Chartrons, le sieur Walter Pringle, faisait porter, pour se conformer aux règlements, dans la chambre syndicale de la communauté des libraires, sise dans la maison d'Étienne Labottière, premier syndic, un ballot de livres qui lui avait été adressé de Tours par le coche. La vérification de ce ballot par les syndics leur fit bien vite découvrir certains livres suspects, et aussitôt ils faisaient dresser par un notaire l'inventaire des livres contenus dans le ballot. Au milieu de livres inoffensifs tels que : l'*Histoire de France* de Mézerai, l'*Histoire universelle* de Bossuet, les *Œuvres* de Voiture, des cartes de géographie, etc., on trouvait *les Amours de dames illustres de France,* 2 vol., par le comte de Bussy Rabutin; les *Œuvres* de Rousseau, 3 vol., de l'édition d'Amsterdam, 1727 (1); les *Contes* de Lafontaine, 2 vol. — Ces ouvrages, étant des plus suspects, étaient immédiatement saisis, ainsi, du reste, que tout le ballot, et mis de côté en attendant de nouveaux ordres que l'Intendant s'empressait de demander au Chancelier par une lettre du 6 juillet.

Par cette lettre, il lui faisait remarquer que ces livres avaient été imprimés en Hollande et qu'à toute rigueur

(1) Il s'agit des œuvres de J.-B. Rousseau, alors proscrit, depuis l'arrêt du Parlement, du 7 avril 1712, qui l'avait condamné comme libelliste au bannissement perpétuel.

Digitized by Google

on pouvait en ordonner la confiscation. Il attendait néanmoins à cet égard les ordres du Chancelier en observant, disait-il, que « le grand commerce que nous avons ici » avec la Hollande facilite l'entrée de quantités de mau» vais livres qui s'y impriment. » Il terminait en provoquant de nouveaux règlements sur cette matière sans cesse réglementée, et en sollicitant des instructions au sujet d'une précédente saisie qu'il avait signalée au Chancelier par une lettre du 7 juin.

Cette saisie avait été faite, comme celle du 6 juillet, à la diligence des syndics sur un ballot de livres venant de Toulouse à la destination de Nantes. Au milieu de livres irréprochables, tels que les *Œuvres* de Racine, les *Fables* de Lafontaine, *la Henriade*, in-8°, *la Paysanne parvenue*, in-8°, *la Vie de Marianne*, in-12, s'étaient trouvés : un *Entretien des ombres*, une *Vie de Philippe d'Orléans, régent du royaume*, 2 vol., *les Lettres juives*, 3 vol. in-12 (1), *Pharsamond* ou *Folies romanesques*, in-12, *le Philosophe anglois*, 5 vol. in-12 (2).

Le Chancelier ne fit pas attendre sa réponse relativement à cette saisie qui était la plus ancienne. Dès le 9 juillet, il mandait en effet à l'Intendant que, par une grâce dont il tenait qu'on fît bien sentir aux délinquants toute la portée, il consentait à restreindre la confiscation aux livres suspects. En conséquence, il invitait l'Intendant à faire faire, conformément aux états qu'il lui adressait (et qui sont au dossier), deux ballots, composés : l'un,

(1) *Les Lettres juives* ou *Correspondance philosophique, historique et critique entre un juif voyageur en différents endroits de l'Europe et ses correspondants en divers endroits*, La Haye, 1738, sont attribuées au marquis J.-B. Boyer. Elles furent rééditées à Paris, 1754, en 8 vol. in-12.

(2) *Le Philosophe anglois* ou *Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwel, écrite par lui-même et traduite de l'anglois*, par (l'abbé Prévost). Utrecht (Paris), 1732-1739, 8 vol. in-12

Digitized by Google

des livres permis qui devaient être rendus au destinataire de Nantes; l'autre, des livres défendus qui devaient être adressés à la chambre syndicale des libraires de Paris où il devait être procédé à leur suppression. — Pour le surplus, le Chancelier, jugeant sans doute, qu'il y avait assez de règlement en l'état, se contentait de prescrire un redoublement de surveillance.

Les instructions qu'il donnait ainsi pour la plus ancienne saisie font pressentir celles qui furent envoyées pour la saisie Walter Pringle à la date du 13 octobre seulement. Toutefois, les livres suspects ne devaient pas être envoyés à Paris et leur suppression devait en être faite dans la chambre syndicale de Bordeaux, en présence de la communauté assemblée (1).

L'Intendant n'avait pas attendu jusque là pour faire préparer les ballots des livres de la première saisie, et le 26 juillet il informait le Chancelier que les syndics avaient remis au carrosse partant le lendemain pour Paris, le ballot des livres suspects trouvés parmi ceux venus de Toulouse (2). — Quant aux livres suspects venus de Tours, il fut sans doute procédé conformément aux ordres du Ministre.

Plainte des libraires de Bordeaux contre le commerce interlope des livres et contre les Petits-Carmes.

Le zèle déployé dans ces affaires par les syndics des libraires n'avait pas toujours trouvé, d'après eux, la récompense qu'ils croyaient mériter. Les privilèges de leur corporation étaient journellement violés, au grand dommage de la paix publique autant que de leurs propres intérêts. Pénétrés de ces sentiments, Étienne Labottière et Pierre Brun, syndics alors en charge, adressaient, le 10 août 1737, au Chancelier ou quoi que soit à Voyer d'Argenson, que d'Aguesseau venait de charger de

(1) *Arch. dép.*, C. 3308.
(2) *Arch. dép.*, C. 3311.

Digitized by Google

la direction de l'imprimerie, un long mémoire où se trouvent des détails curieux sur le commerce de la librairie à Bordeaux. — Dans ce mémoire ils se plaignaient un peu de tout le monde et d'abord de leurs propres confrères, de certains maîtres imprimeurs qui n'avaient pas craint de s'associer avec des compagnons réfugiés à Bordeaux et qui, n'ayant rien à perdre, imprimaient toutes sortes de mauvais livres, ce dont la communauté avait à souffrir par les soupçons dont elle était l'objet. C'était le cas, d'après eux de renouveler, tout au moins, l'édit de juillet 1688, article 43, contre les associations prohibées. — Un autre abus qu'ils signalaient encore, c'était le commerce clandestin de livres que faisaient des particuliers, même certaines communautés religieuses, notamment les Petits-Carmes des Chartrons qui, par la facilité qu'ils avaient de recevoir des livres sans les faire entrer en ville, trafiquaient de toutes sortes de livres, bons et mauvais. D'après les syndics, il était de notoriété dans Bordeaux qu'ils vendaient plus de livres que les libraires de la ville sans avoir les charges imposées à ceux-ci. — Les marchands papetiers étaient, eux aussi, signalés comme vendant des livres et registres en blanc reliés, même des imprimés, tels que les polices d'assurances, les connaissements et autres feuilles volantes. — Les syndics ajoutaient qu'au mépris de l'arrêt du Conseil du 10 septembre 1735 (1), les marchands merciers et autres continuaient à vendre des livres et des heures reliés en maroquin et garnis d'argent. — Le mémoire se terminait en sollicitant des mesures qui permissent aux syndics de procéder, sans frais d'assistance, aux visites et aux saisies à opérer chez les contrevenants (2).

(1) V. *suprà*, p. 67.
(2) *Arch. dép.*, C. 3308.

Digitized by Google

La dénonciation faite au Chancelier des agissements des Carmes des Chartrons (1) avait été précédée, à la date du 25 juillet, d'un procès-verbal qu'ils avaient dressé contre ces religieux à l'occasion d'une balle de livres à leur adresse, dans laquelle s'étaient trouvés quelques livres prohibés.

Les Carmes avaient aussitôt protesté et ils avaient assuré à l'Intendant qu'ils ne les avaient pas demandés : « Ce qu'il faut croire pieusement, » ajoutait Boucher dans une lettre qu'il adressait au Chancelier le 27 juillet 1737, « n'étant pas vraysemblable qu'on les leur ait adressés » sans leur ordre. Ils m'ont dit, continuait-il, que voulant » former une bibliothèque dans leur maison des Char- » trons, ils étaient dans l'obligation de faire venir assez » souvent des livres de Paris. Les libraires soutiennent, » de leur côté, qu'ils en vendent une grande quantité. »

Les instructions du Chancelier ne se firent pas attendre. Elles se trouvent dans une lettre du 13 octobre 1737, signée : d'Aguesseau, où il est statué à la fois sur l'affaire Walter Pringle (V. *suprà*, p. 72) et sur celle des Carmes. Pour ces derniers, la confiscation était maintenue quant aux ouvrages suivants : ***Mémoires de la Régence***, 3 vol. in-12 (2) ; ***Anecdotes secrètes sur la constitution*** Unigenitus, 3 vol. ; ***la Faillibilité des Papes dans les décisions dogmati-***

(1) Les Petits-Carmes, établis à Bordeaux depuis le 4 mars 1626, dans des bâtiments démolis, en 1653, pour l'agrandissement du Château-Trompette, avaient reconstruit en 1735, leur couvent et leur chapelle qui devint plus tard l'église Saint-Louis, récemment reconstruite : V. Marionneau, ***Description des œuvres d'art, etc.***, p. 233. — Le couvent des Grands-Carmes était situé près des Fossés de ville. Leur établissement à Bordeaux remontait à une époque très reculée : V. Chauliac, ***Un Martyr bordelais, etc.***, p. 286.

(2) ***Mémoires de la Régence de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans durant la minorité de Louis XV***, par le chevalier de Piossens, La Haye, plusieurs éditions. — La dernière (1749) augmentée par Lenglet du Fresnoy. Amsterdam, 5 vol. in-12.

Digitized by Google

ques, 2 vol. in-12 (1); le *Nouveau Testament* du Père Quesnel, 4 vol. in-12. — Ces livres devaient être mis au pilon en la chambre syndicale de Bordeaux, devant la communauté assemblée (2).

Au surplus, le Chancelier, sans attacher un grand poids aux dénonciations des syndics, exprimait le désir de savoir avant tout ce qu'en pensait l'Intendant, lui laissant, du reste, le soin de décider s'il y avait lieu d'étendre la confiscation à tous les livres saisis sur les Carmes, ou, au contraire, de la restreindre, avec cette remarque du Chancelier qu'il n'avait trouvé « dans tous ces livres » qu'un exemplaire de chacun. » Il ajoutait, en terminant : « Comme je compte confier entièrement à vos soins tout » ce qui concerne la police de la librairie de votre départ- » tement, j'adopteray volontiers les règlements que vous » jugerez à propos d'y faire exécuter. » — En conséquence, plein pouvoir était donné à l'Intendant de modifier et corriger les règlements antérieurs, et de choisir le personnage qui devra être préposé, sous ses ordres, à l'inspection de la librairie, avec tous les pouvoirs nécessaires.

Le 31 janvier 1738, l'intendant Boucher répondant au Chancelier, l'informait de l'exécution qui avait été faite des livres confisqués sur les Carmes. Ils avaient été lacérés en sa présence, et il avait averti les religieux, en leur remettant le reste du ballot, que s'ils tombaient en récidive, ils subiraient les peines portées par les règlements. — Remerciant ensuite le Chancelier de la confiance qu'il

(1) *La Faillibilité des Papes dans les décisions doctrinales démontrée par toute la tradition, etc.*, par Servais Hoffreumont, ancien curé des Grau, près de Liège; 1720, 2 vol. in-12.

(2) C'est le moment où le cardinal Fleury semble se rapprocher des Jésuites, en même temps qu'il entend défendre seul les droits de la couronne. On vit alors la bulle de canonisation de saint Vincent de Paule supprimée à la fois par le Parlement de Paris (4 janv. 1738) et par le Conseil d'État (22 janvier 1738).

Digitized by Google

mettait en lui, il lui disait que, pour l'inspection, son choix s'était arrêté sur un personnage dont les talents étaient connus, M. Dalbessard, lieutenant général de la sénéchaussée de Guyenne (1), avec lequel il aurait à se concerter pour faire cesser les abus, si c'était possible (2).

Malgré les pouvoirs étendus dont il se trouvait par là même investi, il ne paraît pas que l'intendant Boucher se soit départi par la suite de la modération qui avait été jusque-là sa règle de conduite. Aussi ne trouve-t-on pas trace de saisie de livres pendant plus d'une année. La tolérance semble à l'ordre du jour en Guyenne, et les sentiments connus de l'Intendant ne sont pas sans réagir sensiblement contre le zèle intéressé des syndics de la librairie. On en trouve la preuve dans les recours à sa clémence qui parfois lui étaient adressés ou qui lui étaient renvoyés de haut lieu pour qu'il eût à statuer définitivement.

Supplique du marchand Goujet.

C'est ainsi qu'au mois d'août 1739, lui était retournée une supplique adressée au cardinal Fleury par un marchand de Bordeaux, nommé André Goujet, natif de Saint-Pons-de-Tomières. Établi à Bordeaux depuis dix ans environ, il s'était mis revendeur de menues marchandises : couteaux, peignes, ciseaux, auxquelles il avait imprudemment ajouté quelques livres de rebut. Grâce à une longue tolérance, il avait pu faire ce petit commerce, son unique gagne-pain, lorsque, le 31 juillet 1738, les syndics des libraires avaient tout à coup fait saisir livres

(1) François-Jacques d'Albessard, professeur en la Faculté de droit de Bordeaux depuis 1716, était devenu par la suite président présidial lieutenant général de la sénéchaussée de Guyenne. Il était, en outre, conservateur des privilèges de l'Université de Bordeaux. — Il devint plus tard conseiller (1748), puis président des enquêtes au Parlement (1751). — Il était père du célèbre avocat général Jean-Baptiste d'Albessart.

(2) *Arch. dép.*, C. 3308.

Digitized by Google

et marchandises du pauvre revendeur, réduit par là à une misère extrême. — Sa requête concluait à la restitution des objets saisis (1).

Cette requête, renvoyée aussitôt aux syndics pour avoir leur avis, dut, sans doute, revenir à l'Intendant; mais rien dans le dossier ne nous révèle sa décision que ses habitudes généreuses font supposer avoir été aussi bienveillante qu'il avait été possible.

Il s'occupait, à ce moment, d'une affaire qui appelait plus particulièrement son attention. C'est encore de Paris que lui était parvenu un avertissement qui semblait l'avoir pris en défaut.

Avis donné par le cardinal Fleury de la prochaine introduction de Bibles jansénistes.

Le 26 septembre 1739, Voyer d'Argenson (2) lui signalait, de la part du cardinal Fleury, qu'un commerce actif de livres défendus se faisait de Hollande en France par la voie de Bordeaux; que l'expéditeur prenait le nom, probablement supposé, de La Trille ou de La Treillie; que le correspondant à Bordeaux était un nommé Lépine, demeurant sur la place du Palais. — Du reste, on ne savait pas ce qu'était cet individu, libraire ou simple bourgeois, ce qu'il fallait éclaircir; mais ce qu'on savait, c'est qu'il allait recevoir un envoi considérable de livres de Hollande, alors en mer; que, parmi ces livres, il y en avait principalement sur les affaires de l'Église, et entre autres un grand nombre d'exemplaires d'une nouvelle traduction de la Bible, que les jansénistes de Hollande avaient fait faire, et dont le cardinal Fleury avait fort à cœur d'arrêter l'introduction. — L'Intendant

(1) *Arch. dép.*, C. 3315.

(2) Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson, frère du marquis, conseiller d'État depuis 1724, coopéra à la rédaction des ordonnances qui font l'honneur du chancelier d'Aguesseau. En 1737, il avait été chargé de la direction de la librairie dans laquelle il se distingua. Il était, depuis 1726, membre de l'Académie des sciences.

Digitized by Google

était, en conséquence, invité à s'enquérir des agissements dudit Lépine, de ses relations et des lieux qu'il fréquentait, afin de pouvoir saisir, dès leur arrivée, les marchandises qui devaient lui parvenir. — D'Argenson, en terminant, signalait à Boucher que ledit Lépine était en correspondance à Montpellier avec un nommé Solas à qui il envoyait une partie des marchandises qu'il recevait de Hollande.

L'Intendant n'ayant pas répondu à cette lettre, aussitôt que l'affaire le commandait, il recevait du cardinal Fleury lui-même une lettre datée du 3 novembre 1739, qui lui rappelant celle de d'Argenson et ne s'expliquant pas son long silence, le priait de lui marquer l'usage qu'il avait fait des instructions envoyées au sujet de l'introduction des Bibles jansénistes.

Ce silence de l'Intendant avait une excuse qu'il adressait, le 6 novembre, à d'Argenson et le 13 au cardinal avec les renseignements qu'il avait pu recueillir. Au Cardinal il disait : « Les embarras que m'a causé le passage » de Madame l'Infante (1), que j'ai accompagnée jusqu'à » l'extrémité de ma généralité, joint au département des » tailles et autres impositions, ne m'ont pas permis de » répondre avant le 6 du présent mois, à la lettre de » M. d'Argenson.... Je ne répèterai point ce que j'ai eu » l'honneur de luy mander, et j'ajouterai seulement que » depuis cette lettre écrite, la personne de confiance

(1) La fille aînée de Louis XV, qui venait d'être mariée avec le plus jeune fils de Philippe V, l'infant Don Philippe, depuis duc de Parme, était arrivée, le 23 septembre 1739, à Bordeaux où elle avait séjourné quatre jours qui se passèrent en réjouissances. V. à cet égard, pour les détails du voyage de la princesse, les papiers de l'Intendance, *Arch. dép.*, C. 3637. — Ajoutons qu'à ce moment même, l'intendant Boucher était, depuis quelque temps, en délicatesse avec le premier Président : ce qui ne laissait pas que de le préoccuper encore beaucoup : V. *Usages des Etudiants dans l'ancienne Université de Bordeaux*, p. 22 et suiv.

Digitized by Google

» que j'avais chargé de veiller à la conduite de Lépine, » m'a rapporté que c'est un misérable compagnon, impri- » meur, lequel n'est ny bourgeois, ny habitant de Bor- » deaux, et n'y possède aucun bien. Il est natif de Rennes. » C'est un yvrogne et un brutal, et d'une humeur si » extraordinaire que personne ne recherche sa compa- » gnie. Ainsy, je ne puis croire que personne osa luy con- » fier des livres de contrebande. Il ne demeure point sur » la place du Palais, et n'y a jamais logé. J'ai cependant » ordonné qu'on veilla à sa conduite, et si on luy adres- » soit quelques caisses de livres, j'en serai averti sur le » champ. — Comme il y a trois ou quatre libraires qui » demeurent sur la place du Palais, et qu'on pourrait » peut-être s'être trompé de nom, j'ai ordonné qu'on les » veilla exactement, et si je peux découvrir quelque » chose, je ne manquerai pas d'en informer Votre Emi- » nence. »

Au dossier de cette affaire, se trouve jointe, en original et signée, la notice de renseignements qui avait été remise à l'Intendant par la personne de confiance dont il parle dans sa lettre au Cardinal. En outre de ce que Boucher en a extrait, on y remarque que ledit Lépine travaillait chez la veuve Brun et fils, imprimeurs de l'Intendance, et qu'il prenait ses repas chez l'aubergiste Toulouze, dans la rue de la Sau, près l'Hôtel-de-Ville.

Saisie de livres venus par l'*Alida* de Rotterdam.

La surveillance recommandée par l'Intendant sur tous les navires venant de Hollande ne tardait pas de produire des résultats importants. Dans des ballots de marchandises importés de cette région, on découvrait, comme précédemment, des livres de contrebande qui étaient brûlés par ordre de l'Intendant, ainsi qu'il le raconte lui-même, dans une lettre au Chancelier datée du 30 novembre 1739, où il constate cependant que « depuis la mal-

Digitized by Google

» heureuse aventure arrivée le mois dernier entre les » écoliers et les commis des Fermes (1), ces derniers » avaient totalement supprimé les visites. » Mais, en présence de l'insistance du cardinal de Fleury, il avait dû réveiller le zèle des commis, et bientôt se produisait un fait important.

Le 20 novembre 1739, était faite, au nom du courtier Fitton, déclaration en douane d'un ballot de livres imprimés venant de Hollande sur le navire *l'Alida* de Rotterdam, à l'adresse d'un sieur Albert Guiton. Cette déclaration éveillait aussitôt des soupçons qui se manifestaient par l'ordre que les syndics donnaient de faire porter ce ballot à leur chambre syndicale. — De son côté, l'Intendant faisait demander au courtier Fitton le connaissement des marchandises et par quel ordre il avait fait la déclaration. Puis il ouvrait une enquête dans laquelle il faisait comparaître un sieur Daniel Serbat, associé dudit Albert Guiton, et un libraire de Bordeaux, Joseph Brulle, soupçonnés les uns et les autres d'être les destinataires du ballot. Le 28 novembre, procès-verbal de cette enquête était dressé par l'Intendant, en présence de l'adjoint à l'inspection de la librairie, de l'inspecteur Dalbessart et des syndics des libraires. Il en ressort que, le ballot ayant été ouvert, on y avait trouvé un paquet adressé à Albert Guiton, à Bordeaux, et qui contenait spécialement : quatre exemplaires du *Traité de l'âme* par Dumoulin fils, ministre, imprimé à Amsterdam, en 1729, par Élie-Jacob Ledet et Cie ; — quatre exemplaires de quatorze *Sermons* sur divers texte de l'Écriture sainte par Bénédict Pictet (2),

(1) V. *Usages des étudians dans l'ancienne Université de Bordeaux*, p. 6 et suiv.

(2) Benedict Pictet, né à Genève en 1655, mort en 1724, théologien protestant éminent, a laissé 50 ouvrages de controverse religieuse.

Digitized by Google

pasteur et professeur de théologie, imprimés à Genève chez les frères de Tournes, en 1719; — quatre exemplaires de *Nouveaux sermons sur l'histoire de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ...*, par feu Saurin (1), pasteur à la Haye, imprimés à Rotterdam en 1732, en deux tomes, chez Daniel Beman.

Interpellé sur l'envoi de ces livres, Daniel Serbat protestait qu'ils n'avait pas été adressés à son associé Guiton, et que ni lui ni aucun de sa maison n'avait fait en douane la déclaration qu'on lui opposait; que cette déclaration avait été faite et signée par le courtier Fitton, qui n'avait pas déclaré que le paquet incriminé appartînt à Guiton.

L'opération se continuait par l'examen des autres livres, en feuilles, trouvés dans le ballot et qui étaient présumés adressés au libraire Brulle. On remarque parmi ces livres : deux exemplaires en 4 volumes des *Œuvres* de Voltaire, Amsterdam, 1738, chez Estienne; — deux exemplaires du *Tableau de l'amour,* Cologne, 1716, chez Claude Joly (2); — deux exemplaires de *Mizirida, princesse de Firando,* Paris, 1738 (3); — un exemplaire des *Causes célèbres,* tome XII et XIII, La Haye, 1739; — un exemplaire en 20 volumes des *Cent nouvelles,* de Mme de Gomez, La Haye, 1726 (4), etc.;

(1) Jacques Saurin, né à Nimes en 1677, acheva ses études à Genève après la révocation de l'édit de Nantes. Il a été pasteur à Londres, puis à La Haye, pendant vingt-cinq ans. Son éloquence a été comparée à celle de Bossuet. Il mourut en 1780, laissant de nombreux ouvrages. La collection de ses *Sermons* en 12 volumes, a été réimprimée plusieurs fois. En 1824, on a encore publié, à Genève, les *Sermons choisis de Saurin,* 4 vol. in-8°. — On a raconté que vers 1750, le P. Pacaud aurait prêché, à Notre-Dame de Paris, les cinq volumes de sermons de Jacques Saurin, mot à mot, sans y rien changer (E. Fournier, l'*Esprit dans l'histoire,* p. 405).

(2) Est-ce le *Tableau de l'amour considéré dans l'estat de mariage,* Amsterdam, 1687, attribué à Nic-Venek? Il y a eu des éditions nouvelles en 1696 et peut-être après.

(3) Ce livre, publié à Paris en 6 vol. in-12 est attribué à du Hautchamp, auteur de *Rhétima.*

(4) Madeleine-Angel Poisson, dame de Gomez, était fille du comédien

Digitized by Google

sans compter plusieurs exemplaires de *Télémaque*, en français et en italien.

Deux jours après la clôture de ce procès-verbal, l'Intendant en transmettait une copie au chancelier Daguesseau et lui relatait (lettre du 30 novembre) les circonstances de cette saisie importante, et comment il était arrivé à obtenir de Brulle des aveux complets. Confronté avec le courtier qui avait fait la déclaration en douane, il avait été obligé d'avouer que le nom de Guitton était un nom supposé et que le ballot était bien pour lui. En conséquence, l'Intendant proposait au Chancelier de brûler les livres du petit paquet. Quant aux autres s'ils n'étaient pas absolument mauvais, comme ils étaient de contrebande on ne pouvait se dispenser de les confisquer.

« Il se trouve, ajoutait-il en finissant, dans le nombre » des livres, plusieurs exemplaires des *Œuvres* de Voltaire, » des *Causes célèbres* et de l'*Histoire ancienne* de M. Rolin. » Comme je n'ai point ces livres, j'en prendrai un exem- » plaire de chacun, si vous voulez bien me le permettre. »

Le même jour, 30 novembre, il adressait au cardinal Fleury une lettre contenant les mêmes renseignements, ajoutant, pour l'Éminence, qu'il ne s'était trouvé parmi les livres saisis qu'un seul exemplaire de l'ancien et du nouveau Testament, marqué comme imprimé à Paris. « Je l'enverrai à V. É., disait-il, si elle le juge à propos, » afin qu'elle puisse voir si c'est une des Bibles dont elle » a voulu me parler dans sa lettre du 3 du présent mois. »

Pas un mot cependant de la singulière attribution qu'il désirait se faire, très étrange sans doute, mais néanmoins

Poisson. Elle a laissé, outre des tragédies et une comédie, divers opuscules, notamment : *Les Journées amusantes*, 1723, 8 vol. in-12; *Les Cent Nouvelles nouvelles*, Paris, 1735, 18 vol. in-12 (l'édition de La Haye, 1726, n'est pas mentionnée); *Anecdotes persanes*, 2 vol. in-12, etc., etc.

Digitized by Google

pas autant qu'on pourrait le croire, d'après les mœurs du temps, à en juger par l'accueil qui fut fait à la prière de l'Intendant par le Chancelier lui-même.

Ce Ministre accusant réception du procès-verbal, adressait, le 18 janvier 1740, à l'Intendant, une exhortation pressante à persévérer dans sa surveillance. Puis, il lui remettait quatre états dans lesquels se trouvaient classés les livres saisis, suivant l'usage qui devait en être fait. « Vous » verrez, disait-il à l'Intendant, que j'ay eu attention de » vous réserver ceux dont vous avés désiré de retenir un » exemplaire pour vostre usage, et que j'abandonne au » profit de la chambre syndicale de Bordeaux, ceux dont » le commerce peut être toléré sans inconvénient, afin » d'engager par ce bénéfice les officiers de la librairie à » redoubler leur zèle pour s'opposer au progrez de la » fraude, etc., etc... »

Voici le relevé des quatre états qui étaient joints à cette lettre.

C'est, d'abord, l'état des livres à remettre à l'intendant Boucher : un exemplaire des *Œuvres* de Voltaire, 1738; — un exemplaire des *Causes célèbres,* 1739; — un exemplaire de l'*Histoire ancienne* de Rolin, 1730.

L'état des livres à mettre au pilon comprend : quatre exemplaires du *Traité de l'âme* de Dumoulin fils, 1729; — quatre exemplaires des *quatorze sermons* de Benédict Pictet, 1719; — quatre exemplaires des *Nouveaux sermons* de Saurin, 1732; — trois exemplaires des *Œuvres de Voltaire,* 1732; — deux exemplaires du *Tableau de l'amour,* 1716; — deux exemplaires des *Aventures du baron de Puineuf,* écrites par lui-même, imprimés à La Haye aux dépens de la Compagnie, en 1737.

Le surplus des livres saisis est compris dans les deux autres états où figurent ceux qui furent envoyés à la

Digitized by Google

chambre syndicale de Paris, et ceux qui devaient être vendus au profit de la chambre syndicale de Bordeaux.

Le 25 janvier 1740, l'intendant Boucher rendait une ordonnance pour l'exécution des ordres du Chancelier. Rien n'y est omis, si ce n'est l'attribution qu'il se faisait sans vergogne à lui-même d'une petite partie, il est vrai, de la confiscation.

Le 4 février 1740, en rendant compte au Chancelier de cette exécution, il lui signalait que les syndics l'avaient prié de leur permettre de remettre à Joseph Brulle les livres attribués à la chambre syndicale. Ils l'avaient assuré que leur collègue était un honnête homme, chargé d'une « grosse famille ». Mais l'Intendant, ne pouvant prendre sur lui de faire cette remise, en référait au Ministre, à qui il faisait remarquer le désintéressement des libraires et la compassion qu'ils avaient pour le malheur de l'un d'eux.

La réponse du Chancelier ne se fit pas attendre, et le 28 février 1740, il autorisait la remise sollicitée, à raison du repentir du délinquant, de sa nombreuse famille et de l'intercession des syndics. Il ajoutait, en finissant, « les » villes de commerce et le génie de ceux qui les habitent, » demandent qu'on y soit plus vigilant et plus rigoureux » que partout ailleurs sur ce qui regarde cette matière » (1).

On a remarqué l'attitude des syndics des libraires et des imprimeurs dans ces diverses affaires. Ils se montraient, en effet, très attentifs, en toutes les circonstances, à sauvegarder la dignité de leur profession. Honneur oblige, et ce n'est pas, par pure gloriole, qu'ils se posaient en suppôts de l'Université, de toute antiquité.

Réclamation des imprimeurs et des libraires au sujet des tutelles.

Ils le montrèrent bien, au cours de l'année 1741, lorsque le Lieutenant général de la sénéchaussée de Guyenne (2)

(1) *Arch. dép.*, C. 3311.

(2) C'était encore François-Jacques d'Albessart. V. *suprà*, p. 6, note 1.

Digitized by Google

ordonna, par un appointement spécial, que l'imprimeur Brulle et le libraire Séjourné assisteraient, comme voisins, à la nomination du tuteur qu'il y avait à donner à des mineurs de leur quartier. Ils soutinrent qu'ayant été établis à l'instar des libraires de Paris, ils devaient jouir des mêmes privilèges, et que, par conséquent, ils devaient être réputés du corps de l'Université, et comme tels être exempts de tutelle et curatelle.

Leurs réclamations à cet égard, ainsi que sur d'autres griefs, n'ayant pas trouvé à Bordeaux l'accueil qu'ils espéraient, ils s'adressèrent directemenf au chancelier Daguesseau qui, le 29 août 1741, en renvoyant leur mémoire à l'intendant Boucher, invitait celui-ci à examiner les divers griefs relevés dans ce mémoire et à donner son avis.

L'Intendant lui répondait le 26 janvier 1742, en lui transmettant, avec son avis longuement motivé, la réponse que le Lieutenant général de la sénéchaussée, lequel était aussi professeur en l'Université de Bordeaux, avait faite aux réclamations des imprimeurs.

Résumons rapidement les explications de l'Intendant. — Quant à l'exemption de tutelle, le Lieutenant général avait pensé que si l'article 1er du règlement de 1688 réputait les imprimeurs comme du corps de l'Université, pour les distinguer de ceux exerçant des arts mécaniques, il n'ajoutait pas qu'ils jouiraient des mêmes privilèges que les vrais universitaires; qu'il portait, au contraire, qu'ils jouiraient des franchises et prérogatives à eux attribuées par les Rois : d'où la nécessité pour eux de rapporter leurs titres à l'exemption qu'ils réclamaient, ce qu'ils ne pouvaient faire,

Quant au second grief tiré de ce que l'Université avait accordé des lettres de suppôt imprimeur et libraire à un marchand de toile nommé Bucherie, au lieu de choisir

Digitized by Google

son imprimeur dans le corps des imprimeurs, le Lieutenant général avait d'abord opposé qu'il n'y avait qu'un moyen d'anéantir le décret de l'Université, c'était d'en poursuivre la nullité devant le Parlement. Au fond, il avait pensé que tenant de ses statuts le droit de créer des suppôts d'espèces diverses, messagers, parchemiers, « chandeliers », imprimeurs et libraires, l'Université qui n'avait communément que quatre libraires ou imprimeurs sur ses seize suppôts, avait pu donner l'une de ces places devenue vacante à un marchand de toile, alors qu'aucun libraire ni imprimeur ne s'était présenté pour remplir la vacance.

L'Intendant déclarait au Chancelier ne pas partager sur ces deux points l'avis du Lieutenant général. Quant au second chef, notamment, il n'admettait pas que l'Université pût donner des lettres de suppôt à des gens qui ne seraient pas en état de faire la fonction qu'on leur attribuerait; sans cela, disait-il, elle pourrait accorder des privilèges à qui elle jugerait à propos et retirer ainsi une rétribution qui ne lui appartiendrait pas. — En conséquence, il estimait, d'abord, que s'il était vrai que les imprimeurs et libraires de Paris fussent exempts de tutelle en vertu de l'Édit de 1686 et du règlement de 1723, sans autre titre particulier, on ne pouvait ne pas faire jouir les imprimeurs et libraires de Bordeaux de la même exemption; qu'il y avait lieu, en conséquence, de décharger Brulle et Séjourné de la condamnation contre eux prononcée. — Il estimait, enfin, que, sans avoir égard aux lettres de suppôt libraire et imprimeur accordées au marchand Bucherie, l'Université fût tenue de nommer suppôt l'un des libraires ou imprimeurs de Bordeaux, en lui enjoignant, en outre, de ne nommer pour suppôts que gens faisant la profession ponr laquelle

Digitized by Google

ils étaient nommés. — L'Intendant ajoutait, en finissant, qu'un règlement lui paraissait absolument nécessaire pour réformer l'abus qui s'était introduit de nommer pour ses suppôts les plus riches marchands et négocianls, afin de leur procurer des privilèges qui ne leur appartenaient pas (1).

Comme on l'a vu, l'Intendant envoya, avec sa lettre, la réponse du Lieutenant général de la sénéchaussée. Une copie de cette réponse se trouve au dossier avec un mémoire de l'Université de Bordeaux qui conclut dans le même sens. On ne rencontre pas dans ces documents d'arguments qui n'aient été relevés par l'Intendant. On remarque seulement cette observation que le titre de suppôt de l'Université n'avait plus alors et depuis longtemps rien de réel, pas plus pour l'imprimerie que pour la messagerie; que ce titre, très indépendant de la fonction qu'on exerçait effectivement, n'imposait que l'obligation d'obéir aux mandements du recteur; que cependant l'"Université avait dû réduire le nombre de ses suppôts, à cause des exemptions dont ils jouissaient, afin de ne pas préjudicier au publie; qu'ainsi, elle n'avait plus que quatre suppôts imprimeurs, les seuls qui pussent jouir des droits et privilèges accordés par ses statuts.

Réclamation coutre les marchands d'instrnments de marine.

Si les libraires étaient ardents à revendiquer des exemptions de charges plus ou moins lourdes, ils ne l'étaient pas moins à défendre leur monopole. — Les marchands d'instruments de marine jouissaient depuis longtemps à Bordeaux, en vertu d'une tolérance traditionnelle, de la faculté de vendre certains petits livres à l'usage de ceux qui étudiaient l'hydrographie. En 1741, les syndics de la librairie crurent s'apercevoir qu'on abusait de leur

(1) *Arch. dép.*, C. 3314.

Digitized by Google

tolérance, et ils adressèrent au comte de Maurepas (1) une supplique qui fut par ce dernier transmise à Voyer d'Argenson. Celui-ci en écrivit aussitôt, 18 septembre 1741, à l'intendant Boucher, en lui rappelant les nombreux arrêts portant défense à tous particuliers, aux auteurs eux-mêmes, de vendre des livres quels qu'ils fussent.

L'Intendant fit attendre sa réponse qui ne fut envoyée que le 26 janvier 1742, avec un mémoire sur la question qui ne se retrouve pas au dossier. D'après lui, si la prétention des marchands n'eût tendu qu'à la permission de vendre de petits livrets, elle eût pu leur être accordée; mais comme sous ce prétexte, ils débitaient des in-12 et des in-8° concernant la Marine, on ne pouvait accueillir leur demande (2).

Ce fut sans doute l'opinion du Ministre, puisque l'affaire en resta là.

Contrefaçon faite à Bordeaux de la *Gazette de Hollande.*

A quelque temps de cet incident, l'Intendant recevait de d'Argenson une lettre datée du 31 mars 1742, qui était accompagnée d'un numéro de la *Gazette de Hollande* (3) du vendredi 9 mars 1742. Ce numéro, où se trouvent des correspondances de Florence, de Paris, de Londres, de Bruxelles et de La Haye, et aussi des nouvelles étendues du quartier général de l'armée autrichienne à Neutrans en Bohême (18 février), avait été envoyé à d'Argenson par le cardinal Fleury, comme étant une contrefaçon de la célèbre Gazette. Le Cardinal avait appris que cette contrefaçon s'imprimait à Bordeaux et

(1) Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de Maurepas, petit-fils du chancelier de Pont-Chartrain, était ministre d'État depuis 1738. Exilé en 1749, il fut rappelé au ministère en 1774, par Louis XVI qui lui accorda toute sa confiance.

(2) *Arch. dép.*, C. 3315.

(3) V. à cet égard les *Gazettes de Hollande*, par Hatin, 1866, p. 146 et suiv. — La *Gazette de Leyde* a paru de 1712 à 1809, 91 vol. in-4°.

Digitized by Google

avait chargé d'Argenson de prendre toutes les mesures pour empêcher une fraude qui portait un préjudice considérable à ceux qui avaient le privilège de cette publication. — L'Intendant était invité à faire rechercher l'imprimeur coupable de la contravention et de se saisir des exemplaires contrefaits qu'on pourrait trouver.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Aussi l'Intendant, pour remplir au mieux les intentions du Cardinal, mit aussitôt ses agents en campagne et apprit bientôt que le coupable était l'imprimeur Calamy. Il ne s'agissait plus que de le prendre en flagrant délit. Par ses ordres, on laissa à Calamy le temps de préparer sa composition. Puis, entre trois et quatre heures du soir, l'avocat Dalon, assesseur de l'Hôtel-de-Ville, commis à cet effet par un réquisitoire en règle, se présentait assisté d'un officier du guet dans l'atelier suspecté. On commençait alors à imprimer. Les feuilles tirées furent aussitôt saisies et les planches elles-mêmes furent portées à l'Intendance pour qu'on n'en pût faire aucun usage.

Calamy, mandé devant l'Intendant, recevait l'injonction de ne pas récidiver sous peine de punition exemplaire (1). — L'affaire s'arrête là, et l'on est réduit aux conjectures sur l'intérêt si particulier que le cardinal Fleury avait montré pour les propriétaires de la *Gazette de Hollande*.

En attendant, les arrivages de livres suspects par navires hollandais se succédaient sans relâche dans le port de Bordeaux, où ils échappaient le plus souvent à la surveillance fort relâchée des agents.

Saisie de livres à bord du navire hollandais *le Taneur*.

Cependant, le 26 avril 1742, deux commis des Fermes qui s'étaient transportés à bord d'un navire d'Amster-

(1) *Arch. dép.*, C. 3315.

Digitized by Google

dam, nommé *le Taneur*, pour en faire la visite, trouvaient sous les planches qui formaient son chargement, un gros ballot étiqueté : ***ballot de papiers***, en hollandais. Ce colis leur ayant paru suspect, ils le faisaient transporter au bureau des Fermes.

L'Intendant, aussitôt informé de ce qui se passait, ordonna d'apporter le ballot à son hôtel; puis il se fit représenter le connaissement relatif à cette marchandise où elle était portée comme papiers. Il apprenait en même temps qu'un jeune homme était venu, avant la saisie, réclamer le ballot chez le courtier. En attendant qu'on pût découvrir cet individu qui était recherché, l'Intendant pensa qu'il y avait des indices de fraude suffisants pour opérer l'ouverture du ballot. Cette opération était faite le 28 avril, en présence du président d'Albessard, inspecteur général de la librairie, du Directeur général des Fermes et des syndics des libraires et l'on trouvait, au lieu de papiers, des livres en feuilles en très grand nombre, dont le détail est consigné dans un procès-verbal qui est au dossier. On remarque :

12 exemplaires *Le Misanthrope*, 2 vol. in-8°.
6 — *Lettres d'un sauvage dépaysé*, 1 vol. in-8° (1);
6 — *Sermons de La Treille*, 2 vol. in-8°;
12 — *Cathéchismes de Saurin*, 1 vol. in-8°;
6 — *Lettres chinoises*, 5 vol. in-8° (2);
11 — *Traité du vrai mérite*, par Lemaitre de Claville, 2 vol. in-8° (3);

(1) Les *Lettres d'un sauvage dépaysé à ses correspondans en Amérique, contenant une critique des mœurs du siècle et des réflexions sur des matières de religion et de politique*, Amsterdam, 1738, sont attribuées à Jolibert de La Rue.

(2) Ces lettres, publiées en 1739-1742 à La Haye, en 6 vol. in-12, sont attribuées au marquis de Boyer d'Argens, et même quelque peu à Frédéric II lui-même. Elles furent rééditées en 1735 en 6 vol in-12, et mises à l'index en 1742.

(3) Charles-François Lemaitre, sieur de Claville, né à Rouen vers 1670,

Digitized by Google

11 exemplaires		*L'Arctius* ou *Académie des dames*, 1 vol. in-8° (1);
4	—	*Mémoires de Brantôme*, 4 vol. in-12;
2	—	*Cent Nouvelles nouvelles* de Mme de Gomez, 20 vol. in-12 (2);
3	—	*Mille et une faveurs*, 8 vol. in-12 (3);
4	—	*Amusements des dames* ou *Histoires galantes*, 6 vol. in-12 (4);
2	—	*Paradis perdu*, 2 vol. in-12;
2	—	*Récréations des capucins*, 1 vol. in-12;
4	—	*Amusements du beau sexe*, 4 vol. in-12;
1	—	*Méthode pour apprendre l'orthographe*, 1 vol. in-12;
12	—	*La Bagatelle ou le Discours ironique*, 2 vol. in-12 (5);
6	—	*Aventures du baron de Jansac*, par M. de Mirole, 1 vol. in-12;
6	—	*Amours des dames illustres de France*, 2 vol. in-12 (6);
6	—	*La France galante*, 2 vol. in-12;
2	—	*Les Varsovies ridicules*, in-12.

a été président au bureau des finances de cette ville où il est mort en 1740. Son livre : *Traité du vrai mérite de l'homme dans tous les âges et dans toutes les conditions*, (Paris, 1735, 2 vol. in-12), a eu une vogue extraordinaire. On en compte jusqu'à dix éditions.

(1) *L'Académie des dames ou les entretiens galans d'Aloysia* (traduit du latin de l'ouvrage de Nicolas Chorier, par l'avocat Nicolas), 1680, 1730, 1776, 2 vol. in-12. L'auteur traduit est *Meursius*, d'où probablement ce titre, plus ou moins défiguré, de *Arctius* dans l'édition saisie.

(2) V. *suprà*, p. 81.

(3) *Les Mille et une faveurs*, publiées à Paris, 1716, in-12, sont attribuées à F.-A. Paradis de Moncrif.

(4) Est-ce le livre publié plus tard, sous ce titre : *Amusemens des dames ou Recueil d'histoires galantes tirées des meilleurs auteurs de ce siècle*, La Haye, 1762, 2 vol. in-12, et qui est attribué à Chevrier ?

(5) *La bagatelle ou discours ironiques où l'on prête des sophismes ingénieux au vice et à l'extravagance pour en mieux faire sentir le ridicule*. Amsterdam, 1719, 3 vol. in-12, attribuée à Juste-van-Effen. a été réimprimée, sous son nom.

(6) *Les Amours des dames illustres de notre siècle* avaient paru à Cologne dès 1690. C'est un recueil de diverses pièces dont l'édition la plus complète a été publiée en Hollande vers 1737.

Digitized by Google

Le 30 avril, l'intendant Boucher, en adressant au Chancelier son procès-verbal avec quelques explications sur la saisie des livres, exprimait la pensée d'affranchir des poursuites le capitaine qui avait pu être trompé par les termes du connaissement. Il ajoutait qu'il convenait de donner une gratification aux commis qui avaient fait la saisie, afin, suivant l'avis du Directeur des Fermes, d'encourager les recherches des employés. Il pensait que sur le prix des livres saisis qui pourraient être vendus et non brûlés, une gratification de 50 livres pourrait être donnée aux commis, « l'intérêt, disait-il, étant le motif » qui conduit ordinairement ces sortes de gens qui sont » cependant les seuls par qui l'on puisse découvrir les » fraudes (1). »

Le 10 mai suivant, le chancelier D'Aguesseau, en accusant réception du procès-verbal et de la lettre de l'Intendant, pensait lui aussi qu'il était à désirer que les commis des Fermes redoublassent leurs soins pour découvrir les contraventions de l'espèce signalée, lesquelles il déclarait être « de la dernière conséquence dans un pays où l'intro- » duction des livres de la religion P. R. peut causer tant » de mal. La plupart de ceux compris dans la saisie sont » de ce genre. Je crois, disait-il, qu'il convient que la » suppression en soit faite avec éclat. Vous y comprendrez » aussi tous les livres qui intéressent les mœurs. » Il approuvait, du reste, la proposition faite pour gratifier les commis, afin d'exciter leur zèle. Il joignait, en conséquence, à sa lettre deux états de ces livres : l'un portant

(1) On a remarqué que nombre de saisies étaient faites par les soins des employés des Fermes. Depuis longtemps, il entrait dans leur mission de faire à cet effet des perquisitions à bord des navires. Ces attributions, plusieurs fois rappelées, le furent de nouveau, le 2 février 1759, par une décision ministérielle qui renouvela pour les commis des Fermes les ordres de recherche qu'ils avaient précédemment reçus.

Digitized by Google

ceux qui pouvaient être vendus sans autre examen ; l'autre, ceux dont l'Intendant avait à se faire rendre compte par des personnes de confiance. Il terminait en recommandant la vente aux enchères, à laquelle la communauté des libraires de Bordeaux devra seule être admise, afin qu'elle n'ait pas à souffrir de cette vente.

En conséquence de ces instructions, l'intendant Boucher rendait, le 2 juin, une ordonnance qui, en prescrivant la vente aux enchères limitées aux libraires des livres jugés inoffensifs, tels que : le *Traité du vrai mérite* de Lemaître de Claville, les *Mémoires* de Brantôme, les *Cent Nouvelles nouvelles*, les *Caractères* de Théophraste, le *Paradis perdu*, le *Spectateur français* (1), etc., etc..., condamnait tous les autres livres saisis à être brûlés en forme solennelle.

Cette ordonnance était, le 5 juin, affichée en placards (dont un exemplaire est au dossier) et publiée à son de trompe par tous les cantons et carrefours accoutumés de la ville par le trompette officiel P. Latelet.

Le lendemain 6 juin, l'Intendant procédait en personne à l'adjudication en bloc des livres qui pouvaient être vendus. L'imprimeur Brun en offrait 50 livres, l'imprimeur Chappui 60 livres, l'imprimeur Nélan 75 livres. L'offre de ce dernier n'ayant pas été couverte, il était déclaré adjudicataire pour 75 livres, dont 50 étaient remises aux commis qui avaient fait la saisie.

Puis, sans désemparer, il était procédé dans la cour de l'Intendance au brûlement des livres condamnés, savoir : le *Misanthrope*, les *Sermons* de la Treille, ceux de Pictet, le *Catéchisme* de Saurin, les *Psaumes de David*, en vers français; les *Académies des dames*, les *Varsovies ridi-*

(1) *Le Spectateur françois*, qui, en 1728, avait déjà publié 2 vol. in-12, est attribué à P. de Marivaux.

Digitized by Google

cules, les *Histoires galantes,* les *Discours ironiques,* les *Amours des dames illustres de France,* etc.

Le 8 juin, l'intendant Boucher rendait compte au Chancelier de ces exécutions. S'expliquant sur les livres dont l'examen lui avait été spécialement réservé, il ajoutait : « Je les ai examiné moi-même et j'ai trouvé que dans le » *Misanthrope* il y avait de fort bonnes choses; mais » comme il a plu à l'auteur d'y mesler des contes dans le » goût de Bocace, et que nous avons assez de libertins en » cette ville, je n'ai pas cru qu'il convenoit d'en permettre » la vente. Pour les deux autres *(Lettres d'un sauvage* » *dépaysé,* la *Bagatelle ou Discours ironiques),* ce sont des » livres misérables. Je les ai fait brûler avec le *Misan-* » *thrope* et les autres que vous en avez jugés également » dignes (1). »

Saisie de livres à bord du navire hollandais *l'Elisabeth.*

L'instruction de cette affaire n'était pas terminée qu'une nouvelle saisie de livres était faite, le 1er juin 1742, par la brigade du Chapeau-Rouge, à bord d'un navire, *l'Élisabeth,* d'Amsterdam, mouillé aux Chartrons. Descendus à fond de cale, les commis avaient trouvé un ballot couvert d'une toile d'emballage, dont la première inspection révéla de suite des feuilles d'impression. Aucune déclaration n'avait été faite de ce ballot, qui fut immédiatement saisi et porté au bureau des Fermes, d'où il fut bientôt transféré à l'hôtel de l'Intendance.

Là, en présence de l'Inspecteur d'Albessard et des syndics des imprimeurs, il était fait, par ordre de l'Intendant, ouverture du ballot dans lequel on trouvait, notamment :

4 exemplaires des *Bibles de Vitray,* 3 vol. in-folio, avec figures;
1 exemplaire du *Nouveau Testament,* 8 vol. in-12;

(1) *Arch. dép.,* C. 3311.

Digitized by Google

1 exemplaire de la *Bible de Sacy;*
12 exemplaires des *Règles du jeu de la constitution en la façon du jeu de l'Oye,* une feuille;
2 exemplaires de la *Maison rustique,* 2 vol. in-4°;
4 exemplaires *Des Hexaples* (1), 8 vol. in-4°;
12 exemplaires de *Examen théologique de l'institution pastorale,* 3 vol. in-12.

L'Intendant Boucher, en signalant cette nouvelle saisie au Chancelier, le 20 juillet 1742, lui faisait remarquer que les livres qui venaient d'être découverts étaient « d'une qualité » différente de ceux compris dans la précédente saisie. Il demandait, en conséquence, des instructions à leur égard et sollicitait de nouveau une gratification pour les commis.

Dans sa réponse du 12 août, le Chancelier faisait remarquer à l'Intendant que les livres saisis sur l'*Élisabeth* étaient ou contrefaits au préjudice des libraires de France qui avaient des privilèges, ou contraires à la Religion et à la tranquillité de l'Église. Ces derniers devaient être supprimés et mis au pilon. Quant aux autres, ils pouvaient être vendus au profit de la chambre syndicale, pour le prix en être affecté par partie à gratifier les commis dont le zèle était fort remarqué.

Le 1er octobre suivant, l'Intendant rendait compte de l'exécution de ces ordres. Les livres suspects avaient été mis au pilon. Les autres avaient été vendus pour un prix sur lequel 60 livres avaient été remises aux commis pour les encourager à redoubler de surveillance (2).

Ces encouragements n'étaient pas perdus. Il semble en effet, que, vers cette époque, les saisies faites à bord

(1) *Les Hexaples ou les six colonnes sur la Constitution* Unigenitus, Amsterdam, 1714 et suiv., sont attribuées à l'abbé Boursier, à Jacques Le Fèvre, au père Quesnel et à d'autres.
(2) *Arch. dép.,* C. 3311.

Digitized by Google

des navires hollandais furent plus actives qu'elles l'avaient encore été. Les procès-verbaux se succèdent à courts intervalles, et une affaire est à peine terminée qu'une autre ne tarde pas à se produire.

Saisie de livres à bord d'une filadière.

C'est ainsi que, le 2 janvier 1743, le lieutenant et le garde de la patache de Bacalan, étant en surveillance sur la rivière, avisaient une filadière dans laquelle ils remarquaient trois ballots suspects pour lesquels le gabarrier conducteur n'avait ni congé ni permis. Saisie était aussitôt faite de ces trois ballots qui étaient bientôt transportés à l'hôtel de l'Intendance.

L'instruction de l'affaire tira en longueur, soit que les renseignements manquassent, soit qu'on cherchât à découvrir les destinataires. Aussi ne fût-ce qu'à la date du 27 mars suivant, que procès-verbal de l'ouverture des ballots fut faite par l'Intendant, en la forme accoutumée. La plupart des livres qui y furent trouvés étaient, d'après lui, de ceux qui étaient à l'usage des protestants. Presque tous les autres n'avaient rien de suspect. Voici, du reste la liste des principaux de ces livres :

8 exemplaires des *Bibles* d'Osterwald (1);
6 — des *Sermons* de Lenfant (2);
8 — des *Sermons* de La Treille ;
3 — des *Varsovies ridicules*, in-12;
4 — des *Sermons* de Grosteste (3);
3 — du *Passage de la semaine sainte qui combat les erreurs de l'Église romaine*, in-8° ;
1 — de l'*Histoire de France* de Mezeray, 6 vol. in-12;

(1) Jean-Frédéric Osterwald, pasteur de l'église de Neufchâtel, mort en 1747, a laissé un grand nombre d'ouvrages de morale religieuse.

(2) Jacques Lenfant, né à Bazoches en 1661, passa à Heidelberg en 1684, se retira en 1689, à Berlin où il exerça les fonctions de pasteur, et mourut en 1728. Il a laissé de nombreux ouvrages de controverse religieuse.

(3) Marin Grosteste-Desmahis, né à Paris en 1649, dans la religion réformée, abjura en 1681 et mourut en 1694.

Digitized by Google

1 exemplaire des *Mémoires de Brantôme*, 8 vol.;
4 — du *Traité de l'Esprit humain*, in-4°;
1 — du *Passe-temps agréable ou choix de bons mots*, in-12 (1);
2 — des *Cyclopes errants;*
5 — des *Contes de Vergier* (2);
3 — du *Voyage de Béthel*, in-12 (3); etc., etc.

Le 5 avril suivant, l'intendant Boucher, en envoyant au Chancelier copie de son procès-verbal, lui signalait partie de ces livres, à l'usage des protestants, comme devant être brûlés. Quant aux autres, il les trouvait bons, à l'exception de ceux qu'il ne connaissait pas et pour lesquels il demandait des instructions.

Il les recevait, peu de jours après, par une lettre du 28 avril, que le Chancelier lui écrivait pour réclamer des précisions qu'il ne trouvait pas dans le procès-verbal, savoir l'origine des livres saisis, le nom du propriétaire, celui du destinataire. Il ajoutait que, pour les ouvrages calvinistes, il arrivait parfois qu'il en faisait remettre à des personnes assez connues pour être assuré qu'elles n'en pouvaient faire un mauvais usage; cependant il lui envoyait un état des livres saisis dont chaque article avait été annoté par lui.

Cet état est au dossier. On y remarque, pour les *Bibles*

(1) *Le passe temps agréable ou choix nouveau de bons mots, de pensées ingénieuses, de rencontres plaisantes et de gasconnades*, Rotterdam, 1715 et suiv. Amsterdam, 1753, est un recueil attribué soit à un sieur de Rochefort, soit à Cartier de Saint-Philip.

(2) Jacques Vergier excellait à faire des chansons et des parodies. Ses Contes sont ses meilleurs titres. Il y a plusieurs éditions de ses œuvres : Amsterdam (Genève ou Rouen), 1726, 2 vol. in-12; Paris (Amsterdam), 1727, 2 vol. in-8°; La Haye, 1731, 3 vol. in-12, etc., etc.

(3) *Le Voyage de Bethel*, (par J. de Forembergues, ministre protestant), *avec les préparations, prières et méditations pour participer dignement à la sainte Cène* (par divers: Le Faucheur, Samuel Durand et autres), avait été publié à Charenton en 1665.

Digitized by Google

d'Osterwald, les *Sermons* de Saurin, de Lenfant, de La Treille, de Suporville, de Grosteste, *Le passage de la semaine sainte qui combat les erreurs de l'Église romaine*, etc., la note suivante : « Ces livres sont dans le cas d'estre » saisis et confisqués ; cependant, avant de donner une » décision, il faut sçavoir à qui ils appartiennent, sur qui » ils ont été arrêtés et à qui ils étaient adressés. »

Pour : *Le passe-tems agréable ou choix de bons mots*, *Les Cyclopes errants*, *les Varsovies ridicules*, *La vie de l'abbé de Choisy* (1), *Les Contes* de Du Vergier, les *Voyages de Bethel*, etc., etc..., la note porte qu'ils doivent être confisqués et mis au pilon.

Pour l'*Histoire de France* de Mézeray, les *Œuvres de Saint Evremond*, le *Paradis perdu* de Milton, il fallait savoir si ces livres étaient « d'impression étrangère ou contre- » faits. »

Quant aux *Mémoires de Brantôme* « ce livre a été toléré », disait la note du Chancelier.

Pour le *Traité de l'Esprit humain*, une distinction était faite : « Le livre intitulé : *Essai sur l'entendement humain*, » a été toléré, mais le *Traité sur l'Esprit humain*, paraît » un ouvrage différent qui mérite d'être examiné. »

Le 6 mai suivant, l'intendant Boucher, en accusant réception des instructions auxquelles il allait se conformer, mandait au Chancelier que tout ce qu'il savait sur ces livres, c'est qu'ils étaient venus de Hollande, sur un navire hollandais. Quand, disait-il, des balles sont saisies, jamais personne ne les réclame, les destinataires protestent qu'ils sont étrangers aux envois et qu'on a abusé de

(1) François-Timoléon de Choisy, né en 1644, membre de l'Académie française, est moins célèbre par ses écrits que par ses aventures qu'il a lui-même consignées dans un livre anonyme publié, pour la première fois en 1736, sous ce titre : *Histoire de Madame la comtesse des Barres*. Il mourut en 1724.

Digitized by Google

leurs noms. D'autre part, les capitaines des navires sont hollandais ; on ne peut guère les arrêter, à cause de leur nationalité et puis, parce qu'il ne serait pas juste de les rendre responsables de ballots dont ils ignorent le contenu. De là, l'impossibilité de plus amples éclaircissements.

En présence d'une situation aussi peu précise, le Chancelier mandait, le 27 mai 1743, à l'Intendant qu'il n'avait plus qu'à expédier les livres saisis à la chambre syndicale des imprimeurs de Paris, où ils seraient examinés. Après quoi la confiscation s'il y avait lieu, serait ordonnée par arrêt du Conseil. « Il est bon, ajoutait-il en terminant, de » faire un exemple capable de contenir ceux qui introdui- » sent ainsi des livres dans le royaume par des voyes » deffendües. »

Conformément à son ordre, les livres furent remis au carrosse qui partait pour Paris, le 8 juin 1743, et ainsi finissait une affaire qui, il faut bien le reconnaître, avait subi de singulières lenteurs (1).

Perquisition chez le libraire Dumont.

L'introduction des livres venant de la Hollande n'était pas la préoccupation exclusive de la Direction centrale de la Librairie. Il était certain que l'on imprimait journellement toutes sortes de livres sans privilège ni permission, et que même certains imprimeurs se livraient à la publication des livres les plus suspects.

Ainsi, pendant que s'instruisait l'affaire de la filadière, on apprenait à Paris qu'on débitait à Bordeaux deux livres prohibés : *Les Confessions de M. le comte de* *** (2); *Examen des Confessions de M. le comte de* *** (3). — Le Chancelier en écrivait aussitôt à l'intendant Boucher, à la

(1) *Arch. dép.*, C. 3311.

(2) *Les Confessions du comte de* ***, Amsterdam, 1741, in-12, sont attribuées à Ch. Pinot, sieur Duclos. Elles ont été souvent réimprimées.

(3) L'*Examen des confessions du comte de* *** *écrites par lui-même à un ami*, Amsterdam, 1742, in-12, a été attribué à Soubeiran de Scopon.

Digitized by Google

date du 28 janvier 1743. Il lui signalait un libraire, nommé Dumont, comme coupable de ce débit frauduleux. On le soupçonnait même d'avoir fait imprimer ces livres clandestinement. Une perquisition devait donc être faite chez ce libraire pour y saisir les exemplaires qui pouvaient s'y trouver, tant des livres dont il s'agit que de tous autres imprimés sans privilège ni permission. L'Intendant était, au surplus, invité à rechercher si quelqu'autre imprimeur ou libraire de Bordeaux n'était pas coupable du fait incriminé.

L'avocat Dalon, assesseur en l'Hôtel-de-Ville, était immédiatement requis de se transporter, avec les syndics des imprimeurs, au domicile du libraire Dumont que l'on trouvait dans des conditions fort précaires. Ce n'était, en effet, qu'un pauvre garçon libraire qui habitait, avec sa femme et ses enfants, une chambre unique, sans boutique ni librairie d'aucune sorte. Aucun livre n'était trouvé en sa possession. On apprenait cependant qu'il débitait beaucoup de livres pris chez les libraires, surtout des livres défendus.

En transmettant ces renseignements au Chancelier, le 8 février, l'intendant Boucher lui mandait qu'il attendait ses nouveaux ordres pour poursuivre les recherches chez les libraires soupçonnés de vendre des livres prohibés (1).

Mesures prises contre les impressions clandestines.

C'est sans doute pour répondre à cette demande, et aussi pour arrêter les impressions clandestines qui se faisaient dans les petites villes où il était plus facile d'échapper à la surveillance, que, peu de jours après, le 16 février, le Chancelier invitait l'Intendant à faire faire, non seulement à Bordeaux, mais dans les autres villes de la généralité où se trouvaient des imprimeurs, des visites

(1) *Arch. dép.*, C. 3308.

Digitized by Google

fréquentes et à l'improviste, dans les imprimeries. Il l'autorisait à faire saisir, sans nouveaux ordres, tous les livres imprimés sans privilège. Il n'entendait pas cependant gêner un usage qui pouvait avoir quelque avantage pour les libraires et procurer du travail à des imprimeurs, qui, sans cela, manqueraient d'ouvrage. Il y avait donc, dans les visites à faire, une certaine mesure à garder, en se contentant d'exiger la représentation du privilège pour tout livre qu'on trouverait sous presse.

Dans sa réponse au Chancelier, l'Intendant n'hésitait pas à lui déclarer qu'il ne croyait pas que l'abus signalé existât dans sa généralité. Les imprimeurs des localités autres que Bordeaux, étaient « si peu de chose », disait-il, que les Évêques faisaient imprimer leurs mandements à Bordeaux. Il promettait, néanmoins, de charger ses subdélégués de veiller sur les imprimeurs de leur ressort.

En conséquence, il adressait à ces derniers, dès le 26 février, une lettre circulaire pour leur recommander l'exécution des ordres du Chancelier.

Dans les premiers jours de mars, il recevait la réponse de ces fonctionnaires.

Le subdélégué d'Agen exposait qu'il n'y avait en cette ville qu'un imprimeur qui ne travaillait guère. Il débitait seulement des livres qu'il faisait venir de Paris et d'ailleurs. Il avait été trouvé, à l'une des dernières visites qui lui avait été faite, imprimant : un *Ordo* ou Directoire pour le diocèse d'Agen; — un catéchisme pour le même diocèse; — un formulaire de quittances pour le receveur des tailles; — enfin, des exploits de saisie pour le paiement des tailles.

Le subdélégué de Sarlat mandait de son côté, qu'il n'avait rien trouvé de suspect chez l'unique imprimeur de

Digitized by Google

cette ville, un vieillard de 79 ans qui ne travaillait presque plus. Il n'avait, du reste, jamais fait qu'imprimer des mandements d'évêques et des circulaires administratives. S'il avait deux presses, ses caractères étaient usés et peu propres à faire des impressions supportables.

Le subdélégué de Périgueux faisait une réponse analogue. L'unique imprimeur de cette ville n'imprimait que les thèses du collège des Jésuites, les mandements de l'Évêque et les lettres de la Subdélégation à l'occasion des Milices. Les livres trouvés dans sa boutique étaient venus de Paris, Toulouse, Bordeaux et Limoges où il s'approvisionnait.

La campagne n'avait pas été heureuse, c'est ce que l'Intendant mandait au Chancelier dans une lettre du 31 mai 1743, qui mettait fin à cette affaire et où, résumant les renseignements fournis par les subdélégués, il constatait qu'on n'avait trouvé aucun ouvrage sous presse et que les imprimeries du ressort ne s'occupaient que de travaux très inoffensifs (1).

La Direction de l'imprimerie ne devait pas en rester là, et bientôt elle étendait à tout le royaume l'arrêt du Conseil du 23 février 1723 par un autre arrêt du 24 mars 1744 dont il a été parlé plus haut (p. 41).

Contrefaçon de la *Gazette de France.*

En dépit de tous les règlements, les abus n'en continuaient pas moins avec une étrange audace. Aubert de Tourny, dès son arrivée en Guyenne (2), avait pu s'en apercevoir. Il ne tardait pas à en avoir une preuve très

(1) ***Arch. dép.***, C. 3312.

(2) Il était intendant de la généralité de Guyenne depuis 1743. (V. ***Episodes du système prohibitif en Guyenne***, p. 20.) — Dans ses ordonnances, il prenait les noms et titres de : Louis-Urbain Aubert, chevalier, marquis de Tourny, baron de Selongey, seigneur de Pressaigny, Mercey, Lafaise, Carcassonne, Lambroise, Le Mesnil, Pierrefite et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, etc., etc.

Digitized by Google

positive dans une plainte que lui adressait, au mois d'août 1744, un imprimeur de Bordeaux, Thérèse Larré, veuve de Jean de Lacourt. Il ressort de cette requête que, par lettres-patentes de décembre 1717, un sieur de Chaspoux, sieur de Verneuil, alors secrétaire de la Chambre du Roi et depuis introducteur des ambassadeurs, avait obtenu le privilège de faire composer et imprimer toutes les gazettes nouvelles, tant ordinaires qu'extraordinaires qu'il avait seul le droit de faire vendre, avec défense à tout imprimeur de s'immiscer à ce privilège sans l'autorisation dudit de Verneuil. Longtemps après, ce dernier, par actes du 20 août et 4 novembre 1734, avait permis à l'imprimeur Lacourt d'imprimer et débiter à Bordeaux la *Gazette de France* (1) et toutes les nouvelles extraordinaires qui s'imprimaient à Paris au Bureau d'adresse, et ce pour neuf années moyennant 200 livres par an. Après la mort de Lacourt, sa veuve avait continué à exercer ce privilège, Mais d'autres libraires de Bordeaux ne tardèrent pas à faire imprimer et débiter des gazettes ou autres nouvelles, dans lesquelles ils ne craignaient pas d'insérer de prétendues permissions frauduleuses. L'un d'eux, l'imprimeur Merlin, nouvellement reçu dans la corporation, était même allé jusqu'à débiter à Bordeaux une certaine gazette sous le titre de *Courrier*, qui paraissait à certains jours déterminés, sous les noms de *Courrier du mardi*, *Courrier du vendredi*, avec la date du mois et de l'année.

La veuve Lacour n'avait pas tardé à s'apercevoir de la fraude, à raison de la diminution du débit des *Gazettes* qu'elle recevait par l'ordinaire de Paris, en même temps qu'elle avait constaté le nombre considérable des *Gazettes*

(1) *La Gazette de France* avait été fondée en 1631, par T. Renaudot, avec la collaboration active du généalogiste P. d'Hozier.

Digitized by Google

vendues en ville par les crieurs qu'elle chargeait habituellement de débiter les feuilles qui lui étaient adressées.

Tourny s'empressa de provoquer une information sur la plainte de la veuve Lacourt. L'imprimeur Merlin, mis en demeure de s'expliquer, déclara maintenir son droit de débiter le *Courrier du mardi* et celui du *vendredi*. En présence de cette défense quelque peu hardie, la décision ne pouvait être douteuse. Le 20 septembre 1744, l'Intendant rendait une ordonnance faisant défense à Merlin et à tous autres d'imprimer, vendre et débiter aucune gazette sous quelque titre que ce fût, ni aucunes nouvelles ordinaires ou extraordinaires, au préjudice de la permission accordée à la veuve Lacourt. — Dès le surlendemain, 22 septembre, cette ordonnnance était régulièrement signifiée tant à Merlin qu'au sieur Brun, premier syndic de la communauté des imprimeurs et libraires de Bordeaux (1).

Les fréquents débats qui agitaient cette communauté n'étaient pas de nature à relever sa considération. Il semble même qu'elle fût assez médiocrement notée à Paris, quant on voit le chancelier d'Aguesseau s'arrêter à une dénonciation anonyme dont des libraires de Bordeaux, les frères Labottière, avaient été l'objet. Le 5 juin 1745, il transmettait cette dénonciation à l'intendant Tourny, en l'invitant à voir si l'accusation dirigée contre ces libraires à qui on imputait de faire le commerce des mauvais livres, avait quelque fondement.

L'enquête fut bientôt faite. Les plus honnêtes gens avaient rendu le meilleur témoignage à l'égard des frères Labottière. Leur boutique, il est vrai, était le rendez-vous des nouvellistes, surtout les jours de courrier; mais

(1) *Arch. dép.*, C. 3314. — Peu de temps après, un arrêt du Parlement de Paris, du 18 mai 1745, défendait « à toutes personnes de composer et » débiter aucuns écrits qualifiés de *Gazettes* ou *Nouvelles à la main.* »

Digitized by Google

il n'apparaissait pas qu'on eût rien à leur reprocher (1).

Cependant, ces tentatives infructueuses n'empêchaient pas les arrêts du Conseil de se produire à chaque instant, pour réprimer des abus toujours renaissants. Ainsi au mois d'août de l'année 1745, arrivait en Guyenne un nouvel arrêt de règlement, du 10 juillet précédent, sur l'examen, l'approbation, l'impression et le débit des livres et autres ouvrages. Par son article 1er il était pris des précautions contre certaines pratiques tendant à éluder les changements et corrections imposés par les examinateurs des manuscrits. L'article deuxième était relatif aux cahiers de musique, plans, cartes de géographie ou autres planches pour lesquels les règlements n'étaient pas suivis quant au papier et aux caractères, ainsi qu'au dépôt qui devait être fait à la Bibliothèque royale. — Enfin les derniers articles renouvelaient les anciennes prescriptions sans cesse rappelées et sans cesse violées. — Comme toujours, le Chancelier recommandait à l'Intendant la plus grande attention dans l'exécution du nouveau règlement, et celui-ci promettait, dans sa réponse du 31 août, d'y tenir la main avec la plus grande diligence (2).

A ce même moment, Tourny était occupé d'une affaire qui appelait plus particulièrement son attention.

Poursuites contre l'imprimeur du *Mercure historique et politique.*

Le 19 juin 1745, le subdélégué de l'intendant du Languedoc, à Toulouse, avait fait saisir chez des imprimeurs de cette ville quatorze exemplaires d'une publication périodique intitulée : ***Le Mercure historique et politique,***

(1) *Arch. dép.*, C. 3308.

(2) *Arch. dép.*, C. 3311. — On était alors dans l'un de ces rares et courts instants de détente des esprits. La victoire de Fontenoy (11 mai 1745), en a donné le signal. Le marquis d'Argenson est devenu le ministre dirigeant. La tolérance est à l'ordre du jour. Le silence s'est fait sur les querelles religieuses, et les gens de lettres trouvent une protection inconnue jusque-là.

Digitized by Google

par le sieur Rousset (1). Elle n'avait jamais été autorisée par le gouvernement qui la proscrivait comme remplie de faits faux et toujours écrite avec une partialité déclarée contre la France. — Les imprimeurs de Toulouse avaient affirmé qu'ils l'imprimaient sur un exemplaire imprimé à Bordeaux qui leur était envoyé par la poste, mais qu'ils prenaient la précaution d'en retrancher ce qui leur paraissait mauvais et dangereux, ce qui, du reste, avait été justifié.

Le 22 juillet suivant, un arrêt du Conseil ordonnait la suppression des exemplaires qui avaient été saisis, et défendait, sous les peines les plus sévères, l'impression et la vente de cette publication. Le Roi voulait bien faire grâce aux imprimeurs de Toulouse, à raison de leur bonne foi et de leurs aveux; mais il se réservait de se faire rendre compte de la conduite de ceux qui avaient été les premiers imprimeurs ou distributeurs de l'ouvrage proscrit.

Le 10 août suivant, Daguesseau envoyait à Tourny copie de l'arrêt du Conseil pour qu'il eût à veiller à son exécution. Il fallait donc rechercher parmi les imprimeurs de Bordeaux celui qui pouvait encourir les sévérités annoncées par le Roi. L'Intendant chargea bien aussitôt son subdélégué à Bordeaux de visiter les imprimeries sus-

(1) Jean-Rousset de Missy, publiciste connu par de très nombreux ouvrages politiques, était alors propriétaire du *Mercure historique et politique*, publié à La Haye, et auquel il donnait une grande vogue par les traits satiriques qu'il dirigeait contre le gouvernement français. D'après son titre, cette publication, qui remontait à 1686, contenait « l'état présent » de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les cours, l'intérêt des princes, » leurs brigues, et généralement tout ce qu'il y a de curieux, le tout » accompagné de réflexions politiques sur chaque état. » De 1682 à 1782, on compte environ 200 vol. in-12. Les rédacteurs ont été sucessivement Gatien de Sandras de Courtils, P. Bayle, J. de la Brune, Saint-Ellier et autres.

Digitized by Google

pectes d'avoir des exemplaires du *Mercure historique et politique*, et de dresser procès-verbal de ses perquisitions; mais rien n'indique qu'on eût trouvé la trace du vrai coupable, et le dossier ne fournit pas même la suite de cette affaire (1).

On a déjà remarqué que c'était presque toujours du dehors qu'étaient venus les avis relatifs aux délits perpétrés à Bordeaux, tant la surveillance semble y avoir été le plus souvent molle et relâchée. Tourny essaya-t-il de réagir contre ces anciennes dispositions des esprits? On serait tenté de le croire, quand on le voit à l'œuvre, pressant autour de lui l'activité et le zèle de ses agents de tous ordres, impatient qu'il était sans doute de montrer qu'il n'avait pas à apprendre de Paris ce qui se passait à Bordeaux.

Saisie de livres chez le libraire Merlin.

Quoi qu'il en soit, sur des soupçons qui lui étaient venus, on ne sait d'où, relativement aux agissements du libraire Jacques Merlin (2), déjà fort suspect (V. *suprà*, p. 103), l'Intendant prenait contre lui, le 11 février 1746, une mesure aussi prompte qu'énergique. Il commettait son subdélégué et l'un de ses premiers secrétaires pour, avec les syndics des imprimeurs, se transporter dès le lendemain au matin, tant chez Merlin qui lui était signalé comme ayant des livres contre la religion et les bonnes mœurs, que chez un huissier son voisin, nommé Mellinet, qui était soupçonné d'avoir le dépôt de partie des livres

(1) *Arch. dép.*, C. 3308.

(2) Il avait rencontré, dès 1728, pour sa réception une opposition aussi vive qu'opiniâtre de la part des syndics de la communauté des imprimeurs et libraires de Bordeaux qui lui reprochaient de n'avoir pas le temps d'apprentissage voulu. Cette opposition, qui n'avait pas faibli au milieu d'une longue involution de procédures continuées pendant plus de quinze ans, devait enfin l'emporter. Par un arrêt du Conseil du 8 novembre 1747, Jacques Merlin fut définitivement débouté de sa demande en réception comme maître marchand libraire à Bordeaux. (V. *Arch. dép.*, C. 3309.)

Digitized by Google

suspects. Il prescrivait à cet effet des perquisitions concomitantes dans les deux maisons et la saisie immédiate des livres incriminés.

Le 12 février, à huit heures du matin, les délégués de l'Intendant se partageant en deux groupes, pénétraient, l'un chez Merlin (le procès-verbal manque au dossier), l'autre chez Mellinet. Là, après de minutieuses perquisitions, on découvrit un certain nombre de livres non seulement imprimés sans permission, mais même contre la religion et les bonnes mœurs. Mellinet était obligé de reconnaître qu'il les tenait de Merlin. En conséquence saisie en était faite sur le champ.

Voici le titre de ces livres :

Catéchisme d'Osterwald;
L'Anatomie de La Messe;
Larteil... (?) (1);
Formulaire des prières des religionnaires, in-12;
L'Arétin ... (2);
Sermon sur le Jubilé de la réformation de la République de Genève;
Sermons sur les caractères de l'Antéchrist;
La vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Paris;
Histoire du Livre des réflexions morales sur le nouveau Testament et la Constitution Unigenitrus (3).

(1) Ce nom, copié exactement sur le procès-verbal de saisie, ne révèle aucun nom d'auteur ni aucun titre d'ouvrage qui soit connu. C'est sans doute encore un de ces titres ou noms défigurés par l'ignorance des scribes au point de les rendre parfois méconnaissables.

(2) Le procès-verbal n'indique pas autrement celui des livres de Pierre Arétin qui avait été saisi. Né en 1492, mort en 1557, ce poète satirique, surnommé le *fléau des Princes*, a laissé des ouvrages de genres très différents. En 1763, fut publié l'*Arétin ou la débauche de l'esprit en fait de bon sens*, in-12, Rome (Amsterdam), attribué à l'abbé H.-J. du Laurin, réimprimé d'abord, en 1772 et suiv., sous le titre de l'*Arétin moderne*, 2 vol. in-12, Rome (Amsterdam). En 1787, parut à Londres l'*Arétin français par un membre de l'Académie des dames*, qui est attribué à F. Nogaret.

(3) *Histoire... servant de préface aux Hexaples*, Amsterdam, 1723-1739, 4 vol. in-4° (l'abbé Couail); *id.*, 1733-1739, 16 vol. in-12 (l'abbé J.-B. Cadry).

Digitized by Google

Il manque à cette liste les livres saisis chez Merlin lui-même. Une note signale encore un *Courrier véridique* qui était imprimé chez la veuve Calamy, et une *Gazette d'Avignon,* imprimée par Lacornée.

Sur l'avis donné par Tourny au Chancelier de la saisie qu'il avait fait faire, il apprenait bientôt qu'un arrêt du Conseil lui attribuait la connaissance de cette affaire, afin qu'il prît sans tarder les mesures nécessaires pour punir les coupables comme ils le méritaient.

Quelques jours après, une perquisition du même genre était faite, avec des résultats analogues, chez le libraire Nélan, rue du Mirail.

Les dossiers incomplets de ces affaires ne permettent pas d'en connaître la solution définitive (2).

Les préoccupations de la guerre qui recommençait au printemps de 1747, au milieu d'une détresse générale, singulièrement aggravée par la grande famine qui désolait alors la Guyenne (1) et le Languedoc, avaient à peine calmé les querelles religieuses dont le gouvernement trouvait encore le temps de s'occuper pour sévir tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant l'esprit qui régnait à la cour.

Saisie du livre du Père Pichon.

C'est sous l'influence de ces agitations, que, le 25 octobre 1747, le chancelier Daguesseau adressait à l'intendant Tourny une longue lettre au sujet d'un livre qui, dans les derniers temps, avait fait beaucoup de bruit et soulevé bien des contradictions. Il s'agissait du livre d'un jésuite, le père Pichon (2), intitulé : « *L'Esprit de Jésus-Christ et de son Église sur la fréquente communion, etc.,* un

(2) *Arch. dép.,* C. 3308.

(1) V. *Episodes du système prohibitif en Guyenne* (1725-1762), p. 34.

(2) Le jésuite Jean Pichon, né à Lyon en 1683, se distingua par son zèle contre le jansénisme, lequel, de son côté, lui fit une grande notoriété par les persécutions qu'il lui suscita surtout à l'occasion de son livre.

Digitized by Google

volume in-12, imprimé à Paris en 1745. L'archevêque de Paris et plusieurs archevêques et évêques qui s'étaient joints à lui en cette occasion, avaient trouvé dans cet ouvrage quelques points dignes de censure. Les Jésuites avaient offert aussitôt d'y faire toutes les corrections nécessaires pour pouvoir en faire une nouvelle édition. Mais pendant qu'on travaillait à cette révision, les Prélats apprenaient que des imprimeurs de Bordeaux préparaient en secret une contrefaçon de l'édition de Paris. Il y avait lieu, en conséquence, de sévir contre une entreprise aussi hardie, et le Chancelier invitait l'Intendant à faire les recherches nécessaires pour vérifier si l'avis donné à ce sujet avait quelque fondement, et à faire saisir, en ce cas, les feuilles qui auraient été imprimées.

Le 20 novembre suivant, Tourny lui répondait que ses perquisitions tant secrètes qu'officielles étaient restées sans résultat, malgré tous ses soins. Il en concluait que l'avis qui lui avait été transmis n'avait aucun fondement.

Près de deux années s'écoulent sans que l'Intendant, qui avait alors bien d'autres préoccupations, s'inquiétât de l'affaire du livre du père Pichon; mais, au mois de septembre 1749, il était averti par les grands vicaires de l'archevêque de Bordeaux qu'une nouvelle impression de ce livre se débitait chez le libraire Labottière fils. Le 4 septembre, il déléguait sans retard son subdélégué, Thomas de Sorlus, pour se transporter chez Labottière et y faire les perquisitions nécessaires.

Le subdélégué remplissait aussitôt sa mission et recevait du libraire la déclaration qu'il avait reçu une vingtaine d'exemplaires du livre incriminé; qu'ils lui avaient été expédiés par les frères Bruiset, libraires à Lyon; qu'il en avait vendu seize et qu'il ne lui en restait plus que quatre qu'il représentait avec les factures

Digitized by Google

d'envoi. — Ces quatre exemplaires étaient immédiatement saisis pour y être statué ce que de droit.

Le 6 septembre, Tourny, en rendant compte au Chancelier du succès de ses recherches, ajoutait qu'il avait lui-même interrogé Labottière, notamment pour savoir s'il n'avait pas reçu des exemplaires de Toulouse où on l'avait assuré qu'il avait été fait une édition du livre du père Pichon. Labottière lui avait déclaré qu'il n'avait aucune connaissance que ce livre y eut été imprimé, la seule édition qu'il eût étant celle qui portait l'indication « *Nancy*, chez J.-B. Cusson, 1745 ».

Le 15 septembre, le Chancelier, en accusant réception de la lettre de Tourny, lui faisait remarquer que le titre du livre saisi avait été probablement imaginé pour faire croire qu'il avait été imprimé à Nancy : ce qui était faux; mais que cela fût-il vrai, la faute de Labottière et du libraire de Lyon n'en serait pas moins certaine parce qu'ils devaient savoir qu'un livre noté, comme celui du père Pichon, par la révocation du privilège qui lui avait été accordé pour être imprimé à Paris, ne devait pas entrer dans le royaume sans une nouvelle permission. — Le Chancelier terminait en demandant l'envoi des exemplaires saisis et de la copie des factures.

Le 27 septembre, Tourny, en adressant ces documents au Chancelier, y joignait un mémoire justificatif de Labottière qu'il lui recommandait comme un jeune homme jouissant d'une fort bonne réputation. Il avait paru, du reste, sincère dans ses déclarations qu'il avait complétées en reconnaissant que, bien que le livre parût avoir été imprimé à Nancy, il était plus disposé à croire que l'édition saisie venait d'Avignon.

Le 7 novembre, par ordre du Chancelier, il était mandé à Tourny que, bien que Labottière fût en faute,

Digitized by Google

la contrefaçon étant certaine, on voulait bien lui faire grâce pour cette fois; mais les exemplaires saisis n'en devaient pas moins être confisqués : mission qui était expressément confiée à l'Intendant.

En conséquence, Tourny rendait, le 22 octobre 1749, une ordonnance prononçant la confiscation des exemplaires saisis, avec défense à tous libraires de débiter le livre du père Pichon.

Au dossier de cette affaire, qui avait duré plus de deux ans, se trouve joint le curieux CATALOGUE *de livres nouveaux ou de nouvelles éditions, en divers genres, qui se vendent à juste prix, à Bordeaux, chez Louis-Guillaume Labottière fils, libraire, place Sainte-Colombe* — 1749. — Avec cette épigraphe : *Amat libraria curam.*

Ce catalogue en quatre pages in-4°, sur deux colonnes de texte, est présenté par le libraire comme la liste abrégée de la grande quantité de livres nouveaux qui renouvellent sans cesse son fonds de librairie.

Il est divisé en : *Mélanges; Livres de Droit et de pratique; Livres de Médecine, chirurgie, pharmacie, etc.; Différentes parties des mathématiques; Livres de piété, de morale et de controverse; Livres de commerce.* — La date des éditions y est indiquée, mais les prix n'y sont pas marqués.

Il serait trop long de relever ici les curiosités bibliographiques que peut renfermer ce catalogue plus que séculaire. Je ferai remarquer seulement que sous le titre de *Mélanges,* se trouvent mêlés et confondus : *L'Histoire universelle d'une société de gens de lettres,* traduite de l'Anglais, in-4°, 10 tomes, 1740-1749. *Holl.; Le Congrès de Cythère,* par Algeroti, in-12, 1749; *Les Satyres du prince Cantemir,* in-12, 1749, *Holl.; Les Œuvres de Voltaire,* in-12, 6 tomes, 1746; *L'Art de connaître les femmes,* in-12, 1749; *De l'Esprit des Loix,* par M. le président de

Digitized by Google

Montesquieu, in-4°, 1 tome, 1749, et tous les ouvrages de cet auteur; *Annales galantes de la cour d'Henri II,* par Mlle de Lussan, in-12, 2 tomes, 1749; *Les Époux malheureux ou histoire de M. et Mme de la Berdoyère,* in-12, 4 parties; *Vollariana,* in-8°, 1749, *Holl.; Poésies galantes de Madame de la Suze,* in-12, 5 tomes, nouv. édit. 1749; *Tous les poètes et orateurs latins,* des belles éditions de Coustellier et des plus propres reliures, in-12, etc., etc. (1).

Il suffit d'avoir signalé aux bibliophiles cet intéressant répertoire.

Opposition à l'admission du libraire Phillippot.

Revenons à l'année 1747. La communauté des libraires de Bordeaux, comme si elle n'avait eu assez à se défendre contre les tracasseries incessantes de l'administration centrale, obéissant avec passion à l'esprit qui animait alors les maitrises et les jurandes, était presque constamment en lutte pour repousser de ses rangs les imprimeurs qui, d'après elle, ne remplissaient pas les conditions de ses statuts. Entre autres conditions essentielles, les aspirants devaient être « congrus » en langue latine, savoir lire le grec et avoir été en apprentissage chez l'un des maitres. — En se fondant sur ces règles, la communauté avait évincé bien des prétendants. C'est ainsi qu'après une longue résistance, elle venait de faire rejeter définitivement la demande de Jacques Merlin (V. *suprà,* p. 107). — Mais à ce moment même, elle était engagée avec un autre imprimeur, Nicolas Phillippot, dans une lutte qui devait être encore et bien longue et bien ardente. — Donnons-en un aperçu rapide : c'est un signe de l'esprit du temps. — Nicolas Philippot, fils d'un ouvrier maçon, était entré, presque enfant, chez l'imprimeur Calamy qui l'avait employé d'abord à la presse, sous

(1) *Arch. dép.,* C. 3308.

Digitized by Google

la conduite d'un ouvrier; puis, lorsqu'il eut appris à lire, il l'avait mis à la casse. Avait-il fait alors un apprentissage régulier? On en doutait. Dans tous les cas, ne sachant ni grec ni latin, Phillippot avait couru le monde, travaillant de ci, de là, dans des imprimeries qu'il aurait parfois dirigées, disait-il, mais ce que son ignorance du grec et du latin rendait difficile à croire. Revenu à Bordeaux, il était entré chez l'imprimeur Pierre Séjourné dont il n'avait pas tardé à épouser la fille en 1731. Dirigea-t-il alors l'imprimerie de son beau-père? C'était douteux, Fronton Séjourné, fils de Pierre, étant à la tête de la maison, et d'ailleurs plus capable que Phillippot. Quoi qu'il en soit, Fronton s'était associé avec lui, après le décès de son père, et, après le décès de Fronton, sa veuve avait continué l'association pendant quelque temps. — Là-dessus, était survenu l'arrêt du Conseil du 24 mars 1739 qui avait réduit à dix le nombre des imprimeurs de Bordeaux. Or, il y avait alors douze imprimeries, c'est-à-dire deux de trop : ce qui fermait la porte à toute réception nouvelle. Cependant Phillippot, sans se décourager, avait continué d'imprimer, usant de la tolérance qui lui était accordée. — Mais en 1745, un rayon d'espoir avait lui. Six offices d'inspecteurs et contrôleurs étaient créés à Bordeaux avec tous les privilèges accordés aux anciens maîtres. Phillippot s'était empressé d'acquérir l'un de ces titres, et s'était mis sur le champ à exercer l'imprimerie (1). En 1746, les choses changeaient encore. La com-

(1) Il y a au dossier deux exemplaires en placard d'un *Almanach de cabinet pour l'année* 1746, imprimé en caractères rouges et noirs, *chez Nicolas Phillipot, imprimeur-libraire, rue du Cahernan, vis-à-vis M. le Président Lovie, et se vendent à la chapelle Saint-Jean devant la Devise.* Dans les marges se trouvent indiqués : les départs et arrivées des courriers (Paris, Rouen, etc., etc.), les échéances des paiements à Lyon (Rois, Pasques, etc., etc.).

Digitized by Google

munauté était mise en demeure de rembourser les acquéreurs des nouveaux offices, créés dans un but fiscal. En 1747, l'opération était consommée par le remboursement de ces derniers qui s'étaient exécutés de bonne grâce, sauf un seul, Phillippot, qui avait refusé les offres de la communauté et persistait à imprimer comme avant. Deux ordonnances rendues par Tourny les 4 et 17 décembre, n'avaient pas réussi à vaincre sa résistance.

On en était là en 1748, lorsque Phillippot imagina de s'adresser directement au Chancelier pour obtenir la permission d'exercer l'imprimerie. Sur la communication de ce placet, la communauté des imprimeurs produisit des observations imprimées où elle faisait ressortir le peu de fondement de la demande de Phillippot qui était obligé de reconnaître qu'il n'avait aucun droit et était réduit à solliciter une grâce. — La requête de Phillippot recevait un meilleur accueil à la Chancellerie où on paraissait désirer concilier la rigueur des règles avec la charité envers un malheureux imprimeur. Mais l'intendant Tourny, invité à trouver cette conciliation, était obligé d'avouer, dans une lettre du 17 juin 1748, que tous ses efforts n'avaient pu vaincre l'obstination des syndics qui entendaient se tenir dans la rigueur des règlements, et qui ne faisaient faute de relever, dans diverses œuvres de Phillippot, notamment dans ses almanachs, des erreurs grossières, peu propres à faire croire à sa capacité.

Dix années s'écoulent pendant lesquelles Phillippot continue, par tolérance, à exercer l'imprimerie jusqu'à sa mort arrivée en juin 1758. Son fils Pierre, maître ès-arts en l'Université de Bordeaux, adressait alors au Chancelier une supplique pour obtenir la première place d'imprimeur qui viendrait à vaquer à Bordeaux, et, en attendant, pour être autorisé à l'exercice de la librairie. —

Digitized by Google

Le 3 septembre 1758, le chancelier de Lamoignon (1) mandait à l'Intendant (2) que l'intention du Roi était que Pierre Phillippot fût reçu sans retard comme libraire et traité comme fils de maître par la communauté, pour le dédommager de la privation de l'état de son père, et en attendant la vacance d'une place d'imprimeur. Cette décision catégorique ne découragea pas les syndics qui soulevèrent incidents sur incidents. Il fallut une nouvelle pression nettement formulée dans une lettre de Lamoignon, du 3 octobre 1758, par laquelle ordre était donné de recevoir Phillippot, si ce n'était par droit, du moins par faveur, une communauté aussi considérable que celle des imprimeurs libraires de Bordeaux ayant mauvaise grâce de s'y opposer. — Il n'y avait plus qu'à céder; ce qui n'était pas encore fait le 4 mars 1758, et ne devait l'être que quelques jours après (3).

Requête de l'arithméticien Rouquette.

L'éminent Intendant qui a laissé en Guyenne des souvenirs qui ont grandi d'âge en âge, n'avait pas vu la fin de cette interminable affaire; mais la réception de Nicolas Phillippot n'avait pas été la seule où il eût eu à s'occuper des agissements de cet imprimeur. Il avait eu à statuer — la compétence des Intendants n'ayant guère de limites définies, — sur une contestation qui s'était élevée, en 1750, entre lui et un arithméticien juré de Bordeaux, J.-B. Rouquette, qui l'avait chargé d'imprimer pour le prix de 3,000 livres, un ouvrage intitulé: *Arithmétique choisie ou pratique des négociants,* qui devait être tiré à 3,000 exemplaires. Cet ouvrage avait été déjà pré-

(1) Guillaume II de Lamoignon, seigneur de Malesherbes, deuxième fils du président Chrétien-François, était chancelier de France depuis 1750. Il fut le père de l'illustre Malesherbes.

(2) C'était alors Claude-Louis Aubert de Tourny, maître des requêtes, qui avait succédé à son père depuis 1757.

(3) *Arch. dép.*, C. 3309.

Digitized by Google

senté, en manuscrit, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux qui en avait porté un jugement favorable. Sur cette recommandation, Tourny n'avait pas hésité, le 20 octobre 1849, à solliciter pour l'auteur le privilège de l'impression. — Phillippot s'était donc chargé de ce travail pour lequel il avait dû augmenter son matériel; mais au règlement du compte de l'impression, il avait présenté des articles de supplément contre lesquels Rouquette avait vivement protesté. Ne voulait-il pas lui faire payer une indemnité à cause de l'élévation du prix du papier, une autre pour les changements que Rouquette avait faits dans les épreuves, et bien d'autres encore que ce dernier avait combattues dans un long mémoire adressé à Tourny (1)? — La décision de l'Intendant ne nous est pas connue (2). Il nous suffit, du reste, d'avoir montré la variété des occupations au milieu desquelles l'illustre Tourny s'était constamment trouvé pendant son séjour à Bordeaux.

Contrefaçon du *Journal de Verdun.*

Revenant à la police des livres qui, probablement, n'avait pas chômé depuis l'affaire du livre du père Pichon,

(1) *Arch. dép.*, C. 3315.

(2) Tout ce que l'on sait c'est que l'ouvrage a été imprimé en 1751, par l'imprimeur Pierre Brun. — La Bibliothèque de la ville de Bordeaux possède, sous le n° 2074, deux exemplaires de cette édition, tous deux richement reliés en maroquin rouge. L'un d'eux porte, à l'intérieur et sur la couverture une dédicace « à Messieurs les magistrats de l'hôtel de Ville, » P. L. T. H. S. R. A. J. (par leur très humble serviteur, Rouquette, arithmé» tiçien juré), 1751. » — L'autre exemplaire porte également, à l'intérieur et à l'extérieur, une dédicace « à Messieurs de l'Académie royale de Bor» deaux, R. A. J. » — Ce volume contient 546 pages, plus une table des règles. Il porte l'approbation qu'il avait reçue de l'Académie de Bordeaux, sur le rapport de deux de ses membres, MM. de Chimbault et Thezis, approbation certifiée, à la date du 24 août 1749, par M. Barbot, secrétaire perpétuel de l'Académie. — Du reste, ni dans la préface ni ailleurs, les difficultés qui avaient existé avec l'imprimeur Phillipot ne sont révélées par rien, si ce n'est par cette mention finale, signée en autographe par Rouquette lui-même : « L'auteur désaprouve tous les exemplaires qui ne » sont pas signés de sa main... ».

Digitized by Google

ce n'est qu'au mois d'avril 1751, qu'on retrouve la trace d'une préoccupation du gouvernement au sujet de ce qui se passait en Guyenne à cet égard. Le 15 avril, en effet, le chancelier de Lamoignon de Malesherbe écrivait (la lettre est autographe) à Tourny, alors à Paris, pour lui présenter un libraire de Paris qui avait le privilège du *Journal de Verdun* (1), et qui prétendait qu'on en imprimait à Bordeaux une contrefaçon datée de Lucerne. Il ajoutait que c'étaient les maîtres de poste de la généralité de Bordeaux qui distribuaient cette contrefaçon dont la culpabilité, disait le Chancelier, était d'autant plus certaine que cet ouvrage périodique n'était revêtu d'aucun privilège. — L'Intendant, qui lui répondait de Paris le même jour, ne pouvait guère le renseigner à cet égard et se bornait à dire que si cela était, ce n'était que depuis peu de temps. Il annonçait néanmoins qu'il allait envoyer par le plus prochain courrier ses ordres pour faire les recherches nécessaires (2). Rien ne dit ce qu'il en advint.

Difficultés au sujet de l'imprimerie de Sarlat.

On a déjà vu (*suprà* p. 101) qu'en dehors de Bordeaux, les imprimeries de la province avaient l'existence la plus précaire, et cependant elles répondaient souvent à des besoins très sérieux dont il y avait parfois à tenir compte. Je citerai, par exemple, ce qui se passait à Sarlat depuis plusieurs années. Il y avait là, en 1745, un vieil imprimeur, infirme, octogénaire, hors d'état de travailler, qui y avait été appelé depuis longtemps par l'évêque et les

(1) Le *Journal de Verdun* était rédigé depuis 1749, par P.-N. Bonamy. (V. *infrà*, p. 145, note 1.)

(2) *Arch. dép.*, C. 3315. — A cette époque, les querelles religieuses était encore très vives, et le Parlement de Bordeaux condamnait, le 12 juillet 1754, un écrit anonyme intitulé : « *Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale* », où se trouvait une attaque directe contre l'esprit des Parlements. (V. *Arch. dép.*, C. 3627.)

Digitized by Google

Consuls de la ville. Il avait quitté pour s'y rendre un établissement qu'il avait à Agen depuis 1691. Aussi avait-il trouvé à Sarlat le meilleur accueil et suffisamment d'ouvrage; de sorte que, même après que toute imprimerie eut été supprimée dans cette ville par l'arrêt du Conseil du 21 mars 1739, il n'en avait pas moins continué son état, grâce à la protection de l'évêque et à la tolérance habituelle de l'Intendant. Mais, en 1745, sa situation avait changé. Le vieil imprimeur, nommé Jacques Coulombet, n'avait plus ni la force ni le matériel pour exercer l'imprimerie. La bizarrerie de son caractère, aigri par l'âge et les infirmités, lui avait fait chasser les garçons qui pouvaient l'aider. On ne pouvait plus rien obtenir de lui. L'évêque de Sarlat, Denis-Alexandre Le Blanc, prit alors une ordonnance par laquelle il lui retirait la permission d'imprimer, et, par une ordonnance subséquente, il chargea un autre imprimeur, nommé Ferrand, d'imprimer les livres et mandements à l'usage du diocèse.

Coulombet se pourvut aussitôt au Conseil, puis devant l'Intendant contre ces ordonnances de l'Évêque. Tourny, qui eut à s'occuper de cette affaire, fut bientôt assailli de réclamations. Si Coulombet ne lui ménageait pas suppliques sur suppliques, l'Évêque et les Consuls n'insistaient pas moins pour que Ferrand fût agréé. L'Intendant s'était même laissé aller envers ces derniers personnages à des promesses qu'il ne pouvait pas tenir. Le subdélégué à la résidence de Sarlat s'était joint à eux pour démontrer à Tourny que si Ferrand n'était pas régulièrement autorisé par le Chancelier, il avait une commission de l'Évêque, lequel se croyait en droit d'établir une imprimerie pour ses mandements et les autres ouvrages de son diocèse. Le subdélégué marquait aussi l'intérêt qu'avait le Receveur

Digitized by Google

des tailles au maintien du nouvel état des choses et concluait en faveur de Ferrand.

Tourny dut se résigner à appliquer la loi : ce qu'il signifia à son subdélégué, par une lettre très catégorique, en date du 19 juin 1747, par laquelle il déclarait que Ferrand, pas plus que Coulombet, ne pouvait exercer à Sarlat, où toute imprimerie était défendue; que l'Évêque (alors décédé), n'avait pu l'y autoriser et qu'il avait à se mettre en règle. L'Intendant relevait, en finissant, ce qu'il y avait de dangereux dans ces petites imprimeries sans occupation.

Cette décision une fois prise, il sut résister aux sollicitations persistantes de l'un des vicaires généraux de l'évêché de Sarlat, qui lui avait remontré que la défense invoquée contre Ferrand mettait le clergé en grand embarras, soit pour les prières publiques, soit pour le recouvrement des décimes, soit en général pour toutes les affaires qui exigeaient une prompte expédition; que Sarlat était à sept grandes lieues de Périgueux et de Cahors, distance qu'on ne pouvait pas toujours, par les mauvais temps, franchir sans quelque danger sérieux (1).

La règle l'avait emporté; mais avec les administrations de l'ancien régime, il y avait des ressources dont nous n'avons pas l'idée. Aussi retrouve-t-on encore, en 1753, une imprimerie installée à Sarlat. Un nommé Robin s'y est établi depuis plus ou moins longtemps et il est activement occupé par les travaux que lui donnent l'évêché, les Consuls de la ville, le Receveur des tailles et parfois même la subdélégation. La plus grande tolérance lui est accordée avec la complicité flagrante de l'administration locale et aussi un peu de l'Intendance elle-même. — Mais

(1) *Arch. dép.*, C. 3313.

Digitized by Google

on veille en haut lieu, et, le 18 avril 1753, le chancelier de Lamoignon, informé de ce qui se passait à Sarlat, mandait à Tourny d'y mettre bon ordre sans délai, accordant cependant à Robin un court répit pour s'accommoder de son imprimerie avec d'autres imprimeurs.

Il n'y avait pas à reculer. Tourny enjoignit immédiatement à son subdélégué de se conformer aux ordres du Chancelier, ce qui était fait sur le champ, non sans quelques regrets que le subdélégué n'hésitait pas à manifester à son supérieur. « Cet événement. » lui écrivait-il le 14 mai 1753, « est bien triste et pour cette ville et pour » la province. Il étoit besoin de l'imprimerie très souvent » pour M. l'Évêque, les Consuls, le Receveur des tailles » et quelques fois pour la Subdélégation... Tous ces » corps, ajoutent-il, espèrent de votre bonté que vous » contribuerés à faire rétablir cette imprimerie... »

Tourny, qui probablement n'était pas moins touché que son subdélégué de cet état de choses, n'hésitait pas, en informant le Chancelier de l'exécution de ses ordres, à lui signaler l'opinion des autorités de Sarlat et à lui envoyer même une copie des réflexions du subdélégué.

Le 11 juin 1753, le Chancelier disait le dernier mot de cette affaire, en déclarant qu'il était « fort éloigné de » permettre qu'il soit donné atteinte au règlement » de 1739... (1) » La règle l'emportait encore une fois; reste à savoir si la force des choses, plus puissante que tous les règlements, ne devait pas prévaloir encore par la suite.

Des années s'écoulent sans que la police des imprimeries paraisse appeler l'attention de l'Intendant dont les préoccupations, il faut le reconnaître, étaient alors tour-

(1) *Arch. dép.*, C. 3313.

Digitized by Google

nées vers des sujets plus importants. C'est la période 1753-1757 où s'accomplissaient, sous l'impulsion souveraine de Tourny, les grands travaux qui transformaient la ville de Bordeaux. Bientôt cet éminent administrateur allait quitter la généralité de Guyenne, remplacé par son fils (1) qui, à peine nommé, avait à s'occuper d'une affaire d'imprimerie.

Contrefaçon des Gazettes étrangères.

Un imprimeur de Bordeaux, à l'exemple de ses confrères suspectés de réimprimer frauduleusement le *Journal de Verdun* (v. *suprà*, p. 118), s'était mis à réimprimer et distribuer certaines gazettes étrangères, notamment celle d'Amsterdam.

L'Intendant était en tournée dans les départements de sa généralité, lorsqu'il recevait du duc de Choiseul une lettre, datée du 17 octobre 1757, qui lui signalait cette contrefaçon comme se faisant à Bordeaux, au préjudice du privilège que le Roi avait accordé aux sieurs Palissot et David pour la distribution et la réimpression dans tout le royaume de toutes les gazettes et papiers publics s'imprimant à l'étranger

Dès sa rentrée à Bordeaux, Tourny fils mandait la veuve Calamy, convaincue de pratiquer la contrefaçon incriminée, pour lui signifier la défense de continuer ses réimpressions délictueuses, ce qu'elle promettait de ne plus faire (2).

Saisie au préjudice de Corbière.

Une préoccupation plus sérieuse agitait alors les esprits à Bordeaux. Une propagande protestante très active s'y exerçait sans beaucoup de précaution dans tous les rangs

(1) Claude-Louis Aubert de Tourny, prenait les titres de seigneur de Lambroise, Le Mesnil, Pierrefitte, Nezel et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, conseiller d'honneur au Parlement de Bordeaux et au grand Conseil. — Il resta intendant en Guyenne jusqu'en 1760.

(2) *Arch., dép.*, C. 3315.

Digitized by Google

de la société. Le Parlement s'en était ému et rendait, le 21 novembre 1758, un arrêt de règlement contre l'introduction et la distribution des livres destinés à entretenir les protestants dans leur esprit de désobéissance aux édits du Roi.

C'est dans ces circonstances que Tourny était informé qu'un négociant de Bordeaux, nommé Jean Corbière, signalé comme l'un des religionnaires les plus zélés, tenait recélés chez lui, rue du Soleil, une grande quantité de livres suspects. Par son son ordre, le juge des traites de Guyenne se transportait, le 7 mars 1758, au domicile de Corbière où, dans une chambre au troisième étage, il découvrait une caisse et dix-sept ballots pleins de livres qu'il faisait immédiatement transporter à l'hôtel des Fermes. L'examen de ces colis minutieusement fait dans des séances successives révélait la présence des ouvrages suivants :

Catéchisme de Osterwald, 5,929 volumes.

L'accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique, etc..., par un gentilhomme de Normandie, ancien capitaine de cavalerie, 15 vol. (1).

L'accord parfait, etc., 3e partie, 15 vol.

Voyage de Bethel avec des méditions pour se préparer à la Sainte Cène, 13 vol. (2).

Le tout formait 5,972 volumes.

Tourny rendait, le 4 avril, une ordonnance prescrivant le dépôt de ces livres chez l'un des syndics des imprimeurs, lequel devait dénoncer le fait au Procureur général du Parlement.

Dès le lendemain, le procureur général Duvigier saisis-

(1) Cet ouvrage, qui avait paru à Cologne, en 1753, en 3 vol. in-12, et à Amsterdam, en 1755, en 1 vol. in-12, est attribué au chevalier de Beaumont.

(2) V. *suprà,* p. 100.

Digitized by Google

sait le Parlement par un réquisitoire très développé où il s'élevait contre l'audace de Jean Corbière, et signalait la distribution d'un grand nombre de volumes pareils à ceux qui avaient été saisis, les effets de cette propagande non seulement dans les écoles protestantes qui, disait-il, ne se multipliaient que trop, mais encore dans la ville et dans diverses parties du ressort, parmi les catholiques dont on ne voyait que trop communément la perversion. — Il requérait en conséquence une information sur le transport, l'introduction et la distribution des livres saisis.

Faisant droit à ces réquisitions, un arrêt du même jour, 5 avril, commettait le conseiller Dussault (1) pour procéder à l'information.

Quelques jours après, le 12 avril, l'affaire revenait devant le Parlement, grand chambre présidée par le premier président Le Berthon (2), où étaient prises de nouvelles réquisitions du Procureur général tendant à faire immédiatement condamner les livres saisis, en réservant l'action criminelle contre les auteurs des introductions et distributions délictueuses.

Conformément à ces conclusions, un nouvel arrêt du même jour ordonnait que tous les livres saisis, à l'exception de deux exemplaires de chacun des ouvrages, lesquels devaient être remis au greffe pour servir de pièces de conviction, fussent lacérés et brûlés dans la cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur de la haute justice, comme pernicieux et séditieux, etc.

Huit jours après, 17 avril 1758, l'arrêt recevait son

(1) Jean Dussault était conseiller depuis le 14 février 1721.

(2) Benoît Le Berthon était premier président du Parlement de Bordeaux, depuis le 21 décembre 1735. Il avait été précédemment conseiller depuis le mois d'août 1704.

Digitized by Google

exécution en la forme habituelle (1); mais rien ne dit ce qu'il advint de l'action criminelle.

Perquisitions chez le négociant Fresquet.

La campagne anti-protestante n'était pas toujours aussi heureuse. C'est ce qui advint la semaine suivante, dans la perquisition que, sur l'ordre de l'Intendant, l'un des syndics fit, le 24 avril, dans le magasin d'un négociant nommé Fresquet. Les livres qu'on y trouva étaient tous en langue anglaise. Grand embarras du syndic et de son adjoint, également ignorants de cette langue. Par bonheur, le procureur du Roi en l'Amirauté de Guyenne, qui était présent aux perquisitions, put suppléer à leur ignorance, et il leur déclara qu'il n'y avait là que des livres d'histoire, de poésie et de littérature, et pas un de protestant (2). — L'opération était donc manquée.

Mesures contre les colporteurs.

Elle se rattachait, sous certains égards, aux mesures qui étaient alors recommandées en haut lieu contre le colportage, cette plaie de tous les temps. — Pendant que Tourny fils était à Paris, il recevait copie d'une circulaire que le comte de Saint-Florentin (3) avait adressée aux Intendants, sous la date du 12 décembre 1758. On les y avisait que le Roi était informé que des colporteurs, se répandant dans les provinces, y distribuaient quantité de livres contre l'État, les mœurs et la religion, sans qu'il parut qu'on leur opposât toute la vigilance nécessaire. L'attention des Intendants était appelée sur cet état de choses qui commandait des recherches actives afin d'arriver à un châtiment rigoureux des coupables.

Tourny envoyait aussitôt à son délégué, à Bordeaux, cette importante circulaire qui devait être transmise à

(1) *Arch. dép.*, B. 1423.

(2) *Arch. dép.*, C. 3314.

(3) Louis Phélipeaux, comte de Saint-Florentin, fils du ministre d'État marquis de La Vrillière, était alors, depuis 1744, chargé de la direction intérieure du royaume.

Digitized by Google

tous les subdélégués de la généralité. Il devait être mandé à ces derniers de charger une personne de confiance de faire les recherches. Tourny ajoutait à son délégué : « Vous connaissez la personne dont je me sers pour » cela à Bordeaux, vous luy parlerez de cet objet. » Enfin, de sa propre main, après la signature, il lui recommandait de voir de sa part le maréchal duc de Richelieu, qui était alors gouverneur de la Guyenne, et de lui donner communication de la circulaire (1).

Reprise du règlement sur le nombre des imprimeurs.

Le peu de succès des mesures répressives qui rencontraient, nous l'avons maintes fois remarqué, une médiocre vigilance de la part des agents à tous les degrés, ramenait, de temps en temps, le gouvernement aux moyens préventifs, et, par dessus tout, à la restriction du nombre des imprimeries. Tel avait été l'objet d'une circulaire que le chancelier de Lamoignon avait adressée, le 31 mars 1758, aux divers Intendants. Il y était déclaré que le gouvernement ne pouvait tolérer les nombreuses infractions faites à l'arrêt de règlement du 31 mars 1739 qui avait fixé pour chaque localité le nombre des imprimeries. Il fallait ramener les extensions abusives à cette règle fixe. Cependant le Chancelier, prévoyant que certaines atténuations étaient à faire, recommandait aux Intendants de tenir compte des nécessités locales et de la situation de famille des imprimeurs; tout en leur demandant leur avis sur les arrangements à prendre, il leur envoyait le modèle d'un état à colonnes où leurs observations devaient être insérées.

(1) *Arch. dép.*, C. 3312. — C'est le moment où les attaques contre le gouvernement vont jusqu'au dénigrement de la France. « La disette d'hommes » en tout genre fait pitié », écrivait Voltaire, le 27 septembre 1758; « La France subsistera, mais son bonheur, son ancienne supériorité..... » qu'est-ce que tout cela deviendra? » — Triste réflexion qui a pu être faite depuis en d'autres temps !

Digitized by Google

A la réception de cette circulaire, Tourny fils s'était empressé d'en donner communication à ses subdélégués, en les invitant à s'y conformer. — Nous trouvons au dossier de cette affaire, avec les réponses de ces derniers, les états à colonnes dressés pour chaque localité. Ces documents, qui donnent avec précision la situation des diverses imprimeries de la généralité pour l'année 1758, fournissent de nombreux renseignements que je suis obligé de résumer dans ce qu'ils ont de plus important.

A Bordeaux, il y avait alors dix imprimeries, conformément au règlement de 1739; mais, en réalité, il y en avait une onzième, celle que Phillippot avait obtenue par faveur (v. *suprà*, p. 116), et qu'il avait continué d'exercer par une tolérance dont la communauté réclamait la cessation.

A Périgueux, il n'y avait qu'un seul imprimeur, Pierre Dalvy, qui était régulièrement autorisé depuis 1734. Il avait deux presses et cinq genres de caractères. — Cette imprimerie était d'absolue nécessité dans une ville telle que Périgueux.

A Agen, il n'y avait aussi qu'un imprimeur, Raymond Gayau, autorisé en 1739. Il avait deux presses et sept genres de caractères, plus fleurons, culs de lampes, etc. — L'utilité de cette imprimerie était reconnue.

A Condom, il n'y avait également qu'un imprimeur, Jacques Larroize. — Atelier patrimonial; deux presses, cinq espèces de caractères. — Signalé comme très nécessaire.

A Sarlat, il n'y avait plus d'imprimeur, ainsi qu'on l'a vu (*suprà*, p. 118), depuis le 12 mai 1758; mais le subdélégué n'hésitait pas à déplorer cet état de choses, une

Digitized by Google

imprimerie étant très nécessaire pour l'évêché, la subdélégation, la recette des tailles et le public (1).

Avec un si petit nombre d'imprimeries sur une étendue si considérable de pays, la surveillance semblait facile. Aussi est-ce avec les importations étrangères qu'il fallait surtout compter, et c'est ce qui se passait à Bordeaux, qu'il fallait surtout surveiller.

Cependant la surveillance locale continuait à être presque toujours prise en défaut, et c'est de Paris que venaient le plus souvent des avertissements qu'on n'avait pas su devancer.

Suppression d'un mémoire des habitants de la Martinique.

C'est ainsi qu'au mois d'août 1759, l'intendant Tourny fils était informé par le lieutenant général de police Bertin qu'un mémoire présenté au Conseil par les habitants de la Martinique contre le sieur de Bompart, venait d'être imprimé à Bordeaux, bien qu'il ne dût pas être rendu public.

Sur cet avis, une perquisition fut opérée chez l'imprimeur Labottière, où on trouvait 18 exemplaires qui étaient tout ce qui restait de la publication faite par cet imprimeur du mémoire recherché et qui était intitulé : *Mémoire présenté à M. le marquis de Beauharnois* (2).

Deux de ces exemplaires étaient envoyés à la Direction de Paris, qui en avait déjà reçu directement de la Martinique.

La répression ne se faisait pas attendre. Le 22 août

(1) *Arch. dép.*, C. 3312.

(2) Ce marquis de Beauharnais, qui était intendant de la Marine à Rochefort, paraît être le père de François, marquis de Beauharnais, né le 12 août 1756, à La Rochelle, et d'Alexandre, vicomte de Beauharnais, né à la Martinique en 1760, et qui fut le premier mari de l'impératrice Joséphine. — Saint-Simon, parlant du Beauharnais de son temps, dit que « son père, » riche bourgeois d'Orléans, avait obtenu des lettres-patentes pour changer » son sale et ridicule nom en celui de Beauharnais. »

Digitized by Google

1759, un arrêt du Conseil, attendu que ce mémoire avait été imprimé sans privilège ni permission, ordonnait que tous les exemplaires saisis fussent supprimés et mis au pilon. En outre, Labottière était déclaré déchu de sa place d'imprimeur et ses presses et caractères devaient être confisqués.

Le chancelier de Lamoignon, tout en recommandant à l'Intendant la publication de cet arrêt, s'en remettait néanmoins à lui pour l'exécution qu'il était peut-être à à propos, disait-il, d'adoucir, si l'imprimeur s'était bien comporté jusque-là. Il priait l'Intendant de se contenter de saisir les presses et autres ustensiles, en surséant à la vente, pour donner à l'imprimeur le temps de présenter ses observations sur l'arrêt du Conseil (1). — C'était presque toujours ainsi qu'on adoucissait dans l'exécution les répressions les plus draconiennes (2).

Difficultés au sujet de l'*Histoire chronologique de Libourne*

Plusieurs années se passent sans qu'on trouve la trace de poursuites; mais, en 1761, le nouvel intendant de la Guyenne, Charles Robert Boutin (3), avait à s'occuper

(1) *Arch. dép.*, C. 3308.

(2) A cette époque, et depuis 1750, la direction de la librairie était confiée à Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, fils du chancelier Guillaume II de Lamoignon. Après avoir apporté dans ces fonctions élevées les plus hauts sentiments de justice, il s'illustra par la défense de Louis XVI. — Comme directeur de la librairie, il fut le protecteur des lettres et des écrivains les plus compromis. (V. à cet égard, une curieuse étude de M. F. Brunetière, intitulée : *La Direction de la librairie sous M. de Malesherbes.* — *Revue des Deux-Mondes*, 1882, 49e vol., p. 609 et suiv.) On y voit une piquante sortie de Robespierre contre le clan des philosophes, rampant dans les antichambres, faisant agir contre leurs critiques les complaisants agents du pouvoir, etc., etc.

(3) Il était intendant de la généralité de Bordeaux depuis le 18 octobre 1760. Remplacé en décembre 1766, par Fargès, il revint plus tard (de la fin de 1784 aux premiers mois de 1785) à Bordeaux, en la même qualité, pour exercer, en vertu d'une commission royale, les fonctions d'intendant, en l'absence de Dupré de Saint-Maur, concurremment avec Charpentier de Boisgibaud. — Ch. Robert Boutin a été, comme intendant des finances, mêlé à la trop fameuse légende du pacte de famine. Il était fils d'un

Digitized by Google

d'une affaire qui intéresse notre histoire provinciale. Un garde du Roi, le sieur Decazes, qui avait entrepris une *Histoire chronologique de Libourne,* avait obtenu de l'Intendant une ordonnance qui l'autorisait à compulser les anciens titres et papiers de cette ville. Mais il avait rencontré dans la Jurade libournaise une opposition que rien n'avait pu vaincre après trois mois de démarches incessantes. Le Maire et l'un des jurats s'étaient seuls montrés disposés à obtempérer à l'ordonnance de l'Intendant.

Decazes s'était alors décidé à porter directement sa requête dans l'assemblée même de la ville. Le 14 novembre 1761, il se présentait devant cette assemblée. Mais le jurat Ignace Chaperon, se faisant l'interprète de la plupart de ses collègues et surtout du procureur-syndic, déclarait notamment que l'ordre de l'Intendant avait été inconsidérément donné; qu'il n'était pas en son pouvoir de disposer de leurs archives; qu'il y avait là-dessus un arrêt du Conseil qu'il fallait suivre ; qu'au surplus, il fallait assembler toute la communauté pour délibérer sur l'ordre de l'Intendant; que si on devait obéir, il y aurait à établir un commissaire pour présider au travail du sieur Decazes dans l'Hôtel-de-Ville, sans qu'il lui fût permis d'emporter, même sur récépissé, les papiers dont il n'aurait que la lecture, sans pouvoir en prendre une copie ou même un extrait (1).

C'est avec de pareilles dispositions qu'à Libourne et sans doute ailleurs, on entendait encourager l'histoire locale. Rien ne nous apprend si cette étrange résistance

opulent financier de Paris, Simon Boutin, mort en 1766. Son frère, Simon-Charles Boutin, qui, en 1780, devint trésorier général de la Marine, et a laissé le souvenir d'un financier spirituel et homme de plaisir, a péri sur l'échafaud en juillet 1794.

(1) *Arch. dép.*, C. 321.

Digitized by Google

fut enfin vaincue. Ce qui est certain, c'est qu'il n'apparaît pas que l'histoire projetée par le sieur Decazes ait jamais vu le jour.

Réclamations des imprimeurs au sujet de l'exemption de guet et garde.

A peine installé à Bordeaux, l'intendant Boutin avait eu à s'occuper, comme ses prédécesseurs, des affaires de la communauté des imprimeurs de cette ville. C'était tous les jours des difficultés sans cesse renaissantes soit entre ses membres, soit entre les tiers. On a déjà vu (*suprà*, p. 84 et suiv.) que les imprimeurs et les libraires, comme suppôts de l'Université, entendaient être exempts de tutelle et curatelle. Ils n'entendaient pas moins être exempts de guet et garde, en la même qualité. Aussi quand, en 1763, les Maire et jurats de Bordeaux s'avisèrent de leur faire faire la patrouille, ils s'empressèrent de présenter requête au Conseil pour faire maintenir leur privilège que le chancelier de Lamoignon déclarait, du reste, si bien établi, qu'il désirait savoir ce qui pouvait donner lieu à leur plainte (lettre du 12 juillet 1763).

Dans sa réponse, l'Intendant signale au Chancelier ce motif qu'il est assez curieux de connaître. Il paraît que les Maire et jurats, tout en reconnaissant aux imprimeurs et libraires le droit d'exemption de guet et garde, croyaient cependant devoir les soumettre à la patrouille qui, d'après eux, constituait une fonction honorable. « J'avoue, dit l'Intendant, que j'ay » de la peine à saisir cette distinction », et il faut reconnaître qu'elle est assez subtile. Aussi ne devait-on pas s'y arrêter, et les imprimeurs et libraires gagnèrent leur procès (1)

État des imprimeurs et des libraires à Bordeaux (1764).

Vers cette époque, on trouve, dans les papiers de l'Intendance, à la date du 15 novembre 1764, un état dressé

(1) *Arch. dép.*, C. 3314.

Digitized by Google

par les deux officiers de la communauté des imprimeurs et libraires de Bordeaux, le syndic et l'adjoint, où sont réunis sur le personnel de cette communauté, sa chambre syndicale, ses officiers, son genre de commerce et son personnel, des renseignements intéressants. On y remarque qu'il y avait alors 13 libraires et 10 imprimeurs-libraires; que leur commerce embrassait tous les livres imprimés en France et ceux, en petit nombre, venus de l'étranger; que Jean de Lacourt était libraire depuis 1701 et imprimeur depuis 1720; que J.-B. Lacornée était imprimeur-libraire depuis 1721; qu'il y avait deux veuves, la veuve de Pierre Calamy et celle de Fronton Séjourné, exerçant l'imprimerie; que le nombre des compagnons était de trente; qu'il y avait vingt-huit presses; qu'on n'imprimait que des ouvrages de ville, tels qu'arrêts, affiches, thèses, calendriers, heures, alphabets et autres ouvrages à l'usage du diocèse (1).

Avec cet état, on peut consulter celui qui a été dressé, vers la même époque (mai 1765) par l'intendant Boutin, pour toute la généralité de Guyenne (2).

Revenons à la police des livres et imprimés. Depuis 1763, une grande agitation provoquée et entretenue par les Parlements eux-mêmes, avait jeté les esprits dans un état quasi-révolutionnaire. Au mois de mai 1763, le Roi avait tenu un lit de justice dans lequel avaient été enregistrés un édit du mois d'avril précédent et une déclaration du 24 du même mois qui supprimaient certaines taxes et en créaient de nouvelles (3). L'émotion s'était bientôt propagée en province. Le Parlement de Bordeaux avait

(1) *Arch. dép.*, C. 3315. — On ne dit rien naturellement des impressions interlopes et des contrefaçons qui se produisaient assez fréquemment.

(2) *Arch. dép.*, C. 3313.

(3) V. Rocquain, l'*Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, p. 239 et suivantes.

Digitized by Google

été des premiers à faire entendre ses remontrances. Il avait dit le 19 aout 1763 « qu'il sera représenté au Roi : » qu'il est un terme auquel les empires ne doivent laisser, » avec le souvenir qu'ils ont été, que celui des causes » qui précipitèrent leur chute, et que son Parlement » préparerait ce funeste moment pour la France par l'en- » registrement des édits, etc., etc.. » (1). Le mouvement n'avait pas été moins accentué dans les autres Parlements, à Rouen, à Grenoble.

Suppression de l'écrit : *Extrait des Registres du Parlement de Bordeaux.*

Bientôt s'étaient répandus de nombreux imprimés sous ces titres : ***Extrait des Registres du Parlement de Bardeaux du 19 août 1763; Remontrances du Parlement séant à Rouen, au Roi, au sujet de l'édit et de la déclaration du mois d'avril dernier; Réponse au Parlement du Dauphiné.***

Il avait fallu arrêter ce flot ascendant de violentes récriminations. Le Gouvernement, qui venait de signer la paix avec l'Angleterre (juin 1763), s'était senti assez fort pour tenir tête aux Parlements. Leurs remontrances furent supprimées.

Le 2 septembre 1763, un arrêt du Conseil supprimait l'***Extrait des Registres du Parlement de Bordeaux,*** pour « réprimer la licence avec laquelle on continuait de dis- » tribuer dans le public les délibération les plus secrettes » des Parlemens » semant ainsi « dans les esprits des » sujets de Sa Majesté les alarmes, la défiance et le » découragement ».

Le 20 septembre, le chancelier de Lamoignon, en adressant à l'intendant Boutin un exemplaire de cet arrêté, lui mandait expressément de veiller à son exécution et d'en ordonner la lecture aux bureaux des com-

(1) V. Barbier, t. VIII, p. 100 (août 1763).

Digitized by Google

munautés d'imprimeurs. Il n'apparaît pas cependant que le gouvernement tînt à une grande publicité qui pouvait entretenir une agitation fâcheuse. Il y avait assez d'agitation dans les esprits pour qu'une sage politique recommandât la répression la moins bruyante. Aussi bien les difficultés s'étaient multipliées.

Déjà, et dès le 7 septembre, le Parlement de Bordeaux avait pris un arrêté par lequel, toutes chambres assemblées, avaient été déclarées nulles la publication de l'édit et de la déclaration du mois d'avril précédent, et de la transcription qui en avait été faite sur ses registres.

La répression ne s'était pas fait attendre. Le 15 septembre, un arrêt du Conseil cassait cet arrêté. Quelques jours avant le 7 septembre, un autre arrêt du Conseil avait supprimé un imprimé intitulé : *Réponse aux objets des remontrances du Parlement de Bordeaux.*

Le 9 septembre, le ministre Saint-Florentin, en adressant à l'intendant Boutin cet arrêt du Conseil avec d'autres relatifs au Parlement de Rouen, avait insisté pour recommander d'arrêter partout la distribution des imprimés publiés à cette occasion. Bientôt, un nouvel arrêt du 24 septembre venait également supprimer un imprimé intitulé : *Réponse aux remontrances du Parlement de Dauphiné* (1).

(1) *Arch. dép.*, C. 3623. — La crise va s'augmenter par l'expulsion des jésuites (1764), qui sera le signal d'une nuée de publications bientôt suivies de nombreux arrêts des Parlements. Celui de Paris, dès le 11 juin 1762, avait condamné un poème intitulé : « *La Religion à l'Assemblée de France* » (par l'abbé Guidi), in-12, 1762. — Le 22 février 1764, il supprimait des « *Lettres d'un docteur en Sorbonne, etc., etc.* », et un imprimé intitulé : « *Il est temps de parler, etc., etc.* ». — Le 15 février et le 19 mars 1765, il supprimait un grand nombre d'imprimés in-12, intitulés : « *Lettre d'un chevalier de Malte à l'évêque* *** (par le père Patouillet, jésuite), 1764 »; « *Lettre d'un cosmopolite*, 1765 »; « *Réflexions impartiales d'un françois*

Digitized by Google

Cette agitation ne devait pas se calmer de longtemps. Elle prenait même, d'année en année, un caractère plus aigu, précurseur des catastrophes. La police des livres ne pouvait manquer de s'en ressentir. Il semble, en parcourant les papiers de cette époque, qu'on se désintéresse de plus en plus d'arrêter le flot des publications qui se multiplient.

Signalons cependant un incident qui se produisit au mois de septembre 1765.

Contestation au sujet des livres d'une succession vacante.

A la suite de la mort d'un négociant de Bordeaux, nommé Benoît, ses créanciers firent saisir et vendre aux enchères les effets mobiliers de sa succession demeurée vacante, et dans laquelle se trouvait sa bibliothèque; mais les huissiers chargés de cette opération, rencontrèrent une opposition des syndics des imprimeurs qui, se fondant sur le règlement du 28 février 1723, soutenaient qu'il ne pouvait être procédé à la vente des livres qu'après qu'il eût été régulièrement procédé à leur visite. A l'appui de leur prétention, ils saisissaient,

papiste et royaliste, 1765 ». Le Parlement de Provence les supprimait, de son côté, quelques jours après (27 mars 1765). Les années suivantes, les condamnations se poursuivent. Le Parlement de Paris condamne, le 27 août 1767, un « *Abrégé de la vie de Saint Vincent de Paule* », comme contraire aux maximes de l'Église gallicane; — le 27 novembre suivant, il supprime un écrit intitulé : « *Remontrances du Parlement au sujet des usurpations du Conseil des parties,* 1767 », comme attentatoire au secret des délibérations des cours; — le 9 décembre suivant, il condamne les « *Réflexions d'un universitaire concernant les lettres-patentes* du 27 août 1767 », comme revendiquant pour l'Université une autorisation absolue; le 29 janvier 1766, il supprime une « *Histoire impartiale des jésuites depuis leur premier établissement jusqu'à leur première expulsion,* » etc., etc.

Le Parlement de Bordeaux s'était activement associé à cette campagne. Signalons seulement, comme peu connu, un arrêt du 22 septembre 1766, par lequel il avait interdit dans toutes les écoles et pensions de son ressort un certain *Epitome d'histoire sacrée et profane,* par *Horace Turselin,* ouvrage où il avait vu un attentat contre les droits du Roi. (V. *Arch. dép.,* C. 3628, 3629.)

Digitized by Google

comme prohibés, quatorze volumes dont le catalogue ne se trouve pas au dossier.

Une contestation entre eux, les huissiers et un encanteur, était aussitôt portée devant les jurats qui, vers le 15 septembre 1765 seulement, rendirent leur sentence en décidant qu'on avait à tort mis en vente des livres saisis sans en avoir préalablement requis la visite réglementaire.

Les imprimeurs, qui avaient trouvé que les jurats tardaient trop à se décider, s'étaient déjà adressés au vice-chancelier, M. de Maupeou (1), qui, le 10 septembre, avait mandé à l'Intendant de lui fournir des éclaircissements sur cette affaire.

l'Intendant ne s'était pas pressé de répondre, et le 16 octobre seulement, il adressait aux Maire et jurats de Bordeaux une demande de renseignements. Ceux-ci lui répondaient, le 22 octobre, que l'affaire était jugée depuis environ cinq semaines.

Muni de ces informations, l'Intendant adressait au Vice-Chancelier, le 9 novembre, de Paris où il se trouvait alors, une longue lettre explicative de toutes les circonstances de l'affaire. Il la terminait en lui demandant de décider ce qu'il y avait à faire des livres saisis. L'article 116 du règlement porte bien, disait-il, que les parties intéressées, les héritiers, en cas de décès, doivent se charger provisoirement des livres saisis ; mais, en cas de vente forcée après décès, les syndics des imprimeurs ont cru pouvoir les déposer en leur chambre syndicale, en attendant les ordres du Vice-Chancelier. C'était sans

(1) René-Charles de Maupeou avait été déjà conseiller au Parlement de Paris, président à mortier, premier président, lorsqu'il fut promu vice-chancelier. Élevé à la dignité de chancelier, en 1768, il eut pour successeur dans ces fonctions son fils qui a laissé un nom célèbre par son coup d'État contre les Parlements.

Digitized by Google

doute le parti le plus sûr; mais il fallait en définitive que ce dernier se prononçât. Rien, au dossier, ne fait connaître sa décision (1).

Le dépôt en la chambre syndicale des imprimeurs était ce qui se pratiquait ordinairement en cas de saisie de livres. Il n'était pas cependant sans présenter parfois des difficultés, lorsque des ballots de livres de contrefaçon étrangère étaient arrêtés par les employés des Fermes sur les côtes du Médoc et de La Teste, à Libourne, à Bourg ou à Blaye. Les moyens de communication manquaient le plus souvent. Aussi, en 1766, ne trouvait-on rien de mieux à faire que d'autoriser ces employés à retenir les ballots bien cachetés jusqu'à ce que le syndic, avisé de la saisie, fît procéder à leur enlèvement (2).

Contrefaçon des œuvres de Velly et de Bossuet.

Précisément, à cette époque, l'Intendant avait à s'occuper d'une contrefaçon de livres qui lui était signalée, le 19 août 1766, par M. de Sartine (3), au nom du vice-chancelier Maupeou. Les sieurs de Saint et Saillant, propriétaires de l'*Histoire de France*, de l'abbé Velly, continuée par Villaret (4), avaient porté plainte contre une contrefaçon faite à Liège. — D'autre part, un sieur Boudet, qui avait le privilège des *Œuvres de Bossuet* et

(1) *Arch. dép.*, C. 3314.

(2) *Arch. dép.*, C. 279, où se trouve une lettre de M. Le Tellier, inspecteur-général des Fermes à Bordeaux. — On y voit également que *la Gazette d'Agriculture* avait eu, jusqu'en juillet 1766, pour correspondant à Bordeaux, un négociant nommé Pouget, que, sans faire tort à sa mémoire, ainsi qu'il y est dit, on croyait pouvoir remplacer avantageusement par les frères Labottière, agréés sur la proposition de l'Intendant, et qui devaient recevoir une rétribution de 150 livres par an.

(3) Antoine-Raimond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine avait été, depuis 1759, appelé à remplacer Bertin, comme lieutenant général de police, emploi dans lequel il s'est rendu plus célèbre que bien plus tard au ministère de la Marine (1774).

(4) Après la mort de Velly (1759), les éditeurs de Saint et Saillant avaient, en 1761 et 1762, donné une deuxième édition in-12 des huit premiers volumes de son *Histoire*.

Digitized by Google

qui se proposait d'en donner une édition plus complète, se plaignait aussi d'une contrefaçon qui se faisait à Avignon. En conséquence, le Vice-Chancelier mandait à l'Intendant de faire rechercher des contrefaçons qui devaient être saisies et envoyées à la chambre syndicale des libraires de Paris. — A la lettre de M. de Sartine étaient joints plusieurs exemplaires d'un petit placard explicatif des poursuites à exercer contre les contrefaçons.

L'Intendant s'empressait de transmettre ces placards avec ces instructions aux syndics des libraires de Bordeaux et à l'Inspecteur général des Fermes, en recommandant à ce dernier de les distribuer aux commis de son département, au zèle desquels il avait fait un appel particulier (1).

Cet appel n'était pas inutile, si l'on en croit certains documents qui montrent les commis des Fermes comme facilitant un peu trop la remise des ballots de livres à leurs adresses, avant qu'ils eussent subi la visite réglementaire. Ils étaient même soupçonnés de céder aux offres pécuniaires des contrevenants. Aussi, le nouvel intendant, M. Fargès (2), qui remplaça, vers cette époque, M. Boutin, n'hésitait-il pas à proposer d'intéresser ces employés aux saisies de livres, en leur attribuant une part des amendes et confiscations, ou quelque autre récompense suffisante pour les rendre insensibles aux tentatives de corruption dont ils étaient assaillis.

A peine investi de l'administration de la généralité de Guyenne, l'intendant Fargès se trouvait placé en face d'une question assez délicate.

Affaire du libraire Trébosc.

Le 6 décembre 1766, M. de Sartine l'avait informé

(1) *Arch. dép.*, C. 3312.

(2) François Fargès, maître des requêtes, fut intendant à Bordeaux de décembre 1766 à 1776.

Digitized by Google

qu'un libraire de Bayonne, nommé Trébosc, arrêté au mois de septembre précédent et conduit à la Bastille pour avoir débité des livres défendus, avait déclaré que l'un des ouvrages saisis, l'*Apologie de l'Institut des Jésuites* (1), en langue castillane, avait été imprimé pour lui et tiré à 2,000 exemplaires par l'imprimeur Chappuis de Bordeaux. Il avait ajouté qu'il avait envoyé aux libraires Labottière, quarante-trois exemplaires d'un ouvrage très répréhensible intitulé : *L'Esprit des magistrats philosophes*. — D'après les informations parvenues à M. de Sartine, Chappuis, prévenu de l'arrestation de Trébosc, avait disparu de Bordeaux; mais si on ne l'avait pas fait rechercher alors, il ne méritait pas moins, ainsi que les frères Labottière, une punition, tout au moins une amende. « Le commerce » des livres prohibés, » disait M. de Sartine, « devient si » général qu'il faut nécessairement des exemples. »

L'Intendant, dans sa réponse datée de Paris, 20 décembre, ne dissimulait pas la difficulté de sévir sans autres preuves qu'une dénonciation. Aussi bien, quels étaient les coupables? il y avait alors à Bordeaux quatre imprimeurs portant le nom de Labottière, et deux du nom de Chappuis. Il avait été déjà fait plusieurs exemples de sévérité contre les libraires de Bordeaux. N'était-il pas suffisant de prévenir les syndics qu'ils seraient personnellement responsables des contraventions imputables à leur négligence?

Évidemment, le nouvel Intendant restait fidèle aux traditions d'indulgence laissées par ses prédécesseurs, et comme presque toujours, il trouvait dans le pouvoir central les meilleures dispositions pour suivre ses avis. C'est en sens que M. de Sartine lui écrivait, le 7 janvier 1767,

(1) Est-ce l'*Apologie des Jésuites convaincus d'attentats contre les lois divines et humaines*, 1763, in-12, qui est attribuée à l'abbé C.-M. Guyon?

Digitized by Google

en lui donnant quelques précisions au sujet des Labottière et des Chappuis suspectés de fraude. Il s'agissait des frères Labottière et de Jean Chappuis.

Il n'y avait donc plus de doute sur les inculpés. Aussi l'Intendant décida-t-il, le 23 janvier, qu'il leur serait fait une réprimande sévère au sujet des livres prohibés qu'ils avaient débités (1). — On ne pouvait être plus clément.

Requête de l'imprimeur Rode.

C'est avec la même bienveillance que son prédécesseur avait appuyé, auprès du Vice-Chancelier, la requête présentée par un sieur Rode pour obtenir la place d'imprimeur à Bordeaux devenue vacante par la mort de son beau-père, le sieur Brun. Rode, avait-il dit au Ministre, (lettre du 25 octobre 1766), s'il n'a exercé l'imprimerie que depuis son mariage, est sans comparaison plus lettré que ses concurrents. Puis, il y avait à tenir compte des droits de sa femme qu'on ne pouvait priver d'une imprimerie, son unique patrimoine, qu'elle avait elle-même dirigée depuis dix ans avec toute l'intelligence possible (2).

Malgré tout, c'est du commerce de la librairie que venaient à l'Intendant les difficultés le plus souvent renouvelées. L'intendant Fargès ne pouvait tarder à s'en apercevoir. On en était venu à lui demander de faire faire une fois par mois les visites des imprimeries de son ressort. Ajoutées aux autres occupations, ces visites présentaient plus d'un inconvénient pratique. Aussi devaient-elles être le plus souvent fort négligées, et le gouvernement ne pouvait manquer de s'en apercevoir. N'était-ce pas toujours lui-même qui informait l'Intendant de Bordeaux des contraventions commises dans son département? Aussi, en 1767, le Vice-Chancelier crut-il qu'il fallait faire

(1) *Arch. dép.*, C. 3314.
(2) *Arch. dép.*, C. 3314.

Digitized by Google

pour Bordeaux ce qu'on avait fait déjà pour Paris, Lyon, Orléans, Reims, Nancy et Sédan, en y instituant un inspecteur de la librairie. Les attributions de ce fonctionnaire consistaient à assister à la visite des ballots de livres portés dans les Chambres syndicales, à arrêter la délivrance des ouvrages suspects, à faire des visites chez les imprimeurs, libraires et colporteurs, enfin à prévenir l'entrée et le débit des mauvais livres.

Nomination de M. de Lalanne comme inspecteur de la librairie.

Le 31 août, M. de Sartine, en communiquant à l'Intendant les intentions du Vice-Chancelier, lui mandait de lui indiquer la personne à qui cet office d'inspecteur pouvait être confié. Il inclinait pour un homme de lettres, avec cette observation qu'il ne serait pas possible de lui attribuer des appointements. « Mais, ajoutait-il, il vous » serait peut-être possible de l'en dédommager d'une » autre façon, et, de mon côté, je pourrais, dans les » occasions, lui accorder quelques gratifications. »

Peu de jours après, le 12 septembre, l'Intendant présentait pour l'office d'inspecteur, comme remplissant toutes les conditions désirables, un avocat distingué du barreau de Bordeaux, M. de Lalanne, qui avait été déjà jurat et qui venait d'être élu de nouveau parmi les trois candidats présentés au Roi. Il acceptait la commission, sous la réserve cependant de se faire remplacer par un autre avocat pendant le temps des vacations, époque où il était dans l'usage d'aller assister à ses vendanges où sa présence était nécessaire.

Cette réserve devait arrêter quelque temps la nomination de M. de Lalanne. Les libraires et colporteurs ne profiteraient-ils pas de son absence pour se livrer au commerce des livres prohibés, et alors que vaudrait l'attention qu'il aurait donnée dans le reste de l'année? Ces raisons, déduites dans une lettre de M. de Sartine (du

Digitized by Google

28 septembre), mettaient l'Intendant dans le plus grand embarras, que trahit, du reste, sa réponse du 21 novembre. « Je ne connais pas d'homme de lettres en ce pays », disait-il, au Ministre, « qui ne s'absente, du moins au » temps des vendanges. » En insistant donc sur sa désignation, il ajoutait que son candidat, dont la campagne n'était pas fort distante de la ville, prendrait les précautions nécessaires pour être averti à temps des contraventions qu'on essayerait de commettre.

Dès les premiers jours de décembre, M. de Sartine se rendait enfin à toutes ces considérations, et le 6 décembre, intervenait un arrêt du Conseil qui commettait M. de Lalanne en la place d'inspecteur de la librairie à Bordeaux.

L'Intendant, en informant ce dernier de sa nomination à des fonctions qui l'obligeaient à se concerter avec le Lieutenant général de police, lui insinuait qu'il ne manquerait pas sans doute de confirmer le témoignage qu'il avait donné de son zèle et de sa prudence. — En janvier 1774, M. de Lalanne était encore inspecteur de la librairie, mais son zèle s'était sans doute bien refroidi, si l'on en croit une lettre de M. de Sartine qui se plaignait alors de son long silence. Cette lettre, quoique parvenue le 26 janvier à l'Intendance où il était mandé aussitôt, le trouvait encore à la campagne, et ce n'est que le 12 février, que l'Intendant pouvait enfin envoyer ses excuses (1).

Si l'on consulte les dossiers de 1767 et 1768, il ne semble pas que la création des inspecteurs de la librairie eût été une sauvegarde suffisante contre le débordement des livres prohibés. On voit toujours le gouvernement recourir de temps en temps à ses procédés traditionnels :

(1) *Arch. dép.*, C. 3314.

Digitized by Google

restreindre le plus possible le nombre des imprimeurs et libraires de cette généralité. Nous avons déjà présenté des états analogues (v. *suprà*, p. 126). Aussi, ne donnerons-nous ici qu'un aperçu rapide de ce qui existait à cet égard en 1768.

État des imprimeurs et libraires en Guyenne, en 1768.

Le 2 mai 1768, le vice-chancelier de Maupeou adressait à l'intendant Fargès une longue lettre explicative des intentions du Gouvernement au sujet des libraires en particulier. Après avoir constaté que le commerce des livres utiles était alors presque anéanti par les entreprises des imprimeurs et des libraires étrangers, il pensait qu'il y avait lieu de proportionner le nombre des libraires dans chaque ville aux besoins des habitants et de l'exportation, en écartant ceux qui ne s'occupaient point uniquement de ce commerce, afin de faciliter une surveillance qui autrement était trop difficile. Une réduction des places de libraire devait donc être faite, avec ménagement cependant, et surtout par voie d'extinction. — Le Vice-Chancelier joignait à sa lettre des modèles d'états détaillés qui devaient être remplis par tous les renseignements relatifs aux libraires en exercice à cette époque.

D'après les indications consignées dans ces états, on comptait, à Bordeaux, dix imprimeurs-libraires exerçant à la fois les deux industries, et dix-huit libraires débitant des almanachs, des classiques, des livres de piété, des ouvrages de littérature, les mémoires de l'Académie, etc., etc. — L'Intendant estimait que dix libraires pouvaient suffire avec les dix imprimeurs.

A Agen, il y avait un imprimeur-libraire et un libraire. On pensait qu'il y avait lieu de les conserver, bien que leur position fût très précaire, à cause de la rude concurrence que leur faisaient les colporteurs.

A Périgueux, c'était la même situation, et il n'y avait

Digitized by Google

là rien à changer, d'autant que, lorsque l'imprimeur était seul, il en profitait pour exagérer ses prix et pour négliger de s'approvisionner des livres les plus utiles (1).

A Condom, il n'y avait qu'un imprimeur-libraire, très appliqué à son état, mais qui avait beaucoup à souffrir de sa lutte contre les abus du colportage.

A Libourne, c'était un simple libraire qui avait aussi à lutter contre les colporteurs.

L'Intendant n'adressait que le 28 décembre 1768 les états qu'il avait dressés, en y joignant ses observations. Il n'y proposait de réduction que pour Bordeaux, encore d'après lui, celle-ci ne devait être opérée qu'à mesure des vacances (2).

Ces mesures préventives allaient être bien impuissantes au moment où éclatent de tous côtés les publications les plus violentes. L'année 1768 venait de se signaler par une propagande anti-religieuse, contre laquelle la police avait avoué son impuissance; la religion n'était pas seule attaquée, la société civile ne l'était guère moins. La doctrine du divorce était hautement proclamée. Quant à la société politique, elle était aux abois, soumise à des assauts de plus en plus menaçants (3).

Interdiction du journal *la Clé du Cabinet des Princes.*

On le vit bien, dès les premiers jours de l'année 1769, quand se répandit en France un journal qui s'imprimait à

(1) Cet imprimeur, nommé Dalvy, n'avait cessé de protester depuis plusieurs années, et à plusieurs reprises, contre l'établissement d'un libraire à Périgueux. (V. *Arch. dép.*, C. 3313).

(2) *Arch. dép.*, C. 3312.

(3) A ce moment, et au milieu d'une singulière agitation des esprits, paraissait à Bordeaux une œuvre qui supposait dans ses auteurs le recueillement de savants étrangers aux passions ambiantes. En 1768, en effet, était publié par les frères Lamothe, qui gardaient l'anonyme, le livre, si utile encore aujourd'hui, intitulé : *Coutumes du ressort du Parlement de Guienne*, avec un commentaire, etc., etc., par deux avocats au même Parlement.

Digitized by Google

Luxembourg, sous le titre de *Clef du cabinet des Princes* (1). C'était une sorte de contrefaçon d'une ancienne publication dite *Clef* ou *Journal historique* dont la sagesse lui avait mérité la protection royale.

La répression ne se fit pas attendre, et le 14 janvier 1769, un arrêt du Conseil interdisait l'entrée en France du journal suspect, comme « plein de pièces qui ne » devraient jamais paraître dans le public, de nouvelles » souvent fausses, et de réflexions contraires aux maximes » du gouvernement. » Il était interdit notamment dans la province de Lorraine où il était urgent d'arrêter une propagande qui pouvait atteindre l'unité nationale.

Cet arrêt arrivait à Bordeaux vers la fin de mars 1769, en plusieurs exemplaires que l'Intendant faisait aussitôt réimprimer à cinquante exemplaires, afin de faciliter les recherches des agents et les saisies qui devaient être opérées (2).

Du reste, les presses hollandaises avaient plus d'activité que jamais. C'est le moment où elles vont répandre en France cette multiplicité d'écrits de toute sortes, signalés par les mémoires du temps (3) et qui franchiront les frontières en dépit des employés des Fermes. On le vit bien par ce qui se passait à Bordeaux depuis le mois de novembre 1768.

Il se faisait habituellement, surtout à l'époque des foires de mars et d'octobre, un commerce assez actif de livres dans l'intérieur même de l'Hôtel de la Bourse,

Vente de livres à la Bourse.

(1) La *Clef du cabinet des Princes* ou *Recueil historique et politique sur les matières du temps* avait d'abord paru de 1704 à 1706. Il était rédigé, depuis juin 1749, par P.-N. Bonamy, historiographe de Paris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce savant, fort estimé, rédigea aussi le *Journal de Verdun*, depuis 1749 jusqu'à sa mort (1770).

(2) *Arch. dép.*, C. 3312.

(3) V. Grimm, VI, 215; Bachaumont, IV, 117, 250, 254.

Digitized by Google

qui était alors, et depuis un temps immémorial, sous la police et la juridiction des juge et consuls de la Bourse. Bien des fois les syndics de la librairie avaient tenté d'y exercer une surveillance d'autant plus nécessaire que des gens non autorisés y débitaient impunément toutes sortes de livres suspects; mais ils avaient rencontré une opposition invincible dans le privilège qu'invoquaient les maîtres du lieu.

A la dernière foire d'octobre 1768, les perquisitions qu'avaient voulu faire les syndics, malgré le refus que l'Intendant leur avait fait de les y autoriser, avaient donné lieu à un scandale dont le renouvellement devait être empêché au nom de la paix publique.

Les syndics s'adressèrent, en conséquence, au chancelier Maupeou, pour lui représenter que des gens sans qualité faisaient le commerce des livres dans la Bourse et que l'Intendant leur avait refusé la permission de saisir les livres qui y avaient été exposés pendant la dernière foire.

L'intendant Fargès, alors à Paris, s'empressait, le 19 novembre 1768, de communiquer aux juge et consuls de la Bourse, avec la plainte des syndics, la lettre qu'il avait reçue à ce sujet du Chancelier lui-même, afin qu'ils le missent à même de répondre à ce dernier (1).

Dans leur réponse à l'Intendant, les juge et consuls niaient, d'abord, qu'il se fît aucun commerce de livres dans l'intérieur de leur hôtel. Ils ajoutaient qu'ils étaient prêts, ainsi qu'ils l'avaient déclaré aux syndics, quand ils s'étaient présentés, à user de leur autorité pour s'opposer à tout commerce illicite; mais qu'il fallait leur présenter une plainte régulière désignant les contrevenants; qu'alors

(1) *Arch. dép.*, C. 282.

Digitized by Google

un commissaire serait nommé pour assister les syndics dans leurs perquisitions; mais que ceux-ci n'avaient pas voulu accepter cette sage mesure; que ce refus soulevait la question du privilège dont les juge et consuls avaient toujours joui d'administrer seuls la justice dans l'intérieur de leur hôtel et d'y maintenir la police. Ils terminaient en signalant les conséquences que les prétentions des syndics pourraient avoir sur les franchises des foires, et les désagréments auxquels seraient exposés les marchands de tous états, s'il dépendait du caprice des syndics de faire, à toute heure, des visites dans leur boutique. « C'est » la première fois, disaient-ils, qu'on s'est avisé d'ima- » giner que l'Hôtel de la Bourse pouvoit servir de refuge » à la contravention contre laquelle il est étably. »

En dépit de ces belles protestations, l'affaire n'était pas aussi claire qu'ils le disaient, et l'instruction se continuait pendant plusieurs mois sans résultat bien décisif, les syndics voulant maintenir leur liberté d'action, et les juge et consuls de la Bourse, qui étaient alors le juge Agard et les consuls Pierre Chicou, Le Tellier, Dutasta et André Aquart, persistant à leur imposer l'assistance d'un commissaire.

Le 17 juin 1769, l'Intendant résumait la situation dans une lettre qu'il adressait de Paris au Chancelier. Pour lui, ce n'était qu'une « petite jalousie de juridiction ». Il pensait, en définitive, que la condition imposée par les juge et consuls ne gênait guère l'exercice du droit des libraires et qu'elle ne pouvait servir « qu'à maintenir davantage » l'ordre, surtout dans le temps des deux foires de la » ville de Bordeaux qui sont considérables. »

Le Chancelier, se rendant à ses raisons écrivait, le 21 juin, à l'Intendant de faire entendre aux parties que si les officiers de la Bourse ne devaient pas empêcher les

Digitized by Google

visites des officiers de la librairie, ceux-ci devaient accepter l'assistance d'un commissaire de la juridiction de la Bourse (1).

La notification faite aux parties de cette décision, à la date du 8 juillet (2), mettait fin au premier acte d'un conflit qui n'en continuait pas moins de subsister (3).

Contrefaçon des *Nuits d'Young*.

On a remarqué que s'il avait fallu céder devant la juridiction privilégiée des juge et consuls de la Bourse, on avait bien entendu restreindre le moins possible l'exercice de la surveillance des syndics. Plus que jamais il ne fallait pas la décourager, d'autant que Bordeaux était soupçonné, en haut lieu, d'être un centre de contrefaçon, ainsi que son port par lequel s'introduisaient les livres les plus suspects. Il ne se passait pas de semaine que l'Intendant ne reçût de Paris avis de quelque contravention commise au chef lieu de son département. Souvent, il est vrai, les dénonciations n'aboutissaient pas. C'est ce qui arriva, en juin 1769, pour une prétendue contrefaçon de l'ouvrage intitulé : *Les Nuits d'Young*, dont le libraire Le Jay, de Paris, avait le privilège. L'imprimeur Chapui, de Bordeaux, était signalé comme ayant fait imprimer une contrefaçon de ce livre; mais vérification faite, la dénonciation fut reconnue sans fondement (4).

Introduction d'un ouvrage contre le clergé.

Deux ans après, un avertissement venu de Paris n'avait pas un meilleur résultat. M. de Sartine avait, le 1er avril 1771, informé l'Intendant, qui était alors M. Esmangard (5), de ce qu'on se proposait d'introduire

(1) *Arch. dép.*, C. 3314.
(2) *Arch. dép.*, C. 282.
(3) V. *infrà*, p. 152 et suivantes.
(4) *Arch. dép.*, C. 3315.
(5) Charles-François-Hyacinthe Esmangard était intendant de la généralité de Guienne depuis quelque temps sans doute, lorsqu'il fit son entrée à Bordeaux le 30 mai 1770. Il prenait, dans ses actes officiels les qualités

Digitized by Google

par Bordeaux, l'édition d'un ouvrage contre le clergé, qui s'imprimait alors à Amsterdam. Il y avait urgence d'arrêter le ballot qui ne pouvait tarder à arriver; mais, malgré toutes les mesures prises immédiatement par l'Intendant, il n'apparaît pas qu'on eût rien découvert (1).

Appréciation de la situation par l'intendant Esmangard.

Fallait-il attribuer ces résultats négatifs à l'habileté des fraudeurs ou à l'insouciance des agents chargés de la surveillance à tous les degrés? Le nouvel intendant, M. Esmangard, n'avait pas tardé à se rendre compte de cette étrange situation, et le 12 février 1774, il s'en expliquait dans une lettre assez curieuse qu'il adressait à M. de Sartine, en réponse à une demande de renseignements qui lui avait été faite quelques jours avant.

L'Intendant, après avoir relaté une récente conférence

de seigneur des Bordes, de Feynes, Pierrerue et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel. On le trouve en Guyenne jusqu'à la fin de juillet 1775. Au retour du Parlement (mars 1775), à l'expulsion duquel il avait activement concouru, il ne dut pas tarder à s'éloigner. Cependant son successeur, de Clugny de Nuis, n'apparaît à Bordeaux que dans les premiers jours de 1776. Il était lui-même bientôt nommé contrôleur général (avril ou mai 1776) et mourut le 18 octobre suivant. C'est ce personnage qui a laissé de si mauvais souvenirs dans son passage au ministère. Il avait été précédemment conseiller à Dijon, maître des requêtes, intendant à Saint-Domingue, intendant de la marine à Brest, puis enfin intendant à Perpignan avant de l'être à Bordeaux. Marmontel (*Mém.*, 2, 204) a défini son ministère : « Quatre mois » de pillage, dont le Roi seul ne savait rien ». On lui fit cette épitaphe :

Ci-gist Cluny, dont le destin
Sur son sort fixa notre doute.
Il aima tant les pots-de-vin
Qu'il mourut enfin de la goutte.

(1) *Arch. dép.*, C. 3313. — Rien ne dit quel était cet ouvrage. Peut-être est-ce une nouvelle édition d'un livre contre le célibat des prêtres, condamné au feu par le Parlement de Paris, le 30 septembre 1758, et qui était intitulé : *Avantage du mariage des prêtres, et combien il est nécessaire et salutaire aux prêtres et aux évêques de ce temps-ci d'épouser une fille chrétienne?* Plus récemment, par arrêt du 18 août 1770, le même Parlement avait condamné une série d'ouvrage tels que *la Contagion sacrée* ou *l'Histoire naturelle de la superstition*, ouvrage traduit de l'anglais (par Holbach), Londres, 1768; *le Christianisme dévoilé* (par le même), Londres 1767, etc.

Digitized by Google

qu'il avait eue avec M. de Lalanne, inspecteur de la librairie à Bordeaux depuis plusieurs années (v. *suprà*, p. 141), et les difficultés locales que celui-ci avait rencontrées dans l'acomplissement de sa mission, continuait ainsi :

« Je m'en suis expliqué avec luy... Il n'a pas fait la moindre fonction d'inspecteur de la librairie depuis que vous luy en avez procuré la commission, et il ne croit pouvoir en faire aucune dans l'état actuel.

» Les jurats de cette ville, auxquels l'exercice de la police est confié, sans avoir aucune des connaissances nécessaires pour en remplir les fonctions, et quoiqu'ils s'acquittent plus mal encore, s'il est possible, de celles qui concernent la librairie que de toutes les autres, sont tellement entêtés de tout ce qu'ils croyent tenir à leur jurisdiction qu'un inspecteur de la librairie qui ne seroit dans cette ville qu'un particulier isolé éprouveroit de leur part, à l'instant où il se mettroit en mouvement pour exercer son devoir, mille difficultés auxquelles M. de La Lanne, avec raison, n'a pas été curieux de s'exposer.

» De leur côté, ces jurats ne tiennent nullement la main à ce qui intéresse le bon ordre dans la partie de la librairie, et il faut convenir que cela leur serait bien difficile. Ils sont au nombre de six, parmi lesquels deux avocats sont les seuls gens lettrés; les quatre autres sont deux gentilhommes et deux négociants qui, s'ils ouvroient un livre, seroient fort embarrassés, même après l'avoir lu, de dire de quelle matière il traite. Vous n'avez pas d'idée, Monsieur, de cette composition. Un d'eux, à qui je reprochois, il y a quelques jours, d'avoir permis d'imprimer un plat ouvrage intitulé : *l'Iris de Guyenne,* que j'ay fait passer sous les yeux de M. le Chancelier, ce que sans doute vous avez vu, me répondit avec naïveté qu'il avoit approuvé sans le lire. — L'ordre d'arrêter l'impression de cet ouvrage m'est arrivé, et je l'ay exécuté. — Voilà, Monsieur, un petit tableau préliminaire que j'ay cru devoir mettre sous vos yeux, en vous priant de ne faire usage du détail que je viens de vous faire qu'avec votre sagesse et votre discrétion ordinaires.

Digitized by Google

» Je dois vous ajouter que s'il est cependant une ville dans laquelle il fût nécessaire que les règlemens qui concernent la librairie s'exécutassent soigneusement, c'est celle de Bordeaux. Vous savez que les livres venant de l'étranger peuvent entrer par notre port, suivant l'arrêt du Conseil du 21 juin 1710. Ces livres devroient passer, suivant l'arrêt, par l'examen de la chambre syndicale, et le catalogue en être envoyé à M. le Chancelier pour le mettre en état d'en rendre compte au Roy, et être ordonné ce qu'il appartiendroit. Rien de cela ne s'observe. La facilité de l'introduction par le port, souvent même avant que les vaisseaux de Hollande y entrent, par les barques qui les devancent et qui prennent leurs ballots de livres, produit un grand mal. Une fois rentrés dans la ville, les plus mauvais livres se vendent pour ainsi dire publiquement, et personne n'y met obstacle.

» Il en vient également de Genève par le canal de Languedoc et la Garonne.

» J'ay actuellement entre les mains, Monsieur, la note et même quelques exemplaires de livres remplis d'impiétés, de traités de philosophie moderne, et d'anecdotes également contraires au respect dû à la religion et aux bonnes mœurs. Vous en trouverez ci-jointe une petite nomenclature.

» Ces mauvais livres se vendent à Bordeaux, pour ainsi dire publiquement, et si publiquement que, lorsque j'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'étois presque déterminé à donner à mon subdélégué, malgré la jurisdiction de la police si mal exercée par nos Jurats, un ordre de se transporter chez tous les libraires qui font ce commerce, pour saisir tous les exemplaires de ces mauvais livres qui se seroient trouvés dans leurs boutiques.

» J'aurais pu prendre le party de donner cette commission aux officiers de police mêmes, que naturellement elle devroit regarder; mais comme leurs démarches et leurs délibérations ne sont jamais secrettes, leur visite eût été annoncée assez à tems pour devenir infructueuse... »

L'Intendant terminait sa lettre en adjurant M. de Sartine de demander au Chancelier de le mettre à même de

Digitized by Google

combattre le mal qu'il lui avait révélé. Il y joignait la liste des livres qu'il avait signalés et dont voici les titres :

Histoire critique de Jésus-Christ (1), 1 vol. in-8°.
Les Choses utiles et agréables (2), 2 vol. in-8°.
Dieu et les hommes, œuvre théologique, mais raisonnable (3), 1 vol. in-8°.
Examen important de milord Bolingbroke (4), 1 vol. in-8°.
Discours de l'empereur Julien contre les chrétiens, avec de nouvelles notes de divers auteurs (5), 1 vol. in-8°.
Examen critique des Apologistes de la religion chrétienne, 1 vol. in-8°.

En marge de cette liste on lit : « Ces livres se vendent » principalement à la Bourse, où la police ne peut faire » visite qu'après avoir prévenu les juge et consuls. — La » plupart des libraires tirent un grand profit de ces livres, » parce qu'ils les vendent au triple et au quadruple des » bons livres. — Il en est arrivé en cette ville des quan- » tités, soit dans des navires hollandais, soit par la » rivière de Garonne, où ils sont embarqués à la des- » cente du canal de Languedoc et viennent de Genève » par le Rhône (6). »

Les *Almanachs* de Bordeaux en 1773.

Un autre genre de publications, plus éphémères sans doute, mais susceptibles de certains abus, appelait encore l'attention de l'Intendant. Après l'*Almanach de cabinet*

(1) Ou *Analyse raisonnée des évangiles*, petit in-12, paru sans lieu ni date, mais qui est attribué au baron d'Holbach, Amsterdam, vers 1770.

(2) C'est un recueil en 3 vol. in-8°, daté de Berlin, 1769, mais qui paraît avoir été imprimé à Genève et édité par Voltaire.

(3) Paru en 44 chapitres, 1769, in-8° ; il est attribué à Voltaire. Condamné par le Parlement de Paris le 18 août 1770, il fut mis à l'index le 3 décembre suivant.

(4) Henri Saint-Jean, vicomte de Bolingbroke, ministre de la reine Anne, a laissé divers ouvrages sur l'histoire, la morale et la philosophie. Rien ne dit ce qu'était cet *Examen important*.

(5) Ce discours avait été traduit par le marquis d'Argens. Les notes sont attribuées à Voltaire, Berlin (Genève), 1768.

(6) *Arch. dép.*, C. 3313.

Digitized by Google

pour l'année 1746, qui avait été édité par l'imprimeur Phillipot (v. *suprà*, p. 114, note 1) il s'en était produit, à Bordeaux, plusieurs autres qui, en 1772, étaient fort répandus. C'étaient notamment : l'*Almanach historique de la province de Guyenne,* publié par les frères Labottière, in-24 de 278 pages; l'*Almanach des Laboureurs,* ou *le Conservateur des richesses du paysan,* chez les mêmes libraires, in-12 de 270 pages; les *Étrennes bordeloises,* ou *Calendrier raisonné du Palais,* chez Chappui et Phillippot, in-24. Depuis le fameux *Almanach de 1760,* qui est resté le type de ces ouvrages, on recherchait beaucoup ces petits livres, où pouvaient se glisser parfois des indications de nature à inquiéter le Gouvernement. Aussi, le 24 novembre 1772, le chancelier de Maupeou avait prié l'intendant Esmangard de lui envoyer un exemplaire de toutes les espèces d'almanachs imprimés ou débités dans les diverses villes de sa généralité. Cette collection fut bientôt faite, et le 8 décembre suivant, l'Intendant adressait au Chancelier trois exemplaires des almanachs ci-dessus mentionnés, pour l'année 1773. Il l'avait déjà avisé que, depuis l'année précédente, de concert avec le maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, il avait pris les mesures convenables pour que les changements survenus dans la magistrature de la Guyenne ne donnassent lieu à aucuns commentaires de la part des éditeurs de ces almanachs (1).

Le zèle qu'il déployait ne tardait pas à être mis à une nouvelle épreuve par un arrêt du Conseil qui lui donnait une commission très étendue pour arrêter le débordement des mauvais livres.

Il ne l'avait même pas attendue, puisque, dès le 29 janvier 1774, il avait commis son subdélégué pour se trans-

(1) V. *Archives historiques,* t. I, p. 280, 281.

Digitized by Google

porter dans les boutiques des relieurs, colporteurs et libraires de Bordeaux et dans l'Hôtel de la Bourse pour y saisir les livres prohibés. — Dans les instructions secrètes qu'il lui avait données il avait ajouté : « ...Il sera principale» ment nécessaire que vous fassiez cette visite à la Bourse, » chez ceux qui vendent des livres et des estampes, après » avoir fait voir votre commission en secret au juge. »

L'intendant Esmangard n'avait pas fait faute, du reste, peu après son arrivée à Bordeaux où le mal lui était bien vite apparu, de recourir encore une fois, comme ses prédécesseurs, à une nouvelle organisation des librairies et des imprimeries de la généralité. Cette opération, faite en mars 1772 (1), et qui allait être bientôt reprise en juin 1775 (2), et même en 1776 (3), s'était laborieusement accomplie, au milieudes récriminations de toutes sortes, sans qu'il apparaisse qu'elle eût jamais produit plus qu'auparavant des résultats appréciables.

Interdiction de l'*Histoire générale de l'état présent de l'Europe.*

Il avait reçu, en janvier 1774, plusieurs exemplaires d'un arrêt du Conseil rendu le 29 novembre 1773, contre des imprimeurs nommés Cossard et Grangé, qui avaient imprimé et distribué, sans permission, un ouvrage intitulé : ***Histoire générale de l'état présent de l'Europe.*** Ce livre, édité à Paris chez le libraire Cossard, en 2 vol. in-12, n'était qu'une traduction de l'anglais, par M. A. Eidous (4). Comment avait-il attiré l'attention du gouvernement, qui jusque-là, avait déployé plus de sévérité

(1) ***Arch. dép.***, C. 3313. — Comp. une lettre du chancelier de Maupeou au sujet d'une demande d'un aspirant imprimeur, nommé Pallandre, qui sollicitait alors la place d'imprimeur délaissée par la veuve de Lacourt. Le Chancelier invite l'Intendant à mettre cette place au concours en la forme ordinaire. V. ***Archives historiques,*** t. I, p. 279, et encore p. 280 où il est question de la suppression des places d'imprimeurs des veuves Lacourt et Lacornée (20 juillet 1772).

(2) ***Arch. dép.***, C. 3313.

(3) ***Arch. dép.***, C. 3315.

(4) Cet ouvrage avait été aussi édité à Amsterdam, en 1774.

Digitized by Google

contre les libelles que contre les ouvrages de doctrine? Il est vrai qu'il avait dû récemment, à cause du bruit qui s'était fait autour du livre de l'abbé Raynal : ***Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes,*** supprimer cet ouvrage par un arrêt du Conseil du 19 décembre 1772, et les suppressions s'étaient multipliées en 1773 et 1774. — L'intendant Esmangard, chargé de mettre à exécution dans sa généralité l'arrêt rendu contre l'***Histoire générale de l'état présent de l'Europe,*** s'était empressé de prendre les mesures nécessaires pour faire connaître cet arrêt (1).

Interdiction du journal : *L'Iris de Guienne.*

Il avait, en outre, à suivre diverses affaires de librairie qui depuis quelque temps avaient fait un certain bruit. On a déjà vu, dans sa lettre à M. de Sartine, ce qu'il pensait de ***l'Iris de Guyenne,*** ce « plat ouvrage », ainsi qu'il le qualifiait. C'était une façon de revue littéraire qui avait déjà paru pendant toute l'année 1763 (2) et que le libraire

(1) *Arch. dép.*, C. 3313.

(2) Elle avait donné, de janvier à décembre 1763, douze cahiers paginés pour former quatre petits volumes. On les trouvera à la Bibliothèque de la Ville de Bordeaux, sous le n° 26030, réunis en deux volumes in-12. — Cette publication rédigée par un ancien officier d'infanterie, Louis-Claude Leclerc, et éditée par l'imprimeur Jean Chappui, avait été dédiée au maréchal duc de Richelieu, alors gouverneur de la Guyenne. — Chacun des cahiers présente uniformément d'abord et surtout plusieurs pièces de vers (odes, chansons, quatrains, logogriphes, etc., etc.), puis des fragments de discours ou des œuvres littéraires en prose. Viennent ensuite un compte-rendu des spectacles donnés par le théâtre de Bordeaux, des renseignements commerciaux suivis de l'état des bâtiments en charge dans le port. Le cahier se termine par la liste des livres nouveaux imprimés à Bordeaux. — Nous y remarquons le compte-rendu sommaire de la séance annuelle que l'Académie de Bordeaux tint le 25 août 1763. Du reste, les indications utiles pour l'histoire locale y sont très rares. Les poésies abondent, au contraire, et c'est peut-être ce qui explique la qualification un peu dure de « plat ouvrage » donnée à l'*Iris* par l'intendant Esmangard. — Quoi qu'il en soit, le défaut d'abonnés, faisait abandonner cette publication le 10 décembre 1763. Le rédacteur, en adressant au public de mélancoliques adieux, relevait qu'en 1763, il avait été imprimé plus d'ouvrages que pendant le cours des années précédentes.

Digitized by Google

Pallandre avait entrepris de ressusciter en 1773 (1). L'Intendant s'était empressé d'arrêter cette publication dont il avait fait parvenir un cahier au Chancelier. Celui-ci, en l'approuvant d'avoir pris cette mesure, lui mandait, le 4 janvier 1774, de signifier à ce libraire, de sa part, que s'il retombait en pareille faute, il serait sévèrement puni (2). Et cependant, Beaumarchais ne vient-il pas de crier au monde stupéfié de tant d'audace, que les sottises imprimées n'ont d'importance qu'aux lieux où l'on en gêne le cours?

Peu de temps après se répandaient dans Bordeaux des libelles qui allaient donner plus de soucis à l'Intendant. Louis XV est frappé de la maladie qui va l'emporter, et avec lui l'ancien prestige de la royauté. Depuis quatre ans, la Dubarry règne à côté du monarque. Le 11 septembre 1774, peu de temps après la mort du Roi, le comte de Mercy écrivait à Marie-Thérèse : « L'État se trouvait au » pouvoir d'une vile créature dont la parenté et les entours » formaient un assemblage de gens misérables et abjects, » sous le joug desquels la France se trouvait asservie. » Les personnes honnêtes se tenaient à l'écart et avaient » fait place aux fripons en tous genres qui inondèrent la » Cour; dès lors, il n'exista plus que désordres, injustices,

(1) En 1773, des médecins et des avocats, MM. Lamontagne et Desèze frères avaient imaginé de reprendre la publication de l'*Iris* que l'imprimeur Pallandre se chargeait d'éditer. En novembre 1773, parut le premier et l'unique cahier de cette reprise. Il contient 120 pages et ne présente, comme ses prédécesseurs, que beaucoup de pièces de vers, bouquets à Chloris et autres, des lettres en prose, des observations médicales, une étude littéraire et un compte-rendu des spectacles. Il y avait sans doute sous ces fleurs quelque serpent caché que l'Intendant y avait découvert et avait bien vite signalé au Ministre. — Cette publication est comprise dans un volume de mélange formé par Bernadau (*Bibliothèque de la Ville*, fonds Bernadau, *Spécilège Bordelais*, t. XLV).

(2) *Arch. dép.*, C. 61. — A cette époque, les frères Labottière publiaient, depuis 1758, une feuille intitulée les *Petites affiches de Bordeaux*, qui parut jusqu'en 1784 où elle fut remplacée par le *Journal de Guienne*, transformé, après 1789, en *Journal patriotique de Commerce*.

Digitized by Google

» scandales; tout fut bouleversé; il n'y eut plus de mœurs, » plus de principes, et tout alla au hasard » (1).

Saisie du pamphlet : *La Gazette de Cythère.*

A ce moment, circulait un peu partout un pamphlet sanglant intitulé : *La Gazette de Cythère* ou *Histoire secrète de la comtesse du Barry* (2). L'Intendant était informé qu'il était vendu clandestinement à la Bourse et qu'un libraire de Bordeaux en possédait plusieurs exemplaires. Les premières perquisitions en avaient fait découvrir chez un des plus pauvres libraires de Bordeaux, Pierre Calamy, qui n'avait pas même de boutique et qui, d'après le procès-verbal, n'avait « ni de livres ni de pain ». Il habitait un grenier avec sa femme à qui on avait donné à brocher les feuilles de l'ouvrage recherché. On en avait eu pitié; mais bientôt après, sur des ordres plus pressants venus de Paris, on se décidait à saisir en janvier 1775, chez le dit Calamy, quatre-vingts exemplaires de la fameuse *Gazette,* paraissant imprimés à Londres en 1775.

L'Intendant, en rendant compte de cette saisie au Garde des sceaux, à la date du 24 janvier, insinuait que la pauvreté du libraire devait incliner à l'indulgence. Il déclarait cependant que, surtout depuis quelque temps, il se débitait à Bordeaux des libelles aussi dangereux pour les mœurs que propres à entretenir la fermentation dans les esprits. Il faisait aussi remarquer au Ministre que par suite du décès de M. de Lalanne, mort depuis peu, il n'y avait plus à Bordeaux de surveillance spéciale de la librairie. Il lui proposait, en conséquence de lui donner pour successeur l'abbé Desbiey (3), homme de lettres fort instruit, qui était digne de son choix.

(1) V. Geoffroy et d'Arneth, *Marie-Antoinette,* t. II, p. 231.

(2) C'est un volume in-8° publié à Londres en 1774 et 1775, par un libraire hollandais, J.-F. Bernard.

(3) L'abbé Louis-Mathieu Desbiey était membre associé de l'Académie de Bordeaux depuis le 24 août 1767. Il devint plus tard (1777) son bibliothécaire. On a de lui de nombreux travaux d'histoire locale.

Digitized by Google

Dans sa réponse du 30 janvier, M. de Miromesnil (1) ne croyait pas qu'il y eût à tenir compte de l'état de modicité du libraire, et, en conséquence il annonçait le prochain envoi d'un arrêt du Conseil prononçant contre lui l'interdiction pendant un an. Il invitait l'Intendant à faire tout son possible pour arrêter le débit des libelles, lui déclarant du reste qu'il lui confiait la direction de la librairie à Bordeaux, en l'autorisant à en donner l'inspection sous ses ordres à qui il jugerait à propos (2).

Le 2 février suivant, intervenait l'arrêt du Conseil qui ordonnait la mise au pilori des 60 exemplaires de la *Gazette de Cythère* (le procès-verbal portait 80) qui avaient été saisis chez Calamy ; faisait défense à tous libraires de débiter cet ouvrage; interdisait enfin Calamy pendant un an de la profession de libraire. Cet arrêt, publié en la forme ordinaire, était exécuté le 20 février (3).

Nomination de l'abbé Desbiey comme inspecteur de la librairie à Bordeaux.

Restait la question de l'inspection de la librairie. L'Intendant, qui avait vu de près les entraves apportées par les jurats à la mission de M. de Lalanne, lequel, d'après lui, n'avait jamais pu faire un acte de sa fonction, n'était pas disposé à assumer la direction de ce service, s'il ne lui était pas donné un titre assez public pour écarter tous les obstacles. Il insistait, au surplus, sur la nomination de l'abbé Desbiey, comme inspecteur de la librairie à Bordeaux.

Mais le Garde des sceaux ayant persisté dans l'idée qu'il avait d'abord émise, il fallut se résigner, et l'abbé Desbiey, au lieu d'une commission royale, ainsi qu'il avait

(1) Armand-Thomas Hue de Miromesnil, ancien premier président du Parlement de Rouen, était devenu garde des sceaux (24 août 1774), alors que de Maurepas avait été nommé premier ministre de Louis XVI. — V. une notice sur sa vie par M. le conseiller Bligny (*Discours de rentrée*, à Rouen, 1875).

(2) *Arch. dép.*, C. 3314.

(3) *Arch. dép.*, C. 69.

Digitized by Google

été fait pour son prédécesseur, ne reçut qu'une commission de l'Intendant. Celui-ci, du reste, pensa que la mesure pouvait être utilement complétée par l'envoi de commissions pareilles dans les villes de la généralité où se trouvaient des imprimeurs ou des libraires (1).

Plus que jamais, l'Intendant avait besoin d'être aidé activement dans cette partie du service où les contrevenants trouvaient des complaisants, sinon des complices, dans tous rangs de la société.

Ce n'est pas qu'il y eût toujours à sévir, et l'intendant Esmangard avait déjà prouvé l'intérêt qu'il savait porter aux publications utiles à sa généralité. — Ainsi, en mai 1774, il avait reçu d'un sieur Maupin, qui donnait son adresse à Paris chez le premier commis du ministre Bertin, le prospectus d'un ouvrage qu'il publiait par souscription et qui avait pour objet de nouveaux procédés pour obtenir le meilleur vin, surtout dans les grands vignobles bordelais. « Multiplier les souscripteurs de mon » ouvrage, disait l'auteur, c'est multiplier les bons vins, » c'est accréditer nos vignobles et accroître notre com» merce intérieur et extérieur, et par conséquent nos » richesses. » Maupin avait demandé à l'Intendant de vouloir bien faire annoncer son prospectus dans les *Affiches* et autres papiers publics de la généralité. Il l'avait, en outre, prié de faire remettre à l'Académie des sciences de Bordeaux un paquet joint à la lettre. — L'Intendant s'était empressé de donner des ordres pour faire faire dans les *Affiches* l'annonce demandée et faire remettre à l'imprimeur Racle un prospectus pour qu'il vît le parti qu'il croirait pouvoir en tirer. Il avait d'ailleurs encouragé l'auteur qui, le 20 août suivant, en le remerciant de

(1) *Arch. dép.*, C. 65, 3313 et 3314.

Digitized by Google

l'intérêt qu'il voulait bien prendre à son œuvre, lui envoyait, en attendant l'impression de son livre, un précis très détaillé de ses nouveaux procédés de vinification. D'après lui, ces procédés ne pouvaient manquer de réussir. Et cependant il n'avait encore qu'un seul souscripteur dans la généralité de Guyenne, le prince Ferdinand (1). Il pressait enfin l'Intendant de faire faire des expériences de sa méthode, à l'exemple de l'Intendant de Lorraine qui l'avait engagé à diriger lui-même plusieurs épreuves en grand qu'il entendait faire faire chez lui (2).

Projet d'une *histoire du Périgord.*

Vers la même époque, l'Intendant avait reçu du comte de Beaumont une lettre datée de Paris, 19 juillet 1774, qui lui recommandait deux chanoines de Chancelade qui travaillaient alors à réunir les éléments d'une histoire du Périgord. « Le principe certain, disait le comte » de Beaumont, c'est que nous n'aurons jamais de bonne » histoire de France que préalablement on n'aye fait » celles des provinces particulières. » Pour le Périgord, ajoutait-il, c'était le vœu de tout le pays que son histoire fût entreprise. Déjà l'un des deux chanoines, le sieur Prunis (3), y travaillait depuis près de trois ans à Paris;

(1) On ne peut appliquer cette dénomination, à cette époque, en Guyenne, qu'au seul personnage de Ferdinand-Maximilien Mériadec, prince de Rohan-Guémené, archevêque de Bordeaux depuis le 26 décembre 1769.

(2) *Arch. dép.*, C. 65.

(3) L'autre chanoine nous est déjà connu (v. *de l'Histoire locale dans l'ancienne Académie de Bordeaux*, p. 11). — L'abbé Nicolas Baudeau, après avoir lu, en 1758, devant l'Académie de Bordeaux, une dissertation sur l'*Utilité des histoires particulières des provinces* où il annonçait la préparation de l'histoire d'une province, paraît être allé habiter à Paris où il résidait en 1768, s'occupant sans doute de l'histoire du Périgord avec son confrère Prunis. Il est vrai qu'à cette époque, il semble se livrer surtout à des études économiques, en collaboration avec le marquis de Mirabeau. (V. *Ephémérides du citoyen*, 1765-1768.) — Un des auxiliaires les plus actifs de Turgot, il fut frappé d'exil en 1776. — Plus tard, en 1786, on le retrouve travaillant avec l'architecte Louis à la distribution des terrains du Château-Trompette. — Il mourut vers 1792. — Il existe de nombreux

Digitized by Google

mais il fallait lui venir en aide, et le comte de Beaumont adjurait l'Intendant d'obtenir pour ces laborieux chanoines tout le secours nécessaire.

Dans sa réponse du 26 juillet, l'intendant Esmangard s'était empressé de promettre d'agir en faveur des deux chanoines, demandant seulement qu'ils lui fissent parvenir une notice sur l'étendue de leurs recherches, le plan qu'ils avaient suivi et l'avancement de leur travail (1).

Saisie du livre : *L'Ombre de Louis XV au tribunal de Minos.*

Mais le temps semblait alors plus favorable à l'éclosion des libelles qu'à la production des ouvrages sérieux : de là, pour l'Intendant, l'obligation de sévir, plus souvent sans doute qu'il ne l'aurait voulu, dans l'intérêt de la paix publique.

Ainsi, dans les premiers jours d'octobre 1775, les employés des Fermes découvraient, parmi des effets qu'on voulait introduire à Bordeaux, un grand nombre d'exemplaires d'ouvrages prohibés. Les syndics de la librairie, aussitôt informés, s'empressaient, le 3 octobre, de dresser procès-verbal du contenu d'une caisse et d'un ballot où ils avaient trouvé les livres suivants : *l'Ombre de Louis XV au tribunal de Minos* (2);— *Héro et Léandre*, poème de Musée (3); — *Les Historiettes* ou *Nouvelles en vers*, par Imbert (4).

ouvrages de lui, — V. Quérard, *la France littéraire*, t. I, p. 217 ; *Tables de l'Académie de Bordeaux*, 1879, p. 312 (1449 à 1454), où on voit notamment que, dès 1758, l'abbé Baudeau avait déjà fait des recherches sur l'histoire du Périgord.

(1) *Arch. dép.*, C. 65.

(2) Le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier est muet à cet égard.

(3) L'œuvre du poète grec avait eu de nombreuses éditions depuis celle donnée par Alde en 1494, lorsqu'en 1774, Moutonnet de Clairfons en publia une traduction qui est sans doute celle qui était proscrite en 1775. — En 1801, Pierre Didot a publié une nouvelle traduction in-4° avec notes historiques de M. de Querelles et estampes coloriées de Debucourt. Cette édition, très recherchée à cause des estampes, a atteint en librairie un prix élevé.

(4) Barthélémy Imbert, né à Nîmes en 1747, mort à Paris en 1790, a laissé un grand nombre de poésies légères, notamment *le Jugement de*

Digitized by Google

L'Intendant envoyait sans retard ce procès-verbal à M. de Miromesnil, en demandant des instructions.

De leur côté, les jurats de Bordeaux, désireux de venger la mémoire de Louis XV, avaient ouvert une information contre les auteurs ou introducteurs du libelle spécialement dirigé contre ce prince.

L'Intendant recevait bientôt après des instructions qui lui apprenaient que les livres saisis avaient été introduits à Bordeaux par un garçon imprimeur, nommé Raymond Roche, qui en avait vendu plusieurs exemplaires à deux libraires de la ville d'Agen. — Ordre était donné de rechercher ces libraires.

Le subdélégué d'Agen, chargé de cette mission, se mettait aussitôt en rapport avec les jurats de cette ville, qui recevaient en même temps commission des jurats de Bordeaux pour procéder à des perquisitions chez le libraire Boué que Roche avait dénoncé comme lui ayant acheté, à son passage à Agen, plusieurs exemplaires de l'*Ombre de Louis XV;* mais on ne découvrait rien de suspect chez ce libraire, non plus que chez un autre, la veuve Noubel, où les perquisitions avaient été continuées (1). — L'opération manquait donc absolument, comme au surplus il arrivait souvent.

Mais les causes d'irritation n'en subsistaient pas moins, aggravées qu'elles étaient depuis quelques années par la cherté des grains et la détresse des finances. Le premier président de la Cour des Aides de Paris, l'illustre Malesherbes, venait d'adresser au Roi des remontrances qui se terminaient par cette phrase célèbre : « Sire, disait

Pâris, poème en quatre chants, Paris, 1772; *Fables nouvelles*, id., 1773; *Historiettes* ou *Nouvelles en vers*, id., 1774, in-8°; un roman : *les Egarements de l'Amour*, Amsterdam, 1776, etc., etc.

(1) *Arch. dép.*, C. 3313 et 3315.

Digitized by Google

» Malesherbes, personne ne doit avoir la lâcheté de sou-
» tenir un autre langage, personne ne doit vous laisser
» ignorer que le vœu unanime de la nation est d'obtenir
» ou des États généraux, ou au moins des États provin-
» ciaux. »

Turgot, qui partageait ces idées, avait voulu que ces remontrances fussent imprimées, afin de disposer l'opinion au changement qu'il projetait; mais, Maurepas avait empêché cette publicité, et, sous sa pernicieuse influence, Louis XVI avait mandé à la Cour des Aides que la réparation des abus dont elle lui avait tracé l'exposé devait être l'œuvre de tout son règne, mais qu'il n'était pas prudent de les signaler avant qu'on pût en annoncer le remède.

Ces remontrances n'en avaient pas moins été imprimées secrètement (1), et leur auteur était, malgré tout, appelé peu après dans le Conseil du Roi.

Suppression des *Remontrances de la Cour des Aides en Guyenne.*

C'est à cette époque que la Cour des Aides et Finances de Guyenne (2), enhardie par l'exemple venu de haut, ne craignait pas d'adresser au Roi, à la date des 29 mars et 5 avril 1777, des remontrances au sujet de lettres-patentes du 24 novembre 1776 relatives aux octrois de Bordeaux. Les frères Labottière les avaient même imprimées dans une brochure de 54 pages d'impression.

Mais le Gouvernement n'était pas encore disposé à

(1) Cet imprimé, supprimé officiellement par arrêt de la Cour des Aides elle-même du 8 juillet 1875 (v. Bachaumont, VIII, 133-140), fut plus tard réimprimé et publié en 1777 et 1778.

(2) Cette Cour se composait alors d'un premier président (Pierre-Paschal), de 7 présidents, de 33 conseillers, de 2 avocats-généraux, d'un procureur-général (Étienne Magnol) et d'un substitut. Depuis son dernier rétablissement à Bordeaux, en 1690, elle n'avait pas été déplacée. Elle avait précédemment siégé à Agen, à Saintes et à Libourne, suivant les circonstances les plus diverses. — Il existe à la Bibliothèque de la Ville, sous le n° 380, un manuscrit en 2 volumes in-folio, du XVIIe siècle, qui est intitulé : *Ordonnances, Edits et Déclarations, etc., etc., concernant l'authorité, jurisdiction et competance de la Cour des Aydes de Guyenne, etc.*

Digitized by Google

mettre le public dans la confidence des abus et, dès le 25 mai 1777, un arrêt du Conseil : — « considérant que les remontrances des Cours ne devaient être connues que des magistrats auxquels le zèle les dicte, et du Souverain que sa confiance en eux porte à les recevoir, et qu'une plus grande publicité de ces écrits serait également contraire à leur nature et à leur objet, » — supprimait l'imprimé ayant pour titre : ***Très humbles et très respectueuses remontrances de la Cour des Aides et Finances de Guyenne, etc.*** — De plus, les frères Labottière étaient condamnés à 500 livres d'amende ; ils étaient interdits, en outre, de leurs fonctions d'imprimeur-libraire, leurs presses devaient être démontées.

La peine était draconienne, et le nouvel Intendant de Guyenne, Dupré de Saint-Maur (1), qui était alors à Paris, n'avait pas craint de dire au Garde des sceaux ce qu'il en pensait. Aussi croyait-il qu'il était utile que l'un des frères Labottière vînt à Paris, comme on le lui mandait, pour faire lever une punition qui, d'après lui, ne devait pas

(1) Nicolas Dupré de Saint-Maur, seigneur de Brinon, Argens, Clémon, Villezon, Sainte-Montane, La Jaulge et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes honoraires de son hôtel, a été intendant de la généralité de Guyenne depuis le mois de juin 1776 (il ne fit son entrée à Bordeaux que le 10 août suivant) jusqu'aux derniers mois de 1784. Il en avait encore le titre dans le temps qui suivit, puisque ce n'est qu'à raison de son absence que Boutin et Charpentier de Boisgibaud furent chargés d'exercer les fonctions d'Intendant en 1784-1785. (V. *suprà*, p. 129, note.) — Dupré de Saint-Maur a laissé en Guyenne le souvenir d'un administrateur éminent. Il y fit beaucoup pour les lettres, les sciences et les arts. C'est lui qui aida à la formation de la Société du ***Musée de Bordeaux*** qu'il installa, en 1783, dans la salle même des Concerts de l'Intendance. Cette Société eut, jusqu'en 1793, une existence aussi brillante que féconde pour notre région. — V. à cet égard une notice insérée dans le compte-rendu de l'Académie, séance du 1er mai 1879, p. 54 (vol. des *Actes* de 1879). — Les papiers du ***Musée***, qui avait pris pour devise : ***Liberté, Égalité***, ont été classés à la Bibliothèque de la Ville, sous le n° 829, et sont analysés dans le *Catalogue des manuscrits* de cette Bibliothèque, t. Ier, p. 441 et suivantes.

Digitized by Google

être de longue durée, d'autant que le maréchal de Mouchy (1) sollicitait dès lors la levée de l'interdiction (2). — On ne pouvait guère équitablement frapper sans pitié un imprimeur qui n'avait fait qu'obéir aux ordres d'une Cour souveraine.

Suppression d'un libelle du juge de la Prévôté de Born.

A la même époque, l'Intendant était chargé de pourvoir à l'exécution d'un arrêt du Conseil qui, le 16 mai 1777, avait supprimé un libelle dirigé contre un officier qui venait de remplir dans la Prévôté royale de Born une commission importante et difficile, le chevalier Dejean, capitaine de dragons, commandant le détachement de la légion du Dauphiné. Ce libelle avait été rédigé par le juge de cette Prévôté, le sieur d'Entomas d'Armentières, et publié sous le titre de : ***Mémoire pour le sieur d'Entomas d'Armentières, juge de la Prévôté royale de Born, contre le chevalier Dejean, capitaine de Dragons, commandant le détachement de la Légion de Dauphiné*** (3).

A quelque temps de là, l'Intendant avait encore à s'occuper d'une affaire locale, mais qui donne bien la mesure des intrigues qui se nouaient à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux.

Contestations pour la réception de Séjourné.

En 1777, la veuve de Pierre Séjourné, maître imprimeur-libraire à Bordeaux, s'était démise de sa place en faveur de son fils. Sur la requête présentée par celui-ci au Garde des sceaux, ordre avait été envoyé d'ouvrir un concours entre les aspirants en la forme habituelle. Il avait été procédé à ce concours par les soins des syndics des imprimeurs et conformément à l'article 45 du règlement; leur procès-verbal constatant que Séjourné fils

(1) Philippe de Noailles, duc de Mouchy, de retour de ses nombreuses campagnes, avait remplacé le duc de Richelieu dans le commandement de la Guyenne, le 28 février 1775. — Il fut décapité le 27 juin 1794.

(2) *Arch. dép.*, C. 3315.

(3) *Arch. dép*, C. 3313.

Digitized by Google

avait réuni tous les suffrages, avait été remis aux Maire et jurats, qui avaient donné leur avis.

Mais aussitôt se produisait, sous certaines influences dominant à l'Hôtel-de-Ville, un fait très grave. Les Maire et jurats, se fondant sur ce que le procès-verbal de concours avait été dressé hors leur présence, contrairement aux prescriptions de l'article 50 du règlement de février 1723, rendaient, le 14 janvier 1778, un appointement qui cassait le procès-verbal de concours et ordonnait pour le samedi suivant un nouvel examen. — Ils informaient immédiatement de leurs agissements le Garde des sceaux lui-même qui invitait, de son côté, l'Intendant à lui fournir sur cette affaire les explications nécessaires.

Le 27 janvier 1778, ce fonctionnaire répondant au garde des sceaux de Miromesnil, n'avait pas de peine à lui montrer ce qu'il y avait d'arbitraire dans la conduite des Jurats. Quant à la forme, on avait procédé comme il était d'usage en pareil cas. La capacité de Séjourné fils n'était pas contestée, et, de l'avis de tous, il était équitable de lui donner une place, à l'égard de laquelle sa mère pouvait retirer sa démission, si elle ne lui était pas donnée. Les sollicitations de certains concurrents, ajoutait l'Intendant, paraîtraient avoir fait impression sur les Jurats, qui s'étaient imaginés de traiter cette affaire au contentieux : d'où résultait déjà de grands frais dont la matière n'était pas susceptible. — S'il y avait eu des difficultés, elles devaient être réglées par voie de simple administration, sauf à en référer au Garde des sceaux. — Du reste, le règlement de 1723 chargeait expressément les Intendants de cette exécution. — En conséquence, Dupré de Saint-Maur estimait que si le Garde des sceaux se déterminait par le mérite du fond, il était de toute justice d'accueillir la requête de Séjourné fils.

Digitized by Google

Le mauvais vouloir des Jurats devait prolonger longtemps une situation dont la décision semblait si facile. Le Garde des sceaux réclamait en vain, trois mois après, les pièces nécessaires pour la rédaction de l'arrêt de réception de Séjourné. L'Intendant, chargé d'en presser l'envoi, les réclamait aux syndics des imprimeurs et aux Jurats. Qu'étaient-elles devenues pendant cette longue involution de procédure? Dans une lettre que l'Intendant adressait au Garde des sceaux le 4 février 1783, il lui déclarait que toutes ses recherches étaient restées sans résultat; qu'en attendant, la dame Séjourné était morte et qu'il n'y avait que quelques doubles de certains des actes égarés (1). — Tout fait supposer que le Ministre s'en contenta pour terminer une affaire qui traînait depuis si longtemps.

La Gazette manuscrit de Magnognac.

Il y avait alors à Bordeaux un individu nommé Magnognac qui, après avoir été commis en sous ordre à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, puis directeur de la petite poste, employait ses loisirs un peu forcés à rédiger une gazette manuscrite qu'il distribuait, dans Bordeaux, à quelques personnes. Le Gouvernement, informé de l'existence de cette bien humble publication, en avait pris ombrage. N'était-ce pas de ces *Nouvelles à la main* (2) à la faveur desquelles se glissaient dans le public bien des faits hasardés, souvent peu convenables, dont l'administration avait souvent à se plaindre.

L'intendant Dupré de Saint-Maur, invité à rechercher l'auteur de la petite gazette de Bordeaux et à envoyer ses dernières feuilles, répondait, le 6 février 1779, au ministre

(1) *Arch. dép.*, C. 3310.

(2) Par arrêt du 18 mai 1745, le Parlement de Paris avait depuis longtemps fait défense de composer ou débiter aucun écrit sous le titre de *Gazettes* ou *Nouvelles à la main*, ou autre, à peine du fouet ou du bannissement pour la première fois, et des galères pour la seconde.

Digitized by Google

Bertin, que Magnonac, qu'il avait interrogé, n'avait fait, comme nombre d'autres personnes, que transcrire les nouvelles écrites à la main; qu'il ne lui paraissait pas capable de rien ajouter de son chef et de rien composer de bien dangereux; que sa conduite, du reste, n'était pas suspecte. — Il joignait à sa lettre un certain nombre de feuilles qui lui semblaient en tout semblables à celles qui étaient habituellement répandues dans le public. — Cet envoi n'ayant pas suffi pour éclairer le Ministre, un nouvel envoi lui était fait, le 20 mars 1779, de la suite des feuilles de Magnonac, que l'Intendant persistait à présenter comme inoffensives, ne contenant autre chose que ce qui se trouvait dans les manuscrits envoyés de Paris dans les provinces (1).

Les Nouvelles à la main de Libourne.

A quelque temps de là, nouvel émoi. — Le ministre de Vergennes (2) a appris qu'il vient de paraître à Libourne un manuscrit où l'on prétendait révéler ce qui se passait entre le Roi et ses ministres. Il invitait l'Intendant à rechercher l'auteur de ce manuscrit, à en envoyer quelques exemplaires et à prendre à cet égard tous les éclaircissements nécessaires. Il ajoutait, de sa main, ce *post-scriptum :* « Vous voudrez, Monsieur, faire dire à l'auteur » de ce manuscrit que personne n'a le droit en France de » se rendre colporteur de nouvelles, qu'il fera sagement » d'abandonner, et bien tost, un métier qui pourroit lui » causer des chagrins cuisans. »

L'Intendant chargeait aussitôt son subdélégué à Libourne d'y faire toutes les recherches demandées par le Ministre; mais on n'y découvrait rien, et, le 27 janvier 1781, il

(1) *Arch. dép.*, C. 107.

(2) Charles Gravier, comte de Vergennes, après avoir été mêlé à de nombreuses négociations extérieures, avait été, dès 1774, mis par Louis XVI à la tête du département des affaires étrangères et investi en outre du gouvernement intérieur du royaume.

Digitized by Google

informait le Ministre que les nouvelles qui se débitaient à Libourne n'étaient point de nature à mériter l'accusation du Gouvernement; qu'elles y étaient envoyées de Paris et qu'on s'en entretenait par suite de l'intérêt que les citoyens prenaient naturellement à tous les événements publics (1).

Cette observation de l'Intendant ouvre un aperçu nouveau sur la part qu'il fallait dès lors faire aux préoccupations publiques. Placé au milieu d'un centre important, Dupré de Saint-Maur avait sans doute les pressentiments que donnaient à tous les hommes sérieux les agitations d'une époque profondément troublée, et il comprenait le besoin nouveau qui se trahissait par la recherche des nouvelles de la capitale.

Écrit mystique envoyé au Roi.

C'est à cette inquiétude des esprits qu'il faut attribuer sans doute l'envoi qui était fait au Roi, au mois de juin 1780, par un habitant de Périgueux, d'un écrit mystique renfermant des prophéties. L'auteur avait gardé l'anonyme; mais, bien qu'il n'y eût dans ce manuscrit rien de contraire à la personne royale, le gouvernement s'en était préoccupé, et M. de Vergennes mandait, le 21 juin, à l'intendant Dupré de Saint-Maur, de prendre à cet égard les éclaircissements nécessaires.

Par malheur, les renseignements fournis par le subdélégué de Périgueux furent absolument négatifs. Soupçonnant que l'ouvrage dont il s'agit pouvait être de quelque théologien, il s'était adressé à l'évêque de Périgueux qui, pas plus que lui, n'avait réussi dans ses informations. Il ne pensait pas, du reste, qu'on dût faire beaucoup d'attention à un écrit qui était tout au plus le fruit des loisirs d'un cerveau échauffé (2). On en resta là probablement.

(1) *Arch. dép.*, C. 117.
(2) *Arch. dép.*, C. 112.

Digitized by Google

Une affaire toute locale et d'un ordre absolument littéraire préoccupait alors et depuis plusieurs années l'éminent Intendant.

Difficultés au sujet de l'*Histoire de la Guyenne.*

Depuis le 28 avril 1752, la jurade de Bordeaux avait accepté la proposition que lui avait faite la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, de se charger d'écrire l'histoire de la province de Guyenne et celle de la ville de Bordeaux (1). Au mois de janvier 1771 seulement, avait paru le premier volume de l'*Histoire de Bordeaux* qui avait été rédigé par Dom Devienne, l'un de ces religieux. Le manuscrit du second volume, préparé par le même, était prêt au moment où il avait quitté Bordeaux en 1782 (2); mais on était encore loin d'avoir mis à profit les nombreux documents relatifs à l'histoire de la province. Un autre bénédictin, Don Carrière, qui, depuis 1752, avait le titre d'historiographe de la Guyenne, avait paru, en 1780, vouloir s'en occuper plus activement qu'il ne l'avait fait jusque-là. L'intendant Dupré de Saint-Maur s'était alors employé pour tâcher de le faire venir à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux afin de le mettre à portée de s'y occuper de l'histoire de la Guyenne. Sur ses instances, le ministre Bertin avait écrit en ce sens au supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (3), qui avait sans doute agréé la demande qui lui était faite, puisqu'on trouve Don Carrière installé à Bordeaux vers cette époque, et qu'on le voit communiquer à l'Académie

(1) Une lettre que Lefranc de Pompignac écrivait, le 29 avril 1750, au supérieur de l'ordre des Bénédictins ferait supposer que ce serait la Ville de Bordeaux qui aurait prié la congrégation de Saint-Maur de se charger de l'histoire de la Guyenne. Cette lettre avait, du reste, pour objet de recommander pour la confection de cette œuvre deux religieux de cet ordre, dom Pont et dom Gallias, qui ne furent pas choisis. (Voir *Archives hist.*, t. XIV, p. 540.)

(2) V. *Livre des Bouillons*, Introd., p. xv et suiv.

(3) *Arch. dép.*, C. 112.

Digitized by Google

de Bordeaux, le 7 mars 1782, un projet d'histoire générale de Guyenne.

Ce projet allait recevoir un commencement d'exécution, et le libraire Pallandre s'était déjà mis, avec la permission du Lieutenant de Maire de Bordeaux, à distribuer des prospectus et à recueillir des souscriptions, lorsque intervint, à la date du 17 mars 1784, par suite de la vive opposition de Dom Devienne qui avait quitté Bordeaux depuis 1782, un arrêt du Conseil qui cassait la permission irrégulièrement accordée par le Lieutenant de Maire pour la souscription des *Annales politiques, civiles, ecclésiastiques et littéraires de la ville de Bordeaux* (1). Dans ces termes, ce n'était guère plus que la reproduction du travail de Dom Devienne. Évidemment il y avait mieux à attendre d'une étude sérieuse et approfondie de nos vieilles archives, ainsi que Beaurein n'allait pas tarder à le prouver.

Suppression du livre : *Les Fastes de Louis XV.*

Mais ce n'était pas contre des publications comme celle du libraire Pallandre qu'il y avait surtout à sévir. Les libelles pullulaient de tous côtés. Il en était un surtout qui, sous la forme d'un livre d'histoire, était la plus sanglante diatribe du règne de Louis XV et de son entourage. Il s'agit d'un ouvrage en 2 vol. in-8°, publié sous ce titre : *Les Fastes de Louis XV, de ses ministres, maîtresses, généraux et autres notables personnages de son règne*, à Ville-Franche, chez la veuve Liberté, 1782 (2).

(1) *Arch. dép.*, C. 3110.

(2) On y a réuni des détails aussi piquants que peu établis sur les origines et la vie de la du Barry et sur le duc d'Aiguillon, le maréchal duc de Richelieu et le chancelier Maupeou. — Le pamphlétaire n'était pas, du reste, sans préoccupation de la Bastille. « Serons-nous à notre tour, » dit-il en note, page 16, séquestrés du nombre des vivants, comme le » plagiaire de l'*Histoire de la Régence*, de *Zéoquinisul*, des *Révolutions de* » *Perse*, des *Mémoires de Ducrot*, des *Anecdotes de Madame du Barri*, etc... » Nous prévenons d'avance que nous sommes du régiment de Champagne,

Digitized by Google

Ces volumes circulaient partout et rarement on pouvait les saisir. Le désir que le Gouvernement manifestait de les supprimer excitait le zèle des dénonciateurs qui parfois faisaient faire fausse route aux recherches. C'est ce qui arrivait à Bordeaux en 1783. Un gardien du bureau des Fonds de la Marine, à Bordeaux, avait signalé au Gouvernement un libraire de cette ville comme vendant les *Fastes de Louis XV;* mais les perquisitions faites chez ce libraire n'avaient rien fait découvrir de suspect. On restait alors convaincu qu'on avait eu affaire à une délation très hasardée, d'autant plus suspecte que le dénonciatenr avait adressé en même temps un mémoire pour obtenir une place d'invalide. En conséquence, l'intendant Dupré de Saint-Maur était invité à lui faire une sévère réprimande et à le prévenir que, s'il se permettait d'imputer à aucun particulier un fait dont il ne pût constater la vérité, il se mettrait dans le cas d'être puni avec la plus grande rigueur (1).

Le pamphlet n'en circulait pas moins en toute impunité, avec un succès d'autant plus grand qu'en 1785, l'on semblait revenir aux procédés arbitraires en usage sous Louis XV, en les aggravant même à certains égards. Des signes non équivoques montraient que les esprits se détachaient de plus en plus de la famille royale. Au mois de mai 1785, Marie-Antoinette s'étant rendue à Notre-Dame pour remercier Dieu de la naissance du duc de Normandie, n'avait rencontré sur son passage qu'une froideur marquée. « Mais que leur ai-je donc fait? » s'était-elle écriée. Hélas! depuis l'affaire du collier, il y avait

» et, qui plus est, que nons écrivons à Ville-Franche. » On signale comme auteur de ce pamphlet Bouffonidor, attaché au chevalier Zeno, ancien ambassadeur de Venise en France.

(1) *Arch. dép.*, C. 3310.

Digitized by Google

contre elle une hostilité déclarée qui s'étendait à la Cour, au Gouvernement tout entier. Vainement les arrêts du Conseil vont-ils se succéder sans relâche pour arrêter ce flot montant de livres, de pamphlets, de libelles qui portent à l'État des coups mortels.

Au milieu de ces arrêts, signalons celui qui renouvelant d'anciennes prescriptions, ordonnait de rechef le dépôt de tous les imprimés. En juillet 1785, l'Intendant, qui était alors Camus de Néville (1), recevait ampliation d'un arrêt du Conseil, du 16 avril précédent, qui enjoignait d'envoyer à la chambre syndicale de Paris neuf exemplaires de tous les ouvrages imprimés ou gravés en France. — Il était en même temps prescrit d'empêcher la publicité, par la voie des papiers publics, des ouvrages prohibés ou non permis (2). A quelques mois de là, un autre arrêt, du 23 novembre, interprétatif du premier, expliquait qu'il fallait dispenser de l'envoi à la chambre syndicale, les livres venant de l'étranger et ne faisant que transiter en France (3).

Suppression des *Œuvres de Voltaire.*

Que dire des autres arrêts portant suppression, soit des trente premiers volumes des *Œuvres complètes de Voltaire,* de l'édition de la Société typographique, 1784 (3 juin 1785), soit d'un livre intitulé : *De la Banque d'Espagne dite de Saint-Charles*, etc. (... août 1785)? Arrivés à l'Intendance de Guyenne, ils étaient affichés et publiés suivant l'usage (4); mais on sent bien que les préoccu-

(1) Camus de Néville, qui avait été précédemment inspecteur général de la librairie attaché au ministère à Paris, était depuis peu (juin 1785), intendant de la généralité de Bordeaux, où il ne fit cependant son entrée que le 8 octobre 1785. Sa nomination mit fin à l'intérim de Boutin et de Charpentier de Boisgibaud, après la retraite définitive de Dupré de Saint-Maur. Pendant son séjour en Guyenne, qui ne paraît pas s'être prolongé au delà du mois de mars 1786, Beleyme lui dédia sa carte générale de l'Aquitaine.

(2) *Arch. dép.*, C. 3310.

(3-4) *Arch. dép.*, C. 3310.

Digitized by Google

pations sont ailleurs. A Bordeaux, notamment, on n'en est plus à arrêter au passage les ballots de livres suspects venus de la Hollande. Des pamphlets de toutes espèces et de toute origine circulent dans tous les rangs de la société. Vainement le Parlement essayera-t-il de calmer cette agitation endémique en interdisant la représentation au théâtre du *Mariage de Figaro* (septembre 1785). Il va lui-même s'engager, à propos de la fameuse affaire des alluvions, dans une lutte à outrance avec le Ministère, et, malgré ses ménagements apparents, il aura porté à la royauté attaquée de tous côtés un coup trop retentissant.

Conclusion. C'est le moment d'arrêter une étude déjà bien longue, d'autant que les documents qui en ont fourni les éléments essentiels, font, dès l'année 1786, absolument défaut. Aussi bien, que pourront désormais les vieux règlements qui, depuis un siècle, se sont efforcés d'arrêter un mouvement devenu irrésistible? Ils sont définitivement frappés d'impuissance, en attendant d'être brisés par la Révolution qui arrive à grands pas. L'ancien régime va succomber dans sa lutte contre ce qui, jusque-là, s'était appelé le livre, et qui s'appellera désormais la Presse, léguant aux gouvernements qui le suivront, de résoudre, s'ils le peuvent, le problème ardu de la liberté de la presse.

Digitized by Google

CONVERSION D'HENRI IV

DEUX LETTRES INÉDITES D'ÉLISABETH D'ANGLETERRE

Par M. François COMBES.

C'est aux archives d'un pays voisin, c'est à Genève, alors ville neutre et centre animé de tout ce qui intéressait la Réforme au XVIe siècle, que j'ai trouvé les deux lettres françaises qui sont dans ce Mémoire et dont je voudrais vous entretenir. Nous en avons lu de Catherine de Médicis au moment de l'entrevue de Bayonne. Aujourd'hui, c'est d'Élisabeth d'Angleterre que nos lettres émanent, d'une grande reine et d'une femme habile, une de celles dont Chesterfield disait qu'elles sont parfois au-dessus de l'homme et parfois aussi au dessous de la femme; contemporaine de Catherine de Médicis, et assez semblable à celle-ci par la hauteur de caractère et la souplesse d'esprit, avec moins de versalité et plus de suite, avec le même soin de sa conservation propre liée au maintien de l'État. Elle avait un grand chancelier, Cécil, comme l'autre avait eu Michel de l'Hôpital; elle était plus ardente protestante que Catherine n'était ardente catholique, mais ne haïssait pas plus qu'elle la Sainte-Ligue et l'Espagne, les Guises et Philippe II : l'une, les haïssant comme fille de roi, que les Catholiques trai-

Digitized by Google

taient de bâtarde, comme Anglaise aussi qui voulait l'Angleterre à la tête du monde protestant, et Catherine les abhorrant comme mère qui veut la succession dans sa lignée, et qui, à une époque de fureur et de sang, les suivit un instant dans les massacres pour les égaler dans la popularité.

Grosse affaire, dans les deux pays de France et d'Angleterre, que les luttes de la Réforme et de la libre pensée! En Angleterre, elles avaient amené la succession protestante, et, c'en était fait, l'*île des Saints*, comme on disait, le pays de saint Anselme et de Thomas Becket, d'Alfred-le-Grand et de Richard Cœur-de-Lion, le pays de la *gentry* et des chartes, communal et aristocratique, libre et féodal tout ensemble, ayant toutes les assises anciennes et toutes les faces modernes, échappait à l'Église pontificale; il complétait la séparation du monde germanique avec le monde latin. Et en France? En France, dans cette avant-garde des races latines et catholiques, dans ce pays de prosélytisme et de foi, d'héroïsme et de chevalerie, qui avait dompté et converti les Germains, sauvé l'Europe de l'islamisme, relevé un instant Jérusalem et fondé au cœur des races musulmanes un royaume chrétien; eh bien, en France, le même danger était à craindre, était imminent. Cette vaste association populaire et démocratique, qui s'appelait la Ligue, n'avait plus son promoteur pour la défendre. Elle n'avait que le gros et lourd Mayenne, à la place de l'actif et délié Henri le Balafré. Elle avait été d'abord un mouvement spontané de défense catholique, et elle dégénérait en mouvement féodal. La féodalité s'y glissait et gâtait tout, comme plus tard elle gâta la Fronde; l'Espagne, qui avait les *Communeros* et les *Gueux* sur les bras et l'immensité du Nouveau-Monde, ne pouvait suffire aux

Digitized by Google

besoins du catholicisme français, en même temps qu'aux siens propres; et Henri IV, l'antagoniste des Ligueurs et des Espagnols, représentant la monarchie dans le protestantisme, quoique avec moins de monde, était vainqueur partout : il l'était à Arques, à Ivry, comme il l'avait été à Coutras, comme il l'eût été à Paris, si sa bonté ne l'eût empêché de prendre par la famine le terrible Comité des Seize, c'est-à-dire la démocratie et la commune parisienne.

Il faut le dire; sans Paris, sans cette démocratie intraitable, qui comptait bien se battre un peu pour elle-même en se battant pour la foi, et à laquelle répondait le peuple tout entier des grands centres de province, le catholicisme était perdu en France. Henri IV, qui avait livré dix batailles plutôt que de se convertir, qui avait deux fois assiégé Paris, et, la seconde fois, on sait avec quel blocus et quelle résistance; Henri IV, qui avait tout le parti des *politiques* pour lui, l'ancien parti de Michel de l'Hôpital, aurait aisément gagné par des traités les hauts seigneurs de la Ligue et ne se serait pas converti. Mais le peuple, seul sincère, tint bon contre lui, jusqu'à se nourrir des morts plutôt que de le reconnaître, s'armant de toutes les antipathies de race contre son escorte étrangère de Hollandais, d'Allemands, d'Anglais, et il fallut songer sérieusement à aller à la messe, si l'on voulait avoir la vieille capitale de la France, c'est-à-dire si l'on voulait régner.

Grand souci pour Henri IV! Du même coup et contre l'Espagne puissante, contre des hommes tels qu'Alexandre Farnèse et Philippe II, il pouvait perdre tous ses alliés. Grand souci au même moment et sujet de colère pour Élisabeth d'Angleterre! Elle voulait, comme en Angleterre, comme tout récemment en Écosse, *protestantiser*

Digitized by Google

la France par son roi, par les exemples du gouvernement que tôt ou tard on suit; elle nous inféodait à l'Angleterre par le lien religieux; elle retournait sur nos rois, par la nécessité des secours, l'ancienne vassalité britannique, et, dans l'Europe divisée en deux camps, elle aurait seule commandé à l'un, la France n'étant rien entre les deux, rien qu'un État subordonné, soumis, effacé, n'ayant ni individualité, ni raison d'être, une proie entre l'Angleterre et l'Espagne.

Certes un allié comme Élisabeth, à qui Henri IV, après Dieu, devait tout, qui n'avait épargné ni hommes ni argent pour sa cause, était de nature à être écouté, à retarder les conversions, à exiger une lenteur plus que prudente. Entre Paris et Élisabeth, Henri IV et le sage Sully ne savaient trop que faire. Et ceci peut-être explique bien des choses. D'autant plus que, intelligente et d'un esprit cultivé, Élisabeth parlait la langue de Rabelais et de Marot, et l'écrivait avec netteté, profondeur, finesse : c'était le style, plein d'observations et de sens, d'esprit caustique et d'idées, de Catherine de Médecis elle-même, avec des étrangetés qui se conçoivent et les incorrections du temps.

« *Oh ! quelles douleurs* », dit-elle dans sa première lettre en juillet 1593, au premier bruit que la conversion était probable... — Et cette lettre fut communiquée aussitôt, comme la seconde et comme bien d'autres, au Grand Consistoire de Genève où était Théodore de Bèze, avec ces mots que nous avons copiés dans les portefeuilles historiques des Archives : *Écrites de la main de la reine et composées par elle.*

« Oh ! quelles douleurs, oh ! quels regrets j'ai sentis en » mon âme, par le son de telles nouvelles que Morlâs m'a » contées ! Mon Dieu ! est-il possible qu'aucun mondain

Digitized by Google

» respect dût effacer la terreur des divines menaces? » Celui qui vous a maintenu et conservé par sa main, » pouvez-vous imaginer qu'il vous permît et laissât aller » seul, au plus grand besoin? Ah! c'est dangereux de mal » faire pour faire du bien. Encore j'espère que plus saine » aspiration vous adviendra. Cependant je ne cesserai de » vous mettre au premier rang de mes dévotions, à ce » que les mains d'Ésaü ne gâtent pas les bénédictions de » Jacob. Et quand vous me promettez toute amitié et » fidélité, je confesse l'avoir chèrement méritée, et ne m'en » repentirai, pourvu que ne changiez de père : autrement » ne vous serai-je que sœur bâtarde, au moins non de » père (c'est-à-dire je ne serai plus votre sœur de père); » car j'aimerai toujours mieux le naturel (votre religion » native) que l'adopt, comme Dieu mieux le connaît, qui » vous garde au meilleur chemin et meilleur sentier!

» Votre très-asseurée sœur, si ce soit à la vieille mode; » avec la nouvelle, je n'ai que faire. »

Cette lettre éplorée, dont ni M. Poirson ni M. H. Martin n'ont eu connaissance, ce cri plaintif d'une amitié déçue et mécontente, témoignage certain et rare exemple d'un souverain anglais consacrant sa vie à mettre sur le trône un roi de France, était faite pour ébranler Henri IV. C'est au *mondain respect,* c'est-à-dire à des considérations humaines, à des craintes vulgaires qui ne pouvaient entrer en ligne avec les divines terreurs, à des compromis que la conscience droite réprouve, qu'elle attribuait sans détour la résolution du roi. Elle suspectait sa sincérité, et elle l'accusait *de faire le mal pour arriver à un bien;* de se départir de l'intégrité austère d'un vrai *réformé;* de ne se souvenir de rien, ni des vieilles inimitiés d'*Esaü,* ni des bénédictions de *Jacob,* ni de Dieu, qui ne l'avait jamais délaissé dans le besoin, ni de l'Angleterre, qui

Digitized by Google

avait été pour lui la providence de Dieu, mais pourrait bien le lui faire sentir. Puis, abordant ce qui la touchait le plus elle-même, ce qui avait souvent indigné les protestants sans excepter Henri IV, « Ah ! lui disait-elle, vous » voulez que je ne sois plus pour vous qu'une sœur » bâtarde! Et je ne serai que bâtarde, si vous changez de » *père,* — c'est-à-dire si vous allez au pape, qui est le » *père* des catholiques aux yeux duquel je ne suis » qu'une bâtarde. — Il est vrai » — et ceci allait droit au cœur d'Henri IV — « il est vrai que c'est de père seule- » ment que je ne serai plus votre sœur. » Ce qui signifiait : « Je le serai toujours de mère, » rappelant ainsi à Henri IV sa mère à lui, son héroïque mère Jeanne d'Albret, qui l'avait élevé dans la Réforme, qui était morte protestante comme la mère d'Élisabeth, peut-être empoisonnée, peut-être martyre. Elle revenait à cette pensée, à ce poignant souvenir, dans la formule finale de la lettre, et d'une façon leste et cavalière : « *Votre sœur à la vieille* » *mode; de la nouvelle je n'ai que faire.* » Sir Wilkes, dont parlent aussi les Lettres missives d'Henri IV, était le porteur de cette admonestation sanglante.

Nul doute que de telles paroles et venant de haut ne fissent impression sur Henri IV, sur un roi gentilhomme que le point d'honneur ne trouvait pas insensible et qui voyait les ennuis de sa situation. Le 23 juillet, deux jours avant l'abjuration, qui eut lieu à Saint-Denys, le dimanche 25, il écrivait à Gabrielle : « C'est dimanche que je » ferai le saut périlleux. A l'endroit des Ligueurs, je suis » de l'ordre de Saint-Thomas; et, à l'heure qu'il est, j'ai » cent importuns sur les bras qui me feront haïr Saint- » Denys, comme vous faites Mantes. » Le fou Chicot, de son côté, ne lui disait-il pas : « Monsieur mon ami, *de* » *moi je tiens* que tu donnerais en un besoin les papistes

Digitized by Google

» et les Huguenots aux protonotaires de Lucifer, pourvu » que tu fusses paisible roi de France? » C'est à l'impression pénible de ces remontrances anglaises, accompagnées de mille autres réflexions personnelles, qu'il faut attribuer ces larmes d'Henri IV en embrassant le pasteur La Faye, ancien ministre de sa mère, et en prenant congé de lui pour aller frapper, où donc? A la basilique de Saint-Denys, et s'entendre dire par l'archevêque de Bourges: « Qui êtes-vous ? — Je suis le roi. — Que demandez-vous? » — A être reçu au giron de l'Église. »

Mais, avant cette cérémonie, avant cet acte du nouveau Clovis, une autre lettre vint de Londres, une autre lettre fut écrite par Élisabeth, un dernier coup fut frappé. Pensées générales, comme dans la première, et tours latins dans le style, comme la Renaissance les aimait; réflexions qui font sentence, figures et comparaisons saisissantes, même ton aigre-doux, même indignation à la fin, et même persifflage contre les docteurs *romains*, telle était la nouvelle missive. Mais elle est plus longue; Élisabeth discute d'autant plus qu'elle espère moins; elle se ranime elle-même par le soin de la plaidoierie et l'abondance du discours, et laisse échapper des aveux sous des récriminations pressantes :

« Très-cher frère, dit-elle — et dès le premier mot elle se fâche, car elle ajoute : « *si ainsi vous puis nommer*, — » le naturel de tous humains porte imprimée cette » impression, que, quand devant nos yeux, nous voyons » l'horrible spectacle d'un, prêt à se noyer, nous hâtons » quelque présent remède, pour obvier tel malheur; et si » la main n'y sert, nous y ajoutons quelque meilleur » moyen. Ce qui me pousse, pour ne me mettre hors du » rang de charitable, vous présenter ce gentilhomme, par » qui vous entendrez, bien au long, le discours de mes

Digitized by Google

» pensées. Que si elles ne sont si sages pour vous ins-
» truire, si ne laissent-elles toujours de veiller sur
» votre salut et honneur, et prendrez de bonne part que
» moi, qui jamais fus née pour simuler, vous use de telle
» sincérité que mon âme vous a toujours vouée.

» Je me trouve en argument d'où je ne voie l'abîme,
» et tremble à vous voir plongé en une mer où l'ancre à
» grand'peine retiendra la fichure. Et combien que tout
» bonheur nous advient par la grâce divine, si est-ce que
» Dieu nous prête des instruments d'où nous pourchas-
» sons notre ruine, ou en acquérons nos ruines. C'est
» donc la mode d'en user qui nous portraict notre fortune,
» Si nous en abusons, voilà tout gâté. Mais si nous l'ac-
» commodons à notre mieux, toute bonne issue en
» adviendra. »

C'est une menace, on le voit, sous ces raisonnements moitié politiques, moitié mystiques. Henri IV devait comprendre parfaitement ce qu'on voulait dire par *ces instruments providentiels, d'où l'on acquiert sa ruine, si l'on ne s'en sert pour l'éviter*. Il y avait de quoi réfléchir. Heureusement Élisabeth, sans démordre de son idée, mentionnait dans sa lettre le blocus de Paris, et, tout en accusant la glorieuse pitié d'Henri IV, reconnaissait la nécessité de prendre la capitale et la difficulté de s'en rendre maître. « Je vous ai vu, dit-elle, abandonner
» l'occasion, quand elle se présenta à vous, voire même
» publiquement, près de votre plus grande ville. La
» famine vous représenta la vue de sa décadence, quand
» il vous plut de la délivrer des grands nombres, pour
» plus les affranchir. Prenez garde de ne faire plus pareils
» traits! Si autres ne se fussent plus souvenus de vous
» que vous de vous-même, vous n'eussiez eu à cette
» heure besoin d'aide. »

Digitized by Google

Réminiscence amère et qui fait prévoir ce qui suit, les poignantes ironies, les antithèses, un style martelé et bref, le reproche de n'être pas consultée et de n'estimer que ses secours, la claire insinuation de n'avoir obligé qu'un ingrat. « Je m'étonne que moi, que semblez si peu » estimer que n'en demandez un seul avis en ce qui plus » maintenant vous presse, vous offre mes meilleurs » conseils, après le fait bien décidé. Je confesse que » *faites prudemment de demander plutôt mes forces que mes* » *discours, vous appuyant plus sur les bras de mes sujets* » *que sur la tête de leur souveraine.* Mais, combien que » méprisée, je ne faillirai non obstant de vous repré- » senter le visage de votre État, tel que me semble, et » selon tels linéaments que je me figure le corps. Et, » pour n'être de pucelle bon peintre, je veux que la » langue de ce porteur le vous tire; et, selon telles figu- » res, il vous représentera mes conceptions pour votre » conservation. Ah! que je fusse assez habile appui! Je » me penserais heureusement née contre toutes vos » troupes de docteurs. Je prie à Dieu que aussi bonne fin » vous arrive comme n'en eussiez eu besoin, si, en temps, » vous eussiez prêté l'oreille à un conseil, jamais trahis- » sant, mais toujours fidèle.

» Pour ce que le temps presse, pour connaître votre » résolution à chaque article que le porteur dira, n'usez » trop de délais, comme déjà j'en ai senti ma part, de » peur qu'ils ne vous nuisent plus qu'à moi. Tenez-moi » pour telle qui sent autant de tourment de votre mal » que vous pourriez souhaiter. Et vous souhaite, en heur » assuré et libre de mauvais vents, desquels Dieu par sa » sainte main vous garde!

» Votre sœur, si ainsi dois; *non bâtarde* (elle y revient) » que jamais ne veux. »

Digitized by Google

Voilà les lettres; et c'est terrible les bienfaiteurs, quand on ne marche plus dans leur voie! Ils font souvent de leurs bienfaits une tyrannie pour la conscience, pour toute la suite de la vie; et les princes l'éprouvent comme les particuliers. Mais rien ne put arrêter Henri IV. Il voulait régner; il voulait pacifier la France après trente ans d'orages civils. Approuvé par Sully, encouragé par tous les modérés, qui, dans les révolutions se détachent peu à peu des partis extrêmes, il était résolu à se convertir. Il disait plaisamment, comme un soldat gentilhomme, donnant une forme légère à des choses sérieuses : « Paris » vaut bien une messe ». Il disait plus gravement : « Tout » m'est possible pour sauver mon peuple ». Il le sauva; il sacrifia sa religion, la religion maternelle et de son berceau, pour laquelle il se battait depuis un quart de siècle et pour laquelle aussi il avait failli périr à la Saint-Barthélemy, s'y attachant par amour-propre et de parti-pris, par habitude et respect filial, par le lien puissant de souffrances communes; il la sacrifia, sans perdre, en face de la Maison d'Autriche, l'alliance anglaise que sa tolérance lui conserva, et la postérité lui en a gardé une éternelle reconnaissance.

Digitized by Google

LES

AMÉLIORATIONS DU PORT DE BORDEAUX

ET LE

CANAL DE GRATTEQUINA

Par M. FARGUE

MESSIEURS,

Il est beaucoup question, depuis quelque temps, dans la presse locale, des projets d'amélioration du port de Bordeaux. On se livre à des discussions qui témoignent de la préoccupation du public. Cette préoccupation est légitime et ces discussions ne seraient que profitables, si elles portaient toujours sur des faits exacts. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Les ingénieurs ne sauraient se proposer de relever toutes les erreurs qui se publient ou qui se disent chaque jour sur ces questions. Mais ils se font un devoir de ne négliger aucune occasion pour chercher à former un courant d'opinion éclairée. J'ai donc pensé que les membres de l'Académie entendraient avec intérêt quelques explications sur les points principaux des projets de la réalisation desquels dépend l'avenir commercial de Bordeaux.

Digitized by Google

§ 1er. — *Mouvement commercial. — État actuel des accès et des installations du port de Bordeaux.*

Le port de Bordeaux est le troisième port français. Par le chiffre de son mouvement commercial qui est, en nombre rond, de quatre millions de tonneaux de jauge, il est classé après Marseille qui en a sept millions, et après Le Havre qui en a quatre millions et demi. Les quatre millions de tonneaux de jauge de notre port se répartissent à peu près également entre la batellerie fluviale et la navigation maritime.

Les bateaux de rivière sont des gabares et des bateaux à vapeur qui mettent Bordeaux en communication avec les petits ports de la Garonne, de la Dordogne, de la Gironde, ainsi qu'avec les centres commerciaux riverains du canal latéral à la Garonne et du canal du Midi : leur calaison maximum est de 2 mètres environ.

Les navires de mer se distinguent en *petits caboteurs, grands caboteurs*, longs-courriers et *transatlantiques*. Les petits caboteurs, qui s'éloignent peu des côtes et fréquentent les ports français de l'Océan, calent 4 mètres environ. Les grands caboteurs et les longs-courriers atteignent tous les ports du monde, mais principalement ceux du nord de l'Europe, ceux de l'Afrique et de l'Océanie ; leur calaison ne dépasse pas 6^m50. Les transatlantiques sont spécialement construits en vue de communications et échanges commerciaux à grande vitesse avec l'Amérique. Leur calaison est de 7^m30 et tend à augmenter. On peut considérer 7^m70 comme la limite extrême actuelle de ces grands tirants d'eau qui exigent des profondeurs de 8 mètres au moins.

A ces diverses catégories de navires, qui représentent

Digitized by Google

chacune une forme de son activité commerciale, le port de Bordeaux doit fournir deux choses : d'une part, un accès facile, c'est-à-dire des passes et un mouillage d'une profondeur appropriée à la calaison; et, d'autre part, une place et des engins convenables pour les opérations de chargement et de déchargement des marchandises.

Les bateaux à vapeur de rivière trouvent partout la profondeur dont ils ont besoin et qui est généralement moindre que 2 mètres. Ils accèdent aux rives par l'intermédiaire de pontons le long desquels, sauf quelques circonstances exceptionnelles très rares, existe le mouillage nécessaire.

Les gabares franchissent sans difficultés, à la faveur de la marée, les passes les plus maigres de la Garonne et de la Dordogne fluviales. Mais dans le port de Bordeaux, elles ne trouvent pas partout le mouillage et les cales dont elles ont besoin. Leur chargement et leur déchargement se font généralement à bras d'hommes, à l'aide de plats-bords formant ponts volants entre la gabare et une cale inclinée pavée. Ces cales ont actuellement, dans le port de Bordeaux, un développement de 4,500 mètres utilisables, ce qui constitue une moyenne d'environ 450 tonneaux de jauge par mètre courant de cale. Ce chiffre est excessif, car on considère comme normale la moyenne de 300 tonneaux par mètre courant. Il faut donc porter à sept kilomètres au moins le développement des cales et entretenir à leur pied, au moyen de dragages, une profondeur de 2 mètres au moins. Moyennant ces améliorations, dont la réalisation est prochaine et ne présente pas de difficultés, la petite batellerie sera amplement dotée; elle pourra se développer à l'aise pendant un long avenir et atteindre le chiffre de trois millions de tonneaux de jauge que comporte facilement le port de Bordeaux.

Digitized by Google

Pour les navires de mer, la situation actuelle est moins bonne, et son amélioration n'est pas aussi simple.

Nous parlerons d'abord du tirant d'eau.

La Gironde et la Garonne maritime ne présentent pas partout la profondeur de 6m50 que réclament les grands caboteurs, et à plus forte raison celle de 8 mètres nécessaire aux transatlantiques.

Entre la mer et la rade de Trompeloup, près de Pauillac, les passes de la Gironde offrent partout une profondeur de 4m50 au moins au-dessous de basse mer, et les plus faibles marées de morte-eau relèvent le niveau de 4 mètres au moins. La condition d'un tirant d'eau minimum de 8 mètres à toute marée s'y trouve donc naturellement et largement remplie.

Entre Trompeloup et le Bec d'Ambès, la montée minimum de la marée est encore de 3m80, mais la Gironde présente deux passages où la profondeur à basse mer n'atteint pas 4 mètres, c'est d'abord la passe de Beychevelle (3m30), puis celle du Bec d'Ambès (2m60 à 3 mètres).

La Garonne maritime présente aussi des passes maigres qui, en remontant vers Bordeaux, se rencontrent dans l'ordre suivant :

Bassens,	longueur	3,000 mètres,	profondeur minimum	2m60.
Carriet,	dº	1,000	dº	3 20.
Bacalan,	dº	1,700	dº	3 ».

La montée minimum de la marée est de 3m50 seulement aux abords de Bordeaux.

La rade de Bordeaux présente un mouillage naturel de 6 mètres au moins sous basse mer. L'étendue de cette rade est habituellement de 12 à 15 hectares; mais elle est sujette à de grandes variations. En 1842, elle atteignait près de 40 hectares; en 1874 elle a été réduite à

Digitized by Google

4 hectares; elle a même totalement disparu pendant l'été de 1882. Elle est actuellement de plus de 10 hectares. Ces variations tiennent aux influences alternativement prédominantes du courant de flot et de jusant. La rade se creuse pendant les années pluvieuses et s'envase pendant les années sèches. Ces alternatives de profondeur et d'encombrement causent la plus grande gêne aux navires qui ont toujours besoin des mêmes profondeurs à leur mouillage. Pour leur accostage et pour le dépôt de leurs marchandises, les navires de mer, et principalement les navires à vapeur, ont besoin de quais verticaux et de terre-pleins. Le port de Bordeaux présente aujourd'hui, y compris le bassin à flot, un développement de 2,850 mètres de quais verticaux, lequel développement, comparé aux 2,100,000 tonneaux du mouvement commercial actuel, donne une moyenne de 770 tonneaux de jauge par mètre courant de quai vertical. Cette proportion est excessive. En Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Allemagne, on admet généralement que le coefficient normal est de 300 tonneaux seulement par mètre courant de quai vertical. Dans le port d'Anvers, le rapport est de 470 tonneaux pour les grands paquebots, et on trouve déjà les quais insuffisants.

A Bordeaux, pour que les marchandises puissent être manutentionnées dans de bonnes conditions, il faudrait qu'il n'y eût pas plus de 400 tonneaux de jauge par mètre courant de quai.

Par conséquent, dès à présent, abstraction faite de tout accroissement de tonnage, et à ne considérer que l'amélioration et l'accélération des procédés de chargement et de déchargement, il faudrait à Bordeaux un développement de 5,300 mètres de quais verticaux, c'est-à-dire 2,500 mètres de plus que ce qui existe actuellement.

Digitized by Google

Les chaussées et terre-pleins bordant les quais verticaux de la Garonne présentent une largeur moyenne de 70 mètres; le long des cales inclinées, la largeur est de 30 mètres seulement. Le long des quais du bassin à flot la largeur est généralement de 100 mètres; mais elle est réduite sur quelques points à 80 mètres et même à 50 mètres. Les quais ne sont bordés que d'une voie ferrée unique dont l'exploitation est difficile à cause des sujétions nombreuses d'une circulation très active sur des zones trop étroites. Il faudrait, pour la grande navigation, une largeur uniforme de 100 mètres de terre-pleins, des voies ferrées nombreuses et d'une exploitation facile, des hangars et des magasins à proximité et des voies d'accès largement ouvertes.

§ 2. — *Travaux d'amélioration exécutés et projetés.*

L'approfondissement des cinq passes maigres, le maintien permanent d'un bon mouillage dans la rade, la création de cales et de quais suffisants, l'élargissement des terre-pleins, etc..., sont depuis plus de soixante ans l'objet des préoccupations du commerce, ainsi que des efforts du Gouvernement. Pour nous borner aux faits les plus essentiels et les plus récents, nous rappellerons que de 1853 à 1868, on a construit sur la rive gauche de la Garonne 1,100 mètres de quais verticaux qui ont coûté huit millions; de 1855 à 1870, on a exécuté pour l'approfondissement des passes, 17 kilomètres de digues, ou rives artificielles en enrochements, qui ont coûté trois millions; enfin de 1867 à 1879, on a construit le bassin à flot qui a ajouté 1,740 mètres courants de quais verticaux aux 1,100 mètres de la Garonne, et qui a coûté vingt et un millions.

Digitized by Google

Cette dépense totale de trente-deux millions n'a pas suffi, et il ne faut pas s'en étonner, car le mouvement commercial s'accroît sans cesse : les dimensions des navires augmentent, et la vapeur se substitue de plus en plus à la voile. Comme un être vivant, notre port à des besoins incessamment renouvelés auxquels il faut, sous peine de mort, donner incessamment satisfaction.

On s'est donc livré, à partir de 1874, à de nouvelles études qui se sont prolongées jusqu'en 1879. Il y a eu deux grandes enquêtes locales où la question a été examinée sur toutes ses faces. En 1878, une commission dans laquelle les compétences de l'ordre le plus élevé ont été réunies et tous les intérêts représentés, a résumé dans un rapport important les résultats de cette longue et très complète étude.

Ces résultats, consacrés par une décision ministérielle du 23 décembre 1878, sont en deux mots les suivants :

D'une part, on doublera le développement des cales inclinées du port de Bordeaux, et on entretiendra d'une manière permanente les profondeurs utiles de ce port au moyen de dragages.

D'autre part, à l'aide de travaux exécutés en rivière, dragages et modifications dans la forme des rives, on appprofondira les passes de la Garonne maritime et de la Gironde supérieure jusqu'à $3^{m}50$ sous basse mer. Par là, un tirant d'eau de 7 mètres, au moins, sera assuré à toute marée, et les caboteurs, grands et petits, pourront en tout temps arriver à Bordeaux.

Pour les besoins des navires transatlantiques, on étudiera, mais *subsidiairement,* un canal de grande navigation entre Bordeaux et Trompeloup.

Ce programme est l'expression juste des besoins du port de Bordeaux. A moins de vouloir tout remettre en

Digitized by Google

question, de perdre le bénéfice des décisions actuellement acquises, et de recommencer une nouvelle période de discussions et d'études, c'est à ce programme qu'il faut se tenir. Qu'on le mette à exécution sans retard, qu'on le réalise complètement dans toutes ses parties, celles qui y sont implicitement contenues comme celles qui y figurent explicitement, et le port de Bordeaux verra s'ouvrir une ère de grande prospérité commerciale.

Les travaux concernant le port même de Bordeaux ont été déclarés d'utilité publique par une loi du 21 février 1880. Ils consistent dans le dragage à 2 mètres sous basse mer des bancs dits de la Manufacture et des Queyries, et dans la construction de cales inclinées et de terre-pleins. Les nouvelles cales auront sur la rive gauche, depuis le boulevard J.-J. Bosc jusqu'au pont Deschamps, un développement de 700 mètres, contenant l'appropriation complète et le dégagement des cales de Brienne, de Paludate, de Sainte-Croix et de la Monnaie. Sur la rive droite, elles s'étendront du pont métallique aux chantiers Bichon, sur une longueur de 4,300 mètres. Le projet d'exécution de ces travaux, dressé en juin 1881, n'a été revêtu que le 4 mai 1883 de l'approbation définitive de l'Administration supérieure. Ce délai a été long : des difficultés s'étaient soulevées au sujet d'un élargissement qui avait été incidemment proposé par les ingénieurs, à la Pointe des Queyries, et qui a été ajourné à une époque indéterminée. La réalisation des travaux du port de Bordeaux est donc prochaine, et ce port va bientôt posséder 9 kilomètres de cales inclinées, avec 2 mètres d'eau au moins à leur pied. Le mouvement commercial actuel de la batellerie fluviale (deux millions de tonneaux) aura donc un mètre courant de cale pour 222 tonneaux de jauge, proportion satisfaisante puisque le chiffre de 300 tonneaux est regardé générale-

Digitized by Google

ment comme normal. Avec 9 kilomètres de cales, la batellerie fluviale pourra atteindre, sans qu'il y ait encombrement, un mouvement commercial de trois millions de tonneaux.

Les travaux d'amélioration des passes de la Garonne maritime et de la Gironde supérieure ont été l'objet d'une loi d'utilité publique, à la date du 3 août 1881. La dotation législative en est de trente millions. Ces travaux ont été groupés en deux projets définitifs : l'un concernant la Gironde supérieure, c'est-à-dire les passes de Beychevelle et du Bec d'Ambès, l'autre relatif à la Garonne maritime, c'est-à-dire aux passes de Bassens, Carriet et Bacalan.

Le premier de ces projets, dont la dépense est évaluée à vingt millions, a pris sa forme définitive à la date du 22 décembre 1882. Il a reçu l'approbation ministérielle le 13 mars 1883. Ce projet a pour traits principaux l'acquisition de l'île Cazeau tout entière, le rescindement des pointes saillantes des deux autres îles (île du Nord et île Verte) et enfin le dragage de la passe de Beychevelle.

Cette passe comprend deux hauts-fonds : l'un au nord et l'autre au sud du port de Beychevelle. Le premier, dont la profondeur et l'emplacement n'ont jamais varié depuis près de trente ans, est formé par une argile compacte, mêlée de petits cailloux, qui appartient au terrain tertiaire; on n'y rencontre pas les vases en alluvions contemporaines qui encombrent les autres passes. Cette fixité de régime et cette absence de dépôts vaseux sont dues à des causes générales qui subsisteront après que l'approfondissement projeté aura été réalisé et il est certain que, le dragage une fois fait, la navigation trouvera, sur ce point, une passe de 450 mètres de largeur et d'une profondeur de 4 mètres à $4^{m}50$ sous basse mer.

Le haut-fond qui est au sud du port de Beychevelle est

Digitized by Google

vaseux et a souvent varié d'emplacement et de profondeur. Mais depuis huit ans, il tend à se rapprocher de la rive du Médoc et à diminuer de longueur. Il sépare deux rades de 4 mètres dont les extrémités atteignent le même profil transversal de la Gironde, mais à des distances différentes de la rive. Il suffira, pour qu'elles se rejoignent bout à bout, et par conséquent pour que tout haut-fond disparaisse, que la rade d'amont ou du sud se rapproche d'environ 500 mètres de la rive. Or c'est la pointe nord de l'île Verte qui, en fonctionnant comme une sorte d'éperon saillant, rejette cette rade au large. La suppression de cet éperon, c'est-à-dire le reculement de la pointe de l'île Verte, favorisera l'évolution désirée et on peut regarder comme certain que, l'île une fois recoupée, le haut-fond disparaîtra définitivement.

Quant à la passe du Bec d'Ambès, une comparaison attentive des plans de sondages dressés depuis 1855 a montré que, depuis la fermeture partielle du bras de Macau, un régime nouveau, favorable à la navigation, s'est établi dans le bras d'Ambès. Ce nouveau régime ne s'est pas tout d'abord nettement dessiné. Jusqu'en 1874, la passe a subi des oscillations fréquentes, se portant vers l'île Cazeau, pendant les années pluvieuses, et se rejetant au contraire vers le Bec, pendant les années sèches où l'influence du flot était prédominante. Mais depuis huit ans, les deux rades de 4 mètres au moins de profondeur qui existent, l'une en amont et l'autre en aval de la passe, tendent constamment à se rejoindre. Malgré les différences qu'ont présentées les années 1879 et 1882, ces rades se sont invariablement fixées contre l'île Cazeau qui est en corrosion constante depuis trois ans. La jonction de ces deux rades n'est arrêtée que par le renflement saillant que présente cette île; la suppression de cette saillie sera

Digitized by Google

une action exercée dans le sens même des forces naturelles, et par cela même on peut prédire à coup sûr sa réussite. Elle suffira pour assurer la jonction des rades, c'est-à-dire la suppression définitive de la passe du Bec.

Si donc on raisonne dans l'hypothèse, aussi probable qu'il est humainement permis de le désirer, que ces grands travaux seront couronnés d'un plein succès, on peut dire que dès à présent la Garonne est virtuellement ouverte à la grande navigation jusqu'à la passe immédiatement en amont du Bec, c'est-à-dire jusqu'à la passe de Bassens, près de l'île de Grattequina, à 7 kilomètres de la rade du port de Bordeaux. Les grands navires calant $7^{m}50$ pourraient donc arriver à Bordeaux si les passes supérieures de la Garonne étaient susceptibles d'un approfondissement équivalent. Il n'en est malheureusement pas ainsi.

L'amélioration de ces passes forme un deuxième groupe de travaux connu sous le nom de *projet de Lormont*. Ce projet est en préparation. L'étude en est achevée dans ses parties essentielles, mais elle n'a pas encore été soumise à l'administration supérieure. Le projet comporte l'acquisition de l'île de Grattequina tout entière, ce qui permettra de rétablir sur la rive gauche une *anse concave à courbure prononcée* le long de laquelle se creuseront des profondeurs permanentes de $6^{m}50$ à 7 mètres au moins.

Sur la rive droite, la direction de la digue actuelle de Bassens sera fortement modifiée. A la faveur de ce changement dans la forme des rives, la passe de Bassens conservera la profondeur de 4 mètres qui lui sera donnée par des dragages.

Les deux autres passes, Carriet et Bacalan, se trouvent dans une partie de la Garonne où les formes actuelles du lit ne sont pas susceptibles de changements assez impor-

Digitized by Google

tants pour réagir sensiblement sur les formes du fond. La rive gauche, occupée par le quartier de Bacalan et par les ouvrages du bassin à flot, non plus que la rive droite commandée par le coteau rocheux de Lormont, ne peut subir ni reculements ni avancements notables; il faut considérer le chiffre de 3^m25 comme la limite très extrême de la profondeur qu'on pourra obtenir sur ces passes, non seulement à l'aide des grands dragages projetés, qui exigeront une dépense de près de trois millions, mais même avec des dragages d'une importance double ou triple. Au delà de cette limite, le matériel de dragage deviendrait un obstacle pour la navigation elle-même.

Ce point capital a été l'un des plus attentivement étudiés par la Commission de 1878; toutes les solutions proposées ont été examinées : déplacement complet du lit de la Garonne, rescindement du coteau de Lormont, dragages analogues à ceux exécutés dans certains estuaires du nord de l'Angleterre. Finalement la Commission s'est arrêtée à la conclusion qu'il ne faut pas compter, quoi qu'on fasse, que les passes de Lormont et de Carriet s'approfondiront à plus de 3^m25 environ sous l'étiage, profondeur qui suffit pour les grands caboteurs, mais non aux transatlantiques.

Au surplus, il existe dans le port même de Bordeaux un quatrième obstacle à la grande navigation, obstacle qu'il est aujourd'hui impossible de faire disparaître. Nous voulons parler du seuil des écluses du bassin à flot, placé à 3 mètres seulement au-dessous de la basse mer.

En résumé, si l'on se reporte au programme de 1878, on voit qu'il se compose de deux parties. L'une, mise au premier rang et comprise dans ce qu'on a appellé « le programme Freycinet », concerne d'une part les cales dont

Digitized by Google

la batellerie fluviale a besoin dans le port de Bordeaux, et d'autre part le tirant d'eau nécessaire au grand cabotage; une dotation de trente-huit millions y est affectée, et l'exécution des travaux est prochaine. L'autre, mise au second rang dans l'ordre chronologique et non comprise dans le programme Freycinet, a spécialement pour objet la navigation transatlantique, elle est encore à l'état d'étude, mais cette étude a fait dès à présent un pas important : on a reconnu la possibilité d'ouvrir à la grande navigation la totalité du cours de la Gironde, ainsi que la partie inférieure de la Garonne maritime, jusqu'à la passe de Bassens exclusivement. Ce n'est donc plus à Trompeloup, c'est-à-dire à 50 kilomètres de Bordeaux, qu'il faut faire déboucher le canal de grande navigation, mais à Grattequina, c'est-à-dire à 5 kilomètres seulement du bassin à flot actuel.

Mais si, sous le rapport des passes profondes, telles que les réclame la grande navigation, la question se présente aujourd'hui sous un aspect plus réduit et plus simple qu'en 1878, elle est au contraire plus vaste et plus compliquée en ce qui concerne les quais verticaux et les terre-pleins.

§ 3. — *Quais verticaux et terre-pleins.*

Depuis vingt ans environ, la vapeur et le fer se substituent de plus en plus, dans les navires de mer, à la voile et au bois. Cette transformation a été le signal d'une révolution profonde, non seulement dans la construction des navires, mais encore dans les courants commerciaux, ainsi que dans le régime des ports de commerce en général et dans celui de Bordeaux en particulier.

Autrefois, les navires à voiles stationnaient au milieu

Digitized by Google

de la Garonne, mouillés sur des corps-morts, décrivant à chaque marée leur demi-cercle d'évitage, chargeant et déchargeant leurs cargaisons à l'aide de transbordements par gabares et à dos d'hommes sur les cales inclinées. Les marchandises déposées sur les terre-pleins étaient chaque jour vérifiées par la douane et emportées par des charrettes. Le capital, relativement peu élevé, que représentaient le navire en bois et le salaire de l'équipage s'accomodait fort bien de ces lenteurs et de ces procédés primitifs.

Mais quand sont venus des navires en fer d'une construction dispendieuse, mus par des machines à vapeur consommant de la houille, montés par des équipages chèrement payés, constituant des instruments de transports plus parfaits mais plus coûteux, la situation a changé. Il a fallu aller plus vite et porter davantage. Ce n'est plus 400 ou 500 tonneaux, c'est 1,000, 2,000, 4,000 tonneaux de marchandises qu'on a chargés sur un même navire. Ce n'est plus quinze ou vingt jours, c'est 48, 36, 24 heures qu'on a voulu mettre aux opérations de chargement et de déchargement. Plus de corps-morts, plus d'évitages, plus de gabares et de bras d'hommes, plus de dépôts en plein air; il a fallu des quais verticaux, des grues à vapeur, des hangars, des voies ferrées, tout un outillage de grande vitesse.

Cette transformation, commandée par la loi de la concurrence, c'est-à-dire par la force même des choses, tous les grands ports français et étrangers l'ont subie à des degrés divers; les plus grands ports sont ceux qui sont les plus avancés, et l'avenir est à ceux qui devanceront les autres dans cette voie.

Si Bordeaux veut conserver son rang de troisième port français, si surtout il aspire à devenir le second, ce qu'il

Digitized by Google

peut légitimement ambitionner et espérer, eu égard aux horizons commerciaux nouveaux qui vont s'ouvrir après le percement de l'isthme de Panama, il faut que son port se transforme plus complètement encore qu'il n'a fait jusqu'à présent, il lui faut de nouveaux quais verticaux, de nouvelles grues, de vastes hangars, de vastes magasins, une grande gare maritime.

Nous avons dit que, dès à présent, il faudrait à Bordeaux 2,500 mètres de quais verticaux de plus que ce qui existe actuellement. Mais il faut prévoir l'avenir. Quand il aura été agrandi, quand il pourra recevoir plus de navires et surtout plus de transatlantiques, le port de Bordeaux verra son tonnage s'accroître au moins aussi rapidement que pendant les vingt-cinq dernières années. Nous disons *au moins*, car l'accroissement s'accélèrera, comme il est arrivé dans tous les autres grands ports du monde. D'après cela, on peut compter que, dans douze ans, le mouvement commercial annuel du port de Bordeaux se sera accru de 1,100,000 tonneaux de jauge au moins, tonnage qui correspond à 2,700 mètres de quais verticaux. Bornant nos prévisions à cette période de douze années, nous disons qu'il faut construire à Bordeaux 5,200 mètres de quais verticaux, dont 2,500 pour désencombrer les quais verticaux actuels, et 2,700 mètres en prévision du minimum de l'accroissement probable du mouvement commercial.

Cet accroissement doit être, en majeure partie, sinon en totalité, représenté par des paquebots transatlantiques ayant Bordeaux pour tête de lignes : l'avenir est là.

La grande navigation n'est aujourd'hui représentée à Bordeaux que par deux compagnies, les Messageries maritimes et la Compagnie Bordelaise de navigation entre Bordeaux et New-York. Les paquebots de ces compagnies atteignent 125 mètres de longueur et 7m30 de

Digitized by Google

tirant d'eau. Mais on se ferait une idée inexacte des besoins de cette grande navigation, si on n'en jugeait que par les installations que nous voyons sur nos quais. C'est au Havre, c'est à Anvers, c'est à Amsterdam et dans tous les grands ports de l'Angleterre qu'il faut aller chercher les exemples dont Bordeaux doit s'inspirer. Il faut qu'à chaque mètre courant de quai vertical corresponde une surface de terre-plein de 100 mètres carrés de superficie, surface occupée par des grues, des voies ferrées, des voies charretières, un hangar couvert, un magasin-dock.

Les rives de la Garonne, dans l'étendue du port, peuvent-elles fournir 5,200 mètres de quais verticaux, avec un mouillage de 8 mètres à leur pied et une largeur de cent mètres de terre-pleins? Poser la question, c'est la résoudre. Non, il n'est pas possible de faire cinq kilomètres de quais verticaux nouveaux sans empiéter sur l'emplacement des cales inclinées, indispensables à la batellerie fluviale. Non, il n'est pas possible de donner à la Garonne, dans la traversée de Bordeaux, une profondeur permanente de 8 mètres au moyen de dragages. Non, il n'est pas possible de reculer jusqu'à 100 mètres du quai les façades des Chartrons et des Queyries.

Par conséquent, il faut de nouveaux bassins à flot, ou plus exactement, il faut créer un bassin à flot pour la grande navigation, car c'est pour la navigation moyenne que le bassin actuel est disposé, et c'est pour cette navigation qu'il faut le conserver, l'aménager et l'outiller.

§ 4. — *Canal de Grattequina.*

Etablir à Grattequina des écluses à seuil profond, creuser, à proximité du bassin à flot actuel de nouveaux bassins disposés en vue des paquebots transatlantiques du plus fort tonnage, et relier le tout, écluses et bassins,

Digitized by Google

par un canal de grande profondeur et de grande section : — tel est le résumé sommaire du projet connu sous le nom de canal de Grattequina, et auquel les ingénieurs donnent le titre plus régulier et plus exact de projet d'appropriation du port de Bordeaux à la grande navigation.

Ce projet rentre, comme nous l'avons dit, dans le programme d'ensemble de 1878 : ce n'est, à proprement parler, qu'une variante du canal de Trompeloup, mais cette variante se recommande par de nombreux avantages.

Il ne s'agit plus d'établir un canal latéral de 50 kilomètres et de déclarer par là impropres à la grande navigation des fleuves tels que la Gironde et la Garonne ; il s'agit de prolonger la Garonne profonde jusqu'à 5 kilomètres de Bordeaux et de prolonger le port de Bordeaux jusqu'à la Garonne profonde.

Sur cinq passes, on en tourne trois et les plus difficiles.

Les nouvelles écluses, dont le seuil sera à 5 mètres au lieu de 3 mètres sous basse mer, seront placées dans une anse concave à courbure prononcée; elles auront un avant-port naturel et profond et seront orientées parallèlement aux courants, dispositions heureuses qui font défaut aux écluses de Bacalan placées sur une anse convexe, perpendiculaires aux courants et accédant à un avant-port artificiel où des dragages presque incessants maintiennent à grand'peine 3 mètres sous basse mer.

Le canal, dont la situation des lieux permet de réduire la longueur à 4,100 mètres seulement, sera moins un canal latéral que l'entrée des nouveaux bassins à flot; il est appelé à devenir lui-même un jour une vaste darse, à mesure que les bassins, devenus plus nombreux, se rapprocheront progressivement des écluses.

Cette extension entraînera l'accroissement de Bordeaux vers l'aval ou le nord, accroissement qui ne sera que la

Digitized by Google

continuation du mouvement de navigation auquel Bordeaux est soumis depuis plus de soixante ans. Il se fera progressivement, sans secousse, dans le sens même des tendances naturelles de l'industrie et du commerce bordelais, et à mesure que le chiffre de la population s'accroîtra avec celui du mouvement commercial.

Les futurs quartiers de Bordeaux s'établiront dans une plaine de plus de 1,000 hectares de terrains, aujourd'hui pour la plupart marécageux et par suite d'une acquisition facile, mais que de simples remblais suffiront pour transformer en emplacements sains et d'une grande valeur.

Si, contre toute attente, les espérances conçues au sujet de l'amélioration des passes de Beychevelle et d'Ambès ne se réalisaient pas, il faudrait ouvrir plus tard un canal jusqu'à la rade de Trompeloup, peut-être même jusqu'à celle de Richard. Il peut arriver aussi que le grand canal de jonction dont il a été question entre la Méditerranée et l'Océan soit un jour décidé. Dans tous les cas, aucune des parties du projet que nous proposons ne constituera ni un double emploi, ni une fausse maneuvre. Le nouveau canal, quel qu'il soit, devra toujours partir des bassins de Bordeaux ou y passer; il sera donc tout fait sur les quatre premiers kilomètres, à partir de Bordeaux et il sera muni, à Grattequina, d'une écluse qui assurera avec la Garonne une communication dont on aura toujours besoin. Mais, quoi qu'il arrive, les installations commerciales dont le canal de Grattequina aura provoqué et permis la création, ne s'éloigneraient pas de Bordeaux, même si le canal devait être prolongé. Groupées dans le voisinage du bassin à flot actuel, au centre du futur quartier commerçant et industriel, ces installations resteront à proximité de la grande ville.

Ainsi se trouvera définitivement conjuré le danger de

Digitized by Google

la création sur un point quelconque de la Gironde, d'un nouveau centre commercial rival de Bordeaux. Quand dix ou quinze lignes de grands paquebots transatlantiques convergeront vers les bassins à flot de Bordeaux, quand les vastes emplacements, si heureusement situés entre deux grandes voies navigables, la Garonne d'un côté et le canal de l'autre, auront été couverts de magasin, de voies ferrées, d'engins perfectionnés de manutention de marchandises, de chantiers de construction et de réparation des navires, Bordeaux sera devenu une grande métropole commerciale et n'aura plus à redouter un Saint-Nazaire girondin.

§ 5. — *Alimentation et dépense.*

Parmi les questions que soulève le projet qui nous occupe, il en est deux qui sont capitales, l'alimentation et la dépense.

Les nouveaux bassins auront une surface totale de 140 hectares, quatorze fois plus grande que celle du bassin à flot actuel et six fois plus grande que celles du bassin à flot et du réservoir d'alimentation réunis.

Le volume d'eau nécessaire pour l'alimentation de cette vaste nappe est évalué à 50,000 mètres cubes par vingt-quatre heures, savoir :

Évaporation annuelle totale par mètre carré.	1m50.	
A déduire la hauteur annuelle de la pluie. .	0 50.	
Reste pour la tranche évaporée par an.	1 00.	
Reste pour la tranche évaporée par jour environ.	0 0033.	
Cube évaporé par jour 0,0033 × 1,400,000 =		4,200mc.
Perte et consommation par jour et par écluse.	11,000mc.	
Par jour et pour 4 écluses.		44,000
Total.		48,200mc.
Soit.		50,000mc.

Digitized by Google

Ce débit sera emprunté à trois sources différentes : les eaux artésiennes, les eaux des ruisseaux traversés et l'eau clarifiée de la Garonne.

Les trois puits artésiens forés jusqu'à 220 mètres pour le bassin à flot actuel ont donné des résultats si satisfaisants (ensemble, plus de 20,000 mètres cubes par 24 heures) qu'on peut compter largement sur cette ressource. Les forages seront poussés, s'il est nécessaire, jusqu'à 600 ou 700 mètres, comme on l'a fait avec tant de succès à Paris. Les couches géologiques rencontrées à cette profondeur renferment des nappes puissantes qu'on mettra, moyennant des dépenses relativement peu élevées, à contribution jusqu'à concurrence d'un mètre cube par seconde, soit plus de 80,000 mètres cubes par vingt-quatre heures.

Les ruisseaux dont le cours est traversé par le canal projeté, tels que la Jallère, la jalle de Blanquefort, et autres jalles voisines, pourront être facilement dérivés dans les nouveaux bassins dont le plan d'eau sera placé à $3^{m}50$ ou 4 mètres au plus au-dessus de l'étiage. Ce plan d'eau est inférieur de 50 centimètres environ à celui du bassin actuel, disposition qui n'augmentera pas sensiblement les difficultés et les dépenses de la construction des ouvrages et qui facilitera beaucoup l'exploitation et l'alimentation. Les eaux des jalles pourront en effet être introduites dans le canal par leur pente presque naturelle, sans qu'il soit besoin de recourir à une dérivation lointaine qui porterait atteinte aux intérêts de l'industrie maraîchère, si prospère et si intéressante dans la banlieue de Bordeaux. Le débit total habituel des jalles est d'un mètre cube par seconde; dans la période de sécheresse extrême, ce débit ne se réduit pas au-dessous d'un demi-mètre cube par seconde.

Digitized by Google

Les eaux de la Garonne ne seront pas introduites à leur état naturel dans les nouveaux bassins, à cause des dépôts abondants de vases qu'elles provoquent. Mais il importe de se ménager la ressource d'y puiser largement en cas de besoin. A cet effet, une rigole spéciale d'alimentation amènera au canal les eaux de la Garonne reçues à la marée précédente, retenues au moyen d'un vannage et clarifiées par un repos absolu de douze heures au moins. Cette rigole spéciale d'alimentation ne sera autre que la partie supprimée du cours de la Jallère. Un périmètre de digues élevées à une hauteur convenable permettra, s'il en est besoin, de la transformer en un vaste réservoir d'alimentation de 20 hectares de superficie, pouvant fournir en un moment donné un volume de 200,000 mètres cubes d'eau claire.

Les limons de la Garonne devant se déposer par décantation dans le réservoir d'alimentation, ce réservoir serait promptement comblé si la profondeur n'en était entretenue au moyen de dragages.

Ces dragages opérés en eau tranquille, en dehors de toute navigation, ne présenteront aucune difficulté. La situation des lieux se prêtera d'ailleurs à l'utilisation agricole des limons dragués, ce qui contribuera à réduire la dépense des dragages d'entretien.

Avec ces ressources, représentant un volume qui est au minimum de 120,000 mètres cubes par vingt-quatre heures et qui pourra au besoin atteindre un chiffre triple, l'alimentation des nouveaux bassins serait assurée dans les meilleures conditions, même si les portes des nouvelles écluses ne présentaient pas plus d'étanchéité que les portes du bassin actuel. Mais, grâce à l'expérience acquise, les ingénieurs sont en mesure d'indiquer les moyens pratiques d'assurer une étanchéité beaucoup

Digitized by Google

plus complète. Il y aura donc tous les jours une réserve considérable d'eau dans le bassin que l'on pourra utiliser, à basse mer, pour le nettoyage des écluses d'entrée en rivière.

En ce qui concerne les terrains, les ingénieurs pensent qu'il sera prudent d'acquérir immédiatement une surface suffisante pour parer à toutes les éventualités de l'avenir. Nous estimons que cette surface est de 700 hectares au moins. Cette ampleur de prévisions est justifiée par la vue du plan sur lequel nous avons indiqué les dispositions générales des ouvrages. Ce serait une imprévoyance bien regrettable que de s'arrêter à un chiffre notablement moindre que celui que nous indiquons. Le terrain vaut en effet aujourd'hui en moyenne 10,000 francs par hectare seulement. Dès que les travaux auront reçu un commencement d'exécution cette valeur s'accroîtra très rapidement, décuplera, centuplera même, et plus tard, des acquisitions complémentaires seraient très difficiles, sinon tout à fait impossibles.

Si l'on exécute intégralement tout le programme des travaux que nous avons indiqués, la dépense est évaluée à quarante-cinq millions, savoir :

Deux écluses en rivière	10	millions.
Terrassements. Canal de 80 mètres de largeur au plan d'eau, 4,400 mètres de longueur. Darse et bassins	12	—
Quais verticaux. 6,000 mètres de longueur dont 5,200 utilisables à 400 tonneaux par mètre courant	9	—
Puits artésiens. Bassins d'alimentation	1	—
Dépenses diverses et imprévues	6	—
Total pour les ouvrages	38	—
Acquisition de 700 hectares de terrains	7	—
Total général	45	millions.

Digitized by Google

Si on faisait seulement 2,800 mètres de quais verticaux, dont 2,500 utilisables, la dépense serait réduite à trente-cinq millions, et si enfin on ne faisait pas de quais verticaux, la dépense serait de vingt-sept millions seulement.

On a exprimé la crainte que les nouveaux bassins ne s'envasent si activement que les difficultés d'exploitation ne soient insurmontables, à en juger par celles auxquelles a donné lieu jusqu'à présent le bassin à flot actuel. Cette crainte n'est pas fondée. Les écluses de Bacalan sont perpendiculaires, celles de Grattequina seront parallèles au courant. L'avant-port de Bacalan est une échancrure dans une rive convexe, celui de Grattequina sera dans une anse concave. A Bacalan, on a essayé l'alimentation directe par les eaux de la Garonne; à Grattequina, l'alimentation se fera exclusivement par des eaux claires. A Bacalan le plan d'eau normal est à $4^{m}50$; à Grattequina il sera à 4 mètres seulement au-dessus de l'étiage. Ce sont là autant de différences capitales, toutes en faveur de la nouvelle entrée en rivière.

On a dit aussi, et c'eût été une objection grave si elle avait quelque fondement, que le projet de Grattequina ferait abandonner les projets de la Garonne et du port de Bordeaux. Jamais il n'est entré dans les intentions de personne de renoncer aux travaux votés et dotés de trente-huit millions, travaux qui ont toujours été classés au premier rang dans l'ordre d'urgence et d'importance. Au surplus, il ne doit plus aujourd'hui subsister aucun doute à cet égard, puisque les travaux du Bec d'Ambès et ceux du port de Bordeaux sont mis en adjudication, et qu'il va en être sous peu de même pour les travaux du passage de Lormont.

Digitized by Google

§ 6. — *Résumé et conclusions.*

En résumé, les travaux qui correspondent à la dotation de trente-huit millions actuellement accordée au port de Bordeaux ne représentent qu'une partie de ceux qui ont été prévus à la décision ministérielle du 23 décembre 1878. Le canal de grande navigation dont il y est question ne doit pas déboucher en rivière à Trompeloup, c'est-à-dire à 50 kilomètres de Bordeaux, mais à Grattequina, c'est-à-dire à 5 kilomètres du bassin à flot actuel. En outre, la navigation ne réclame pas seulement des passes et des mouillages; elle a besoin de quais et de terre-pleins qu'il faut lui donner avec ampleur, afin qu'elle puisse se développer comme le comporte l'intérêt local et régional et comme l'exige impérieusement l'intérêt national.

Une dotation nouvelle de quarante-cinq millions est à accorder au port de Bordeaux. Une nouvelle loi d'utilité publique est nécessaire. C'est à obtenir cette nouvelle loi le plus promptement possible que doivent tendre tous les efforts de l'opinion publique, des représentants du commerce et de toutes les personnes qui ont souci des destinées commerciales de Bordeaux et de la France.

Bordeaux, le 20 mai 1883.

FARGUE.

Digitized by Google

DON CARLOS

FILS DE PHILIPPE II

(DANS LES ŒUVRES DE SAINT-RÉAL, D'OTWAY, D'ALFIERI, DE SCHILLER ET DE M. NUÑEZ DE ARCE)

Par M. A. DE TRÉVERRET

L'étude qu'on va lire est plus littéraire qu'historique. Je ne cherche pas ce que fut en réalité D. Carlos, fils de Philippe II (1), mais quelles aventures et quel caractère un historien romanesque et quatre poètes lui ont successivement attribués. Ces cinq écrivains se sont plu à concevoir et à peindre sa figure; ils ont voulu intéresser à lui l'imagination et le cœur des hommes. Jusqu'à quel degré et par quels moyens y ont-ils réussi? C'est la question que je m'efforcerai de résoudre, en tenant compte du temps où ils vécurent et des influences qu'ils subirent.

I

La mort mystérieuse de l'infant D. Carlos, en l'année 1568, avait, chez les contemporains, suscité bien des hypothèses et bien des jugements divers. Suivant Bran-

(1) Consultez sur l'histoire authentique de D. Carlos : Rosseew Saint-Hilaire, *Hist. d'Espagne*, t. VIII, p. 391-412. — Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. V, p. 281-307. — La Fuente, *Hist. gen. de Esp.*, t. VII (éd. écon.) p. 158-195. — Forneron, *Hist. de Phil. II*, t. II, p. 103-130.

Digitized by Google

tôme, ce D. Carlos était un *terrible mâle,* un peu fou, un peu mal tourné, brutal et même barbare envers les femmes, mais qui, avec l'âge, aurait pu régler ses passions, mettre du plomb dans sa cervelle et devenir un glorieux monarque (1). Suivant de Thou, D. Carlos était sorti un jour de la chambre royale en se plaignant que son père lui eût enlevé Élisabeth de Valois, sœur de Charles IX (2). Les deux historiens convenaient que D. Carlos avait voulu, malgré la défense de Philippe, se rendre dans les Pays-Bas, et qu'emprisonné pour ce fait, il était mort sans qu'on sût au juste de quelle manière.

Soixante ans plus tard (1672), l'abbé de Saint-Réal publie sur ce sujet, si mal éclairci, une nouvelle historique intitulée *D. Carlos* (3). Dans sa préface il cite vingt et un auteurs de toutes nations, qu'il a consultés et dont quelques-uns sont très sérieux. Du reste, point de discussion, point de doute exprimé; Saint-Réal raconte les amours et les infortunes de D. Carlos avec toute la hardiesse et la complaisance d'un romancier.

Le prince espagnol devient, sous sa plume, un personnage remarquable et très digne qu'on l'aime. Sa beauté n'est pas régulière, mais ses yeux sont superbes, sa physionomie mobile et pleine de feu (4). Généreux et vaillant, il suffit qu'on ait de la vertu pour lui inspirer de l'intérêt (5); aussi promet-il sa protection aux Flamands si mal gouvernés et si méconnus par son père. Dans son enfance il a été chéri de Charles-Quint, qui fondait sur lui de grandes espérances (6). Après la mort de cet empe-

(1) Brantôme : *Vies des grands capitaines,* c. 55.
(2) De Thou : *Hist. L.,* 43, c. 8.
(3) *Œuvres de Saint-Réal,* t. III, p. 339-450.
(4) Saint-Réal, t. III, p. 350.
(5) *Ibid.,* p. 398.
(6) *Ibid.,* p. 371.

Digitized by Google

reur, l'Inquisition veut faire le procès à sa mémoire; elle l'accuse d'avoir penché vers les hérétiques et même laissé un testament empreint d'indifférence ou d'éloignement pour l'orthodoxie. D. Carlos s'indigne d'entendre attaquer le glorieux souvenir de son aïeul, et par ce seul motif, il déteste l'Inquisition qui lui rend sa haine avec usure. Du reste, il n'a jamais entendu parler des idées nouvelles, et ni Luther ni Calvin n'occupent sa pensée (1).

Élisabeth de Valois est son idole. Très jeune encore, il lui fut fiancé et reçut son portrait. En contemplant cette image, il s'éprit d'amour et hâta de ses vœux les plus impatients l'heure où la ravissante princesse lui serait amenée (2). Malheureusement Philippe II devint veuf et jugea meilleur, pour sa politique et pour son bonheur personnel, d'épouser lui-même en troisièmes noces la fiancée de son fils. A en croire Saint-Réal (3), « D. Carlos fut » d'abord sssez maître de lui pour empêcher que personne » ne pût connaître la douleur que cette détermination lui » causa; mais la violence qu'il se fit lui coûta cher quand » il fut seul. Tout ce que l'amour et la rage peuvent ins- » pirer lui passa dans l'esprit. Insensiblement, il est vrai, » son désespoir se changea en mélancolie; mais il mena » une vie retirée qui le rendit odieux au roi son père, » parce que Philippe II, jugeant de son fils par lui-même, » attribua le changement de ce jeune prince à quelque » impatience de régner. »

Élisabeth, suivant l'auteur français, partage les sentiments de celui qui lui fut promis. La première fois que leurs regards se rencontrent, ils sont émus, attirés l'un vers l'autre, et cherchent l'occasion de se dire tout ce

(1) Saint-Réal, t. III, p. 434.
(2) *Ibid.*, p. 344.
(3) *Ibid.*, p. 346.

Digitized by Google

qu'ils éprouvent. Sous les orangers dont Saint-Réal sème libéralement les jardins du couvent de Yuste, la reine et son beau-fils échangent les plus tendres aveux et se séparent sans avoir commis d'autre faute (1) que ces aveux mêmes. Plus tard, D. Carlos étant malade des suites d'une chute de cheval, la reine lui écrit une lettre toute pleine d'affection et de douleur (2). Mais, comprenant le péril d'entrevues trop fréquentes et ne voulant jamais trahir son devoir, elle engage vivement D. Carlos à quitter l'Espagne et à se rendre dans les Pays-Bas (3). « Le » prince, dont l'inclination naturelle avait été suspendue » jusqu'alors par la violence de son amour, conçut à ce » discours, nous dit Saint-Réal, une honte extrême de » n'avoir encore rien fait pour la gloire (4). » Aussi, quoiqu'il lui en coûte de renoncer à vivre près de sa reine bien-aimée, près de son enchanteresse, il se décide à demander à son père le commandement des Pays-Bas, promettant, sur sa tête, de soumettre les mécontents. Ruy-Gomez, le duc d'Albe, le roi même ne veulent pas l'y envoyer (5); furieux de ce refus, D. Carlos, dont toutes les passions sont violentes (6), se tient prêt à la fuite, à la désertion, à la révolte.

Saint-Réal, écrivant en 1672, dessine son héros suivant le modèle épique que Boileau traçait à la même époque (7).

> Achille déplairait moins bouillant et moins prompt;
> J'aime à lui voir verser des pleurs pour un affront.

(1) Saint-Réal, t. III, p. 355-359.
(2) *Ibid.*, p. 375-377.
(3) *Ibid.*, p. 400.
(4) *Ibid*, p. 398.
(5) *Ibid.*, p. 401-402.
(6) *Ibid.*, p. 385.
(7) V. *Art poétique*, ch. III, v. 105-106. *L'Art poétique* parut en 1674, mais il fut commencé en 1669.

Digitized by Google

Don Carlos tout enfant, nous dit son romanesque biographe, préférait mourir plutôt que de s'excuser quand il avait commis une faute; et si son père lui adressait une réprimande, la fièvre le prenait aussitôt (1).

Saint-Réal n'oublie pas non plus de marquer quelques petits défauts dans la peinture de son principal personnage; défauts auxquels, suivant l'auteur de l'*Art poétique* (2),

L'esprit avec plaisir reconnaît la nature.

D. Carlos a un tort, excusable chez un jeune homme épris d'une seule beauté; il méprise toutes les autres, et il le laisse voir; le jour où la princesse d'Eboli tente de le séduire, il la repousse avec une horreur impitoyable, et s'en fait une ennemie qui va l'espionner, le dénoncer, le perdre sans retour (3).

L'infant ne manque pas d'envieux ni d'émules à la cour d'Espagne. Son oncle D. Juan, qui aime assez la reine, ne serait pas fâché d'écarter un tel rival; Ruy Gomez et le duc d'Albe, usurpant la faveur du roi, se plaisent à en exclure son fils, et comme malgré la surveillance inquiète de Philippe II, des factions se forment dans le palais, et que l'influence étrangère y pénètre, D. Carlos pourrait bien un jour être victime de ces mouvements contraires, se trouver enveloppé, comme diraient les Cartésiens, dans un de ces tourbillons d'intrigue.

La reine Élisabeth est demeurée très française (4); elle sympathise avec les Flamands qui s'agitent (5), avec les princes d'Albret qui réclament la Navarre (6), et par son

(1) Saint-Réal, t. III, (éd. de 1745,) p. 385-387.
(2) *Art poét.*, ch. III, v. 107-108.
(3) Saint-Réal, t. III, p. 361-363.
(4) *Ibid.*, p. 394.
(5) *Ibid.*, p. 401.
(6) *Ibid.*, p. 378-381.

Digitized by Google

absolu pouvoir sur D. Carlos, elle l'amène, sans lui en rendre compte, à servir l'intérêt de la France et de ses alliés. Saint-Réal se complaît à mêler aux amours toute cette politique que notre XVIIe siècle y avait unie du temps de Richelieu et de la Fronde. Il rentre ainsi, ou se donne l'air de rentrer dans son domaine et son rôle d'historien; de plus il varie ses tableaux, présente à l'esprit des idées diverses, rend même son récit plus vivant et plus vraisemblable; car enfin les souverains, les princes, les seigneurs ne peuvent être tout entiers à l'amour; leurs passions privées se rattachent souvent à quelque manège ou à quelque intérêt politique, et d'ordinaire les reines ou les favorites des rois veulent partager ou modifier le gouvernement.

Dans la nouvelle historique de Saint-Réal, la reine Élisabeth représente l'élément français qui triompherait peut-être si Carlos, tout épris d'elle, devenait roi ou se faisait aimer de son père. Mais précisément Philippe II a un double motif pour ne point aimer Carlos : il est jaloux de sa propre autorité et non moins jaloux du cœur de la reine. Saint-Réal n'admet pas que le sombre fondateur de l'Escurial ait été insensible à l'amour et voué tout entier à la politique. Il nous le montre impatient de posséder cette Élisabeth que la beauté et la jeunesse rendent si séduisante; puis très heureux, très enivré de ses charmes, mais en même temps soigneux de n'en rien laisser paraître, témoignant peu de confiance à sa femme « et » renfermant dans les bornes de la nuit toutes ses caresses, comme s'il eût craint d'être vu d'elle dans quelque » état moins grave que celui où les autres gens le » voyaient » (1). De toute cette conduite il résulte que la reine aime peu son mari, mais ne le trahit point.

(1) Saint-Réal, t. III, p. 353.

Digitized by Google

Entre elle et D. Carlos intervient, presque sans le vouloir, le marquis de Posa, favori du jeune prince; et par une suite d'incidents que Saint-Réal invente et déroule avec complaisance (1), Philippe II croit d'abord que ce marquis est aimé de la reine. Pour l'en punir, il le fait assassiner. D. Carlos, furieux de ce meurtre, qui lui enlève son meilleur, son unique ami, prend la résolution d'aider contre son père la révolte des Pays-Bas. Philippe II, averti à temps, vient lui-même l'arrêter dans sa chambre, l'y retient prisonnier, le fait juger par les inquisiteurs, le laisse condamner à mort et lui accorde, pour toute faveur, le choix de son supplice.

Afin d'obéir à la reine qui lui commande de se soumettre à son père irrité, D. Carlos s'agenouille devant Philippe II, lui demande grâce, mais n'en obtenant qu'une réponse cruelle, se relève brusquement et rétracte sa soumission. Quelques instants après, il se plonge dans un bain, s'y fait ouvrir les veines, et meurt en contemplant une miniature de sa reine adorée. Élisabeth lui survit peu de mois, et succombe à l'action mystérieuse d'un breuvage qu'on l'a forcée de prendre, soi-disant pour sa santé. Philippe II la punit ainsi d'avoir ouvertement regretté D. Carlos (2).

Toutes les parties de cette narration sont si bien liées, les intrigues politiques si habilement rattachées aux vicissitudes de l'amour et aux accidents de la galanterie, que l'œuvre de Saint-Réal obtint un grand succès. Le style en est généralement agréable, sauf quelques lourdeurs et négligences, qui choqueraient davantage aujourd'hui (3).

(1) Saint-Réal, t. III, p. 410-412.

(2) *Ibid.*, p. 430-450.

(3) Exemple (pris à la page 354): « Cependant D. Carlos *était dans* une » inquiétude effroyable de savoir comment il *était dans* l'esprit de la reine.

Digitized by Google

Pour les lecteurs du XVIIe siècle, l'essentiel était d'y trouver, dans un cadre royal et aristocratique, une peinture de tout ce qu'ils aimaient. Il faut même reconnaître que l'auteur, en mêlant ensemble tant de grands noms historiques et tant de passions diverses, invitait tous les écrivains dramatiques à venir prendre modèle sur son roman, et à prolonger, dans un sens ou dans l'autre, les différentes lignes qui s'y croisaient.

II

L'anglais Thomas Otway, vivant à la même époque, fut le premier à s'inspirer de ce petit livre; dès 1675, il faisait jouer à Londres un drame de *D. Carlos* qu'il est fort curieux d'étudier (1).

C'est une de ces imitations où l'esprit anglais, en partie dominé par la littérature française, échappe néanmoins au joug de nos règles, et méconnaît, je devrais dire *outrage*, la délicatesse si complexe de nos sentiments et de notre goût.

Sous ce règne dévergondé de Charles II, et jusque dans les dernières années de Guillaume III, Wicherley et Congreve imitaient Molière en faisant d'Agnès une épouse coupable et du Misanthrope un meurtrier; de même Otway imite Saint-Réal en ne peignant guère chez Philippe II, chez D. Juan d'Autriche et chez D. Carlos que l'amour, et en prêtant à cette passion une sensualité qui devait réjouir les libertins de la cour et de la ville. Dans la pièce anglaise, D. Juan déclare (2) « que l'amour était originairement libre,

» *Quoique lorsqu'*elle le regardait, il lui semblait voir *dans ses yeux* une » langueur secrète et passionnée qu'il n'y trouvait point *dans* les autres » temps, il n'osait croire ce qu'il voyait. »

(1) *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, t. VIII, p. 296.

(2) *Don Carlos*, acte II, sc. I.

Digitized by Google

» et que la loi, dont il porte aujourd'hui les chaînes, fut » une innovation amenée plus tard, quand des hommes » ignorants commencèrent à chérir l'obéissance et appe- » lèrent leur esclavage sûreté et protection ». D. Carlos maudit l'obéissance filiale (1), « commandée, dit-il, par des » prêtres qui, voyant leurs vieilles fourberies usées, ont » voulu relever, par de nouveaux artifices, leur crédit » affaibli ». Philippe II lui-même lance un trait contre le fanatisme ; il jure de se venger par des supplices affreux, « inconnus dans les fastes de la cruauté religieuse » (2).

Tous ces mots portent bien le cachet de la Restauration anglaise et de cette réaction bruyante contre les austérités et les fureurs du puritanisme. Il règne néanmoins, chez les personnages d'Owtway, une certaine religion poétique ; dans leurs transports ils comparent les femmes aux anges, et le bonheur qu'elles nous donnent ici-bas à celui du ciel ; ils attestent leur âme immortelle et le paradis où ils espèrent être admis un jour ; ils veulent faire damner leurs ennemis, les précipiter dans l'enfer : comme les personnages de Shakespeare, ils croient, assez librement, au surnaturel, ils en ont même l'imagination remplie, et ne s'en laissent pas moins dominer par leurs passions.

Or dès le début, l'ivresse de ces passions éclate ; ce Philippe II, que Saint-Réal nous représentait cachant son amour au fond de son âme, vient ici, devant toute sa cour, rendre un ardent hommage aux charmes de son épouse, et exiger que D. Carlos se réjouisse du bonheur d'un père. Carlos, qui murmurait tout bas contre le devoir d'obéissance et contre la nécessité de renoncer à son plus cher trésor, répond d'abord froide-

(1) P. 264. *Don Carlos*, acte I, sc. I.
(2) P. 399. *Ibid.*, acte V, sc. VII.

Digitized by Google

ment aux ordres du monarque; puis, pressé par lui de témoigner sa joie, il se jette aux genoux d'Élisabeth et la contemple avec une telle admiration que Philippe en devient jaloux et charge Ruy Gomez d'observer le prince et la reine. Dès ce moment, Carlos a près de lui un espion qui ne le perdra pas de vue, mais qu'il ne ménage guère; toutes les intrigues, toutes les trahisons de Ruy Gomez il les lui reproche; averti par le marquis de Posa que l'inimitié de cet homme peut attirer un orage sur la reine, il se rétracte brusquement, s'excuse auprès de lui, ne répare rien (comme on peut s'y attendre), et conserve dans ce Ruy Gomez un ennemi terrible (1).

Tout est ardeur et folle imprudence chez le D. Carlos d'Otway; il revoit la reine, malgré le péril, lui parle avec respect d'abord et à distance, parce qu'elle l'ordonne; mais insensiblement il se rapproche d'elle, réveille dans le jeune cœur de celle qui lui fut promise un sentiment, naguère bien légitime, et obtient d'elle enfin qu'elle lui abandonne sa main charmante. Cette main il la couvre de baisers, et quand le marquis de Posa, son ami, lui représente que c'est témérité de sa part et qu'il vaudrait mieux étouffer cet amour et chercher le bonheur en soi-même : « Avant que mon père me la ravît, s'écrie-t-il, » c'est à moi qu'elle appartenait. Tout ce que tu as à » faire, c'est d'être mon ami. Non tu ne saurais connaître » la moitié de mes souffrances. Trouver en moi le » bonheur! Donne ce conseil aux réprouvés qui sont » condamnés à souffrir éternellement dans les flammes, » à la vue même du ciel qu'ils ont perdu! » (2).

Quelle chaleur! quelle jeunesse! quelle poésie dans

(1) P. 283-292. *Don Carlos*, acte I, sc. I-VII.
(2) P. 308-313. *Ibid.*, acte II, sc. VII-VIII.

Digitized by Google

ces paroles! Jamais l'amour n'a rejeté plus éloquemment les conseils de l'amitié et de la sagesse.

D'un bout à l'autre du drame, cette témérité, cette tendresse, cette mobilité de D. Carlos, sont fort bien soutenues. Quand la princesse Éboli tente de le séduire, il admire avec naïveté la grâce de cette femme jusqu'au moment où elle lui avoue que c'est lui qu'elle aime; alors il la repousse et s'en fait une ennemie; mais elle n'a qu'à lui demander hypocritement pardon et à promettre de lui faire revoir la reine pour qu'aussitôt il lui exprime la plus enthousiaste reconnaissance (1).

Dans les trois premiers actes, pas un mot de politique; ni l'Inquisition, ni la liberté des peuples, ni les intérêts du pouvoir royal ne sont mentionnés. Si Philippe II ne rappelait de temps à autre qu'il est roi d'Espagne et qu'il possède un vaste empire, on ne se douterait pas que c'est Philippe II qu'on entend. Il se représente, contrairement à l'histoire, comme un souverain qui mène en personne ses armées, qui se fait un jeu du péril et campe des nuits entières, exposé au froid (2). Le Philippe II d'Otway est un Othello couronné; comme Othello, il adore la beauté de sa femme; il entre en fureur contre Ruy Gomez qui l'a empoisonné de soupçons jaloux, et il exige de lui les preuves de son déshonneur (3). Au moment même où ces preuves semblent être en ses mains, les charmes d'Élisabeth reprennent sur lui tout leur pouvoir : « J'écoute ta » voix de sirène, dit-il, et incapable d'étouffer mes désirs, » j'avance hardiment, quoique certain d'être englouti. » Allons, viens sur mon cœur; ma fureur est calmée et » fait place à des sentiments plus doux. Duchesse d'Éboli,

(1) P. 344-348, *Don Carlos,* acte I, sc. II.
(2) P. 333. *Ibid.*, acte III, sc. XI.
(3) P. 315-317. *Ibid.*, acte III, sc. II.

Digitized by Google

» je vous remets mon trésor; gardez-le-moi; jugez » de quelle confiance je vous honore! Ah! je vais me » préparer à un bonheur trop vif pour les sens hu- » mains (1). »

En achevant ces mots, il quitte la reine et la laisse avec qui? avec D. Carlos lui-même! Étrange invraisemblance! Il vient de pardonner à sa femme sous la condition que D. Carlos sera banni à jamais de la cour, et au lieu de le chasser sur l'heure de sa présence, au lieu de rester, comme on dit, maître du champ de bataille, il s'en va sans attendre que son fils soit parti le premier (2). Le poète avait besoin d'une péripétie attendrissante, d'une scène d'adieux entre Élisabeth et Carlos; il a, en dépit du bon sens, fait sortir Philippe et rester les deux amants. La scène d'adieux (3) est belle, il est vrai, mais bien mal amenée; Shakespeare, qu'Otway nous rappelle à tout moment, n'aurait pas admis qu'Othello surprît Cassio causant avec Desdémona, les crût coupables, le leur dît pendant un quart d'heure, et sortît ensuite de la chambre sans avoir vu Cassio la quitter avant lui. Évidemment il règne du désordre dans l'esprit d'Otway, lors même que son talent touche de près au génie.

J'entends le génie pathétique, le don de connaître, de sentir et de rendre la passion. Tout ce drame en est plein : Philippe II a beau se vanter, dans un monologue, d'être le plus constant et le plus impassible des hommes (4), il a sans cesse du feu ou du fiel dans les veines; c'est l'amour, la vengeance, mais non la raison d'État qui le pousse; et s'il use de tortures raffinées contre ses

(1) P. 335-336, *Don Carlos*, acte III, sc. XI.
(2) P. 336. *Ibid.*, acte III, sc. XI.
(3) P. 336-341. *Ibid.*, acte III, sc. XII.
(4) P. 381. *Ibid.*, acte V, sc. I.

Digitized by Google

ennemis, ce n'est point pour affermir son autorité, mais pour rendre leurs peines égales à celle qu'il endure.

D'ailleurs, je le répète, il n'est fait aucune allusion à sa manière de gouverner les hommes, et jusqu'au début du quatrième acte, on ne connaît rien de ses royales affaires ; la pièce ne roule que sur des affections privées, sur des querelles et des jalousies domestiques. Au quatrième acte seulement, D. Carlos, banni par son père et craignant qu'on ne le dépouille de ses droits au trône, se décide à passer dans les Pays-Bas. « Père et roi, dit-il à » Posa (1), sont deux noms pleins d'un sens puissant, » mais certes il y a aussi quelque chose dans ceux de » fils et de prince. Je naquis en un rang élevé, et ma » chute en sera digne. Les triomphes ont accompagné » ma naissance, et je veux que ma destinée ne soit ni » moins glorieuse, ni moins illustre. Posa, envoie sur le » champ mes pouvoirs en Flandre; dis-leur que l'outragé » Carlos est leur ami, que je viendrai me mettre à la » tête de leurs forces, et que je vengerai leur cause s'ils » embrassent la mienne. — Aux rebelles ! » demande Posa, un peu étonné. — « Non, réplique D. Carlos, ce sont » des amis; leur cause est juste, ou du moins il faut » qu'elle le soit, puisque j'en fais la mienne. »

Que nous sommes déjà loin du D. Carlos de Saint-Réal, s'attachant aux seigneurs flamands parce qu'ils sont vertueux! Ici, c'est l'inverse: le prince outragé trouve leur cause juste parce qu'il s'associe avec eux et que sans leur secours il ne pourrait venger son affront. A ce moment même, un officier de la garde lui apporte l'ordre de se constituer prisonnier (2). D. Carlos s'y refuse, et son oncle D. Juan le soutient dans sa résistance. « La

(1) P. 342-343, *Don Carlos*, acte IV, sc. I.
(2) P. 350. *Ibid.*, acte IV, sc. IV.

Digitized by Google

» vie m'est à charge (1), dit le fils de Philippe II, sans » la liberté; ces membres ne furent jamais faits pour » porter des fers. Mon père aurait dû désigner une cou- » ronne dont j'eusse entrepris la conquête et que j'aurais » placée sur mon front; il aurait vu de quoi Carlos était » capable. »

Privé bientôt après de son ami Posa, que Philippe II fait assassiner comme fauteur et complice des coupables amours qui ont uni son fils et sa femme, l'infant partirait sur l'heure pour la Flandre, si la reine ne lui envoyait dire qu'il doit se soumettre à son père. Il y consent; il vient s'incliner devant le roi et le conjure de ne point verser son propre sang. « Quand j'en ai de mauvais, » réplique Philippe II (2), je le fais tirer de mes veines; » tu n'es d'ailleurs pour moi qu'un étranger et je maudis la » mémoire de ta mère et la nuit où je t'engendrai avec » elle. »

A cet outrage, Carlos se relève plus furieux que jamais : « Ma mère! s'écrie-t-il; tu oses la maudire; elle » était trop pure pour vivre longtemps avec toi! Comment » ai-je pu songer un instant à la soumission? » Les reproches les plus cruels sont échangés entre le père et le fils; la reine, qui essaie d'excuser Carlos, ne fait que redoubler la colère d'un mari jaloux. Elle-même, accablée de douleur et suffoquée d'indignation, semble sur le point de s'évanouir; D. Carlos la soutient et l'enlève dans ses bras (3). « Voilà, s'écrie Elisabeth, le seul embrassement » que vous vous soyez jamais permis, et c'est en sa pré- » sence! » — Philippe ordonne à un officier de séparer son fils et sa femme; Carlos tire son épée, écarte le satel-

(1) P. 362, *Don Carlos*, acte IV, sc. XIII.
(2) P. 368. *Ibid.*, acte IV, sc. XVI.
(3) P. 376. *Ibid.*, acte IV, sc. XVII.

Digitized by Google

lite, et, sous les yeux de son père, qui joue en ce moment un rôle assez ridicule, il comble la reine de tendres caresses : « Oh douceur! s'écrie-t-il en appuyant sa tête sur le » sein d'Elisabeth (1), douceur plus enivrante que l'en- » cens qui monte vers le ciel présenté par la main des » anges! » Sur l'ordre réitéré du roi, les gardes s'approchent de ce groupe passionné; la reine, avant d'être touchée par eux, s'arrache elle-même des bras de D. Carlos, et le prince est emmené, malgré sa résistance, dans une autre chambre du palais.

Philippe II se donne le plaisir d'une vengeance atroce: il fait prendre à sa femme un poison lent et cruel, puis il vient se repaître de son agonie et l'accabler d'effroyables reproches (2). Mais voilà qu'au milieu de cet infernal triomphe, il apprend toute la vérité : Ruy Gomez et sa femme, la duchesse d'Eboli, ont calomnié la reine et D. Carlos; bien qu'Elisabeth et l'infant n'aient point cessé de s'aimer depuis leurs fiançailles, la couche royale n'a jamais été profanée par eux; dans sa jalousie, et surtout dans sa vengeance, le roi s'est montré injuste et barbare (3). Dès qu'il le sait, tout change à ses yeux; le remords l'envahit; il implore le pardon de sa femme, appelle à grands cris les médecins pour la sauver, commande qu'on amène D. Carlos et qu'on prévienne les effets de son désespoir. Il est trop tard, hélas! le poison achève son œuvre sur Elisabeth; et D. Carlos, les veines ouvertes et ruisselantes de sang, est apporté par des gardes qui le placent sur un siège à côté de la reine (4).

Alors commence l'agonie triomphante de ces deux

(1) P. 377, *Don Carlos*, acte, IV, sc. XVII.
(2) P. 387-392. *Ibid.*, acte V, sc. V.
(3) P. 393-397. *Ibid.*, acte V, sc. VI.
(4) P. 398-401. *Ibid.*, acte V, sc. VII-VIII.

Digitized by Google

amants, ravis de mourir ensemble, de monter ensemble « au ciel où l'on ne souffre plus, où tout amour est éternel et pur » et de pardonner ensemble à ceux qui les séparèrent et qui maintenant les unissent dans la mort (1). La reine quitte ce monde la première; un instant après, Carlos expire sur son sein; Philippe II, livré à un inutile repentir, poignarde Ruy Gomez, ce calomniateur des deux victimes, et exhale ensuite sa démence en imprécations emphatiques et insensées contre lui-même. Il sort de la scène absolument fou (2).

Ainsi se termine ce drame, si peu historique, si peu conforme au caractère réel de Philippe II, mais si frémissant de passion humaine, violente et poétique.

De toutes les figures tracées dans la pièce, celle de D. Carlos est la moins sujette aux objections. Ce prince étant peu connu, même des gens instruits, le poète était presque libre de le représenter comme il l'entendait. Otway, en vrai contemporain de Charles II, l'a fait fier, impétueux, mais amoureux surtout et obstiné à chercher le ciel, comme il dit, dans les regards, et s'il le pouvait, dans les bras de la femme qu'on lui a ravie.

III

Un siècle après (en 1776), Alfieri, lisant divers historiens et se méfiant du roman de Saint-Réal, croit peu aux nobles qualités de l'infant D. Carlos; mais, comme il veut le rendre intéressant et se servir de lui, dans une tragédie italienne, pour exciter la haine du despotisme, il n'hésite pas à le peindre vertueux, et, en raison de sa vertu même, constamment suspect à son père. La cour

(1) P. 402-406, *Don Carlos*, acte V, sc. VII.
(2) P. 407. *Ibid.*, acte V, sc. VII.

Digitized by Google

le fuit, les espions l'environnent; un seul ami s'offre à lui, c'est Pérez, et, comme en dépit des dangers ce seigneur s'attache constamment à sa disgrâce; « enfin, » tu le veux, s'écrie le prince, je te tends cette main en » signe d'une malheureuse amitié; mais aujourd'hui, je » ne me plaindrai pas de mon sort. Oh! je suis moins » infortuné que toi, Philippe! au milieu des vaines » pompes et de l'adulation mensongère, tu n'as jamais » connu la sainte amitié » (1).

Malgré l'éloquence de cette exclamation qui termine le premier acte du *Philippe II* d'Alfieri, le lecteur s'impatiente un peu de ne pas mieux savoir les motifs ou même les prétextes de l'aversion que Philippe ressent pour son fils. Quels torts le roi reproche-t-il à l'infant? Au second acte seulement il s'en explique : après des accusations vagues et générales, il finit par lui dire (2) : « En secret, » dans mon palais même et avant le jour, n'as-tu pas » donné une longue et coupable audience à l'envoyé » des Bataves rebelles? » D. Carlos répond qu'il l'a fait, mais qu'il ne conspire pas et se borne à plaindre un peuple mal gouverné par des ministres lâches, cupides et cruels. Il est certain que, dans toute la pièce, il n'y a pas trace de complot, ni de rébellion, ni de départ furtif pour la Flandre; si quelqu'un conspire, c'est plutôt Philippe qui veut à tout prix se défaire d'un fils vertueux.

Carlos, à la vérité, aime sa jeune belle-mère; mais, quelle réserve, quelle noble douleur dans l'expression de son amour, indignement trompé par une fausse promesse! Voyant Elisabeth s'éloigner à son approche, il lui demande si elle veut le fuir, elle aussi; et peu à peu, il rappelle le doux espoir que naguère encore il avait conçu :

(1) Alfieri, *Filipo II*, acte I, sc. IV.
(2) *Ibid.*, acte II, sc. IV.

Digitized by Google

« Cet espoir, dit-il (1), a grandi en moi, et c'était la meil-
» leure part de moi-même; mon père le nourrissait, ce
» même père qui, plus tard, osa rompre des nœuds solen-
» nels... Sujet et fils d'un maître absolu, je souffris, je
» gardai le silence; je pleurai, mais au fond du cœur; la
» volonté de mon père servit de loi à la mienne; il
» devint ton époux, et combien j'ai frémi de me taire et
» d'obéir, qui peut le savoir aussi bien que moi? D'une
» telle vertu (et c'était une vertu vraiment, c'était un
» effort plus qu'humain), j'étais fier dans mon âme et
» triste tout à la fois. »

Altero in cor men giva e tristo a un tempo.

Vers magnifique, plein de sens et de profondeur, exprimant avec une admirable brièveté l'état d'un homme qui sent le prix de la vertu, qui veut y atteindre, mais qui n'a pu rompre entièrement avec sa passion. En y cédant, comme il le fait ici, en reparlant d'amour et de regrets, mêmes légitimes, à celle qui est devenue l'épouse de son père, le prince commet une faiblesse bien imprudente. Car Philippe le soupçonne d'aimer encore la femme qui lui fut promise et enlevée; et, pour éclaircir ce mystère, il tend un piège à la malheureuse Isabelle. Il la fait d'abord juge de D. Carlos, lui demande comment il doit agir envers un fils constamment indocile et en ce moment même uni d'intérêt avec les Pays-Bas révoltés. La reine excuse le prince et supplie Philippe de se montrer plus doux et plus accessible à D. Carlos: « Avertis-le avant de le reprendre, lui dit-elle (2); si tu
» crains qu'il ne soit coupable, fais-le venir, prête l'oreille
» à ses excuses; sois un père pour lui; et, s'il ne parvient

(1) Alfieri, *Filipo II*, acte I, sc. II.
(2) *Ibid.*, acte II, sc, II.

Digitized by Google

» pas à se justifier, redeviens roi et condamne-le. — Eh » bien! répond Philippe, je suivrai ton conseil; qu'il » vienne sur-le-champ me parler; et toi, reste à l'enten- » dre; j'ai besoin de toi; tu m'es un témoin nécessaire», ajoute-t-il en la retenant, malgré son effort discret pour se retirer.

Devant sa belle-mère et son père, D. Carlos se justifie avec la franchise d'un jeune homme qui ne craint pas la mort, mais le déshonneur, et qui ne veut pas être accusé de trahison. Philippe lui pardonne, en lui conseillant de ne pas scruter les desseins de son père et de ne pas montrer tant d'empressement à donner son avis quand on ne le consulte pas. « C'est la reine, poursuit-il (1), qui a » demandé ta grâce et qui s'est portée caution pour toi. » Avise à ne point trahir son espérance, et rends-toi de » plus en plus agréable à elle. Toi, reine, qui m'apprends » non seulement à excuser, mais encore à bien aimer mon » fils, afin qu'il devienne meilleur, vois-le plus souvent, » parle-lui, guide-le. Et toi, Carlos, écoute-la, ne l'évite » point, je le veux. — Oh! s'écrie le prince, combien ce » mot de pardon m'est dur! Mais si je dois aujourd'hui » l'accepter d'un père, et si tu dois, ô reine, l'obtenir » pour moi, veuille mon destin (qui seul ici est coupable) » ne plus me faire descendre à une telle honte! — Place » mieux ta honte, reprend le farouche Philippe; ne » rougis pas d'obtenir le pardon, mais de le mériter. »

Et, renvoyant à la fois son fils et sa femme, il reste seul avec son favori et complice Gomez. « Tu as entendu? » lui demande-t-il (2). — J'ai entendu. — Tu as vu? — » J'ai vu. — Oh rage! Donc le soupçon... — Est une » certitude maintenant. — Et Philippe n'est pas encore

(1) Alfieri, *Filipo II*, acte II, sc. IV.
(2) *Ibid.*, acte II, sc. V.

Digitized by Google

» vengé? — Songez, seigneur... — J'ai songé à tout; » suis-moi. »

Voilà un de ces dialogues où l'effet énergique est évidemment cherché; il l'est même trop, et le spectateur se demande sur quoi Philippe fonde une telle conviction. Isabelle (1) n'a rien dit qui prouvât un amour coupable; elle a parlé en faveur de son beau-fils comme toute femme bonne et douce devait le faire. Mais le Philippe II d'Alfieri veut trouver tout suspect et même criminel; si le crime manque, il le suppose ou il le crée; quand il ordonne à son fils de voir souvent la reine, c'est un piège affreux qu'il lui tend et où il le pousse avec violence.

Carlos s'en aperçoit, et dans l'acte suivant, conjure la reine de ne plus parler en sa faveur. « La pitié, chez » mon père, dit-il (2), est toujours l'avant-coureur de » tout mal; montrer quelque pitié, c'est outrager le » tyran. » Et comme Isabelle s'accuse d'être cause que le jeune prince n'aime pas Philippe : « O reine, s'écrie-t-il, » tu nous connais mal tous deux. Je frémis, il est vrai, » mais je ne le hais point; je lui envie un bien qu'il m'a » enlevé et ne mérite pas; un bien dont il ne sent pas » tout le prix, non, il ne le sent pas... Oh! si tu étais » heureuse, je m'affligerais moins! » En entendant ces mots, la reine lui reproche d'en revenir toujours, malgré lui, aux mêmes plaintes; et elle le quitte après lui avoir affirmé qu'elle pèsera bien toutes ses paroles, si jamais elle reparle de lui à Philippe. A peine est-elle sortie que Gomez paraît. Carlos lui demande brusquement ce qu'il veut; et comme cet infâme courtisan répond : « J'attends

(1) Les Espagnols emploient peu le nom d'Elisabeth; ils y substituent constamment celui d'*Isabel*.

(2) Alfieri, *Filipo II*, acte, III, sc. I.

Digitized by Google

» le roi, et avant qu'il vienne je vous félicite, prince, de » vous être réconcilié avec lui », l'infant lui tourne le dos sans rien répliquer, sans daigner l'entendre. Gomez ne tardera pas à le punir de ce mépris (1).

Le roi arrive, en effet, et devant trois conseillers il accuse lui-même son fils absent (2). Alfieri nous a dit dans sa préface qu'il avait voulu peindre Philippe II tel que les historiens le représentent, soupçonneux, féroce, sanguinaire; en un mot, le Tibère de l'Espagne. Partant de cette assimilation et relisant son Tacite avec soin, il compose une scène très remarquable, où toutes les ruses de Tibère sont bien imitées.

Philippe témoigne d'abord un regret profond de dénoncer le prince; il feint d'y être contraint par une douloureuse nécessité, et dès que l'un des conseillers fait entendre un mot de clémence, il s'empresse d'y adhérer, mais il ajoute perfidement: « Je veux être père, je veux » avant tout pardonner, dussé-je exposer ma vie et mon » royaume. » Là-dessus, Gomez lui reproche de manquer à un devoir sacré; Leonardo, partisan de l'Inquisition, défend le saint tribunal, attaqué, dit-il, par les discours impies de D. Carlos; tous deux s'acharnent à plaider la cause de Dieu et de la patrie contre la clémence simulée de Philippe; bref, celui-ci prend, comme Tibère, un affreux plaisir à se faire forcer la main pour signer une sentence de mort: c'est le comble de la cruauté hypocrite.

Malheureusement, les accusations lancées contre le prince par son père, par Gomez et par Leonardo sont inattendues pour le spectateur et paraissent grossières ou insensées. Suivant Leonardo, D. Carlos attaque la religion des aïeux et se déclare partisan du culte nou-

(1) Alfieri, *Filipo II*, acte III, sc. III et IV.
(2) *Ibid.*, acte III, sc. V.

Digitized by Google

veau; rien ne nous a préparés à cette imputation, pas même une seule parole généreuse de Carlos en faveur des protestants que l'on persécute. Gomez affirme qu'une lettre interceptée et tracée par la main du prince, abandonne à la France la Navarre et la Catalogne; jamais Carlos, dans ses entretiens avec Perez ou avec la reine, n'a, en notre présence, laissé voir le moindre penchant pour l'alliance française. Enfin le roi accuse son fils d'avoir voulu le tuer; il raconte même en détail cette tentative à laquelle personne ne croira jamais. Si quelque parole, échappée devant nous à D. Carlos, avait pu donner lieu à ces sinistres interprétations, combien la grande scène eût paru plus vraisemblable, Philippe II plus habile, et l'action dramatique mieux liée! Le poète libéral a sans doute voulu nous faire voir qu'un tyran, pour perdre son fils, dont les vertus lui sont odieuses, n'a besoin ni de vraisemblance ni de ménagements, soit; mais pourquoi esquisser en raccourci ces vertus du fils de Philippe? Pourquoi les montrer si peu agissantes? Le caractère de D. Carlos manque de développement, et c'est là un défaut commun à ces tragédies d'Alfieri qui, sous prétexte de revenir à la simplicité antique, mutilent les personnages et ne laissent à leur vie morale ni variété ni étendue.

Malgré cette faute du poète, D. Carlos nous intéresse encore, au quatrième acte (1), lorsqu'il se dirige, la nuit, tout armé, avec inquiétude, vers la salle du palais où Elvire, suivante de la reine, doit venir lui parler. Elle l'avertira probablement des décisions prises contre lui par le roi, qui veut le soumettre au jugement d'un nouveau conseil, formé de seigneurs et surtout de prêtres. Mais avant qu'Elvire ne paraisse, le roi survient, accompagné de gardes, et arrête son fils, sous prétexte qu'ainsi

(1) Alfieri, *Filipo II*, acte IV, sc. II.

Digitized by Google

armé, la nuit, il médite un parricide (1). Respectueux d'abord, mais bientôt indigné lorsqu'il entend formuler sans détour cette horrible accusation, Carlos dédaigne de se justifier, évite (pour ne pas compromettre la reine) d'expliquer sa venue en ce lieu, et flétrit enfin chez son père le despotisme et la soif de sang. On l'entraîne, on le met en prison; la reine, conseillée par Gomez qui veut en finir avec le prince, vient le voir dans son cachot et l'encourager à fuir (2). Il s'y refuse, car il comprend quelle nouvelle embûche lui est dressée par le favori de son père; mais tandis qu'il résiste aux prières de la reine, aimant mieux rester dans les fers que de tenter une évasion, selon lui, impossible, et qui lui serait imputée comme un crime de plus, Philippe reparaît, cruellement joyeux de surprendre ensemble sa femme et son fils. Ainsi qu'on peut s'y attendre et que l'exige depuis longtemps la tradition théâtrale, chacun des deux accusés défend l'autre (3) et se prétend seul coupable d'avoir osé nourrir et déclarer un reste d'amour.

Ici, Philippe, jetant enfin le masque, montre dans toute sa noirceur son âme de tyran tragique : « Jamais je ne » t'ai aimée, dit-il à Isabelle, jamais je n'ai été jaloux de » ta tendresse, mais je croyais que tu craindrais assez » ton maître pour ne pas même songer à être aimée d'un » autre. » Et comme elle s'écrie : « Je ne suis coupable » ni en face du prince, ni en face du Ciel. » — « Je sais » tout, répond Philippe II; je sais, Carlos, que tu n'avais » pas encore élevé une pensée impie jusqu'au lit de ton » père; si tu l'avais élevée, vivrais-tu? Mais tu as parlé » d'amour, cela suffit, vous mourrez tous deux; » et il

(1) Alfieri, *Filipo II*, acte IV, sc. II.
(2) *Ibid.*, acte V, sc. II.
(3) *Ibid.*, acte V, sc. I.

Digitized by Google

leur donne à choisir entre une coupe de poison apportée par Gomez et un poignard, dont ce même Gomez s'est servi pour tuer Perez, le seul ami de Carlos. L'infant saisit le poignard, s'en frappe, et en mourant, conseille à la reine de choisir le poison comme moins douloureux. Isabelle tend la main vers la coupe et semble pressée de mourir : alors Philippe, en vrai tyran de Sénèque, s'écrie : « Tu ne mourras pas aujourd'hui ; quand plus tard, déli- » vrée de ta passion infâme, tu désireras vivre, je te ferai » mourir. » Désespérée, elle se jette sur le poignard et se perce le cœur avant qu'on ait eu le temps d'arrêter sa main. Philippe contemple un moment sa vengeance, mais bientôt il s'en épouvante, et n'osant braver la voix publique : « Cachons à tout homme cette horrible affaire, » murmure-t-il (1). En te taisant, Gomez, tu sauveras » ma renommée et ta vie. » Paroles aussi *effrayées* que menaçantes, et qui montrent admirablement combien les tyrans frissonnent de peur au moment même où ils font trembler le monde. Le poète italien ne pouvait pas mieux terminer son réquisitoire tragique contre les Tibères (2).

IV

Neuf ans après la pièce d'Alfieri (3), le même sujet tente la verve, encore jeune et imparfaitement réglée, de Schiller. Tout plein du récit de Saint-Réal et n'ayant adopté aucune théorie littéraire qui l'empêche d'en

(1) Alfieri, *Filipo II*, acte V, sc. IV.

(2) Les lettres de Philippe II sur la mort de son fils sont longues et embarrassées comme celles de Tibère *(verbosa et grandis epistola...)*; mais précisément il y évite d'accuser D. Carlos de parricide, comme le fait, à tort, le Philippe II d'Alfieri.

(3) Le premier acte du *D. Carlos* de Schiller parut en 1785, et la pièce entière en 1787.

Digitized by Google

suivre et d'en augmenter même les complications, le poète allemand développe sous des faces très diverses ce rôle de D. Carlos qu'Alfieri avait esquissé. La liberté romantique règne ici; l'unité de temps, de lieu et du ton n'exerce aucun droit absolu; aussi, toutes les relations de l'infant avec son père, avec les généraux et les moines espagnols, avec la reine et les autres femmes, avec ses amis et ses ennemis, sont complaisamment mises en lumière. Comme le Télémaque de Fénelon, il suit tour à tour sa nature, qui peut l'égarer, et des idées, des aspirations meilleures pour lesquelles d'autres personnages le passionnent. Quand le marquis de Posa, son ami, est absent, D. Carlos, n'ayant plus de Mentor, vaut déjà moins. Les beaux projets qu'ils ont médités ensemble pour le bonheur du genre humain deviennent de vains rêves aux yeux du jeune prince, plus occupé d'aimer sa belle-mère et de chercher un moyen de le lui dire (1). Posa, revenu en Espagne et apprenant tout, lui ménage avec Isabelle une entrevue (2) dont le prince sort purifié, n'entretenant plus d'espérances criminelles et reportant sur l'humanité l'amour qu'il avait eu pour la reine (3). Elle-même l'a ainsi commandé : si Carlos veut lui plaire, il faut qu'il se prépare à devenir un grand et bon roi. Mais que, peu de temps après et par suite d'une méprise, Carlos croie la reine plus faible envers lui, il vole au prétendu rendez-vous et s'apprête à goûter, comme un amant vulgaire, les joies d'un tête-à-tête désiré de part et d'autre (4). Les bons desseins sont encore oubliés; mais Posa, par ses reproches si justes,

(1) Schiller : *D. Carlos ;* acte I, sc. II.
(2) *Ibid.*, acte I, sc. IV et V.
(3) *Ibid.*, acte I, sc. VI.
(4) *Ibid.*, acte II, sc. IV.

Digitized by Google

si éloquents, rend à la vertu tous ses droits, et le cœur de Carlos recommence à battre pour l'humanité (1).

Chez un jeune homme ces alternatives nous intéressent; elles sont d'une éternelle vérité, et peu d'âmes arrivent à la pratique du bien par une autre voie; les plus parfaites chancellent assez longtemps entre le devoir et l'instinct.

Heureuses celles qui, dans leurs faiblesses, observent de bonne heure une certaine prudence, nécessaire pour échapper aux dangers du monde. Le D. Carlos de Schiller, destiné à périr victime des passions d'autrui, s'expose sans cesse par son ardeur ou sa naïveté. Rencontre-t-il à la porte de la Chambre royale le duc d'Albe ou le moine Domingo, il leur dit immédiatement tout ce qu'il pense d'eux, flétrissant la barbarie de l'un (2), l'hypocrite ambition de l'autre (3). A peine admis en présence de son père, il veut se jeter dans ses bras, il s'écrie : Réconciliation! (4) et jure sur sa tête de pacifier ses chers Pays-Bas si le roi consent à l'y envoyer. Quand il arrive au couvent des Chartreux, le cœur et la tête remplis des projets les plus nobles, les plus bienfaisants, il brûle de révéler son secret au vieux prieur, qui non seulement ne demande pas cette confidence, mais la repousse (5). Quand la princesse Éboli fait, devant D. Carlos, parade de vertu, il la croit sincère, il l'admire, il l'adore presque, et avec un si tendre enthousiasme, que le lecteur ne sait plus qu'en penser et craint de voir D. Carlos infidèle à la reine (6). Tout est fébrile et mal calculé chez ce malheu-

(1) Schiller : *D. Carlos ;* acte II, sc. XV.
(2) *Ibid.*, acte II, sc. V.
(3) *Ibid.*, acte I, sc. I.
(4) *Ibid.*, acte II, sc. II.
(5) *Ibid.*, acte II, sc. XIV.
(6) *Ibid.*, acte II, sc. VIII.

Digitized by Google

reux prince; et sauf quelques passages où la mesure est trop dépassée (1), le poète allemand a raison de le peindre courant ainsi à sa propre ruine.

Les deux personnes qui dominent D. Carlos et qui avivent en lui les aspirations élevées, représentent les deux types humains rêvés et souhaités constamment par Schiller (2). La reine joint à toutes les grâces de la femme une pureté native, qui fleurit et embaume sans effort, comme le lis (3). Nulle pensée mauvaise ne l'effleure et nulle bonne action ne lui coûte; cette belle âme ne porte en elle-même aucun germe de faute et s'ouvre à tout ce qui est généreux, tendre et chaste. Elle et le marquis de Posa s'entendent à merveille; il ne conçoit pas une idée utile au genre humain que la reine n'adopte avec un suave enthousiasme. Lui, c'est un philosophe ou plutôt un voyant, qui devance son siècle et son pays au degré le plus invraisemblable, s'élevant d'emblée au-dessus des querelles religieuses et demandant à Philippe II lui-même (4) d'accorder à tous la liberté de penser.

Si D. Carlos, son ami, son disciple, devient jamais roi, plus de persécution, plus de despotisme. La religion sera respectée, mais on ne fondera plus sur la foi les idées de vertu (5). Malheureusement D. Carlos a excité les soupçons jaloux de son père; il va périr, et le genre humain continuera d'être opprimé. Posa, pour détourner ce péril universel, attire sur sa propre personne la jalou-

(1) Notamment dans cette scène VIII de l'acte II, avec la princesse Eboli.

(2) Cf. les *Œuvres esthétiques et morales* de Schiller.

(3) *D. Carlos*, acte II, sc. XV (où Posa analyse ainsi l'âme de la reine).

(4) *Ibid.*, acte III, sc. X.

(5) *Ibid.*, acte II, sc. X (où le moine Domingo exprime au duc d'Albe ses craintes pour l'avenir).

Digitized by Google

sie trompée de Philippe II, et meurt après avoir recommandé à la reine le salut intellectuel et moral de D. Carlos. Il lègue à Isabelle un grand roi à former (tâche dangereuse) par un platonique amour (1).

Quant à Philippe, ennemi et bourreau de D. Carlos, Schiller le peint tout autre que ne l'avaient fait ses prédécesseurs dramatiques, le sensuel Otway et l'austère Alfieri. Il le suppose à la fois *homme* et *despote,* et ne retranche de son âme aucune passion. Un instant infidèle à la reine (2), le Philippe II de Schiller l'a pourtant aimée (3), et il n'en est pas seulement jaloux comme *maître,* mais comme *époux*. Il aimerait également son fils, s'ils avaient tous deux les mêmes idées, et il regrette ce bonheur qu'il n'a point de pouvoir appeler Carlos sa vivante image (4). On finit par le plaindre, ce malheureux maître du monde, condamné à sentir sans cesse son humanité opprimée par sa toute-puissance. Point de repos pour lui, point de sommeil, point de confiance, pas un compagnon et pas un ami! L'homme et le roi luttent en lui bien souvent; et ce n'est un tyran ni vulgaire, ni abstrait. Il s'acquitte avec zèle de ses devoirs, tels qu'ils les comprend (5); il s'informe de tout, il veille sur toutes les pensées des autres, il se résigne d'ailleurs aux revers que Dieu lui inflige (6), et n'en fait point porter la peine aux hommes qui auraient voulu le servir plus heureusement. Il a enfin, dans sa physionomie, bien des traits nobles ou intéressants du vrai Philippe II. Il se défie perpétuellement de ses ministres, les fait épier les uns par

(1) *D. Carlos,* acte IV, sc. XXI.
(2) Avec la princesse Eboli (v. acte II, sc. VIII, XII, XV).
(3) *D. Carlos,* acte IV, sc. IX.
(4) *Ibid.*, acte II, sc. II.
(5) *Ibid.*, acte I, sc. VI (à la fin).
(6) *Ibid.*, acte III, sc. VI.

Digitized by Google

les autres (1), leur donne l'exemple du travail personnel (2) et leur interdit toute usurpation d'autorité (3). Comme le despote, en lui, n'a pas tué l'homme, il souffre d'être seul et de ne voir autour du trône aucun dévouement désintéressé (4).

En un de ces moments de tristesse et d'embarras, il rencontre le marquis de Posa, l'écoute, le charge d'observer sa femme et son fils, veut l'employer à ses affaires domestiques et non au bonheur de l'humanité (5). Posa trompe à la fois son attente et ses soupçons, et assassiné par son ordre, devient doublement cher à D. Carlos (6). Irrité de voir sa victime le chasser pour jamais du cœur de son fils, le roi se venge sur tout ce que Posa a le plus chéri, sur D. Carlos et sur la liberté (7). A l'instant où le prince, exalté par l'amitié, soutenu par l'amour et purifié par la douleur, prend congé d'Isabelle et va partir pour les Pays-Bas, Philippe lui-même l'arrête et le livre à l'Inquisition (8); le triomphe des droits de l'homme est, par cette catastrophe, ajourné à plus de deux siècles, mais le noble infant, élève de Posa, laisse dans notre mémoire un attachant souvenir; en dépit des longueurs, des inexactitudes, des péripéties obscures ou confuses, nous suivons ses mouvements avec sympathie, et plus nous l'admirons, plus nous le plaignons d'être mort si jeune et d'une façon si mystérieuse, pour avoir voulu trop tôt affranchir le monde.

(1) *D. Carlos,* acte II, sc. III, et acte III, sc. IV.
(2) *Ibid.*, acte III, sc. I et II.
(3) *Ibid.*, acte III, sc. VI (quand il nomme le duc d'Albe grand commandeur de Calatrava).
(4) *Ibid.*, acte III, sc. V et X.
(5) Fin de la sc. X (acte III).
(6) *D. Carlos,* acte V, sc. IV.
(7) *Ibid.*, acte V, sc. IX.
(8) *Ibid.*, acte V, sc. dernière.

Digitized by Google

V

Cependant il s'est fait, sur l'histoire de D. Carlos, bien des recherches et des découvertes depuis Schiller, et de toute cette légende, de toute cette auréole poétique, qu'est-il resté? Presque rien, hélas!... et quelque chose pourtant. Le prince est redevenu un triste personnage, ambitieux sans mérite, inquiet sans capacité, violent, à demi-fou, rongé par la fièvre, nullement amoureux de sa belle-mère, mais traité par son père avec une rigueur extrême et dont le motif ne fut jamais avoué. On a lu, outre les récits des historiens, toutes les lettres qu'adressa Philippe II aux diverses puissances de l'Europe et l'on y a appris (à travers mille phrases confuses) que Carlos fut arrêté lorsqu'il allait partir pour la Frandre ou pour l'Allemagne, et que son père voulut, par cet acte, prévenir à jamais ses écarts, n'espérant plus ni le guérir par un régime, ni le corriger par un châtiment temporaire. On y a vu aussi Philippe II affirmer à tout le monde que le prince n'était coupable ni de désobéissance à l'autorité paternelle, ni de crime contre la foi religieuse; et recommander surtout au duc d'Albe de dire en Flandre que D. Carlos n'avait jamais penché vers l'hérésie. Quant au genre de mort qui emporta l'infant, on le connaît fort bien aujourd'hui : désespéré de se voir prisonnier dans sa chambre, il se livra à toutes les imprudences, à tous les excès; il se rendit volontairement malade, et mourut le 24 juillet 1567, après six mois et cinq jours de captivité.

Ces faits, une fois constatés par l'érudition et racontés par les historiens modernes de l'Espagne, ne peuvent plus, de nos jours, être niés dans leur ensemble; il faut

Digitized by Google

renoncer à remettre D. Carlos sur le théâtre, ou le représenter à peu près tel qu'il fut, et ne le faire ni amoureux de la reine, ni empoisonné ou poignardé par son père. Mais, dans ces conditions, pourra-t-on encore le rendre intéressant ? D. Gaspar Nuñez de Arce, l'un des poètes les plus applaudis de l'Espagne contemporaine (1), l'a cru possible, et l'a tenté dans celui de ses drames qui a pour titre: *El haz de leña (le Fagot de bois)*. Assistant un jour à un auto-da-fé, Philippe II dit à l'un des hérétiques condamnés par l'Inquisition (2) : « Si mon propre fils était comme toi, je porterais de mes mains un fagot pour le faire brûler. » Le poète suppose que cette résolution prise par le roi d'écraser toute rébellion, rencontre devant elle l'ambition inquiète de son fils et lutte contre cet obstacle domestique jusqu'à ce qu'il l'ait vu disparaître.

D. Carlos, dans ce drame, souffre de n'être pas admis aux conseils et au service de son père; il veut de la gloire, et on lui défend d'en acquérir; petit-fils de Charles-Quint, on le retient oisif, on l'empêche de vaincre à la guerre comme l'a fait son illustre aïeul. « Triste, » seul, sans emploi, s'écrie-t-il (3), je sens, nouveau » Prométhée, ma poitrine déchirée par les serres du désir. » Être si grand, et être si peu de chose ! Mourir de soif » aux bords de l'eau que je vois et que je touche ! Cela » me tue, cela m'humilie, et je crains d'en devenir fou ».

C'est en effet une folie chez ce jeune homme ; car il ne sait ni conduire une armée, ni administrer un royaume, et si on lui demandait comment il entend acquérir de la

(1) Consultez sur D. Gaspar Nuñez de Arce, l'article du regretté L. Lande (*Revue des Deux-Mondes*, 5 mai 1880).

(2) Cet auto-da-fé eut lieu à Valladolid le 8 octobre 1559; l'hérétique était Domingo de Roxas, évêque de cette ville. V. Rossew-Saint-Hilaire, t. VIII, p. 96-97.

(3) *El haz de leña*, acte II, sc. v (p. 422 des *Obras dramaticas* de Gaspar Nuñez de Arce; Madrid, 1879).

Digitized by Google

gloire, il serait fort embarrassé de le dire. Quelle politique suivrait-il, s'il était le maître? « Il arrêterait, dit-il (1), » les horreurs de l'Inquisition ». Et pourquoi? en vertu d'opinions raisonnées, d'idées libérales ou d'un penchant vers l'hérésie? Nullement, mais à cause d'un souvenir qui lui est resté. Enfant, il a jadis assisté avec son père à l'auto-da-fé de Valladolid, où fut prononcé le mot terrible sur le *fagot de bois*. Il raconte cette fête donnée par l'Inquisition, et son récit est un vrai chef-d'œuvre (2); on y reconnaît ce style sobre et pur, ces détails naturels, saisissants, heureusement choisis qui placent si haut M. Nuñez de Arce parmi les poètes lyriques et narratifs. Mais ni avant, ni après ce passage, D. Carlos ne parle de l'Inquisition; les souffrances de l'humanité le touchent peu; elles le charmeraient même si elles lui donnaient quelque renom; et quand il annonce au comédien Cisneros, son confident (3), ses projets de campagne : « La » pièce sera belle, lui dit-il (4); rien que d'y penser, la » joie de Satan me transporte. Il y aura dans mon drame, » si mon espérance se réalise, de tristes soupirs d'agonie, » des cris rauques de vengeance, et un imbroglio, et une » lutte, et dans la lutte beaucoup de sang, beaucoup, » beaucoup... Quelles péripéties! quelles scènes étran- » ges! — Mais où donc? demande Cisneros. — Tu » ne le devines pas, imbécile? — Seigneur... — En » Flandre », dit le prince; et il sort à demi égaré, faisant éclater un rire sardonique.

Le malheureux est pressé d'agir, n'importe en quel

(1) *El haz de leña,* acte II, sc. VIII, p. 433.

(2) *Ibid.*, acte II, sc. VIII et IX (p. 433-437).

(3) L'histoire nomme en effet un certain Cisneros, comédien, persécuté par le cardinal Espinosa et défendu par D. Carlos. (V. Lafuente, *Hist. gen. de Esp.*, t. VII, p. 168.)

(4) *El haz de leña,* acte I, sc. XI, p. 411-412.

Digitized by Google

sens, pourvu qu'il agisse et qu'on parle de lui. Vainement une personne qui voudrait le sauver de son propre délire, lui remontre-t-elle que l'agitation lui convient peu : « Aux gens de bas étage, dit-elle (1), on pardonne de se » remuer ainsi, parce que la carrière est longue et la vie » courte; mais vous, vous dont la main est sur le point » d'atteindre à la plus haute puissance humaine!... » — Plus je la vois près, dit Carlos, plus j'ai hâte d'y » arriver. — Mais vous y touchez presque! — Lucifer » n'aurait pas eu d'ambition s'il avait été moins près de » Dieu. — Mais il expia cruellement son orgueil. — Et » depuis quand la chute diminue-t-elle la grandeur de la » tentative? Lucifer est tombé, c'est vrai; mais il est » tombé si grand que, pour enfermer sa méchanceté, » Dieu a dû créer une immensité nouvelle, celle de » l'abîme. » Et comme la même personne insiste avec douceur pour calmer cette furie d'orgueil et d'ambition, l'infant, touché de si affectueux efforts, se reconnaît malade et moralement débile. « Hélas! dit-il, que » ma peine doit être grande puisque ta voix n'apaise » point cette tempête de l'âme! Je ne sais quel charme » elle exerce sur moi, et je l'écoute avec un saint recueil- » lement; mais comment me vaincre? je lutte sans » forces; je n'y parviens pas.

» Mas como vencerme? Lucho
» Sin fuerzas... No puedo tanto! »

Et peu de temps après, recevant les envoyés de Flandre, il se remet à frémir d'impatience (2) : « Partons, dit-il. » — Mais le roi soupçonne vos desseins, » objecte un des ambassadeurs. « — N'importe! Qu'en peut-il arriver? » — Il les renversera. — Il est trop tard.... D'ailleurs le roi » croirait que je recule, et je ne veux pas qu'il le pense.

(1) *El haz de leña*, acte II, sc. v, p, 424-425.
(2) *Ibid.*, acte II, sc. VIII, p. 431.

Digitized by Google

» Moi, je ne renonce ni ne cède; cette nuit même, par-
» tons, à minuit. »

En des mains si folles, si fiévreuses, l'entreprise ne peut qu'échouer; et à vrai dire, le spectateur n'en craint ni n'en désire la réussite. Les réclamations du prince nous toucheraient si elles étaient justes; si son père s'était obstiné, par jalousie de pouvoir, par sévérité excessive, à lui refuser toute entrée au conseil et toute part au gouvernement; mais dans une scène avec son fils, le roi répond très bien à ces reproches : « Il est » regrettable, lui dit-il (1), que votre intelligence n'ait » pas le vol aussi haut que son ambition. Vous voulez » des gloires militaires? allez, et conquérez l'Europe » avec votre troupe aguerrie d'histrions et de jongleurs, » avec cette *cuadrilla* qui vous accompagne en tous » lieux, et qui est la honte de l'Espagne et le scandale » de la ville. Vous dites, vive Dieu! que je vous éloigne » de moi. Mais à quoi sert dans le conseil un prince » comme vous, qui lâchant la bride à sa colère, poursuit, » poignard en main, le cardinal Espinosa? — Je dois » venger mes injures, s'écrie Carlos. — Par Dieu! vous » vous trompez de chemin, reprend le roi; êtes-vous » assassin, ou prince des Asturies? Toujours livré à l'a-» venture et toujours rebelle au devoir, vous ne savez » pas obéir et vous n'êtes pas digne de commander. — » Eh bien! faites ce qui vous convient, répond Carlos » furieux; je suis prêt à tout. Je sais que le ciel m'a » donné un tyran pour père. Que la loi tombe sur moi; » je ne la crains pas. »

Mais Philippe, s'approchant de lui avec une colère concentrée, et dans sa main d'homme fait et d'homme énergique serrant cette main d'adolescent maniaque jus-

(1) *El haz de leña*, acte I, sc. IX, p. 407-409.

Digitized by Google

qu'à le forcer de tomber à ses pieds : « C'est ainsi que tu » m'insultes, malheureux? lui dit-il; à genoux! Ce n'est » plus le père, mais le roi qui te parle. Peut-on concevoir » une telle audace? Si j'étais un tyran, où serait la main » qui a écrit ces papiers? » (Il lui montre les lettres envoyées par le duc d'Albe.) « Ainsi tu élèves et soutiens » la gloire de tes aïeux, protecteur des traîtres, défen- » seur des hérétiques? Regarde, si tu le peux, la fausse » voie où tu es entré; regarde ces lettres recueillies sur » l'échafaud. Si tes perfides suggestions restent encore » secrètes, tu ne le dois pas au monarque, mais au père » que tu outrages. Si tu persistes, fou audacieux, dans » ta méchanceté, si tu te crois impuni parce que tu es né » de mon sang, je saurai, quoi qu'il m'en coûte, verser » ce sang même; oui, je le verserai, fût-il celui qui coule » dans mes propres veines. — Seigneur..., murmure » D. Carlos atterré. — Pour la dernière fois, reprend » Philippe, ma voix t'éclaire et t'avertit. Malheur à toi si » le père devient un juge! »

D. Carlos, resté seul, se relève lentement et reprend tout ensemble ses forces et sa folie (1). « Mon plan est » découvert, dit-il, et il me harcèle, il me menace! Non, » non, il ne connaît pas son fils, puisqu'il ne m'a pas tué » à ses pieds. Moi, vivre enchaîné? Le croire est une chi- » mère. Oh! je voudrais lui rendre la vie misérable qu'il » m'a donnée. » Et résolu à mourir plutôt que de plier, D. Carlos se concerte, comme nous l'avons vu, avec les Flamands. Philippe assiste, invisible, à ce complot, et à peine sorti de sa cachette, donne ordre qu'on arrête Berghen et Montigny, les deux envoyés des Pays-Bas (2). « Qu'en une prison obscure... », suggère le prince d'Éboli. Mais Philippe, secouant la tête : « Ils pourraient me don-

(1) *El haz de leña,* acte I, sc. x, p. 410.
(2) *Ibid.,* acte II, sc. xi, p. 439-440.

Digitized by Google

» ner la guerre, s'écrie-t-il. Quatre pelletées de terre sont » la plus sûre prison. Ils m'ont blessé jusqu'au plus pro- » fond du cœur. Je les condamne à mort. — Mais, » seigneur... — Taisez-vous; il n'y a plus pour eux de » place au monde. »

Quelques heures après, D. Carlos lui-même est arrêté dans sa chambre par son père (1). Tout se passe ici presque comme dans l'histoire. Le prince troublé s'écrie : « Que » veut Votre Majesté, me tuer ou me prendre? — Je ne » veux pas vous tuer, répond le monarque avec calme. » — Je ne demande pas la vie, reprend D. Carlos en » se jetant à terre; ce serait trop lâche. Donnez-moi la » mort; cette existence misérable me pèse. — Calmez- » vous, dit le roi; tout ce que je fais est pour votre » sûreté; songez à ce que vous êtes et restez tranquille. » Puis il commande de saisir toutes les armes, tous les papiers qu'on trouvera chez le prince et de condamner dans tout l'appartement les portes et les grilles.

Certes le monarque qui parle et agit avec cette rigueur inspire plus d'effroi que d'amour, on peut même juger atroce l'arrêt qu'il porte sur les deux envoyés de Belgique; mais il n'en vient là que par degrés, et lorsqu'on le voit, au premier acte, entouré de prêtres qui lui conseillent d'étouffer l'hérésie dans le sang (2), lorsqu'on le voit personnellement convaincu que la religion est le seul lien de son vaste empire et que l'Espagne est perdue si elle laisse outrager son Dieu (3), on se demande comment un roi espagnol du XVIe siècle aurait pu, en effet, penser autrement, et si Philippe II, implacable par devoir envers son fils égaré et dangereux, n'acquiert pas à nos yeux une certaine grandeur.

(1) *El haz de leña,* acte III, sc. XI, p. 470-471.
(2) *Ibid.,* acte I, sc. I, p. 390-394.
(3) *Ibid.,* acte I, sc. VII, p. 403-404.

Digitized by Google

Mais alors il faut que ce devoir lui coûte et que par moments le spectateur se dise : Philippe II sera-t-il implacable jusqu'au bout comme il se croit obligé de l'être? D. Carlos n'étant soutenu ni par son talent, ni par les conseils d'un homme supérieur, ni par un principe élevé, ni par un grand parti existant à Madrid, ni par la discrétion même de ses confidents, l'issue de la lutte entre lui et son père n'est pas incertaine, à moins que son père ne l'aime assez pour sentir chanceler sa cruelle constance.

Le poète l'a bien compris, et plus d'une fois, dans les trois premiers actes, il nous montre le roi ému et même pleurant d'avoir trouvé un ennemi dans son fils (1). Malheureusement les paroles qui expriment cette douleur sont moins attendrissantes que les autres ne sont terribles, et quand Philippe II verse des larmes, nous ne nous sentons pas assez contraints de pleurer avec lui.

Dans les deux derniers actes, la tristesse augmente; le roi souffre davantage et pourtant s'obstine à obtenir de son fils un *humble aveu* (2). Selon lui, son autorité est perdue, ses royaumes en péril, Dieu lui-même offensé, si D. Carlos ne se reconnaît point coupable, ne se repent point et ne demande point grâce. Mais l'infant ne cèdera jamais, et tout en abhorrant sa captivité, il refusera de s'humilier pour en sortir. Quand son père lui envoie des juges (3), il les récuse, et puis, prenant la plume, il écrit à Philippe qu'il a conspiré, que, las d'un joug odieux, il a tenté de fuir, et qu'il y songe encore et qu'il vit dans cette pensée. Le roi déchire la lettre « ne voulant pas, dit-il (4), que

(1) *El haz de leña,* acte I, sc. v, p. 400; sc. VIII, p. 405.

(2) *Ibid.,* acte IV, sc. VIII, p. 494, et sc. XI, p. 498-502.

(3) Un tribunal présidé par le cardinal Espinosa, grand-inquisiteur, commença, en effet, à instruire le procès du prince. V. Rossew-Saint-Hilaire, t. VIII, p. 401, et Lafuente, t. VII, p. 172-173.

(4) *El haz de leña,* acte IV, sc. VIII, p. 494.

Digitized by Google

l'histoire la retrouve jamais », et il vient lui-même parler à son fils, lui pardonner, pourvu qu'il dise : je me repens. D. Carlos se raille d'une clémence offerte à un malheureux qu'on tient en prison. « Laissez-là votre pitié, » dit-il (1); je ne désire rien. — Tant d'orgueil coupable » rend le pardon impossible. — Eh bien! seigneur, est-ce » que je vous le demande? Que voulez-vous de plus? » je me livre à votre justice; je suis vaincu; faites de » moi ce que vous voudrez; je saurai souffrir la mort; » mais m'humilier! mais prier! mais succomber à la » crainte du péril! moi, petit-fils de rois et d'empereurs? » jamais! Ce serait vous déshonorer, vous et toute ma » race. »

Vainement Philippe croit le dompter en lui disant : « Vous n'avez personne qui vous soutienne; vous êtes » isolé, tout vous abandonne. — C'est vrai, répond » Carlos, et tout le monde m'a menti. Et je ne peux pas » me venger!... Avec quel plaisir je verrais l'univers s'abî- » mer! Je suis captif, et ma rage désespérée ne peut rien! » — Silence, lui crie Philippe, consciensement cruel; » silence! je vous abandonne. Que Dieu ne permette pas » qu'un royaume chrétien reste exposé à de si farouches » délires! — J'étouffe, dit Carlos, suffoquant de colère. » — Mourez, reprend le père impitoyable, mourez, si » vous devez être un tyran ! »

Mais déjà, depuis qu'il n'est plus libre, l'infant orgueilleux et fou veut mourir. Il se couche sur de l'eau glacée, il court, la nuit, presque nu, sur des pavés froids (2); il se livre à tous les excès; il se rend malade et il s'en réjouit; la mort va le délivrer de sa prison, de sa peine et des efforts qu'on tente pour le soumettre.

A mesure qu'il approche de la fin, il se calme; il

(1) *El haz de leña*, acte IV, sc. XI, p. 590-502.
(2) *Ibid.*, acte IV, sc. III, p. 485.

Digitized by Google

demande même à voir son père (1); il ne connaît plus ni ambition ni révolte; il peut se réconcilier avec tout le monde, puisque étant bien sûr de mourir, on ne dira pas que la peur du supplice l'a fait agenouiller. Ses derniers moments sont poétiques et doux; la beauté lyrique et élégiaque du vers espagnol s'y déploie à l'aise dans les adieux au soleil couchant qu'il ne verra plus, à la vie qu'il a si mal prise, à l'amour qu'il a négligé pour l'ambition (2). Lorsque Philippe arrive, D. Carlos va expirer (3). Les grands veulent retenir le roi et lui dérober ce triste spectacle; mais il les écarte, s'élance vers son fils, et après avoir reçu sa demande de pardon, « Meurs en paix, » lui dit-il, et Dieu te bénisse comme je te bénis »; enfin, quand l'âme du prince s'est exhalée, levant les yeux au ciel : « Tu me l'as donné, murmure-t-il, tu me l'as ôté. » Mot parfaitement vrai et digne de Philippe, mais qui nous toucherait davantage si nous étions plus sûrs que le cœur du père a saigné.

Cette mort de D. Carlos soulage presque, tout en attristant. Avec ses instincts mal équilibrés, il était de trop en ce monde; et Philippe II, persuadé qu'il a fait pour le redresser tout ce que lui dictait sa conscience, pourra penser à lui sans remords, quoique avec le regret d'avoir eu un tel fils. D'un bout à l'autre de l'œuvre, les deux caractères se sont bien soutenus et développés, mais on les jugera peut-être plus curieux que sympathiques.

Tout en suivant de fort près l'histoire, l'auteur, avec quelque raison, ne l'a pas trouvée suffisante pour nourrir à elle seule l'intérêt du drame; il y a donc mêlé un roman. Cisneros, comédien et favori du prince, serait le fils du

(1) *El haz de leña*, acte V, sc. III, p. 515.
(2) *Ibid.*, acte V, sc. III et IV, p. 516-521.
(3) *Ibid.*, acte V, sc. V, p. 521-522.

Digitized by Google

duc de Sessa(1), hérétique brûlé publiquement à Valladolid et auquel Philippe II aurait dit devant toute sa cour : « Si mon fils était comme toi, je *porterais un fagot* pour le brûler ». Voulant venger son père, Cisneros pousse Philippe II à *porter le fagot* et à perdre D. Carlos, vengeance monstrueuse, puisqu'elle tombe immédiatement sur un jeune prince dont Cisneros ne reçoit jamais que des faveurs. Quant à sa sœur Catalina, elle aime D. Carlos, cherche à le sauver, lui donne de sages et inutiles conseils, et sans modifier en rien la marche du drame, elle adoucit l'horreur des derniers instants. Son dévouement et son discret amour sont pleins de charme; et cette voix de femme est absolument nécessaire à l'harmonie lyrique des adieux de D. Carlos.

De toutes les œuvres que nous venons d'analyser, deux seulement peuvent aujourd'hui se lire avec un plaisir profond et rarement troublé : celle de Schiller, riche de hautes pensées, de rêves généreux et de situations pathétiques; celle de Nuñez, moins dramatique et moins abondante, mais beaucoup plus *vraie*.

Entendons-nous pourtant sur le sens de ce dernier mot. Le D. Carlos de Nuñez est voisin de l'histoire, mais ce n'est point le D. Carlos *réel;* celui-là n'aurait excité aucune sympathie; il n'aurait même pas été poétique, et par conséquent M. Nuñez ne pouvait le peindre; car si cet écrivain ose négliger parfois quelqu'une des conditions essentielles du drame, il sait du moins, dans tous les sujets qu'il adopte, trouver ou créer la *poésie*.

(1) Il y eut en effet un Carlos de Seso, une Léonor de Cisneros et même deux fils d'un marquis de Posa brûlés par l'Inquisition; mais ce n'est pas à eux que la fameuse réponse fut faite. V. Rossew-Saint-Hilaire, t. VIII, p. 95-97.

Digitized by Google

RELATION INÉDITE

DE

L'ARRESTATION DU MARÉCHAL DE BIRON

Par M. F. COMBES

Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

En remplissant à Turin une mission littéraire, et cherchant, aux archives d'État, les documents inédits relatifs à notre histoire, ma vue se fixa sur une pièce dont le titre me frappa : *Arrestation du maréchal de Biron,* Carta, f° 8, t. VI, 40. C'était le récit curieux et détaillé de la manière dont Biron avait été arrêté; c'étaient aussi ses intrigues et ses menées, ses intelligences à la cour, ses pratiques, avec l'étranger, le vrai caractère du complot, les craintes du gouvernement, l'attitude des ministres dans le débat, le rôle particulier de Sully et du roi. La relation donnait plus qu'elle ne promettait, et elle était du mois de juillet 1602; elle avait été envoyée par les mains du comte de Birague, chargé-d'affaires du duc de Piémont et de Savoie auprès d'Henri IV, et elle était presque un document officiel. En outre, elle était en français et annonçait, dès le XVIe siècle, l'usage de plus en plus répandu de notre langue, que parlaient si bien, à la même époque, Élisabeth et ses ministres, Guillaume d'Orange et Frédéric de Nassau, les princes espagnols et tous les diplomates guerriers que cite Brantôme. La diplomatie commençait

Digitized by Google

l'universalité de notre langue; Turin était une ville toute française, et ses archives en effet abondent en documents français. On ferait une histoire de France avec les seuls documents qu'on trouve à l'étranger, et ce ne serait pas la moins piquante. Ce que l'on tait au dedans se découvre au dehors; les étrangers savent plus de choses que les sujets; les espions de cour font tout connaître à leurs princes.

Notre document sur le maréchal de Biron se rattache à cet ordre de révélations. L'auteur entre vite en matière; il est pressé de dire ce qu'il fait; il semble même continuer un récit dont les premiers détails sont ailleurs; il ne nous dit rien des personnages qu'il met en scène, de La Fin par exemple, qui paraît le premier : il suppose que nous le connaissons, que nous savons qui il est, un gentilhomme d'Auvergne et confident de Biron. L'auteur va le chercher seulement; il nous l'amène, il nous met en sa compagnie à Fontainebleau où était alors Henri IV, et là, au milieu d'une cour inquiète, agitée, il commence ainsi sans préambule. Nous donnons d'abord son récit; nous ferons ensuite nos remarques.

« La Fin (1) envoya ung homme incogneu a Fontaynebleau lequel s'adressa a Loménie (2) pour estre introduyt à parler au Roy et comme il ne voulust dire ny son nom ny de la part de qui il venoyt, Loménie le renvoya jusques a ce que cestuy-ci lui replicqua quil se ressouvint que cestoit chose d'importance et laquelle regardoyt la conservation de la vye et de l'estat de sa Ma^te^, cela fist que cela luy donna entree dans le cabinet ou il dict au Roy que La Fin estoit dans le boy à une lieue de la qui desiroyt luy parler sans estre veu ny cogneu

(1) Jacques de La Fin, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes de son ordonnance.

(2) Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État en 1606.

Digitized by Google

pour chose de tres grande importance. Le Roy luy manda s'il ne la pouvoyt pas dire a quelqun de ses confidens il respondit que non, de sorte que le Roy luy alla parler a une petite maison proche de Fontaynebleau de demy lieue, et demeura trois heures à l'ouyr, et continua durant dix iours tous les matins; et le soyr il tenoyt conseil avec Vileroy, Rosny et Scelery (1). Les dix iours passez La Fin vint à Fontaynebleau, où il visita ses trois Messrs, et puis s'en retourna chez luy en Auvergne. Cependant le Roy depescha Nerestan et Dubourg pour faire les regiments en Lionoys et Forestz, et comanda quil se fist vingt compagnies de gents de pied aux environs de Paris, soubs coleur dune creue, pour mettre dans ses gardes, et ce sont ceux qui sont maintenant en Bourgoigne avec Lavardin. Cela ce fist fort couvertement.

» Le Roy estoit alhors sur son despart pour aller a Bloys, et de la en Poytou (pour les bruictz qui se faisoient a cause de la pancarte), il paracheva son voyage durant lequel il escrivyt au mareschal de Biron et le pressa fort de le venir treuver a Tours ou il debvoyt repasser.

Le Mareschal s'alloyt tousiours escusant : de sorte que le Roy luy envoya le president Janin, lequel le résolust du tout, sur les raisons et sur les asseurances quil luy donna de la bonne volonté de sa Magesté laquelle vouloyt aussi que le baron de Lux y alla. Mais ledit baron debattist si bien sa cause quil s'en exempta, et comme le president Janin (2) luy disoit quil n'y avoit point de raison vallable pour excuser un subiect comandé de son Roy, il respondit que celle-la estoyt asses suffisante de scauoyr quil estoit irrité et qu'il falloyt tousiours fuyr sa presence jusques a ce quil fut appaise, et que il ne pouvoyt conseiller au Mareschal dy aller iusques a ce que les choses fussent en autres termes.

La Fin, pour disposer mieux le Mareschal a ce voiage, luy envoya le vidame de Chartres pour luy faire entendre et luy rendre compte de ce quil avoyt dict au Roy, ou le Mareschal n'avoyt iamays esté nommé et quil n'en print aucun

(1) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État. — Rosny, c'est Sully. — Nicolas Brûlard, seigneur de Sillery, plus tard chancelier de France.

(2) *Lisez :* le président Jeannin, né à Autun, fils d'un tanneur.

Digitized by Google

umbraige que s'il se fust peu excuser dy aller quil lheust fayct, mais quil luy avoyt este impossible. Le Mareschal luy renvoya ung des siens par lequel La Fin l'asseure encore mieux, couvrant la perfidie quil tramoyt de toutes les inventions dont il se pouvoit adviser.

» Voyla le Mareschal qui dispose de ses affaires en Bourgoigne le moins mal quil peult, y laissant le baron de Lux, et accompaigne de douse gentilshommes de ses amys, sans train ny equipage, se rend a Fontaynebleau, ou le Roy estoyt avec des inquietudes bien grandes, et une heure devant son arrivee il avoyt comandé a Monsr le grand (1) de tenir son escuyerie preste pour son voiage de Bourgoigne, par ce quil vouloyt partir le lendemain.

» Le Roy se promenoyt dans une alee du jardin, et se changea fort quant on luy dict que le Mareschal estoyt la. Il salua sa Mageste laquelle ne pouvoyt tenir contenance. Neanmoins il luy dit : « Monr le Mareschal vous soies le bien venu. » Et le prenant par le bras, licentia tout le monde, disant quil falloyt qu'ils parlassent de leurs affayres. Cela dura trois grosses heures, comme le Roy se retiroyt le duc d'Espernon se trova la qui pria le Mareschal a disner, luy offrant de le longer puis qu'il estoyt sans equipage. Le Roy dit que cestoyt bien fayct et neanmoings nen sceust pas trop bon gré a Monsr d'Espernon.

» L'apresdisnee ils se mettent a iouer aus dez ches Monsr d'Espernon, et ne retornent a la court que l'après-souper ou Monsr d'Espernon demanda son congé au Roy pour aller a Paris solliciter pour un procès. Le Roy le luy donna volontyers. Il partyt si matin, le lendemain, quil ny avoyt persone de levé.

» A cause que l'on attendoyt le comte d'Auvergne qui arriva sur les sept heures du soyr, tout ce iour-la passa qui estoit le mecredy que lon ne dict du tout rien au Mareschal, auquel le comte de Soyssons donna a disner et a souper ; et après ils allerent voyr le Roy ; et le Mareschal se mist a iouer a la prime avec la Royne ; leur jeu dura jusques aux onze heures que le Mareschal qui perdoyt quitta jeu. Cependant le comte

(1) Le grand-écuyer, Royer de Saint-Lary, duc de Bellegarde.

Digitized by Google

d'Auvergne sestoyt endormy dans le cabinet du Roy tout botté; et comme le Mareschal y voulust aller, passant par une petite allee obscure, il trouva Vitry (1) qui luy mist la main sur son espee, luy disant quil avoyt comandement du Roy de le faire prisonyer. Le Mareschal se mist en debuoyr de se defendre; mais il fust saisy de trois ou quatre exempts des gardes, qui luy dirent quil se ressouvynt quil estoyt ches le Roy et quil falloyt hobeyr : il se mist a crier que les catholiques faisoyent ce iour la une signalee perte.

» L'on le meyne dans une chambre fort bien gardé, et en mesme temps Praslins (2) alla treuver le comte d'Auvergne, luy disant quil se falloyt retirer, quil estoyt tard et quil donna son espee a pourter a ung paige, il dit quil la pourteroyt bien, Praslins repliqua quil valoyt mieus quil la donna a cest exempt des gardes, et que le Roy le vouloyt ainsi. Alhors il l'hosta de son costé, protestant quelle n'avoyt iamays faict mal qu'a des cerfs et des sangliers, lon le logea dans une autre chambre, fort bien gardé.

» Le Roy avait tenu longuement conseil de quelle sorte il feroyt prendre le Mareschal et ne vouloyt point que ce fust au chasteau. Mais Rosny opiniastra tousiours le contrayre, disant que les gardes sans doubte le luy meneroyt ou vif, ou mort. Mais cognoissant le couraige du Mareschal quil se deffandroyt lespee a la main tant quil auroyt de vye et que il lalloyt advertir de tout de ce pas, si le Roy ne le faisoyt prendre dans le chasteau.

» Tout le lendemain, qui estoit le ieudy, on ne les bougea de Fontaynebleau; le lendemain lon les mist en carrosse et les conduysit-on jusques a la rivyere sur laquelle on les embarqua et trois cens arquebusiers pour leurs gardes, avec la compagnie de chevaux-legiers du Roy dun costé de la rivière, et celle de Cesar Monsr de l'autre; et vont droyt les mettre dans la Bastille ou il y entre trois cens arquebusiers de garde tous les soyrs, sans la garnison ordinayre. Le Mareschal est servy par ung valet de chambre du Roy et un exempt des gardes et deux archers dans sa chambre, sans armes du monde, pas

(1) Louis Galucio de L'Hôpital, marquis de Vitry, capitaine des Gardes.
(2) Charles de Choiseul, marquis de Praslin, autre capitaine des Gardes.

Digitized by Google

mesme ung coteau; et le lict du Mareschal sans rideaux, affin que lon voye, iour et nuict, ce quil fayt; lon luy porte sa viande toute coupee, tellement quil n'a garde de faire mal ny a luy ny a persone autre.

» Le Roy soudain faict expedyer une comission a la court de Parlement, pour ouyr et fayre son proces au Mareschal, sur les papiers et instructions quil leur fist remettre.

» Les premier et second présidents furent deputez pour louyr avec deux conseiliers. Ce qu'ils firent le lundy apres disner, conduits par Praslins.

» Le Mareschal fist grande difficulte de leur respondre, disant quil estoyt pair de France. Le president lui dit quil estoyt le chef et le premier de la Court des pairs, et que sil ne parloyt, que lon luy formeroyt son proces comme a ung muet, et que le Roy le comandoyt, lequel leur avoyt remis les papiers, pour luy faire recognoistre, et des bonnes memoyres pour louyr.

» Tout ce dont lon le charge, conciste en trois poinctz : le premier, la recognoissance de plusieurs lettres escriptes de sa main, par lesquelles il se void que comme le Roy estoyt en Savoye, il donnoyt plusieurs advys a V. A. de tout ce qui se faisoyt, et qu'il avoyt negotiation avec elle et avec les espaignols, et particulierement durant la siege de la citadelle de Bourg.

» L'autre, de quoy ils pretendent aussi le convayncre par lettres et escripts, est davoyr traytte le mariage dune des princesses filles de V. A., à laquelle V. A. donnoyt six cens mil escus contant, et cinquante mil escus de rente, et que lon cedoyt au Mareschal les droicts que la maison d'Autriche ha sur le duché de Bourgoigne, avec ces conditions quil serviroyt sa Mayeste catholique, et donneroyt entree a ses armees en toutes les occasions qu'il lui plairroyt entreprendre dans la France.

» Le troysiesme et le plus fascheux de tous est que le Mareschal a volu entreprendre sur la persone du Roy.

» Sur le premier le Mareschal advoue et recognoyt quelques lettres; dict que, estant mal satisfaict du Roy, il les avoyt escriptes. Mais que cestoyt chose que sa Ma^te^ luy avoyt remys, s'en estant ouvert a elle a Lyon; que Messrs de Villeroy et de Sellery estoynt tesmoins que le Roy avoyt oblige

Digitized by Google

sa parolle d'oublyer toutes ces choses, et que, depuis, il navoyt heu aucune sorte de negotiation.

» Il advoue encore qu'il avoyt pensé a une des princesses, estimant que si ceste grande fortune luy pouvoyt arriver que le Roy la luy laisseroyt prendre pour recompence de ces services, quil ne s'estimoyt pas moins que ceux de Montmorency qui avoyent eu l'honneur den avoyr dans leur maison, mais que des pretentions de la maison d'Autriche sur la Bourgoigne il ny avoyt jamays pense.

» Sur le troysiesme, que la ou il se prouveroyt quil heust iamays pense seulement a ceste meschancete, quil voudroyt estre brise tout vif.

» Tout ce qui cest trouvé dans ses papiers, jusques au temps que le Roy estoyt a Lyon, retournant de ce pas, il la advoué et recognu ; le surplus il le nye et dit que ce sont faulcetes.

» Lon tient que La Fin avoyt un petit secretaire quy contrefaisoit si bien la lettre du Mareschal que il gardoyt tous les originaux, et ne balloyt que les coppies que ce galant faisoyt.

» Les Messrs du Parlement allèrent fayre leur rapport au Roy et luy dirent que l'on ne pouvoyt parachever ce proces comme il falloyt, que lon ne luy heust confronté La Fin ; desorte que lon lenvoya quérir en toute diligence.

» Le mardy Messrs de Villeroy et de Sellery furent, envyron troys heures, avec luy et nen sceurent tirer autre chose.

» Le Mareschal, qui avoyt demeuré trois iours san manger, et qui entroyt en des desespoirs et des impatiences bien grandes, demanda a se confesser et communier ; lon luy accorda, et luy envoya-t-on Monsr de Bourges avec un aumonier. Apres cela le Roy envoya encores ces messieurs de la Justice pour louyr et le presser de dire ceux qui avoyent part en ses affayres. Le premier president luy remonstra que, alhors quil s'estoyt mis en bon estat, il ne debuoyt rien garder ny caicher qui pust un iour estre prejudiciable a la persone ny a lestat du Roy ; quil l'exortoit comme son juge, le supplioyt comme son amy et serviteur, et luy conseilloyt, comme sil heust este son conseil, de moderer par ce moien le corroux du Roy lequel se monstreroyt en se cas-là plus misericordieux que severe. Le Mareschal persiste a ne charger persone, respondant quil avoyt dict et advoué tout ce

Digitized by Google

quil scavoyt. Le president le presse et le solicite, et en fin luy dict que leurs loix leur apprenoyt les moyens de tirer la verite de semblables choses.

» Alhors le Mareschal, avec une contenance pleine de rage et de despit, la larme a lœil, ouvrit son pourpoint, et monstrant ses playes, leur dict : « s'il faut martiriser davantaige ce corps et que vous veullies faire ressaigner trente-six blesseures que iay recues pour mettre la Coronne sur la teste au Roy et pour vous remettre dans vos Cheres et en lautorité ou vous estes, faictes-le : ie souffriray tout sans que je puisse rien adjouster a ce que ie vous ay dit ». Cella toucha ung peu l'ame de ces Messrs, lesquels se retirèrent les larmes aux yeux et sans luy rien replicquer.

» La Fin arriva, il y heust ieudy huict iours, a Fontaynebleau ou le Roy estoyt qui luy a volu parler avant que de le laisser confronter avec le Mareschal, contre lequel il est incroyablement anymé. Le secretaire du Mareschal ayant sceu sa prise sen voulust retourner en Bourgoigne si diligemment que la fiebvre continue le print à Aussere, où le Roy lenvoya querir par deux compagnies de cavallerye. Lon le fist conduyre en lithiere dans la Bastille, ou il fust ouy et morust dix heures apres, sans avoyr rien confessé.

» Lon impute au Mareschal d'avoyr volu attenter sur la persone du Roy, pour le rendre plus odieux et afin de fermer la bouche a tout le monde. Monsr d'Espernon en ha parle une foys come pour son allié et son amy, et ne voulant ny pouvant croyre quil aye iamays entreprins ceste meschancete, a laquelle si ses enfants à lui-mesme avoyent seulement pense, il les estrangleroyt de sa main.

» On tient pour certain que la bonne opinion qu'a le Roy du Mareschal, luy nuyra beaucoup, puis quil dict quil ne veult poinct laisser cest ennemy a ses enfants, lesquels il pourroyt laisser jeunes en la succession.

» Monsieur le Conestable est aupres du Roy, lequel ne fait ny bien ny mal en ces occasions.

» L'ambassadeur d'Espagne parla fort longuement au Roy apres ce succes, et lasseura fort que le Roy son maystre n'avoyt iamays pense de fayre attenter a sa vie et quil l'offensoit den doubter seulement ; que d'avoyr volu acquerir des

Digitized by Google

serviteurs en France il nen avoyt rien sceu, et que pourroyt bien estre que le comte de Fuentès en auroyt bien peu traicter quelque chose au desceu da sa Mageste, laquelle ny le Comte ne luy nen ont rien faict scavoyr; encores que il ny heust pas este jnutille quant il heust pleu a son Roy de ly employer, que ce nheust este que luy rendre au roide France ce que celui-ci faict tous les iours en Flandres trop ouvertement.

» Le baron de Lux a envoye demander au Roy asseurance pour sa persone et quil l'yroyt treuver pour luy dire tout ce quil scayt. Le Roy reffusa de luy donner aucune asseurance, disant que, s'il nestoit point coulpable, il n'avoyt rien a redoubter.

» Lon traytte desia de quelle façon on preparera leschafaut pour fayre mourir le Mareschal. Rosny et Vileroy opinentopiniastrement quil fault que ce soyt en public; dautres vouloyent modérer cela. Mais le Roy est si ulcéré quil en fault attendre tout le pis; il dit que le Mareschal mesdisoit ouvertement de luy, parlant mal de sa conduyte et de son couraige, bref desaprouvant et mesprisant toutes ses actions. Le Mareschal a demande quelques foys de luy parler; mais il ne la iamays volu; tout le peuple plaint son jnfortune, et la cause quil ne sen faict que peu de demonstration est ce que lon luy impute d'avoyr volu tuer le Roy.

» La Fin dict que, comme il fust a Milan traicter avec le comte de Fuentès, que le Comte apres lavoyr receu et caresse, luy tint ce langaige : « je scay comme il faut traytter franchement avec les Françoys. La premiere chose ou il fault que le Mareschal mette la main, c'est à tuer le Roy; c'est sa seurete et la nostre, et le fondement de tout ce negoce, persuades-le-luy a bon escient » ; et que V. A. n'oublya pas de battre la mesme corde, mais non pas si ouvertement.

» La Fin faillist d'estre tué au pres de Sainct-Maturin. J'estime que cest la bonne fortune du Mareschal quil ce soyt sauvé; car sans doubte lon luy heust avec plus d'apparence jmputé ce mauvays dessain.

» Le Roy ne parle que de se vanger de ceux qui luy ont procuré ceste menée, il faict des levées par tout et de pied et de cheval.

Digitized by Google

» Lon tient et il a escript (a Bouesse) quil vient en Bourgoigne pour sauver cette province; la Franche Comtee est fort menassee, et le pais de Savoie de mesme; il faict estat d'envoyer une forte armee en Provence, du coste de Nice, et monstre de croyre que le Roy d'Espagne doibt venir en Italye et que sa grande armee de mer nest pour aultre effect. Il ny a point de doubte que les Venisiens et le duc de Florence ne le luy persuadent, et luy en donnent des advys fort frequents. La levee de Suisses doibt estre preste, puisquil ne tenoyt qu'à l'argent, qui est arrivé. »

Là s'arrête notre document; et ce qui nous frappe d'abord, c'est que, à l'exemple de plusieurs lettres d'Henri IV sur la même affaire et sur ses incidents, il a été écrit et adressé pendant le procès, et qu'il a l'importance des témoignages les plus contemporains. Il y règne aussi, d'un bout à l'autre, un ton particulier d'homme bien informé : c'est un affidé, qui a vu, qui a entendu, et qui en avait les moyens. Il emploie souvent le présent, comme pour mieux nous dire que le drame se dénoue sous ses yeux; qu'il parle et voit, tout ensemble; qu'il connaît la pièce et les acteurs, ceux qu'on poursuit par des arrêts, ceux qu'on atteindra par la guerre.

En effet, il les connaît bien. S'il m'est permis de rappeler quelques traits, pour en marquer la nouveauté, vous avez vu le comte d'Auvergne, ce fils languissant de Charles IX et de Marie Touchet, d'un jeune roi, qui avait des fils de ses maîtresses, et n'en eut point de sa femme. Est-il rien qui peigne mieux cet accusé, son insouciance, sa nullité, que ce sommeil qui le prend, tout botté, dès son arrivée dans le cabinet du roi; que ce réveil en sursaut; que l'offre moqueuse qu'on lui fait de porter son épée; que son étonnement, que ses paroles enfin : « *La » voilà; mais elle n'a jamas fait de mal qu'aux sangliers et*

Digitized by Google

» *aux cerfs?* » On croirait lire du Brantôme; et rien d'aussi pittoresque, ni dans les *Æconomies royales,* ni dans l'Estoile même, ni dans de Thou.

Voici le comte de Soissons, un cousin du roi, et fort mauvais cousin, qui à tout prix, en face du roi converti, mais toujours suspect, voulait devenir son beau-frère, pour se donner plus d'arrogance et plus de droits. A peine Biron a-t-il mis pied à terre qu'il l'invite à dîner, le retient à souper. Il s'en empare; et on pourrait croire qu'il le veut amuser et endormir. Non; il est son ami et c'est jeu double qu'il joue.

Le duc d'Épernon est plus fin. Il loge chez lui le maréchal, pour voir un peu ce qui en est: mais, grand seigneur d'hier, fort riche, fort envié, n'étant venu près d'Henri IV qu'à petites journées, et nageant encore entre deux eaux, il est plus cauteleux et moins sûr. Dès le lendemain, de grand matin, avant que personne soit levé, il laisse son hôte se débrouiller seul; il s'esquive sans cérémonie; fuite étrange, qu'on ne trouve pas ailleurs; et l'on n'a de lui que ces fastueuses paroles, prononcées de loin, et où se voit une hypothèse qui devait peut-être étonner: « *Si mes enfants attentaient à la* » *vie du roi, ne fût-ce qu'en pensée, je les étranglerais de* » *mes mains.* »

Voici le connétable de Montmorency. Il s'était fait tirer l'oreille, lui aussi, à en désespérer le roi, qui se fait le parrain de son fils; qui marie sa fille avec le comte d'Auvergne, presque un prince du sang, et maintenant un accusé. Notre auteur peint d'un mot sa situation et son caractère, l'homme et le beau-père: « *Il* » *était là auprès du roi, ne faisant ni bien ni mal.* »

Parlerai-je des ministres, après les grands seigneurs? Voyez le président Bellièvre, et ce que notre auteur en dit,

Digitized by Google

sa réponse ironique et sinistre, au sujet de Biron : « *Si le » maréchal ne veut parler, eh bien, nous lui ferons le procès » comme à un muet.* » Voyez Sully, l'austère et loyal Sully, qui veut violer l'hospitalité dans l'arrestation, et prépare l'échafaud avant la condamnation. L'exécution il la veut publique, malgré le roi, et il montre tout à la fois plus de courage et plus d'audace : « *Si vous ne le faites prendre dans » le château, Sire, je vais de ce pas l'avertir de tout.* » Ses secrétaires, rédacteurs discrets de ses mémoires, ne vont pas jusque-là.

Et Biron, l'accusé Biron? Nous avons vu dans notre document, mieux que partout ailleurs, sa contenance fière et pathétique, sa poitrine ouverte, ses trente-six blessures, les juges attendris, le reproche sanglant de les avoir mis sur leurs sièges pour être condamné par eux. Quel immense orgueil! Il parle comme un roi, comme faisait parfois Henri IV aux gens de justice, qui lui marchandaient des enregistrements. Quelle jalousie d'autre part, notre auteur nous révèle, dans Biron, contre des familles plus hautes, plus anciennes surtout que la sienne. L'ancienneté était la première grandeur. « *Et pourquoi » ne m'allierais-je pas avec des princesses de Savoie, quand » ceux de Montmorency — il admettait les Montmorency — » en ont eu dans leur maison? Je m'estime autant qu'eux.* »

Mais c'est Henri IV, c'est le roi, sur qui notre auteur abonde en faits intimes et peu connus. Henri IV voulut sauver le maréchal. Sully nous l'assure et de Thou aussi. Il avait de la finesse et de l'élan. Le premier moment passé, son cœur entrait de la partie et il devenait généreux. Mais son animosité et son courroux, dans ce complot, ne sont pas moins certains; notre document ne parle que de cela, se rapprochant ainsi des lettres mêmes d'Henri IV, où ce roi apparaît constam-

Digitized by Google

ment comme un prince irrité; dissimulant avec quelques-uns, avec le duc de La Force, par exemple, proche parent de Biron et gouverneur du Béarn, mais ne se gênant pas avec Bellièvre, *à qui il écrit* tout ce qu'il sait, comme l'on fait dans sa propre cause, ni avec Duplessis-Mornay, à qui il va jusqu'à dire, dès le 2 juillet, devançant par ses vœux l'arrêt de la justice qui n'eut lieu que le 31 : « *J'espère bien que la semaine ne se passera pas, sans* » *une punition exemplaire, qui assure mon royaume à mes* » *enfants.* »

Notre auteur va plus loin. Il lit dans le cœur d'Henri IV; il nous découvre sa blessure la plus cuisante dans l'affaire de Biron : blessure à son amour-propre de roi vaillant, à sa réputation de grand capitaine. Biron ne lui accordait rien de tout cela. A peine lui concédait-il la bravoure impétueuse et banale d'un soldat, jamais le courage ordonné d'un général. *Il médisait de sa conduite dans les batailles,* comme l'ayant parfois sauvé. Notre auteur est fort instruit. Pas de coup plus sensible pour Henri IV. De là sans doute ce refus constant de revoir Biron, de l'entendre encore, de lui pardonner, quoique Biron demandât pardon mille fois, quand il se vit perdu, et essayât de se sauver par la faiblesse, ne l'ayant pu par l'orgueil. Jusque sur le billot, nous disent l'Estoile et Et. Pasquier, il espéra sa grâce. Il releva la tête deux fois, il se débanda deux fois... « *pas de pardon,* dit-il, *pas de* » *pardon, quand il y en a eu pour le duc de Mayenne, pour le* » *comte de Soissons surtout, qui en ont fait plus que moi!* » Avec Mayenne en effet ce n'est pas la Bourgogne qui serait passée à Philippe, c'est, on peut dire, la France entière, et Biron précisément avait arboré le drapeau du duc de Mayenne et des vieux débris de la Ligue. Il nous le dit lui-même, au moment de son arrestation, par ces paroles que notre document seul rapporte : « *Les catho-*

Digitized by Google

» *liques font aujourd'hui une signalée perte.* » La Ligue avait dégénéré en mouvement féodal. Elle s'abritait, pour réussir, sous la défroque catholique; et Biron, ce rude et inculte Biron, avait suspendu un chapelet à sa ceinture, lui qui n'en savait d'autre que le chapelet du dieu Mars.

Ne croyons pas que ce fût un rêve, ce nouveau mouvement catholique. Il se prépara et s'annonça dès l'Édit de Nantes, et malgré la paix avec l'Espagne. Nous avons trouvé aussi aux archives royales de Turin un mémoire *sur l'état des esprits en France en 1599,* un an après cet édit. « Henri IV, écrit-on au même duc de Savoie, est tout » pour les protestants. Il a donné la sur-intendance des » finances au duc de Bouillon, qui est huguenot, et l'in- » tendance à Rosny, un autre huguenot; son garde » des sceaux, Cheverny, est politique, et à demi hugue- » not; il a ôté Châlons à M. du Mayne, pour le donner à » Sancy, qui est huguenot; il a pourvu le Parlement de » Toulouse d'un premier président huguenot. Depuis » quatre mois, il a donné à des huguenots publics plus » de trente abbayes. Il a promis le marquisat de Saluces » à M. de Créqui, gendre de M. de Lesdiguières, lequel a » promis de se faire huguenot. Duplessis-Mornay, ancien » pasteur, est chevalier de l'Ordre, capitaine de cinquante » hommes d'armes, conseiller d'État; et cela, malgré son » livre de la *Contre-Messe,* qui se vend du reste publi- » quement dans Paris, au vu et au su du roi. Tous les » volontaires, le roi les envoie en Hollande, vers le comte » Maurice de Nassau, ou il les réserve *pour la guerre d'Ita-* » *lie, à laquelle tous les protestants le poussent.* Le Roi » pratique les grands pour ces desseins; et, pour gagner » particulièrement le maréchal Biron, il lui voulait faire » épouser Mme de Rohan, qui est huguenotte, en lui » faisant donner trois cent mille écus comptant. Les » catholiques sont mécontents; et, s'il m'était loisible de

Digitized by Google

» parler de l'intérieur d'une grande partie des princes et » seigneurs de France, j'oserais affirmer à Votre Altesse, » que le comte de Soissons, le duc de Montpensier, le » comte de Saint-Pol, le duc de Mercœur, le duc de Guise, » le duc de Joinville, le connétable même de France, le » duc de Biron, le duc d'Épernon, le duc de Joyeuse, le » comte d'Auvergne, le comte de Ventadour, La Châtre » et son fils, gouverneur de l'Orléanais et Berry, le sieur » de Guiche, gouverneur de Lyon, et plusieurs grands et » seigneurs catholiques sont fort bien informés de cela, » et voudraient y remédier par tous les moyens... Que » serait-ce, si je révélais à V. A. tout ce que fait le roi, » pour pouvoir épouser la duchesse d'Entragues, à la » façon d'Henri VIII, et tout ce que promet celle-ci aux » seigneurs protestants, pour qu'on l'accepte pour » reine...? » L'auteur de ces nouvelles était le même dont Henri IV écrivait à tous ses ambassadeurs d'Italie, en 1602 : « Mettez la main sur *Picotet*. Il sait tout : il est » l'agent de la Ligue et des Espagnols; il a vu Biron à » Bruxelles, lors des ratifications, et il le sert à Turin, à » Milan, partout. » (Lettr. à M. de Fresne, ambass. à Venise, 23 juin 1602, etc.)

On n'avait pas besoin de l'arrêter, pour convaincre Biron. De toutes les lettres du maréchal on possédait les originaux. Une orgueilleuse infidélité les avait écrites; une adroite supercherie les avait conservées. Notre document nous l'a appris; et c'est là sa dernière importance, à côté des traits de politique et de physionomie qu'il nous donne sur Biron et ses agents, sur Bellièvre et Sully, sur Montmorency et d'Épernon, sur Henri IV enfin qui est ici le plus ferme, le plus juste et le plus jaloux des rois.

Digitized by Google

Digitized by Google

REMARQUES

SUR

LE TEXTE DE DIVERS AUTEURS

PAR REINHOLD DEZEIMERIS

TROISIÈME SÉRIE

CHAPITRE Ier

VIRGILE

SOMMAIRE. — L'édition de Virgile de M. Benoist. — La critique allemande. — La critique française. — Les conditions de la transmission du texte de Virgile dans les premiers siècles. — L'autorité des manuscrits. — Observations sur le *Codex Mediceus*. — Nécessité de faire intervenir une exégèse plus précise, dans les travaux ayant pour objet l'établissement d'un texte critique. — Mauvaises interprétations renouvelées jusqu'à nos jours. — Explication d'un passage des *Géorgiques* relatif aux assolements. — Observations de détail. — Passage défiguré par déplacement de vers. — Les Mysiens et leur mauvaise réputation. — Cause des transpositions. — Restitution confirmée par Nonius Marcellus. — Autre passage altéré par une transposition de vers. — Rétablissement de l'ordre nécessaire. — Explication de divers passages. — Défense de la Vulgate contre les critiques contemporains. — Autre passage rendu suspect par une mauvaise interprétation. — Observations diverses. — Médiocrité du commentaire de Servius, en ce qui concerne les *Géorgiques*. — Conclusions.

En 1870, avant que la guerre éclatât, j'étais à la campagne. Occupé, durant le jour, à faire exécuter des travaux agricoles, je me délassais, le soir, à lire les *Géorgiques* dans l'édition que M. E. Benoist venait de publier chez Hachette. Jamais je n'avais aussi bien goûté l'admirable poème qu'avec cette exposition du sujet fournie par

Digitized by Google

la pratique agricole elle-même, et aussi, je veux le dire, avec ce nouveau guide français, sobre et exact, qui, loin de se contenter des à peu près d'une interprétation banale (comme le firent tant de ses prédécesseurs), met en relief les détails de la forme et la précision du langage. Le Virgile de M. Benoist, dès lors, devint l'un de mes Virgiles favoris; et, en le lisant, j'annotais les passages où, en qualité d'agriculteur, je n'étais pas d'accord avec le savant interprète. Il m'arriva même parfois d'oublier que je ne suis point un philologue *ex professo*, et de contester des explications grammaticales (1)... Mais les terribles événe-

(1) Voici par exemple un passage dont l'explication grammaticale ne me semble pas bien exacte. Il s'agit de ces vers de l'*Énéide* (VII, 102-105) :

Hæc responsa patris Fauni, monitusque silenti
Nocte datos non ipse suo premit ore Latinus;
Sed circum late volitans jam Fama per urbes
Ausonias tulerat, quum etc.

La note de M. Benoist est ainsi conçue : « Il y a ici une brachylogie; la phrase tout entière peut se reconstruire ainsi : *Non ipse suo premit ore Latinus; nec Fama, quæ non solum non pressit, sed late volitans distulit et jam per urbes Ausonias tulerat, etc.* » — Virgile, à mon sens, n'a pu songer à une formule aussi complexe. D'ailleurs, supposer que *Fama* pourrait tenir secrète une nouvelle, c'est chose inadmissible, puisque *Fama* n'est autre chose que la divulgation personnifiée. Le sens est : « Latinus ne tint pas cachés les avis de Faunus, *et* la Renommée les eut bientôt répandus au loin. » La phrase commencée par *non* impliquait un *sed*, et la symétrie verbale a imposé un rapport irrégulier. Mais ce *sed* porte en soi la notion de la contradiction mentale en même temps qu'il a un effet copulatif. Si l'on voulait combler l'ellipse, il faudrait dire : « Latinus ne tint pas cachés ces avis, *mais* il les divulgua, *et* la Renommée, etc. » Le second membre de phrase « mais il les divulgua » ne devant être en somme qu'une répétition à l'affirmatif de ce qui est dit au premier sous forme négative, Virgile a supprimé ce deuxième membre surabondant, facile à suppléer et rappelé par une simple particule. Il y a bien brachylogie, puisqu'il y a ellipse; mais il y a surtout, par suite de cette ellipse, changement de rapport, le *sed* portant en partie sur *Fama*, tandis que, comme le *non*, il devrait porter exclusivement sur *Latinus;* toutefois, il faut remarquer que le mot *ipse*, au vers 103, prépare le lecteur à ce déplacement du sujet. — On rencontre ailleurs, dans Virgile (*Géorg.*, III, 70) la conjonction *enim* se rapportant à une conséquence non exprimée, et introduisant la notion implicite qui en résulte dans une conclusion écourtée.

Digitized by Google

ments qui mirent en deuil tous les Français m'éloignèrent tout à coup de Virgile. Depuis, des devoirs divers m'ont empêché d'y revenir autrement qu'à la dérobée. En reprenant tout dernièrement cette agréable lecture, j'ai retrouvé mes notes d'il y a douze ans. Elles ont moins vieilli que leur auteur, et je crois que, malgré ce long délai, elles peuvent présenter encore quelque nouveauté. Je vais en transcrire quelques-unes.

La plupart de ces remarques avaient pour objet de rectifier certains détails du commentaire de M. Benoist; je serais heureux qu'elles pussent contribuer à le perfectionner encore, et je les donne ici non pas comme une critique, mais, au contraire, comme un tribut de la grande estime que je professe pour les travaux de l'excellent éditeur.

On croit, en général, qu'après tant de livres publiés sur Virgile, son texte ne présente plus d'obscurités sérieuses et que l'on y trouve, tout au plus, matière à discussion sur des nuances. Rien n'est moins exact qu'une pareille appréciation. Les passages sont nombreux encore où l'on peut hésiter sur le sens vrai, quand la lecture du texte n'offre pas d'incertitude; mais il y a, en outre, beaucoup d'endroits où, entre plusieurs variantes, il est permis de différer d'opinion sur le choix de la leçon préférable. Les Allemands, et notamment M. Ribbeck, ont beaucoup fait pour établir l'appareil critique et déterminer la valeur respective des sources; mais, malgré les très grands services rendus par eux à cet égard, j'estime que, du côté de la pénétration, — ce qui n'a rien de commun avec la fantaisie — il reste encore beaucoup à faire. Je suis même porté à croire qu'on se laisse aller à une tendance philologique dangereuse, en affectant de séparer la critique de l'exégèse. Certes, j'ai en grande considération l'autorité

Digitized by Google

que confère aux manuscrits leur âge et le rang de leur famille; toutefois j'incline à penser que les données utiles qu'ils renferment doivent guider, soutenir le sens critique, mais ne peuvent le remplacer. A ce point de vue, il n'est peut-être pas téméraire de supposer qu'après les travaux de philologie pure produits par l'Allemagne contemporaine, il y avait place pour un Virgile français, où les ressources acquises pouvaient être mises au service d'une interprétation claire et suivie, également préoccupée du langage de l'écrivain et de l'art du poète. M. Benoist a donc, à mon sens, fait œuvre opportune en publiant cette édition nouvelle. Virgile est, par le goût, presque par la langue, un des nôtres. Sentir la pureté de son génie, la délicatesse de sa diction, connaître et aimer Virgile, en un mot, c'est, chez nous, un des éléments essentiels, indispensables, de toute culture sérieuse; aussi importe-t-il que pour être compris avec netteté le grand poète soit expliqué d'une manière bien française. Au XVIIe siècle, le Père de La Rue avait eu un mérite de ce genre, et son livre, très insuffisant aujourd'hui, a certainement été utile dans notre pays. Mais cette œuvre d'interprétation coulante et facile, extraite avec tact par le P. de La Rue des recherches de Guellis, de la Cerda, de Taubmann et d'Heinsius, qui étaient les Heyne, les Wagner, les Forbiger et les Ribbeck de son temps, il faut la refaire après les doctes allemands de notre époque; il faut la refaire en reconnaissant les services considérables rendus par ces éminents travailleurs, en usant des instruments utiles qu'ils fournissent, mais en y joignant ce qui semble devoir être si facile à propager en France : un sentiment vif et juste de la poésie virgilienne, et certaine qualité que l'érudition ne remplace point mais qu'elle peut soutenir et développer : le goût.

Digitized by Google

Quelle qu'ait été la gloire de Virgile durant sa vie et immédiatement après sa mort, il paraît certain que les copies authentiques de ses poèmes ne tardèrent pas à devenir relativement rares. Suétone raconte (1) que Caligula avait tenté de faire disparaître les œuvres de Virgile et celles de Tite-Live. C'est peut-être à ces ingénieux efforts que nous devons la perte d'une partie des livres de Tite-Live. Quant à Virgile, en supprimant les manuscrits où ses vers étaient copiés, on n'aurait point réussi à le supprimer lui-même, car il était dans toutes les mémoires, ayant réalisé le mot d'Ennius : « *volito vivu' per ora virum;* » (2) il est même probable que cette tradition orale s'est conservée chez les lettrés, sans interruption sensible, jusqu'aux derniers temps de l'empire romain. Au IVe siècle, Ausone le possédait ainsi d'une façon si impertubable qu'il pouvait, en quelques heures, faire un centon fort étendu, en se servant exclusivement de vers ou d'hémistiches de Virgile (3). Mais cette tradition même, qui était une garantie de conservation générale, n'en était point une à l'égard de l'exactitude minutieuse du texte. Chaque écolier ne pouvait avoir, comme nous, son Virgile dans la poche : il fallait qu'il l'eût dans la mémoire, selon la récitation ou la dictée de son maître; et bien des variantes devaient résulter d'un pareil moyen de transmission. Les interversions, les confusions de mots, les diversités de ponctuation devenaient bien faciles en des temps où la possession d'un volume entier n'était pas à la

(1) *Caius Cæsar Caligula*, cap. XXXIV. « *Cogitavit etiam de Homeri carminibus abolendis... Sed Virgilii et Titi Livii scripta et imagines paullum abfuit quin ex omnibus bibliothecis amoveret.* »

(2) Cicéron, *Tusc.*, I, 15; *de Senect.*, 20.

(3) Je ne prétends point qu'Ausone n'eût pas un et même plusieurs Virgiles manuscrits, mais la composition presque instantanée de son *Centon* est incompatible avec un travail de recherches, et elle implique la libre disposition par la mémoire de ce *gradus* virgilien.

Digitized by Google

portée de tous. Si des œuvres présentant un récit suivi fournissaient moins de prise à des infidélités de cette nature, des pièces dialoguées, comme les *Bucoliques*, renfermant des détails particuliers aux habitudes pastorales, ou bien des poèmes, comme les *Géorgiques*, remplis d'expositions techniques, d'énumérations de faits agronomiques dépourvus, pour la plupart des lecteurs, d'enchaînement logique appréciable, ces poèmes là, dis-je, se prêtaient au plus haut point à des déplacements de vers, et, à la suite des déplacements, à des modifications sérieuses.

Ces conditions spéciales devaient, d'autre part, faciliter les altérations par le fait des copistes. Rien, en effet, n'est plus aisé pour un transcripteur que d'omettre une ou plusieurs lignes, un ou plusieurs vers. De tout temps, de telles erreurs se sont corrigées au moyen de renvois en marge. Mais si le livre transcrit est un ouvrage didactique, traitant d'un art dont les détails précis sont peu familiers au vulgaire, il peut arriver qu'un copiste ultérieur, transcrivant la copie de son devancier, ne soit point frappé par l'interruption du développement normal, et ne devine pas *a priori* l'existence d'une lacune. Ce nouveau scribe, dès lors, est exposé à négliger ou à mal interpréter les renvois de son modèle, et, par suite, l'addition marginale court risque d'être insérée à une place qui n'est point la place primitive et véritable. Cela me paraît être arrivé plusieurs fois pour les *Géorgiques*, et je crois beaucoup plus vraisemblable d'attribuer à des méprises de ce genre les troubles remarqués en certains passages du poème, que d'en chercher l'origine dans des refontes ou des additions produites par Virgile lui-même après la publication officielle de son œuvre, mais non insérées dans le poème d'une façon définitive (1).

(1) Cette dernière opinion est celle que soutient M. Ribbeck dans les *Prolégomènes* de sa grande édition.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, dès le temps d'Aulu-Gelle, au IIe siècle, les érudits discutaient sur le choix des leçons de divers passages, et, dans le courant du Ve siècle, il n'était pas facile d'avoir un Virgile correct, puisque, dans le *Codex Mediceus*, nous voyons un consul, Turcius Apronianus, prenant le soin de ponctuer et de corriger lui-même une copie qui, pourtant, avait dû être choisie dans les conditions les plus avantageuses que l'on connût de son temps, au point de vue de la pureté du texte.

Cette copie même se trouve être aujourd'hui l'un des documents les plus authentiques que nous ayons sur les œuvres de Virgile ; et, lorsque nous savons qu'au Ve siècle elle était jugée assez défectueuse pour avoir besoin d'une révision suivie, lorsque nous savons que celui qui a eu mission de la ponctuer, de la corriger (il l'a fait en effet sur les premières pages), était un personnage chargé de fonctions publiques, lorsque nous voyons celui-ci excuser les défaillances de sa critique en mentionnant, dans de mauvais vers, à l'occasion de la révision de Virgile, ses succès d'organisateur de réjouissances, il peut rester des doutes sur la valeur de la copie, sur celle de la recension, et sur les aptitudes d'un philologue aussi mondain et aussi occupé (1). On voit par là que le texte du grand poète,

(1) Turcius Apronianus lui même a reconnu le fait, mais on ne trouverait trace de cet aveu ni dans la dissertation de Nic. Heinsius sur le *Codex Mediceus* (Virgile de Burmann, t. I, p. XXXVII), ni dans le texte de l'*Anthologie latine* de Burmann Second (t. I, p. 371), ni dans l'*Anthologie latine* de Meyer (épigr. 281). Par suite d'une singulière inadvertance, ces savants ont éliminé le premier distique de l'épigramme d'Apronianus :

Quisque legis, relegas felix, parcasque benignus,
Si qua minus vacuus præteriit animus.

Peut-être est-ce la présence d'une faute de quantité qui a effarouché Heinsius et Burmann ; mais, quand on voit un spécimen du manuscrit, il n'est pas possible de se méprendre sur l'authencité et sur la place de ces deux vers qu'un renvoi appelle en tête de l'épigramme, bien qu'ils soient inscrits en dessous de celle-ci. Je verrais même dans ce détail une raison

Digitized by Google

malgré l'ancienneté de plusieurs des manuscrits qui l'ont conservé, n'est pas, en toutes ses parties, tellement fixé qu'il n'y ait pas lieu, pour la critique, d'émettre des doutes et de proposer des leçons ou des interprétations nouvelles.

Je crois donc que l'on peut hardiment défendre M. Benoist contre le reproche qui lui a été fait d'innover

convaincante de considérer le *Codex Mediceus* comme l'exemplaire même préparé par Apronianus pour son frère Macarius. Les deux vers en question ont manifestement été écrits par la main qui a écrit le reste, mais on comprend aussi qu'ils ont dû être ajoutés après coup par l'auteur, pour justifier la mention dans son épigramme de tous ses labeurs étrangers à Virgile. Si un copiste avait transcrit la pièce d'Apronianus, il aurait mis le premier distique à la place qui lui revient. Lorsqu'un scribe a à copier une pièce de vers, ce ne sont pas les deux premiers qu'il oublie; tandis qu'il arrive souvent à un versificateur, non absolument satisfait de la clarté de son œuvre, d'ajouter en tête, après coup, quelques vers destinés à compléter l'exposition du sujet traité. — Je n'ignore pas que l'on considère généralement le *Codex Mediceus* comme une copie de la recension d'Apronianus et non point comme l'exemplaire même corrigé par lui. On établit cette conjecture sur ce fait que l'on connaît par Pomponius Sabinus certaines leçons dues à Apronianus, pour des vers ne faisant point partie des *Bucoliques*, et que, dans le *Codex Mediceus*, le travail de recension du consul se borne à cette première partie des œuvres de Virgile. Mais à cela je répondrai que si Macarius avait prié son frère (comme le dit l'inscription) de préparer pour lui la révision d'un Virgile, c'est, probablement, qu'il savait que Turcius s'était livré déjà à un travail de cette nature. Je suppose donc que l'exemplaire, aujourd'hui perdu, qui appartenait à Turcius Apronianus lui-même, contenait une recension complète, celle à laquelle d'autres témoignages font allusion; et que la recension entreprise par Turcius pour Macarius et arrêtée aux *Bucoliques* n'est que le commencement d'une reproduction (quelquefois modifiée peut-être) de ce premier travail, reproduction interrompue sans doute par les devoirs publics du correcteur et limitée, pour cette raison, aux *Bucoliques*. L'exemplaire complet de Turcius Apronanius existait encore au XVe siècle, puisque Pomponius Sabinus en cite des leçons et même des annotations marginales. Il s'est perdu depuis, comme tant d'autres manuscrits, et comme un autre manuscrit de Virgile (l'*Oblongus*) possédé par le même Pomponius.

Je reviens à l'omission commise par Heinsius et par Burmann : elle est la démonstration frappante de ce que je viens de dire relativement aux déplacements causés par des renvois mal interprétés. Ces deux savants, en face du *Codex Mediceus*, sont tombés dans l'erreur que j'indiquais comme ayant dû être fréquente chez les copistes du moyen âge.

Digitized by Google

et de préférer certaines explications récentes à celles qui avaient cours jadis dans les livres classiques de notre pays. Pour ma part, je lui reprocherais plutôt trop de timidité, et j'aurais désiré lui voir unir à l'estime justifiée qu'il professe pour les savants de l'Allemagne, un peu plus de cette originalité française dont les caractères principaux sont l'amour de la netteté, le culte du bon sens et du naturel (1).

Beaucoup de passages appellent encore l'application de ces qualités qui ne font nullement défaut au nouvel éditeur. Dans les *Géorgiques*, par exemple, Heyne, qui était un homme d'une valeur tout à fait supérieure, a constaté

(1) A ce sujet, je me permets de n'être point de l'avis de M. Benoist (tome II, pages 369-370) qui voit en Brunck un philologue étranger, né en France. Non, je ne crois pas qu'il soit vrai de dire que Brunck « a étudié d'après les méthodes allemandes, a travaillé dans le goût des Allemands et s'est adressé à un public germanique ». Brunck au contraire avait le goût essentiellement français; et c'est même ce qui l'a entraîné parfois à raffiner outre mesure. Mais ce tact délicat qui lui faisait flairer une erreur, là où tout autre passait hardiment sans être offusqué; mais cette fine perspicacité qui tant de fois lui a inspiré le mot juste caché sous une leçon fautive; mais cet art de faire des livres d'érudition dégagés de lourdeur et de pédanterie, des éditions dont l'atticisme ingénieux, l'élégance typographique faisaient oublier les lacunes et donnaient comme un surcroît d'attrait mondain aux auteurs publiés par lui (témoin les *Analecta* si chères et si utiles à André Chénier) : ce sont là des indices significatifs qui doivent empêcher d'isoler les mérites de Brunck de sa nationalité. J'ajouterai même que le côté faible de ce grand artiste en philologie a été précisément de ne pas pratiquer assez la méthode allemande qui prépare laborieusement et consciencieusement les matériaux et met en garde le savant contre les tentations souvent si dangereuses de l'esprit de conjecture. Il lui eût fallu davantage de ce qu'avaient plusieurs de ses contemporains qui se firent ses éditeurs et le complétèrent : les Schæfer et les Jacobs. Mais chacun n'a pas tout, en ce monde, et ce qu'avait Brunck ne s'acquiert point, sans le concours d'une heureuse disposition native. Tel qu'il était, il fut et doit rester une de nos gloires, une gloire française de Strasbourg. — Je me hâte d'ajouter que, lorsque M. Benoist écrivait cette note sur Brunck (en 1869), l'Allemagne ne nous avait pas encore ravi l'Alsace : nous pouvions, alors, donner libre cours à une générosité trop chevaleresque et nous montrer moins jaloux de notre bien.

Digitized by Google

avec une touchante modestie (1), que certains détails ne sont pas complètement compris, faute chez le lecteur ou le commentateur de notions agronomiques spéciales. Il y aurait lieu de revoir les commentaires à ce point de vue, et, en ce qui concerne celui de M. Benoist, j'estime qu'en une édition nouvelle (2) ce savant, sans changer le caractère de son livre, pourrait entrer plus avant dans l'exégèse et se fier moins à des prédécesseurs de grand mérite qui ont vu beaucoup, mais qui n'ont pas tout vu.

Pour tâcher de démontrer la vérité de cette affirmation, je relèverai dans les *Géorgiques* quelques passages qui me semblent avoir été mal interprétés ou mal lus.

Voici d'abord le paragraphe qui concerne les assolements (I, 71-83) :

71 *Alternis idem tonsas cessare novales,*
Et segnem patiere situ durescere campum.
Aut ibi flava seres, mutato sidere, farra,
Unde prius lætum siliqua quassante legumen,

(1) *Proemium in Georgica : « Me in agri colendi ratione et usu haud versatum, nec rusticarum operarum et instrumentorum satis esse peritum, ingenue eram professus; bene quoque intelligo, hominem operis vitæque agrestium intelligentem, in multis, quæ poeta attigit, videre acutius et majorem ex lectione capere posse voluptatem, quia res ipsas, quarum equidem tantum speciem aliquam animo fingebam, oculis animoque propositas habet, aut habuit. Enimvero hoc locum habet in omni lectione et interpretatione, ut pro rerum, quæ a scriptore tractantur, et pro intelligentiæ, quam lectores afferunt, diversitate diversus sit sensus, judicium et jucunditas lectoris cujusque et interpretis; et debet hoc ipsum verti ad plenum ac perfectum e scriptore capiendum fructum, si plures, pro suo quisque modulo, rerum usu ac facultatibus, eam rebus et verbis lucem afferant, quam ab uno aut paucis frustra exspectes. »*

(2) Le présent travail, écrit en grande partie en 1870, se rapporte à la 1re édition de M. Benoist. Ce savant a, depuis, donné une édition nouvelle du volume contenant les *Géorgiques;* mais les modifications de cette réimpression m'ont paru être restreintes aux minimes détails que peuvent comporter des clichés imposant la conservation d'une mise en page primitive. Il y aurait, ce me semble, à faire plus que cela.

Digitized by Google

Aut tenues fetus viciæ, tristisque lupini
Sustuleris fragiles calamos silvamque sonantem;
Urit enim lini campum seges, urit avenæ,
Urunt Lethæo perfusa papavera somno.
Sed tamen alternis facilis labor; arida tantum
Ne saturare fimo pingui pudeat sola, neve
Effetos cinerem immundum jactare per agros.
Sic quoque mutatis requiescunt fetibus arva,
Nec nulla interea est inaratæ gratia terræ.

Un des derniers et des meilleurs interprètes français a traduit ainsi ces vers :

« *Tes blés une fois coupés,* laisse ton champ dormir » pendant un an et la terre oisive se durcir par l'effet » d'un long repos; *sinon, l'année suivante,* sème le jaune » froment là où tu auras récolté dans la saison précé- » dente ces fertiles légumes dont les gousses se balan- » cent au vent, ou les menus grains de la vesce, ou les » frêles tuyaux et les cosses bruyantes de l'amer lupin : » car le lin dessèche le champ qui l'a nourri, comme » aussi l'avoine et les pavots imprégnés des *sucs* sopori- » fiques du Léthé. Cependant *la terre supporte aisément* » *cette culture de deux ans l'un,* pourvu toutefois qu'on ne » se refuse pas à saturer d'un fumier gras le sol aride, » et à en réparer les forces épuisées en y semant une » cendre immonde. C'est ainsi que la terre se repose en » changeant de produits, *et que, sans labour, elle ne cesse* » *pas d'être libérale.* »

Il me semble qu'il y a là beaucoup d'erreurs, et des erreurs assez sérieuses. Je les relève une à une.

« *Tes blés une fois coupés* », est une formule qui semble constituer un point de départ dans le temps; or, il n'y a rien de tel dans Virgile; les vers 73-74 se rapportent, en effet, à un champ autre que celui auquel il est fait allusion aux vers 71-72. Pour la même raison, il est inexact de se servir de l'expression « *l'année suivante* » comme équivalent

Digitized by Google

de *mutato sidere* (1). D'ailleurs, « *sinon* » indique une contradiction; or, après avoir dit : « *laisse ton champ dormir pendant un an* », ajouter : « *sinon l'année suivante, etc.* », c'est confirmer et non pas contredire. Je passe les « *sucs du Lethé* ». Mais je m'arrête avec surprise devant cette phrase : « *Cependant la terre supporte aisément cette culture de deux ans l'un, pourvu toutefois qu'on ne se refuse pas à saturer d'un gras fumier le sol aride, etc.* » Jamais Virgile n'a dit cela. Et que pourrait donc faire la terre, si elle ne supportait pas cette culture de deux ans l'un? Le poète et tous les cultivateurs considèrent la jachère annuelle comme un pis-aller, et ce serait le comble de la naïveté agricole que saturer les champs de fumier pour les laisser en friche. Quant à la dernière phrase : « *C'est ainsi que la terre se repose en changeant de produits, et que, sans labour, elle ne cesse pas d'être libérale* », ce n'est qu'une suite d'assertions incompatibles, car, si la terre change de produits, c'est qu'elle a été labourée, et elle a cessé un an d'être libérale si on l'a soumise, comme il est dit, à la « *culture de deux ans l'un* ». Enfin, elle n'aurait pas été fumée, si elle n'avait pas dû être labourée après la fumure (2). De telles énormités devaient arrêter les interprètes. Tous cependant ont émis plus ou moins ces étranges assertions (3). M. Benoist

(1) Pour saisir le vrai sens de *mutato sidere*, il suffit de se souvenir du premier vers des *Géorgiques* :

quo sidere terram
Vertere [*conveniat*].

(2) Sur la façon d'employer les fumiers, chez les Romains, voyez Dickson, *Agriculture des anciens*, t. I, p. 268 et suiv. de la traduction française.

(3) Traduction de M. Charpentier (collection Panckoucke) : « Ainsi ton » champ se repose par le seul changement de productions. Avec plus de » reconnaissance encore la terre te payerait le repos d'une année. »

Traduction de M. A. Nisard (collection Nisard) : « Ainsi les champs » reposent en changeant de semences : et même une terre que tu as laissée » un an sans être labourée ne cesse pas d'être libérale. »

Traduction de MM. Sommer et Desportes : « Ainsi se reposent les

Digitized by Google

même nous dit : « Et pendant ce temps, la terre, n'étant » pas soumise aux épuisants labours que rend nécessaire » la culture du blé *(inarata)*, ne sera pas sans produire » des fruits *(gratia)*. »

Le point de départ des diverses erreurs commises par les interprètes est la répétition du mot *alternis* au vers 71 et au vers 79. Sous l'empire de je ne sais quelle préoccupation, ils ont supposé que ce mot a, dans ces deux endroits, un sens différent *(alternis vicibus — alternis annis)* (1). Chez un auteur aussi châtié que Virgile, une pareille variété de signification, dans un même passage, serait tout à fait invraisemblable. Le goût délicat du poète ne permet pas que l'on s'arrête à une supposition pareille, et il faut chercher à cette expression elliptique un sens qui ne nécessite point l'intervention d'un tel empirisme grammatical.

» champs par le seul changement de productions, et pendant ce temps-là » la terre restée sans culture ne reste pas toutefois sans utilité. »

Traduction de M. Cabaret-Dupaty : « C'est ainsi que la terre repose en » changeant de produits, et que, sans labour, elle ne cesse pas d'être » libérale. »

(1) M. Benoist explique par *alternis* [*vicibus*] au vers 71, et par *alternis* [*annis*] au vers 79. Si on voulait (à tort) maintenir une explication de cette nature, il faudrait intervertir cet ordre. Aux vers 71-72, il est question de jachère comme moyen de repos pour la terre. En ce cas, le nouvel ensemencement de blé se fait après une année juste de vacance : c'est donc là que *alternis annis* aurait quelque justesse. Au vers 79, il est question de l'assolement *blé-fourrage;* par conséquent l'époque des semailles respectives ne concorde pas avec la durée de l'année, c'est pour cela que Virgile a employé l'expression *mutato sidere,* et c'est ici que *alternis vicibus* conviendrait mieux.

Dans sa 2e édition, M. Benoist a modifié sa note au vers 79 et explique par *alternis* [*frugibus*], ce qui est encore moins juste, étant donnée l'explication du commentateur au vers 71. A huit vers de distance Virgile ne peut pas modifier si profondément la valeur des mots qu'il emploie. Et puis, il n'est pas du tout question de fruits ici, mais bien de culture. *Alternis* au vers 71, et *alternis* au vers 79, c'est le même mot désignant la même chose, le principe agricole de l'alternat. Ce qui change, c'est le procédé d'application : *cessatio* dans le premier cas, c'est-à-dire inculture du champ dans l'année intercalaire, et *labor* dans le second cas, c'est-à-dire culture continue de ce champ et ensemencement de fourrages ou de légumes.

Digitized by Google

L'objet principal de l'agriculture chez les Romains, surtout au commencement de l'Empire, était la production du blé. Or, on sait que la bonne culture n'admet pas que l'on sème du blé deux fois de suite sur le même champ. C'est cela même que Virgile vise en ce passage. ***Alternis*** c'est l'alternat de la culture du blé, l'ordre périodique alternatif appliqué à l'emblavure du domaine. Cette donnée fondamentale une fois rappelée par un mot qui était assez explicite pour les Romains (1), Virgile expose les combinaisons d'assolements qui peuvent s'y adapter.

Aux vers 71-72, il parle du roulement de culture le plus élémentaire, l'alternat *(alternis)* blé-jachère. Avec cette méthode primitive, la terre, sans aucune culture, se repose pendant l'année de la jachère *(segnem patiere situ durescere campum)*.

Ensuite, aux vers 73-76, il dit comment on peut obtenir une récolte à la place de la jachère, et mentionne la succession blé-légumes, ou blé-fourrages.

Aux vers 77-79, il constate que le lin, l'avoine, les pavots, cultivés au lieu des fourrages dans l'année intercalaire, auraient l'inconvénient d'épuiser le sol; mais il ajoute comme conclusion que, même dans l'hypothèse d'emploi de ces semences épuisantes, il est facile de concilier l'alternat du blé avec une culture continue de la terre *(alternis facilis labor)*, pourvu qu'on ait recours à d'abondantes fumures.

Labor, du vers 79, c'est-à-dire la culture annuelle

(1) ***Alternis*** est une expression adverbiale qui avait un sens expressif chez les Romains, sans qu'il fût besoin de la compléter mentalement par une notion plus précise, sa valeur exacte résultant de la phrase même où elle est employée. Les grammairiens pour l'expliquer régulièrement ont suppléé le mot ***vicibus;*** c'est là un expédient grammatical approximatif, mais qui n'est pas toujours suffisant. Cette doctrine est absolument celle de Hand, ***Tursellinus,*** t. I, p. 280.

Digitized by Google

non interrompue, d'après l'assolement blé-fourrages (1), est opposé à *cessare novales*, du vers 71, qui désigne le sol resté en friche d'apres l'assolement blé-jachère.

Arrive enfin la conclusion (v. 82-83) :

Sic quoque mutatis requiescunt fetibus arva,
Nec nulla interea est inaratæ gratia terræ,

ce qui veut dire tout simplement : de cette façon aussi (2) *(sic quoque)* le sol se repose ; mais, au lieu de se reposer par l'inculture, comme dans le premier cas *(cessare)*, il se repose par le changement de production, la variété des cultures intercalaires ; et, pendant ce temps (entre les années de blé), on évite la perte sèche *(nulla gratia)* qu'aurait causée une terre laissée en friche *(inarata)*, si l'on avait suivi l'assolement blé-jachère mentionné au vers 72 *(segnem patiere situ durescere campum)*.

Rien n'est plus simple, mieux concordant et plus exact que le texte de Virgile ; mais, à la suite de Servius, les commentateurs semblent avoir pris à tâche de tout embrouiller en ce passage. Il serait grand temps de constater qu'il n'y a là que des difficultés purement imaginaires.

En somme le sens est celui-ci :

« Pour alterner les emblavures, tu permettras à ton » champ de rester improductif après la moisson sciée,

(1) Servius, qui pouvait ne rien dire, a parlé pour dire une énormité. Voici sa note : « ALTERNIS FACILIS LABOR : *Redit rursus ad præceptum quod scit esse præcipuum, id est, ad intermissionem.* » C'est justement le contraire qui est vrai ; mais on se demande comment le grammairien a pu être conduit à donner *intermissio* pour un équivalent de *labor*. Je n'hésite pas à croire que cette mauvaise explication a été l'origine des méprises de tous les commentateurs.

(2) Tous les commentateurs et traducteurs ont négligé de rendre exactement ce *sic quoque*, qui montre pourtant d'une façon bien claire le rapport qui existe entre l'exposition de l'assolement blé-jachère (vers 71-72) et celle de l'assolement blé-fourrages (vers 73-83).

Digitized by Google

» et de se durcir dans le repos; ou bien, faisant des » semailles d'époques diverses, tu cultiveras le jaune » froment là ou tu auras récolté précédemment les » vivaces légumineuses aux gousses tremblantes, soit » les grains menus de la vesce, soit le sombre lupin dont » les tiges fragiles forment comme une forêt sonnante (1). » Quant au lin, il dessèche la terre; l'avoine la dessèche » de même, aussi bien que les pavots qui ont en eux les » propriétés soporifiques du Léthé. Mais, dans tous les » cas, on peut sans difficulté pratiquer une culture non » interrompue en alternant de la sorte, pourvu qu'on ne » craigne point de saturer de gras fumier les terrains » arides, ou de répandre une noire cendre sur les gué- » rets appauvris. De cette façon encore les champs se » reposent, mais, cette fois, c'est en changeant de pro- » duction, et, entre les années de blé, on évite la perte » que causerait le champ laissé en friche. »

Quelques vers plus loin, on trouve encore des passages de l'admirable poème qui ont coûté beaucoup d'efforts aux commentateurs, et qui me semblent encore mal compris.

« Souvent, dit Virgile (I, 84 et suiv.), il est bon aussi de mettre le feu aux chaumes; » et il explique comment ce procédé est avantageux pour prémunir la terre contre les excès de pluie et de chaleur. Puis viennent ces vers (94-103):

Multum adeo, rastris glebas qui frangit inertes,
Vimineasque trahit crates, juvat arva; neque illum
Flava Ceres alto nequicquam spectat Olympo;
Et qui, proscisso quæ suscitat æquore terga
Rursus in obliquum verso perrumpit aratro,
Exercetque frequens tellurem, atque imperat arvis.

(1) ***Silvam sonantem*** n'est pas un trait banal, c'est une expression merveilleusement exacte dans son application au lupin, plante branchue qui a l'aspect d'un petit arbre, et dont les cosses remplies de grosses graines produisent un cliquetis métallique très accentué.

Digitized by Google

Humida solstitia atque hiemes orate serenas,
Agricolæ : hiberno lætissima pulvere farra,
Lætus ager ; nullo tantum se Mysia cultu
Jactat, et ipsa suas mirantur Gargara messes.

M. Pessonneaux traduit ainsi ce passage :

« C'est aider beaucoup à la fécondité du sol que de » briser avec le râteau les glèbes stériles, et d'y traîner » la claie d'osier : du haut de l'Olympe la blonde Cérès » sourit à ce travail ; elle aime aussi qu'on rompe en » sens inverse avec la charrue les mottes soulevées en » creusant le sillon, qu'on gourmande la terre, et qu'on » lui commande en maître.

» O laboureurs, demandez au ciel des étés humides et » des hivers sereins ; la sécheresse de l'hiver présage des » blés abondants et de riantes campagnes : la Mysie est » *moins* fière de sa fertilité, et le Gargare lui-même » admire *moins* ses riches moissons. »

Avant d'aborder la principale difficulté, je m'arrêterai à quelques détails. Vers 97-99 :

Et qui, proscisso quæ suscitat æquore terga
Rursus in obliquum verso perrumpit aratro,
Exercetque frequens tellurem, atque imperat arvis.

D'après M. Benoist, les *terga* seraient ce que les agronomes latins appelaient *porcæ*, les arêtes de terre qui se forment entre deux sillons. Je crois cette explication inexacte. Il ne s'agit point ici des billons proprement dits *(porcæ)*, mais des mottes de terre en bourrelets que chaque raie de l'araire produit et rejette sur la raie précédente (1). Virgile fait allusion à un labour à plat, de là la comparaison avec la mer *(æquor)*. Le labour croisé dont il est ensuite question, ne serait pas compatible avec la forma-

(1) Voy. Columelle, liv. X, vers 7.

Digitized by Google

tion des sillons et des billons. Servius se croit obligé d'expliquer que le labour en travers ou oblique se fait à une autre époque que le labour droit, et qu'on ne donne jamais les deux façons de suite. C'est une erreur de fait; et c'est de plus une erreur d'interprétation que l'emploi au présent des deux verbes indiquant la double opération *(suscitat, perrumpit)* aurait dû lui épargner.

Il est certain d'ailleurs que la terre nouvellement labourée à plat offre, par ses sinuosités, une assez grande ressemblance avec la surface de la mer, lorsqu'une brise légère y soulève de petites vagues scintillantes. C'est probablement le désir de rappeler à l'esprit cette image qui a engagé le poète à employer le mot *æquore.*

Cela dit, il convient de ne point oublier la valeur précise des vers qui terminent ces notions pratiques. Virgile veut que le cultivateur apporte un soin minutieux à la culture, laboure sa terre en long et en travers, la herse, la brise, ne lui laisse aucun repos et s'en rende maître :

Exercetque frequens tellurem, atque imperat arvis.

Là se présente tout à coup une tirade qui a singulièrement tourmenté les interprètes (100-103) :

100 *Humida solstitia atque hiemes orate serenas,*
Agricolæ; hiberno lætissima pulvere farra,
Lætus ager; nullo tantum se Mysia cultu
Jactat, et ipsa suas mirantur Gargara messes.

Le détail des travaux relatifs à l'ameublissement des terres se trouve arrêté par ces quatre vers, et on ne comprend pas le motif de cette brusque interruption d'un développement qui sera repris au vers 104. M. Benoist

Digitized by Google

met en note : « Ces quatre vers ne se lient pas bien régu-
» lièrement au sujet que traite ici Virgile ; et il est difficile
» de trouver un endroit où l'on puisse les reporter sans
» incohérence. Ribbeck pense que le poète, dans une
» révision postérieuse à la première publication des
» *Géorgiques (secundis curis),* fit cette addition qu'il
» négligea, ou n'eut pas le temps de lier suffisamment
» au reste de l'œuvre. »

Je ne partage pas du tout l'avis de M. Ribbeck ; car, si Virgile avait fait là une addition postérieure à la première publication des *Géorgiques,* en admettant qu'elle s'insérât mal dans le texte, elle devrait avoir du moins en elle-même un sens clair. Or, abstraction faite de leur entourage, ces quatre vers surprennent par leurs discordances, et, placés comme ils le sont, ils présentent à la fois une digression inexplicable (1) et d'étranges défectuosités de forme. En effet, après avoir dit au superlatif : *hiberno lætissima pulvere farra,* il est superflu et puéril de dire moins, en ajoutant, au positif, et avec l'amoindrissement d'une expression générale et vague : *lætus ager :* outre que le même mot ainsi répété coup sur coup ne pourrait avoir le même sens, le même rapport logique, puisque, dans un cas, il désignerait la vivacité de la plante, et,

(1) M. Ribbeck (p. 165 de ses Prolégomènes) explique ainsi ce passage, où il a substitué *mirentur* à *mirantur* : « *nec dubito quin veram poetæ sententiam restituerim, quæ hæc est :* « *hiberno pulvere tam læta farra* » *vobis, agricolæ Latini, crescent, ut ipsa Gargara, tales messes suas si* » *conspiciant, miratura sint.* »

Il est bientôt fait, quand le texte même est éloigné du regard, de dire : « voici le sens » ; mais je serais fort curieux d'apprendre quel est l'ingénieux procédé grammatical employé pour tirer un tel sens de ces quatre vers. Si on y trouve cela, même avec la correction *mirentur,* c'est que la grammaire et la logique du langage sont de pures illusions.

M. Ribbeck a rendu de si sérieux services à la critique des textes, que l'on ne peut se défendre d'un sentiment de regret en le voyant recourir, pour l'explication, à la fantaisie et à l'arbitraire.

Digitized by Google

dans l'autre, la fécondité du sol. Quant à ce qui suit : ***Nullo tantum se Mysia cultu jactat, et ipsa suas mirantur Gargara messes,*** il est absolument impossible d'en tirer grammaticalement un sens quelconque, si l'on admet le texte vulgaire. M. Benoist et quelques commentateurs expliquent : « C'est parce que la température y est (dans » la Mysie) ainsi distribuée, et c'est presque sans culture » que la Mysie et la contrée du Gargare peuvent autant » qu'elles le font *(tantum)* se vanter de leur fécondité. » Mais où donc a-t-on trouvé dans le texte quoi que ce soit qui représente cette explication copulative : ***c'est parce que la température y est ainsi distribuée?*** et où a-t-on trouvé, dans les faits géographiques connus, que la Mysie, par une exception aussi avantageuse qu'étonnante, eût régulièrement des hivers secs et des étés humides? Hérodote (1) dit précisément que si l'Éolie (dont la Mysie est une partie) l'emportait sur l'Ionie en fertilité, son climat n'était pas comparable à celui de cette contrée. Si, d'autre part, pour attribuer à la Mysie un équivalent des ***humida solstitia,*** on cite avec Macrobe (2) le témoignage d'Homère qui, dans l'***Iliade*** (3), qualifie de « fertile en sources », l'Ida, montagne de ce pays, on oublie que, certainement, ces sources ne se tarissaient pas en hiver, et que ce fait devient fort embarrassant, lorsqu'il s'agit de le concilier avec la formule ***hiberno pulvere.*** D'ailleurs ce que l'on sait de la Mysie antique, au point de vue agricole, est en contradiction manifeste avec cette condition d'un sol pulvérisé qu'on lui appliquerait par analogie; Columelle,

(1) ***Hist.***, I, 149 : Οὗτοι δὲ οἱ Αἰολέες χώρην μὲν ἔτυχον κτίσαντες ἀμείνω Ἰώνων, ὡρέων δὲ ἧκουσαν οὐχ ὁμοίως. Schweighæuser, dans son ***Lexicon Herodoteum***, explique ainsi ces derniers mots : ***Regionem non eadem (nempe non ita felici ut alii) cœli temperie utentem.*** Cf. Hérodote, ***Hist.***, I, 142.

(2) ***Saturn.***, V, 20.

(3) ***Iliad.***, VIII, 47.

Digitized by Google

en effet, dit expressément (1) : « *in Asia Mysiaque densa et glutinosa terra maxime exuberat.* »

D'autres commentateurs proposent le sens adopté par M. Pessonneaux : « La Mysie est *moins fière* de sa *fertilité,* et le Gargare admire *moins* ses moissons. » Mais c'est là encore de la pure fantaisie, car la comparaison étrange qu'on établit n'a pas de second terme, n'en peut avoir, et ne veut rien dire; puis *nullo,* du vers 102, ne saurait servir de négation au dernier membre de la phrase; puis *cultus* ne signifie pas « fertilité », et prendre ces mots l'un pour l'autre c'est commettre une inexactitude grammaticale, et, de plus, quand il s'agit expressément de la Mysie, c'est confondre des choses qui n'ont entre elles, dans ce cas spécial, aucun rapport logique.

Les habitants de la Mysie avaient, dans l'antiquité, et notamment au temps même de Virgile, une déplorable réputation. Cicéron rappelle que pour qualifier les gens dignes du plus profond mépris, on les appelait « les derniers des Mysiens (2) ». Amateurs de musique (3) et de danse (4), les Mysiens passaient pour être incapables de se défendre contre les attaques fréquentes auxquelles donnait lieu la richesse naturelle de leur pays (5); et ces défauts, selon toute probabilité, étaient la conséquence de la mollesse et de l'insouciance auxquelles ils pouvaient se livrer grâce à cette fécondité de la Mysie. On peut donc parler de la puissance productrice de ce sol, mais non de sa bonne culture, car si les Mysiens

(1) *De Re Rust.*, I, 1.

(2) Plaidoyer pour Flaccus, 27 : « *Quid porro in græco sermone tam tritum atque celebratum est, quam, si quis despicatui ducitur, ut Mysorum ultimus esse dicatur?* »

(3) Plutarque, *De Musica,* VII (1133 F.)

(4) Xénophon, *Anabase* (VI, 1.)

(5) Strabon, *Géogr.* (XII, VIII, 4; XII, VIII, 6.

Digitized by Google

avaient été des agriculteurs diligents, ni les Grecs, ni les Romains ne les auraient considérés comme les « derniers des hommes ».

Le rappel de ces notions, qui étaient présentes à l'esprit de chacun, dans l'antiquité, laisse voir combien Servius (1) et, à sa suite, tous les interprètes du poète, ont mal pénétré le sens de ce passage. Il est surprenant qu'un érudit tel que Macrobe, qui, au Ve siècle signalait dans ces vers des obscurités tout à fait opposées à la netteté ordinaire de Virgile (2), ait cherché à expliquer son texte *invitâ Minervâ,* au lieu d'examiner si ce texte n'était pas altéré.

On peut être assuré que Virgile a dit quelque chose d'exact, quelque chose d'utile à l'expression de sa pensée, et qu'il n'a point écrit une phrase incorrecte pour le plaisir de faire une allusion recherchée, recherchée au point d'être inintelligible. C'est avec cette conviction que j'ai étudié ce passage des *Géorgiques,* et voici à quoi cet examen m'a conduit.

Lorsqu'on lit, dans les *Géorgiques,* le passage compris entre le vers 84 et le vers 118, il est impossible de n'être pas arrêté par le trouble que causent à l'admirable développement les vers 100 à 103. J'ai dit plus haut que M. Ribbeck et M. Benoist, après avoir cherché comment on pourrait leur trouver une autre place, avaient abandonné l'espoir de rendre au texte, par ce moyen, la

(1) Servius dit : « *Constat quidem Mœsiam [Mysiam] circa culturam esse diligentem, sed non ei cultus suus tantum prodest quantum hyberna serenitas, etc.* » Il n'est pas possible de tomber plus mal. Heyne, se fiant à Servius a dit à son tour « *Mysia, cultissima regio* », et tout le monde l'a répété jusqu'à M. Dübner, et après lui encore. C'est cependant une assertion arbitraire, en opposition absolue avec ce que l'on sait des Mysiens, et, on va le voir j'espère, en opposition absolue avec ce que dit Virgile.

(2) *Saturn.*, V, 20 : « *Sensus hic quum videatur obscurior pauloque perplexius quam pœtæ hujus mos est pronuntiatus* »...

Digitized by Google

netteté si chère à Virgile. Ce qui a empêché ces savants distingués de rencontrer la solution véritable, c'est que, abusés par la ponctuation vulgaire du passage, préoccupés par la répétition au vers 101 et au vers 102, du même mot *(lætissima, lætus)*, ils ont envisagé les quatre vers en question comme un tout intimement lié et indivisible. Il n'est pas possible, en de telles conditions, d'assigner à ces vers une place meilleure.

Mais si, en tenant compte de la correction ordinaire du style du poète, on s'arrête à ce fait singulier d'un positif succédant à un superlatif du même mot, dans une gradation qui ne peut être qu'ascendante; si l'on remarque que ce mot sous ces deux formes, et malgré sa répétition immédiate, n'est pas employé avec la même signification, on tirera de là l'indice manifeste d'une transposition, et l'on aura ainsi trouvé la clé d'une des plus antiques altérations du texte.

Conformément à ces observations, voyons où pourraient se placer utilement les deux premiers de ces quatre vers :

Humida solstitia atque hiemes orate serenas,
Agricolæ, hiberno lætissima pulvere farra.

Il faut essayer de leur trouver un emploi dans ce qui précède ou suit immédiatement, car si les transpositions de vers sont faciles et fréquentes dans une même page ou dans le passage d'une page à une autre, elles deviennent bien moins vraisemblables à des éloignements plus grands.

Eh ! bien, il n'y a pas à chercher longtemps pour rencontrer l'endroit précis où ces deux vers peuvent être intercalés à propos : c'est entre le vers 93 et le vers 94, où il est question des diverses alternatives de tempéra-

Digitized by Google

ture. Cet ordre, une fois rétabli, tout va se rejoindre avec une irréprochable précision, et les deux vers sur la Mysie et Gargare, sans avoir besoin désormais de changer de place, prendront subitement un sens tout nouveau et serviront de conclusion frappante à cette belle leçon de morale agricole.

Voici, du reste, la suite de l'exposition. — Virgile vient de mentionner l'avantage qu'il peut y avoir à mettre le feu aux chaumes, afin d'éviter les inconvénients de la pénétration trop facile des excès de pluie, de chaleur ou de froid. Il ajoute alors, dans le même ordre d'idées : *Humida solstitia...* « Agriculteurs, demandez au ciel des étés humides et des hivers secs, car,

> Dans l'hiver, un sol en poussière,
> C'est ce qui fait les blés gaillards (1). »

Puis on retrouve le vers 94 devenu 96 : ***Multum adeo...***, et la particule *adeo* recouvre de la sorte sa valeur naturelle. Pour avoir ce sol en poussière durant l'hiver, ce n'est pas tout de demander au ciel de vous aider : il faut vous aider vous-même (2), et ce qui peut surtout *(adeo)* assurer cet état d'ameublissement des champs emblavés,

(1) Il me paraît évident que Virgile, en empruntant l'expression ***pulvere hiberno*** à un vieux dicton que nous connaissons par Macrobe, a voulu que cet emprunt constituât une allusion évidente à l'antique formule qui, de son temps, était connue du monde rural. C'est pour cela que je traduis ce vers en style de proverbe agricole.

(2) Virgile lui-même rappellera plus loin l'association indispensable des circonstances naturelles et du labeur assidu. Il dira, au IIe chant des *Géorgiques* (v. 262) :

> *Optima putri*
> *Arva solo : id venti curant gelidæque pruinæ,*
> *Et labefacta movens robustus jugera fossor.*

Il dira (*Géorg.*, II, 204) :

> *pinguis sub vomere terra,*
> *Et cui putre solum (namque hoc imitamur arando).*

Digitized by Google

c'est de pratiquer en temps utile le hersage, le râtelage, au besoin, d'exécuter des labours transversaux, et de faire, en un mot, ce qui est nécessaire pour dominer la terre :

Remuez votre chant dès qu'on aura fait l'oût;
Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse.

Alors arrive à merveille la conclusion contenue dans le vers 102, devenu 104. « Une terre féconde sans aucune culture, il n'y a que la seule Mysie *(tantum* (1) *Mysia)* qui puisse se vanter d'être telle (2), et encore la ville de Gargare (marché de cette contrée), n'est pas sans s'étonner elle-même des récoltes qu'elle voit affluer chez elle » :

Lætus ager nullo tantum se Mysia cultu
Jactat, et ipsa suas mirantur Gargara messes.

Nullo cultu ainsi opposé à *imperat arvis,* c'est l'allusion à la nonchalance légendaire des Mysiens, et leur outrecuidance de gens trop heureux est stigmatisée par le mot *jactat* (3). La morale, c'est que, loin de se fier à l'exemple

(1) *Tantum,* pour *solummodo.* Le même emploi de l'adverbe, avec la même construction, se retrouve ailleurs, par exemple dans ce vers des *Géorgiques* (II, 257) :

piceæ tantum, taxique nocentes
Interdum, aut hederæ pandunt vestigia nigræ.

(2) Littéralement, il faudrait traduire : Il n'y a au monde que la seule Mysie (contrée privilégiée), qui se vante de n'avoir besoin d'aucune culture, etc. Mais cette apposition de *lætus ager* en tête du vers a manifestement pour objet de mettre ces mots en relief, et d'en faire le lien essentiel des deux phrases.

(3) Il faut d'ailleurs remarquer que *lætus ager... nullo cultu* se rapporte très exactement à un vers fameux d'Hésiode (*Op. et D.,* 118), où il est dit qu'aux jours de l'âge d'or :

καρπὸν δ'ἔφερε ζείδωρος ἄρουρα
αὐτομάτη, πολλόν τε καὶ ἄφθονον.

La prétention de la Mysie, d'après Virgile, était donc de n'avoir nullement dégénéré depuis cette époque fortunée; et l'on ne peut douter que

Digitized by Google

trompeur de la paresseuse Mysie, il faut chercher uniquement dans les soins et le labeur assidus le vrai secret des abondantes récoltes :

> Travaillez, prenez de la peine,
> C'est le fonds qui manque le moins.

Quant au fait de la transposition matérielle, fait qui est antérieur au ve siècle, il s'explique facilement. Le copiste qui écrivait l'exemplaire dont plus tard on fit un archétype, avait probablement oublié de transcrire à leur place, après le vers 93, les deux vers :

> *Humida solstitia atque hiemes orate serenas,*
> *Agricolæ : hiberno lætissima pulvere farra ;*

il mit alors un signe de renvoi en face du vers 93, et reporta dans la marge du bas de page, en dessous du vers 99, les deux vers omis. Plus tard, un autre scribe transcrivant cette page ne vit pas, ou ne comprit pas le signe d'intercalation, et les deux vers, maintenus en bas de page, se sont trouvés, mal à propos, rapprochés du premier vers de la page suivante :

> *Lætus ager, etc.*

Non seulement une telle méprise était aisée à commettre, mais au XVIIe et au XVIIIe siècles, deux savants illustres comme éditeurs de poètes latins, Nicolas Heinsius et P. Burmann, l'ont renouvelée en relevant sur un manuscrit de Virgile, le *Codex Mediceus*, l'inscription fameuse

le poète eût présent à l'esprit le vers d'Hésiode, car lui-même, vingt-cinq vers plus loin (v. 125 et suiv.), a précisément repris la description de l'âge d'or et fait d'autres emprunts manifestes au texte classique du vieillard d'Ascra. J'ajoute enfin que dans la IVe églogue (v. 18), la même expression *nullo cultu... tellus... fundet* est employée dans un passage où il est fait allusion aussi à la fécondité spontanée de la terre aux temps mythologiques de la félicité universelle, toujours d'après Hésiode.

Digitized by Google

de Turcius Apronianus, et en négligeant de reporter en tête de cette pièce les deux vers écrits à la suite, vers dont le sens et un renvoi visible marquaient la place véritable.

Je ne pense pas que la correction que je propose puisse être sérieusement contestée. Elle a une importance considérable au point de vue de l'histoire du texte, car, comme toutes les copies connues portent la leçon vulgaire, comme Macrobe et Servius (1) l'ont eue sous les yeux, il faut en induire que toutes les copies proviennent, plus ou moins directement, d'un archétype qui contenait l'interversion, et qui cependant était antérieur au ve siècle, temps où vécut Macrobe. Ce fait, on le voit, n'est pas de nature à nous donner une confiance aveugle dans l'authenticité des leçons de certains passages embarrassés, même quand ces leçons ont pour elles le témoignage concordant des manuscrits d'une haute antiquité; car, puisque l'exemplaire type dont émanent nos copies contenait des erreurs de ce genre (celle-ci n'est pas la seule), il n'est pas illogique de supposer qu'il en pouvait contenir beaucoup d'autres.

D'autre part (bien que M. Ribbeck ait omis cette mention dans ses *Testimonia*), je ferai remarquer que Nonius Marcellus cite le vers 102 tout entier (2), avec le commencement du suivant :

> *Lætus ager nullo tantum se Mysia cultu*
> *Jactat.*

(1) Si Servius est l'auteur de cette annotation, car, avec ce commentaire, il faut toujours poser cette restriction, tant il a été amplifié et interpolé.

(2) Chap. IV, p. 340, éd. Mer. : « LAETUM, *hilarum, sicut in consuetudine;* Virg., *Georg.*, lib. I (423) : *Et lætæ pecudes, et ovantes gutture corvi.* — LAETUM, *feraæ;* Virg., *Georg.*, lib. I (102) : *Lætus ager nullo tantum se Mysia cultu Jactat.* »

Les éditeurs de Nonius ont appliqué à cette dernière citation la ponctuation qu'ils ont trouvée dans les éditions de Virgile.

Digitized by Google

Si Nonius avait eu sous les yeux le texte vulgaire actuel, dans lequel le rejet *lætus ager* fait partie de la phrase *Hiberno lætissima pulvere farra,* sa citation, coupée comme elle l'est en son livre, n'aurait aucun sens; et, pour ce qu'il voulait exposer (les divers sens du mot *lætus*), c'est le vers précédent qu'il aurait joint à *Lætus ager,* puisque, avec le commencement de la phrase, il y trouvait un second exemple de l'expression expliquée par lui. S'il a rapporté ce vers de la sorte, c'est évidemment que, pour lui, *lætissima pulvere farra* ne précédait pas immédiatement *lætus ager,* et qu'il a vu dans ces derniers mots une partie intégrante de la phrase sur la Mysie. Les éditeurs de Nonius ont donc eu tort d'insérer d'autorité, en ce passage, une ponctuation qui coupe en deux ce que ce grammairien réunissait.

Je n'hésite pas à croire que Nonius a fait usage d'un texte conforme à celui que je propose. Or, Nonius passe pour avoir vécu au IIIe siècle. Si mes déductions sont justes, il faudrait en conclure qu'à cette époque il existait des exemplaires représentant, au moins sur ce point, une recension de Virgile autre que celle qui nous est parvenue (1).

(1) Comment ces exemplaires se seraient-ils tous perdus plus tard? c'est ce qui, au premier abord, paraît difficile à comprendre. — Voici de quelle façon on pourrait expliquer ce fait.

Il est probable que, vers le temps d'Adrien, alors que le luxe artistique et l'affectation de goûts littéraires étaient à l'ordre du jour, les libraires de Rome durent faire exécuter un grand nombre de copies de Virgile en ce beau caractère capital dont le type est familier à tous ceux qui s'occupent de l'antiquité. Il suffisait que ces libraires, ces bibliopoles en renom, eussent pour prototype de leurs copies un exemplaire portant l'interversion de vers dont je viens de parler, et la mauvaise lecture se trouvait rapidement propagée dans les bibliothèques des plus riches personnages du monde romain.

Plus tard, lorsque les habitudes de calligraphie se furent relâchées, ces anciennes copies de belle forme extérieure durent jouir d'une autorité que leur aspect magistral semblait imposer, et qu'imposait aussi, sans doute, le

Digitized by Google

C'est encore une erreur de même nature qui me semble avoir été commise dans ce passage (v. 169-175) :

Continuo in silvis magna vi flexa domatur
In burim, et curvi formam accipit ulmus aratri.
Huic a stirpe pedes temo protentus in octo,
Binæ aures duplici aptantur dentalia dorso (1).

renom des scribes d'une bonne époque; et l'on négligea probablement de vieux exemplaires, plus modestes peut-être, mais parfois plus corrects (comme celui de Nonius), qui se perdirent faute d'être reproduits. — Cela expliquerait la grande analogie qui existe entre les plus anciens manuscrits parvenus jusqu'à nous; et leurs menues différences pourraient provenir de ce que, selon toute apparence, les libraires de Rome faisaient exécuter ces copies à la dictée, soit pour aller plus vite, soit pour en faire écrire plusieurs à la fois. De là des variantes provenant de consonnances; de là aussi des particularités matérielles qui s'expliqueraient difficilement avec l'hypothèse d'une transcription directe (par exemple, imprévoyance quant à la longueur probable des lignes dans l'*Augusteus*).

On me dira peut-être que j'attribue une trop grande influence au prestige calligraphique de quelques copies du IIe siècle, et que le sens critique des grammairiens ou des lettrés des siècles suivants a dû réduire à sa juste valeur l'autorité de ces exemplaires. A cela je répondrai par la remarque suivante. En 1826, M. J.-Victor Le Clerc avait à publier une édition de Montaigne. Il connaissait un exemplaire en grande partie autographe de l'auteur, celui de la bibliothèque de Bordeaux. Il jugea inutile de le consulter et préféra s'en rapporter simplement au texte de 1595 publié chez l'Angelier. A-t-il cependant copié exactement ce dernier? nullement. En 1802, Didot avait donné un Montaigne, dont l'orthographe arbitraire, qui n'a jamais été celle de Montaigne, est l'œuvre de Naigeon : c'est cette orthographe que M. Le Clerc a adoptée, et, après lui, d'autres l'ont reproduite de confiance. — Lorsqu'on voit le prestige de la chose imprimée exercer une semblable pression sur l'esprit d'un savant, d'un philologue tel que M. Victor Le Clerc, en un siècle où sont si faciles les moyens de recherche et de collation des documents essentiels, peut-on trouver étrange qu'une influence analogue ait été exercée, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, par des copies provenant de scribes aussi célèbres alors, sans doute, que le sont les Didot, les Lefèvre, les Garnier de notre temps?

Je crois, pour ma part, que ces grands exemplaires de Virgile à aspect monumental ont, mainte fois, imposé des lectures qui n'avaient pour elles qu'une autorité d'apparence; et, pour ce motif, j'estime qu'il ne faudrait pas négliger de collationner les copies relativement modernes répandues dans les bibliothèques de l'Europe. Quelques-unes d'entre elles, peut-être, pourraient représenter des recensions analogues à celle que possédait Nonius; et ce serait une précieuse trouvaille que celle qui, dans un médiocre manuscrit, ferait rencontrer des indices de cette nature.

(1) Il n'est pas facile de dire exactement qu'elle était la disposition de

Digitized by Google

Cæditur et tilia ante jugo levis, altaque fagus,
Stivaque, quæ currus a tergo torqueat imos,
Et suspensa focis explorat robora fumus.

Les explications de M. Benoist ne me paraissent pas bien justes, et je crois que le texte vulgaire n'est pas exact. Avec ce texte, la construction grammaticale du vers 174 est inextricable *(cæditur... fagus, stivaque)*.

Il n'y a pas un écrivain respectueux de sa langue qui ose dire : « Je vais couper un hêtre et un manche de charrue », et l'on peut affirmer que Virgile n'a point parlé de la sorte. Mais une autre remarque est à faire. La *stiva*, le mancheron, est une des parties essentielles de l'araire. Comment admettre que le poète, qui venait de mentionner toutes les autres, ait pu interrompre l'énumération des dernières pièces composant l'*aratrum* même, pour passer à la description d'un instrument accessoire et isolé, tel que le joug, et reprendre ensuite, comme à bâtons rompus, le complément de son exposition du premier outil? Cela est absolument invraisemblable. Je crois qu'ici, comme plus haut, il y a une interversion. Un premier copiste aura oublié, après le vers *Binæ aures, etc.*, le vers *Stivaque, etc.*, et mis ce dernier en marge, avec un renvoi (1). Puis un second copiste, interprétant mal le renvoi, aura placé le

ces *dentalia duplici dorso*, parce que les araires romains ne nous sont pas suffisamment connus dans le menu détail. A en juger par l'analogie des instruments que la Provence, le Languedoc et la Guyenne ont conservés jusqu'à ces derniers temps et qui semblent avoir une origine romaine, je serais disposé à croire que le *dentale* portait à l'avant une pointe triangulaire à deux pentes, comme un coin de toiture, ou — ce qui expliquerait le pluriel — deux pointes juxtaposées par le côté et inclinées en dos d'âne, de façon à produire une arête à leur rencontre. Les deux penchants de cette pièce simple ou double seraient le *duplex dorsum* dont parle Virgile; à la suite de chacun de ces dos s'ajustait une oreille.

(1) Cet oubli était d'autant plus facile à commettre qu'il y avait là une licence de construction, un des termes de l'énumération *(stivaque, etc.)* se trouvant placé après le verbe auquel tous se rapportent *(aptantur)*. C'est un procédé familier à Virgile (Cf. *Én.*, IV, 671 et *passim*).

Digitized by Google

vers omis au-dessous du vers 173, tandis qu'il fallait le mettre au-dessus (1).

Si l'on rétablit cet ordre (vers 170, 171, 172, 174, 173, 175), les difficultés de construction disparaissent, car *stivaque* se trouve faire partie de la phrase générale : ***Huic (aratro) temo, aures, dentalia stivaque aptantur,*** la description de l'*aratrum* est complète; et le rappel des accessoires *(jugo)* se trouve accompagné d'une notion qui leur est particulièrement applicable (2).

Mais ce n'est pas tout. On a, à mon sens, mal expliqué les mots ***a stirpe*** dans le vers :

Huic a stirpe pedes temo protentus in octo.

Cet ***a stirpe*** ne se rapporte pas à ***aratrum,*** mais à la condition intrinsèque du timon. Cela signifie que le timon, de huit pieds de long, doit être pris sur un arbre qui offre cette longueur droite à partir de sa souche, et non pas à une hauteur quelconque de sa tige. Le timon, en ce dernier cas, n'aurait pas assez de rigidité.

Enfin, dans ce vers (174)

Stivaque quæ currus a tergo torqueat imos,

Servius, et, à sa suite, la plupart des commentateurs ont cru pouvoir expliquer *currus* en disant que Virgile aurait parlé d'une charrue à roues. C'est une hypothèse en contradiction avec tous les détails du texte. Le poète vient de faire l'énumération précise des diverses parties de l'araire. Est-il vraisemblable qu'il eût omis les roues,

(1) Schrader a, lui aussi, proposé cette inversion, sans toutefois la justifier. M. Ribbeck l'a adoptée, mais il n'a pas été suivi, et M. Benoist revient au texte vulgaire.

(2) Le passage au feu du tilleul, celui du hêtre sont des notions spécialement exactes. Voir ce que dit à ce sujet le savant Bosc, dans un article du *Dictionnaire d'Agriculture* en 16 vol., art. HÊTRE.

Digitized by Google

s'il y en avait eu? Et, s'il y en avait eu, comment aurait-il pu décrire ailleurs (1) les jeunes bœufs revenant du travail et portant l'araire renversé suspendu à leur joug (2)? qu'on se figure cette charrue roulante se faisant porter de la sorte! le prétendu avant-train eût été réduit là au rôle de cinquième roue dans ce singulier carrosse. Je dis carrosse, et ce mot quelque peu grotesque, l'est moins que celui que l'on voudrait prêter à Virgile, car, même en admettant cette charrue roulante, il faut n'avoir point réfléchi pour supposer que Virgile ait pu lui donner l'étrange appellation de *currus imos?* Le passage subit du singulier au pluriel dans la description d'un instrument unique ne laisserait pas que d'être étrange; mais plus étrange à coup sûr serait l'expression même qu'aucun exemple analogue ne saurait justifier dans la langue du poète. Virgile ne fait point de ces accouplements de mots inassociables. *Currus* ne peut être qualifié par *imus;* et l'idée d'un char dirigé par derrière à l'aide d'un manche de charrue serait tout simplement grotesque.

Je n'hésite pas lire :

Stivaque quæ cursus a tergo torqueat imos.

L'expression *torquere* et *detorquere cursus* est familière à Virgile (3). *Cursus imus,* cette course profonde, cette exploration souterraine, c'est le sillon dont la direction est en effet déterminée par l'action du mancheron. Il est certain que Virgile, dans cette description des instruments agricoles, s'est souvenu, pour l'ensemble et le détail, d'un passage célèbre d'Hésiode (4). Or Hésiode représente le

(1) *Écl.*, II, 66 : *Aspice, aratra jugo referunt suspensa juvenci.*

(2) Cette observation a été faite déjà par le président Seguier, dans une note fournie par lui à Bosc, et insérée par celui-ci dans l'article CHARRUE du *Dictionnaire d'Agriculture* en 16 volumes.

(3) *Én.*, V, 738; IV, 196.

(4) *Op. et Dies,* 420 et suiv.

Digitized by Google

bouvier saisissant de la main le bout du mancheron (1), et il ajoute que ce bouvier doit avoir une quarantaine d'années, afin de donner toute son attention à l'ouvrage, et de tracer un sillon bien droit (2) :

ἄκρον ἐχέτλης
χειρὶ λαβών, ...
. . . ἔγρου μελετῶν ἰθείαν αὔλακ' ἐλαύνοι.

Ausone aussi s'est souvenu de cette image. Dans une de ces boutades bilingues qui lui étaient familières, il dit d'Apollon (3) :

Phœbus jubet verum loqui,
Et, si Pierias patitur lirare sorores,
Nunquam ipse torquet αὔλακα.

Le mot αὔλακα, sillon, montre bien qu'Ausone a eu en vue les vers d'Hésiode; mais le mot *torquet* prouve qu'il avait en même temps dans la mémoire le texte de Virgile sur le même sujet, et qu'il a associé les réminiscences, parce que, pour un érudit comme lui, qui pensait dans les deux langues et s'appropriait leurs richesses, ces deux réminiscences n'en faisaient qu'une seule.

La leçon *cursus imos* me semble confirmée par ces témoignages et par les raisonnements qui précèdent. Un savant anglais du siècle dernier avait proposé cette leçon qui se trouve indiquée dans l'édition de Martyn (4); elle paraît être confirmée par deux manuscrits de Paris. M. Benoist aurait dû la mentionner expressément, au lieu de se borner à dire que la leçon *currus* est celle des meilleurs manuscrits (5).

(1) *Op. et Dies*, vers 467.
(2) *Id.*, vers 443.
(3) *Epist.*, X, 8-10.
(4) M. Dübner l'a admise dans le texte de sa charmante édition publiée en 1858, chez Didot.
(5) Trois vers plus loin (v. 178) commence un passage à propos duquel

Digitized by Google

Des observations qui précèdent, on va induire peut-être que, d'une façon générale, je suis favorable au système de déplacement de vers, si largement pratiqué par certains éditeurs modernes de Virgile. Il s'en faut de beaucoup que tel soit mon sentiment. Je crois à l'existence de quelques transpositions, mais ce sont, à mon sens, des cas exceptionnels que dénotent à la fois le trouble du style et le trouble de la pensée, et qui doivent pouvoir s'expliquer par une méprise de copiste. Au contraire, je suis tout à fait hostile à des déplacements ayant pour objet d'établir, d'autorité, un ordre différent dans la disposition des parties du poème, lorsque des conditions de

j'aurais aussi quelques observations à faire. Le voici, tel qu'il se lit dans l'édition de M. Benoist :

178 *Area cum primis ingenti æquanda cylindro,*
Et vertenda manu, et creta solidanda tenaci,
180 *Ne subeant herbæ, neu pulvere victa fatiscat.*
Tum variæ illudunt pestes : sæpe exiguus mus
Sub terris posuitque domos atque horrea fecit;
Aut oculis capti fodere cubilia talpæ.

Sur le vers 179, M. Benoist écrit cette note : « Il y a ici, comme le fait remarquer Servius, la figure dite *hysteron proteron*, c'est-à-dire que les termes de l'énumération sont renversés, etc. » — L'observation de Servius n'est point tellement judicieuse qu'il y ait lieu de la citer. L'établissement d'une aire (comme du reste, la plupart des opérations agricoles) n'est pas, dans son exécution, d'une ordonnance assez fixe pour que l'on puisse dire qu'ici les termes de l'énumération sont renversés. Il arrive d'ordinaire qu'une fois le rouleau passé, certaines parties du sol se trouvent trop déprimées, d'autres trop saillantes; il faut reprendre à nouveau le travail à la houe *(vertenda manu)*. D'autre part, Caton (91) recommande d'enduire le sol d'*amurca* avant et après le passage du rouleau; la première de ces deux opérations avait évidemment pour objet de préparer la matière même du sol, la seconde d'en polir définitivement la surface. On voit que l'ordre indiqué par Virgile n'est point aussi désordonné que le dit Servius. Mais, cela dit, je crois que le poète n'a entendu établir ici aucune succession rigoureuse. Il mentionne les façons principales à donner à l'aire, et laisse au cultivateur le soin de les appliquer selon la nature du sol et son état préalable; et il me semble que les deux *et* du vers 179 indiquent précisément une énumération sans déterminer un ordre.

Mais où je me sépare bien davantage de M. Benoist, c'est dans la lecture et l'explication du vers 181. A propos de : *Tum variæ illudunt pestes,* le

Digitized by Google

la nature de celles que je viens de signaler n'en fournissent pas la justification ; et je vais combattre maintenant pour le maintien de l'ordre présenté par la vulgate, contre les propositions des érudits novateurs.

Autrefois le Père de La Rue (1), plus tard Delille, aujourd'hui M. Ribbeck (qui ne fait honneur de la proposition ni à Delille, ni au P. de La Rue) ont proposé de transporter les vers 39 à 46 du deuxième chant des *Géorgiques* après le vers 8 du même chant, de façon à ce que l'invocation à Bacchus (v. 1-8) fût suivie d'une invocation à Mécène. On a dit que l'invocation à Mécène, à la place que lui donnent les manuscrits, c'est-à-dire après

savant éditeur met en note : « Je conserve l'ancienne ponctuation et l'ancien texte *illudunt*, appuyé de l'autorité de l'*Augusteus*, qui a *ludunt*, et de la seconde leçon du *Palatinus* et du *Mediceus*. » — Je regrette qu'en ce passage comme en beaucoup d'autres, M. Benoist n'ait pas mis le lecteur en mesure d'apprécier les différences de texte présentées par les manuscrits. Dire que l'on conserve l'ancien texte, n'est point expliquer en quoi consisterait le nouveau ; et cette qualification d'ancien texte est ici particulièrement inexacte. Le *Codex Mediceus*, dans sa leçon primitive (la plus ancienne par conséquent), le *Codex Palatinus* dans des conditions pareilles, portent : *Tum variæ illudant pestes*, et ce subjonctif implique la réunion de ces mots à ce qui précède. C'est là, selon moi, la bonne lecture (M. Ribbeck l'a adoptée). Si, comme a fait M. Benoist, on met un point à la fin du vers 180, et si on lit *Illudunt*, la phrase *Tum variæ illudunt pestes* devient une proposition affirmative, sans subordination, se rapportant à l'ensemble des conditions formulées dans les vers 178-180, ce qui constitue un non sens, car Virgile vient de dire précisément ce qu'il faut faire pour éviter l'invasion des animaux nuisibles ; et l'on ne peut pas admettre qu'il ait donné un précepte en ajoutant : si vous prenez les précautions que je préconise, vous pouvez être certain de voir fondre sur vous tous les fléaux réunis. Avec *illudant* au subjonctif, et sans ponctuation forte après *fatiscat* la négation *(neu)* de la phrase précédente continue son effet, l'immunité contre les animaux dévastateurs *(neu illudant)* devient la conséquence des précautions bien prises, et le poète exposera ensuite ce qui arrive trop souvent *(sæpe)*, lorsqu'on néglige ces soins nécessaires : *sæpe exiguus mus, etc.*

(1) Le Père de La Rue, dans son édition, a laissé ces vers à leur place ordinaire, mais il les a mis entre crochets, et, dans sa note au vers 39, il propose expressément de les insérer après le vers 8e. Delille a effectué le déplacement dans sa traduction des *Géorgiques*.

Digitized by Google

le vers 38, interrompait le développement du poème; et M. Ribbeck la critique en des termes d'une extrême vivacité : « *ne de Mæcenatis invocatione dicam prorsus hic inepta* » (1).

Je crois que cette critique manque de justesse.

Et d'abord, à proprement parler, il n'y a point ici d'invocation à Bacchus. Les premiers vers du deuxième chant sont une dédicace à cette personnification mythologique, comme, au troisième chant, on en trouvera une à Palès et à Apollon. Tout ce commencement, jusqu'au vers 35, est une exposition générale du sujet, or ce sujet c'est l'étude des faits naturels, des faits agricoles auxquels préside Bacchus, et dont il convient par conséquent de lui faire hommage; puis cette exposition sommaire sera reprise ensuite en détail, développée, pour former tout le second chant du poème, et c'est au moment d'entreprendre ce développement plein de difficultés, au moment de s'élancer de nouveau, que Virgile invoquera l'amical appui, presque la collaboration de Mécène. Cela est parfaitement régulier au point de vue de la disposition des parties.

La transposition que l'on propose d'introduire dans le texte aurait le premier inconvénient de faire confondre absolument le résumé préalable esquissé à grands traits par le poète, et l'étude plus approfondie à laquelle il doit se livrer ensuite. De plus, ce déplacement aboutirait à détruire une de ces combinaisons heureuses qui sont l'indice du goût délicat de Virgile.

Je viens de dire que le deuxième chant commence par une dédicace à Bacchus; je ne dis pas une invocation, car ce n'est point invoquer une divinité, au sens grave

(1) *Proleg.*, p. 46.

Digitized by Google

du mot, que l'exhorter à déposer ses cothurnes pour fouler les raisins dans le pressoir :

nudataque musto
Tinge novo mecum direptis crura cothurnis.

Si, après ce rappel un peu réaliste des attributs du dieu du vin, Virgile avait introduit une invocation immédiate à Mécène, le rôle prépondérant accordé à ce haut personnage eût fait contraste avec la familiarité témoignée à une divinité (1). Ce simple rapprochement eût singulièrement modifié la portée des vers adressés à Mécène, l'affectueux souvenir fût devenu une flatterie outrée, inconvenante, dont l'ami d'Auguste lui-même n'eût pas eu lieu de se sentir honoré.

Pour que le début du chant contînt ce que le poète voulait y mettre, une allusion aux symboles familiers de la tradition romaine, il fallait isoler la dédicace à Bacchus de l'appel à Mécène. C'est ce qu'a fait Virgile ; et il l'a fait, comme cela était naturel, par l'énumération générale des notions agronomiques qui devaient être expliquées dans cette partie de son œuvre.

Contrairement au sentiment de M. Ribbeck, j'estime donc que ce serait introduire dans les *Géorgiques* une faute contre le goût que transporter après le vers 8, les vers 39 à 46 du second chant.

Cela dit, j'ajoute que ces vers 39 à 46 ont été, surtout

(1) Heyne, qui s'est trompé quelquefois, mais qui, plus souvent dans son Virgile, a fait preuve du goût le plus élevé, le plus délicat, Heyne dit à propos de ces vers : « *Mœcenatem invocat, commodiore loco quam si paullo ante* (v. 5-9), *Baccho subjunxisset privatum hominem.* » La brève observation du grand critique risque de faire juger la mienne superflue. Je la cite cependant, d'abord parce qu'elle donnera de l'autorité à mon dire, et ensuite parce que cela montrera peut-être combien les commentateurs nouveau venus ont tort de ne point recueillir plus attentivement tout ce qu'il y a de justes observations dans l'annotation du maître excellent.

Digitized by Google

en ces dernières années, fort discutés par les érudits. Les voici :

39 *Tuque ades, inceptumque una decurre laborem,*
40 *O decus, o famæ merito pars maxima nostræ,*
Mæcenas, pelagoque volans da vela patenti.
Non ego cuncta meis amplecti versibus opto;
Non, mihi si linguæ centum sint, oraque centum,
Ferrea vox. Ades, et primi lege litoris oram;
45 *In manibus terræ; non hic te carmine ficto*
Atque per ambages et longa exorsa tenebo.

La cause des discussions soulevées à propos de ce passage est surtout la contradiction que l'on a cru pouvoir constater entre la phrase (vers 41) :

... pelagoque volans da vela patenti,

et ces mots des vers 44 et 45 :

Ades, et primi lege litoris oram;
In manibus terræ.

On expliquait *pelago patenti* par « pleine mer », et cela ne pouvait se concilier avec l'image d'une navigation effectuée tout auprès du rivage.

Frappé par cette apparente contradiction, un philologue hollandais de très grand mérite, Peerlkamp, a proposé de déplacer le vers 41, qu'il reporte après le vers 42, et de changer le mot *da* (41), dont il fait *dare*. On obtient de la sorte la rédaction que voici :

39 *Tuque ades, inceptumque una decurre laborem,*
40 *O decus, o famæ merito pars maxima nostræ,*
42 *Non ego cuncta meis amplecti versibus opto,*
41 *Mæcenas, pelagoque volans dare vela patenti,*
43 *Non, mihi si linguæ centum sint, oraque centum,*
Ferrea vox. Ades, et primi lege litoris oram;
45 *In manibus terræ, etc.*

Digitized by Google

M. Ribbeck estime (1) que cette modification s'impose à tout lecteur non prévenu, et il l'adopte sans hésiter (2). Je ne partage pas cette manière de voir, et voici mes raisons.

D'abord le nom de *Mæcenas,* au vers 41, ne peut guère être séparé de *ô decus, ô famæ pars,* du vers 40, et de *tuque ades* du vers 39; ensuite, *non mihi si linguæ centum* est la suite nécessaire de *non cuncta amplecti versibus opto,* et la mention de la mer, introduite entre les deux vers, créerait la plus étrange incohérence de langage. D'autre part, l'expression *in manibus terræ* (v. 45) indique bien que, dans ce qui précède, Virgile a comparé son entreprise à une excursion maritime; or, la conjecture de Peerlkamp lui fait dire précisément le contraire.

Pour tous ces motifs, je repousse la transposition et la correction proposées par le savant hollandais et adoptées par plusieurs autres.

Toutefois, telle est l'influence de ces discussions de commentateurs que, parfois, elles finissent par voiler le sens des textes les plus clairs. Après avoir exposé devant l'Académie de Bordeaux les propositions de Peerlkamp, de M. Ribbeck et de M. Benoist, j'en étais arrivé, malgré le commentaire latin de Dübner, à me laisser impressionner à mon tour par la prétendue contradiction, cause de tout ce fracas, lorsque mon savant confrère, M. Th. Froment, nous donna de ce passage une explication parfaitement juste, avec laquelle les vers restent à leur place

(1) *Proleg.*, p. 45.

(2) M. Benoist, dans son 1er volume (1867), estimait préférables au texte vulgaire le déplacement des vers 39 à 46, et l'adoption de la conjecture de Peerlkamp. Dans son 3e volume (1872 — additions et corrections), après étude des remarques de l'éditeur anglais Conington, et du critique allemand von Leutsch, il a renoncé à la transposition et à la conjecture; mais les motifs allégués de cet abandon ne sont pas ceux qui seront présentés ici.

Digitized by Google

respective et les mots gardent la forme que leur donnent les manuscrits. — Je résume les judicieuses observations de M. Froment (1) :

« Il importe avant tout de se rendre un compte bien exact de la valeur des expressions employées par Virgile. *Dare vela,* ou plus complètement, *dare vela ventis,* signifie « ouvrir ses voiles au vent », « s'élancer sur l'onde ». Virgile et Ovide expriment ou sous-entendent tour à tour le mot *ventis*, sans que le sens de la formule soit en rien modifié (2). Quant au mot *patenti,* participe employé adjectivement, il n'a point ici le sens que les interprètes ont prétendu lui donner. Il ne s'agit point de « pleine mer »; mais le poète compare son sujet à la mer ouverte toute grande, *pelago patenti,* et sur laquelle on peut à volonté prendre le large ou cotoyer la rive. Enfin le mot *volans* a aussi contribué à troubler les commentateurs. M. Benoist, par exemple, dit : « *volans,* d'une aile légère, c'est-à-dire avec confiance. » Mais il n'est pas question d'aile légère, en ces vers, car Mécène ne vole pas plus dans l'air que n'y volent les chars, les essieux, les navires auxquels Virgile applique à tout instant la même épithète *(currus agitare volantes — volat vi fervidus axis)* (3); *volans* est simplement un synonyme de *velox,* de *celer,* et n'exprime que l'idée de rapidité, comme dans ce vers (*Én.*, III, 126) :

Linquimus Ortygiæ portus pelagoque volamus.

Pelagoque volamus et *pelagoque volans*, n'est-ce pas la même expression rendant la même idée? Mais, s'il pouvait y avoir doute à cet égard, un vers de l'*Énéide* (I, 156)

(1) J'ai mis entre guillemets, dans le texte et dans les notes, ce qui fait partie de la communication de M. Froment.

(2) « Virgile, *Én.*, I, 35; III, 191, et *Én.*, IV, 546; VIII, 708, etc. Cf. *Én.*, III, 683. Ovide : *Métam.*, I, 132; et *Tristes,* V, 14, 44. »

(3) « *Géorg.*, III, 181. — *Ibid.*, III, 107.

Digitized by Google

ferait saisir par une analogie frappante la valeur de tous es termes de cette phrase virgilienne.

» Neptune vient de calmer la tempête, il rend la bride à ses coursiers et fait voler son char sur la mer apaisée :

Flectit equos curruque volans dat lora secundo.

Dat lora (sous-entendu : *equis*) *volans curru secundo,* c'est la répétition exacte du vers des *Géorgiques : Da vela* (sous-entendu *ventis*) *volans pelago patenti.*

» Tout cela établi, il ne reste plus aucune incertitude possible dans l'interprétation du passage qui nous occupe.

» Virgile invoque Mécène et s'écrie : *Ades, inceptumque una decurre laborem,* continue-moi ton appui, poursuis avec moi l'œuvre commencée, et embarque-toi pour faire une course rapide sur la mer qui est grand ouverte devant nous, *pelagoque volans da vela patenti.* Mais, comme une telle perspective peut sembler trop vaste, une sage restriction est ajoutée : Je ne veux point d'ailleurs tout dire, entrer dans des détails sans fin,

Non ego cuncta meis amplecti versibus opto :

nous n'allons pas cingler vers le large; nous longerons seulement le rivage, en restant toujours à portée de la terre,

...primi lege litoris oram,
In manibus terræ.

» Rien ne saurait être mieux pensé, ni dit avec plus d'art. Ce qui est étrange, c'est que les discussions des érudits les plus autorisés aient abouti à rendre nécessaire d'expliquer ce qui, de soi, est si simple et si parfaitement clair. »

Digitized by Google

Dans le même chant (IIe), je défendrai encore le texte vulgaire contre les entreprises téméraires des critiques contemporains.

Après avoir parlé de la plantation des vignes et du pinçage (1) des tiges trop gaillardes, Virgile conseille d'entourer le jeune vignoble d'une palissade pour le protéger contre les dégâts que lui causerait le bétail.

Texendæ sæpes etiam et pecus omne tenendum,
Præcipue dum frons tenera imprudensque laborum,
Cui, super indignas hiemes solemque potentem,
Silvestres uri adsidue capræque sequaces
Illudunt, pascuntur oves avidæque juvencæ.
Frigora nec tantum cana concreta pruina,
Aut gravis incumbens scopulis arentibus æstas
Quantum illi nocuere greges, durique venenum
Dentis et admorso signata in stirpe cicatrix.

Peerlkamp estime que les vers 373 à 375 sont inutiles; il y voit l'œuvre de quelque grammairien et les juge indignes de Virgile (2). M. Ribbeck, profitant de l'occasion pour insister sur la thèse d'une seconde édition des *Géorgiques* préparée par le poète lui-même, suppose que ces trois vers sont la première rédaction, et que Virgile a voulu les remplacer par les quatre suivants. M. Benoist, sans aquiescer complètement à l'élimination proposée, semble impressionné par l'opinion de savants aussi considérables, et dit lui-même : « Il est certain que la pensée est rendue avec plus d'énergie et des expressions plus intéressantes dans les vers 376-379. »

Malgré la haute estime que je professe pour certains travaux de Peerlkamp, je ne puis m'empêcher de croire

(1) *Géorg.*, vers 365-366 : « *uncis carpendæ manibus.* »

(2) Je n'ai pas vu directement la dissertation de Peerlkamp, dans la *Mnemosyne*, et je cite son dire d'après M. Ribbeck (*Proleg.*, p. 32) et M. Benoist.

Digitized by Google

que le jugement porté par lui sur ces vers manque absolument de justesse ; et je n'aurai pas beaucoup de peine à prouver, d'abord que, si on supprimait les vers 373-375, la correction du style et le développement de la pensée en seraient profondément affectés ; ensuite que, loin de présenter des banalités grammaticales, ce passage des *Géorgiques*, tel que le donne le texte vulgaire, est un des exemples du tact merveilleux avec lequel Virgile savait trouver dans des détails matériels d'une scrupuleuse exactitude les éléments d'un puissant effet poétique.

Avant tout, je ferai cette remarque préalable que la disposition spéciale des vers de ce passage est familière à Virgile. On en trouve un exemple identique un peu plus haut, dans le même livre des *Géorgiques* (v. 227-229). Ce procédé consiste à émettre brièvement une idée générale, puis à en développer les divers éléments dans une reprise symétrique plus détaillée (1). Du moment où Peerlkamp et M. Ribbeck éliminaient les vers 373 à 375, sous prétexte de prétendue répétition, ils devaient pour le même motif, et à plus forte raison, éliminer soit le vers 228, soit le vers 229, et tous ceux qui, dans Virgile, offrent la même ordonnance. On irait fort loin avec une méthode aussi arbitraire.

Si l'on accordait à Peerlkamp et à M. Ribbeck la suppression qu'ils décrètent, et si l'on faisait succéder, sans transition le vers 376 au vers 372, ce vers 372 tomberait à plat, car il est dépourvu de verbe et n'est soutenu que par l'effet copulatif du pronom *cui* qui relève et continue la période ; or ce pronom se trouve dans la partie même qu'on voudrait retrancher. Puis, le mot *laborum*, dans

(1) C'est un raffinement exagéré de cette figure qui a produit ce que l'on a appelé des vers *rapportés*. Voy. Tabourot, *Bigarrures*, p. 211 et suiv., éd. de 1662.

Digitized by Google

le sens où il est employé ici, ne serait pas justifié, s'il n'était suivi des vers 373-375 qui montrent la vigne personnifiée et luttant contre ses ennemis. Puis, si les vers 373-375 n'avaient pas fait partie de ce passage, ce n'est pas *nec* qui, au vers 376, eût été la forme naturelle de la négation. Enfin (car outre le sens des mots, il faut tenir compte de la place qu'ils occupent, si on veut pénétrer la pensée et apprécier le style d'un grand écrivain), enfin le même vers 376 portant tout entier sur le mot essentiel qui le commence, *Frigora,* il y aurait une interruption manifeste dans le développement de la pensée, si ce vers arrivait ainsi sans transition. En effet, le poète vient de parler des clôtures que doit établir le viticulteur; or la comparaison qu'il formule, et dont le caractère d'incidence est déterminé par le vers 373, prendrait, sans ce vers, la valeur de proposition principale, brisant la liaison des idées et hachant le style de la façon la plus malhabile. C'est là ce qui serait indigne de Virgile. Mais ce qui est digne de lui, c'est précisément ce qu'on voudrait lui ravir. On a dit que les expressions des vers 373-375 sont moins intéressantes que celles des vers suivants. Il me semble qu'il suffit de regarder, pour voir qu'il n'en est pas ainsi. Et d'abord, bien que les traducteurs français disent le contraire, nous constaterons que *hiemes* ne sont pas des hivers. Du moment où il s'agit des pousses de la vigne, il faut bien que le printemps soit arrivé, et Virgile emploie *hiems* comme les Grecs employaient χειμών, dans le sens d'intempérie, de bourrasque digne de l'hiver. L'épithète *indignas* jointe à *hiemes* indique un accident atmosphérique qui n'est plus à sa place normale et devient en quelque sorte illégitime, vu l'avancement de la saison. C'est, comme l'exprimera le vers 376, complément inséparable de celui-ci, une de ces gelées de prin-

Digitized by Google

temps, qui, au commencement de mai, en lune rousse, viennent traitreusement *(indignas)* (1) anéantir les jeunes pousses. Il faut n'avoir point vécu à la campagne, n'avoir jamais connu les anxiétés de ces matinées redoutables, pour ne pas sentir l'intérêt de cette expression Virgilienne. Au vers suivant, les *capræ sequaces* ne sont point ces animaux quelconques dont parlent les traducteurs français. Les chèvres broutent en marchant. Inconstantes et fureteuses, elles passent sans cesse d'une tige à l'autre, après avoir tondu les extrémités les plus délicates: elles semblent prendre un malin plaisir à dégrader tout ce qui prospère *(illudunt)*. Le trait de caractère est rendu avec une parfaite justesse par l'expression *sequaces,* et c'est la notion de cette humeur vagabonde des chèvres qui a inspiré à nos vieux français leur dicton plein de sens: « Où la chèvre est attachée, faut qu'elle broute ». Quant aux génisses et aux brebis, c'est une autre affaire. Celles-là sont moins gaspilleuses, mais plus gourmandes *(avidæ)*; quand elles trouvent un jeune pied de vigne en verdure, elles le dévorent de haut en bas *(pascuntur)*. Ce sont donc autant de tribulations différentes menaçant la pauvre vigne après les gelées matinales et les coups de soleil, et Virgile en les énumérant coup sur coup a trouvé moyen de les distinguer même par la syntaxe (2). Tout cela se trouve dans ces quelques mots, tout cela est invinciblement rappelé par

(1) Cf. *Én.*, VI, 162-163 :

Atque illi Misenum in littore sicco,
Ut venere, vident indigna morte peremptum.

(2) *Pascuntur* suit immédiatement *illudunt,* ce qui est la forme naturelle de l'énumération, mais les deux verbes sont néanmoins séparés par l'ellipse d'un pronom *(quam),* ce qui implique une sorte de repos et accentue la variété des détails à l'aide d'une ingénieuse liberté de langage. Sur ce procédé grammatical imité des Grecs, voyez Matthiæ, *Gram. gr.*, p. 820, et 936 de la trad. fr., et Wunderlich sur Tibulle, IV, II, 17.

Digitized by Google

ces trois vers, à l'esprit du lecteur, et l'on avouera que, dans un poème sur l'agriculture, ce ne sont point trois vers inutiles que ceux qui présentent une peinture aussi nette et vive des faits saisissants de la nature. Mais, au point de vue du charme, il y a plus encore que cette observation frappante de vérité : il y a le sentiment profond. La nouvelle pousse de la vigne est appelée *frons tenera;* elle est jeune, imprudente dans son élan; elle ne se défie pas des peines qui l'attendent, *imprudens laborum* (1). Si, après ce mot charmant, le poète passait brusquement au vers 376, il n'y aurait là qu'une expression heureuse égarée dans une froide énumération de faits matériels. Virgile y a mis autre chose. Le vers 373 commence par le pronom *cui :* c'est le trait qui achève la personnification de la vigne, celui par lequel le poète subordonne à l'arbuste tout ce qui va suivre. Cette vigne est comme un être vivant; son labeur, c'est une épreuve humaine; si bien que l'existence de la plante, ses misères, nous touchent par une secrète analogie : on sent bien vite qu'il s'agit, en réalité, de nos propres misères, de nos luttes dans la nature, de l'impérieuse nécessité de la vigilance et du travail continu.

Ah! que les maîtres de la philologie y regardent donc de plus près, avant de nous gâter des pages où palpitent ainsi les éternelles émotions de la vie rurale; et que la critique nouvelle, positive jusqu'à en être brutale, n'aboutisse point finalement à briser les ailes de la vraie poésie,

(1) Il est certain que tout intérêt disparaît, si l'on traduit à côté du sens. M. Pessonneaux dit : « Il faut écarter toute espèce de troupeaux, surtout tant que le feuillage encore tendre est peu fait à leurs outrages ». MM. Sommer et Desportes, M. A. Nisard, disent de même. Mais, outre l'inexactitude de la version, cela n'a aucune signification raisonnable, car jamais le feuillage n'est *fait* aux outrages des animaux et ne s'accoutume aux attaques de leur dent meurtrière.

Digitized by Google

de celle qui sait entraîner la pensée au delà des limites que semblent devoir déterminer les simples mots de la langue vulgaire, et qui fait participer le lecteur à la méditation du sublime artiste.

Je n'ai pas le loisir de pousser plus loin aujourd'hui ces notes sur Virgile (1); mais, si je ne me fais illusion, du peu que j'ai dit, il est possible de tirer plusieurs conséquences assez importantes.

(1) Il y a une infinité de petits détails du commentaire sur lesquels il serait nécessaire de revenir, pour faire disparaître des inexactitudes, ou ajouter des indications conformes à la réalité agricole. Voici quelques exemples, pris un peu au hasard, au milieu du second livre; il serait facile d'en citer d'autres :

Géorg., II, 287 : ***In vacuum poterunt se extendere rami.*** — ***Vacuum*** n'est point précisément l'air, comme chez Horace, au passage cité par M. Benoist; c'est simplement l'espace resté libre entre les pieds, au-dessus du sol, et réservé à chaque cep, pour qu'il puisse y développer aisément ses rameaux.

Géorg., II, 355 :

Superest diducere terram
Sæpius ad capita, et duros jactare bidentes.

M. Benoist, après M. Ladewig, estime que ***capita*** a ici le même sens que ***radices***. Je crois cette explication inexacte. Il s'agit du sommet du plant et non de la racine. Virgile dit qu'il faut butter avec soin la vigne, ramener fréquemment la terre vers le haut du plant, de façon à former un monticule jusqu'aux bourgeons de tête. — Quant au ***bidens***, c'est une erreur de croire qu'il pouvait servir à travailler à la fois des deux côtés de la plante; ainsi enchevêtré on n'aurait pu le dégager. Le vide médiant de cet instrument a pour objet de rendre plus commode sa pénétration dans le sol et de faciliter l'émiettement de la terre soulevée.

Géorg., II, 358 : ***Rasæ hastilia virgæ.*** — Contrairement aux affirmations de Ladewig et, après lui, de M. Benoist, je ne pense point que les Romains s'amusassent à enlever l'écorce des verges qui servaient à soutenir la jeune vigne, une telle besogne eût été trop longue et très inutile. Du temps de Virgile, comme du nôtre, il devait suffire d'ébrancher, d'élaguer ces baguettes; c'est d'ailleurs le sens naturel du mot ***rasæ***.

Géorg., II, 399 :

Glebaque versis
Æternum frangenda bidentibus.

Rien n'autorise à affirmer que le ***bidens*** avait une pointe à l'opposite de ses deux dents. S'il en avait eu une, au lieu de servir à écraser les mottes de terre, elle n'aurait pu que les trouer. C'est la ***douille*** de la houe qui sert, comme un maillet, à briser les glèbes.

Digitized by Google

La première, c'est que, malgré les labeurs considérables et méritoires des savants allemands, le champ Virgilien offre beaucoup de coins mal défrichés, où, en supprimant des broussailles dues à une trop longue négligence, on peut faire encore d'intéressantes découvertes. M. Benoist mieux que tout autre, en s'isolant un peu plus des travaux étrangers qu'il a consciencieusement étudiés (1), est en mesure d'apporter des clartés nouvelles

(1) En disant cela, je fais allusion à un certain nombre de notes inspirées par les commentateurs étrangers, et qui pourraient disparaître sans inconvénient, pour faire place à des annotations plus néceesaires. Pour en donner un exemple, je citerai la note au vers 16 du IVe livre des *Géorgiques*. Voici le passage de Virgile. Il s'agit de l'emplacement à choisir pour établir un rucher :

13 *Absint et picti squalentia terga lacerti*
Pinguibus a stabulis meropesque, aliæque volucres,
15 *Et manibus Procne pectus signata cruentis:*
Omnia nam late vastant ipsasque volantes
Ore ferunt dulcem nidis immitibus escam.

M. Benoist dit, à propos de *omnia vastant feruntque :* « La conjonction » *que* unit ici intimement les deux propositions, de telle manière que les » actions sont considérées comme simultanées. *Vastant feruntque* équivaut » à *vastant ferentes;* autrement la pensée manquerait de justesse, puisque » logiquement l'action marquée par le premier verbe est la conséquence » de celle qu'exprime le second. » M. Benoist me semble avoir développé une remarque de M. Ladewig, savant fort distingué d'ailleurs, qui paraît s'étonner lui aussi que Virgile ait rapproché de la sorte *ferunt* et *vastant*. Je ne puis m'empêcher de trouver que c'est faire au poète une querelle d'... mettons... de Gascon. Quand un voleur entre dans une maison, il la dévalise en choisissant les choses les plus précieuses, et c'est après cela qu'il les emporte. Tout le monde estime que c'est une mauvaise action; personne ne se demande si ce malfaiteur n'a point par hasard emporté d'abord et dévalisé ensuite. Je ne crois point que, dans ces vers de Virgile, la forme manque de justesse, et je ne suppose pas que l'on ait eu de scrupules sur le vers tout pareil de l'*Énéide* (II, 374) :

Alii rapiunt incensa feruntque
Pergama.

D'ailleurs, dans le passage en discussion, il y a autre chose : il y a deux actes distincts que l'on a évidemment confondus. Les oiseaux, les hirondelles, surtout, gâtent tout, *omnia vastant;* ils font tomber la rosée, secouent les fleurs, endommagent en un mot *les objets (omnia)* qui servent à l'industrie des abeilles; mais ils font plus encore que cela; ils se jettent

Digitized by Google

dans l'interprétation du texte de Virgile. C'est une belle et douce occasion à saisir. Je la signale aussi à tous ces jeunes hommes que le travail n'effarouche pas, et qui, chaque jour, au sortir de nos grandes écoles, montrent combien l'érudition prospère volontiers en terre française. Qu'ils imitent nos voisins par un labeur constant, mais non par une affectation doctrinaire, systématique et froide; qu'ils n'oublient point que l'esprit français reste une lumière précieuse pour pénétrer les obscurités des vieux âges; et, puisque j'ai déjà appelé à mon aide la voix d'un maître du bon sens national, je me permettrai de leur rappeler encore une fois le laboureur de La Fontaine :

Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage
Que vous ont laissé vos parents;
Un trésor est caché dedans.
Je ne sais pas l'endroit; mais un peu de courage
Vous le fera trouver. Vous en viendrez à bout.

sur les abeilles *elles-mêmes (ipsas)*, et les emportent *(ferunt*, pour *auferunt)*. Au lieu d'unir intimement deux verbes équivalents, la conjonction *que* exprime une progression, le passage d'une action générale à une autre action particulière plus grave.

Le laconisme d'un commentaire comme celui de M. Ladewig est chose excellente, quand l'explication reste juste, tout en étant brève; mais. parfois, la brièveté n'est qu'une inexactitude magistrale. Il ne faut pas s'y laisser prendre.

Toutefois, je m'empresse de le dire, il est beaucoup de cas où M. Ladewig explique parfaitement bien et où il serait bon de le suivre; par exemple, *Éclog.*, III, 29 :

> ..... *Ego hanc vitulam — ne forte recuses*
> *Bis venit ad mulctram, binos alit ubere fœtus —*
> *Depono.*

M. Benoist explique : « *Vitula*, la génisse qui n'a pas encore accompli sa première année; après quoi elle prenait le nom de *juvenca*. » Mais la *vitula* dont il est question ici est nourrice, par conséquent elle est mère; par conséquent elle est âgée de plus d'un an. M. Ladewig expliquait très exactement : « *Vitula* : eigentlich das Rind im ersten Jahre, hier (c'est-à-dire, dans ce passage) für *juvenca;* so *puer* öfter vom Jünglinge, *virgo* von der Frau. »

Digitized by Google

La seconde conséquence que je tirerai de ces pages, c'est qu'au point de vue de l'interprétation, il y a lieu de se défier absolument de Servius, en ce qui concerne les *Géorgiques* (1). Je sais fort bien tout ce que l'œuvre de ce commentateur, prise dans son ensemble, offre de mentions utiles, de précieux détails; mais Servius était grammairien et n'entendait rien à l'agriculture qui, de son temps, ne prospérait guère, sans doute; on ne doit pas lui en faire un crime : mais on doit tenir compte de cette condition spéciale, et ne point se laisser entraîner à une confiance que l'âge du livre ne suffit pas à justifier et qui n'a que trop longtemps égaré les interprètes.

Enfin (et je voudrais que ce fût ici la morale de mes remarques), il convient de constater ce qu'il y a de déplorable à voir la jeunesse française passer dans nos lycées sans qu'une explication exacte et suffisante des *Géorgiques* ait été tentée sous ses yeux. J'ai dit plus haut combien les traductions qu'elle consulte la trompent profondément sur le sens des vers de Virgile. Non seulement il serait urgent de ne pas laisser subsister ces erreurs, qui sont de véritables hérésies à l'endroit des notions les plus connues de la science modeste qui fait vivre tout le monde, mais il faudrait profiter d'une explication littéraire des *Géorgiques* pour esquisser devant nos jeunes gens un cours sommaire d'agriculture. Grâce

(1) Cette partie du commentaire de Servius, postérieure en date à ce qui concerne l'*Énéide*, est manifestement moins bien traitée. C'est aussi le sentiment de M. E. Thomas, dans une étude fort digne d'éloges sur Servius. Voy. la page 153 de cette *Étude*, et Burmann, préface à Virgile, page XXII. — Lorsque je parle de Servius, je fais allusion à l'ensemble des annotations portant son nom et accompagnant des éditions telles que celle de Burmann. Je n'ai pas à faire ici le triage très complexe de ce qui paraît plus ou moins authentique dans ce commentaire. Si M. Thomas n'a pas absolument trouvé l'introuvable fil d'Ariane de ce labyrinthe, il fournit du moins de très utiles points de repère, avec lesquels on risquera moins de s'égarer.

Digitized by Google

aux vers inoubliables du poète, un certain nombre de vérités utiles seraient aisément fixées dans leur mémoire. On va sourire et nier l'efficacité pratique d'un bagage aussi léger. Hélas ! il faut bien l'avouer pourtant, en fait de connaissances relatives à la culture du sol, la plupart de nos hommes publics ne semblent pas en savoir si long qu'en pourraient enseigner deux cents vers des *Géorgiques !* On se propose, paraît-il, d'enseigner à nos écoliers l'économie politique, et on néglige l'agriculture ! N'en déplaise aux graves pontifes des « saines doctrines », autant vaudrait donner des leçons de calligraphie à ceux qui ne savent pas lire encore. J'ai la naïveté de croire qu'il serait plus pressant, plus nécessaire de montrer d'abord

Quid faciat lætas segetes...

A coup sûr, le pays n'aurait pas lieu de s'en plaindre.

Pour rédiger ces remarques sur Virgile, j'ai fait usage des éditions de La Cerda, du P. de La Rue, de Burmann, de Heyne (1803), de Wunderlich, de Jahn (1825), de Dübner (Didot 1858), de Ribbeck et de Ladewig. J'ai regretté de n'avoir point l'édition de Martyn, et je n'en connais que les citations faites par Heyne. Des observations de J. H. Voss, j'ai eu sous les yeux seulement ce que M. de Golbéry en a extrait et mis en latin, dans le Virgile de Lemaire. Après l'impression de ces pages, j'ai pu enfin me procurer le livre même de Voss (*Des P. Virgilius Maro ländliche*

Digitized by Google

Gedichte übersezt und erklärt von J. H. Voss, Altona, 1797-1800), et j'ai constaté que les extraits de Golbéry ne donnent qu'une idée très insuffisante et souvent inexacte du commentaire de l'éminent interprète. Il est difficile de comprendre comment, depuis Heyne inclusivement, on n'a pas mieux tiré parti de cet excellent livre. J'ai eu plaisir à y trouver confirmée l'interprétation que j'ai donnée du vers 83 du premier livre des *Géorgiques*.

Digitized by Google

CHAPITRE II

AUSONE

SOMMAIRE. — Lettre à M. Barckhausen. — Les premières éditions d'Ausone. — Elie Vinet. — Découverte du manuscrit de l'Ile-Barbe. — L'édition de Charpin. — Travaux préparatoires de Vinet. — Ses rapports avec Cujas. — Joseph Scaliger et Elie Vinet éditeurs d'Ausone. — Le manuscrit de l'Ile-Barbe devenu manuscrit de Vossius et passant ainsi en Hollande. — Nécessité d'en faire exécuter une reproduction héliographique. — Importance du manuscrit au point de vue littéraire. — Importance au point de vue des études paléographiques. — Réflexions à ce sujet. — Les *Archives municipales de Bordeaux*. — Trois corrections de texte dues à un érudit inconnu du XVIIe siècle. — Influence des souvenirs classiques dans l'altération du texte de certains auteurs. — Exemple de ce genre d'altérations. — Correction proposée.

Au commencement de l'année 1882, j'adressai à mon ami M. Henri Barckhausen la lettre suivante qui fut lue à l'Académie de Bordeaux et insérée dans les *Annales de la Faculté des Lettres* de cette ville (t. IV, p. 313 et suiv.). Je la reproduis ici avec quelques additions nouvelles (1).

A M. H. BARCKHAUSEN, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT, ADJOINT AU MAIRE DE BORDEAUX.

MON CHER AMI,

Sachant quels soins multiples vous occupent, j'ai tardé à vous entretenir d'une pensée qui, pour être réalisée,

(1) Lorsque j'ai écrit et publié pour la première fois ces pages, je ne connaissais pas le très intéressant travail de M. R. Peiper : *Die handschriftliche Überlieferung des Ausonius,* Leipzig, 1879. On y trouve des détails abondants et précis sur la filiation des manuscrits et le contenu des premières éditions d'Ausone. Je n'y ai rien rencontré qui soit de nature à me faire modifier les assertions émises dans mon opuscule, dont le sujet est d'ailleurs beaucoup plus restreint que celui traité par M. Peiper. J'aurai seulement à tenir compte d'un judicieux chapitre du savant allemand, relativement à l'authenticité de deux épigrammes sur le texte desquelles j'ai recueilli les conjectures d'un philologue du XVIIe siècle.

Digitized by Google

exigerait encore de votre part un surcroît d'efforts et de démarches. Mais je crois l'idée juste et utile : comment pourrais-je dès lors hésiter à la communiquer à celui qui est en situation de la rendre efficace, lorsque celui-là est précisément l'ami dont l'affection compte parmi les plus douces satisfactions de ma vie?

Vous qui savez tant de choses, vous ne connaissez peut-être pas dans ses détails essentiels l'histoire des poésies d'Ausone depuis la Renaissance. Je vais vous la raconter brièvement.

La première édition du poète bordelais (j'en parle d'après les livres, car je ne l'ai jamais vue) parut en 1472. Elle était à la fois très incomplète et très incorrecte. Depuis cette époque jusqu'au milieu du siècle suivant, et grâce aux découvertes successives de divers manuscrits partiels, la collection des poésies de notre illustre compatriote s'enrichit peu à peu de quelques pièces, sans cesser toutefois d'être misérablement corrompue (1); si corrompue que l'on se demande comment les érudits de la première moitié du XVIe siècle, les amis des Junte et des Alde, ne s'appliquèrent pas davantage à amender ces innombrables altérations (2). Notre bon Vinet y employa plus tard un savoir qui était presque aussi grand que son incomparable modestie. En 1551, il fit imprimer à Paris, sous la surveillance de son ami Jacques Goupyl,

(1) L'une des éditions du XVe siècle les plus intéressantes par l'addition de pièces antérieurement inédites est celle de Parme, 1499, in-4°. Elle fut contrefaite à Venise en 1501, et cette contrefaçon ne contient absolument rien de nouveau.

(2) Il est équitable cependant de mentionner avec éloge les utiles observations critiques contenues dans les *Diatribæ* d'Accurse. — En tête d'une édition publiée à Lyon en 1548, et soignée, paraît-il, par Ducherius, poète latin de la Limagne, Nicolas Bourbon de Vandœuvre constate ce mauvais état du texte. Rien n'était plus vrai. Mais lorsqu'il ajoute que son ami Ducherius *(Duchier)* y a mis ordre et correction, il me semble s'avancer beaucoup. Je n'ai jusqu'à ce jour constaté aucune correction importante datant de cette édition. Il serait bon toutefois d'en faire une collation complète. — Une autre édition digne d'être étudiée serait celle de Leipzig, 1515; ni Vinet, ni Scaliger, ni Tollius, ni Souchay ne paraissent l'avoir rencontrée; mais peut-être la trouverait-on dans quelque bibliothèque publique d'Allemagne.

Digitized by Google

l'Ausone alors connu : ce n'était encore qu'une partie de l'Ausone que nous connaissons.

La réputation de Vinet ne tarda pas à grandir, et les soins qu'il apportait à préparer un commentaire sur les vers mutilés du vieux poète lui valurent une notoriété toute spéciale; il devint bientôt, à l'égard d'Ausone, à peu près ce que fut de nos jours, à l'égard de Montaigne, le docteur Payen. De toutes parts on lui écrivait ce que l'on apprenait d'intéressant sur son auteur favori. Or, un jour (1), Vinet reçut d'un ecclésiastique de Lyon, Étienne Charpin, une missive qui dut le faire tressaillir de joie. Charpin venait de découvrir, dans le monastère de l'Ile-Barbe, un manuscrit fort ancien, qui semblait plus correct que les autres, et qui, en tout cas, était infiniment plus complet. C'est là, et là seulement, que se trouvaient l'*Éphéméride*, le livre entier des *Parentales*, celui des *Professeurs Bordelais*, les *Épitaphes des Héros*, quelques *Épigrammes*, six ou sept *Lettres*, etc. — Charpin ajoutait qu'avec le concours généreux et érudit de personnages ayant autorité dans le monastère (2), il allait publier, à Lyon, les textes nouveaux, et corriger les parties antérieurement publiées. En effet, l'édition annoncée parut en 1558, chez Jean de Tournes. C'est de ce livre lyonnais que date la collection totale de ce qui nous est parvenu des œuvres d'Ausone.

Vous devinez si le docte Vinet devait attendre avec impatience l'arrivée d'un tel trésor ! Et pourtant, lorsqu'il eut reçu l'édition de Charpin, il comprit que ce lettré et ses collaborateurs avaient dû ne tirer que médiocrement parti du manuscrit de l'Ile-Barbe. Il conçut l'espoir de faire mieux, et demanda qu'on lui confiât le précieux codex. Ce volume, devenu bien vite fameux, n'était déjà plus à Lyon. Cujas, à qui rien de littéraire n'était étranger, en avait obtenu communication. Toutefois, peu de mois plus tard, le manuscrit quittait le cabinet de Cujas

(1) Les détails qui suivent sont extraits de la préface que Vinet a jointe à son Ausone de 1575-1580.

(2) Guillaume de La Barge et Antoine d'Albon. Ce dernier fut plus tard archevêque de Lyon.

Digitized by Google

pour venir à Bordeaux, et Vinet pouvait enfin le collationner à loisir. Tous les savants de la contrée (et il y en avait beaucoup) allèrent voir, au collège de Guyenne, ces vénérables reliques rentrées pour quelques jours dans la patrie de celui dont elles conservaient les vers. Vinet prépara avec ce secours son édition définitive. Aussitôt que le texte en fut constitué, vers 1567, il l'envoya à l'imprimeur lyonnais Antoine Gryphe. Cinq ans plus tard, l'impression n'était pas encore commencée. Cujas, à cette époque, professait à Valence, et parmi ses auditeurs se trouvait un jeune savant, ancien élève du collège de Guyenne, Joseph Scaliger (1). Vinet écrivit à tous les deux pour les prier de presser le typographe de Lyon et de surveiller l'impression d'Ausone. Le manuscrit de l'Ile-Barbe avait été rendu à Cujas, en sorte que Jos. Scaliger put confronter avec l'original la recension du professeur bordelais. A la suite de cette révision, les rectifications conjecturales ne tardèrent pas à se faire jour; et, étant donné le caractère absolu de Scaliger, il fallait s'attendre à voir l'Ausone de Vinet devenir bientôt celui d'un autre (2). Redoutant peut-être les conséquen-

(1) Joseph Scaliger avait déjà publié ses notes sur Varron et jouissait dès cette époque d'une certaine célébrité.

(2) Dans la préface de ses *Lectiones Ausonianæ* (1573) Scaliger, bien qu'à mots couverts, laisse entendre qu'il n'a fait que donner des conseils à l'imprimeur pour la publication du texte fourni par Vinet et ajouter quelques corrections; mais, lorsque ce texte fut publié un peu plus tard à Lyon (1575), c'est le nom de Scaliger qui figura sur le titre comme étant celui de l'éditeur, et Vinet n'y parut plus que pour recevoir la dédicace des *Lectiones* de son jeune émule. Embarrassé par cette dédicace, le vénérable professeur Bordelais ne protesta point contre ce procédé violent; mais le soin qu'il prit (dans la préface mise en tête de l'Ausone de Bordeaux) de constater la date de ses travaux, de ses envois, les communications faites à Scaliger de ses propres corrections alors qu'elles étaient inédites, ce soin indique le sentiment qu'eut Vinet de n'avoir pas été traité comme il le méritait. Quant à la postérité, elle n'a pas, en général, très bien distingué ce qui, dans l'établissement du texte d'Ausone, avait été la part de Vinet ou la part de Scaliger. La célébrité de ce dernier, la multiplicité des réimpressions de l'édition de Gryphe, et, il faut le dire, la valeur exceptionnelle de quelques-unes des corrections proposées en ses *Lectiones,* tout cela a contribué à faire attribuer à Scaliger seul le texte publié à Lyon en 1575, tandis qu'en réalité c'est un texte de Vinet revu par Sca-

Digitized by Google

ces de cette collaboration un peu forcée et envahissante ; découragé en tout cas par les lenteurs de l'imprimeur de Lyon, Vinet entreprit de constituer une copie nouvelle et la livra à Simon Millanges, qui venait d'établir à Bordeaux même un grand atelier de typographie. En 1575, ce texte bordelais était composé et imprimé. Dans la même année, on vit paraître à Lyon, chez Gryphe, l'Ausone de Scaliger. Quant au commentaire de Vinet, le papier ayant fait défaut par suite des troubles politiques de la Guyenne, Millanges dut en retarder l'impression ; et, pour tirer profit de ce retard, on demanda à Cujas de prêter encore le manuscrit de l'Ile-Barbe. Cette seconde collation de Vinet put être insérée dans ses notes, et le volume complet fut donné au public en 1580.

Je n'ai pas à faire ici l'examen approfondi des mérites respectifs de Joseph Scaliger et d'Élie Vinet en tant qu'éditeurs d'Ausone. Il suffit de dire que Scaliger fit preuve d'une merveilleuse sagacité, et souvent aussi d'audace excessive. Sûr de ses forces, et dédaignant ce qui n'était pas de haute difficulté, il profita, en quelque sorte, des défauts du texte d'Ausone pour se montrer, ce qu'il était, très grand philologue. Vinet, lui, se montra avec simplicité consciencieux commentateur (1), excellent humaniste. Défiant de lui-même (ce qui est une qualité essentielle de critique), il mit Ausone à la portée de tout le monde, sans fracas, mais en disant sur chaque vers ce que l'on n'a guère fait que répéter depuis, avec moins de candeur. Scaliger travaillait en songeant à Scaliger; Vinet, en songeant aux autres. Et si le premier impose l'admiration par son génie puissant, bien que trop personnel, et par les ressources prodigieuses d'une érudition sans banalité, le second inspire le respect, la sympathie, par un savoir très solide et très exact qu'il ne craignait

liger. Dans les *Lectiones* même, Scaliger s'attribue parfois des corrections qui sont de Vinet (comme celle du vers 438 de *La Moselle;* cf. Préface de Vinet, sect. *D*). En somme, pour bien distinguer en cette œuvre philologique ce qui revient à chacun, il faut regarder de très près, et je crois que Vinet n'a rien à perdre à une enquête scrupuleuse de cette nature.

(1) Un maître, s'il en fut, dans l'art d'éditer les auteurs latins, Nicolas Heinsius appelle Vinet « *diligentissimus Vinetus* » (*Adversar.*, p. 352).

Digitized by Google

pas d'éparpiller, lorsqu'il espérait par là servir efficacement le plus grand nombre.

Ce sont surtout les travaux de ces deux savants qui ont constitué le texte vulgaire du poète bordelais (1). Plus tard, d'autres érudits, Tollius et Souchay, ont recueilli ou formulé eux-mêmes des corrections utiles (2), mais des corrections conjecturales, plutôt qu'établies sur des données paléographiques.

Des philologues distingués d'Autriche et d'Allemagne préparent en ce moment des éditions nouvelles d'Ausone (3). Ils ont recours pour cela, comme il est naturel de le faire, aux textes écrits. Vont-ils donc à l'Ile-Barbe revoir le manuscrit de Charpin? Hélas non! Ce manuscrit, qui, anciennement, était peut-être parti de Bordeaux pour aller à l'Ile-Barbe (4), qui, plus tard, à deux reprises, vint momentanément à Bordeaux, chez Vinet, ce manuscrit n'était plus en France dès le XVIIe siècle. Que

(1) Il est juste cependant de ne pas oublier des travaux estimables tels que l'édition de Pulmann, 1568. Mais, à l'exception de quelques parties pour lesquelles ce savant si digne de sympathie avait pu consulter des manuscrits, son livre était une œuvre de compilation érudite, tandis que les éditions soignées par Vinet et par Scaliger avaient pour base l'étude scrupuleuse et constante d'un texte manuscrit. A ce titre, et jusqu'à ce qu'on ait refait ce travail de collation, les vieilles éditions de Vinet et de Scaliger resteront les instruments principaux de toute étude sérieuse sur Ausone. Ni l'édition de Tollius, ni celle de Souchay ne peuvent, à cet égard, les remplacer. L'édition de Valpy (Londres, 1823), reproduction de ces deux dernières, est enrichie d'un choix de variantes tirées des vieilles éditions; mais ce relevé est malheureusement très incomplet et ne dispense pas du recours aux originaux. — Enfin, je mentionne, pour mémoire, la *Silva critica* de Bolt, Harlem, 1766. Bien que ce livre traite *ex professo* de la correction des œuvres d'Ausone, on y trouve bien peu de choses nouvelles, et il n'a point dans l'histoire du texte de notre auteur l'importance que son titre pourrait lui faire attribuer à première vue.

(2) Je ne dois pas omettre ici le nom d'un commentateur fort distingué d'Ausone, le Bordelais Martin Despois, dont Souchay a cité quelques annotations inscrites sur un exemplaire de la Bibliothèque du Roi, exemplaire qui ne se retrouve plus dans ce grand dépôt.

(3) M. C. Schenkl, à Vienne, et M. R. Peiper, à Berlin.

(4) Voir, dans une note de ma dissertation sur le *Querolus*, p. 42, ce que j'ai dit de l'origine d'un certain nombre de manuscrits des auteurs latins.

Digitized by Google

Scaliger, qui pouvait le tenir de Cujas, l'eût apporté en Hollande, ou que Vossius, ce grand dénicheur de manuscrits, l'ait trouvé ailleurs que dans les reliques de Joseph Scaliger, toujours est-il que Vossius, au cours du XVIIe siècle, comptait parmi ses richesses bibliographiques l'Ausone de l'Ile-Barbe. De chez Vossius, l'antique volume est passé dans la Bibliothèque de l'Université de Leyde, où on le conserve encore.

Je ne viens point, mon cher ami, vous proposer d'entreprendre une campagne contre les Pays-Bas, afin de rentrer en possession d'un livre qui eût été si bien placé dans la Bibliothèque de Bordeaux, à côté de l'exemplaire annoté des *Essais* de Montaigne. Mais la Hollande est savante ; elle prête une oreille bienveillante à tout ce qui touche au savoir sérieux, et, grâce à ce bon vouloir, on pourrait peut-être, sans la priver de rien, nous enrichir d'un véritable trésor littéraire.

Vous avez vu avec quel surprenant succès des savants éminents ont, en ces dernières années, donné la reproduction figurée de chartes intéressant l'histoire de notre pays. On croit voir des documents originaux, et, à l'inverse de Thomas, on veut toucher pour être convaincu que l'on se trompe. Eh bien ! mon cher ami, puisque par la photogravure (1) on peut assurer à jamais la conservation de l'Ausone de l'Ile-Barbe, je n'hésite pas à vous dire qu'il faut absolument arriver à ce résultat. Je ne sais pas exactement ce qu'il en coûterait, mais, en coûtât-il beaucoup, on devrait se hâter de sauver d'une destruction possible ce qui contient, sous la forme la plus authentique, l'œuvre du maître bordelais, la plus ancienne production littéraire de notre contrée, le premier esprit français chez le dernier poète latin.

Le premier esprit français, cela n'est pas douteux.

(1) Quand il s'agit d'Ausone, on peut, à la rigueur, user de mots bilingues. J'emprunte celui-ci au plus célèbre des vulgarisateurs de cet admirable procédé, à M. Goupil, qui est peut-être un descendant de ce savant auquel fut confié le soin de veiller à Paris, en 1551, à l'impression du premier Ausone de Vinet.

Digitized by Google

Aussi y a-t-il toute raison de croire que l'État s'unirait pour cette entreprise à la ville de Bordeaux. Il le pourrait faire d'autant plus opportunément que le manuscrit en question, datant du IXe siècle, est un texte paléographique fort instructif, et que la reproduction qui en serait ainsi faite deviendrait un document de la plus grande utilité pour les cours professés à l'école des Chartes et à l'école des Hautes-Études.

Rien, en effet, autant que ces copies figurées ne peut fournir des données utiles sur les éléments matériels de la critique des textes. Lorsque l'on étudie un auteur à l'aide des seuls livres modernes, la régularité précise des caractères typographiques, l'impossibilité apparente des confusions de mots, l'absence de surcharges, de corrections, de renvois, tout cela accoutume l'esprit à considérer la lettre imprimée comme une chose établie, presque indiscutable, et à l'admettre *à priori*, sans se laisser impressionner par les incorrections et les incohérences. La vue des manuscrits qui nous ont conservé les ouvrages des anciens produit une impression toute différente. Le Virgile de Foggini, par exemple, placé sous les yeux d'un jeune philologue, lui dévoilerait en quelques instants, sur la transmission des textes antiques, plus de notions vraies que ne le pourrait faire, sans le secours de pareils spécimens, un mois d'études abstraites sur l'appareil critique de Heyne ou de Ribbeck. Et combien les représentations telles qu'on réussit à les obtenir aujourd'hui sont-elles plus frappantes et instructives que ne l'était le défectueux *fac-simile* du *Codex Mediceus!* L'écriture, qui fut l'instrument de salut des œuvres du passé, a été bien des fois leur instrument de torture, aussi la paléographie est-elle aux études philologiques ce qu'est la clinique à l'art médical. Sans le concours de cet examen confirmatif ou révélateur, la conjecture, si ingénieuse qu'elle soit, n'est souvent que de l'empirisme.

Le manuscrit de Leyde contient 40 feuillets de parchemin, dont 35 occupés par les poésies d'Ausone. Il est écrit à deux colonnes, et chaque page, dans cette disposition, mesure 24 centimètres de haut sur 20 centimètres

Digitized by Google

de large (1). Vous voyez qu'en somme la reproduction intégrale ne serait pas une bien grosse affaire. J'ai parlé plus haut de photogravure, et je crois que c'est en effet le procédé auquel il faudrait recourir; mais, si la ville de Bordeaux et l'État ne voulaient pas faire la dépense totale en une annuité, rien n'empêcherait de commencer par la simple exécution des clichés photographiques, lesquels seraient ensuite, en une fois, ou à plusieurs reprises, transformés en planches héliographiques.

J'allais ajouter qu'une partie des exemplaires tirés pourraient être vendus..... Mais, parce qu'on parle d'Ausone, on n'est pas tenu d'être gascon, et j'aime mieux dire tout d'abord que je ne crois point à l'efficacité financière d'une telle opération. Je me borne à vous faire remarquer que le précieux volume ainsi représenté se trouverait par son format même, par son origine et sa destination, tout naturellement appelé à prendre rang dans la collection des *Archives municipales de Bordeaux*, et que, par suite, les fonds nécessaires à son exécution pourraient être fournis par le crédit affecté chaque année à la publication des documents écrits qui intéressent très particulièrement l'histoire de notre pays (2).

Cela dit, mon cher ami, je vous livre mon programme. Je sais bien que le plus difficile n'est point d'en fournir, comme je viens de le faire, le plan général; mais je sais aussi, et par expérience administrative, ce que peut une ténacité convaincue, et je me permets de vous dire avec

(1) Ces détails me sont fournis par M. W.-N. du Rieu, le docte bibliothécaire de l'Université de Leyde. Je ne suis pas le seul qui, de Bordeaux, ait mis à contribution son savoir et son obligeance, et je serai l'interprète de plusieurs, en lui adressant ici les plus sympathiques remerciements.

(2) L'Ausone que prépare M. Schenkl va paraître dans une collection historique ayant pour titre : *Monumenta Germaniæ historica*. N'est-ce pas pour notre vieille cité, pour notre vieille France l'occasion de rendre un hommage pareil à celui qui, par la naissance, par l'esprit, par les faits qu'il rapporte, les noms qu'il cite, est si intimement lié à notre histoire nationale ?

Digitized by Google

notre poète qui fut aussi, sans doute, du Conseil municipal de Bordeaux :

Incipe: dimidium facti est cœpisse. Supersit
Dimidium: rursum hoc incipe, et efficies.

A vous de tout cœur.

Reinhold Dezeimeris.

P.-S. — Puisqu'on m'engage à faire imprimer cette lettre, je voudrais qu'elle ne fût pas inutile aux prochains éditeurs, pour l'établissement du texte de notre poète. Tel est le but de ce post-scriptum.

Je posséde un Ausone de l'édition d'Alde, sur les marges duquel un possesseur érudit a, de loin en loin, inscrit des collations du manuscrit de l'Ile-Barbe. On y trouve, en outre, de la main de ce savant inconnu, et d'une autre plus ancienne (XVIIe siècle), quelques restitutions par conjecture dont plusieurs me semblent dignes d'attention.

Les éditions vulgaires donnent ainsi les quatre premiers vers de la 118e épigramme, dont le sujet est l'image de Didon :

Illa ego sum Dido vultu, quem conspicis, hospes,
Assimilata modis pulchraque mirificis.
Talis eram, sed non, Maro quam mihi finxit, erat mens,
Vita nec incestis læta cupidinibus.

Mon correcteur anonyme a mis *læsa* à la place de *læta*. Au point de vue paléographique la leçon est parfaitement acceptable. Au point de vue du sens, elle est, ce me semble, bien plus juste que la leçon vulgaire; car Virgile a dépeint Didon comme une femme profondément tourmentée par l'amour, et les mots *læta cupidinibus* seraient en opposition absolue avec la lettre et avec l'esprit de l'*Énéide* (cf. *Æn.*, IV, 1-5; IV, 169-172)(1). Le seul

(1) L'épigramme en question, au moins pour le commencement, n'est que la traduction d'une pièce grecque conservée dans l'*Anthologie* de Planude (IV, 9, 24). Le vers de l'original qui répond au vers d'Ausone dont nous nous occupons a été lu de diverses façons (voyez l'*Anthologie grecque* de

Digitized by Google

défaut de la leçon proposée est de faire répéter deux fois le même mot, dans une pièce de 18 vers (il est au vers 10); mais le mot *pudicicia* est répété aussi (au vers 8 et au vers 14) avec cette aggravation que, par deux fois, il termine un pentamètre. Par conséquent la répétition du mot *læsus* ne saurait être un motif de rejeter la rectification proposée.

Mon correcteur anonyme s'est ensuite arrêté à la 142e épigramme :

Deformis uxor cui sit, ancilla elegans,
Uxorem habere, subigere ancillam velit.

Je demande pardon de citer cette déplorable sentence; mais c'est précisément parce qu'elle est déplorable que celui qui l'a écrite n'a pu la formuler pour elle-même. C'est certainement le désir d'utiliser un trait, un jeu de mots, qui a dû le décider à risquer un tel distique, car il avait la faiblesse de croire que l'esprit fait passer les plus grosses grivoiseries.

Pourtant, dans le texte vulgaire, le bon mot est absent. Il y a donc altération probable du texte. Mais il est évident que, dans ce distique, deux mots seulement peuvent jouer ensemble, c'est *habere* et *subigere*. A coup sûr l'un des deux a été dénaturé; et il est malheureusement peu probable que ce soit le second. Mon ingénieux philologue a pensé qu'au lieu de *habere* l'auteur avait dû écrire *abigere* (1). Je crois qu'il a eu raison. Le jeu de

Dübner-Didot); mais, quel que soit le texte qu'on adopte, la leçon *læsa*, s'en rapprocherait beaucoup, tandis que la leçon *læta* s'éloigne du sens des vers grecs.

M. Peiper, *loc. cit.*, p. 242, mentionne la même correction. Je suppose qu'il l'a trouvée sur quelque exemplaire annoté comme le mien. Même observation pour la correction suivante (Peiper, p. 238).

(1) La confusion entre *habere* et *abigere* ne serait pas difficile à expliquer. L'addition ou la suppression arbitraire du signe d'aspiration *h* était des plus fréquentes chez les Romains (voyez Aulu-Gelle, l. II, chap. 3; Catulle, 84). La même inconstance s'est continuée dans les textes épigraphiques (voy. Gruter, *Inscr. Index grammat.*); ensuite dans les copies du haut moyen âge. On peut voir chez Ribbeck (*Proleg. ad Vergil.*, p. 421-422) les listes étendues de ces anomalies, en ce qui concerne les plus anciens manuscrits de Virgile. Il est résulté de ce fait que l'*h* n'a nulle-

Digitized by Google

mot, de cette façon *(abigere, subigere),* est rétabli. Je voudrais pouvoir rétablir aussi la morale du distique; mais pour cela il faudrait tout changer. Je me contente de remarquer que l'écrivain a employé le subjonctif, et que l'on a aggravé son dire en le traduisant (1) et en transformant en précepte ce qui n'est qu'une exposition conjecturale. En somme, et c'est bien assez, il dit à peu près ceci :

« Quand on a femme laide, prendre servante jolie, c'est » se condamner à la tentation de chasser l'une afin de » pourchasser l'autre. »

La troisième correction que je citerai se rapporte à la XIVe épître. Ausone, venu en Saintonge, à Noverus, avertit de son arrivée Axius Paulus, qui, probablement, était à Saintes, et l'engage à venir le trouver. Le poète ajoute que, pour rendre plus facile et plus prompte cette visite désirée, Paulus peut se dispenser de porter avec lui des

ment mis obstacle à la confusion des mots de consonance analogue. On trouve : *habere,* pour *agere; habet,* pour *abit,* pour *avet,* pour *alet; hora,* pour *ora* et pour *aura; hamatus,* pour *armatus; hesternus,* pour *extremus; humidus,* pour *uvidus; herba,* pour *umbra,* et beaucoup d'autres semblables. On voit par là que l'*h* de *habere* n'était pas un empêchement à la substitution de ce mot au mot *abigere.* Quant à la présence, dans *abigere,* d'une syllabe de plus, il faut remarquer que la syllabe *er* était fréquemment représentée par les scribes au moyen d'un signe abréviatif placé au-dessus des lettres voisines; en sorte que la leçon qui nous occupe pouvait être figurée par *abigẽ.* La présence du *g* est la seule circonstance qui empêche d'admettre comme tout à fait vraisemblable le fait d'une confusion graphique simple; bien que la transmutation du *g* en *r* ne soit pas sans exemple (voy. Ribbeck, *Proleg.,* p. 245). Il est probable que, par suite de la disparition sur un exemplaire type du signe abréviatif de *er,* un copiste postérieur n'a rien compris à ce mot *abige,* et l'a volontairement transformé en un autre de même longueur syllabique, que l'analogie des consonances lui suggérait, et qui semblait donner un sens quelconque : *habere.*

(1) Je fais allusion à la traduction de M. Corpet, œuvre, d'ailleurs, fort estimable à beaucoup d'égards.

M. Peiper (*loc. cit.,* p. 226 et suiv.) en recherchant l'origine d'une série d'épigrammes ajoutées aux œuvres d'Ausone par les éditeurs de 1496 et de 1499 a démontré qu'elles étaient apocryphes. Les deux épigrammes que je viens de citer (118e et 142e) font partie de cette série douteuse. Il y a lieu, par conséquent de ne les considérer que pour ce qu'elles sont en elles-mêmes, et de faire toute réserve quant à leur attribution à Ausone.

Digitized by Google

livres, car il trouvera chez son hôte une bibliothèque bien garnie (v. 21 et suiv.):

Attamen ut citius venias, leviusque vehare,
Historiam, mimos, carmina linque domi.
Grande onus in Musis. Tot sæcula condita chartis,
Quæ sua vix tolerant tempora, nostra gravant.

Au lieu de: ***Grande onus in Musis,*** le correcteur anonyme lit : ***Grande onus immensis*** (1), et supprime toute ponctuation après ce mot. La phrase qui était embarrassée retrouve ainsi de la netteté, et le mot ***chartis,*** soutenu par une épithète, appelle le relatif du vers suivant dont, sans cela, le rapport avec ce qui précède était trop amphibologique. Enfin le vers prend de la sorte un tour tout à fait conforme à la manière d'Ausone (comparez ***Epist.,*** IV, 68).

Cette restitution me semble excellente.

Voilà, je pense, ce que contenaient de plus intéressant les marges de mon vieux volume.

En faisant ce relevé, je songeais au goût du jour qui consiste à laver les livres du genre de celui-ci, et à supprimer toute trace des annotations manuscrites. Cette manie de raffinement du costume peut contenir, on le voit, une bonne dose de vandalisme, et c'est pour parer à ces conséquences, soit chez moi (car je ne suis point inaccessible au charme des élégances bibliotechniques), soit après moi, que j'ai voulu sauver des notules dignes de figurer dans l'appareil critique des futurs éditeurs d'Ausone. R. D.

J'ai, dans mes précédentes ***Remarques*** (2), indiqué la part que les souvenirs littéraires des copistes ont pu

(1) L'altération sera probablement venue de la séparation involontaire en deux tronçons de *in mensis* ou *in mēsis*. Le mot *mensis* ainsi formé n'ayant pas de sens acceptable en ce passage, un copiste l'aura arbitrairement changé en *Musis*. C'est justement le contraire de ce que Scaliger a fait ailleurs (*Epist.*, XII, 37), avec les mêmes mots, et sans meilleur succès (voy. mes *Études sur le Querolus*, p. 19, note).

(2) Nouvelle série, 1880, p. 18.

Digitized by Google

avoir dans l'altération des textes. Une analogie de tour, un rapprochement des mêmes mots, ou une simple consonnance d'expression rappelaient au scribe un passage, un vers devenu célèbre ou proverbial, et, spontanément, la plume reproduisait la réminiscence, au lieu du texte qui l'avait appelée. Chez un auteur qui, comme Ausone, subissait lui-même, en écrivant, l'attraction des milliers de phrases classiques dont sa mémoire était ornée, le danger de ces confusions devenait multiple, et là où il avait mis une allusion fine et légère, le transcripteur, en faisant de l'érudition inopportune ou involontaire, risquait de forcer gauchement les nuances et d'appuyer à contre temps. Je crois en trouver une preuve évidente dans un passage assez controversée de notre auteur.

La sixième pièce de ses *Professores,* consacrée à la mémoire d'un jeune rhéteur, Alethius Minervius, est en vers anapestiques monomètres. Elle se termine par une sentence d'Horace qui est dans toutes les mémoires (1):

> ..... *Nihil est ab omni*
> *Parte beatum.*

Parte beatum forme bien l'équivalent d'un anapestique monomètre et peut entrer comme un vers dans la pièce d'Ausone; mais il n'en est pas de même de *nihil est ab omni* qui ne s'ajuste pas du tout au moule anapestique. Or, il est évident que rien ici ne doit rompre la mesure, sans quoi la citation, au lieu d'être une grâce charmante et érudite, viendrait troubler la cadence finale et tout gâter au dernier vers, ce qui serait le comble de la gaucherie.

Il a donc fallu qu'Ausone modifiât légèrement l'hémistiche d'Horace, sans en changer le tour, et c'est cette modification qui n'a point été exactement observée par

(1) Horace, *Odes,* II, 16, 27.

Digitized by Google

les copistes auxquels s'imposait impérieusement le souvenir du texte même d'Horace.

Le manuscrit de l'Ile-Barbe porte d'après Vinet :

Nil est ab omni
Parte beatum.

Le premier de ces deux vers est faux. Les éditeurs lyonnais (1) ont corrigé :

Est nil ab omni,

ce qui ne fait pas mieux le vers, car le mot syncopé *nil* ne peut être bref, et, en tout cas, ne l'est jamais chez Ausone.

Joseph Scaliger a proposé :

Nihil est omni a
Parte beatum.

Cette élision étrange, et la place donnée à la particule transformaient le mot traditionnel. La conjecture n'était pas digne de Scaliger. Enfin Vinet a simplement maintenu tel quel l'hémistiche d'Horace, *nihil est ab omni,* en faisant remarquer que l'on trouve des exemples de *o* bref, dans *omnis*. Vinet n'a pas songé que la question n'est point là, et que modifier la quantité des mots d'Horace serait faire non plus une allusion élégante, mais une parodie ridicule. C'est cependant ce texte qui figure dans les éditions vulgaires.

Il me semble que tout sera sauvegardé si on veut lire :

Nihil est omni
Parte beatum

La suppression de *ab* n'est pas une altération sensible de la phrase consacrée, et elle serait d'autant mieux justifiée

(1) Dans l'édition de Charpin, 1558.

Digitized by Google

qu'Horace lui-même, dans les *Satires* (1), a employé l'expression *omni parte*, sans la particule; d'ailleurs Ausone affectionne particulièrement ces réminiscences un peu modifiées. On en pourrait citer des centaines où, tout en rappelant un vers de Virgile par l'emprunt d'un bout de phrase, il en change le sens, parfois même la forme, tout en conservant l'assonnance (2) : il semble qu'au plaisir de citer les maîtres il ajoute une sorte de coquetterie à montrer qu'il est de force à les varier, et que, tout en se proclamant leur disciple, il tienne à constater qu'il n'est l'esclave de personne, pas même de ses plus chers modèles.

(1) I, II, 38.

(2) VIRGILE, *Én.*, II, 779 :

Fas, AUT *ille sinit, super*I RE*gnato*R *Olympi.*

AUSONE, *Mosel.* 80 :

Edere fas. HAUD *ille sinit,* CUI CU*ra* SE*cundæ.*

VIRGILE, *Én.*, X, 64 :

Rumpere et obductum VER*bis* VULG*a*RE *dolorem.*

AUSONE, *Parent.*, IX, 9 :

Nec licet obductum SE*nio* SO*pi*RE *dolorem.*

On voit avec quel soin le poète bordelais a reproduit les effets d'assonnances et d'allitération. Voy. Speck, *Quæstiones Ausonianæ,* Vratisl. 1874.

Digitized by Google

CHAPITRE III

AUSONE

SOMMAIRE. — L'édition d'Ausone publiée par M. Schenkl. — Ses mérites. — Son côté faible. — Nouvelles réflexions sur les éditions purement critiques. — L'esprit français d'Ausone. — Démonstration de la nécessité d'un commentaire explicatif. — La Préface de la *Villula*. — Mots inexplicables cachant une altération de texte. — Origine de cette préface. — Poésies d'Ausone gravées sur les parois de sa demeure. — Habitude de placer à l'entrée des villas des inscriptions introductives. — Correction. — Le style de Lucilius prenant la place d'une stèle de marbre. — La villa romaine de Loupiac. — La préface de la *Villula* comparée à celle de la *IIe Épître*. — Autre correction. — Qui a pu être l'éditeur posthume d'Ausone. — Les procédés de l'auteur des préfaces comparés à ceux de l'auteur du *Querolus*. — Imitations croisées. — Digression sur Symmaque. — Axius Paulus, auteur probable du *Querolus* et éditeur probable d'Ausone. — Autre correction.

Au moment où je corrigeais les épreuves des pages qui précèdent, j'ai reçu de M. C. Schenkl, professeur éminent à l'Université de Vienne, l'*Ausone* qu'il vient de publier à Berlin. C'est, à tous les points de vue, un beau livre, à l'aide duquel on pourra désormais, avec plus de sécurité, discuter sur le texte des manuscrits.

Une longue introduction, fort bien faite, donne la statistique et la description des divers exemplaires écrits qui sont connus à l'heure actuelle (1). Cette partie de l'ouvrage est accompagnée du *fac-simile* héliographique d'une page du manuscrit de Leyde dont j'ai parlé plus haut. Un

(1) Si l'on joint à ces *Prolégomènes* de M. Schenkl la dissertation si approfondie de M. Peiper : *Die handschriftliche Ueberlieferung des Ausonius*, Leipzig, 1879, dissertation à laquelle M. Schenkl s'en réfère souvent, on aura un exposé complet des documents devant servir désormais à l'étude critique du texte d'Ausone. — Je ne connais pas les travaux de MM. Axt, Baehrens et Brandes que cite souvent M. Schenkl.

Digitized by Google

ample recueil des variantes relevées dans les manuscrits accompagne le texte du poète (1). Entre le texte et les variantes, se trouve la mention des passages des auteurs anciens qu'Ausone a manifestement imités, ou qui l'ont imité lui-même. Enfin, des tables et un index grammatical très soigné terminent le volume.

Le texte même d'Ausone a gagné, en beaucoup d'endroits, à la révision de M. Schenkl; et une classification raisonnée des diverses parties du recueil laisse distinguer plus nettement ce qui a un sérieux caractère d'authenticité de ce qui est probablement apocryphe.

Je ferai cependant un reproche à cette édition recommandable à tant de titres, le reproche que je formulais plus haut en songeant au *Virgile* de M. Ribbeck: celui d'être une édition purement critique, et de ne pas faire intervenir l'exégèse dans l'établissement du texte.

Lorsqu'un éditeur n'est pas tenu d'expliquer par le menu le texte qu'il adopte ou qu'il constitue, il se désintéresse trop du sens, et, guidé par une intuition sommaire toute personnelle qui conduit facilement à l'arbitraire (2), il adopte trop aisément des leçons qu'il eût, à coup sûr, repoussées s'il lui avait fallu en donner la justification grammaticale et la rigoureuse interprétation.

Ce résultat est particulièrement redoutable en ce qui concerne Ausone. On peut, en effet, reprocher à cet

(1) M. Schenkl fournit aussi un certain nombre de conjectures proposées par les savants; mais, sur ce point, son relevé est insuffisant.

(2) C'est, par exemple, à mon sens, une correction purement arbitraire que celle par laquelle M. Schenkl a substitué le mot *oneratus* au mot *ingratus* que donnent les manuscrits, dans la *Gratiarum actio* (I, 22). Il ne suffit pas qu'Ausone ait fait quelque part un jeu de mot (*Protreptic.*, vers 97), pour qu'on soit autorisé à le lui faire répéter ailleurs, dans des conditions qui enlèvent à ce trait toute sa finesse. D'ailleurs, une confusion paléographique entre *ingratus* et *oneratus* est fort peu probable. Si l'on voulait absolument changer ce mot *ingratus*, il me semblerait plus naturel de lire *gravatus* ou *ingravatus*.

Digitized by Google

auteur d'avoir eu moins de génie que d'esprit; mais c'est une raison de plus pour lui laisser tout l'esprit qu'il a, et il faut bien peu de chose pour altérer une qualité aussi subtile, surtout chez un compatriote de Marot, de La Fontaine et de Voltaire.

Un jour peut-être, je reviendrai sur les conditions littéraires d'une parfaite édition d'Ausone. Aujourd'hui, je voudrais seulement montrer, par un exemple, combien le commentaire est indispensable pour faire comprendre les mille petits riens du texte, et pour empêcher de le travestir.

Parmi les œuvres de notre poète il est peu de pièces aussi charmantes que celle consacrée à la description de la *Villula,* du domaine *(herediolum)* qu'il tenait de son père, et dont ce dernier avait dirigé l'administration jusqu'à la fin de sa vie de nonagénaire. En tête de ces vers, sous forme de préface, on lit les quatre lignes de prose que voici :

« *Quum de Palatio, post multos annos, honoratissimus,* » *quippe jam consul, redisset ad patriam, villulam quam* » *pater liquerat introgressus his versibus lusit Luciano* » *stilo.* »

Cela est parfaitement clair, sauf cependant les deux derniers mots dont il n'est pas commode de saisir le sens. Le manuscrit de l'Ile-Barbe (Vossius-Leyde) porte : *Luciano stilo,* ce qui n'a aucune signification raisonnable. Scaliger qui, sentant en lui de l'Alexandre, tranchait les nœuds trop résistants, Scaliger a, d'autorité, ajouté une syllabe à *Luciano.* De Lucius ou de Lucien (1), il a fait Lucilius : *Luciliano stilo,* et on l'a suivi. On l'a suivi, parce qu'il était Scaliger; car, en réalité, rien n'est moins justifié

(1) En supposant que la leçon primitive eût été *Lucianeo stilo.*

Digitized by Google

que la comparaison du tour de cette idylle avec ce que l'on sait de la manière de Lucilius. Le ton, toujours un peu maniéré, d'Ausone a même ici une nuance de sensibilité et de tendresse particulièrement opposée à la brusquerie du satirique; et la forme métrique employée, le distique, rend la dissemblance plus manifeste encore (1). Évidemment Scaliger s'est trop hâté d'introduire Lucilius là où il n'a que faire. Mais, d'autre part, il faut bien reconnaître que Lucien et son style n'ont rien à voir non plus en ces vers très latins et presque français déjà.

Il faut remarquer enfin que, soit avec la leçon du manuscrit, *Luciano stilo,* soit avec la conjecture de Scaliger, *Luciliano stilo,* ces deux mots forment, dans la constitution de la phrase latine, une évidente superfétation. Si l'auteur de ces quatre lignes avait voulu parler du style de Lucilius, ou d'un autre, il n'aurait pas écrit *his versibus*. Ce complément exclut l'autre, et prouve que la phrase principale s'arrête au mot *lusit*.

Une altération de texte se cache donc évidemment sous les mots du manuscrit, qu'il faut envisager tels qu'ils se présentent : *Luciano stilo*.

Pour découvrir ce qu'était la leçon primitive, il importe avant tout d'examiner quelle est la condition de l'idylle en question dans l'ensemble de l'œuvre d'Ausone, et quel motif particulier a pu y faire adjoindre la petite préface qui l'accompagne.

C'était une habitude assez ordinaire chez Ausone de

(1) Scaliger trouvait ces vers si excellents qu'on aurait pu selon lui les attribuer à Virgile. Souchay les préférait aux *Tristes* d'Ovide. M. Demogeot (*Études sur Ausone,* p. 54) estime que, si on retranchait quelques vers où l'on sent le rhéteur, « cette pièce serait un petit chef-d'œuvre de sentiment et de délicatesse qu'on croirait dérobé aux tablettes d'Horace ». Virgile, Horace, Ovide, soit, bien qu'un pareil éloge puisse sembler outré; mais comment concilier tout cela avec la rudesse négligée de Lucilius?

Digitized by Google

joindre à ses pièces de vers une préface en prose (1), dans laquelle il s'adressait directement, soit au lecteur, soit à l'ami auquel il dédiait l'opuscule. Plus de quinze de ces petites préfaces nous sont parvenues. En tête de la description de la *Villula* se trouve, on vient de le voir, une introduction de cette nature; mais — fait important à noter — cette fois et une autre fois, en tête de la *IIe Épître* (2), ce n'est point Ausone qui parle dans le préambule en prose, c'est un étranger qui explique en quelle circonstance a été composée la pièce qu'on va lire. Dans l'une et l'autre de ces deux notices spéciales, le personnage inconnu prend un soin que n'avait pas pris l'auteur même; il remplit les fonctions d'éditeur posthume, et, comme tel, il est laconique et ne dit que l'indispensable.

Mais pourquoi donc Ausone n'avait-il pas lui-même compris dans le recueil de ses œuvres ces vers charmants? Il en donne expressément la raison dans la préface de l'Éloge de son père *(Epicedium patris)*. A part cet Éloge, il n'avait jamais inséré dans la collection écrite de ses ouvrages les poésies intimes ou les vers de circonstance qu'il avait fait graver sur pierre ou sur marbre: « *Imagini ipsius (patris sc.) hi versus subscripti sunt;* » NEQUE MINUS *in opusculorum meorum seriem relati.* ALIA » OMNIA *mea displicent mihi :* HOC *relegisse amo.* »

Il ressort incontestablement de ces lignes qu'une certaine part des productions de la muse d'Ausone fut des-

(1) Parfois, il écrivait sa préface en vers, comme, par exemple, celle qui ouvre le recueil des *Professores*.

(2) Voici la préface analogue qui est en tête du fragment qu'on a classé comme seconde Épître. Tout y décèle la main du même éditeur posthume: « *Incipit pater ad filium, quum temporibus tyrannicis ipse Treveris remansisset, et filius ad patrem* (Scaliger: *a patre*) *profectus esset. Hoc inchoatum neque impletum sic de lituratiis scriptum.* »

Je reviendrai plus loin sur ce texte.

Digitized by Google

tinée par lui-même à n'avoir d'autre publicité que celle de cette transcription pariétaire (1). Mais, s'il en est ainsi, que pouvait-il avoir placé plus opportunément dans l'atrium de sa villa que ces vers élégants? *Salve herediolum!* n'est-ce pas une formule qui indique précisément une telle destination? Or, nous savons que l'usage était, en effet, chez les riches lettrés d'alors, de mettre ainsi en vedette l'histoire de la maison et de ses maîtres, notification de courtoisie qui, tout comme nos lettres de faire part, n'était pas dépourvue d'une certaine visée d'amour-propre. Sidoine Apollinaire, un peu plus tard, put constater l'application du même procédé, tout près de chez Ausone, dans le domaine des Paulin, à Bourg (Gironde). Une stèle inscrite portait fièrement, en ce lieu, le nom des fondateurs du domaine :

> *Et ne posteritas dubitet quis conditor exstet,*
> *Fixus in introitu lapis est. Hic nomina signat*
> *Auctorum* (2);

et, chez lui-même, à Avitac, Sidonius imita cette petite présentation littéraire de sa maison des champs (3).

Si les vers d'Ausone sur sa *Villula* ont eu une destination et un emploi semblables, on comprend bien que, pour ne pas laisser oublier, sur des marbres éloignés de la ville, d'aussi élégants distiques, un ami du poète — peut-être Axius Paulus, son commensal et son confident littéraire habituel — ait voulu, après la mort de l'auteur, les donner au public lettré : de là l'insertion dans le recueil

(1) Il faut remarquer d'ailleurs qu'en un temps où l'imprimerie n'existait pas, des vers gravés sur marbre devaient sembler nantis d'une garantie de durée au moins égale à celle fournie par l'écriture.

(2) Sidonius Apollinaris, *Carm.*, XXII, 142-144.

(3) *Carm.*, XVIII et XIX. — Comparez aussi la pièce de Symmaque sur sa villa de Baies (*Epist.*, I, 1.)

Digitized by Google

des œuvres, avec cette notice introductive fournie par la plume d'un familier.

Mais, dira-t-on, tout cela n'explique point les deux mots énigmatiques de la préface.

Je crois, au contraire, que cela explique tout.

Si un étranger a introduit cette idylle de la *Villula* dans le recueil d'Ausone, son premier soin a dû être de dire où il l'avait trouvée. La préface, tout à fait semblable, de la *IIe Épître,* après la mise en scène de ce morceau, ajoutait qu'on l'avait découvert dans les brouillons d'Ausone, *in liturariis*. Quelque mention analogue a certainement été mise à la fin de la préface de la *Villula,* et doit se cacher par conséquent dans les deux mots de la fin :

LVCIANO STILO.

Mais, pour peu que l'on se souvienne combien Ausone et son ami Axius Paulus se plaisaient à entremêler de grec leur latin, on cherchera si les deux mots, inintelligibles en latin, ne seraient pas des mots grecs. Or, l'assemblage en grec des mêmes syllabes (la première exceptée) conduit à la reconstitution des mots suivants :

ἘΝ ΚΥΑΝΩ̃ ΣΤΎΛΩ,

c'est-à-dire : ces vers sont inscrits SUR UNE COLONNE DE MARBRE BLEU (1).

Je relève la forme la plus proche des vestiges conservés par le manuscrit; mais je n'ignore pas que les stèles (στῆλαι), plutôt que les colonnes (στύλοι), étaient destinées

(1) Remarquons ici que, du moment où il était question en cette préface d'un terme technique d'architecture, στύλος ou στήλη, l'occasion devenait naturelle d'employer la langue grecque, dont, en pareil cas, les Romains conservaient le vocabulaire. (Cf. mes *Leçons nouvelles, etc.,* 1re série, p. 104.) Il était naturel aussi d'écrire en grec le nom de la couleur, ou de la pierre (lapis-lazuli), κυανός, qui avait passé en latin.

Digitized by Google

à recevoir des inscriptions. On pourrait donc restituer aussi : *In* ou Ἐν κυανῇ στήλῃ (1). Toutefois, comme il n'est pas impossible que l'inscription eût été gravée en réalité sur une colonne, il est plus prudent de s'en tenir aux formes les plus voisines de la lettre du manuscrit.

Les scribes, faute de comprendre, ont mis en lettres latines ce qu'il y avait là de lettres grecques, et cela a suffi pour que le style d'un grand homme imaginaire soit venu usurper la place d'une stèle élégante de la chère villa du poète.

On comprend maintenant pourquoi l'idylle sur la

(1) Ou bien : *In* κυανοῦ στήλῃ. Voyez les exemples de constructions analogues recueillis par Fischer, *Animadv. ad Gram. gr. Velleri*, III, I, 374.

On pourrait encore lire : *In cyanea* στήλῃ. Le mot *In* se serait très facilement confondu avec *lu*, première syllabe de *Luciano*, et le premier η de στήλῃ expliquerait par iotacisme l'orthographe de *stilo* avec un *i* (si telle est bien l'orthographe donnée par le manuscrit). Je ferai remarquer toutefois que si la leçon primitive avait été *cyanea*, le manuscrit, au lieu de *Luciano*, porterait probablement *Lucianeo;* car la seconde de ces deux formes aurait eu un semblant de sens, et, comme la première est inintelligible, il faut croire qu'elle est une transcription figurée.

Il y a enfin une autre hypothèse à formuler, c'est que l'auteur de cette préface ait, comme Vitruve, pris sur lui (en supposant que le terme n'eût pas cours généralement) de former le mot *cyanostylus*, par analogie avec les mots *eustylus, arœostylus* et beaucoup d'autres employés par l'illustre architecte. En ce cas, *In cyanostylo* représenterait exactement la lettre même du manuscrit. Il faut observer toutefois que, en tenant compte de la valeur des termes analogues employés par Vitruve, *cyanostylus* désignerait l'ensemble d'un péristyle en marbre bleu, et signifierait que l'inscription était dans cette partie de la demeure, sans qu'on pût en induire qu'elle fût inscrite sur l'une des colonnes. — Le bleu était une couleur de deuil (voyez Servius, *in Æn.*, III, 64), et les premiers vers de l'Idylle relatifs à la mort du père d'Ausone et aux regrets du poète, expliqueraient la mention de ce détail, surtout à la suite de l'*Epicedium patris*.

A cette occasion, je constaterai qu'il est regrettable que M. Schenkl n'ait point suivi l'exemple de M. Ribbeck, et donné, dans son appareil critique, l'indication de ce qui, dans les manuscrits, est écrit en lettres capitales (la plupart des titres, par exemple). Ce détail est parfois d'une grande importance pour la recherche des confusions paléographiques, et c'est un des arguments que l'on pourrait faire valoir en faveur de la reproduction héliographique du manuscrit de Leyde, reproduction que je réclamais plus haut.

Digitized by Google

Villula a été placée par l'éditeur posthume immédiatement après l'*Epicedium* du père d'Ausone. Dans la préface de cet *Epicedium,* Ausone avait dit son intention de ne pas publier ceux de ses vers qui avaient été gravés sur les parois de sa demeure. Après sa mort, on fait une exception à cette exclusion, mais, en la faisant, on constate que ce morceau est l'un de ceux auxquels l'auteur venait de faire allusion, et on mentionne l'endroit où on l'a rencontré.

Tout cela se tient et s'explique mutuellement, dès que les trois mots indiquant la provenance sont substitués à des syllabes sans signification.

J'ai, jadis, en 1868, conjecturé que la *Villula* du poète était à Loupiac. On a trouvé plus tard dans cette commune, et parmi de nombreux débris antiques, un fragment d'inscription métrique, *gravé sur un marbre vert foncé,* et dont les vers anapestiques monomètres m'ont paru et ont ensuite paru à d'autres pouvoir être attribués avec beaucoup de vraisemblance à notre auteur. Enfin, j'ai rencontré là même et je possède un grand tronçon de colonne *en marbre bleu,* portant, de deux côtés, une entaille longitudinale, où devait s'engager, en mortaise, une balustrade *(pluteus)* (1). C'est probablement le reste d'un péristyle intérieur.

L'inscription de Loupiac sur marbre vert montre, par analogie, ce que pouvait être matériellement l'inscription de la *Villula;* et, par contre, ce détail nouveau d'une stèle inscrite, en marbre bleu, dans des conditions si semblables à celles constatées à Loupiac, me paraît être un argument significatif en faveur de l'identification de la *Villula* avec les ruines romaines de cette commune.

(1) Vitruve, *de Architect.,* IV, 4 : « *Item intercolumnia... pluteis marmoreis... intercludantur.* »

Digitized by Google

Il y aurait à tirer bien d'autres déductions des documents que je viens d'examiner.

Je rapprochais plus haut la préface de la *IIe Épître* de celle de la *Villula*. Bien que M. Schenkl ait disposé l'une comme un titre et l'autre comme une préface, j'estime que ces deux notices explicatives sont d'un caractère absolument identique (1), et je les reproduis de nouveau, telles qu'on les lit dans le manuscrit, afin de tirer de leur comparaison quelques remarques utiles.

PRÉFACE DE LA IIe ÉPITRE.

Pater ad Filium (2)*; quum temporibus tyrannicis ipse Treveris remansisset, et filius ad patrem* (Scaliger : *a patre*) *profectus esset. Hoc inchoatum neque impletum, sic de literariis (liturariis) scriptum.*

PRÉFACE DE LA VILLULA.

De Herediolo (3)*. Quum de Palatio, post multos annos, honoratissimus, quippe jam consul, redisset ad patriam, villulam quam pater liquerat introgressus his versibus lusit Luciano stilo.*

Dans la préface de la *IIe Épître,* le manuscrit porte : *ad patrem profectus esset.* Comme il s'agit du séjour d'Ausone à Trèves et du départ de son fils, Scaliger a corrigé le texte et écrit *a patre.* On a adopté sa correction, qui est reproduite par M. Schenkl. Je ne la crois pas bonne. Les mots *ipse Treveris remansisset* impliquent, dans ce qui

(1) M. Schenkl lui-même semble l'avoir reconnu dans son Introduction, en rapprochant ces deux morceaux dans une citation (p. XXXVI-XXXVII).

(2) Le manuscrit porte : *Incipit pater ad filium.* Mais le mot *incipit* est une formule des scribes du moyen âge ; il n'est pas probable qu'il fasse partie du texte primitif.

(3) Le manuscrit porte : *Incipit de Herediolo.* Voyez la note précédente.

Digitized by Google

va suivre, une opposition de lieu; or, pour que cette opposition existe, il faut, après *filius ad...*, un terme désignant aussi un lieu. Je propose de lire : *et filius ad* PATRIAM *profectus esset.* Cela, d'ailleurs, est bien plus voisin de la leçon du manuscrit que la conjecture de Scaliger, laquelle a, en outre, l'inconvénient de constituer une phrase des plus défectueuses. En effet, *ipse* met Ausone en scène, et *filius* marque un rapport dont Ausone est encore le point de départ; *a patre* produirait un renversement de ces rôles respectifs, renversement illogique et absolument incorrect.

Ma restitution est, je crois, justifiée par la latinité du temps d'Ausone, et elle est, de plus, singulièrement appuyée par la préface de la *Villula,* où on lit : *Quum de Palatio redisset* AD PATRIAM (1).

Cette identité de langage, jointe à l'identité de disposition des deux petites préfaces, montre qu'elles ont un auteur commun, lequel, selon toute apparence, est le lettré qui, après la mort d'Ausone, fut chargé de constituer la collection définitive de ses ouvrages.

Qui était ce lettré? Sans doute, on ne le saura jamais avec absolue certitude, puisque aucun document ne le nomme. Toutefois, il me semble que l'on peut, sur ce point, formuler une conjecture ayant tous les caractères de la probabilité.

Lorsqu'on examine les œuvres d'Ausone en y cherchant la trace de ses amitiés, surtout au point de vue littéraire, on ne rencontre pas un seul de ses familiers auquel il ait accordé autant de confiance qu'à Axius Paulus.

(1) On lit dans Spartien, *Vie d'Adrien,* 2 : « *Quintodecimo anno ad patriam rediit.* » Je ferai remarquer que l'emploi de *ad* est même plus logique avec *profectus esset* qu'avec *redisset.* Voyez d'ailleurs Vossius, *de Constructione,* p. 151, éd. de 1635, et Hand, *Tursellinus,* t. I, p. 80-81.

Digitized by Google

Il le consultait sur la valeur de ses propres ouvrages, avant de les livrer à la publicité (1), lui laissant voir les manuscrits qu'il avait tenus cachés pour tout le monde (2); et il constatait en ce fin connaisseur un tel mérite, qu'à certains égards lui-même, Ausone, abandonnait l'espoir de lui disputer la palme (3).

D'ailleurs, il semble que Paulus ait été un lecteur hors ligne, comme un Legouvé gallo-romain. Sans doute, en débitant les vers de son ami, il réussissait à leur communiquer une vie nouvelle, car celui-ci le proclamait leur second père (4); et, de fait, je ne vois personne à qui il ait dédié tant d'ouvrages qu'à Paulus. A la campagne ou à la ville, c'était son hôte de prédilection (5). Il imaginait, pour l'inviter, des billets charmants, des billets à la Voltaire, et l'une de ses productions dernières, la longue épître tissée de grec et de latin (ses deux langues maternelles), a pour objet de convier Paulus à partager définitivement son foyer, quand l'âge et les infirmités faisaient pressentir que les jours concédés par la Parque à sa muse de consul étaient désormais des jours de grâce (6).

Est-il vraisemblable qu'après une intimité pareille Axius Paulus n'ait pas été consulté avant tout autre sur la constitution du recueil définitif des écrits d'Ausone?

Si les œuvres d'Axius nous étaient parvenues, nous y trouverions sans doute des indices démonstratifs à ce

(1) Préface du *Centon*.

(2) Préface des pièces consacrées à *Bissula*.

(3) *Lettre XI*.

(4) Voyez les passages d'Ausone que j'ai cités pages 41 et 42 de mon *Étude sur le Querolus*. Qu'il me suffise de rappeler cette phrase de la *XIe Épître* : « *Ac nisi hæc (carmina) a nobis missa ipse lecturus esses, etiam de pronunciatione rideres. Nunc commodiore fato sunt, quod, licet apud nos genuina, apud te erunt adoptiva.* »

(5) *Épitres* VIII, X, XI, XII, XIII, XIV, *passim*.

(6) *Épitre XII*, à la fin.

Digitized by Google

sujet. Mais, bien que nul ouvrage ne nous ait été conservé sous son nom, un très curieux monument littéraire peut, à mon sens, lui être attribué, c'est la comédie intitulée *Querolus*, comédie que certains manuscrits mettent sous le nom de Plaute, probablement à cause de la ressemblance existant entre le nom illustre du poète comique, *Accius Plautus*, et le nom, moins connu au moyen âge, de l'ami d'Ausone : *Axius* ou *Accius Paulus*.

Dans un travail spécial, j'ai montré que le *Querolus*, rempli d'imitations de Plaute et de Térence, était, en outre, et surtout dans les premières pages, comme un centon composé d'extraits des poésies d'Ausone, et, à peu près deux fois sur trois, d'emprunts faits aux vers ou aux préfaces qu'Ausone avait dédiés à Paulus. J'ai montré que, dans les quarante lignes de la dédicace et du prologue du *Querolus*, il n'en est presque pas une où ne se trouve quelque lambeau à peine modifié de prose ou de vers d'Ausone. Paulus, rhéteur, poète, diseur habile, avait mille fois récité les œuvres de son ami; il en savait par cœur tous les détails, et, s'il est — comme j'en suis convaincu, — l'auteur du *Querolus*, on ne saurait s'étonner de trouver là la preuve de l'habitude contractée par lui de puiser chez Ausone, comme dans un vocabulaire de prédilection, ce qui pouvait servir à exprimer avec élégance ses propres pensées (1).

(1) Bien que, dans mon *Étude sur le Querolus*, j'aie cité un grand nombre de ces emprunts, je n'ai point eu l'espoir de les mentionner tous, et j'ai prévu qu'on en trouverait après moi beaucoup d'autres encore. La thèse de M. L. Havet sur le *Querolus* fournit la mention d'une imitation qui m'avait échappé, imitation d'un intérêt tout particulier pour la discussion qui va suivre. Dans la préface de l'*Epicedium patris*, et précédant immédiatement le passage que j'ai cité plus haut (*Imagini ipsius, etc.*) se trouve la phrase que voici : « *Falsum me autem, morte ejus obita, dicere, et verum tacere, ejusdem piaculi existimo.* » L'auteur du *Querolus* s'est approprié la sentence (p. 11, lig. 18, éd. Peiper), et il a dit : « *Pejerat sœpe qui tacet; tantum est enim tacere verum, quantum est falsum dicere.* » Il est

Digitized by Google

Eh bien! pour peu que l'on examine les deux petites préfaces dont nous venons de parler, celle de la *IIe Épître* et celle de la *Villula,* on constate la même façon d'user de la phraséologie ausonienne. Il n'y a là que six ou sept lignes, et l'on peut cependant y constater de nombreuses réminiscences rajustées exactement comme dans le *Querolus.*

Ainsi, dans la préface de la *IIe Épître,* les mots *quum temporibus tyrannicis* sont tirés de la cinquième pièce des *Professores,* consacrée à Attius Delphidius (v. 23) :

Nec inquieto temporis tyrannici
Palatio te attolleres.

Or (remarquez l'enlacement de ces souvenirs), le second de ces vers nous présente le mot *Palatium* dans l'acceptation toute spéciale de cour, entourage du souverain, siège du gouvernement ou des factions gouvernementales; c'est justement le mot et le sens qu'on retrouve en tête de l'autre petite préface : *quum de Palatio, etc.* Ce double emprunt fait à une même phrase n'est-il pas la preuve manifeste que ces deux préfaces sont dues à la même plume?

A la ligne suivante de la même préface, on lit : Hoc *inchoatum neque impletum sic de* LITURARIIS *scriptum.* Non seulement le mot saillant *liturarii* est pris à Ausone, mais la phrase même est moulée sur une phrase du poète : Hoc *(opusculum)* (1), *die uno... properatum, modo inter* LITURA-

donc incontestable que l'auteur du *Querolus* avait une connaissance particulière de la fin de la préface de l'*Epicedium patris*, et nous avons constaté plus haut que l'auteur de la préface de la *Villula* se référait particulièrement aussi aux dernières phrases du même morceau.

(1) Cet emploi de *hoc* sans complément, imité par l'auteur de la préface de la *IIe Épître* montre que dans la préface de l'*Epicedium*, à la fin, il faut lire : *hoc relegisse amo,* et non *hos.* M. Schenkl a adopté la bonne leçon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

bornes et demanda sur les lieux une nouvelle confirmation (29).

Ce doit être pendant la vie de Geoffroy que les moines de Blazimont fortifièrent leur monastère, l'entourèrent de murailles et creusèrent des fossés alimentés par les eaux de la Gamage qui coulait à peu de distance du couvent (30). Nous reviendrons plus tard sur ces diverses constructions.

Poitevin fut témoin, en 1177, du règlement fait par l'évêque de Bazas sur le droit de présentation à certaines cures par le prieur du monastère de Saint-Pierre de La Réole (31).

Rufat était abbé en 1229 (32). C'est peut-être lui qui fut chargé par le pape Innocent IV de rétablir la règle monastique dans le couvent de Saint-Ferme et de contraindre à l'obéissance l'abbé de ce monastère (33).

Guillaume I décida, en 1267, qu'il était utile à l'abbaye de La Sauve de vendre au chapitre de Saint-Émilion les dîmes de Saint-Sulpice-de-Faleyrens (34).

Thomas. Il résulte d'une reconnaissance en faveur de Pierre de Laubesc, chevalier, que Thomas était abbé de Blazimont dès le 2 mars 1268 (35); cependant le *Gallia* fait siéger Guillaume jusqu'en 1306 et ne nomme pas Thomas, M. J.-B. Larrieu adopte l'opinion du *Gallia.* M. O. Gauban place Guillaume entre 1267 et 1277, et Thomas entre 1277 et 1306. Si nous en croyons la reconnaissance

(29) *Petit Cart.*, p. 82.

(30) L'*Aquitaine. Notice sur Blazimont,* par M. l'abbé J.-B. Larrieu.

(31) *Arch. hist.*, t. II, p. 348.

(32) Arch. de Laubesc. — Le baron de Marquessac *(Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Guienne)* ne donne que la première lettre du nom de cet abbé.

(33) O. Gauban, *Hist. de La Réole,* p. 95.

(34) L'abbé Cirot de La Ville, *Hist. de La Sauve.* — Saint-Sulpice-de-Faleyrens, canton et arrondissement de Libourne.

(35) Arch. de Laubesc.

Digitized by Google

citée plus haut, c'est pendant que Thomas occupait le siège de Blazimont que fut faite en faveur d'Édouard Ier, le 24 mars 1274, par frère d'Agen *(frater de Agenio)*, abbé de Blazimont, la reconnaissance que nous avons citée plus haut, et que fut construite la bastide de Sauveterre sur une partie de l'emplacement futur de laquelle l'abbé avait des droits. Dans l'intervalle, l'abbé et les religieux avaient fait aveu au roi de toutes leurs possessions et, le 28 décembre 1283, ce monarque manda au sénéchal de Gascogne de protéger les religieux et leurs biens de toute injure et violence et de faire bonne justice de ceux qui enfreindraient ses ordres (36).

Martin, abbé en 1312. C'est peut-être à lui que fut adressée la circulaire que le roi d'Angleterre écrivit le 23 décembre 1324 à tous ses grands vassaux d'Aquitaine, parmi lesquels figurent les abbés de Blazimont et de Saint-Ferme, et par laquelle il leur recommandait de lui être fidèles et de lui prêter aide contre le roi de France.

A partir de ce moment et pendant près de cent ans, on n'a trouvé aucun acte nommant un abbé de Blazimont ; mais en 1420,

Baro-Martin gouvernait l'abbaye.

Antoine I d'Espiamont, depuis 1420 jusqu'en 1430.

Guillaume II, depuis 1430 jusqu'en 1470.

Bernard I d'Espiamont, docteur ès lois, de 1471 au moins (février 1470 ancien style) au 5 novembre 1485.

Nous avons déjà fait remarquer, à plusieurs reprises, qu'après la guerre de Cent ans la Guienne, et surtout le pays qui s'étendait entre la Dordogne et la Garonne, avait perdu une grande partie de sa population et que les terres étaient incultes. Pour remédier à cet état de choses, les

(36) *Coll. de doc. inédits sur l'hist. de France,* Champollion-Figeac. *Lettres de rois, reines, etc.,* t. I, p. 329.

Digitized by Google

seigneurs laïques et ecclésiastiques firent proclamer dans les pays qui avaient moins souffert que le nôtre de cette longue lutte, qu'ils avaient de bonnes terres à accenser dans d'excellentes conditions à ceux qui voudraient venir les prendre. Une grande quantité de paysans suivis de toute leur famille souvent très nombreuse répondirent à cet appel, abandonnèrent les mauvaises terres qu'ils cultivaient dans l'Anjou, le Poitou, l'Angoumois, le Périgord et autres localités, et vinrent peupler et cultiver la Basse-Guienne qui, en moins de cinquante ans, se releva de ses ruines; les champs furent défrichés, les maisons rebâties et la prospérité renaquit. L'abbé de Blazimont, dont la paroisse est située à l'extrémité septentrionale de la Gavacherie, ne fut pas le dernier à appeler des colons; son appel fut entendu et le terrier de Blazimont, qui contient des actes depuis 1470 jusqu'en 1481 environ et dont un des premiers, du mois de février 1470, est un bail à fief nouveau consenti par Bernard d'Espiamont, est rempli de baillettes passées en faveur de colons étrangers (37). Bernard d'Espiamont ne fut pas cependant le premier abbé de Blazimont ayant appelé des étrangers, puisque vers 1490 un nommé Pey Pellisey, laboureur, natif du Quercy, âgé de cinquante ans et demeurant depuis son jeune âge dans la paroisse de Saint-Nicolas-de-Blazimont, déposa comme témoin dans un procès entre le seigneur de Rauzan et le commandeur de Sallebruneau (38). Bernard d'Espiamont assista, le 24 août 1474, au mariage de Pellegrin de Puch et de Jeanne de Pellegrue (39).

Actuellement se présente une difficulté dans la liste des abbés. Les auteurs du *Gallia* font succéder à Guillaume II

(37) *Pièces justif.*, n° I.
(38) Arch. dép. : *Ordre de Malte,* cartons.
(39) Archives de la famille de Puch.

Digitized by Google

Bernard d'Espiamont qu'ils ont trouvé occupant le siège abbatial du 4 février 1473 au 5 novembre 1485; nous venons de voir qu'il l'était déjà en 1470; M. O. Gauban, dans son *Histoire de La Réole,* p. 486, place de 1473 à 1484 un Jacques de Boirac que M. J.-B. Larrieu appelle Jacques I de Bayssac et qu'il fait siéger en 1478 avant Bernard d'Espiamont (40); sans repousser ce Boirac ou Bayssac, nous le laissons de côté en attendant un acte authentique et, nous appuyant sur le *Gallia* et surtout sur le Terrier manuscrit déposé aux archives départementales, nous acceptons dès à présent Guillaume II comme prédécesseur de Bernard d'Espiamont et, comme son successeur depuis 1495, son neveu ou son frère,

Antoine II d'Espiamont qui, suivant le *Gallia,* gouverna l'abbaye de 1485 à 1504.

Bernard II d'Espiamont de 1504 à 1525.

Bernard III de La Combe, aumônier ordinaire du roi et son conseiller, prieur de l'église collégiale de Saint-Caprais d'Agen, protonotaire au siège apostolique, fut abbé de 1525 à 1572 *(Gallia).* Bernard de La Combe était proche parent du seigneur du Pin à Saint-Vincent-de-Pertignas (41). Il descendait de noble Barthelémy de La Combe habitant de Montcuq, diocèse et sénéchaussée de Cahors (42), lequel vivait au milieu du xve siècle et eut pour fils : 1° Jean-Bernard de La Combe et 2° Arnaud de La Combe, chanoine de Saint-Etienne et collégiale de Saint-Caprais d'Agen et juge official d'Agenais. Jean-Bernard de La Combe eut de noble Marguerite de Manassio ou Manassiou, qu'il avait épousée le 18 janvier 1475, quatre fils : 1° Jean de La Combe, qui a continué la descendance de la branche

(40) L'*Aquitaine,* t. II, p. 160.
(41) Voir *supra,* p. 71 et suiv. de la 42e année.
(42) Montcuq, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors (Lot).

Digitized by Google

aînée; 2° Léonard de La Combe, grand archidiacre et chanoine de l'église collégiale d'Agen; 3° Arnaud de La Combe; 4° G. de La Combe qui eut Révérend Père en Dieu Bernard de La Combe, abbé de Blazimont, 5° B. N. de La Combe, père de Bernard de La Combe qui devint abbé de Blazimont après son oncle (43). C'est pendant que Bernard III gouvernait l'abbaye que parut l'édit du roi ordonnant aux ecclésiastiques du royaume de vendre certaines de leurs rentes pour subvenir aux besoins de l'État. Il aliéna, comme nous le verrons plus loin, celles des moulins relevant du couvent. Nous ne connaissons d'autres faits concernant Bernard III de La Combe que ceux que nous avons signalés dans la notice sur la maison noble du Pin.

Bernard IV de La Combe, aumônier et conseiller du roi, prieur de l'église collégiale de Saint-Caprais-d'Agen, gouverna l'abbaye qu'il tenait en commande entre les années 1583 et 1600. C'est pendant qu'il était abbé que le couvent fut attaqué en 1587 par André de Meslon à la tête de deux mille huguenots. Les frères Jean et Pierre d'Aubert, écuyers, qui s'y étaient renfermés avec les moines et quelques habitants de Blazimont, se défendirent avec vigueur pendant trois jours et firent éprouver des pertes sensibles à l'ennemi, mais se voyant sans espoir de secours, Pierre, le plus jeune des d'Aubert, descendit la nuit au moyen de la corde de la cloche, courut à Rauzan où il parvint à réunir huit ou neuf cents hommes de pied et cent vingt arquebusiers à cheval. A la tête de cette troupe il attaqua les assiégeants au moment où ceux de dedans venaient de capituler et allaient sortir désarmés. Meslon fut obligé de lever le siège et y perdit ses meilleurs soldats, ses chevaux et ses équipages (44). Si l'on en croit une note manus-

(43) Arch. de Cugat.

(44) Michel Dupin, *Notice hist. et stat. sur La Réole,* p. 251. — L'abbé

Digitized by Google

crite et non signée, adressée vers 1860 à la famille du Bois-du-Fresne, cet abbé fit faire à l'abbaye plusieurs constructions actuellement détruites. Cependant on voit encore les restes d'un escalier monumental qui pourrait être de son temps.

Pierre de Prugues, conseiller au parlement de Navarre, abbé commandataire en 1600; il est nommé dans les actes de Saint-Ferme en 1613 *(Gallia).*

Nicolas Orgier; il en est fait mention en 1618, dans une sommation donnée en son nom (45). Il est probable qu'après le siège de l'abbaye par André de Meslon, les moines de Blazimont ne se trouvèrent pas en sûreté chez eux et se retirèrent dans le prieuré de Sauveterre. Ils y étaient du moins le 11 juin 1622, ainsi qu'il résulte d'un procès entre Richard André, habitant de Saint-Ferme, et la dame de Madaillan faisant pour frère Jean-Baptiste d'Aubert, écuyer. Cette dame avait obtenu un arrêt de la cour de parlement de Bordeaux ordonnant que la première place vacante dans l'abbaye de Blazimont reviendrait à d'Aubert; mais

J.-B. Larrieu, l'*Aquitaine,* t. II, p. 157. — Papiers de Me F.-E. Joyeux, ancien notaire à Monpont. — D'après une note manuscrite trouvée dans les papiers de M. Gabriel de Cournuaud, de Blazimont, Jean et Pierre Aubert étaient vaillamment secondés par l'abbé Bernard de La Combe, homme d'une terrible énergie et d'un grand savoir, qui arrêta dans le pays les progrès de la Réforme. Un autre capitaine Aubert gardait pour les catholiques le château du Courros, où il avait été placé par Matignon (voir t. II, p. 45). Les Aubert étaient d'origine sicilienne. Jean Aubert avait suivi le roi saint Louis à la croisade et fut tué devant Tunis; Arnould et Audouin, ses descendants, échappés aux Vêpres siciliennes, se réfugièrent en France et s'établirent dans le Bordelais au XIIIe siècle. Hugues Aubert fut tué à la bataille d'Azincourt. François Aubert, père de Jean et Pierre, de Blazimont, périt à la bataille de Coutras, percé de sept à huit coups de hallebarde et d'épée. Les Aubert étaient alliés aux Duras par Anne de Rebays; le contrat de mariage de cette dame, passé au château de Rigaud, porte que très haute et puissante dame Thérèze, duchesse de Duras, comtesse de Rauzan, etc., donne 2,000 livres à Anne de Rebays, sa filleule et bonne cousine. — *Pièces justificatives,* n° 2.

(45) Arch. de M. Judde de La Rivière.

Digitized by Google

les moines aimèrent mieux la donner à Richard André dont la vocation leur avait paru plus sérieuse (46). Nous ne savons pas à quelle époque les moines rentrèrent dans leur abbaye.

C'est pendant que Nicolas Orgier gouvernait ce monastère qu'eut lieu le procès à propos du droit de prééminence dans les églises de Saint-Vincent-de-Pertignas et de Blazimont entre Jacques du Truch, sieur de La Chaux, et Jean de La Combe-de-Ros, seigneur du Pin à Saint-Vincent-de-Pertignas, de la Combe et des Grand-Places à Blazimont, procès dont nous avons parlé aux pages 14 et 72 du second volume de cet ouvrage. Nous croyons cependant devoir le raconter ici dans tous ses détails :

Les La Combe, comme tenant le premier rang dans la noblesse de la paroisse de Blazimont, avaient, depuis longtemps, droit de banc devant la marche du grand autel de Saint-Nicolas, dans l'église de l'abbaye, du côté gauche, contre la paroi, entre cet autel et la chaire. Ils en avaient joui sans empêchement jusqu'aux guerres qui ensanglantèrent le règne d'Henri IV et le commencement de celui de Louis XIII, pendant lesquelles ils supposaient que le banc avait été enlevé par les soldats chargés de garder l'abbaye.

Le banc n'existant plus et Jacques du Truch, sieur de La Chaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui avait obtenu de l'évêque de Bazas le droit de sépulture dans l'église de Saint-Vincent-de-Pertignas, se figurant, comme possesseur de la maison noble de Brischaux, située dans la paroisse de Blazimont, qu'il pouvait jouir dans l'église des droits de prééminence, exigeait qu'on les lui attribuât. D'ailleurs ceux dus à Jean de La Combe, seigneur de La Combe et du Pin, tombaient en désuétude,

(46) Arch. de M. de Cournuaud. *Pièces justificatives,* n° 3.

Digitized by Google

aussi Jean se plaignit-il à Gabriel Aubert, juge de la juridiction de Blazimont, en présence du procureur du roi et de l'abbé, que les anciennes coutumes n'étaient plus observées dans l'église; que le sacristain, en distribuant le pain bénit, ne l'avait pas servi le premier, bien qu'il dût jouir de ce privilège comme en avaient joui Charles de La Combe, écuyer, son père, et ses prédécesseurs, en vertu de leur qualité de nobles et de bienfaiteurs de cette église; que personne à Blazimont ne pouvait contester la prééminence ni à lui ni à ses descendants portant son nom et ses armes *(trois lions rampants, lampassés, en champ de gueules);* qu'il n'avait pas voulu se plaindre dans l'église de crainte d'occasionner du scandale; mais qu'il s'adressait à la justice de la localité pour qu'elle provoquât une enquête constatant bien que ses devanciers avaient toujours joui des prééminences qui sont: d'aller, après les ecclésiastiques, aux processions et à l'offerte, d'être encensés et de recevoir le pain bénit avant tous autres. Il ajoutait qu'il était le plus qualifié de la paroisse, que les La Combe avaient leur sépulture dans l'église de l'abbaye de temps immémorial; que d'ailleurs, comme il ne voulait en rien usurper les droits d'autrui, il demandait acte de sa requête, et à être autorisé à faire publier à haute voix l'appointement du juge par un sergent de la cour de Blazimont et enfin, pour qu'il n'y fût pas fait opposition, il demandait que la cour le maintînt dans ses droits ainsi que ses descendants.

L'enquête demandée par Jean de La Combe fut provoquée; les témoins appelés déclarèrent que les faits qu'il avançait étaient vrais et ils ajoutèrent que sa tombe était située devant l'autel de Saint-Clair. A la suite de cette enquête le juge ordonna de publier et d'afficher l'appointement, daté du 14 juillet 1621, à la porte de l'église et

Digitized by Google

aux piliers de la halle pendant huit jours, et, s'il n'y avait pas d'opposition, il déclara que le requérant serait maintenu dans ses privilèges et les autres habitants, quels qu'ils fussent, déchus des droits auxquels ils pouvaient prétendre.

Le 20 du même mois, Jacques du Truch se présenta au greffe de la cour et déclara que l'appointement ayant été donné par des juges incompétents il en appelait, parce que, disait-il dans sa requête au parlement de Bordeaux, on n'avait pas fait assez attention à sa qualité de gentilhomme du roi, à sa naissance, aux services que feu son père et lui avaient rendus, son père pendant le règne de quatre rois et lui pendant celui de trois, pour la défense de la religion catholique; il ajoutait qu'ils avaient occupé plusieurs belles charges avec éclat, qu'ils avaient été employés en plusieurs et grandes occasions pour le service du roi; que trois de ses enfants marchaient sur leurs traces; tandis que Jean de La Combe et les siens n'avaient jamais rien fait de semblable. A la suite de cette requête Mre Pierre de Mérignac, conseiller en la Cour, commissaire en cette partie, assigna Jean de La Combe à comparoir en la salle du Palais pour répondre aux faits avancés par Jacques du Truch.

Un an après une autre enquête fut provoquée, et les paroissiens notables de Blazimont, appelés comme témoins, donnèrent raison à La Combe. Du Truch ne se tint pas pour battu, il déclara que la famille de son adversaire n'était pas noble et qu'en conséquence elle ne pouvait jouir des prééminences. Jean de La Combe produisit ses titres par lesquels il fut reconnu que ses ancêtres étaient qualifiés nobles dès 1474 et qu'ils avaient souvent porté les armes pour le service du roi. Enfin, par arrêt définitif du Parlement du 9 septembre 1628, Jean de La Combe fut

Digitized by Google

maintenu dans ses droits de sépulture et de prééminence dans les églises de Blazimont et de Saint-Vincent-de-Pertignas. Le 31 décembre suivant, à la sortie de la grand messe un sergent royal, en présence de frères Jean Poitevin et Étienne Cluchard, religieux de l'abbaye, de Martial de Lanelongue, prêtre et curé de Blazimont, et d'une grande quantité de paroissiens, installa Jean de La Combe dans un nouveau banc que celui-ci avait fait transporter à la place qu'occupait l'ancien, et fit défense, de par le roi, tant à Jacques du Truch qu'à tous autres de troubler le seigneur de La Combe dans cette jouissance. Cette prise de possession est signée : Les Grand Plasses, Ros, Poytevin, Courros de Ségur, Meslon, Maisonnoble, Henry de Ségur, tous, sauf Poitevin, parents ou alliés des La Combe (47).

Antoine III de Clermont, en 1634 *(Gallia).*

M. Larrieu fait succéder Antoine de Clermont à Étienne Cluchard, mais ce dernier n'était que prieur claustral de l'abbaye et provincial de l'ordre sous Jacques de Gascq et même sous son successeur Jacques de Goury, qui lui donna procuration le 26 mai 1669 pour faire reconnaître les tenanciers.

Jacques de Gascq, jusque vers 1666.

Nous avons vu plus haut que l'abbé de Blazimont avait fait hommage à Edouard Ier, roi d'Angleterre, et s'était engagé à certains devoirs envers lui et ses successeurs; si ces devoirs n'étaient pas les mêmes au XVIIe siècle, les successeurs des rois anglais, qui étaient alors les rois de France, devaient ne pas avoir abandonné leurs droits qui cependant avaient changé de nature; c'est pour cela probablement que nous voyons, en 1666, Louis XIV donner une pension sur l'abbaye de Blazimont à un Caze-

(47) Voy. 42e année, p. 57 et 114. — Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

Digitized by Google

nove dont le frère aîné avait été tué devant Bordeaux pendant la Fronde (48).

Jacques II de Goury, d'après les auteurs du *Gallia*, n'aurait été abbé que de 1670 à 1688, année de sa mort; mais nous avons trouvé une reconnaissance datée du 8 avril 1666, consentie en faveur de Mre Amner de La Coste, prêtre, docteur en théologie, son procureur en son absence, par Marguerite de Lugat, d'une maison située dans le village de Guiote, paroisse de Blazimont (49), et une transaction passée, le 12 août 1667, entre lui, Gaston et autre Gaston de La Combe, sieurs de La Tour et du Saillan, et Jean de La Combe, sieur de La Salle et des Grand-Places; voici à quelle occasion : En 1563, lors de l'aliénation de certains biens du clergé, ordonnée par le roi, Bernard III de La Combe, abbé de Blazimont, vendit des rentes à Me de Bellot, conseiller du roi en la cour, celui-ci en tranporta une partie à Mathurin de Ligardes qui les vendit, le 24 juillet 1556, à Hélie Tournier, écuyer, sieur de La Nauze, en qualité de tuteur de Charles de La Combe, pour la somme de 216 livres; elles consistaient en cinq pugnerées (50) de froment, cinq d'avoine, cinq poules et 5 francs bordelais de rente assignés, dans l'Enclave, sur les villages des Grand-Places et de La Combe. Jacques Goury, profitant du droit de rachat accordé aux ecclésiastiques par le roi, somma les descendants de Charles de La Combe de lui en faire la revente; ceux-ci refusèrent d'abord, mais finirent par y consentir et transigèrent avec l'abbé le 12 août 1667 (51). Le 24 septembre 1671, Jacques de Goury donna à Gaston

(48) De Bourrousse de Laffore, *Nobil. généal. de Guienne et de Gasc.*, t. III, p. 210.

(49) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

(50) Nous avons déjà dit que la pugnerée valait un demi-boisseau.

(51) Arch. de Cugat.

Digitized by Google

de La Combe, sieur du Saillan, le droit de prélation sur les biens que ce dernier venait d'acheter au sieur Deymier (52).

D'après les auteurs du *Gallia,* Jacques de Goury serait mort en 1688; mais on trouve dans la vérification de l'aveu et dénombrement fourni par Jean Binet, un de ses successeurs, qu'appel fut fait le 27 janvier 1694, pendant que Jacques de Goury était encore abbé, contre une certaine sentence, « ensuite de quoy ledit sieur abbé Rol, » ayant été pourveu par le roy de ladite abbaye de Blazi- » mont, en auroit rendu son hommage à Son Altesse, le » quatorze may mil six cens nonante six, et fait dresser » de nouveau son aveu et dénombrement ».

Vital Rol n'aurait donc été pourvu de l'abbaye que vers la fin de 1695 ou le commencement de 1696. Il mourut en 1703. Peu de temps avant sa mort, il avait présenté de nouveau, le 6 juillet de cette année, l'aveu et dénombrement des propriétés de l'abbaye au duc de Bouillon.

Jean Binet, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de la Sainte-Chapelle, aumônier de Son Altesse Mgr le comte de Toulouse, fut nommé abbé le 4 août 1703 *(Gallia);* il l'était encore en 1719 (53). Le 16 juillet 1708 il fournit son dénombrement au duc de Bouillon (54).

Guillaume II de Villefroy fut abbé de 1721 à 1777. En 1772, il donna procuration à Bernard Martineau, juge de Blazimont, pour faire reconnaître les tenanciers de l'abbaye. Le 6 juin 1774 il concéda à Jean-François Martineau, son procureur d'office, le droit de prélation sur les biens que les hoirs de feu La Motte et ses cohéritiers pouvaient prétendre dans l'enclos, les fossés et les douves du château de Blazimont, consistant en masures,

(52) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.
(53) J.-B. Larrieu, *ut supra.*
(54) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud. — *Pièces justificatives,* n° 4.

Digitized by Google

granges, murs, etc.; mais il se réserva les droits de lods et ventes et autres droits seigneuriaux s'élevant à 19 livres (55). « Il paraît, dit l'abbé J.-B. Larrieu, que » dans l'église abbatiale de Blazimont se faisait autrefois le » service de la paroisse. Le curé avait pour lui une partie » de l'église, et les moines l'autre partie, comme à » Sainte-Croix de Bordeaux, où les Bénédictins occupaient » la moitié de l'église et le curé l'autre moitié. Il y avait » deux maîtres-autels : celui qu'on appelait de Saint- » Nicolas et qui servait à l'usage de la paroisse, et celui qui » servait aux religieux, dédié à saint Maurice. Mais toutes » ces distinctions ne faisaient guère que nuire au bon » ordre, car les discussions fréquentes qu'elles occasion- » naient entre les religieux et le curé furent telles qu'en » l'année 1726, sous Guillaume de Villefroy, abbé de Bla- » zimont, elles forcèrent l'évêque de Bazas, Mgr Edmond » Mongin, de transférer le service de la paroisse dans la » chapelle de Saint-Jean-de-Bourg. Cet état de querelle » dura jusqu'au jour où les religieux furent définitive- » ment détruits et leur mense supprimée. Depuis cette » époque, l'église abbatiale est devenue paroissiale (56). »

Le 5 décembre 1738, Guillaume de Villefroy présenta requête au juge de Blazimont pour se voir autorisé à mettre à exécution le testament de dom Louis de Cadouin, profès en l'abbaye, dont les ancêtres avaient possédé la maison noble de Mouchac, à Grésillac. De Villefroy, par le patronage de d'Aguesseau était devenu secrétaire du duc d'Orléans et abbé de Blazimont. Il restait à Paris où il était profes- seur d'hébreu et de syriaque au collège de France. En 1744, il fonda la congrégation des capucins hébraïsants (57).

(55) Notes manuscrites de M. Judde de La Rivière.
(56) J.-B. Larrieu, *ut sup.*, p. 159.
(57) Notes manuscrites de M. Judde de La Rivière.

Digitized by Google

Au milieu du XVIIIe siècle, l'abbaye de Blazimont était bien déchue de son ancienne splendeur; depuis qu'elle était en commande, les abbés demeuraient ordinairement à Paris, palpaient les revenus et ne donnaient aux religieux qui résidaient, qu'une pension tellement exiguë, qu'à peine pouvaient-ils vivre; les bâtiments tombaient en ruine et les ornements du culte étaient dans un état déplorable; ceci nous est révélé par un procès-verbal du chapitre de l'ordre des Bénédictins, tenu à Blaye au commencement du mois de mai 1761. Dom Jean-Baptiste Roboam, religieux de Blazimont, fut chargé de rédiger les procès-verbaux des séances. L'affaire du couvent de Blazimont fut présentée le 3 mai. Dom Jean-Baptiste Descamps, qui était prieur perpétuel, déclara qu'il vivait en bonne intelligence avec le seul religieux qui demeurait avec lui dans le couvent, qu'il venait cependant d'en arriver un nouveau, et qu'il y avait encore une place vacante. Roboam dit, de son côté, que la pension des moines, n'étant que de 300 livres, ne leur permettait pas de vivre commodément à cause de la cherté des denrées et qu'il serait utile de partager les revenus avec l'abbé; il ajoutait que les ornements de l'église tombaient de vétusté et qu'il était convenable de les remplacer. Le syndic général enjoignit à tous les prieurs et religieux de se rendre à Blazimont pour délibérer sur les demandes de dom Descamps et de Roboam, et de voir ce qu'il y avait à faire soit pour le partage des revenus, soit pour le renouvellement des ornements sacerdotaux (58).

Jean-Antoine-Hercule de Chapelain, vicaire-général du diocèse de Bazas, fut pourvu par Notre Saint-Père le Pape, et sur la nomination du roi, de l'abbaye, vacante par le le décès de M. de Villefroy, suivant les bulles accordées

(58) *Arch. hist. de la Gironde,* t. XIX, p. 450.

Digitized by Google

le 10 des calendes d'octobre (22 septembre) 1777, vérifiées et expédiées par les soins de Me Eutrope de Cressac, écuyer, avocat en Parlement, conseiller du roi, expéditionnaire de la cour de Rome et des légations, demeurant à Paris. Ceci résulte de la prise de possession de l'abbaye faite au nom de Chapelain, par Me Jean-Baptiste Noguères, prêtre, docteur en théologie, curé de Blazimont (59), en présence de MM. maîtres Jean-Baptiste de Cournuaud, prêtre et vicaire de Coutures-sur-Garonne (60),

(59) Jean-Baptiste Noguères était encore curé de Blazimont au moment où éclata la Révolution; il ne voulut pas prêter serment à la Constitution et fut remplacé par le citoyen Pepin, curé assermenté.

(60) Jean-Baptiste de Cournuaud, né à Puch, près Sauveterre, le 6 décembre 1744, était fils de Xavier de Cournuaud et de demoiselle de Bayle. Il fut tonsuré le 21 novembre 1762; nommé sous-diacre le 20 mai 1769; diacre, le 23 décembre suivant; ordonné prêtre le 9 juin 1770. En 1777, curé de Coutures-sur-Garonne. Il fut ensuite curé de Sauveterre. Mgr Jean-Baptiste-Amédée de Saint-Sauveur, dernier évêque de Bazas, l'honorait de son amitié, et, le 20 novembre 1790, il lui écrivait :

« A Bazas, le 20 novembre 1790.

» Je vous envoie, mon respectable et cher curé, la copie d'une lettre de M. l'Archevêque de Bordeaux et de ma réponse; je ne fais aucune réflexion sur celle de ce prélat; je vous laisse le soin de la juger. La mienne vous fera connaître l'attachement que je porte dans mon cœur pour le troupeau confié à mes soins depuis quarante-quatre ans. Aux dépens de ma vie je ne cesserai jamais d'être son surveillant et je le défendrai, autant que mes forces me le permettront, contre l'ennemi qui voudroit le séduire et l'arracher à l'autorité la seule légitime dont leur pasteur jouit en vertu du droit divin.

» J'ai l'honneur d'être, mon cher et vénérable curé, avec toute l'affection possible, votre très humble et très obéissant serviteur. » † J.-B.-Am. E. de Bazas.

» Vous pouvés rependre ces lettres.

La lettre de l'archevêque de Bordeaux et la réponse de l'évêque de Bazas ont été publiées dans le dix-huitième volume de la Société des Archives historiques de la Gironde, p. 496 et 497.

Jean-Baptiste de Cournuaud, n'ayant pas voulu prêter le serment constitutionnel, émigra ou fut déporté en Espagne, et le 8 septembre 1792, dom Antonio Ricardos, capitaine général de la province de Guipuzcoa, lui permettait de résider dans la ville de Calahora. Jean Boscq, curé de Mimisan, et Louis-Mathieu Desbiey, chanoine de l'église métropolitaine de Bordeaux et bibliothécaire de l'académie royale des sciences de la même ville, tous deux aussi en Espagne, certifièrent l'authenticité de la signature de M. d'Arche, chevalier honoraire de l'ordre souverain de Malte et ancien officier au régiment du roi infanterie, qui remerciait Jean-Baptiste de Cournuaud d'avoir bien voulu lui avancer 400 livres argent de France, quoiqu'il ne fût pas connu de lui. « Je ne suis point fils unique, » lui écrivait

Digitized by Google

Joseph de Ségur, prêtre et vicaire de Blazimont, et sieur Pierre de Saint-Jean, vivant noblement, habitant de ladite paroisse. Cette prise de possession fut signifiée le 11 novembre 1777 par Bezingette, premier huissier à Sauveterre, à Me Bonnet, notaire royal, habitant de Sauveterre et fermier des revenus de l'abbaye (61).

La maison abbatiale tombait en ruine, dit M. Monmaton, ancien curé de Blazimont; l'abbé demanda et obtint la permission de la démolir (62). Quand en 1778 le monastère fut supprimé, la jouissance à vie de la maison, du cloître et des sept journaux et demi qui en dépendaient « fut donnée par égales portions aux trois religieux qui » habitaient le couvent : le prieur, M. Digard et M. de » Roboam. La nue-propriété de cette maison, des revenus » décimaux et des terres possédées par le couvent fut » concédée au séminaire de Bazas, avec la charge acceptée » par le séminaire : 1° de payer le vicaire de l'église de » Blazimont; 2° d'entretenir et d'élever dans ledit sémi- » naire un sujet de la paroisse de Blazimont, gratuitement » et à perpétuité.

» En 1780, M. le prieur de Blazimont étant décédé,

M. d'Arche, « car j'ai deux frères et trois sœurs; mais je suis l'aîné de ma » famille, et j'ai en mon propre la maison de La Salle-d'Argadens, à Saint- » André-du-Bois, où mon père habitait; il m'a nommé héritier quand je » me suis marié, et, outre cette maison, j'ai une fortune considérable de » Mme d'Arche. » M. de Cournuaud prêta aussi de l'argent à M. Butelin, curé de Croignon, émigré, à M. de Puch d'Estrac, et probablement à quelques autres de ses compatriotes. En 1799, l'évêque de Pampelune lui permit de célébrer la messe pendant un an. Nous n'avons pu savoir ce qu'il est devenu depuis cette époque. (Arch. de M. de Cournuaud, à Puch.)

(61) Arch. de M. Judde de La Rivière.

(62) M. Monmaton ne nous dit pas, dans le mémoire dont nous allons citer des extraits, si l'abbé profita de cette autorisation, mais ce qu'il y a de sûr c'est que lui-même a commis ou consommé ce vandalisme pendant l'épiscopat du cardinal Donnet; il a fait démolir une grande partie du cloître, les murs d'enceinte, quelques bâtiments encore debout, laissé croître des arbres dans ce qui reste. C'est une dévastation complète; il a cependant conservé une tour qui lui servait de pigeonnier et de poulailler.

Digitized by Google

» M. Redempt Bastian, supérieur du séminaire de Bazas, » afferma au sieur Faurie, pour sept ans, les revenus » décimaux et les biens attachés à la place de prieur, et » cela pour la somme de six cents livres.

» En 1788, M. l'abbé Chapelain avait donné à titre de » bail, au sieur Guiasse, les ruines de l'ancienne maison » abbatiale, plus diverses terres et prés contenant le tout » dix-sept journaux environ, pour une rente perpétuelle de » quatre boisseaux de blé et quarante livres en argent. » Autre bail, en 1788 par le supérieur du séminaire de » Bazas après la mort de M. Digard, pour quatre cents » livres.

» En 1790, M. Roboam, dernier religieux du monas- » tère, jouissait encore de la troisième place monacale » qui était de même valeur que la précédente.

» Tel était l'état du couvent de Blazimont en 1790.

» Vers la fin de 1789, l'Assemblée nationale ayant » décrété que tous les biens privilégiés seraient soumis » à l'impôt et que les détenteurs desdits biens étaient » obligés de les déclarer à la municipalité du lieu où ils » étaient situés, pour les déclarations être renvoyées à » l'Assemblée nationale dans le délai d'un mois. Vers la » fin de janvier 1790, M. l'abbé Chapelain envoya à la » municipalité de Blazimont la déclaration des revenus » décimaux et des lieux acencés ci-dessus mentionnés.

» M. Redempt Bastian, supérieur du séminaire de » Bazas, et, comme tel, héritier du prieuré, du cloître, » des biens et des revenus du couvent, envoya une décla- » ration dans laquelle il atteste :

» 1° Que la jouissance à vie du prieuré, du cloître de » Blazimont et du bien qui en dépendait, avait été con- » cédée par égale portion au prieur et aux deux moines » qui habitaient le couvent lors de sa suppression;

Digitized by Google

» 2° Que les religieux possédaient trois arpents de » terre ;

» 3° Que la nue-propriété du prieuré, du cloître et des » terres qui en dépendaient avait été concédée au sémi- » naire de Bazas ;

» 4° Que cette concession avait été faite au séminaire de » Bazas, à la charge : 1° de payer le vicaire de Blazimont ; » 2° d'élever gratuitement et à perpétuité un sujet de la » paroisse de Blazimont ;

» 5° Que le prieur et l'abbé Digard étant décédés, le » séminaire de Bazas avait affermé les revenus décimaux, » la maison et les biens attachés à ces deux places » monacales.

» M. de Roboam, dernier moine et prieur claustral du » couvent de Blazimont, envoya une déclaration par » laquelle il dit : posséder une chambre, antichambre, » cuisine, cellier, chai à bois, fournière et partie de » basse-cour, jardin ou clos de dix-sept lattes, pré d'un » journal seize lattes, terre en culture de huit lattes.

» M. le curé Noguères envoya sa déclaration.

» Toutes ces déclarations furent transcrites sur les » registres de la municipalité de Blazimont et signées » pour copie conforme, par MM. Saint-Jean de Laula, » premier jurat, François Augan de Caban, jurat en » charge, et Pontonny, secrétaire de la communauté.

» En 1790, la municipalité de Blazimont voulut faire » déclarer les biens affievés et les biens du couvent » affermés par Redempt Bastian, biens nationaux, » M. Guiasse enraya l'action des délégués de la muni- » cipalité.

» Au mois de mai 1791, la municipalité de Blazimont » voyant le sieur Guiasse jouir : premièrement des biens » affievés sans payer la rente stipulée dans l'acte d'affiève-

Digitized by Google

» ment; 2° jouir des biens des deux places monacales » affermées par le supérieur du séminaire de Bazas, sans » payer le prix de fermage, crut devoir exposer les faits à » qui de droit et délégua à cet effet M. Faurie et deux » de ses collègues. » De là un procès considérable entre la municipalité et le sieur Guiasse, non encore terminé en 1843 et dont la fin ne se retrouve pas dans le manuscrit laissé par le curé Monmaton.

Église et couvent. — L'église et le couvent de Blazimont, bâtis au milieu de la vallée de la Gamage, ne sont pas de ceux qui attirent les curieux par leur aspect grandiose, l'élévation de leurs clochers, le nombre de leurs absides éclairées par de larges et hautes fenêtres, leurs cloîtres vastes, envoloppés d'élégantes galeries, leurs murailles crénelées et garnies de tours. L'église n'a qu'une nef, fermée à l'orient par un chevet droit; le clocher est un simple mur ajouré de baies où se balançaient les cloches; des cloîtres, il ne reste que quelques ogives retombant sur de massives colonnettes; des fortifications, que quelques pans de murailles écroulées et couvertes de lierre; de la maison abbatiale, rien. Et cependant les artistes et les archéologues vont volontiers à Blazimont parce que la vallée est belle, parce que les ruines sont pittoresques et leur couleur splendide, parce que les sculptures du portail et les restes du cloître sont magnifiques.

L'ensemble du couvent devait former un plan à peu près carré; l'église au nord, les autres constructions à l'est, au sud et à l'ouest, s'appuyant d'un côté contre la travée orientale de cet édifice et, de l'autre, dépassant le mur de façade d'une dizaine de mètres, entouraient le préau du cloître. Il ne reste plus de cela que l'église

Digitized by Google

encore suffisamment conservée et tous les bâtiments orientaux, et, au sud, la base d'une tour renfermant un escalier du XVe siècle, relié par quelques murs anciens à une tour carrée servant de pigeonnier, mais le tout, sauf l'église, abandonné et à l'état de ruine. Il est probable

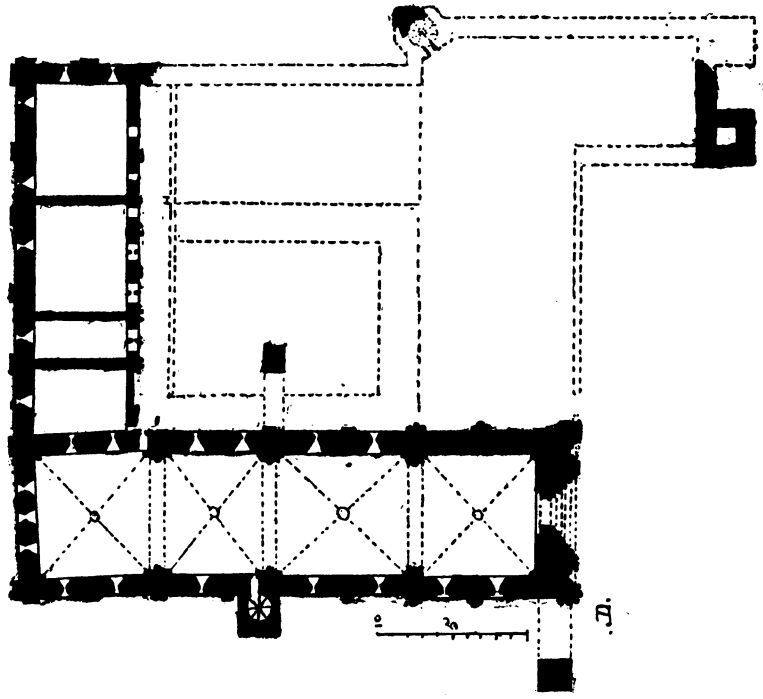

que les murs extérieurs du couvent étaient du même style que la partie la plus ancienne de l'église, et semblables à ceux du corps de logis tourné vers l'est ; c'est-à-dire épais d'un mètre environ, admirablement bâtis et garnis de contreforts plats entre lesquels s'ouvrent de très étroites fenêtres cintrées sans moulures, presque des meurtrières. A l'ouest du couvent et de l'église devait exister une basse-cour, également entourée de murs.

Digitized by Google

Jadis des fossés alimentés par la Gamage enveloppaient cet ensemble et en faisaient, au moyen âge, une place forte; un des derniers curés de Blazimont, M. Monmaton, trouvant qu'ils donnaient trop d'humidité dans l'église, les a fait combler vers l'an 1855; ils étaient d'ailleurs à l'état de marécages.

L'église se compose de quatre travées, voûtées de coupoles à arêtes; nombre pair qui se voit rarement dans le plan des anciennes églises; j'ai tout lieu de croire cependant qu'il en a toujours été ainsi à Blazimont, depuis au moins le XIIIe siècle. Ces travées ont toutes la même largeur mais leur profondeur varie; celle de l'est est légèrement inclinée vers le nord. La première à l'ouest est de la fin du XIIe siècle; les deux du centre sont du milieu du XIIIe, et la plus grande partie de celle de l'est est du commencement de ce même siècle. Ces diverses constructions, qui n'ont dû être faites qu'après des catastrophes éprouvées par le couvent à deux reprises différentes au moins, et, celle du milieu, par un maçon inhabile, donnent à l'extérieur du monument un aspect pauvre malgré la hauteur de ses murs, les belles pierres qui ont été employées dans sa construction et le luxe de certaines moulures. A l'intérieur ces maladresses sont moins apparentes et, quoique les différents styles soient bien accentués, l'harmonie générale n'en souffre pas.

La façade occidentale, dans laquelle s'ouvre la porte, se divise en un rez-de-chaussée et deux étages de hauteurs inégales. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont de la fin du XIIe siècle et séparés par une riche corniche appuyée sur de beaux modillons; le second est couronné par un pignon obtus dont l'extrémité des rampants garnis de crochets est fortifiée par des pilastres pyramidaux. Il sert de clocher, est de la fin du

Digitized by Google

XIVe siècle ainsi qu'une partie du sommet de la façade ou l'on voit quelques chapiteaux du temps du pignon et d'autres du XIIe siècle ; il remplace, sans nul doute, le clocher primitif qui devait être contemporain des deux étages inférieurs. Ce pignon est ajouré de cinq baies ogivales pour les cloches ; quatre de ces baies s'appuient directement sur le sommet du second étage ; la cinquième s'ouvre au milieu du pignon (63).

Les deux étages inférieurs de la façade sont divisés en trois compartiments verticaux, encadrés par des faisceaux de deux colonnes engagées ; les faisceaux de colonnes des deux extrémités montent d'une volée jusqu'au sommet du premier étage, tandis que les deux autres forment deux ordres superposés : un pour le rez-de-chaussée et l'autre pour le premier étage, ayant tous les deux leurs chapiteaux, en sorte que les bases des colonnes du premier étage s'appuyent sur la corniche ou plutôt sur les tailloirs des chapiteaux du rez-de-chaussée. Le compartiment du centre est le double plus large que ses voisins ; il renferme, au rez-de-chaussée, la porte de l'église et, au premier, une grande fenêtre géminée ; dans le bas de chacun des deux autres est une arcade accompagnant la porte centrale ; au premier étage ils sont nus, sauf une toute petite fenêtre ogivale, presque une meurtrière, percée près du sommet du mur et éclairant un escalier à vis (64).

(63) Il ne reste plus qu'une cloche dont voici l'inscription donnée par la Commission des Monuments historiques de la Gironde, année 1849, n° 32 : JHS. MARIA, FAITE A L'HONOR DE SAINT NICOLAS, PATRON DE L'ÉGLISE DE BLAZIMON, FAITE PAR LES HABITANTS, 1622. — Si ces mots sont sur la cloche ils ne sont certainement pas orthographiés de cette façon. Je n'ai jamais pu relever l'inscription moi-même.

(64) J'ai gravé une vue générale de cette église et un ensemble de la porte dans le *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde,* in-folio, Bordeaux, 1846.

Digitized by Google

J'ai dit plus haut que la première travée occidentale était plus ancienne et bien plus belle que les autres. Les murs sont, en outre, plus épais, et, maintenant, moins haut que celui de la façade par suite d'une démolition que je crois remonter à la fin du XIIIe siècle. Je crois qu'alors les façades latérales étaient aussi élevées que le second étage de la façade occidentale. Cette première travée est divisée extérieurement en deux compartiments verticaux par des colonnes engagées montant d'une venue depuis le sol jusqu'à la toiture, et en deux étages par un cordon interrompu par ces colonnes. Chaque compartiment est orné d'une grande arcade ogivale retombant sur les chapiteaux de colonnettes engagées accostant les colonnes et dont le tailloir est formé par le cordon séparatif des étages, de sorte que les compartiments du premier étage sont divisés entre eux par un groupe de trois colonnes accouplées; cependant le groupe de l'occident en a une de plus et forme un faisceau de six colonnes, en y comprenant celles des angles de cette façade, et de sept, au bas du rez-de-chaussée, si on y ajoute la colonnette qui porte l'arc de la porte aveugle.

Chacune des grandes arcades dont nous venons de parler surmonte une belle fenêtre ogivale encadrée par un tore uni et une bande de festons affrontés, ou de losanges; elles s'ouvrent sous un arc ogival en retrait couvert de moulures cruciformes, ou ogivales, retombant sur une colonnette et surmonté d'une archivolte ornée d'étoiles et de festons de diverses formes. Ces fenêtres ressemblent beaucoup à celle de l'église de Pujols (65). Si les façades latérales de l'église de Blazimont avaient conservé cette

(65) 3e série, 42e année, 1880, des *Actes de l'Académie,* p. 595, et vol. II du tirage à part, p. 245.

Digitized by Google

ornementation, ce serait certainement sinon la plus belle, du moins une des plus belles églises de nos campagnes; malheureusement, je l'ai déjà dit, la première travée seule existe; mais la preuve que les autres lui ont ressemblé, c'est que le commencement de la seconde travée se soude à la première contre l'arrachement d'un mur ancien, contemporain de cette travée, et dans lequel existe encore une colonnette, et quelques clavaux de l'arcade décorant les compartiments verticaux des façades latérales. Cette reprise a été mal exécutée; le maçon employé par les moines n'a pas su la cacher et passer adroitement d'un mur épais à un mur plus mince.

La reprise a été un peu plus adroitement faite dans la façade méridionale où se retrouvent, dans la première travée, les mêmes dispositions qu'au nord, sauf qu'il n'y a pas de fenêtres, mais, au premier étage, existent une petite baie ogivale et une porte qui permettait aux religieux d'entrer dans l'escalier qui conduit sur les voûtes; puis, dans le bas, une autre porte leur donnant accès dans l'église ou sur une tribune. Le reste des façades latérales jusqu'à l'abside est assez laid; c'est une grande muraille sans ornementation, fortifiée par des contreforts peu saillants et irrégulièrement espacés, entre lesquels s'ouvrent de longues et étroites fenêtres recouvertes d'une archivolte ogivale dans la seconde travée, et sans ornementation dans les deux dernières. Une tour carrée plus moderne, peut-être du XIVe siècle, ne s'élevant pas plus haut que les murs et renfermant un escalier, s'avance au nord de la troisième. Les deux travées du centre me paraissent avoir été rebâties vers le milieu du XIIIe siècle, tandis que la travée orientale et le chevet sont du commencement de ce même siècle; cependant il pourrait se faire que le bas des murs de ce chevet, jusqu'à une cer-

Digitized by Google

taine hauteur, fût contemporain de la façade, le milieu du commencement du XIIIe siècle et le haut plus moderne peut-être.

Le chevet droit, amorti par un pignon obtus, est ajouré de trois longues fenêtres ogivales largement chanfreinées en dehors et très évasées vers l'intérieur de l'église où elles répandent une vive lumière.

La façade occidentale, dont l'aspect général est loin d'être monumental, doit cependant nous arrêter un moment; les sculptures dont elle est ornée sont les plus belles que le roman fleuri ait laissées dans le département de la Gironde. Qu'il me soit d'abord permis de dire que, si l'administration départementale a fait une bonne chose en préservant l'église de Blazimont de l'humidité qui en pourrissait les murs, si elle a eu raison de faire rétablir les colonnettes du portail rongées par les intempéries des saisons, elle aurait du moins dû exiger que les bases de ces colonnettes, qui n'étaient composées que de moulures géométriques et de quelques festons dans la scotie, eussent été mathématiquement copiées; elles ressemblent par leur nudité et leur forme à celles que les maçons ordinaires savent faire partout. Quelques chapiteaux trop dégradés ou tout à fait anéantis ont été remplacés par de simples cubes de pierre, c'est peut-être heureux, mais cependant un pareil monument valait certes la peine qu'on y envoyât des sculpteurs habiles comme ceux qui ont été employés à Loupiac ou à Sainte-Croix de Bordeaux. C'est beaucoup cependant que les sculptures, si dégradées par les agents atmosphériques, les iconoclastes du XVIe siècle et les sauvages de la fin du XVIIIe, aient été respectées par les restaurateurs modernes.

J'ai dit plus haut qu'au rez-de-chaussée s'ouvre la

Digitized by Google

porte accompagnée de deux portes aveugles, toutes sont ogivales. Ces dernières sont sous un arc uni dont le sommet des clavaux est couvert d'une archivolte ou couvre-joint orné de palmettes; ils retombent de chaque côté sur une colonnette engagée dans l'angle formé par le nu du mur et les grandes colonnes qui divisent la façade en trois zones verticales.

La porte principale s'ouvre sous six arcs en retrait retombant sur des colonnettes couronnées de riches chapiteaux, les arcs sont couverts de belles figures en haut relief ou de palmettes et de moulures flabelliformes ayant un relief de près de vingt centimètres. Une partie de chasse en plusieurs tableaux est figurée sur l'archivolte ou couvre-joint extérieur. C'est, à commencer par la droite ou le nord, un homme au pied d'un arbre décochant une flèche contre un oiseau perché sur cet arbre; un chasseur au repos tenant un chien en laisse; un cerf fuyant entre deux chiens, l'un d'eux qui paraît être un lévrier lui saute à la gorge, un chasseur décoche une flèche contre le cerf, c'est le dernier personnage du côté droit de l'arc. Sur le côté gauche, en commençant par le sommet, se présente d'abord: un centaure attaquant un sanglier avec un épieu, deux chiens dont il ne reste plus que les pattes poursuivent le sanglier; au-dessous, un chasseur se repose appuyé sur une lance, enfin un groupe d'arbres termine ce second tableau du côté gauche.

Le second arc est couvert d'un rang de merveilleuses palmettes flabelliformes. Dans la troisième archivolte est figuré le combat des Vertus et des Vices; les Vertus, vêtues de longues robes flottantes dans la partie inférieure et collante sur le buste et les bras, foulent aux pieds les Vices, sous la forme de monstres hideux qu'elles précipitent dans les abîmes; sous l'un d'eux s'élèvent des

Digitized by Google

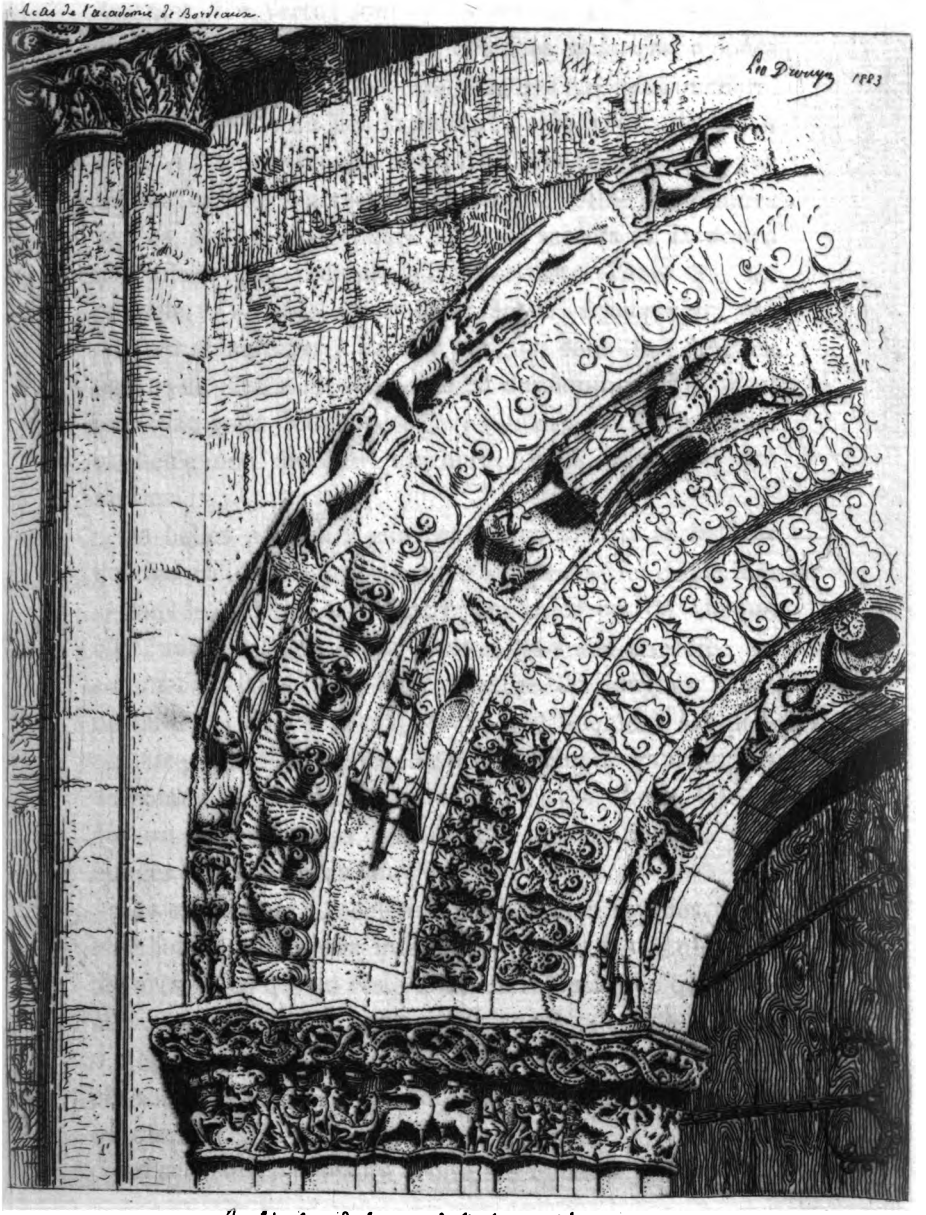

Archivoltes de la porte de l'église de Blazimont.

Digitized by Google

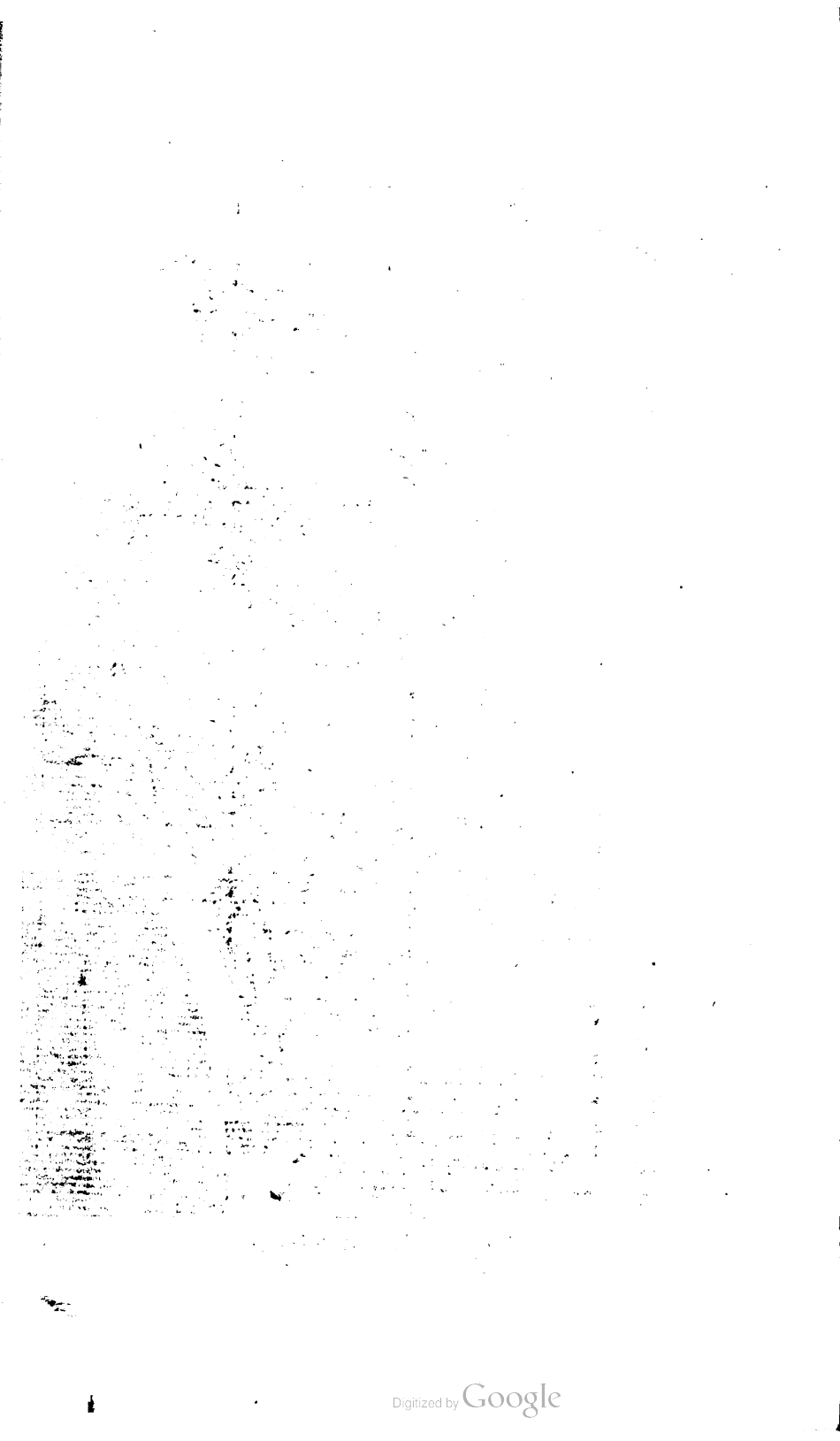
Digitized by Google

flammes. Les Vertus sont au nombre de quatre, deux de chaque côté de l'arc ; elles sont armées de lances, d'épées et de poignards; celles de droite seules ont des boucliers. Durand, évêque de Mende au XIIIe siècle, veut, dans son *Rationale divinorum officiorum,* dit l'abbé Crosnier (66), que les Vertus soient personnifiées sous la forme de femmes voilées, pour indiquer leurs charmes secrets et la douce nourriture par laquelle elles fortifient l'âme qui les possède. *(Virtutes in mulieris specie depinguntur quæ mulcent et nutriunt.)* Rien n'indique dans les longues figures de Blazimont que ce soient des femmes, si ce n'est leur long voile flottant et léger, leur aspect de jeunesse et l'élégance de leur tournure; leurs têtes ont été brisées.

De belles palmettes couvrent le quatrième et le cinquième arc, celles de ce dernier sont enrichies de perles.

Dans le sixième arc quatre anges, deux de chaque côté, adorent l'agneau divin placé dans une auréole, au sommet de l'arc. Ces anges, vêtus de longues robes flottantes et de légers manteaux, sont finement sculptés et leur pose est des plus élégantes. Celui de gauche près du sommet est vraiment un chef-d'œuvre. Leur tête a disparu comme celles des quatre autres figures. Des nuages ondulent sous leurs pieds.

Les chapiteaux des colonnettes sont bien mutilés, mais leur beauté n'était pas inférieure à celle des sculptures des arcs, et ce qui en reste fait bien regretter ce qui n'est plus; leurs tailloirs, tous variés, sont couverts de palmettes et d'entrelacs perlés se détachant de la pierre et fouillés avec une rare adresse de ciseau et un goût exquis.

Le premier chapiteau à droite, en commençant par la

(66) *Iconographie chrétienne,* p. 238.

Digitized by Google

porte feinte du nord, représente un homme entre deux oiseaux contournés qui se touchent par le bout de la queue et qui mordent la tête de l'homme lequel saisit le cou des oiseaux. Le second est un personnage entre deux dragons.

Les chapiteaux des colonnettes de la porte sont tellement rapprochés les uns des autres qu'ils forment deux larges et splendides frises au sommet de ces colonnettes. Ils représentent à commencer par le nord :

1° Un gros démon accroupi. Sa tête est armée de cornes recourbées, sa bouche de dents puissantes, ses pieds et ses mains, d'ongles crochus; ses yeux sont ronds et saillants; il passe ses bras sous ses jarrets, et de ses longs index glissés dans les coins de sa bouche il la force à s'ouvrir démesurément; sa langue longue, large et mince comme celle d'un chien, pend sur son abdomen rond et d'une prodigieuse obésité. C'est une hideuse et effrayante figure.

2° Deux monstres à tête de lion, corps d'oiseau et queue de serpent, contournés, s'enlacent et se mordent la queue; un diable aux cheveux hérissés entre deux dragons, semblables aux précédents; ces dragons enlacent en même temps leurs queues et les jambes du diable, qui saisit leurs langues qui lui lèchent la tête.

3° Deux dragons, à corps de lion, s'avançant en face l'un de l'autre, sont placés poitrine contre poitrine et retournent leur tête au-dessus de leur croupe.

4° Deux musiciens, l'un jouant du violon, l'autre pinçant de la harpe, sont assis de chaque côté d'un personnage également assis, dont la tête et les bras ont été mutilés.

5° et 6° ne forment ensemble qu'un long chapiteau composé de deux groupes à peu près semblables d'hommes, de lions et d'oiseaux.

Digitized by Google

7° et 8° commencent la série des chapiteaux du sud ou de la droite du portail; ils étaient dans un tel état de dégradation qu'on a cru devoir les enlever et les remplacer par un cube de pierre simplement épannelé.

9° Un personnage assis entre deux lions accroupis, peut-être Daniel dans la fosse aux lions.

10° Un personnage assis entre deux monstres à tête de lion, corps d'oiseau et queue de serpent; chacune de ses

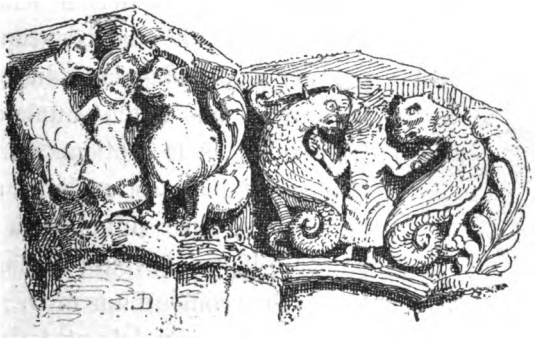

mains est armée d'un coutelas dont il transperce le cou des monstres.

11° Deux personnages entre lesquels s'élève un arbre dont ils saisissent les branches; puis un lion qui se dévore la queue.

12° Des feuillages; la partie supérieure seule est ancienne; un bloc épannelé remplace le bas de la corbeille.

De magnifiques feuillages couvrent la corbeille du chapiteau septentrional de la porte feinte méridionale. Trois personnages enlacés dans des branches dont les extrémités sont terminées par des têtes encapuchonnées couvrent l'autre corbeille.

Nous verrons plus loin si ces chapiteaux, rapprochés des sculptures de l'intérieur de l'église, n'auraient pas un sens symbolique.

Digitized by Google

La corniche qui surmonte le rez-de-chaussée, couverte d'une riche arabesque de palmettes entrelacées, s'appuie sur les chapiteaux des deux groupes de colonnes qui encadrent la porte et sur quatorze modillons ainsi divisés : trois pour chacun des petits compartiments et huit pour le compartiment central. Des feuilles d'acanthe couvrent la corbeille des chapiteaux; ceux de droite n'en ont qu'un rang, ceux de gauche, deux; tout aussi bien fouillées que celles des chapiteaux antiques. Le premier modillon à partir du nord est un dragon ailé à tête humaine; les trois autres et le septième sont frustes; le cinquième, est un diable cornu; le sixième, face humaine à barbe pointue, longs cheveux; le huitième, tête barbue coiffée d'une mître; le neuvième, personnage debout; le dixième, danseur; le onzième, tête d'animal cornu ou à longues oreilles, une mèche de cheveux droite ou une corne surmonte le front; le douzième, tête d'animal qui dévore celle d'un homme; le treizième, tête d'animal tirant la langue; le quatorzième, feuillages.

La fenêtre du premier étage est formée de deux baies géminées séparées par une colonnette engagée sur un pilastre et recouvertes par une archivolte cintrée composée de deux arcades en retrait qui retombent sur des colonnettes montant dans les angles rentrants des pieds-droits. La plus grande arcade est ornée sur la face et sur l'intrados de beaux fleurons et surmontée d'une archivolte cou-

Digitized by Google

verte de deux rangs de dents de loup dont les pointes se touchent; des tores et des gorges couvrent l'autre arcade. Au milieu du tympan, formé par les deux baies de la fenêtre, s'avance une tête humaine. De beaux feuillages couvrent la corbeille des chapiteaux de cette fenêtre.

Les chapiteaux des grandes colonnes portant le cordon qui sépare le premier du second étage n'ont pas de sculptures.

Lorsque j'ai visité Blazimont pour la première fois, j'ai dessiné une belle pierre tombale qui affleurait la terre

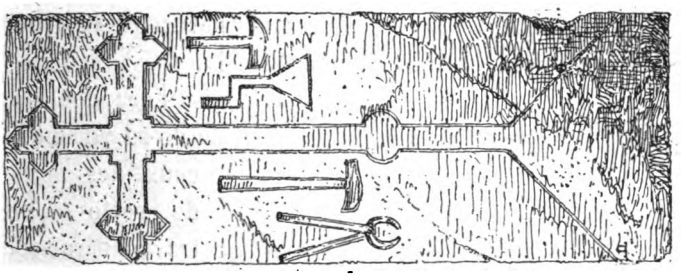

devant la porte de l'église. C'était probablement celle d'un maréchal-ferrant, si l'on en juge par la nature des outils qui y sont gravés; cette pierre a été brisée et employée comme libage dans un autel moderne.

Lorsqu'on a franchi la porte de l'église on est frappé par l'harmonie des lignes de l'architecture de ce grand vaisseau, les quatre voûtes d'ogives qui recouvrent les quatre travées ont la même hauteur et paraissent semblables entre elles; cependant l'arc doubleau qui sépare la travée orientale de sa voisine est plus bas que les autres. Sur la clef de la seconde travée orientale est figurée la Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus, entourée par quatre anges adorateurs; sur la suivante sont sculptées quatre têtes

Digitized by Google

séparées par des fleurons. Sur celle de l'ouest est un agneau portant le Labarum. Les arcs doubleaux retombent sur des faisceaux de colonnes dont les chapiteaux montent tous au même niveau et ont un caractère commun. Cependant les crochets feuillus dont ils sont formés diffèrent sensiblement. Ceux des colonnes qui séparent la première travée orientale de sa voisine sont, au nord, terminés par des palmettes dont le sommet est entouré du collier perlé et rappellent les crochets du commencement du XIIIe siècle. Ceux qui séparent les deux travées centrales sont plus délicats, plus réels ; ils se terminent par des fleurons et la corbeille est couverte de feuilles de vigne, de persil et d'autres plantes où la recherche de la nature est évidente; ils doivent être du milieu du XIIIe siècle.

Les chapiteaux sur lesquels retombe l'arc doubleau séparant la première travée occidentale de sa voisine, et ceux des angles de cette même travée paraissent contemporains des sculptures du portail, mais faits par un autre maître, ou bien ils sont de quelques années plus modernes.

La corbeille des premiers est chargée de crochets très saillants dont les extrémités de ceux de droite se terminent par des têtes jeunes et jolies : des anges ou des élus; les bouts

Digitized by Google

de ceux de gauche, par des têtes grimaçantes: des diables ou des réprouvés. La retombée des arcs ogives se fait dans les angles nord-ouest et sud-ouest, sur un groupe de colonnettes assez singulier; une colonne unique, engagée, rampe dans l'angle formé par le mur de façade et ceux des flancs de l'édifice; arrivée au niveau de la cinquième assise, avant d'atteindre la retombée des arcs, elle est couverte par un tronçon de colonnette de même diamètre qu'elle (voy. p. 60), reposant sur une tête humaine de grandeur naturelle et accostée de deux autres tronçons semblables; chacune de ces colonnettes est couronnée par un chapiteau orné de tiges de figuiers. Les consoles de gauche représentent trois têtes de damnés, la première est celle d'un homme aux yeux hagards, sa bouche aux coins abaissés, est à moitié ouverte; la seconde, au milieu, est une tête de femme pleurant, ses longs cheveux tombent sur ses épaules; la troisième est coiffée d'une couronne; ce puissant de la terre se dévore

Digitized by Google

les mains. Les consoles de droite offrent aussi trois têtes dont l'expression diffère totalement de celle des premières. Au milieu est une tête de femme dont la bouche est rétrécie au point de ne présenter qu'un très petit orifice entouré de lèvres saillantes et rondes. Les deux voisines, appartenant à des hommes, sont calmes sinon gaies; toutes, sauf la première du groupe de gauche, ont de longs cheveux bouclés.

Les sculptures du portail et celles de l'intérieur de l'église de Blazimont se complètent et forment un ensemble symbolique dont la clarté doit frapper tout le monde: à l'extérieur, le combat dans les voussures et dans les chapiteaux; dans l'intérieur, à droite la récompense pour les vainqueurs, à gauche la punition pour les vaincus.

Le cloître de Blazimont devait être fort exigu; les galeries étroites et non voûtées, et les arcades qui les séparaient du préau ont disparu, mais il reste tous les bâtiments de l'est, malheureusement bien ruinés. On y entrait en passant sous des portes ogivales, basses et géminées recouvertes par une grande arcade ogivale lisse retombant sur des faisceaux de grosses et courtes colonnettes surmontées de chapiteaux ornés de belles feuilles à bouts recourbés et reliées par des guirlandes perlées : les grandes arcades buttaient de chaque côté contre deux colonnes accouplées engagées dans les murs du bâtiment et dont les chapiteaux, à peu près semblables à ceux des colonnettes, servaient d'appui à la charpente. Une grande arcade, ornée d'étoiles et de moulures cruciformes, recouvrait un enfeu ou n'était qu'un ornement au bout oriental de la galerie qui longeait l'église, dans laquelle on entrait par une porte ogivale placée au bout septentrional de la galerie de l'est. Cette porte, actuellement murée, est du

Digitized by Google

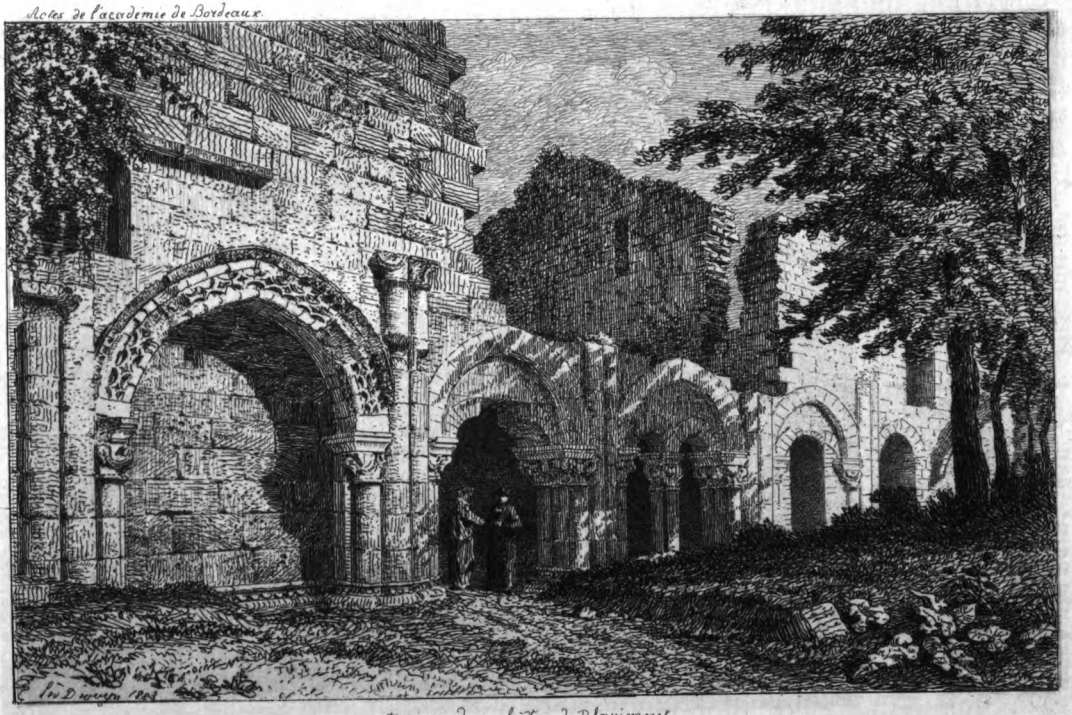

Ruines du cloître de Blazimont

Digitized by Google

Digitized by Google

commencement du XIIIe siècle comme la dernière travée dans laquelle elle donnait accès, tandis que ce qui reste du cloître est contemporain de la façade et de la première

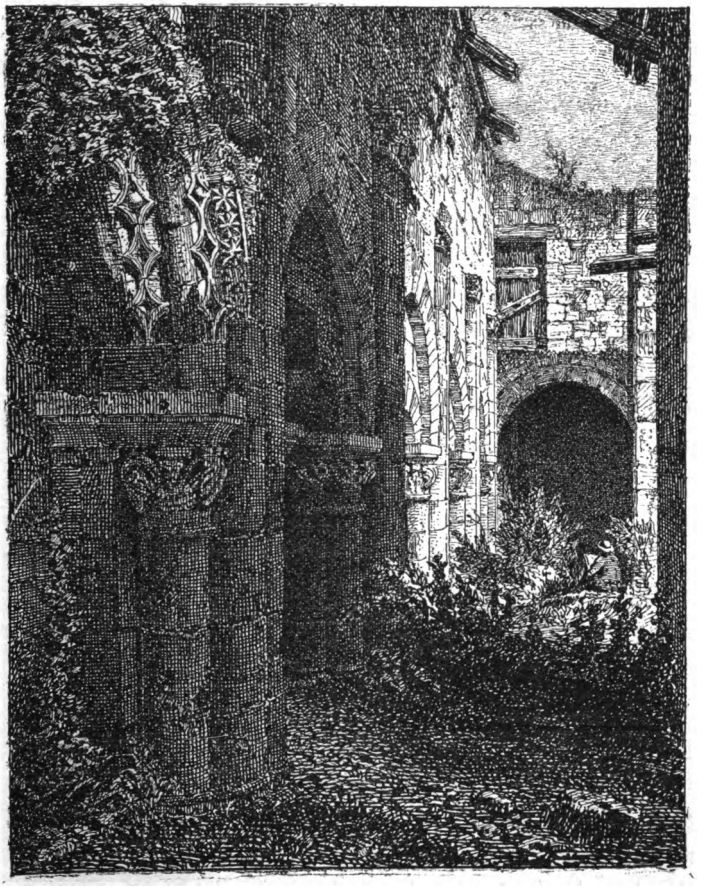

travée occidentale de l'église; c'est-à-dire de la fin du XIIe siècle, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les gravures qui accompagnent et complètent cette description.

Chapelle Saint-Jean. — L'église de l'abbaye était dédiée

Digitized by Google

à saint Maurice mais elle avait un autel particulier dédié à saint Nicolas qui était le patron de la paroisse. A l'extrémité occidentale du bourg, en face du château, s'élevait une chapelle bâtie vers la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Elle était sous le vocable de saint Jean. Était-elle autrefois affectée au service de la ville ou à celui du château? Jusqu'à présent, les documents consultés sont muets à cet égard; quoi qu'il en soit, elle était en très mauvais état en 1753, et Mgr Grégoire de Saint-Sauveur, évêque de Bazas, l'interdit pour cause « d'indécence » (67). On dut la réparer à la suite de cette visite et nous avons vu une quittance de la somme de six livres donnée le 10 juillet 1771, à Mme Cournuaud par Saint-Jean de Laula, syndic, pour sa portion de la couverture au-dessus de son banc et du carrelage au-dessous (68). Cette ancienne chapelle n'avait d'ailleurs d'intéressant que son antiquité; on y entrait par une porte ogivale sans ornementation, percée dans la façade occidentale, surmontée d'un pignon ajouré d'une baie en plein cintre pour la cloche. On l'a démolie il y a trois ou quatre ans et remplacée par une chapelle en style ogival, et saint Joseph en a dépossédé saint Jean.

Les paroissiens notables de Blazimont, qui n'avaient pas droit de sépulture dans l'église de l'abbaye, l'obtenaient assez facilement dans la chapelle de Saint-Jean; ainsi le sieur de La Chaux, fils de Jacques de Truch dont nous avons raconté plus haut le procès avec Jean de La Combe, demanda, en 1642, le droit de sépulture dans cette chapelle avec l'autorisation d'y faire graver ses

(67) Notes manuscrites de M. Judde de La Rivière.

(68) Arch. de M. de Cournuaud de Puch. — On sait que lorsqu'un paroissien obtenait le droit d'avoir un banc et une sépulture dans une église, il s'engageait à réparer la toiture de l'église au-dessus de son banc et le carrelage recouvrant son caveau.

Digitized by Google

armoiries ; il dut l'obtenir, bien que nous n'en puissions fournir la preuve. Par son testament du 28 avril 1671, Barthélemy Thounens, lieutenant royal de Blazimont, demande à être enseveli dans la chapelle Saint-Jean où il avait sa sépulture. Le 13 décembre 1693, Léonard Martineau, praticien, appartenant à une des familles les plus anciennes de la paroisse, avait aussi sa sépulture dans cette chapelle (69). Ils n'étaient certainement pas les seuls possédant ce droit.

Chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. — Je ne peux faire mieux que de copier en entier la notice publiée dans l'*Aquitaine* (2e année, p. 187), par M. l'abbé J.-B. Larrieu qui a pu se procurer de précieux renseignements locaux.

« La chapelle de Notre-Dame, près du village de Gre-
» nier, était, à une époque reculée, le but d'un célèbre
» pèlerinage. Voici, à ce sujet, ce que raconte la tradition
» du pays. Un jour, un habitant de la paroisse gardait
» son bétail dans le bois, lorsqu'il remarqua qu'un de
» ses animaux revenait souvent dans un même lieu et
» frappait fortement la terre de son pied. Pendant la nuit
» aussi on y remarquait une vive lumière. Surpris de cet
» événement si extraordinaire, il se mit à creuser la
» terre et trouva, enfouie, une statue de la Très-Sainte-
» Vierge. Il la prit; et pendant qu'il la portait dans sa
» demeure, chacun crut le voir environné d'une lumière
» céleste. Mais la Vierge ne se trouvant pas bien à l'en-
» droit où elle avait été déposée, revenait toutes les
» nuits au lieu où on l'avait trouvée. On voulut alors
» bâtir un sanctuaire à la Reine des cieux. De là, la

(69) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

Digitized by Google

» chapelle de Bonne-Nouvelle (70). La bonne nouvelle de la » trouvaille se répandit au loin, et les peuples accoururent de tous côtés pour demander des grâces et des » faveurs. Un grand nombre d'*ex-voto,* détruits par le » temps et la Révolution, attestaient que la sainte » Vierge n'était pas avare envers ses enfants, et qu'aucun » de ceux qui faisaient le pieux pèlerinage ne s'adressait » à elle en vain. Un ermite fut chargé, pendant long- » temps, de la garde de la chapelle, pour recevoir les » pèlerins et leur dire des messes. Cet état de choses » dura jusque vers le XVIe siècle; mais alors la chapelle » n'étant plus desservie d'une manière régulière et tom- » bant en ruine, le pèlerinage commençait à perdre de sa » célébrité et menaçait d'être entièrement abandonné » lorsqu'un certain *Jean Jeaubert,* de Blazimont, légua au » curé de la paroisse certaines rentes dont il voulut que » le produit fût affecté à la réédification de la chapelle et » à la célébration d'un certain nombre de messes pour le » repos de son âme (71). Dans la suite, les curés de Blazi-

(70) J'ai raconté dans un des premiers volumes de la Société Archéologique de Bordeaux une légende à peu près semblable sur la chapelle de Sainte-Remède, à Nérigean.

(71) Jean Jaubert ne fut probablement pas le seul bienfaiteur de la chapelle puisque nous trouvons une reconnaissance, consentie le 20 septembre 1769 par noble Jean de La Combe, sieur de La Tour, habitant de la paroisse de Cleyrac, au nom et comme curateur de sa nièce, à M. Me Jean Noguère, prêtre et curé de Blazimont, tant en son nom que comme curé de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, de dix journaux, terres labourables et friches, situés dans la paroisse de Cleyrac, au lieu appelé au Mayne, et que noble Gaston de La Combe, écuyer, sieur de La Tour, avait ci-devant pris à fief nouveau. (Arch. de Cugat.) Par testament du 15 septembre 1727 Jean de Rebleys, seigneur de Juignac, avait fait un legs de 12 livres payables annuellement au curé de Blazimont, pour qu'il célébrât une messe tous les premiers mercredis ou samedis de chaque mois, au choix du curé, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Il léguait aussi une somme de 12 livres par an pour qu'un moine des couvents de La Réole, de Saint-Émilion ou de Castillon vint confesser, pendant deux jours de la semaine-sainte de chaque année, l'un dans la chapelle de

Digitized by Google

» mont, devenus chapelains de Notre-Dame, remplacèrent » l'ermite et se rendaient plusieurs fois dans l'année » pour célébrer les fêtes de la sainte Vierge et rétablir » le pèlerinage abandonné. C'est ainsi que la Vierge de » Bonne-Nouvelle recommença à régner dans la contrée. » Dans les calamités publiques, on se rendait en foule à » son sanctuaire bien-aimé; les peuples voisins deman- » daient comme une faveur de promener en procession, » dans le pays, la statue vénérée de Notre-Dame. Après la » mission ou quelque autre événement remarquable, les » paroisses voisines emportaient pendant quelques jours » la statue et se mettaient ainsi sous sa protection. Ce » fait est attesté par une inscription que l'on peut lire » encore sous le socle de la statue, dans laquelle il est » dit qu'elle fut portée en procession avec le grand » Christ, à la mission de Puch, le 20 juin 1784, pendant » que M. Noguère était curé de Blazimont. Cela dura » jusqu'à la Révolution, et actuellement ([72]) plusieurs » vieillards se rappellent avoir fait la communion dans la » sainte chapelle. Et maintenant la statue en bois de » noyer de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle se trouve sur » l'autel de la chapelle du bourg, à peu près oubliée au » dehors; je crois cependant qu'on l'aime encore un peu

Bonne-Nouvelle, l'autre dans celle de Saint-Jean, et dire une messe dans chacun des deux sanctuaires. Il laissa de plus, à perpétuité, 3 livres au confesseur s'il voulait prêcher, et s'il n'y avait pas de sermon, il voulait que ces 3 livres, jointes à 5 autres, fussent distribuées à quinze pauvres de Blazimont et de Sauveterre. Le 12 novembre 1768 le sieur de La Saussay, comme héritier du sieur de Juignac, vendit au sieur Bernard Martineau, juge civil et criminel de Blazimont, une métairie dépendant de l'hérédité du sieur de Juignac et dont les dépendances étaient situées dans les paroisses de Saint-Léger-de-Vignague, de Piis et de Cleyrac, moyennant une somme de 12,500 livres, et comme tous les biens de cette hérédité étaient affectés au paiement des legs faits auxdites chapelles, Martineau s'engagea à payer la rente, ce qu'il fit jusqu'au 20 octobre 1793. (Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.)

([72]) M. Larrieu écrivait sa notice en 1865.

Digitized by Google

» dans la paroisse (73). Elle est faite en bois de noyer » très dur et ne me paraît pas remonter plus haut que le » XIVe siècle (74). C'est elle que l'on porte tous les ans en » procession, et devant elle qu'on consacre tous les » enfants de la paroisse le dernier jeudi du mois de » Marie.

» Parmi les nombreux *ex-voto* que possédait autrefois » la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, il n'en » reste plus qu'un seul, c'est le grand Christ, qui se » voit encore à l'abbaye. Voici ce que j'ai pu recueillir » à ce sujet. Dans le XVe siècle, pendant les guerres » d'Italie, une famille puissante du voisinage, on la dit » de Branne, avait dans les troupes du roi son fils unique » et bien-aimé. Déjà depuis longtemps on était dans » l'inquiétude sur son compte, et on commençait à » craindre qu'il ne fût tombé entre les mains des enne- » mis, lorsque les parents éplorés vinrent faire un pèle- » rinage à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. A quelques » jours de là, quelques-uns disent à leur retour du pèle- » rinage, leur fils leur arriva sain et sauf. Alors, pleins » de reconnaissance envers la mère de Dieu, ils firent » sculpter, avec un des arbres de leurs domaines, un » grand Christ dont ils firent présent à la chapelle de » Notre-Dame. Ce Christ, ainsi que je l'ai dit plus haut, se » trouve actuellement dans l'abbaye de Blazimont (75). » A quelques pas de la chapelle, dont on voit encore les

(73) Pendant la guerre de 1870, une dame de Blazimont, qui avait son fils au service, se rendait tous les jours à la chapelle pour implorer la protection de la Sainte Vierge. Elle eut le bonheur de voir revenir ce fils. Elle a fait nettoyer les ruines du vieux sanctuaire et ériger à la place de l'autel une croix en fonte.

(74) Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle est une statuette debout portant l'enfant Jésus; elle m'a paru être une sculpture du XVIIe siècle, et ne ressemblant en rien aux statuettes miraculeuses du XIIe siècle.

(75) Il est assez laid, contemporain de la statuette de Notre-Dame, et exécuté, sans doute, par le même sculpteur.

Digitized by Google

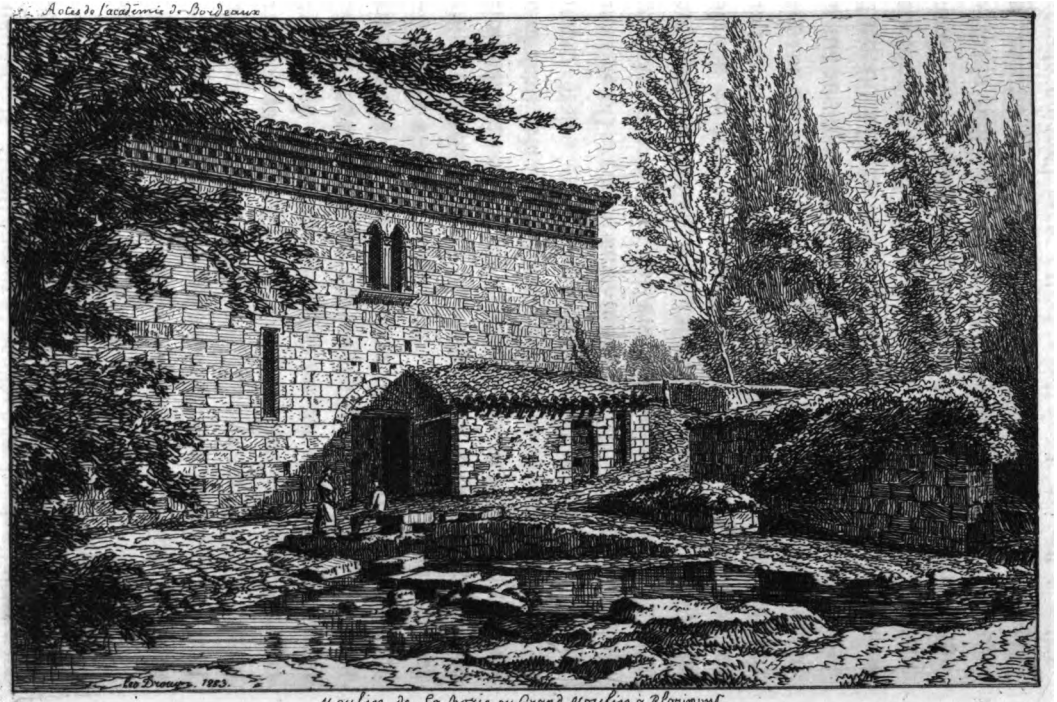

Moulin de la Borie ou Grand Moulin à Blanquefort.

Digitized by Google

Digitized by Google

» ruines, se trouve la source de la Gamage, à laquelle » les pèlerins, à raison sans doute du voisinage de Notre- » Dame, attachent une efficacité merveilleuse. Maintenant » encore elle est employée dans ce pays pour certaines » affections de la vue. »

La chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle est située à 2,500 mètres environ à l'ouest du bourg de Blazimont, sur le bord méridional d'un vieux chemin qui conduit de Blazimont à Lugasson. Il ne reste de ce sanctuaire et de sa sacristie, appuyée contre son flanc méridional, que la base des murs. Le chambranle de la porte ouverte vers l'ouest est adouci par un épannelage ressemblant à ceux en usage au XVIe siècle, ce qui prouve que la chapelle a été rebâtie à cette époque. Mais sa fondation primitive remonte, comme le dit M. Larrieu, à une époque bien plus reculée. Si, en effet, nous abandonnons le merveilleux pour nous baser sur les données archéologiques, nous avons lieu de croire qu'elle existe depuis l'introduction du christianisme dans le pays. On sait que bien souvent, presque toujours, les premiers sanctuaires chrétiens ont remplacé des temples païens ou des fontaines, des arbres, des pierres consacrés dont les peuples primitifs avaient fait des Divinités. Eh bien! on voit un menhir renversé et gisant à l'angle nord-est de la chapelle; cette pierre, qui a 2^m^50 environ de longueur sur un mètre environ à sa plus grande largeur et 40 à 50 centimètres d'épaisseur, est accompagnée, à l'est, de quelques autres gros blocs de calcaire qui paraissent avoir formé avec elle un alignement de *pierres levées;* il faut observer que le chemin sur le bord duquel elles sont situées, se dirige, à l'ouest et en ligne droite, vers l'ancien chemin sur le bord duquel s'élèvent, dans la paroisse de Lugasson, les *Grandes Bornes* dont nous avons parlé dans la

Digitized by Google

notice sur cette paroisse, et qu'à l'est, à 500 mètres environ de la chapelle, sur le bord du même chemin, on trouve une autre pierre levée (peut-être deux). Cette dernière ne s'élève pas sur le bord de la route actuelle ni sur une route abandonnée depuis peu de temps et séparée de sa voisine par un massif de broussailles épaisses, mais sur le bord de l'ancien chemin creux, et tracé en ligne droite, passant au milieu de ces broussailles. Nous aurions donc là une route gauloise et un alignement de *menhirs*, dont le plus grand de ceux qui restent est la pierre renversée au coin de la chapelle. Rien d'étonnant, par conséquent, que sur cette voie ait existé un sanctuaire païen que les premiers missionnaires chrétiens ont détruit et remplacé par une chapelle.

Pousse-Bourre. — La maison noble de Pousse-Bourre est construite sur le versant des coteaux qui bordent la rive gauche de la Gamage au nord de l'abbaye. C'est une construction quadrilatère, composée d'un corps de logis tourné vers le sud et précédé, au nord, par une grande cour, dans laquelle on pénètre par une large porte percée au milieu du mur septentrional de la cour ; cette porte est ornée de riches moulures. A côté s'ouvre un guichet. Quatre tourelles rondes, garnies de meurtrières pour armes à feu, flanquent les angles du quadrilatère. Cette maison construite dans le commencement du XVIIe siècle, n'offre rien d'intéressant à signaler. D'après des notes manuscrites que m'a communiquées M. Judde de La Rivière, Pousse-Bourre aurait appartenu à la famille de Ségur, et au XVIIe siècle, par suite d'un mariage, à celle de Rebleys, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler. La succession de M. de Rebleys, seigneur de Juignac, échut à M. Soulard de La Saussay, habitant de Langoiran

Digitized by Google

en 1748. L'héritage de M. de La Saussay passa en partie aux de Carles, représentés par Mmes de Banizette et Ycard. M. de La Rivière ajoute que la tradition veut que cette maison ait appartenu aux Goisson. Pousse-Bourre appartient maintenant à M. Clerjou, médecin vétérinaire, qui l'a achetée à M. Musquin, lequel la tenait de M. Ycard, de Sauveterre.

Brischaulx. — Cette maison est située non loin de la route qui conduit de Blazimont à Rauzan. Elle appartenait à Jacques du Truch, écuyer, sieur de La Chaux, qualifié dans un acte de vente du 5 mai 1622, seigneur de la maison noble de Brischaulx et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (76). Nous avons parlé de ce personnage dans notre notice sur le château de La Chaux à Saint-Vincent-de-Pertignas. Jean du Truch, écuyer, sieur de Trajan, habitant de Blazimont en 1665 (probablement dans la maison de Brischaulx), avait épousé demoiselle Marguerite Guiasse, pour les frais funéraires de laquelle Jean Salette vendit, le 20 avril 1686, une pièce de pré située à Blazimont ; son mari était décédé avant elle (77).

L'Enclave faisait, comme nous l'avons dit plus haut, partie de la juridiction royale de Sauveterre ; elle ne renfermait pas, croyons nous, de maisons nobles, mais elle formait une seigneurie mouvant peut-être, dans les commencements, de l'abbaye de Blazimont. Mathurin ou Mathelin de Ligardes, juge royal de la prévôté de Sauveterre, vendit, le 14 juin 1573, à Me Noël Destaing, procureur au parlement de Bordeaux, et qui le 24 juillet 1570 avait acheté, comme nous le verrons plus loin, la moitié des

(76) Arch. de Brugnac.
(77) Arch. de M. de Cournuaud.

Digitized by Google

rentes de quatre des moulins de Blazimont, des rentes foncières et perpétuelles sur les tenanciers des villages de Fonbeude (78), La Peyraude, Maurey, Boutin et des Grand-Places pour la somme de 200 livres tournois.

La fille de Noël Destaing épousa M. de Fouques, père d'Henry et de Pierre de Fouques; ce dernier qui était avocat au parlement de Bordeaux eut, après la mort de son frère, tous les biens délaissés par sa mère. Pierre de Fouques, seigneur de l'Enclave, avait dans le village de Fonbeude une maison qui fut brûlée le 1er février 1642, et avec elle tous ses titres de propriété, en sorte que les tenanciers des villages de l'Enclave, parmi lesquels figurent Pierre Jaubert, procureur au parlement de Bordeaux, et Jean de La Combe, sieur des Grand-Places, refusèrent de reconnaître et de lui payer les rentes et les arrérages qui lui étaient dus; mais ils furent condamnés par divers arrêts du parlement de Bordeaux du 29 mars, 28 juin et 23 juillet 1647; la Cour reconnut, en même temps, de Fouques vrai seigneur foncier et direct des tènements ci-dessus nommés.

Pierre de Fouques avait épousé Isabeau de Biré, fille de Jean de Biré, avocat en la Cour, et de Françoise Cristin; elle hérita de tous les biens que son mari possédait dans la paroisse de Blazimont, et, le 5 avril 1696, en rendit hommage au duc de Bouillon, comme duc d'Albret et seigneur, en paréage, de Blazimont, et, le 5 novembre suivant, elle en fit don à Me Antoine de Pech, avocat au parlement de Bordeaux, lui laissant le droit de choisir, parmi ses parents, ceux à qui il remettrait les deux tiers des immeubles sujets à la coutume et dont elle ne pouvait priver ses héritiers naturels. Isabeau mourut le 5 août 1704, et par acte du 16 novembre suivant, de Pech choisit pour

(78) Une pièce de terre située dans le tènement de Fonbeude s'appelait : *à la Grand Peyre.*

Digitized by Google

recueillir ces biens Jean Ganet, avocat en la Cour, et dame Marguerite Ganet, sa sœur, veuve de Blaise de Chimbaut, écuyer, enfants de Me Étienne Ganet, avocat, et de demoiselle Jeanne de Biré, sœur d'Isabeau, tous deux par moitié, donnant cinq sous à chacun des autres parents aptes à succéder. Ces biens consistaient dans les quatre moulins de Blazimont et dans le fief de l'Enclave. Ils furent divisés en deux lots: le premier comprenait les rentes des moulins de Maurisset, de Treynen et de Gautirac avec certaines sommes; dans le second furent comprises les rentes du moulin de La Borie et celles des villages de l'Enclave. Le premier lot échut à Marguerite Ganet qui avait un fils nommé Romain de Chimbaut de Fillot, auquel succéda Jean de Chimbaut de Fillot qui perçut les rentes des moulins jusqu'à la Révolution (79).

Jean Ganet ne tarda pas à vendre les droits qu'il possédait dans la paroisse de Blazimont, et ils furent acquis le 3 mai 1711 par M. de Rebleys, chevalier, sieur de Juignac, pour la somme de 2,200 livres; mais le 17 juillet suivant, le duc de Bouillon accorda à Romain de Chimbaut de Fillot, conseiller du roi en la grande Chambre du parlement de Bordeaux, seigneur des maisons nobles d'Escutes, à Quinsac, et de Ferrade, le droit de rétention, prélation et retenue féodale sur les cens et rentes situés dans la paroisse de Blazimont et mouvant à foi et hommage du duché d'Albert, à la charge de payer entre les mains du receveur du domaine de Son Altesse la somme à laquelle monteraient les droits de lods et ventes et autres droits; en sorte que la seigneurie de l'Enclave resta dans les mains de M. Romain de Chimbaut qui, en cette qualité, rendit hommage au duc de Bouillon des fiefs qu'il tenait dans Blazimont au devoir d'un fer de lance à muance de

(79) Arch. du château de Taris appartenant à M. de Basquiat.

Digitized by Google

seigneur et de vassal. Le 16 mai suivant il fournit son dénombrement dans lequel il déclara tenir, par indivis, les moulins de Gautirac, de Treynen et de Maurisset, et, en seul, les fiefs de Boutin, de Pineau et de Fonbeude, et celui de Maurey situé, en partie, dans la juridiction de Blazimont, et, en partie, dans l'Enclave et divisé par le ruisseau de Dondaine qui sert de limite à ces deux juridictions.

Le 10 juin 1767 Jean de Chimbaut de Fillot, conseiller au parlement de Bordeaux, fils et héritier de Romain, acheta, moyennant la somme de 50 livres, les droits d'échange de l'Enclave; enfin, le 3 juin 1771, il transigea avec Mre Guillaume de Villefroy, abbé de Blazimont, à propos du tènement de Teston, séparé par un chemin de service; ce tènement fut divisé en deux: l'abbé en prit une portion, et M. de Chimbaut l'autre (80). La Révolution trouva M. de Chimbaut seigneur de l'Enclave.

La Combe et **Les Grand-Places** (*La Lègue-Nègre* [1556], *Pineau* [1647]). — Nous réunissons dans un même article ces deux domaines ou métairies situés dans l'Enclave parce qu'ils ont, depuis que les titres en font mention, toujours appartenu aux mêmes familles. Ils sont situés fort près l'un de l'autre, sur les plateaux de l'Enclave, à 2,000 mètres environ au sud du bourg de Blazimont. Rien ne les distingue des constructions ordinaires.

Nous ne trouvons jamais la maison de La Combe qualifiée noble, cependant une maison de La Combe ou La Come fut anoblie par Jacques Angevin, au nom de son père, Bernard Angevin, seigneur de Rauzan, en faveur de honorable homme Me Jean du Boys, notaire royal, serviteur du seigneur de Rauzan, lorsqu'il passa, le 11 décem-

(80) Arch. de M. de Basquiat.

Digitized by Google

bre 1481, contrat de mariage avec Jeanne Daussos, fille de noble homme Maubinon Daussos. Le seigneur de Rauzan affranchit les époux des droits qu'il possédait et des devoirs qui lui étaient rendus pour cette maison et pour celle de Salabeu, et il convertit ces devoirs en un hommage noble, lige et gentil moyennant la redevance d'un anneau d'or pesant un ducat, à muance de seigneur et de vassal, pour eux et leurs héritiers. Ce contrat, passé dans la maison de La Come, au diocèse de Bazas, eut pour témoin Bernard de Ségur, seigneur de La Salle-de-Rauzan (81). Nous ne sommes pas sûrs que La Come soit la maison de La Combe, bien qu'à cette époque Blazimont appartînt à Bernard Angevin.

Il est assez probable que les seigneurs de Naujan à Saint-Vincent-de-Pertignas étaient également seigneurs de La Combe et des Grand-Places et que ces maisons arrivèrent aux La Combe par le mariage de Jean de La Combe avec Marguerite de Naujan vers 1525; nous trouvons, en effet, que le 12 mars 1536, Hélie Lavergne, notaire royal, de Blazimont, vendit à Jean de La Combe toutes les rentes qu'il avait acquises de demoiselle Marguerite de Naujan le 9 mars de l'année précédente et que La Combe acheta, le 20 octobre 1539, des biens-fonds près du village des Grand-Places (82).

Par contrat de mariage passé, le 19 avril 1556, entre Jean de La Combe, écuyer, sieur de Naujan, et Clémence de Ros, Jean fit don à sa future, dans le cas où elle lui survivrait, de la jouissance du village et métairie des Grand-Places autrement appelé La Lègue-Nègre, mais elle n'en aura que la moitié si elle a des enfants, et ceux-ci l'autre moitié; et, si elle était inquiétée dans cette jouis-

(81) Arch. de Cugat.
(82) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

Digitized by Google

sance, il veut que tous ses biens en répondent, même la maison noble de Gabarret. Dans son testament, fait le 27 septembre 1561, il lègue à Charles de La Combe, son fils, le village des Grand-Places et une maison avec un jardin situés dans le bourg de Blazimont (83). Le 20 septembre 1566, Mathurin de Ligardes vendit des rentes directes du village des Grand-Places à Hélie Tournier, sieur de La Nauze, comme tuteur de Charles de La Combe, écuyer, sieur des Grand-Places (84). Charles de La Combe eut d'Anne-Marie de Fargues, damoiselle, sa femme, entre autres enfants, Jean et François. Jean de La Combe de Ros épousa, par contrat du 10 janvier 1604, Marguerite de Meslon, damoiselle, fille de feu André de Meslon, chevalier, et de Peyronette de Ségur ; François de La Combe dut se marier deux fois, une première avec Catherine de Meslon, sœur de la femme de son frère (85), et une seconde fois avec Françoise de La Romanière, fille de Jean de Ségur, sieur de La Romanière, et de Françoise de Durfort. Les domaines des Grand-Places et de La Combe étaient indivis entre les deux frères (86). Marguerite de Meslon, veuve de Jean de La Combe de Ros, s'était retirée dans la maison de La Combe où elle fit son testament le 2 janvier 1632.

Pendant la Fronde, les La Combe suivirent le parti du roi et le duc de Candale leur donna, le 18 février 1653, une sauvegarde pour leurs maisons et leurs biens (87). Cependant les sauvegardes n'empêchaient pas le pays d'être ruiné et l'argent fort rare. François de La Combe

(83) Archives de M. Gabriel de Cournuaud. Voir la notice sur Naujan à Saint-Vincent-de-Pertignas où ont paru tous ces personnages.

(84) Notes manuscrites de M. Judde de La Rivière et Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

(85) Arch. de feu M. Léonce de Meslon.

(86) Arch. de la maison noble de Naujan.

(87) Arch. de Cugat.

Digitized by Google

et Marie de Goisson, veuve d'Ezéchiel de La Combe, sieur du Saillan, devaient une somme de 1,054 livres 14 sous à François de Carles, écuyer, sieur de Roquette, seigneur des maisons nobles de Daubèze et autres places, maréchal de batailles des armées du roi; ne pouvant pas la payer, de Carles fit saisir les biens de la maison de La Combe afin de rentrer dans sa dette (88).

François de La Combe eut, de Françoise de La Romanière, Gaston de La Combe, écuyer, sieur de La Tour, et Isabelle de La Combe; le 8 avril 1666, ils passèrent, à propos de la succession de leurs père et mère, une transaction par laquelle Isabelle abandonna à son frère tout ce qui lui était advenu de cette succession moyennant une somme de 2,400 livres. Gaston s'engagea à payer 2,000 livres dans cinq ans et à laisser à sa sœur pour les intérêts de cette somme la jouissance d'une partie de la métairie de La Combe; si, ce temps écoulé, il ne pouvait payer les 2,000 livres il devait lui donner des biens-fonds provenant de cette métairie ou d'ailleurs choisis par des experts; et s'il pouvait se libérer avant les cinq années, il rentrerait aussitôt dans la jouissance de La Combe. Quant aux intérêts de 400 livres restants, Gaston s'engageait à les servir régulièrement à sa sœur. Quelque temps après Isabelle épousa François des Portes, sieur de Chalosse, habitant de la maison d'Auteroque à Frontenac (89). Des Portes,

(88) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

(89) Les des Portes paraissent être originaires de la paroisse de Frontenac : Bertrand, le premier venu à notre connaissance, était marchand; il reconnut le 18 juin 1604, du seigneur de Laubesc, des terres au village de Brifaut, situé dans cette paroisse, où ses héritiers habitaient, en 1628, le village d'Auteroque; un Jean des Portes, procureur au sénéchal de Castelmoron, était, le 18 juillet, dans cette maison où il fut témoin d'une transaction. Le 12 mars 1629, un Thomas des Portes fit saisir les biens d'un certain Pierre Duvergier, praticien, de Frontenac (Arch. de Rougerie, à Camiac).-Le 20 mars 1662, un Raimond des Portes était seigneur de la maison noble de Lassigean (Arch. de Laubesc). Il fut témoin d'une tran-

Digitized by Google

voulant savoir en quoi consistaient les biens que sa femme s'était constitués en dot, demanda à voir la transaction du 8 avril 1666, et proposa à son beau-frère, qui accepta, de prendre pour payement des 2,400 livres qu'il devait à sa sœur la métairie de La Combe (90). C'est ainsi que, des La Combe, le domaine qui portait leur nom passa aux des Portes, mais non sans quelques procès avec les autres membres de la famille de La Combe (91), procès qui se terminèrent peut-être par le mariage d'Henri des Portes, sieur d'Auteroque, et de Marie de La Combe. François des Portes, qui habitait Frontenac, afferma la métairie de La Combe le 13 juillet 1670. Cependant la métairie des Grand-Places restait encore aux La Combe puisque, le 12 avril 1697, demoiselle Marie de Villepreux, veuve de Jean de La Combe, écuyer, seigneur de La Salle-de-Cleyrac, céda à certaines conditions, à Jean de La Combe, sieur de Beaulieu, la métairie des Grand-Places, contenant soixante-six journaux, plus une somme de 2,500 livres sur Daniel de Marsoulier, écuyer, seigneur de Montaut et de Cugat (92).

Si l'on en croit les titres qui nous ont passé sous les yeux, et que nous considérons comme parfaitement authentiques, François des Portes, comme d'ailleurs presque tous ses contemporains, était toujours prêt à mettre l'épée à la main ou à se servir du bâton : un jour il voulut tuer un jurat de Castelmoron-d'Albret dans l'exercice de ses fonctions et couvert de la livrée consulaire; les

saction passée, le 27 février 1669, entre François des Portes, sieur de Chalosse, et Gaston de La Combe (Arch. de Cugat). Nous croyons que tous ces personnages, de même que François des Portes, mari d'Isabelle de La Combe, descendaient de Bertrand. Il existe encore à Rauzan des représentants de cette famille.

(90) Arch. de Cugat

(91) *Id.*

(92) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

Digitized by Google

témoins eurent de la peine à le calmer; une autre fois il battit vigoureusement le sieur de Saint-Jean. Enfin vers 1672, malgré les ordonnances sévères contre les duellistes, il provoqua un gentilhomme du Périgord nommé La Biniterie ou Bigniterie; celui-ci, ne voulant pas désobéir au roi, fit informer par devant le lieutenant criminel de Castelmoron qui prit, le 19 mars 1678, un arrêt de défaut à cri public contre des Portes, lequel traita avec le sieur de La Biniterie et lui donna une somme de 700 livres pour qu'il cessât ses poursuites (93). François des Portes vivait encore en 1717; il laissait au moins deux fils portant tous deux le nom de Pierre; le premier fut baptisé dans l'église de Frontenac, le 13 avril 1686; il eut pour parrain son frère aîné âgé de dix-sept ans. Ce dernier fut sieur de La Combe et se maria avec Marguerite de Gères. Il mourut à Frontenac à l'âge de soixante-dix-huit ans et Marguerite, âgée de soixante-dix ans, fut ensevelie dans l'église de cette paroisse le 5 février 1770 (94). Ils n'eurent pas d'enfants et laissèrent leur fortune à ceux de Pierre, le jeune, marié avec Louise de Saint-Jean, et qui fut sieur des Grand-Places. Il avait pour fils Pierre des Portes qui eut le domaine de La Combe et Jean des Portes à qui échut celui des Grand-Places.

Nous trouvons, à la même époque un Henry des Portes marié avec Marie de La Combe, fille de Gaston de La Combe, écuyer, sieur du Saillan, et de Marie de Noizé; Marie était veuve en 1728 (95). Nous avons, pages 272 et suivantes du second volume de cet ouvrage, fait connaître les faits et gestes de Gaston de La Combe, raconté comment il fit fabriquer un faux acte de donation pour s'emparer de la

(93) Arch. de Rougerie.
(94) État civil de Frontenac.
(95) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

Digitized by Google

fortune d'un vieillard ; il n'est pas étonnant qu'élevée à pareille école, sa fille ait oublié tous ses devoirs. Son père ne voulant pas consentir à son mariage avec son parent des Portes, elle quitta la maison paternelle; mais des Portes ne l'épousa qu'après que La Combe, par l'entremise de l'évêque de Bazas, se fut décidé à lui faire une pension (96). Les des Portes vivaient noblement sur leurs propriétés, soit à Frontenac où était leur domicile principal,

(96) Le 2 et le 7 juin 1697, Gaston de La Combe écrivait à Mgr de Gourgue, évêque de Bazas, que des Portes d'Auteroque avait menacé de le tuer et proféré contre lui des injures sous la halle de Blazimont; il l'accusait d'avoir commis un vol dans l'église de Coirac. A ces lettres, l'évêque de Bazas répond : « † A Bazas ce 7 juin 97 : J'ai vu, Monsieur, le sieur d'Au- » teroque qui m'a paru bien esloigné de ce que vous m'aves escript, estant » dans le dessein de vivre avec vous, comme un gendre avec son beau- » père; ainsi je vous prie d'en user de mesme de vostre costé et de ne pas » penser à faire informer contre lui de ce vol fait à Coyrac dont le bruit » public accuse les Bohémiens. Suivés je vous prie les bons conseils que » vous donnera Mme de Maisonnoble, et souvenés vous de ce que vous m'aves » promis. Je suis véritablement, Monsieur, vostre très humble serviteur, » Jac. Jos., évêque de Bazas. » — Le 11 juin 1697, Mme de Maisonnoble écrivit à La Combe de venir la voir pour arranger les affaires de sa fille et de M. d'Auteroque. — M. de La Combe, dans une nouvelle lettre du 14 juin, écrit à l'évêque que Sa Grandeur a cru trop facilement aux paroles de M. des Portes qui est un coquin et un voleur capable de tous les crimes, qu'il a volé de nouveau dans l'église de Coirac et qu'il ne cesse de proférer des menaces de mort contre lui. Il ajoute en post-scriptum qu'un gentilhomme, capitaine de dragons, a l'intention de demander un droit de banc devant le sien, dans l'espace vide qui se trouve entre l'autel et la balustrade; il prie l'évêque, pour lui éviter ce chagrin, d'ordonner au curé de Blazimont de pousser son banc près de la balustrade et qu'alors la place qu'il abandonnera pourra être vendue au profit de l'église; de son côté il payera ce que l'on croira nécessaire pour ce déplacement. Il dit en finissant que, depuis un arrêt de 1617, toutes les prééminences de l'église de Blazimont lui sont acquises. Il lui demandait probablement dans une autre lettre un emploi lucratif; et douze jours après, l'évêque lui écrivait : « Ce 26 juin 97. » Je suis bien aise, Monsieur, que vous soies convenu avec Mme de Mai- » sonnoble de la pension que vous pouvies donner à votre fille; je mande » à M. le curé de les épouser, et je feray dans les occasions que je pouray » trouver ce que vous désirés pour les employs que vous souhaittés, quoique » vostre aage ne vous permette pas de vaquer à ces occupations étrangères. » Je suis véritablement, Monsieur, vostre très humble serviteur. Jac. Jos., » évêque de Bazas. » — M. de La Combe répond le même jour que l'âge ne

Digitized by Google

soit à Blazimont. Ils étaient assez souvent et indistinctement qualifiés sieurs de La Combe et des Grand-Places. Ils se qualifiaient aussi sieurs de La Noaille, de Lassigean, de Chalosse, de Hauteroque, etc., localités situées dans Frontenac et paroisses voisines. Pierre épousa, le 7 septembre 1769, Magdeleine de Cournuaud, et Jean, Marguerite de Barbot dont il eut plusieurs enfants.

Un sieur Jean de Pindray de Saint-Flourens (97) était marié, dès 1738, avec Marguerite de La Combe, et, un de ses frères, avec Mative de Niaud ; un de leurs petits-enfants, Jean de Pindray, à la suite d'un partage de famille, se qualifiait sieur des Grand-Places, entre autres dans le contrat de mariage d'entre Jean-François Martineau et d'Anne Bonnet, du 16 septembre 1754. Cependant les des Portes conservèrent ces deux propriétés jusqu'à la Révolution (98).

En outre des seigneurs et des domaines dont nous venons de parler, il existait à Blazimont des personnages notables et des localités ou des maisons dont nous croyons devoir dire un mot.

La Forêt est une maison à côté de laquelle s'élève un pigeonnier, elle est située sur la rive gauche de la Gamage, à l'extrémité orientale d'un plateau rocheux au nord du chemin qui conduit de Blazimont à la chapelle de Bonne-Nouvelle ; elle appartenait pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, à Barthelémy Thounens, lieutenant royal de

fait rien et qu'il est capable de remplir les emplois qu'il sollicite; que son état précaire lui donnera des forces suffisantes. Il ira le voir à Vayres dans cinq ou six jours, pour causer avec lui de cette affaire.

(97) Saint-Flourens est un domaine situé dans l'Enclave, au sud de La Combe.

(98) Etat civil de Frontenac. — Arch. de Cugat. — Arch. de M. de Cournuaud. — Arch. de Rougerie. — Notes de M. Judde de La Rivière.

Digitized by Google

Blazimont et juge de Sallebruneau. Barthélemy était fort riche ainsi qu'en fait foi son testament daté du 28 avril 1671. Il veut être inhumé dans la chapelle Saint-Jean, où il avait droit de sépulture. Ses trois filles étaient mariées : Catherine, avec Me Jean Platon, notaire royal; Marie, avec Bertrand Augan, procureur du roi, de Blazimont, et Louise, avec Jean du Carpe; il les avait richement dotées en les mariant : il avait donné à son fils Antoine, lors de son mariage avec Anne Capdaurat (99), demoiselle, des propriétés à Saint-Vincent-de-Pertignas et à Saint-Jean-de-Blaignac; il lui lègue, au village de Petit, la maison de ce nom et celle de La Nauze et des vignes, à la charge de payer certaines sommes à son frère établi en Bretagne, et des arrérages de rente à Jean de Rebleys, seigneur de Juignac; il lui lègue aussi une prairie dans La Rivière-de-Caunac, près de l'étang du moulin de Maurisset, etc. Il lègue à Pierre, son fils le plus jeune, diverses terres et le moulin de Maurisset, à la charge de payer à demoiselle de Fouques le reste du prix de ce moulin et à sa nourrice un boisseau de méture, une barrique de vin et cent fagots par an; il devra également la laisser jouir de la maison qu'elle habite et d'un jardin au village de Petit, etc. Il lègue à Barthélemy Thounens, son petit-fils, fils d'Antoine, sa charge de notaire royal qu'il exercera quand il aura atteint l'âge voulu; en attendant son héritier universel, Jean Thounens, son fils aîné, jouira de cet office.

Pierre Thounens, fils cadet de Barthélemy, devint sieur de La Forêt, il fut père de Bertrand Thounens, sieur de La Forêt, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment de Villemor; Bertrand dut se ruiner au service et ses biens

(99) Les Platon, les Augan, les du Carpe et les Capdaurat étaient des familles notables de cette partie du Bazadais.

Digitized by Google

furent saisis à la requête de M. de Chimbaut de Fillot. Il reste encore des représentants de cette famille (100).

Martineau. — Le 3 décembre 1687 Pierre Thounens, fils de Barthélemi Thounens, sieur de La Forêt, vendit des biens-fonds à Léonard Martineau, fils de Jean Martineau et de Marie Soupre, habitants du bourg de Blazimont. Léonard s'était marié, le 4 mars 1660, avec Louise Allien, fille de Pierre Allien et de Jeanne Lasou. On trouve des Allien possédant, depuis longtemps, des charges de notaires dans cette partie du Bazadais. Léonard Martineau, praticien, demande par son testament du 13 décembre 1693 à être enseveli dans la chapelle Saint-Jean où il a droit de sépulture ; il nomme héritier universel son fils Jean qui était, en 1703, juge de Blazimont, et se maria, le 29 novembre 1709, avec Charlotte Béranger, veuve de feu Jacques Augan (cette famille Augan dont des représentants existent encore était alors très nombreuse à Blazimont et dans les environs). C'était sa troisième femme; elle succédait à Marie Molléon qui avait eu Jean Martineau, et celle-ci, à Louise Barrade qui n'eut pas d'enfants et avait laissé sa fortune à son mari. Charlotte Béranger eut deux fils et une fille, Jean-François, Pierre et Anne.

Jean Martineau, fils de la première femme, demeurait à Bordeaux; le 30 décembre 1731, il renonça à la succession de son père moyennant une certaine somme.

Jean-François Martineau, fils aîné de Charlotte Béranger, faisait le commerce à Blazimont, s'enrichissait et achetait des propriétés. Il se maria en premières noces, le 15 août 1736, avec Catherine Lestelle, de Sauveterre, et en secondes noces, le 16 septembre 1754, avec Anne

(100) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud et de M. de Basquiat.

Digitized by Google

Bonnet, fille de Jean Bonnet, notaire royal, habitant de Mauriac. Le 20 février 1762, le duc de Bouillon, seigneur en partie de Blazimont, lui donna le droit de prélation sur une maison située à Blazimont.

Son fils Bernard Martineau, lieutenant de juge de Blazimont, épousa le 8 décembre 1764, Marie Bonnet, fille de Pierre Bonnet, conseiller du roi, lieutenant général de police de Sauveterre, et de Catherine Heyraud. Il était juge de Blazimont en 1789.

Pierre Martineau, second fils de Jean et de Charlotte Béranger, s'était établi à Monségur où il faisait le commerce; il avait eu un fils nommé aussi Pierre qu'il abandonna en bas âge, qui s'engagea dans la marine marchande et devint capitaine de navire. Pendant sa minorité, Jean Martineau, son oncle, lui avait fait renoncer, par acte du 23 février 1742, aux droits qu'il pouvait avoir dans la succession de ses père, mère et oncles, pour une modique somme de 2,000 livres. On lui conseilla de se pourvoir contre cet acte extorqué de mauvaise foi. Il demanda et obtint des lettres royaux datées du 23 novembre 1771 en conséquence desquelles les juges des diverses juridictions dans lesquelles Pierre Martineau croyait avoir des droits devaient remettre, s'il y avait lieu, les parties dans l'état où elles étaient avant l'acte de 1742. Nous ne connaissons pas la suite du procès. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce Martineau était un marin du plus grand mérite, ainsi que le prouve la pétition suivante qu'il adressa, vers 1786, au ministre de la marine :

« Le sieur Martineau, lieutenant de frégate, a l'honneur de servir le roi depuis vingt-deux ans, et, dans toutes les occasions, il s'est comporté de manière à mériter l'estime et la protection de ses chefs.

» Son premier exploit est d'avoir été chargé par M. Ducha-

Digitized by Google

feault, en 1765, à l'expédition de La Rache, d'aller brûler dans le port une frégate ennemie; il y fut dans la chaloupe du vaisseau *l'Utile,* et malgré un feu continuel de l'ennemi qui le couvrit de blessures, il réussit; la frégate sauta et lui se sauva à la nage comme il put. Il fut reçu, en 1766, capitaine des navires marchands; mais il a préféré courir des dangers pour acquérir de la gloire.

» Il passa, dans l'année 1776, au service du Congrès où il commanda divers corsaires et fit plusieurs prises.

» En 1778, M. de Bouillé lui confia le débarquement du régiment Viennois pour la prise de La Dominique; il y mit tant d'activité et intelligence que, la même année, M. d'Estaing le choisit, pour pareille mission, dans l'attaque de Sainte-Lucie.

» En 1779, il fut détaché par M. de La Galissionnière qui commandait *la Blanche,* pour aller prendre à l'abordage un bric armé de huit canons et dix pierriers; il remplit sa mission avec l'intrépidité d'un brave guerrier qui connaît son état.

» Il fut choisi par le gouverneur de La Grenade, après l'expédition de Savanah, pour porter des paquets au ministre; il s'acquitta très bien de sa mission par le moyen du déguisement et de l'artifice.

» Il fut choisi par M. des Card pour être, dans le vaisseau *le Glorieux,* son aide de camp aux combats, et officier de manœuvre; il a suivi avec ce brave capitaine l'armement du vaisseau, et partagé ses périls dans tous ses combats; du 29 avril devant le Fort-Royal, à la prise de Tabago, à la prise des deux frégates *l'Iris* et *le Richemont,* aux deux actions de devant Saint-Christophe, et enfin au malheureux combat du 12 avril 1782 où ce brave capitaine fut tué à ses pieds et presque tous ses officiers. Le vaisseau étant démâté de tous mâts résista bien au feu de l'ennemi trois grandes heures; mais accablé et environné, l'on amena pavillon.

» Pris et mené à La Jamaïque, il ne s'y est occupé pendant son séjour que des moyens de bien reconnaître le local. De son application il a recueilli des connaissances particulières qu'il s'est empressé de communiquer, à son arrivée au Cap, à MM. de Belle-Combe et de Galves pour servir à l'attaque

Digitized by Google

de cette isle si elle eut eu lieu. Ces messieurs, après des conférences secrètes et réitérées, l'ont assuré qu'ils se destinaient au débarquement des troupes.

» Enfin, Monseigneur, c'est lui qui, après un recueil exact de son journal et ceux des commandants anglais, a dressé les plans des deux armées aux deux combats du 9 et 12 avril, de Saint-Christophe et La Dominique, qui ont été envoyés aux cours de Versailles et Madrid, où ils ont été approuvés.

» Voilà, Monseigneur, où en est le sieur Martineau pour ses services, desquels il joint ici son état avec les pièces qui en sont la preuve et son éloge; il a, en outre, deux lettres qui le recommandent, l'une de M. de Belle-Combe pour le ministre et l'autre de M. de Galves pour M. Darandas.

» D'après tous ces faits, Monseigneur, le sieur Martineau ose vous réclamer la croix militaire de Saint-Louis et une pension. L'une et l'autre seront un aiguillon qui le portera à se dévouer pour jamais au service du prince; et il ne cessera d'adresser ses vœux pour la conservation de vos jours.

Nous n'avons pu savoir si Pierre Martineau obtint ce qu'il demandait ([101]).

Du Bois du Fresne. — Cette famille, dont nous nous proposons de dresser la généalogie lorsque nous étudierons la paroisse de Saint-Martin-de-Lerm où les du Bois du Fresne sont établis depuis longtemps, était venue habiter Blazimont par suite du mariage d'Émeric du Bois du Fresne avec demoiselle Philippe de La Combe du Saillan, vers 1750. Elle ne tarda pas à y prendre le rang qui lui appartenait. Les derniers représentants de cette famille à Blazimont étaient Émeric du Bois du Fresne; une de ses filles a épousé M. Henri de Cournuaud, de Blazimont, dont le fils Gabriel a hérité de sa tante, demoiselle Coralie du Bois du Fresne et se trouve ainsi possesseur des titres de cette famille.

([101]) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

Digitized by Google

Les Cournuaud sont établis depuis longtemps à Blazimont; mais leur principal domaine était à Puch, près de la ville de Sauveterre. Nous nous réservons de les faire connaître lorsque nous parlerons de cette paroisse.

Moulins de Blazimont. — Cinq moulins s'élèvent sur les cours d'eau qui arrosent la paroisse de Blazimont: quatre sont situés sur la Gamage; ce sont les moulins de La Barthe, de Gautirac, de La Borie et celui de Maurisset, le cinquième, celui de Treynen, est sur un petit affluent de La Gamage, bien que, dans presque tous les titres que j'ai consultés, il est dit être placé sur ce ruisseau.

Toutes ces usines mouvaient autrefois de l'abbaye de Blazimont, mais il est de tradition que le moulin de La Barthe fut aliéné par l'abbé pour contribuer à la rançon de François Ier.

Les rentes des autres furent vendues en 1570 pour obéir à l'édit du roi du mois de mai 1563, ordonnant la vente jusqu'à la somme de cent mille écus de rente ou de revenu du temporel des ecclésiastiques pour subvenir aux charges de l'Etat.

La Barthe et Moulin de La Barthe. — Nous ne connaissons dans Blazimont aucun domaine, métairie ou maison portant le nom de La Barthe, à moins que ce ne soit la maison qui est à côté du moulin entre cette usine et la grande route. Cette maison a été bâtie à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, en même temps probablement que certaines réparations importantes faites au moulin. Celui-ci mouvait de l'abbaye de Blazimont et fut donné à fief nouveau, avec toutes ses appartenances et dépendances, le 2 octobre 1473, par l'abbé Bernard d'Espiamont à Arnaud Deymey, paroissien de Blazi-

Digitized by Google

mont (102), au devoir de douze sous et demi bordelais d'exporle à muance de seigneur et de vassal, et pour six francs de la même monnaie, chaque franc valant vingt-cinq sous bordelais, de cens annuel et douze pugnerées [six boisseaux] de froment, mesure de Blazimont, par an. L'abbé lui bailla aussi des terres et des prés dans la même paroisse (103). Il nous paraît évident que les appartenances du moulin devaient englober le sol sur lequel, peu de temps après, fut bâtie la maison dont nous venons de parler et dont les murs bordent le ruisseau à toucher le moulin.

Si le moulin de La Barthe mouvait de l'abbé de Blazimont il appartenait à une famille de La Lande, et Domenge de La Lande l'avait apporté à Jean de Ros son mari, capitaine du château de Rauzan, gratifié, comme nous l'avons déjà dit, par Bernard Angevin, des châteaux du Pin et de Roquefort; Jean de Ros vendit à son fils, appelé aussi Jean, deux maisons et le moulin de La Barthe. Ce fait nous est révélé par le testament de Jean, le fils, daté du 5 février 1492 et que nous avons trouvé dans les papiers de M. Gabriel de Cournuaud, de Blazimont. L'étude tardive de ces papiers nous permet de relever une erreur que nous avons commise à la page 70 du second volume de ce travail et de faire connaître le sort de Jean de Ros, fils, dont nous avions perdu la trace; pour cela, nous nous contenterons de donner une analyse de quelques actes et des testaments du père et du fils :

Obligation du 19 septembre 1460 par noble homme

(102) ... de tot aquet molin, molinar am totes sas appartenensses cum son aygues anantes et benens, yssats, esclauses et deffuytes qui es en ladeyta parropia de Blazimont apperat lo molin de La Barta. — Parmi les témoins de cette baillette figure Archambaud de Puch.

(103) Arch. dép., *Terrier de Blazimont,* fol. 20.

Digitized by Google

Johan Darros (de Ros), écuyer, demeurant dans la paroisse de Saint-Vincent, seigneurie de Rauzan, à Johannot Darros (de Ros), son fils, d'une somme de 200 livres bordelaises, pour raison de certains biens advenus audit Johannot par le décès de Domenge de La Lande, sa mère, femme dudit Jean, et dont il était héritier universel. Il promet de payer cette somme à la première réquisition qui lui sera faite. Dans cet acte, qui a été passé par Pierre de La Tor, clerc, du diocèse de Dax, notaire royal, habitant de Pujols, Raymond est qualifié évêque de Bazas (104).

Le 11 juin 1481, noble homme Jean de Ros, seigneur de la maison noble de Ros, de la paroisse de Saint-Vincent, fait son testament. Il recommande son âme à Dieu le père, à la sainte Vierge, à saint Pierre, saint Paul, saint Michel archange, saint Vincent et à tous les saints, saintes, anges et archanges de la cour céleste. Il élit le lieu de sa sépulture dans l'église de Saint-Vincent devant l'autel de Saint-Michel. Il demande que le jour de ses obsèques, le septième et le trentième jour après, le bout de l'an et pendant deux ans après son décès, il soit célébré cent messes des morts par des chapelains et des gens d'église de bon renom et de bonne et honnête conversation, pour le repos de son âme et celles des morts de sa famille.

Il lègue au curé de Saint-Vincent et à ses successeurs dix sous bordelais de rente par an ou une somme de dix livres une fois payée, à la condition que le curé ou le vicaire de cette paroisse ou leurs successeurs célèbreront deux messes hautes des morts par an et à perpétuité, l'une le lendemain de la fête de saint Vincent de septem-

(104) Voir sur ce Raymond une note de la page 102 de la 42e année.

Digitized by Google

bre et l'autre le lendemain de la fête de Notre-Dame du mois de mars. Il lègue à l'église sept livres de cire.

Il veut que Gaillardine du Prat, sa femme, soit usufruitière de ses biens meubles et immeubles sans rendre compte de cet usufruit; il a reçu d'elle 300 fr. bordelais de sa dot; il veut qu'elle demeure avec ses héritiers qui dèvront lui obéir. Ses héritiers devront marier sa fille Marguerite de Ros à laquelle il lègue pour sa dot 100 fr.; mais elle ne pourra rien prétendre de plus; il lègue à son autre fille, Binnete de Ros, veuve, les 100 fr. qu'elle a reçus lors de son mariage et cinq sous.

Il lègue à Marguerite, sa servante, la maison où elle demeure avec le verger y attenant sans payer rente ni loyer pendant sa vie seulement, plus une barrique de breuvage par an; elle pourra tester jusqu'à la somme de cinq livres sur ce petit domaine.

Il institue héritiers universels nobles hommes Jean et Bernard de Ros, ses fils, par égales portions, et exécuteurs testamentaires noble homme Jacques Angevin, écuyer, fils de noble et puissant seigneur et baron Mre Bernard Angevin, chevalier, seigneur de Rauzan et de Pujols, Raymond de Naujan, Jean de Boyrac et Olivier de Barènes, écuyers. Ce testament, écrit dans la paroisse de Saint-Vincent-de-Pertignas, eut pour témoins nobles Olivier de Barènes, Geoffroy *(Golferio)* de Ferreyres, Raymond de Naujan, Jean de Boyrac, damoiseaux, Jean de Cromeyres, prêtre, curé de Saint-Vincent, Jean du Puch et Jean Bonhoste. Retenu par Jean de Rat, notaire du diocèse de Saintes.

Douze ans après, le 5 février 1493, Jean de Ros, fils du précédent, demeurant aussi dans la paroisse de Saint-Vincent-de-Pertignas, testa à son tour. Il recommande son âme à Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ, à l'humble Vierge Marie, sa précieuse mère, à saint Michel archange, saint

Digitized by Google

Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint Vincent, son patron, et à toute la cour céleste. Il élit sa sépulture dans l'église de Saint-Vincent devant le crucifix à côté de son père. Il veut que cent messes soient célébrées pour le salut de son âme et celles de ses parents et amis trépassés; que ses obsèques soient faites bien et honorablement suivant sa fortune et au bon vouloir de son héritier. Il laisse à chaque autel de l'église de Saint-Vincent une livre de cire. Il dit que feu Jean Darros (de Ros), son père, avait légué au luminaire de chaque autel cinq livres de cire qui ne sont pas encore payées; il ordonne de les donner.

Il dit être marié avec Catherine de Razenas, à laquelle il reconnaît la dot qu'elle a portée; il lui donne en outre cinquante francs bordelais, chaque franc valant soixante ardits. Il lui laisse l'usufruit de tous ses biens sans qu'elle soit obligée d'en rendre compte à personne.

Il légue à Jeanne, Marguerite, Gaillardine et autre Jeanne Darros, ses filles, pour leur dot, cent francs bordelais à chacune et, en outre, le jour de leurs noces elles seront habillées et chaussées bien et honorablement suivant leur condition; si elles meurent sans s'être mariées ou sans enfants, leur part reviendra à son héritier universel. Elles ne pourront exiger rien de plus de ses biens meubles ou immeubles. Si lors de son décès sa femme était enceinte, le posthume, si c'est une fille, aura la même somme que ses sœurs; si c'est un fils, il désire (si du moins l'enfant le veut) qu'il soit prêtre *(que cante messa)*, et qu'il soit entretenu comme il convient à un prêtre; mais s'il ne veut entrer en religion, il partagera l'hérédité avec son frère aîné. Ce dernier commandera dans la maison, et le cadet après lui.

Il lègue à M^res^ Arnaud Giresse, Hélie de La Rivière, Olivier de La Porte, Jean Rey et Guillaume de Lalu, prêtres,

Digitized by Google

demeurant dans la paroisse de Saint-Vincent, à chacun un franc bordelais pour qu'ils prient Dieu pour son âme et celles de ses parents et amis trépassés.

Il dit que son père lui avait donné la maison noble de Roquefort et lui avait vendu deux maisons venant des biens maternels pour le prix de 200 francs bordelais, qu'il avait fait dans ces maisons beaucoup de réparations, et principalement au moulin de La Barthe, ce qui lui avait coûté 80 francs de la même monnaie. Il ajoute qu'il avait donné la maison du Brulhou, située dans les Landes, pour la dot de Brunette Darros, sa sœur.

Il veut que son neveu Gaston Darros et son héritier s'associent pour leurs biens afin d'éviter des procès à l'avenir; que tout ce qui sera décidé par les exécuteurs testamentaires ait la même valeur qu'un arrêt du Parlement.

Gaillardine du Prat, sa mère, sera maîtresse de ses biens et restera dans la maison tant qu'elle vivra.

Il institue héritier universel son fils Jean de Ros, et exécuteurs testamentaires Jacques Angevin, seigneur de Rauzan, Jean de Naujan, seigneur de Semens, Jean Lardant, capitaine de Duras, et Olivier de Barènes, seigneur de Segeras. Le testament fut écrit par Gabriel de La Serre, notaire royal, Jean (105) étant évêque de Bazas, en présence de Jean de Naujan, Raymond de Ségur, seigneur de La Salle *(Aula)*, Jean de Labat, seigneur de La Broue, André de Ségur, écuyers, Olivier de La Porte, prêtre, Hélie de La Rivière et Pierre de Guilharmat.

Le fils du testateur nommé également Jean, archer de la garde du roi, blessé mortellement à Verneuil, près de Compiègne, fit écrire, le 6 novembre 1541, son testament par Bellotte, vicaire de Verneuil, en présence de plusieurs gentilshommes. Isabeau de Ros, femme de

(105) Jean de Bonald, évêque de Bazas de 1486 à 1503.

Digitized by Google

chambre de la reine Éléonor, douairière de France, assigna, le 15 avril 1551, Jacques de Ros, seigneur du Pin, Jeanne et Gabrielle de Ros à comparoir à Compiègne pour voir procéder à la reconnaissance, vérification et preuves des signatures apposées au testament de Jean. Gaston de Ros, procureur de Jacques, son père, et de Gabrielle de Ros, sa tante, y comparut, mais Jeanne fit défaut. Les signatures furent reconnues valables.

Ces quelques actes jettent un peu plus de lumière sur les commencements de la famille de Ros, mais ne nous font pas encore connaître toute la vérité.

Il est de tradition, ainsi que nous l'avons vu plus haut, que le moulin de La Barthe et, sans doute aussi, la métairie furent aliénés par l'abbé de Blazimont, en 1529, pour payer la contribution de l'abbaye dans la rançon de François Ier ([106]). Quoi qu'il en soit, cent ans plus tard, La Barthe appartenait aux Goisson, sieurs de La Beylie, ainsi qu'il résulte du contrat de mariage, du 4 septembre 1616, d'entre Jean Goisson, avocat au parlement de Bordeaux, juge royal de Blazimont, fils de Pierre Goisson et de Marie Roy, habitants de Mérignas, et Marie Brugier, fille de Me Pierre Brugier, notaire royal, et d'Anne du Vergier, habitants de Baigneaux; les Goisson donnent à leur fils, entre autres, le moulin et la métairie de La Barthe, mais ils s'en réservent la jouissance; ils se réservent aussi une somme de 600 livres sur ce moulin pour en disposer en faveur de leurs enfants comme bon leur semblera. Pierre Goisson et Marie Roy donnent par leur testament de l'année 1617, en supplément de dot, cette somme de 600 livres à Marie Goisson, leur fille, mariée au sieur Jean de Roboam; mais

([106]) Cette contribution montait, pour l'abbé et tous les religieux de l'abbaye à la somme de 312 livres tournois (*Decime levée ou Diocese de Bazas es années* Vc XXIII, XXVIII, XXIX, etc., manuscrit communiqué par M. de Josselin du Brassay).

Digitized by Google

la métairie et le moulin de La Barthe échurent, en commun, à Pierre Goisson, avocat, autre Pierre Goisson, sieur de La Beylie, Jean et Marie Goisson, veuve, en 1655, d'Ézéchiel de La Combe, sieur du Saillan, qui, le 13 mars 1651, fit son testament dans ce moulin où il demeurait (107). Roboam, pour recouvrer la somme donnée à sa femme, fut obligé de faire saisir la métairie et le moulin de La Barthe (108), mais il y eut transaction. Jean Goisson est qualifié sieur de La Barthe dans des actes du 11 janvier 1665 (109) et du 1er décembre 1666 (110).

La métairie de La Barthe appartenait, au commencement du XVIIIe siècle, à Joseph de La Combe, sieur du Saillan, qui, le 16 mars 1707, en consentit un bail à ferme en faveur de Jean Cournuaud, marchand, habitant du bourg de Blazimont; néanmoins le moulin de La Barthe restait aux Goisson et passa à la famille Fraiche, de Rauzan. M. Espanel de Tiolon, sieur de La Chaux, hérita de son oncle M. Fraiche et vendit, en 1819, le moulin de La Barthe à M. du Bois du Fresne, dont la famille le possédait encore en 1870 (111); il a passé par héritage à M. Gabriel de Cournuaud.

J'ai publié dans la *Guienne militaire* une description détaillée, des plans, des dessins et une eau-forte du moulin de La Barthe. Je ne recommencerai pas ici cette description; mais j'ai cru devoir faire une autre eau-forte présentant, sous un aspect différent, cette charmante petite usine.

Moulins de Gautirac, de La Borie, de Maurisset et de Treynen. — Avant de parler de chacun de ces moulins

(107) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.
(108) Notes de M. Judde de La Rivière.
(109) Arch. de M. de Cournuaud.
(110) Arch. de M. de Meslon.
(111) Notes de M. Judde de La Rivière.

Digitized by Google

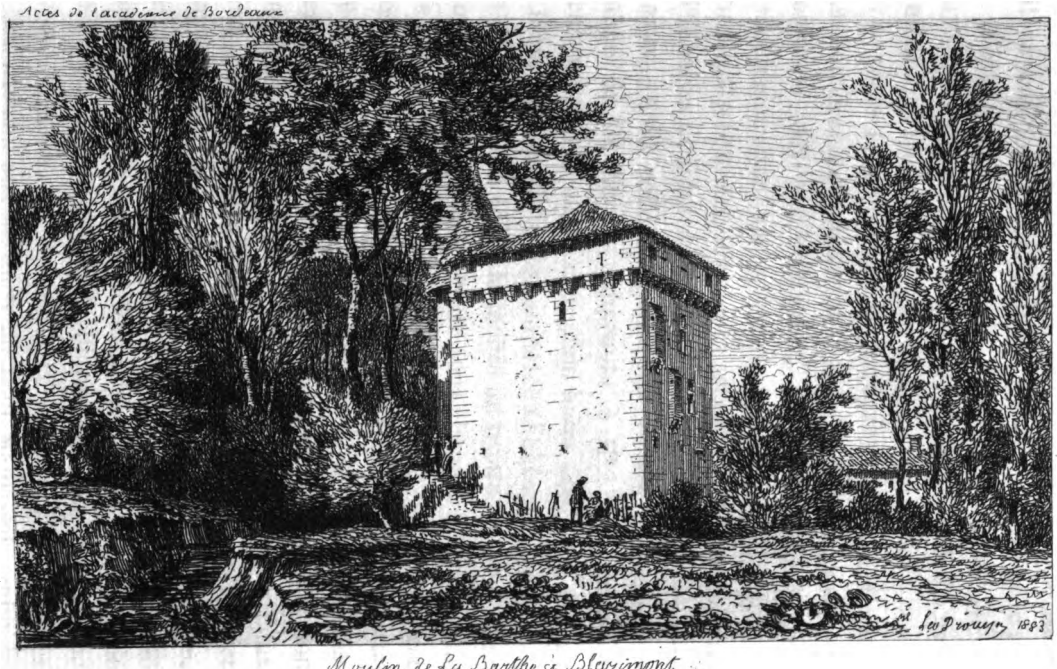

Moulin de La Barthe à Blanquefort.

Digitized by Google

Digitized by Google

en particulier, nous dirons un mot des faits généraux qui les concernent parce que leur histoire est à peu près la même du moins depuis le troisième tiers du XVIe siècle, époque où leurs rentes furent aliénées par l'abbé de Blazimont pour payer l'emprunt forcé décrété par le roi.

Il est à peu près sûr qu'ils furent fondés, du XIIe au XIVe siècle, par les abbés de Blazimont dont ils mouvaient tous féodalement.

A peine l'archevêque de Bordeaux et le président La Ferrière, commissaires désignés pour la vente du temporel des ecclésiastiques, eurent-ils publié leur ordonnance que les spéculateurs affluèrent; tous ne furent pas heureux dans leurs spéculations, entre autres Me Charles de Roussanes, avocat au parlement de Bordeaux, qui, pour acquérir les rentes aliénées par l'abbé de Blazimont, emprunta à Me Noël Destaing, procureur en la même cour, 666 livres tournois, somme à laquelle s'élevait la taxe imposée à l'abbaye, et il acheta, le 10 septembre 1570, la moitié de trente-un sous tournois, de huit boisseaux et de deux chapons sur le moulin de Gautirac, situé près de l'abbaye, contenant, avec ses dépendances, deux journaux, six lattes; la moitié de trois livres quatre deniers tournois et de treize boisseaux de froment sur le moulin de La Borie, situé non loin du château de Blazimont, contenant quatre journaux cinq lattes, et appartenant aux héritiers de Gilbert Boyer; la moitié de trente-sept sous six deniers tournois, de cinq boisseaux de froment et de deux chapons sur le moulin de Maurisset, situé près de la maison de La Forêt, sur la route de Blazimont à la chapelle de Bonne-Nouvelle, contenant deux journaux, deux lattes et appartenant aux héritiers de Jean Maurisset; enfin la moitié de quarante-cinq sous tournois et de trois bois-

Digitized by Google

seaux de froment sur le moulin de Treynen, situé non loin du chemin qui se dirige de Blazimont à Rauzan, contenant quinze lattes; le tout de rente foncière annuelle et perpétuelle, avec tout droit d'exporle, ainsi que l'abbé les percevait. Lorsque le terme du remboursement de ces six cent soixante-six livres arriva, Roussanne, n'ayant pas d'argent, proposa à son créancier de lui céder au même prix les rentes qu'il avait achetées; Noël Destaing accepta et en devint ainsi propriétaire.

L'autre moitié de ces diverses rentes avait été acquise, le même jour 10 septembre 1570, par Mre Sarran de La Lanne, président au parlement de Bordeaux. Les descendants du président eurent des difficultés avec Jacques de Gourry, abbé de Blazimont, qui, bien que le prix de l'acquisition eût été payé aux fermiers généraux du clergé, s'empara des rentes et en jouit pendant longtemps sans en avoir remboursé le prix; mais Mre Jean de Casenauve, conseiller du roi en la grand chambre du Parlement et héritier de dame Isabeau de La Lanne, veuve du président de Salomon, somma, par acte du 6 juillet 1684, les tenanciers de ne rien payer à l'abbé déclarant que, faute par eux d'obéir, il les forcerait à payer une seconde fois. Nous ne connaissons pas au juste la suite de cette affaire; mais quelques actes postérieurs nous donnent à penser que l'abbé racheta les rentes aliénées aux La Lanne.

Nous avons vu plus haut (page 422) comment les rentes acquises par Noël Destaing passèrent aux familles de Chimbaut de Fillot et Ganet, et comment celles des trois moulins de Maurisset, de Treynen et de Gautirac restèrent aux Chimbaut, et les rentes de celui de La Borie aux Ganet.

Moulin de Gautirac, *Gauteyrac, Guautiracq, de l'Abbaye,*

Digitized by Google

de Musquin. — Ce moulin, situé près de l'abbaye, en amont du moulin de La Barthe, n'a plus aucun caractère d'antiquité. En 1647 il appartenait à Barthélemi Deymier, homme d'armes (112). Le 8 janvier 1679, Me Jean de Belliquet, avocat au parlement de Bordeaux, donne à ferme le moulin de Gautirac à Pierre Garineau, meunier, de la paroisse de Blazimont, pour cinq ans, à la charge par le fermier d'en payer la taille, d'y faire les réparations et de donner, le 26 août de chaque année vingt-cinq boisseaux de méture et huit de froment (113). En 1704 il appartenait au sieur Petit, bourgeois de Libourne (114) qui, le 3 août 1706, renouvela le contrat en faveur de Louis Lambert, meunier, habitant de Lugasson, moyennant vingt et un boisseaux de méture et huit de froment. En 1710 les mêmes conditions furent imposées à Thoni Marneu, meunier de la paroisse de Juillac. Au milieu du XVIIIe siècle, ce moulin appartenait à Jacques Taillefer et à Jeanne Guiasse, sa femme; ils le vendirent, le 23 mars 1764, à Me André Bonnet, notaire, juge de Blazimont, pour la somme de 6,000 livres. Il occupait alors avec ses dépendances trois journaux, seize lattes, cinq escats. Les vendeurs déclarèrent qu'il relevait par moitié de l'abbé de Blazimont et de Mre de Chimbaut de Fillot, conseiller au Parlement, au devoir de quatre boisseaux de froment et de trente sous de rente annuelle. André Bonnet était célibataire; par son testament du 2 août 1768 il légua ce moulin à Joseph Bonnet, son frère. Le testament fut trouvé irrégulier; les héritiers convinrent, entre autres choses, que Joseph garderait le moulin à la condition de remettre à chacun d'eux le douzième de sa

(112) Arch. de M. de Basquiat.
(113) Notes de M. Judde de La Rivière.
(114) Arch. de M. de Basquiat.

Digitized by Google

valeur. Plus tard un sieur Musquin l'acheta à la famille Bonnet, et, depuis, il est quelquefois nommé: moulin de Musquin (115).

Moulin de La Borie *(moulin de La Caussade, La Boyrie, La Bouyrie, le grand Moulin)*. — Ce moulin est situé en amont de celui de Gautirac, à 500 mètres environ au nord-ouest du château de Blazimont. Il appartenait, en 1570, aux héritiers de Gilbert Boyer, bourgeois de Sauveterre; les Boyer le possédaient encore en 1647 et ils reconnurent en tenir la moitié de Pierre de Fouques, seigneur de l'Enclave. M. de Rebleys, seigneur de Juignac, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons, en était propriétaire en 1704. Nous avons vu que lors du partage des biens délaissés par Izabeau de Biré, veuve de Pierre de Fouques, les rentes du moulin de La Borie échurent à Jean Ganet (116), aux successeurs duquel la moitié des rentes fut payée jusqu'à la Révolution. Il appartenait à cette époque et appartient encore à la famille Augan. Il est moins pittoresque que celui de La Barthe, mais il me paraît plus ancien; il a dû être construit dans le milieu du XIIIe siècle. J'en ai donné des dessins et une description détaillée dans la *Guienne Militaire;* je crois devoir en publier ici une eau-forte.

Moulin de Maurisset *(La Moulinasse, moulin de Guiasse, de La Forest)*. — Ce moulin est situé à l'est de la maison de La Forêt, à 1,200 mètres environ en amont du moulin de Borie, au fond d'un des vallons les plus pittoresques de la paroisse de Blazimont. Il appartenait, lorsque ses rentes furent aliénées par l'abbé de Blazimont, le 10 sep-

(115) Notes de M. Judde de La Rivière.
(116) Arch. de M. de Basquiat.

Digitized by Google

tembre 1570, aux héritiers de Jean Maurisset; il portait alors le nom de La Moulinasse. Le 10 novembre 1647 Dauphine Garineau, veuve de Jean Maurisset, le reconnut, au nom de Jacques son fils aîné, de Pierre de Fouques. Depuis longtemps les Maurisset ne payaient plus les rentes à leurs seigneurs M^res^ de Fouques et de La Lanne, le moulin fut saisi, puis, le 15 novembre 1656, Izabeau de Biré, veuve de Pierre de Fouques, vendit sa moitié à Me Barthélemy Thounens, notaire royal et lieutenant de juge de la juridiction de Blazimont, moyennant la somme de 600 livres tournois. A Barthélemy succéda son fils Pierre, sieur de La Forêt, et à celui-ci Bertrand Thounens, également sieur de La Forêt, chevalier de Saint-Louis et ancien lieutenant au régiment de Villemor. Bertrand ne payait pas la rente du moulin; il devait en outre une somme assez forte à M. de Chimbaut de Fillot, qui fut obligé de lui faire un procès à la suite duquel intervint un arrêt du parlement de Bordeaux, du 5 février 1755, condamnant Thounens à payer à M. de Chimbaut une somme de 620 livres plus les arrérages des rentes de cinq années. M. de Chimbaut, ne pouvant être payé, fit saisir les biens de son débiteur et le moulin de Maurisset lui resta en toute propriété (117). Mais déjà il était en ruine et ne s'est pas relevé depuis. Ce n'est plus qu'une masure.

Moulin de Treynen *(Treynem, Treymen, Treynens)*. — Situé près de la maison noble de Brischaulx, dans un vallon au fond duquel coule un des affluents de la Gamage, il a appartenu récemment à M. Hippolithe Merlet et auparavant à M. Claveau (118), en 1570, aux héritiers de Guilhem

(117) Arch. de MM. de Basquiat, Gabriel de Cournuaud et de Cournuaud de Puch.

(118) Notes de M. Judde de La Rivière.

Digitized by Google

Collet; en 1667 Jean du Truch, écuyer, seigneur de Trajan, de Brischaulx et de La-Bastide-de-La-Chaux, et Jean Caburleau le reconnurent de Pierre de Fouques (119). Ne serait-ce pas l'ancien fief de Trajan dont un du Truch était seigneur? Nous avons vu plus haut que les du Truch étaient seigneurs de Brischaulx. Quoi qu'il en soit Jean Salette, qui avait déjà vendu, en 1680, une pièce de pré pour l'enterrement de la veuve de Jean du Truch, vendit, le 15 mars 1730, à sieur Jean Cournuaud le moulin du Treynen, avec les terres, prés, jardin et fontaine le joignant; le tout contenant trois journaux, dix lattes, pour la somme de 1,260 livres, ce moulin mouvait de M. de Chambaut de Fillot, conseiller au parlement de Bordeaux, et de l'abbé de Blazimont, et payait la taille au roi. Le 11 décembre 1747, Jean-Xavier Cournuaud, avocat en la Cour et substitut du procureur général de la sénéchaussée de Castelmoron, demeurant à Blazimont, vendit ce moulin et deux pièces de terre le joignant, moyennant 2,400 livres, à Pierre Taillefer, meunier, habitant de la paroisse de Piis (120).

TOUDENAC

Sanctus-Martinus de Todenac, Sent-Martin de Thodenac, Todenac [XVe siècle], *Thoudenac* [XVIIe siècle], *Toudenac* [XVIIIe siècle].

La paroisse de Toudenac, qui fait depuis longtemps déjà partie de celle de Blazimont était bornée, au nord-est, par celle de Ruch; à l'est, par celle de Mauriac; au sud, par le ruisseau de Sainte-Catherine qui se jette dans

(119) Arch. de M. de Basquiat.
(120) Arch. de M. de Cournuaud de Puch.

Digitized by Google

la Gamage à 400 mètres environ en aval de l'abbaye de Blazimont, et qui sépare Toudenac de Piis et de Blazimont, et au nord-ouest, par la Gamage au-delà de laquelle s'étend une portion de cette dernière paroisse. Toudenac est situé sur un plateau élevé dont les pentes rapides, au nord ouest et au sud, ne laissent entre elles et les deux ruisseaux de la Gamage et de Sainte-Catherine que d'étroites mais excellentes prairies ou de bonnes terres labourables. Des vignes dévorées presqu'entièrement par le phylloxera et des terres à blé couvrent le plateau. Toudenac était jadis traversé par la route de Sauveterre à Pujols, route qui, dans certains titres, est qualifiée *chemin royal;* un beau chemin de grande communication le coupe maintenant à angle droit et rejoint celui qui conduit de Blazimont à Pujols et celui qui relie ce dernier à Sauveterre et Castelmoron. L'ancienne église de Toudenac, dont il ne reste plus que les ruines presqu'à fleur de terre et un cimetière clos de murs, le tout presqu'entièrement caché dans les broussailles et les ronces, s'élevait près de la limite méridionale de la paroisse, non loin d'une source abondante. C'était un prieuré dépendant du couvent de Blazimont, et le curé était ordinairement, dans les temps anciens, un moine de cette abbaye; plus tard il en fut autrement.

Au lieu de Belair, au nord de l'église, existaient, vers 1810, les ruines de deux tours, encadrant une porte. On appelait ces ruines : Château-d'Augan (1). Tout a été démoli, mais on trouve sur leur emplacement une grande quantité de pierres calcinées de petit appareil et de larges briques à rebord qui dénotent que là s'élevait

(1) Notes manuscrites de M. Judde de La Rivière. — Je n'ai pu savoir quel était le mode de construction de ces tours qui étaient peut-être romaines.

Digitized by Google

une villa romaine située sur le point culminant de la contrée.

Lors de la taxe de l'aliénation du temporel du clergé Louis de Cothage, chanoine de Saint-Seurin, prieur de Toudenac, avait vendu à Me Pierre Bonnet, notaire à Mauriac, une petite métairie pour se libérer de cette taxe, Me Charles des Aygues, conseiller au parlement et successeur de Louis de Cothage, racheta cette métairie en juillet 1610; le prieuré donnait alors 300 livres de rente, ainsi qu'il résulte de l'afferme qu'en fit ledit Bonnet en 1604 (2).

En 1663 Mre de Coiffard, prêtre, curé de Quinsac, était prieur de Toudenac; il assistait, le 3 septembre, au contrat de mariage d'entre son cousin Pierre de Coiffard, écuyer, et demoiselle Blanche Drilholle (3).

En 1717, le prieuré ne donnait plus que 299 livres lorsque Jean Bonnet, autre notaire de Mauriac, le prit à ferme de Mre Léonard Peyruchaud, chanoine de Saint-Astier en Périgord. Au commencement du XVIIIe siècle, Étienne de Bailly, chevalier, seigneur de Razac, près Périgueux, légua la somme de 4,000 livres pour les pauvres de Toudenac et les réparations de l'église. Quelques autres réparations, dont le prix se montait à 72 livres, furent faites en 1762 aux frais des habitants de la paroisse. M. Boyer, dernier prieur de Toudenac en 1789, n'était pas prêtre (4).

Le 23 juin 1792, « l'an IVe de la Liberté », la municipalité de Blazimont, représentée par Saint-Jean Laula, maire, Taulis, officier municipal, et Double, secrétaire, assistés du sieur Pepin, curé assermenté, procédèrent à l'inven-

(2) Notes manuscrites de M. Judde de La Rivière.
(3) Arch. de Mercade.
(4) Notes manuscrites de M. Judde de La Rivière.

Digitized by Google

taire des meubles et des divers objets qui restaient dans l'église, en présence de Bernard Girard, syndic et fabricien de Toudenac (5).

Cugat (*Cugat, Cugad, Cugatz* [du XIe au XVIe siècle], *Montaut* et *Cugat* [fin du XVIe siècle et XVIIe], *Cugat* [XVIIIe siècle]. — La maison noble de Cugat est située

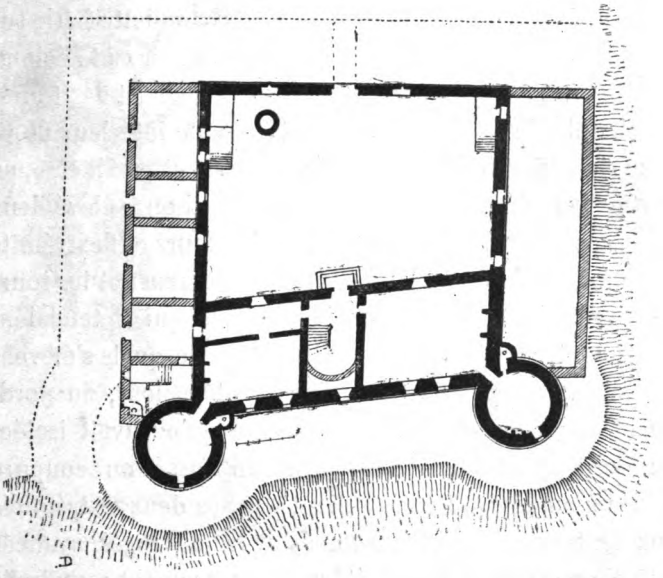

sur l'extrémité occidentale du plateau sur lequel s'étendait presqu'en entier la paroisse de Toudenac; c'est une grande construction barlongue à deux étages surmontés d'un grenier (6). Deux grosses tours rondes, coiffées de charpentes coniques couvertes d'ardoises, flanquent les

(5) Papiers de M. Girard, à Toudenac.

(6) Il m'a été impossible de trouver le motif qui a pu engager l'architecte de cette forteresse à la construire d'une manière aussi bizarrement irrégulière.

Digitized by Google

deux angles extérieurs de ce corps de logis devant lequel s'avance une cour fermée de murs épais et dans l'angle de laquelle est creusé le puits; le corps de logis et les tours ont été bâtis vers la fin du XVIe siècle sur des fondations plus anciennes, probablement du XIVe siècle. Le mur crénelé qui ferme la cour au sud-est est de cette époque ainsi que le prouvent deux meurtrières cruciformes ouvertes de chaque côté d'une large et haute porte cintrée, jadis surmontée d'une grande échauguette bâtie sur de longues consoles. Cette porte, les créneaux et l'échauguette sont contemporains du corps de logis et des tours. Le chemin de ronde qui surmonte le côté intérieur de ce mur s'appuie sur des consoles en pierre, et paraît être, en partie du moins, du XIVe siècle. Plus tard on a élevé deux ailes appuyées contre une portion des tours et l'extrémité des murs de la cour. La façade du nord-ouest et les tours sont précédées d'une terrasse ou lices qui s'étendaient aussi contre les flancs de la cour et sur lesquels s'élèvent les ailes. Des pentes très raides protégeaient, au nord-ouest et au sud-ouest, la forteresse qu'on avait isolée, au nord-est et au sud-est, par un fossé ou coupure taillée à angle droit et se reliant par ses deux extrémités aux pentes du coteau. Les fossés et les ouvrages avancés ont disparu; mais ils ont été avantageusement remplacés par une belle terrasse boisée, des parterres, des jardins potagers et une garenne complantée d'arbres superbes couvrant toute la pente du coteau jusqu'aux prairies qui bordent la Gamage.

Nous trouvons, à partir du XIe siècle, des personnages portant le nom de Cugat. En 1081, Seguin et Drogo de Cugat, frères, donnent au monastère de Saint-Florent-de-Saumur l'église de Sainte-Eulalie en Périgord et la

Digitized by Google

Château de Cugat

Digitized by Google

Digitized by Google

dîme du poisson pris dans leurs eaux (7). En 1083, Gautier de Cugad est témoin de la donation de l'église de Las Lobias (Les Lèves) (8) au prieuré de La Réole par Hélie, évêque d'Agen; en 1126, A. de Cugat-Capdefust et Géraud de Cugat sont témoins d'une donation faite au prieuré de Saint-Pierre de La Réole; en 1137, Hélie de Cugad est témoin du don fait par l'évêque d'Agen au prieuré de La Réole de tout ce qui appartenait à l'autel de Saint-Pierre-des-Lèves. En 1154, Gautier de Cugatz était moine du prieuré de La Réole (9). Il fut témoin, en 1172, de la réception d'un moine dans le prieuré. Gaillard de Cugat existait du temps du huitième abbé de La Sauve, entre les années 1155 et 1182 (10); vers 1200, un Gaillard de Cugat, chevalier, est signalé dans le petit cartulaire de La Sauve, page 56.

Depuis cette époque jusqu'au commencement du XVIe siècle, nous n'avons trouvé ancun document faisant mention de cette maison ni de ses seigneurs. Cependant, dans un terrier de Blazimont appartenant aux archives départementales de la Gironde, Cugat est nommé une fois, mais une seule fois, dans une confrontation : » *confrontant à... et à l'affar* (domaine) *de Cugatz, d'autre* » *part.* »

Le 28 octobre 1501 et le 15 décembre 1507, noble homme Jean d'Andaux, fils de Jean d'Andaux et de Thalèze de Puch, était seigneur de Brugnac, Birac et Cugat (11). Cette dernière seigneurie lui venait-elle de son père? Comment celui-ci la tenait-il? L'avait-il par son mariage avec Marguerite de Ségur, et, alors, Cugat avait-

(7) *Arch. hist.*, t. IV, p. 2.
(8) Les Lèves, canton de Sainte-Foy (Gironde).
(9) *Arch. hist.*, t. V, p. 162, 163, 179, 180, 181.
(10) *Petit cart. de La Sauve*, p. 56.
(11) Arch. de Cugat.

Digitized by Google

il appartenu aux Ségur? Double embarras duquel aucun titre bien clair n'est venu nous tirer. Cependant nous avons trouvé une transaction passée entre noble homme Raimond de Ségur, écuyer, damoiselle Marguerite de Ségur, veuve de Jean d'Andaux, au nom et comme tutrice de ses enfants, fils et héritiers dudit d'Andaux, ceux-ci demeurant dans la paroisse de Blazimont, et Marguerite et Raimond de Ségur dans celle de Rauzan (à Roquenègre sans doute), d'une part; et Fortaney de Soupre, demeurant dans la paroisse de Blazimont, d'autre part, à propos de la mitoyenneté d'une *rouille* (petit ruisseau) ancienne passant entre les prés desdits enfants et la terre de Soupre, le tout situé dans la paroisse de Blazimont et en la seigneurie de Pujols, au lieu appelé au Ribau; laquelle rouille sépare cette seigneurie de celle de Blazimont: *(Lo tot assis et situat en la deita parropia de Blazimont et en la senhoria de Pujols au loc apperat au Ribau; laqual rouille part et fay partie en la senhoria deudit Blazimont et de Pujols)* (12). Ceci donne à penser, d'abord, que Raimond de Ségur, père probablement de Marguerite, avait sur Cugat des droits qu'il partageait avec ses petits-fils, les enfants d'Andaux; en second lieu, que la paroisse de Toudenac était parfois déjà confondue avec celle de Blazimont parce que celle-ci ne touchait pas à la juridiction de Pujols; mais, en étant séparée par Toudenac, la rouille ne pouvait passer entre ces deux paroisses; en troisième lieu, que le ruisseau en question, est celui qui découle de la Font-des-Poupes, dont nous avons parlé dans la notice sur Ruch.

Marguerite avait au moins deux fils et une fille: Raimond d'Andaux, seigneur de Cugat, Jean d'Andaux, seigeur de Brugnac, et Marie d'Andaux, ainsi qu'il

(12) Arch. de Brugnac.

Digitized by Google

résulte: d'abord d'un acte d'achat fait par Jean, le 24 avril 1533, et dont Raimond fut témoin, et, ensuite, d'une transaction passée, le 3 octobre 1546, entre Marguerite de Ségur, comme tutrice de sa fille et de son fils Raimond, seigneur de Cugat, avec lesquels elle habitait dans cette maison noble, et Rolland Robert, prêtre, habitant de Mérignas, à propos d'une pièce de pré située près du moulin de La Barthe (13).

Quelques documents prouvent que les deux frères d'Andaux, Jean et Raimond, prenaient les qualités de seigneurs de Cugat et de Brugnac; ainsi, le 16 mars 1557, Jean fut convoqué au ban et arrière-ban des nobles du Bazadais, à cause de ses maisons nobles de Cugat et de Brugnac (14); et, le 25 mai de la même année, il est inscrit

(13) Arch. de Brugnac. — Cette transaction nous a paru mériter d'être analysée à cause du procès qu'elle éteignit. En 1514, Jean d'Andaux avait vendu, à pacte de réméré de cinq ans, à Hélie de Lugat, prêtre, une pièce de pré en mauvais état, située dans la paroisse de Blazimont, au lieu du Marest, près du moulin de La Barthe, confrontant au ruisseau vieux qui descend de Toudenac et se jette dans la Gamage en longeant La Mothe. Le vendeur s'était réservé deux sous tournois de rente annuelle sur ledit pré. N'ayant pas, au bout des cinq ans, usé de son réméré, les héritiers de l'acheteur vendirent le fonds à l'abbé de Blazimont, celui-ci à Me Martin de La Vergne, procureur en la cour. qui l'avait vendu à Rolland Robert, prêtre. Marguerite de Ségur n'ayant reçu aucune rente depuis la mort de son mari, attaqua Robert pour reprendre la pièce de pré par droit de prélation et voulut se faire adjuger l'utile seigneurie avec la directe, les arrérages, etc. Robert déclarait qu'en effet il devait deux sous tournois de rente, mais que d'Andaux, en vendant le pré, avait vendu tous ses autres droits. Pour éviter un procès, il fut convenu entre les parties que pour les arrérages, lods et ventes et autres droits et devoirs, Robert donnerait à la dame d'Andaux une pipe de blé, mesure de Rauzan, six boisseaux faisant la pipe, moitié méture de moulin, moitié froment, trois barriques de vin et un écu sol, et qu'il reconnaîtrait le pré de ladite dame et de ses successeurs, seigneurs de Cugat, au devoir de deux sous tournois de cens et rente et deux deniers d'exporle à muance de seigneur et de tenancier.

(14) Arch. de M. d'Isle de La Lande, fils de feu M. d'Isle de La Lande, ancien proprietaire de Cugat, et habitant le château de La Rigale, près Ribérac, département de la Dordogne. Toutes les fois que dans cette notice les sources ne seront pas indiquées, c'est qu'elles proviendront de ces archives.

Digitized by Google

avec ces mêmes qualités dans le rôle des nobles de la même contrée. Quant à Raimond d'Andaux il est dans une transaction passée par devant Pierre Bonnet, notaire royal, qualifié seigneur de Brugnac, Cugat et Birac, demeurant dans la paroisse de Saint-Maur-de-Brugnac : Raimond avait épousé Isabeau de Chartres, fille de Jean de Chartres, seigneur d'Arpaillan, dont il n'eut pas d'enfants, et sa nièce, Anne d'Autefort, hérita de tous ses biens qu'elle apporta à son mari, Pierre Le Berthon, chevalier, veuf d'autre Isabeau de Chartres, sœur de la femme de Raimond d'Andaux ([15]). Il est probable, pour ne pas dire sûr, que Jean d'Andaux était mort aussi sans enfants avant son frère, qui était ainsi devenu seigneur de Brugnac et de Cugat.

La terre de Cugat ne resta pas longtemps entre les mains d'Anne d'Autefort qui la vendit, le 16 avril 1679, à Jean de Marsoulier, écuyer, sieur de Montaut ([16]). Jean paraît avoir eu deux fils : Jean *aliàs* Jacques, qui devint seigneur de Mondinet, et que nous laissons de côté, ne devant nous occuper que de la branche des seigneurs de Cugat, et François, qui fut seigneur de La Salle-de-Rauzan, Montaut et Cugat. François se maria avec demoiselle Magdeleine de Boyrac et mourut avant 1618; il laissa un fils nommé Daniel, seigneur de Montaut, Villottes, le Petit-Boyrac, Cugat et autres places, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, maître d'hôtel de sa maison, maréchal de bataille dans ses armées. Il épousa, par contrat passé le 20 janvier 1635, au château de

([15]) Voir la Notice sur le château de Brugnac.

([16]) Nous ne savons d'où les Marsoulier ou Marsolier tirent leur origine. Nous ne les trouvons qu'à partir du milieu du XVIe siècle et ils sont qualifiés seigneurs de Montaut, de La Salle, de Mondinet, etc.; nous avons fait déjà connaître quelques membres de cette famille en parlant de ces diverses maisons.

Digitized by Google

Fournil en Périgord, demoiselle Anne de Barraud, fille de feu Pierre de Barraud, écuyer, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé de Navarre, seigneur des châtellenies de Fournil et de Saint-Sauveur, et de demoiselle Jeanne de Sansart (17) qui reçut 10,000 livres de dot. Daniel de Marsoulier était mort le 15 août 1652, laissant neuf enfants : Daniel, l'aîné des garçons; Marie, l'aînée des filles; Joseph, Élisée, Jean, Jacques, Marie, la jeune; Pierre et Jeanne; un dixième enfant, nommé Izaac, était mort. Daniel, l'aîné, hérita, par codicille du 13 juillet 1665, d'Élisée de Barraud, seigneur de Beaupoyer, son grand-oncle maternel, de la somme de 2,000 livres. Deux ans auparavant, le 22 septembre 1663, Daniel de Marsoulier, fit, tant en son nom qu'en celui d'Anne de Barraud, sa mère, un échange de rentes et de deniers d'exporle avec Mre Jean Le Berthon d'Aiguilhe, chevalier, seigneur de Brugnac; celui-ci céda des rentes assises sur la métairie de Tartuc située dans la paroisse de Toudenac et contenant quarante journaux, plus des deniers d'exporle et des rentes sur diverses pièces de terre faisant ensemble cinquante-deux journaux, onze lattes, seize escas. Il reçut à la place, des deniers d'exporle et des rentes dans diverses paroisses.

Le 12 juin 1665, Anne de Barraud se déchargea, en faveur de Daniel de Marsoulier, son fils, de l'administra-

(17) Le sieur de Cugat agissait de l'avis et consentement d'Ézéchiel de Puch, sieur de Pailhas, et de Daniel de Puch, sieur d'Armagnac; la future se mariait du consentement de sa mère, et de l'avis et conseil de Joseph de Barraud, sieur de La Sauve, Élizée de Barraud, sieur de Beaupoyet, Hélie Chaussade, sieur de Soleil, Pierre de Chaussade, sieur de Lambertie, et Pierre de La Tané, ministre du Saint-Évangile, parents paternels de la dite Barraud, et Joseph de Luxe, sieur de Capian, de La Taste, de Gourran et autres places, ses parents maternels, tous écuyers. Lorée Bacallan, Maugarnit Bacallan, Teyssendier, notaire royal, ont signé au contrat outre les ci-dessus nommés.

Digitized by Google

tion de la maison de Cugat, et fit procéder, à cette occasion, à l'inventaire des meubles qu'elle renfermait; cet inventaire fait parfaitement comprendre la distribution de cette maison qui n'a guère changé depuis (18).

L'année suivante, Anne de Barraud habitait, dans la paroisse de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, la maison noble de La Tripoudière ou du Petit-Pressac où elle passa, le 3 mai, une transaction avec son fils aîné, demeurant à Cugat, faisant pour lui et ses frères et sœurs, à propos du règlement des comptes de la tutelle qu'elle avait exercée. Après être restée quelque temps à La Tripoudière, elle abandonna cette maison pour se retirer dans celle de La Jaubertie en Périgord où elle fit son testament, le 30 avril 1692. Dans cet acte de dernière volonté elle demande à être ensevelie dans la chapelle de Fournil, elle nomme ses enfants encore vivants: Daniel, Élisée, Jean et Jacques, Marie, autre Marie et Jeanne, puis Anne, sa petite-fille, fille de Joseph de Marsoulier, son second fils. Elle lègue 300 livres à Pierre de Marsoulier, fils de Daniel, son fils aîné; 500 livres à Anne, fille du même Daniel; 200 livres à Anne, fille de feu

(18) On commence l'inventaire par les meubles de la petite tour qui est entre le couchant et le nord; de cette tour on entre dans la grande salle puis dans une dépense qui est sous l'escalier, puis dans l'autre grande chambre, ensuite dans un cabinet d'où l'on pénètre dans l'autre tour; on revient dans l'antichambre, dans la garde robe, dans la fournière. On monte dans les chambres hautes en commençant par la grande chambre qui est sur la salle basse, puis dans la première tour, on revient dans la chambre haute d'où l'on pénètre dans la seconde tour qui la joint où est un grand coffre renfermant les papiers de la maison. Enfin dans la tour haute au-dessus de la salle. — Dans la chambre du bordier, dans la chambre de la grange, sur la fournière où il y a un billard, dans un petit cabinet qui est dans la cour près de la chambre neuve, dans une dépense qui est au-dessus du degré (ce doit être l'escalier qui est près du puits). Dans un grenier, puis dans la salle haute, sur le palier du degré où il y a un coffre renfermant des papiers; une autre salle haute et enfin une petite dépense.

Digitized by Google

Joseph, son second fils, outre son droit de légitime. Les frais qu'elle a faits lors du mariage de Marie, l'aînée, mariée avec le sieur de La Roche, lui tiendront lieu de légat. Elle lègue à Marie, la seconde, 60 livres. Elle dit avoir fait trois donations en faveur de Jeanne, la plus jeune : la première de 2,000 livres à prendre sur ce qui lui revenait des biens du sieur de Marsoulier, son mari, la seconde de 1,000 livres sur la succession du sieur de Fournil, seigneur de Monbasillac, son père, la troisième de 1,000 livres; elle confirme ces donations par préciput et avantage.

Comme elle a laissé à Daniel, son fils aîné, la jouissance de certains biens, elle veut qu'il se contente de cette longue jouissance; il est seigneur et propriétaire de Cugat, elle lui laisse tous les titres et papiers de cette maison et tout ce qu'elle peut avoir à prétendre sur elle. Elle veut qu'Élisée de Marsoulier de Montaut, son fils, capitaine de dragons dans le régiment d'Asfelt, se contente de la donation qu'elle lui a faite du tiers de la succession qu'elle a recueillie du vicomte de Monbasillac, son frère. Elle lègue à Jean de Marsoulier, sieur de Challès, le tiers des biens qu'elle s'était reconnus par son contrat de mariage, plus, par préciput et avantage, le tiers de ce qu'elle a eu de la succession du vicomte de Monbasillac, à la condition de laisser ce legs à ses enfants et, à leur défaut, à un mâle de la famille de Barraud portant son nom et ses armes : à Jacques, son fils, sieur de La Roque, une double légitime sur ses biens et tout ce qu'elle a recueilli de la succession de feue Jeanne de Barraud, dame de La Lande, sa sœur; enfin à tous ses enfants, leur légitime. Pour tous ses biens non légués, elle institue héritiers universels Élisée et Jean, ses fils, par égales portions, à la charge par

Digitized by Google

Élisée de remettre à son frère sa portion lorsqu'il rentrera en France, ou à ses enfants s'il en a; et si Jean ne rentre pas, elle veut que tout ce qui doit lui revenir soit remis aux enfants ou petits-enfants dudit Jean. Elle exclut de sa succession Marie, l'aînée, et Marie la seconde. Comme Élisée, qui est au service du roi, expose tous les jours sa vie, elle veut que, s'il vient à décéder avant elle, Pierre de Marsoulier, sieur de Cugat, son petit-fils, recueille les biens qui doivent revenir à Jean et les lui remette lorsqu'il les réclamera. Elle nomme exécuteur testamentaire Pierre d'Assat, sieur de Servelaure, son neveu, et, dans le cas où le nom des Marsoulier se perdrait, elle substitue en tous ses biens Marguerite de Barraud, dame de La Boissière, sa sœur, à celle-ci Pierre d'Assat pour une moitié, et, pour l'autre moitié, deux parts seront faites, une pour son neveu et filleul, le sieur des Gunies, et l'autre à son neveu, le sieur du Clos de La Boissière, et à ses sœurs.

Depuis que les Marsoulier possédaient Cugat, on avait donné à cette maison noble le nom de Montaut, ainsi qu'il résulte d'une police passée le 12 août 1669, entre Daniel de Marsoulier et André Platon, couvreur, lequel s'engageait à recouvrir les bâtiments qui étaient « au lieu de Montaut, ci-devant Cugat ». Cependant presque tous les actes notariés contemporains nomment cette maison Cugat; cette appellation a prévalu jusqu'à nos jours.

Lors de la révocation de l'édit de Nantes, la plus grande partie des nobles du duché d'Albret rentrèrent dans le giron de l'Église catholique avec autant de facilité qu'ils l'avaient abandonné lorsque leurs intérêts les portaient à se faire calvinistes, secte qu'avaient embrassée leurs suzerains. Quelques cadets aimèrent mieux s'exiler chez des nations protestantes dont les souverains les

Digitized by Google

recevaient avec plaisir, et où leur condition devint, pour la plupart, meilleure que celle que leur position de cadets pouvait leur faire espérer dans leur pays; mais, les aînés comprirent généralement qu'il valait mieux, pour le moment, obéir à l'édit du roi. C'est ce que fit le seigneur de Cugat; on trouve en effet cette note dans les registres de l'état civil de la paroisse de Ruch : « 16 septembre » 1685. J'ai donné l'absolution de l'hérésie de Calvin à » M. de Montaut et à un valet et deux servantes. Ledit » sieur a signé, de la parroisse de Blazimont. Règes, » curé de Ruch. Le mesme jour je suis esté dans la » maison noble de Cugat, parroisse de Blazimont, à la » réquisition de M. de Montaut, pour recevoir l'abjura- » tion de l'hérésie de Calvin de madame sa femme, » mademoiselle sa fille et monsieur son fils; ne pouvant » aller dans aucune esglise pour cest effect je leur ay » donné l'absolution de ladicte hérésie ledict jour; et » ladicte dame a signé faisant pour elle et pour ses » enfants, de la parroisse de Blazimont: A. de Ségur, » faisant pour mes enfans. Règes, curé de Ruch. »

Daniel de Marsoulier avait épousé Anne de Ségur, dont la sœur Jacquette avait été mariée avec Daniel de Boyrac, écuyer, seigneur de la maison noble de Naujan. Jacquette, devenue veuve et héritière de son mari, céda à Marsoulier, son beau-frère, tous les droits qu'elle avait sur la succession de son mari, moyennant la somme de 1,500 livres, sauf quelques rentes qu'elle se réservait.

Daniel de Marsoulier et Anne de Ségur eurent Pierre et Anne. Pierre mourut vers 1698 sans avoir été marié.

Anne épousa, par contrat du 30 octobre 1698, Benjamin de Puch-d'Estrac, écuyer, sieur de Vermon, capitaine de cavalerie au régiment de Larrard, fils de feu Jean de Puch-d'Estrac, écuyer, seigneur de Lugagnac, et de

Digitized by Google

Suzanne d'Orgouilloux, damoiselle. Anne, âgée de plus de vingt-cinq ans, se maria avec le consentement de son père (sa mère n'existait plus). Elle se constitua en dot tous ses biens présents et à venir et les sommes qui lui étaient dues par messires de Ségur-Cabanac, frères et neveux de sa mère. Marsoulier donna à sa fille les maisons nobles de Boyrac et de Naujan, situées dans la juridiction de Rauzan, et promit de les lui livrer dans trois ans; il s'engagea, en attendant, à nourrir et loger les époux chez lui. Il lui donna aussi, de son chef, la métairie de Villottes (19).

Peu de temps après son mariage, Benjamin de Puch-d'Estrac partit pour l'Italie dans le régiment de cavalerie de Rassé; il était à Crémone lorsque, se voyant gravement atteint d'une fièvre continue, il fit son testament, le 29 novembre 1701. Il laissa le soin de pourvoir à sa sépulture à son frère Daniel de Puch-d'Estrac, capitaine dans le régiment de cavalerie de Vienne, étant alors dans la même ville de Crémone; il chargea l'aumônier de son régiment de le faire ensevelir si son frère était obligé de partir. Il avait deux enfants, Anne et Daniel (20). Il légua à sa fille 4,000 livres et fit son fils héritier universel, leur substituant le sieur de Lugagnac, son frère; il laissait à sa femme la jouissance de tous ses biens et il la chargeait de la tutelle de ses enfants, tant qu'elle resterait veuve; si elle se remariait le sieur de Lugagnac la remplacerait dans cette tutelle (21). Il mourut le

(19) Je ne connaissais pas ces divers documents et quelques-uns des suivants, lorsque j'ai fait la notice sur la maison noble de Naujan, dans la paroisse de Saint-Vincent-de-Pertignas.

(20) Daniel était né le 23 août 1701 et baptisé le 24; son parrain était Daniel de Puch-d'Estrac, de Lugagnac qui, étant absent, avait été remplacé par Jean Goisson, de La Beylie, et pour marraine Marie Silvestre, remplacée par Anne de Thounens.

(21) Antoine de Meslon, écuyer, sieur de Mondinet, était tuteur des enfants en 1708.

Digitized by Google

2 décembre, dans la maison d'Antoine Piscuatti qui écrivit le lendemain à sa veuve pour lui annoncer ce malheur.

Anne de Marsoulier se remaria, en 1705, avec messire Gédéon de Cosson, sieur de Trémont, ainsi qu'il résulte du bail à moitié fruit d'une métairie située au lieu de La Forêt, paroisse de La Reyre, qu'elle et son nouveau mari consentirent en faveur d'Antoine Favereau, laboureur (22).

Daniel de Marsoulier, seigneur de Montaut et de Cugat, fit son testament le 22 août 1709. Après avoir donné le nom de sa femme, de ses enfants, rappelé les deux mariages de sa fille, la dot qu'il lui avait constituée, il ajoute que, s'étant engagé à lui garantir de toute hypothèque les biens venant du sieur de Boyrac et qu'ayant été évincé d'une partie de ces biens par Jacob de Puch, écuyer, seigneur de Montbreton, il veut qu'il lui soit donné des biens de son hérédité, jusqu'à concurrence de la valeur de ceux que Jacob de Puch possède maintenant. Il lègue à Daniel de Puch-d'Estrac, écuyer, sieur de Vermon, son petit-fils, la somme de 1,500 livres; à Jean et Jacques de Marsoulier, ses frères, qui sont maintenant hors du royaume, en cas qu'ils rentrent et se remettent sous l'obéissance du roi et non autrement, les deux tiers de tous les biens dont il a hérité de sa mère, d'Élisée-de Barraud, sieur de Beaupouyet, et de messire de Fournil, son oncle, situés en Périgord; mais il veut que son héritière jouisse de tous ces biens et legs qu'il fait à ses frères, sans être obligée d'en rendre compte ni d'en payer les reliquats s'ils rentraient en France; et s'ils n'y rentrent pas, il révoque ce legs; il lègue à sa servante 400 livres, et diverses sommes à ses autres domestiques;

(22) Arch. de Mme de Puch.

Digitized by Google

à N. de Marsoulier, fille naturelle de feu Pierre de Marsoulier, son fils, et de Marie....., à présent femme de Jacques de Savariaut, une somme de..... Il institue héritière universelle Anne de Puch-d'Estrac, sa petite-fille, à laquelle il substitue Daniel, son petit-fils, frère d'Anne; mais jusqu'à ce que son héritière ait atteint vingt-cinq ans ou soit mariée, et, à son défaut, son frère; il veut que demoiselle Anne de Puch-d'Estrac, leur tante maternelle, jouisse de tous les biens qu'il laisse et il l'institue exécutrice testamentaire avec le pouvoir, pendant les deux ans qui suivront son décès, de vendre à Élisée de Montaut, son frère, ou à son fils, son neveu et non à d'autres, sa maison de Cugat et tous les fiefs, rentes et domaines qu'il possède dans les sénéchaussées de Castelmoron, Bazas et Libourne, pourvu que le prix ne soit pas moindre de 30,000 livres, et d'en employer la somme au profit de son héritière.

Daniel de Marsoulier mourut le 3 août 1711 et son testament fut ouvert le 11 du même mois.

Par transaction du 10 novembre 1709, Anne de Marsoulier renonça, en faveur d'Anne et de Daniel de Puch-d'Estrac, enfants provenus du premier mariage de la demoiselle de Marsoulier, représentés par leur tuteur Antoine de Meslon, écuyer, seigneur de Mondinet, aux acquets de son premier mariage, moyennant une somme de 1,033 livres 18 sous; mais Daniel, devenu majeur et se considérant lésé par cette transaction qu'il considérait comme frauduleuse, se pourvut par lettres de restitution pour faire réparer le préjudice considérable qui lui avait été fait. Les considérants de ces lettres paraissent prouver qu'Anne de Marsouiller, à peine veuve, négligea à peu près entièremet ses enfants, et que sa conduite n'était peut-être pas tout à fait irréprochable. Après la mort de

Digitized by Google

Benjamin, Anne de Puch-d'Estrac de Missaud se chargea de Daniel auquel elle donna un précepteur catholique, et Daniel de Marsoulier prit chez lui sa petite-fille. Elle avait trente ans environ lorsqu'intervint, le 9 septembre 1730, entre elle, comme héritière de son grand-père, et le sieur de Trémont, second mari de sa mère, agissant au nom de celle-ci, une sentence arbitrale par laquelle il fut convenu que le sieur de Trémont lui délaisserait, dans un mois, la libre possession de la maison noble de Cugat, appartenances et dépendances, en remboursant les frais de culture. De son côté, elle devait lui laisser dans huit jours les maisons nobles de Naujan et Boyrac. Le sieur de Trémont, pour restitution des fruits et dégradations faites dans les bâtiments de Cugat, payerait la somme de 600 livres. Cette sentence ne fut pas exécutée, car le 18 janvier de l'année suivante, Anne de Marsoulier habitait encore Cugat et y fit son testament par lequel elle déclara que, par son contrat de mariage avec Benjamin de Puch-d'Estrac, elle avait donné le tiers de ses biens à un des enfants mâles qui naîtraient de ce mariage; elle légua ce tiers à Daniel, son fils, mais rien autre chose; elle se plaignait de ce que Daniel de Marsoulier, son père, par le conseil de la demoiselle de Missaud, sa tante paternelle, l'avait privée de son hérédité pour la donner à sa fille, mais ne voulant pas enlever à cette fille ses droits légitimaires, elle lui laissait les acquets qu'elle avait gagnés depuis son mariage avec Gédéon de Cosson, sieur de Trémont, son second mari. Et si sa fille soulevait quelques contestations sur les termes de son testament, elle laissait ces acquets au sieur de Trémont, son fils du second mariage. Depuis lors, il n'est plus parlé d'Anne de Puch-d'Estrac qui dut rester fille. Le sieur de Trémont et sa femme, qui s'étaient convertis lors de la révocation

Digitized by Google

de l'édit de Nantes, n'assistaient plus, maintenant que le danger était passé, aux offices religieux de Blazimont; de plus, ils se mirent, pour faire de l'argent, à couper les bois de haute futaie appartenant aux mineurs; le tuteur fut obligé de s'adresser à la justice, et obtint un appointement, du 15 février 1708, qui leur fit défense de continuer; ils commirent, au préjudice des mineurs, d'autres méfaits qu'il serait trop long d'énumérer.

Au surplus, si les maîtres de Cugat ne marchaient pas dans le droit sentier, la conduite des domestiques laissait à désirer, ainsi que nous l'apprend une enquête faite par Jean Martineau, juge civil et criminel de Blazimont, à la requête du sieur Pierre Gramon, précepteur des enfants de messire de Trémont, et d'après laquelle ce dernier aurait donné des coups de bâton à Gramon, dans la cuisine de Cugat, sous prétexte qu'il faisait la cour à la fille de compagnie de la maison (23).

Daniel de Puch-d'Estrac, écuyer, seigneur des maisons nobles de Lugagnac et de La Forest, qui était toujours resté avec sa tante, épousa, par contrat du 22 décembre 1722, demoiselle Marie-Barbe de Cazenove, fille unique de messire Louis de Cazenove, écuyer, seigneur de l'Hérisson, et de dame Élisabeth d'Aix, dame de Grossombre et de Larmavaille, habitants de la paroisse de Dardenac en Entre-deux-Mers.

Nous avons vu qu'Anne de Puch-d'Estrac, sœur de Daniel, avait été instituée par son grand-père héritière universelle, et qu'en 1730 elle vivait encore et avait transigé avec sa mère à propos de la maison de Cugat; cependant le 7 août 1728, Daniel, son frère, avait fait

(23) Arch. de Laubesc. — Arch. de M. d'Isle de La Lande. — Arch. dép., registres de la cour des Aides. — *Nob. de Guienne et de Gascogne*, t. III, p. 222.

Digitized by Google

hommage au duc de Bouillon pour la maison noble de Lugagnac, les fiefs qu'il possédait dans la juridiction de Pellegrue, et la maison noble de Cugat, en la paroisse de Toudenac, et lui avait fourni son dénombrement; il est probable que sa sœur, ayant alors trente ans environ, avait renoncé au mariage et lui avait donné la maison de Cugat. Ce dénombrement ne fut pas vérifié de suite par les agents du duc de Bouillon; de sorte que, le 27 août 1746, Daniel présenta requête à M. de Mazelière ([24]), pour qu'il le vérifiât et l'approuvât. Le procureur du duc, chargé de la confection du papier terrier, répondit que toutes les formalités n'avaient pas encore été accomplies par le seigneur de Cugat, et qu'il était de règle que ce dénombrement fût publié pendant trois audiences des juges des lieux et pendant trois dimanches à la sortie des messes des paroisses où les biens et les fiefs étaient situés; il ordonnait en même temps que ces publications fussent faites.

Daniel, après avoir fourni tous ses titres, fut, par jugement de la cour des Aides de Guienne du 30 juin 1753, maintenu dans la possession de sa noblesse et exempté du droit de franc-fief; Jean-Baptiste Maignol, conseiller du roi en ses conseils et procureur général en ladite cour, lui envoya, le 4 juillet, le visa de ce jugement.

Le 19 novembre 1765 intervint un accord entre Marie-Barbe de Cazenove, alors veuve de Daniel, et demeurant à Cugat, et ses filles, Marie-Élisabeth de Puch-d'Estrac, femme de messire Alexandre de Puch de Montbreton, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, habitant de la paroisse de Saint-Martin-de-Lerm, Jeanne

([24]) De Mazelière, écuyer, conseiller du roi, président présidial et lieutenant général, commissaire départi par le roi pour la vérification des aveux et dénombrements des vassaux du duc de Bouillon.

Digitized by Google

de Puch-d'Estrac de Grossombre, Angélique de Puch-d'Estrac de Cugat, Anne de Puch-d'Estrac de Valains (25), et Marie-Paule de Puch-d'Estrac de Larmavaille, accord par lequel Mme de Puch-d'Estrac se démit, en faveur de ses filles, de la maison noble de Cugat, ses appartenances et dépendances; mais elle se réserva: le droit de disposer à sa volonté d'une somme de 21,116 livres 9 sous 4 deniers qu'elle avait de reprises sur les biens de son mari, la jouissance de tous les cens et rentes désignés dans le dénombrement de la maison noble de Cugat fourni par son mari au maréchal duc de Duras, les lods et ventes et les arrérages. Par suite de cet accord, les demoiselles de Puch-d'Estrac firent le partage de leurs biens le 6 décembre 1766: Marie-Élisabeth, pour lui tenir lieu du tiers qu'elle avait dans tous les biens délaissés par son père, eut la maison de Cugat, avec ses appartenances et dépendances situées dans les paroisses de Toudenac, Blazimont, Puch et Piis, estimée 35,000 livres. Il restait aux quatre autres filles la maison noble de Lugagnac estimée 46,720 livres. Un contrat qu'elles avaient sur les tailles de l'élection de Bordeaux, dépendant de l'hérédité de la demoiselle de Missaud, tante de leur père, et la quatrième partie d'un droit de pêche sur la Dordogne devaient rester en commun, mais le tiers devait être retiré par la dame de Montbreton. Les meubles devaient être partagés de la même façon; et, comme le lot pris par la dame de Montbreton excédait celui resté à ses sœurs de 7,760 livres, elle devrait leur rembourser cette somme.

Un autre accord eut lieu, le 15 décembre 1769, entre Jeanne de Puch-d'Estrac de Grossombre, d'une part, et Angélique de Puch-d'Estrac de Cugat, Anne de Puch-d'Estrac de Valains et Marie-Paule, d'autre part, par

(25) Valains, village de la paroisse de Pellegrue.

Digitized by Google

lequel il fut convenu que mademoiselle de Grossombre donnerait à chacune de ses sœurs la somme de 15,000 livres pour tout ce qu'elles pouvaient avoir à prétendre sur la maison noble de Lugagnac.

Jeanne épousa, le 10 janvier 1770, son parent, messire François-Augustin d'Estrac, écuyer, garde du corps du roi, fils de feu messire Laurent d'Estrac de Barrot, écuyer, seigneur de Caplisse, et de feue dame Claude-Magdeleine d'Abadie, habitant de la paroisse de Samazan en Albret ([26]). La future, outre les biens qu'elle possédait de

([26]) Le futur était assisté de ses parents et amis, et la future agissait avec le consentement de sa mère absente, mais représentée par Jean de Soires, écuyer, habitant de la paroisse de Caumont, juridiction de Castelmoron, et assistée de messire Alexandre-Henri de Puch de Montbreton, chevalier de Saint-Louis, seigneur des maisons nobles de Villepreux et Cugat, son beau-frère, et autres parents et amis.

Les d'Estrac étaient originaires du Condomois; nous ne savons de qui descendait le d'Estrac marié à Philippe de Puch, père de Jean d'Estrac, et dont le petit-fils Pierre fut héritier de sa tante, Jeanne de Puch, et prit, par suite des conditions établies dans le testament du 31 mai 1604, le nom et les armes des de Puch, et s'appela de Puch-d'Estrac; nous trouvons:

1° Arnaud d'Estrac, écuyer, marié en 1544, à Jeanne de La Barthe, habitant un petit lieu du Condomois appelé Puch-de-Gontaut. Il paraît avoir eu pour fils:

2° Gratien d'Estrac, écuyer, habitant le Puch-de-Gontaut, marié à Hélène de Larrieu dont il eut:

3° Joseph d'Estrac, marié, par contrat du 22 juillet 1601, avec demoiselle Anne de Laban, fille du sieur de Laban, capitaine d'infanterie, et de Jouine de Saubat, damoiselle, qui laissèrent:

4° Gratien d'Estrac, capitaine au régiment de Pons-infanterie, marié, par contrat du 4 octobre 1633, avec Marie de Meslon, fille de Pierre de Meslon, écuyer, et de Marie de Goubard, dont:

5° Adam d'Estrac, seigneur de Barrot, capitaine d'infanterie au régiment de Crussol, marié avec Marie de Moreau, fille de N... Moreau, gouverneur de Montségur, et de Marguerite de Lambertie, dont:

6° Laurent d'Estrac, seigneur de Barrot et de Caplisse; il fit, le 22 juillet 1741, son testament où il déclara avoir été marié avec Claude-Magdeleine d'Abadie. Il mourut le 22 mai 1746, laissant sept enfants dont l'aîné:

7° François-Augustin d'Estrac, écuyer, seigneur de Lugagnac, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps du roi dans la compagnie de Luxembourg, épousa, par contrat du 10 janvier 1770, Jeanne de Puch-d'Estrac de Grossombre.

Digitized by Google

son chef, reçut de sa mère 5,500 livres payables après le décès de celle-ci.

Marie-Barbe-Thérèze de Cazenove, veuve de Daniel de Puch-d'Estrac, fit, au château de Lugagnac, le 3 septembre 1782, son testament par lequel elle déclare que lorsqu'elle était venue habiter la ville de Pellegrue, près de Lugagnac, son gendre lui avait fourni les choses nécessaires dont elle manquait, et qu'il ne lui avait pris qu'une modique pension lorsqu'elle était allée habiter Lugagnac; en conséquence, elle léguait à Jeanne, sa fille, femme du seigneur de Lugagnac, tous les meubles de la chambre qu'elle occupait dans ce château. Comme lors du mariage de sa fille Élisabeth, femme de messire de Montbreton, elle lui avait donné le tiers de ses biens et le tiers des droits qui lui revenaient sur les biens de son mari, elle ne donnait que 5 sous à chacun des enfants de ladite Élisabeth, et elle instituait héritières universelles ladite Jeanne, Angélique et Paule, ses filles; elle dut mourir vers la fin de l'année suivante, car son testament ne fut ouvert que le 3 décembre 1783. Il est probable que, dans le legs universel de la testatrice, était comprise la maison de Cugat, bien que messire de Puch de Montbreton se qualifiât seigneur de Cugat, puisque sa femme n'intervient pas dans un arrangement fait le 22 décembre 1784, et par lequel il fut convenu entre les trois autres sœurs que Paule et Angélique jouiraient de Cugat, de Larmavaille et du moulin de Saint-Quentin, provenant de la succession de leur mère.

François-Augustin d'Estrac mourut avant la Révolution, laissant trois enfants: Alexandre-Henri-Daniel, l'aîné, qui émigra en novembre 1791, Benjamin-Fortuné qui, à son tour, émigra en mars 1792, et Marie-Barbe-Thérèze d'Estrac qui resta avec sa mère à Lugagnac, ainsi qu'il résulte

Digitized by Google

d'un certificat que leur délivrèrent Jean Dupuy, Bonac et Monier, officiers municipaux de Pellegrue, et J. Ravalleau, secrétaire général de cette municipalité. La détresse de ces deux dames était extrême à cette époque; les fermiers qu'on leur avait imposés ruinaient leurs biens et faisaient en outre leurs efforts pour prendre les récoltes pendantes. Jeanne, dans les premiers mois de 1796 présenta à l'administration municipale de Pellegrue une pétition pour qu'on se pressât à désigner ceux de ses biens dont la République devait s'emparer et auxquels elle renoncait, pourvu qu'on l'autorisât à disposer paisiblement des portions qu'on voudrait bien laisser à elle et à sa fille. Le 5 juin (17 prairial an IV), l'administration municipale de Pellegrue (27) s'ajourna au 8 pour délibérer définitivement sur la pétition de Mme d'Estrac; conformément aux lois des 9 floréal an III et du 20 floréal an IV, « considérant », dit la délibération, « que le séquestre étant apposé sur les » biens de ladite veuve d'Estrac, dont elle a fourni l'état » détaillé, et que les fermiers, instruits de sa démarche, » pourraient anticiper la perception de certains fruits, tels » que les herbes des preds et autres revenus précoces, » ladite administration leur fait inhibition et défense de » percevoir aucuns fruits qu'ils ne pourraient représenter » en nature jusqu'à nouvelle intimation qui leur en seroit » faite ou qu'il en sera autrement ordonné ». Et comme Pierre Illaret, un des cofermiers, habitait Pellegrue, l'administration arrêta que cette délibération lui serait signifiée et qu'il aurait à s'y conformer. Elle décida, en outre, que les biens de madame d'Estrac seraient divisés en quatre lots, dont deux au profit de la République et les

(27) *Pièces justificatives,* n° 5. Cette administration se composait des citoyens Cedou, président provisoire, Bouleytier, Pindray aîné et Fouignet administrateurs, Paquier, commissaire par intérim, et Ravalleau, secrétaire en chef.

Digitized by Google

deux autres au profit de cette dame et de sa fille, après avoir préalablement distrait, en valeur desdits fonds, la somme de 20,000 livres au profit de la veuve, à laquelle il est donné acte de la renonciation qu'elle a déclaré faire à la préférence que lui donne la loi pour acquérir la portion des biens dont elle fait abandon à la République, en réparation de l'émigration de ses deux fils. Il fut décidé enfin qu'on vendrait les pièces détachées du principal domaine de Lugagnac, qui étaient généralement en très bons fonds, en indemnité des frais de la guerre. L'affaire traîna en longueur, et ce ne fut que le 26 mars 1798 (6 germinal an VI), que, par arrêté de l'administration centrale du département de la Gironde, les pièces de terre séparées des domaines de M. d'Estrac furent acquises à la République et mises en vente.

L'aîné des enfants de Mme d'Estrac mourut très probablement pendant l'émigration; Benjamin-Fortuné, de retour en France, eut pour sa part, des biens de ses parents, le domaine de Lugagnac, et Marie-Barbe-Thérèze eut Cugat. Elle épousa, le 20 décembre 1803, M. Pierre d'Isle de La Lande, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant dans le bataillon de Bourbonnois-infanterie. En 1789, il vota par procuration de son père dans l'ordre de la noblesse, à Castelmoron d'Albret, sous le titre de comte de l'Islet, émigra, fut blessé à Oberkamlach, amnistié le 22 avril 1803 [2 floréal an XI] et rentré en France, il épousa, le 20 décembre 1803 [28 frimaire an XII], Marie-Barbe-Thérèze d'Estrac. Il fut fait chevalier de Saint-Louis en 1814, testa le 15 janvier 1824 et mourut peu après. Il laissait trois enfants dont deux sont morts jeunes, l'autre, Henri-Marie d'Isle de La Lande, né au château de Lugagnac le 10 septembre 1810, a épousé, le 16 février 1830, Victoire-Henriette de Puch de Montbreton,

Digitized by Google

décédée le 7 janvier 1840 à l'âge de vingt-six ans, et en secondes noces, le 17 octobre 1842, damoiselle Jeanne-Augustine de Beauroyre. Il possédait le domaine de Cugat. Il n'eut pas d'enfants de cette seconde femme, mais il avait du premier lit : 1° Joseph-Alexandre-Marie d'Isle de La Lande, né au château de Montbreton le 25 décembre 1838, marié, le 1er juin 1858, à damoiselle Césarine-Marie-Marthe de Beauroyre, avec laquelle il habite le château de La Rigale, près de Ribérac en Périgord ; 2° Rose-Élizabeth-Marguerite d'Isle de La Lande, mariée en 1854, à Jean-Marie-Joseph-Henri d'Auzac de La Martinie, ancien membre du Conseil général de la Gironde, ancien maire de Pujols ([28]), auxquels appartient le château et le domaine de Cugat.

([28]) Notes manuscrites de M. d'Isle de La Lande père et de M. d'Auzac de la Martinie. — *Nob. de Guienne et de Gascogne,* t. II, p. 274.

FIN DE LA JURIDICTION DE BLAZIMONT.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA JURIDICTION DE BLAZIMONT

N° I

Extraits de Baillettes passées en faveur de colons étrangers par l'abbé de Blazimont.

Bail à fief nouveau par Bernard d'Espiemont, abbé de Blazimont, à Johan Boneu, paroissien de Loyre en Saintonge, de 30 journaux de terre, situés dans la paroisse de Pix, au lieu appelé au Cordeu, en la seigneurie de Blazimont, « loquau feu lodeyt senhor es tingut de bideneyar ». (Fol. 34 du terrier de Blazimont déposé aux Archives départementales.) — 25 janvier 1478.

Reconnaissance par Johan Lombard, de la paroisse de Bussac, diocèse de Périgueux, d'un tènement au lieu appelé à l'Ostau-d'Amanieu-Helies, près du chemin public qui va de Blazimont à Sallebruneau d'un côté, et à la *rulha* qui descend de La Lagua-Salada et va à la Font-deus-Picons. (Fol. 49.) — 14 décembre 1478.

Bail à fief nouveau par l'abbé à Mathelin Garin et à Johan Garin frères, natifs du pays de Peyto [Poitou] — *de tot aquet molin, molinar apperat lo molin de La Barta ab lo fons et loc en que es enteguamentz ab totas sas ayguas anantas et benentes, sclusas, yssatz estancadas et deffuitas*..... plus deux journaux de terre qui tiennent au moulin, entre le chemin public, la défuite du moulin et la propriété de Bernard Deymey. Arnaud Deymey, témoin. (Fol. 54.) — 22 août 1478.

(Nous avons oublié de citer cette baillette dans la notice de ce moulin, p. 438.)

Digitized by Google

Reconnaissance par Johan Moricet de la paroisse de Boni, diocèse de Poitiers, d'une maison avec une certaine quantité de terres qu'il avait achetées de l'honorable homme Brun Savin. Témoin, noble homme Bertrand Masère. (Fol. 57.) — 10 février 1478.

Bail à fief nouveau par l'abbé à Johan Rey, de la paroisse de Saint-Christophe, diocèse de Poitiers, de 30 journaux de terre, haie, bois et désert, situés dans la paroisse de Blazimont au lieu appelé à La Braneyre, plus deux journaux. (Fol. 59.) — 6 juin 1479.

Reconnaissance par Johan Amer, paroissien de Saint-Vincent, diocèse de Poitiers, et toute sa famille, d'un tènement, paroisse de Blazimont, au lieu appelé à l'Ostau-d'Amanieu-Helies, sur le chemin de Sallebruneau à Blazimont, qu'il avait acheté de Jean Lambert, paroissien de Bussac. (Fol. 64.) — 30 mars 1479.

Reconnaissance par Thomas Botin et son fils Jean, demeurant en l'évêché de Poitiers, pour eux et pour Mathelin Peytabin, d'une grande quantité de terres dans la paroisse de Blazimont. (Fol. 67.) — 12 décembre 1478.

Bail à fief nouveau par l'abbé à Jacmes Geraudeu, de la paroisse de Neuville, diocèse de Saintes, de 60 journaux de terre et 4 journaux pour faire une prairie, dans la paroisse de Blazimont, au lieu appelé au Mayne-de-Baudoin, dans lesquels il pourra bâtir et établir des vignobles ou terres labourables à sa volonté. Témoin, noble homme Jehan d'Andaus, seigneur de Brugnac, etc. (Fol. 78.) — 31 janvier 1478.

N° II

Siège du couvent de Blazimont en 1587

L'an mil cinq cent nonante huit et le second de janvier, par devant nous Pierre de Missan, juge royal de la jurisdiction

Digitized by Google

de Blazimont, ont comparu Joan et Pierre Aubert, escuyers frères, lesquels ont remontré que l'année mil cinq cent huitante sept, ceux de la religion prétendue réformée seraient venus assiéger l'abbaye de Blazimont, commendés par le sieur Melon, au nombre de deux mille hommes, et lesdits sieurs d'Aubert, s'étant rencontrés dans ce lieu, se seraient jetés dans ladite abbaye avec vingt-cinq ou trente des habitants, où ils auroient été vigoureusement attaqués, et ayant soustenu trois jours où il y auroit demuré aux approches de la muraille ou à la porte qui fut petardée, le nombre de six vingts hommes; et se voyant les susdicts sans espérance de secours, le Sr Pierre Aubert se serait sauvé la nuit avec la corde de la cloche à la faveur de l'obscurité, et se seroit rendu dans le bourg de Rozan, où il auroit faict un employ de huit à neuf cents hommes de pied, et de cent ou six vingts arquebuziers à cheval, et les ayant assemblés et remontré l'importance de ce siège que si l'on ne secouroit cette place qui étoit forte pour une bonne garnizon, qu'on les tiendroit subjects, qu'ils ne pourroient sortir de leur lieu, ny jouir en aucune façon de leurs biens, qu'ils seroient prins prisonniers, ou bien qu'ils seroient constraints de prendre leur party, leur ayant ledit sieur Aubert représenté les grands maux qui leur pourroient arriver de la prinse de ladicte abbaye; se qu'ayant bien considéré lesdicts habitants commendés par ledict sieur Aubert, accompagné de plusieurs de ses amis, et fut avec une telle diligence secourir ladicte place, que son frère avec les susdicts habitants qui estoient sur la voute qui n'en pouvoient plus, ledict sieur Aubert sy bien dispoza son attaque qu'au même temps, sans perte de dix hommes, il avait commendé une sentaine des plus aguerris pour monter avec cordes qu'ils jettaient à ceux qui étoient sur vouthe, qui avoient compozé à sortir desarmés; mais se voyant sy favorablement secourus, ledict sieur Aubert vit les moyens de se deffendre et de sortir l'esperance aux ennemis de les avoir ny par composition, ny autrement, ayant été secourus par les gens que sondict frère lui auroit mené, et se seroit resolu avec lesdicts habitants de perir tous ou de sortir les ennemis de la Foy de devant ce lieu, bien qu'ils les eussent faict demeurer quelques jours sans boyre ny manger

Digitized by Google

que quelque peu d'eau qu'ils prenoient la nuit dans les fosses qui estait moitié sang; mais la joye que ledict sieur Aubert eut et ses habitants de voir son frère qui attaqua les ennemis sy fierement, les encouragea sy fort qu'avec les hommes que sondict frère luy avoit destachés et les attaques que sondict frère fit, et par la porte et par la breche de la muraille où ils reussirent avec tant de faveur et advantage qu'ils y tuèrent tous ceux des meilleurs soldats, et gagnèrent les divers équipages et chevaux dudit sieur de Melon, general desdicts ennemis. Et parce que la mesmoire de cette action et de ses services rendus au Roy et pour la liberté de leur pays, lesdits sieurs Aubert pour s'en servir en cas de besoing, ont produit pour attestants : Me Pierre Tounens, Me Arnaud Guitard, notaire royal; Jacques Sonpré, Layisens, Anthoine Viredon, Guilhaume Garino, dict Vibdelet; Pierre Pichon et Johan Bouye, habitants dudit Blazimont; Fr. Anthoine Chaumette, Remy Faure, Pierre du Puch et Guilhem Berrit, tous lesquels d'age competant, leur main dextre levée, ont dict et attesté, moyenant leur serment, tout le contenu cy dessus estre veritable. Faict lesdicts jour, mois, an, et par devant que dessus.

Ainsi signés: Thounens, attestant; Sonpré, attestant; Bouye, attestant; Chaumette, Remy et du Puch, attestants; de Missan, juge; de Lavergne, greffier.

N° III

Réception d'un moine.

Aujourd'hy unziesme du mois de jung mil six cens vingt deux, à Sauveterre en Bazadois, et dans l'esglise du prieuré Nostre-Dame dudict Sauveterre dans laquelle les religieux de l'abbaye de Blezimond sont esté transferés, avant midy, et devant moy notaire royal soubz signé, présans les tesmoingtz bas nommés, a compareu en sa personne Richard André, escuyer, habitant du lieu de Sainct-Ferme, lequel parlant à

Digitized by Google

la personne de Reverant pere Thomas du Bois, prieur clostral de ladicte abeye de Blezimond, acisté ledict sieur prieur de frere Helies de Cantilhac, aussi pretre et religieux de ladicte abeye, leur a humblement remonstré que puis ung fort long temps il est appelle de Dieu à son service et mesmes c'estre voué puis long temps à l'observation et regle de Monsieur sainct Benoist, leur pere et patron, comme par plusieurs et diverses fois il a faict entandre audict sieur prieur, et mesmes supplié lui bailher l'abit dudict ordre, de suporter et observer de poinct en poinct la regle que les religieux dudict ordre sont tenus de garder et observer ce qu'il a defferé. Au moien de quoy ledict André humblement supplie ledict sieur prieur luy bailher ledict abit o la charge d'observer ce dessus; lequel sieur prieur adherant a ladicte priere, acisté dudict de Cantilhac, apres l'examen faict en tel ca requis et veu la perseverance dudict Andre l'a admonesté de bien et murement considerer icelle regle, pour à quoy satisfaire plus facilement la revestu d'une sotane. Sur quoy a compareu maistre Jean Renateau, sergent royal habitant de la paroisse de Sainct-Martin-du-Puy, jurisdiction de Castelmoron, lequel a dict avoir charge de Mademoiselle de Madailhan faisant pour frere Jean-Baptiste d'Auber, escuyer, de sopposer à la reception dudict Andre entant qu'il luy pourroict prejudicier comme, partant que besoing seroict s'y oppose; à cause que par arrest de la cour de parlement de Bourdeaux est ordonné que la premiere place vacquante de ladicte abeye demeureroyt audict sieur d'Auber, et, partant, qu'on vouleist passer oultre, proteste de tous despans, domages et interestz que ledict sieur d'Auber en pourroict souffrir. Lequel sieur prieur a interpelle ledict Renateau de monstrer de sa charge et procuration en vertu de laquelle il forme ladicte opposition; lequel Renateau a faict responce n'en avoir aucune; toutesfois qu'il promet de ce faire advouer. Attendu quoy ledict sieur prieur a investu ledict André de l'abit dudict ordre luy ayant mis sur les espaules, à issue de la messe que ledict sieur prieur a dict du Sainct Esprit pour cest effect; de quoy ledict André m'a requis acte que luy octroye part le dheub de mon office, presans a ce Mes Fortis Rolle, procureur du roy audict Sauveterre, et Izac de Cantilhac, praticien,

Digitized by Google

habitant audict Sauveterre, tesmoingtz qui ce sont signes à la cede de ces presantes avec lesdictz sieur prieur, Cantilhac et André et non ledict Renateau qui n'a volu signer dheuement interpellé par moy.

ROBERT, *notaire royal.*

N° IV

Aveu et dénombrement de l'abbaye de Blazimont fournis par l'abbé Binet, 16 juillet 1708.

C'est l'aveu et dénombrement du revenu temporel de l'abbaye Sainct-Maurice de Blasimon, ordre Sainct-Benoit, en la senechaussée de Castelmoron, diocèse de Bazas, que met et baille Messire Jean Binet, abbé commandataire et seigneur de Blazimon, aumosnier de Son Altesse Monseigneur le comte de Thoulouze, devant vous Monsieur Me Henry de Roboam, lieutenant general, civil et criminel, acesseur, enquesteur et commissaire examinateur en la senechaussée d'Albret, au siège de Castelmoron, et commissaire en cette partie de par Son Altesse Monseigneur le prince Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, par la grace de Dieu, souverain duc de Bouillon, duc d'Albret et Chateau-Thierry, comte d'Auvergne et d'Evreux et du Bas-Armagnac, vicomte de Turenne et de Castillon, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant general pour le roy du haut et bas pays d'Auvergne, pour la confection du papier terrier de sadite Altesse et verification des aveus et denombrements de ses vasseaux en la presente senechaussee; pour raison de laquelle abbaye, terre et seigneurie de Blasimont, appartenances et dependances, il a eté rendu hommage à Son Altesse par Messire Jacques Gourry, seigneur abbé dudit Blasimon, le douziesme juillet mil six cens septante cinq, et le sieur abbé Rol, sy-devant abbé de lad. abbaye, en rendit hommage à sad. Altesse le quatorsiesme may mil six cens nonante six, et, le cinquiesme may dernier mil sept cens huit, pareil hom-

Digitized by Google

mage a esté randu par le sieur abbé Binet, par devant Monsieur Dandiran, commissaire député par sad. Altesse, sous le devoir d'un baiser à la bouche à muance de seigneur et de vassal.

Premierement. Le dit sieur abbé Binet tient toute icelle abbaye, terre et seigneurie dud. Blasimon en son droit de justice haute, moyenne et basse, peage, passage de terre, amandes, greffe, prevosté, foires et marchés, en pareage avec Son Altesse, comme estant au lieu et place des seigneurs ducs d'Albret, du roy de Navarre et de France, en consequence de l'échange de mil six cens vingt un pour la souveraineté de Cedan et de Raincourt, ainsi que toute lad. terre de Blasimon se confronte, du levant, à la parroisse de Pix et celle de Mauriac, du midy, à la parroisse de Puch, jurisdiction de Sauveterre et Pujols et au cartiè de l'Enclave, du couchant aux paroisses de Cazebert et La Beirie, jurisdiction de Rauzan, du nord, à la parroisse de Mérignaq et aux paroisses de Mauriac et de Ruch; le tout de la contenance de deux mil six [sept?] cens quatre vingt deux journaux, dix sept lattes.

[2.] Plus, ledit sieur abbé Binet tient, en paréage et en coseigneurie avec sad. Altesse, le bourg, chateau et maisons dud. Blasimon, terres labourables, preds, jardins et aysines sulement, quy confrontent par entier, du levant, au grand chemin public qu'on va dud. Blasimon audit Sauveterre et hoirs Leonard Feys, fief en seul dudit S^r^ abbé, du midi, à la rue appelée de Croutei qui joint au grand chemin, la grange et sol du sieur Juigniac estant comprise dans ledit tenement de mesme que le jardin de sieur Jean de Saint-Jean, et encore, du mesme cotté, au ruisseau de Cassiaq et du Bibey de long en long, du couchant, à un chemin de service qu'on va du village de Petit à l'abbaye, appelé le chemin de l'Isle, et, du nort, au mesme petit chemin de service, de la contenance de trente journaux ou environ; au devoir des renthes fontieres et directes, annuelles et perpetuelles, quints et huitaines des fruits de certaines pieces sittuees dans led. tenement; conformement aux recognoissances faittes tant en faveur des auteurs de sad. Altesse que des predecesseurs abbés de Blasimon.

[3.] Plus, led. sieur abbé Binet possede noblement dans sa main, exent de tailhe et de renthe, le nombre de dix huit

Digitized by Google

journaux, dix huit lattes, consistant en esglize, maison abatialle, cimetiere, jardin, vigne, terre labourable, pred, verger et grange, confrontant, du levant, au grand chemin qu'on va du bourg de Blasimon à Toudenac et à autre chemin quy part dud. grand chemin et va au moulin de Gautriac, midy, à la terre labourable de Jean et André Brunet, des hoirs Pierre Thounens, sieur de La Forest, de Me Pierre Saint-Jean, Jacques Castaing et autres; entre lesquelles confrontations est englobé le ruisseau appellé de La Gamage, les chemins qui vont aud. moulin de Gautriac et celluy quy joint lad. abaye dud. costé du levant, du couchant, à Jean de Rebleys, écuyer, sieur de Juignac, et Gabriel Roy, sieur de Beausejour, et, du nort, en partie au chemin qu'on va aud. moulin de Gautiraq et aux apartenances dud. moulin, aud. Me Pierre Saint-Jean et au sieur Jean du Carpe et autres.

[4.] Plus, led. sieur abbé, est seigneur fontier et direct en seul de lad. parroisse de Blasimont, sans que sad. Altesse ny les seigneurs ducs d'Albret et roy de Navarre y ayent jamais eu aucun droit de directité, comme apartenant de tout temps et entiennetté aux sieurs abbés dud. Blasimon, avec touts droits de lots et ventes, de prélation, deniers d'esporlle, renthes annuelles, fontieres et directes, et tous autres droits et devoirs seigneuriaux avec les arrières vasseaux qui relevent médiatement de lad. abaye conformement à ses titres.

[5.] Plus, est dheub aud. sieur denombrant par Marie Seraphon, damoiselle, veuve de Pierre Thounens, vivant sieur de La Forest, deux boisseaux et demy de froment, dix huit sols six deniers en argent et un chapon de renthe annuelle pour sa part et moitié de la seigneurie directe du moulin appelé de Mauricet, avec ses appartenances, sittué sur le ruisseau de Gamage en la jurisdiction de Blasimont; lequel moulin et dependances fait pareilhe renthe à Me Antoine de Pech, avocat en la cour de parlement de Bordeaux.

[6.] Comme aussy est dheu pareilhement aud. sieur abbé Binet par sieur Jean Jalette, bourgeois dud. Blasimon, un boisseau et demy froment, vingt deux solz six deniers en argent aussy de renthe annuelle pour sa part et moitié d'un autre moulin apellé le moulin de Traynen avec ses apartenances, sittué sur le mesme ruisseau de La Gamage, lequel

Digitized by Google

moulin et depandances fait pareilhe renthe aud. sieur Pech.

[7.] Pareilhement est dheub aud. sieur abbé Binet par Jean de Rebleys, écuyer, sieur de Juignac, six boisseaux et demy froment, trente solz en argent, une gelline de renthe annuelle pour sa part et moitié d'un autre moulin et ses dependances appellé de La Bouirie, autrement de La Moulinasse sittué sur le mesme ruisseau de La Gamage, lequel moulin et depandances fait pareilhe ranthe aud. Pech.

[8.] De mesme est d'heu aud. sieur abbé Binet par sieur Jean Petit, bourgeois de Libourne, quatre boisseaux froment, quinz solz en argent et un chapon aussy de renthe annuelle pour sa part et moitié d'un autre moulin et ses depandances apellé le moulin de Gautirac, sittué dans le mesme ruisseau de la Gamage; lequel moulin et dépandances fait pareilhe renthe aud. sieur del Pech.

[9.] Plus, led. sieur abbé Binet est seigneur fontier et direct d'un autre moulin apellé de La Barthe et ses depandances, sittué sur le mesme ruisseau de La Gamage, poceddé, a present, par le sieur de La Beilhe au devoir de douze boisseaux de blé froment, deux chapons et trois francs bourdellois de renthe annuelle, laquelle est à present dhue au sieur Bacallan de Vaure.

[10.] Toutes lesquelles renthes pocedées à present par led. sieur de Bacallan et de Pech, qui les prennent annuellement sur lesd. cinq moullins, ont esté allienées du temporel de l'abaie par messire Bernard de La Combe, abbé de Blasimont lors de l'alienation du temporel ecclesiastique par la subvention de l'année 1687: lesquelles renthes led. sieur de Binet entend retirer des mains desd. sieurs de Bacallan et de Pech en consequence de la déclaration du roy donnée en faveur du clergé de France et celles que led. sieur de Pech tient encore de la mesme declaration, sittuées dans la jurisdiction de Sauveterre.

[11.] Dit de plus led. sieur abbé Binet qu'en callité de seigneur abbé de Blasimon, les jurats, manans et habitans du bourg et jurisdiction d'icelluy doivent preter le serment de fidellite aux seigneurs abbés de lad. abaye, à muance de chacun d'iceux, et passer une recognoissance en leur faveur pour raison des droits seigneuriaux quy leurs seront dheus,

Digitized by Google

à condition que lesd. seigneurs abbés seront teneus de les maintenir dans leurs franchises, libertés et immunités suivant la recognoissance generalle qu'ilz en ont passé en faveur de messire Bernard de La Combe, seigneur abbé de Blasimon, le 18 février 1521, signé de Castalloigne, notaire royal.

[12.] Finallement led. sieur abbé Binet est seigneur fontier et direct d'une piesse de terre labourable dans laquelle il y a maisons, apans, fournieres et autres batimans d'icelle, size et sittuée en la parroisse de Sainte-Regonde, jurisdiction de Gensac, lieu apellé antiennement à Serech et, à present, à Magerau, de la contenance de quatre journaux, quinze lattes, un escat, confronte, du levant, à un chemin de service quy va de Magourant à la fontaine d'Auriolle et se rend au grand chemin de service qui va de Sainte-Regonde à Pujols, du midy, au grand chemin, du couchant, à un chemin de service, et, du nort, à Mathieu Coquet et Estienne Coquet, Simon Matignon et Jean du Borq, au devoir de six deniers d'esporle à chaque muance de seigneur et de tenancier d'une part ou d'autre, et six solz, un denier tournois de renthe annuelle, fontiere et directe ; lequel fief est à présent pocedé par sieur Jean Martineau, lesd. Coquetz, Matignon, du Bort et autres.

Toutes lesquelles choses susd. je, soubz-signé, comme procureur ayant pouvoir esprès de mond. seigneur abbé de Blasimon, certifie que le present denombrement contient verité, en consequance d'une procuration en original dattée du 18 juin 1706, sans préjudice neanmoins aud. seigneur abbé d'y pouvoir aumanter ou diminuer sy besoing est.

Fait, à Gensac, le seze juilhet mil sept cens huit, signé à l'original : Jean Saint-Jean, faisant pour mond. seigneur abbé de Blasimon, en consequance de la procuration ci dessus esnoncée; controllé le huitiesme juilhet mil sept cens huit: signé à l'original : Jean Du Camp, procureur.

S'ensuit la sentence de maintenue :

Entre Son Altesse, monseigneur le prince duc de Bouilhon et d'Albret, demandeur en saisie feodale faute de denombrement non fourny, d'une part; et messire Jean Binet, seigneur abbé de Blasimon, demandeur la vérification de son denombrement, d'autre. Nous, lieutenant general et commissaire susdit, avons receu et vérifié le denombrement employé par

Digitized by Google

ledit sieur abbé Binet conforme aux lettres patentes du roy, obtenues par Son Altesse, du dix septiesme novembre mil six cens nonante cinq, et reglement du conseilh, ordonnons qu'il sera enregistré es registres du greffe de la reformation pour y avoir recours quand besoin sera; avons maintenu et maintenons Son Altesse conjointement avec ledit sieur abbé Binet comme coseigneur en pareage dans la pocession et jouissance de la justice haute, moyenne et basse, peage, passage, debet, greffe, prevosté, foires, marchés de la terre et seigneurie dud. Blasimon, et en la moitié du chatteau et fief des maisons, terres et jardins du bourg de Blasimon sullement, de la contenance de vingt sept journaux, neuf lattes, neuf escas, tout ainssy et de mesme qu'il est exprimé au premier et second article dudit denombrement; avons maintenu et maintenons ledit sieur abbé Binet comme seigneur fontier et direct du restant de laditte parroisse et jurisdiction de Blasimon, conformement a ses titres et homages cy devant randus par les predecesseurs abbes de lad. abbaye, dudit lieu de Blasimon, et d'une sentence de verification du huitieme aoust mil sept cens trois, faisant innibition et deffances au procureur domanial et à tous autres de troubler ny empecher ledit sieur abbé Binet dans la pocession et jouissance desdits biens nobles et fiefs, cens, renthes exprimes dudit denombrement, a telle peyne que de droit; au surplus avons fait et octroyé main levee de la saizie feodale faite à son prejudice, le quatriesme may mil six cens six, par Tauziar, huissier, et de toutes autres poursuites faites le concernant.

Jugé, à Castelmoron ce vintiesme septembre mil sept cens huit. — Roboam, lieutenant general et commissaire susdit.

N° V

A l'administration muntcipale du canton de Pellegrue.

Jeanne de Puch, veuve d'Estrac, habitante de la commune de Pellegrue, expose que quoiqu'étrangère et plainement

Digitized by Google

innocente de l'émigration d'Alexandre-Henry d'Estrac et Binjamain-Fontanier d'Estrac, ses deux fils; elle n'en supporte pas moins la peine de leur crime, auquel elle n'a jamais participé.

Frappée depuis trois ans d'un sequestre sur l'universalité de ses biens; privée de tout secours depuis cette époque, Marie-Barbe-Thereze d'Estrac, sa fille, et l'exposante ont vécu dans les larmes et la détresse. Vous ne trouverés donc pas etrange, citoyens administrateurs, que malgré qu'elle n'ait aucun reproche à se faire relativement à la destinée de ses deux fils, dont l'émigration du premier remonte a l'époque du mois de novembre mil sept cent quatre vingt onze, et celle du second en mars mil sept cent quatre vingt douze, elle ne perde pas un instant à solliciter l'execution des lois du neuf floreal an trois, et du vingt floréal dernier.

Par la premiere de ces lois, et suivant l'article premier, l'exposante doit fournir la déclaration de ses biens; elle joint donc à la presente pétition, un état détaillé de ses biens meubles et immeubles, d'elle affirmé sincère, ainsi que l'exige l'article second, et une attestation de la cidevant municipalité de Pellegrue, du 25 thermidor an trois, qui prouve que Marie-Barbe-Thereze d'Estrac, sa fille, n'a point émigré, et vous savez que, depuis cette époque, elle n'a point quitte la commune.

L'exposante ne veut pas vous rappeler à l'exécution des lois, citoyens administrateurs, votre zèle lui est connu, mais vous ne trouverez pas mauvais que, dans la triste et pénible situation où elle se trouve, elle invoque l'exécution de l'article sept et des articles subsequents relatifs au partage et distraction de ce qui doit lui rester et à sa fille de ses biens. La recolte est prochaine et des fermiers avides qui ont ruiné ses biens la convoitent, non dans l'intérêt de la nation, mais pour continuer des spéculations qui leur ont tourné singulierement à compte. L'exposante ne voudrait pas encourir les rigueurs de l'article dix huit qui la priverait de toute restitution de fruits; elle espère au contraire qu'il vous paraîtra juste de la faire profiter des secours qu'elle devait recevoir de la nation, et dont ledit article lui réserve l'émolument qu'elle réclame.

Digitized by Google

L'exposante dont la detresse est extreme, et pour éviter toute perte de temps, déclare formellement renoncer à la préférance que lui donne l'article vingt de la loi, sur la partie des biens que vous désignerez devoir appartenir à la République, et vous invite, citoyens administrateurs, d'en rendre le tableau public par voie d'affiche, afin qu'il se présente des acquereurs; elle ne convoite que la jouissance paisible des portions que vous lui indiquerez et à sa fille, et sollicite l'effet le plus prompt de la loi du vingt floréal dernier, qui, moyennant la soumission et déclaration qu'elle fait, lui assure la levée du sequestre de la partie des biens que vous lui assignerez.

Veuve D'Estrac.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

JURIDICTION DE BÉNAUGES

Autrefois, la juridiction de Bénauges s'étendait des rives de la Garonne, au sud-ouest, jusqu'aux juridictions de Rauzan, de Sauveterre et de Pommiers, qui la bornaient à l'est; la prévôté royale d'Entre-deux-Mers s'étendait au nord-ouest, et la juridiction royale de Saint-Macaire, au sud. De toutes les paroisses qui en dépendaient, sept seulement faisaient partie du Bazadais et de l'archiprêtré de Juguzan et doivent seules nous occuper : ce sont celles de Sainte-Présentine, de Martres, de Saint-Genis-du-Bois, de Coirac, de Castelvieil, de Gornac et de Saint-Martial.

SAINTE-PRÉSENTINE

Sanctus-Martinus-de-Festals [1115], *Festalis* [1166], *Festals* [1197], *Festalcx, Festalxs* [1364], *Cestals, Festals* [1408], *Sancta-Persentia* [1523], *Sancta-Presentina* [1528, 1537].

Cette paroisse appartient maintenant au canton de Sauveterre, arrondissement de La Réole; elle est bornée, à l'ouest, par le ruisseau de Gourmeron, qui la sépare d'une portion de la paroisse de Martres et de celle de Frontenac; au nord encore, par Frontenac ; à l'est, par Sallebruneau, et, au sud, par Daubèze. Des bois, des

Digitized by Google

terres labourables et des vignes, que le phylloxera dévore, se partagent son territoire peu accidenté si ce n'est dans sa partie occidentale. Une belle route moderne, qui conduit de Frontenac à Daubèze, longe, à une certaine distance, le cours du Gourmeron.

Les quelques documents que nous avons eus entre les mains paraissent prouver que, jusqu'au XVIe siècle, ou, du moins, jusqu'à la fin de la domination anglaise en Guyenne, la paroisse de Sainte-Présentine, qui fait actuellement partie de la commune de Sallebruneau, s'appelait Saint-Martin-de-Festals. Nous ne savons pour quel motif son nom et son vocable ont été changés.

Il est fait mention de Saint-Martin-de-Festals en 1115 (1). C'était alors un bénéfice de l'abbaye de La Sauve, à laquelle sa possession fut confirmée, le 3 janvier 1166, par une bulle d'Alexandre III (2), et, en 1197, par une autre bulle de Célestin III (3).

Il résulte d'un contrat de vente faite à Guillaume de Lhur, curé de Sauveterre, d'une terre dans la paroisse de Festals, qu'en 1364, Bertrand de Puch, chevalier, y possédait des fiefs (4), et que cette paroisse portait encore le même nom au commencement du XVe siècle, puisqu'en 1408, un nommé Jean del Bordil reconnut du commandeur de Sallebruneau le moulin de Suiraguet ou Sucquère, situé sur le ruisseau de Gornorene [Gourmeron], dans la paroisse de Festals, en la juridiction de Bénauges (5).

Dans une liste des décimes levés dans le diocèse de Bazas, en 1523, elle était annexée à Daubèze et n'était

(1) Bibl. de Bord., *Petit Cartulaire de La Sauve,* p. 89.
(2) Arch. dép., *La Sauve,* cartons.
(3) *Petit cartulaire de La Sauve,* p. 231.
(4) Arch. du château de Brugnac.
(5) Arch. dép., *Ordre de Malte,* cartons.

Digitized by Google

plus connue sous le nom de Festals, mais sous celui de Sainte-Présentie : *Rector de Aubeze cum sua annexa Sancte-Presentie, 20 liv. turn.* En 1528, on imposa toutes les paroisses de France pour le rachat des enfants de François Ier. Dans ce rôle, elle est nommée Sainte-Présentine : *Rector Daubeze cum sua annexa Sancte-Presentine, 8 liv. 5 s. turon.* (6).

En 1637, les tailles royales de cette paroisse s'élevaient à 195 liv. 17 s. 4 d. (7).

Nous avons déjà dit un mot du Gourmeron, ruisseau que limite à l'ouest la paroisse de Sainte-Présentine. Les bords de ce cours d'eau sont extrêmement pittoresques; il coule entre des pentes abruptes et des rochers à pic percés de grottes profondes, surtout près de son confluent avec l'Engranne. C'est dans une de ces grottes que se cacha, pendant quelque temps, le conventionnel Bergoeing. On nous permettra de reproduire ici, en partie, la narration attachante qu'a écrite M. Aurélien Vivie, dans sa remarquable *Histoire de la Terreur à Bordeaux,* des aventures de ce député proscrit : « Ber-
» goeing (François), né à Saint-Macaire, le 31 mars 1750,
» vota courageusement contre la mort du roi. Il fut
» membre de la commission des Douze chargée de pour-
» suivre les auteurs des massacres de Septembre.....
» Proscrit au 31 Mai, il se réfugia d'abord en Bretagne
» avec Guadet, Louvet, Kervélegan et quelques autres;
» il vint ensuite aborder au Bec-d'Ambès avec ses collè-
» gues en proscription. Trouvant le département aux
» mains des terroristes, il chercha un refuge dans les
» souterrains de Saint-Émilion, puis dans les cavernes
» de..... Sainte-Présentine, près Sauveterre. Ces asiles

(6) Manuscrits de ma collection.
(7) Arch. du château de La Taste.

Digitized by Google

» étant devenus précaires, le conventionnel se rendit à » Saint-Macaire, resta longtemps caché dans une grotte » du château de Tardes où, grâce au dévouement admi- » rable de Charmante Bergoeing, sa sœur, il put attendre » les événements de Thermidor..... (8) »

Guiton. — La maison noble de Guiton n'offre aucun caractère archéologique, elle appartient à Mme de Bonneau. En 1788, elle appartenait à sieur Jean Seraffon de Guiton, vivant noblement (9). Benoît de Guiton, abbé de La Sauve, était peut-être fils d'un seigneur de Guiton. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler de cet abbé qui, après la guerre de Cent ans, trouva moyen, par son intelligence, son savoir et sa bonne administration, de réparer les domaines qui avaient été dévastés par cette longue guerre, de repeupler le pays, de faire bâtir des villages et de rentrer dans les propriétés usurpées par les seigneurs du voisinage, entre autres par le rapace et puissant Bernard Angevin, avec lequel il eut un procès considérable, qu'il gagna.

Eglise. — L'église de Sainte-Présentine est petite et offre peu d'intérêt. Sa nef, bâtie en pierres de très petit appareil, de dix à douze centimètres, et maintenue par des contreforts plats en pierres de taille, doit être du XIe siècle. Elle est suivie, à l'orient, par un chœur à peu près carré, auquel fait suite une abside plus étroite et semi circulaire. Tous deux, construits en grand appareil, sont de cent ans environ plus modernes que la nef. Un clocher-pignon, ajouré de deux baies en plein cintre pour les cloches, s'élève sur la façade occidentale, au

(8) *Hist. de la Terreur à Bordeaux,* par M. Aurélien Vivie. Bordeaux, Feret et fils, libr.-édit., t. I, p. 199.

(9) Arch. de M. de Cournuaud, de Puch.

Digitized by Google

rez-de-chaussée de laquelle s'ouvre une porte du commencement du XVIe siècle. Le sommet de l'église a été démoli jusqu'au cintre des fenêtres, qui sont moins anciennes que les murs dans lesquels elles sont percées. Une litre, couverte d'écussons écartelés de Foix et de Béarn, fait le tour de l'intérieur du monument.

L'église renferme quelques statues qui m'ont paru dignes d'être signalées, c'est d'abord celle d'une reine encastrée au-dessus d'une fenêtre; son costume consiste en une longue robe à larges plis partant des hanches et tombant sur les pieds; le corsage, collant et serré à la taille, est enrichi de perles; sa tête, embellie par une longue chevelure ondulée, est coiffée d'une couronne à fleurons. Des fragments de deux autres belles sculptures paraissent avoir appartenu : les uns à une statue de roi, les autres à une statuette de saint Jean-Baptiste en bois de chêne; une autre représente un guerrier armé d'un bouclier et couvert d'une cotte de mailles.

Près de l'autel existe un enfeu dans lequel on fait passer neuf fois de suite les enfants pour les guérir de la peur et de certaines maladies.

Les fonts baptismaux sont anciens; enfin, dans le cimetière gît une pierre tombale sur laquelle est sculptée une croix de Malte.

Cimetière préhistorique de Bignon. — Si l'église de Sainte-Présentine est peu digne de fixer l'attention, il n'en est pas de même du cimetière de Bignon, qui offre une certaine analogie avec le plateau de Peyrelebade, à Bellefont, dont nous avons donné une description dans le premier volume de cet ouvrage. On le trouve dans un bois, entre les villages de Tiffaut et de Bignon, à l'extrémité occidentale d'une langue de terre qui domine

Digitized by Google

la vallée du Gourmeron; il est borné au nord par un vallon étroit, mais assez profond, et au sud par une dépression plus large, mais au-dessus de laquelle il ne s'élève que de quelques mètres; ces deux vallons se réunissent à la vallée; à l'est, le cimetière est isolé du plateau, auquel il fait suite par une dépression de terrain qui a peut-être remplacé un ancien fossé. Sur le bord septentrional du plateau, j'ai cru reconnaître des fragments d'un mur en pierres sèches. Toute l'enceinte, ainsi que le vallon du nord, sont couverts d'un bois

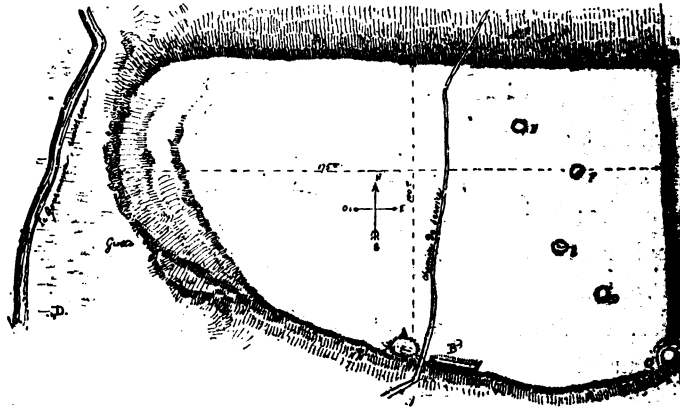

taillis, chétif et clairsemé. Le plateau est traversé, dans toute sa largeur, par un chemin de service. Ce plateau, sur lequel s'élèvent les divers monuments dont je vais donner la description, a 100 mètres de large du nord au sud et 175 environ de l'est à l'ouest; trois côtés sont à peu près en ligne droite, mais le quatrième est légèrement arrondi à l'ouest, où il se termine par des terrasses successives de rochers, dont les derniers, pittoresquement agglomérés, tombent à pic. Un de ceux-ci, énorme, s'avance horizontalement dans la vallée; il recouvre une grotte large et profonde transformée en carrière. Avant

Digitized by Google

d'arriver aux terrasses, le plateau est horizontal sur une longueur de 150 mètres environ. Presque tous les monuments existant encore, sauf un dolmen, se trouvent à l'est du chemin de service.

A l'angle sud-est de l'enceinte s'élève un grand tumulus C, de 4 mètres environ de hauteur; il est formé par un amas de petites pierres; cependant il en est qui ont 30 à 40 centimètres de diamètre et sont placées à la base du tumulus autour duquel, surtout au nord-ouest, j'ai cru voir une dépression formée peut-être par les restes d'un fossé. A 16 mètres environ (10) au nord-ouest de ce tumulus en existe un second D, fait également avec des pierres, mais n'ayant qu'un mètre d'élévation; en E, un troisième, de 1 mètre 50 de haut, sur lequel est couchée une énorme pierre plate qui doit servir de table à un petit dolmen paraissant intact. Les deux autres, F et H, sont aussi en pierre et n'ont que 0m50 de haut.

Le dolmen A, orienté ouest-est, s'élève à l'extrémité méridionale de l'enceinte, sur le bord occidental du chemin de service signalé plus haut; il n'en existe plus en place que deux pierres formant la paroi méridionale de la chambre sépulcrale; l'autre paroi, la table et les pierres des bouts ont été renversées et gisent sur la butte formée par les débris du tumulus qui devait recouvrir le dolmen; cette butte a maintenant 9 mètres environ de long du nord au sud et 5 mètres environ de large de l'est à l'ouest. La pierre occidentale de la paroi encore debout a 2m50 de long, 1 mètre de haut hors de terre, 0m30 d'épaisseur à l'ouest et 0m40 à l'est; l'autre pierre a 1 mètre de haut, 1m50 de long, 0m60

(10) Il m'est difficile de donner des mesures mathématiquement exactes. Lorsque j'ai visité, à trois reprises différentes, le cimetière de Bignon, il était couvert d'aubépines, de ronces et surtout d'églantiers gigantesques qui mettaient mes mains en sang et mes habits en lambeaux.

Digitized by Google

d'épaisseur, à la base, et 0m30, au sommet; les deux pierres réunies ont 4 mètres de long.

L'allée couverte B, située à l'ouest et à 18 mètres du dolmen, mais non pas exactement sur le même alignement, ce qui donne à penser qu'ils étaient indépendants l'un de l'autre, se compose de vingt pierres plates, brutes, placées de champ, neuf de chaque côté, sortant de terre de 50 à 70 centimètres, une ferme à l'ouest l'allée, qui était également fermée à l'est; mais la pierre qui servait de fermeture de ce côté gît près de l'ouverture. Cette longue chambre sépulcrale a 13m60 de long et 0m60 environ de large. MM. Dulignon des Granges et Dalleau, qui ont publié de savantes études sur les monuments préhistoriques de notre pays et à qui j'ai signalé ma découverte, ont fait des fouilles dans le dolmen et y ont trouvé quelques lames de silex; ils ont aussi déblayé un quart environ de l'allée couverte et y ont recueilli des silex taillés, des haches polies, des dents percées pour servir de collier et un tibia cassé du vivant du personnage et dont la soudure avait été parfaitement faite. J'espère que ces messieurs pourront continuer leurs fouilles, malgré la mauvaise volonté de Mme de Bonneau, propriétaire de la partie du bois où sont placés les tumuli; cette dame est persuadée que ces savants cherchent un trésor qu'ils veulent soustraire.

MARTRES

Sent-Pey-de-Martres [1277], *parrochia de Martres* [1313], *Saint-Pierre-de-Martres.*

La paroisse de Martres, actuellement commune du canton de Targon, arrondissement de La Réole, et

Digitized by Google

annexe de Coirac, est bornée, à l'est, par Sainte-Présentine et une faible portion de Daubèze; au sud-est, par Saint-Brice; au sud, par Coirac; à l'ouest, par Saint-Genis-du-Bois; au nord-ouest, par Montignac et Baigneaux, qui appartenaient au diocèse de Bordeaux, et, au nord, par Frontenac; elle est limitée, à l'orient, par le Gourmeron, et, à l'occident, par l'Engranne, qui la sépare de Saint-Genis dans sa portion méridionale; le ruisseau entre ensuite, au nord, dans le territoire de la paroisse de Martres et le parcourt sur une longueur de 1,500 à 1,800 mètres. La partie méridionale de Martres était traversée par le grand chemin qui, de Sauveterre, se dirigeait vers le port du Tourne, où l'on s'embarquait pour descendre à Bordeaux. Une belle route moderne la coupe maintenant du nord au sud. Les productions de cette paroisse ne diffèrent en rien de celles de ses voisines : à l'est, quelques prairies et des bois; au centre, des vignes qui disparaissent peu à peu et que l'on remplace par des terres labourables d'une qualité généralement assez médiocre.

Nous avons vu que Martres, ainsi que quelques autres paroisses situées dans le diocèse de Bazas, à l'est de l'Engranne, faisaient partie de la juridiction de Bénauges. Martres, Castelvieil, Saint-Brice, Coirac, *d'Arbesesa* [Daubèze?] et *Socats* [Festals] contestèrent le droit de justice à Jean de Grailly, seigneur de cette juridiction, qui provoqua, en 1313, une enquête à ce sujet (1). Nous ne connaissons pas le jugement qu'elle motiva; mais Saint-Brice et Daubèze ont toujours été, depuis lors probablement, incorporées à la prévôté royale de Sauveterre.

Nous ne savons presque rien de ce qui s'est passé

(1) *Rôles gascons.*

Digitized by Google

dans cette paroisse jusqu'à la fin du xve siècle, si ce n'est qu'elle était un membre de la commanderie d'Arcins (2); que, le 18 mars 1277, Pierre de Laubesc, chevalier, fit hommage à Jean de Grailly de tous les fiefs qu'il possédait dans la seigneurie de Bénauges et, en particulier, des localités de Malpasse et *Malcor* [Maucour], situées à Martres, au devoir de 60 sous bordelais de rente à muance de seigneur; il reconnut en même temps qu'il devait bâtir dans le château de Bénauges une maison couverte de tuiles, lorsqu'il en serait requis par le seigneur ou son lieutenant (3). Nous verrons plus loin qu'il n'était pas le seul possédant le droit d'avoir une habitation particulière dans ce château. En 1363, Indie de Laubesc, veuve de Béraud de Pressac, avait des fiefs dans le lieu de Mazères, à Martres (4), et Arnaud de Montravel et Guillaume de Puch en avaient aussi dans d'autres localités, en 1488. Cette même année surgit un procès entre le seigneur de Bénauges et le commandeur de Saint-Genis-du-Bois; celui-ci se plaignait que les officiers du seigneur s'étaient, depuis cinq ou six ans, emparé des revenus qui lui appartenaient dans certaines paroisses, entre autres dans celle de Martres, où ils avaient arrenté à leur profit 3 livres 7 sous 4 deniers et une géline par an, neuf pièces de terre et cinq *conquates* de terres à l'agrière (5). Nous parlerons plus longuement de ce procès dans la notice sur Saint-Genis-du-Bois.

Henri de Navarre, qui devint plus tard roi de France

(2) Baron de Marquessac. *Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Guienne,* p. 133.

(3) *Arch. hist.,* t. X, p. 93.

(4) *Arch. de Laubesc.* On trouve habituellement des substructions romaines dans les localités appelées Mazères.

(5) Arch. dép., *Ordre de Malte,* cartons.

Digitized by Google

sous le nom d'Henri IV, imposa, le 16 juillet 1580, certaines juridictions pour la subsistance de la garnison qu'il avait mise dans Montségur; Martres en fut exemptée parce qu'elle avait été donnée à La Garenne, qui était protestant et probablement un de ses capitaines (6). Enfin, en 1637, Martres payait, pour les tailles royales, 406 livres 16 sols (7).

Eglise. — Le monument le plus important de Martres est l'église; aussi la plaçons-nous en tête de ceux, assez curieux d'ailleurs, que renferme cette paroisse. Elle est de fondation romane et le plan ne se compose que d'une nef terminée à l'orient par un chœur carré et une abside semi-circulaire plus étroits que la nef.

Le clocher-pignon, percé de deux baies pour les cloches et placé sur la façade occidentale, est contemporain du reste de l'église dont les flancs sont maintenus par des contreforts plats plus saillants au nord qu'au sud; ils sont ajourés, de ce dernier côté, par une étroite fenêtre en lancette, et, de de l'autre, par de petites ouvertures très étroites, cintrées et hautes de 70 centimètres environ. Le mur méridional est surmonté d'une échauguette ou assommoir datant des guerres de religion, chargé de défendre une petite porte qui a dû être ouverte au XVIe siècle et retouchée au XVIIIe; cette échauguette, appuyée sur quatre consoles à trois redans, est percée de meurtrières circulaires avec mire; d'autres meurtrières de même forme se retrouvent en ligne droite dans les deux flancs sud et

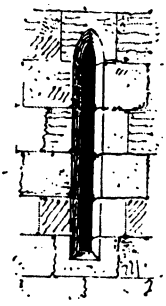

(6) Arch. de feu M. Léonce de Meslon.
(7) Arch. du château de La Taste.

Digitized by Google

nord de la nef et au niveau du sol de l'échauguette; il est probable que ces meurtrières étaient desservies par une galerie provisoire en charpente. Une autre échauguette, contemporaine de la première, surmonte, au nord, le contrefort qui arcboute l'arc triomphal. La moitié seulement de cet édicule est sur le contrefort, l'autre moitié s'appuie sur deux consoles. L'abside est fortifiée par des contreforts plats amortis en biseau avant d'atteindre la corniche portée par des corbeaux soit unis, soit ornés de moulures verticales, de damiers, de billettes horizontales, de barils, de bustes d'animaux, etc.

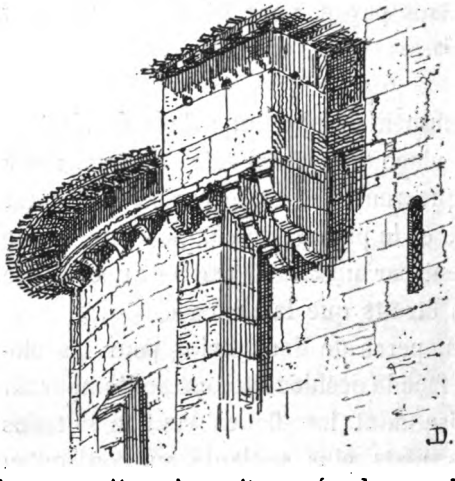

La porte, dont les vantaux sont datés de 1787, s'ouvre au bas de la façade occidentale, dans un avant-corps, sous quatre voussures sans moulures; la plus petite de ces voussures retombe sur les pieds-droits de la porte, les trois autres sur six colonnettes presque monolithes, dont les chapiteaux, surmontés de tailloirs à damier, offrent un certain intérêt; le premier, à partir du nord, représente deux lions placés dos à dos; les trois suivants sont frustes; sur le cinquième, placé au sud, deux oiseaux boivent dans un calice (symbole de l'Eucharistie); sur le sixième et dernier, l'imagier, peu habile, a sculpté la fuite en Egypte. La sainte Vierge

Digitized by Google

et l'Enfant Jésus sont montés sur un âne dont la tête est presque aussi volumineuse que le reste du corps.

A l'intérieur, la nef n'offre aucun ornement. L'arc triomphal, très surbaissé, rebâti peut-être au XIVe siècle, ainsi que quelques portions du flanc septentrional de la nef où l'on remarque des reprises dans la construction, retombe sur une colonne engagée dans un pilastre; le chapiteau du nord représente la vocation de saint

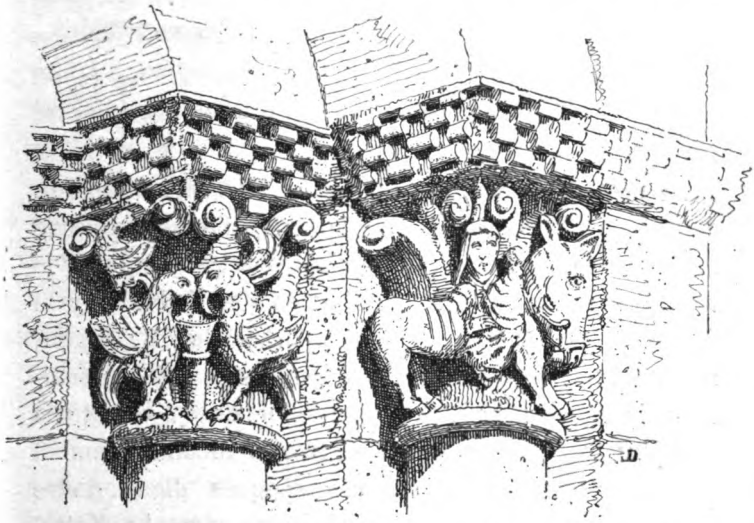

Pierre; au milieu de la corbeille, Jésus debout; à sa droite, une barque montée par deux rameurs; à sa gauche, un oiseau perché sur un quadrupède. Deux lions affrontés couvrent la corbeille du chapiteau du sud. L'arc doubleau qui sépare le chœur de l'abside retombe aussi sur deux colonnes dont les chapiteaux représentent: au nord, deux animaux dévorant une tête humaine; deux autres animaux, grimpés l'un sur l'autre, s'avancent vers les premiers; à chacun des deux angles du chapiteau du sud, une tête de tigre dévore

Digitized by Google

une tête humaine. Les tailloirs de ces quatre chapiteaux, ornés de damiers, sont reliés par un cordon présentant les mêmes moulures et faisant tout le tour de l'intérieur du chœur et de l'abside.

Cette église est bâtie en très bel appareil sur les pierres duquel on remarque, principalement au sud et à l'ouest, ces marques de tâcherons :

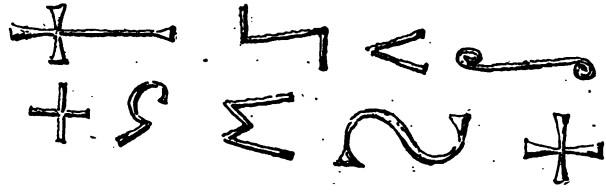

La Motte-Maucour, *Malcor* [XIIIe siècle]. — Il est superflu de dire qu'à l'époque préhistorique, à celle qui a précédé la conquête romaine, ainsi qu'après cette conquête, le territoire de la paroisse de Martres était habité; j'y ai trouvé partout des silex taillés; j'ai vu chez M. Augan, maire actuel, des haches polies, ramassées dans les environs de sa propriété; les briques romaines n'y sont pas non plus très rares, mais on n'y trouve aucun monument

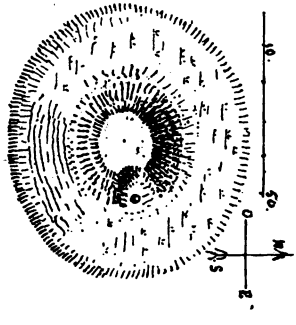

de ces époques digne d'être signalé, si ce n'est La Motte-Maucour, ancien tumulus métamorphosé en forteresse aux origines de la féodalité. C'est maintenant une butte haute de 6 à 7 mètres, longue de 36 de l'est à l'ouest et large de 33; elle était entourée d'un fossé profond et plein d'eau, large de 18 à 20 mètres; il n'en existe plus qu'une portion au sud, le reste ayant été comblé. Ce fort devait, comme tous ceux de la même

Digitized by Google

époque, être précédé d'une basse-cour carrée entourée elle-même de fossés se reliant à ceux de la motte. Il paraît résulter des fouilles qu'y a fait faire M. le baron de Marquessac que cette motte était un tumulus qu'on a plus tard recouvert d'une couche de béton assez mauvais, qui, en certains endroits, s'est boursoufflé et a formé des galeries souterraines dans lesquelles les renards faisaient leurs terriers; sur cette couche de béton, on a porté toute la terre extraite des fossés. M. de Marquessac a commencé les fouilles par le côté oriental et les a continuées jusqu'au tiers de la butte; il a mis à découvert, presqu'aussitôt après les premiers coups de pioche, un puits dans lequel il a trouvé une hache d'armes du XIVe siècle, quelques ossements, un bois de cerf et un grand pot de fer à trois pieds, et, plus en avant, à 50 centimètres environ du niveau du sol primitif, quelques tombes qui ne renfermaient que des ossements. Du sommet de cette butte, on domine tout le bassin de l'Engranne, au nord, et une grande étendue de pays, au sud.

La Motte-Maucour appartenait, en 1277, à Pierre de Laubesc, chevalier, qui en rendit hommage au seigneur de Bénauges, et, en 1656, à Marguerite Gabillon, veuve de Gabriel Drilhole, avocat au parlement de Bordeaux (8).

La Motte-de-Martres, *La Motte-Gusson* [1519]. — La maison noble de La Motte-de-Martres, située sur la rive droite du Gourmeron, est une jolie maison moderne qui n'offre aucun intérêt archéologique.

Nous avons vu, 40e vol., p. 245, que, le 13 janvier 1485, Jean Cholet prit à fief nouveau de Raymond de Naujan, seigneur de la maison noble de Naujan et de Semens,

(8) Arch. de Mercade.

Digitized by Google

80 journaux de terres incultes situées au Bruhaut, dans la paroisse de Frontenac, et y bâtit une maison. Cholet était déjà depuis quelque temps dans le pays et devait y être venu du Poitou, à l'appel des seigneurs qui voulaient repeupler leurs terres dévastées par la guerre de Cent ans. Le 13 janvier et le 1er mars de l'année précédente, il est cité comme ayant des terres voisines à celles que le même seigneur baillait à fief nouveau (9); il était probablement parent, peut-être frère, d'un Guillaume Cholet, auquel le commandeur de Sallebruneau bailla 100 journaux de terres dans la paroisse de Buch et le moulin de Buch situé sur le ruisseau de la Vignague (10).

Nous croyons que Jean Cholet, qui était venu demander au seigneur de Semens des terres incultes à Frontenac, était le même que Jean de Cholet, écuyer, seigneur d'Ablé, en Poitou, auquel noble Eugénie de Mazières, veuve de feu Jean Saiminnault, seigneur dudit lieu, donna, le 8 octobre 1507, procuration pour la faire rentrer dans les biens qu'elle tenait de la succession de ses père et mère, seigneur et dame de Cernay et de Mézières, dans l'archevêché de Bourges, de celle de son premier mari, Antoine de Bernage, seigneur de l'Age, et de celles de son second mari, ledit Saiminnault, et la faire jouir de l'usufruit de la maison du Fournil, située dans le même diocèse (11). Ce Cholet était maître d'hôtel de Gaston de Foix, comte de Bénauges, qui érigea en sa faveur, le 15 février 1520, la terre de La Motte-Gusson en fief noble, au devoir d'une paire d'éperons d'or à muance de seigneur et de vassal, à la condition toutefois

(9) Archives de Laubesc.
(10) Arch. dép., *Ordre de Malte,* répertoire des titres.
(11) Arch. de Cugat.

Digitized by Google

que, si la terre était vendue, elle redeviendrait roturière (12).

Après la mort de Jean de Cholet d'Ablé, deux de ses fils, François et Jean, entrèrent en procès pour certains biens provenant de cette succession; mais, par transaction du 3 janvier 1553, François s'engagea à donner à son frère deux journaux de terre situés dans les appartenances de La Motte; ces deux journaux étaient du titre presbytéral de François de Cholet, prêtre, leur frère; il promit de plus de lui faire bâtir dans cette pièce de terre une maison de pierre ayant 20 pieds en carré dans œuvre et 18 de haut, avec deux portes, deux croisées et deux cheminées; il lui promit aussi de lui donner, pendant six ans, une charretée de foin par an, deux brebis pleines, deux plats d'étain, un drap de lit, une coite, un traversin, une couverture blanche, un châlit, un chandelier, un coffre, une table avec ses tréteaux et un banc. Parmi les témoins de cette transaction figure Jean de Cholet, habitant de Saint-Ferme. Le même jour, damoiselle Catherine Grenier, femme de Jean, et Catherine Pécot, femme de François, donnèrent leur consentement à cette transaction (13).

François de Cholet d'Ablé était l'aîné des enfants du seigneur de La Motte-de-Martres; il eut cette terre, et son frère Jean habitait probablement la maison qu'il lui avait fait bâtir. Après la mort de Jean, sa veuve dut se retirer à La Motte où, le 14 novembre 1586, elle fit son testament par lequel elle demandait à être ensevelie dans l'église de Martres, avec les prédécesseurs du sieur de La Motte auquel elle léguait toutes ses créances; à Isabeau de Cholet, sa nièce et filleule, la somme de 66 écus sol et

(12) Notes de M. Judde de La Rivière.
(13) Arch. de Cugat.

Digitized by Google

demi, deux grandes robes et un chaperon de velours; à Marie, Anne, Jeanne et Suzanne de Cholet, filles dudit de La Motte et sœurs d'Izabeau, à chacune 30 écus un tiers sol. Elle institua héritier universel et exécuteur testamentaire Pierre de Cholet d'Ablé, écuyer, fils dudit François (14).

François de Cholet eut deux fils, l'un nommé aussi François, qui devint seigneur de La Motte, et Jean, qui eut pour sa part la maison noble de La Garenne, à Frontenac.

Nous y reviendrons plus loin.

François de Cholet était, en 1589, en procès avec son neveu Jacques de Cholet, seigneur de La Garenne, fils de feu Jean de Cholet, à propos d'un compte de tutelle; le 12 juillet intervint une transaction qui les mit d'accord (15). François eut un fils nommé Pierre qui, dans la reconnaissance faite par sa femme Marie du Pont, damoiselle, à l'évêque de Bazas d'une pièce de terre à Sainte-Radegonde, est qualifié seigneur de La Motte; il dut mourir sans enfants, et la maison noble de La Motte-de-Martres passa dans la famille de Crépelaine, par le mariage, en 1599, de Jeanne de Cholet, sa sœur, avec Brandelin de Crépelaine, écuyer, sieur des Eyriaux, paroisse de Rouffignac, en Périgord.

Il résulte de deux enquêtes faites les 15 et 27 juin 1528 qu'à la fin du xve siècle, vivaient, en Périgord, Jean de Crépelaine, seigneur des Eyriaux, en la juridiction de Rouffignac, marié avec demoiselle Léonarde de La Tour, et Forthon de Crépelaine, son frère; ce dernier avait servi en Picardie du temps de Louis XI, était réputé noble et sorti de la maison de Crèvecœur en Normandie.

(14) Arch. de Cugat.
(15) *Idem.*

Digitized by Google

Il est aussi question dans ces enquêtes d'un Amanyon de Crépelaine qui avait porté les armes en Bourgogne. Jean de Crépelaine fut, le 4 juillet 1528, exempté, comme noble, par l'élection du bureau de Périgueux, de la taille et des autres subsides royaux; il avait un fils, nommé aussi Jean, qui se maria, le 4 novembre 1552, avec demoiselle Charlotte de Calvimont du Cheylard (16). Leur fille Jeanne épousa, le 30 janvier 1587, Jacques de Cholet, écuyer, seigneur de La Garenne. Pierre de Cholet, lieutenant dans la compagnie Cholet, et Brandelin de Crépelaine, probablement fils de Jean, servaient au siège de La Rochelle; ce dernier vint avec son compagnon d'armes à Martres, où il épousa, comme nous venons de le voir, Jeanne de Cholet, et demeura à La Motte. Il vendit, le 3 janvier 1609, peut-être après la mort de son beau-frère, à Jacques de Cholet, sieur de La Garenne, une pièce de terre située à Martres, au lieu appelé à Pontaret, qu'il avait achetée à François de Cholet, sieur de La Motte. Nous ne savons où ni à quelle époque mourut Brandelin; Jeanne de Cholet, sa femme, fit, le 26 décembre 1621, son testament, dans lequel elle nomma deux de ses enfants, Jean et Pierre de Crépelaine; mais il résulte de l'état civil de Martres qu'elle eut aussi deux filles, peut-être trois : Jeanne, qui fut marraine, le 20 décembre 1614, de Marc-Comte de Cholet, fils du sieur de La Garenne, et Philippe, qui tint plusieurs enfants sur les fonts baptismaux, et peut-être Isabeau, qui fut marraine le 28 décembre 1635. Il résulte aussi d'un acte de vente, conservé dans les archives de Cugat, qu'elle eut un autre fils nommé Claude, sieur des Eyriaux, et habitant de Martres; il vendit, en 1622, à Abraham Albert, praticien, une pièce de terre

(16) Notes de M. Judde de La Rivière.

Digitized by Google

confrontant à Jean de Ligardes, sieur de Rouzet, au chemin qui va de l'église de Martres à celle de Sainte-Présentine, et au ruisseau qui descend de Semens au moulin de Suraguet. Jean de Crépelaine était qualifié sieur des Eyriaux, et Pierre, sieur de La Motte-Cusson ou de Martres (17). Celui-ci se maria, le 8 août 1640, avec demoiselle Marguerite du Juge, fille de noble Jean du Juge, sieur de Château, et de Marie de Goisson. Bien que Pierre fût qualifié sieur de La Motte, il paraît n'en avoir pas été propriétaire; il habitait dès 1645 et, probablement, depuis son mariage, la paroisse de Saint-Genis-du-Bois, où nous le trouvons encore en 1675. Il n'avait peut-être qu'un fils, Poncet de Crépelaine, dont, suivant un acte du 8 juillet 1645, il administrait les biens. Poncet mourut avant son père et sans avoir été marié (18). Pierre ne laissait pas d'enfant; ses biens revinrent à ceux de son frère Jean. Celui-ci, qui était resté, dans sa jeunesse, cinq ou six ans au service du roi en garnison à Metz, épousa, le 2 décembre 1642, Jeanne de Belliquet, damoiselle (19). De ce mariage sont issus : le 15 novembre 1643, Jean de Crépelaine, qui mourut jeune; le 1er octobre 1648, François, sieur de La Motte des Eyriaux, et, le 3 juin 1649, Hélie, sieur de Pontaret (20), marié, par contrat du 9 mars 1687, avec damoiselle Marie de Ligardes, fille de noble N. de Ligardes, écuyer, sieur de Guilhemroux, et de Françoise de Villepreux (21).

Jean de Cholet, par son testament du 24 août 1656, substitua à son petit-fils les enfants mâles de Jean de

(17) Etat civil de Martres.

(18) Notes de M. Judde de La Rivière; — Arch. de Cugat; — Arch. de M. Gabriel de Cournuaud.

(19) Notes de M. J. de La Rivière.

(20) *Idem,* et état civil de Martres; l'état civil de Frontenac signale aussi une Marie de Crépelaine de la paroisse de Martres.

(21) Notes de M. J. de La Rivière.

Digitized by Google

Crépelaine, son cousin, et, à ceux-ci, les enfants de Pierre de Crépelaine, sieur de La Motte (22).

Jean de Crépelaine, écuyer, sieur des Eyriaux, rendit, le 2 novembre 1655, hommage à Bernard de Foix de La Valette, duc d'Epernon et de Candalle, pour sa maison noble de La Motte, paroisse de Martres.

Lors de la recherche des usurpateurs de noblesse, les Crépelaine fournirent leurs preuves, et, par sentence rendue, le 25 juin 1667, par M. de Guérin, juge de la grande prévôté d'Entre-deux-Mers, commissaire délégué par M. de Pellot, intendant, pour la vérification des titres de noblesse, Jean et Pierre de Crépelaine, frères, furent déchargés de l'assignation qui leur avait été donnée, déclarés nobles et inscrits sur le catalogue de la noblesse (23). Jean de Crépelaine était mort avant 1669, puisque nous trouvons dans un acte du 16 juillet de cette année que Jeanne de Belliquet, sa femme, était qualifiée veuve (24).

Leur fils cadet, François de Crépelaine, sieur des Eyriaux, habitant de la paroisse de Martres, épousa, par contrat du 15 février 1685, Marguerite de Carles, damoiselle, fille de noble Jafroy [Jeoffroy] de Carles, sieur de Roquette, et de dame Louise d'Agar, habitant Daubèze (25). La dame Belliquet fit donation à son fils du

(22) Arch. de Cugat.

(23) Notes de M. J. de La Rivière.

(24) Arch. de Cugat.

(25) Le futur agissait par le conseil et avec le consentement de sa mère et l'approbation de nobles Hélie de Crépelaine, son frère, de Jean de La Combe, sieur du Pin, son cousin, de Charles-Gaston de Crépelaine, sieur de Gusson, fils de Pierre de Crépelaine et de Jeanne de Valens, son cousin germain; la future était approuvée par son père et assistée de François et Joseph de Carles, écuyers, ses frères, de François de Carles, écuyer, son oncle, de messire Claude de Durfort, comte de Civrac, de nobles François et Jean-François d'Agar, écuyers, ses cousins, et de messire Me Barthélemy Bouyre, avocat en parlement et ancien juge de Sauveterre.

Digitized by Google

tiers de tous ses biens et de ceux de son mari, en vertu du pouvoir que celui-ci lui avait donné, par leur testament mutuel du 31 mars 1667, voulant que les deux tiers restants revinssent : la moitié au futur et l'autre moitié à Hélie de Crépelaine, son second fils, et, comme elle désirait que les époux et Hélie demeurassent avec elle, elle les associait à tous les acquets qui devaient se faire pendant leur communauté. En cas de séparation, elle laissait au futur le tiers de ses biens et ses enfants devaient lui donner, de pension viagère et annuelle, six boisseaux de froment, une pipe de vin et 30 livres en argent (26). Le 9 février 1690 naquit de ce mariage un fils qui fut baptisé le 11 et nommé François (27). Le 15 mars 1697, François de Crépelaine, sieur des Eyriaux, et Charles-Gaston de Crépelaine, sieur de Gusson, furent confirmés dans leur noblesse par Bazin de Bezons, intendant de Guyenne (28). François mourut le 2 juillet 1722 et fut enseveli le lendemain dans l'église de Martres (29).

Il est probable que François de Crépelaine, fils de Marguerite de Carles, mourut sans enfants et que la maison de La Motte passa au fils d'Hélie de Crépelaine, sieur de Pontaret, et de Marie de Ligardes. Il s'appelait aussi François, habitait La Motte-de-Martres et se maria, le 24 octobre 1724, avec Marguerite de Nouës, damoiselle, fille d'Antoine de Nouës et de Marie Cazères (30).

(26) Document communiqué par M. Lagüe, propriétaire à Martres.

(27) État civil de Martres. Il eut pour parrain François de Carles, son oncle, et, pour marraine, damoiselle Marguerite de Flurier.

(28) Notes de M. J. de La Rivière. — Une demoiselle Marguerite de Crépelaine mourut à Martres, à l'âge de vingt ans, le 25 octobre 1706; elle fut ensevelie dans l'église de cette paroisse, devant l'autel de saint Antoine et saint Mommolin, joignant les marches de cet autel et les murs de l'église. (État civil de Martres.)

(29) État civil de Martres.

(30) Notes de M. J. de La Rivière.

Digitized by Google

Ils eurent plusieurs filles et des garçons, entre autres Jean-Charles, Bernard-Benoît, né le 30 août 1729, Charles, né le 25 janvier 1732; quelques-uns moururent en bas âge. Marguerite de Nouës mourut âgée de quarante ans et fut ensevelie, le 30 janvier 1742, dans l'église de Martres. Le 16 février de l'année suivante, François de Crépelaine se remaria avec dame Marguerite de Bacallan, veuve de feu Romain de Paty, écuyer (31). Le 20 janvier 1761, François de Crépelaine, qui prenait aussi la qualité de seigneur de Crèvecœur, terre noble que ses ancêtres possédaient en Normandie, rendit hommage de la maison noble de Martres à Mme Angélique-Jacquette de Gombaud, comtesse de Bénauges. Il donna pouvoir, à cet effet, à son fils Jean-Charles de Crépelaine de Crèvecœur (32) et mourut le 2 août suivant (33).

Le 13 janvier 1756, Jean-Charles de Crépelaine se maria avec Marie de Paty, fille de feu Romain de Paty et de Marguerite de Bacallan, seconde femme de son père (34). Elle mourut à l'âge de vingt-sept ans, le 22 octobre 1767 (35). Il se remaria l'année suivante avec Marguerite de Lageard. Du premier mariage il avait eu : le 20 février 1760, Marguerite, le 25 mai 1764, Charles de Crépelaine, qui fut baptisé le lendemain et eut pour parrain Charles de Crépelaine de Crèvecœur, sieur de La Motte, son oncle, habitant de la paroisse de Lugasson (36), Charles-Albert, qui est mort célibataire en mars 1840, et, le 10 juin 1766, Radegonde (37). Du

(31) État civil de Martres.
(32) Notes de M. J. de La Rivière.
(33) État civil de Martres.
(34) Notes de M. J. de La Rivière.
(35) État civil de Martres.
(36) Arch. de Cugat. — Papiers de M. Racaud, d'Auteroque.
(37) État civil de Martres.

Digitized by Google

second mariage il eut : Jeanne, mariée avec M. Darrigan, de Castillon (38), et Radegonde, qui naquit le 26 décembre 1771, fut baptisée le 28 et eut pour parrain Jean-François de Lageard, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de La Forest, habitant de Semens, et, pour marraine, dame Radegonde de Bacallan de La Motte-de-Crèvecœur, habitant Lugasson (39). Radegonde de Bacallan était la première femme de Charles de Crépelaine de Crèvecœur qui épousa, en secondes noces, Marguerite Augan. Il fit son testament le 9 janvier 1784, et, comme il ne laissait pas d'enfants, son héritier, pour les biens qu'il possédait dans les paroisses de Coirac et de Saint-Genis, fut M. Taillefer, son neveu, chirurgien à Bordeaux. Les enfants de son frère et de Marie de Paty reçurent des sommes en argent. Il était mort en 1787.

Charles de Crépelaine, fils de Jean-Charles et de Mlle de Paty, épousa demoiselle Rose de Baritault, qui, devenue veuve, habitait Arbis en Benauges et mourut le 23 octobre 1851. De ce mariage sont issus Louis et Charles de Crépelaine. Le premier est mort au service militaire, vers 1830, et Charles épousa, vers 1832, demoiselle Clara Bodkin, à Bordeaux. Il est mort le 3 avril 1861, laissant un fils, habitant Bordeaux et célibataire, et quatre filles (40).

La Motte-de-Martres appartient maintenant à M. Augan, maire de la commune de Martres.

La Garenne. — Nous avons vu plus haut que Jean de Cholet d'Ablé, frère de François de Cholet, seigneur de

(38) Notes de M. J. de La Rivière.
(39) État civil de Martres.
(40) Notes de M. J. de La Rivière.

Digitized by Google

La Motte-de-Martres, était seigneur de La Garenne, maison noble située à l'extrémité méridionale de la paroisse de Frontenac; cette maison a maintenant l'aspect d'une habitation ordinaire de paysan; elle n'offre de particulier qu'une fenêtre divisée en deux portions inégales par un meneau horizontal, et, au-dessous de l'appui, une longue meurtrière verticale, percée au milieu d'un orifice circulaire pour viser au loin et d'un autre orifice, à sa partie inférieure, pour viser au pied du mur où se trouvait la porte. D'autres meurtrières défigurées se voient aussi dans les murs extérieurs. Une maison moderne, s'élevant près de l'ancienne demeure des Cholet, a usurpé son nom.

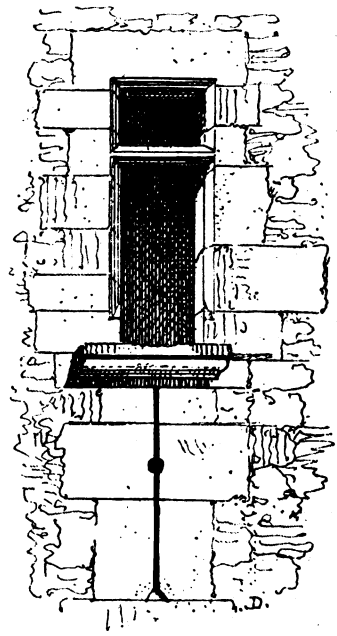

Jean de Cholet, seigneur de La Garenne, acheta, dès qu'il en fut propriétaire, une grande quantité de terres dans la paroisse de Frontenac, surtout dans le village de La Margot et dans celui de Merlin, où sa famille possédait une maison noble (41). Le 9 août 1578, François de Cholet, son frère, seigneur de La Motte, lui vendit, à pacte de réméré de dix ans, deux journaux de prés situés à Martres, sur le bord du *Gourmorin* [Gourmeron] (42). Nous avons vu qu'en 1580, il fut exempté d'une imposition dont avaient été frappées

(41) Arch. de Cugat.
(42) *Id.*

Digitized by Google

une grande quantité de paroisses pour la subsistance de la garnison de Montségur. Le seigneur de La Garenne était marié avec Isabeau de Graulet, ainsi qu'il résulte d'un acte de vente fait au château de ce nom, paroisse de Rouffignac en Périgord, par autre Izabeau de Graulet, femme du sieur Le Hingal, à Jean de Cholet, écuyer, seigneur de La Garenne, son beau-frère, habitant du repaire de Merlin, à Frontenac (43).

Jean de Cholet dut mourir quelques années après l'exemption dont l'avait gratifié Henri de Navarre; il laissait un fils nommé Jacques, qui fut, après lui, seigneur de La Garenne et habitait le repaire de Merlin. Il se maria, par contrat du 30 janvier 1587, passé au château de Graulet, avec Jeanne de Crépelaine, fille de Jean de Crépelaine, écuyer, sieur des Eyriaux, y habitant, paroisse de Rouffignac, et de demoiselle Charlotte de Calvimont. Une des conditions du mariage fut que le mari se ferait catholique (44).

Son fils Jean de Cholet, écuyer, sieur de La Garenne, de La Tour-de-Martres et de Pontaret, fils de Jacques, passa contrat de mariage, au château de Segonzac en Périgord, le 26 septembre 1613, avec Catherine Bardon, damoiselle, fille de N. Bardon, seigneur de Segonzac, et de demoiselle Vigier. En 1619, il était détenu dans les prisons de la Conciergerie, nous ne savons pour quel crime, mais, très probablement, pour un duel ou pour un guet-apens dressé contre un de ses ennemis, comme c'était alors la mode; le 9 juin, il obtint un arrêt du Parlement l'autorisant à circuler dans la ville de Bor-

(43) Arch. de Cugat.

(44) *Idem.*

(45) Catherine Bardon de Segonzac mourut le 30 mai 1634 et fut ensevelie, le lendemain, dans l'église de Martres, devant l'autel de Notre-Dame. (État civil de Martres.)

Digitized by Google

deaux, pour poursuivre, contre la famille Gourron, la punition de l'homicide de son père (46).

Il est peu de familles de notre pays auxquelles un malheur analogue ne soit arrivé dans le commencement du XVIIe siècle, époque de duels entre deux, quatre ou six hommes, quelquefois entre des familles entières, assistées d'amis et de valets; époque de guet-apens, d'embuscades, de pillages de maisons, de rapts, désordres enfantés par les guerres de religion et contre lesquels les ordonnances royales, les arrêts des parlements et la police n'avaient qu'un pouvoir éphémère.

Jean de Cholet d'Ablé était, en 1622, capitaine des gens de pied dans le régiment du comte de Riberac; il présenta une requête au parlement de Bordeaux pour obtenir une sauvegarde du roi. Il disait dans cette requête que, depuis le commencement des troubles, il avait porté les armes pour le service du roi, avait assisté aux sièges de Thonens, de Sainte-Foy, de Montravel et de Gensac; que, pendant qu'il était absent, des personnages de la religion prétendue réformée lui avaient enlevé les meubles et les bestiaux de ses métairies; que, lors de la prise de Gensac, il en avait acheté à des soldats et les avait transportés dans ses diverses maisons; il ajoutait qu'on l'avait prévenu que certains huguenots se disposaient à les lui enlever de nouveau, bien que le tout lui fût valablement acquis, parce que ces razzias avaient été avouées par le prince de Condé,

(46) Arch. de Cugat. — Si Jacques Cholet fut assassiné, sa femme faillit l'être aussi au commencement de l'année 1603, ainsi qu'il résulte d'une enquête faite, le 24 mars de cette année, par le juge ordinaire de la juridiction de Rouffignac contre Jean de Balac, écuyer, qui avait attaqué pendant la nuit la maison de Ballensan, habitée par cette dame, proférant des menaces contre elle, frappant à coups de pierre la porte qu'il brisa en plusieurs endroits et ne prenant la fuite qu'à la vue des voisins accourus au secours de Mme de Cholet.

Digitized by Google

général des armées du roi en Guyenne, lors de la prise de Gensac, et qu'ils le menaçaient en outre d'attenter à ses jours et à ceux des hommes placés sous son commandement et sous celui du comte de Ribérac. La cour, par arrêt du 23 juillet 1622, lui permit d'informer des faits dont il se plaignait, le mit sous la protection du roi, avec défense à ceux dont il se plaignait de mettre leurs projets à exécution; elle enjoignit aussi aux officiers royaux, aux consuls des villes et aux syndics des paroisses de prêter main-forte à son arrêt (47).

Jean de Cholet perdit Catherine Bardon, sa première femme, le 30 mai 1634 (48); il se remaria, le 17 octobre 1635, avec demoiselle Marie de Belliquet (49). De sa première femme, il avait eu un fils, Marc-Compte Cholet, né le 20 décembre 1614, et qui dut mourir jeune, et une fille nommée Françoise, qui paraît avoir eu la spécialité de tenir les enfants sur les fonts baptismaux, ainsi qu'en font foi les registres de l'état civil de Martres. Elle se maria, par contrat du 12 février 1643, avec Gaston de La Combe-de-Ros, écuyer, seigneur du Pin, fils de Jean de La Combe-de-Ros, écuyer, aussi seigneur du Pin, et de demoiselle Marguerite de Meslon. Le sieur de Cholet constitua à sa fille la moitié de ses biens, mais, des biens de sa mère, elle ne devait jouir que de la métairie appelée La Tour-de-Martres. Il acheta, le 28 septembre 1646, à Bernard de Nouës, marchand, habitant de Sainte-Peronelle [Petronille], juridiction de La Réole, 63 jour-

(47) Arch. de M. Gabriel de Cournuaud, de Blazimont.

(48) État civil de Martres.

(49) Arch. de Cugat. — Il existait à cette époque une Marie de Belliquet, veuve de François Fregière, quand vivait écuyer, sieur de La Combe; elle avait un fils nommé aussi François de Fregière, auquel elle survécut. A partir de ce mariage, Jean Cholet et sa nouvelle femme demeurèrent à Libourne, rue des Menuts, près des Petites-Salinières.

Digitized by Google

naux, mesure de Benauges, de biens fonds, maisons, etc., situés dans les paroisses de Martres, Baigneaux et Daubèze (50). Il acheta aussi, le 12 octobre 1654, pour la somme de 2,200 livres, à Annet et Henri Perrots, sieurs de La Faurie, père et fils, le repaire noble des Eyriaux, où ils habitaient; ils le tenaient, par héritage ou acquisition, de la famille de Crépelaine ou n'en étaient que coseigneurs. Le 24 août 1656, il habitait la maison noble de Merlin, où il fit son testament; il demandait à être enseveli avec ses prédécesseurs, sous son banc, dans l'église de Martres, à laquelle il léguait le pré d'Auteroque, situé à Frontenac, pour que, tous les vendredis, les curés de cette paroisse célébrassent, à son intention, une messe de *requiem;* il laissait l'usufruit de ses biens à Marie de Belliquet, sa femme, à la condition qu'elle nourrirait ses petits-enfants, fils du feu sieur du Pin et de Françoise de Cholet, sa fille. Il léguait à demoiselle Philippe de Crépelaine, sa cousine, quatre boisseaux de blé, une pipe de vin (51), la moitié d'un pourceau, une chambre et un carreau de jardin de pension annuelle, si elle ne pouvait pas vivre avec sa femme; dans le cas contraire, elle devait être nourrie dans la maison. Il léguait à Jean de La Combe-de-Ros, son petit-fils et dernier enfant de sa fille et du sieur du Pin, la maison noble des Eyriaux, et instituait héritiers universels, par égales portions, Jean et autre Jean de La Combe-de-Ros, ses deux petits-fils aînés, les substituant l'un à l'autre. Il substituait à ceux-ci les enfants mâles, à commencer par l'aîné, de Jean de Crépelaine, sieur des Eyriaux, son cousin, puis les enfants

(50) Arch. de Cugat. — En 1652, un sieur de Cholet était commissaire des subsistances de l'armée du prince de Conti. (Arch. de M. d'Isle de La Lande.) Nous ne savons pas si c'est Jean Cholet, seigneur de La Garenne.

(51) La pipe valait deux barriques.

Digitized by Google

mâles aînés de Pierre de Crépelaine, écuyer, sieur de La Motte, et enfin ses plus proches parents maternels portant le nom de Calvimont. Il voulait que la maison de Merlin fût partagée entre ses deux héritiers universels. Il nommait exécuteur testamentaire Jean de Crépelaine, sieur des Eyriaux. Sa fille se remaria, par contrat du 15 avril 1658, avec messire Antoine de Solminihac, écuyer, sieur de La Borie, habitant Saint-Jean-de-Blaignac ([52]).

La famille de Cholet était très nombreuse à Martres, à Frontenac et dans les paroisses voisines; quelques-uns vivaient dans une position aisée, les autres étaient devenus laboureurs, vignerons, ou hommes de journée ([53]). Nous avons cru devoir nous borner à ne parler que des seigneurs de La Motte-de-Martres et de La Garenne. Nous laissons également de côté les La Combe, seigneurs de La Garenne, dont nous aurons l'occasion de parler ailleurs.

A la fin du XVIIIe siècle, Jean de La Combe de Beaulieu, seigneur de La Garenne, était marié avec Marie-Marguerite de La Combe; il laissa sa femme héritière universelle; celle-ci, par testament du 7 thermidor an XI (26 juillet 1801), laissa La Garenne à son légataire universel, Antoine de La Combe-Piguereau, demeurant à Saint-Cibard-de-Puynormand; le 7 mai 1822, Antoine vendit ce domaine aux sieur et dame de Naujan de Gillet, lesquels le revendirent à Pierre Naujan de Gillet, écuyer, et à Chrestien de Gallatheau, demeurant à Dardenac, qui, à leur tour, le rétrocédèrent à Claude-Antoine de Gillet, écuyer, ancien gendarme du roi, et à sa femme, Marie-Magdeleine de Taillefer de Mauriac. De ceux-ci, il passa à M. Pierre-Jean-François-Armand de Gillet, de Fonbizol,

([52]) Arch. de Cugat.
([53]) États civils de Martres, de Frontenac, etc.

Digitized by Google

mari de demoiselle Charlotte Gourrion, fille de dame Marie de Taillefer de Mauriac. Ces derniers l'ont vendu, en 1856, à MM. Boineau et La Bayle. Le premier habite la maison qu'a fait construire M. de Gillet de Fonbizol, et le second, l'ancienne maison noble (54).

La Commanderie. — Il existe dans le bourg de Martres, au sud-ouest de l'église, une maison précédée, au nord, par une grande cour entourée de bâtiments ruraux, et, au sud, par une terrasse entourée d'une balustrade. La maison n'a qu'un rez-de-chaussée éclairé, au sud, par une porte vitrée, trois fenêtres et un petit jour ouvert à côté de la porte; deux tours rondes empâtent les angles méridionaux; ces tours ont été arrasées au niveau de la toiture de la maison. Cette construction, offrant peu d'intérêt, doit dater du commencement du XVIIIe siècle. Nous n'avons trouvé aucun document en faisant mention. Elle a, dit-on, appartenu à une branche de la famille de Carles. C'était peut-être ce que certains titres appellent La Tour-de-Martres et dont était seigneur, en 1631, Jean de Cholet, écuyer, sieur de La Garenne, capitaine pour le roi (55); elle n'était qualifiée que métairie dans un acte du 12 février 1643 (56). Les de Carles la tenaient peut-être des Crépelaine, auxquels alors elle serait venue par les Cholet.

Les de Carles, de Martres, habitaient cette paroisse au commencement du XVIIIe siècle. Le 19 novembre 1718, François de Carles de Roquette se maria dans l'église de Martres avec damoiselle Magdeleine de Melet. Marguerite de Carles, fille de noble Jeoffroy de Carles, sieur de

(54) Acte de vente communiqué par M. La Bayle.
(55) Arch. de M. de Solminihac.
(56) Arch. de Cugat.

Digitized by Google

Roquette, et femme de François de Crépelaine, écuyer, sieur des Eyriaux, fut ensevelie dans l'église de Martres, le 21 décembre 1721. Jean-François de Carles, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment d'Angoumois et commandant du fort Sainte-Croix, à Bordeaux, fut parrain dans l'église de Martres, le 18 novembre 1726 (57). Dame Marie-Thérèse de Carles, veuve de messire Jean-Louis de Lageard, écuyer, seigneur de Rebuillide, habitant la paroisse de Guillac, et, étant dans celle de Martres, en la maison de M. de Carles, sieur de Roquette, fit, le 6 janvier 1737, donation de sommes d'argent et de divers objets à ses deux fils : messire François de Lageard, chevalier, aîné, seigneur de la maison noble de Semens et autres places, habitant de la paroisse de Tourtirac, juridiction de Castillon, et à autre François de Lageard, capitaine au régiment d'Angoumois (58). Marie-Claire de Carles habitait, en 1739, la paroisse de Martres. François de Carles de Roquette, capitaine aide-major dans le régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis, mourut à Martres, le 14 janvier 1743, et fut enseveli, le lendemain, dans l'église (59).

La Commanderie appartient actuellement à M. Lagüe.

Maison de Guillebot. — La paroisse de Martres dut souffrir considérablement des désastres de la guerre de Cent ans, car toutes les maisons anciennes qu'on y rencontre, et elles sont nombreuses, datent de la fin du XVe siècle. Une des plus intéressantes est située en face de la Commanderie, sur la rive gauche de l'Engranne, au village de Guillebot; c'est une grande construction

(57) État civil de Martres.
(58) Arch. du Rétou.
(59) État civil de Martres.

Digitized by Google

ayant un rez-de-chaussée et un étage, sa façade méridionale a été cachée par des constructions modernes. Le premier étage est éclairé, au nord, par deux fenêtres; l'une d'elles a son linteau et ses chambranles ornés de moulures prismatiques à pénétrations et à bases compliquées usitées au XVe siècle, elle est divisée en deux par un meneau horizontal. L'autre, dont les chambranles sont moins riches, est aussi divisée, mais par un meneau vertical portant une énorme pierre faisant linteau, orné d'une accolade subquinquilobée et s'appuyant sur une allège formée de moulures barbares. Ces grossières constructions, faites en moellons de pierre dure, sauf le tour des portes et des fenêtres, qui est bâti en grosses pierres irrégulières, taillées seulement autour de l'ouverture, ont un certain caractère et sont d'une solidité à toute épreuve.

Moulin de Martres, *de Mal-Pas* [1488], *de Maupas* [XVIe siècle]. — Ce moulin existait déjà au XIIe siècle; les templiers de Montarouch et les moines de La Sauve s'en disputaient la possession ainsi que celle de quelques autres propriétés. Le commandeur et l'abbé Pierre de Laubesc prièrent Hélie de Malemort, archevêque de Bordeaux, de régler leur différend. Il décida, en 1196, que le moulin de Martres et celui de Besoles, situé dans la paroisse de Saint-Quentin-de-Baron, appartiendraient à La Sauve (60). Le moulin de Martres qui, au XVIe siècle, était connu sous le nom de Moulin de Maupas, appartenait aux Melet; le 10 février 1567, Jacques de Melet, seigneur de Maupas et du Moyna, le mit sous sa main, parce que le meunier ne lui payait pas les droits et devoirs

(60) *Petit cart.*, p. 189. — Le père Dulaura, *Histoire manuscrite de La Sauve;* — l'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de La Sauve*, t. II, p. 132.

Digitized by Google

seigneuriaux; il le laissa à son frère, Bernard de Melet, par transaction en date du 5 mars 1573. Pierre de Melet, seigneur des maisons nobles de Laubesc, La Salle-de-Castelvieil et autres places, afferma ce moulin pour trois années, moyennant 750 livres tournois par an, à sire Jean de Labat, bourgeois et marchand de Bordeaux. Ce Labat était meunier, il fit de mauvaises affaires, en sorte que M. de Melet eut des difficultés avec lui. Au milieu du XVIe siècle et probablement jusqu'à la Révolution, le moulin était indivis entre les Melet et les seigneurs de La Garenne. Il appartient maintenant à un nommé Vincent. Il n'offre aucun caractère archéologique.

SAINT-GENIS-DU-BOIS

Sent-Genis-deu-Brulh [1488], — *Saint-Genis en Bénauges.*

La paroisse de Saint-Genis-du-Bois est bornée, au nord, par une portion de celle de Martres, au nord-ouest, par Montignac, à l'ouest, par Cantois (ces deux communes appartenaient au diocèse de Bordeaux), au sud, par Coirac, et, à l'est, par l'Engranne qui la sépare d'une portion de Martres. Elle était traversée, de l'est à l'ouest, par le chemin de Sauveterre au Tourne. Ses productions et son aspect ne diffèrent pas de ceux des paroisses voisines.

Son église, que le baron de Marquessac (1) trouve « excessivement curieuse » et qu'il se donne la peine de décrire dans tous ses détails, m'a paru au contraire des plus modestes; elle est de fondation romane, très petite,

(1) *Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Guienne,* p. 184.

Digitized by Google

n'a qu'une nef, soutenue par des contreforts plats et éclairés au nord par deux petites fenêtres, l'une romane et l'autre moins ancienne; elle est recouverte par une charpente apparente de la fin du xve siècle. Le sanctuaire, beaucoup plus étroit que la nef, est voûté en cul-de-four. Au nord s'enfonce dans le mur une armoire ancienne, et un autel en pierre ancien occupe le fond de l'abside semi-circulaire. La façade occidentale est surmontée d'un clocher-pignon ajouré de deux baies pour les cloches. Au bas de cette façade, la porte s'ouvre sous trois archivoltes ornées de festons, de dents de scie et d'étoiles; au-dessus de la porte s'étend une corniche soutenue par des modillons frustes.

Saint-Genis-du-Bois était un membre dépendant de la commanderie d'Arcins en Médoc (2). Les commandeurs y entretenaient, au moins dans les derniers temps, un curé. Au xiiie siècle, ils possédaient paisiblement la justice haute, moyenne et basse au dedans de certaines limites bornées par des croix. Jean de Grailly, seigneur de Bénauges, la leur contesta, mais, le mardi avant la chaire de Saint-Pierre 1299, intervint une transaction entre ce seigneur et frère Hugon de Parando, visiteur général de l'ordre du Temple, par laquelle il fut convenu que le commandeur de Saint-Genis posséderait toute la justice dans le territoire limité par ces croix; mais, en cas d'appel, les appellations seraient portées devant le juge de Bénauges (3).

Vers 1482, les officiers du seigneur de Bénauges, profitant du désordre que la guerre de Cent ans avait mis dans les propriétés, désordre tel que bien des possesseurs de fiefs et de rentes ne savaient au juste ce qui leur

(2) Arch. dép., *Ordre de Malte,* cartons, *passim.*
(3) *Pièces justificatives,* n° I.

Digitized by Google

appartenait, s'emparèrent des revenus que le commandeur de Saint-Genis possédait dans certaines paroisses en arrentant les fiefs en leur nom; ainsi ils avaient arrenté toute la paroisse de Saint-Genis, excepté six petits domaines; autrefois le commandeur y levait 8 livres 18 sous 5 deniers, 22 gélines, 21 pugnerées et demie d'avoine, 8 manœuvres et y possédait 13 pièces de terre à l'agrière. Ils avaient également tout arrenté dans les paroisses de Martres et de Coirac, dans la première desquelles le commandeur levait 3 livres 7 sous 4 deniers, une géline de rente annuelle, 9 pièces de fonds et 7 *conquats* de terre à l'agrière, et, dans la seconde, 10 sous 7 deniers, 3 gélines et un boisseau d'avoine; frère Odet de La Graula, commandeur d'Arcins, de Montarouch et de Saint-Genis, et frère Bernard Gros, commandeur de Puch, de Sallebruneau et de Buch, dénoncèrent à Gaston de Foix, seigneur de Bénauges, les usurpations de ses officiers, lui déclarant qu'outre les rentes que ses agents leur avaient enlevées, ils possédaient la juridiction et seigneurie basse dans certaines limites, et le prièrent de leur rendre justice. Gaston de Foix, étant à Cadillac, manda en conséquence, le 20 juin 1488, à Me Jean Chevigné, juge général de toutes ses terres, d'aller, avec le procureur du comté de Bénauges, sur les lieux contentieux, de faire faire des enquêtes, de se faire présenter les titres et de les lui apporter pour, après avoir consulté son conseil, y pourvoir comme de raison.

Le juge s'étant présenté à Saint-Genis, où l'attendait le procureur du commandeur, la visite des confrontations et des limites signalées par des croix commença. « Et, premièrement », dit le procès-verbal ou plutôt une analyse barbare de ce document « se confronte et comance

Digitized by Google

» à ung cayrefforc qui es sur los camins per ont on ba à » Castet-bielh, à Sauvaterra et à Martras ou au molin de » Maupas; auquau cayreffort sole aver antiquement une » croys plantada per division desdites limites et juridic- » tion de Saint-Genis.

» Item s'en tira de ladite croys et cayrefforc tout au » lonc deudeit gran camin qui ba à Martras jusques à » ung terrier sur loquau terrier sole aver antiquement » une autre croys appellada, la Croy de Maroylhe de » Saint-Genis.

» Item de ladite croys de Maroylhe s'en devalle et tira » tout dreyt au lonc de certaines dognos *(sic)* ou camins » tout dreyt devant lo hostau de Robin Trahan et jusques » à ung autre cayrefforc qui es sur lo camin et qui ben » deu pont de l'Aguilhete et ba à Maupas et à Martras, » sur loqual cayrefforc à une autre croys et bidana » de peyra plantada.

» Item s'en part de ladeita bidana et croys et devalle » jusques à l'Engrana et traversa ladeita Engrana mon- » tant tout dreyt, contra sus, tout au travers des terres » et maynes que tenent losdeits Robin Trahan et Pasquet » Guilhamot de ladite comanderie de Saint-Genis, jusques » au camin qui ben de Maucor audeit pont de l'Aguilhete, » et ba tout au lonc deudeit camin de Maucor jusques à » ung cayreffort on sole aver une autre croys plantada.

» Item de ladite croys s'en part et tira tout dreyt et au » travers deu mayne de Miqueu Pailher jusques au riu et » traversa lodeit riu, et s'en monta tout au lonc de ung » bielh fossat au dogno jusques à une autre croys et » bidana de peyra plantada aperada la Croys du Paduent » de Saint-Genis.

» Item de ladite croys et bidano s'en tira et traversa lo » gran camin que ba à Benauges traversant lo mayne et

Digitized by Google

» branartz que los Mocquetz tenen de ladite maison de » Saint-Genis tout au lonc des cames *(sic)* doguos *(sic)*, » jusques à une autre croys et bidana de peyra plantada » devers lo mech jour.

» Item de ladite croys et bidana s'en retorne tout » dreyt au travers de certains brandartz et autres terres » jusques darreys et pres de l'ostau de ung nompnat » Huguet et sur le gran camin qui ba au Queyron ont » sole aver une autre croys plantada.

» Item deudeit hostau, camin et croys s'en devalle » tout dreyt a ladeita Engrana et traversa ladeita Engrana » et s'en monta tout dreyt lo lonc deu camin qui passe » devant lo hostau de Maude jusques au susdeit cayref- » fort ont es la premiera croys confrontada qui es sur » lesdeits camins de Castet-Bielh de Sauvaterra. »

Les résultats de cette visite furent que le commandeur de Saint-Genis perdit à peu près tout ce qu'il possédait hors des limites des croix (4).

Un autre procès eut lieu pour le même motif à la fin du XVIIe siècle; il fut, d'après le baron de Marquessac, gagné par le commandeur Charles d'Aiguières, et toutes les rentes usurpées par le seigneur de Bénauges rentrèrent à l'ordre de Malte. Cependant, un arrêt du grand conseil concernant la justice de Saint-Genis, prouve qu'après ce commandeur tout n'était pas fini entre les seigneurs de Bénauges et les chevaliers de l'Ordre. Cet arrêt, daté du 5 septembre 1735, s'exprime ainsi (5) : « Icellui nostre Grand-Conseil, faisant droit sur

(4) Arch. dép., *Ordre de Malte,* cartons. — Baron de Marquessac, *Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jésusalem en Guienne,* p. 180 et suiv.

(5) Cet arrêt était rendu entre Alexandre-Julien de Garnier de Saint-André, commandeur d'Arcins et des membres en dépendant, d'une part, et messire Charles-François de Wavrans, marquis de Bousins, au nom et comme mari de dame Marie-Angélique de Gascq, veuve en premières

Digitized by Google

» le tout, a maintenu et gardé, maintient et garde ledit » Alexandre-Julien de Garnier de Saint-André, comman- » deur d'Arcins et de Montarouch, dans le droit et » possession d'instituer le juge et autres officiers de la » commanderie de Montarouch et de Saint-Genis-du-Bois, » membres en dépendant, dans l'enceinte de quatre croix, » et maintient le juge dans le droit et possession d'exer- » cer la justice dans l'enceinte desdites croix, à la charge » qu'en cas d'appel des jugements et sentences qui seront » rendus par le juge, lesdites appellations seront relevées » et portées, au second degré de juridiction, devant le » juge de Bénauges en qualité de sénéchal de Monta- » rouch; comme aussi a maintenu et gardé, maintient » et garde ledit Charles-François de Vavrans de Boursins » et ladite Marie-Angélique de Gasque, veuve Ferrand, » ezdits noms, dans la propriété, possession et jouissance » de la justice haute, moyenne et basse dans le surplus » de ladite paroisse de Saint-Genis-du-Bois en Bénauges; » ordonne que, dans trois mois, à compter du jour de la » signiffication du présent arrest à personne ou domicile, » par devant le lieutenant général de Bordeaux, que nostre » conseil a commis et commet à cet effet, il sera fait » procès-verbal de reconnaissance des lieux où sont et » où étoient plantées les croix énoncées dans les actes de » 1299 et 1649, ensemble du nombre des maisons et » habitans contenus dans ladite enceinte..... »

Cette reconnaissance n'eut pas lieu sous Garnier de Saint-André, mais sous son successeur, Glandevez de Niozelle, qui chargea Joseph-Marie du Temple, juge de

noces de messire Étienne de Gombaud, chevalier, seigneur de Bénauges, et, en secondes, de messire de François Ferrand, chevalier, conseiller d'Etat, au nom et comme tutrice de demoiselle Françoise-Jacquette de Gombaud, de Bénauges, sa fille, d'autre part.

Digitized by Google

Villemartin, de lever un plan du territoire enclavé dans les croix. Du Temple prit avec lui deux vieillards de la paroisse de Saint-Genis qui lui indiquèrent où étaient les croix.

Ils commencèrent par la première, qui s'élevait « au » levant à un carrefour où il y a quatre chemins, » sçavoir : l'un qui vient de la paroisse de Castelvieil, au » milieu duquel il y a eu autrefois une croix, et qui va à » la paroisse de Martres et au moulin du Maupas, et » l'autre qui vient de Sauveterre et va passer auprès de » ladite croix, et va à la maison de La Bastrié, et va au » Queyron.

» De ladite croix, l'on vient à un autre carrefour où il » y a trois chemins : l'un pour aller à Sallebruneau et » l'autre pour Sauveterre et l'autre qui conduit à Mar- » tres, où il doit y avoir une croix, et, en continuant » celui de Martres, il y a un chemin qui traverse ledit » chemin de Martres, qui vient de Rauzan et va à Saint- » Macaire, où il y avoit une autre croix. Et, en continuant » de ladite croix le chemin pour Martres, il y a, en deçà » d'icelluy, le village de Jean d'Illion, c'est-à-dire la » maison, chais, pressoirs, grange et pigeonnier du sieur » Balan, qui est dans l'enclave, et, continuant ledit » chemin, l'on vient passer devant la maison de Robin » Trahan, qui n'est pas comprise dans l'enclave, et, » au-dessous de ladite maison, le chemin entre deux, il » y a le moulin du sieur Coicaut qui est dans l'enceinte » et qui est sur le ruisseau de l'Engranne, qui sépare la » paroisse de Saint-Genis de celle de Martres. (C'est ce » qui fait voir l'usurpation de M. le comte de Bénauges, » les maisons du sieur Balan et le moulin étant dans la » paroisse de Martres, cependant la dépendance est de la » seigneurie de Saint-Genis.) Continuant ledit chemin,

Digitized by Google

» l'on va passer le ruisseau de l'Engranne au carrefour » auquel il doit y avoir une autre croix; et, aiant traversé » ledit ruisseau, l'on va passer devant le moulin de » Maupas qui n'est pas compris dans l'enceinte, et l'on » monte dudit moulin devant le mayne de Robin Trahan, » et l'on continue le chemin de Maucou jusques au » village de Guillabot, duquel l'on monte toujours, et » continuant le chemin de Maucou jusqu'à un autre » carrefour où il y a trois chemins et sur lequel il doit y » avoir une autre croix, et l'on part de ladite croix en » traversant le mayne et bois de Michel Paillier duquel » on descend tout droit au ruisseau que l'on traverse, et » l'on monte tout le long d'un fossé au bout duquel il y » avait une croix du côté du midi, en traversant le chemin » qui va en Benauges, et l'on va passer au devant la » maison de Janneton, qui est aussi comprise dans » l'enceinte, où il doit y avoir une autre croix. De ladite » croix et maison, l'on traverse, tout au long de certaines » digues, jusques à un endroit où il y avait anciennement une autre croix du côté du midi; et de laditte » croix s'en retourne tout droit, au travers de certaines » brandes et terres, jusque derrière et près de la maison » d'un nommé anciennement Huguet, appelée présentement la Bastrié, et vient joindre le grand chemin qui » va au Queyron, sur lequel chemin il y avoit anciennement une croix, et de ladite croix on descend près » de la maison de la Bastrié et on suit tout droit le » chemin jusques au ruisseau de l'Engranne que l'on » traverse sur un pont, et l'on monte tout droit au » devant des maisons des sieurs Coicaud, qui estoient » anciennement la maison de Mande, qui sont comprises » dans ladite enceinte quoique dans la paroisse de Martres, et, en continuant ledit chemin, toujours en mon-

Digitized by Google

» tant, l'on va joindre le carrefour et chemin de la » première croix confrontée (6). »

Il est probable qu'à partir de cette époque les seigneurs de Bénauges laissèrent les commandeurs jouir en paix de la commanderie de Saint-Genis. Le 27 janvier 1767, Joseph-Berard de Verzel, secrétaire du roi, maison et couronne de France, afferma, comme procureur du commandeur François Glandevez de Niozelle, à Richet Brugier et à François Sarlandier, tous les fruits décimaux de Cantois en Bénauges et de Saint-Genis-du-Bois, la moitié des lods et ventes et la maison de La Motte pour quatre ans, moyennant 1,650 livres par an, 12 paires de chapons gras à Noël, 12 paires de poulets gras au mois d'août, 50 livres de lard en planche et 50 livres de bon jambon à Pâques.

La Révolution a fait disparaître du même coup commanderie et commandeurs. Il ne reste que l'emplacement de la motte, située à l'ouest de l'église et sur laquelle était bâtie leur maison. Cette motte, haute de 3 mètres environ, a 36 mètres de long, de l'est à l'ouest, et 24 mètres de large, du nord au sud; elle était entièrement enveloppée de fossés, ainsi qu'il résulte d'une reconnaissance consentie, le 26 mars 1560, en faveur du commandeur Jean de Maignan, dit de Montégut (7); ces fossés se retrouvent encore du côté de l'ouest. Il ne reste plus rien de la maison des commandeurs, mais j'y ai ramassé des débris de briques romaines, ce qui donne à penser que cette motte remonte à une très haute antiquité.

Moulin de Saint-Genis, *de Beaubusson* (8), *de Coicaud.* — Ce moulin était situé sur l'Engranne, au nord de

(6) Arch. dép., *Ordre de Malte,* cartons.
(7) *Idem.*
(8) Un acte du 5 mai 1564 signale à Saint-Denis le moulin de Beaubusson,

Digitized by Google

l'église; il fut ruiné pendant la guerre de Cent ans. La tourmente passée, les commandeurs, comme tous les autres seigneurs du pays, firent tous leurs efforts pour reconstituer leurs fiefs et remettre en culture leurs terres désertes; ils n'oubliaient pas les moulins qui étaient non seulement une source de bons revenus, mais dont la reconstruction devenait indispensable à cause de l'augmentation de la population. Le 25 mars 1489, Me Arnaud Bardeau, notaire royal, procureur de frère Odet de La Graula, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur d'Arcins et de tous les membres en dépendant, bailla à fief nouveau à Robin Trahan et à Anne du Solier, sa femme, paroissiens de Martres, le moulin de Saint-Genis, au devoir de 5 sous bordelais d'exporle à muance de tenancier et de seigneur, 4 boisseaux de froment de la mesure de Saint-Genis et une paire de chapons de rente annuelle; mais, le tenancier ne devait pas payer les deux premiers termes, parce que le moulin était abandonné et ruiné. Le 9 novembre 1491, le comte de Bénauges bailla à cens le même moulin au même tenancier, au devoir de 5 sous d'exporle et un boisseau de froment pris sur les quatre dus au commandeur, et il fut convenu entre le comte et Trahan que dorénavant l'exporle et les rentes appartiendraient au seigneur de Bénauges. Les prétentions de ce seigneur ne se passèrent pas sans réclamations de la part du commandeur; le procès fut long, puisque ce n'est que le 23 juillet 1671 qu'intervint un arrêt du Parlement par lequel François de Foix, captal de Buch, comte de Bénauges, fut déclaré seigneur direct pour un quart du moulin de Saint-Genis, situé dans la limite des croix, et frère François de Béon

appartenant à plusieurs tenanciers; je crois que c'est le même que le moulin de Saint-Genis.

Digitized by Google

de Cazau, commandeur d'Arcins et membres en dépendant, pour trois quarts.

Le seigneur de Foix aura, dit l'arrêt, un boisseau de froment de rente annuelle, foncière et directe, mentionnée dans le contrat de baillette du 9 novembre 1491, et le commandeur, 3 boisseaux de froment et une paire de chapons de même rente, suivant la baillette du 25 mars 1489. La femme Mouguet, veuve de Coicaud, tenancière, fut condamnée à exporter desdits seigneurs chacun pour leur part et à payer les arrérages depuis vingt-neuf ans, et le commandeur aux dépens envers le seigneur de Bénauges.

Vingt ans auparavant, le 3 juillet 1651, frère Pierre Barail de Mervila, chevalier de Saint-Jean, habitant du château de Montarouch, fermier général de frère Jean-Gilles de Fougasses de La Bartelasse, chevalier dudit ordre, commandeur d'Arcins et dépendances, avait affermé à Jean des Pujols et Martial Bertin, les fruits décimaux, lods et ventes, rentes et autres droits qui lui appartenaient dans les paroisses de Cantois et de Saint-Genis, pour deux ans, moyennant 570 livres par an. Les preneurs étaient tenus de donner au delà du prix de l'afferme, au curé de Saint-Genis, la somme de 40 livres par quartier, et, au curé de Cantois, la pension accoutumée. Mervila se réservait la rente du moulin de Saint-Genis et le droit de prélation sur certains biens.

On pourrait croire qu'après l'arrêt du 23 juillet 1671, les commandeurs se contenteraient de ce que le parlement leur laissait sur le moulin et vivraient en paix avec le seigneur de Bénauges et leur tenancier commun, il ne dut pas en être ainsi, puisque nous trouvons une signification faite le 4 septembre 1755, par le commandeur

Digitized by Google

François Glandevez de Niozelle à Marie Coicaud, veuve de Jean La Pontine, chirurgien, d'un fief nouveau consenti par le commandeur Odet de La Graula en faveur de Jean Cothareau, laboureur, en date du 10 avril 1488, et de deux lettres de *debitis*, du 7 septembre 1754, à la suite desquelles François de Glandevez la faisait assigner aux requêtes du Palais à Bordeaux, pour se voir condamner à payer au commandeur 4 boisseaux de froment et une paire de chapons de rente annuelle, comme propriétaire du moulin de Saint-Genis, conformément au susdit bail, et les arrérages depuis vingt-neuf ans; à se voir condamner de plus à exporter dudit moulin en sa faveur et aux dépens. Le commandeur ne connaissait peut-être pas l'arrêt du 23 juillet 1671.

Nous ne savons ce qui résulta de ce dernier procès, qui n'était peut-être pas fini quand éclata la Révolution (9).

COIRAC

Sanctus-Martinus de Choriaco [1115]; — *de Coraco* [1166]; — *Coirag* [XIIe siècle]; *Coyrac, Couyrac* [XVIIIe siècle].

La paroisse de Coirac est bornée : au nord, par celles de Martres et de Saint-Genis-du-Bois; à l'ouest, par Cantois, qui faisait partie du diocèse de Bordeaux; au sud-ouest, par Gornac; au sud et à l'est, par Castelvieil, et, à l'est encore, par Saint-Brice. Elle est traversée, du sud au nord, par l'Engranne qui, dans une partie de son cours, sépare Gornac de Castelvieil; une grande route longe la rive droite de cette rivière à une certaine dis-

(9) Arch. dép., *Ordre de Malte*, cartons.

Digitized by Google

tance; elle est coupée à angle droit par une autre route qui se dirige de Sauveterre vers Cantois

Le territoire et les productions de Coirac ne diffèrent pas de ceux des paroisses voisines. Nous n'y avons trouvé ni château ni maison noble, mais bien une grande quantité de maisons, soit dans le bourg, soit disséminées dans les champs, bâties dans la seconde moitié du XVe siècle. Ces maisons sont presque toutes pourvues de nombreux boulins pour loger des pigeons. Nous avons déjà fait remarquer que bien des maisons de paysans de cette époque en sont abondamment fournies.

Près du bourg de Coirac, l'emplacement de la ville ou *villa de Galbesse,* déjà signalée par M. Dupin, dans sa *Notice historique et statistique sur La Réole,* p. 247, ne renferme que quelques fragments de poteries et de briques.

Près de l'église existe une source dont l'eau guérit, dit-on, certaines maladies.

Nous avons vu plus haut, année 1876, p. 283, qu'Étienne de Sentes, évêque de Bazas, avait donné, en 1087, à saint Gérard, fondateur de l'abbaye de La Sauve, les paroisses de Coirac et de Branne, et qu'en 1115, Bertrand de Belhade, autre évêque de Bazas, confirma cette donation. Alexandre III en fit autant par une bulle datée du 3 janvier 1166 (1).

Pendant les XIe et XIIe siècles et jusqu'en 1270 environ, certaines paroisses, parmi lesquelles figure celle de Coirac, payaient tous les ans à l'abbaye de La Sauve une somme de 5 sous pour l'entretien d'un cierge qui brûlait continuellement devant les reliques de saint Gérard (2).

(1) Arch. dép., *La Sauve,* cartons.
(2) *Arch. mun. de La Sauve,* histoire manuscrite du père du Laura.

Digitized by Google

Les documents sur la paroisse de Coirac sont si rares, ou du moins nous en avons trouvé si peu, qu'il nous est à peine possible d'ébaucher une notice; nous nous bornons à les analyser par ordre de dates.

Au XIIe siècle, Audebert de Batbeu, sur le point de mourir, donna à l'abbaye de La Sauve, en présence de Pierre de Didonne, prieur, deux pièces de vigne dans la paroisse de Targon, un jardin à Coirac et un paysan à Villars, près du moulin des moines (3). Cette donation fut d'abord contestée par ses neveux, Raymond et Guillaume de Sezac (Cessac), mais ils ne tardèrent pas à se désister de leur opposition; Gautier de Puch et sa femme, fille d'Audebert, l'approuvèrent (4).

Hélie-Gombaud de Coirac faisait partie de l'assemblée du clergé et de la noblesse tenue à Bordeaux, le 26 février 1236, dans le but d'envoyer des députés vers le roi d'Angleterre pour se plaindre des exactions commises en son nom sur les habitants de l'Entre-deux-Mers (5).

Les dîmes de la paroisse de Coirac étaient, pendant le XIIe siècle, levées par le seigneur de Brugnac. (Voir p. 461, 42e année.

Le 20 septembre 1322, Hélion de Coirac fut témoin d'une sentence de la cour du châtelain de Bénauges, à propos de la saisie et de la prise de possession violente, par Giraud Gaillard, d'un jardin appartenant à Bernard de Ségur, damoiseau de la paroisse de Loupiac (6).

La famille de Ros, dont nous avons déjà fait connaître

(3) Le moulin de Villars était situé près de Verdelais.

(4) *Petit cartulaire de La Sauve*, p. 37.

(5) *Petit cartulaire*, p. 126 et suiv. — *Histoire de la Grande-Sauve*, par l'abbé Cirot de La Ville, t. II, p. 181.

(6) Arch. du château du Cros, à Loupiac. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 238.

Digitized by Google

quelques membres, avait, au XIVe siècle, des représentants habitant la paroisse de Coirac; ceci nous est révélé par une reconnaissance faite par Peyronne de Ros, fille de feu Hélias de Ros, paroissienne de Coirac, avec l'autorisation de Gaillard Rey, son mari, en faveur de l'abbé de La Sauve, d'une pièce de terre située dans cette paroisse, au Pont-Anderol (7).

Le 7 juin 1475, l'évêque de Bazas confirma à l'abbaye de La Sauve la possession de la paroisse de Saint-Martin-de-Coirac (8).

Nous avons aussi signalé dans les notices sur Martres et Saint-Genis-du-Bois les extorsions du seigneur de Bénauges, au préjudice du commandeur de cette dernière paroisse. Il lui enleva 10 sous 7 deniers, 3 gélines et un boisseau d'avoine dans la paroisse de Coirac (9).

En 1637, les tailles de la paroisse s'élevaient à la somme de 52 livres 6 sous 3 deniers (10).

Église. — L'église de Coirac est de fondation romane. Primitivement, elle se composait d'une seule nef, suivie à l'orient par un chœur quadrilatère précédant une abside semi-circulaire plus étroite que la nef; celle-ci n'est pas voûtée, mais le chœur a une voûte en berceau; celle de l'abside est en cul-de-four, Au XVIe siècle, on a bâti, au sud, un bas-côté composé de deux travées voûtées d'ogives. L'arc triomphal en plein cintre retombe sur deux colonnes engagées dont le chapiteau est presque cylindrique. Telle était cette église lorsque je l'ai vue pour la première fois, en 1859; alors le

(7) Arch. dép., *La Sauve,* cartons.
(8) Arch. dép., *La Sauve,* inventaire des titres, nº 136, fº 156, vº.
(9) Arch. dép., *Ordre de Malte,* cartons.
(10) Arch. du château de La Taste.

Digitized by Google

mur du nord était soutenu par quatre contreforts plats et percé, près du sommet, par deux fenêtres romanes très étroites et dont le cintre était taillé dans une seule pierre; l'abside était éclairée par des fenêtres semblables à celles de la nef. J'ai revu l'église en 1862; dans cet intervalle, ces dernières fenêtres avaient été métamorphosées en grandes ouvertures ogivales; enfin, je l'ai visitée encore en 1880. Hélas! une flèche pointue, et quelle flèche! faite depuis quelques années déjà, surmontait l'ancien clocher dont les baies avaient été remaniées; j'y ai trouvé un entrepreneur d'églises et une légion de maçons qui avaient bouleversé et voûté la nef, rebâti le collatéral du sud, construit un autre collatéral au nord, et ajouré tout cela de je ne sais combien de larges ouvertures à meneaux, à rosaces, à arcades, dans un style encore innommé, faisant ressembler cette malheureuse église à une cage. Dans tout ce vandalisme dont Coirac a été la victime, on a fait disparaître une litre ou ceinture funèbre, couverte des armoiries représentant deux écussons ovales accolés, le premier : *d'or à trois fleur de lys au pied nourri de gueules;* le second : *d'azur au chevron d'or chargé de deux lions affrontés de gueules, deux étoiles d'or en chef et une merlette de même en pointe* : couronne de duc, deux sauvages pour tenants.

Heureusement la porte, une partie du clocher, le chœur et l'abside ont été à peu près respectés.

Pendant les guerres de religion, le sommet des murs de l'abside et de la nef avait été exhaussé pour servir de fortification et percé de meurtrières pour armes à feu. Afin de faciliter le passage entre ces deux parties de l'église se reliant à angle droit, on avait établi au niveau du chemin de ronde un petit corridor sur un arc portant

Digitized by Google

le mur de défense, passage ayant servi, en même temps, d'assommoir et de cabinet pour un usage intime.

La corniche de l'abside est fort simple et les modillons qui la portent sont lisses ou couverts de moulures en damier; sur quelques-uns s'avancent des têtes d'animaux et des poissons; on y distingue aussi deux *obscœna* et un homme chargé d'un baril. A un niveau inférieur aux corbeaux, du côté du nord, une pierre de l'appareil porte un oiseau gravé en relief.

Le clocher, surmonté de l'inévitable flèche moderne, s'élève sur la façade occidentale. Il se composait, avant cette laide coiffure, de deux étages barlongs. Au rez-de-chaussée, il s'appuie, à l'occident, sur les arcs de la porte d'entrée de l'église et, à l'orient, sur deux piliers carrés, reliés par un arc en plein cintre; ils sont isolés de la façade, au rez-de-chaussée, par une rainure dans le genre de celles où glisse la herse dans les portes des forteresses, mais ils s'y relient à partir du sol du premier étage; dans le plafond de cette rainure existe un orifice à peu près carré où passe la corde de la cloche et pouvant au besoin servir d'assommoir. On entrait dans le premier étage par une porte percée dans l'intérieur de l'église et qu'on atteignait au moyen d'une échelle (11). Cet étage est voûté en berceau plein cintre et éclairé par deux très petites fenêtres fortement ébrasées vers l'intérieur; l'une est ouverte dans la façade de l'église et l'autre sous les charpentes de la nef. On montait aussi dans le second étage au moyen d'une échelle et par un orifice percé dans la voûte du premier. Le second étage était éclairé par six fenêtres en plein cintre, deux sur

(11) Cette échelle a été remplacée par un escalier à vis tellement étroit qu'un homme d'une taille ordinaire peut à peine s'y introduire. Arrivé à moitié chemin, j'ai cru ne pouvoir plus avancer ni reculer.

Digitized by Google

chacun des grands côtés et une sur chacun des petits. Là se balance la cloche sur laquelle on lit cette inscription curieuse par sa date :

FAITE EN 1793 L'AN IIe DE LA RÉPUBLIQUE Pr L'ÉGLISE DE St-MARTIN-DE-COIRAC, PARRAIN Cn Jn ANTOINE TOUNENS, Nre,

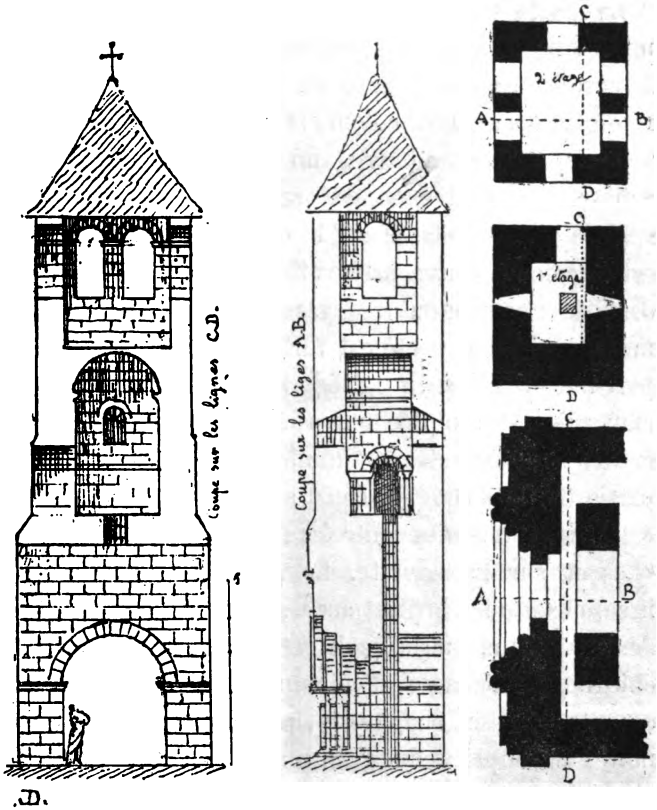

MARRAINE Cne ELIZABETH CURGER, ÉPOUSE DU Cn FAGOUET, Cn ÉTIENNE NAVAILLE, SINDIC.

Des modillons, placés au sommet de cette tour, portaient une corniche servant d'appui à l'ancienne toiture; ce clocher, véritable donjon, était un des rares spécimens

Digitized by Google

connus de clocher fortifié à l'époque romane. L'église elle-même, avec ses étroites fenêtres ouvertes au sommet des murs, pouvait aussi servir de forteresse à l'occasion. Ils méritaient plus de respect qu'on n'en a eu pour eux.

La porte placée au rez-de-chaussée du clocher est un des beaux types de l'art roman de nos contrées. Elle s'ouvre sous quatre arcs en plein cintre et en retrait retombant sur des colonnettes, deux de chaque côté pour le plus grand arc, un pour chacun des deux suivants; le quatrième, qui recouvre la porte, retombe sur des pieds-droits; il est lisse, chacun des autres arcs est surmonté d'une archivolte inclinée ou couvre-joint orné de riches moulures. L'arc qui précède immédiatement celui de la porte est formé par deux tores séparés par une large gorge dans laquelle, sur chacun des claveaux, est sculptée une rose simple. Une suite d'élégantes rosaces, assez communes dans les églises de cette partie du Bazadais (12), court sur l'archivolte. Le suivant est lisse, mais des entrelacs, en forme de losanges, glissent sur l'archivolte. Le plus grand est également lisse, des étoiles brillent sur son archivolte. La corbeille des chapiteaux sur lesquels retombent ces arcs est enrichie de personnages, d'animaux et de feuillages; on ne compte que six chapiteaux, parce que les deux colonnettes accouplées du grand arc n'en ont qu'un, mais plus large que les autres. Ces derniers représentent deux combats : au sud, celui de saint Michel contre le dragon, il ne reste que la base de ce bas-relief; au nord, sept hommes luttent avec acharnement; ils s'arrachent la barbe et les cheveux, l'un d'eux est renversé, sa tête

(12) Voy. année 1876, p. 382, l'eau-forte représentant un détail de la porte de Romange, où cette moulure orne un chapiteau et une archivolte.

Digitized by Google

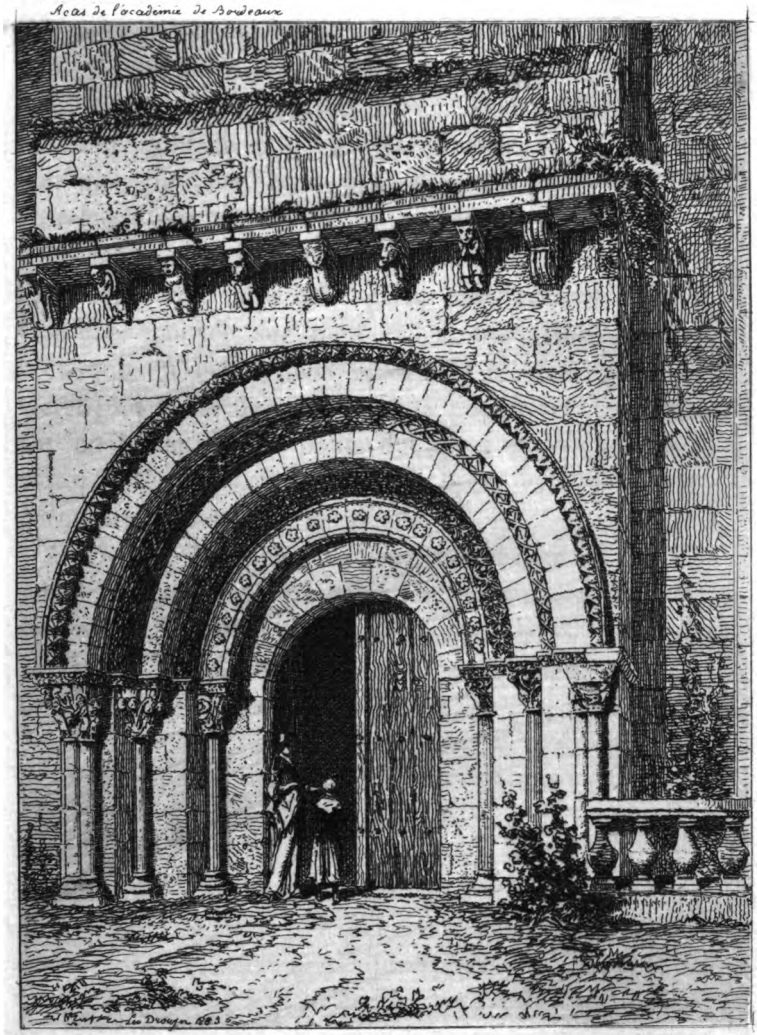

Porte de l'église de Coirac.

Digitized by Google

Digitized by Google

s'appuie sur l'astragale et ses pieds touchent au tailloir. Sur la corbeille des seconds, au nord et au sud, s'avancent des feuilles grasses au bout de tiges entrelacées; sur celle du suivant, deux serpents et deux oiseaux mangent un raisin, deux autres oiseaux se grattent le bec. Sur le chapiteau du fond, au sud, deux lions mordent la queue de deux oiseaux qui se retournent et leur mordent le museau; deux autres lions lèchent des entrelacs enveloppant le tout. D'élégantes palmettes entrelacées ornent le cordon servant de tailloir à tous ces chapiteaux. Cette belle porte est surmontée d'une corniche appuyée sur neuf riches modillons où l'on remarque un lièvre, deux *obscœna,* l'un d'eux joue du violon; un buste de loup, dont la gueule est traversée par un bâton sur les bouts duquel il appuie ses deux pattes antérieures, un buste de bélier, un tigre qui se dévore les pattes, deux barils, etc.

A côté de la porte, au sud, une table de pierre, supportée sur des balustres du commencement du XVIIIe siècle, servait à déposer les offrandes.

Toute la façade et l'abside sont admirablement construites et l'appareil en est très beau.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE NARRATION FABULEUSE

DE LA

VIE D'ALEXANDRE LE GRAND

(Extrait d'un Catalogue inédit
des Incunables conservés à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux.)

Par M. Gustave BRUNET

I

Le nom d'*incunables* désigne les ouvrages imprimés au quinzième siècle, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à l'an 1500. Ils sont nombreux, car on en compte plus de 20,000, et c'est un témoignage sérieux d'activité intellectuelle, à une époque où les communications étaient très lentes et très difficiles, où il n'existait aucun moyen de publicité.

Toutes les grandes bibliothèques possèdent des incunables, mais c'est surtout dans celles des Pays-Bas et dans les villes de la vallée du Rhin qu'on en rencontre le plus, la typographie ayant dans ces régions pris un essor qu'elle n'offrit pas ailleurs. Ces productions parvinrent peu dans les régions du sud-ouest de la France.

Il faut donc s'attendre à ne trouver qu'un assez petit nombre d'incunables dans la bibliothèque de la ville de Bordeaux. Comme partout, les vieux ouvrages de théologie et de jurisprudence y dominent, mais nous pouvons

Digitized by Google

signaler comme offrant une importance réelle, un exemplaire des *Saintes pérégrinations de Jérusalem et des lieux prochains* (tiré du latin de Nicolas de Breydenbach, par frère Nicole le Huen), *Lyon,* 1488, in-folio. Cette relation fort curieuse est illustrée de figures sur bois, les premières qui aient paru dans un livre français; elles offrent un intérêt réel auquel un juge des plus compétents, M. Léon de Laborde, a rendu justice.

L'importance qu'à divers égards possèdent les incunables, a stimulé le zèle de quelques bibliographes qui ont entrepris de dresser des catalogues raisonnés de ce que différents grands dépôts possèdent en ce genre. Nous nous bornerons à indiquer quelques publications récentes.

M. P. G. Holtrop a publié en 1856 le *Catalogus librorum sæculo XV impressorum quotquot in bibliotheca regia hagana asservantur* (xv-591 p.), excellent travail.

Un bibliophile délicat et des plus instruits, M. Desbarreaux-Bernard, a rédigé avec un zèle au-dessus de tout éloge, le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Toulouse.* Ce beau volume (LXXIII-252 p. et 25 pl.), publié aux frais de la ville, donne la description de 285 incunables; il est précédé d'un *avant-propos* très intéressant.

Un bibliographe belge, M. Namur, a publié, en 1846, le Catalogue des incunables conservé dans la bibliothèque de la ville de Luxembourg.

Nous ne voulons parler ici que des catalogues de collections spéciales. Nous laissons de côté les ouvrages relatifs aux incunables en général, tels que les grands ouvrages de Maittaire, de Panzer et d'Haïn si connus des bibliographes, et le *Dictionnaire bibliographique* de La Sorna Santander (*Bruxelles,* 1805, 1807, 3 vol. in-8°), ouvrage important qu'il serait fort utile de refaire en le mettant au niveau de la science actuelle; mais nous devons une

Digitized by Google

mention aux collections d'incunables formées par des particuliers (1).

L'*Index librorum ab inventa typographia ad annum 1500, chronologice disposuit F. X. Laïre; Senonis,* MDCCXCI, ne saurait être oublié.

Cette très importante réunion d'incunables avait été formée par le cardinal de Brienne, prélat qui a joué un bien triste rôle à la fin du XVIIIe siècle, mais qui a du moins des droits à toutes les sympathies des bibliophiles.

« Il avait formé le projet d'une bibliothèque universelle » qu'il voulait rendre publique. Il est fâcheux qu'on n'ait » pas eu le catalogue complet de l'immense quantité de » livres qu'il avait rassemblés. Les deux volumes relatifs » aux éditions du XVe siècle sont curieux et utiles quoique » écrits en latin de mauvais écolier et classés d'une » manière assez confuse. » (Renouard, *Catalogue d'un amateur,* IV, 259.)

Une importante publication relative aux incunables est le *Descriptive catalogue of the books printed in the fifteenth Century, forming part of the Library of the Duke of Cassano Serra.* London, 1823, gr. in-8°, x-295 pages. Cette collection précieuse fut achetée en bloc par lord Spencer; le catalogue, rédigé par Th. Frognall Dibdiu, le laborieux bibliothécaire de cet illustre amateur, énumère 314 ouvrages antérieurs à 1500.

On peut classer parmi les catalogues d'incunables celui du comte d'Elci, imprimé à Florence en 1826 et non destiné au commerce : ce bibliophile s'était proposé de réunir toutes les éditions princeps des classiques grecs et latins; sa très précieuse collection n'a pas été dispersée; il l'avait léguée à la Bibliothèque laurentienne de Flo-

(1) Les *Lettres d'un bibliographe* par M. F. Madden ont éclairci des points restés obscurs dans l'étude des incunables.

Digitized by Google

rence; malheureusement le catalogue n'est guère qu'un simple index alphabétique, et on y chercherait en vain des notes qui auraient pu offrir un vif intérêt.

Un médecin de Francfort, le docteur Kloss, avait réuni une bibliothèque considérable, exclusivement composée d'incunables et de livres imprimés dans les premières années du XVIe siècle; nul ouvrage plus récent n'y avait été admis; elle comprenait 4,682 numéros et elle fut transportée à Londres où elle fut livrée aux enchères du 7 au 29 mai 1835; le catalogue (XXIII-343 pages) mérite d'être conservé avec soin.

II

L'étude approfondie des incunables a été l'objet des recherches persévérantes de la part des bibliographes les plus zélés; il en existe un grand nombre, surtout parmi les plus anciens, qui n'offrent aucune date, aucun nom d'imprimeur, aucune indication de lieu, mais la comparaison des caractères employés, celle des marques de papier (1), ont permis, presque toujours, de restituer ces productions aux ateliers d'où elles sont sorties.

Le nombre des lignes, l'absence ou la présence des lettres capitales au commencement de chaque division, l'emploi ou le non emploi des signes de ponctuation, les abréviations souvent multipliées au point de rendre fort pénible la lecture de ces vieux textes (2), l'absence des signatures et des réclames (3), la manière dont les mots

(1) M. Desbarreaux-Bernard a inséré dans le Catalogue déjà cité, des reproductions très soignées de filigranes de papiers de provenance diverse.

(2) Cette difficulté se fit si bien sentir qu'un livre spécial : *Modus legendi abbreviaturas in utroque jure* fut réimprimé plusieurs fois au XVe siècle.

(3) Consulter le Mémoire de La Serna Santander : *Sur l'origine et le premier usage des signatures et des chiffres dans la typographie,* Bruxelles, an IV, réimprimé dans le tome II de l'*Essai sur la gravure,* par Janssen (1802, 2 vol. in-8°). Un autre bibliographe, Magné de Marolles,

Digitized by Google

sont coupés à la fin d'une ligne (1), tels sont quelques-uns des points sur lesquels se porte l'attention des bibliographes qui étudient sérieusement les incunables.

Ils donnent aussi une attention spéciale aux marques, emblèmes et devises qui, très nombreuses au XVe et au XVIe siècle, sont rares avant 1500; tout ceci, ainsi que le degré de rareté de certains de ces vieux volumes (il en est dont on ne connaît qu'un seul exemplaire), réclamerait des détails qui ne peuvent trouver place ici.

On trouve dans divers ouvrages fort estimables des fac-simile des types d'incunables dignes d'une attention spéciale; nous nous bornerons à renvoyer à cet égard à la *Bibliotheca Spenceriana* de Dibdin, Londres, 1814-1823, 7 vol.; aux deux très importants ouvrages de M. Sotheby (*Principia Typographica,* Londres, 1858, 3 vol. in-4°, et *The Typography of the fifteenth Century,* 1845, in-fol.) et à l'estimable travail de K. Falkenstein: *Geschichte der Buchdrucker-Kunst,* Leipzig, 1840.

III

Arrivons maintenant à ce qui concerne l'histoire fabuleuse du conquérant macédonien.

Dès l'époque des Ptolémées, il circulait en Egypte une

a traité le même sujet dans des *Recherches* publiées à Liège en 1782, à Paris en 1783.

(1) A ce propos, notons les lignes suivantes de Renouard (*Cat. d'un amateur,* III, 231) relativement à une édition de *Tom Jones* imprimée chez Didot en 1780, 4 vol. in-8°: « On n'y trouve aucun mot coupé d'une » ligne à l'autre; cette division de mots se fait dans la langue anglaise » d'une manière si différente que dans la nôtre, que l'éditeur (Berquin, » l'ami des enfants) pensa que le moyen le plus sûr pour ne pas se tromper » dans les divisions était de n'en faire aucune. »

Une semblable particularité se trouve dans divers ouvrages imprimés en France, notamment dans une édition du *Petit Carême* de Massillon, 1816. Talleman des Réaux signale une circonstance semblable dans une de ses *Historiettes* (édit. de 1841, t. V, p. 129).

Digitized by Google

histoire apocryphe des conquêtes d'Alexandre : c'était un livre populaire, où la magie jouait un rôle important; mais cette production est aujourd'hui perdue, et il faut descendre jusqu'au ve siècle de l'ère chrétienne pour trouver l'ouvrage grec qui porte le nom supposé de Callisthène (1) et dont il existe des manuscrits dans diverses bibliothèques de l'Europe; cette production est restée longtemps fort peu connue; deux érudits distingués, Gaulmin (2) et La Porte Dutheil, avaient eu le projet d'en donner une édition, mais c'est M. Berger de Xivray qui, le premier, en fit l'objet d'un travail étendu dans les *Notices et Extraits de la Bibliothèque du Roi,* tome XIII, seconde partie.

Depuis, le texte grec accompagné d'une version latine a été inséré dans la collection des historiens grecs, publiée par M. Charles Muëller et qui fait partie de la *Bibliotheca græca,* éditée par la maison Didot.

Une autre rédaction grecque, différente sur quelques points de celle que nous venons d'indiquer, fut l'œuvre d'un auteur nommé Æsopus, tout à fait inconnu d'ailleurs; elle est perdue, mais elle fut traduite en latin par un autre écrivain tout aussi ignoré, Julius Valerius; cette version a été pour la première fois publiée à Milan en 1817, par le savant cardinal Angelo Maï; M. Letronne en rendit compte en 1818 dans le *Journal des Savants.*

(1) Tel était le nom d'un philosophe qu'Aristote avait placé auprès d'Alexandre pour l'accompagner dans ses expéditions lointaines, mais il osa donner de sages conseils à un conquérant ivre d'orgueil, et il expia sa franchise par une mort cruelle. Il avait écrit sur les premières campagnes du héros macédonien une histoire qui est perdue; on donna à la relation fabuleuse un nom destiné à lui procurer du crédit.

(2) Né en 1585, mort en 1665. Gilbert Gaulmin fut un des philologues les plus instruits du XVIIe siècle; il était versé dans les langues orientales, alors fort peu connues; il avait projeté de nombreux ouvrages et il n'en a laissé qu'un petit nombre.

Digitized by Google

Les manuscrits de cette rédaction sont nombreux et présentent parfois des différences sensibles. On sait que les copistes du moyen âge ne se faisaient nul scrupule d'abréger ou d'interpoler ; c'est une de ces copies qui a servi de guide pour l'impression du volume publié vers la fin du xve siècle, et dont le succès fut attesté par diverses éditions : *Liber* (quelquefois *Historia*) *Alexandri Magni de preliis ;* la première, sans lieu ni date, fut imprimée à Utrecht en 1478, par Nicolas Ketelaer et Gérard de Leempt ; la seconde, également *sine loco* et *anno, Colonia, Therhoornon ;* on en connaît quatre avec l'indication d'*Argentinæ* (Strasbourg) 1486, 1489, 1490, 1494 et plusieurs autres ; ces diverses éditions présentent des leçons diverses peu importantes d'ailleurs (1).

Nous n'avons pas à entrer dans un exposé détaillé de ce qui concerne la bibliographie de ces diverses productions ; on peut consulter le vaste répertoire de M. Graesse : *Lehrbuch einer literaergeschichte, dritte abtheilung,* I, 435-456.

Nous signalerons aussi (et nous l'avons consulté avec profit) les *Recherches sur les historiens fabuleux d'Alexandre,* insérées dans les *Mémoires littéraires* de M. Guillaume Favre (*Genève,* 1856, 2 vol. in-8°, tom. II, p. 1-184) ; un premier essai de ce travail avait paru dans la *Bibliothèque universelle de Genève.* Un savant distingué, M. Eugène Talbot, s'est également occupé de ces récits légendaires, ainsi que M. de Villemer qui n'a rien ajouté aux travaux de ses devanciers.

(1) M. Holtrop, dans son excellent *Catalogue* des incunables de la bibliothèque de La Haye, indique, page 453, deux de ces éditions strasbourgeoises, 1489 et 1494, l'une et l'autre de trente-sept feuillets à deux colonnes ; elles sont décrites dans le *Repertorium bibliographicum* d'Haïre, n°s 780 et 783. C'est l'édition d'Utrecht que nous possédons à Bordeaux.

Digitized by Google

IV

Le volume dont nous avons à parler est un petit in-folio de 36 feuillets, sans date; il est inscrit au catalogue imprimé de la bibliothèque de la ville de Bordeaux sous le n° 1473; il offre un latin souvent fort incorrect. Nous passons rapidement sur le début de cette narration et nous arrivons aux victoires, aux expéditions du héros.

Avant de livrer à Darius une bataille décisive, Alexandre traversa un fleuve gelé et pénétra dans le camp ennemi; il fut reconnu, mais il réussit à s'élancer sur un cheval et il repassa le fleuve au moment où la glace commençait à se fondre; la statue de Xercès qui ornait la tente de Darius tombe et se brise.

En pénétrant dans les régions les plus reculées de l'Inde, Alexandre trouve le pays des Senones, riche en or et couvert d'arbres qui fournissaient à ces peuples les moyens de se vêtir *(folia ut lanam quæ gentes ipsæ colligebant et ex ea vestimenta faciebant);* il retrouve les statues d'or et d'argent qu'Hercule avait élevées; il pénètre dans une contrée où les femmes sont barbues.

Après avoir été éprouvée par un froid excessif et par des bourrasques de neige, l'armée macédonienne se trouve exposée à une pluie de feu; Alexandre l'arrête par des sacrifices *(ceperunt que cadere de cœlo ardentes faculæ ita est omnia urerentur; statimque Alexander cœpit victimus immolare Diis suis et, orante eo, aer fuit omni caligine depuratus).*

Le roi arrive ensuite dans un pays où il trouve des arbres qui sortent de terre au lever du soleil, qui grandissent à mesure que l'astre s'élève et qui, à son coucher, rentrent dans la terre. Ceux qui se hasardaient à toucher

Digitized by Google

ces arbres tombaient morts; les oiseaux qui voltigeaient autour lançaient des flammes.

Après huit jours d'une marche des plus pénibles dans une vallée ténébreuse, les Macédoniens rencontrent un basilic, monstre effroyable dont le regard donnait la mort; Alexandre le fait périr en lui présentant un miroir.

Il serait trop long de rapporter ici les témoignages des nombreux auteurs anciens et du moyen âge qui ont parlé du basilic sans émettre à son égard le moindre doute. Un des plus savants écrivains du moyen âge, Brunetto Latini, raconte dans son *Tesoro* (1) la victoire des Macédoniens d'une façon différente de celle du *Liber de preliis;* cachés dans des vases de verre, ils voyaient le monstre sans en être vus et ils le tuèrent à coups de flèches.

La série des merveilles est loin d'être épuisée; le héros parvient à une montagne de diamant à laquelle pend une chaîne d'or; il la saisit, il gravit un escalier de quinze cents marches de saphir; un palais construit avec de l'or et des pierres précieuses s'offre à lui; un vénérable vieillard lui demande s'il désire visiter les arbres du soleil et de la lune; il le conduit d'abord dans une forêt au milieu de laquelle s'élève un arbre sans fruit ni feuilles, au sommet duquel se pose un oiseau dont le plumage brille des couleurs les plus éclatantes et les plus variées : c'est le phénix.

Quant aux arbres du soleil et de la lune, ils possèdent le don de la parole, et ils annoncent à Alexandre sa fin prochaine.

(1) Ce *Tesoro* est une encyclopédie fort utile pour constater l'état des sciences au moyen âge. Une réimpression a été entreprise à Bologne en 1878. Il existe une ancienne traduction française dont M. Chabaille a donné une très bonne édition (1838, in-4°). Consulter à cet égard M. Littré, *Journal des Savants,* janvier 1865; *Études et Glanures,* p. 180-197. M. J.-V. Leclerc a consacré à Brunetto Latini une notice fort intéressante dans l'*Histoire littéraire de la France,* t. XX.

Digitized by Google

L'armée continue sa route; elle parvient sur les bords d'un fleuve où se trouvent des dragons, des griffons, des animaux monstrueux (1), et, ce qui est bien plus redoutable, des femmes d'une beauté remarquable, blanches comme la neige, ayant dix pieds de haut, et, il faut l'avouer, des dents comme celles d'un chien. Ces fatales syrènes attirent de nombreux Macédoniens et les font périr. Alexandre s'empresse de s'éloigner de ces rives si fécondes en périls.

L'armée indienne avait de nombreux éléphants, dressés à combattre. Alexandre employa la ruse contre ces redoutables adversaires; il fit rougir des statues d'airain, il les plaça derrière le premier rang de ses troupes, et il les opposa à l'attaque des éléphants, qui, effrayés, brûlés, prirent la fuite.

Ici s'intercale une lettre dans laquelle Alexandre rend compte à Aristote des choses merveilleuses qu'il a rencontrées dans l'Inde; il s'est dirigé vers une île magique, dans laquelle des sages lui ont promis qu'il rencontrerait de grandes richesses, entre autres un tombeau d'or massif. Malheureusement, à l'approche du roi, l'île disparut dans les flots, et plusieurs de ses compagnons furent engloutis.

Chemin faisant, Alexandre rencontre d'horribles bêtes féroces : l'*Hebdomadarion*, dont la force est telle qu'il porterait sans peine un éléphant sur son dos; l'*Odotonyrannus*, éléphant énorme qui, au dire de quelques anciens auteurs, abondait dans le Gange; mais on ne l'y retrouve plus; on en tua un, et il fallut trois cents hommes pour le retirer du fleuve.

Le héros avait atteint les limites de la terre; il revient

(1) Consulter à l'égard des animaux fabuleux très souvent mentionnés dans les écrivains de l'antiquité et du moyen âge un très savant et très curieux volume : *Traditions teratologiques*, par M. Berger de Xivrey, 1846, in-8°.

Digitized by Google

sur ses pas, et il atteint les bords de la mer Rouge; avide de s'instruire, il forme le projet de s'élever dans les airs; il fait construire une machine, à laquelle on attache des griffons, et il est porté à une hauteur immense *(Precepit carrum mirabilem fabricari; deinde fecit venire griffones et cum catinis ferreis firmioribus, fecit eos ligari currui, et in summitate ipsius carrus eorum cibaria preparari...)*

Encouragé par cette expédition, il veut explorer les abîmes de l'Océan; il se place dans un tonneau de verre, plonge et examine les poissons, étonnés de cette visite inaccoutumée; les végétaux qui croissent au fond des mers attirent aussi son attention.

Fecit vitrarios ad se venire, et precepit eis ut facerent dolium ex vitro clarissimo ut possent a foris omnia clarissime conspici. Ille intrans ipsum dolium, clausa porta ex pisce composita, descendit in profundum maris, viditque ibi diversus figuras piscium, viditque alia mirabilia quæ nemini voluit enarrare.

Nous laissons de côté des serpents gros comme des colonnes et ayant des colliers d'émeraudes, des ichthyophages velus, des cynocéphales, des Indiens vêtus de peaux de baleines et habitant les rives du fleuve Clyphas, bordées de roseaux tellement grands que trente hommes ont peine à en porter un seul.

Alexandre arrive enfin à Babylone; il s'empare de cette ville; il fait périr le roi et son général Nabuzardan (1); il est empoisonné par Antipater; il consulte des oiseaux blancs qui, par leurs regards, annoncent l'issue des maladies, et il reconnaît que sa fin est proche; il adresse à sa

(1) Nous retrouvons le nom de ce personnage (mais investi de nouvelles fonctions) dans une facétie du commencement du XVIe siècle : *Sermon de Sainct-Ongnon et comment Nabuzardan, maître cuisinier, le fist martyriser.*

Digitized by Google

mère Olympia la relation *de prœliis et angustiis quæ in Indias perpessus est*; il meurt après avoir dicté son testament, léguant mille talents d'or aux prêtres égyptiens et partageant ses États entre ses généraux (1).

V

L'ignorance et l'amour du merveilleux donnaient dans l'antiquité, et surtout au moyen âge, une vogue extraordinaire aux légendes, aux récits fabuleux relatifs à des hommes célèbres. Hippocrate et Aristote fournirent matière à des contes plus ou moins ridicules; on fit de Virgile un puissant magicien; ses *Faictz merueilleux* furent racontés dans un livret, qui fut plusieurs fois réimprimé dans les premières années du XVIe siècle et qui a donné lieu à de nombreux travaux, parmi lesquels on remarque ceux de MM. Francisque Michel, Edelestand du Méril, et surtout d'un savant italien dont l'ouvrage, publié à Livourne en 1872, *Virgilio nel medio evo, di D. Compagnoti* (*Livorno,* 2 vol., in-8°, XIII, 313 et 310 pages), épuise à peu près ce sujet (2).

(1) M. Littré, réunissant et contrôlant les dates des historiens, a cru pouvoir établir qu'Alexandre n'avait point été empoisonné, mais qu'il avait succombé à une fièvre, résultat de ses excès.

(2) Voir les comptes rendus de MM. de Puymaigre (*Revue des questions historiques,* 1er avril 1873, p. 624-631) et de M. Gaston Paris (*Revue critique,* 1874, I, 134). Lire également un article de M. G. Boissier (*Revue des Deux-Mondes,* 1er février 1877). — Au XVe siècle on chantait à Mantoue, à la fête de Saint-Paul, un hymne en l'honneur de Virgile, on y supposait que l'apôtre des nations, arrivant à Naples, tourna ses regards vers le Pausilippe où reposent les cendres du poète, et regretta de ne l'avoir pas vu, de ne pas l'avoir élevé à la connaissance des mystères sacrés.

Ad Maronis mausolœum
Ductus, fudit super eum
Pium rorem lachrimæ,
Quem te, in quit, reddisimem
Si te vivum invenissem,
Poearum maxime!

Digitized by Google

Des légendes se sont également multipliées au sujet de Jules César.

L'amour du merveilleux et la crédulité ont sans doute inspiré les écrivains qui ont accumulé sur l'histoire d'Alexandre cette multitude de détails fantastiques; les voyageurs du moyen âge qui exploraient des régions éloignées accumulaient dans leurs récits les détails les plus étranges; on distingue à cet égard l'Anglais Jean de Mandeville; une traduction espagnole de ses voyages, imprimée en 1492, est embellie de figures sur bois des plus étranges; quelques-unes ont été reproduites dans le *Catalogo* de la précieuse bibliothèque de V. Salva (*Valencia,* 1864, 2 vol. in-8°).

Plus tard vinrent d'autres écrivains qui se proposèrent de tourner en ridicule, en les exagérant, les récits incroyables qu'on offrait au public. Lucien, dans son *Histoire véritable* (qu'il n'acheva pas), avait suivi cette idée; c'est elle qui inspira une prétendue lettre (plusieurs fois imprimée) du *Prêtre Jean,* ce monarque imaginaire que le moyen âge plaça d'abord en Tartarie, ensuite en Éthiopie.

Signalons enfin comme étant dans le genre de la *Lettre du prêtre Jean,* mais plus extravagante encore, un opuscule de six feuillets, petit in-4°, imprimé au commencement du XVIe siècle et intitulé: *Les nouvelles admirables, lesquelles ont envoyé les patrons qui ont été transportés du vent en plusieurs et divers pays de la mer et ont veu tant de diverses nations de gens et de bestes que c'est merveilles.* On ne connaît qu'un seul exemplaire de cet opuscule, mais il a été réimprimé dans la collection publiée par M. Ed. Fournier. (*Variétés historiques et littéraires,* tom. V.)

Digitized by Google

VI

Les exploits d'Alexandre, surchargés de circonstances fabuleuses, font partie de la littérature de tous les peuples. On les retrouve chez les Hébreux, chez les Arabes, chez les Arméniens aussi bien que chez les Scandinaves et chez les Islandais; des poèmes du moyen âge français, italiens, allemands, flamands, sont consacrés à ce héros, et le XVIe siècle vit paraître des rédactions en prose de ces épopées; la bibliographie raisonnée et complète de toutes ces compositions remplirait facilement un volume; on trouve l'indication des principales dans le *Manuel du libraire,* I, 163-168.

Nous nous bornerons à ajouter quelques indications. Un savant allemand, M. J. Zacher, a publié à Halle, en 1869, le pseudo-Callisthène et Valerius. (Voir un article de M. Paul Meyer dans la *Revue critique,* 1868, I.)

Une version arménienne du texte grec a paru à Venise en 1866; il en existe aussi une version syriaque.

Citons encore : *Recherches sur le texte et les sources du Libro de Alexandro,* par M. Morel-Fatio (*Romania*, n° XIII, janvier 1875, p. 8-90. — *Les légendes d'Alexandre chez les Musulmans*, par M. Decourdemanche; *Revue de l'histoire des religions,* tom. VI, 1882, p. 98-112. — *Légendes d'Alexandre chez les écrivains orientaux,* par M. J. Darmeesteter. Paris, 1883, in-8°.

M. Paul Meyer prépare sur les vieilles épopées françaises, relatives à Alexandre, un travail fort important qui formera deux ou trois volumes in-8°.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE DE M. BAUDRIMONT

NOTES COMPLÉMENTAIRES [1]

PAR LE DOCTEUR MICÉ

§ Ier. — **Travaux mentionnés dans l'Éloge ou s'y rapportant.**

I. — *Examen chimique d'une tumeur encéphaloïde,* par MM. Serres et Baudrimont (*Ann. de ch. et de phys.*, 1829, XLI, 346). — Les auteurs ont trouvé des rapports entre les matières grasses de la tumeur et celles du cerveau; il y avait cependant entre elles cette différence importante, que les premières ne contenaient pas de phosphore.

II. — Les *noirs* révivifiés par le procédé Baudrimont (voir p. 23 de l'*Éloge*) étaient plus décolorants que les noirs neufs et leur ont été préférés par tous les fabricants de sucre : cela tenait sans doute à l'enlèvement des matières minérales des os.

III. — *Exposé succinct de la culture de la betterave,* par MM. Baudrimont et Numa Grar (Valenciennes; Prignet, imprimeur; 1836). Extrait de la *Flandre agricole et manufacturière,* journal de l'agriculture et de l'industrie du nord de la France, vol. in-8° de 129 pages.

Cet ouvrage donne des détails : *a)* sur la culture, comprenant la préparation des terres, le choix de la graine, la plantation, le sarclage, l'arrachage; *b)* sur la conservation, et ici les auteurs insistent sur l'ensilage et

[1] Des circonstances absolument indépendantes de la volonté de l'auteur ont retardé la publication de ces Notes. Le lecteur est prié de les rapporter à l'*Éloge,* imprimé pages 729 et suivantes du volume de 1880.

Digitized by Google

sur la nécessité du choix d'un bon moment pour l'arrachage, arrachage qui doit être réglé par le double but d'être aussi tardif que possible et cependant assez précoce pour devancer les gelées habituelles du pays; *c)* sur les opérations mécaniques de l'exploitation (nettoyage, rasion, mise de la pulpe en sacs, pression) et sur la force motrice à employer pour les pratiquer; *d)* sur les opérations chimiques, dont une (la macération) est un mode spécial d'obtention du jus, alors que les autres (défécation, concentration, clarification, filtration, cuite, cristallisation, égouttage, clairçage, recuite ou cuite nouvelle des eaux-mères) s'appliquent aussi bien aux jus obtenus par macération qu'à ceux provenant de l'emploi de moyens mécaniques.

Quelques recherches propres aux auteurs ont éclairé certains points de l'importante industrie.

Il est aussi question, dans cet opuscule, de travaux publiés déjà, à cette époque, par les deux grands chimistes industriels du département du Nord, Dubrunfaut et Kühlmann. Hommage est rendu à Raspail pour ses études microscopiques sur la constitution de la betterave; les auteurs ont mis un grand nombre de faits pratiques en harmonie avec ces études-là, prouvant par là combien il est nécessaire de connaître à fond l'être qu'on veut exploiter pour en faire une bonne exploitation.

IV. — Thèse inaugurale sur la *Classification des médicaments,* présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 18 août 1831. — Après quelques lignes d'introduction, l'auteur traite successivement les points suivants : 1° Examen de quelques-unes des propriétés des médicaments; 2° Classification des propriétés des médicaments; 3° Classification des médicaments d'après leurs propriétés; 4° Choix d'une classification. — Il conclut à l'adoption de la classification qui fait concorder les

Digitized by Google

familles naturelles des plantes avec les propriétés des médicaments.

V à VII. — Trois mémoires sur le *Choléra épidémique*. — Le premier a été présenté à l'Académie de médecine le 21 août 1832. — Le second a été publié dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, XXXIX, 739; il es de 1854. — Le troisième a été lu, tout d'abord, le 5 octobre 1865, devant le Congrès médical de Bordeaux. C'est celui-ci qui a obtenu un encouragement de l'Institut. Indépendamment d'une nouvelle et énergique affirmation de l'efficacité de la méthode de traitement de l'auteur, il contient des analyses et des expériences faites sur le sang et sur les déjections des cholériques. Le fait le plus remarquable qui soit signalé ici concerne ces dernières : leur composition est fort analogue à celle du sérum du sang, la sérine y est transformée en *diastase*, comme le prouve la propriété qu'elle a de fluidifier instantanément l'empois d'amidon.

La brochure confirmative publiée en 1865 (voir page 28 de l'*Éloge*) par M. Ernest Baudrimont (typographie de Renou et Maulde), est intitulée : *Instructions pratiques sur le traitement du choléra par la médication alcaline*.

VIII. — Le *Dictionnaire de l'industrie commerciale et agricole* de Baudrimont, Blanqui aîné, Chevalier, Darcet, etc. (Paris, in-8°, 10 vol.), figure au *Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux* (n° 1962) sous la date de 1843. C'est sans doute une seconde ou une troisième édition, car il figure à l'article *Baudrimont* de Vapereau avec la date de 1833.

IX. — *Introduction à l'étude de la chimie par la théorie atomique;* Paris; Colas, Crochard, libraires; 1834; in-8° de 208 pages. — La théorie atomique passait pour ne pouvoir être comprise que des chimistes de profession; son étude longtemps continuée et quelques essais d'enseigne-

Digitized by Google

ment ont, au contraire, appris à l'auteur u'elle peut servir d'introduction à l'étude de la chimie. D là l'idée d'écrire le présent livre.

Après une étude des propriétés généra es de la matière, des états des corps, de leur nature sim le ou composée, de leur densité, Baudrimont parle du p ids des atomes, des formules représentant leurs combin isons, des équations figurant les réactions, des équiv lents, et, après quelques notions générales de cristallog aphie, il parle de l'isomorphisme et de sa loi, des divers es isoméries, de l'électrolyse, des acides, des bases, des s els, et, à propos de ceux-ci, il pose les fondements de la *théorie unitaire*, plus connue depuis sous le nom de *théorie des types*. Après des généralités sur la chimie des êtres vivants, sur les principes immédiats organisés et simplement organiques, l'auteur conclut à un défaut de barrière entre les deux branches de la science : il n'y a pour lui qu'une chimie.

Ces généralités constituent la première partie du livre, partie dans laquelle les faits et lois connus sont démontrés *a priori* comme une conséquence nécessaire de l'existence des atomes. Dans la deuxième partie, la marche est inverse : on part de la connaissance des faits pour remonter à l'existence des atomes. C'est ainsi que s'est établie la science : aussi, cette portion inductive de l'ouvrage est-elle moins personnelle à l'auteur que la portion déductive qui a précédé.

Viennent ensuite une étude de la détermination des poids atomiques des divers corps simples, un tableau de ces poids atomiques et des formules des combinaisons les plus usitées et les mieux connues, tableau dans lequel les éléments chimiques sont rangés dans l'ordre alphabétique (le plus commode, s'il n'est pas philosophique), et dans lequel les corps composés sont généralement

Digitized by Google

rattachés à celui de leurs éléments dont le nom commence par la lettre la moins avancée de l'alphabet.

L'ouvrage se termine par des conclusions, dans lesquelles je relève une vue remarquablement confirmée par l'histoire ultérieure de la science : « S'il m'est permis » d'exposer mon avis, dit l'auteur, je pense que la com- » position des corps cessera d'être représentée par les » formules atomiques, pour certaines raisons que je vais » détailler; mais la science des atomes ne périra pas, » une autre destinée lui est réservée; bientôt elle formera » une science à part, antique, mais nouvelle par sa pré- » cision. » L'auteur prophétisait là l'adoption de la notation en équivalents, — qui exprime, dit-il, plus exactement les compositions, — et qui, en effet, a prévalu pendant un quart de siècle, et il prophétisait aussi la destinée nouvelle qu'a déjà eue la notation atomique, à la suite du jour où elle a été complétée et *précisée* par la notion de l'*atomicité* des atomes.

X. — *Quelles sont les parties sensibles du corps des animaux? La présence des nerfs dans les tissus des animaux est-elle une condition de leur faculté de sentir? L'action nerveuse peut-elle être éclairée par l'étude de la composition chimique et de la texture des nerfs?* Thèse d'agrégation pour les sciences accessoires, présentée et soutenue en 1835 à la Faculté de Médecine de Paris. — La première question a fourni à l'auteur l'occasion de montrer son érudition en anatomie et physiologie humaines, en anatomie et physiologie comparées; c'était un résumé de l'état de la science, mais renfermant parfois des conclusions nouvelles. C'est ainsi que la sagacité de l'auteur l'amène, bien avant Longet (qui a cru l'avoir fait le premier), à interpréter les expériences de section de la première et de la cinquième paire, faites par Magendie,

Digitized by Google

dans le sens d'une attribution exclusive de l'olfaction aux nerfs de la première paire. — Pour la deuxième question, le candidat avait à prendre un parti : Baudrimont, après des développements suffisants, a conclu fort sagement en disant que chez les êtres supérieurs, l'impression et la perception se faisant dans des endroits séparés, des nerfs sont une *condition indispensable* de la faculté de sentir, mais qu'il n'en est pas de même chez les êtres inférieurs, l'impression et la perception ayant lieu chez ceux-ci sur le même point. — Pour résoudre au mieux la troisième question, l'auteur trace un tableau de la composition chimique de toutes les parties du système nerveux, et annonce que, dès la réception de son sujet de thèse, il a chargé son ami Couërbe (un médocain alors à Paris, qui nous est revenu vers la fin du règne de Louis-Philippe et qui a été aussi membre de l'Académie de Bordeaux), Couërbe, qui venait d'attacher son nom à une étude générale du cerveau, d'analyser séparément : des nerfs, d'une part; la substance blanche et la substance grise, de l'autre. Ces nouveaux travaux de Couërbe ont montré qu'il existait quelques différences entre les deux substances et que la matière des nerfs est identique à la substance blanche. Après avoir résumé ce que l'on savait alors sur la texture des nerfs, Baudrimont aborde l'explication de l'action nerveuse, qui, dans les nerfs, comprend la transmission centripète des impressions et la transmission centrifuge de la volonté aux muscles et aux organes électriques de quelques poissons; après citation de diverses théories de ces transmissions et démonstration de leur insuffisance ou de leurs défauts, il donne sur ce point son opinion personnelle : pour lui, le système nerveux étant homogène et continu, un ébranlement quelconque, imprimé à une de ses extrémités,

Digitized by Google

devra se propager jusqu'à l'autre; il n'est pas nécessaire, pour cela, que les globules nerveux se touchent, il suffit qu'ils se trouvent à la distance voulue pour que le mouvement puisse se propager par des vibrations.

XI. — *Note sur le phénomène de la décrépitation* (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 1835, XI, 494, et *Journal de pharmacie*, XXII, 357). — On attribuait le phénomène à l'« eau d'interposition »; l'auteur, ayant vu que les substances anhydres sont celles qui le présentent le plus habituellement, croit devoir l'expliquer par un clivage résultant de la mauvaise conductibilité des cristaux pour la chaleur. Ce serait la même explication que celle du « cri du soufre ». Baudrimont a sans doute exagéré sa réaction contre l'opinion unique qui existait alors dans la science; il est probable que les deux théories sont vraies et qu'il convient de les faire intervenir soit simultanément, soit séparément.

XII. — *Explication de l'état sphéroïdal* (*Comptes-rendus*, XIV, 290, et *Annales de chimie et de physique*, LXI, 319; 1836). — Pour l'auteur, le liquide projeté sur un solide chauffé au rouge, est soutenu en l'air par sa propre vapeur; aussi, est-il d'autant plus éloigné du solide que la température de celui-ci est plus élevée.

XIII. — *Recherches sur la ductilité et la malléabilité de quelques métaux, et sur les variations qu'éprouvent leurs densités* (*Annales de chimie et de physique*, LX, 78; 1835). — L'auteur a étudié dans ce mémoire les variations qu'éprouvent la ténacité et le volume des métaux sous l'influence de l'écrouissage et du *recuit* dans différents milieux. Il a trouvé que le rapprochement mécanique des molécules des métaux en augmente la ténacité, en sorte qu'ils ne fournissent des résultats comparables que lorsqu'ils sont soigneusement recuits.

Digitized by Google

XIV. — *Recherches sur l'action de diverses pressions sur le filtre-presse;* mémoire présenté à l'Académie des sciences en juin 1834. — L'auteur démontre que la durée de l'écoulement et la quantité de mélange formé par la réunion du liquide à filtrer avec celui qui est employé pour le chasser, varient avec la pression, — mais qu'il est une pression qu'on ne saurait dépasser; c'est celle qui fait que le liquide contenu dans les cellules végétales est chassé avant de pouvoir être remplacé. Dans ce cas, la matière soumise à l'épuisement forme un tampon qui bouche les pores du filtre.

XV. — *Recherches sur l'action moléculaire* (*Comptes-rendus,* II, 63; séance du 18 janvier 1836). — L'auteur, qui avait déjà déterminé l'influence exercée sur la densité des métaux par l'écrouissage ou par le *recuit*, signale, dans ce nouveau mémoire, l'influence exercée sur cette même densité par la division mécanique des métaux, et attribue cette influence à ce que le liquide employé à la détermination des densités mouille plus ou moins, ou ne mouille pas les poudres.

XVI. — *Recherches sur la ténacité des métaux à 0°, 100° et 200°,* publiées, — à propos de l'argent, de l'or, du platine et du palladium, — dans le *Traité de chimie* dont il va bientôt être question. — Les chiffres donnés sont seuls intéressants, car on devine *a priori* le sens du phénomène : la ténacité décroît quand la température augmnete.

XVII. — *Recherches sur la cystine,* par Baudrimont et Malaguti (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* V, 394; 1837). — M. Lenoir, agrégé de la Faculté de médecine de Paris (section chirurgicale), ayant remis à Baudrimont un calcul de cystine, celui-ci profita d'une occasion si rare pour faire, en commun avec Malaguti,

Digitized by Google

l'étude de la substance. Les deux chimistes signalèrent plus de 0,25 de soufre (cet élément avait complètement échappé à l'observation des analystes antérieurs); ils étudièrent les combinaisons que la cystine forme avec les acides et avec les bases, et firent notamment connaître la composition du chlorhydrate et de l'azotate de cystine.

XVIII. — *Quel est l'état actuel de la chimie organique et quels secours a-t-elle reçus des recherches microscopiques?* — Nous avons assez parlé de cette thèse de concours dans l'*Éloge,* pour n'avoir besoin ici que de justifier, par la citation des passages des pages 115 et 117, l'attribution à Baudrimont de la *théorie des types :*

Lorsqu'on veut, dit cet auteur (p. 115), « ranger les » corps sous le point de vue de leur composition, il n'y a » que deux classifications possibles : 1° placer dans un » même groupe un radical et tous ses dérivés; 2° réunir » ensemble toutes les molécules équivalentes ». Après avoir montré les inconvénients de la première, il ajoute que la seconde a le précieux avantage de réunir ensemble les corps isomorphes et les corps isomères. « Mais, dira- » t-on (p. 117), si ce n'est pas la nature chimique des corps » qui sert pour caractériser les groupes, que restera-t-il? » Il restera une formule générale, dans laquelle tous les » éléments pourront se substituer les uns aux autres, » pourvu qu'elle ne varie point. C'est ainsi que $\Pi X_4\Delta$ » appartiendra également aux sulfates, aux séléniates, » aux chromates, aux molybdates, aux tungstates, aux » sulfomolybdates, etc.; que $\Pi X_2\Delta$ appartiendra aux » carbonates, aux sulfites, aux titanates, etc. » N'est-ce pas là la théorie des *types?*

XIX. — Le deuxième concours pour chaire magistrale affronté par Baudrimont, a eu lieu en 1839. Il

Digitized by Google

s'agissait de la chaire de matière médicale et de thérapeutique.

Le candidat eut à faire une leçon sur la *médication antiphlogistique*. On trouve le résumé de celle-ci pages 11 à 14 de sa *Biographie*, extraite de la publication intitulée : *Les Médecins célèbres*.

Le sujet de thèse qui lui échut était ainsi conçu : *De la dose des médicaments relativement à leur intensité et à leur mode d'action*. Baudrimont composa sur cette question un mémoire de 71 pages in-4°.

Dans une première partie, qui porte le nom d'*Introduction*, l'auteur applique la formule des combinaisons et permutations à toutes les maladies, à tous les médicaments et à toutes les modifications que les doses peuvent apporter dans la nature des effets produits, et montre que sa thèse, si on voulait tout passer en revue, s'appliquerait à plusieurs centaines de milliers de cas. En considérant qu'un médicament n'est pas employé dans toutes les maladies et en ne tenant compte que des doses utiles, on simplifierait; mais qu'entendre par doses utiles, en présence des homœopathes d'une part, des partisans de fortes doses de l'autre? L'auteur est donc obligé de traiter la question d'une manière générale, mais il le fera en usant de deux procédés successifs : l'analyse et la synthèse.

Après avoir exposé une classification générale des résultats produits par le contact intime des corps et avoir cité des exemples thérapeutiques de chacune des espèces figurant dans cette classification, l'auteur se déclare *organicien*, mais formule l'opinion que l'anatomie pathologique ne peut pas toujours découvrir les causes des maladies, parce qu'elle opère sur le cadavre et non sur le malade, et qu'elle est exposée, par suite, à confondre les lésions consécutives avec les lésions primordiales.

Digitized by Google

Résumé de la deuxième partie, intitulée : *Considérations générales :*

L'action d'un médicament dépend : 1° de sa nature; 2° de l'état de l'individu qui va en faire usage (âge, sexe, constitution, habitudes, lieu et mode d'application, nature de la maladie). Plusieurs médicaments ont une action spéciale; le nier serait nier l'existence des maladies circonscrites. Condition principale d'absorption : solubilité dans le sérum. Voies d'élimination : influence de l'âge, du sexe, de la constitution, des habitudes, de l'état pathologique, des lieux d'application (tube intestinal, voies aériennes, autres muqueuses, peau avec ou sans son épiderme, veines, cavités ouvertes accidentellement). Conditions tenant aux médicaments : âge des êtres qui les produisent, organe, habitation de ces êtres, époque de la récolte, mode de préparation et de conservation, temps écoulé depuis la préparation.

L'auteur passe ensuite en revue : 1° l'action locale des médicaments, démontrant qu'on lui a jadis accordé trop d'importance; 2° leur absorption et leur réaction sur divers organes, distinguant les phénomènes en primitifs et secondaires, ceux-ci étant la conséquence de ceux-là; 3° les phénomènes qui peuvent se succéder dans un même système, tel que le ralentissement du cœur qui succède à l'accélération tout d'abord produite par la digitale; tel que l'abattement qui succède à l'excitation tout d'abord produite par les spiritueux; 4° l'ordre et le mode de diminution des effets par la mort, le retour à l'état normal ou la création d'une lésion permanente, en cas d'administration à un être sain; — par la mort, la guérison, le retour à l'état morbide primitif ou modifié, la création d'une nouvelle maladie, dans le cas d'administration à un malade. Abordant enfin le vif de la

Digitized by Google

question, M. Baudrimont, laissant de côté les spécifiques, ne s'occupe que des corps qui agissent directement sur les organes, examine les effets produits par un même médicament à des doses différentes, à des doses égales successives, à des doses successivement croissantes; il a l'occasion, dans ce dernier cas, de parler de l'*accoutumance*. Nous regrettons que, dans ces généralités, il ait oublié de signaler la *tolérance;* il en parle bien, plus loin, dans la deuxième partie de sa thèse, intitulée : *Application,* et qui traite de cas particuliers, à propos de l'émétique; mais le tartre stibié n'est pas le seul médicament à l'occasion duquel on ait constaté la tolérance; il est certain, par exemple, qu'il y a aussi tolérance pour l'opium et ses dérivés dans les maladies très douloureuses.

Après avoir, dans une troisième partie, appuyé les généralités de la deuxième par une étude spéciale de l'opium, de l'acide prussique, du seigle ergoté et de l'émétique, administrés de diverses façons et à diverses doses, l'auteur, dans un troisième et dernier chapitre, examine la doctrine homœopathique et la doctrine opposée, ou doctrine des hautes doses, de Storck et Bromfeild; Hahnemann est jugé et condamné et dans son principe du *Similia similibus* et dans sa théorie des doses infinitésimales, — l'homœopathie est considérée comme inactive; quant aux hautes doses, l'auteur recommande la plus grande circonspection à l'égard de leur emploi.

XX. — C'est en novembre et décembre 1843 que Baudrimont concourait, une troisième fois, pour une place de professeur à la Faculté de médecine de Paris. Il s'agissait de la chaire de physique médicale, et Baudrimont avait, entre autres, pour compétiteurs, Person, qui a publié un traité estimé de cette science, et M. Gavarret, qui est aujourd'hui détenteur de la chaire et qui exerce

Digitized by Google

en même temps les fonctions d'Inspecteur général de l'enseignement supérieur (ordre de la médecine). — La thèse soutenue, en cette circonstance, par notre infatigable lutteur, avait pour titre : ***Lois générales de l'acoustique; analyse et discussion des principaux phénomènes physiologiques et pathologiques qui s'y rapportent.*** C'était à peu près toute l'acoustique médicale connue à cette époque qu'il s'agissait de résumer, tout en discutant et en coordonnant chacun de ses points. Baudrimont n'a pas failli à la tâche; il a élaboré un ouvrage de 127 pages in-4°, avec plusieurs planches intercalées dans le texte; en voici le résumé :

Après des généralités sur les sons et leurs qualités, l'auteur étudie la constitution des corps élastiques, le mouvement progressif des ondes, leur superposition, leur rencontre, leur réflexion, leur propagation au delà des obstacles, leur réfraction, leur interférence et leur polarisation; il aborde ensuite l'étude de leurs vibrations et considère celles-ci dans les cordes, les lames, les verges, les plaques, les membranes, les timbres, les liquides et les gaz; il s'occupe ensuite de la transmission du mouvement des ondes, des limites des sons perceptibles, de la vitesse du son dans différents milieux, de son intensité, de sa durée, de la persistance de sa sensation, de sa hauteur; à ce dernier point de vue, il passe en revue les gammes naturelle et chromatique, parle de la mélodie, de la transposition, de la modulation, de l'harmonie, des battements; abordant le timbre, il montre Savart commençant à l'expliquer par des sons secondaires supérieurs; il dit ensuite quelques mots de l'écho et du bruit, après quoi il traite de l'anatomie et de la physiologie comparées de l'oreille et du larynx, des bruits physiologiques et anormaux observés chez l'homme, de la per-

Digitized by Google

cussion et du plessimètre. Tel est cet important résumé de la science de l'époque, demandé par le jury à côté de résumés analogues exigés des autres compétiteurs. Les autres questions données étaient en effet : 1° Lois générales de l'électricité dynamique; 2° Lois générales de la chaleur; 3° Lois générales de l'optique; 4° Lois générales des actions moléculaires.

XXI. — *Traité élémentaire de minéralogie et de géologie.* Volume in-8°, de 288 pages, avec 12 planches noires ou coloriées : Cousin et veuve Legras Imbert, éditeurs, rue Jacob, 25, Paris. Ce volume ne porte pas de millésime. Il aurait été publié en 1835, d'après la *Biographie nationale des contemporains;* en 1840, d'après l'index bibliographique qui est en tête du premier volume du *Traité de chimie* de Baudrimont, et d'après Frédéric Deville, auteur de l'article *Baudrimont* dans la *Revue générale biographique et littéraire.* Nous avons adopté cette dernière date, qui a pour elle deux affirmations sur trois.

XXII. — *Traité de chimie générale et expérimentale, avec les applications aux arts, à la médecine et à la pharmacie;* 2 vol. in-8° de 736 et 1012 pages, avec 257 figures intercalées dans le texte; J.-B. Baillière, éditeur; 1844, 1846. — Plus de la moitié du premier volume est consacrée à la *Chimie générale,* qui est traitée en deux vastes livres portant pour titres *Partie théorique* et *Partie pratique.* La première de ces parties constituait certainement, à l'époque, le traité le plus complet de philosophie chimique; dans la deuxième partie, l'auteur montre qu'il n'est pas seulement un savant doublé d'un penseur, mais qu'il est aussi homme de laboratoire. Vient ensuite la *Chimie spéciale* ou chimie des corps considérés en particulier.

Baudrimont a profité de ce livre pour publier quantité de menus travaux et de vues aussi hardies que justifiées

Digitized by Google

dans leur probabilité. Il y a lieu de signaler particulièrement à l'attention : 1° les pages 79 et 80 du premier volume, où il est question du rôle de l'eau dans la constitution des sels acides et basiques, dans celle des acides et dans celle des bases (qui sont presque toujours, les uns et les autres, de véritables sels); 2° comme conséquence, les noms de sels hydriques constamment donnés aux acides hydratés, et ceux d'hydrates potassique, sodique, plombique, etc., donnés aux bases (il y avait même déjà longtemps que M. Baudrimont employait cette nomenclature rectifiée); 3° la classification des éléments en familles naturelles, classification suivie par l'auteur et exposée page 298 du même tome (l'auteur a modifié, depuis, les résultats de ce premier essai d'application d'une méthode due à Ampère, mais il est resté fidèle à cette méthode); 4° page 326 du tome I, l'usage d'une notation générale pour représenter la proportion d'un corps quelconque d'une même famille; 5° l'importance accordée aux types chimiques, sinon comme moyen de classification (l'auteur a cru devoir y renoncer [1] par les raisons déjà données dans son *Traité de minéralogie*), mais comme élément de nomenclature (d'où les noms de *phosphammoniaque* donné à l'hydrogène phosphoré, d'*arsénammoniaque* donné à l'hydrogène arsénié, etc.); 6° les pages 239 à 254 du tome II, où se trouvent exposées les théories de l'*amidogène* et de l'*ammonium* avec les raisons qui militent en leur faveur et les conséquences philosophiques qui en découlent; 7° les 51 pages (433 à 483) de généralités sur la chimie organique qui sont contenues dans le même tome et qui constituent un exposé vraiment

[1] Il a cependant examiné, dans un *Appendice à la chimie minérale* qui commence à la page 383 du tome II, le type *Aluns* et les divers types de *Silicates* naturels et artificiels.

Digitized by Google

remarquable pour l'époque ; 8° la théorie de la constitution des alcaloïdes dont il est question aux pages 457-458, 784-785 du même tome, théorie universellement adoptée aujourd'hui et qui a devancé, de deux ou trois ans, la découverte des amines composées de M. Wurtz ; 9° l'étude des caractères spéciaux des corps particulaires ou organisés (1) (pages 842 à 850), dans laquelle Baudrimont indique notamment le moyen de rendre visibles (par une goutte d'eau de chaux ou d'eau de baryte) les cellules trop translucides de ces corps ; 10° le moyen (généralement attribué à M. Jacquelain) de rendre visibles au microscope les granulins des fécules, moyen qui consiste à faire varier la nature et la position du réflecteur ; 11° la distinction faite, avec tant de raison, du tissu cellulaire frais, que l'auteur appelle *histose* (de ἱστος, tissu, comme si on disait *tissu des tissus*), et de la gélatine que ce tissu fournit si on le traite par l'eau surchauffée ; cette distinction, déjà faite par Magendie (toutefois, sans consécration par un mot nouveau), a été sanctionnée par MM. Robin et Verdeil, qui, sans connaître probablement le nom déjà donné à la matière fraîche, ont créé pour elle, en 1853, la désignation d'*osséine*.

XXIII. — ***Recherches anatomiques et physiologiques sur le développement du fœtus et en particulier sur l'évolution embryonnaire des Oiseaux et des Batraciens ;*** en commun avec le Dr Martin Saint-Ange ; extrait du tome XI des ***Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences ;*** grand in-4° de 224 pages, avec 18 planches ; Paris, imprimerie nationale, 1850.

(1) Cette distinction des principes immédiats en *organisés* et *simplement organiques* correspond à peu près à celle que Graham a faite plus tard, à propos de la *Dialyse*, en employant les expressions de *corps colloïdes* et de *corps cristalloïdes*.

Digitized by Google

Les auteurs exposent d'abord les procédés d'analyse qu'ils ont suivis. Nous laisserons ces procédés de côté; mais nous citerons les conclusions de divers ordres auxquelles ont abouti les lauréats de l'Institut, et l'appréciation qu'a faite de leur œuvre le rapporteur de l'Académie des sciences.

A. Conclusions concernant les Batraciens: 1° les têtards ne renferment pas les mêmes matériaux organiques que les grenouilles; ils n'ont pas de véritable albumine, pas de véritable tissu cellulaire; 2° contrairement à ce qu'on observe pendant l'incubation des œufs de poule, la matière grasse des têtards va généralement en augmentant, ce qui s'explique par leur vie indépendante; 3° les phosphates sont tout à fait prédominants dans les œufs de grenouille, au point de les rendre très difficiles à incinérer, parce qu'ils forment vernis à leur surface; 4° les matières minérales des jeunes têtards sont essentiellement représentées par du peroxyde de fer et de la silice; à mesure que ces animaux avancent en âge, la proportion de ces corps exceptionnels diminue, et ils sont remplacés par les éléments ordinaires du squelette (carbonate et phosphate de chaux); 5° une dose de 0,01 ou 0,02 d'un sel quelconque (ClNa, Ma Cl_4, $SO_4 K_2$, $SO_4 Na_2$) s'oppose au développement des têtards et même les tue violemment; le sulfate de magnésie fait seul exception, il favorise d'une façon fort inattendue l'évolution des Batraciens.

B. Conclusions concernant les Oiseaux: 1° il y a, pendant l'incubation des œufs de poule, perte d'eau, de soufre, de matières grasses, et gain d'oxygène; 2° cet oxygène se fixe sur les matières grasses, mais attaque aussi les matières azotées, comme le prouvent, d'une part, l'exhalation de l'azote, de l'autre, la diminution de l'albu-

Digitized by Google

mine et l'apparition de la fibrine, de l'histose (1) et de la matière épidermoïdale; 3° le phosphate de chaux augmenterait pendant l'incubation et arriverait alors à être coloré en rouge par du phosphate de fer, d'où il faudrait induire une formation de phosphore et de fer pendant l'incubation (on devine avec quelle réserve et quel appel à de nouvelles expériences les auteurs formulent cette dernière conclusion); 4° comme dans la respiration des animaux, il y a un volume de CO_2 exhalé toujours plus faible que celui de l'O absorbé; 5° la coque de l'œuf des oiseaux est très perméable pour les gaz, mais l'est à peine pour les liquides; sa membrane interne est d'abord adossée à la membrane de l'albumen externe; mais, quand il y a eu évaporation, celle-ci s'en sépare du côté du gros bout, déterminant la formation de la *chambre à air*, chambre dont le contenu est constitué, en effet, par l'air qui a pénétré au travers de la coque; 6° cet air contient toujours moins de CO_2 et plus d'O que l'air ambiant, d'où l'on peut conclure que la coquille est perméable à l'O de dehors en dedans et perméable à CO_2 de dedans en dehors; par des incubations comparatives d'œufs vernissés au gros, au petit bout, en entier et pas du tout, les auteurs ont vu que le vernissage du petit bout était sans effet, mais que celui du gros bout tuait les germes comme le vernissage général; la chambre à air est donc une chambre respiratoire; 7° on observe chez les œufs aériens quatre respirations successives: la première, précédant tous vaisseaux, a lieu par imbibition d'un liquide oxygéné; la deuxième s'opère par une aire vasculaire se développant à la surface du vitellus et autour de la tache

(1) M. Baudrimont, dans son Traité de chimie (II, 875 et 876) montre que, pour la même quantité d'oxygène, l'histose est moins riche que l'albumine en carbone, hydrogène et azote.

Digitized by Google

germinative; ce seul système vasculaire puise à la fois les aliments dans le vitellus et l'oxygène dans la chambre à air; la troisième se fait par les vaisseaux de l'allantoïde, qui, enveloppant bientôt (comme elle) tout l'extérieur de l'œuf, absorbent l'oxygène de l'air ambiant, alors qu'un système vasculaire tout différent puise les aliments dans le vitellus; la quatrième enfin, après la disparition de l'allantoïde et la rentrée du vitellus dans l'abdomen, se fait par le poumon.

C. Deux *conclusions physiologiques générales* se détachent du travail que nous venons d'analyser: la première, c'est que, puisqu'on constate la respiration par imbibition au début de toute existence (avant l'apparition d'aucun vaisseau), c'est là la respiration normale, fondamentale, celle que les autres n'ont pour but que de faciliter quand les animaux sont de taille; c'est donc celle qui doit s'effectuer aussi dans les animaux supérieurs, de sorte que la combustion vitale chez eux est non seulement capillaire, mais aussi circumcapillaire, parenchymateuse; — la seconde, c'est qu'un des buts principaux de la respiration est de préparer les aliments à l'assimilation, témoins la formation de l'histose chez des jeunes n'ayant à leur disposition que des matières albuminoïdes, celle du même tissu chez des animaux exclusivement herbivores, l'absorption médiate ou immédiate de tous les aliments par le système veineux, l'amaigrissement des phthisiques (qui devraient engraisser, au contraire, si la respiration était uniquement une combustion des aliments ou des organes).

Extrait du rapport fait par M. Dumas au nom de la Commission nommée par l'Institut: L'étude du développement embryonnaire est, dans l'ouvrage anonyme inscrit sous le n° 4, « considérée, au point de vue chimique, sous le

Digitized by Google

» rapport de la composition de l'œuf avant, pendant et à » la fin de l'incubation.

» L'influence de l'air, de l'eau, des sels, des gaz irres- » pirables, y fait l'objet d'expériences nombreuses, bien » coordonnées et décisives.

» Celle de la chaleur et de la lumière y trouve sa place, » avec tous les développements qu'elle exige.

» Enfin, la partie anatomique y est traitée avec une » véritable supériorité, etc.....

» La commission exprime un regret, en terminant: » c'est de voir un si bel ouvrage, riche de tant d'expé- » riences, désiré et commandé par l'Académie, rester » pour son auteur (1) une cause de dépenses que peu de » particuliers peuvent aborder. Les appareils coûteux que » sa composition a exigés, les frais considérables que la » confection de l'Atlas a dû entraîner, la dépense non » moins grande qui reste à faire si l'on veut entreprendre » sa publication, si désirable dans l'intérêt de la physio- » logie, tout fait regretter à la Commission la modicité » relative d'un prix qui s'adresse évidemment à un ami » sincère de la science, dont elle aurait désiré pouvoir » encourager plus efficacement encore le travail conscien- » cieux. »

XXIV et XXV. — J'ai donné, page 41 de l'*Éloge,* mon opinion sur la nature des thèses de doctorat ès sciences de Baudrimont : celle de physique devait relater des expériences sur l'élasticité de fils métalliques soumis à des tractions variables, ainsi que l'étude (par les sons et les figures acoustiques fournis par des plaques taillées dans diverses directions) de la distribution de l'élasticité

(1) Le mémoire était anonyme, simplement désigné par une épigraphe reproduite sur le pli cacheté l'accompagnant; le rapporteur de l'Académie ignorait donc que ce pli cacheté contînt deux noms.

Digitized by Google

dans les cristaux; — celle de chimie rééditait les *Recherches sur l'eau régale* présentées à l'Institut le 20 novembre 1843 et insérées dans le tome XVII de la troisième série des *Annales de chimie et de physique*. Ces *Recherches* démontrent, par l'analyse, par la densité de vapeur, par diverses réactions, que le principal élément constitutif et actif du mélange d'acides chlorhydrique et nitrique est un corps nouveau, appelé par l'auteur *acide chlorazotique* parce qu'il a la formule de l'anhydride azotique dont deux équivalents d'oxygène sont remplacés par deux équivalents de chlore.

XXVI. — *Observations sur la constitution la plus intime des animaux considérée aux points de vue de l'anatomie et de la physiologie générales;* in-8° de 38 pages. — L'auteur invoque trois sortes de preuves pour démontrer que les appareils ne sont pas toujours indispensables à l'exécution des fonctions correspondantes : 1° preuves tirées de la zoologie comparée, qui nous montre chez les animaux les plus simples les principales fonctions sans appareils corrélatifs; 2° preuves tirées de l'embryogénie, qui nous offre le même spectacle dans les premiers temps de l'évolution des œufs; 3° preuves tirées de la constitution anatomique des animaux complexes, chez lesquels il faut, en définitive, aboutir à une nutrition parenchymateuse s'effectuant en dehors des vaisseaux, à la fonction que l'auteur appelle *perméation*.

XXVII. — *Observations relatives à de nouvelles sensations désignées sous le nom de sympathiques;* travail lu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, le 8 juillet 1852; in-8°, 24 pages. (Voir page 43 de l'*Éloge*.)

Nous croyons devoir être bref sur les mémoires lus à l'Académie de Bordeaux, vu la facilité de les trouver dans les *Actes*.

Digitized by Google

XXVIII et XXIX. — Deux des travaux de linguistique communiqués à l'Académie de Bordeaux ont été imprimés dans ses *Actes;* ce sont : 1° l'*Histoire des Basques ou Escualdunais primitifs, restaurée d'après la langue, les caractères ethnologiques et les mœurs des Basques actuels;* ouvrage in-8° de 290 pages, extrait des fascicules des deuxième et troisième trimestres de l'année 1853, dont les principales conclusions sont que la langue basque est la plus ancienne de celles encore usitées aujourd'hui, et que les Escualdunais, appelés Basques de nos jours, ont habité l'Asie du nord et du centre, le Caucase, pour se rendre de là en Espagne et des deux côtés des Pyrénées, d'où ils ont fourni et fournissent encore quantité de colons à l'Amérique; — 2° un *Vocabulaire de la langue des Bohémiens circulant dans les pays basques français en 1858;* ouvrage in-8° de 34 pages, extrait du fascicule du premier trimestre de 1862.

XXX. — *Dynamique des êtres vivants, avec notes et documents;* in-8° de 109 pages, extrait du troisième trimestre 1856 des *Actes* de l'Académie de Bordeaux. — Dans cet ouvrage, l'auteur démontre que les forces musculaires ou intellectuelles, développées chez les animaux supérieurs et chez l'homme, ont pour origine première les émanations solaires, celles-ci étant emmagasinées (en même temps que les aliments fluides des végétaux) dans le tissu de la plante, et venant se faire libérer (en même temps que ces aliments fluides) dans la machine animale. En sorte que, comme on le voit, douze ans avant la thèse célèbre de M. Byasson, Baudrimont a cru devoir attribuer le travail intellectuel à la même cause (combustion vitale), qui est la condition première du fonctionnement de tous les organes.

XXXI. — *Projet d'organisation des Sociétés académiques*

Digitized by Google

de France, présenté à l'Académie de Bordeaux le 18 mars 1858 et publié dans le journal *la Gironde* du 22 septembre de la même année. Le tirage à part de cet opuscule représente 14 pages in-8°.

XXXII. — *Observations sur les poids spécifiques des fluides élastiques;* brochure in-8° de 32 pages, extraite du troisième trimestre de 1859 des *Actes*. — L'auteur signale dans ce travail le moyen de trouver, par le calcul et très approximativement, le poids spécifique de tout corps gazeux ou de la vapeur de tout corps gazéifiable, en n'ayant à se rappeler que la densité de l'hydrogène, l'équivalent du corps et le nombre de volumes de vapeur auquel correspond cet équivalent; ce moyen consiste à multiplier la densité de l'hydrogène par l'équivalent du corps, si celui-ci correspond à deux volumes de vapeur; par le double de l'équivalent, si celui-ci ne correspond qu'à un volume; par la moitié de l'équivalent, si celui-ci correspond à quatre volumes.

XXXIII. — *Enseignement (Instruction, Éducation) : Projet d'une réforme de l'enseignement, depuis le plus élémentaire jusqu'au plus élevé;* brochure in-8° de 135 pages, extraite des *Actes* de l'Académie de Bordeaux (3e et 4e trimestres de 1870).

XXXIV à XXXIX. — Principaux rapports faits à l'Académie de Bordeaux par Baudrimont : 1° Rapport sur les *procédés mécaniques de panification pratiqués par le Dr Raboisson* (3e trimestre de 1852, p. 467); 2° Rapport sur le *Tableau statistique et géographique des Mollusques terrestres et fluviatiles de la France, de MM. de Grateloup et Raulin* (1er trimestre de 1855, p. 5); 3° Rapport fait, en qualité de secrétaire général, sur la *situation de l'Académie pendant l'année 1855-56* (4e trimestre de 1856, p. 543): 4° Rapport sur le *concours d'anatomie et de physiologie de*

Digitized by Google

l'année 1856 (1er trimestre de 1857, p. 5); 5° Rapport sur la *situation de l'Académie pendant l'année 1856-57* (4e trimestre de 1857, p. 531); 6° Rapport sur le *Concours de pisciculture* de la même année (*Comptes-rendus des séances,* p. 28).

XL. — Discours de présidence, prononcé à la séance publique tenue le 24 juin 1859 pour la réception de MM. Bellot des Minières et Henri Gintrac (3e et 4e trimestres de 1869, p. 443).

XLI à XLVII. — Principaux articles parus dans le *Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux* : 1° Discours prononcé par Baudrimont le jour de son installation comme président de la Société (1er trimestre de 1857, p. 91); 2° Souvenirs de l'Exposition universelle de 1855 (même cahier, p. 99); 3° Observations sur la méthode d'essai des borates de soude de M. Gonin (3e trimestre de 1857, p. 299); 4° Rapport sur la 3e édition de l'*Harmonie en exemples ou Harmonie pratique des jeunes pianistes* de Clouzet aîné (4e trimestre de 1857, p. 366); 5° Observations relatives aux brevets d'invention (1er trimestre de 1858, p. 5); 6° Notices relatives à l'industrie du département de la Gironde (1er et 2e trimestres de 1859, p. 51); 7° Rapport sur le lait préparé par la Société des Alpes (Société Depierre et Cie), dans le numéro des 1er et 2e trimestres de 1860, p. 17. — Nous dirons quelques mots sur le troisième de ces travaux :

M. Gonin, — dont le mémoire sur les borax précède immédiatement (dans le numéro du 3e trimestre de 1857) les observations présentées par Baudrimont, — avait recommandé l'alcalimétrie comme moyen de dosage du borate de soude pur contenu dans les produits du commerce; mais, comme le carbonate de soude intervient souvent dans la préparation des borax et que ceux-ci

Digitized by Google

peuvent en retenir, il prescrivait un dosage spécial de l'acide carbonique, afin de pouvoir retrancher du degré alcalimétrique total le degré alcalimétrique correspondant au carbonate de soude. Ce dosage de l'acide carbonique était paratiqué en dégageant le gaz du borax dans un appareil de Woolff dont les flacons contenaient de l'eau de chaux, et en pesant, après récolte, le carbonate de chaux précipité. Baudrimont conseille trois moyens plus avantageux : ou l'appareil à cornue tubulée et gazomètre à mercure qu'il avait conseillé dans le temps pour le dosage des gaz contenus dans les eaux (*Journal de pharm.*, XXI, 149); ou le tube de Liébig à potasse; ou les appareils, à modèles si nombreux, employés presque exclusivement aujourd'hui pour doser l'acide carbonique par différence (par perte de poids).

XLVIII. — *De l'existence de courants interstitiels dans le sol arable, et de l'influence qu'ils exercent sur l'agriculture; avec des considérations sur la théorie des jachères et des rotations, sur le sol des Landes et sur celui des déserts de l'Afrique, sur la formation de plusieurs substances minérales, et sur l'ordre d'apparition successive des végétaux à la surface du globe terrestre;* in-4° de 84 pages; Bordeaux; Chaumas, éditeur; 1852. — La capillarité et l'évaporation qui ont lieu à la surface du sol déterminent, quand il n'y a pas de pluie, des courants ascendants qui sont une des causes principales de l'amélioration des terres produite par la jachère et qui entrent pour une part considérable dans l'explication des bons résultats obtenus par les rotations. Ces courants n'existent ni dans le sol des landes, ni dans celui des déserts de l'Afrique qui, comme le premier, a un grès imperméable comme sous-sol (major Denham, capitaine Clapperton et Dr Oudney, voyages et découvertes dans le nord de l'Afrique); l'absence de ces

Digitized by Google

courants est la cause de la stérilité des landes et l'une des causes (les autres sont la présence du natron et du sel, la rareté des pluies) de celle des sables africains. Ces courants expliquent la formation des stalactites, des pétrifications et des efflorescences salines.

XLIX et L. — *Rapports sur la vérification des engrais du département de la Gironde,* présentés à M. le Préfet. — Nous avons pu en retrouver deux (les deux premiers). Ils sont extraits des *Annales de la Soc. d'agr. de la Gironde;* l'un, du cahier des 3e et 4e trimestres de 1855; l'autre, du cahier du 1er trimestre de 1857. Ils représentent 38 pages in-8°.

LI. — *Instruction relative à la vérification des engrais du département de la Gironde;* brochure in-8° de 35 pages, extraite du *Recueil des actes administratifs du département,* et contenant: 1° une introduction; 2° la circulaire préfectorale du 24 juin 1859 à MM. les Maires et Commissaires de police; 3° des observations de Baudrimont sur la composition, l'analyse et la valeur des engrais du commerce; 4° l'arrêté de M. le Préfet instituant la vérification des engrais; 5° le modèle d'un certificat d'analyse d'engrais.

LII et LIII. — *Mémoire sur l'opportunité de la création d'un cours de chimie agricole à Bordeaux* et *Séance d'ouverture de ce cours;* in-8° de 50 pages; extrait des *Ann. de la Soc. d'Agric. de la Gironde,* année 1855.

LIV. — C'est en 1877 qu'a fonctionné, pour la première fois, la *Station agronomique* de Bordeaux. Baudrimont a publié dans le *Journal d'Agriculture pratique* les travaux effectués dans cette station pendant le premier exercice. Les faits les plus remarquables qui ressortent de cette publication sont: 1° l'efficacité du bicarbonate de potasse pour la production des sucres dans les plantes; 2° celle du

Digitized by Google

bicarbonate d'ammoniaque pour la production des matières albuminoïdes; 3° l'excitation de toutes les fonctions de la vigne par un mélange de 1 sulfate de fer hydraté, 1 sulfate d'ammoniaque et 10 cendres vives.

LV. — *Notice sur la préparation de diverses boissons propres à remplacer le vin;* brochure in-8° de 17 pages, extraite des *Annales de la Société d'agriculture de la Gironde,* année 1855. — L'auteur donne là, aux malheureux ouvriers privés de vin, la formule raisonnée d'une piquette perfectionnée, celle d'une bière de ménage, celles d'un grog, d'une gloriade, et de deux liqueurs nouvelles que, d'après leur composition il appelle *thévin* et *humuline.*

LVI. — *Notice sur le chaulage et le pralinage des céréales;* brochure in-8° de 27 pages, extraite des deux premiers trimestres de la onzième année des mêmes *Annales,* p. 42. Excellente étude de la question, dans laquelle l'auteur propose, pour le chaulage, au lieu du sulfate de cuivre, le sulfate de zinc, qui est bien moins coûteux.

LVII. — Le rapport sur l'attribution du prix proposé par la Société d'Agriculture pour l'inventeur du meilleur procédé antioïdique se trouve dans les *Annales* de 1857, p. 204 à 209.

LVIII. — Page 10 de l'année 1858 des *Annales,* il est fait mention du rapport sur les ravages causés dans Mérignac par les chenilles processionnaires.

LIX. — *Note sur quelques boissons alcooliques préparées avec le suc de sorgho* (sorgho seul, bière de sorgho, piquette avec sorgho); mêmes *Annales,* 1858, p. 91.

LX. — *Conférence sur les relations entre le sol, les engrais et les cultures;* brochure in-8° de 12 pages, extraite de l'année 1860 des mêmes *Annales.*

LXI à LXVI. — M. Baudrimont est mort avant d'avoir

Digitized by Google

pu terminer la publication de toutes ses idées sur la constitution ou la structure des corps. Nous en avons la preuve dans le titre du tirage à part du travail sur ce sujet qui a été inséré dans les *Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux* de 1873. Ce titre porte que l'œuvre dont il s'agit constitue le neuvième mémoire sur la structure des corps. Celui-ci cependant n'était que le cinquième dans l'ordre d'apparition. Depuis lors, le véritable cinquième a paru, mais les nos 6, 7 et 8 nous manquent. Nous sommes donc en présence non de sept (comme le dit l'*Éloge*), mais de six mémoires traitant de la constitution des corps.

Il est question dans le premier de la structure des milieux transparents (gaz, liquides, corps vitreux); l'auteur y aborde ensuite l'étude de la constitution mécanique de l'*éther* des opticiens et discute la théorie des ondulations. Les fluides élastiques seraient formés de particules sensiblement égales en volume dans les mêmes conditions de température et de pression; ces particules auraient une forme sensiblement sphérique à l'état d'isolement, mais prendraient en se réunissant et par leur pression mutuelle, la forme du dodécaèdre rhomboïdal. Les liquides auraient aussi des particules de même volume, sphériques, mais se réunissant en sphères ou ellipsoïdes aplatis. Les corps vitreux ou amorphes ont une structure analogue à celle des liquides : ce ne sont, du reste, que des liquides brusquement solidifiés. Quant à la théorie de l'*éther*, l'auteur donne les raisons pour lesquelles il pense qu'elle a donné tout ce qu'elle pouvait produire et qu'il est temps de l'abandonner. — Ce mémoire est extrait du deuxième cahier du tome II des publications de la *Société des Sciences physiques et naturelles*, paru en 1863.

Le deuxième mémoire, de 93 pages grand in-8°, extrait

Digitized by Google

du tome III du même recueil, a paru en 1864. Il traite spécialement de la structure des corps cristallisés. Après un historique de la cristallographie et un exposé du but, du plan du travail et de la méthode d'investigation qui y sera suivie, l'auteur emploie la forme des cristaux à la détermination de celle de leurs particules, fait ensuite et dans le même but intervenir les clivages, justifie synthétiquement les résultats auxquels il a été conduit par ces méthodes analytiques, s'occupe ensuite de la structure des corps hémiédriques, et fait enfin de nombreuses applications des principes auxquels l'a conduit la théorie.

Le troisième mémoire, de 24 pages, inséré la même année dans le même tome, traite de la propagation des ondes dans les milieux isaxiques et dans les milieux hétéraxiques.

Dans le quatrième mémoire, lu à la Société le 27 juillet 1872, mais imprimé dans le volume de 1873, l'auteur entreprend de déterminer la forme et le groupement des particules des corps cristallisés.

Dans le cinquième, lu cinq ans plus tard et inséré dans le tome II de la deuxième série des *Mémoires*, l'auteur, passant en revue les principales théories relatives à la constitution des corps, expose et discute le système d'Ampère, expose et discute le système de M. Gaudin. Il arrive ensuite à l'exposé de la constitution des systèmes corpusculaires qui lui paraît la plus rationnelle, et indique des moyens de représenter graphiquement la structure moléculaire des corps.

Enfin dans le neuvième mémoire, remontant à 1873 et qui traite des relations entre la structure des corps et les phénomènes qu'ils accomplissent, il a l'occasion d'étudier l'élasticité, la caloricité (qu'il attribue aux mouvements des molécules), la lumière (due pour lui aux

Digitized by Google

mouvements des sous-molécules ou *mérons*), l'électricité (dont il croit devoir distinguer plusieurs sortes), et il montre les imperfections de la théorie des ondulations pour expliquer les phénomènes de la physique générale.

LXVII à CIV. — Courte mention des principaux autres travaux publiés dans les *Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux :*

21 janvier 1858. — Analyse d'un catalogue des crânes humains recueillis par l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie, et, à cette occasion, vérités physiognomoniques qui paraissent le mieux démontrées pour le rapporteur ;

Même séance. — Moisissure des collections de conchyliologie vivante, son asphyxie par la vapeur de naphte ;

Même séance. — Odeur du vin provenant de vignes soufrées et logé en fûts neufs ; sa cause ; moyen de la faire disparaître ;

28 décembre 1859. — A l'occasion d'une communication que j'avais faite à la Société sur un noir de fumée falsifié par un schiste à sperkise et sur les dangers d'incendie qui en pouvaient résulter, M. Baudrimont signale un grand nombre de *corps pyrophoriques,* dont quelques-uns nouveaux ;

Congrès de chimistes de Carlsruhe, 3 septembre 1860, communication d'une note en réponse au programme du Congrès, programme comprenant la définition des mots *atome, molécule, équivalents, atomicité, basicité,* la discussion de la question des équivalents et de celle des formules chimiques, l'établissement d'une notation et d'une nomenclature uniformes. Baudrimont insiste pour qu'on admette, entre la molécule et l'atome, des *mérons,* des *mérules* et des *méricules,* dont les divisions, qui ont lieu dans les combinaisons et qui donnent des sous-molé-

Digitized by Google

cules de divers ordres, lui démontrent l'existence. Il demande que, pour faciliter la discussion de l'analyse des eaux et diverses autres expositions, on adopte des noms pour les radicaux-Davy des oxysels, c'est-à-dire pour leur anhydride augmenté de l'oxygène de leur base, ce qui a déjà eu lieu en Angleterre pour quelques-uns, et il fait à cet égard des propositions;

10 janvier 1861. — Programme d'expériences à entreprendre sur le magnétisme animal. L'attention de Baudrimont, comme celle des autres membres de la Société, avait été appelée sur cette question par les faits remarquables que l'un de nos collègues, aujourd'hui l'un des premiers avocats de Bordeaux, M. B..., avait pu produire, dans une séance précédente, en agissant sur un autre de nos collègues, M. G..., aujourd'hui docteur en médecine et député d'un des départements voisins;

20 février 1862. — Cause de la fluidification de l'empois avant la formation de la dextrine : destruction des granules de fécule et libération des globulins;

Dans la même séance, M. Baudrimont revient sur l'odeur d'hydrogène sulfuré qu'ont en fûts neufs les vins des vignes soufrées : des deux agents (SO_2 et Cl) qu'il a indiqués déjà pour combattre cet accident, le dernier est supérieur; il en donne la raison, et signale à cette occasion un nouvel acide du soufre qui ferait partie d'une *Série thioneuse* comparable à la Série thionique;

1er mai 1862. — Présentation d'un cristallin artificiel à trois foyers, pour l'intelligence de l'accommodation telle que la comprend M. Baudrimont;

18 décembre 1862. — Préparation des nitrites purs, par réduction des nitrates à l'aide du noir de fumée, du sucre ou de la fécule;

8 janvier 1863. — Action dissolvante des sels ammo-

Digitized by Google

niacaux du sol, et notamment du bicarbonate d'ammoniaque, sur les phosphates insolubles dans l'eau pure. Ce travail, publié dans le deuxième cahier du tome II, a donné lieu à une réclamation de priorité (accompagnée d'une brochure destinée à la justifier) adressée à la Société par M. Dehérain et lue dans la séance du 16 juin 1864. Baudrimont a répondu que c'est bien avant 1859 (date de la brochure Dehérain) qu'il a parlé à son cours de chimie agricole des transformations qu'éprouvent les phosphates dans le sol arable; du reste, a-t-il ajouté, M. Dehérain n'a nullement démontré que les phosphates fussent solubles dans les sels ammoniacaux et n'a point, dans tous les cas, signalé les proportions dans lesquelles s'effectue cette dissolution;

Mai 1863 (même cahier). — Le fils de M. Baudrimont ayant publié une observation d'empoisonnement faite sur lui-même à la suite de l'inhalation de vapeurs cyanhydriques, M. Baudrimont fait remarquer les différences, particulièrement au point de vue de la vision (diplopie dans le cas de l'acide prussique, hémiopie dans le cas de l'opium), qui existent entre cet empoisonnement et celui causé par l'ensemble des alcaloïdes du latex du pavot. Il fournit d'autres détails sur ce dernier empoisonnement, mais des détails par écrit, car il lui a toujours été impossible d'en faire un exposé oral (voir p. 54 de l'*Éloge*);

Même cahier du tome II. — Note sur les relations qui existent entre les différentes parties du cube et celles des solides qui en dérivent cristallographiquement, accompagnée d'un tableau des valeurs, par rapport aux éléments du cube, des éléments des solides qui en proviennent immédiatemeut par des troncatures;

Même cahier. — Nouvelle formule et nouvelle loi pouvant représenter la réfraction et la dispersion de la lumière;

Digitized by Google

11 février 1864. — Nouvelle étude chimique du cerveau (du bœuf); méthode suivie; le sulfure de carbone a permis d'extraire un produit nouveau; l'emploi des dissolvants a fait constater que les circonvolutions sont formées de couches emboîtées les unes dans les autres;

30 décembre 1864. — Communication sur la cause du *daltonisme,* que Baudrimont croit devoir, à la suite d'expériences personnelles (car il est atteint de cette affection), attribuer à une paralysie complète de la rétine pour certaines couleurs;

Observations sur la philosophie des sciences; 32 pages; tome III de la première série des *Mémoires*. C'est la rédaction d'une leçon que nous lui avons entendu faire à Paris, en Sorbonne, le 19 avril 1865, devant l'Association scientifique de France;

Observations relatives aux orages et à leur mode de formation; même tome. Les orages ordinaires ne se forment que par un temps calme, et il existe une communication directe (opérée par une matière nébuleuse) entre les nuages et les cours d'eau;

Non-identité de la chaleur et de la lumière, note présentée à la Société le 27 avril 1865 et lue le 1er juin suivant. Cette note a été, le 22 août 1865, l'occasion d'une réponse de M. Abria, qui, dans un travail imprimé parmi ceux de l'Académie de Bordeaux de la même année, avait entrepris de démontrer l'identité des deux agents;

Démonstrations élémentaires relatives à la *théorie des nombres premiers;* 28 pages; tome III de la première série des *Mémoires;*

Démonstration élémentaire du théorème de l'*inscriptibilité d'un tétraèdre quelconque dans une sphère;* même tome;

21 décembre 1865. — Expertise relative à du *café*

Digitized by Google

avarié. Baudrimont, tiers expert, a conclu : 1° que l'avarie a été produite par l'eau de mer, puisque le liquide imprégnant les grains contenait des quantités notables de chlore et de magnésium, et 2° que l'avarie a eu lieu après la mise en sac, puisque l'humidité est plus grande à la périphérie de ce dernier qu'à son centre;

De la méthode et de la philosophie expérimentales; leçon d'ouverture faite le 27 décembre 1867, imprimée tome V de la première série, page 297. Remarquable étude des avantages de l'expérimentation, de sa naissance tardive, des résultats qu'elle a produits, de ceux qu'on en peut attendre, le tout accompagné de quantité de citations et d'expériences. Baudrimont annonce là avoir, dès 1834 ou à peu près, pressenti la photographie; car, dans un concours soutenu par lui, vers cette époque, à la Faculté de Médecine de Paris, il avait prophétisé des miroirs dans lesquels on ne pourrait se regarder sans y laisser son portrait;

12 mars 1868. — Comparaison de la lumière et du son, au point de vue des intervalles qui séparent les diverses couleurs du spectre, ces intervalles étant entendus comme en acoustique;

11 mars 1869. — Des terres exposées aux rayons verts et violets ont bien moins besoin d'arrosages que des terres soumises à l'action exclusive des rayons jaunes et rouges; c'est surtout dans le jaune qu'a lieu le maximum d'évaporation. — Citons, à cette occasion, une note manuscrite de M. Baudrimont, trouvée dans ses papiers: Au sujet d'expériences faites par M. Dehérain à Grignon et publiées en 1873, le regretté professeur de Bordeaux écrivait: « Ces expériences ont pleinement confirmé celles » que j'avais faites. En introduisant des feuilles de Grami- » nées dans des tubes scellés, M. Dehérain a trouvé que,

Digitized by Google

» sous l'influence des rayons jaune et rouge (qui favo-
» risent la décomposition de CO_2), il y a une grande
» évaporation, et que cette évaporation est presque nulle
» sous l'influence de la lumière verte. J'avais trouvé que
» l'évaporation de l'eau se faisait indépendamment de
» la végétation, d'une manière bien plus efficace sous
» l'influence de la lumière jaune que sous celle de toute
» autre lumière. La lumière verte est celle qui favorise
» le moins l'évaporation de l'eau. (Les expériences de
» M. Dehérain ne sont pas aussi précises au point de vue
» de la couleur) » ;

5 août 1869. — Étude sur la question de l'envasement progressif de la Gironde et de la partie de la Garonne qui est en aval de Bordeaux;

28 décembre 1871. — Nouvelles nomenclature et notation musicales (notation dodécatonique);

11 janvier et 8 février 1872. — Communications sur les causes des monstruosités animales;

25 janvier 1872. — Étude sur la forme cristalline de l'eau, faite à l'occasion d'eau savonneuse congelée dans un seau de zinc;

27 juin 1872. — Les deux fers; explication du ramollissement du fer du commerce précédant sa fusion, par la fusion d'un seul des deux fers qui le constituent;

11 juillet 1872. — Procédés de dosage de l'acide phosphorique suivis dans la vérification des engrais de la Gironde;

Leçon sur le phylloxera faite au cours de chimie agricole le 17 juillet 1874; imprimée dans les *Mémoires de la Société* de 1875;

10 décembre 1874. — Expériences d'électricité statique faites par Baudrimont et qui lui paraissent confirmer l'opinion que cette électricité est due au mouvement des

Digitized by Google

particules, tandis que l'électricité dynamique d'origine chimique est attribuable au mouvement des éléments des molécules;

18 mars 1875. — Communication d'expériences sur la fermentation visqueuse de certaines saccharoses, due à un ferment possédé par elles, et sur l'altération des eaux distillées;

Même séance. — Contestation de la qualité de *complets* attribuée à certains engrais artificiels;

22 avril 1875. — Note, rédigée à la suite de la catastrophe du *Zénith*, sur les ascensions aérostatiques à grande hauteur, et sur les moyens de parer aux dangers qu'elles présentent;

20 mars 1879. — Action dissolvante de l'acide carbonique sur plusieurs corps insolubles dans l'eau pure et dans l'eau carbonique, quand ces corps (phosphate tricalcaire, fluorure calcique, hydrate ferrique, silice gélatineuse, alumine précipitée) sont à l'état naissant, ou très divisés et tout récemment produits;

26 juin 1879. — Lecture d'un mémoire traitant de l'*Évaporation de l'eau sous l'influence des diverses lumières colorées*, mémoire imprimé pages 401 et suivantes du troisième cahier du tome III de la deuxième série. Ce mémoire diffère de celui communiqué le 11 mars 1869 en ce que les expériences, au lieu d'être faites sur des terres, ont été pratiquées sur de l'eau contenue dans des vases en fer-blanc tous pareils et suspendus au milieu de cases à lumières différemment colorées. Conclusions : *a)* la lumière blanche fait évaporer plus que les autres; *b)* des diverses lumières colorées, la moins active est la verte et la plus active la jaune. Cette dernière conclusion est conforme à celles du mémoire de 1869; mais l'ordre d'intercalation des couleurs entre ces deux n'a pas été trouvé

Digitized by Google

le même, car le rouge, plus actif que le violet quand il s'agit de terres, l'est moins au contraire quand il s'agit d'eau en vase métallique.

CV à CVIII. — Participation aux Assises scientifiques de Guyenne, tenues à Bordeaux les 4 et 5 juin 1858 (voir *Annuaire de l'Institut des provinces* de 1859, p. 275 à 426). Nous signalerons principalement dans ce volume :

1° Pages 280 et suivantes, une discussion sur les limites dans lesquelles s'obtient l'amélioration des animaux par le croisement;

2° Pages 283 et suivantes, une dissertation sur les conditions de succès de l'enseignement agricole dans les écoles rurales;

3° Pages 288 et suivantes, un exposé des avantages du procédé Hugues sur l'ancien procédé de récolte des gemmes;

4° Pages 341 à 351, un rapport sur le mouvement de l'industrie à Bordeaux et sur quelques applications des sciences à l'industrie dans le département de la Gironde.

CIX à CXIV. — Participation au Congrès scientifique de France tenu à Bordeaux en septembre 1861 :

M. Baudrimont a été président de la section des sciences mathématiques et physiques et secrétaire chef de section pour les sciences physiques. Il a participé à la plupart des discussions et présenté en son nom personnel : 1° la relation d'expériences sur l'action chimique de la lumière solaire et des diverses couleurs qui la composent, grand in-8° de 31 pages, avec cinq tableaux, démontrant que si l'héliographie est surtout pratiquée par la lumière violette, c'est la lumière jaune qui est la plus apte (de toutes les lumières colorées) à créer la matière organique avec des éléments minéraux, mais qu'à cet égard aucune lumière élémentaire ne vaut la

Digitized by Google

lumière blanche du soleil tout entière; — 2° une étude de la structure la plus intime des corps dans ses rapports avec la chimie et la cristallographie; — 3° une théorie des mouvements vibratoires des parties constituantes des corps, servant à l'explication des phénomènes que ceux-ci présentent; — 4° un exposé des caractères de la cire végétale du Japon et des moyens à employer pour reconnaître les diverses falsifications des cires; — 5° des considérations sur la canalisation et le drainage des villes, ainsi que sur l'emploi agricole des eaux d'égouts; — 6° un rapport (favorable) sur l'ouvrage de M. Jônain intitulé : *L'Intonation musicale enseignée par elle-même.*

Tous ces travaux sont insérés dans la deuxième partie du tome I et dans le tome II de la publication intitulée : *Congrès scientifique de France (28e session).*

Pour mémoire. — Participation au Congrès médical de Bordeaux :

Indépendamment de son intervention dans les discussions, Baudrimont a lu devant le Congrès un mémoire de 47 pages, in-8°, intitulé : *Recherches expérimentales et observations sur le choléra épidémique,* suivies d'une *Note additionnelle indiquant des moyens simples et faciles à mettre en pratique pour s'opposer à la transmission du choléra sans avoir recours aux quarantaines.* C'est le troisième des mémoires sur le redoutable fléau dont il ait été question au paragraphe V à VII.

CXV à CXVII. — Participation à la session-Bordeaux (tenue en septembre 1872) de l'Association française pour l'avancement des sciences :

Celle-ci s'est surtout manifestée par la publication de trois mémoires intitulés : 1° Observations sur la structure la plus intime des corps; 2° Examen comparatif de la composition chimique du sable des dunes et de celle des

Digitized by Google

cendres des végétaux qui croissent à leur surface (en commun avec le regretté Delbos, de notre ville, mort professeur de géologie à la Faculté des sciences de Nancy); 3° Constitution et composition chimique des différents sols arables de la Gironde.

Le premier de ces mémoires est une reproduction abrégée des idées déjà exposées sur la question à la Société des sciences physiques et naturelles. Le deuxième et le troisième, simplement résumés dans le volume publié par l'Association française, ont été depuis amplifiés par l'auteur et ont donné lieu à l'apparition, en 1874, d'une brochure de 35 pages, grand in-4°, portant pour titre général : *Étude des différents sols du département de la Gironde.* — L'analyse des cendres des pins, chênes, houx, genêts, fougères des dunes, démontre, chez ces végétaux, les mêmes éléments minéraux qu'on observerait s'ils étaient venus dans d'autres terrains. Se demandant comment des sables d'origine certainement maritime peuvent contenir tout cela, Baudrimont arrive à penser qu'on n'a pas suffisamment approfondi la composition minérale de l'eau de mer, mais n'admet pas cependant que celle-ci, mieux connue, arriverait à tout expliquer; il croit qu'il faut faire une large part, en cette affaire, aux courants interstitiels dont il a parlé en 1852, et il fournit des preuves de l'existence de ces courants dans les dunes. — Le troisième mémoire est à consulter; aucune conclusion générale ne peut évidemment s'en dégager.

CXVIII. — Participation au Congrès tenu à Lille, en 1874, par la même *Association française :*

M. Baudrimont, n'ayant pu se rendre à ce Congrès, m'a chargé de lire pour lui, à la section d'agriculture, un travail intitulé : *Expériences toxicologiques et agrono-*

Digitized by Google

miques relatives à l'épiampélie phylloxérique, travail de 54 pages, grand in-8°, imprimé depuis dans le volume de 1875 des *Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.*

CXIX. — *De la préparation et de l'amélioration des fumiers et des engrais de ferme en général;* brochure de XII-155 pages, in-12; Bordeaux, 1866; Chaumas, éditeur.

CXX. — *Théorie de la formation du globe terrestre pendant la période qui a précédé l'apparition des êtres vivants;* conférences faites à la Faculté des sciences de Bordeaux le 26 février et le 19 mars 1867; brochure de XII-143 pages, in-12. Cet ouvrage contient incidemment plusieurs expériences, observations ou démonstrations propres à l'auteur, notamment sur l'origine du magnétisme terrestre et de l'électricité de la foudre, sur la formation de l'oligiste et de l'aimant, de la gœtite et de la limonite, de l'azurite, la vérification géométrique de la théorie du soulèvement des montagnes, la découverte d'une matière azotée dans des roches antézoïques.

CXXI. — Conférence sur la *théorie de la musique,* faite à la Faculté des sciences de Bordeaux le 16 mars 1869; brochure grand in-4° de 100 pages, avec figures dans le texte et 9 morceaux de musique ou tableaux annexés.

CXXII. — Les *pavés céramiques* ont donné lieu à la rédaction d'un projet de formation et des statuts d'une *Société des produits réfractaires et des pavés céramiques de la Gironde;* brochure de 10 pages, grand in-8°; Bordeaux, 1863. La propriété en était garantie à l'inventeur par le brevet 60823, du 26 novembre 1863. Ces pavés sont formés de silicates fusibles mêlés avec de l'argile.

CXXIII à CXXV. — Mention de quelques autres brevets pris par Baudrimont : 1° En 1839, machines propres à la fabrication des tonneaux (les fûts exécutés avec elle

Digitized by Google

ont pleinement satisfait le consommateur); 2° en 1840, invention de la scie continue, dite *à ruban* (l'inventeur s'est malheureusement adressé, pour la faire réaliser, à une fabrique du Bas-Rhin qui, quelques années plus tard, envoyait à une exposition de nombreuses scies semblables); 3° le 27 juin 1863, four à reverbère à flamme réduisante. Ce four, imaginé pour la fabrication en grand du sulfure de calcium par réduction de la pierre à plâtre, doit ses propriétés à une muraille de coke perméable à la flamme et alimentée par un réservoir fermé au fur et à mesure de son usure.

CXXVI et CXXVII. — Comme conseiller municipal, Baudrimont a, entre autres œuvres, présenté un *Projet de voies nouvelles à établir dans Bordeaux,* avec plan de la ville modifié (voir dernière page de la notice qu'il a fait imprimer en 1869 sur ses *Travaux et publications*), et il a fait, le 4 juillet 1870, un *Rapport sur la situation du service des eaux et sur les améliorations qui pourraient y être apportées.* Le tirage à part de ce dernier travail comprend 29 pages in-12, plus une annexe intitulée : *Observations microscopiques et analyses chimiques.*

CXXVIII. — *Élasticité des corps hétérophones.* Nous avons quelque idée de ce travail par la communication que l'auteur en a faite, le 14 mai 1868, à la Société des sciences physiques et naturelles. Cette communication était accompagnée d'expériences montrant les nombreuses figures nodales qu'on obtient en faisant vibrer des plaques de quartz coupées dans diverses directions.

CXXIX à CXLVII. — Quelques-uns des autres travaux inédits de Baudrimont :

1°, 2° et 3° Les mémoires 6, 7 et 8 sur la *structure des corps* sont en partie rédigés, mais il y a pour eux des planches à dessiner. Voici leurs titres : 6 traite de la

Digitized by Google

structure des composés binaires et de l'allotropie des éléments chimiques; 7, de la structure des composés ternaires; 8, de celle des corps organiques définis. — Un 10e mémoire, mais dont il n'existe que le titre, devait traiter de la structure probable des éléments chimiques;

4° Baudrimont a créé le nom de *Somatologie* (σῶμα, σωματος, corps) pour une science qu'il aurait voulu voir distinguer des autres, car elle touche à la fois à la physique, à la chimie, à la physiologie générale et à l'astronomie; c'est la science de la *constitution des corps*. Sous ce titre de *Somatologie* nous avons trouvé les rudiments d'un mémoire traitant spécialement de la *dureté des corps*. L'auteur, trouvant fort imparfaits les moyens donnés pour l'appréciation de cette dureté, c'est-à-dire les dix types minéralogiques ou l'emploi de l'acier et de l'ongle, a imaginé deux appareils devant donner des déterminations précises : le premier procède par l'*usement* que produit, sous une pression déterminable, un axe rotatoire muni d'émeri; avec le second, on raie les corps dans une direction donnée et sous une pression déterminée, examinant ensuite les raies avec un microscope qui permette d'en déterminer la largeur. L'auteur avait noté que, pour ce dernier appareil, il convenait de rechercher, au préalable, les lois reliant les largeurs des raies à la dureté des corps rayés;

5° *Tératologie des corps cristallisés* (mémoire partiellement rédigé); quelques résultats ont été publiés par l'auteur (voir notamment 2e vol. 1847 des comptes-rendus de l'Académie des sciences, p. 668);

6° *Thermomètre calorimétrique ou isocalorigrade.* — Je crois pouvoir donner l'un ou l'autre de ces noms à un instrument conçu par Baudrimont, instrument dont des variations déterminées d'indications seraient entre elles

Digitized by Google

comme les quantités de chaleur les ayant produites. Ce serait un thermomètre dont des variations égales d'indications correspondraient à l'action de quantités égales de chaleur. — On sait qu'en général les coefficients de dilatation et les chaleurs spécifiques des liquides varient avec la température, en sorte que, quand le mercure d'un thermomètre ordinaire passe de 100 à 101°, ce n'est pas sous l'influence de la même quantité de chaleur qui le ferait passer, par exemple, de 10 à 11°. — Baudrimont donne quelques indications sur la manière dont pourrait être gradué son instrument. Il ajoute qu'on pourrait se borner à rectifier par le calcul les indications du thermomètre ordinaire, ou bien à édifier, pour chacun de ces instruments, une table de corrections tenant compte à la fois du coefficient de dilatation et de la chaleur spécifique du mercure à tout degré, de la dilatation du verre. — Ce n'est qu'avec des instruments de cette nature, dit-il, qu'on pourra savoir : 1° les rapports existant entre l'accroissement de volume des corps et leur capacité calorifique; 2° à quel degré de dilatation doit commencer l'ébullition dans le vide; 3° de combien une pression diminue le volume d'un liquide que l'on chauffe et de combien de degrés réels elle peut retarder son ébullition;

7° *Origine et constitution des éléments du système solaire.* — On trouve quelques indications sur ce mémoire à la page 14 de la brochure grand in-4°, de 87 pages, imprimée à Bordeaux en 1869 sous le titre de *Travaux et publications de A. Baudrimont;*

8° *Séparation mécanique des principes immédiats des corps gras* (en commun avec Tribouillet). — La stéarine amorphe du suif est intimement imprégnée d'oléine, et la presse ne parviendrait à isoler cette dernière que fort incomplètement. Mais, si on soumet les deux éléments

Digitized by Google

de la graisse des Ruminants à ce grand moyen d'isolement des solides qu'on appelle la cristallisation, les cristaux de sa partie solide ne sont plus que baignés (et non imprégnés) de sa partie liquide; la presse opère alors une bonne séparation. Je me rappelle avoir vu de la stéarine ainsi obtenue: elle était ferme et ne mouillait pas le papier buvard contre lequel on la pressait; malgré les 4 ou 5 degrés d'infériorité dans le point de fusion par rapport à l'acide stéarique bien fait, elle serait si économique à préparer, que je suis étonné que les auteurs n'aient pas songé à créer une fabrique de *bougies stéariniques;*

9° *Théorie géométrique des puissances des nombres;* mémoire lu, vers 1850, à l'Académie de Bordeaux, puis déposé au secrétariat, où il a été perdu;

10° *Géométrie par le mouvement.* — Ce que l'on fait dans tous les Traités pour les corps ronds, qu'on suppose engendrés par le mouvement (d'un rectangle autour d'un des côtés de l'angle droit, d'un demi-cercle autour de son diamètre), Baudrimont avait, dès longtemps, essayé de le faire pour la géométrie tout entière. Il me souvient, notamment, de la démonstration qu'il me donna, alors que j'étais encore son préparateur, du théorème de l'égalité à deux droits de la somme des angles adjacents; une droite étant superposée à une autre de façon à occuper environ l'une des moitiés de la longueur de celle-ci, il la faisait pivoter autour du point intérieur de contact, montrant l'agrandissement de l'angle aigu et la diminution relative de l'angle obtus, jusqu'à l'égalité de l'un et de l'autre. — Il avait achevé, pendant ses nombreux congés du début de ses fonctions de Bordeaux, la rédaction d'un Traité complet de géométrie d'après cette méthode, et allait le publier à Paris, quand une fin de non-recevoir absolue

Digitized by Google

à la suite d'une nouvelle demande de maintien dans la capitale, le força de revenir définitivement à son poste;

11° *Traité d'histoire naturelle médicale,* rédigé après longue étude (faite en 1833) des collections de matières médicales du Muséum, mises à sa disposition par de Jussieu, Ad. Brongniart et Decaisne, et après étude aussi de la précieuse collection particulière de de Jussieu. L'introduction est rédigée; l'histoire de quelques familles, de celle des Renonculacées particulièrement, l'est aussi; le reste est à l'état de documents classés;

12° *Traité de philosophie unitaire ou synthétique,* donnant une analyse des sciences en même temps que celle des opérations intellectuelles, unifiant les faits en les rapportant à leur origine. Baudrimont a rédigé la plus grande partie de cet ouvrage, qui, dès le début, montre que l'auteur ne quittera pas le domaine solide de la *Philosophie positive;*

13° *Étude sur les langues indo-européennes et sémitiques,* comprenant la comparaison des alphabets, grammaires, vocabulaires, littératures, numérations; avec l'aide de M. Rodet, ingénieur au Gros-Caillou à Paris, longtemps ingénieur de la manufacture des tabacs de Bordeaux, qui s'était déjà signalé par des travaux remarquables de philologie;

14° *Statistique de la richesse nationale de la France après la révolution de février;* mémoire lu vers 1850 à l'Académie de Bordeaux, et dont le manuscrit s'est ensuite perdu, comme celui n° 9 ci-dessus, entre les mains du secrétaire général d'alors. Mais nous avons des renseignements sur ce travail par l'analyse que l'auteur en a faite aux pages 73 et 74 de ses « Travaux et publications ». Baudrimont y combattait le socialisme et le communisme, dont on faisait grand bruit à cette époque. Il y envi-

Digitized by Google

sageait la France aux points de vue de sa richesse brute ou matérielle, de la circulation de celle-ci, et de la somme de tous les revenus partiels. Il résultait des documents rassemblés dans cette étude, que la journée moyenne du revenu des individus de tout âge et de tout sexe était alors d'un peu moins d'un franc. L'auteur concluait qu'au point de vue du travail, unique source de toutes les richesses bien acquises, la France n'avait rien à envier aux autres nations;

15° *Nouveau propulseur sous-marin,* décrit dans un pli cacheté déposé le 19 août 1850 au secrétariat de l'Académie des sciences;

16° *Projectiles fusants et projectiles à mitraille.* — Pour remplacer les boulets rouges, si longs à amener à la température voulue, et les fusées à la congrève, si difficiles à bien diriger, Baudrimont avait conçu et exécuté des projectiles creux, percés de plusieurs ouvertures et contenant au centre un peu de poudre, à la périphérie un mélange de nitre, de soufre et de limaille de fer (l'addition de charbon ferait de ce mélange, qui est simplement fusant, un mélange explosif): le soufre est partiellement brûlé par l'oxygène du nitre, le reste de cet élément s'unit au fer. — La mitraille manquant de portée quand elle est directement projetée, Baudrimont a imaginé de l'enfermer dans des projectiles cylindro-coniques creux, chargés comme un canon et munis d'une amorce à durée étudiée. Cette amorce pourrait être une capsule fulminante ordinaire, partant sous l'influence d'une tige enfoncée par un obstacle-but, et lançant la mitraille en arrière grâce à de la poudre enflammée par le fulminate;

17° *Observations sur la restauration de l'église Sainte-Croix* de Bordeaux, présentées à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville;

Digitized by Google

18° et 19° Enfin Baudrimont, qui s'occupait de tout, avait entrepris, bien avant qu'il fût question de l'enseignement d'une morale civique, d'écrire un *Catéchisme du citoyen,* et il a commencé aussi la rédaction d'un *Guide du contremaître et de l'ouvrier.*

§ II. — Travaux publiés dont il n'est pas question dans l'Éloge ou dont la citation n'était pas nécessaire à la justification de celui-ci.

Dans cette deuxième partie de l'étude des œuvres de Baudrimont, nous suivrons l'ordre qu'il a adopté lui-même dans l'analyse de ses Travaux et publications publiée en 1869. Voici cet ordre, qui donne une idée de l'immense variété des sujets abordés par l'auteur et des coupes qu'il avait cru devoir établir dans le domaine scientifique :

Philosophie des sciences ;
Atomologie et constitution des corps ;
Cosmologie et dynamisme cosmique ;
Physique générale ;
Chimie ;
Physique ;
Mécanique ;
Anatomie et Physiologie générales ;
Physiologie humaine ;
Physiologie végétale ;
Médecine et Pharmacologie ;
Géologie, Météorologie, Minéralogie ;
Agrologie ;
Industrie ;
Économie sociale ;
Mathématiques ;
Philologie ;
Enseignement ;
Pyrotechnie et Balistique.

Digitized by Google

Deux seulement des branches de connaissances humaines que nous venons d'indiquer ne seront pas représentées dans l'exposé qui va suivre : ce sont les Mathématiques et la Philologie; nous n'avons pas, à leur sujet, de nouveaux travaux à signaler.

Quelques-unes des œuvres que nous allons indiquer n'ont été publiées par écrit que dans la brochure in-4° du 20 mars 1869; mais elles l'ont été d'une manière que nous avons jugée suffisante pour en permettre l'admission dans le paragraphe actuel. L'origine bibliographique de ces œuvres sera indiquée par la mention abrégée : *Travaux et publications.*

CXLVIII. — *Philosophie des sciences.* — J'ai souvent entendu dire à Baudrimont qu'il avait été le principal rédacteur anonyme de la *Philosophie chimique* que le baron Thénard père ajouta à son *Cours de chimie* en cinq volumes, après la quatrième édition de celui-ci.

CXLIX à CLIII. — *Atomologie et constitution des corps :*

1° *Recherches sur la formation des atomes (Annales de chimie et de physique,* 1832, L, 198). — Étude de la cristallisation en feuilles de fougère, des trémies à base carrée, des trémies à base triangulaire ou hexagonale. Conclusions : 1° La cristallisation en feuilles de fougère appartient au système cubique; 2° Des trémies à base carrée, les unes (sel marin par exemple) sont des pyramides isolées, à gradins deux fois plus larges que hauts, ce qui correspond au décroissement-Haüy par deux rangées de molécules (six de ces trémies égales, réunies par leurs bases, formeraient le *cube pyramidal* d'Haüy), — les autres (bismuth par exemple) sont des cubes creusés sur leurs faces par des cavités telles qu'il en pourrait résulter de l'empreinte des trémies précédentes, les sommets de ces trémies regardant le centre du cube;

Digitized by Google

3° Les trémies à base triangulaire ou hexagonale (azotate de plomb, azotate de baryte par exemple) sont ordinairement des octaèdres réguliers offrant sur leurs faces des trémies creuses et triangulaires. Si ces trémies-là ont pour base un triangle équilatéral ou un hexagone régulier, cette base est perpendiculaire aux axes des cubes constituant chaque trémie;

2° Vers 1834, publication de l'article *Atome* du *Dictionnaire de physique générale, théorique et appliquée* publié par Mame et qui fut brûlé dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, à Paris. Le tirage à part de cet article constitue une brochure in-8° de 53 pages;

3° *Note sur la détermination des poids atomiques et, en particulier, sur la loi relative aux chaleurs spécifiques* (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* 1835);

4° *Recherches sur l'action moléculaire* (mêmes *Comptes-rendus,* séance du 18 janvier 1836; premier volume de cette année-là, p. 63);

5° Le 19 avril 1840 (voir les *Comptes-rendus,* p. 664; voir aussi la *Revue scientifique et industrielle* du docteur Quesneville, mai 1840, p. 350, et novembre 1840, p. 185), mémoire présenté à l'Académie des sciences sous le titre de *Recherches sur l'application de la chaleur spécifique des corps à la détermination de leur poids dit atomique.* L'auteur a pris la densité et la chaleur spécifique (par la méthode du refroidissement) de divers charbons, de la pyrite et de la sperkise, des deux formes incompatibles d'acide arsénieux, du calcaire rhomboédrique et de l'aragonite, et des résultats qu'il a obtenus ainsi que de ceux alors consignés il conclut : 1° que la méthode du refroidissement ne convient qu'à un certain nombre de corps, à cause des différences de poids, souvent considérables, qui existent entre les corps remplissant successi-

Digitized by Google

vement le même vase métallique (c'est ainsi que, dans l'espèce, le vase de platine employé contenait 12^{gr}276 de charbon métallique et seulement 1^{gr}647 de noir de fumée même fortement tassé); 2° que la capacité calorique des solides et des liquides que fournissent nos appareils de physique doit être distinguée de leur chaleur spécifique, qui n'en est qu'un des deux éléments (l'autre consistant en une quantité croissant avec l'espace occupé par le corps); si bien, dit M. Baudrimont (qui prophétisait, en parlant ainsi, un fait expérimentalement démontré par Regnault dans un mémoire présenté en même temps que le sien), si bien qu'on doit trouver des différences notables entre la capacité calorique d'un même métal recuit ou écroui; 3° que la chaleur spécifique des corps est en raison inverse du poids non de leurs atomes, mais de leurs molécules; 4° que les corps simples sont moléculaires comme les corps composés; 5° que leurs molécules se divisent souvent dans l'acte de la combinaison; 6° que les formules chimiques de l'époque ne font pas connaître les poids moléculaires des corps, mais seulement des poids en rapport simple avec eux (1).

Dans ce même travail, M. Baudrimont a inséré une remarque qu'a cru faire pour la première fois M. Garnier, de Bordeaux : c'est celle de la relation simple qui existe entre le *coefficient moyen* (6) des chaleurs spécifiques des solides et des liquides et le poids moléculaire (18) de l'eau. Ce n'est ici, d'après l'auteur (dont le mémoire avait plus particulièrement pour but d'identifier, au point de vue de la constitution, les corps simples avec les

(1) On distingue, en effet, aujourd'hui, la notation moléculaire et la notation en équivalents, et il y a toujours rapport simple entre les valeurs pondérales représentées par les deux sortes de formules.

Digitized by Google

corps composés), qu'un cas particulier de la loi générale qui veut que la division du *coefficient moyen* par la chaleur spécifique (qui est 1 pour l'eau) d'un corps donne la proportion chimique de ce corps ou un nombre en rapport simple avec cette proportion chimique. Ce n'est qu'en 1852 que M. Garnier a communiqué la même observation à l'Académie des sciences.

CLIV à CLVIII. — *Cosmologie et dynamisme cosmique :*

1° *Observations sur la pénombre produite par la lumière solaire,* faites pendant l'éclipse du 28 juillet 1851 (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* 2e vol. de 1851, p. 265). L'auteur prouve que la lumière de la pénombre solaire est susceptible d'analyse, comme celle qui émane directement de l'astre. Les changements éprouvés par la pénombre pendant les modifications de forme de la partie éclairante du disque solaire ont été consignés dans des dessins que Baudrimont a remis à l'Institut en même temps que le mémoire;

2° *Observations de physique et de météorologie faites à Bordeaux pendant l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860,* sur la grande terrasse de l'ancienne institution Royer-Micé, par MM. Baudrimont, Raulin, Houël, Royer et Micé, avec le concours de MM. Pellis, Frédéric Fournet et Édouard Baudrimont; brochure in-8° de 11 pages, extraite des *Actes de l'Académie de Bordeaux,* année 1860, p. 219. Ce travail a été communiqué à l'Académie des sciences de Paris et inséré, en extrait, dans les *Comptes-rendus.* Deux résultats surtout ont été obtenus par le concours des huit observateurs : 1° si l'éclipse n'a été que partielle pour la lumière, elle a été totale pour la chaleur, au moins avec les divers instruments employés (thermomètre différentiel de Nobili; trois thermomètres, dont un à l'ombre, un au soleil à réservoir nu, un au soleil à

Digitized by Google

réservoir enduit de noir de fumée) et au moment du maximum d'obscurcissement solaire; 2° l'humidité atmosphérique a subi les mêmes phases d'accroissement et de décroissement que l'éclipse, et ce fait doit être attribué à la descente d'un nuage pendant les progrès du phénomène et à sa réascension pendant la disparition graduelle de celui-ci; l'air pourtant, lors du maximum de l'éclipse, n'était pas brouillardé, parce que la partie inférieure du nuage était repassée à l'état de vapeur invisible;

3° *Note sur les éléments chimiques de notre époque* (*Moniteur scientifique,* 1859, p. 41). Après avoir discuté un travail expérimental récent de Despretz ayant pour conclusion l'affirmation de la nature simple des éléments chimiques connus, l'auteur donne les raisons suivantes de la complexité de plusieurs de ces éléments : 1° des parties identiques devraient occuper des positions identiques dans les cristaux, et tous les éléments actuels ne cristallisent pas dans le système cubique; 2° le polymorphisme de plusieurs corps *dits* simples; 3° la loi de Prout, plus générale dans son application si l'on prend comme terme de comparaison non l'équivalent de l'hydrogène, mais un sous-multiple de cet équivalent; 4° l'existence de radicaux; 5° les écrits et travaux des alchimistes;

4° *Observations sur les équivalents,* faites à l'occasion des travaux de nouvelle détermination de M. Stass (*Académie de Bordeaux,* 24 juillet 1862). La manière dont le savant chimiste a présenté les résultats obtenus par lui l'amenait à ébranler la loi de Prout; en présentant autrement ces mêmes résultats, Baudrimont prouve que cette loi ne subit d'atteinte qu'en ce qui concerne le plomb;

Digitized by Google

5° *Considération sur l'origine et la conservation de la force et du mouvement;* mémoire lu à Paris, au Congrès officiel des délégués des Sociétés savantes de 1868, communiqué le 30 avril de la même année à la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, inséré dans le *Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France* du 11 octobre de la même année, page 250. Ce travail avait pour but de signaler à l'attention des faits nombreux, particulièrement des explosions, dont il est difficile de se rendre compte dans la théorie qui attribue les forces physiques au mouvement des éléments constitutifs des corps. Après ces objections à la théorie mécanique de la chaleur, de la lumière et de l'électricité, l'auteur hasarde une explication des effets des corps explosifs qui est basée sur la dissociation de l'azote qu'ils contiennent, et il fait remarquer que la nature composée de cet élément chimique semble résulter des observations d'Huggins, qui a vu des nébuleuses ne donner qu'une partie de ses raies spectrales (les tubes de Geissler donnent un résultat de même ordre).

CLIX. — *Physique générale.* — A l'Académie des sciences, 9 avril 1860, réclamation de priorité au sujet de cette affirmation d'Henri Sainte-Claire Deville (produite dans une précédente séance) que la chaleur dégagée dans les combinaisons préexistait à l'état latent dans les éléments de celles-ci. Baudrimont affirme qu'il enseigne cela depuis l'année scolaire 1829-1830, et il se sert, pour prouver cette théorie, de l'exemple même dont s'est servi M. Deville, de la combinaison du chlore avec l'hydrogène, — combinaison qui dégage chaleur et lumière, bien qu'elle ne s'accompagne d'aucun changement de volume. On trouverait, du reste, dit le réclamant, la trace de cette opinion dans son *Traité de chimie.*

Digitized by Google

CLX à CLXXIII. — *Chimie :*

1° *Procédé pour l'analyse des alliages,* consistant dans la substitution de la décantation à la filtration (*Journal de pharmacie,* XXI, 148) ;

2° *Procédé pour déterminer la quantité des gaz contenus dans les eaux minérales* (*Journal de pharmacie,* XXI, 149). — Nous en avons incidemment parlé à propos de la méthode d'essai des borax de M. Gonin (voir, plus haut, XLI à XLVII) ;

3° *De l'analyse chimique,* in-8°. C'est un résumé d'analyse générale ;

4° *Isolement du fluor* (*Dictionnaire de physique générale,* brûlé dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, décembre 1834, p. 195, et *Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* 1er vol. de 1836). Le procédé de 1834 consistait à faire passer du fluorure de bore sur du minium chauffé au rouge et à recueillir le gaz, par différence de densité avec l'air, dans un flacon sec; on avait ainsi le nouvel élément chimique mêlé à de l'oxygène. Le procédé de 1836 consistait dans l'emploi du mélange fluorure de calcium, bioxyde de manganèse et acide sulfurique; il donnait l'élément mêlé à du fluorure de silicium et à de l'acide fluorhydrique. Mais l'oxygène dans le premier cas, les deux gaz fluorés dans le second, n'empêchent pas la constatation des principales propriétés du corps simple; il faut seulement, avec le dernier procédé, recueillir le produit mixte dans des vases transparents en fluorine. — Le fluor est brun jaunâtre foncé, a une odeur de chlore et de sucre brûlé, décolore l'indigo, se combine directement avec l'or, et surtout, propriété remarquable, est sans action sur le verre, ce qui permet dans le premier procédé l'usage de flacons ordinaires. — Il est bon de noter ici que M. Prat, membre de la Société des

Digitized by Google

sciences physiques et naturelles, qui a aussi (beaucoup plus tard) isolé le fluor, a également constaté son défaut d'action sur les silicates quand il est bien sec;

5° *Sur la cire des fruits et la présence de la cérosie dans la résine de l'arbre à pain des îles Mariannes* (*Artocarpus incisa* de L.) (*Comptes-rendus*, XVI, 861). La prétendue cire des fruits est une résine qui ne fond qu'à une température très élevée. La résine de l'arbre à pain est formée de cérosie et de deux résines, dont l'une, soluble dans l'alcool froid, se ramollit à 27° et fond à 80°, alors que l'autre, insoluble dans l'alcool froid, soluble dans l'alcool bouillant, se ramollit à 137° et fond à 157°;

6° *Observations sur les proportions chimiques et sur les différents modes de combinaisons* (*Comptes-rendus*, 1845, XX, 500). Mémoire démontrant qu'il y a deux sortes de combinaisons : celles des corps *antagonistes*, qui sont à *proportions définies*, et celles des corps *semblables*, qui sont des combinaisons isomorphiques ou en *proportions indéfinies;*

7° *Principes généraux de classification et réunion du plomb aux Calcoïdes;* en réponse à un travail de Despretz qui avait contesté le classement du plomb à côte du calcium, du strontium et du baryum (*Moniteur scientifique*, 1859, p. 171);

8° *Constitution et classification des éléments chimiques et des principaux composés qu'ils forment en s'unissant les uns aux autres;* mémoire lu à l'Académie de Bordeaux le 3 décembre 1863. Ce mémoire est divisé en quatre parties : la première contient l'histoire des classifications chimiques; la deuxième traite de la constitution des corps; la troisième, des fonctions qu'ils remplissent; la quatrième, de leur classification. Parlons seulement de celle-ci, ce qui nous fournira l'occasion de donner

Digitized by Google

la dernière opinion taxonomique de Baudrimont. — Il admet, pour les corps simples, quatre classes seulement (*Hydroïdes, Oxoïdes, Azotoïdes, Anthracoïdes*), dont les quatre principaux éléments des composés organiques sont les types. Seulement chaque classe comprend une série positive et une série négative; c'est ainsi qu'il y a chez les Hydroïdes, les *Téphralides* (alcalins, de τεφρα, cendre) et les *Chlorides;* — chez les Oxoïdes, les *Magnésides, Calcides* et *Ferrides* d'une part, les *Thionides* de l'autre, — chez les Azotoïdes, les *Borides* et les *Azotides;* — chez les Anthracoïdes, les *Platinides* et les *Silicides*. Avec quatre symboles, T′, T″, T‴, T^{IV}, représentant les quatre types fondamentaux (types qu'on appellerait aujourd'hui *mon, di, tri, tétr atomiques*), et avec les signes + et —, on peut représenter tous les composés : c'est ainsi que (T′ +)(T′ —) représente tous les chloridures téphraliques, que (T″ —)(T′ +)^2 représente l'eau, l'hydrogène sulfuré, etc.;

9° *Observations sur l'eau oxygénée et l'ozone,* présentées en avril 1866 à l'Académie des sciences et à la réunion des délégués des Sociétés savantes (*Comptes-rendus,* LXII, 829). L'eau oxygénée de Thénard étant décomposée par le bioxyde de manganèse, il devait paraître impossible de faire du bioxyde d'hydrogène avec ce dernier corps. C'est cependant ce à quoi est parvenu Baudrimont, et l'eau oxygénée nouvelle, décomposable par le bioxyde de baryum, ne l'est pas par celui de manganèse. L'auteur, ayant induit de ces faits que l'oxygène de l'un de ces bioxydes diffère de celui de l'autre, a cherche à vérifier cette opinion et l'a justifiée par plusieurs expériences;

10° M. Schérer ayant signalé 0,17 d'azote dans les résidus de laine du commerce servant à faire des engrais,

Digitized by Google

ce qui ne paraissait possible que pour de la laine pure et sèche, Baudrimont a analysé diverses laines commerciales soit blanches, soit colorées, et n'a trouvé dans aucune un titre si élevé *(Rapport au Préfet et au Conseil général de la Gironde sur la vérification des engrais en 1868);*

11° *Grenats artificiels* (*Travaux et publications,* p. 31). Par fusion au fourneau à vent chauffé, après bon allumage, par de menus morceaux de charbon de cornue, et en employant des vases particuliers (peut-être des creusets de chaux vive, car les creusets ordinaires ne résistent pas), Baudrimont a obtenu des grenats artificiels ayant les mêmes éléments (silice, alumine, fer, manganèse, chaux, magnésie) que les grenats naturels; mais il a préparé aussi des grenats à base de strontiane, de baryte et de plomb, justifiant ainsi une fois de plus la légitimité de la famille des Calcoïdes. Les grenats artificiels sont moins denses et durs que les naturels, mais possèdent un aussi bel éclat adamantin;

12° *Procédé pour déterminer les points de fusion des corps gras, de la cire en particulier* (*Travaux et publications,* p. 31). On les coupe en tranches minces et on dépose celles-ci dans un des trous d'une feuille de papier découpée comme à l'emporte-pièce et déposée sur la surface d'un bain d'eau, muni d'un thermomètre et qu'on chauffe lentement; la feuille de papier offre autant d'ouvertures qu'on veut essayer d'échantillons;

13° *Études sur les matières colorantes des vins* (*Travaux et publications,* p. 34; *Bordeaux médical,* 1er semestre de 1877, p. 175). Il existe dans les vins, réparties chez eux en quantités relatives très différentes, une *matière colorante rouge,* très abondante et possédant des propriétés qui permettraient d'en faire diverses applications,

Digitized by Google

— une *matière colorante brune*, — et une *jaune*. — Procédé extrêmement simple pour reconnaître immédiatement la présence de la fuchsine dans le vin : on applique sur la peau de la main une goutte du liquide soupçonné, on l'y étend quelque peu et on attend qu'elle ait commencé à se dessécher; si le vin contient de la fuchsine, la peau est colorée en rouge et le lavage à l'eau n'enlève pas cette teinte. La cochenille ammoniacale colore aussi la peau en semblable circonstance, mais avec une teinte tirant sur le violet, en sorte que c'est également une falsification facile à reconnaître;

14° *Observations sur les équivalents chimiques comparés aux éléments corpusculaires* (*Moniteur scientifique* de Quesneville, septembre 1877). C'est une comparaison entre la théorie des équivalents et celle des poids moléculaires, qui conclut en faveur de cette dernière, seule capable de représenter, en même temps que les proportions pondérales, les proportions volumétriques, — seule d'accord avec les lois de Gay-Lussac, d'Avogadro, de Dulong et Petit, avec l'isomorphisme, le polymorphisme, l'allotropie et les autres propriétés fondamentales des corps.

CLXXIV à CLXXXI. — *Physique :*

1° *Balance à fléau compensé* (*Travaux et publications*, p. 45). Toute balance variant dans le courant d'une journée par suite de la manière dont elle est éclairée et par conséquent échauffée, Baudrimont propose de compenser les fléaux à la façon du balancier d'une pendule;

2° *Balances aréométriques perfectionnées* (même brochure, même page). — La tige, au lieu de n'avoir qu'un trait (point d'affleurement), est graduée en millimètres cubes, c'est-à-dire en milligrammes d'eau, ce qui permet d'abréger les pesées. Cette graduation s'obtient en faisant affleurer l'instrument seul au bas de sa tige, le chargeant

Digitized by Google

alors de 0gr01, notant le nouveau point d'affleurement et divisant l'intervalle en dixièmes;

3° *Thermomètre différentiel à fils métalliques,* inventé vers 1839 (même brochure, même page). — L'un des fils, doré, ne pouvait s'échauffer que par le contact de l'air; l'autre, noirci, était, en outre, influencé par la chaleur rayonnante;

4° *Observations sur la production du son.* — Il y a lieu de consigner ici : 1° la remarque, faite par Baudrimont, d'une sorte d'interference des sons due à la réflexion de ceux-ci sur les grilles entourant les monuments publics, et transformant, par exemple, le claquement du fouet en un sifflement prolongé (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* 1851, XXXIII, 428); 2° une analyse des bruits produits par le torrent de Cauterets, insérée, environ vingt-cinq ans plus tard, dans la *Revue bordelaise* du docteur Mauriac;

5° *Observations relatives à une conférence de Tyndall sur la transparence et l'opacité acoustiques de l'atmosphère* (*Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France,* mai 1874);

6° *Observations sur le rayonnement des corps lumineux* (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* 1851, XXXIII, 496);

7° *Procédé pour déterminer rapidement l'indice de réfraction des liquides dont on ne possède qu'une minime quantité* (*Travaux et publications,* p. 46);

8° *Invention de deux instruments d'optique* (même brochure, p. 44). — C'est un *diffractoscope,* instrument qui, comme son nom l'indique, permet de vérifier les principaux phénomènes produits par la diffraction de la lumière; et c'est un *photomètre extincteur,* formé de deux prismes de verre brun foncé, très allongés et de même angle,

Digitized by Google

glissant l'un sur l'autre, à la manière des deux pièces du compensateur du saccharimètre de Soleil. L'intensité de la lumière traversant cette glace en deux parties est évidemment inverse de l'épaisseur de glace nécessaire à son extinction. J'ai vu ce photomètre, qui a notamment servi aux recherches, plus haut signalées, sur l'action chimique de la lumière solaire et des diverses couleurs qui la composent.

CLXXXII. — *Mécanique. — Balance de percussion* (*Travaux et publications,* p. 47). — Cet instrument a été construit avec l'idée de déterminer la quantité de mouvement de masses tombant de diverses hauteurs.

CLXXXIII. — *Physiologie générale. — Dynamique organique; origine et principes de la biologie générale;* brochure grand in-8° de 12 pages; article composé pour le *Bordeaux médical,* journal dans lequel il a été inséré en 1877.

CLXXXIV et CLXXXV. — *Physiologie humaine :*

1° *Recherches expérimentales sur les fonctions de la peau;* en commun avec le docteur Fourcault, qui a publié un extrait de ce travail dans son *Traité des causes générales des maladies chroniques et spécialement de la phthisie pulmonaire,* p. 126. — La peau ne respire que peu ou point; sa principale fonction est la transpiration, et cependant la suppression de ses fonctions amène la mort *par refroidissement,* alors que la cessation de l'évaporation devrait produire un échauffement. C'est pour éclaircir cette anomalie apparente que les expériences de Baudrimont ont été entreprises, et elles l'ont amené à confirmer ce qu'il avait déjà observé sur la *perméation :* la mort, dans les cas de vernissage ou de dorure de la peau, est attribuable à une asphyxie, due à ce que l'oxygène des vaisseaux n'en sort plus, n'étant plus appelé autour d'eux

Digitized by Google

par le vide résultant de la transpiration cutanée insensible. N'oublions pas, en effet, que la combustion vitale est circum, non intracapillaire;

2° *Phénomène nouveau de la vision,* observé par Baudrimont (*Travaux et publications,* p. 53). — Si on ferme un œil en tenant devant l'autre un index placé verticalement, et si on approche de cet index celui de l'autre main horizontalement dirigé, lorsque les images des deux doigts seront sur le point de se superposer, on verra le plus éloigné former une saillie allant rejoindre l'autre.

CLXXXVI. — *Physiologie végétale. — Expériences sur la végétation* (*Travaux et publications,* p. 56). — On a semé des végétaux dans des pots de sable ou de terre de bruyère additionnée de divers produits minéraux, et on a arrosé avec diverses solutions, comparant les résultats. Bien qu'on ait opéré sur des Légumineuses, c'est le sulfate d'ammoniaque qui s'est montré l'agent le plus puissant sur la végétation.

CLXXXVII à CXC. — *Médecine et Pharmacologie* :

1° *Histoire de mes rhumatismes* (*Union médicale* de Paris, n° du 22 janvier 1870);

2° *Note sur la préparation des émulsions artificielles* (*Journal de pharmacie,* XV, 26);

3° *Extinction du mercure dans l'axonge.* (Même journal, XVIII, 123);

4° *Origine du blanc de baleine et de l'ambre gris.* (Même journal, même volume, p. 246).

CXCI à CXCIII. — *Météorologie et Minéralogie :*

1° *Recherches expérimentales sur la variation de la densité de l'air atmosphérique,* faites en 1849. (*Travaux et publications,* p. 61);

2° *Procédé pour la récolte des organismes de l'air,* pré-

Digitized by Google

senté à l'Académie des sciences dans la séance du 8 octobre 1855, alors que régnait, dans les Basses-Pyrénées, une épidémie de choléra (journal *l'Institut*, n° du surlendemain). Ce procédé consiste à faire, avec un aspirateur, passer de l'air dans un tube d'un mètre, du diamètre des tubes à analyses organiques, tube incliné de 15 à 20° sur l'horizon du côté de l'aspirateur, coudé et relevé en l'air à sa partie inférieure; on met un peu d'eau à la partie coudée, et chaque bulle d'air traverse alors cette eau en la soulevant quelque temps dans la longue branche et restant ainsi longtemps en contact avec elle; on observe alors cette eau au microscope. Baudrimont est revenu sur le compte de ce procédé, dans la séance de l'Académie des sciences du 20 février 1879, à l'occasion de l'épidémie de peste qui régnait alors en Russie;

3° *Nouvelles espèces minérales (Travaux et publications,* p. 60) observées par Baudrimont: *a)* abondante pyrite du nord de l'Espagne, qui est un sesquisulfure de fer; *b)* chalkopyrite du même pays ayant 10 0/0 de soufre de moins que la pyrite cuivreuse ordinaire; *c)* galène ferrifère brillante, clivable en cubes, du même pays, etc. Baudrimont a fait, du reste, un voyage assez long en Espagne, et presque toujours à pied, dans un dessein exclusif de minéralogie.

CXCIV à CCIV. — *Agrologie :*

1° Trois programmes, imprimés aux Batignolles (c'est là, dans le domicile de sa belle-mère, que descendait Baudrimont quand il allait à Paris) et constituant une brochure de 24 pages in-8°, sans date, mais devant remonter à l'origine de l'enseignement agricole organisé près la Faculté des sciences de Bordeaux. Le premier de ces programmes est celui d'un cours de chimie générale,

Digitized by Google

en 60 leçons, servant d'introduction à un cours de chimie appliquée à l'agriculture; le deuxième est celui d'un cours de chimie et de technologie agricoles, en 60 leçons; le troisième, celui d'un cours d'analyse chimique appliquée à l'agriculture, en 24 leçons;

2° Lettre au secrétaire général de la Société d'agriculture de la Gironde sur trois acclimatations à tenter dans le sol des Landes : *a)* celle du Sorgho à sucre; *b)* celle de la Renouée des teinturiers, dont l'auteur a extrait de l'indigo, en 1838, par un procédé facile à mettre en pratique, procédé indiqué dans une lettre écrite à M. Chevreul à cette époque (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* VII, 673); *c)* celle enfin du Ricin, dont l'huile est appelée à joindre, à la suite des travaux de M. Jules Bouis, des applications industrielles importantes à ses anciennes applications médicales (*Annales de la Société d'agriculture de la Gironde,* vol. de 1858, p. 109);

3° *Rapport à M. le Préfet de la Gironde sur les résultats obtenus par le soufrage de la vigne dans les communes de Ludon et de Macau,* fait le 1er octobre 1860 au nom d'une commission nommée par ce haut fonctionnaire; brochure in-12 de 23 pages, accompagnée d'un résumé (sous forme de tableau) des observations faites. Conclusions favorables à la méthode préconisée par M. le comte de La Vergne;

4° *La vigne, l'oïdium, le vin;* brochure in-12 de 140 pages, avec figures intercalées dans le texte; Bordeaux, 1861; P. Chaumas, éditeur;

5° *Maladie de la vigne et notice sur la poudre antioïdique* (en commun avec M. H. Le Mat); brochure in-12 de 50 pages; Bordeaux. La cinquième édition est de décembre 1863; il y a été fait une addition, le 8 avril 1864, sous le titre de : *Préservation de la vigne contre l'action*

Digitized by Google

des limaçons et des insectes. Une circulaire adressée à la Société d'Agriculture de la Gironde, en février 1880, par MM. Léon Ducasse, Tessier et Huyard, « seuls fabricants de l'Antioïdique-Baudrimont », usait du prestige du nom de l'inventeur, même après la mort de celui-ci; cette circulaire accompagnait l'envoi d'échantillons d'essai de la poudre;

6° *Observations sur les amendements et les engrais industriels;* brochure in-12 de 47 pages; Bordeaux; en ou vers 1867;

7° *Note sur la composition de guanos de diverses origines qui se sont présentés dans le port de Bordeaux depuis une douzaine d'années* (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* séance du 2 septembre 1867). Ces guanos, destinés à parer à l'épuisement des îles Chinchas, venaient de Patagonie, Californie, des îles Baker et Jervis, de l'île de Corail, de la Bolivie : ce sont des sources importantes de phosphate tricalcaire très divisé, contenant de 0,2 à 0,7 de ce sel, contenant en outre une quantité notable de matière organique et de sels solubles utilisables par la végétation; ils étaient d'un fauve plus ou moins foncé et n'avaient pas d'odeur appréciable;

8° *Observations sur la composition des guanos, sur les altérations qu'ils subissent, et sur l'origine probable des phosphates fossiles de la région du Lot* (*Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France,* n° d'avril 1873, p. 6). Ce mémoire a été lu le 11 janvier 1872 à la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux; l'auteur émet l'opinion que les phosphorites du Lot pourraient bien avoir pour origine des guanos provenant d'animaux marins; Daubrée et Leymerie croyaient à une origine aquatique (le phosphate calcaire aurait été dissous, grâce à de l'acide carbonique); M. Delfortrie, de Bordeaux,

Digitized by Google

croit que le point de départ a été du guano de chauves-souris. Une longue discussion sur l'origine des phosphates du Lot a, du reste, suivi, dans le sein de la Société des sciences physiques et naturelles, la communication de Baudrimont; elle a eu lieu dans les séances des 23 janvier, 6 février, 12 et 26 juin 1873 (voir le t. IX de la 1re série des *Mémoires*, p. XI à XVIII et p. XLIV à XLVIII);

9° Rapport verbal, fait dans la séance de la Société d'agriculture de la Gironde du 27 mars 1874 et rédigé par le secrétaire de cette séance, sur un mémoire du docteur Gachassin-Lafite concernant les gelées tardives (*Journal d'agriculture et d'horticulture de la Gironde,* n° du 25 avril 1874);

10° Rapport (favorable) fait à la même Société, le 3 février 1875, sur la substitution, dans le commerce, du pesage des vins et spiritueux à leur mesurage, substitution proposée par M. Sourbé. Il faut pour cela : *a)* une bascule pour peser le fût plein et vide; *b)* un plan incliné, avec appuis successifs, pour élever le fût plein; *c)* un syphon particulier pour le vider après son pesage. En attendant la réforme, M. Sourbé a construit des tables permettant, avec les indications d'un thermomètre et avec celles d'un alcoomètre Gay-Lussac, de passer du poids au volume; Baudrimont a vérifié l'exactitude de ces tables, aussi bien de celle qui sert pour les vins que de celle qui sert pour les alcools;

11° *Invasion du phylloxera dans le Médoc; moyens proposés pour résister à son action;* travail communiqué à la Société d'agriculture de la Gironde le 15 novembre 1876; brochure grand in-8° de 36 pages, éditée à Bordeaux, par MM. Féret et fils, avec un complément de 8 pages publié le 16 mars 1877. L'auteur, bien entendu, a tenu compte, dans cette œuvre, des résultats des « expériences toxico-

Digitized by Google

logiques et agronomiques» dont il m'avait chargé, deux ans auparavant, de faire part au Congrès de Lille (voir CXVIII).

CCV à CCVII. — *Industrie :*

1° *Du sucre et de sa fabrication, suivi d'un précis de la législation qui régit cette industrie;* in-8°, 1841. C'est sans doute une deuxième édition du livre publié en 1836 en collaboration avec Numa Grar;

2° Rapport (in-8°, 16 pages), du 10 avril 1856, sur le projet de fonder un établissement de forges et hauts-fourneaux dans le département de la Corrèze, au hameau de Chambon, rapport dans lequel l'auteur constate que toutes les conditions de succès sont là réunies (limonite riche et abondante, castine, argile réfractaire pour la construction des fourneaux, chute d'eau suffisante, vastes forêts sur les rives de la Dordogne et de ses affluents pour la production indéfinie du charbon, houille, facilités de communication);

3° Rapport (in-8°, 15 pages), du 28 avril 1856, sur le gisement et l'exploitation de la pierre meulière de la plaine de Bord, près Domme (Dordogne), rapport dans lequel l'auteur, pris comme expert par tous les intéressés (désireux de se syndiquer pour une exploitation en commun), conclut aux conditions avantageuses de l'industrie et aux bénéfices devant résulter d'une direction unique.

CCVIII. — *Économie sociale. — Projet de formation d'une Société de retraite fondée sur la possession du sol et l'agriculture* (*Travaux et publications*, p. 74).

CCIX. — *Enseignement. — Observations sur l'état actuel de la science et de l'enseignement supérieur en France;* brochure in-8° de 20 pages, reflétant les idées les plus libérales; Bordeaux, 1869.

CCX. — *Pyrotechnie et balistique.* — Lire les pages 82

Digitized by Google

à 86 des *Travaux et publications;* on y verra la part que Baudrimont croit pouvoir revendiquer dans l'invention de divers engins de guerre.

§ III. — **Titres de Baudrimont non mentionnés déjà, et quelques mots sur la composition de sa bibliothèque.**

Baudrimont a été membre du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département de la Gironde, — membre de l'Institut des provinces, — membre correspondant des Sociétés académiques de Lille et de Sarragosse, des Sociétés d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes et de Laroche-sur-Yon, de la Société industrielle de Saint-Quentin, — un des rédacteurs de la *Flandre agricole et manufacturière*, — officier de l'Instruction publique.

La vente de sa bibliothèque a eu lieu à Bordeaux, le 16 novembre 1880 et les jours suivants. Elle avait été précédée d'une exposition générale, et, avant chaque vacation, il y avait aussi dans la matinée une exposition particulière des lots devant être présentés le jour même au public. Un catalogue imprimé a été dressé à cette occasion, et il est juste de signaler la part importante qu'a eue, dans le relevé et dans le classement des ouvrages, un des collègues de Baudrimont à la Faculté des sciences, l'honorable M. Houël. Le catalogue ne mentionne pas évidemment ce que la famille a voulu garder, et notamment les nombreuses grammaires et bibles écrites en diverses langues ; il ne mentionne pas davantage les volumes qui ont paru d'importance secondaire, volumes qui étaient vendus par lots au début de chaque vacation ; il n'en occupe pas moins 36 pages in-8° et représente 2,490 volumes, dont plusieurs rares ou ayant appartenu à des hommes éminents. Cette collection, véritable image des études de tout genre de son propriétaire, comprenait

Digitized by Google

des recueils académiques et périodiques, des encyclopédies et des ouvrages traitant de mathématiques pures et appliquées, d'astronomie, de physique, de chimie, de zoologie et physiologie animale, de botanique, de minéralogie et métallurgie, d'agriculture, de beaux-arts, d'industrie, d'art militaire, de philosophie, d'histoire et géographie, de littérature.

Les collections d'instruments scientifiques, de minéraux, d'armes et d'objets d'art n'ont pas été vendues.

Digitized by Google

UN

GRAND EXEMPLE AGRICOLE

PAR M. REINHOLD DEZEIMERIS

Un lettré éminent de cette région, absorbé d'ordinaire par des travaux de critique et d'histoire, M. Tamizey de Larroque, vient de faire une excursion en dehors du cercle favori de ses études, et il a, du coup, écrit un petit chef-d'œuvre. Comme si la fréquentation permanente des grands écrivains, et surtout des épistoliers du XVIIIe siècle, lui avait fait retrouver les secrets de style et le tact d'ordonnance des meilleurs auteurs de ce temps, il a composé un opuscule accompli, un opuscule à la Saint-Évremont, mais plus attachant que les traités de l'aimable moraliste, parce que le sujet est de ceux qui ont une saisissante actualité, de ceux qui méritent le plus d'attirer aujourd'hui l'attention des hommes sérieux.

Ce livret de quelques pages est l'histoire de dix ans de la vie d'un cultivateur des environs de Marmande, JOSEPH GONIN, et le récit commence lorsque le héros a soixante-dix ans (1).

A cet âge, ce brave homme, dont les ancêtres, depuis plusieurs siècles, avaient, de père en fils, cultivé les terres

(1) GONIN JOSEPH *et le Vignoble de Saint-Joseph,* par Ph. Tamizey de Larroque. Agen, imprimerie Lamy, 1883, in-8°. — Tirage à part, à soixante exemplaires, extrait de la *Revue de l'Agenais.*

Digitized by Google

d'une ancienne famille de Bourgogne, vint se fixer à Gontaud, où demeuraient ses deux filles. Mais, après une vie d'incessants labeurs pouvant justifier la lassitude, il ne fut pas longtemps possible à ce septuagénaire de rester inactif, et surtout de rompre l'habitude contractée de converser avec la terre, avec la nature. Fatigué de ne plus rien faire, alors qu'il comptait soixante-quinze ans, il résolut d'acheter une terre de quatre hectares et demi, et s'apprêta à planter une vigne à laquelle il se promettait de donner les soins minutieux de la culture bourguignonne.

Passe encor de bâtir; mais planter! à cet âge!

Il planta, et il bâtit, et le tout de sa propre main! Sans doute, il dut parfois se faire aider; mais il bêchait si fort lui-même que ses aides, pour le suivre, faisaient double tâche aux moments de presse, et ensuite, tout seul, il suffisait à tout. Jamais terrain ne fut plus scrupuleusement nettoyé, écoulement mieux ménagé. Ses boutures placées en des fossés irréprochables devaient si sûrement, à ses yeux, fournir à l'heure normale une production déterminée, que le vaillant vieillard se mit à préparer aussi le cellier et les vaisseaux vinaires. Comme sa vigne était située sur un coteau calcaire, il voulut tout utiliser. Aux jours de pluie, et puis le soir, à la lumière, il posait la bêche et prenait le pic. Son dessein était de creuser dans la pierre un cuvier et un cellier.

La besogne qui se répète exactement chaque jour, même celle qu'accomplit un octogénaire, produit un résultat bien plus considérable qu'on ne pense. Le plan fut exécuté au complet. Après les années de travail préparatoire, Gonin vit venir les années de récoltes. Il put en jouir et mesurer sa conquête. Quand il mourut,

Digitized by Google

en 1878, âgé de quatre-vingt-cinq ans, le sol de son domaine, cultivé en jardin de prédilection, lui donnait par an cent barriques de vin, qu'il logeait dans le profond souterrain creusé de sa main au cœur même de la colline.

Le résultat matériel était beau, à coup sûr, car l'acquisition primitive de la terre avait coûté à peu près ce que donnait désormais le revenu annuel de cette vigne choyée ; mais combien plus beau encore était l'exemple offert à la jeunesse et à l'âge mûr par cet humble grand homme! Il avait eu l'orgueil du bien conquis à la longue, l'espoir du lendemain, la foi dans le travail, et une autre foi qu'on s'exerce follement à détruire, comme si elle n'était pas le secret essentiel de la patience et du courage : l'atten d'une rémunération suprême au delà du résultat matériel. Son biographe qui, lui aussi, est un infatigable travailleur et qui a les mêmes croyances, sait bien, comme Gonin, les distinguer d'un fanatisme aveugle et contemplatif. Voyez, en effet, ce qu'il dit à propos de la merveilleuse fécondité du vignoble, fécondité si profondément installée par la bonne culture qu'elle survit au maître vigneron et émerveille encore le voisinage.

« On attribue — dans l'enclos — les récoltes excep-
» tionnelles de toutes ces dernières années à l'influence
» de saint Joseph. Je veux bien que saint Joseph ne soit
» pas vainement invoqué par les viticulteurs; mais ne
» faut-il pas commencer par lui plaire en travaillant
» beaucoup, et n'est-ce pas le cas de dire : *Aide-toi,*
» *saint Joseph t'aidera?* J'ai entendu raconter, dans le
» Jura, qu'un prêtre, allant administrer les derniers
» sacrements à un de ses paroissiens, traversait, sur une
» petite barque, le Doubs grossi par les pluies d'orage.
» Le courant était très rapide et menait à un précipice.

Digitized by Google

» Le batelier, cessant un moment de ramer, s'écria mali-
» cieusement : « Monsieur le Curé, puisque le bon Dieu
» est avec nous, je puis bien me tenir tranquille? » —
» Sans dissimuler son effroi, le curé reprit vivement :
« Mon ami, ne t'y fie pas, et, si tu m'en crois, rame
» toujours. »

Gonin a voulu être enseveli dans son vignoble, sous son œuvre : il regarde de là ce que font les plus jeunes. Vainqueur, il a, comme le vieil athlète de Virgile, déposé en ce lieu les armes que pendant si longtemps il avait employées au profit des siens et des autres. S'imagine-t-on ce que, pendant soixante-dix années, ces bras intelligents et jamais lassés ont fourni de production de richesse? et que n'obtiendrait-on pas d'un admirable pays comme le nôtre, si chacun faisait en sa vie ce que Gonin sut faire après sa soixante-quinzième année!

Les hommes tels que celui-là sont les vrais professeurs dans l'art de rendre fécond le sol national, et leurs leçons, même en souvenir, sont plus efficaces que les plus savantes théories.

Il n'est malheureusement pas douteux que la situation financière de la France est loin d'être bonne. La cause en est surtout à l'Empire qui, après avoir, du jour au lendemain, soumis le pays à un régime économique qui devait ruiner infailliblement l'agriculture, après avoir favorisé à outrance les travaux urbains, dont l'effet a été de dépeupler les campagnes, a, pour couronner son œuvre, engagé la France dans des guerres où se sont engouffrées les ressources dont il avait rendu bien difficile le renouvellement; car il ne faut pas oublier que si le commerce et l'industrie transforment et font circuler les richesses, c'est l'agriculture seule qui les crée; il ne

Digitized by Google

faut pas oublier que l'agriculture nourrit la nation, et que si la nation s'avise d'acheter constamment au dehors sa nourriture, elle emploiera là tout son avoir qui ne lui reviendra point.

Malheureusement, chez nous, on aime à se payer de mots. A l'aide de certaines expressions à la mode, recueillies à la cantonade et répétées avec aplomb, chacun, à volonté, se constitue critique d'art, archéologue, économiste ou agronome; et il y a toujours une bonne part du public prête à s'émerveiller du savoir profond de tant de docteurs improvisés. Les vérités sont ainsi masquées par la fantasmagorie des phrases. En ce moment, ce sont les « méthodes scientifiques » et puis « l'outillage » qui sont les vocables en faveur. On prétend tenir avec cela la raison définitive. « Renouveler » ce fameux « outillage » à l'aide du « crédit agricole », et prendre pour « base de calculs » ces fameuses statistiques qui sont, en fait d'agriculture, d'immenses recueils d'illusions et de conjectures, voilà la clé de la situation, aux yeux d'un peuple aimable qui s'imagine volontiers que, pour tout savoir sans rien apprendre, il suffit de rire dédaigneusement de l'ignorance du passé.

Ignorance, soit! il est certain que ce n'est point avec ces moyens tout nouveaux qu'Henri IV et Sully réussirent à relever en peu d'années l'agriculture française ruinée par les guerres intestines du XVIe siècle. Mais c'est parce qu'ils sentirent qu'il fallait absolument la relever, qu'ils surent aller chercher, au fond des provinces, des hommes pratiques, comme Olivier de Serres, des donneurs de grands exemples que d'autres s'empressèrent bientôt d'imiter, au grand profit de la patrie tout entière.

Ah! qu'on oublie trop, de nos jours, ces mots si vrais du grand ministre : « Labourage et pasturage sont les

Digitized by Google

deux mamelles qui nourrissent la France, les vraies mines et trésors du Pérou. » — « Mais, me dira-t-on, que parlez-vous de ces théories d'un autre âge? Cela, sans doute, était autrefois ainsi; depuis, nous avons changé tout cela. » — Puisse-t-on ne pas se tromper en changeant aussi délibérément des choses qu'impose la nature! Pour moi, j'ai peine à croire à ces mamelles de l'avenir qu'on placerait au Tonkin, au Congo, à Madagascar et un peu partout, et j'estimerais plus prudent de compter davantage sur le sein de la vraie mère nourrice. On retrouverait là une prospérité durable. Mais il faudrait aussi vouloir faire le nécessaire; le nécessaire par le budget, le nécessaire par des modifications urgentes à un régime économique qui étrangle l'agriculture française. Il faudrait créer au plus vite des Chambres départementales d'agriculture, jouissant d'une initiative permanente, comme les Chambres de commerce. Et puis enfin, si l'on ne peut rien faire que de l'apparat, il faudrait encore le bien placer : décorer par exemple beaucoup de fonctionnaires en moins, et beaucoup d'agriculteurs en plus; les premiers coûtent, et on les comble; les seconds produisent, et on ne se souvient d'eux que pour les imposer :

Sic vos non vobis vellera fertis, oves.

Mais laissons là l'agriculture proprement dite : il y a trop à dire sur ce sujet. Ne parlons que de la seule viticulture, cette branche de la culture nationale qui semble la plus compromise aujourd'hui, et qui, cependant, a bien plus de chance de se relever que toutes les autres. C'est là surtout que peut être souverainement utile, à l'heure présente, la grande école de progrès qui s'appelle l'exemple; et l'on ne saurait mieux faire que mettre en vive

Digitized by Google

lumière ceux qui méritent d'être considérés comme de vrais modèles.

Eh bien! il est d'héroïques initiatives non encore récompensées. J'en citerai deux, sans nommer personne, et je suis assuré qu'on devinera.

Un terrible fléau a rendu pauvre, de riche qu'elle était, toute une moitié de la France. Au moment le plus critique de l'invasion, quand tout semblait perdu sans retour, deux femmes d'un mérite supérieur ont, chacune dans sa région, et avec des moyens différents, rendu le courage à ceux dont le courage s'en allait. Pour prouver qu'on pouvait lutter, elles ont lutté les premières; et maintenant qu'un peu de confiance revient, elles éclairent encore la route et marchent en avant, comme les porte-étendards de la croisade viticole. Chez un peuple qu'émeut profondément le souvenir d'une vaillance féminine se vouant avec passion au service de la patrie, ne serait-ce pas une occasion merveilleuse, et efficace par sa rareté même, de mettre à l'honneur qui s'est ainsi courageusement mis à la peine, et de décerner, aux applaudissements de tous, deux nœuds du plus éclatant ruban rouge?

Et, pour en revenir à Gonin, alors que tant de jeunes sculpteurs, pensionnaires des grandes villes, cherchent des sujets d'étude pour leur ciseau, ne pourrait-on demander à l'un d'eux le buste de ce vaillant Français pour le mettre sur une place publique, et prouver ainsi que l'on sait admirer le travail utile, et qu'on veut le montrer à tous, comme un enseignement.

Je voudrais que l'un des livres de lecture de nos écoles primaires, et plus encore de nos lycées, fût composé d'extraits bien choisis sur la culture de la terre et le

Digitized by Google

ménage des champs. Virgile y paraîtrait en une traduction plus fidèle que celle de Delille; Olivier de Serres, délicatement rajeuni (car son excellent langage est malheureusement trop archaïque pour des écoliers de douze ans), fournirait des pages tout imprégnées du charme imposant de la vie rurale (1); et puis viendrait une courte série de biographies formant comme une *Agriculture en action*, par exemple la vie de Jacques Gouyer, le paysan philosophe de la Suisse, et quelques autres opuscules analogues. Joseph Gonin mériterait de figurer dans ce Plutarque rustique : ce serait, bien entendu, selon la version de son Amyot, je veux dire de M. Tamizey de Larroque, qui se trouverait par là, lui aussi (et il le mérite bien), l'un des précepteurs des enfants de France.

(1) Je voudrais aussi que le Gouvernement fît exécuter à l'Imprimerie Nationale une belle et bonne réimpression du *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, et la livrât, au lieu de médailles d'or et d'argent, aux Sociétés d'Agriculture et aux Comices, pour être, au nom de l'État, décernée comme prix. Un jeton de bronze doré suffit parfaitement pour rappeler un succès de concours, le métal précieux n'est pas nécessaire, tandis que le beau livre, tout en constatant un souvenir honorable, exercerait une influence permanente. Depuis l'année 1600, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685 (Olivier de Serres était protestant), dix-huit ou dix-neuf éditions de cet ouvrage furent publiées. C'est dire qu'il était partout, et ce fut un des éléments appréciables des progrès de l'agriculture à cette époque. Aujourd'hui, l'édition de 1804 n'est guère plus facile à rencontrer que les vieilles éditions faites du temps d'Henri IV. Une réimpression serait donc urgente, et les lettrés, autant que les agronomes, l'accueilleraient avec une joie véritable.

Digitized by Google

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

PAR V. RAULIN

ADDITIONS A LA FRANCE SEPTENTRIONALE

En examinant les registres météorologiques du P. Cotte, mort en 1815, qui appartiennent à la Société centrale d'Agriculture de France, ainsi que je l'ai appris en 1883, j'ai trouvé d'abord une série de sept années faite à Soissons, de 1783 à 1790, par un de ses correspondants, dont il ne donne pas le nom, et ensuite cinq années d'observations qui allongent sa grande série de Montmorency, de 1769 à 1814, et dont je n'avais pas eu connaissance, puisqu'elles n'avaient pas été publiées.

Seine-et-Oise : B. Montmorency. — P. Cotte. — 1769-1814.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
					Quantités annuelles et mensuelles.							
1769	....	....	....	....	....	....	....	20,9	38,0	12,8	42,3	30,6
1770 604,0	38,1	23,5	13,8	50,7	50,7	92,5	49,6	29,6	54,4	78,1	68,6	54,4
1811 760,8	68,5	85,0	6,0	60,7	52,5	104,5	86,1	52,1	23,6	41,4	96,2	91,2
1812 609,4	42,8	75,5	91,3	59,2	61,7	21,3	16,2	46,2	24.3	103,0	40,8	27,1
1813 737,0	51,3	28,2	17,5	45,1	76,9	123,1	114,7	29,3	55,4	66,7	82,7	46,1
1814	73,3	16,4	21,4	53,1	44,6	92,3	.....	....	....	.....	....	....
					Moyennes mensuelles par périodes décennales et générales.							
1811-14 (37)	59,0	51,3	34,0	54,6	58,9	85,3	72,3	42,5	34,4	70,4	73,2	59.3
1769-14 (315)	47,8	40,6	30,4	36,3	51,2	54,7	56,0	56,0	48,9	52,0	54,5	44,0

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
			Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)						
1769	.....	.....	.. ..	93,1	1812 673,5	209,5	212,2	83,7	168,1
1770 580,2	92,2	115,2	171,7	201,1	1813 718,0	106,6	139,5	267,1	204,8
1811 749,4	226,3	119,2	242,7	161,2	1814	135,8	119,4	.....	.....

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
				Moyennes annuelles et trimestrielles par périodes décennales et générales.			
1811-1814 (37)	695,2	169,6	147,5	200,1	178,0	347,2	348,0
1769-1814 (315)	572,4	132,4	117,9	166,7	155,4	269,3	303,1
				Maxima et minima annuels et trimestriels généraux. (Ann. mét.)			
1769-1814 (315) Max.	816,7	226,3	212,2	267,1	253,9		
1769-1814 (315) Min.	279,9	44,8	9,0	74,3	56,8		

Pluviomètre de 0m66; altitude du sol, 118m9.
Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une

Digitized by Google

de 5 mois secs, décembre à avril, l'autre de sept mois pluvieux, mai à novembre; alors :

572,4 entre les 12 mois, donnent par mois..... 47,7
199,1 entre les 5 mois secs, id. 39,8
373,3 entre les 7 mois pluvieux, id. 53,3

Aisne. F. Soissons. — Un correspondant du P. Cotte. — 1783-90.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
1783	....	....	....	....	....	....	20,1	59,7	53,8	32,6	36,3	43,1
1784 482,5	38,9	41,7	53,0	24,7	16,9	25,8	29,7	96,6	22,8	30,1	38,0	64,3
1785 562,1	52,5	39,3	7,2	9,2	27,9	62,2	70,5	64,3	80,2	65,4	45,7	27,7
1786	33,5	24,8	50,4	32,0	18,4	79,3	60,5	35,9	....	....	38,5	47,4
1787 652,2	14,3	28,4	53,8	56,6	74,5	85,0	64,5	14,3	40,0	99,4	52,9	68,5
1788	27,1	55,6	57,2	....	....	85,2	30,3	35,7	54,5	1,1	16,2	18,4
1789 607,9	37,6	60,5	38,5	58,3	24,5	70,3	82,3	29,3	32,0	63,6	74,7	36,3
1790	25,8	8,7	16,9	61,5	38,0	17,7	78,8	....	. ..	....	....	....
Moyennes mensuelles de la période décennale.												
1783-90 (7)	32,8	37,0	39,6	40,4	33,4	60,8	54,6	48,0	47,2	48,7	43,2	43,7
Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.												
Max. 652,2	52,5	60,5	57,2	61,5	74,5	85,2	82,3	96,6	80,2	99,4	74,7	68,5
Min. 482,5	14,3	8,7	7,2	9,2	16,9	17,7	20,1	14,3	22,8	1,1	16,2	18,4

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1783	.....	.....	.....	122,7	1787 631,1	90,1	184,9	163,8	192,3
1784 461,3	123,7	94,6	152,1	90,9	1788	151,2	.....	151,2	71,8
1785 598,7	156,1	44,3	197,0	191,3	1789 590,0	116,5	121,3	181,9	170,3
1786	86,0	100,8	175,7	.....	1790	70,8	116,4	96,5?	.....

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)							
1783-90 (7)	529,4	113,5	113,4	163,4	139,1	235,0	284.4
Maxima et minima annuels et trimestriels de la période décennale.							
1783-90 (7)	Max. 631,1	156,1	184,9	197,0	192.3		
	Min. 461,3	70,8	44,3	151,2	71,8		

Pluviomètre.....; altitude du sol, 45m environ.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est le même pour l'année civile (169,7) que pour l'année météorologique (169,8), il n'est que 1/4 du maximum.

Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle. Le printemps et l'été sont les extrêmes (R. VII).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de 7 mois secs, novembre à mai; l'autre de 5 mois pluvieux, juin à octobre; alors :

329,4 entre les 12 mois, donnent par mois..... 44,1
270,1 entre les 7 mois secs, id. 38,6
259,3 entre les 5 mois pluvieux, id. 51,6

Digitized by Google

ADDITIONS A LA FRANCE MÉRIDIONALE

Dans les registres du P. Cotte, j'ai encore trouvé trois années d'observations faites à Massillargues, près de Lunel (Hérault).

M. Angot, du Bureau central, m'a envoyé un tableau imprimé de 21 années, 1860-80, d'observations aux salins des Pesquiers, communiquées par le Dr Vidal à la Société d'hydrologie de France.

Enfin, M. Bonavita, professeur au Lycée, a bien voulu obtenir pour moi les observations commencées à Bastia, avec l'année 1866.

Hérault : B[1]. Massillargues. — Mourgue. — 1775-77.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
1775	.....	4,5	1,1	13,3	20,9	....	2,3	18,0	20,9	.....	....	52,9
1776 654,1	121,8	38,3	13,5	19,2	18,0	85,7	11,3	23,8	124,1	126,3	13,5	58,6
1777 693,6	38,3	125,7	112,8	69,3	104,9	17,4	47,4	14,7	5,1	45,7	18,6	93,7
Moyennes mensuelles de la période décennale.												
1775-77 (2[6])	80.0	56,2	42,5	33,9	47,9	51,5	20,3	18,8	50,0	86,0	16,0	68,4

Altitude, 8[m]. Année 571,5; Hiv. 204,6; Print. 124,3; Été, 90,6; Aut. 152,0.

Corse : A[1]. Bastia. — Nouveau port. — 1866-70.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
1866 779,6	36,5	69,0	30,7	110,5	58,8	2,2	0,0	7,5	104,7	296,3	55,7	7,7
1867 652,1	88,0	26,2	75,5	10,7	22,0	3,0	9,7	94,8	81,2	134,3	20,0	86,7
1868 693.9	163,2	5,0	14,7	31,5	41,2	46,3	3,0	27,7	72,3	165,0	64,5	59,5
1869 709,1	50,5	13,2	126,5	21.2	24.0	43,2	32,5	12,5	47,5	115,5	138,0	84,5
1870 751,5	100,5	112,5	88,5	38,0	19,5	49,5	6,0	18,8	6,7	0,0	177,8	139,7
Moyennes mensuelles générales.												
1866-70 (5)	87,7	45,2	67,2	42,4	33,1	28,8	9,0	32,3	62,5	142,2	91,2	75,6

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1866 771,9?	105,5?	200,0	9,7	456,7	1869 684,1	123,2	171,7	88,2	301,0
1867 573,1	121,9	108,2	107,5	235,5	1870 696,3	297,5	146,0	68,3	184,5
1868 721,1	254,9	87,4	77,0	301,8					

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)							
1866-1870 (5)	717,2	208,5	142,7	70,1	295,9	499,7	217,5

Pluviomètre.....; altitude du sol, quelques mètres?
Pluie semestrielle. Plus des 2/3 pendant la moitié froide (F.).
Pluie trimestrielle. L'été et l'automne sont les extrêmes (R. IV.).
Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une

Digitized by Google

de 5 mois secs, avril à août; l'autre de 7 mois pluvieux, septembre à janvier (février excepté); alors :

717,2 entre les 12 mois, donnent par mois..... 59,8
145,6 entre les 5 mois secs, id. 29,1
571,6 entre les 7 mois pluvieux, id. 81,7

Var : D[t] Hyères, Salins des Pesquiers. — 1860-70.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
1860 628,0?	105,0	12,0	0,0	60,0	75,0	38,0	0,0	8,0	66,0	....	92,0	172,0
1861	30,0	160,0	....	....	50,0	....	....	0,0	....	67,0	20,0	0,0
1862 878,0?	70,0	5,0	55,0	....	35,0	6,0	....	12,0	165,0	130,0	300,0	100,0
1863	185,0	0,0	83,0	....	62,0	....	0,0	....	30,0	90,0	35,0	10,0
1864	....	113,0	103,0	0,0	....	35,0	0,0	....	....	160,0	157,0	170,0
1865	15,0	....	105,0	....	....	....	10,0	24,0	0,0	25,0	112,0	53,0
1866 300,0?	32,0	....	70,0	17,0	27,0	12,0	0,0	10,0	43,0	47,0	22,0	20,0
1867	76,0	63,0	60,0	....	....	5,0	5,0	15,0	.. .	97,0	35,0	15,0
1868	15,0	10,0	15,0	....	20,0	....	22,0	95,0	160,0	175,0	60,0	....
1869 355,0?	22,0	20,0	58,0	40,0	12,0	0,0	6,0	7.0	30,0	....	130,0	30,0
1870	78,0	210,0	....	....	0,0	95,0	....	135,0	0,0	....	128,0	220,0
Moyennes mensuelles de la période décennale.												
1860-70 (8[5])	62,8	65,9	61,0	29,2	35,1	28,7	5,4	34,0	61,7	98,7	101,0	79,0
Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.												
Max.	185,0	210,0	105,0	60,0	75,0	95,0	22,0	135,0	165,0	175,0	300,0	220,0
Min.	15,0	0,0	0,0	0,0	12,0	0,0	0,0	0,0	30,0	25,0	20,0	0,0

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1860	117,0	135,0?	46,0?	158,0?	1866	85,0?	114,0?	22,0?	112,0
1861	362,0	....	....	87,0?	1867	159,0?	.. ..	25,0	132,0?
1862	75,0?	90,0?	18,0?	595,0	1868	40,0	35,0?	117,0?	395,0
1863	285,0?	145,0?	....	155,0	1869	42,0?	110,0	13,0?	160,0?
1864	123,0?	.....	....	317,0?	1870	318,0	.....	230,0?	.....
1865	185,0?	.....	....	137,0?					

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Eté.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)							
1860-1870 (8)	662,5	207,7	125,3	68,1	261,4	468,4	194,1
Maxima et minima annuels et trimestriels généraux.							
1860-1870 (8) Max.		362,0	145,0?	230,0?	595,0		
1860-1870 (8) Min.		40,0	35,0?	25,0	112,0		

Pluviomètre.... altitude du sol, 2[m].

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum ne peut être déterminé, chaque année présentant une ou plusieurs lacunes de un à plusieurs mois.

Pluie semestrielle. Les deux tiers de l'eau pendant la moitié froide (F.)

Pluie trimestrielle. L'été et l'automne sont les extrêmes (R. IV).

Pluie mensuelle. L'année est divisée en deux parties : l'une de cinq mois secs, avril à août; l'autre de sept mois humides, septembre à mars; alors :

662,5 entre les 12 mois, donnent par mois..... 55,2
132,4 entre les 5 mois secs, id. 26,5
530,1 entre les 7 mois pluvieux, id. 75,7

Digitized by Google

DERNIÈRES OBSERVATIONS DE M. PETIT-LAFITTE A BORDEAUX

Comme il a été dit, c'est à M. Petit-Lafitte qu'est due la plus longue série d'observations faite à Bordeaux pendant le XIXe siècle. En effet, depuis le mois d'avril 1848, jusqu'au 26 mars 1884, veille de sa mort, il a noté pendant 36 ans, excepté pendant de très courtes absences, les quantités de pluie tombées chaque jour. Ces observations ont été en grande partie publiées, soit par lui-même dans divers recueils, soit par moi dans les *Actes de l'Académie*. Il ne reste pour les compléter qu'à publier les 13 dernières années de 1871 à 1884. C'est ce que l'Académie a bien voulu faire.

Gironde : Bordeaux. — M. Petit-Lafitte. — 1871-84.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1871	797,7	154,9	35,5	31,5	26,0	47,2	113,7	34,0	52,4	133,7	77,7	58,1	33,0
1872	1010,1	135,5	71,5	45,8	64,5	45,3	28,2	69,5	58,9	40,4	154,0	113,7	182,8
1873	779,1	147,5	47,3	79,8	34,5	45,0	95,2	39,0	51,5	54,8	80,0	98,0	6,5
1874	805,3	21,5	38,0	20,5	65,0	44,0	144,5	79,3	37,5	33,5	89,5	74,5	157,5
1875	809,5	76,0	85,0	42,0	46,0	50,0	81,5	99,0	19,5	30,0	196,5	76,5	7,5
1876	818,5	12,0	51,0	221,0	62,0	31,5	38,5	11,5	86,0	63,5	26,5	52,5	162,5
1877	1012,7	77,0	76,2	114,0	94,0	112,0	101,5	50,5	57,0	16,0	39,0	184,5	91,0
1878	892,0	65,0	3,5	47,5	107,0	97,0	68,5	17,0	117,0	19,5	80,5	124,5	145,0
1879	917,8	106,3	197,5	77,0	137,5	98,5	53,5	45,0	16,0	55,0	45,0	74,5	12,0
1880	858,5	1,0	54,0	36,5	121,5	15,5	146,0	22,5	74,5	119,5	115,0	79,0	73,5
1881	751,5	90,5	39,5	25,0	98,0	73,0	44,0	35,5	74,0	41,0	95,0	36,5	99,5
1882	1139,0	13,5	40,0	57,0	104,0	117,0	47,0	68,0	63,0	158,0	182,5	139,5	149,5
1883	950,0	61,5	40,0	71,0	65,0	93,5	209,5	91,5	1,5	97,5	70,5	102,5	46,0
1884	.....	44,0	74,5	10,0	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....
Moyennes mensuelles de la période décennale et générales.													
1871-80 (10)		79,7	65,9	71,6	75,8	58,6	87,1	46,7	57,0	56,6	90,4	93,6	87,1
1848-84 (36)		71,8	53,2	58,9	66,0	69,3	73,2	47,3	58,3	74,1	90.8	81,2	71,1
Maxima et minima annuels et mensuels décennaux.													
Max.	1139,0	154,9	197,5	221,0	137,5	112,0	146,0	99,0	117,0	133,7	196,5	184,5	182,8
Min.	779,1	1,0	3,5	20,5	26,0	15,5	28,2	11,5	16,0	16,0	26,5	52,5	6,5

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)											
1871	816,2	241,9	104,7	200,1	269,5	1878	838,0	159,5	251,5	202,5	224,5
1872	860,3	240,0	155,6	156.6	308.1	1879	1050,8	448,8	313,0	114,5	174,5
1873	955,4	377,6	159,3	185,7	232,8	1880	797,0	67,0	173,5	243,0	313,5
1874	654,3	66,0	129,5	261,3	197,5	1881	725,5	203,5	196,0	153,5	172,5
1875	959,5	318,5	138,0	200,0	303,0	1882	1089,0	118,0	278,0	178,0	480,0
1876	663,5	70,5	314,5	136,0	142,5	1883	1053,5	251,0	229,5	302,5	270,5
1877	1084,2	315,7	320,0	209,0	239,5	1884	.....	164,5			

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale et générales.							
1871-1880 (10)	870,1	232,7	206,0	190,8	240,6	488,3	381,8
1848-1884 (36)	815,2	196,1	194,2	178,8	246,1	427,0	388,2
Maxima et minima annuels et trimestriels décennaux. (Ann. mét.)							
1871-1883 (13) Max.	1089,0	448,8	320,0	302,5	480,0		
1871-1883 (13) Min.	654,3	66,0	104,7	114,5	142,5		

Digitized by Google

Pluviomètre. Carré de 0m316 à 2m50; altitude du sol, 10m.

Pluie annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est moins grand pour l'année civile (359,9) que pour l'année météorologique (434,7); il est supérieur au tiers du maximum.

Pluie semestrielle. 1/5 en moins pendant la moitié chaude (F.).

Pluie trimestrielle. L'été et l'automne sont les extrêmes (R. V.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de 8 mois secs, février à septembre (avril et juin exceptés); l'autre de 4 mois pluvieux, octobre à janvier; alors :

870,1 entre les 12 mois, donnent par mois..... 72,5
519,3 entre les 8 mois secs, id. 64,9
350,8 entre les 4 mois pluvieux id. 87,7

Pour compléter les dernières observations de M. Petit-Lafitte, conformément aux précédentes, j'ajoute deux tableaux, du nombre de jours pluvieux et des plus grandes quantités d'eau tombées en un jour.

Gironde : Bordeaux. — M. Petit-Lafitte.
Tableau du nombre de jours pluvieux. — 1876-1884.

Années.	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.	H.	P.	É.	A.	An. m.
Jours pluvieux mensuels, trimestriels et annuels.																	
1876	126,0	5,0	12,0	19,0	13,0	7,0	10,0	4,0	11,0	13,0	4,0	13,0	15,0	20,0	39,0	25,0	30,0	114,0
1877	141,0	14,0	14,0	16,0	13,0	13,0	12,0	14,0	6,0	3,0	7,0	16,0	13,0	43,0	42,0	32,0	26,0	143,0
1878	145,0	9,0	2,0	10,0	18,0	16,0	13,0	4,0	13,0	5,0	16,0	19,0	14,0	24,0	44,0	36,0	40,0	144,0
1879	143,0	16,0	19,0	11,0	23,0	14,0	12,0	11,0	4,0	10,0	9,0	9,0	5,0	49,0	48,0	27,0	28,0	152,0
1880	130,0	2,0	14,0	7,0	19,0	5,0	20,0	4,0	12,0	9,0	11,0	8,0	19,0	21,0	31,0	36,0	28,0	116,0
1881	131,0	12,0	10,0	7,0	15,0	11,0	12,0	6,0	8,0	8,0	9,0	7,0	12,0	41,0	33,0	26,0	24,0	124,0
1882	156,0	3,0	7,0	9,0	16,0	13,0	14,0	8,0	12,0	16,0	18,0	19,0	21,0	22,0	38,0	34,0	53,0	147,0
1883	155,0	15,0	9,0	14,0	8,0	14,0	14,0	16,0	1,0	15,0	18,0	20,0	11,0	45,0	36,0	31,0	53,0	165,0
1884	.....	9,0	14,0	1,0	....	....	....	....	....	....	....	....	....	34,0	....	....	....	.....
Moyennes mensuelles, trimestrielles et annuelles générales.																		
1876-84 (83)	9,4	11,4	10,4	15,6	11,6	13,4	8,4	8,4	9,9	11,5	13,9	13,8		33,2	38,9	30,9	35,2	138,2
1850-84 (344)	11,1	9,3	10,4	10,3	10,5	9,1	7,1	7,1	9,0	11,3	11,5	11,3		31,7	31,2	23,3	31,8	118,0
Maxima et minima mensuels, trimestriels et annuels généraux (1850-84).																		
Max.....	22,0	19,0	20,0	23,0	18,0	20,0	17,0	21,0	16,0	22,0	20,0	21,0		50,0	48,0	48,0	53,0	177,0
Min.....	0,0	2,0	1,0	2,0	3,0	2,0	2,0	0,0	1,0	3,0	3,0	2,0		8,0	15,0	9,0	19,0	74,0

Gironde : Bordeaux. — M. Petit-Lafitte.
Tableau des plus grandes quantités d'eau tombées en un jour. — 1876-84.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Maxima diurnes mensuels.													
1876	36,5	4,0	12,0	36,5	16,5	9,0	13,5	4,0	21,5	24,5	8,0	12,5	25,0
1877	36,0	14,5	20,0	25,0	24,0	31,0	36,0	15,5	13,5	12,0	13,5	44,0	17,5
1878	24,5	20,0	2,0	20,0	18,0	18,0	15,5	6,0	18,0	9,5	17,5	20,0	24,5
1879	31,0	13,0	23,5	18,0	18,0	19,0	15,5	10,5	6,0	13,5	22,0	31,0	5,5
1880	39,0	0,5	10,0	10,5	15,5	9,0	27,5	11,0	21,0	39,0	34,0	17,0	14,5
1881	29,0	19,0	9,0	15,5	15,5	17,0	14,0	19,5	27,0	17,0	29,0	11,0	24,0
1882	48,5	7,5	15,5	25,0	17,0	33,0	8,5	29,0	18,0	35,5	48,5	18,0	23,5
1883	88,5	14,0	12,5	11,0	19,0	29,0	88,5	15,0	1,5	16,0	15,0	24,0	11,5
1884	....	17,5	23,5	10,0	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Maxima diurnes mensuels généraux.													
1850-84 (344)		39,5	48,0	36,5	39,3	33,0	88,5	39,0	61,5	42,0	59,5	45,5	50,0

Digitized by Google

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Année météor.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Année météor.
Maxima diurnes trimestriels et annuels.											
1876	12,0	36,5	21,5	24,5	36,5 (21 mars)	1881	19,0	17,0	27,0	29,0	29,0 (23 octob.)
1877	25.0	31,0	36,0	44,0	44,0 (30 nov.)	1882	24,0	33,0	29,0	48,5	48,5 (27 octob.)
1878	20,0	20,0	18,0	20,0	20,0 (24 janv.)	1883	23,5	29,0	88,5	24,0	88,5 (5 juin)
1879	24,5	19,0	15,5	31,0	31,0 (22 nov.)	1884	23,5	....	....	....	....
1880	10,0	15,5	27,5	39,0	39,0 (16 sept.)						

Période.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Année météor.
Maxima diurnes trimestriels et annuels généraux.					
1850-84	50,0	39,3	88,5	59,5	88,5 (5 juin 1883)

M. Petit-Lafitte avait commencé avec le mois de mars 1853 des observations d'évaporation, qu'il a continuées jusqu'à son dernier jour, toutefois avec quelques interruptions : il a publié les résultats mensuels pour un grand nombre d'années, mais aucun tableau général n'ayant été encore dressé, je donne celui-ci :

Gironde : Bordeaux, évaporation. — M. Petit-Lafitte. — 1853-84.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
1853	....	....	20,0	45,0	52,0	52,0	156,0	178,0	.....	....	....	18,0
1854 1285,0	25,0	35,0	99,0	163,0	126,0	141,0	152,0	173,0	204,0	113,0	32.0	22,0
1855 1111,0	35,0	35,0	80,0	126,0	111,0	164,0	156,0	171,0	109,0	59,0	34,0	33,0
1856 1198,0	43,0	44,0	89,0	92,0	102,0	164,0	165,0	210,0	121.0	84,0	36,0	48,0
1857 1331,0	30,0	59,0	79,0	107 0	124,0	207,0	211,0	225,0	126,0	74,0	53,0	36,0
1858 1339,0	41,0	71,0	101,0	123,0	132,0	212,0	157,0	169,0	135,0	96,0	71,0	31,0
1859 1110,0	44,0	50.0	81,0	152,0	121,0	135,0	198,0	165,0	66,0	52,0	29,0	17,0
1860 869,0	23,0	34,0	45,0	80,0	144.0	157,0	129,0	91,0	75,0	41.0	27,0	23,0
1861 1056,0	16,0	29,0	45,0	92,0	125,0	131,0	140,0	146,0	130,0	108,0	59,0	35.0
1862 1031,0	39,0	55,0	99,0	141,0	145,0	137,0	176,0	134,0	78,0	74,0	24,0	29,0
1863 1110,0	37,0	47,0	73,0	73,0	108,0	158,0	204,0	206,0	81,0	57,0	40,0	26,0
1864 1258,0	41,0	46,0	70,0	140,0	157,0	126,0	135,0	243,0	151,0	111,0	22,0	16,0
1865 1020,0	15,0	30,0	59,0	114,0	137,0	166,0	120,0	102,0	139,0	75,0	40,0	23,0
1866 755,0	30,0	32,0	49,0	63,0	112,0	113,0	102.0	74,0	76,0	64,0	28,0	12,0
1867 842,0?	23,0	38,0	79,0	....	139,0	123,0	129,0	129,0	87,0	45,0	35,0	22,0
1868 607,0	16,0	31,0	49,0	66,0	70,0	96,0	104.0	50,0	52,0	30,0	16,0	27,0
1869 476,0?	25,0	25,0	30,0	55,0	53,0	62.0	80,0	81 0	....	30,0	15,0	20,0
1870 538,0	23,0	15,0	35,0	65,0	60,0	75,0	95,0	42,0	58,0	40,0	30,0	16,0
1871 599,0	12,0	30,0	67,0	67,0	55,0	50,0	87,0	90,0	60,0	33,0	33,0	15,0
1872 563,0	27,0	33,0	52,0	70,0	60,0	72,0	67,0	65,0	50,0	20,0	25,0	22,0
1873 490,0	25,0	30,0	45,0	41,0	60,0	52,0	70,0	60,0	45,0	30,0	17,0	15,0
1874 448,0	20,0	32.0	51,0	38,0	43,0	45,0	56,0	53,0	40,0	30,0	15,0	25,0
1875 502,0?	20,0	25,0	50,0	70,0	85,0	52,0	50,0	80,0	....	30,0	25,0	15,0
1876 611,0	15,0	45,0	37,0	45,0	75,0	66,0	90,0	74,0	44,0	40,0	41,0	35,0
1877 555,0	34,0	32,0	68,0	55,0	45,0	65,0	55,0	60,0	57,0	35,0	20,0	29,0
1878	27,0	30,0	55,0	67,0	57,0	50,0	....	....	....	....	....	15,0
1879	25,0	25,0	....	...	35,0	....	....	....	....	....	....	....
1881	....	....	....	60,0	70,0	61,0	90,0	60,0	34,0	.. .	30,0	....
1882 473,0?	23,0	38,0	....	45,0	82,0	55.0	60,0	68,0	22,0	20,0	10.0	50,0
1883 461,0	20,0	25,0	45,0	64,0	30,0	49,0	47,0	70,0	45,0	24,0	22,0	20,0
1884	40,0	34,0	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Moyennes mensuelles générales diverses.												
1853-69 (15?)	30,1	41,3	69,8	104,9	119,2	140,1	145,9	154,1	102,0	72.2	36,1	26,1
1869-84 (12?)	24,1	30,3	48,6	57,1	57,9	58,0	70,6	66,9	45,5	30,2	23,6	23,1

Digitized by Google

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1853	....	117,0	386,0	.....	1869	483,0?	....	138,0	223,0	45,0?
1854	1281,0	78,0	388,0	466,0	349,0	1870	558,0	58,0	160,0	212,0	128,0
1855	1100,0	90,0	317,0	491,0	202,0	1871	600,0	58,0	189,0	227,0	126,0
1856	1183,0	120,0	283,0	539,0	241,0	1872	556,0	75,0	182,0	204,0	95,0
1857	1343,0	137,0	310,0	643,0	253,0	1873	497,0	77,0	146,0	182,0	92,0
1858	1344,0	148,0	356,0	538,0	302,0	1874	438,0	67,0	132,0	154,0	85,0
1859	1121,0	125,0	354,0	498,0	147,0	1875	512,0?	70,0	205,0	182,0	55,0?
1860	863,0	74,0	269,0	377,0	143,0	1876	591,0	75,0	157,0	234,0	125,0
1861	1044,0	68,0	262,0	417,0	297,0	1877	561,0	101,0	168,0	180,0	112,0
1862	1137,0	129,0	385,0	447,0	176,0	1878	....	88,0	179,0	.....	.....
1863	1113,0	113,0	254,0	568,0	178,0	1879	....	65,0	.....	.....	.....
1864	1268,0	113,0	367,0	504,0	284,0	1881	.....	....	130,0?	211,0	64,0
1865	1013,0	610,0	310,0	388,0	254,0	1882	423,0?	61,0?	127,0?	183,0	52,0
1866	766,0	85,0	224,0	289,0	168,0	1883	491,0	95,0	139,0	166,0	91,0
1867	832,0?	73,0	211,0?	381,0	167,0	1884	.....	94,0	.....	.....	....
1868	602,0	69,0	185,0	250,0	98,0						

Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales diverses. (Ann. mét.)							
1853-1869 (15[8])	1041,8	97,5	293,9	440,1	210,3	275,6	766,2
1869-1884 (12)	536,8	78,4	163,6	195,5	99,3	180,8	356,0

Ces observations forment deux séries fort différentes : la première, jusqu'en mars 1869, faite à une fenêtre exposée au midi du 1er étage de la rue Henri IV, n° 12, à l'aide d'un vase en terre cuite de 0[m]10 de largeur et de profondeur, abrité du soleil et de la pluie; la seconde exécutée rue du Tondu, n° 73, bis, sur un mur de jardin à 2[m]50 au-dessus du sol et à l'ombre. Le vase était le même. Pendant la première série l'évaporation a été presque double de ce qu'elle a été pendant la seconde; mais les courbes générales moyennes, réglées par la température moyenne, sont restées identiques.

1re SÉRIE. — *Instrument.* à 5[m].....; altitude du sol 10[m]

Evaporation annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est presque le même pour l'année civile (732,0) que pour l'année météorologique (742,0); et dépasse peu la moitié du maximum.

Évaporation semestrielle. Moins du tiers de l'eau pendant la moitié froide.

Évaporation trimestrielle. Plus forte au printemps qu'à l'automne.

Évaporation mensuelle. 6 mois au dessus de la moyenne, avril à septembre; 6 mois au dessous, octobre à mars; alors :

1041,8 entre les 12 mois, donnent par mois..... 86,8
766,2 entre les 6 mois secs, chauds id. 127,7
275,6 entre les 6 mois humides, froids id. 45,9

2me SÉRIE. — *Instrument.* à 2[m]50.....; altitude du sol, 10[m].

Évaporation annuelle. L'écart entre le maximum et le minimum est presque le même pour l'année civile (163,0) que pour l'année météorologique (153,0); il dépasse à peine le quart du maximum.

Évaporation semestrielle. Le tiers de l'eau pendant la moitié froide.

Évaporation trimestrielle. Plus fort au printemps qu'à l'automne.

Évaporation mensuelle. 7 mois au dessus de la moyenne, mars à septembre; 5 mois au dessous, octobre à février; alors :

536,8 entre les 12 mois, donnent par mois..... 44,7
404,6 entre les 7 mois secs, chauds id. 57,8
132,2 entre les 5 mois humides, froids id. 26,4

Digitized by Google

Supplément à l'Est oriental ou Alsacien.

Depuis l'impression de l'Est oriental ou Alsacien, achevée le 10 février 1883, M. le pasteur E. Dietz, de Rothau, qui m'avait fourni une très grande partie des observations alsaciennes, a publié tout ce qu'il avait pu rassembler, dans le *Bulletin mensuel de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace,* sous le titre de : *Les pluies en Alsace-Lorraine de 1870 à 1880,* fascicule d'octobre 1883, p. 452-485. Il a adopté une autre forme pour les tableaux qui comprennent seulement les quantités mensuelles et annuelles. M. Dietz, dont le travail a paru six mois au moins après l'envoi que je lui ai fait du mien, a cru convenable de se dispenser d'y faire la plus légère allusion, ainsi qu'à ma publication antérieure de toutes les observations alsaciennes exécutées depuis l'origine, jusqu'à la fin de 1870; comme aussi de ne pas me faire connaître son travail; mais sur ma demande, la Société de Strasbourg a bien voulu m'en faire l'envoi. M. Dietz a ajouté une partie de l'année 1871 pour Cernay, Willer et Wildenstein et de l'année 1880 pour Thionville, ainsi que la station de l'École Normale de Phalsbourg pour les trois années 1878-80.

D'un autre côté, le ministère de l'Alsace-Lorraine a fait paraître sous le titre de *Beobachtungen der atmosphärischen Niederschläge in Elsass-Lothringen während der Jahre 1874 bis 1882* un cahier in-4° portant la date de 1883 et qui renferme p. 219 à 229 les résumés mensuels d'un grand nombre de stations. M. Ch. Grad, qui m'avait fourni tant de documents pour la publication antérieure à 1871, a bien voulu m'envoyer ce volume, sans doute aussitôt après son apparition, en mars 1884.

Digitized by Google

J'ai donc à exposer ici des compléments d'observations pour diverses stations, et celles de quelques stations nouvelles, ce qui apporte les rectifications suivantes aux listes départementales.

Stations.	Altitude.	Pluviomètre.	Années.
Bas-Rhin.	—	—	—
*A*¹ Lauterbourg (l'intendant des digues)..	110,0	0,504	1874-80 (7)
E Pont de Kehl (gardien des bâtiments) .	139,0	id.	1874-80 (7)
Weissenberg (Bowe, garde forestier)..	212,0	id.	1879-80 (2)
Haut-Rhin.			
Aα Vieux-Brisach (M. Ritzenhofer, intend. des digues).	193,0	id.	1874-80 (7)
*C*² Mulhouse (M. Helmbold, surv. du canal)	242,0	id.	1874-80 (7)
Stᵗ Gilles (M. Kehl)	?	id.	1879-80 (2)
Odern (M. Ansel).....	460,0	id.	1879-80 (2)
Stᵗ Amarin (M. Sattler).....	403,0	id.	1879-80 (2)
Sewen (M. Gantz).....	500,0	id.	1879-80 (2)
I Huningue (M. Bergmann, int. des digues)..	246,0	id.	1876-80 (4?)
K Wolfersdorf (les surveillants du canal)	246,0	id.	1874-80 (7)
Moselle.			
*A*¹ Sarreguemines (les éclusiers du canal)	198,0	id.	1874-80 (7)
E Jouy-aux-Arches (M. Lohmar, éclusier)	177,0	id.	1874-80 (7)
F Novéant (M. Huberty, éclusier).....	178,0	id.	1876-80 (4?)
Meurthe.			
A Phalsbourg (École normale).....	335,0	?	1878-80 (3)
*A*¹ Lutzelbourg (les surveillants du canal).	207,0	0,504	1874-80 (7)
C Gondrexange (les surveillants du canal)	270,0	id.	1874-80 (7)
*C*¹ Bisping (M. Steil, éclusier).....	246,0	id.	1874-80 (7)

Bas-Rhin : A¹ Lauterbourg. — L'intendant des digues. — 1874-80.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
1874 588,2	22,0	18,8	41,9	34,6	69,7	62,7	28,2	57,6	28,6	32,6	60,8	130,7
1875 604,9	62,3	14,9	13,9	19,3	38,5	73,6	120,1	60,1	26,7	45,0	84,7	45,8
1876 613,1	34,5	88,5	74,6	14,5	25,0	71,4	34,6	51,4	91,6	10,8	56,6	59,6
1877 921,3	57,8	76,7	120,5	91,8	62,8	117,6	123,0	36,1	72,6	29,8	57,2	75,4
1878 894,6	56,5	16,1	58,6	89,2	177,4	83,5	47,2	132,9	35,9	86,3	37,2	73,8
1879 910,0	73,0	93,0	8,3	79,3	61,1	99,9	108,1	155,2	67,9	57,3	68,3	38,6
1880 774,2	15,9	44,4	11,5	89,3	9,0	132,0	40,1	108,1	48,1	141,6	34,0	100,2
Moyennes mensuelles de la période décennale.												
1874-80 (6)	46,0	50,3	47,0	59,7	63,4	91,5	71,6	85,9	53,1	57,6	57,0	74,9

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Eté.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1874 457,5?	40,8?	146,2	148,5	122,0	1878 896,2	148,0	325,2	263,6	159,4
1875 689,8	207,9	71,7	253,8	156,4	1879 965,2	239,8	148,7	363,2	193,5
1876 599,3	168,8	114,1	157,4	159,0	1880 712,6	98,9	109,8	280,2	223,7
1877 905,5	194,1	275,1	276,7	159,6					

Digitized by Google

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1874-1880	758,0	171,2	170,1	249,0	167,7	332,8	425,2

Pluviomètre de 0m504; altitude du sol, 140m.

Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle. L'été et l'automne sont les extrêmes (R. VII.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de huit mois secs, septembre à avril (décembre excepté); l'autre de quatre mois pluvieux, mai à août; alors :

758,0 entre les 12 mois, donnent par mois..... 63,2
445,6 entre les 8 mois secs, id. 78,1
312,4 entre les 4 mois pluvieux, id. 55,7

Bas-Rhin : E. Pont de Kehl. — Le garde des bâtiments. — 1874-80.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles												
1874 706,5	20,2	10,8	32,4	26,9	58,6	82,7	151,2	115,8	44,2	28,4	44,2	91,1
1875 766,2	81,1	10,0	17,8	21,4	52,7	114,2	131,6	90,9	43,1	67,8	94,9	40,7
1876 680,5	23,1	88,5	63,1	26,6	29,1	103,1	51,2	56,2	118,2	14,7	64,4	42,3
1877 901,0	49,2	84,8	111,1	102,7	74,0	88,5	95,7	54,4	45,8	51,0	59,1	84,7
1878 936.0	45,6	24,1	67,7	102,9	131,1	146,2	116,4	89,7	39,8	76,3	36,0	60,2
1879 842.5	40,2	75,9	14,9	83,1	79,4	117,4	105,5	104,2	94,9	36,3	71.5	19,2
1880 828,9	31,4	53,2	2,0	73,6	36,8	145,2	61,7	85,8	58,3	174,3	24,6	82,0
Moyennes mensuelles de la période décennale.												
1874-80 (7)	41.5	49,6	44,1	62,5	66,0	113,9	101,9	85,3	63,5	64,1	56,4	60,0

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles.									
1874 615,4?	31,0?	117,9	349,7	116,8	1878 960,5	154,4	301,7	352,3	152,1
1875 816.6	182,2	91,9	336,7	205,8	1879 883,5	176,3	177,4	327.1	202.7
1876 678,9	152,3	118,8	210,5	197,3	1880 766,1	103,8	112,4	292,7	257,2
1877 858,6	176,3	287,8	238,6	155,9					

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1874-1880	808,8	151,1	172,6	301,1	184,0	315,7	493,1

Pluviomètre de 0m504; altitude du sol, 139m.

Pluie semestrielle. Plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de 9 mois secs, septembre à mai; l'autre de 3 mois pluvieux, juin à août; alors :

808,8 entre les 12 mois, donnent par mois..... 67,4
301,1 entre les 3 mois pluvieux, id. 100,4
507,7 entre les 9 mois secs, id. 56,4

Digitized by Google

Haut-Rhin : C² Mulhouse. — M. Helmbold, surv. du canal. — 1874-80.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
1874 483,0	21,2	3,6	19,4	34,6	53,4	80,1	68,0	62.5	19,1	22,3	29,5	69,3
1875 551,0	54,3	1,4	24,5	7.7	46,4	58,4	86,9	46,0	49,0	65,3	109,8	1,3
1876 827,7?	....	59,3	146,4	62,7	45,0	143.4	69,0	64,2	89,0	48,8	67,0	52,9
1877 707.3	26,6	99,4	58,3	54,2	95,2	75,6	69,1	36,3	67,5	20,1	64,4	40,6
1878 638,6	34,6	28,8	34,5	74,2	71,8	74,2	40,6	102,1	17,8	75,1	53,2	31,7
1879 734,1	30,5	89,8	27,8	55,5	99,9	87,8	82,9	71,1	55,2	48,2	60,7	24,7
1880 483,2?	2,1	40,7	15,8	68,3	55,8	51,3	55,1	45,0	28,4	....	33,2	67,5
Moyennes mensuelles de la période décennale.												
1874-80 (7)	24,2	46,1	46,7	51,0	66,8	81,5	67,4	61,0	46,6	37,1	59,7	41,1

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
1874 413,7?	24,8?	107,4	210,6	70,9	1878 647,5?	104,4	180,5	216,9	146,1
1875 619,0	125,0	78,6	191,3	224,1	1879 741,1	152,0	183,2	241,8	164,1
1876 775,1?	60,6?	253,1	276,6	184,8	1880 440,4?	67,5	139,9	151,4	61,6?
1877 719,6	178,9	207,7	181,0	152,0					

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1874-80 (7)	629,2	111,4	164,5	209,9	143,4	254,9	374,3

Pluviomètre de 0ᵐ504 ; altitude du sol, 242ᵐ.

Pluie semestrielle. Les 3/5 de l'eau pendant la moitié chaude.

Pluie trimestrielle. L'hiver et l'été sont les extrêmes (R. I.).

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties : l'une de 8 mois secs, septembre à avril (novembre excepté) ; l'autre de 4 mois pluvieux, mai à août ; alors :

629,2 entre les 12 mois, donnent par mois..... 52,4
352,5 entre les 8 mois secs, id. 44,1
276,7 entre les 4 mois pluvieux id. 69,2

Haut-Rhin : Petites stations diverses : Aᵅ, I, K, et 4 nouvelles. — 1874-80.

Stations.	Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)								
Vieux-Brisach..	1874-1880 (7)	639,3	78,8	167,5	237,6	160,4	222,9	416,4
Huningue.....	1876-1880 (5)	738,7	121,3	177,2	245,0	195,2	274,8	463,9
Wolfersdorf....	1874-1880 (7)	852,2	193,8	183,2	253,2	222,0	401,0	451,2

Aᵅ. Vieux-Brisach C. I. *Pluie mensuelle :* moy. 53,3 ; 5 mois secs, 32,8 ; 7 mois pluvieux, 67,9.

I. Huningue C. I. *Pluie mensuelle :* moy. 61,6 ; 7 mois secs, 51,4 ; 5 mois pluvieux, 77,8

K. Wolfersdorf C. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 71,0 ; 5 mois secs, 61,0 ; 7 mois pluvieux, 78,2

Digitized by Google

Haut-Rhin : Petites stations diverses. Aα, I, K et 4 nouvelles. — 1874-80.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
					Quantités annuelles et mensuelles.							
Weissenberg (Bas-Rhin), 212m. — M. Bowe, garde forestier. — 1879-80.												
1879	....	....	23,0	86,0	67,8	82,4	95,7	93,0	92,9	50,1	51,7	57,3
1880 956,2	35,0	44,7	25,8	89,2	20,3	117,1	33,0	71,1	37,0	230,7	50,2	202,1
Aα **Vieux-Brisach**, 193m. — M. Ritzenhofer. — 1874-78.												
1874 454,3	0,0	0,8	15,2	35,6	78,3	61,8	86,9	42,1	35,6	26,6	29,1	42,3
1875 637,0	68,0	4,1	12,4	14,4	48,9	90,2	147,3	49,8	49,7	65,4	72,8	14,0
1876 670,3	2,9	40,5	76,6	53,4	25,3	155,6	35,0	74,0	88,1	18,2	58,8	41,9
1877 609,4	13,8	44,9	76,9	68,6	89,8	85,4	63,7	29,1	35,0	21,2	50,9	30,1
1878 608,1	19,8	14,0	36,1	....	....	...	....	....	....	....	....	....
I. **Huningue**, 246m. — M. Bergmann, intendant des digues. — 1876-78.												
1876	....	....	....	....	....	99,4	24,1	84,7	118,4	17,4	67,0	36,2
1877 724,0	24,4	57,9	67,9	69,5	95,2	53,1	104,1	54,2	47,0	25,6	65,6	59,5
1878 790,1	33,1	17,2	40,7	....	....	.. . .		. ..	....	....	....	....
K. **Wolfersdorf**, 246m. — Les surveillants du canal. — 1874-78.												
1874	....	7,3	36,4	38,7	63,1	72,2	55,3	74,3	22,5	37,2	81,6	120,3
1875 796,5	99,2	16,3	25,0	15,1	61,3	52,6	107,0	57,9	74,0	103,0	160,7	24,2
1876	4,9	134,1	....	77,6	19,9	113,7	49,7	125,3	121,5	21,2	100,8	64,7
1877 914,8	57,1	104,5	122,3	58,5	111,7	61,1	75,1	45,7	56,2	44,0	94,6	84,0
1878 845,7	57,6	19,4	51,2	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Cernay.												
1879	....	....	....	....	75,3	85,0	128,5	71,0	61,3	61,0	47,0	3,0
Wildenstein.												
1879	....	....	....	....	....	....	385,0	183,0	144,0	167,0	76,0	56,0
Willer.												
1879	....	....	....	....	....	....	....	83,2	133,7	85,5	57,6	40,2
Saint-Gilles. — M. Kehl. — 1879-80.												
1879 745,2	50,2	125,5	7,9	49,7	80,3	98,6	69,6	45,4	112,7	34,7	27,3	43,8
1880 710,0	6,3	18,5	20,0	74,8	32,9	73,9	79,7	109,6	25,7	158,0	35,1	75,5
Oderen, 460m. — M. Ansel. — 1879-80.												
1879 1877,3	237,5	275,9	29,2	80,2	92,2	144,8	308,6	222,6	134,0	136,6	123,0	92,7
1880 1931,4	82,2	71,7	83,3	140,7	24,4	147,8	114,0	228,2	132,9	406,0	122,7	377,5
Saint-Amarin, 403m. — M. Sattler. — 1879-80.												
1879 1215,8	152,0	200,9	19,6	62,0	86,0	96,8	193,8	100,0	102,1	76,2	64,4	62,0
1880 1453,6	34,2	51,7	48,0	114,2	36,9	111,3	96,8	245,3	94,8	301,5	81,6	237,3
1881	93,0	97,4	85,7	87,2	62,3							
Sewen, 500m. — M. Gantz. — 1879-80.												
1879 1740,0	211,5	280,0	29,2	105,0	82,9	167,9	282,5	149,1	76,0	147,0	76,3	132,6
1880 1685,4	18,1	59,0	80,4	139,3	43,0	151,7	108,1	160,6	125,6	300,7	121,2	377,7
					Moyennes mensuelles de la période décennale.							
Vieux-Brisach (7)	18,5	23,3	40,2	55,3	72,0	91,5	78,8	67,3	51,5	58,9	50,0	32,0
Huningue (47)	26,7	46,0	36,9	84,0	56,3	98,4	67,0	79,6	78,6	65,3	51,3	48,6
Wolfersdorf (7)	54,4	67,4	46,6	68,0	68,6	86,0	85,0	82,2	61,4	79,8	80,8	72,0

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
					Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)				
Vieux-Brisach.					**Wolfersdorf.**				
1874 412,0?	0,8?	129,1	190,8	91,3	1874	.....	138,2	201,8	141,3
1875 705,3	154,4	75,7	287,3	187,9	1875 892,4	235,8	101,4	217,5	337,7
1876 641,8	57,4	155,3	264,0	165,1	1876 792,9?	163,2	97,5?	288,7	243,5
1877 621,2	100,6	235,3	178,2	107,1	1877 895,5	226,3	292,5	181,9	194,8
1878 599,0	63,9	224,3	.....	.....	1878 848,7	161,0	221,7	.....	.....
Huningue.									
1876	.....	.....	208,2	202,8					
1877 700,7	118,5	232,6	211,4	138,2					
1878 780,6	109,8	240,2	.....	.....					

Digitized by Google

Moselle. Petites stations diverses: A', C, E, F. — 1874-80.

Années.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.												
A'. Sarreguemines, 198m. — Les éclusiers du canal. — 1874-78.												
1874	32,5	11,2	.....	....	38,2	51,1	51,1	44.7	43,1	39,2	58,3	59,0
1875 615,4	83,2	3,9	12,2	11,5	52,4	57,5	127,9	74,6	33,4	51,9	87,5	19,4
1876 664,7	19,8	71,8	119,7	17,6	24,5	90,4	21.7	39,8	89,8	37,2	60,4	72,0
1877 783,1	63,7	88,7	77,8	55,2	69,5	49,8	86,7	47,3	86,3	57,0	62,4	38,7
1878 739,8	40,6	7,7	57,6	....	....	....	.....	....	....	....	....	....
C. Thionville, 159m. — le Dr Wildermann. — 1874-80.												
1880 721,1	38,8	62.2	42,6	52,4	11,6	99,5	30,0	43,8	26,9	139,1	34,6	139,6
E. Jouy-aux-Arches, 177m. — M. Lohmar — 1874-78.												
1874 473,4	33,4	12,8	28,3	21,3	51,1	38,7	73,9	36,9	35,7	30,1	29,1	82,1
1875 601,5	76,7	13,3	9,1	16,7	44,3	78,2	88,2	80,0	39,9	40,4	100,1	14,6
1876 679,8	3,8	75,7	100,3	26,0	28,0	55,2	23,2	42,2	125,0	42,5	86,0	71,8
1877 756,3	64,3	85,5	63,7	57,6	36,7	52,8	54,5	36,8	116,5	53,8	70,4	63,7
1878 671,8	28,0	11,5	50,5	....	....	....	....	....	.....	....	.....	....
F. Novéant, 178m. — M. Huberty, éclusier. — 1876-80.												
1876	....	.....	....	23,3	30,1	71,1	25,4	32,5	120,8	27,1	77,0	64,6
1877 748,3	54,7	86,8	73,0	56,3	45,8	37,9	59,4	33,4	117,3	47,5	72,5	63,7
1878 753,7	30,9	18,1	66,6	77,5	45.8	108,8	32.9	116.1	14,4	150,4	63,0	29,2
1879 734,8	45,2	108,7	6,4	61,2	29,1	74,9	152,5	94.2	40,2	44,9	46,8	30,7
1880 719,6	14,1	41,4	9,7	42,6	11,5	116,4	51,7	29,6	41,7	174,5	83,7	102,7
Moyennes mensuelles de la période décennale.												
Sarreguemines..	46,6	50,7	50,0	49,7	44,2	85,4	69,3	67,2	50,2	78,3	61,7	60,9
Thionville (75).	42,3	39,4	48,9	46,5	35,5	79,3	70,0	49,3	58,0	61,1	61,6	65,1
Jouy-aux-Arches	34,4	49,4	39,1	45,7	32,9	73,5	62,3	63,5	60,0	78.4	63,4	55,4
Novéant.....	36,2	63.8	38,9	52,2	32,5	81,8	64,4	61,2	66,9	88,9	68,6	58,2

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
Sarreguemines.					**Thionville.**				
1874	43,7?	.....	146,9	140,6	1880 618,4	137,9	106,6	173,3	200,6
1875 575,0	146,1	76,1	180,0	172,8	**Novéant.**				
1876 612.1	111,0	161.8	151,9	187,4	1876	.....	53,4	129,0	224.9
1877 816,4	224,4	202,5	183,8	205,7	1877 749,2	206,1	175,1	130,7	237,3
1878 737,1	87,0	241,5	.....	.....	1878 788,2	112,7	189,9	257,8	227,8
Jouy-aux-Arches.					1879 733,3	183,1	96,7	321,6	131,9
1874 391,3?	46,2?	100,7	149,5	94,9	1880 647,6	86,2	63,8	197,7	299,9
1875 669,0	172,1	70,1	246,4	180,4					
1876 622,5	94.1	151,3	120.6	253,5					
1877 764,4	221,6	158,0	144,1	240,7					
1878 727,5	103,2	165,4	.....	.....					

Stations.	Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles générales. (Ann. mét.)								
Sarreguemines..	1874-1880 (7)	714,2	158,2	143,9	221,9	190.2	348.2	366,0
Thionville.....	1873-1880 (75)	657,0	146,8	130,9	198,6	180,7	318,4	338.6
Jouy-aux-Arches	1874-1880 (7)	658.0	139,2	117,7	199,3	201,8	320,1	337,9
Novéant.....	1876-1880 (5)	713,6	158,2	123,6	207,4	224,4	353,7	359,9

A' **Sarreguemines** C. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 51,2; 5 mois secs, 48,2; 7 mois pluvieux, 67,6.

C. **Thionville** C. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 54,7; 5 mois secs, 42,5; 7 mois pluvieux, 63,5.

E. **Jouy-aux-Arches** C. V. *Pluie mensuelle :* moy. 54,0; 5 mois secs, 40,3; 7 mois pluvieux, 65,2.

F. **Novéant** C. V. *Pluie mensuelle :* moy. 59,5; 6 mois secs, 47,0; 6 mois pluvieux, 72,0.

Digitized by Google

Meurthe : A', Lutzelbourg. — Les surveillants du canal. — 1874-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
1874	638,0	25,0	22,0	51,0	25,0	77,8	58,0	83,9	49,6	50,5	37,7	62,0	95,5
1875	873,3	117,0	8,0	18,0	10,4	46,2	75,4	179,1	116,9	74,0	63,8	137,0	27,5
1876	992,2	20,0	156,0	143,5	31,4	23,6	114,0	81,0	90,5	142,7	28,5	95,0	66,0
1877	1126,2	73,0	140,0	123,7	98,2	91,9	88.0	100,9	88,1	104,2	65,8	70,4	82,0
1878	943,5	57,5	25,2	96,5	155,3	96,6	88,6	68,4	135,7	25,2	105,0	45,4	44,1
1879	964,2	65,6	88,6	39,6	75,5	53,4	97,0	195,0	73,2	65,3	66,0	73,0	72,0
1880	1041,0	26,0	68,0	27,0	97,0	24,0	151,0	57,0	108,0	53,0	234,0	47,0	149,0
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
1874-80 (7)		54,9	72,5	71,3	70,4	59,1	96,0	109,3	94,6	73,6	85,8	75,7	76,6

Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.		Hiv.	Print.	Été.	Aut.
1874	542,5?	47,0?	153,8	191,5	150,2	1878	981,4	164,7	348,4	292.7	175,6
1875	941,3	220,5	74,6	371,4	274,8	1879	936,3	198,3	168,5	365,2	204,3
1876	953,7	203,5	198,5	285,5	266,2	1880	964,0	166,0	148,0	316,0	334,0
1877	1120,2	279,0	313,8	277,0	250,4	....	.....	.....	.....	.....	.....

Période.	Année.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)							
1874-1880 (7)	939,8	204,0	200,8	299,9	235,1	436,8	503,0

Pluviomètre de 0m504; altitude du sol, 207m.

Pluie semestrielle. Un peu plus d'eau pendant la moitié chaude (C.).

Pluie trimestrielle. Le printemps et l'été sont les extrêmes (R. VII)..

Pluie mensuelle. L'année peut être divisée en deux parties; l'une de 7 mois secs, de novembre à mai; l'autre de 5 mois pluvieux, de juin à octobre (septembre excepté); alors :

839,8 entre les 12 mois, donnent par mois 78,3
381,5 entre les 7 mois secs, id. 54,5
458,3 entre les 5 mois pluvieux, id. 91,7

Meurthe : Petites stations diverses : A, C, C'. — 1874-80.

Années.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantités annuelles et mensuelles.													
A. Phalsbourg, 335m. — M. Largiader, de l'École Normale. — 1878-80.													
1878	962,1	46,2	19,6	76,8	85,4	126,8	104,7	76,7	142,2	34,3	117,9	57,6	73,9
1879	929,6	78,3	80,8	14,9	66,3	43,6	101,6	190,2	81,1	45,9	65,0	91,6	70,3
1880	1039,3	0,0	87,3	44,7	99,6	22,3	126,1	81,3	77,6	70,5	214,2	62,6	153,1
C' Bisping, 246m. — M. Steil, éclusier. — 1874-78.													
1874	.....	21,1	11,5	31,0	15,8	35,2	92,1	50,9	....	51,6	50,3	47,1	89,6
1875	611,8	65,2	4,8	7,2	16,0	55,8	40,4	94,8	85,4	57,3	62,0	95,7	27,2
1876	801,1	15,2	115,2	106,0	25,6	40,9	62,2	29,0	72,2	157,2	29,7	81,0	66,9
1877	947,7	60,0	122,5	104,7	75,7	101,2	54,6	94,1	51,8	85,7	64,2	65,0	68,2
1878	855,2	40,0	22,8	81,8	....	.....	....	....	....	.....	....	....	....
C. Gondrexange, 270m. — Les surveillants du canal. — 1874-78.													
1874	578,5	6,1	12,8	22,0	18,0	40,8	69,0	55,0	58,4	61,0	46,4	63,1	125,9
1875	921,3	117,4	18,2	21,2	21 3	63,5	44,0	176,7	99,5	107,4	68,0	141,3	42,8
1876	926,8	19,4	155,8	128,2	31,8	22,5	101,0	51,8	57,2	142,0	32,6	90,8	93,7
1877	1098,2	76,9	142,8	110,7	73,3	84,9	127,8	99,9	45,3	80,6	82,9	78,5	94,6
1878	1176,3	76,9	39,0	105,0	....	....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....
Moyennes mensuelles de la période décennale.													
Phalsbourg..		41,5	62,6	45,5	83,8	64,2	110,8	116,1	100,3	50,2	132,4	70,6	99,1
Bisping		39,1	58,3	54.6	59,3	60,4	58,8	78,3	72,9	68,4	74,9	67,9	62,4
Gondrexange ..		63,2	68,3	62,5	68,5	57,9	95 9	96,8	84,4	77,7	92,3	84,3	91,3

Digitized by Google

Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.
Quantités annuelles et trimestrielles. (Ann. mét.)									
Phalsbourg.					**Gondrexange.**				
1878	888,2?	65,8?	289,0	323,6	209,8	1874	452,6?	18,9?	80,8	182,4	170,5
1879	933,2	233,0	124,8	372,9	202,5	1875	1004,4	261,5	106,0	320,2	316,7
1880	956,5	157,6	166,6	285,0	347,3	1876	875,9	218,0	182,5	210,0	265,4
Bisping.						1877	1097,3	313,4	268,9	273,0	242,0
1874	406,6?	32,6?	82,0	143,0?	149,0	1878	1174,6	210,5	387,6	.....	.....
1875	674,2	159,6	79,0	220,6	215,0						
1876	761,4	157,6	172,5	163,4	267,9						
1877	946,4	249,4	281.6	200,5	214,9						
1878	881,2	131,0	319,6	.....	.....						

Stations.	Périodes.	Années.	Hiv.	Print.	Été.	Aut.	1/2 froide.	1/2 chaude.
Moyennes annuelles et trimestrielles de la période décennale. (Ann. mét.)								
A Phalsbourg.	1878-1880 (3)	977,1	203,2	193,5	327,2	253,2	451,7	525,4
C' Bisping.....	1874-1880 (7)	755,3	159,8	174,3	210,0	211,2	357,2	398,1
C Gondrexange	1874-1880 (7)	943,1	222,8	188,9	277,1	254,3	461,9	481,2

A. **Phalsbourg** C. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 81,4; 5 mois secs, 59,5; 7 mois pluvieux, 97,1.

C' **Bisping** C. II. *Pluie mensuelle :* moy. 62,9; 6 mois secs, 54,9; 6 mois pluv., 71,0.

C. **Gondrexange** C. VII. *Pluie mensuelle :* moy. 78,6; 5 mois secs, 64,1; 7 mois pluvieux, 89,0.

Rectifications principales signalées par M. le pasteur E. Dietz.

Page 195, ligne 8, La Melkerei, ferme, *lisez* maison forestière.
P. 198, Strasbourg, M. Hipp; pluviomètre, de 0m225; altitude du sol, 140m.
P. 201, Strasbourg, M. Winnecke, directeur de l'Observatoire; M. Schur, professeur.
P. 203, Burbach, M. Schierer, instituteur.
P. 206, La Rothlach, M. Schweighaüser.
P. 208, les deux colonnes de chiffres du pluviomètre sont à transposer.
P. 210, Le Logelbach, le pluviomètre est sur le toit de la fabrique.
P. 213, Münster, le pluviomètre est à 1m50 et à l'altitude de 377m.
P. 222, Thionville, pluviomètre, de 0m225 à 2m10; altitude du sol, 155m.

				Lisez.						Lisez.
Pag. 197. Ueberach.	1870	année	579,3	519,3	P. 213. Ste-Marie..	1875	mars	23,5	30,0
—	1872	année	813,3	819,3	—		année	1267,2?	1293,7
—	1875	année	561,2	597,3	—		hiv.	340,1	360,1
—		juillet	94,5	103,4	—		print.	102,1?	106,6
P. 199. Neudorf..	1875	année	969,2	769,2	P. 215. Münster...	1875	octob.	.....	70,4
P. 200. —	1876	avril	20,0	28,7	—		nov.	.....	195,4
P. 203. Obernai...	1878	févr.	22,7	20,7	P. 216. Wesserling	1879	année	1475,0	1425,0
Hohwald..	1872	déc.	.....	108,5	—		sept.	113,0	115,0
P. 210. Le Logelb.	1871	année	403,0	397,0	P. 217. Huningue.	1880	année	699,8	759,8
—	1876	juin	25,0	125,0	P. 218. Willer....	1880	année	1622,3	1422,3
P. 212. Mulhouse..	1878	année	740,0	743,5	P. 221. Jouy-aux-Arc.	1879	juin	89,3	80,3
—		octob.	105,3	108,8	P. 222. Thionville.	1874	année	460,5	450,5
—	1880	octob.	179,0	189,0	—		oct.	35,4	25,4
Altkirck ..	1879	année	838,3	898,3	—	1875	année	644,4	654,7
—	1880	année	812,1	872,1	—		juin	105,0	115,3
—	1879	année	886,8	946,8	—	1879	année	683,9	730,6
—		été	212,2	272,2	—		févr.	37,3	84,1
—	1880	année	721,7	781,7	P. 225. Lorquin...	1872	nov.	210,0	216,0
—		aut.	199,2	259,2	—	1873	août	78,0	98,0
P. 213. Ste-Marie..	1873	année	1121,2	1104,7	—	1875	mai	85,0	90,0
—		janv.	68,4	63,4	—	1877	déc.	90,0	130,0
—		févr.	75,3	67,3	—	1879	année	1385,0	1412,0
—		avril	192,1	188,6	—	1880	année	1320,0	1303,0
—	1875	année	1179,4	1205,9	P. 227. Rothau...	1873	août	67,4	57,5

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du 24 avril 1884.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

L'Académie s'est réunie, à huit heures du soir, dans la salle de ses séances publiques. La plupart de ses membres étaient présents. La société bordelaise avait répondu avec empressement à l'appel de l'Académie, aussi l'affluence était considérable.

M. le Président donne lecture d'un discours dans lequel il rappelle les conditions qui étaient autrefois requises pour devenir architecte à Bordeaux.

M. Louis Boué donne lecture d'un poème : *Le Cardinal Donnet.*

M. Labraque-Bordenave, secrétaire général, présente le rapport annuel des travaux de l'Académie, proclame les noms des lauréats et exprime les regrets de la Compagnie au sujet de divers membres décédés depuis la dernière séance publique.

En remettant les médailles aux lauréats, M. le Président leur adresse des félicitations au nom de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE

de la séance publique du 24 avril 1884

prononcé par M. Ch. DURAND, Président.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Appelé, par l'usage, à prendre le premier la parole dans cette séance, je m'en servirai d'abord pour vous remercier d'avoir bien voulu vous rendre à l'invitation de l'Académie et de lui avoir ainsi donné un nouveau témoignage de la constance de vos sympathies.

Mais ce devoir n'est pas le seul que j'aie à remplir envers vous, et l'impitoyable usage veut encore que le président vous adresse *un discours!* Bienheureux ceux de mes collègues pour lesquels il est aisé d'accomplir cette obligation, à laquelle j'aurais, pour ma part, voulu pouvoir échapper. Je n'ai pas le don précieux de l'éloquence, et vous voudrez bien ne pas m'en savoir mauvais gré. Vous me tiendrez donc quitte du discours solennel, et c'est en termes plus familiers que je vous prie de me permettre de vous entretenir de ce que je sais le moins mal, de l'*Architecture* ou plutôt de l'*Architecte*.

Ne croyez pas cependant que je sois assez osé pour entreprendre une définition de ce que c'est aujourd'hui qu'*un Architecte*. Je serais taxé de partialité si j'en disais beaucoup de bien, et on ne me croirait pas si j'insinuais quelques réserves, si modérées qu'elles pussent être.

Digitized by Google

Je me bornerai donc à faire un retour dans le passé, et je tâcherai de vous dire comment on devenait architecte à Bordeaux, il y a moins de cent ans.

La corporation des *maîtres-maçons-architectes, jurés-experts, contrôleurs des bâtiments, intendants de maçonnerie de la ville et fauxbourgs de Bordeaux*, ainsi que les qualifie l'édition de leurs statuts publiée en 1787, faisait partie de ces corps de métiers dont l'origine est aussi ancienne que l'histoire, qu'on retrouve dans tous les temps comme dans tous les pays, et qui ne font que se modifier alors qu'ils semblent disparaître. Nous assistons, en ce moment, à l'une de ces évolutions, par le fait de la constitution des Syndicats professionnels.

Il convient de remarquer, dès le début, une différence capitale entre les maîtres-maçons-architectes d'autrefois et les architectes d'aujourd'hui. Les *maîtres* ne séparaient pas autant que nous l'art du métier; ils les menaient de front avec une égale sollicitude.

Des documents anciens nous les montrent exécutant des travaux, fournissant des matériaux, payant les ouvriers; faisant, en un mot, l'œuvre de celui que nous appelons l'entrepreneur. Mais les projets qu'ils exécutaient, c'étaient eux qui les avaient dressés. C'est aux maîtres-maçons-architectes que nous devons ces monuments grandioses, ces riches maisons, ces édifices de toutes sortes qui décorent nos villes, et dont plus d'un éveille à bon droit l'envie des architectes modernes. Je n'en citerai qu'un exemple, après lequel il serait superflu d'insister.

Lorsque Victor Louis éleva notre Grand-Théâtre, il n'avait pas d'entrepreneur. C'étaient lui et les compagnons sous ses ordres qui faisaient directement tout exécuter, qui pourvoyaient à tout : commandant la pierre, les bois,

Digitized by Google

les fers; les faisant ouvrer et mettre en place; payant les rôles de journées. En même temps, ils préparaient tous ces détails, ces dessins magnifiques que vous avez vus réunis, il y a quatre ans, à l'occasion du centenaire de l'inauguration du monument. Vous voyez qu'il y a eu pas mal de changements depuis, au moins dans la forme.

Je ne rechercherai pas si les choses en valaient plus ou moins; j'essaierai seulement de vous dire comment se faisait l'éducation professionnelle de nos anciens maîtres en province. Elle était réglée non pas seulement par l'usage, mais encore par les statuts de la corporation et il fallait en franchir successivement tous les degrés : apprenti, compagnon et maître; voilà les étapes qu'il fallait parcourir.

Les Archives départementales de la Gironde ont conservé une partie des registres des corporations contenant les renseignements les plus curieux; bien qu'incomplets, ces registres sont une mine féconde qu'il serait intéressant de voir exploiter un jour par un érudit; il faut faire des vœux pour qu'un de ces esprits investigateurs, qui abondent autour de nous, entreprenne de nous donner ainsi un *Livre des Métiers à Bordeaux*. Avec les documents conservés aux Archives, il pourra consulter le volume des Statuts de Bordeaux et il ne devra pas oublier les minutes des notaires, si abondantes et si curieuses.

C'est dans ces divers documents que j'ai relevé ce que je vais vous dire des apprentissages.

C'était toute une affaire; le contrat solennel, officiel, public, nous le prouve; il n'était pas spécial aux apprentis-maçons, ce contrat par-devant notaire; on en passait pour toutes les professions, même pour celles qui étaient exercées par des femmes.

Digitized by Google

Dans ces actes, le maître et l'apprenti s'engagent formellement l'un envers l'autre. Le jeune homme ne traite pas seul; il est assisté de son père, d'un parent ou d'un ami qui le cautionne et y engage son bien. Toutes les conditions de l'apprentissage, sa durée, sa nature, sont stipulées avec le plus grand soin.

Le plus souvent, l'apprenti entre dans la maison du maître, dont il devient le commensal. Il est logé, nourri, soigné, vêtu et chaussé, au moins en partie. Il *travaillera* avec le maître, il *veillera* à ses intérêts, sa caution répondant des suites de sa négligence ou de sa faute.

La durée de son stage est stipulée dans l'acte; elle est généralement de trois ans; il en est de même de la quotité d'une petite rétribution en argent, ordinairement de 100 à 150 livres, qu'il paiera au maître, une fois pour toutes.

Les obligations du maître envers l'apprenti ne sont pas moins étroitement définies. Il veillera sur lui comme sur son fils; aura soin de sa bonne conduite; il l'instruira de son mieux : *il lui apprendra,* dit un de ces actes, *au mieux de son pouvoir, ladite maçonnerie et tout ce qui le concerne pour tailler la pierre; il lui enseignera le métier de maçon et d'architecte, ainsi qu'à faire des plans et des dessins.* En un mot, il en fera un artiste en même temps qu'un ouvrier.

Voici le jeune homme à l'œuvre. Levé tôt, il parcourt les chantiers du maître et en prend soin; en même temps qu'il se familiarise ainsi avec la pratique, en voyant travailler et en travaillant lui-même, le maître lui apprend la théorie, la coupe de pierre, la façon des maçonneries et aussi la composition et le rendu des projets.

Trois ans pour tout cela ce n'était guère, dira-t-on. Attendez; ces trois ans-là ne suffiront pas pour faire de

Digitized by Google

l'apprenti un maître : c'est la première période de son éducation; c'est son *instruction primaire*, qui sera continuée et développée plus tard.

Les trois ans sont écoulés et deux voies s'ouvrent devant l'apprenti d'hier, qui aujourd'hui est ouvrier.

Il peut demeurer chez son maître, trois ans encore; alors on le recevra à subir les épreuves de la maîtrise. Pendant cette seconde période, il sera payé suivant sa capacité.

Si plus d'indépendance le tente, il est libre; il peut partir pour *faire son tour de France*. Ainsi, il complètera, par la comparaison, l'éducation déjà acquise; il se familiarisera avec les matériaux et les procédés des contrées lointaines. Léger d'argent et de bagage, il suivra sa fantaisie dans ce voyage; à moins que la renommée d'une école ou d'un maître n'attire le jeune homme. N'oublions pas qu'en même temps que dans le métier il doit se perfectionner dans l'art; car le terrible examen de la maîtrise lui demandera compte de l'un et de l'autre. Il lui faut donc travailler, le jour pour vivre, le soir pour s'instruire.

Il faut reconnaître que ce rude labeur ne s'accomplissait pas dans l'isolement. Vous avez tous souvenir de ces cortèges chantants et enrubannés, accompagnant, au sortir de la ville, un ouvrier qui change de résidence : ce sont des *compagnons* qui *font la conduite* à l'un des leurs, dont l'arrivée prochaine est déjà annoncée aux camarades de la ville où il se rend. A son arrivée, il ira chez *la Mère*, au point de réunion des ouvriers de même métier. Il est encore inconnu, mais il sera reçu en camarade, en frère; on se préoccupera de lui trouver du travail, de *l'embaucher;* s'il est malade ou sans ouvrage, il trouvera secours et crédit, où qu'il se trouve, à la seule condition qu'il soit à

Digitized by Google

portée d'un compagnon comme lui : l'institution date de loin et n'est pas près de disparaître, quelques modifications qu'elle ait subies et qu'elle subira encore.

On comprend sans peine combien il importait à notre voyageur de s'assurer le bénéfice de cette solidarité, de cette fraternité véritable, qui faisaient une famille des compagnons de même métier.

Mais pour devenir *compagnon*, il fallait en être digne, et ce n'était pas le premier venu que celui qui pouvait hautement se parer de ce titre envié; avant tout il fallait faire preuve de sa capacité et passer un véritable examen, pratique et théorique, pour avoir le droit de porter les *couleurs* et la *grande canne de compagnon*.

Mes souvenirs remontent assez haut pour que je me rappelle avec quelle déférence on traitait, dans les travaux, ces vieux compagnons, ouvriers d'élite, l'orgueil, le conseil et le modèle de leurs camarades.

Mais on se lasse de voyager, il faut penser au retour. L'ancien apprenti, devenu compagnon expérimenté, songe à conquérir la maîtrise. Pour y arriver, il revient au pays; il y a fait choix du maître qu'il doit servir deux ans pour acquérir droit aux lettres de bourgeoisie qu'il devra demander à la Jurade, et qui ne lui seront accordées qu'après qu'on se sera assuré de sa moralité et qu'il est, comme disent les statuts, *de bonne vie et honnête conversation, non convaincu de chose reprochable.*

Enfin, le temps est écoulé; le compagnon devenu bourgeois demande à faire son chef-d'œuvre.

Les syndics assemblent la corporation des maîtres et, après mûre réflexion, on arrête le programme du chef-d'œuvre que le candidat devra accomplir. Ce chef-d'œuvre sera, par un des jurats, jugé en présence des quatre syndics et de quatre maîtres, délégués à cet effet,

Digitized by Google

après que le compagnon aura été longuement interrogé sur l'architecture et la maçonnerie.

Je ne sais si on se fait généralement une idée juste de ce que c'était que ce chef-d'œuvre des maîtres-maçons : je ne le crois pas et j'avoue que j'ai été singulièrement surpris en retrouvant, dans les registres de la corporation, des programmes à faire pâlir les logistes du grand prix de Rome, ou tout au moins dignes de leurs plus sérieuses méditations.

L'épreuve portait autant sur la pratique que sur la théorie. Les problèmes les plus ingénieusement compliqués de la stéréotomie y étaient abordés : un bon élève de mathématiques spéciales serait justement loué d'avoir bien tracé les épures des constructions délicates et savantes que nos aspirants devaient tailler en petit volume.

En ce qui est de la partie que nous appelons plus particulièrement « artistique », les programmes sont d'une élévation inattendue. Jugez-en par quelques exemples :

Un bâtiment pour les États-Généraux;

La façade d'un Palais;

Une Pyramide décorée de trophées;

Des Fontaines;

Des Portiques;

Et jusqu'à des *Bains romains!*

Qui, dans l'humble apprenti, dans le modeste compagnon, eût songé qu'il pouvait y avoir l'étoffe d'un artiste susceptible d'aborder ces grands programmes, dignes de notre école des Beaux-Arts? Qui donc eût songé que dans ces maîtres bordelais, que ne rebutait aucun des labeurs de la pratique, il y avait des professeurs et des juges pour de pareils travaux?

Enfin l'épreuve a été heureusement subie. Le compa-

Digitized by Google

gnon a fait preuve d'instruction et accompli son double chef-d'œuvre. Il l'a fait loyalement et nul ne l'a aidé. Surveillé par le maître, dans le logis duquel il a été comme *mis en loge*, il n'a tenté nulle supercherie; car, non seulement il a foi en lui-même et se sent à la hauteur de sa tâche, mais il sait qu'on ne lui pardonnerait pas une fraude et qu'il courrait le risque de recommencer l'épreuve, peut-être d'en être exclu et déclaré indigne de la tenter jamais : les Archives, impitoyables, ont conservé les noms de ceux auxquels semblable tentative de tromperie a valu pareil châtiment.

Le voilà donc *maître*, investi de tous les privilèges et aussi chargé de tous les devoirs de la maîtrise.

Permettez-moi de ne pas le suivre plus loin.

J'ai épuisé la tâche que je m'étais imposée et je ne vous dirai pas ce qu'était la vie des maîtres. Ce sujet vaut cependant bien la peine d'être traité; mais il m'entraînerait au delà des bornes nécessaires de cette causerie et lasserait votre bienveillance.

J'ai voulu seulement vous dire, d'après des documents certains, ce qu'était alors l'initiation dans un art important. Bordeaux nous offre assez de belles œuvres des siècles derniers pour nous convaincre que l'éducation artistique y était sérieusement faite et suffisait à développer des talents remarquables et d'un ordre plus élevé qu'on ne l'imaginerait, si on se bornait à considérer la rareté des écoles officielles et la difficulté des voyages, dans ces temps qui nous touchent presque et qui semblent cependant si loin de nous.

Mais ceux qui se sont occupés d'études historiques n'auront garde de perdre de vue combien nous sommes, en général, mal instruits des faits de la vie ordinaire dans les temps passés, si près qu'ils soient de nous. La

Digitized by Google

raison en paraît bien simple : qu'importait la vie de ces artistes-ouvriers, sinon à eux-mêmes? Leurs statuts, leurs délibérations, précieux pour eux, n'inquiétaient guère les historiens, plus soucieux d'une épopée sanglante que de l'enseignement des arts.

Le populaire a eu naturellement peu de chroniqueurs, et nous ne connaîtrions guère les conditions de son existence, sans ce vigoureux courant d'études qui, de plus en plus, pousse les érudits à en rechercher les traces dans ces documents écrits, dans ces papiers particuliers, dont la réunion constitue comme un trésor national, où chacun peut puiser à son gré et où sommeille encore une des parties les plus intéressantes de l'histoire vraie de notre cher pays et de tout ce qui a fait sa véritable gloire, sa véritable grandeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CARDINAL DONNET

POÈME

PAR M. LOUIS BOUÉ

I

Celui qui meurt et laisse en deuil l'Académie,
D'ordinaire, est loué par une voix amie;
Mais ce grand mort, qu'au fond de mon cœur je revois,
Devrait être loué par une grande voix.

Quel héros! Le chanter, n'est-ce pas vous complaire?
Il fut si cher à tous, il fut si populaire!
Chacun, dans un élan qui n'était point banal,
Ne savait le nommer que le bon Cardinal.

Depuis qu'on a scellé sa pierre sépulcrale,
Pontife, il eut son hymne en pleine cathédrale;
Protecteur de mainte œuvre, auteur de maint secours,
Il fut pleuré partout dans de touchants discours.

Est-il un corps savant, au sein de la contrée,
Qui, frappé par sa mort, ne l'ait pas déplorée?
Or, je viens, puisqu'il fut un des nôtres aussi,
Comme on en parle ailleurs, vous en parler ici.

Digitized by Google

Malgré ce qu'on a dit déjà, la renommée
Doit encore une page à sa mémoire aimée;
Malgré ce qu'on a fait, on n'a point trop vanté
Son zèle, son esprit et surtout sa bonté.

Il faudrait souvent prendre et déposer la plume,
Il faudrait entasser volume sur volume,
Joindre, à mille labeurs, mille labeurs nouveaux,
Pour retracer sa vie et compter ses travaux.

Je veux donc lui tresser une simple couronne.
— Ce n'est point l'immortelle ou l'or qui l'environne,
C'est l'humble violette, invisible aux passants. —
Je veux, sur son tombeau, brûler un grain d'encens.

Je veux, d'un trait rapide, esquisser son image.
Je veux dire aujourd'hui, dans un modeste hommage,
En louant de la foi ce vaillant défenseur,
Que sa force ici-bas fut faite de douceur.

II

Sa trace, parmi nous, est loin d'être effacée...
Ne l'avez-vous pas tous présent à la pensée?
Ah! ceux qui l'ont connu sont d'un nombre infini :
Qui n'a-t-il pas aimé? qui n'a-t-il pas béni?
Que de vertus! Comment n'en omettrais-je aucune?
Vos mémoires n'auront qu'à combler la lacune.
D'autres ont peint l'évêque, au pied des saints autels,
Célébrant le Très-Haut, exhortant les mortels,
Aux jours de fête où l'orgue entonnait des cantiques,
Sous les arceaux romans, sous les voûtes gothiques.
Ils l'ont dépeint, au sein du cortège sacré,
Assis sur le velours d'un trône; ils ont montré

Digitized by Google

Ce ministre de paix, ayant juste la taille
Du guerrier qu'en ce siècle illustra la bataille,
Rempli de noble grâce et plein de majesté.
L'orateur, l'écrivain, nous l'ont représenté,
— Lui devant qui s'ouvraient les plus sombres chaumières, —
Au milieu de la foule, au milieu des lumières,
La tête haute, ceint d'un pur rayonnement,
Lorsque les carillons sonnaient joyeusement,
Lorsque, foulant les lys, les roses, le feuillage,
Et, laissant à sa suite un magique sillage,
Avec la mitre au front, avec la crosse en main,
Revêtu des splendeurs du costume romain,
Il passait, d'un air grave et d'une marche lente,
Dans les plis ondoyants de sa traîne opulente !
Quel que soit le profit et quel que soit l'attrait
Que puisse offrir encore un semblable portrait,
Je n'ai qu'un seul désir, c'est de faire apparaître
Plutôt l'homme au cœur d'or que le vénéré prêtre,
L'homme qui conserva, — rendons-lui ce tribut, —
Pour moyen l'indulgence et l'union pour but;
Oui, l'homme ouvert à tous, compatissant, affable,
Dont l'histoire a souvent le charme de la fable.
Combien étrangement parfois on le jugea !
A sa trentième année, il semblait vieux déjà,
Dès qu'on apercevait sa blanche chevelure;
Mais, grâce à sa gaîté, grâce à sa vive allure,
A sa verve gauloise, à ses propos plaisants,
Il semblait jeune encore... à quatre-vingt-six ans !
Même avant d'exercer le divin ministère,
Jadis, il professa sous l'œil d'un maître austère.
Belley le vit alors, prodiguant son savoir,
A la folle jeunesse enseigner le devoir.
Parfait commencement, utile apprentissage,
Pour guider l'homme mûr qui n'est guère plus sage,
Car souvent il veut faire aussi ce qu'on défend,
Car souvent l'homme est moins docile que l'enfant.

Digitized by Google

Bientôt, le jeune abbé, dans son ardeur immense,
N'aspira qu'à prêcher l'amour et la clémence.
Que de maux allégés, que de conversions,
Pendant qu'il s'adonna sans trêve aux missions!
Il n'eut, pour triompher, qu'à se montrer en chaire.
Son aimable éloquence aux foules était chère.
Sa parole ignorait les éclats véhéments,
Les soubresauts fougueux, les fiers emportements;
C'était l'heureux écho d'une exquise tendresse,
Plus suave qu'un chant, plus doux qu'une caresse...
Elle était loin d'avoir ces terribles élans
Que du Rhône sans cesse ont les flots turbulents,
Ces flots exaspérés, bouillonnant de colère;
Mais elle rappelait plutôt, brillante et claire,
La Garonne paisible, aux alentours fleuris.
Qui devait, plus que nous, en connaître le prix?
A ce prédicateur cherchant la vie obscure,
Irigny réservait une modeste cure.
La révolte soudain gronda. L'abbé Donnet,
Qui ne condamnait point, qui toujours pardonnait,
Dès ses premiers accents, dès son premier sourire,
Fut bien vite acclamé, lui qu'on voulait proscrire.
Comment foudroya-t-il l'émeute aux rangs épais?
Il lui tendit les bras : tout rentra dans la paix.
De même, il sut, au cours de sa longue carrière,
Des partis, trop nombreux, abaisser la barrière;
Et, dénonçant l'erreur, domptant l'impiété,
Encourager le faible et calmer l'exalté.
Apôtre au cœur ardent, à l'âme débonnaire,
Dieu voulut que, deux fois, il fût missionnaire.
Quels prodiges nouveaux! On s'attache à ses pas,
On veut le voir, l'entendre... Il ne se lasse pas
De changer d'horizons, de climats, d'auditoires,
Ajoutant constamment victoires aux victoires :
Un lion, devant lui, semble un agneau soumis,
Ceux qui se haïssaient ne sont plus ennemis;

Digitized by Google

Il menace, on s'incline; il absout, on l'adule;
Il prouve, sa parole a vaincu l'incrédule.
Du zèle évangélique, ô merveilleux effet!...
Écoutez maintenant un incroyable fait.
L'orateur est debout. Il domine, il captive
L'assistance empressée et toujours attentive.
Tout à coup, il chancelle, il tombe... A ses côtés,
Les fidèles, d'un bond, se sont précipités.
Ciel! d'un spasme effrayant cette chute est suivie :
Pas un mot, pas un geste, aucun signe de vie.
La stupeur fait bientôt place à l'affolement,
Lorsque le glas sinistre, au morne tintement,
Annonce qu'il n'est plus d'espoir. Pour tous, quelle heure!
On veut encor douter, on s'interroge, on pleure;
On veut encor douter, mais l'insensible airain
Dit le fatal arrêt du Juge souverain.
O désolation! on court au sanctuaire.
On court s'agenouiller près du lit mortuaire.
Là, gît le froid cadavre, en sa rigidité,
Baigné d'une lugubre et tremblante clarté.
L'évêque, à son chevet, courbe le front et prie;
Son ton grave, au bruit sourd des psaumes, se marie.
En vain, le peuple entier réclame-t-il accueil.
Le temps presse... On a pris mesure du cercueil.
Un cercueil! pour qui donc? Cette triste journée,
Par de joyeux transports, doit être terminée.
Que l'église, où le deuil fait de sombres apprêts,
Cherche les ornements à l'éclat le plus frais!
Que l'autel se transforme en corbeille fleurie!
Oui, que le glas se change en claire sonnerie!
Celui qu'on croyait mort est désormais vivant.
Regardez-le renaître et, soudain se levant,
Lui-même rassurer l'assistance, ô magie!
Durant cette profonde et longue léthargie,
Il avait tout perçu, tout vu distinctement,
Sans pouvoir dire un mot ou faire un mouvement.

Digitized by Google

Circonstance à la fois émouvante et bizarre :
Quel Dieu ressuscita ce moderne Lazare?
— Le son d'une voix chère... Aux accents d'un ami,
Son cœur ayant vibré, son être ayant frémi,
Du flambeau de ses jours se ralluma la flamme.
Qu'il était loin d'avoir exhalé sa belle âme,
Lui qui devait, prêt aux devoirs, prêt aux combats,
Encore soixante ans, demeurer ici-bas!
Reparaissant en chaire, il rendait des oracles.
On eût dit qu'il semait sur ses pas les miracles.
Lorsqu'il parlait d'un monde, aux hommes, inconnu,
Il semblait, à leurs yeux, en être revenu.
Suivons-le : le voici curé de Villefranche.
Son abord séduisant et sa nature franche
Le feront, comme ailleurs, révérer promptement.
Quelle mâle énergie et quel beau dévoûment!
La rivière gonflée, ayant franchi la rive,
Au milieu de la nuit, jusqu'à la ville, arrive;
Elle s'étend, s'étend, et ses flots élargis
Inondent les chemins, submergent les logis.
On n'entend, à travers l'épaisseur des ténèbres,
Que des écroulements et des clameurs funèbres.
Qui se hasarde aux bords que l'eau vient ravager?
Qui donc paraît partout où paraît un danger?
C'est le brave curé sur sa bonne monture.
Il apprend que, là-bas, s'effondre une toiture,
Et qu'un père et son fils ensemble vont périr.
Au mépris de sa vie, il y veut accourir...
Il prend l'un dans ses bras et jette l'autre en croupe.
Tous trois gagnent ainsi le bord : sublime groupe!
Le noble sauveteur affronte hardiment
La muraille ébranlée et le fleuve écumant.
A l'entraîner au loin, sa fougue est toujours prête.
On tremble pour ses jours, mais en vain on l'arrête...
Aussitôt qu'il distingue une plainte, un sanglot,
Il pousse son cheval plus avant dans le flot;

Digitized by Google

Aussitôt qu'une voix se lamente, il se dresse,
Dissipant la terreur, consolant la détresse.
Exténué, meurtri, mais d'ardeur encor plein,
Il fend l'eau pour ouvrir l'écluse d'un moulin.
L'onde, que ce barrage avait là contenue,
S'engouffre au sein du vide et soudain diminue.
L'intrépide héros, ruisselant et glacé,
Cesse d'agir enfin quand la crainte a cessé.
Sa valeur est par tous maintes fois applaudie.
Trois mois plus tard, éclate un horrible incendie.
La flamme échevelée, empourprant l'horizon,
Embrase, en un clin d'œil, une immense maison.
A peine l'infernal fléau vient-il de naître,
Qu'une rouge lueur emplit chaque fenêtre...
Qui donc, ayant deux fois apporté son concours,
Se prodigue lui-même et conduit les secours?
C'est lui, c'est toujours lui, ce prêtre magnanime!
Guidant les travailleurs que son exemple anime,
Il court, il vole, il est partout en même temps.
Grâce à ses ordres prompts, à ses efforts constants,
Le feu ne ronge plus que de rares parcelles.
La fumée, étouffant les gerbes d'étincelles,
Tournoie, où flamboyait l'effroyable brasier.
Tous d'applaudir encore et de s'extasier!
Le bon abbé rassemble ensuite au presbytère
Des hommes résolus qu'aucune peur n'atterre;
Puis, formulant un vœu, leur démontre comment
Ils devraient se ranger sous un commandement.
On adopte l'heureux projet qu'il préconise,
Et, le jour où le corps des pompiers s'organise,
Tous veulent rendre hommage au courageux curé
Qu'au milieu des périls ils avaient admiré,
Agile comme un ange et fort comme un athlète.
Ne pouvant lui donner la hache et l'épaulette,
Ils lui votent, du moins, un titre solennel,
A l'unanimité, l'acclamant colonel!

Digitized by Google

Des titres plus brillants ont été son partage,
Mais peut-être que nul ne l'émut davantage.
On dit qu'il choisissait, depuis lors, tous les ans,
Des produits de son crû, savoureux, bienfaisants,
Qui, de ses chers sapeurs, savaient trouver l'adresse,
Et, de la Sainte-Agathe, augmentaient l'allégresse.
C'était pour des pompiers un précieux cadeau :
Un peu de vin doit plaire à qui puise tant d'eau !
Villefranche, en des jours de crise populaire,
Des jours dont trop souvent pour nous se rouvrit l'ère,
Vit son sein envahi, vit son peuple excité
Par des bandits, rebut de la grande cité.
Le curé, tenant tête encore à cet orage,
De ces loups forcenés calma bientôt la rage.
Pour disperser l'émeute, immonde tourbillon,
Son seul aspect fut plus puissant qu'un bataillon...
Ah ! quels adieux lui fit la ville consternée,
Lorsque ailleurs l'appela sa haute destinée,
Lorsqu'il fut, des sommets se rapprochant ainsi,
Élu coadjuteur du siège de Nancy !
Moins de deux ans après, quand notre diocèse,
Sous Louis d'Orléans et sous Grégoire-Seize,
Pleurait un séraphique, un céleste prélat,
Il n'en était pas un qui mieux lui ressemblât.
Bordeaux a souvenir de l'époque lointaine
Où, nouvel Archevêque et Primat d'Aquitaine,
Dans notre métropole, il entra rayonnant.
Que pourrai-je de lui vous dire maintenant?
Quel acte révéler à la foule attendrie?
Ce qu'il a fait, chacun le sait, chacun le crie.
Saurais-je rappeler ses bienfaits tout entiers?
Interrogez plutôt les murs et les sentiers.
Oui, vous-mêmes, parlez, riches ou pauvres rues,
Qu'il avait tant de fois, tant de fois parcourues;
Parlez, vastes cités, parlez, humbles hameaux,
Où sa vue a souvent adouci bien des maux;

Digitized by Google

Granit de nos coteaux, sable de nos rivages,
Vous, fertiles vallons, et vous, forêts sauvages,
Vous que créa son souffle, ô monuments divers,
Dont le nombre à bon droit étonne l'univers,
Parlez aussi; parlez, profondeurs de l'espace,
Attendant vainement qu'il passe et qu'il repasse;
Et vous qu'il a chéris, et vous qu'il a comblés,
Parlez donc mieux que moi, parlez bien haut, parlez!
Dites, dites encor combien notre contrée
Se sentit et de joie et d'orgueil pénétrée,
Le jour où ce pasteur, si cher à son troupeau,
Prit la robe écarlate et prit le grand chapeau!
Quel homme appartint plus à tous sans différence?
Jamais esprit humain n'eut plus de tolérance.
Dieu, pour pétrir cette âme, en ses profonds desseins,
A mêlé ce qu'il met dans les âmes des saints,
Dans les âmes des preux, dans les âmes des mères.
Loin d'y laisser tomber les passions amères,
Il voulut la former comme l'âme des siens,
Comme l'âme qu'avait l'apôtre, aux temps anciens.
Permettez qu'une scène et naïve et touchante
Confirme la bonté du héros que je chante.
J'en fus jadis l'heureux témoin. Ce simple trait,
Du meilleur des prélats, résume le portrait.
Sous mes yeux, il me semble encor qu'il se promène,
Entre les frais gazons de son riant domaine.
Aux abords d'un étang, à demi recouvert
De l'ombre qu'en été répand un bosquet vert,
Il s'arrête, à l'abri de la chaleur torride;
Puis, émiette du pain sur l'onde qui se ride :
Ce frisson fait trembler, dans les reflets de l'eau,
Et le chêne vivace et le frêle bouleau.
Le doux vieillard alors répète un léger signe.
Aussitôt, revêtu de neige, accourt un cygne
Qui, franchissant du lac le miroir transparent,
Vers l'aimable Archevêque, à la nage, se rend...

Digitized by Google

Lustrant son blanc plumage, il glisse, il glisse, il glisse,
Au milieu du bassin de cristal, d'acier lisse;
Et, tandis qu'il s'avance, on voit mille plis bleus
S'enlacer arrondis en cercles onduleux.
Il arrive. Quels cris et quels battements d'ailes!
Ainsi, le Cardinal gagnait tous les fidèles,
Les attirant à lui par son aménité,
Par sa miséricorde et par sa charité.
Qui fut plus généreux? On abusait, n'importe?
Chaque fois qu'on frappait, large s'ouvrait sa porte.
Dans les malheurs publics ou les revers privés,
Quels réparables sorts n'a-t-il pas relevés?
Il ne trouvait jamais de demande importune.
Tel qu'il livrait son cœur, il livrait sa fortune.
Nul de nous n'a connu les aumônes qu'il fit...
Le ciel en eut la liste, et l'homme, le profit.
Qui s'intéressa plus aux êtres sans défense?
Quel père a plus voué de tendresse à l'enfance?
Nous vîmes, se mêlant aux peuples prosternés,
Cet imposant vieillard sourire aux nouveau-nés.
Que de blonds chérubins, radieuses guirlandes,
Entourèrent ses pas, jusqu'au fond de nos landes!
Que de candides fronts, pressés sur son chemin,
Il a, durant sa vie, effleurés de la main!
Les hôtes, dont la grâce embellit le bocage,
Eux que le chasseur guette, eux qu'enferme la cage,
Semblaient avoir, émus de leur sort malheureux,
Chargé ce protecteur d'intercéder pour eux.
Ah! comme il défendit leur fragile couvée,
Par de cruelles mains trop souvent enlevée!
Il n'a pas craint, au sein des conseils de l'État,
De flétrir sans relâche un pareil attentat.
Oui, ce juste — acharné contre le braconnage,
Contre cet incessant et criminel carnage,
Œuvre du plomb rapide ou des traîtres réseaux, —
Se fit, à la tribune, avocat des oiseaux.

Digitized by Google

Il resta le soutien de la famille ailée,
Voulant que la campagne en demeurât peuplée;
Tout joyeux de laisser aux branches, aux buissons,
Et leurs nids printaniers et leurs folles chansons.
Qu'il aimait les trésors de la belle nature!
Qu'il aimait à fêter surtout l'horticulture!
Il disait que jamais clairvoyant jardinier
N'avait douté de Dieu, n'avait pu le nier.
Il ne concevait pas un jardinier athée,
La puissance suprême étant manifestée
Dans cette chose frêle et charmante, la fleur,
Ravissante de forme et riche de couleur :
Son flexible calice, où tremble la rosée,
Fait pâlir sur l'écrin une perle irisée;
C'est une urne légère, à l'exquise senteur...
La merveille elle-même atteste son auteur.
Notre apôtre était-il, avec indifférence,
Témoin du repentir, témoin de la souffrance?
Que de fois, éloigné du faste des châteaux,
Il courut aux prisons, courut aux hôpitaux,
Prodiguant, au captif, l'oubli des lourdes chaines;
A l'infirme, l'espoir des guérisons prochaines!
Dès qu'il laissait entendre un mot réconfortant,
L'un se croyait plus libre et l'autre mieux portant.
Pour lui, point de distance et point de lassitude!
Rien n'arrêtait l'essor de sa sollicitude.
Jour et nuit, constamment, le cardinal Donnet
Partait, reparaissait, repartait, revenait...
Que de courses, grand Dieu! d'incessantes tournées,
Recommençant toujours, à peine terminées!
Souvent, il semblait être encor dans son palais,
Et s'éloignait déjà de relais en relais,
Ne voulant délaisser — qui ne se le rappelle? —
Ni le bourg isolé, ni l'obscure chapelle.
Quelle animation et quels préparatifs!
Tous les cœurs sont heureux, tous les bras sont actifs.

Digitized by Google

On déroule, on construit, même au temps des froidures,
Des tapis de jonchée et des arcs de verdures.
La fanfare s'exerce avec acharnement,
Et le maire médite un pompeux compliment.
La cloche, au sein des airs, sonne à toutes volées...
Les ouailles bientôt se trouvent rassemblées :
On quitte la charrue, on ferme l'atelier,
Et l'on met un habit de fête à l'écolier.
Les richesses du lieu, promptement réunies,
Embellissent l'église et les cérémonies.
Chacun, loin de cacher l'élan de son bonheur,
A ce saint patriarche, est fier de faire honneur.
Lui, dès qu'il a posé la chasuble ou la chape,
Donnant cours à l'esprit qui, pétillant, s'échappe,
Il dit à tous un mot finement adressé.
Il les charme, il leur parle alors de leur passé.
Oubliant, un instant, Bible et théologie,
Il conte aux plus obscurs leur généalogie,
Les subjugue et ne laisse ainsi, de toute part,
Que des admirateurs navrés de son départ...
Grâce à lui, la Gironde avec orgueil contemple,
Depuis qu'il a doté notre sol de maint temple,
Dans le fond des ravins, sur le front des rochers,
Une immense forêt d'harmonieux clochers.
Dès qu'il a fait un pas, une flèche s'élève,
Haute non moins qu'un phare, aiguë autant qu'un glaive.
Il semble ainsi jeter des jalons en passant...
De nos solennités fut-il jamais absent?
Sa voix, qui captivait l'auditoire docile,
A séduit le Sénat et guidé le Concile.
Ceux qu'il a confirmés, parmi nos régions,
Ont, durant cinquante ans, formé des légions.
Nous avons vu sortir, de ses mains vénérables,
Des évêques nombreux, des prêtres innombrables.
Duquel de nos progrès ne fut-il pas épris?
On ouvre des concours, on décerne des prix;

Digitized by Google

On crée un patronage, un comice agricole,
Puis, un chemin de fer, un asile, une école;
On baptise un navire, on inaugure un pont :
Partout on le harangue et partout il répond!
Bien qu'il parle toujours éloquemment, je gage
Que son style est encor plus pur que son langage.
Ce style eut de tels feux et de tels chatoiments,
Qu'il prêtait aux cailloux l'éclat des diamants;
Qu'il donnait, amoureux d'une forme choisie,
A la prose un coquet parfum de poésie;
Et, comme le soleil qui dore le haillon,
Sur tout pâle sujet projetait un rayon.
Notre Amphyon sacré ne ferma sa paupière,
Qu'en nous léguant aussi des poèmes de pierre.
N'a-t-il pas démasqué les somptueux contours
De notre cathédrale et de ses vastes tours?
N'a-t-il pas revêtu de jeunesse immortelle
La flèche Saint-Michel, chef-d'œuvre de dentelle,
Dont la pointe hardie, au dessin gracieux,
S'élance fièrement et monte jusqu'aux cieux?
Elle avait une sœur jadis dans notre France,
Ayant la même taille et la même apparence;
Cette sœur est là-bas, à Strasbourg... Qu'ai-je dit?
A ce seul nom, ma main tremble, mon cœur bondit.
Je ne retrouve plus, devant notre frontière,
Le territoire intact, la nation entière...
Notre vieil Archevêque, au temps de nos malheurs,
Vécut de nos espoirs, souffrit de nos douleurs.
Dès qu'il vit en péril nos provinces aimées,
Levant ses faibles bras vers le Dieu des armées,
Il implora pour nous des destins plus cléments;
Mais, hélas! quels revers et quels effondrements!
Sombres jours, où saignait notre mère blessée,
Votre poids, à cette heure, accable ma pensée.
Sans peindre vos horreurs et vos atrocités,
J'invoque des exploits qu'elles ont suscités.

Digitized by Google

Notre auguste Prélat — quand un peuple barbare,
Ainsi qu'une mer prompte à refouler la barre,
Recouvrit notre sol de ses fangeux torrents, —
A pleuré sur nos morts, a béni nos mourants.
N'a-t-il point, témoignant sa haute vigilance,
Porté souvent ses pas au sein de l'ambulance?
Ne nous donna-t-il point, lui, l'évêque lorrain,
Un vigoureux coursier pour marcher vers le Rhin?
Saintement oublieux des règles ordinaires,
Il chercha des guerriers au fond des séminaires.
Il fit, près des soldats, surgir des aumôniers,
Et combla de secours les lointains prisonniers.
Craignant que notre gloire apparût amoindrie,
Il nous prêcha l'amour sacré de la patrie;
Il exhorta les fils des Francs à se venger,
A secouer enfin le joug de l'étranger.
Oui, lorsque du pays a fléchi la limite,
Notre Vincent de Paul fut un Pierre l'Ermite,
Car, loin de dédaigner ce sublime oripeau,
Comme il aimait la croix, il aimait le drapeau!
Nulle amertume alors ne lui fut épargnée...
Pourtant, pareil au chêne exempt de la cognée,
— Ce vieillard toujours jeune! — il entassait les ans,
Devenus plus nombreux sans être plus pesants.
Le Temps l'effleure à peine, alors qu'il nous décime.
Se dressant à côté de cette noble cime,
Un autre chêne est là : tels, des arbres jumeaux
Confondent leur ombrage en mêlant leurs rameaux.
Soudain, une rafale, on ne sait d'où venue,
Souffle; un éclair sanglant a déchiré la nue;
La foudre, avec fureur, n'atteignant que l'un d'eux,
Choisit, pour le frapper, le moins ancien des deux.
Mais toute force, hélas! est tôt ou tard brisée...
Notre Élie, au tombeau, rejoignit Élisée.
Quel jour! Le deuil étreint les cœurs, l'effroi les mord :
Le Cardinal se meurt... le Cardinal est mort!

Digitized by Google

Bordeaux vit-il jamais pareilles funérailles?
Regardez tressaillir, au pied de nos murailles,
Plus houleux que le flot soulevé par le vent,
Cet océan humain, cet océan vivant.
Écoutez! le bourdon gronde, le canon tonne,
L'aigre clairon réplique au tambour monotone...
O cortège inouï! Devant ces assistants,
Par centaines de mille accourus haletants,
Voici, précédant mainte et mainte confrérie,
Les rangs tumultueux de la cavalerie;
Et, comme une avalanche à travers les vallons,
Un chaos de rubans, de plumets, de galons;
Et bannières qu'un crêpe obscurcit de son ombre,
Et fanfares sans fin et délégués sans nombre;
Fantassins, sac au dos, penchant leurs fusils lourds;
Et simarres de soie et toques de velours,
Le corps académique, aux diverses parures;
Les consuls chamarrés d'éclatantes dorures,
Encor d'épais shakos et des casques polis,
Des armes constamment, contamment des surplis;
Notables de la ville, officiers de la rade,
Et couvents de tout ordre et pouvoirs de tout grade;
Le clergé, longue chaîne étalant ses anneaux;
Les évêques en groupe et les vieux cardinaux;
Enfin voici, chargé d'un monceau de fleurs blêmes,
Traîné par six chevaux et constellé d'emblêmes,
Ce char éblouissant — où repose un grand cœur, —
Qui semble moins le char d'un mort que d'un vainqueur...
L'énorme foule autour du Prélat répandue,
Augmenterait cent fois et cent fois d'étendue,
S'ils marchaient là tous ceux, objets d'un pieux don,
Qui reçurent de lui l'aumône ou le pardon.
Puisqu'il n'eut d'autre loi que la mansuétude,
Il a bien droit aux pleurs de cette multitude,
Car rien, dans notre pauvre et triste humanité,
N'est plus beau que l'amour, plus saint que la bonté!

Digitized by Google

III

Devant cette existence abondamment remplie,
Certains avaient osé répéter : Dieu l'oublie.
Erreur! Nous savons trop que le fatal trépas
Peut attendre parfois; mais oublier, non pas.

Notre Pontife est donc banni de chaque fête.
Des terrestres honneurs, il délaisse le faîte;
Tous les espoirs sont vains, tous les vœux superflus :
Il n'apparaîtra point, il ne sourira plus.

Oh! cependant, pour nous, vous vivez, Éminence.
De vos affables traits nous avons souvenance.
Oui, nous croyons revoir votre pas diligent,
Et votre mître d'or et vos cheveux d'argent.

Nous croyons vous revoir portant la pourpre encore,
Levant vers nous la main qu'un riche anneau décore;
Nous croyons, Éminence, entendre, à tous moments,
Vos paternels avis, vos doux enseignements.

Est-il un seul chemin qui ne montre vos traces?
Est-il un seul écho qui ne vous rende grâces?
Est-il un nom, un seul de ceux qu'on nous apprit,
Qui, mieux que votre nom, reste dans notre esprit?

Votre empreinte est partout, et telle est sa puissance
Que nous ne pouvons pas concevoir votre absence.
Il nous semble, à l'instant, que vous allez venir,
Heureux de nous parler, heureux de nous bénir.

Digitized by Google

Trompeuse illusion! décevante espérance!
Vous quittez à jamais et l'Église et la France,
Après avoir, aux plus reculés de vos jours,
Prié toujours, prêché toujours, lutté toujours.

Le temps était venu, certes, de faire halte.
N'aviez-vous pas gardé — vous qu'à bon droit j'exalte, —
Sans que jamais labeur ne vous préoccupât,
Le fardeau d'un demi-siècle d'épiscopat?

Droit malgré la fatigue, alerte malgré l'âge,
N'aviez-vous pas assez traversé tout village?...
Descendu de ce trône où monta saint Delphin,
Vous pouviez, Monseigneur, vous reposer enfin.

Votre premier repos fut au sein de la tombe.
Comme le voyageur exténué qui tombe,
Vous avez parcouru la route jusqu'au bout.
Dieu, pour vous arrêter, vous a frappé debout.

Désormais, entouré par la douleur publique,
Dormez sous les autels de notre basilique;
D'Aviau, Cheverus, ces morts tant regrettés,
Vos chers prédécesseurs, dorment à vos côtés.

Vaillant pasteur, dormez, votre tâche est complète;
Dormez, de dignes mains ont pris votre houlette;
Dormez, nous veillerons près de vous, à genoux,
De vous qui si longtemps avez veillé sur nous!

1883.

Digitized by Google

NOTES

I. — Page 663.

Ce ministre de paix, ayant juste la taille
Du guerrier qu'en ce siècle illustra la bataille.

. . . . . .

Dans les plis ondoyants de sa traîne opulente.

Oraison funèbre de Monseigneur Ferdinand-François-Auguste Cardinal Donnet, Archevêque de Bordeaux, par M. l'abbé F. Laprie, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de Théologie de Bordeaux, 1883 (p. 23).

II. — 663.

Jadis il professa sous l'œil d'un maître austère.

Le collège de Belley était alors dirigé par M. l'abbé Égraz.

III. — 664.

La révolte soudain gronda... etc.

Notice sur la vie et les travaux de Monseigneur Ferdinand Donnet, Archevêque de Bordeaux, 1842 (p. 14 et suiv.).

IV. — 665.

Écoutez maintenant un incroyable fait, etc.

Instructions pastorales, lettres et discours de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Bordeaux (t. VII). — Discours prononcé au Sénat, à l'occasion d'une pétition relative aux inhumations précipitées, 27 février 1866 (p. 321).

V. — 666.

La rivière gonflée, ayant franchi la rive, etc.

Notice sur la vie et les travaux de Monseigneur Ferdinand Donnet, Archevêque de Bordeaux, 1842 (p. 34 et 35).

VI. — 667.

Trois mois plus tard, éclate un horrible incendie, etc.

Id. (p. 35).

Digitized by Google

VII. — 667.

A l'unanimité, l'acclamant colonel!

Id. (p. 36 et suiv.).

VIII. — 668.

On dit qu'il choisissait, depuis lors, tous les ans,
Des produits de son crû, savoureux, bienfaisants, etc.

Id. (p. 42).

IX. — 668.

Villefranche, en des jours de crise populaire, etc.

Id. (57 et 59).

X. — 670.

Se fit, à la tribune, avocat des oiseaux.

Instructions pastorales, lettres et discours de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Bordeaux (t. VI). — Discours prononcé au Sénat, à l'occasion d'une pétition sur le droit de chasse, 3 février 1863 (p. 185). — Discours et lettres sur le même sujet (t. IV, V, VI, VII et VIII).

XI. — 673.

Il implora pour nous des destins plus cléments.

Id. (t. IX). — Circulaire au clergé du diocèse, pour ordonner des prières et réclamer des secours en faveur des blessés de l'armée, 20 août 1870 (p. 114). — Seconde circulaire pour ordonner des prières à l'occasion de la guerre, 14 septembre 1870 (p. 125). — Troisième lettre pastorale sur la situation présente, 2 octobre 1870 (p. 133).

XII. — 674.

A pleuré sur nos morts...

Id. (t. IX). — Discours prononcé dans l'église primatiale, à l'occasion du service funèbre célébré pour les victimes de la guerre, 17 octobre 1870 (p. 141). — Discours prononcé dans l'église primatiale, à l'occasion du service funèbre célébré pour les officiers et soldats morts pour la défense de la patrie en 1870-71, 23 septembre 1871 (p. 371). — Nombreuses lettres relativement à des officiers et soldats morts pendant le cours ou à la suite de la guerre.

XIII. — 674.

Porté souvent ses pas au sein de l'ambulance?

Id. (t. IX). — Circulaire au clergé du diocèse, 12 février 1871 (p. 259).

Digitized by Google

XIV. — 674.

Un vigoureux coursier pour marcher vers le Rhin ?

Id. (t. IX). — Lettre à M. Fourcand, maire de Bordeaux, 25 septembre 1870 (p. 131).

XV. — 674.

Il chercha des guerriers au fond des séminaires.

Id. (t. IX). — Lettre à M. Larrieu, supérieur du grand séminaire de Bordeaux, 15 novembre 1870 (p. 162). — Lettre à M. le curé de Saint-Denis-de-Pile, au sujet de l'enrôlement de quelques séminaristes, 3 décembre 1870 (p. 186).

XVI. — 674.

Il fit, près des soldats, surgir des aumôniers.

Id. (t. IX). — Lettre au comte de Palikao, sénateur et ministre de la guerre, 31 août 1870 (p. 117).

XVII. — 674.

Et combla de secours les lointains prisonniers.

Id. (t. IX). — Lettre à Mme Dobler, née Alléon, à Bâle, sur la nécessité de venir en aide aux prisonniers français si nombreux en Allemagne, 12 novembre 1870 (p. 160). — Lettre pastorale en faveur des Français prisonniers de guerre en Allemagne, et Mandement pour ordonner une quête générale à cette intention, 20 novembre 1870 (p. 179). — Lettre à MM. les Membres du Comité de Secours en faveur de nos prisonniers de guerre en Allemagne, 28 décembre 1870 (p. 210). — Troisième lettre à MM. les Curés du diocèse, au sujet des secours à envoyer à nos prisonniers de guerre, 30 janvier 1871 (p. 249).

XVIII. — 674.

Il exhorta les fils des Francs à se venger,
A secouer enfin le joug de l'étranger.

Id. (t. IX). — Circulaire au clergé du diocèse pour ordonner des prières et réclamer des secours en faveur des blessés de l'armée, 20 août 1870 (p. 114). — Circulaire au clergé et aux fidèles de la ville de Bordeaux, 4 septembre 1870 (p. 119). — Circulaire au clergé et aux fidèles du diocèse, à l'occasion de la souscription nationale pour la libération immédiate du territoire, 29 janvier 1872 (p. 27). — Deuxième circulaire au clergé du diocèse, au sujet de la libération du territoire, 21 février 1872 (p. 38).

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1883-1884

PAR M. V. LABRAQUE-BORDENAVE

Secrétaire général

Lu dans la Séance publique du 24 avril 1884.

MESSIEURS,

Avant de résumer devant vous les travaux de l'Académie, je vous demande la permission de vous rappeler nos joies et nos deuils.

Votre ancien Président, M. le Dr MICÉ, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. C'est la juste récompense d'une vie de travail et de dévouement à la science.

Vous avez ouvert vos rangs à votre ancien lauréat M. Ch. MARIONNEAU, l'historien des travaux de Brascassat et de l'architecte Louis. Mais ces joies ont été tempérées par le départ de MM. FROMENT, COLLIGNON et le premier président IZOARD.

M. Froment, appelé aux fonctions de précepteur du duc d'Orléans, n'a pas hésité à compromettre sa carrière pour obéir à des traditions de famille.

M. Maxime Collignon a été chargé d'une suppléance à la Faculté des lettres de Paris et vous avez applaudi à une distinction si bien méritée.

Digitized by Google

M. le premier président Izoard a dû subir une retraite prématurée et abandonner le fauteuil qu'il occupait avec une si rare distinction.

Ces trois éminents collègues ont laissé parmi nous des regrets unanimes.

L'Académie a essayé d'adoucir l'amertume de ces séparations en décernant, à l'unanimité, à MM. Froment, Max Collignon et Izoard le titre de membre non résidant.

Travaux des Membres résidants.

M. Rayet vous a communiqué ses observations pluviométriques faites à Floirac, de juin 1881 à juin 1882; ses remarques sur la comète de 1882-1883, et ses calculs pour déterminer la différence de longitude entre Paris et Bordeaux.

M. Dezeimeris vous a initié à ses travaux sur *Virgile* et vous a fait des rapports sur les ouvrages de MM. Ch. Robert et Tamizey de Larroque : *Joseph Gonin et le Vignoble de Saint-Joseph.*

M. Brives-Cazes vous a lu ses travaux sur *la Police des livres au* XVIIIe *siècle,* et le *Passage des Princesses royales à Bordeaux de 1721 à 1748.*

M. Combes vous a donné lecture de plusieurs travaux : *la Conversion d'Henri IV et les Lettres de la reine Élisabeth d'Angleterre, la Retraite des Dix Mille après la bataille de Moncontour, les Princesses allemandes à la cour de Louis XIV* et *le Cardinal de Retz après la Fronde, d'après Mme de Sévigné.*

M. Paul Dupuy vous a fait hommage d'un ouvrage intitulé : *la Démocratie en France.*

M. de Castelnau-d'Essenault vous a fait des rapports sur la brochure de M. Ambroise Tardieu : *La Villa gallo-*

Digitized by Google

romaine de Beauclair, et sur divers travaux insérés dans le *Bulletin scientifique du Comité historique.*

M. DE LACOLONGE a fait revivre devant vous ses souvenirs de l'Exposition de Bordeaux en 1882 et vous a rendu compte des améliorations introduites dans vos Archives.

M. AUGUIN vous a communiqué un travail sur l'envoi à l'école des Beaux-Arts des pensionnaires de la ville de Bordeaux.

M. DE TRÉVERRET vous a lu ses études sur *Don Carlos, fils de Philippe II,* d'après les œuvres de Saint-Réal, Otway, Alfieri, Schiller, Nuñez de Arce.

M. LOQUIN vous a communiqué la préface de son grand ouvrage *l'Algèbre de l'Harmonie.*

M. FARGUE vous a raconté les améliorations du port de Bordeaux et ses projets pour la construction du canal de Grattequina.

M. CIROT DE LA VILLE vous a fait hommage d'un livre intitulé : *Essai de philosophie sacrée.*

M. LEO DROUYN a continué la lecture de ses *Variétés Girondines* et vous a raconté les péripéties des diamants que la princesse de Condé avait mis en gage, pendant la Fronde, pour subvenir à l'entretien des troupes chargées de la défense de Bordeaux.

M. Ch. MARIONNEAU vous a soumis son étude sur *les Salons bordelais de Peinture et de Sculpture au* XVIIIe *siècle,* et plusieurs notices biographiques de divers architectes, Combes, Bonfin et autres artistes de Bordeaux.

Le Dr MICÉ vous a fait hommage de deux brochures : *Rapport méthodique sur les Progrès de la chimie biologique en 1882; de la Fièvre charbonneuse et des moyens d'en préserver les animaux.* M. Micé vous a également raconté les travaux de la mission française envoyée en Egypte pour étudier le choléra.

Digitized by Google

M. le Dr Denucé vous a adressé son livre : *Traité clinique de Physiologie médicale (De l'inversion de l'utérus).*

M. H. Minier vous a fait un rapport sur le drame de M. Henri Gradis, intitulé : *Jérusalem.*

M. G. Brunet vous a raconté l'histoire des incunables qui se trouvent à la Bibliothèque de Bordeaux, et de certains travaux plus ou moins fantastiques, notamment une histoire merveilleuse d'Alexandre le Grand.

Travaux des Membres correspondants.

M. Tamizey de Larroque vous a fait hommage des ouvrages suivants : 1° *Entrée du roy Charles IX à Bordeaux;* 2° *Lettres inédites adressées au maréchal de Gramont;* 3° *Arnaud de Pontac, évêque de Bazas;* 4° *Joseph Gonin et le Vignoble de Saint-Joseph;* 5° *Documents pour servir à l'histoire de Dax.*

Votre ancien lauréat M. Guibert, de Limoges, vous a adressé une étude sur le prédicateur Ménauld et des notes extraites du cartulaire d'Aureil.

M. Grellet-Balguerie, une brochure sur l'*Origine des villes de Ribérac, Mussidan, Montignac, Castillon, etc.,* et une *Histoire de Clovis III, roi de France.*

M. Maxime Lalanne vous a offert deux eaux-fortes représentant la rade de Bordeaux, et vous avez décidé que ces œuvres seraient placées dans la salle de vos séances générales.

M. Pajot vous a envoyé l'*Histoire de l'Ile Bourbon,* enrichie de belles gravures. Tous vos remerciements ont été adressés à ceux de vos correspondants qui n'ont pas oublié de rester en communication avec l'Académie.

Digitized by Google

Travaux du Concours.

M. J.-B. Lescarret vous a adressé deux brochures sur l'économie politique. Le savant professeur n'a pas ignoré que cette science était un peu aride pour de jeunes intelligences, mais il a pensé que les maîtres pourraient y puiser d'heureuses notions sur la *propriété,* le *capital,* les *échanges,* la *distribution des richesses,* etc., et inspirer à leurs élèves des pensées utiles et fécondes. L'Académie s'est associée à cette bonne œuvre et elle a accordé à M. Lescarret une *médaille d'argent.*

M. Ch. Normand est un jeune architecte de Paris de beaucoup d'avenir. Il prépare ses futurs succès par des travaux opiniâtres et ses traductions des découvertes faites par les Allemands en Asie-Mineure l'ont signalé à l'attention du monde des savants. Les travaux qu'il a adressés au concours ont été vivement appréciés par les membres de la Commission chargée de les examiner: MM. Froment, Max Collignon, de Castelnau-d'Essenault. Vous avez accepté les conclusions de cette Commission et accordé à M. Ch. Normand une *médaille d'argent.*

L'ouvrage de M. Camille de Mensignac : *Emplacement de la ville romaine de Bordeaux,* a été fort remarqué. Il contient un riche inventaire de toutes les découvertes archéologiques faites à Bordeaux, et l'Académie ne pouvait ignorer que pendant quinze années M. de Mensignac a assisté à toutes les fouilles et que pas une vieille pierre n'a été recueillie sans qu'il en ait constaté la valeur historique. L'Académie a voulu récompenser le chercheur et le savant en lui accordant une *médaille d'argent.*

M. L. Amouroux vous a soumis un opéra intitulé : *Zerbine.* La Commission a constaté dans cette œuvre un

Digitized by Google

effort soutenu et parfois des effets heureux. Elle a voulu surtout récompenser un essai trop rare de décentralisation artistique, en vous proposant d'accorder à l'auteur une *médaille d'argent*. Vous avez accueilli ces conclusions.

Concours de poésie.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. H. Minier et Mégret de Belligny, M. L. Boué vous a fait un rapport sur le concours de poésie. La Commission a constaté que les travaux adressés au concours étaient supérieurs à ceux des années précédentes, et si elle n'a pu accorder des distinctions honorifiques à tous les poètes, votre Secrétaire général a été chargé d'adresser à tous les remerciements et les félicitations de l'Académie.

Toutes vos préférences ont été accordées aux recueils de poésies de MM. J. Depiot, avocat à Angoulême, et A. Ferrand, curé de Beaurech et ancien professeur au Petit-Séminaire de Bordeaux.

Le titre : *Poésies, Fables et Épîtres,* de M. J. Depiot, indique la diversité des genres contenus dans le volume. M. Depiot est un lettré, un esprit délicat, et on voit que cette belle intelligence a pénétré tous les secrets des sciences modernes, et qu'il a été nourri des meilleurs souvenirs de l'antiquité.

Chacune de ses compositions est marquée au coin d'un rare bon sens. A la variété des tableaux se joignent une verve, une pénétration exquises; partout règne un souffle puissant et des vers d'une majestueuse ampleur. Il suffit de lire les pièces : *Poésie de la Science* et *Avant les âges...*

Ses *Fables* sont de petits chefs-d'œuvre de simplicité et de bonhomie.

Ses *Épîtres* sont adressées à Voltaire, à Molière, à Boileau. La valeur de l'œuvre est à la hauteur des

Digitized by Google

grands noms qu'il invoque. L'auteur signale les abus de la poésie naturaliste, mais il se rassure en affirmant que la gloire littéraire de la France saura toujours « vaincre au nom du bon goût, du bon ton, du bon sens ». L'Académie a partagé ces conclusions et elle a accordé à M. J. Depiot sa plus haute récompense : une *médaille d'or !*

M. l'abbé Ferrand aborde tous les genres et les traite avec une incontestable autorité. Ses alexandrins ont une allure magistrale et ses petits vers sont gracieux et coquets. *Rolandin, la Légende de Durandal, les Fils de Garin, le Siège de Vienne,* etc., etc... seraient dignes d'une lecture publique. — On remarque partout la concision du style, l'éclat des images, l'art des descriptions et parfois une verve un peu railleuse et un esprit non dépourvu d'un peu de fiel. En écoutant le récit de la création de Durandal, on croit entendre résonner l'enclume et le marteau de Vieland qui, après avoir forgé *Joyeuse,* l'épée de Charlemagne, cherche à se surpasser. On assiste à cette puissante élaboration et peu à peu Durandal, d'abord informe, se transforme, et bientôt blanche et souple, ruisselle au soleil. Vous avez subi le charme de ces superbes créations et vous avez accordé à M. l'abbé Ferrand une *médaille d'or.*

Les *Premiers Chants* de M. da Silva et les *Paniers de Cerises* de M. Godin ne manquent ni d'élan ni de poésie. On y trouve des vers bien frappés et d'une noble allure, mais la distance était si marquée entre ces poésies et les précédentes que vous avez dû vous borner à accorder deux *médailles de bronze* à M. da Silva et M. Godin.

Le recueil de M. Ernest Laroche, intitulé : *Pauvres Rimes !* révèle un peu d'inexpérience, mais beaucoup de bonne volonté. Il y a un travail soutenu qui méritait un

Digitized by Google

encouragement, et vous avez accordé à M. Ernest Laroche une *mention honorable.*

Il me reste un dernier devoir à remplir. L'Académie, toujours fidèle au culte des souvenirs, ne peut voir ses rangs s'éclaircir, sans adresser aux collègues qui nous quittent pour une vie meilleure l'expression de ses profonds regrets.

La mort nous a enlevé le cardinal DONNET. Après les beaux vers que nous venons d'applaudir ensemble, je n'aurai pas la témérité de refaire son éloge. Je me bornerai à vous rappeler que cet esprit si fin, si bienveillant, aimait l'Académie et qu'il était toujours heureux d'assister à nos fêtes littéraires.

Il y a quelques jours à peine, nous avons conduit notre doyen PETIT-LAFITTE à sa dernière demeure. Esprit distingué, bon et modeste, notre collègue a vécu au milieu de nous entouré de nos respects et de nos sympathies. Nous écoutions avec une piété filiale les conseils que lui suggérait son expérience des questions agricoles qui furent la passion de sa vie. D'autres raconteront ses travaux, ses découvertes. Nous devons nous borner à constater les regrets de la famille académique.

La maladie avait longtemps retenu M. l'abbé BLATAIROU éloigné de nos séances. C'était un professeur de théologie distingué et nos *Actes* portent la trace de ses savants travaux.

MM. BELIN-DE LAUNAY, GASSIES, LULÉ-DÉJARDIN étaient membres correspondants. Ils nous avaient donné des preuves diverses de leurs aptitudes et de leurs travaux; mais à l'Académie les services rendus sont toujours appréciés. Qu'ils reçoivent ce dernier témoignage de nos sympathies et de nos regrets!

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

du 24 avril 1884.

1re PARTIE

RÉSULTATS DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1883.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les Concours ouverts en 1883, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement, soit enfin à titre d'hommage (1).

1° Histoire et Archéologie.

* *Histoire de Cognac, Jarnac, etc.*, par M. l'abbé Cousin.

Essai sur l'existence d'une Architecture métallique antique, par M. Ch. Normand.

Emplacement de la ville romaine de Bordeaux, par M. Camille de Mensignac.

* *Restauration des Monnaies sous Tibère*, par M. Ch. Robert.

Odyssée de M. le comte de Neufchâteau, par M. Gragnon-Lacoste.

* *Vie de Ferdinand Rozat*, par l'abbé Cartau.

* *Histoire de l'île Bourbon*, par M. Pajot.

(1) Ces derniers ouvrages sont marqués par un astérisque (*).

Digitized by Google

* *Arnaud de Pontac,* par M. Tamizey de Larroque.

* *Entrée du Roy Charles IX à Bordeaux,* par le même.

* *Documents inédits sur la ville de Dax,* id.

* *Lettres inédites adressées au maréchal de Gramont,* id.

* *Gonin et le vignoble de Saint-Joseph,* id.

* *Théâtre antique d'Orange,* par M. Ch. Révoil.

* *Le prédicateur Ménauld,* par M. Louis Guibert.

* *Origine des villes de Ribèrac, Mussidan, Castillon,* par M. Grellet-Balguerie.

* *Histoire de Clovis III,* par M. Grellet-Balguerie.

* *Notice biographique sur Guadet,* par Mme veuve Guadet.

* *Voyage du duc de Richelieu à Bayonne,* par M. R. Céleste.

* *Notes extraites du cartulaire d'Aureil,* par M. Louis Guibert.

* *Le Livre des jeunes gens,* par M. Bourgoint-Lagrange.

* *Le Refuge de la Croix de Boby,* par M. Michel Hardy.

* *La Pierre du Bénitier de Villac (Dordogne),* par le même.

* *La Taille de silex tertiaires,* id.

* *Station Magdalénienne à Chancelade (Dordogne),* id.

* *Écornebœuf et les origines préhistoriques de Périgueux,* par le même.

2° Géographie. — Statistique. — Économie politique.

Géographie de la Gironde de M. l'abbé Gabriel, revue et illustrée par M. Édouard Feret.

Simples notions d'économie politique, par M. J.-B. Lescarret.

* *Études sur l'Assistance hospitalière,* par M. le Dr Levieux.

3° Jurisprudence. — Législation.

* *Histoire du Barreau français,* par M. F. Benon, avocat.

Digitized by Google

4° Philosophie. — Religion.

* *Instructions sur les principales fêtes de l'année,* par M. l'abbé Gaussens.

* *Essai de philosophie sacrée,* par M. l'abbé Cirot de La Ville.

* *De la Démocratie en France,* par M. Paul Dupuy.

5° Sciences naturelles et Mathématiques. Médecine.

* *Traité de l'inversion de l'utérus,* par M. le Dr Denucé.

* *La Fièvre charbonneuse,* par M. le Dr Micé.

* *Progrès de la Chimie biologique,* par M. le Dr Micé.

* *Recherches sur les oscillations de l'eau,* par M. A. de Caligny.

* *Observations pluviométriques,* par M. Rayet.

* *Observations sur la comète de 1882-1883,* par le même.

* *Observations sur la longitude de Paris à Bordeaux,* id.

6° Agriculture et Commerce maritime.

* *Le Vignoble bordelais en 1883,* par M. Petit-Lafitte.

* *Étude sur la largeur du lit moyen de la Garonne,* par M. Fargue.

* *Le canal de Grattequina,* projet, par le même.

7° Musique et Beaux-Arts.

Zerbine, opéra, par M. L. Amouroux.

* *Documents inédits sur Verberck et Francin,* par M. Ch. Marionneau.

Digitized by Google

* *Notice sur trois bronzes antiques,* par M. Max. Collignon.

Essai sur l'Architecture métallique antique, par M. Ch. Normand.

* *Bas-reliefs grecs votifs du musée de la Marciana à Venise,* par M. Collignon.

8° Poésies.

Concours : Les pièces adressées au Concours ont été classées sous les numéros suivants :

N° 1. *L'Ame.*

N° 2. *Le Sommeil.*

N° 3. *Insouciance.*

L'âme veille toujours, même dans le sommeil.

N° 4. *Les Absents de la mer.*

Oh ! combien de marins, combien de capitaines
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,
Dans ce morne horizon se sont évanouis !

VICTOR HUGO.

N° 5. *Les Premiers Chants,* par E. da Silva.

N° 6. *La Légende de la Durandal,* par M. l'abbé A. Ferrand.

N° 7. *Rolandin,* par le même.

N° 8. *Le Siège de Vienne,* id.

N° 9. *Les Fils de Garin,* id.

N° 10. *Poésies, Fables et Épîtres,* par M. J. Depiot.

N° 11. *Panier de cerises,* par M. A. Godin.

N° 12. *Pauvres Rimes !* par M. Ernest Laroche.

Bienheureux les pauvres !

* N° 13. *Jérusalem,* drame en 5 actes et en vers, par M. H. Gradis.

* N° 14. *Les Mages chez Héróde,* par M. Alexis Doinet.

* N° 15. *Les Mages à Jérusalem,* par le même.

Digitized by Google

Après avoir entendu les rapports spéciaux qui lui ont été présentés sur les ouvrages ci-dessus, et après avoir pris l'avis de la Commission générale des Concours, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

1° Histoire et Archéologie.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Camille de Mensignac pour son ouvrage intitulé : *Emplacement de la ville romaine de Bordeaux* du 1er à la fin du IIIe siècle.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Charles Normand, architecte à Paris, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur l'existence d'une architecture métallique antique ou Rôle du métal dans les constructions antiques.*

2° Économie politique.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. J.-B. Lescarret pour ses travaux intitulés : *Simples notions d'Économie politique à l'usage de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.*

3° Musique et Beaux-Arts.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. L. Amouroux pour son opéra intitulé : *Zerbine.*

4° Poésie.

Une MÉDAILLE D'OR à M. J. Depiot pour son recueil de Poésies intitulé : *Poésies, Fables et Épitres.*

Une MÉDAILLE D'OR à M. l'abbé A. Ferrand pour ses pièces intitulées : *La Légende de la Durandal, Rolandin, Le Siège de Vienne,* etc.

Digitized by Google

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. A. Godin, instituteur à Guîtres, pour son recueil de poésies intitulé : *Panier de cerises.*

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. E. da Silva pour son recueil de poésies intitulé : *Les Premiers Chants.*

Une MENTION HONORABLE à M. Ernest Laroche pour son recueil de poésies intitulé : *Pauvres Rimes !*

Digitized by Google

IIe PARTIE

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1884.

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. FAURÉ, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté à ses travaux, a, par son testament, en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de » Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de 50 fr. de » rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 fr. à décerner tous les six ans au » meilleur Mémoire sur une question posée par l'Académie, intéressant le » bien-être de la population peu aisée de notre ville. L'Académie sera seule » appelée à juger de la valeur de ces Mémoires. »

L'Académie, qui dispose actuellement d'une somme de 600 fr., met au concours, pour 1884, la rédaction d'un mémoire sur *la Coopération dans ses rapports avec le bien-être de la population peu aisée de Bordeaux.*

Elle décernera un prix de 600 fr. au meilleur mémoire présenté sur ce sujet.

FONDATION DE LA GRANGE

M. le marquis Lelièvre de La Grange et de Fourille, membre de l'Académie, par testament olographe du 14 août 1871, visé par décret du 20 octobre 1880, a légué à la Compagnie :

Une rente de *six cents francs* « destinée à fonder un prix annuel, sous le » nom de *Prix de M. le marquis de La Grange,* qui sera décerné alternati- » vement à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue gasconne » dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur du meilleur » livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces méridionales. »

Digitized by Google

Aucun mémoire n'ayant été présenté et l'Académie n'ayant pas eu à décerner de prix, elle dispose, pour 1884, d'une somme de 2,400 fr. sur laquelle elle décernera les prix suivants :

Langue gasconne.

L'Académie recommande spécialement les sujets suivants :

1° « Donner, de la langue gasconne, un lexique joignant, » à une nomenclature exacte et aussi complète que possible » des mots gascons d'une localité déterminée, la définition de » ces mots et l'explication précise de leurs acceptions, sans » oublier leur emploi spécial dans les idiotismes, adages, » proverbes, dictons agricoles, noëls et vieilles chansons. »

2° « Composer un glossaire spécial des documents gas- » cons contenus dans le *Livre des Bouillons* et les *Registres* » *de la Jurade* publiés par la Commission de publication » des Archives municipales de Bordeaux. »

3° « Former un recueil aussi complet que possible de tous » les proverbes et dictons en langue gasconne usités dans le » département de la Gironde, avec indication, s'il y a lieu, » des origines, et un classement méthodique qui facilite » les recherches. »

Un prix de 1,200 fr. sera décerné au meilleur livre ou mémoire sur ces divers sujets.

Numismatique.

L'Académie décernera un prix de 600 fr. au meilleur livre ou mémoire sur ce sujet.

Digitized by Google

Archéologie locale.

L'Académie, s'inspirant de la pensée du Fondateur, décernera un prix de 600 fr. au meilleur livre ou mémoire, notamment sur les sujets suivants :

1° « Monographies, soit écrites, soit figurées, d'un des » anciens monuments de la Guyenne, — églises, monas- » tères, châteaux, etc. »

2° « Monographies, au point de vue archéologique, » des villes ou communes de l'ancienne province de » Guyenne. »

3° « Catalogue des inscriptions épigraphiques trouvées » à Bordeaux. »

Histoire.

L'Académie met au Concours les sujets suivants :

1° « Origine des tailles et des aides en Guyenne. »

2° « Notices biographiques sur les hommes remarqua- » bles qui ont appartenu à cette province. »

3° « Notice historique sur la Société du *Musée de* » *Bordeaux* fondée en 1783. »

4° « Étude sur les serfs questaux dans la province de » Guyenne. »

5° « Établir, par des documents authentiques, à quelle » époque remonte la première idée de l'ensemencement » des dunes, et quel est celui qui l'a le premier conçue. »

6° « Faire l'histoire de l'administration de l'intendant » Dupré de Saint-Maur, en Guyenne. »

7° « Faire l'histoire des députés du commerce de

Digitized by Google

» Bordeaux au Conseil du commerce, depuis sa fondation » jusqu'à sa suppression. »

8° « Étudier la question de savoir si Molière est venu » à Bordeaux, et indiquer ce qu'on sait de positif au » sujet du séjour du grand comique dans cette ville. »

Agriculture.

L'Académie laisse le Concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier les inondations et leurs causes; rechercher les » moyens d'y remédier; application spéciale au bassin de » la Garonne. »

Physiologie.

1° « Étudier l'action toxique du cuivre et de ses com- » posés; examiner en particulier le *cuprisme chronique* et » la question de l'emploi des préparations de cuivre dans » l'industrie des conserves alimentaires. »

2° « Étudier les principes vénéneux des champignons. »

Physique.

« Faire l'historique des progrès de l'éclairage électrique; » état actuel de la question, particulièrement au point de » vue économique. »

Beaux-Arts.

1° « Comparer les tendances des écoles Française et » Hollandaise au XVIIe siècle, au point de vue de l'étude » de la nature. »

Digitized by Google

2° « Étudier les origines et les évolutions du paysage » contemporain en France. »

L'Académie récompensera en outre les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

Poésie.

L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des pièces de poésie qui lui paraîtront dignes d'une distinction.

CONDITIONS DE CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 1er novembre de chaque année.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'elle est inédite,

Digitized by Google

qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées : 1° les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes; 2° les livres envoyés aux concours ouverts ponr la *Fondation de La Grange.*

Sont admis à concourir : les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question (1), et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix

(1) Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen » d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense, le Président » consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir *si elle prend ces* » *conclusions en considération.*

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclusions » à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous

Digitized by Google

ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appartiennent.

ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

» les rapporteurs des concours; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera
» remplacé par un membre de la majorité de la Commission.
» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a été
» prononcée en assemblée générale, procède au classement des travaux
» proposés pour une récompense, en tenant compte de leur valeur relative.
» Elle dresse en conséquence, après avoir consulté le trésorier, un état des
» récompenses à proposer à l'assemblée générale.
» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la
» Commission, la liste des travaux récompensés. »

Digitized by Google

ART. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 24 avril 1884.

CH. DURAND,

Président.

Le Secrétaire général,

V. LABRAQUE-BORDENAVE.

Digitized by Google

ALGÈBRE
DE L'HARMONIE

PAR M. ANATOLE LOQUIN.

INTRODUCTION NÉCESSAIRE

I.

Le travail que je publie aujourd'hui est le fruit de trente années (1853-1883) d'études assidues, opiniâtres et passionnées.

Depuis le jour, déjà bien éloigné, où le Traité d'Harmonie d'Henry Lemoine m'est tombé par hasard entre les mains, je me suis de plus en plus rendu compte que l'étude de l'Harmonie était ma véritable vocation, celle où mon organisation me portait avec le plus d'attraction; et que si je devais jamais me faire un nom, ce serait en accomplissant dans la science des accords une révolution profonde, complète, radicale.

Aussi bien me suis-je placé à un point de vue totalement différent de ceux de tous mes devanciers.

La Musique, ainsi que le Langage, est pour moi une création collective, inconsciente, et toute spontanée du génie humain.

Pourquoi, comme la Linguistique, l'Harmonie n'aurait-elle pas, elle aussi, ses Bopp, ses Burnouf et ses Littré?

Digitized by Google

Voilà ce que je me suis demandé. Si les méthodes empiriques ont régné jusqu'ici, presque sans partage, dans l'enseignement des accords, il est grandement temps, en effet, de secouer le joug de la routine, et de faire entrer la science créée par Rameau dans les voies lumineuses et fécondes de l'analyse et du progrès modernes.

La science des accords est restée depuis longtemps à l'état stationnaire. Elle a même fini, dans les traités volumineux, par devenir un véritable fouillis, faute d'une classification vraiment complète des accords; faute surtout d'une notation spéciale *pour permettre les comparaisons,* et pour représenter rigoureusement et scientifiquement, dans ce but, les *effets* harmoniques, abstraction faite de toute considération tonale.

J'apporte la classification et la notation quasi-algébrique qui peuvent fournir, seules, le moyen de se guider sûrement sur cette mer immense de l'Harmonie, où tant d'esprits de premier ordre ont échoué, où tant de théoriciens sagaces et ingénieux se sont perdus.

Le présent ouvrage est une première application d'ensemble de ces deux inventions destinées, je ne crois pas m'abuser, à changer de fond en comble la face de la science harmonique.

Aussi bien les anciens points de vue sont-ils épuisés. Ils ne peuvent rien fournir désormais de nouveau; et il est trop évident que, loin d'expliquer tous les faits de la pratique, ils en laissent en arrière un nombre considérable en contradiction flagrante avec la plupart des théories connues.

La science de l'Harmonie a été, depuis l'époque de sa création (1722), entraînée vers un courant fatal : *le système!* chaque théoricien a voulu avoir le sien propre,

Digitized by Google

et a cherché naturellement à faire mieux, dans cette voie, que ses prédécesseurs. Aussi l'Harmonie gêne-t-elle, en général, les compositeurs à leur début bien plutôt qu'elle ne les sert, en troublant, en arrêtant leur spontanéité si précieuse, et en les entravant à chaque instant au milieu de leur marche inconsciemment intelligente.

Mon but est de ramener surtout cette science à *l'examen pur et simple des faits de la pratique*, d'où la théorie découle toujours exclusivement; examen dont on n'aurait jamais dû se départir.

La grande question, en effet, a été jusqu'ici celle-ci : « Les accords de notre musique et leurs successions « dépendent-ils d'un système d'ensemble? » Fétis dit *oui;* Gottfried Weber dit *non!*

Que faire dans l'alternative? — Ne pas s'en préoccuper *à l'avance,* et commencer par étudier, de bonne foi et sans parti pris d'aucune espèce, *tous* les faits harmoniques fournis par les compositeurs, après les avoir classés dans leur ordre le plus naturel; car c'est *a posteriori,* et non *a priori,* que la Vérité, dans les recherches humaines, se dégage lentement de ses voiles et finit par apparaître.

Et qu'importe, d'ailleurs, après tout, le plus ou moins de *régularité* (bien souvent trompeuse) résultant, en fin de compte, de l'ensemble des lois de l'Harmonie?

Mais où trouver les véritables éléments de cette science? Voilà, ce nous semble, ce qui doit avant tout nous préoccuper. — Eh! mon Dieu, nous venons de le dire : dans les partitions des grands maîtres elles-mêmes, écrites d'inspiration et en dehors de tout système et de toute préoccupation théoriques.

Tout ce qui est employé d'instinct par les compositeurs est bon.

Digitized by Google

J'excepte, bien entendu, les essais des inexpérimentés. Et encore, ces essais, doit-on, non pas les admettre définitivement comme bons, mais du moins les étudier curieusement comme *des germes pouvant devenir féconds.*

Disons ici toute notre pensée : les meilleurs traités d'harmonie qui existent jusqu'à présent, ce ne sont pas, au fond, ceux de Catel, de Fétis... ce sont les partitions d'*Alcêste,* de *La Flûte enchantée,* de *Fernand Cortez,* du *Freyschütz,* de *Guillaume Tell,* des *Huguenots... :* tout comme les meilleures, les plus sérieuses grammaires, pour apprendre *à fond* une langue, sont toujours, après tout, les chefs-d'œuvre littéraires pensés et écrits dans cette langue !...

II.

Il fut un temps — la fin de l'antiquité et la plus grande partie du moyen âge — où il n'y avait que *sept* notes ou sons dans la musique européenne.

L'introduction, lente et progressive, des sons *bémolisés* et *diésés,* a fini par porter, de fait, le nombre total des sons à *douze;* mais le nombre des fonctions de ce qu'on appelle *le ton moderne,* définitivement constitué à la fin du seizième siècle, est resté à *sept.*

Un esprit philosophique, qui examinerait sans parti pris certaines compositions modernes, pourrait cependant affirmer que nous marchons à grands pas vers la musique à *douze* fonctions, et qu'à leur insu nos descendants finiront certainement par la constituer un jour.

En tout cas, et c'est là l'important, *nous n'y sommes pas arrivés :* et les partitions de Berlioz, de Wagner, de Saint-Saëns, aussi bien que celles de Gluck, de Weber, de Rossini, ne nous offrent la plupart du temps, en

Digitized by Google

définitive, que *sept* fonctions du ton exprimées par *douze* sons.

La musique moderne dans son état actuel, — CECI EST TRÈS IMPORTANT, — se trouve donc reposer à la fois sur *la numération septénaire* et sur *la numération duodécimale :* sur la première quant à ce qui est des *fonctions ;* sur la seconde en ce qui regarde les *sons.*

Les sept fonctions *abstraites* du Ton moderne sont : la Tonique, la Sus-Tonique, la Médiante, la Sous-Dominante, la Dominante, la Sus-Dominante et la Sensible.

Les douze sons *concrets* de la musique moderne sont : *Ut,* 2e son, *Ré,* 4e son, *Mi, Fa,* 7e son, *Sol,* 9e son, *La,* 11e son, *Si.*

Un théoricien musical aujourd'hui bien oublié, et dont les érudits connaissent à peine le nom, Busset, a laissé tomber de sa plume l'axiome suivant :

« *Le piano est l'instrument mathématique de la Musique.* »

C'est cependant une des plus grandes et des plus neuves vérités qu'on ait jamais dites.

Tous les sons de la musique *moderne* sont égaux et semblables entre eux, en ce sens qu'ils peuvent tous recevoir indifféremment les mêmes emplois. Il n'y en a, il ne peut y en avoir que *douze,* se répétant dans le même ordre au grave et à l'aigu d'octave en octave.

Les prétendus sons diésés et bémolisés *n'ont d'existence que sur le papier :* ils ne sont là, en effet, que pour tenir la place des *cinq sons non dénommés,* à savoir :

1° le second son (entre *Ut* et *Ré*) ;
2° le quatrième son (entre *Ré* et *Mi*) ;
3° le septième son (entre *Fa* et *Sol*) ;
4° le neuvième son (entre *Sol* et *La*) ;
5° le onzième son (entre *La* et *Si*).

Digitized by Google

Un homme non musicien, ou un musicien n'ayant jamais réfléchi, peut seul croire que, *dans tous les tons,* toutes les notes naturelles sont fixes, toutes les notes diésées sont appelées à monter, toutes les notes bémolisées sont appelées à descendre!!!

La vérité, c'est que chacun des douze sons, — selon le ton auquel il se trouve appartenir, et la fonction, le rôle qu'il est appelé à remplir, — peut être alternativement : 1° *fixe,* 2° *attiré par en bas,* 3° *attiré par en haut,* qu'il se trouve représenté d'ailleurs dans la notation par une note naturelle, par une note bémolisée ou par une note diésée.

III.

La numération *septénaire* a seule jusqu'ici préoccupé, en musique, nos théoriciens. Le préjugé grotesque, qui consiste à croire qu'*il n'y a que sept notes dans la musique* (ce qui a cessé d'être vrai depuis si longtemps déjà), en est la seule cause.

Ce n'est pas cependant que quelques théoriciens « duodécimalistes » n'aient surgi, parmi lesquels Boisgelou au siècle dernier, et de nos jours M. Biche-Latour et M. le docteur Ricard.

Les uns comme les autres sont hors du vrai, par la raison que notre musique moderne, ainsi que nous l'avons vu plus haut, se trouve basée *à la fois* sur les deux numérations (septénaire et duodécimale), unies et amalgamées étroitement ensemble.

La numération septénaire, appliquée à l'Harmonie, ne peut donner en fin de compte qu'une seule chose : une bonne classification des accords. Cette classification,

Digitized by Google

elle existait seulement à l'état embryonnaire, et j'ai dû la compléter — il est bon que j'explique comment.

Pour nos théoriciens, il y a eu jusqu'ici des accords de *tierce* (on les laisse généralement de côté dans les traités), de *quinte*, de *septième*, de *neuvième*, et voilà tout. Émile Chevé et Camille Durutte ont poussé jusqu'à ceux de *onzième* et de *treizième* (et le premier encore en n'admettant pas l'existence de ces accords à l'état complet et intégral). Il est utile, en effet, de poursuivre la classification *jusqu'au bout;* mais ce n'est pas seulement de cela qu'il s'agit.

En examinant dans son ensemble l'édifice harmonique, une chose m'a frappé : dans le but sans doute de ne pas trop multiplier les classes, les théoriciens, tout en admettant pour base de leur système *l'échelonnement des tierces*, ont absolument laissé de côté les accords présentant dans cet échelonnement *des vides intérieurs*.

Ainsi, *ut mi sol*, *sol si ré fa*, sont bien pour eux des accords; mais *ut sol*, *sol fa*, *sol si fa*, *sol ré fa*, ne leur ont pas paru devoir entrer, comme tels, dans leur classification.

Évidemment ils ont eu un très grave tort en ne les y comprenant pas : car ces groupes harmoniques sont après tout *des accords* aussi bien et au même titre que les autres, auxquels on a pris l'habitude de les rattacher implicitement en qualité de « tronçons » (l'appellation est de Chevé); et c'est se priver volontairement, dans la classification, d'un important élément de clarté de plus, que de considérer les accords « à jour », ainsi qu'on a fait jusqu'ici, comme des dépendances ou fragments des accords « pleins », et que de les désigner par suite, les premiers comme les derniers, sous les mêmes dénominations.

Digitized by Google

Que dans l'enseignement des accords, pour ne pas effrayer et dérouter l'élève, on néglige tout d'abord les uns pour ne s'occuper que des autres, rien de mieux; c'est ce que je fais moi-même dans le présent ouvrage. Mais ne pas comprendre à la fois et *les uns* et *les autres* dans la classification scientifique, en vérité c'est renoncer à être exact autant que faire se peut; c'est se résigner à être forcément incomplet; et cela, sans aucun profit médiat ou immédiat, bien au contraire!

IV.

Avec l'emploi de la numération duodécimale, nous arrivons enfin, non plus seulement *aux cadres* des accords, mais aux accords eux-mêmes, rigoureusement constitués.

J'étais très jeune encore, j'avais à peine vingt ans, quand, en 1854, en chantant des chœurs à la Société de Sainte-Cécile de Bordeaux, l'idée d'établir une écriture spéciale, pour l'harmonie, dans laquelle chaque effet harmonique en particulier serait rendu par un signe unique, vint me frapper et me jeter dans des réflexions profondes. Depuis lors, je puis le dire, cette idée ne me quitta plus.

Ce n'est cependant que dix-sept ans après, le 4 mai 1871, que je lus, à la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, un premier mémoire à ce sujet, suivi, deux ans après, d'un second travail plus développé, me permettant de prendre date et de sauvegarder, exclusivement à mon profit, tout droit à cette invention inespérée.

J'ai eu le temps, depuis cette dernière époque, d'améliorer encore ma notation et de lui donner, je l'espère du

Digitized by Google

moins, tout le degré d'utilité dont elle est susceptible. Les références à la numération septénaire, notamment, dont j'accompagne maintenant chaque nombre représentatif d'effet harmonique, permettent de discerner, *à la simple vue,* la place qu'occupe à la fois chaque accord dans l'une et l'autre numérations; c'est-à-dire : de se rendre compte, *instantanément* et sans autre explication, et de son *effet,* et de son *classement.*

Mon écriture harmonique, ainsi perfectionnée, me paraît constituer *le plus merveilleux instrument dont on puisse se servir pour rendre en quelque sorte palpables aux yeux de tous, et facilement compréhensibles aux intelligences même les moins réfléchies, les plus grandes difficultés de la science des accords.*

Ainsi en ont jugé de jeunes demoiselles, presque des enfants, à qui j'ai fait un cours d'harmonie en me servant de cette notation. Elles m'ont dit, plusieurs fois, qu'il leur était impossible de comprendre comment jusqu'ici, dans l'enseignement, on avait pu se passer d'un pareil élément de clarté, sans le puissant secours duquel, en effet, toute comparaison est impossible et demeure forcément interdite; — et il ne saurait y avoir vraiment d'étude fructueuse et profitable, en Harmonie, sans comparaisons et rapprochements continuels, et, pour ainsi dire, de tous les instants.

V.

En donnant au présent travail le titre d'*Algèbre de l'Harmonie,* mon intention est d'indiquer nettement, aux musiciens *purement praticiens* et se révoltant intérieurement au seul mot d'*abstraction,* que mon ouvrage n'a

Digitized by Google

nullement été écrit pour eux; et de bien les avertir, au contraire, à l'avance afin qu'ils n'aient pas à prendre seulement la peine de l'ouvrir.

C'est aux rares musiciens d'élite de notre époque, que les généralités scientifiques et les procédés d'analyse n'épouvantent pas trop; et qui jugent que non seulement l'enseignement secondaire, mais même aussi l'enseignement primaire, doivent, naturellement et immédiatement, découler de l'enseignement supérieur, et en garder au moins les grandes divisions et l'esprit général; c'est à ces musiciens seuls, dis-je, que j'offre l'ouvrage que je publie en ce moment. Les autres sont bien et dûment avertis : mon livre n'est aucunement écrit pour eux; il doit être, à leur égard, tout comme s'il n'existait pas.

Je me suis surtout gardé de toute concession : c'est une erreur profonde, et dont je suis personnellement bien revenu, de croire qu'édulcorer une œuvre au profit des faibles et des timides puisse jamais amener un résultat même passable : les adversaires naturels de vos idées ne vous savent, en vérité, aucune espèce de gré de vos avances, dont ils ont bien soin, surtout, de ne jamais profiter! *Votre point de vue n'est aucunement le leur* : cela suffit pour les éloigner systématiquement et irrémédiablement de tout ce que vous pourrez faire. A quoi bon, dès lors, gâter votre œuvre, en émousser les angles et lui ôter sa verdeur? Ne vaut-il pas mieux, au contraire, à tous égards, se montrer franchement ce qu'on est, et dire catégoriquement ce qu'on a à dire, à haute et intelligible voix et jusqu'au bout?

Le présent livre est un ouvrage de simple exposition bien plutôt que de vulgarisation : ce n'est pas du jour au lendemain que l'on opère une révolution dans les prin-

Digitized by Google

cipes constitutifs d'une science; et dans la situation où je me trouve ce serait aller un peu trop vite, je le reconnais moi-même, que de vouloir faire entrer de suite dans l'enseignement des doctrines qui n'ont pas encore été exposées ni discutées (1).

Plus tard viendra, s'il y a lieu, le tour du traité, avec exemples en notation musicale, destiné à nos étudiants de la dernière génération instruits dans les idées nouvelles. Ce *Traité* existe d'ores et déjà; je l'ai terminé, il est complet et prêt à être livré à la gravure aussitôt que j'aurai pu traiter avec un éditeur sérieux, qui comprendra bien, et sa valeur toute spéciale, et l'avenir qui lui semble réservé (2).

(1) Le présent ouvrage est néanmoins, dans son genre, un traité d'Harmonie beaucoup plus complet déjà que tous ceux qui existent; car je me suis appliqué à le tenir au courant des principales nouveautés harmoniques introduites dans l'art jusque dans ces dernières années.

Si donc il se trouvait de suite des professeurs en mesure d'en faire usage et de l'appliquer aux études élémentaires, ce livre serait susceptible de rendre dès aujourd'hui, dans l'enseignement, de grands et réels services.

(2) Eussé-je rencontré dès le premier jour, pour faire paraître mon grand traité *avec notes de musique*, les conditions les plus favorables, la publication du présent ouvrage ne serait pas moins très nécessaire pour attirer l'attention sur ma notation harmonique envisagée abstraction faite de toute autre considération, et pour en faire ressortir l'importance, l'utilité, la valeur.

J'ai remarqué, en effet, toutes les fois que j'ai communiqué mon *Grand traité d'Harmonie moderne* actuellement terminé et en portefeuille aux personnes qui me paraissaient le mieux en mesure de le comprendre et de l'apprécier; j'ai remarqué, dis-je, que c'étaient *les exemples notés en musique* qui attiraient exclusivement l'attention de ces personnes. Ainsi, mainte et mainte fois, l'on m'a chaudement félicité d'avoir le premier donné droit de cité à bon nombre de successions de premier ordre, non encore enregistrées dans les traités d'Harmonie, et surtout de les avoir constamment entourées de leurs tenants, et même quand il y a eu lieu de leurs aboutissants, de manière à montrer que le hasard, l'exception et l'arbitraire n'existent pas plus en Musique qu'en Langage; et que ces successions, quelque nouvelles et étranges qu'elles puissent paraître, n'en sont pas

Digitized by Google

Avant de songer à appliquer complètement une méthode, il est naturel, il est indispensable, en effet, de commencer d'abord par la faire connaître.

moins *les conséquences logiques et parfaitement reconnaissables* de tentatives antérieures, malgré que l'inconscience la plus complète ait présidé, de la part des compositeurs, à leur création et à leur introduction définitive dans l'art.

Quant à ma double notation (c'est là où je veux en venir), — quant à mon écriture spéciale permettant de se rendre compte, instantanément et à la fois, et de l'*effet* des accords (dont la connaissance facilitera si singulièrement l'établissement des *modulations* les plus neuves et les plus inattendues), et de leur place exacte dans la classification *toute mathématique* que j'ai, non pas « inventée », mais *découverte*, — bien peu de musiciens instruits, à l'heure qu'il est, en soupçonnent encore l'importance...

Il y avait donc, on le voit, haute utilité et urgence à offrir toute l'Harmonie sous la forme où je la présente aujourd'hui, et à faire un traité spécial et *algébrique*, en laissant volontairement et absolument de côté *les notes de musique* et tout ce qui tendrait à les rappeler.

Bordeaux, 14 mars 1883.

Digitized by Google

DÉCLARATION.

L'auteur de cet ouvrage entend et déclare garder *la propriété exclusive* de la classification des accords et du système de notation harmonique qui y sont tour à tour exposés et employés.

Il poursuivra en contrefaçon, devant les tribunaux, les théoriciens, éditeurs, etc., qui, sans autorisation, en feraient usage, même partiellement, dans leurs publications.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALGÈBRE DE L'HARMONIE

Je ne supprime pas plus les notes de musique que les algébristes ne suppriment les chiffres : je les remplace momentanément par des signes plus généraux, voilà tout, dans le but d'instruire l'élève de faits de premier ordre, qui dominent la science des accords, et que les notes sont absolument impuissantes à lui laisser même entrevoir.

§ 1. — Les vingt-un degrés du Ton.

(en *Ut*).

I. — Les sept degrés naturels.

Tonique.	Sus-Tonique.	Médiante majeure.	Sous-Dominante.	Dominante.	Sus-Dominante majeure.	Sensible.
Ut.	*Ré.*	*Mi.*	*Fa.*	*Sol.*	*La.*	*Si.*

II. — Les sept degrés mineurs et baissés.

Tonique baissée.	Sus-Tonique baissée.	Médiante mineure.	Sous-Domin. baissée.	Dominante baissée.	Sus-Domin. mineure.	Sensible dure.
Ut ♭	*Ré* ♭	*Mi* ♭	*Fa* ♭	*Sol* ♭	*La* ♭	*Si* ♭

III. — Les sept degrés haussés.

Tonique haussée.	Sus-Tonique haussée.	Médiante haussée.	Sous-Domin. haussée.	Dominante haussée.	Sus-Domin. haussée.	Sensible haussée.
Ut ♯	*Ré* ♯	*Mi* ♯	*Fa* ♯	*Sol* ♯	*La* ♯	*Si* ♯

§ 2. — Intervalles mélodiques.

Signes représentatifs.

A. Unissons.

B. Premières supérieures; secondes mineures supérieures.

C. Secondes majeures supérieures; tierces diminuées supérieures.

D. Secondes augmentées supérieures; tierces mineures supérieures.

E. Tierces majeures supérieures; quartes diminuées supérieures.

Digitized by Google

Signes représentatifs.	
F.	Tierces augmentées supérieures; quartes justes supérieures; quintes doublement diminuées supérieures.
G.	Quartes augmentées supérieures; quintes diminuées supérieures.
H.	Quartes doublement augmentées supérieures; quintes justes supérieures; sixtes diminuées supérieures.
I.	Quintes augmentées supérieures; sixtes mineures supérieures.
J.	Sixtes majeures supérieures; septièmes diminuées supérieures.
K.	Sixtes augmentées supérieures; septièmes mineures supérieures.
L.	Septièmes majeures supérieures; huitièmes supérieures.
M.	Octaves supérieures.
N.	Premières inférieures; secondes mineures inférieures.
O.	Secondes majeures inférieures; tierces diminuées inférieures.
P.	Secondes augmentées inférieures; tierces mineures inférieures.
Q.	Tierces majeures inférieures; quartes diminuées inférieures.
R.	Tierces augmentées inférieures; quartes justes inférieures; quintes doublement diminuées inférieures.
S.	Quartes augmentées inférieures; quintes diminuées inférieures.
T.	Quartes doublement augmentées inférieures; quintes justes inférieures; sixtes diminuées inférieures.
U.	Quintes augmentées inférieures; sixtes mineures inférieures.
V.	Sixtes majeures inférieures; septièmes diminuées inférieures.
X.	Sixtes augmentées inférieures; septièmes mineures inférieures.
Y.	Septièmes majeures inférieures; huitièmes inférieures.
Z.	Octaves inférieures.

Digitized by Google

§ 3. — Tableau des principales classes d'accords

[Voir le tableau complet de *toutes* les classes, au § 18].

CLASSE 5. — *Accords de tierce et quinte.*

	Signes abréviatifs.
État 1 : Tierce et quinte.	5 (1)
État 2 : Tierce et sixte.	5 (2)
État 3 : Quarte et sixte.	5 (3)

CLASSE 10. — *Accords de tierce, quinte et septième.*

État 1 : Tierce, quinte et septième.	10 (1)
État 2 : Tierce, quinte et sixte.	10 (2)
État 3 : Tierce, quarte et sixte.	10 (3)
État 4 : Seconde, quarte et sixte.	10 (4)

CLASSE 15. — *Accords de seconde, tierce, quinte et septième.*

État 1 : Seconde, tierce, quinte et septième.	15 (1)
État 2 : Seconde, quarte, sixte et septième.	15 (2)
État 3 : Tierce, quinte, sixte et septième.	15 (3)
État 4 : Tierce, quarte, quinte et sixte.	15 (4)
État 5 : Seconde, tierce, quarte et sixte.	15 (5)

---

4. — Tableau des principaux accords de Tierce-Quinte.

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.
42	36	50
Tierce majeure et Quinte juste.	Tierce mineure et Sixte mineure.	Quarte juste et Sixte majeure.
35	**44**	**49**
Tierce mineure et Quinte juste.	Tierce majeure et Sixte majeure.	Quarte juste et Sixte mineure.
34	37	55
Tierce mineure et Quinte diminuée.	Tierce mineure et Sixte majeure.	Quarte augmentée et Sixte majeure.

Digitized by Google

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.
43	43	43
Tierce majeure et Quinte augmentée.	Tierce majeure et Sixte mineure.	Quarte diminuée et Sixte mineure.
26	45	54
Tierce diminuée et Quinte diminuée.	Tierce majeure et Sixte augmentée.	Quarte augmentée et Sixte mineure.
48	27	51
Tierce augmentée et Quinte juste.	Tierce diminuée et Sixte diminuée.	Quarte juste et Sixte augmentée.
41	28	56
Tierce majeure et Quinte diminuée.	Tierce diminuée et Sixte mineure.	Quarte augmentée et Sixte augmentée.
36	50	42
Tierce mineure et Quinte augmentée.	Tierce augmentée et Sixte majeure.	Quarte diminuée et Sixte diminuée.
49	35	44
Tierce augmentée et Quinte augmentée.	Tierce mineure et Sixte diminuée.	Quarte diminuée et Sixte majeure.

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.	ÉTAT QUATRE.
87	166	171	200
Première aug., Tierce maj. et Quinte juste.	Tierce min., Quinte dimin. et Huitième dim.	Tierce min., Sixte mineure et Sixte majeure.	Quarte juste, Quarte augm. et Sixte majeure.
80	138	195	199
Première aug., Tierce min. et Quinte juste.	Tierce dimin., Quinte dimin. et Huitième dim.	Tierce maj., Sixte majeure et Sixte augm.	Quarte juste, Quarte augm. et Sixte mineure.

Digitized by Google

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.	ÉTAT QUATRE.
151	89	173	207
Tierce min., Tierce maj. et Quinte juste.	Première aug., Tierce maj. et Sixte majeure.	Tierce min., Sixte mineure et Huitième dim.	Quarte juste. Sixte mineure et Sixte majeure.

§ 5. — Accords de Tierce-quinte suivis d'accords de Tierce-quinte.

Successions par Unisson, par Première supérieure et par Première inférieure.

1	2	3	4
FÉTIS.	G. ROSSINI.	FÉTIS.	CATEL.
42 A 35	42 A 43	42 A 36	42 B 34
Ut Ut	*Ut Ut*	*Ut Ut*	*Ut Ut*♯
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

5	6	7	8
FÉTIS.	FÉTIS.	FÉTIS.	A. LEBORNE.
42 A 87	35 A 80	35 A 34	34 A 41
Ut Ut	*Ut Ut*	*Ré Ré*	*Ré Ré*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

9	10	11	12
A. LEBORNE.	FÉTIS.	UBALDE.	FÉTIS.
35 A 41	42 A 48	42 A 35	42 B 26
Ré Ré	*Ré*♭ *Ré*♭	*Fa Fa*	*Fa Fa*♯
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

13	14	15	16
FÉTIS.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
35 B 26	42 A 36	42 A 49	42 A 151
Fa Fa♯	*Fa Fa*	*Fa Fa*	*Fa Fa*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

17	18	19	20
UBALDE.	G: ROSSINI.	CATEL.	A. LEBORNE.
42 A 43	35 N 43	35 A 42	34 A 41
Sol Sol	*La La*♭	*La La*	*Si Si*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

Digitized by Google

21	22	23	24
A. LEBORNE.	FÉTIS.	J.-B. WECKERLIN	GLUCK.
34 A 26	42 B 166	42 E 36	35 D 44
Si *Si*	*Ut* *Ut*♯	*Ut* *Mi*	*Ut* *Mi*♭
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

25	26	27	28
AIMÉ MAILLART	FÉTIS.	H. LEMOINE.	PALESTRINA.
42 U 43	42 E 36	42 E 36	42 H 50
Ut *Mi*	*Fa* *La*	*Sol* *Si*	*Ut* *Sol*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (3)

29	30	31	32
CATEL.	FÉTIS.	PERGOLÈSE.	H. LEMOINE.
35 H 49	36 Q 42	44 P 35	36 Q 42
Ut *Sol*	*Mi* *Ut*	*La*♭ *Fa*	*Si* *Sol*
5 (1) 5 (3)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

33	34	35	36
CATEL.	CATEL.	FÉTIS.	FÉTIS.
36 N 44	36 A 37	36 A 43	36 N 50
Mi *Mi*♭	*Mi* *Mi*	*Mi* *Mi*	*Mi* *Mi*♭
5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)

37	38	39	40
FÉTIS.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	FÉTIS.
44 A 37	37 B 28	44 B 28	36 B 27
Fa *Fa*	*Fa* *Fa*♯	*Fa* *Fa*♯	*Fa* *Fa*♯
5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)

41	42	43	44
FÉTIS.	FÉTIS.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
36 N 45	41 A 45	36 N 50	36 B 35
La *La*♭	*La*♭ *La*♭	*La* *La*♭	*La* *La*♯
5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)

45	46	47	48
A. LEBORNE.	CATEL.	CATEL.	A. LEBORNE.
36 N 89	44 A 43	44 B 36	37 B 28
La *La*♭	*Ut* *Ut*	*Ut* *Ut*♯	*Ré* *Ré*♯
5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)

Digitized by Google

49	50	51	52
A. LEBORNE.	FÉTIS.	FÉTIS.	FÉTIS.
37 N 45	36 A 171	44 A 195	36 D 50
Ré *Ré*♭	*Mi* *Mi*	*Mi*♭ *Mi*♭	*Mi* *Sol*
5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (3)	5 (2) 5 (3)	5 (2) 5 (3)

53	54	55	56
H. LEMOINE.	A. LEBORNE.	CH.-M. DE WEBER	CH.-M. DE WEBER
44 E 49	36 A 173	36 D 50	50 P 36
Mi♭ *Sol*	*La* *La*	*Si* *Ré*	*Ré* *Si*
5 (2) 5 (3)	5 (2) 5 (3)	5 (2) 5 (3)	5 (3) 5 (2)

57	58	59	60
CATEL.	CATEL.	FÉTIS.	FÉTIS.
50 A 49	50 A 55	50 B 43	50 B 42
Sol *Sol*	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*♯	*Sol* *Sol*♯
5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)

61	62	63	64
FÉTIS.	FÉTIS.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
49 A 199	49 N 55	55 A 56	49 N 56
Sol *Sol*	*La* *La*♭	*La*♭ *La*♭	*La* *La*♭
5 (3) 5 (4)	5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)

65	66	67	68
FÉTIS.	ERN. REDON.	FÉTIS.	FÉTIS.
50 A 51	50 A 49	49 A 54	50 B 42
La♭ *La*♭	*Ut* *Ut*	*Ut* *Ut*	*Ut* *Ut*♯
5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)

69	70	71	72
A. LEBORNE.	FÉTIS.	A. LEBORNE.	CATEL.
50 B 44	49 A 54	50 A 207	49 A 43
Ut *Ut*♯	*Ut* *Ut*	*Ut* *Ut*	*Mi* *Mi*
5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (4)	5 (3) 5 (3)

73	74	75
CATEL.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
49 A 50	55 A 56	55 A 54
Mi *Mi*	*Fa* *Fa*	*Fa* *Fa*
5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)

Digitized by Google

Successions par Seconde supérieure.

76	77	78	79
GRÉTRY.	F. HALÉVY.	CATEL.	ÉT. ARNAUD.
42 C 35	42 C 42	34 B 35	35 C 42
Ut Ré	*Ut Ré*	*Ut* ♯ *Ré*	*Ré Mi*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

80	81	82	83
UBALDE.	F. HÉROLD.	UBALDE.	F. HÉROLD.
42 B 42	42 C 42	35 C 42	42 C 35
Mi Fa	*Fa Sol*	*Fa Sol*	*Sol La*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

84	85	86	87
PALESTRINA.	PALESTRINA.	CATEL.	UBALDE.
42 B 42	42 C 35	34 B 42	34 B 35
Sol La♭	*La*♭ *Si*♭	*Si Ut*	*Si Ut*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

88	89	90	91
PALESTRINA.	MÉHUL.	A. LEBORNE.	FÉTIS.
35 C 42	42 F 44	35 F 37	36 F 44
Si♭ *Ut*	*Ut Fa*	*Ut Fa*	*Ut Fa*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

92	93	94	95
G. MEYERBEER.	G. ROSSINI.	G. MEYERBEER.	CATEL.
42 T 44	42 T 36	42 S 36	42 P 49
Ut Fa	*Ut Fa*	*Fa Si*	*Ut La*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (3)

96	97	98	99
CATEL.	GLUCK.	A. LEBORNE.	FÉTIS.
35 Q 55	36 O 35	37 O 35	50 N 35
Ut La♭	*Mi Ré*	*Mi Ré*	*Mi*♭ *Ré*
5 (1) 5 (3)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

100	101	102	103
G. MEYERBEER.	CHORON.	FÉTIS.	PALESTRINA.
44 N 42	36 O 42	36 O 42	44 N 42
Fa Mi	*Sol Fa*	*La Sol*	*La*♭ *Sol*
5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

Digitized by Google

104
UBALDE.
37 O 42
La Sol
5 (2) 5 (1)

105
GLUCK.
45 N 42
La♭ Sol
5 (2) 5 (1)

106
CHORON.
36 O 35
Si La
5 (2) 5 (1)

107
A. LEBORNE.
37 O 42
Ré Ut
5 (2) 5 (1)

108
A. LEBORNE.
37 O 35
Ré Ut
5 (2) 5 (1)

109
FÉTIS.
36 B 44
Mi Fa
5 (2) 5 (2)

110
MÉHUL.
44 C 36
Mi♭ Fa
5 (2) 5 (2)

111
CATEL.
37 B 44
Mi Fa
5 (2) 5 (2)

112
FÉTIS.
36 C 36
La Si
5 (2) 5 (2)

113
G. MEYERBEER.
36 C 36
Si Ut♯
5 (2) 5 (2)

114
CATEL.
44 C 37
Ut Ré
5 (2) 5 (2)

115
FÉTIS.
37 C 36
Ré Mi
5 (2) 5 (2)

116
UBALDE.
37 B 44
Ré Mi♭
5 (2) 5 (2)

117
A. LEBORNE.
50 O 44
Sol Fa
5 (3) 5 (2)

118
A. LEBORNE.
55 O 44
Sol Fa
5 (3) 5 (2)

119
GRÉTRY.
50 O 44
Si♭ La♭
5 (3) 5 (2)

120
UBALDE.
50 N 36
Ut Si
5 (3) 5 (2)

121
FÉTIS.
49 N 36
Ut Si
5 (3) 5 (2)

122
GRÉTRY.
49 O 44
Ut Si♭
5 (3) 5 (2)

123
UBALDE.
55 N 36
Ut Si
5 (3) 5 (2)

124
FÉTIS.
54 N 36
Ut Si
5 (3) 5 (2)

125
GRÉTRY.
49 O 36
Ré Ut
5 (3) 5 (2)

126
GRÉTRY.
50 N 36
Mi♭ Ré
5 (3) 5 (2)

127
A. LEBORNE.
55 N 36
Fa Mi
5 (3) 5 (2)

128
A. LEBORNE.
55 O 44
Fa Mi♭
5 (3) 5 (2)

129
G. MEYERBEER.
50 B 50
Fa♯ Sol
5 (3) 5 (3)

Digitized by Google

Successions par Tierce supérieure et par Sixte inférieure.

130	131	132	133
RAMEAU.	F. HALÉVY.	F. HÉROLD.	A. LEBORNE.
42 E 35	35 D 42	42 U 35	35 D 42
Ut Mi	*Ut Mi*♭	*Ut Mi*	*Ré Fa*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

134	135	136	137
UBALDE.	H. LEMOINE.	F. HALÉVY.	CASTIL-BLAZE.
34 D 35	35 D 42	42 U 35	42 E 35
Ré Fa	*Mi Sol*	*Mi*♭ *Sol*	*Fa La*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

138	139	140	141
CH. GOUNOD.	RAMEAU.	RAMEAU.	CH. GOUNOD.
35 D 42	35 D 42	35 V 42	35 R 36
Fa La♭	*La Ut*	*La Ut*	*Ut Sol*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (2)

142	143	144	145
HECT. BERLIOZ.	G. ROSSINI.	G. ROSSINI.	H. BARBARA.
42 N 49	43 N 50	44 A 42	36 A 35
Fa Mi	*La*♭ *Sol*	*Ut Ut*	*Ut Ut*
5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

Successions par Quarte supérieure et par Quinte inférieure.

146	147	148	149
FÉTIS.	G. MEYERBEER.	GLUCK.	FÉTIS.
42 F 42	35 F 35	42 F 35	43 F 42
Ut Fa	*Ut Fa*	*Ut Fa*	*Ut Fa*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

150	151	152	153
CH.-M. DE WEBER	PALESTRINA.	UBALDE.	CATEL.
42 T 42	35 T 35	42 T 35	43 T 42
Ut Fa	*Ut Fa*	*Ut Fa*	*Ut Fa*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

Digitized by Google

154	155	156	157
MÉHUL.	A. LEBORNE.	CH.-M. DE WEBER	G. MEYERBEER.
35 F 42	34 F 42	35 T 42	42 T 42
Ré Sol	*Ré Sol*	*Ré Sol*	*Ré Sol*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

158	159	160	161
CATEL.	CH. GOUNOD.	G. ROSSINI.	G. MEYERBEER.
35 F 35	42 F 42	42 F 35	42 F 42
Mi La	*Mi♭ La♭*	*Mi La*	*Mi La*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

162	163	164	165
PALESTRINA.	A. PANSERON.	G. ROSSINI.	N. VICENTINO.
42 T 42	42 T 35	35 F 42	42 T 42
Mi♭ La♭	*Mi La*	*Fa Si♭*	*Fa Si♭*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

166	167	168	169
REICHA.	UBALDE.	UBALDE.	G. ROSSINI.
42 F 42	42 F 35	43 F 42	42 F 34
Sol Ut	*Sol Ut*	*Sol Ut*	*Sol Ut*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

170	171	172	173
GLUCK.	F. HÉROLD.	UBALDE.	CATEL.
42 T 42	42 T 35	43 T 42	35 F 35
Sol Ut	*Sol Ut*	*Sol Ut*	*La Ré*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

174	175	176	177
J.-B. WECKERLIN.	G. MEYERBEER.	G. VERDI.	G. MEYERBEER.
35 T 35	42 T 35	42 T 42	42 F 42
La Ré	*La Ré*	*La♭ Ré♭*	*Si Mi*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

178	179	180	181
G. ROSSINI.	CATEL.	JOHAN. WEBER.	UBALDE.
42 T 42	42 P 36	35 Q 44	42 Q 44
Si♭ Mi♭	*Ut La*	*Ut La♭*	*Ut La♭*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

Digitized by Google

182	183	184	185
F.-C. BUSSET.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	H LEMOINE.
35 P 36	34 P 36	41 P 36	35 Q 44
Ré Si	*Ré Si*	*Ré Si*	*Mi Ut*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

186	187	188	189
CATEL.	FÉTIS.	REICHA.	G. MEYERBEER.
42 P 36	42 Q 44	35 Q 44	42 P 36
Sol Mi	*Sol Mi♭*	*La Fa*	*La♭ Fa*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

190	191	192	193
UBALDE.	GLUCK.	A. LOQUIN.	G. ROSSINI.
42 A 50	35 A 49	42 A 49	43 A 50
Ut Ut	*Ut Ut*	*Ut Ut*	*Ut Ut*
5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)

194	195	196	197
H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	UBALDE.	CATEL.
42 A 50	42 A 49	43 A 50	35 A 49
Sol Sol	*Sol Sol*	*Sol Sol*	*La La*
5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)

198	199	200	201
H. LEMOINE.	LULLY.	LULLY.	FÉTIS.
36 B 42	44 C 35	36 B 35	43 B 42
Mi Fa	*Mi♭ Fa*	*Mi Fa*	*Mi Fa*
5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

202	203	204	205
CATEL.	A. LEBORNE.	UBALDE.	A. LEBORNE.
44 C 42	37 C 42	36 B 42	28 B 42
Fa Sol	*Fa Sol*	*Fa♯ Sol*	*Fa♯ Sol*
5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

206	207	208	209
FÉTIS.	FÉTIS.	H. LEMOINE.	LULLY.
36 C 42	27 B 42	44 C 35	36 B 42
Fa Sol	*Fa♯ Sol*	*Sol La*	*Sol La♭*
5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

Digitized by Google

210	211	212	213
FÉTIS.	DALAYRAC.	G. ROSSINI.	G. MEYERBEER.
36 B 42	36 B 35	44 C 35	36 B 35
Si Ut	*Si Ut*	*Ut Ré*	*Ut* ♯ *Ré*
5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

214	215.	216	217
FÉTIS.	FÉTIS.	H. LEMOINE.	CATEL.
36 F 36	36 T 36	44 F 44	44 C 35
Mi La	*Mi La*	*Ut Fa*	*Ut Ré*
5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (3)

218	219	220	221
CATEL.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.
36 B 35	55 N 42	56 N 42	50 O 42
Ut ♯ *Ré*	*La* ♭ *Sol*	*La* ♭ *Sol*	*Ré Ut*
5 (2) 5 (3)	5 (3) 5 (1)	5 (3) 5 (1)	5 (3) 5 (1)

222	223	224	225
MÉHUL.	GRÉTRY.	UBALDE.	FÉTIS.
50 O 35	50 C 36	49 B 44	43 B 36
Ré Ut	*Sol La*	*Sol La* ♭	*Sol* ♯ *La*
5 (3) 5 (1)	5 (3) 5 (2)	5 (3) 5 (2)	5 (3) 5 (2)

226	227	228	229
A. LEBORNE.	UBALDE.	FÉTIS.	H. LEMOINE.
49 C 36	50 C 36	50 C 37	50 C 36
La Si	*La Si*	*Ut Ré*	*Ré Mi*
5 (3) 5 (2)	5 (3) 5 (2)	5 (3) 5 (2)	5 (3) 5 (2)

230	231	232
H. LEMOINE.	UBALDE.	CATEL.
50 B 44	43 B 36	50 B 44
Ré Mi ♭	*Ré* ♯ *Mi*	*Mi Fa*
5 (3) 5 (2)	5 (3) 5 (2)	5 (3) 5 (2)

Digitized by Google

Successions par Quinte supérieure et par Quarte inférieure.

233	234	235	236
FÉTIS.	GLUCK.	UBALDE.	CATEL.
42 H 42	35 H 42	42 H 43	42 R 42
Ut Sol	*Ut Sol*	*Ut Sol*	*Ut Sol*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

237	238	239	240
PALESTRINA.	UBALDE.	F. HÉROLD.	F. HALÉVY.
35 R 42	42 R 43	35 H 35	42 R 42
Ut Sol	*Ut Sol*	*Ré La*	*Ré♭ La♭*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

241	242	243	244
F. HALÉVY.	UBALDE.	UBALDE.	CH.-M. DE WEBER
42 R 35	42 H 42	42 R 42	42 H 42
Ré La	*Mi♭ Si♭*	*Mi♭ Si♭*	*Fa Ut*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

245	246	247	248
F. HÉROLD.	GLUCK.	UBALDE.	J.-B. WECKERLIN
35 H 35	35 H 42	42 H 43	42 R 42
Fa Ut	*Fa Ut*	*Fa Ut*	*Fa Ut*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

249	250	251	252
CATEL.	G. MEYERBEER.	RAMEAU.	UBALDE.
35 R 35	35 R 42	42 R 35	42 R 43
Fa Ut	*Fa Ut*	*Fa Ut*	*Fa Ut*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

253	254	255	256
G. ROSSINI.	UBALDE.	PALESTRINA.	REICHA.
42 R 35	42 R 34	42 H 42	35 R 35
Sol Ré	*Sol Ré*	*La♭ Mi♭*	*La Mi*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

Digitized by Google

257	258	259	260
G. MEYERBEER.	Mlle H. ROBERT-HASEL	J.-B. WECKERLIN	CH. GOUNOD.
35 R 42	42 R 42	42 R 42	42 R 35
La Mi	*La♭ Mi♭*	*Si♭ Fa*	*Si♭ Fa*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

261	262	263	264
G. ROSSINI.	PERGOLÈSE.	LULLY.	UBALDE.
42 N 36	35 N 36	35 O 44	42 N 43
Ut Si	*Ut Si*	*Ut Si♭*	*Ut Si*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

265	266	267	268
FÉTIS.	UBALDE.	UBALDE.	UBALDE.
42 N 36	35 O 44	35 N 36	42 N 43
Fa Mi	*Fa Mi♭*	*Fa Mi*	*Fa Mi*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

269	270	271	272
FÉTIS.	UBALDE.	CATEL.	FÉTIS.
42 O 44	42 O 37	35 O 44	42 C 50
Sol Fa	*Sol Fa*	*La Sol*	*Ut Ré*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (3)

273	274	275	276
H. LEMOINE.	UBALDE.	F. HÉROLD.	G. MEYERBEER.
35 C 50	42 D 43	42 C 50	35 C 49
Ut Ré	*Ut Ré♯*	*Fa Sol*	*Fa Sol*
5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)

277	278	279	280
CH.-M. DE WEBER	UBALDE.	H. LEMOINE.	H. LEMOINE.
35 C 50	36 D 42	44 E 42	44 E 35
Fa Sol	*Mi Sol*	*Mi♭ Sol*	*Fa La*
5 (1) 5 (3)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

281	282	283	284
CH. GOUNOD.	FÉTIS.	UBALDE.	UBALDE.
36 D 42	36 D 42	44 E 35	44 E 42
Sol Si♭	*La Ut*	*La♭ Ut*	*La♭ Ut*
5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

Digitized by Google

285
H. LEMOINE.
44 E 35
Ut Mi
5 (2) 5 (1)

286
FÉTIS.
36 R 36
Mi Si
5 (2) 5 (2)

287
DALAYRAC.
44 Q 36
Mi♭ Si
5 (2) 5 (2)

288
UBALDE.
36 R 43
Mi Si
5 (2) 5 (2)

289
UBALDE.
36 R 36
La Mi
5 (2) 5 (2)

290
UBALDE.
44 R 44
La♭ Mi♭
5 (2) 5 (2)

291
BEETHOVEN.
45 Q 36
La♭ Mi
5 (2) 5 (2)

292
H. LEMOINE.
36 O 50
Mi Ré
5 (2) 5 (3)

293
MÉHUL.
44 N 49
Mi♭ Ré
5 (2) 5 (3)

294
UBALDE.
36 N 43
Mi Ré♯
5 (2) 5 (3)

295
GRÉTRY.
36 O 50
La Sol
5 (2) 5 (3)

296
CH.-M. DE WEBER
44 N 50
La♭ Sol
5 (2) 5 (3)

297
LULLY.
44 N 49
La♭ Sol
5 (2) 5 (3)

298
UBALDE.
36 N 43
La Sol♯
5 (2) 5 (3)

299
FÉTIS.
45 N 50
La♭ Sol
5 (2) 5 (3)

300
GLUCK.
45 N 49
La♭ Sol
5 (2) 5 (3)

301
MONSIGNY.
50 A 42
Sol Sol
5 (3) 5 (1)

302
PALESTRINA.
49 A 42
Sol Sol
5 (3) 5 (1)

303
UBALDE.
50 A 43
Sol Sol
5 (3) 5 (1)

304
FÉTIS.
50 Z 42
Sol Sol
5 (3) 5 (1)

305
UBALDE.
49 Z 42
Sol Sol
5 (3) 5 (1)

306
MONSIGNY.
50 A 42
Ut Ut
5 (3) 5 (1)

307
GLUCK.
49 A 35
Ut Ut
5 (3) 5 (1)

308
G. ROSSINI.
49 A 42
Ut Ut
5 (3) 5 (1)

309
UBALDE.
50 A 43
Ut Ut
5 (3) 5 (1)

310
UBALDE.
50 Z 42
Ut Ut
5 (3) 5 (1)

311
UBALDE.
49 Z 35
Ut Ut
5 (3) 5 (1)

312
UBALDE.
49 Z 42
Ut Ut
5 (3) 5 (1)

Digitized by Google

312 *bis*	313	313 *bis*	313 *ter*
LOUIS SÉVIN.	A. LEBORNE.	UBALDE.	UBALDE.
50 Z 43	49 A 42	49 A 35	50 A 42
Ut Ut	*Mi Mi*	*Mi Mi*	*Mi♭ Mi♭*
5 (3) 5 (1)	5 (3) 5 (1)	5 (3) 5 (1)	5 (3) 5 (1)

Successions par Sixte supérieure et par Tierce inférieure.

314	315	316	317
RAMEAU.	H. LEMOINE.	G. ROSSINI.	G. MEYERBEER.
42 J 35	35 I 42	42 I 42	42 P 35
Ut La	*Ut La♭*	*Ut La♭*	*Ut La*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

318	319	320	321
UBALDE.	RAMEAU.	AIMÉ MAILLART	LOUIS SÉVIN.
35 Q 42	35 I 42	35 Q 42	43 P 35
Ut La♭	*Mi Ut*	*Mi Ut*	*Mi♭ Ut*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

322	323	324	325
BOIELDIEU.	A. PANSERON.	G. MEYERBEER.	UBALDE.
42 P 35	42 P 35	35 Q 42	42 P 35
Fa Ré	*Sol Mi*	*La Fa*	*La♭ Fa*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

326	327	328	329
G. ROSSINI.	H. BARBARA.	REICHA.	V. BELLINI.
42 A 44	35 A 36	35 A 36	42 A 44
Ut Ut	*Ut Ut*	*Mi Mi*	*Fa Fa*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

330	331	332	333
CATEL.	CATEL.	REICHA.	REICHA.
35 A 37	42 A 37	42 A 44	35 A 36
Fa Fa	*Fa Fa*	*Sol Sol*	*La La*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

Digitized by Google

334	335	336	337
PALESTRINA.	UBALDE.	H. LEMOINE.	AIMÉ MAILLART
42 A 44	34 A 36	36 F 35	43 F 35
La ♭ *La* ♭	*Si* *Si*	*Mi* *La*	*Mi* *La*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

338	339	340	341
H. LEMOINE.	G. MEYERBEER.	LOUIS SÉVIN.	H. LEMOINE.
44 T 42	44 F 42	43 T 35	36 T 35
Mi ♭ *La* ♭	*Fa* *Si* ♭	*Sol* *Ut*	*La* *Ré*
5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

342	343	344	345
H. LEMOINE.	LULLY.	GRÉTRY.	GRÉTRY.
36 T 35	44 P 36	44 A 50	44 A 50
Ut *Fa*	*Si* ♭ *Sol*	*Mi* ♭ *Mi* ♭	*Si* ♭ *Si* ♭
5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (3)	5 (2) 5 (3)

346	347	348
GRÉTRY.	GRÉTRY.	G. VERDI.
36 A 49	36 A 49	50 B 42
Ut *Ut*	*Ré* *Ré*	*Sol* *La* ♭
5 (2) 5 (3)	5 (2) 5 (3)	5 (3) 5 (1)

Successions par Seconde inférieure.

349	350	351	352
PALESTRINA.	AIMÉ MAILLART	AIMÉ MAILLART	F. HÉROLD.
42 O 42	42 N 42	35 O 42	35 O 35
Ut *Si* ♭	*Ut* *Si*	*Ré* *Ut*	*Mi* *Ré*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

353	354	355	356 (*)
AIMÉ MAILLART	F. HÉROLD.	F. HÉROLD.	F. HÉROLD.
42 O 35	42 N 42	42 O 42	35 O 42
Mi *Ré*	*Fa* *Mi*	*Sol* *Fa*	*Sol* *Fa*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

(*) Deux quintes de suite par mouvement semblable dans l'exemple d'Hérold.

Digitized by Google

357	358 (*)	359	360
F. HÉROLD.	C.-A. HERMANN.	AIMÉ MAILLART	G. SPONTINI.
35 O 42	42 N 42	42 O 35	42 O 42
La Sol	*La♭ Sol*	*Si La*	*Si♭ La♭*
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

361	362	363	364
CATEL.	J.-B. WECKERLIN	GRÉTRY.	UBALDE.
42 C 37	35 C 36	42 C 36	42 C 37
Ut Ré	*Ré Mi*	*Sol La*	*Sol La*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

365	366	367	368
H. LEMOINE.	UBALDE.	J. HAYDN.	J.-D. FERROUD.
42 B 44	42 B 45	35 C 36	35 F 50
Sol La♭	*Sol · La♭*	*La Si*	*Ré Sol*
5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (3)

369	370	371	372
G. ROSSINI.	G. ROSSINI.	V. BELLINI.	CATEL.
42 G 50	35 T 50	44 R 42	44 R 42
Ré♭ Sol	*Ré Sol*	*Fa Ut*	*Ut Sol*
5 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (3)	5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

373	374	375	376
UBALDE.	FÉTIS.	CATEL.	GLUCK.
36 R 42	44 N 36	36 O 44	44 O 44
Ut Sol	*Fa Mi*	*La Sol*	*Si♭ La♭*
5 (2) 5 (1)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)

377	378	379	380
UBALDE.	UBALDE.	UBALDE.	AMB. THOMAS.
36 P 45	44 O 45	44 N 36	36 N 36
Si La♭	*Si♭ La♭*	*Ut Si*	*Ut Si*
5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (2)

(*) Deux quintes de suite par mouvement semblable dans l'exemple de C.-Alex. Hermann.

Digitized by Google

381	382	383	384
AMB. THOMAS.	MÉHUL.	JOHAN. WEBER.	MÉHUL.
36 O 36	44 C 50	37 C 49	36 C 49
Ré Ut	*Fa Sol*	*Fa Sol*	*Fa Sol*
5 (2) 5 (2)	5 (2) 5 (3)	5 (2) 5 (3)	5 (2) 5 (3)

385	386	387	388
CATEL.	UBALDE.	G. MEYERBEER.	CATEL.
44 C 50	36 C 50	50 N 50	55 N 49
Ut Ré	*Ut Ré*	*Sol Fa* ♯	*La* ♭ *Sol*
5 (2) 5 (3)	5 (2) 5 (3)	5 (3) 5 (3)	5 (3) 5 (3)

§ 6. — Tableau des principaux accords de Tierce-Quinte-Septième.

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.	ÉTAT QUATRE.
190	163	159	136
Tierce maj., Quinte juste et Septième min.	Tierce min., Quinte dimin. et Sixte mineure.	Tierce min., Quarte juste et Sixte majeure.	Seconde maj., Quarte augm. et Sixte majeure.
169	189	158	131
Tierce min., Quinte juste et Septième min.	Tierce maj., Quinte juste et Sixte majeure.	Tierce min., Quarte juste et Sixte mineure.	Seconde maj., Quarte juste et Sixte majeure.
165	168	185	130
Tierce min., Quinte dimin. et Septième min.	Tierce min., Quinte juste et Sixte majeure.	Tierce maj., Quarte augm. et Sixte augm.	Seconde maj., Quarte juste et Sixte mineure
191	167	180	94
Tierce maj., Quinte juste et Septième maj.	Tierce min., Quinte juste et Sixte mineure.	Tierce maj., Quarte juste et Sixte majeure.	Seconde min., Quarte juste et Sixte mineure.

Digitized by Google

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.	ÉTAT QUATRE.
164	164	164	164
Tierce min., Quinte dimin. et Septième dim.	Tierce min., Quinte dimin. et Sixte majeure.	Tierce min., Quarte augm. et Sixte majeure.	Seconde aug., Quarte augm. et Sixte majeure.
186	135	186	135
Tierce maj., Quinte dimin. et Septième min.	Tierce dimin., Quinte dimin. et Sixte mineure.	Tierce maj., Quarte augm. et Sixte augm.	Seconde maj., Quarte augm. et Sixte mineure.
166	171	200	87
Tierce min., Quinte dimin. et Septième maj.	Tierce min., Quinte augm. et Sixte majeure.	Tierce augm., Quarte augm. et Sixte majeure.	Seconde min., Quarte dimin. et Sixte dimin.
185	130	165	168
Tierce maj., Quinte juste et Septième dim.	Tierce min., Quinte doublem[t] dimin. et Sixte mineure.	Tierce dimin., Quarte juste et Sixte majeure.	Seconde aug., Quarte doublem[t] augm. et Sixte augm.
193	184	121	137
Tierce maj., Quinte augm. et Septième min.	Tierce maj., Quinte dimin. et Sixte mineure.	Tierce dimin., Quarte dimin. et Sixte mineure.	Seconde maj., Quarte augm. et Sixte augm.
194	188	152	95
Tierce maj., Quinte augm. et Septième maj.	Tierce maj., Quinte juste et Sixte mineure.	Tierce min., Quarte dimin. et Sixte mineure.	Seconde min., Quarte juste et Sixte majeure.
170	192	179	88
Tierce min., Quinte juste et Septième maj.	Tierce maj., Quinte augm. et Sixte majeure.	Tierce maj., Quarte juste et Sixte mineure.	Seconde min., Quarte dimin. et Sixte mineure.

Digitized by Google

État un.	État deux.	État trois.	État quatre.
172	**204**	**123**	**132**
Tierce min., Quinte augm. et Septième min.	Tierce augm., Quinte juste et Sixte majeure.	Tierce dimin., Quarte dimin. et Sixte dimin.	Seconde maj., Quarte juste et Sixte augm.
187	**139**	**201**	**93**
Tierce maj., Quinte dimin. et Septième maj.	Tierce dimin., Quinte juste et Sixte mineure.	Tierce augm., Quarte augm. et Sixte augm.	Seconde min., Quarte juste et Sixte dimin.
173	**207**	**151**	**89**
Tierce min., Quinte augm. et Septième maj.	Tierce augm., Quinte augm. et Sixte majeure.	Tierce min., Quarte dimin. et Sixte dimin.	Seconde min., Quarte dimin. et Sixte majeure.
189	**158**	**131**	**169**
Tierce maj., Quinte juste et Septième dim.	Tierce min., Quinte doublem^{t} dimin. et Sixte mineure.	Tierce dimin., Quarte juste et Sixte majeure.	Seconde aug., Quarte doublem^{t}. augm. et Sixte augm.
168	**185**	**130**	**165**
Tierce min., Quinte juste et Septième dim.	Tierce maj., Quinte dimin., et Sixte majeure.	Tierce dimin., Quarte juste et Sixte mineure.	Seconde aug., Quarte augm. et Sixte augm.
136	**190**	**163**	**159**
Tierce dimin., Quinte dimin. et Septième dim.	Tierce maj., Quinte juste et Sixte augm.	Tierce min., Quarte augm. et Sixte mineure.	Seconde aug., Quarte juste et Sixte majeure.
159	**136**	**190**	**163**
Tierce min., Quinte doublem^{t} dimin. et Septième dim.	Tierce dimin., Quinte dimin. et Sixte majeure.	Tierce maj., Quarte doublem^{t} augm. et Sixte augm.	Seconde aug., Quarte augm. et Sixte mineure.

Digitized by Google

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.	ÉTAT QUATRE.
42	36	50	**42**
Tierce maj., Quinte juste et Septième aug.	Tierce min., Quinte augm. et Sixte min.	Tierce augm., Quarte juste et Sixte maj.	Seconde dim., Quarte dimin. et Sixte dimin.
48	**27**	**51**	**48**
Tierce augm., Quinte juste et Septième aug.	Tierce dimin., Quinte juste et Sixte dimin.	Tierce augm., Quarte juste et Sixte augm.	Seconde dim., Quarte juste et Sixte dimin.

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.	ÉTAT QUATRE.	ÉTAT CINQ.
480	**474**	**445**	**284**	**413**
Tierce min., Quinte dim., Septième dim. Septième min.	Tierce min., Quinte dim., Quinte juste et Sixte maj.	Tierce min., Tierce maj., Quarte augm. et Sixte maj.	Première aug., Seconde aug., Quarte augm. et Sixte maj.	Seconde maj., Quarte juste, Sixte min. et Huitième dim.

§ 7. — Accords de Tierce-Quinte suivis d'accords de Tierce-Quinte-Septième.

Successions par Unisson, par Première supérieure et par Première inférieure.

389	390	391	392
UBALDE.	SÉB. BACH.	F. HÉROLD.	J.-B. WECKERLIN
42 A 191	42 A 190	42 A 193	42 A 190
Ut *Ut*	*Ut* *Ut*	*Ut* *Ut*	*Sol* *Sol*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)

393	394	395	396
UBALDE.	CH. GOUNOD.	H. LEMOINE.	UBALDE.
42 A 193	42 N 94	42 O 136	42 O 164
Sol *Sol*	*Ut* *Si*	*Ut* *Si*♭	*Ut* *Si*♭
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)

Digitized by Google

397
GLUCK.
35 O 131
Ré Ut
5 (1) 10 (4)

398
UBALDE.
35 O 130
Ré Ut
5 (1) 10 (4)

399
H. LEMOINE.
42 N 94
Fa Mi
5 (1) 10 (4)

400
CH. GOUNOD.
42 N 124
Fa Mi
5 (1) 10 (4)

401
ADOLPHE ADAM
42 O 136
Sol Fa
5 (1) 10 (4)

402
H. LEMOINE.
35 O 131
La Sol
5 (1) 10 (4)

403
H. LEMOINE.
35 O 136
La Sol
5 (1) 10 (4)

404
GLUCK.
35 P 164
La Sol♭
5 (1) 10 (4)

405
H. LEMOINE.
34 O 130
Si La
5 (1) 10 (4)

406
CH. GOUNOD.
44 P 169
Fa Ré
5 (2) 10 (1)

407
G. ROSSINI.
36 A 164
Mi Mi
5 (2) 10 (2)

408
H. LEMOINE.
44 A 189
Fa Fa
5 (2) 10 (2)

409
H. LEMOINE.
37 A 168
Fa Fa
5 (2) 10 (2)

410
H. LEMOINE.
44 B 163
Fa Fa♯
5 (2) 10 (2)

411
H. LEMOINE.
44 A 189
Sol Sol
5 (2) 10 (2)

412
H. LEMOINE.
36 A 139
La La
5 (2) 10 (2)

413
CATEL.
36 A 164
La La
5 (2) 10 (2)

414
UBALDE.
44 A 190
La♭ La♭
5 (2) 10 (2)

415
CH. GOUNOD.
36 N 190
La La♭
5 (2) 10 (2)

416
G. MEYERBEER.
36 A 163
Si Si
5 (2) 10 (2)

417
CH. GOUNOD.
44 A 190
Ut Ut
5 (2) 10 (2)

418
G. ROSSINI.
36 D 164
Si Ré
5 (2) 10 (3)

419
G. ROSSINI.
44 E 164
Ut Mi
5 (2) 10 (3)

420
CH.-M. DE WEBER
55 P 164
Fa Ré
5 (3) 10 (2)

421
V. BELLINI.
49 N 190
La La♭
5 (3) 10 (3)

421 *bis*
LOUIS SÉVIN.
55 A 190
La♭ La♭
5 (3) 10 (3)

Digitized by Google

Successions par Seconde supérieure.

422	423	424	425
CATEL.	UBALDE.	J. HAYDN.	A. LOQUIN.
42 C 169	35 C 165	42 C 190	48 C 190
Ut Ré	*Ut Ré*	*Fa Sol*	*Fa Sol*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)

426	427	428	429
UBALDE.	JOHAN. WEBER.	FÉTIS.	G. DONIZETTI.
49 C 190	35 C 190	42 F 189	35 F 168
Fa Sol	*Fa Sol*	*Ut Fa*	*Ut Fa*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)

430	431	432	433
H. LEMOINE.	FÉTIS.	H. LEMOINE.	TH. LABARRE.
42 G 164	35 F 167	42 T 189	35 T 168
Ut Fa ♯	*Ut Fa*	*Ut Fa*	*Ut Fa*
5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)

434	435	436	437
UBALDE.	A. LEBORNE.	FÉTIS.	UBALDE.
42 T 168	36 S 163	42 P 158	35 Q 185
Ut Fa	*Fa Si*	*Ut La*	*Ut La ♭*
5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)

438	439	440	441
HECT. BERLIOZ.	MOZART.	FÉTIS.	FÉTIS.
42 Q 185	35 Q 186	42 Q 190	42 A 131
Ut La ♭	*Ut La ♭*	*Ut La ♭*	*Ut Ut*
5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (4)

442	443	444	445
CATEL.	HECT. BERLIOZ.	G. DONIZETTI.	JOHAN. WEBER.
35 A 130	42 A 130	43 A 131	42 A 136
Ut Ut	*Ut Ut*	*Ut Ut*	*Ut Ut*
5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)

Digitized by Google

446	447	448	449
J.-D. FERROUD.	G. ROSSINI.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.
42 A 164	42 A 163	42 A 136	49 A 136
Ut *Ut*	*Ut* *Ut*	*Fa* *Fa*	*Fa* *Fa*
5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)

450	451	452	453
A. LEBORNE.	FÉTIS.	G. ROSSINI.	A. LEBORNE.
151 A 136	167 A 136	42 A 131	42 A 94
Fa *Fa*	*Fa* *Fa*	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*
5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)

454	455	456	457
G. ROSSINI.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.	G. ROSSINI.
42 A 136	42 M 136	42 A 413	35 N 164
Sol *Sol*	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*	*La* *La*♭
5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (4)	5 (1) 10 (5)	5 (1) 10 (4)

458	459	460	461
CH. GOUNOD.	GLUCK.	UBALDE.	JOHAN. WEBER.
36 O 169	44 N 165	36 O 165	36 O 190
Mi *Ré*	*Mi*♭ *Ré*	*Mi* *Ré*	*La* *Sol*
5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (1)

462	463	464	465
JOHAN. WEBER.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.
44 N 190	50 N 190	89 N 190	36 O 169
La♭ *Sol*	*La*♭ *Sol*	*La*♭ *Sol*	*Si* *La*
5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (1)

466	467	468	469
LULLY.	LULLY.	G. ROSSINI.	GLUCK.
44 O 191	36 O 190	36 B 189	44 C 168
Si♭ *La*♭	*Ut* *Si*♭	*Mi* *Fa*	*Mi*♭ *Fa*
5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (2)

470	471	472	473
UBALDE.	CH. GOUNOD.	G. ROSSINI.	FÉTIS.
36 B 168	36 C 163	36 C 164	36 C 136
Mi *Fa*	*Mi* *Fa*♯	*Mi* *Fa*♯	*Mi* *Fa*♯
5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (2)

Digitized by Google

474	475	476	477
H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
36 C 163	44 D 163	35 B 163	173 C 163
La Si	*La♭ Si*	*La♯ Si*	*La Si*
5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (2)	5 (3) 10 (2)

478(*)	479	480	481
CH. GOUNOD.	GLUCK.	H. LEMOINE.	UBALDE.
169 B 163	36 B 167	41 F 185	50 N 163
La♯ Si	*Si Ut*	*Mi♭ La♭*	*Ut Si*
5 (3) 10 (2)	5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (3)	5 (3) 10 (2)

482	483	484	485
H. LEMOINE.	FÉTIS.	UBALDE.	CH. GOUNOD.
49 N 163	50 C 158	49 B 185	50 B 185
Ut Si	*Sol La*	*Sol La♭*	*Sol La♭*
5 (3) 10 (2)	5 (3) 10 (3)	5 (3) 10 (3)	5 (3) 10 (3)

486	487	488	489
G. DONIZETTI.	FÉTIS.	UBALDE.	FÉTIS.
50 B 190	50 C 159	49 C 159	42 B 159
Sol La♭	*Ut Ré*	*Ut Ré*	*Ut♯ Ré*
5 (3) 10 (3)	5 (3) 10 (3)	5 (3) 10 (3)	5 (3) 10 (3)

490	491
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
44 B 159	207 C 159
Ut♯ Ré	*Ut Ré*
5 (3) 10 (3)	5 (4) 10 (3)

Successions par Tierce supérieure et par Sixte inférieure.

492	493	494	495
H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	HECT. BERLIOZ.	H. LEMOINE
42 N 159	35 O 159	42 N 158	42 O 185
Ut Si	*Mi Ré*	*Fa Mi*	*Sol Fa*
5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)

(*) C'est le fameux accord « Gounodien » donné par le comte Durutte, *Résumé*, page 368.

Digitized by Google

496	497	498	499
H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	MONSIGNY.	CATEL.
42 O 164	42 B 164	44 A 191	44 B 164
Sol *Fa*	*Sol* *La*♭	*Fa* *Fa*	*Fa* *Fa*♯
5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (4)	5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (1)

500	501	502	503
G. MEYERBEER.	G. ROSSINI.	ÉT. ARNAUD.	G. MEYERBEER.
44 A 190	194 A 169	36 A 165	44 A 191
Sol *Sol*	*Sol* *Sol*	*Si* *Si*	*Ut* *Ut*
5 (2) 10 (1)	5 (3) 10 (1)	5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (1)

Successions par Quarte supérieure et par Quinte inférieure.

504	505	506	507
A. LEBORNE.	UBALDE.	H. LEMOINE.	H. LEMOINE.
42 F 191	35 F 169	35 G 164	42 T 191
Ut *Fa*	*Ut* *Fa*	*Ut* *Fa*♯	*Ut* *Fa*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)

508	509	510	511
UBALDE.	L. NIEDERMEYER.	UBALDE.	CATEL.
35 T 169	35 F 190	34 F 190	35 T 190
Ut *Fa*	*Ré* *Sol*	*Ré* *Sol*	*Ré* *Sol*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)

512	513	514	515
UBALDE.	G. DONIZETTI.	CATEL.	G. ROSSINI.
34 T 190	42 S 190	35 F 169	42 G 165
Ré *Sol*	*Fa* *Si*	*La* *Ré*	*La*♭ *Ré*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)

516	517	518	519
UBALDE.	G. ROSSINI.	CAROLINE LE GAVRIAN.	H. LEMOINE.
35 T 169	42 S 165	35 T 190	34 F 169
La *Ré*	*La*♭ *Ré*	*La* *Ré*	*Si* *Mi*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)

Digitized by Google

520	521	522	523
G. ROSSINI.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.	GLUCK.
42 F 191	42 P 167	42 P 163	35 P 164
Si ♭ *Mi* ♭	*Ut* *La*	*Ut* *La*	*Ut* *La*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)

524	525	526	527
UBALDE.	UBALDE.	FÉTIS.	GLUCK.
35 Q 190	42 Q 190	35 P 163	34 P 163
Ut *La* ♭	*Ut* *La* ♭	*Ré* *Si*	*Ré* *Si*
5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)

528	529	530	531
H. LEMOINE.	CATEL.	UBALDE.	H. LEMOINE.
42 P 163	35 Q 189	42 P 168	34 Q 189
Sol *Mi*	*La* *Fa*	*La* ♭ *Fa*	*Si* *Sol*
5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)

532	533	534	535
UBALDE.	CH. M. DE WEBER	H. LEMOINE.	G. MEYERBEER.
42 P 163	42 A 180	42 A 159	35 A 164
Si ♭ *Sol*	*Ut* *Ut*	*Ut* *Ut*	*Ut* *Ut*
5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)

536	537	538	539
CATEL.	UBALDE.	J.-D. FERROUD.	UBALDE.
42 A 164	35 A 163	35 A 159	34 A 159
Ut *Ut*	*Ut* *Ut*	*Ré* *Ré*	*Ré* *Ré*
5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)

540	541	542	543
UBALDE.	GLUCK.	FÉTIS.	H. LEMOINE.
42 A 185	35 A 164	167 A 164	42 A 159
Fa *Fa*	*Fa* *Fa*	*Fa* *Fa*	*Sol* *Sol*
5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)

544	545	546	547
SÉB. BACH.	CATEL.	H. LEMOINE.	G. ROSSINI.
42 A 164	35 A 158	42 A 185	42 A 190
Sol *Sol*	*La* *La*	*La* ♭ *La* ♭	*La* ♭ *La* ♭
5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)

Digitized by Google

548
H. LEMOINE.
34 A 158
Si *Si*
5 (1) 10 (3)

549
H. LEMOINE.
42 A 159
Si ♭ *Si* ♭
5 (1) 10 (3)

550
MONSIGNY.
36 B 191
Mi *Fa*
5 (2) 10 (1)

551
G. ROSSINI.
44 C 190
Fa *Sol*
5 (2) 10 (1)

552
H. LEMOINE.
37 C 190
Fa *Sol*
5 (2) 10 (1)

553
G. DONIZETTI.
36 C 190
La *Si*
5 (2) 10 (1)

554
A. LEBORNE.
36 A 94
Mi *Mi*
5 (2) 10 (4)

555
H. LEMOINE.
36 N 136
Mi *Mi* ♭
5 (2) 10 (4)

556
CATEL.
36 N 164
Mi *Mi* ♭
5 (2) 10 (4)

557
FÉTIS.
44 A 136
Fa *Fa*
5 (2) 10 (4)

558
FÉTIS.
37 A 136
Fa *Fa*
5 (2) 10 (4)

559
TH. LABARRE.
36 A 136
Fa *Fa*
5 (2) 10 (4)

560
SÉB. BACH.
36 A 94
Si *Si*
5 (2) 10 (4)

561
H. LEMOINE.
36 N 136
Si *Si* ♭
5 (2) 10 (4)

562
CATEL.
44 A 131
Ut *Ut*
5 (2) 10 (4)

563
UBALDE.
36 A 130
Ut *Ut*
5 (2) 10 (4)

564
SÉB. BACH.
44 A 136
Ut *Ut*
5 (2) 10 (4)

565
H. LEMOINE.
37 A 131
Ré *Ré*
5 (2) 10 (4)

566
H. LEMOINE.
36 N 136
Ré *Ré* ♭
5 (2) 10 (4)

567
UBALDE.
50 O 191
Sol *Fa*
5 (3) 10 (1)

568
MÉHUL.
49 O 169
Sol *Fa*
5 (3) 10 (1)

569
GLUCK.
49 N 164
Sol *Fa* ♯
5 (3) 10 (1)

570
CATEL.
50 N 164
Sol *Fa* ♯
5 (3) 10 (1)

571
FÉTIS.
49 O 190
La *Sol*
5 (3) 10 (1)

572
FÉTIS.
55 N 190
La ♭ *Sol*
5 (3) 10 (1)

573
UBALDE.
50 N 165
Ut *Si*
5 (3) 10 (1)

574
H. LEMOINE.
49 N 164
Ut *Si*
5 (3) 10 (1)

575
GLUCK.
49 C 164
Sol *La*
5 (3) 10 (2)

Digitized by Google

576	577	578	578*bis*
POLL DA SILVA.	UBALDE.	H. LEMOINE.	ARTH. PHLOX.
49 B 190	50 C 168	49 C 164	50 C 164
Sol *La*♭	*Ut* *Ré*	*Ut* *Ré*	*Ut* *Ré*
5 (3) 10 (2)	5 (3) 10 (2)	5 (3) 10 (2)	5 (3) 10 (2)

Successions par Quinte supérieure et par Quarte inférieure.

579	580	581	582
FÉTIS.	FÉTIS.	UBALDE.	UBALDE.
42 H 190	42 H 193	35 H 190	42 H 186
Ut *Sol*	*Ut* *Sol*	*Ut* *Sol*	*Ut* *Sol*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)

583	584	585	586
CATEL.	CATEL.	FÉTIS.	A. LEBORNE.
42 R 190	35 R 190	87 R 190	42 R 186
Ut *Sol*	*Ut* *Sol*	*Ut* *Sol*	*Ut* *Sol*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)

587	588	589	590
UBALDE.	FÉTIS.	CATEL.	FÉTIS.
42 R 190	42 N 163	35 N 163	87 N 163
Sol *Ré*	*Ut* *Si*	*Ut* *Si*	*Ut* *Si*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)

591	592	593	594
FÉTIS.	FÉTIS.	UBALDE.	UBALDE.
42 N 135	42 N 184	42 N 163	42 O 168
Ut *Si*	*Ut* *Si*	*Sol* *Fa*♯	*Sol* *Fa*
5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)

595	596	597	598
UBALDE.	G. VERDI.	CATEL.	A. LEBORNE.
42 N 135	42 C 159	35 C 159	166 B 159
Sol *Fa*♯	*Ut* *Ré*	*Ut* *Ré*	*Ut*♯ *Ré*
5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)	5 (2) 10 (3)

Digitized by Google

599
FÉTIS.
42 B 186
Ut Ré ♭
5 (1) 10 (3)

600
A. LEBORNE.
42 D 124
Ut Ré ♯
5 (1) 10 (3)

601
UBALDE.
42 C 159
Sol La
5 (1) 10 (3)

602
CATEL.
42 B 185
Sol La ♭
5 (1) 10 (3)

603
G. ROSSINI.
42 B 186
Sol La ♭
5 (1) 10 (3)

604
MONSIGNY.
42 F 136
Ut Fa
5 (1) 10 (4)

605
UBALDE.
35 F 136
Ut Fa
5 (1) 10 (4)

606
FÉTIS.
36 D 190
Mi Sol
5 (2) 10 (1)

607
H. LEMOINE.
36 R 163
Mi Si
5 (2) 10 (2)

608
G. ROSSINI.
44 Q 163
Mi ♭ *Si*
5 (2) 10 (2)

609
UBALDE.
36 R 184
Mi Si
5 (2) 10 (2)

610
UBALDE.
36 R 135
Mi Si
5 (2) 10 (2)

611
MONSIGNY.
36 O 159
Mi Ré
5 (2) 10 (3)

612
FÉTIS.
44 N 159
Mi ♭ *Ré*
5 (2) 10 (3)

613
FÉTIS.
36 N 124
Mi Ré ♯
5 (2) 10 (3)

614
UBALDE.
36 P 186
Mi Ré ♭
5 (2) 10 (3)

615
H. LEMOINE.
36 O 159
Si La
5 (2) 10 (3)

616
H. LEMOINE.
36 P 186
Si La ♭
5 (2) 10 (3)

617
H. LEMOINE.
44 O 186
Si ♭ *La* ♭
5 (2) 10 (3)

618
FÉTIS.
36 B 136
Mi Fa
5 (2) 10 (4)

619
G. MEYERBEER.
44 C 136
Mi ♭ *Fa*
5 (2) 10 (4)

620
FÉTIS.
171 B 136
Mi Fa
5 (3) 10 (4)

621
UBALDE.
36 B 136
Si Ut
5 (2) 10 (4)

622
UBALDE.
36 B 135
Si Ut
5 (2) 10 (4)

623
J.-J. ROUSSEAU.
50 A 190
Sol Sol
5 (3) 10 (1)

624
MOZART.
49 A 190
Sol Sol
5 (3) 10 (1)

625
G. ROSSINI.
209 A 190
Sol Sol
5 (4) 10 (1)

626
H. LEMOINE.
49 M 190
Sol Sol
5 (3) 10 (1)

Digitized by Google

627	628	629	629 *bis*
CATEL.	JOHAN. WEBER.	HIP. MONPOU.	ARTH. PHLOX.
50 Z 190	49 Z 190	50 O 136	49 O 136
Sol Sol	*Sol Sol*	*Sol Fa*	*Sol Fa*
5 (3) 10 (1)	5 (3) 10 (1)	5 (3) 10 (4)	5 (3) 10 (4)

Successions par Sixte supérieure et par Tierce inférieure.

630	631	632	633
G. ROSSINI.	UBALDE.	H. LEMOINE.	HECT. BERLIOZ.
42 P 190	35 P 165	42 P 165	42 A 164
Ut La	*Ré Si*	*Si♭ Sol*	*Ut Ut*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (2)

634	635	636	637
POLL DA SILVA.	UBALDE.	G. ROSSINI.	H. LEMOINE.
35 A 167	35 A 168	42 B 136	44 T 191
Ut Ut	*Ré Ré*	*Fa Fa♯*	*Mi♭ La♭*
5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (2) 10 (1)

638	639	640	641
H. LEMOINE.	UBALDE.	UBALDE.	SÉB. BACH.
44 A 180	44 A 185	37 A 164	44 A 164
Mi♭ Mi♭	*Fa Fa*	*Fa Fa*	*Fa Fa*
5 (2) 10 (3)	5 (2) 10 (3)	5 (2) 10 (3)	5 (2) 10 (3)

642	643	644	645
FÉTIS.	G. MEYERBEER.	J. HAYDN.	CH. M. DE WEBER
44 A 165	36 A 159	36 N 190	50 C 164
Fa Fa	*La La*	*La La♭*	*Sol La*
5 (2) 10 (3)	5 (2) 10 (3)	5 (2) 10 (3)	5 (3) 10 (1)

646	647	648	649
G. ROSSINI.	CH. GOUNOD.	JOHAN. WEBER.	UBALDE.
50 D 159	50 A 413	50 A 131	49 A 130
Ut Ré♯	*Sol Sol*	*Ut Ut*	*Ut Ut*
5 (3) 10 (1)	5 (3) 10 (5)	5 (3) 10 (4)	5 (3) 10 (4)

Digitized by Google

Successions par Seconde inférieure.

650	651	652	653
BEETHOVEN.	CATEL.	UBALDE.	A. LEBORNE.
42 N 165	35 N 164	42 N 164	42 N 185
Ut Si	*Ut Si*	*Ut Si*	*Ut Si*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)
654	**655**	**656**	**657**
FÉTIS, dans Giuliani.	FÉTIS.	G. ROSSINI.	A. LEBORNE.
42 N 189	80 N 164	42 N 136	42 N 186
Ut Si	*Ut Si*	*Ut Si*	*Ut Si*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)
658	**659**	**660**	**661**
H. LEMOINE.	G. ROSSINI.	UBALDE.	CATEL.
42 N 190	42 N 164	42 N 136	35 O 190
Ut Si	*Sol Fa♯*	*Sol Fa♯*	*La Sol*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)
662	**663**	**664**	**665**
UBALDE.	CATEL.	UBALDE.	CATEL.
42 N 190	43 N 190	42 C 168	35 C 164
La♭ Sol	*La♭ Sol*	*Ut Ré*	*Ut Ré*
5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (1)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)
666	**667**	**668**	**669**
UBALDE.	H. LEMOINE.	CATEL.	UBALDE.
42 D 135	35 C 163	42 F 185	35 F 164
Ut Ré♯	*La Si*	*Ut Fa*	*Ut Fa*
5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (2)	5 (1) 10 (3)	5 (1) 10 (3)
670	**671 (*)**	**672**	**673**
H. LEMOINE.	CATEL.	H. LEMOINE.	HECT. BERLIOZ.
35 I 164	36 R 164	44 Q 164	36 O 168
Ut La♭	*Mi Si*	*Mi♭ Si*	*Mi Ré*
5 (1) 10 (4)	5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (1)	5 (2) 10 (2)

(*) Deux quintes justes par mouvement semblable, dans cet exemple de Catel.

Digitized by Google

674	675	676	677
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	BEETHOVEN.	CATEL.
36 N 135	36 N 130	36 B 185	44 C 164
Mi *Ré* ♯	*Mi* *Ré* ♯	*Mi* *Fa*	*Mi* ♭ *Fa*
5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (2)	5 (2) 10 (3)	5 (2) 10 (3)

678	679	680	681
UBALDE.	UBALDE.	A. LEBORNE.	CATEL.
36 B 186	36 B 164	36 B 165.	43 C 159
Mi *Fa*	*Mi* *Fa*	*Mi* *Fa*	*Ut* *Ré*
5 (2) 10 (3)	5 (2) 10 (3)	5 (2) 10 (3)	5 (2) 10 (3)

682	683 (*)	684	685
H. LEMOINE.	CATEL.	POLL DA SILVA.	UBALDE.
49 O 164	50 C 130	49 B 164	50 B 164
Sol *Fa*	*Sol* *La*	*Sol* *La* ♭	*Sol* *La* ♭
5 (3) 10 (3)	5 (3) 10 (4)	5 (3) 10 (4)	5 (3) 10 (4)

686	687
UBALDE.	CATEL.
50 B 168	43 B 136
Sol *La* ♭	*Mi* *Fa*
5 (3) 10 (4)	5 (3) 10 (4)

§ 8. — Accords de Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Tierce-Quinte (**).

Successions par Seconde supérieure.

688	689	690	691
CH. GOUNOD.	G. ROSSINI.	CAM. SAINT-SAENS.	MONSIGNY.
164 B 35	164 B 42	136 B 42	190 C 35
Ut ♯ *Ré*	*Fa* ♯ *Sol*	*Fa* ♯ *Sol*	*Sol* *La*
10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)

(*) « Peu usité. » *(Note de Catel.)*

(**) D'après Reicha et consorts, *tous* les accords de Tierce-Quinte-Septième, sans exception aucune, doivent se résoudre *par Quinte inférieure* (ou par Quarte supérieure). Nous n'avons pas, quant à nous, de théorie toute faite; aucun parti pris ne nous guide ni ne nous dirige; nous nous bornons à présenter ce que nous offre la pratique des compositeurs, à enregistrer les successions que nous trouvons dans leurs œuvres; rien de plus, rien de moins. Or, il est extrêmement piquant de voir, dans le présent paragraphe 8, non seulement de grands maîtres comme Sébastien Bach, Monsigny, Gluck, Mozart, Méhul, Beethoven, G. Rossini, F. Hérold, G. Meyerbeer, G. Donizetti, Hector Berlioz, Richard Wagner, Charles Gounod, Camille Saint-Saëns, etc., etc., mais encore des théoriciens *sérieux* et justement estimés, comme Delaire, Rameau, Catel, Fétis, A. Leborne, briser, *annihiler* de fait cette prétendue règle, en écrivant les plus belles successions *harmoniques*, peut-être, qui soient sorties de leurs riches imaginations!...

Digitized by Google

692	693	694	695
CATEL.	MÉHUL.	BEETHOVEN.	MONSIGNY.
190 B 42	164 B 35	165 B 42	164 B 35
Sol La♭	*Sol♯ La*	*Si . Ut*	*Si Ut*
10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)

696	697	698	699
G. ROSSINI.	FÉTIS.	FÉTIS.	G. ROSSINI.
164 B 42	186 B 42	185 B 42	136 B 42
Si Ut	*Si Ut*	*Si Ut*	*Si Ut*
10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)

700	701	702	703
G. MEYERBEER.	CAM. ST-SAENS.	HECT. BERLIOZ.	RICH. WAGNER.
169 C 42	169 C 35	165 B 42	190 B 42
Si♭ Ut	*Si♭ Ut*	*Si♭ Ut*	*Si Ut*
10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)

704 (*)	705 (**)	706 (***)	707
G. DONIZETTI.	CATEL.	A. LEBORNE.	CATEL.
190 N 42	168 O 42	190 N 42	164 C 36
La♭ Sol	*Ré Ut*	*Ré♭ Ut*	*La Si*
10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (2)

708	709	710	711
CATEL.	CH. GOUNOD.	GLUCK.	FÉTIS.
163 B 36	168 C 36	164 B 44	164 C 36
Si Ut	*Ré Mi*	*Ré Mi♭*	*Ré Mi*
10 (2) 5 (2)	10 (2) 5 (2)	10 (2) 5 (2)	10 (2) 5 (2)

712	713	714	715
FÉTIS.	FÉTIS.	SÉB. BACH.	FÉTIS.
185 B 36	130 B 36	164 O 44	164 N 36
Ré♯ Mi	*Ré♯ Mi*	*Sol Fa*	*Ut Si*
10 (2) 5 (2)	10 (2) 5 (2)	10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (2)

(*) Deux Quintes de suite par mouvement semblable, dans cet exemple de Donizetti.
(**) « Mauvais. » *(Note de Catel.)*
(***) Succession critiquée par Fétis.

Digitized by Google

716	717	718	719
FÉTIS.	G. ROSSINI.	FÉTIS.	G. MEYERBEER.
163 N 36	164 O 44	185 N 36	164 O 44
Ut Si	*Ré Ut*	*Fa Mi*	*Fa Mi♭*
10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (2)

720	721	722	723
SÉB. BACH.	FÉTIS.	FÉTIS.	FÉTIS.
164 N 36	186 N 36	165 N 36	163 N 36
Fa Mi	*Fa Mi*	*Fa Mi*	*Fa Mi*
10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (2)

724 (*)	725	726	727
MOZART.	FÉTIS, dans Giuliani.	UBALDE.	UBALDE.
190 N 44	131 B 50	159 B 50	159 N 50
Fa♭ Mi♭	*Fa♯ Sol*	*Fa♯ Sol*	*Mi♭ Ré*
10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (3)	10 (3) 5 (3)	10 (4) 5 (3)

728 (**)	729	730	731
FÉTIS.	FÉTIS.	FÉTIS.	A. LEBORNE.
164 N 49	164 N 50	159 N 50	135 O 50
La♭ Sol	*La♭ Sol*	*La♭ Sol*	*La Sol*
10 (4) 5 (3)	10 (4) 5 (3)	10 (4) 5 (3)	10 (4) 5 (3)

732
A. LEBORNE.
168 N 50
La♭ Sol
10 (4) 5 (3)

(*) C'est la fameuse succession d'*Idoménée* citée par Durutte, *Technie*, page 330. Cette succession, dont aucun théoricien n'a encore jusqu'ici compris le mécanisme, est tout simplement celle-ci :

Ré ⁄ Sol
Si ⁄ Ut
La♭ \ Sol
Fa♭ \ Mi♭

c'est-à-dire, un accord de *Septième diminuée* dont on a baissé la sous-Dominante *(Fa)* !!

(**) Succession critiquée par Reicha.

Digitized by Google

Successions par Quarte supérieure et par Quinte inférieure.

733	734	735	736
F. HÉROLD.	REICHA.	G. ROSSINI.	CATEL.
193 F 42	169 F 42	165 F 42	169 T 42
Ut *Fa*	*Ré* *Sol*	*Ré* *Sol*	*Ré* *Sol*
10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)

737	738	739	740
G. ROSSINI.	G. ROSSINI.	G. ROSSINI.	FÉTIS.
165 T 42	191 T 42	169 T 42	190 F 42
Ré *Sol*	*Mi*♭ *La*♭	*Fa* *Si*♭	*Sol* *Ut*
10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)

741	742	743	744
CATEL.	CATEL.	CATEL.	FÉTIS.
190 F 35	193 F 42	186 F 42	190 T 42
Sol *Ut*	*Sol* *Ut*	*Sol* *Ut*	*Sol* *Ut*
10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)

745	746	747	748
CATEL.	CH.-M. DE WEBER	FÉTIS.	FÉTIS.
190 T 35	193 T 42	42 O 36	48 O 36
Sol *Ut*	*Sol* *Ut*	*Ré*♭ *Si*	*Ré*♭ *Si*
10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (1)	10 (1) 5 (2)	10 (1) 5 (2)

749	750	751	752
MONSIGNY.	CATEL.	G. ROSSINI.	LULLY.
190 A 50	190 A 49	163 B 42	189 C 42
Sol *Sol*	*Sol* *Sol*	*Mi* *Fa*	*Fa* *Sol*
10 (1) 5 (3)	10 (1) 5 (3)	10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)

753	754	755	756
TH. LABARRE.	FÉTIS.	G. MEYERBEER.	MÉHUL.
168 C 42	163 B 42	135 B 42	163 B 42
Fa *Sol*	*Fa*♯ *Sol*	*Fa*♯ *Sol*	*Si* *Ut*
10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)

Digitized by Google

757	758	759	760
PALESTRINA.	FÉTIS.	FÉTIS.	GLUCK.
163 B 35	184 B 42	135 B 42	167 C 34
Si *Ut*	*Si* *Ut*	*Si* *Ut*	*Ut* *Ré*
10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)

761	762	763	764
G. MEYERBEER.	GLUCK.	A. LEBORNE.	CATEL.
159 O 42	159 O 35	158 O 42	185 N 42
Sol *Fa*	*Sol* *Fa*	*La* *Sol*	*La* ♭ *Sol*
10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (1)

765	766	767	768
UBALDE.	G. MEYERBEER.	FÉTIS.	FÉTIS.
159 O 42	186 N 42	50 N 42	51 N 42
La *Sol*	*La* ♭ *Sol*	*La* ♭ *Sol*	*La* ♭ *Sol*
10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (1)

769	770	771	772
G. MEYERBEER.	G. ROSSINI.	FÉTIS.	ÉTIEN. ARNAUD
159 O 42	159 O 35	186 N 42	159 C 36
Ré *Ut*	*Ré* *Ut*	*Ré* ♭ *Ut*	*La* *Si*
10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (2)

773	774	775	776
FÉTIS.	FÉTIS.	FÉTIS.	MONSIGNY.
159 C 36	159 B 44.	124 B 36	159 F 50
Ré *Mi*	*Ré* *Mi* ♭	*Ré* ♯ *Mi*	*Ré* *Sol*
10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (2)	10 (3) 5 (3)

777 (*)	778	779	780
HIP. MONPOU.	GLUCK.	SÉB. BACH.	A. LEBORNE.
136 R 42	131 N 36	136 N 36	137 N 36
Fa *Ut*	*Ut* *Si*	*Ut* *Si*	*Ut* *Si*
10 (4) 5 (1)	10 (4) 5 (2)	10 (4) 5 (2)	10 (4) 5 (2)

(*) Succession condamnée par Fétis.

Digitized by Google

781	782	783	784
G. ROSSINI.	GLUCK.	CATEL.	FÉTIS.
136 N 36	136 O 44	137 N 36	135 N 36
Fa *Mi*	*Fa* *Mi*♭	*Fa* *Mi*	*Fa* *Mi*
10 (4) 5 (2)	10 (4) 5 (2)	10 (4) 5 (2)	10 (4) 5 (2)

785
A. LEBORNE.
94 O 37
Sol *Fa*
10 (4) 5 (2)

Successions par Quinte supérieure et par Quarte inférieure.

786	787	788	789
G. MEYERBEER.	G. MEYERBEER.	F. HÉROLD.	G. MEYERBEER.
165 B 50	164 B 49	164 O 49	190 N 49
Fa♯ *Sol*	*Fa*♯ *Sol*	*La* *Sol*	*La*♭ *Sol*
10 (1) 5 (3)	10 (1) 5 (3)	10 (2) 5 (3)	10 (2) 5 (3)

790	791	792	793
G. MEYERBEER.	UBALDE.	UBALDE.	CH. GOUNOD.
164 A 35	163 A 42	159 A 44	124 N 44
Ut *Ut*	*Ut* *Ut*	*Mi*♭ *Mi*♭	*Mi* *Mi*♭
10 (3) 5 (1)	10 (3) 5 (1)	10 (4) 5 (2)	10 (4) 5 (2)

Successions par Seconde inférieure (*).

794	795	796	797
E. CROS de Rochefort.	CATEL.	CATEL.	CATEL.
159 B 36	190 C 36	190 B 44	164 B 36
Ré♯ *Mi*	*Sol* *La*	*Sol* *La*♭	*Si* *Ut*
10 (1) 5 (2)	10 (1) 5 (2)	10 (1) 5 (2)	10 (1) 5 (2)

(*) Dans ces successions, les accords de Tierce-Quinte-Septième sur la sus-Tonique se résolvent sur des accords de Tierce-Quinte de Tonique. Rameau désignait, dans ce cas particulier, les accords de Septième de sus-Tonique sous le nom d'*accords de Sixte ajoutée* [Fa, La, Ut, *Ré*].

Ces résolutions, qui détruisent de fait toute la théorie de la *substitution réunie à la prolongation* de Fétis, l'illustre théoricien Belge *ne les admettait pas*, malgré leur usage fréquent, par la raison bizarre que la dissonance n'y avait pas, disait-il, de résolution; comme si le mot *dissonance*, maladroitement conservé en Harmonie moderne, avait, ailleurs qu'en Contrepoint, une signification véritable; comme si, surtout, un théoricien

Digitized by Google

798	799	800	801
J.-D. FERROUD.	G. ROSSINI.	DELAIRE.	CH. GOUNOD.
169 F 50	159 U 50	189 R 42	190 R 42
Ré *Sol*	*Ré♯* *Sol*	*Fa* *Ut*	*Fa* *Ut*
10 (1) 5 (3)	10 (1) 5 (3)	10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)

802	803	804	805
CH. GOUNOD.	CATEL.	FÉTIS.	GLUCK.
190 R 42	189 N 36	189 C 50	168 C 49
Ut *Sol*	*Fa* *Mi*	*Fa* *Sol*	*Fa* *Sol*
10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (2)	10 (2) 5 (3)	10 (2) 5 (3)

806	807	808	809
FÉTIS.	G. DONIZETTI.	G. MEYERBEER.	CATEL.
135 B 50	164 B 50	136 B 50	163 B 50
Fa♯ *Sol*	*Fa♯* *Sol*	*Fa♯* *Sol*	*Si* *Ut*
10 (2) 5 (3)	10 (2) 5 (3)	10 (2) 5 (3)	10 (2) 5 (3)

810	811	812	813
CATEL.	CATEL.	GLUCK.	FÉTIS.
163 B 49	164 B 50	185 N 49	186 N 49
Si *Ut*	*Si* *Ut*	*La♭* *Sol*	*La♭* *Sol*
10 (2) 5 (3)	10 (2) 5 (3)	10 (3) 5 (3)	10 (3) 5 (3)

814	815	816	817
G. ROSSINI.	G. ROSSINI.	G. ROSSINI.	G. ROSSINI.
164 O 50	190 N 50	164 A 42	163 A 42
La *Sol*	*La♭* *Sol*	*Ut* *Ut*	*Ut* *Ut*
10 (3) 5 (3)	10 (3) 5 (3)	10 (4) 5 (1)	10 (4) 5 (1)

818	819
A. LEBORNE.	CATEL.
94 A 42	164 A 42
Sol *Sol*	*La♭* *La♭*
10 (4) 5 (1)	10 (4) 5 (1)

avait autre chose à faire qu'à exposer fidèlement et à chercher ensuite à expliquer ce que font les compositeurs!

Cette sorte de résolution sur l'accord de Tonique, dont M. Gounod, dans ***Faust***, a fait un si heureux emploi (voir notre n° 801), s'impose du reste tellement aux compositeurs, que nous l'avons rencontrée *dans Fétis lui-même* (Voir n°s 804, 806, 813)!!

Le théoricien, qui vient nous dire que telle succession journellement employée par tous les maîtres est inadmissible, uniquement parce qu'elle est en désaccord avec un système de son invention, est par cela même jugé. *La vérité* n'est pour lui que chose relative et secondaire, puisqu'il la sacrifie, le cas échéant, à ses idées et à ses vues personnelles...

Digitized by Google

§ 9. — Accords de Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Tierce-Quinte-Septième.

Successions par Unisson, par Première supérieure et par Première inférieure.

820	821	822	823
UBALDE.	UBALDE.	UBALDE.	UBALDE.
191 A 190	191 B 164	190 B 164	169 A 165
Ut *Ut*	*Ut* *Ut*♯	*Ut* *Ut*♯	*Ré* *Ré*
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

824	825	826	827
UBALDE.	UBALDE.	CATEL.	SÉB. BACH.
169 A 190	169 A 186	165 A 186	191 B 185
Ré *Ré*	*Ré* *Ré*	*Ré* *Ré*	*Fa* *Fa*♯
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

828	829	830	831
JOSEPH SCHAD.	FÉTIS.	MÉHUL.	G. ROSSINI.
190 A 193	190 A 186	190 B 164	190 A 309
Sol *Sol*	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*♯	*Sol* *Sol*
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

832	833	834	835
FÉTIS.	UBALDE.	FÉTIS, dans Giuliani.	FÉTIS.
165 A 164	165 A 186	165 A 185	164 A 185
Si *Si*	*Si* *Si*	*Si* *Si*	*Si* *Si*
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

836	837	838	839
FÉTIS.	FÉTIS, dans Giuliani.	UBALDE.	UBALDE.
164 A 136	165 A 189	169 D 189	165 D 168
Si *Si*	*Si* *Si*	*Ré* *Fa*	*Ré* *Fa*
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (2)	10 (1) 10 (2)

840	841	842	843
UBALDE.	H. LEMOINE.	UBALDE.	UBALDE.
190 R 163	190 H 139	190 R 159	190 O 136
Sol *Si*	*Sol* *Ré*	*Sol* *Ré*	*Sol* *Fa*
10 (1) 10 (2)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (4)

Digitized by Google

844	845	846	847
FÉTIS.	FÉTIS.	FÉTIS.	CATEL.
189 A 168	189 B 163	189 B 135	168 B 135
Fa *Fa*	*Fa* *Fa* ♯	*Fa* *Fa* ♯	*Fa* *Fa* ♯
10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)

848	849	850	851
FÉTIS.	NIC. GIULIANI.	FÉTIS.	FÉTIS.
189 B 136	189 B 164	163 A 184	163 A 135
Fa *Fa* ♯	*Fa* *Fa* ♯	*Si* *Si*	*Si* *Si*
10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)

852	853	854	855
CH. GOUNOD.	POLL DA SILVA.	FÉTIS.	FÉTIS.
189 A 190	167 A 163	168 A 164	168 B 135
Ut *Ut*	*Ut* *Ut*	*Ré* *Ré*	*Ré* *Ré* ♯
10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)

856	857 (*)	858	859
UBALDE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	UBALDE.
168 B 130	164 N 190	164 B 130	189 E 158
Ré *Ré* ♯	*Ré* *Ré* ♭	*Ré* *Ré* ♯	*Fa* *La*
10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (3)

860	861	862	863
CATEL.	FÉTIS.	GLUCK.	H. LEMOINE.
168 D 185	163 D 159	164 D 164	159 F 190
Fa *La* ♭	*Si* *Ré*	*Ré* *Fa*	*Ré* *Sol*
10 (2) 10 (3)	10 (2) 10 (3)	10 (2) 10 (3)	10 (3) 10 (1)

864	865	866	867
MOZART.	UBALDE.	UBALDE.	UBALDE.
159 P 163	159 A 164	158 N 185	158 A 159
Ré *Si*	*Sol* *Sol*	*La* *La* ♭	*La* *La*
10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (3)	10 (3) 10 (3)	10 (3) 10 (3)

(*) Succession critiquée par Fétis.

Digitized by Google

868
FÉTIS.
158 N 186
La *La♭*
10 (3) 10 (3)

869
CATEL.
185 A 186
La♭ *La♭*
10 (3) 10 (3)

870
FÉTIS.
158 N 190
La *La♭*
10 (3) 10 (3)

871
H. LEMOINE.
185 A 190
La♭ *La♭*
10 (3) 10 (3)

872
G. MEYERBEER.
159 N 190
La *La♭*
10 (3) 10 (3)

873
FÉTIS.
159 B 124
Ré *Ré♯*
10 (3) 10 (3)

874
FÉTIS.
159 N 186
Ré *Ré♭*
10 (3) 10 (3)

875
FÉTIS.
185 A 164
Fa *Fa*
10 (3) 10 (3)

876
FÉTIS.
130 A 186
Fa *Fa*
10 (3) 10 (3)

877
FÉTIS.
164 A 163
Fa *Fa*
10 (3) 10 (3)

878
A. LEBORNE.
164 A 165
Fa *Fa*
10 (3) 10 (3)

879
FÉTIS, dans Giuliani.
185 B 131
Fa *Fa♯*
10 (3) 10 (3)

880
UBALDE.
159 D 136
Ré *Fa*
10 (3) 10 (4)

881
FÉTIS.
136 S 163
Fa *Si*
10 (4) 10 (2)

882
MONSIGNY.
136 P 159
Fa *Ré*
10 (4) 10 (3)

883
UBALDE.
94 N 136
Si *Si♭*
10 (4) 10 (4)

884
UBALDE.
94 N 164
Si *Si♭*
10 (4) 10 (4)

885
UBALDE.
136 A 164
Si♭ *Si♭*
10 (4) 10 (4)

886
UBALDE.
131 A 130
Ut *Ut*
10 (4) 10 (4)

887
UBALDE.
131 A 136
Ut *Ut*
10 (4) 10 (4)

888
UBALDE.
131 A 135
Ut *Ut*
10 (4) 10 (4)

889
A. LEBORNE.
130 A 135
Ut *Ut*
10 (4) 10 (4)

890
FÉTIS.
136 A 137
Fa *Fa*
10 (4) 10 (4)

891
FÉTIS.
136 A 135
Fa *Fa*
10 (4) 10 (4)

892
CATEL.
130 N 164
La *La♭*
10 (4) 10 (4)

893
A. LEBORNE.
130 A 135
La *La*
10 (4) 10 (4)

894
A. LEBORNE.
164 A 168
La♭ *La♭*
10 (4) 10 (4)

895
FÉTIS.
164 A 159
La♭ *La♭*
10 (4) 10 (4)

Digitized by Google

Successions par Seconde supérieure.

896	897	898	899 (*)
G. SPONTINI.	UBALDE.	UBALDE.	ZIMMERMAN, dans Fétis.
164 C 164	164 N 164	164 N 164	191 A 136
La *Si*	*Ré* *Ré♭*	*Mi* *Mi♭*	*Fa* *Fa*
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)

900	901	902	903
UBALDE.	CH.-M. DE WEBER	G. ROSSINI.	F. HALÉVY.
169 A 136	190 A 164	169 A 130	190 A 94
Fa *Fa*	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*
10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)

904	905	906	907
UBALDE.	G. ROSSINI.	UBALDE.	UBALDE.
164 N 164	190 N 164	164 N 164	164 N 164
Sol *Sol♭*	*La* *La♭*	*La* *La♭*	*Si* *Si♭*
10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)

908	909	910	911
UBALDE.	H. LEMOINE.	G. ROSSINI.	UBALDE.
164 N 164	164 N 164	163 N 164	164 N 164
Fa *Mi*	*Sol* *Fa♯*	*Si* *La♯*	*Si♭* *La*
10 (2) 10 (1)	10 (2) 10 (1)	10 (2) 10 (1)	10 (2) 10 (1)

912	913	914	915 (**)
UBALDE.	UBALDE.	G. DONIZETTI.	CH. GOUNOD.
164 N 164	164 N 164	164 C 164	445 B 163
Ut *Si*	*Ré* *Ut♯*	*Mi* *Fa♯*	*La♯* *Si*
10 (2) 10 (1)	10 (2) 10 (1)	10 (2) 10 (2)	10 (3) 10 (2)

916	917	918	919
UBALDE.	UBALDE.	UBALDE.	UBALDE.
164 N 164	164 N 164	159 N 161	164 N 164
La♭ *Sol*	*Si♭* *La*	*Ré* *Ut♯*	*Ré♭* *Ut*
10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (2)

(*) Deux Quintes de suite bien caractérisées, dans cet exemple extrêmement curieux de Zimmerman.

(**) C'est le fameux accord « Gounodien », mis à cinq parties par l'auteur lui-même, et donné par le comte Durutte, *Résumé*, page 374.

Digitized by Google

920
UBALDE.
164 N 164
Mi ♭ *Ré*
10 (3) 10 (2)

921
GLUCK.
164 N 167
Fa *Mi*
10 (3) 10 (2)

922
H. LEMOINE.
164 N 164
Fa *Mi*
10 (3) 10 (2)

923
UBALDE.
164 N 164
Ut ♭ *Si* ♭
10 (4) 10 (3)

924
UBALDE.
164 N 164
Ré ♭ *Ut*
10 (4) 10 (3)

925
UBALDE.
136 N 164
Fa *Mi*
10 (4) 10 (3)

926
UBALDE.
164 N 164
Fa ♭ *Mi* ♭
10 (4) 10 (3)

927
GLUCK.
164 N 164
Sol ♭ *Fa*
10 (4) 10 (3)

928
H. LEMOINE.
164 N 164
La ♭ *Sol*
10 (4) 10 (3)

Successions par Tierce supérieure et par Sixte inférieure.

929
H. LEMOINE.
190 C 130
Sol *La*
10 (1) 10 (4)

930
UBALDE.
190 B 164
Sol *La* ♭
10 (1) 10 (4)

931
UBALDE.
163 A 165
Si *Si*
10 (2) 10 (1)

932
UBALDE.
163 A 164
Si *Si*
10 (2) 10 (1)

933
GLUCK.
163 A 164
Ut ♯ *Ut* ♯
10 (2) 10 (1)

934
H. LEMOINE.
186 A 190
La ♭ *La* ♭
10 (3) 10 (2)

935
H. LEMOINE.
159 A 168
Ré *Ré*
10 (3) 10 (2)

936
UBALDE.
159 A 164
Ré *Ré*
10 (3) 10 (2)

937
H. LEMOINE.
136 A 185
Fa *Fa*
10 (4) 10 (3)

938
UBALDE.
136 A 164
Fa *Fa*
10 (4) 10 (3)

939
G. ROSSINI.
164 A 190
La ♭ *La* ♭
10 (4) 10 (3)

Digitized by Google

Successions par Quarte supérieure et par Quinte inférieure.

940	941	942	943
CATEL.	CATEL.	H. LEMOINE.	H. LEMOINE.
190 F 190	190 T 190	191 F 191	191 T 191
Ut *Fa*	*Ut* *Fa*	*Ut* *Fa*	*Ut* *Fa*
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

944	945	946	947
SÉB. BACH.	REICHA.	REICHA.	MOZART.
190 T 191	169 F 190	165 F 190	169 T 190
Ut *Fa*	*Ré* *Sol*	*Ré* *Sol*	*Ré* *Sol*
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

948	949	950	951
UBALDE.	CATEL.	CATEL.	CATEL.
165 T 190	190 T 190	190 T 190	190 F 190
Ré *Sol*	*Ré*♭ *Sol*♭	*Ré*♭ *Sol*♭	*Mi*♭ *La*♭
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

952	953	954	955
CATEL.	H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	CATEL.
190 T 190	169 F 169	169 T 169	190 F 190
Mi♭ *La*♭	*Mi* *La*	*Mi* *La*	*Fa* *Si*♭
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

956	957	958	959
CATEL.	H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	CATEL.
190 T 190	191 G 165	191 S 165	190 F 190
Fa *Si*♭	*Fa* *Si*	*Fa* *Si*	*Sol* *Ut*
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

960	961	962	963
CATEL.	H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	CATEL.
190 T 190	190 F 191	190 T 191	190 F 190
Sol *Ut*	*Sol* *Ut*	*Sol* *Ut*	*La*♭ *Ré*♭
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

Digitized by Google

964
CATEL.
190 T 190
La ♭ *Ré* ♭
10 (1) 10 (1)

965
H. LEMOINE.
169 F 169
La *Ré*
10 (1) 10 (1)

966
H. LEMOINE.
191 G 165
La ♭ *Ré*
10 (1) 10 (1)

967
H. LEMOINE.
169 T 169
La *Ré*
10 (1) 10 (1)

968
A. LEBORNE.
191 S 165
La ♭ *Ré*
10 (1) 10 (1)

969
SÉB. BACH.
141 T 190
La *Ré*
10 (1) 10 (1)

970
CATEL.
190 F 190
Si ♭ *Mi* ♭
10 (1) 10 (1)

971
CATEL.
190 T 190
Si ♭ *Mi* ♭
10 (1) 10 (1)

972
H. LEMOINE.
165 F 169
Si *Mi*
10 (1) 10 (1)

973
H. LEMOINE.
165 T 169
Si *Mi*
10 (1) 10 (1)

974
H. LEMOINE.
165 T 190
Si *Mi*
10 (1) 10 (1)

975
A. LEBORNE.
190 P 163
Ut *La*
10 (1) 10 (2)

976
UBALDE.
169 P 163
Ré *Si*
10 (1) 10 (2)

977
UBALDE.
165 P 163
Ré *Si*
10 (1) 10 (2)

978
A. LEBORNE.
190 P 163
Ré ♭ *Si* ♭
10 (1) 10 (2)

979
A. LEBORNE.
190 P 163
Mi ♭ *Ut*
10 (1) 10 (2)

980
A. LEBORNE.
190 P 163
Fa *Ré*
10 (1) 10 (2)

981
A. LEBORNE.
190 P 163
Sol *Mi*
10 (1) 10 (2)

982
A. LEBORNE.
190 P 163
La ♭ *Fa*
10 (1) 10 (2)

983
A. LEBORNE.
190 P 163
Si ♭ *Sol*
10 (1) 10 (2)

984
A LEBORNE.
190 A 159
Ut *Ut*
10 (1) 10 (3)

985
H. LEMOINE.
191 A 180
Ut *Ut*
10 (1) 10 (3)

986
A. LEBORNE.
164 N 164
Ré *Ré* ♭
10 (1) 10 (3)

987
FÉTIS.
169 A 159
Ré *Ré*
10 (1) 10 (3)

988
FÉTIS.
165 A 159
Ré *Ré*
10 (1) 10 (3)

989
A. LEBORNE.
190 A 159
Ré ♭ *Ré* ♭
10 (1) 10 (3)

990
A. LEBORNE.
164 N 164
Mi *Mi* ♭
10 (1) 10 (3)

991
A. LEBORNE.
190 A 159
Mi ♭ *Mi* ♭
10 (1) 10 (3)

Digitized by Google

992	993	994	995
H. LEMOINE.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.	H. LEMOINE.
169 A 158	190 A 159	191 A 136	190 A 159
Mi *Mi*	*Fa* *Fa*	*Fa* *Fa*	*Sol* *Sol*
10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)

996	997	998	999
H. LEMOINE.	G. MEYERBEER.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
190 A 180	190 A 185	164 N 164	190 A 159
Sol *Sol*	*Sol* *Sol*	*La* *La*♭	*La*♭ *La*♭
10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)

1000	1001	1002	1003
H. LEMOINE.	G. MEYERBEER.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
169 A 158	164 N 185	164 N 164	190 A 159
La *La*	*La* *La*♭	*Si* *Si*♭	*Si*♭ *Si*♭
10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)

1004	1005	1006	1007
H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
165 A 158	165 A 159	190 D 136	190 D 136
Si *Si*	*Si* *Si*	*Ut* *Mi*♭	*Ré*♭ *Fa*♭
10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)

1008	1009	1010	1011
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
190 D 136	190 D 136	190 D 136	190 D 136
Mi♭ *Sol*♭	*Fa* *La*♭	*Sol* *Si*♭	*La*♭ *Ut*♭
10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)	10 (1) 10 (4)

1012	1013	1014	1015 (*)
A. LEBORNE.	GLUCK.	GLUCK.	H. LEMOINE.
190 D 136	189 C 190	168 C 190	168 X 190
Si♭ *Ré*♭	*Fa* *Sol*	*Fa* *Sol*	*Fa* *Sol*
10 (1) 10 (4)	10 (2) 10 (1)	10 (2) 10 (1)	10 (2) 10 (1)

(*) Succession par *Septième inférieure.* — Déjà Henry Lemoine, pages 65 et 66 de son *Traité d'Harmonie*, avait hasardé la résolution excentrique suivante:

44 X 42
Fa *Sol*
5 (2) 5 (1)

dont la vraie place serait au paragraphe 5, et qui devrait porter alors le N° 207 *bis*.

Digitized by Google

1016	1017	1018	1019
A. LEBORNE.	H. LEMOINE.	FÉTIS.	REICHA.
163 N 136	167 A 94	189 A 136	168 A 136
Mi *Mi*♭	*Mi* *Mi*	*Fa* *Fa*	*Fa* *Fa*
10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)

1020	1021	1022	1023
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
164 N 164	163 N 136	164 N 164	163 N 136
Fa *Fa*♭	*Fa* *Fa*♭	*Sol* *Sol*♭	*Sol* *Sol*♭
10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)

1024	1025	1026	1027
H. LEMOINE.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.
189 A 131	163 N 136	167 A 130	163 N 136
Sol *Sol*	*La* *La*♭	*La* *La*	*Si* *Si*♭
10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)

1028	1029	1030	1031
H. LEMOINE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.
163 A 94	164 N 164	163 N 136	189 A 131
Si *Si*	*Ut* *Ut*♭	*Ut* *Ut*♭	*Ut* *Ut*
10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)

1032	1033	1034	1035
HECT. BERLIOZ.	POLL DA SILVA.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
164 A 131	163 A 130	164 N 164	163 N 136
Ut *Ut*	*Ut* *Ut*	*Ré* *Ré*♭	*Ré* *Ré*♭
10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)

1036	1037	1038	1039
H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.
168 A 131	168 A 136	159 O 190	180 O 191
Ré *Ré*	*Ré* *Ré*	*Sol* *Fa*	*Sol* *Fa*
10 (2) 10 (4)	10 (2) 10 (4)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)

1040	1041	1042	1043
FÉTIS.	G. ROSSINI.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
158 O 190	185 N 190	164 N 164	159 O 190
La *Sol*	*La*♭ *Sol*	*La*♭ *Sol*	*La*♭ *Sol*♭
10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)

Digitized by Google

1044	1045	1046	1047
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.
164 N 164	159 O 190	158 O 169	159 O 190
Si ♭ *La*	*Si* ♭ *La* ♭	*Si* *La*	*Ut* *Si* ♭
10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)

1048	1049	1050	1051
H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.
180 N 165	159 O 190	159 O 191	164 N 164
Ut *Si*	*Ré* *Ut*	*Ré* *Ut*	*Mi* ♭ *Ré*
10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)

1052	1053	1054	1055
A. LEBORNE.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.
159 O 190	158 O 169	180 N 185	180 N 165
Mi ♭ *Ré* ♭	*Mi* *Ré*	*Mi* ♭ *Ré*	*Mi* ♭ *Ré*
10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)

1056	1057	1058	1059
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	H. LEMOINE.	A. LEBORNE.
164 N 164	159 O 190	185 N 169	159 C 163
Fa *Mi*	*Fa* *Mi* ♭	*Fa* *Mi*	*Sol* *La*
10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (2)

1060	1061	1062	1063
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
159 C 163	159 C 163	159 C 163	159 C 163
La ♭ *Si* ♭	*Si* ♭ *Ut*	*Ut* *Ré*	*Ré* *Mi*
10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (2)

1064	1065	1066	1067
G. DONIZETTI.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
159 C 164	159 C 163	159 C 163	159 F 159
Ré *Mi*	*Mi* ♭ *Fa*	*Fa* *Sol*	*Sol* *Ut*
10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (3)

1068	1069	1070	1071
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
159 F 159	159 F 159	159 F 159	159 F 159
La ♭ *Ré* ♭	*Si* ♭ *Mi* ♭	*Ut* *Fa*	*Ré* *Sol*
10 (3) 10 (3)	10 (3) 10 (3)	10 (3) 10 (3)	10 (3) 10 (3)

Digitized by Google

1072
A. LEBORNE.
159 F 159
Mi ♭ *La* ♭
10 (3) 10 (3)

1073
A. LEBORNE.
159 F 159
Fa *Si* ♭
10 (3) 10 (3)

1074
CH.-M. DE WEBER
131 R 190
Ut *Sol*
10 (4) 10 (1)

1075
A. LEBORNE.
136 N 163
Si ♭ *La*
10 (4) 10 (2)

1076
H. LEMOINE.
94 O 167
Si *La*
10 (4) 10 (2)

1077
G. MEYERBEER.
131 N 163
Ut *Si*
10 (4) 10 (2)

1078
MÉHUL.
130 N 163
Ut *Si*
10 (4) 10 (2)

1079
A. LEBORNE.
164 N 164
Ut ♭ *Si* ♭
10 (4) 10 (2)

1080
A. LEBORNE.
136 N 163
Ut ♭ *Si* ♭
10 (4) 10 (2)

1081
A. LEBORNE.
164 N 164
Ré ♭ *Ut*
10 (4) 10 (2)

1082
A. LEBORNE.
136 N 163
Ré ♭ *Ut*
10 (4) 10 (2)

1083
H. LEMOINE.
131 O 189
Ré *Ut*
10 (4) 10 (2)

1084
A. LEBORNE.
136 N 163
Mi ♭ *Ré*
10 (4) 10 (2)

1085
H. LEMOINE.
94 O 168
Mi *Ré*
10 (4) 10 (2)

1086
H. LEMOINE.
136 N 163
Fa *Mi*
10 (4) 10 (2)

1087
H. LEMOINE.
136 N 167
Fa *Mi*
10 (4) 10 (2)

1088
A. LEBORNE.
164 N 164
Sol ♭ *Fa*
10 (4) 10 (2)

1089
A. LEBORNE.
136 N 163
Sol ♭ *Fa*
10 (4) 10 (2)

1090
H. LEMOINE.
131 O 189
Sol *Fa*
10 (4) 10 (2)

1091
H. LEMOINE.
131 N 163
Sol *Fa* ♯
10 (4) 10 (2)

1092
H. LEMOINE.
94 O 168
Sol *Fa*
10 (4) 10 (2)

1093
A. LEBORNE.
164 N 164
La ♭ *Sol*
10 (4) 10 (2)

1094
A. LEBORNE.
136 N 163
La ♭ *Sol*
10 (4) 10 (2)

1095
H. LEMOINE.
130 O 189
La *Sol*
10 (4) 10 (2)

1096
H. LEMOINE.
130 N 163
La *Sol* ♯
10 (4) 10 (2)

Digitized by Google

Successions par Quinte supérieure et par Quarte inférieure.

1097	1098	1099	1100
H. LEMOINE.	SÉB. BACH.	J.-D. FERROUD.	UBALDE.
164 B 164	185 B 179	190 B 186	164 B 164
Ré ♯ *Mi*	*Fa* ♯ *Sol*	*Sol* *La* ♭	*Fa* ♯ *Sol*
10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (1) 10 (3)	10 (2) 10 (4)

1101	1102	1103
UBALDE.	G. MEYERBEER.	UBALDE.
164 B 164	185 A 190	164 B 164
La *La* ♯	*Sol* *Sol*	*Ut* *Ut* ♯
10 (3) 10 (1)	10 (3) 10 (1)	10 (4) 10 (2)

Successions par Sixte supérieure et par Tierce inférieure.

1104	1105	1106	1107
UBALDE.	GLUCK.	MONSIGNY.	FÉTIS.
169 A 168	165 A 164	191 A 189	165 A 163
Ré *Ré*	*Ré* *Ré*	*Fa* *Fa*	*Si* *Si*
10 (1) 10 (2)	10 (1) 10 (2)	10 (1) 10 (2)	10 (1) 10 (2)

1108	1109	1110	1111
H. LEMOINE.	UBALDE.	UBALDE.	H. LEMOINE.
164 A 163	164 N 164	164 N 164	190 A 186
Si *Si*	*Si* *Si* ♭	*Ré* *Ré* ♭	*La* ♭ *La* ♭
10 (1) 10 (2)	10 (1) 10 (4)	10 (2) 10 (1)	10 (2) 10 (2)

1112	1113	1114	1115
UBALDE.	UBALDE.	FÉTIS.	H. LEMOINE.
189 A 185	168 A 164	168 A 159	164 A 159
Fa *Fa*	*Fa* *Fa*	*Ré* *Ré*	*Ré* *Ré*
10 (2) 10 (3)	10 (2) 10 (3)	10 (2) 10 (3)	10 (2) 10 (3)

1116	1117	1118	1119
UBALDE.	UBALDE.	CH.-M. DE WEBER	FÉTIS.
164 N 164	185 A 164	180 A 131	185 A 136
Fa *Fa* ♭	*La* ♭ *La* ♭	*Ut* *Ut*	*Fa* *Fa*
10 (3) 10 (2)	10 (3) 10 (4)	10 (3) 10 (4)	10 (3) 10 (4)

Digitized by Google

1120	1121	1122	1123
H. LEMOINE.	SÉB. BACH.	UBALDE.	UBALDE.
164 A 136	94 O 141	131 N 165	130 N 164
Fa *Fa*	*Si* *La*	*Ut* *Si*	*Ut* *Si*
10 (3) 10 (4)	10 (4) 10 (1)	10 (4) 10 (1)	10 (4) 10 (1)

1124	1125	1126	1127
G. ROSSINI.	SÉB. BACH.	UBALDE.	A. LEBORNE.
136 N 190	94 O 169	164 N 164	130 O 190
Ut *Si*	*Mi* *Ré*	*La*♭ *Sol*	*La* *Sol*
10 (4) 10 (1)	10 (4) 10 (1)	10 (4) 10 (1)	10 (4) 10 (1)

1128
CATEL.
164 N 190
La♭ *Sol*
10 (4) 10 (1)

Successions par Seconde inférieure.

1129	1130	1131	1132 (*)
H. LEMOINE.	POLL DA SILVA.	UBALDE.	ZIMMERMAN, dans Fétis.
164 N 164	190 N 164	164 N 164	169 O 190
Mi *Ré*♯	*Sol* *Fa*♯	*La* *Sol*♯	*La* *Sol*
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (1)

1133	1134	1135	1136
UBALDE.	UBALDE.	G. ROSSINI.	UBALDE.
164 N 164	164 B 164	164 B 163	164 N 164
Si ● *La*♯	*Sol*♯ *La*	*La*♯ *Si*	*Sol* *Fa*♯
10 (1) 10 (1)	10 (1) 10 (2)	10 (1) 10 (2)	10 (2) 10 (2)

(*) Résolution absolument exceptionnelle à tons les points de vue, et qu'il n'est pas inutile de reproduire ici textuellement :

Sol ╲ Fa
Mi ╲ Ré
Ut ╲ Si
La ╲ Sol
169 O 170
10 (1) 10 (1)

Digitized by Google

1137	1138	1139	1140
UBALDE.	CATEL.	UBALDE.	GLUCK.
164 N 164	164 N 163	164 N 164	163 B 159
Ut *Si*	*Ut* *Si*	*Ré* *Ut*♯	*Fa*♯ *Sol*
10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (2)	10 (2) 10 (3)

1141	1142	1143	1144
UBALDE.	GLUCK.	GLUCK.	UBALDE.
164 B 164	167 C 159	185 N 159	164 N 164
Si *Ut*	*Ut* *Ré*	*La*♭ *Sol*	*Si*♭ *La*
10 (2) 10 (3)	10 (2) 10 (3)	10 (3) 10 (3)	10 (3) 10 (3)

1145	1146	1147	1148
UBALDE.	CATEL.	UBALDE.	UBALDE.
164 N 164	164 N 159	164 N 164	164 B 164
Mi♭ *Ré*	*Mi*♭ *Ré*	*Fa* *Mi*	*Ré* *Mi*♭
10 (3) 10 (3)	10 (3) 10 (3)	10 (3) 10 (3)	10 (3) 10 (4)

1149	1150	1151	1152
H. LEMOINE.	H. LEMOINE.	G. ROSSINI.	CH.-M. DE WEBER
164 B 164	164 B 164	131 A 190	164 A 190
Mi *Fa*	*Fa* *Fa*♯	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*
10 (3) 10 (4)	10 (4) 10 (1)	10 (4) 10 (1)	10 (4) 10 (1)

1153	1154	1155	1156
G. ROSSINI.	MÉHUL.	UBALDE.	UBALDE.
130 B 164	133 A 190	164 N 164	164 N 164
Sol *Sol*♯	*Sol* *Sol*	*Ré*♭ *Ut*	*Sol*♭ *Fa*
10 (4) 10 (1)	10 (5) 10 (1)	10 (4) 10 (4)	10 (4) 10 (4)

1157	1158
CATEL.	UBALDE.
164 N 136	164 N 164
Sol♭ *Fa*	*La*♭ *Sol*
10 (4) 10 (4)	10 (4) 10 (4)

Digitized by Google

§ 10. — Tableau des principaux accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième.

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.	ÉTAT QUATRE.	ÉTAT CINQ.
394	**412**	**478**	**464**	**389**
Tierce maj.,	Seconde maj.,	Seconde min.,	Tierce min.,	Seconde maj.
Quinte juste,	Quarte juste,	Quinte dim.,	Quarte juste,	Tierce maj.,
Septième min.	Sixte min.	Sixte min.	Quinte juste	Quarte augm
et Neuvième maj.	et Septième min.	et Septième min.	et Sixte maj.	et Sixte maj.
310	**481**	**477**	**460**	**368**
Tierce maj.,	Seconde aug.,	Seconde min.,	Tierce min.,	Seconde maj.
Quinte juste,	Quarte augm.,	Quinte dimin.,	Quarte juste,	Tierce min.,
Septième min.	Sixte majeure	Sixte mineure	Quinte dimin.	Quarte augm
et Neuvième min.	et Septième maj.	et Septième maj.	et Sixte majeure.	et Sixte majeur
397	**422**	**513**	**388**	**390**
Tierce maj.,	Seconde maj.,	Tierce maj.,	Tierce dimin.,	Seconde maj.
Quinte augm.,	Quarte augm.,	Quinte dimin.,	Quarte dimin.,	Tierce maj.,
Septième min.	Sixte mineure	Sixte mineure	Quinte dimin.	Quarte augm.
et Neuvième maj.	et Septième min.	et Septième min.	et Sixte mineure.	et Sixte augm.
313	**487**	**512**	**383**	**369**
Tierce maj.,	Seconde aug.,	Tierce maj.,	Tierce dimin.,	Seconde maj.,
Quinte augm.,	Quarte doublem^{t}. augm.	Quinte dimin.,	Quarte dimin.,	Tierce min.,
Septième min.	Sixte majeure	Sixte mineure	Quinte doublem^{t} dimin.	Quarte augm.
et Neuvième min.	et Septième maj.	et Septième dim.	et Sixte mineure.	et Sixte augm.
306	**471**	**421**	**510**	**367**
Tierce maj.,	Seconde aug.,	Tierce dimin.,	Tierce min.,	Seconde maj.
Quinte dimin.,	Quarte juste,	Quinte dim.,	Quarte augm.,	Tierce min.,
Septième min.	Sixte majeure	Sixte mineure	Quinte juste	Quarte augm.
et Neuvième min.	et Septième maj.	et Septième dim.	et Sixte augm.	et Sixte mineure

Digitized by Google

§ 11. — Accords de Tierce-Quinte suivis d'accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième.

Successions par Quinte supérieure et par Quarte inférieure.

1159	1160	1161	1162
A. LEBORNE.	FÉTIS.	REICHA.	CATEL.
42 H 397	80 H 310	42 R 394	35 R 310
Ut *Sol*	*Ut* *Sol*	*Ut* *Sol*	*Ut* *Sol*
5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)

1163	1164	1165	1166
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
42 R 310	42 R 306	42 R 397	42 R 313
Ut *Sol*	*Ut* *Sol*	*Ut* *Sol*	*Ut* *Sol*
5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)

1167
REICHA.
36 B 389
Mi *Fa*
5 (2) 15 (5)

§ 12. — Accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Tierce-Quinte.

Successions par Quarte supérieure et par Quinte inférieure.

1168	1169	1170	1171
REICHA.	FÉTIS.	FÉTIS.	A. LEBORNE.
394 F 42	310 F 35	310 F 42	397 F 42
Sol *Ut*	*Sol* *Ut*	*Sol* *Ut*	*Sol* *Ut*
15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)

1172	1173	1174	1175
A. LEBORNE.	FÉTIS.	JOHAN. WEBER.	JOHAN. WEBER.
313 F 42	306 F 42	394 T 42	310 T 35
Sol *Ut*	*Sol* *Ut*	*Sol* *Ut*	*Sol* *Ut*
15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)

Digitized by Google

§ 10. — Tableau des principaux accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième.

ÉTAT UN.	ÉTAT DEUX.	ÉTAT TROIS.	ÉTAT QUATRE.	ÉTAT CINQ.
394	**412**	**478**	**464**	**389**
Tierce maj.,	Seconde maj.,	Seconde min.,	Tierce min.,	Seconde maj.
Quinte juste,	Quarte juste,	Quinte dim.,	Quarte juste,	Tierce maj.,
Septième min.	Sixte min.	Sixte min.	Quinte juste	Quarte augm
et Neuvième maj.	et Septième min.	et Septième min.	et Sixte maj.	et Sixte maj.
310	**481**	**477**	**460**	**368**
Tierce maj.,	Seconde aug.,	Seconde min.,	Tierce min.,	Seconde maj.
Quinte juste,	Quarte augm.,	Quinte dimin.,	Quarte juste,	Tierce min.,
Septième min.	Sixte majeure	Sixte mineure	Quinte dimin.	Quarte augm
et Neuvième min.	et Septième maj.	et Septième maj.	et Sixte majeure.	et Sixte majeure
397	**422**	**513**	**388**	**390**
Tierce maj.,	Seconde maj.,	Tierce maj.,	Tierce dimin.,	Seconde maj.
Quinte augm.,	Quarte augm.,	Quinte dimin.,	Quarte dimin.,	Tierce maj.,
Septième min.	Sixte mineure	Sixte mineure	Quinte dimin.	Quarte augm.
et Neuvième maj.	et Septième min.	et Septième min.	et Sixte mineure.	et Sixte augm.
313	**487**	**512**	**383**	**369**
Tierce maj.,	Seconde aug.,	Tierce maj.,	Tierce dimin.,	Seconde maj.,
Quinte augm.,	Quarte doublem^t. augm.	Quinte dimin.,	Quarte dimin.,	Tierce min.,
Septième min.	Sixte majeure	Sixte mineure	Quinte doublem^t dimin.	Quarte augm.
et Neuvième min.	et Septième maj.	et Septième dim.	et Sixte mineure.	et Sixte augm.
306	**471**	**421**	**510**	**367**
Tierce maj.,	Seconde aug.,	Tierce dimin.,	Tierce min.,	Seconde maj.,
Quinte dimin.,	Quarte juste,	Quinte dim.,	Quarte augm.,	Tierce min.,
Septième min.	Sixte majeure	Sixte mineure	Quinte juste	Quarte augm.
et Neuvième min.	et Septième maj.	et Septième dim.	et Sixte augm.	et Sixte mineure

Digitized by Google

§ 11. — Accords de Tierce-Quinte suivis d'accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième.

Successions par Quinte supérieure et par Quarte inférieure.

1159	1160	1161	1162
A. LEBORNE.	FÉTIS.	REICHA.	CATEL.
42 H 397	80 H 310	42 R 394	35 R 310
Ut Sol	*Ut Sol*	*Ut Sol*	*Ut Sol*
5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)

1163	1164	1165	1166
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	A. LEBORNE.
42 R 310	42 R 306	42 R 397	42 R 313
Ut Sol	*Ut Sol*	*Ut Sol*	*Ut Sol*
5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)	5 (1) 15 (1)

1167
REICHA.
36 B 389
Mi Fa
5 (2) 15 (5)

---

§ 12. — Accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Tierce-Quinte.

Successions par Quarte supérieure et par Quinte inférieure.

1168	1169	1170	1171
REICHA.	FÉTIS.	FÉTIS.	A. LEBORNE.
394 F 42	310 F 35	310 F 42	397 F 42
Sol Ut	*Sol Ut*	*Sol Ut*	*Sol Ut*
15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)

1172	1173	1174	1175
A. LEBORNE.	FÉTIS.	JOHAN. WEBER.	JOHAN. WEBER.
313 F 42	306 F 42	394 T 42	310 T 35
Sol Ut	*Sol Ut*	*Sol Ut*	*Sol Ut*
15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)

Digitized by Google

1176	1177	1178	1179
UBALDE.	FÉTIS.	FÉTIS.	UBALDE.
310 T 42	397 T 42	313 T 42	306 T 42
Sol *Ut*	*Sol* *Ut*	*Sol* *Ut*	*Sol* *Ut*
15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)	15 (1) 5 (1)

1180	1181	1182	1183
REICHA.	A. LEBORNE.	FÉTIS.	FÉTIS.
394 A 50	310 A 49	478 B 42	477 B 35
Sol *Sol*	*Sol* *Sol*	*Si* *Ut*	*Si* *Ut*
15 (1) 5 (3)	15 (1) 5 (3)	15 (3) 5 (1)	15 (3) 5 (1)

1184	1185	1186	1187
FÉTIS.	CATEL.	FÉTIS.	CATEL.
464 C 36	460 B 44	389 N 36	368 O 44
Ré *Mi*	*Ré* *Mi*♭	*Fa* *Mi*	*Fa* *Mi*♭
15 (4) 5 (2)	15 (4) 5 (2)	15 (5) 5 (2)	15 (5) 5 (2)

§ 13. — **Accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Tierce-Quinte-Septième.**

Successions par Unisson, par Première supérieure et par Première inférieure.

1188	1189	1190
JOHAN. WEBER.	LULLY.	FÉTIS.
394 A 190	310 A 190	397 A 393
Sol *Sol*	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*
15 (1) 10 (1)	15 (1) 10 (1)	15 (1) 10 (1)

Digitized by Google

§ 14. — Accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième.

Successions par Unisson, par Première supérieure et par Première inférieure.

1191	1192	1193	1194
A. LEBORNE.	A. LEBORNE.	FÉTIS.	FÉTIS.
394 A 397	394 A 313	310 A 306	310 A 313
Sol *Sol*	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*	*Sol* *Sol*
15 (1) 15 (1)	15 (1) 15 (1)	15 (1) 15 (1)	15 (1) 15 (1)

1195
A. LEBORNE.
394 A 306
Sol *Sol*
15 (1) 15 (1)

§ 14 *bis*. — Statistique de toutes les successions précédentes indiquant l'importance relative de chaque mécanisme de résolution (*).

Accords de Tierce-Quinte suivis d'accords de Tierce-Quinte.

	5 (1) à 5 (1)	5 (1) à 5 (2)	5 (1) à 5 (3)	5 (2) à 5 (1)	5 (2) à 5 (2)	5 (2) à 5 (3)	5 (3) à 5 (1)	5 (3) à 5 (2)	5 (3) à 5 (3)	Totaux.	
Successions par Unisson, etc...	22	5	2	3	19	4	»	1	19	75	[N°s 1 à 75].
Succ. par Seconde supérieure.....	13	6	2	12	8	»	»	12	1	54	[N°s 76 à 129].
Succ. par 3e sup. et par 6e inf...	11	1	2	2	»	»	»	»	»	16	[N°s 130 à 145].
Succ. par 4e sup. et par 5e inf...	33	11	8	16	3	2	4	10	»	87	[N°s 146 à 232].
Succ. par 5e sup. et par 4e inf...	28	11	6	8	6	9	16	»	»	84	[N°s 233 à 313 ter.].
Succ. par 6e sup. et par 3e inf...	12	10	»	7	1	4	1	»	»	35	[N°s 314 à 348].
Succ. par Seconde inférieure.....	12	7	3	3	8	5	»	»	2	40	[N°s 349 à 388].
TOTAUX.....	131	51	23	51	45	24	21	23	22	391	

(*) Nous donnons, à la fin de cet ouvrage, un *Index des successions harmoniques ayant lieu sur chacun des vingt-cinq mouvements de basse de la musique moderne* qui est, par rapport à l'ensemble des *douze* sons, ce que les tableaux contenus dans le présent paragraphe se trouvent être relativement à l'ensemble des *sept* fonctions.

Digitized by Google

Accords de Tierce–Quinte suivis d'accords de Tierce–Quinte-Septième.

	5 (1) à 10 (1)	5 (1) à 10 (2)	5 (1) à 10 (3)	5 (1) à 10 (4)	5 (2) à 10 (1)	5 (2) à 10 (2)	5 (2) à 10 (3)	5 (2) à 10 (4)	5 (3) à 10 (1)	5 (3) à 10 (2)	5 (3) à 10 (3)	5 (3) à 10 (4)	Totaux.	
Successions par Unisson, etc...	5	»	»	12	1	11	2	»	»	1	2	»	34	[N°s 389 à 421].
Succ. par Seconde supérieure..	6	8	5	17	10	12	1	»	»	2	9	»	70	[N°s 422 à 491].
Succ. par 3e sup. e par 6e inf..	»	»	5	1	6	»	»	»	»	»	»	»	12	[N°s 492 à 503].
Succ. par 4e sup. et par 5e inf..	17	12	17	»	4	»	»	13	8	5	»	»	76	[N°s 504 à 578 bis].
Succ. par 5e sup. et par 4e inf..	9	8	8	2	1	4	7	5	6	»	»	2	52	[N°s 579 à 629 bis].
Succ. par 6e sup. et par 3e inf..	3	4	»	»	1	»	7	»	2	»	»	3	20	[N°s 630 à 649].
Succ. par Seconde inférieure...	14	4	2	1	2	3	6	»	»	»	1	5	38	[N°s 650 à 687].
Totaux.....	54	36	37	33	25	30	23	18	16	8	12	10	302	

Accords de Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Tierce-Quinte.

	10 (1) à 5 (1)	10 (1) à 5 (2)	10 (1) à 5 (3)	10 (2) à 5 (1)	10 (2) à 5 (2)	10 (2) à 5 (3)	10 (3) à 5 (1)	10 (3) à 5 (2)	10 (3) à 5 (3)	10 (4) à 5 (1)	10 (4) à 5 (2)	10 (4) à 5 (3)	Totaux.	
Successions par Seconde sup...	16	»	»	3	7	»	»	11	2	»	»	6	45	[N°s 688 à 732].
Succ. par 4e sup. et par 5e inf..	14	2	2	10	»	»	11	4	1	1	8	»	53	[N°s 733 à 785].
Succ. par 5e sup. et par 4e inf..	»	»	2	»	»	2	2	»	»	»	2	»	8	[N°s 786 à 793.]
Successions par Seconde inf...	»	4	2	3	1	8	»	»	4	4	»	»	26	[N°s 794 à 819].
Totaux.....	30	6	6	16	8	10	13	15	7	5	10	6	132	

Digitized by Google

Accords de Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Tierce-Quinte-Septième.

	10 (1) à 10 (1)	10 (1) à 10 (2)	10 (1) à 10 (3)	10 (1) à 10 (4)	10 (2) à 10 (1)	10 (2) à 10 (2)	10 (2) à 10 (3)	10 (2) à 10 (4)	10 (3) à 10 (1)	10 (3) à 10 (2)	10 (3) à 10 (3)	10 (3) à 10 (4)	10 (4) à 10 (1)	10 (4) à 10 (2)	10 (4) à 10 (3)	10 (4) à 10 (4)	Totaux.	
Success^{ns} par Unisson, etc.....	18	3	2	1	»	15	4	»	1	1	15	1	»	1	1	13	76	[N°s 820 à 895].
Succ. par Seconde supérieure.....	1	»	»	11	6	2	»	»	»	7	»	»	»	»	6	»	33	[N°s 896 à 928].
Succ. par 3e sup. et par 6e inf.....	»	»	»	2	3	»	»	»	»	3	»	»	»	»	3	»	11	[N°s 928 à 939].
Succ. par 4e sup. et par 5e inf.....	35	9	22	7	3	»	»	22	21	8	7	»	1	22	»	»	157	[N°s 940 à 1096].
Succ. par 5e sup. et par 4e inf.....	»	»	3	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	1	»	»	7	[N°s 1097 à 1103].
Succ. par 6e sup. et par 3e inf.....	»	5	»	1	1	1	4	1	»	»	»	4	8	»	»	»	25	[N°s 1104 à 1128].
Succ. par Seconde inférieure.....	5	2	»	»	»	4	3	»	»	»	5	2	5	»	»	4	30	[N°s 1129 à 1158].
Totaux.....	59	19	27	22	13	22	11	24	24	19	27	7	14	24	10	17	339	

Digitized by Google

Accords de Tierce-Quinte suivis d'accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième.

	5 (1) à 15 (1)	5 (2) à 15 (5)	Total.	
Successions par Quinte supérieure et par Quinte inférieure	8	1	9	[Nos 1159 à 1167].

Accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Tierce-Quinte.

	15 (1) à 5 (1)	15 (1) à 5 (3)	15 (3) à 5 (1)	15 (4) à 5 (2)	15 (5) à 5 (2)	Total.	
Successions par Quarte sup. et par Quinte inf.	12	2	2	2	2	20	[Nos 1168 à 1187].

Accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Tierce-Quinte-Septième.

	15 (1) à 10 (1)	
Successions par Unisson, etc...	3	[Nos 1188 à 1190].

Accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième suivis d'accords de Seconde-Tierce-Quinte-Septième.

	15 (1) à 15 (1)	
Successions par Unisson, etc...	5	[Nos 1191 à 1195].

§ 15. — Tableaux d'accords ou classifications harmoniques des principaux théoriciens français.

Classification de Rameau (1683-1764).

Accords fondamentaux.

Accord parfait majeur et ses dérivés.

Accord parfait fondamental.	Accord de Sixte renversé du parfait.	Accord de Sixte-Quarte renversé du parfait.
42	36	50
Ut	*Mi*	*Sol*
5 (1)	5 (2)	5 (3)

Digitized by Google

Accord parfait mineur et ses dérivés.

Accord parfait fondamental.	Accord de Sixte renversé du parfait.	Accord de Sixte-Quarte renversé du parfait.
35	44	49
La	*Ut*	*Mi*
5 (1)	5 (2)	5 (3)

Accord sensible ou dominant et ses dérivés.

Accord Sensible fondamental.	Accord de fausse Quinte renversé du Sensible.	Accord de petite Sixte majeure renversé du Sensible.	Accord de Triton renversé du Sensible.
190	163	159	136
Sol	*Si*	*Ré*	*Fa*
10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)

Accord de Septième mineure et ses dérivés.

Accord fondamental de Septième mineure.	1er Dérivé. Accord de grande Sixte.	2e Dérivé. Accord de petite Sixte mineure.	3e Dérivé. Accord de Seconde.
169	189	158	131
Ré	*Fa*	*La*	*Ut*
10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)

Accord de Septième majeure et ses dérivés.

Accord fondamental de Septième majeure.	1er Dérivé de l'accord de Septième majeure.	2e Dérivé de l'accord de Septième majeure.	3e Dérivé de l'accord de Septième majeure.
191	167	180	94
Ut	*Mi*	*Sol*	*Si*
10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)

Accord de Septième avec fausse Quinte et ses dérivés.

Accord fondamental de Septième avec fausse Quinte.	1er Dérivé de l'accord de Septième avec fausse Quinte.	2e Dérivé de l'accord de Septième avec fausse Quinte.	3e Dérivé de l'accord de Septième avec fausse Quinte.
165	168	185	130
Mi	*Sol*	*Si* ♭	*Ré*
10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)

Digitized by Google

Accord de Septième diminuée et ses dérivés.

Accord de Septième diminuée.	Accord de petite Sixte avec fausse Quinte.	Accord de Triton avec Tierce mineure.	Accord de Seconde Superflue.
164	164	164	164
Ut #	*Mi*	*Sol*	*Si* ♭
10 (1)	10(2)	10 (3)	10 (4)

Accords de Sixte ajoutée et ses dérivés.

Accord de Sixte ajoutée.	Accord de petite Sixte ajoutée.	Accord de Seconde ajoutée.	Accord de Septième ajoutée.
189	158	131	169
Ut	*Mi*	*Sol*	*La*
10 (2)	10 (3)	10 (4)	10 (1)

Accord de Sixte superflue.

186
Fa
10 (3)

Accords par supposition.

Accord de Neuvième et ses dérivés.

Accord de Neuvième.	Accord de Septième et Sixte.	Accord de Sixte-Quarte et Quinte.	Accord de Septième et Seconde.
395	172	204	132
Fa	*La*	*Ut*	*Sol*
15 (1)	11 (3)	11 (4)	11 (2)

Accord de Quinte superflue.

398
Fa
15 (1)

Digitized by Google

Accord de Onzième, dite Quarte.

Accord de Neuvième et Quarte.	Accord de Quarte.	Accord de Septième et Quarte.	Accord de Seconde et Quinte.
409	48	51	27
Ré	*Ré*	*La*	*Sol*
16 (3)	9 (3)	9 (2)	9 (1)

Accord de Septième superflue.

410
Ut
16 (3)

Accord de Septième superflue et Sixte mineure.

413
La
15 (2)

CLASSIFICATION DE CATEL (1773-1830).

Accords consonnants.

1. Accord parfait majeur.

État direct.	Premier renversement.	Second renversement
42	36	50
Ut	*Mi*	*Sol*
5 (1)	5 (2)	5 (3)

2. Accord parfait mineur.

État direct.	Premier renversement.	Second renversement.
35	44	49
Ut	*Mi* ♭	*Sol*
5 (1)	5 (2)	5 (3)

Digitized by Google

3. Accord de Quinte diminuée.

État direct.	Premier renversement.	Second renversement.
34	37	55
Si	*Ré*	*Fa*
5 (1)	5 (2)	5 (3)

Accords dissonants.

Accord de Septième dominante.

État direct.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversem'.
190	163	159	136
Sol	*Si*	*Ré*	*Fa*
10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)

Accord de Septième de Sensible (du mode majeur).

État direct.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversement.	7e de Sensible sans Tierce.
165	168	185	130	56
Si	*Ré*	*Fa*	*La*	*Si*
10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)	7 (1)

Accord de Septième diminuée (Septième de Sensible du mode mineur).

État direct.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversement.
164	164	164	164
Si	*Ré*	*Fa*	*La* ♭
10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)

Accord de Neuvième majeure dominante.

État direct.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversement.	9e majeure dominante sans Quinte.
394	478	464	389	126
Sol	*Si*	*Ré*	*Fa*	*Sol*
15 (1)	15 (3)	15 (4)	15 (5)	12 (1)

Digitized by Google

Accord de Neuvième mineure dominante.

État direct.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième (*) renversement.
310	483	495	250
Sol	*Si*	*Ré*	*Fa*
15 (1)	15 (3)	15 (4)	15 (5)

CLASSIFICATION DE REICHA (1770-1836).

Premier accord de la classification.

Accord parfait majeur sans renversement.	Premier renversement.	Second renversement.
42	36	50
Sol	*Si*	*Ré*
5 (1)	5 (2)	5 (3)

Second accord de la classification.

Accord parfait mineur, sans renversement.	Premier renversement.	Second renversement.
35	44	49
Sol	*Si* ♭	*Ré*
5 (1)	5 (2)	5 (3)

Troisième accord de la classification.

Accord diminué sans renversement.	Premier renversement.	Second renversement.
34	37	55
Sol	*Si* ♭	*Ré* ♭
5 (1)	5 (2)	5 (3)

Quatrième accord de la classification.

Accord de Quinte augmentée sans renversement.	Premier renversement.	Second renversement.
43	43	43
Sol	*Si*	*Ré* #
5 (1)	5 (2)	5 (3)

(*) Les autres accords sont rangés par Catel parmi : 1°, les notes de passage ; 2°, les prolongations ; 3°, les pédales ; 4°, les altérations ; et enfin, 5°, les combinaisons de ces différentes modifications.

Digitized by Google

Cinquième accord de la classification.

Accord de Septième dominante ou de 1re espèce, sans renversement.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversement.
190	163	159	136
Sol	*Si*	*Ré*	***Fa***
10 (1)	10 (2)	10 (3)	**10 (4)**

Sixième accord de la classification.

Septième de 2e espèce, sans renversement.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversement.
169	189	158	131
Sol	*Si* ♭	*Ré*	***Fa***
10 (1)	10 (2)	10 (3)	**10 (4)**

Septième accord de la classification.

Septième de 3e espèce, sans renversement.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversement.
165	168	185	130
Sol	*Si* ♭	*Ré* ♭	***Fa***
10 (1)	10 (2)	10 (3)	**10 (4)**

Huitième accord de la classification.

Septième de 4e espèce, sans renversement.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversement.
191	167	180	94
Sol	*Si*	*Ré*	***Fa*** ♯
10 (1)	10 (2)	10 (3)	**10 (4)**

Neuvième accord de la classification.

Accord de 9e, majeur, sans renversem't.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversement.	Troisième renvers' avec la note principale.
394	165	168	185	389
Sol	*Si*	*Ré*	*Fa*	***Fa***
15 (1)	10 (1)	10 (2)	10 (3)	**15 (5)**

Digitized by Google

Dixième accord de la classification.

Accord de 9e, mineur, sans renversem't.	Premier renversement.	Second renversement.	Troisième renversement.	Quatrième renversement
310	164	164	164	164
Sol	*Si*	*Ré*	*Fa*	*La* ♭
15 (1)	10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)

Onzième accord de la classification.

Accord de Sixte augmentée.	Premier renversement peu usité.
190	163
Ré ♭	*Fa*
10 (2)	10 (3)

Douzième accord de la classification.

Accord de Quarte et Sixte augmentées.	Peu usité dans ce renversement.
186	135
Ré ♭	*Fa*
10 (3)	10 (4)

Treizième accord de la classification.

Accord de Quinte augmentée avec Septième.	Premier renversement.
193	184
Sol	*Si*
10 (1)	10 (2)

Quatorzième, Quinzième et Seizième accords ajoutés à cette classification par Fétis se plaçant momentanément au point de vue de Reicha.

Accord de Neuvième de troisième espèce.	Accord de Neuvième de quatrième espèce.	Accord de Neuvième de cinquième espèce.
373	285	397
Sol	*Sol*	*Sol*
15 (1)	15 (1)	15 (1)

Digitized by Google

CLASSIFICATION DE FÉTIS (1784-1871).

Accords consonnants.

Accord parfait majeur.

Accord parfait majeur.	Accord de Sixte.	Accord de Quarte et Sixte.
42	36	50
Ut	*Mi*	*Sol*
5 (1)	5 (2)	5 (3)

Accord parfait mineur.

Accord parfait mineur.	Accord de Sixte.	Accord de Quarte et Sixte.
35	**44**	**49**
Ut	*Mi* ♭	*Sol*
5 (1)	5 (2)	5 (3)

Accords dissonants.

Accord dissonant naturel appelé Septième dominante.

Accord de Septième de Dominante.	Accord de Quinte mineure et Sixte.	Accord de Sixte Sensible.	Accord de Triton.	Accord de Septième de Dominante sans Quinte.
190	**163**	**159**	**136**	**45**
Sol	*Si*	*Ré*	*Fa*	*Sol*
10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)	6 (1)

Accords de Septième de Dominante avec substitution du sixième degré majeur à la Dominante (*).

A 4 parties.	A 5 parties.	A 4 parties.	A 4 parties.	A 4 parties.	A 5 parties.	A 5 parties.	A 5 parties.
126	**394**	**165**	**168**	**185**	**478**	**464**	**389**
Sol	*Sol*	*Si*	*Ré*	*Fa*	*Si*	*Ré*	*Fa*
12 (1)	15 (1)	10 (1)	10 (2)	10 (3)	15 (3)	15 (4)	15 (5)

(*) La théorie de la substitution *n'appartient pas à Fétis*, bien que toute sa vie le célèbre harmoniste Belge l'ait revendiquée comme sienne : elle lui est de beaucoup antérieure. On la trouve déjà dans les *Éléments de Musique* (1752) de d'Alembert. Béthizy, dans son livre intitulé : *Exposition de la théorie et de la pratique de la Musique suivant les nouvelles découvertes* (2e édition, Paris, F.-G. Deschamps, 1764), s'étend spécialement, pages 96, 210, 211, 212, sur le mécanisme des « accords par substitution » (c'est lui-même qui les appelle ainsi).

Digitized by Google

Accords de Septième de Dominante avec substitution du sixième degré mineur à la Dominante.

A 4 parties.	A 5 parties.	A 4 parties.	A 4 parties.	A 4 parties.	A 4 parties.	A 5 parties.	A 5 parties.	A 5 parties.
90	310	164	164	164	164	477	460	368
Sol	*Sol*	*Si*	*Ré*	*Fa*	*La* ♭	*Si*	*Ré*	*Fa*
12 (1)	15 (1)	10 (1)	10 (2)	10 (3)	10 (4)	15 (3)	15 (4)	15 (5)

Accords de Septième de Dominante avec substitution du sixième degré majeur à la Dominante, et prolongation de la Tonique retardant la Sensible (*).

132	131	169	189	158
Sol	*Ut*	*Ré*	*Fa*	*La*
11 (2)	10 (4)	10 (1)	10 (2)	10 (3)

Accords de Septième de Dominante avec substitution du sixième degré mineur à la Dominante, et prolongation de la Tonique retardant la Sensible.

96	130	165	168	185 (**)
Sol	*Ut*	*Ré*	*Fa*	*La* ♭
11 (2)	10 (4)	10 (1)	10 (2)	10 (3)

CLASSIFICATION DE BARBEREAU (1799-1880).

Accords de trois sons.

A	B	C	D
Accord parfait majeur.	Accord parfait mineur.	Accord de Quinte diminuée.	Accord de Quinte augmentée.
42	35	34	43
Sol	*Sol*	*Sol*	*Sol*
5 (1)	5 (1)	5 (1)	5 (1)

(*) Cette théorie-là, par exemple, est bien de Fétis! Combien y a-t-il lieu de s'étonner à ce propos qu'un homme supérieur, qu'une intelligence de premier ordre, comme l'illustre auteur du *Traité de la théorie et de la pratique de l'Harmonie*, ne se soit pas rendu compte, à l'examen, et à n'en pouvoir douter, que la Tonique « préparée » de l'accord de Tierce-Quinte-Septième sur la sus-Tonique n'est pas *une note prolongée*, mais simplement *une note commune*, et ne se soit pas, surtout, épargné le ridicule d'établir chaque fois, dans la notation, un signe de liaison entre les deux Toniques, bien inutile en vérité, et dont l'effet à la vue est simplement grotesque!!

Disons-le hautement: les accords de Septième sur la sus-Tonique sont naturels et *libres* au même titre et de la même manière que ceux placés sur la Dominante et sur la Sensible; et dans une foule de cas que nous avons eu soin de donner plus haut (§ 7), la Tonique qu'ils contiennent *n'est même pas entendue dans l'accord précédent*. Force nous est donc de reconnaître et d'avouer, au nom de la vérité, que sur ce point du moins Reicha avait bien vu.

(**) Les autres accords sont rangés par Fétis parmi: 1° les prolongations produisant retards; 2° les altérations; 3° les prolongations des notes altérées; 4° les accords avec notes étrangères (notes de passages, appogiatures et anticipations); 5° les pédales.

Digitized by Google

Accords de quatre sons.

E	F	G	H	I	J
Accord de Septième de Dominante ou de Septième de première espèce.	Accord de Septième de seconde espèce.	Accord de Septième de troisième espèce.	Accord de Septième de quatrième espèce.	Accord de Septième mineure avec Quinte augm.	Accord de Septième mineure avec Tierce majeure et Quinte dim.
190	169	165	191	193	186
Sol	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*
10 (1)	10 (1)	10 (1)	10 (1)	10 (1)	10 (1)

Accords de cinq sons.

K	L	M
Accord de Neuvième Dominante majeure.	Accord de Neuvième Dominante mineure.	Accord de Neuvième mineure avec Quinte diminuée.
394	310	306
Sol	*Sol*	*Sol*
15 (1)	15 (1)	15 (1)

CLASSIFICATION DE DURUTTE (1803-1882).

Accords de Quinte.

Accord A 3.	Accord B 3.	Accord C 3.	Accord D 3.	Accord B' 3.	Accord A' 3.
42	35	34	43	41	36
Ut	*La*	*Si*	*Ut*	*Si*	*Ut*
5 (1)	5 (1)	5 (1)	5 (1)	5 (1)	5 (1)

Accords de Septième. — Première famille.

Accord A 4.	Accord A' 4.	Accord A'' 4.	Accord A''' 4.
190	170	172	187
Sol	*La*	*Ré*	*Sol*
10 (1)	10 (1)	10 (1)	10 (1)

Collatéraux de la Première famille.

Accord a IV 4.	Accord a V 4.	Accord a VI 4.
151	183	167
Sol	*Sol*	*Ut*
5 (1)	5 (1)	5 (1)

Digitized by Google

Accords de Septième. — Seconde famille.

Accord B 4.	Accord B' 4.	Accord B'' 4.	Accord B''' 4.
169	186	166	189
Ré	*Ré*	*Ré*	*Mi*
10 (1)	10 (1)	10 (1)	10 (1)

Collatéral de la Seconde famille.

Accord *b* IV 4.

167

Ré

5 (1)

Accords de Septième. — Troisième famille.

Accord C 4.	Accord C' 4.	Accord C'' 4.
165	185	168
Ré	*Si*	*Si*
10 (1)	10 (1)	10 (1)

Collatéraux de la Troisième famille.

Accord *c* ''' 4.	Accord *c* IV 4.
162	150
Ré	*Ré*
5 (1)	5 (1)

Accords de Septième. — Quatrième famille.

Accord D 4.	Accord D' 4.	Accord D'' 4.	Accord D''' 4.
191	193	173	36
Ut	*Sol*	*Ré*	*Si* ♭
10 (1)	10 (1)	10 (1)	10 (1)

Collatéral de la Quatrième famille.

Accord *d* IV 4.

184

Sol

5 (1)

Digitized by Google

Accords de Septième. — Cinquième famille.

Accord E 4.
164
Si
10 (1)

Accords de Septième. — Sixième famille.

Accord F 4.
194
Ut
10 (1)

Collatéraux de la Sixième famille.

Accord *f'* 4.
188
Ut
5 (1)

Accord *f''*
152
Ut
5 (1)

Accords de Neuvième. — Première famille.

Accord A 5.	Accord A' 5.	Accord A'' 5.	Accord A''' 5.	Accord A IV 5.	Accord A V 5.
395	397	450	314	377	447
Sol	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*
15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)

Accords de Neuvième. — Seconde famille.

Accord B 5.	Accord B' 5.	Accord B'' 5.	Accord B''' 5.	Accord B IV 5.	Accord B V 5.	Accord B VI 5.	Accord B V
310	373	390	393	370	290	292	307
Sol	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*
15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)

Digitized by Google

Accords de Neuvième. — Troisième famille.

Accord C 5.	Accord C' 5.	Accord C'' 5.	Accord C''' 5.	Accord C IV 5.	Accord C V 5.	Accord C VI 5.
289	306	369	370	286	309	389
Sol	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*
15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)

Accords de Neuvième. — Quatrième famille.

Accord D 5.	Accord D' 5.	Accord D'' 5.	Accord D''' 5.	Accord D IV 5.	Accord D V 5.	Accord D VI 5.	Accord D VII 5.
394	374	311	391	376	313	293	446
Sol	*La*	*Sol*	*Sol*	*Ré*	*Sol*	*Ré*	*Sol*
15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)

Accords de Neuvième. — Cinquième famille.

Accord E 5.	Accord E' 5.	Accord E'' 5.	Accord E''' 5.
285	288	389	305
Si	*Mi*	*Si*	*Si*
15 (1)	15 (1)	15 (1)	15 (1)

Accords de Neuvième. — Sixième famille.

Accord F 5.	Accord F'' 5.	Accord F''' (*) 5.
398	451	453
Sol	*Sol*	*Sol*
15 (1)	15 (1)	15 (1)

(*) Nous nous arrêtons là pour la classification du comte Durutte, car il nous paraît inutile de donner maintenant tous ses accords de onzième et de treizième, qui, jusqu'ici, n'ont reçu aucune application dans la pratique.

Digitized by Google

§ 16. — Exemples tirés des grands maîtres.

Exemples de Palestrina (1524-1594).

Adoramus te (à 4 voix).

35	R 42	B 42 A 44	N 42	T 35
Ut	*Sol*	*La*♭ *La*♭	*Sol*	*Ut*
5 (1)	5 (1)	5 (1) 5 (2)	5 (1)	5 (1)

I 46 A 44	N 42	42	H 42 A 5 C 35
La♭ *La*♭	*Sol*	*Mi*♭	*Si*♭ *Si*♭ *Ut*
6 (1) 5 (2)	5 (1)	5 (1)	5 (1) 2 (1) 5 (1)

R 36	Q 42	H 50 A 42	T 42	42
Sol	*Mi*♭	*Si*♭ *Si*♭	*Mi*♭	*La*♭
5 (2)	5 (1)	5 (3) 5 (1)	5 (1)	5 (1)

B 163 B 42	B 163 B 35	R 49 A 42	F 35
La *Si*♭	*Si* *Ut*	*Sol* *Sol*	*Ut*
10 (2) 5 (1)	10 (2) 5 (1)	5 (3) 5 (1)	5 (1)

A 35 T 35	C 60 A 44 O 35	A 35 A 35 H 35
Ut *Fa*	*Sol* *Sol* *Fa*	*Fa* *Fa* *Ut*
5 (1) 5 (1)	6 (1) 5 (2) 5 (1)	5 (1) 5 (1) 5 (1)

R 42	42 F 35 A 37	O 42 P 36
Sol	*Sol* *Ut* *Ut*	*Si*♭ *Sol*
5 (1)	5 (1) 5 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (2)

Q 42 A 42 H 48 A 42	A 42	C 35 T 42 A 42
Mi♭ *Mi*♭ *Si*♭ *Si*♭	*Si*♭	*Ut* *Fa* *Fa*
5 (1) 5 (1) 9 (3) 5 (1)	5 (1)	5 (1) 5 (1) 5 (1)

A 42 C 35	O 48 A 35 C 36 B 44	N 48 A 42
Fa *Sol*	*Fa* *Fa* *Sol* *La*♭	*Sol* *Sol*
5 (1) 5 (1)	9 (3) 5 (1) 5 (2) 5 (1)	9 (3) 5 (1)

T 42
Ut
5 (1)

Digitized by Google

Stabat Mater (Début).

42 O 42	O 42 A 42 H 42	T 42 C 35
Ut *Si* ♭	*La* ♭ *La* ♭ *Mi* ♭	*La* ♭ . *Si* ♭
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

C 42 A 42	O 42 O 42	A 42 H 42 T 42
Ut *Ut*	*Si* ♭ *La* ♭	*La* ♭ *Mi* ♭ *La* ♭
5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1) 5 (1)

C 35 C 48 A 42	T 35 H 35 R 35	D 42 R 35
Si ♭ *Ut* *Ut*	*Fa* *Ut* *Sol*	*Si* ♭ *Fa*
5 (1) 9 (3) 5 (1)	5 (1) 5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

A 169 C 48 A 42	T 8 M 42 A 42	F 35 A 35
Fa *Sol* *Sol*	*Ut* *Ut* *Ut*	*Fa* *Fa*
10 (1) 9 (3) 5 (1)	3 (1) 5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (1)

O 44	O 42	R 42 A 42 H 50 A 42	P 36 D 42
Mi ♭	*Ré* ♭	*La* ♭ *La* ♭ *Mi* ♭ *Mi* ♭	*Ut* *Mi* ♭
5 (2)	5 (1)	5 (1) 5 (1) 5 (3) 5 (1)	5 (2) 5 (1)

A 44 C 35 A 35 A 116	A 35 O 44 O 42 N 36 A 35	
Mi ♭ *Fa* *Fa* *Fa*	*Fa* *Mi* ♭ *Ré* ♭ *Ut* *Ut*	
5 (2) 5 (1) 5 (1) 11 (1)	5 (1) 5 (2) 5 (1) 5 (2) 5 (1)	

B 44 A 42 P 38 A 44	O 42 A 42 A 44 C 37	
Ré ♭ *Ré* ♭ *Si* ♭ *Si* ♭	*La* ♭ *La* ♭ *La* ♭ *Si* ♭	
5 (2) 5 (1) 6 (1) 5 (2)	5 (1) 5 (1) 5 (2) 5 (2)	

C 35 A 80 A 36 A 172 B 42 A 59 A 44	N 42	
Ut *Ut* *Ut* *Ut* *Ré* ♭ *Ré* ♭ *Ré* ♭	*Ut*	
5 (1) 11 (1) 5 (2) 11 (3) 5 (1) 6 (2) 5 (2)	5 (1)	

A 49 A 48 A 42	T 42
Ut *Ut* *Ut*	*Fa*
5 (3) 9 (3) 5 (1)	5 (1)

Digitized by Google

Exemple de Bach (1685-1750).

Prélude en Ut.

42	A 131	N 163	B 42	A 42	A 136
Ut	*Ut*	*Si*	*Ut*	*Ut*	*Ut*
5 (1)	10 (4)	10 (2)	5 (1)	5 (2)	10 (4)
N 36	A 94	O 169	T 190	F 42	A 164
Si	*Si*	*La*	*Ré*	*Sol*	*Sol*
5 (2)	10 (4)	10 (1)	10 (1)	5 (1)	10 (3)
O 44	A 164	N 36	A 94	O 169	T 190
Fa	*Fa*	*Mi*	*Mi*	*Ré*	*Sol*
5 (2)	10 (3)	5 (2)	10 (4)	10 (1)	10 (1)
F 42	A 190	T 191	B 164	B 179	B 445
Ut	*Ut*	*Fa*	*Fa* ♯	*Sol*	*La* ♭
5 (1)	10 (1)	10 (1)	10 (1)	10 (3)	15 (5)
N 190	A 50	A 205	A 190	A 413	A 50
Sol	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Sol*
10 (1)	5 (3)	13 (3)	10 (1)	16 (3)	5 (3)
A 205	A 190	T 190	etc.		
Sol	*Sol*	*Ut*	etc.		
13 (3)	10 (1)	10 (1)	etc.		

Exemples de Gluck (1714-1787).

Chœur d'*Iphigénie en Aulide* (Acte I, scène v).

42 E 4 Q 42	H 48 A 42	E 36 Q 8 E 163
Ut *Mi* *Ut*	*Sol* *Sol*	*Si* *Sol* *Si*
5 (1) 2 (1) 5 (1)	9 (3) 5 (1)	5 (2) 3 (1) 10 (2)
B 123 A 42	42 E 4 Q 42	F 46 A 44
Ut *Ut*	*Ut* *Mi* *Ut*	*Fa* *Fa*
11 (1) 5 (1)	5 (1) 2 (1) 5 (1)	6 (1) 5 (2)
P 35 D 44 B 163	B 129 A 42	
Ré *Fa* *Fa* ♯	*Sol* *Sol*	
5 (1) 5 (2) 10 (2)	13 (4) 5 (1)	

Digitized by Google

Chœur d'*Iphigénie en Aulide* (Acte III, scène VII).

4	O 42		T 42	42		H 42	O 136	N 36
La	*Sol*		*Ut*	*Ut*		*Sol*	*Fa*	*Mi*
2 (1)	5 (1)		5 (1)	5 (1)		5 (1)	10 (4)	5 (2)

O 35	O 131		N 36	Q 60		F 42	42	O 136
Ré	*Ut*		*Si*	*Sol*		*Ut*	*Sol*	*Fa*
5 (1)	10 (4)		5 (2)	6 (1)		5 (1)	5 (1)	10 (4)

N 36	O 159	O 42		N 36	A 163	B 42		H 42
Mi	*Ré*	*Ut*		*Si*	*Si*	*Ut*		*Sol*
5 (2)	10 (3)	5 (1)		5 (2)	10 (2)	5 (1)		5 (1)

42	A 42		F 42		R 42	36	O 169	F 35
Ut	*Ut*		*Fa*		*Ut*	*Si*	*La*	*Ré*
5 (1)	5 (1)		5 (1)		5 (1)	5 (2)	10 (1)	5 (1)

F 190	C 35	Q 44		C 50	Z 190	A 51		F 5
Sol	*La*	*Fa*		*Sol*	*Sol*	*Sol*		*Ut*
10 (1)	5 (1)	5 (2)		5 (3)	10 (1)	9 (2)		2 (1)

Exemples d'Hérold (1791-1833).

Zampa, ritournelle du chœur de femmes (N° 6).

42		O 42		C 42		C 35		O 42		O 42
Sol		*Fa*		*Sol*		*La*		*Sol*		*Fa*
5 (1)		5 (1)		5 (1)		5 (1)		5 (1)		5 (1)

N 42		Q 42	
Mi		*Ut*	
9 (3)		5 (1)	

Duo (N° 2) du *Pré-aux-Clercs*.

42		U 35		O 35		H 35		K 50	O 136
Ut		*Mi*		*Ré*		*La*		*Sol*	*Fa*
5 (1)		5 (1)		5 (1)		5 (1)		5 (3)	10 (4)

N 36		Q 42	A 193		F 466	A 42		48	A 42
Mi		*Ut*	*Ut*		*Fa*	*Fa*		*Sol*	*Sol*
5 (2)		5 (1)	10 (1)		16 (3)	5 (1)		9 (3)	5 (1)

Digitized by Google

C 35	A 4	T 11	A 10	A 9	A 8	F 10	A 50
La	*La*	*Ré*	*Ré*	*Ré*	*Ré*	*Sol*	*Sol*
5 (1)	2 (1)	4 (1)	2 (2)	2 (2)	3 (1)	2 (2)	5 (3)

A 48	A 42	F 42
Sol	*Sol*	*Ut*
9 (2)	5 (1)	5 (1)

Entr'acte (N° 6) du *Pré-aux-Clercs*.

42	N 159	O 35	O 159	O 42	N 159	O 35	G 164
Ut	*Si*	*La*	*Sol*	*Fa*	*Mi*	*Ré*	*La* ♭
5 (1)	10 (3)	5 (1)	10 (3)	5 (1)	10 (3)	5 (1)	10 (4)

A 190	N 50	A 42	T 42
La ♭	*Sol*	*Sol*	*Ut*
10 (3)	5 (3)	5 (1)	5 (1)

EXEMPLE DE ROSSINI (1792-1868).

Trio (N° 11) de *Guillaume-Tell*.

42	C 159	C 9	R 163	164
Ut	*Ré*	*Mi*	*Si*	*Si*
5 (1)	10 (3)	2 (2)	10 (2)	10 (2)

B 44	Q 164	B 35	T 168	C 42	42	A 410	A 42
Ut	*Sol* ♯	*La*	*Ré*	*Mi*	*Ut*	*Ut*	*Ut*
5 (2)	10 (1)	5 (1)	10 (2)	5 (1)	5 (1)	16 (3)	5 (1)

42	A 410	A 42	35	N 163	B 35
Ut	*Ut*	*Ut*	*La*	*Sol* ♯	*La*
5 (1)	16 (3)	5 (1)	5 (1)	10 (2)	5 (1)

R 42	42	N 36	B 42	Q 42	35	N 190
Mi	*Fa*	*Mi*	*Fa*	*Ut*	*La*	*La* ♭
5 (1)	5 (1)	5 (2)	5 (1)	5 (1)	5 (1)	10 (3)

N 50	A 50	A 60	A 42	T 1	K 136	N 190	D 136
Sol	*Sol*	*Sol*	*Sol*	*Ut*	*Si* ♭	*La*	*Ut*
5 (3)	5 (3)	7 (1)	5 (1)	1 (unique)	10 (4)	10 (1)	10 (4)

Digitized by Google

N 190 D 136 O 50 D 159	U 50	A 190 Z 190
Si *Ré* *Ut* *Ré♯*	*Sol*	*Sol* *Sol*
10 (1) 10 (4) 5 (3) 10 (3)	5 (3)	10 (1) 10 (1)

T 42
Ut
5 (1)

EXEMPLES DE MEYERBEER (1794-1864).

Introduction (N° 1) des *Huguenots*.

42	P 35 Q 42	H 42 P 37 O 42
Ut	*La* *Fa*	*Ut* *La* *Sol*
5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (2) 5 (1)

C 35 C 36 B 191 C 42	T 42	35
La *Si* *Ut* *Ré*	*Sol*	*La*
5 (1) 5 (2) 10 (1) 5 (1)	5 (1)	5 (1)

R 42 B 42	S 36 C 36	B 35 C 49 B 191 C 42
Mi *Fa*	*Si* *Ut♯*	*Ré* *Mi* *Fa* *Sol*
5 (1) 5 (1)	5 (2) 5 (2)	5 (1) 5 (3) 10 (1) 5 (1)

T 42	42	P 35 Q 42	R 42 P 37 O 42
Ut	*Ut*	*La* *Fa*	*Ut* *La* *Sol*
5 (1)	5 (1)	5 (1) 5 (1)	5 (1) 5 (2) 5 (1)

C 35 C 36 B 142 C 190	T 42	35
La *Si* *Ut* *Ré*	*Sol*	*La*
5 (1) 5 (2) 14 (1) 10 (1)	5 (1)	5 (1)

R 42 B 42	S 36 C 36	B 35 A 27 F 190
Mi *Fa*	*Si* *Ut♯*	*Ré* *Ré* *Sol*
5 (1) 5 (1)	5 (2) 5 (2)	5 (1) 9 (1) 10 (1)

F 5 44	A 191 A 50	A 42 A 41
Ut *Ut*	*Ut* *Ut*	*Ut* *Ut*
2 (1) 5 (2)	10 (1) 5 (3)	5 (1) 5 (2)

C 169 A 141 T 190	F 42
Ré *Ré* *Sol*	*Ut*
10 (1) 14 (1) 10 (1)	5 (1)

Digitized by Google

Fragment du duo (N° 24) des *Huguenots*.

190 M 190		Z 50 M 50		X 190 M 190		Z 50 M 50	
Ré ♭	*Ré* ♭	*Ré* ♭	*Ré* ♭	*Mi* ♭	*Mi* ♭	*Mi* ♭	*Mi* ♭
10 (1)	10 (1)	5 (3)	5 (3)	10 (1)	10 (1)	5 (3)	5 (3)

X 190 M 190		Z 49 M 49		Z 164 J 55		Y 44 M 44	
Fa	*Fa*	*Fa*	*Fa*	*Fa*	*Ré*	*Mi* ♭	*Mi* ♭
10 (1)	10 (1)	5 (3)	5 (3)	10 (3)	6 (2)	5 (2)	5 (2)

X 36 B 136		N 36 B 136		N 36 B 136		N 36 B 36	
Fa	*Sol* ♭	*Fa*	*Sol* ♭	*Fa*	*Sol* ♭	*Fa*	*Fa* ♯
5 (2)	10 (4)	5 (2)	10 (4)	5 (2)	10 (4)	5 (2)	5 (2)

B 49	A 190	F 35
Sol	*Sol*	*Ut*
5 (3)	10 (1)	5 (1)

§ 17. — Triangle arithmétique des 64 états formés par les Sept fonctions du ton moderne.

États. N°s

1..... 1 = 1 État d'une seule note.

2 à 7..... 1 + 1 + 1 + 1 + 1 + 1 = 6 États de deux notes.

8 à 22..... 5 + 4 + 3 + 2 + 1 = 15 États de trois notes.

23 à 42..... 10 + 6 + 3 + 1 = 20 États de quatre notes.

43 à 57..... 10 + 4 + 1 = 15 États de cinq notes.

58 à 63..... 5 + 1 = 6 États de six notes.

64..... 1 = 1 État de Sept notes.

1 6 15 20 15 6 1 } 64 États.

1 État de sept notes.
6 États de six notes.
15 États de cinq notes.
20 États de quatre notes.
15 États de trois notes.
6 États de deux notes.
1 État d'une seule note.

Digitized by Google

§ 18. — Tableau des 19 Classes et des 64 États formés par les 7 fonctions du ton moderne.

Une note.

Classe 1.

		Signes abréviatifs.
État unique. —	Unisson (ou Octave).	1.

Accords de deux notes.

Classe 2.

État un. —	Tierce.	2 (1)
État deux. —	Sixte.	2 (2)

Classe 3.

État un. —	Quinte.	3 (1)
État deux. —	Quarte.	3 (2)

Classe 4.

État un. —	Septième.	4 (1)
État deux. —	Seconde.	4 (2)

Accords de trois notes.

Classe 5.

État un. —	Tierce et Quinte.	5 (1)
État deux. —	Tierce et Sixte.	5 (2)
État trois. —	Quarte et Sixte.	5 (3)

Classe 6.

État un. —	Tierce et Septième.	6 (1)
État deux. —	Quinte et Sixte.	6 (2)
État trois. —	Seconde et Quarte.	6 (3)

Classe 7.

État un. —	Quinte et Septième.	7 (1)
État deux. —	Tierce et Quarte.	7 (2)
État trois. —	Seconde et Sixte.	7 (3)

Classe 8.

État un. —	Seconde et Tierce.	8 (1)
État deux. —	Seconde et Septième.	8 (2)
État trois. —	Sixte et Septième.	8 (3)

Digitized by Google

Classe 9.

État un. —	Seconde et Quinte.	9 (1)
État deux. —	Quarte et Septième.	9 (2)
État trois. —	Quarte et Quinte.	9 (3)

Accords de quatre notes.

Classe 10.

État un. —	Tierce, Quinte et Septième.	10 (1)
État deux. —	Tierce, Quinte et Sixte.	10 (2)
État trois. —	Tierce, Quarte et Sixte.	10 (3)
État quatre. —	Seconde, Quarte et Sixte.	10 (4)

Classe 11.

État un. —	Seconde, Tierce et Quinte.	11 (1)
État deux. —	Seconde, Quarte et Septième.	11 (2)
État trois. —	Tierce, Sixte et Septième.	11 (3)
État quatre. —	Quarte, Quinte et Sixte.	11 (4)

Classe 12.

État un. —	Seconde, Tierce et Septième.	12 (1)
État deux. —	Seconde, Sixte et Septième.	12 (2)
État trois. —	Quarte, Quinte et Septième.	12 (3)
État quatre. —	Seconde, Tierce et Quarte.	12 (4)

Classe 13.

État un. —	Tierce, Quarte et Septième.	13 (1)
État deux. —	Seconde, Quinte et Sixte.	13 (2)
État trois. —	Quarte, Quinte et Septième.	13 (3)
État quatre. —	Seconde, Quarte et Quinte.	13 (4)

Classe 14.

État un. —	Seconde, Quinte et Septième.	14 (1)
État deux. —	Quarte, Sixte et Septième.	14 (2)
État trois. —	Tierce, Quarte et Quinte.	14 (3)
État quatre. —	Seconde, Tierce et Sixte.	14 (4)

Accords de cinq notes.

Classe 15.

État un. —	Seconde, Tierce, Quinte et Septième.	15 (1)
État deux. —	Seconde, Quarte, Sixte et Septième.	15 (2)

Digitized by Google

État trois. —	Tierce, Quinte, Sixte et Septième.	15 (3)
État quatre. —	Tierce, Quarte, Quinte et Sixte.	15 (4)
État cinq. —	Seconde, Tierce, Quarte et Sixte.	15 (5)

Classe 16.

État un. —	Tierce, Quarte, Quinte et Septième.	16 (1)
État deux. —	Seconde, Tierce, Quinte et Sixte.	16 (2)
État trois. —	Seconde, Quarte, Quinte et Septième.	16 (3)
État quatre. —	Tierce, Quarte, Sixte et Septième.	16 (4)
État cinq. —	Seconde, Quarte, Quinte et Sixte.	16 (5)

Classe 17.

État un. —	Seconde, Tierce, Quarte et Quinte.	17 (1)
État deux. —	Seconde, Tierce, Quarte et Septième.	17 (2)
État trois. —	Seconde, Tierce, Sixte et Septième.	17 (3)
État quatre. —	Seconde, Quinte, Sixte et Septième.	17 (4)
État cinq. —	Quarte, Quinte, Sixte et Septième.	17 (5)

Accords de six notes.

Classe 18.

État un. —	Seconde, Tierce, Quarte, Quinte et Septième.	18 (1)
État deux. —	Seconde, Tierce, Quarte, Sixte et Septième.	18 (2)
État trois. —	Seconde, Tierce, Quinte, Sixte et Septième.	18 (3)
État quatre. —	Seconde, Quarte, Quinte, Sixte et Septième.	18 (4)
État cinq. —	Tierce, Quarte, Quinte, Sixte et Septième.	18 (5)
État six. —	Seconde, Tierce, Quarte, Quinte et Sixte.	18 (6)

Accords de sept notes.

Classe 19.

État unique. —	Seconde, Tierce, Quarte, Quinte, Sixte et Septième. (*)	19.

(*) Ceci est le seul cas d' « enharmonie » que présente le système Septénaire.

Digitized by Google

§ 19. — Récapitulation des 64 États formés par les 7 fonctions du ton moderne.

Une note.

		Signes abréviat.
1. Unisson	Classe 1, État unique.	1.

Accords de deux notes.

2. Seconde	Classe 4, État 2.	4 (2).
3. Tierce	Classe 2, État 1.	2 (1).
4. Quarte	Classe 3, État 2.	3 (2).
5. Quinte	Classe 3, État 1.	3 (1).
6. Sixte	Classe 2, État 2.	2 (2).
7. Septième	Classe 4, État 1.	4 (1).

Accords de trois notes.

8. Seconde et Tierce	Classe 8, État 1.	8 (1).
9. Seconde et Quarte	Classe 6, État 3.	6 (3).
10. Seconde et Quinte	Classe 9, État 1.	9 (1).
11. Seconde et Sixte	Classe 7, État 3.	7 (3).
12. Seconde et Septième	Classe 8, État 2.	8 (2).
13. Tierce et Quarte	Classe 7, État 2.	7 (2).
14. Tierce et Quinte	Classe 5, État 1.	5 (1).
15. Tierce et Sixte	Classe 5, État 2.	5 (2).
16. Tierce et Septième	Classe 6, État 1.	6 (1).
17. Quarte et Quinte	Classe 9, État 3.	9 (3).
18. Quarte et Sixte	Classe 5, État 3.	5 (3).
19. Quarte et Septième	Classe 9, État 2.	9 (2).
20. Quinte et Sixte	Classe 6, État 2.	6 (2).
21. Quinte et Septième	Classe 7, État 1.	7 (1).
22. Sixte et Septième	Classe 8, État 3.	8 (3).

Accords de quatre notes.

23. Seconde, Tierce et Quarte	Classe 12, État 4.	12 (4).
24. Seconde, Tierce et Quinte	Classe 11, État 1.	11 (1).
25. Seconde, Tierce et Sixte	Classe 14, État 4.	14 (4).
26. Seconde, Tierce et Septième	Classe 12, État 1.	12 (1).
27. Seconde, Quarte et Quinte	Classe 13, État 4.	13 (4).
28. Seconde, Quarte et Sixte	Classe 10, État 4.	10 (4).
29. Seconde, Quarte et Septième	Classe 11, État 2.	11 (2).
30. Seconde, Quinte et Sixte	Classe 13, État 2.	13 (2).
31. Seconde, Quinte et Septième	Classe 14, État 1.	14 (1).

Digitized by Google

32. Seconde, Sixte et Septième ..... Classe 12, État 2. 12 (2)
33. Tierce, Quarte et Quinte ..... Classe 14, État 3. 14 (3).
34. Tierce, Quarte et Sixte..... Classe 10, État 3. 10 (3).
35. Tierce, Quarte et Septième ..... Classe 13, État 1. 13 (1).
36. Tierce, Quinte et Sixte..... Classe 10, État 2. 10 (2).
37. Tierce, Quinte et Septième ..... Classe 10, État 1. 10 (1).
38. Tierce, Sixte et Septième..... Classe 11, État 3. 11 (3).
39. Quarte, Quinte et Sixte ..... Classe 11, État 4. 11 (4).
40. Quarte, Quinte et Septième..... Classe 13, État 3. 13 (3).
41. Quarte, Sixte et Septième ..... Classe 14, État 2. 14 (2).
42. Quinte, Sixte et Septième ..... Classe 12, État 3. 12 (3).

Accords de cinq notes.

43. Seconde, Tierce, Quarte et Quinte..... Classe 17, État 1. 17 (1).
44. Seconde, Tierce, Quarte et Sixte..... Classe 15, État 5. 15 (5).
45. Seconde, Tierce, Quarte et Septième..... Classe 17, État 2. 17 (2).
46. Seconde, Tierce, Quinte et Sixte ..... Classe 16, État 2. 16 (2).
47. Seconde, Tierce, Quinte et Septième..... Classe 15, État 1. 15 (1).
48. Seconde, Tierce, Sixte et Septième ..... Classe 17, État 3. 17 (3).
49. Seconde, Quarte, Quinte et Sixte..... Classe 16, État 5. 16 (5).
50. Seconde, Quarte, Quinte et Septième ..... Classe 16, État 3. 16 (3).
51. Seconde, Quarte, Sixte et Septième..... Classe 15, État 2. 15 (2).
52. Seconde, Quinte, Sixte et Septième..... Classe 17, État 4. 17 (4).
53. Tierce, Quarte, Quinte et Sixte ..... Classe 15, État 4. 15 (4).
54. Tierce, Quarte, Quinte et Septième..... Classe 16, État 1. 16 (1).
55. Tierce, Quarte, Sixte et Septième ..... Classe 16, État 4. 16 (4).
56. Tierce, Quinte, Sixte et Septième ..... Classe 15, État 3. 15 (3).
57. Quarte, Quinte, Sixte et Septième..... Classe 17, État 5. 17 (5).

Accords de six notes.

58. Seconde, Tierce, Quarte, Quinte et Sixte ..... Classe 18, État 6. 18 (6).
59. Seconde, Tierce, Quarte, Quinte et Septième .... Classe 18, État 1. 18 (1).
60. Seconde, Tierce, Quarte, Sixte et Septième..... Classe 18, État 2. 18 (2).
61. Seconde, Tierce, Quinte, Sixte et Septième..... Classe 18, État 3. 18 (3).
62. Seconde, Quarte, Quinte, Sixte et Septième ..... Classe 18, État 4. 18 (4).
63. Tierce, Quarte, Quinte, Sixte et Septième..... Classe 18, État 5. 18 (5).

Accords de sept notes.

64. Seconde, Tierce, Quarte, Quinte, Sixte et Septième. Classe 19, État unique. 19.

Digitized by Google

§ 20. — Triangle arithmétique des 2048 effets harmoniques formés par les douze sons de la musique moderne.

Effets harmoniques. Nos													
1												1	= 1 effet d'une note.
2 à 12.	1+	1+	1+	1+	1+	1+	1+	1+	1+	1+	1	=	11 effets de 2 notes.
13 à 67	10+	9+	8+	7+	6+	5+	4+	3+	2+	1		=	55 effets de 3 notes.
68 à 232	45+	36+	28+	21+	15+	10+	6+	3+	1			=	165 effets de 4 notes.
233 à 562	120+	84+	56+	35+	20+	10+	4+	1				=	330 effets de 5 notes.
563 à 1024	210+	126+	70+	35+	15+	5+	1					=	462 effets de 6 notes.
1025 à 1486	252+	126+	56+	21+	6+	1						=	462 effets de 7 notes.
1487 à 1816	210+	84+	28+	7+	1							=	330 effets de 8 notes.
1817 à 1981	120+	36+	8+	1								=	165 effets de 9 notes.
1982 à 2036	45+	9+	1									=	55 effets de 10 notes.
2037 à 2047	10+	1										=	11 effets de 11 notes.
2048	1											=	1 effet de 12 notes.

1	11	55	165	330	462	462	330	165	55	11	1	} 2048 effets harmon.
effets de 12 notes.	effets de 11 notes.	effets de 10 notes.	effets de 9 notes.	effets de 8 notes.	effets de 7 notes.	effets de 6 notes.	effets de 5 notes.	effets de 4 notes.	effets de 3 notes.	effets de 2 notes.	effet d'une note.	

§ 21. — Tableau des 562 premiers effets harmoniques formés par les 12 sons de la Musique moderne.

Simple note.

(1 : 1.)

Ut. Effet 1. [Inrenversable].

Accords de deux notes.

(11 : de 2 à 12.)

		États 2 :
Ut, 2e son.	Effet 2.	[12]
Ut, Ré.	Effet 3.	[11]
Ut, 4e son.	Effet 4.	[10]
Ut, Mi.	Effet 5.	[9]
Ut, Fa.	Effet 6.	[8]

Digitized by Google

Ut, 7e son.	Effet 7. (*)	[7]
Ut, *Sol*.	Effet 8.	[6]
Ut, 9e son.	Effet 9.	[5]
Ut, *La*.	Effet 10.	[4]
Ut, 11e son.	Effet 11.	[3]
Ut, *Si*.	Effet 12.	[2]

Accords de trois notes.

(55 : de 13 à 67.) États 2 et 3 :

Ut, 2e son, *Ré*.	Effet 13.	[22, 67]
Ut, 2e son, 4e son.	Effet 14.	[31, 65]
Ut, 2e son, *Mi*.	Effet 15.	[39, 62]
Ut, 2e son, *Fa*.	Effet 16.	[46, 58]
Ut, 2e son, 7e son.	Effet 17.	[52, 53]
Ut, 2e son, *Sol*.	Effet 18.	[57, 47]
Ut, 2e son, 9e son.	Effet 19.	[61, 40]
Ut, 2e son, *La*.	Effet 20.	[64, 32]
Ut, 2e son, 11e son.	Effet 21.	[66, 23]
Ut, 2e son, *Si*.	Effet 22.	[67, 13]
Ut, *Ré*, 4e son.	Effet 23.	[21, 66]
Ut, *Ré*, *Mi*.	Effet 24.	[30, 63]
Ut, *Ré*, *Fa*.	Effet 25.	[38, 59]
Ut, *Ré*, 7e son.	Effet 26.	[45, 54]
Ut, *Ré*, *Sol*.	Effet 27.	[51, 48]
Ut, *Ré*, 9e son.	Effet 28.	[56, 41]
Ut, *Ré*, *La*.	Effet 29.	[60, 33]
Ut, *Ré*, 11e son.	Effet 30.	[63, 24]
Ut, *Ré*, *Si*.	Effet 31.	[61, 14]
Ut, 4e son, *Mi*.	Effet 32.	[20, 64]
Ut, 4e son, *Fa*.	Effet 33.	[29, 60]
Ut, 4e son, 7e son.	Effet 34.	[37, 55]
Ut, 4e son, *Sol*.	Effet 35.	[44, 49]
Ut, 4e son, 9e son.	Effet 36.	[50, 42]
Ut, 4e son, *La*.	Effet 37.	[55, 34]
Ut, 4e son, 11e son.	Effet 38.	[59, 25]
Ut, 4e son, *Si*.	Effet 39.	[62, 15]
Ut, *Mi*, *Fa*.	Effet 40.	[19, 61]
Ut, *Mi*, 7e son.	Effet 41.	[28, 56]
Ut, *Mi*, *Sol*.	Effet 42.	[36, 50]

(*) Intervalle « enharmonique » : les deux États sont semblables.

Digitized by Google

Ut, Mi, 9e son.	Effet 43. (*)	[43, 43]
Ut, Mi, La.	Effet 44.	[49, 35]
Ut, Mi, 11e son.	Effet 45.	[54, 26]
Ut, Mi, Si.	Effet 46.	[58, 16]
Ut, Fa, 7e son.	Effet 47.	[18, 57]
Ut, Fa, Sol.	Effet 48.	[27, 51]
Ut, Fa, 9e son.	Effet 49.	[35, 44]
Ut, Fa, La.	Effet 50.	[42, 36]
Ut, Fa, 11e son.	Effet 51.	[48, 27]
Ut, Fa, Si.	Effet 52.	[53, 17]
Ut, 7e son, *Sol.*	Effet 53.	[17, 52]
Ut, 7e son, 9e son.	Effet 54.	[26, 45]
Ut, 7e son, *La.*	Effet 55.	[34, 37]
Ut, 7e son, 11e son.	Effet 56.	[41, 28]
Ut, 7e son, *Si.*	Effet 57.	[47, 18]
Ut, Sol, 9e son.	Effet 58.	[16, 46]
Ut, Sol, La.	Effet 59.	[25, 38]
Ut, Sol, 11e son.	Effet 60.	[33, 29]
Ut, Sol, Si.	Effet 61.	[40, 19]
Ut, 9e son, *La.*	Effet 62.	[15, 39]
Ut, 9e son, 11e son.	Effet 63.	[24, 30]
Ut, 9e son, *Si.*	Effet 64.	[32, 20]
Ut, La, 11e son.	Effet 65.	[14, 31]
Ut, La, Si.	Effet 66.	[23, 21]
Ut, 11e son, *Si.*	Effet 67.	[13, 22]

Accords de quatre notes.

(165 : de 68 à 232.)		États 2, 3 et 4 :
Ut, 2e son, *Ré,* 4e son.	Effet 68.	[76, 112, 232]
Ut, 2e son, *Ré, Mi.*	Effet 69.	[84, 148, 229]
Ut, 2e son, *Ré, Fa.*	Effet 70.	[91, 176, 223]
Ut, 2e son, *Ré,* 7e son.	Effet 71.	[97, 197, 213]
Ut, 2e son, *Ré, Sol.*	Effet 72.	[102, 212, 198]
Ut, 2e son, *Ré,* 9e son.	Effet 73.	[106, 222, 177]
Ut, 2e son, *Ré, La.*	Effet 74.	[109, 228, 149]
Ut, 2e son, *Ré,* 11e son.	Effet 75.	[111, 231, 113]
Ut, 2e son, *Ré, Si.*	Effet 76.	[112, 232, 68]
Ut, 2e son, 4e son, *Mi.*	Effet 77.	[120, 110, 230]
Ut, 2e son, 4e son, *Fa.*	Effet 78.	[127, 146, 224]

(*) Accord « enharmonique » : les trois États sont semblables.

Digitized by Google

Ut, 2e son, 4e son, 7e son.	Effet 79.	[133, 174, 214]
Ut, 2e son, 4e son, *Sol*.	Effet 80.	[138, 195, 199]
Ut, 2e son, 4e son, 9e son.	Effet 81.	[142, 210, 178]
Ut, 2e son, 4e son, *La*.	Effet 82.	[145, 220, 150]
Ut, 2e son, 4e son, 11e son.	Effet 83.	[147, 226, 114]
Ut, 2e son, 4e son, *Si*.	Effet 84.	[148, 229, 69]
Ut, 2e son, *Mi*, *Fa*.	Effet 85.	[155, 107, 225]
Ut, 2e son, *Mi*, 7e son.	Effet 86.	[161, 143, 215]
Ut, 2e son, *Mi*, *Sol*.	Effet 87.	[166, 171, 200]
Ut, 2e son, *Mi*, 9e son.	Effet 88.	[170, 192, 179]
Ut, 2e son, *Mi*, *La*.	Effet 89.	[173, 207, 151]
Ut, 2e son, *Mi*, 11e son.	Effet 90.	[175, 217, 115]
Ut, 2e son, *Mi*, *Si*.	Effet 91.	[176, 223, 70]
Ut, 2e son, *Fa*, 7e son.	Effet 92.	[182, 103, 216]
Ut, 2e son, *Fa*, *Sol*.	Effet 93.	[187, 139, 201]
Ut, 2e son, *Fa*, 9e son.	Effet 94.	[191, 167, 180]
Ut, 2e son, *Fa*, *La*.	Effet 95.	[194, 188, 152]
Ut, 2e son, *Fa*, 11e son.	Effet 96.	[196, 203, 116]
Ut, 2e son, *Fa*, *Si*.	Effet 97.	[197, 213, 71]
Ut, 2e son, 7e son, *Sol*.	Effet 98 (*)	[202, 98, 202]
Ut, 2e son, 7e son, 9e son.	Effet 99.	[206, 134, 181]
Ut, 2e son, 7e son, *La*.	Effet 100.	[209, 162, 153]
Ut, 2e son, 7e son, 11e son.	Effet 101.	[211, 183, 117]
Ut, 2e son, 7e son, *Si*.	Effet 102.	[212, 198, 72]
Ut, 2e son, *Sol*, 9e son.	Effet 103.	[216, 92, 182]
Ut, 2e son, *Sol*, *La*.	Effet 104.	[219, 128, 154]
Ut, 2e son, *Sol*, 11e son.	Effet 105.	[221, 156, 118]
Ut, 2e son, *Sol*, *Si*.	Effet 106.	[222, 177, 73]
Ut, 2e son, 9e son, *La*.	Effet 107.	[225, 85, 155]
Ut, 2e son, 9e son, 11e son.	Effet 108.	[227, 121, 119]
Ut, 2e son, 9e son, *Si*.	Effet 109.	[228, 149, 74]
Ut, 2e son, *La*, 11e son.	Effet 110.	[230, 77, 120]
Ut, 2e son, *La*, *Si*.	Effet 111.	[231, 113, 75]
Ut, 2e son, 11e son, *Si*.	Effet 112.	[232, 68, 76]
Ut, *Ré*, 4e son, *Mi*.	Effet 113.	[75, 111, 231]
Ut, *Ré*, 4e son, *Fa*.	Effet 114.	[83, 147, 226]
Ut, *Ré*, 4e son, 7e son,	Effet 115.	[90, 175, 217]
Ut, *Ré*, 4e son, *Sol*.	Effet 116.	[96, 196, 203]
Ut, *Ré*, 4e son, 9e son.	Effet 117.	[101, 211, 183]

(*) Accord semi- « enharmonique » : l'État un est semblable à l'État trois, l'État deux à l'État quatre.

Digitized by Google

Ut, Ré, 4e son, *La.*	Effet 118.	[105, 221, 156]
Ut, Ré, 4e son, 11e son.	Effet 119.	[108, 227, 121]
Ut, Ré, 4e son, *Si.*	Effet 120.	[110, 230, 77]
Ut, Ré, Mi, Fa.	Effet 121.	[119, 108, 227]
Ut, Ré, Mi, 7e son.	Effet 122.	[126, 144, 218]
Ut, Ré, Mi, Sol.	Effet 123.	[132, 172, 204]
Ut, Ré, Mi, 9e son.	Effet 124.	[137, 193, 184]
Ut, Ré, Mi, La.	Effet 125.	[141, 208, 157]
Ut, Ré, Mi, 11e son.	Effet 126.	[144, 218, 122]
Ut, Ré, Mi, Si.	Effet 127.	[146, 224, 78]
Ut, Ré, Fa, 7e son.	Effet 128.	[154, 104, 219]
Ut, Ré, Fa, Sol.	Effet 129.	[160, 140, 205]
Ut, Ré, Fa, 9e son.	Effet 130.	[165, 168, 185]
Ut, Ré, Fa, La.	Effet 131.	[169, 189, 158]
Ut, Ré, Fa, 11e son.	Effet 132.	[172, 204, 123]
Ut, Ré, Fa, Si.	Effet 133.	[174, 214, 79]
Ut, Ré, 7e son, *Sol.*	Effet 134.	[181, 99, 206]
Ut, Ré, 7e son, 9e son.	Effet 135 (*)	[186, 135, 186]
Ut, Ré, 7e son, *La.*	Effet 136.	[190, 163, 159]
Ut, Ré, 7e son, 11e son.	Effet 137.	[193, 184, 124]
Ut, Ré, 7e son, *Si.*	Effet 138.	[195, 199, 80]
Ut, Ré, Sol, 9e son.	Effet 139.	[201, 93, 187]
Ut, Ré, Sol, La.	Effet 140.	[205, 129, 160]
Ut, Ré, Sol, 11e son.	Effet 141.	[208, 157, 125]
Ut, Ré, Sol, Si.	Effet 142.	[210, 178, 81]
Ut, Ré, 9e son, *La.*	Effet 143.	[215, 86, 161]
Ut, Ré, 9e son, 11e son.	Effet 144.	[218, 122, 126]
Ut, Ré, 9e son, *Si.*	Effet 145.	[220, 150, 82]
Ut, Ré, La, 11e son.	Effet 146.	[224, 78, 127]
Ut, Ré, La, Si.	Effet 147.	[226, 114, 83]
Ut, Ré, 11e son, *Si.*	Effet 148.	[229, 69, 84]
Ut, 4e son, *Mi, Fa.*	Effet 149.	[74, 109, 228]
Ut, 4e son, *Mi,* 7e son.	Effet 150.	[82, 145, 220]
Ut, 4e son, *Mi, Sol.*	Effet 151.	[89, 173, 207]
Ut, 4e son, *Mi,* 9e son.	Effet 152.	[95, 194, 188]
Ut, 4e son, *Mi, La.*	Effet 153.	[100, 209, 162]
Ut, 4e son, *Mi,* 11e son.	Effet 154.	[104, 219, 128]
Ut, 4e son, *Mi, Si.*	Effet 155.	[107, 225, 85]
Ut, 4e son, *Fa,* 7e son.	Effet 156.	[118, 105, 221]

(*) Accord semi- « enharmonique » : l'État un est semblable à l'État trois, l'État deux à l'État quatre.

Digitized by Google

Ut, 4e son, *Fa*, *Sol*.	Effet 157.	[125, 141, 208]
Ut, 4e son, *Fa*, 9e son.	Effet 158.	[131, 169, 189]
Ut, 4e son, *Fa*, *La*.	Effet 159.	[136, 190, 163]
Ut, 4e son, *Fa*, 11e son.	Effet 160.	[140, 205, 129]
Ut, 4e son, *Fa*, *Si*.	Effet 161.	[143, 215, 86]
Ut, 4e son, 7e son, *Sol*.	Effet 162.	[153, 100, 209]
Ut, 4e son, 7e son, 9e son.	Effet 163.	[159, 136, 190]
Ut, 4e son, 7e son, *La*.	Effet 164 (*)	[164, 164, 164]
Ut, 4e son, 7e son, 11e son.	Effet 165.	[168, 185, 130]
Ut, 4e son, 7e son, *Si*.	Effet 166.	[171, 200, 87]
Ut, 4e son, *Sol*, 9e son.	Effet 167.	[180, 94, 191]
Ut, 4e son, *Sol*, *La*.	Effet 168.	[185, 130, 165]
Ut, 4e son, *Sol*, 11e son.	Effet 169.	[189, 158, 131]
Ut, 4e son, *Sol*, *Si*.	Effet 170.	[192, 179, 88]
Ut, 4e son, 9e son, *La*.	Effet 171.	[200, 87, 166]
Ut, 4e son, 9e son, 11e son.	Effet 172.	[204, 123, 132]
Ut, 4e son, 9e son, *Si*.	Effet 173.	[207, 151, 89]
Ut, 4e son, *La*, 11e son,	Effet 174.	[214, 79, 133]
Ut, 4e son, *La*, *Si*.	Effet 175.	[217, 115, 90]
Ut, 4e son, 11e son, *Si*.	Effet 176.	[223, 70, 91]
Ut, *Mi*, *Fa*, 7e son.	Effet 177.	[73, 106, 222]
Ut, *Mi*, *Fa*, *Sol*.	Effet 178.	[81, 142, 210]
Ut, *Mi*, *Fa*, 9e son.	Effet 179.	[88, 170, 192]
Ut, *Mi*, *Fa*, *La*.	Effet 180.	[94, 191, 167]
Ut, *Mi*, *Fa*, 11e son.	Effet 181.	[99, 206, 134]
Ut, *Mi*, *Fa*, *Si*.	Effet 182.	[103, 216, 92]
Ut, *Mi*, 7e son, *Sol*.	Effet 183.	[117, 101, 211]
Ut, *Mi*, 7e son, 9e son.	Effet 184.	[124, 137, 193]
Ut, *Mi*, 7e son, *La*.	Effet 185.	[130, 165, 168]
Ut, *Mi*, 7e son, 11e son.	Effet 186 (**)	[135, 186, 135]
Ut, *Mi*, 7e son, *Si*.	Effet 187.	[139, 201, 93]
Ut, *Mi*, *Sol*, 9e son.	Effet 188.	[152, 95, 194]
Ut, *Mi*, *Sol*, *La*.	Effet 189.	[158, 131, 169]
Ut, *Mi*, *Sol*, 11e son.	Effet 190.	[163, 159, 136]
Ut, *Mi*, *Sol*, *Si*.	Effet 191.	[167, 180, 94]
Ut, *Mi*, 9e son, *La*.	Effet 192.	[179, 88, 170]
Ut, *Mi*, 9e son, 11e son.	Effet 193.	[184, 124, 137]
Ut, *Mi*, 9e son, *Si*.	Effet 194.	[188, 152, 95]

(*) Accord « enharmonique » : les quatre États sont semblables.
(**) Accord semi- « enharmonique » : l'État un est semblable à l'État trois, l'État deux à l'État quatre.

Digitized by Google

Ut, Mi, La, 11e son.	Effet 195.	[199, 80, 138]
Ut, Mi, La, Si.	Effet 196.	[203, 116, 96]
Ut, Mi, 11e son, *Si.*	Effet 197.	[213, 71, 97]
Ut, Fa, 7e son, *Sol.*	Effet 198.	[72, 102, 212]
Ut, Fa, 7e son, 9e son.	Effet 199.	[80, 138, 195]
Ut, Fa, 7e son, *La.*	Effet 200.	[87, 166, 171]
Ut, Fa, 7e son, 11e son.	Effet 201.	[93, 187, 139]
Ut, Fa, 7e son, *Si.*	Effet 202 (*)	[98, 202, 98]
Ut, Fa, Sol, 9e son.	Effet 203.	[116, 96, 196]
Ut, Fa, Sol, La.	Effet 204.	[123, 132, 172]
Ut, Fa, Sol, 11e son.	Effet 205.	[129, 160, 140]
Ut, Fa, Sol, Si.	Effet 206.	[134, 181, 99]
Ut, Fa, 9e son, *La.*	Effet 207.	[151, 89, 173]
Ut, Fa, 9e son, 11e son.	Effet 208.	[157, 125, 141]
Ut, Fa, 9e son, *Si.*	Effet 209.	[162, 153, 100]
Ut, Fa, La, 11e son.	Effet 210.	[178, 81, 142]
Ut, Fa, La, Si.	Effet 211.	[183, 117, 101]
Ut, Fa, 11e son, *Si.*	Effet 212.	[198, 72, 102]
Ut, 7e son, *Sol,* 9e son.	Effet 213.	[71, 97, 197]
Ut, 7e son, *Sol, La.*	Effet 214.	[79, 133, 174]
Ut, 7e son, *Sol,* 11e son.	Effet 215.	[86, 161, 143]
Ut, 7e son, *Sol, Si.*	Effet 216.	[92, 182, 103]
Ut, 7e son, 9e son, *La.*	Effet 217.	[115, 90, 175]
Ut, 7e son, 9e son, 11e son.	Effet 218.	[122, 126, 144]
Ut, 7e son, 9e son, *Si.*	Effet 219.	[128, 154, 104]
Ut, 7e son, *La,* 11e son.	Effet 220.	[150, 82, 145]
Ut, 7e son, *La, Si.*	Eflet 221.	[156, 118, 105]
Ut, 7e son, 11e son, *Si.*	Effet 222.	[177, 73, 106]
Ut, Sol, 9e son, *La.*	Effet 223.	[70, 91, 176]
Ut, Sol, 9e son, 11e son.	Effet 224.	[78, 127, 146]
Ut, Sol, 9e son, *Si.*	Effet 225.	[85, 155, 107]
Ut, Sol, La, 11e son.	Effet 226.	[114, 83, 147]
Ut, Sol, La, Si.	Effet 227.	[121, 119, 108]
Ut, Sol, 11e son, *Si.*	Effet 228.	[149, 74, 109]
Ut, 9e son, *La,* 11e son.	Effet 229.	[69, 84, 148]
Ut, 9e son, *La, Si.*	Effet 230.	[77, 120, 110]
Ut, 9e son, 11e son, *Si.*	Effet 231.	[113, 75, 111]
Ut, La, 11e son, *Si.*	Effet 232.	[68, 76, 112]

(*) Accord semi- « enharmonique » : l'État un est semblable à l'Étst trois, l'État deux à l'État quatre.

Digitized by Google

Accords de cinq notes.

(330 : de 233 à 562.) États 2, 3, 4 et 5 :

Ut, 2e son, *Ré*, 4e son, *Mi*. Effet 233. [240, 268, 352, 562]
Ut, 2e son, *Ré*, 4e son, *Fa*. Effet 234. [247, 296, 436, 558]
Ut, 2e son, *Ré*, 4e son, 7e son. Effet 235. [253, 317, 492, 548]
Ut, 2e son, *Ré*, 4e son, *Sol*. Effet 236. [258, 332, 527, 528]
Ut, 2e son, *Ré*, 4e son, 9e son. Effet 237. [262, 342, 547, 493]
Ut, 2e son, *Ré*, 4e son, *La*. Effet 238. [265, 348, 557, 437]
Ut, 2e son, *Ré*, 4e son, 11e son. Effet 239. [267, 351, 561, 353]
Ut, 2e son, *Ré*, 4e son, *Si*. Effet 240. [268, 352, 562, 233]
Ut, 2e son, *Ré*, *Mi*, *Fa*. Effet 241. [275, 380, 349, 559]
Ut, 2e son, *Ré*, *Mi*, 7e son. Effet 242. [281, 401, 433, 549]
Ut, 2e son, *Ré*, *Mi*, *Sol*. Effet 243. [286, 416, 489, 529]
Ut, 2e son, *Ré*, *Mi*, 9e son. Effet 244. [290, 426, 524, 494]
Ut, 2e son, *Ré*, *Mi*, *La*. Effet 245. [293, 432, 544, 438]
Ut, 2e son, *Ré*, *Mi*, 11e son. Effet 246. [295, 435, 554, 354]
Ut, 2e son, *Ré*, *Mi*, *Si*. Effet 247. [296, 436, 558, 234]
Ut, 2e son, *Ré*, *Fa*, 7e son. Effet 248. [302, 457, 343, 550]
Ut, 2e son, *Ré*, *Fa*, *Sol*. Effet 249. [307, 472, 427, 530]
Ut, 2e son, *Ré*, *Fa*, 9e son. Effet 250. [311, 482, 483, 495]
Ut, 2e son, *Ré*, *Fa*, *La*. Effet 251. [314, 488, 518, 439]
Ut, 2e son, *Ré*, *Fa*, 11e son. Effet 252. [316, 491, 538, 355]
Ut, 2e son, *Ré*, *Fa*, *Si*. Effet 253. [317, 492, 548, 235]
Ut, 2e son, *Ré*, 7e son, *Sol*. Effet 254. [322, 507, 333, 531]
Ut, 2e son, *Ré*, 7e son, 9e son. Effet 255. [326, 517, 417, 496]
Ut, 2e son, *Ré*, 7e son, *La*. Effet 256. [329, 523, 473, 440]
Ut, 2e son, *Ré*, 7e son, 11e son. Effet 257. [331, 526, 508, 356]
Ut, 2e son, *Ré*, 7e son, *Si*. Effet 258. [332, 527, 528, 236]
Ut, 2e son, *Ré*, *Sol*, 9e son. Effet 259. [336, 537, 318, 497]
Ut, 2e son, *Ré*, *Sol*, *La*, Effet 260. [339, 543, 402, 441]
Ut, 2e son, *Ré*, *Sol*, 11e son Effet 261. [341, 546, 458, 357]
Ut, 2e son, *Ré*, *Sol*, *Si*. Effet 262. [342, 547, 493, 237]
Ut, 2e son, *Ré*, 9e son, *La*. Effet 263. [345, 553, 297, 442]
Ut, 2e son, *Ré*, 9e son, 11e son. Effet 264. [347, 556, 381, 358]
Ut, 2e son, *Ré*, 9e son, *Si*. Effet 265. [348, 557, 437, 238]
Ut, 2e son, *Ré*, *La*, 11e son. Effet 266. [350, 560, 269, 359]
Ut, 2e son, *Ré*, *La*, *Si*. Effet 267. [351, 561, 353, 239]
Ut, 2e son, *Ré*, 11e son, *Si*. Effet 268. [352, 562, 233, 240]
Ut, 2e son, 4e son, *Mi*, *Fa*. Effet 269. [359, 266, 350, 560]
Ut, 2e son, 4e son, *Mi*, 7e son. Effet 270. [365, 294, 434, 551]

Digitized by Google

Ut, 2e son, 4e son, *Mi, Sol.*	Effet 271.	[370, 315, 490, 532]
Ut, 2e son, 4e son, *Mi*, 9e son.	Effet 272.	[374, 330, 525, 498]
Ut, 2e son, 4e son, *Mi, La.*	Effet 273.	[377, 340, 545, 443]
Ut, 2e son, 4e son, *Mi*, 11e son.	Effet 274.	[379, 346, 555, 360]
Ut, 2e son, 4e son, *Mi, Si.*	Effet 275.	[380, 349, 559, 241]
Ut, 2e son, 4e son, *Fa*, 7e son.	Effet 276.	[386, 378, 344, 552]
Ut, 2e son, 4e son, *Fa, Sol.*	Effet 277.	[391, 399, 428, 533]
Ut, 2e son, 4e son, *Fa*, 9e son.	Effet 278.	[395, 414, 484, 499]
Ut, 2e son, 4e son, *Fa, La.*	Effet 279.	[398, 424, 519, 444]
Ut, 2e son, 4e son, *Fa*, 11e son.	Effet 280.	[400, 430, 539, 361]
Ut, 2e son, 4e son, *Fa, Si.*	Effet 281.	[401, 433, 549, 242]
Ut, 2e son, 4e son, 7e son, *Sol.*	Effet 282.	[406, 455, 334, 534]
Ut, 2e son, 4e son, 7e son, 9e son.	Effet 283.	[410, 470, 418, 500]
Ut, 2e son, 4e son, 7e son, *La.*	Effet 284.	[413, 480, 474, 445]
Ut, 2e son, 4e son, 7e son, 11e son.	Effet 285.	[415, 486, 509, 362]
Ut, 2e son, 4e son, 7e son, *Si.*	Effet 286.	[416, 489, 529, 243]
Ut, 2e son, 4e son, *Sol*, 9e son.	Effet 287.	[420, 505, 319, 501]
Ut, 2e son, 4e son, *Sol, La.*	Effet 288.	[423, 515, 403, 446]
Ut, 2e son, 4e son, *Sol*, 11e son.	Effet 289.	[425, 521, 459, 363]
Ut, 2e son, 4e son, *Sol, Si.*	Effet 290.	[426, 524, 494, 244]
Ut, 2e son, 4e son, 9e son, *La.*	Effet 291.	[429, 535, 298, 447]
Ut, 2e son, 4e son, 9e son, 11e son.	Effet 292.	[431, 541, 382, 364]
Ut, 2e son, 4e son, 9e son, *La.*	Effet 293.	[432, 544, 438, 245]
Ut, 2e son, 4e son, *La*, 11e son.	Effet 294.	[434, 551, 270, 365]
Ut, 2e son, 4e son, *La, Si.*	Effet 295.	[435, 554, 354, 246]
Ut, 2e son, 4e son, 11e son, *Si.*	Effet 296.	[436, 558, 234, 247]
Ut, 2e son, *Mi, Fa*, 7e son.	Effet 297.	[442, 263, 345, 553]
Ut, 2e son, *Mi, Fa, Sol.*	Effet 298.	[447, 291, 429, 535]
Ut, 2e son, *Mi, Fa*, 9e son.	Effet 299.	[451, 312, 485, 502]
Ut, 2e son, *Mi, Fa, La.*	Effet 300.	[454, 327, 520, 448]
Ut, 2e son, *Mi, Fa*, 11e son.	Effet 301.	[456, 337, 540, 366]
Ut, 2e son, *Mi, Fa, Si.*	Effet 302.	[457, 343, 550, 248]
Ut, 2e son, *Mi*, 7e son, *Sol.*	Effet 303.	[462, 375, 335, 536]
Ut, 2e son, *Mi*, 7e son, 9e son.	Effet 304.	[466, 396, 419, 503]
Ut, 2e son, *Mi*, 7e son, *La.*	Effet 305.	[469, 411, 475, 449]
Ut, 2e son, *Mi*, 7e son, 11e son.	Effet 306.	[471, 421, 510, 367]
Ut, 2e son, *Mi*, 7e son, *Si.*	Effet 307.	[472, 427, 530, 249]
Ut, 2e son, *Mi, Sol*, 9e son.	Effet 308.	[476, 452, 320, 504]
Ut, 2e son, *Mi, Sol, La.*	Effet 309.	[479, 467, 404, 450]
Ut, 2e son, *Mi, Sol*, 11e son.	Effet 310.	[481, 477, 460, 368]
Ut, 2e son, *Mi, Sol, Si.*	Effet 311.	[482, 483, 495, 250]

Digitized by Google

Ut, 2e son, *Mi*, 9e son, *La*.	Effet 312. [485, 502, 299, 451]
Ut, 2e son, *Mi*, 9e son, 11e son.	Effet 313. [487, 512, 383, 369]
Ut, 2e son, *Mi*, 9e son, *Si*.	Effet 314. [488, 518, 439, 251]
Ut, 2e son, *Mi*, *La*, 11e son.	Effet 315. [490, 532, 271, 370]
Ut, 2e son, *Mi*, *La*, *Si*.	Effet 316. [491, 538, 355, 252]
Ut, 2e son, *Mi*, 11e son, *Si*.	Effet 317. [492, 548, 235, 253]
Ut, 2e son, *Fa*, 7e son, *Sol*.	Effet 318. [497, 259, 336, 537]
Ut, 2e son, *Fa*, 7e son, 9e son.	Effet 319. [501, 287, 420, 505]
Ut, 2e son, *Fa*, 7e son, *La*.	Effet 320. [504, 308, 476, 452]
Ut, 2e son, *Fa*, 7e son, 11e son.	Effet 321. [506, 323, 511, 371]
Ut, 2e son, *Fa*, 7e son, *Si*.	Effet 322. [507, 333, 531, 254]
Ut, 2e son, *Fa*, *Sol*, 9e son.	Effet 323. [511, 371, 321, 506]
Ut, 2e son, *Fa*, *Sol*, *La*.	Effet 324. [514, 392, 405, 453]
Ut, 2e son, *Fa*, *Sol*, 11e son.	Effet 325. [516, 407, 461, 372]
Ut, 2e son, *Fa*, *Sol*, *Si*.	Effet 326. [517, 417, 496, 255]
Ut, 2e son, *Fa*, 9e son, *La*.	Effet 327. [520, 448, 300, 454]
Ut, 2e son, *Fa*, 9e son, 11e son.	Effet 328. [522, 463, 384, 373]
Ut, 2e son, *Fa*, 9e son, *Si*.	Effet 329. [523, 473, 440, 256]
Ut, 2e son, *Fa*, *La*, 11e son.	Effet 330. [525, 498, 272, 374]
Ut, 2e son, *Fa*, *La*, *Si*.	Effet 331. [526, 508, 356, 257]
Ut, 2e son, *Fa*, 11e son, *Si*.	Effet 332. [527, 528, 236, 258]
Ut, 2e son, 7e son, *Sol*, 9e son.	Effet 333. [531, 254, 322, 507]
Ut, 2e son, 7e son, *Sol*, *La*.	Effet 334. [534, 282, 406, 455]
Ut, 2e son, 7e son, *Sol*, 11e son.	Effet 335. [536, 303, 462, 375]
Ut, 2e son, 7e son, *Sol*, *Si*.	Effet 336. [537, 318, 497, 259]
Ut, 2e son, 7e son, 9e son, *La*.	Effet 337. [540, 366, 301, 456]
Ut, 2e son, 7e son, 9e son, 11e son.	Effet 338. [542, 387, 385, 376]
Ut, 2e son, 7e son, 9e son, *Si*.	Effet 339. [543, 402, 441, 260]
Ut, 2e son, 7e son, *La*, 11e son.	Effet 340. [545, 443, 273, 377]
Ut, 2e son, 7e son, *La*, *Si*.	Effet 341. [546, 458, 357, 261]
Ut, 2e son, 7e son, 11e son, *Si*.	Effet 342. [547, 493, 237, 262]
Ut, 2e son, *Sol*, 9e son, *La*.	Effet 343. [550, 248, 302, 457]
Ut, 2e son, *Sol*, 9e son, 11e son.	Effet 344. [552, 276, 386, 378]
Ut, 2e son, *Sol*, 9e son, *Si*.	Effet 345. [553, 297, 442, 263]
Ut, 2e son, *Sol*, *La*, 11e son.	Effet 346. [555, 360, 274, 379]
Ut, 2e son, *Sol*, *La*, *Si*.	Effet 347. [556, 381, 358, 264]
Ut, 2e son, *Sol*, 11e son, *Si*.	Effet 348. [557, 437, 238, 265]
Ut, 2e son, 9e son, *La*, 11e son.	Effet 349. [559, 241, 275, 380]
Ut, 2e son, 9e son, *La*, *Si*.	Effet 350. [560, 269, 359, 266]
Ut, 2e son, 9e son, 11e son, *Si*.	Effet 351. [561, 353, 239, 267]
Ut, 2e son, *La*, 11e son, *Si*.	Effet 352. [562, 233, 240, 268]

Digitized by Google

Ut, Ré, 4e son, *Mi, Fa.*	Effet 353. [239, 267, 351, 561]
Ut, Ré, 4e son, *Mi,* 7e son.	Effet 354. [246, 295, 435, 554]
Ut, Ré, 4e son, *Mi, Sol.*	Effet 355. [252, 316, 491, 538]
Ut, Ré, 4e son, *Mi,* 9e son.	Effet 356. [257, 331, 526, 508]
Ut, Ré, 4e son, *Mi, La.*	Effet 357. [261, 341, 546, 458]
Ut, Ré, 4e son, *Mi,* 11e son.	Effet 358. [264, 347, 556, 381]
Ut, Ré, 4e son, *Mi, Si.*	Effet 359. [266, 350, 560, 269]
Ut, Ré, 4e son, *Fa,* 7e son.	Effet 360. [274, 379, 346, 555]
Ut, Ré, 4e son, *Fa, Sol.*	Effet 361. [280, 400, 430, 539]
Ut, Ré, 4e son, *Fa,* 9e son.	Effet 362. [285, 415, 486, 509]
Ut, Ré, 4e son, *Fa, La.*	Effet 363. [289, 425, 521, 459]
Ut, Ré, 4e son, *Fa,* 11e son.	Effet 364. [292, 431, 541, 382]
Ut, Ré, 4e son, *Fa, Si.*	Effet 365. [294, 434, 551, 270]
Ut, Ré, 4e son, 7e son, *Sol.*	Effet 366. [301, 456, 337, 540]
Ut, Ré, 4e son, 7e son, 9e son.	Effet 367. [306, 471, 421, 510]
Ut, Ré, 4e son, 7e son, *La.*	Effet 368. [310, 481, 477, 460]
Ut, Ré, 4e son, 7e son, 11e son.	Effet 369. [313, 487, 512, 383]
Ut, Ré, 4e son, 7e son, *Si.*	Effet 370. [315, 490, 532, 271]
Ut, Ré, 4e son, *Sol,* 9e son.	Effet 371. [321, 506, 323, 511]
Ut, Ré, 4e son, *Sol, La.*	Effet 372. [325, 516, 407, 461]
Ut, Ré, 4e son, *Sol,* 11e son.	Effet 373. [328, 522, 463, 384]
Ut, Ré, 4e son, *Sol, Si.*	Effet 374. [330, 525, 498, 272]
Ut, Ré, 4e son, 9e son, *La.*	Effet 375. [335, 536, 303, 462]
Ut, Ré, 4e son, 9e son, 11e son.	Effet 376. [338, 542, 387, 385]
Ut, Ré, 4e son, 9e son, *Si.*	Effet 377. [340, 545, 443, 273]
Ut, Ré, 4e son, *La,* 11e son.	Effet 378. [344, 552, 276, 386]
Ut, Ré, 4e son, *La, Si.*	Effet 379. [346, 555, 360, 274]
Ut, Ré, 4e son, 11e son, *Si.*	Effet 380. [349, 559, 241, 275]
Ut, Ré, Mi, Fa, 7e son.	Effet 381. [358, 264, 347, 556]
Ut, Ré, Mi, Fa, Sol.	Effet 382. [364, 292, 431, 541]
Ut, Ré, Mi, Fa, 9e son.	Effet 383. [369, 313, 487, 512]
Ut, Ré, Mi, Fa, La.	Effet 384. [373, 328, 522, 463]
Ut, Ré, Mi, Fa, 9e son.	Effet 385. [376, 338, 542, 387]
Ut, Ré, Mi, Fa, Si.	Effet 386. [378, 344, 552, 276]
Ut, Ré, Mi, 7e son, *Sol.*	Effet 387. [385, 376, 338, 542]
Ut, Ré, Mi, 7e son, 9e son.	Effet 388. [390, 397, 422, 513]
Ut, Ré, Mi, 7e son, *La.*	Effet 389. [394, 412, 478, 464]
Ut, Ré, Mi, 7e son, 11e son.	Effet 390. [397, 422, 513, 388]
Ut, Ré, Mi, 7e son, *Si.*	Effet 391. [399, 428, 533, 277]
Ut, Ré, Mi, Sol, 9e son.	Effet 392. [405, 453, 324, 514]
Ut, Ré, Mi, Sol, La.	Effet 393. [409, 468, 408, 465]

Digitized by Google

Ut, Ré, Mi, Sol, 11e son,
Ut, Ré, Mi, Sol, Si.
Ut, Ré, Mi, 9e son, *La.*
Ut, Ré, Mi, 9e son, 11e son.
Ut, Ré, Mi, 9e son, *Si.*
Ut, Ré, Mi, La, 11e son.
Ut, Ré, Mi, La, Si.
Ut, Ré, Mi, 11e son, *Si.*
Ut, Ré, Fa, 7e son, *Sol.*
Ut, Ré, Fa, 7e son, 9e son.
Ut, Ré, Fa, 7e son, *La.*
Ut, Ré, Fa, 7e son, 11e son.
Ut, Ré, Fa, 7e son, *Si.*
Ut, Ré, Fa, Sol, 9e son.
Ut, Ré, Fa, Sol, La.
Ut, Ré, Fa, Sol, 11e son.
Ut, Ré, Fa, Sol, Si.
Ut, Ré, Fa, 9e son, *La.*
Ut, Ré, Fa, 9e son, 11e son.
Ut, Ré, Fa, 9e son, *Si.*
Ut, Ré, Fa, La, 11e son.
Ut, Ré, Fa, La, Si.
Ut, Ré, Fa, 11e son, *Si.*
Ut, Ré, 7e son, *Sol,* 9e son.
Ut, Ré, 7e son, *Sol, La.*
Ut, Ré, 7e son, *Sol,* 11e son.
Ut, Ré, 7e son, *Sol, Si.*
Ut, Ré, 7e son, 9e son, *La.*
Ut, Ré, 7e son, 9e son, 11e son.
Ut, Ré, 7e son, 9e son, *Si.*
Ut, Ré, 7e son, *La,* 11e son.
Ut, Ré, 7e son, *La, Si.*
Ut, Ré, 7e son, 11e son, *Si.*
Ut, Ré, Sol, 9e son, *La.*
Ut, Ré, Sol, 9e son, 11e son.
Ut, Ré, Sol, 9e son, *Si.*
Ut, Ré, Sol, La, 11e son.
Ut, Ré, Sol, La, Si.
Ut, Ré, Sol, 11e son, *Si.*
Ut, Ré, 9e son, *La,* 11e son.
Ut, Ré, 9e son, *La, Si.*

Effet 394. [412, 478, 464, 389]
Effet 395. [414, 484, 499, 278]
Effet 396. [419, 503, 304, 466]
Effet 397. [422, 513, 388, 390]
Effet 398. [424, 519, 444, 279]
Effet 399. [428, 533, 277, 391]
Effet 400. [430, 539, 361, 280]
Effet 401. [433, 549, 242, 281]
Effet 402. [441, 260, 339, 543]
Effet 403. [446, 288, 423, 515]
Effet 404. [450, 309, 479, 467]
Effet 405. [453, 324, 514, 392]
Effet 406. [455, 334, 534, 282]
Effet 407. [461, 372, 325, 516]
Effet 408. [465, 393, 409, 468]
Effet 409. [468, 408, 465, 393]
Effet 410. [470, 418, 500, 283]
Effet 411. [475, 449, 305, 469]
Effet 412. [478, 464, 389, 394]
Effet 413. [480, 474, 445, 284]
Effet 414. [484, 499, 278, 395]
Effet 415. [486, 509, 362, 285]
Effet 416. [489, 529, 243, 286]
Effet 417. [496, 255, 326, 517]
Effet 418. [500, 283, 410, 470]
Effet 419. [503, 304, 466, 396]
Effet 420. [505, 319, 501, 287]
Effet 421. [510, 367, 306, 471]
Effet 422. [513, 388, 390, 397]
Effet 423. [515, 403, 446, 288]
Effet 424. [519, 444, 279, 398]
Effet 425. [521, 459, 363, 289]
Effet 426. [524, 494, 244, 290]
Effet 427. [530, 249, 307, 472]
Effet 428. [533, 277, 391, 399]
Effet 429. [535, 298, 447, 291]
Effet 430. [539, 361, 280, 400]
Effet 431. [541, 382, 364, 292]
Effet 432. [544, 438, 245, 293]
Effet 433. [549, 242, 281, 401]
Effet 434. [551, 270, 365, 294]

Digitized by Google

Ut, Ré, 9e son, 11e son, *Si.*	Effet 435. [554, 354, 246, 295]
Ut, Ré, La, 11e son, *Si.*	Effet 436. [558, 234, 247, 296]
Ut, 4e son, *Mi, Fa,* 7e son.	Effet 437. [238, 265, 348, 557]
Ut, 4e son, *Mi, Fa, Sol.*	Effet 438. [245, 293, 432, 544]
Ut, 4e son, *Mi, Fa,* 9e son.	Effet 439. [251, 314, 488, 518]
Ut, 4e son, *Mi, Fa, La.*	Effet 440. [256, 329, 523, 473]
Ut, 4e son, *Mi, Fa,* 11e son.	Effet 441. [260, 339, 543, 402]
Ut, 4e son, *Mi, Fa, Si.*	Effet 442. [263, 345, 553, 297]
Ut, 4e son, *Mi,* 7e son, *Sol.*	Effet 443. [273, 377, 340, 545]
Ut, 4e son, *Mi,* 7e son, 9e son.	Effet 444. [279, 398, 424, 519]
Ut, 4e son, *Mi,* 7e son, *La.*	Effet 445. [284, 413, 480, 474]
Ut, 4e son, *Mi,* 7e son, 11e son.	Effet 446. [288, 423, 515, 403]
Ut, 4e son, *Mi,* 7e son, *Si.*	Effet 447. [291, 429, 535, 298]
Ut, 4e son, *Mi, Sol,* 9e son.	Effet 448. [300, 454, 327, 520]
Ut, 4e son, *Mi, Sol, La.*	Effet 449. [305, 469, 411, 475]
Ut, 4e son, *Mi, Sol,* 11e son.	Effet 450. [309, 479, 467, 404]
Ut, 4e son, *Mi, Sol, Si.*	Effet 451. [312, 485, 502, 299]
Ut, 4e son, *Mi,* 9e son, *La.*	Effet 452. [320, 504, 308, 476]
Ut, 4e son, *Mi,* 9e son, 11e son.	Effet 453. [324, 514, 392, 405]
Ut, 4e son, *Mi,* 9e son, *Si.*	Effet 454. [327, 520, 448, 300]
Ut, 4e son, *Mi, La,* 11e son.	Effet 455. [334, 534, 282, 406]
Ut, 4e son, *Mi, La, Si.*	Effet 456. [337, 540, 366, 301]
Ut, 4e son, *Mi,* 11e son, *Si.*	Effet 457. [343, 550, 248, 302]
Ut, 4e son, *Fa,* 7e son, *Sol.*	Effet 458. [357, 261, 341, 546]
Ut, 4e son, *Fa,* 7e son, 9e son.	Effet 459. [363, 289, 425, 521]
Ut, 4e son, *Fa,* 7e son, *La.*	Effet 460. [368, 310, 481, 477]
Ut, 4e son, *Fa,* 7e son, 11e son.	Effet 461. [372, 325, 516, 407]
Ut, 4e son, *Fa,* 7e son, *Si.*	Effet 462. [375, 335, 536, 303]
Ut, 4e son, *Fa, Sol,* 9e son.	Effet 463. [384, 373, 328, 522]
Ut, 4e son, *Fa, Sol, La.*	Effet 464. [389, 394, 412, 478]
Ut, 4e son, *Fa, Sol,* 11e son.	Effet 465. [393, 409, 468, 408]
Ut, 4e son, *Fa, Sol, Si.*	Effet 466. [396, 419, 503, 304]
Ut, 4e son, *Fa,* 9e son, *La.*	Effet 467. [404, 450, 309, 479]
Ut, 4e son, *Fa,* 9e son, 11e son.	Effet 468. [408, 465, 393, 409]
Ut, 4e son, *Fa,* 9e son, *Si.*	Effet 469. [411, 475, 449, 305]
Ut, 4e son, *Fa, La,* 11e son.	Effet 470. [418, 500, 283, 410]
Ut, 4e son, *Fa, La, Si.*	Effet 471. [421, 510, 367, 306]
Ut, 4e son, *Fa,* 11e son, *Si.*	Effet 472. [427, 530, 249, 307]
Ut, 4e son, 7e son, *Sol,* 9e son.	Effet 473. [440, 256, 329, 523]
Ut, 4e son, 7e son, *Sol, La.*	Effet 474. [445, 284, 413, 480]
Ut, 4e son, 7e son, *Sol,* 11e son.	Effet 475. [449, 305, 469, 411]

Digitized by Google

Ut, 4e son, 7e son, *Sol*, *Si*. Effet 476. [452, 320, 504, 308]
Ut, 4e son, 7e son, 9e son, *La*. Effet 477. [460, 368, 310, 481]
Ut, 4e son, 7e son, 9e son, 11e son. Effet 478. [464, 389, 394, 412]
Ut, 4e son, 7e son, 9e son, *Si*. Effet 479. [467, 404, 450, 309]
Ut, 4e son, 7e son, *La*, 21e son. Eflet 480. [474, 445, 284, 413]
Ut, 4e son, 7e son, *La*, *Si*. Effet 481. [477, 460, 368, 310]
Ut, 4e son, 7e son, 11e son, *Si*. Effet 482. [483, 495, 250, 311]
Ut, 4e son, *Sol*, 9e son, *La*. Effet 483. [495, 250, 311, 482]
Ut, 4e son, *Sol*, 9e son, 11e son. Effet 484. [499, 278, 395, 414]
Ut, 4e son, *Sol*, 9e son, *Si*. Effet 485. [502, 299, 451, 312]
Ut, 4e son, *Sol*, *La*, 11e son. Effet 486. [509, 362, 285, 415]
Ut, 4e son, *Sol*, *La*, *Si*. Effet 487. [512, 383, 369, 313]
Ut, 4e son, *Sol*, 11e son, *Si*. Effet 488. [518, 439, 251, 314]
Ut, 4e son, 9e son, *La*, 11e son. Effet 489. [529, 243, 286, 416]
Ut, 4e son, 9e son, *La*, *Si*. Effet 490. [532, 271, 370, 315]
Ut, 4e son, 9e son, 11e son, *Si*. Effet 491. [538, 355, 252, 316]
Ut, 4e son, *La*, 11e son, *Si*. Effet 492. [548, 235, 253, 317]
Ut, *Mi*, *Fa*, 7e son, *Sol*. Effet 493. [237, 262, 342, 547]
Ut, *Mi*, *Fa*, 7e son, 9e son. Effet 494. [244, 290, 426, 524]
Ut, *Mi*, *Fa*, 7e son, *La*. Effet 495. [250, 311, 482, 483]
Ut, *Mi*, *Fa*, 7e son, 11e son. Effet 496. [255, 326, 517, 417]
Ut, *Mi*, *Fa*, 7e son, *Si*. Effet 497. [259, 336, 537, 318]
Ut, *Mi*, *Fa*, *Sol*, 9e son. Effet 498. [272, 374, 330, 525]
Ut, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*. Effet 499. [278, 395, 414, 484]
Ut, *Mi*, *Fa*, *Sol*, 11e son. Effet 500. [283, 410, 470, 418]
Ut, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *Si*. Effet 501. [287, 420, 505, 319]
Ut, *Mi*, *Fa*, 9e son, *La*. Effet 502. [299, 451, 312, 485]
Ut, *Mi*, *Fa*, 9e son, 11e son. Effet 503. [304, 466, 396, 419]
Ut, *Mi*, *Fa*, 9e son, *Si*. Effet 504. [308, 476, 452, 320]
Ut, *Mi*, *Fa*, *La*, 11e son. Effet 505. [319, 501, 287, 420]
Ut, *Mi*, *Fa*, *La*, *Si*. Effet 506. [323, 511, 371, 321]
Ut, *Mi*, *Fa*, 11e son, *Si*. Effet 507. [333, 531, 254, 322]
Ut, *Mi*, 7e son, *Sol*, 9e son. Effet 508. [356, 257, 331, 526]
Ut, *Mi*, 7e son, *Sol*, *La*. Effet 509. [362, 285, 415, 486]
Ut, *Mi*, 7e son, *Sol*, 11e son. Effet 510. [367, 306, 471, 421]
Ut, *Mi*, 7e son, *Sol*, *Si*. Effet 511. [371, 321, 506, 323]
Ut, *Mi*, 7e son, 9e son, *La*. Effet 512. [383, 369, 313, 487]
Ut, *Mi*, 7e son, 9e son, 11e son. Effet 513. [388, 390, 397, 422]
Ut, *Mi*, 7e son, 9e son, *Si*. Effet 514. [392, 405, 453, 324]
Ut, *Mi*, 7e son, *La*, 11e son. Effet 515. [403, 446, 288, 423]
Ut, *Mi*, 7e son, *La*, *Si*. Effet 516. [407, 461, 372, 325]

Digitized by Google

Ut, Mi, 7e son, 11e son, *Si.*	Effet 517. [417, 496, 255, 326]
Ut, Mi, Sol, 9e son, *La.*	Effet 518. [439, 251, 314, 488]
Ut, Mi, Sol, 9e son, 11e son.	Effet 519. [444, 279, 398, 424]
Ut, Mi, Sol, 9e son, *Si.*	Effet 520. [448, 300, 454, 327]
Ut, Mi, Sol, La, 11e son.	Effet 521. [459, 363, 289, 425]
Ut, Mi, Sol, La, Si.	Effet 522. [463, 384, 373, 328]
Ut, Mi, Sol, 11e son, *Si.*	Effet 523. [473, 410, 256, 329]
Ut, Mi, 9e son, *La,* 11e son.	Effet 524. [494, 244, 290, 426]
Ut, Mi, 9e son, *La, Si.*	Effet 525. [498, 272, 374, 330]
Ut, Mi, 9e son, 11e son, *Si.*	Effet 526. [508, 356, 257, 331]
Ut, Mi, La, 11e son, *Si.*	Effet 527. [528, 236, 258, 332]
Ut, Fa, 7e son, *Sol,* 9e son.	Effet 528. [236, 258, 332, 527]
Ut, Fa, 7e son, *Sol, La.*	Effet 529. [243, 286, 416, 489]
Ut, Fa, 7e son, *Sol,* 11e son.	Effet 530. [249, 307, 472, 427]
Ut, Fa, 7e son, *Sol, Si.*	Effet 531. [254, 322, 507, 333]
Ut, Fa, 7e son, 9e son, *La.*	Effet 532. [271, 370, 315, 490]
Ut, Fa, 7e son, 9e son, 11e son.	Effet 533. [277, 391, 399, 428]
Ut, Fa, 7e son, 9e son, *Si.*	Effet 534. [282, 406, 455, 334]
Ut, Fa, 7e son, *La,* 11e son.	Effet 535. [298, 447, 291, 429]
Ut, Fa, 7e son, *La, Si.*	Effet 536. [303, 462, 375, 335]
Ut, Fa, 7e son, 11e son, *Si.*	Effet 537. [318, 497, 259, 336]
Ut, Fa, Sol, 9e son, *La.*	Effet 538. [355, 252, 316, 491]
Ut, Fa, Sol, 9e son, 11e son.	Effet 539. [361, 280, 400, 430]
Ut, Fa, Sol, 9e son, *Si.*	Effet 540. [366, 301, 456, 337]
Ut, Fa, Sol, La, 11e son.	Effet 541. [382, 364, 292, 431]
Ut, Fa, Sol, La, Si.	Effet 542. [387, 385, 376, 338]
Ut, Fa, Sol, 11e son, *Si.*	Effet 543. [402, 441, 260, 339]
Ut, Fa, 9e son, *La,* 11e son.	Effet 544. [438, 245, 293, 432]
Ut, Fa, 9e son, *La, Si.*	Effet 545. [443, 273, 377, 340]
Ut, Fa, 9e son, 11e son, *Si.*	Effet 546. [458, 357, 261, 341]
Ut, Fa, La, 11e son, *Si.*	Effet 547. [493, 237, 262, 342]
Ut, 7e son, *Sol,* 9e son, *La.*	Effet 548. [235, 253, 317, 492]
Ut, 7e son, *Sol,* 9e son, 11e son.	Effet 549. [242, 281, 401, 433]
Ut, 7e son, *Sol,* 9e son, *Si.*	Effet 550. [248, 302, 457, 343]
Ut, 7e son, *Sol, La,* 11e son.	Effet 551. [270, 365, 294, 434]
Ut, 7e son, *Sol, La, Si.*	Effet 552. [276, 386, 378, 344]
Ut, 7e son, *Sol,* 11e son, *Si.*	Effet 553. [297, 442, 263, 345]
Ut, 7e son, 9e son, *La,* 11e son.	Effet 554. [354, 246, 295, 435]
Ut, 7e son, 9e son, *La, Si.*	Effet 555. [360, 274, 379, 346]
Ut, 7e son, 9e son, 11e son, *Si.*	Effet 556. [381, 358, 264, 347]
Ut, 7e son, *La,* 11e son, *Si.*	Effet 557. [437, 238, 265, 348]

Digitized by Google

Ut, *Sol*, 9e son, *La*, 11e son.	Effet 558. [234, 247, 296, 436]
Ut, *Sol*, 9e son, *La*, *Si*.	Effet 559. [241, 275, 380, 349]
Ut, *Sol*, 9e son, 11e son, *Si*.	Effet 560. [269, 359, 266, 350]
Ut, *Sol*, *La*, 11e son, *Si*.	Effet 561. [353, 239, 267, 351]
Ut, 9e son, *La*, 11e son, *Si*. (*)	Effet 562. [233, 240, 268, 352]

§ 22. — **Petit tableau, complémentaire du précédent, pour la conversion des accords commençant par UT en accords commençant par chacun des onze autres sons de la musique moderne,** *et vice versâ*.

Ut	2e son	*Ré*	4e son	*Mi*	*Fa*	7e son	*Sol*	9e son	*La*	11e s.	*Si*
2e son	*Ré*	4e son	*Mi*	*Fa*	7e son	*Sol*	9e son	*La*	11e s.	*Si*	*Ut*
Ré	4e son	*Mi*	*Fa*	7e son	*Sol*	9e son	*La*	11e s.	*Si*	*Ut*	2e son
4e son	*Mi*	*Fa*	7e son	*Sol*	9e son	*La*	11e s.	*Si*	*Ut*	2e son	*Ré*
Mi	*Fa*	7e son	*Sol*	9e son	*La*	11e s.	*Si*	*Ut*	2e son	*Ré*	4e son
Fa	7e son	*Sol*	9e son	*La*	11e s.	*Si*	*Ut*	2e son	*Ré*	4e son	*Mi*
7e son	*Sol*	9e son	*La*	11e s.	*Si*	*Ut*	2e son	*Ré*	4e son	*Mi*	*Fa*
Sol	9e son	*La*	11e s.	*Si*	*Ut*	2e son	*Ré*	4e son	*Mi*	*Fa*	7e son
9e son	*La*	11e s.	*Si*	*Ut*	2e son	*Ré*	4e son	*Mi*	*Fa*	7e son	*Sol*
La	11e s.	*Si*	*Ut*	2e son	*Ré*	4e son	*Mi*	*Fa*	7e son	*Sol*	9e son
11e s.	*Si*	*Ut*	2e son	*Ré*	4e son	*Mi*	*Fa*	7e son	*Sol*	9e son	*La*
Si	*Ut*	2e son	*Ré*	4e son	*Mi*	*Fa*	7e son	*Sol*	9e son	*La*	11e s.

(*) De 563 à 2048, il n'y a plus que deux accords entièrement « enharmoniques, » à savoir : 849, *à six parties*, et 2048, *à douze parties*. Inutile d'ajouter qu'ils n'ont, jusqu'ici, jamais été employés spontanément par aucun compositeur.

Digitized by Google

§ 23. — Successions contenant des accords autres que de 5e, de 10e et de 15e classe.

1196 (*)
CATEL.
42 F [46 A] 44
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 6 (1) 5 (2)

1197
CATEL.
42 P [58 A] 49
Ut *La* *La*
5 (1) 6 (2) 5 (3)

1198
FÉTIS.
36 B [46 A] 44
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 6 (1) 5 (2)

1199
CATEL.
42 C [116 A] 35
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 11 (1) 5 (1)

1200
CATEL.
42 C [48 A] 35
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 9 (3) 5 (1)

1201
CATEL.
42 F [125 A] 44
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 14 (4) 5 (2)

1202
FÉTIS.
36 B [125 A] 44
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 14 (4) 5 (2)

1203
CATEL.
42 F [127 A] 44
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 12 (1) 5 (2)

1204
FÉTIS.
36 B [127 A] 44
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 12 (1) 5 (2)

1205
CATEL.
42 C [129 A] 35
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 13 (4) 5 (1)

1206
critiqué par FÉTIS.
42 F [191 A] 44
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 10 (1) 5 (2)

1207
CATEL.
42 P [60 A] 49
Ut *La* *La*
5 (1) 7 (1) 5 (3)

1208
CATEL.
36 [A 25] O 42
La *La* *Sol*
5 (2) 6 (3) 5 (1)

1209
FÉTIS.
42 C [123 A] 42
Fa *Fa* *Sol*
5 (1) 11 (1) 5 (1)

1210
FÉTIS.
42 C [48 A] 42
Fa *Fa* *Sol*
5 (1) 9 (3) 5 (1)

(*) Premier exemple d'une *prolongation* produisant un *retard*. L'accord contenant la prolongation est placé entre crochets. En en faisant abstraction, on retrouve la succession n° 89. — C'est ainsi qu'en architecture, en détruisant la double ogive, on retrouve le plein-cintre Roman. Tant il est vrai que, dans les arts même les plus disparates, on rencontre des analogies.

Digitized by Google

1211
FÉTIS.
36 O [48 A] 42
La La Sol
5 (2) 9 (3) 5 (1)

1212
CATEL.
36 [A 33] O 42
La La Sol
5 (2) 7 (2) 5 (1)

1213
FÉTIS.
45 N [191 A] 42
La♭ Sol Sol
5 (2) 10 (1) 5 (1)

1214
FÉTIS.
54 N [167 A] 42
Ut Si Si
5 (3) 10 (2) 5 (2)

1215
FÉTIS.
45 N [206 A] 42
La♭ Sol Sol
5 (2) 13 (3) 5 (1)

1216
CATEL.
44 C [35 A] 37
Ut Ré Ré
5 (2) 5 (1) 5 (2)

1217
CATEL.
44 C [38 A] 37
Ut Ré Ré
5 (2) 6 (1) 5 (2)

1218
CATEL.
44 C [118 A] 37
Ut Ré Ré
5 (2) 14 (4) 5 (2)

1219
CATEL.
44 C [116 A] 37
Ut Ré Ré
5 (2) 12 (1) 5 (2)

1220
CATEL.
37 C [35 A] 36
Ré Mi Mi
5 (2) 5 (1) 5 (2)

1221
critiqué par FÉTIS.
37 C [169 A] 36
Fa Mi Mi
5 (2) 10 (1) 5 (2)

1222
CATEL.
42 E [36 A] 35
Ut Mi Mi
5 (1) 5 (2) 5 (1)

1223
CATEL.
42 P [38 A] 36
Ut La La
5 (1) 6 (1) 5 (2)

1224
CATEL.
42 A [59 A] 50
Ut Ut Ut
5 (1) 6 (2) 5 (3)

1225
FÉTIS.
36 F [38 A] 36
Mi La La
6 (1) 5 (2)

1226
CATEL.
50 [A 25] O 42
Sol Sol Fa
5 (3) 6 (3) 5 (1)

1227
CATEL.
42 F [123 A] 42
Ut Fa Fa
5 (1) 11 (1) 5 (1)

1228
CATEL.
42 P [172 A] 36
Ut La La
5 (1) 11 (3) 5 (2)

1229
CATEL.
42 P [35 A] 36
Ut La La
5 (1) 5 (1) 5 (2)

1230
CATEL.
42 P [169 A] 36
Ut La La
5 (1) 10 (1) 5 (2)

1231
critiqué par FÉTIS.
42 A [189 A] 50
Ut Ut Ut
5 (1) 10 (2) 5 (2)

Digitized by Google

1232
FÉTIS.
43 F [35 A] 42
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 9 (1) 5 (1)

1233
FÉTIS.
43 B [35 A] 42
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 9 (1) 5 (1)

1234
FÉTIS.
43 [A 44] B 36
Sol♯ *Sol♯* *La*
5 (3) 9 (2) 5 (2)

1235
FÉTIS.
43 F [170 A] 42
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 14 (1) 5 (1)

1236 (*)
CATEL.
42 [A 27] F 42
Ut *Ut* *Fa*
5 (1) 9 (1) 5 (1)

1237
CATEL.
35 [A 27] F 42
Ré *Ré* *Sol*
5 (1) 9 (1) 5 (1)

1238
A. LEBORNE.
36 [A 35] C 42
Fa *Fa* *Sol*
5 (2) 5 (1) 5 (1)

1239
A. LEBORNE.
27 [A 26] B 42
Fa♯ *Fa♯* *Sol*
5 (2) 5 (1) 5 (1)

1240
UBALDE.
42 F [123 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
5 (1) 11 (1) 5 (1)

1241
FÉTIS.
36 B [123 A] 42
Si *Ut* *Ut*
5 (2) 11 (1) 5 (1)

1242
UBALDE.
42 O [136] N 36
Sol *Fa* *Mi*
5 (1) 10 (4) 5 (2)

1243
A. LEBORNE.
42 O [136] O 44
Sol *Fa* *Mi♭*
5 (1) 10 (4) 5 (2)

1244 (**)
G. ROSSINI.
36 B [48 A] 35
Si *Ut* *Ut*
5 (2) 9 (3) 5 (1)

1245
CATEL.
44 F [46 A] 44
Ut *Fa* *Fa*
5 (2) 6 (1) 5 (2)

1246
CATEL.
44 C [116 A] 35
Ut *Ré* *Ré*
5 (2) 11 (1) 5 (1)

1247
CATEL.
44 C [27 A] 35
Ut *Ré* *Ré*
5 (2) 9 (1) 5 (1)

1248
CATEL.
42 H [44 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 5 (2) 5 (1)

1249
UBALDE.
35 H [43 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 5 (2) 5 (1)

(*) Premier exemple d'une note de passage introduite entre deux accords. L'accord contenant la note de passage est placé entre crochets. Supprimez cet accord intermédiaire où la note de passage se fait entendre, et vous aurez la succession primitive. — Dans le cas présent, cette dernière succession est celle inscrite ci-dessus sous le N° 146.

(**) Exemple d'appogiature; le second accord, celui placé entre crochets, contient *une appogiature supérieure:* supprimez-le, vous aurez la succession n° 210.

Digitized by Google

1250
CATEL.
42 R [44 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 5 (2) 5 (1)

1251
UBALDE.
25 R [43 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 5 (2) 5(1)

1252
FÉTIS.
42 C [131 A] 50
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 10 (4) 5 (3)

1253
UBALDE.
35 C [95 A] 42
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 10 (4) 5 (3)

1254
FÉTIS.
42 H [48 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 9 (3) 5 (1)

1255
UBALDE.
35 H [48 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 9 (3) 5 (1)

1256
CATEL.
42 R [48 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 9 (3) 5 (1)

1257
UBALDE.
35 R [48 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 9 (3) 5 (1)

1258
FÉTIS.
42 [A 27] N 36
Ut *Ut* *Si*
5 (1) 9 (1) 5 (2)

1259
UBALDE.
35 [A 27] N 36
Ut *Ut* *Si*
5 (1) 9 (1) 5 (2)

1260
FÉTIS.
42 C [51 A] 50
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 9 (2) 5 (3)

1261
UBALDE.
35 C [51 A] 50
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 9 (2) 5 (3)

1262
FÉTIS.
36 O [51 A] 50
Mi *Ré* *Ré*
5 (2) 9 (2) 5 (3)

1263
UBALDE.
44 N [51 A] 50
Mi♭ *Ré* *Ré*
5 (2) 9 (2) 5 (3)

1264
CATEL.
42 H [50 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 5 (3) 5 (1)

1265
UBALDE.
35 H [49 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 5 (3) 5 (1)

1266
CATEL.
42 R [50 A] 42
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 5 (3) 5 (1)

1267
UBALDE.
35 R [49 A] 46
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 5 (3) 5 (1)

1268
CATEL.
42 C [132 A] 50
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 11 (2) 5 (3)

1269
UBALDE.
35 C [96 A] 50
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 11 (2) 5 (3)

1270
UBALDE.
42 H [44 A] 42
Fa *Ut* *Ut*
5 (1) 5 (2) 5 (1)

Digitized by Google

1271
UBALDE.
42 R [44 A] 42
Fa Ut Ut
5 (1) 5 (2) 5 (1)

1272
FÉTIS.
42 C [131 A] 50
Fa Sol Sol
5 (1) 10 (4) 5 (3)

1273
UBALDE.
42 H [48 A] 42
Fa Ut Ut
5 (1) 9 (3) 5 (1)

1274
A. LEBORNE.
42 R [48 A] 42
Fa Ut Ut
5 (1) 9 (3) 5 (1)

1275
A. LEBORNE.
42 R [49 A] 43
Fa Ut Ut
5 (1) 9 (3) 5 (1)

1276
FÉTIS.
42 [A 27] N 36
Fa Fa Mi
5 (1) 9 (1) 5 (2)

1277
A. LEBORNE.
42 [A 35] N 43
Fa Fa Mi
5 (1) 9 (1) 5 (2)

1278
A. LEBORNE.
42 [A 28] N 37
Fa Fa Mi
5 (1) 9 (1) 5 (2)

1279
FÉTIS.
42 C [51 A] 50
Fa Sol Sol
5 (1) 9 (2) 5 (3)

1280
FÉTIS.
36 D [48 A] 42
La Ut Ut
5 (2) 9 (3) 5 (1)

1281
FÉTIS.
36 O [51 A] 50
La Sol Sol
5 (2) 9 (2) 5 (3)

1282
A. LEBORNE.
36 O [44 A] 43
La Sol♯ Sol♯
5 (2) 9 (2) 5 (3)

1283
A. LEBORNE.
36 O [56 A] 55
La Sol Sol
5 (2) 9 (2) 5 (3)

1284
UBALDE.
42 H [50 A] 42
Fa Ut Ut
5 (1) 5 (3) 5 (1)

1285
UBALDE.
42 R [50 A] 42
Fa Ut Ut
5 (1) 5 (3) 5 (1)

1286
FÉTIS.
42 C [132 A] 50
Fa Sol Sol
5 (1) 11 (2) 5 (3)

1287
CATEL.
42 [A 44] R 42
Fa Fa Ut
5 (1) 5 (2) 5 (1)

1288
CATEL.
35 [A 37] R 35
Fa Fa Ut
5 (1) 5 (2) 5 (1)

1289
CATEL.
35 O [50 A] 44
La Sol Sol
5 (1) 5 (3) 5 (2)

1290
CATEL.
44 E [36 A] 35
Ut Mi Mi
5 (2) 5 (2) 5 (1)

1291
CATEL.
35 [A 27] O 44
La La Sol
5 (1) 9 (1) 5 (2)

Digitized by Google

1292
CATEL.
44 E [48 A] 35
Ut *Mi* *Mi*
5 (2) 9 (3) 5 (1)

1293
CATEL.
44 E [49 A] 35
Ut *Mi* *Mi*
5 (2) 5 (3) 5 (1)

1294 (*)
CATEL.
42 [A 44] P 35
Ut *Ut* *La*
5 (1) 5 (2) 5 (1)

1295
critiqué par FÉTIS.
36 Q [191 A] 44
La *Fa* *Fa*
5 (2) 10 (1) 5 (2)

1296
CATEL.
42 N [49] N 35
Fa *Mi* *Ré*
5 (1) 5 (3) 5 (1)

1297
CATEL.
42 C [38 A] 37
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 6 (1) 5 (1)

1298
CATEL.
42 C [118 A] 37
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 14 (4) 5 (1)

1299
CATEL.
42 C [50 A] 37
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 5 (3) 5 (2)

1300
CATEL.
42 C [119 A] 37
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 14 (4) 5 (2)

1301
CATEL.
42 C [131 A] 37
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 10 (4) 5 (2)

1302
CATEL.
42 C [132 A] 37
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 11 (2) 5 (2)

1303 (**)
CATEL.
42 A 133
Ut *Ut*
5 (1) 11 (2)

1304
UBALDE.
35 A 133
Ut *Ut*
5 (1) 11 (2)

1305
FÉTIS.
44 N [38 A] 36
Fa *Mi* *Mi*
5 (2) 6 (1) 5 (2)

1306
CATEL.
141 A [59 A] 50
Sol *Sol* *Sol*
14 (1) 6 (2) 5 (1)

1307
CATEL.
44 A [146 A] 141
Sol *Sol* *Sol*
5 (2) 12 (2) 14 (1)

1308
CATEL.
36 O [50 A] 44
La *Sol* *Sol*
5 (2) 5 (3) 5 (2)

1309
CATEL.
36 O [45 A] 44
La *Sol* *Sol*
5 (2) 6 (1) 5 (2)

(*) « Syncope consonnante. » *(Note de Catel.)*

(**) Premier exemple de la pédale. *Toutes* les successions, *quelles qu'elles soient*, même celles qui contiennent des prolongations, des notes de passage, des appogiatures, etc., etc., peuvent être placées : 1° sur une pédale simple de tonique ; 2° sur une pédale simple de dominante ; 3° sur une pédale double de tonique et de dominante. On voit d'ici le nombre prodigieux de combinaisons !! Et *toutes sont possibles*. — Dans le cas dont il s'agit en ce moment, on a la succession : 36 O 37 avec pédale simple sur la tonique,

Mi \ Ré
5 (2) 5 (2)

Digitized by Google

1310
CATEL.
36 [A 35] O 44
La *La* *Sol*
5 (2) 5 (1) 5 (2)

1311
CATEL.
36 [A 28] O 44
La *La* *Sol*
5 (2) 7 (3) 5 (2)

1312
CATEL.
132 A [45 A] 44
Sol *Sol* *Sol*
11 (2) 6 (1) 5 (2)

1313
A. LEBORNE.
42 B [46 A] 45
Sol *La* ♭ *La* ♭
5 (1) 6 (1) 5 (2)

1314
A. LEBORNE.
42 A [25 A] 132
Sol *Sol* *Sol*
5 (1) 6 (3) 11 (2)

1315
CATEL.
44 C [59 A] 50
Ut *Ré* *Ré*
5 (2) 6 (2) 5 (3)

1316
CATEL.
35 O [48 A] 42
La *Sol* *Sol*
5 (1) 9 (3) 5 (1)

1317
CATEL.
44 C [51 A] 50
Ut *Ré* *Ré*
5 (2) 9 (2) 5 (3)

1318
CATEL.
44 C [60 A] 50
Ut *Ré* *Ré*
5 (2) 7 (1) 5 (3)

1319
CATEL.
44 C [141 A] 50
Ut *Ré* *Ré*
5 (2) 14 (1) 5 (3)

1320
CATEL.
42 F [191 A] 189
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 10 (1) 10 (2)

1321
UBALDE.
35 F [169 A] 168
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 10 (1) 10 (2)

1322
CATEL.
42 C [373 A] 169
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 15 (1) 10 (1)

1323
UBALDE.
35 C [285 A] 168
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 15 (1) 10 (1)

1324
FÉTIS.
42 F [395 A] 189
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 15 (1) 10 (2)

1325
UBALDE.
35 F [373 A] 168
Ut *Fa* *Fa*
5 (1) 15 (1) 10 (2)

1326
CATEL.
42 C [409 A] 169
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 16 (3) 10 (1)

1327
UBALDE.
35 C [321 A] 165
Ut *Ré* *Ré*
5 (1) 16 (3) 10 (1)

1328
FÉTIS.
132 A 45
Sol *Sol*
11 (2) 6 (1)

1329
JOHANNÈS WEBER.
131 A 410
Ut *Ut*
10 (4) 16 (3)

1330
UBALDE.
130 A 410
Ut *Ut*
10 (4) 16 (3)

Digitized by Google

1331
CATEL.
35 F 38
La Ré
5 (1) 6 (1)

1332
UBALDE.
35 T 38
La Ré
5 (1) 6 (1)

1333
UBALDE.
35 Q 59
La Fa
5 (1) 6 (2)

1334
UBALDE.
35 P 55
La Fa♯
5 (1) 6 (2)

1335
FÉTIS.
42 H [195 A] 190
Ut Sol Sol
5 (1) 11 (3) 10 (1)

1336
FÉTIS.
42 N [199 A] 163
Ut Si Si
5 (1) 11 (4) 10 (2)

1337
FÉTIS.
36 [A 80] O 159
Mi Mi Ré
5 (2) 11 (1) 10 (3)

1338
FÉTIS.
36 B [138 A] 136
Mi Fa Fa
5 (2) 11 (2) 10 (4)

1339
FÉTIS.
42 H [205 A] 190
Ut Sol Sol
5 (1) 13 (3) 10 (1)

1340
FÉTIS.
42 H [208 A] 193
Ut Sol Sol
5 (1) 13 (1) 10 (1)

1341
FÉTIS.
87 H [186 A] 190
Ut Sol Sol
5 (1) 13 (1) 10 (1)

1342
A. LEBORNE.
42 R [205 A] 190
Ut Sol Sol
5 (1) 13 (1) 10 (1)

1343
A. LEBORNE.
42 R [201 A] 186
Ut Sol Sol
5 (1) 13 (1) 10 (1)

1344
FÉTIS.
42 [A 129] N 163
Ut Ut Si
5 (1) 13 (4) 10 (2)

1345
FÉTIS.
42 [A 93] N 135
Ut Ut Si
5 (1) 13 (4) 10 (2)

1346
FÉTIS.
42 [A 208] N 184
Ut Ut Si
5 (1) 13 (4) 10 (2)

1347
FÉTIS.
87 N [56 A] 163
Ut Si Si
5 (1) 13 (2) 10 (2)

1348
FÉTIS.
42 C [160 A] 159
Ut Ut Ré
5 (1) 13 (1) 10 (3)

1349
FÉTIS.
42 B [187 A] 186
Ut Ré♭ Ré♭
5 (1) 13 (1) 10 (3)

1350
A. LEBORNE.
42 C [125 A] 124
Ut Ré♯ Ré♯
5 (1) 13 (1) 10 (3)

1351
FÉTIS.
36 O [160 A] 159
Mi Ré Ré
5 (2) 13 (1) 10 (3(

Digitized by Google

1352
FÉTIS.
36 N [125 A] 124
Mi *Ré*# *Ré*#
5 (2) 13 (1) 10 (3)

1353
FÉTIS.
36 B [140 A] 136
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 13 (2) 10 (4)

1354
FÉTIS.
36 B [139 A] 135
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 13 (2) 10 (4)

1355
FÉTIS.
36 B [141 A] 137
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 13 (2) 10 (4)

1356
FÉTIS.
171 B [135 A] 136
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 13 (4) 10 (4)

1357
FÉTIS.
50 A [205 A] 190
Sol *Sol* *Sol*
5 (3) 13 (3) 10 (1)

1358
FÉTIS.
42 H [210 A] 190
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 14 (2) 10 (1)

1359
FÉTIS.
42 [A 178] N 163
Ut *Ut* *Si*
5 (1) 14 (3) 10 (2)

1360
FÉTIS.
36 [A 81] O 159
Mi *Mi* *Ré*
5 (2) 14 (4) 10 (3)

1361
UBALDE.
36 B [142 A] 136
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 14 (1) 10 (4)

1362
FÉTIS.
87 H [201 A] 190
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 9 (2) 10 (1)

1363
FÉTIS.
42 [A 93] N 163
Ut *Ut* *Si*
5 (1) 9 (3) 10 (2)

1364
FÉTIS.
87 [A 93] N 163
Ut *Ut* *Si*
5 (1) 9 (3) 10 (2)

1365
FÉTIS.
42 B [187] B 159
Ut *Ut*# *Ré*
5 (1) 9 (3) 10 (3)

1366
FÉTIS.
171 B [139 A] 136
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 9 (1) 10 (4)

1367
FÉTIS.
36 B [139 A] 136
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 9 (1) 10 (4)

1368
G. ROSSINI.
35 R [193 A] 190
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 11 (3) 10 (1)

1369
G. ROSSINI.
42 A 410
Ut *Ut*
5 (1) 16 (3)

1370
UBALDE
35 A 410
Ut *Ut*
5 (1) 16 (3)

1371
FÉTIS.
42 H 45
Ut *Sol*
5 (1) 6 (1)

1372
UBALDE.
35 H 45
Ut *Sol*
5 (1) 6 (1)

Digitized by Google

1373
UBALDE.
42 R 45
Ut Sol
5 (1) 6 (1)

1374
UBALDE.
35 R 45
Ut Sol
5 (1) 6 (1)

1375
UBALDE.
42 N 54
Ut Si
5 (1) 6 (2)

1376
UBALDE.
35 N 54
Ut Si
5 (1) 6 (2)

1377
UBALDE.
42 F 26
Ut Fa
5 (1) 6 (3)

1378
UBALDE.
35 F 26
Ut Fa
5 (1) 6 (3)

1379
FÉTIS.
50 A 45
Sol Sol
5 (3) 6 (1)

1380
UBALDE.
49 A 45
Sol Sol
5 (3) 6 (1)

1381
FÉTIS.
42 H [51 A] 45
Ut Sol Sol
5 (1) 9 (2) 6 (1)

1382
UBALDE.
35 H [51 A] 45
Ut Sol Sol
5 (1) 9 (2) 6 (1)

1383
UBALDE.
50 A 60
Sol Sol
5 (3) 7 (1)

1384
UBALDE.
49 A 60
Sol Sol
5 (3) 7 (1)

1385
CATEL.
55 A 60
Sol Sol
5 (3) 7 (1)

1386
FÉTIS.
80 [A 94] N 164
Ut Ut Si
5 (1) 5 (3) 10 (1)

1387
FÉTIS.
195 C [167 A] 164
Mi♭ Fa Fa
5 (3) 5 (1) 10 (3)

1388
FÉTIS.
199 B [180 A] 164
Sol La♭ La♭
5 (4) 5 (2) 10 (4)

1389
A. LEBORNE.
42 [A 131] N 165
Ut Ut Si
5 (1) 10 (4) 10 (1)

1390
A. LEBORNE.
42 [A 159] N 186
Ut Ut Si
5 (1) 10 (4) 10 (1)

1391
A. LEBORNE.
42 [A 130] N 164
Ut Ut Si
5 (1) 10 (4) 10 (1)

1392
A. LEBORNE.
42 [A 81] N 136
Ut Ut Si
5 (1) 10 (4) 10 (1)

1393
A. LEBORNE.
36 O [169 A] 168
Mi Ré Ré
5 (2) 10 (1) 10 (2

Digitized by Google

1394
A. LEBORNE.
36 O [136 A] 135
Mi *Ré♯* *Ré♯*
5 (2) 10 (1) 10 (2)

1395
A. LEBORNE.
36 O [165 A] 164
Mi *Ré* *Ré*
5 (2) 10 (1) 10 (2)

1396
A. LEBORNE.
36 N [131 A] 130
Mi *Ré♯* *Ré♯*
5 (2) 10 (1) 10 (2)

1397
A. LEBORNE.
36 B [189 A] 185
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 10 (2) 10 (3)

1398
A. LEBORNE.
36 B [190 A] 186
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 10 (2) 10 (3)

1399
A. LEBORNE.
36 B [168 A] 164
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 10 (2) 10 (3)

1400
A. LEBORNE.
36 B [167 A] 163
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 10 (2) 10 (3)

1401
A. LEBORNE.
36 B [169 A] 165
Mi *Fa* *Fa*
5 (2) 10 (2) 10 (3)

1402
A. LEBORNE.
50 C [158 A] 130
Sol *La* *La*
5 (3) 10 (3) 10 (4)

1403
A. LEBORNE.
50 C [163 A] 135
Sol *La* *La*
5 (3) 10 (3) 10 (4)

1404
FÉTIS.
80 N [136 A] 164
Ut *Si* *Si*
5 (1) 14 (1) 10 (1)

1405
FÉTIS.
195 C [163 A] 164
Mi♭ *Fa* *Fa*
5 (2) 14 (2) 10 (3)

1406
FÉTIS.
199 C [88 A] 164
Sol *La♭* *La♭*
5 (3) 14 (4) 10 (4)

1407
G. ROSSINI.
42 A 413
Ut *Ut*
5 (1) 15 (2)

1408
UBALDE.
42 N 56
Ut *Si*
5 (1) 7 (1)

1409
UBALDE.
35 N 55
Ut *Si*
5 (1) 7 (1)

1410
UBALDE.
42 N 55
Ut *Si*
5 (1) 7 (1)

1411
A. LEBORNE.
36 B 41
Mi *Fa*
5 (2) 7 (2)

1412
A. LEBORNE.
44 C 34
Mi♭ *Fa*
5 (2) 7 (2)

1413
CATEL.
42 A 211
Ut *Ut*
5 (1) 14 (2)

1413 *bis*
A. LEBORNE.
413 A 42
Sol *Sol*
15 (2) 5 (1)

Digitized by Google

1413 *ter*
G. ROSSINI.
415 A 42
Sol *Sol*
15 (2) 5 (1)

1413 *quater*
FÉTIS.
190 C [130 A] 35
Sol *La* *La*
10 (1) 10 (4) 5 (1)

1414
A. LEBORNE.
165 B [44 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (1) 5 (2) 5 (1)

1415
A. LEBORNE.
164 B [36 A] 35
Si *Ut* *Ut*
10 (1) 5 (2) 5 (1)

1416
A. LEBORNE.
168 C [49 A] 36
Ré *Mi* *Mi*
10 (2) 5 (3) 5 (2)

1417
A. LEBORNE.
185 O [49 A] 36
Fa *Mi* *Mi*
10 (3) 5 (3) 5 (2)

1418
A. LEBORNE.
164 O [50 A] 44
Fa *Mi♭* *Mi♭*
10 (3) 5 (3) 5 (2)

1419
A. LEBORNE.
168 C [81 A] 36
Ré *Mi* *Mi*
10 (2) 14 (4) 5 (2)

1420
A. LEBORNE.
164 B [125 A] 44
Ré *Mi♭* *Mi♭*
10 (2) 14 (4) 5 (2)

1421
A. LEBORNE.
135 B [81 A] 36
Ré♯ *Mi* *Mi*
10 (2) 14 (4) 5 (2)

1422
A. LEBORNE.
130 B [81 A] 36
Ré♯ *Mi* *Mi*
10 (2) 14 (4) 5 (2)

1423
A. LEBORNE.
168 C [94 A] 36
Ré *Mi* *Mi*
10 (1) 10 (4) 5 (2)

1424
A. LEBORNE.
164 B [131 A] 44
Ré *Mi♭* *Mi♭*
10 (2) 10 (4) 5 (2)

1425
A. LEBORNE.
135 B [94 A] 36
Ré♯ *Mi* *Mi*
10 (2) 10 (4) 5 (2)

1426
A. LEBORNE.
130 B [88 A] 36
Ré♯ *Mi* *Mi*
10 (2) 10 (4) 5 (2)

1427
A. LEBORNE.
165 B [48 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (1) 9 (3) 5 (1)

1428
A. LEBORNE.
164 B [48 A] 35
Si *Ut* *Ut*
10 (1) 9 (3) 5 (1)

1429
A. LEBORNE.
165 B [50 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (1) 5 (3) 5 (1)

1430
A. LEBORNE.
164 B [49 A] 35
Si *Ut* *Ut*
10 (1) 5 (3) 5 (1)

1431
A. LEBORNE.
185 B [151 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (1) 11 (1) 5 (1)

1432
A. LEBORNE.
186 B [151 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (1) 11 (1) 5 (1)

Digitized by Google

1433
A. LEBORNE.
136 B [87 A] 42
Si Ut Ut
10 (1) 11 (1) 5 (1)

1434
A. LEBORNE.
165 N [173 A] 36
Fa Mi Mi
10 (3) 11 (3) 5 (2)

1435
A. LEBORNE.
186 N [172 A] 36
Fa Mi Mi
10 (3) 11 (3) 5 (2)

1436
A. LEBORNE.
163 N [171 A] 42
Fa Mi Mi
10 (3) 11 (3) 5 (2)

1437
A. LEBORNE.
135 O [207 A] 50
La Sol Sol
10 (4) 11 (4) 5 (3)

1438
A. LEBORNE.
159 N [200 A] 50
La♭ Sol Sol
10 (4) 11 (4) 5 (3)

1439
A. LEBORNE.
168 N [207 A] 50
La♭ Sol Sol
10 (4) 11 (4) 5 (3)

1440
A. LEBORNE.
165 N [194 A] 36
Fa Mi Mi
10 (3) 14 (2) 5 (2)

1441
A. LEBORNE.
186 N [209 A] 36
Fa Mi Mi
10 (3) 14 (2) 5 (2)

1442
A. LEBORNE.
186 B [157 A] 42
Si Ut Ut
10 (1) 13 (4) 5 (1)

1443
A. LEBORNE.
185 B [157 A] 42
Si Ut Ut
10 (1) 13 (4) 5 (1)

1444
A. LEBORNE.
136 B [193 A] 42
Si Ut Ut
10 (1) 13 (4) 5 (1)

1445
A. LEBORNE.
135 O [208 A] 50
La Sol Sol
10 (4) 13 (3) 5 (3)

1446
A. LEBORNE.
159 N [201 A] 50
La♭ Sol Sol
10 (4) 13 (3) 5 (3)

1447
A. LEBORNE.
168 N [208 A] 50
La♭ Sol Sol
10 (4) 13 (3) 5 (3)

1448
A. LEBORNE.
190 N [191 A] 42
Ré♭ Ut Ut
10 (2) 10 (1) 5 (1)

1449
A. LEBORNE.
190 N [206 A] 42
Ré♭ Ut Ut
10 (2) 13 (3) 5 (1)

1450
A. LEBORNE.
163 N [168 A] 36
Fa Mi Mi
10 (3) 10 (1) 5 (2)

1451
FÉTIS.
136 B [130 A] 35
Si Ut Ut
10 (1) 10 (4) 5 (1)

1452
FÉTIS.
136 B [94 A] 42
Si Ut Ut
10 (1) 10 (4) 5 (1)

1453
A. LEBORNE.
185 B [159 A] 42
Si Ut Ut
10 (1) 10 (4) 5 (1)

Digitized by Google

1454
A. LEBORNE.
186 B [159 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (1) 10 (4) 5 (1)

1455
FÉTIS.
168 C [94 A] 36
Ré *Mi* *Mi*
10 (2) 13 (4) 5 (2)

1456
FÉTIS.
164 B [130 A] 44
Ré *Mi♭* *Mi♭*
10 (2) 13 (4) 5 (2)

1457
A. LEBORNE.
135 B [93 A] 36
Ré♯ *Mi* *Mi*
10 (2) 13 (4) 5 (2)

1458
A. LEBORNE.
130 B [98 A] 36
Ré♯ *Mi* *Mi*
10 (2) 13 (4) 5 (2)

1459
A. LEBORNE.
163 [A 165] N 36
Fa *Fa* *Mi*
10 (3) 10 (4) 5 (2)

1460
A. LEBORNE.
135 O [193 A] 50
La *Sol* *Sol*
10 (4) 10 (1) 5 (3)

1461
A. LEBORNE.
159 N [186 A] 50
La♭ *Sol* *Sol*
10 (4) 10 (1) 5 (3)

1462
A. LEBORNE.
168 N [193 A] 50
La♭ *Sol* *Sol*
10 (4) 10 (1) 5 (3)

1463
A. LEBORNE.
190 N [209 A] 42
Ré♭ *Ut* *Ut*
10 (2) 14 (2) 5 (1)

1464
FÉTIS.
164 O [209 A] 36
Fa *Mi♭* *Mi♭*
10 (3) 13 (3) 5 (2)

1465
FÉTIS.
165 N [191 A] 36
Fa *Mi* *Mi*
10 (3) 13 (3) 5 (2)

1466
A. LEBORNE.
186 N [206 A] 36
Fa *Mi* *Mi*
10 (3) 13 (3) 5 (2)

1467
A. LEBORNE.
165 N [191 A] 36
Fa *Mi* *Mi*
10 (3) 13 (3) 5 (2)

1468
G. ROSSINI.
413 A 42
Ut *Ut*
15 (2) 5 (1)

1469
UBALDE.
56 B 42
Si *Ut*
7 (1) 5 (1)

1470
UBALDE.
55 B 35
Si *Ut*
7 (1) 5 (1)

1471
UBALDE.
55 B 42
Si *Ut*
7 (1) 5 (1)

1472
UBALDE.
41 N 36
Fa *Mi*
7 (2) 5 (2)

1473
G. SPONTINI.
34 N 36
Fa *Mi*
7 (2) 5 (2)

1474
UBALDE.
34 O 44
Fa *Mi♭*
7 (2) 5 (2)

Digitized by Google

1475
UBALDE.
37 N 49
La♭ Sol
7 (3) 5 (3)

1476
UBALDE.
37 N 50
La♭ Sol
7 (3) 5 (3)

1477
A. LEBORNE.
41 [A 27] N 36
Fa Fa Mi
7 (2) 9 (1) 5 (2)

1478
A. LEBORNE.
34 [A 27] O 44
Fa Fa Mi♭
7 (2) 9 (1) 5 (2)

1479
UBALDE.
34 [A 27] N 36
Fa Fa Mi
7 (2) 9 (1) 5 (2)

1480
CATEL.
211 A 42
Ut Ut
14 (2) 5 (1)

1481
F. HÉROLD.
193 F. [466 A] 42
Ut Fa Fa
10 (1) 16 (3) 5 (1)

1482
A. LEBORNE.
165 F [87 A] 42
Ré Sol Sol
10 (1) 11 (1) 5 (1)

1483
A. LEBORNE.
168 C [87 A] 42
Fa Sol Sol
10 (2) 11 (1) 5 (1)

1484
A. LEBORNE.
165 F [93 A] 42
Ré Sol Sol
10 (1) 13 (4) 5 (1)

1485
A. LEBORNE.
168 C [93 A] 42
Fa Sol Sol
10 (2) 13 (4) 5 (1)

1486
A. LEBORNE.
42 N [81] N 36
Ré♭ Ut Si
10 (1) 5 (3) 5 (2)

1487
A. LEBORNE
48 N [99] N 36
Ré♭ Ut Si
10 (1) 5 (3) 5 (2)

1488
A. LEBORNE.
50 [A 180] N 42
La♭ La♭ Sol
10 (3) 5 (3) 5 (1)

1489
A. LEBORNE.
51 [A 190] N 42
La♭ La♭ Sol
10 (3) 5 (3) 5 (1)

1490
A. LOQUIN.
60 A 50
Sol Sol
7 (1) 5 (3)

1491
A. LOQUIN.
60 A 49
Sol Sol
7 (1) 5 (3)

1492
H. BARBARA.
55 A 49
Sol Sol
7 (1) 5 (3)

1493
FÉTIS.
193 T [151 A] 42
Sol Ut Ut
10 (1) 11 (1) 5 (1)

1494
FÉTIS.
186 T [87 A] 42
Sol Ut Ut
10 (1) 11 (1) 5 (1)

1495
FÉTIS.
186 A [200 A] 50
Sol Sol Sol
10 (1) 11 (4) 5 (3)

Digitized by Google

1496
FÉTIS.
163 B [123 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (2) 11 (1) 5 (1)

1497
FÉTIS.
184 B 151 [A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (2) 11 (1) 5 (1)

1498
FÉTIS.
135 B [87 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (2) 11 (1) 5 (1)

1499
FÉTIS.
186 [A 166] N 42
Ré♭ *Ré♭* *Ut*
10 (3) 11 (2) 5 (1)

1500
FÉTIS.
184 N [173 A] 36
Fa *Mi* *Mi*
10 (4) 11 (3) 5 (2)

1501
FÉTIS.
135 N [171 A] 36
Fa *Mi* *Mi*
10 (4) 11 (3) 5 (2)

1502
A. LEBORNE.
190 T [48 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 9 (3) 5 (1)

1503
A. LEBORNE.
190 T [48 A] 35
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 9 (3) 5 (1)

1504
FÉTIS.
163 B [48 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (2) 9 (3) 5 (1)

1505
A. LEBORNE.
159 O [48 A] 42
Ré *Ut* *Ut*
10 (3) 9 (3) 5 (1)

1506
A. LEBORNE.
159 O [48 A] 35
Ré *Ut* *Ut*
10 (3) 9 (3) 5 (1)

1507
A. LEBORNE.
136 [A 27] N 36
Fa *Fa* *Mi*
10 (4) 9 (1) 5 (2)

1508
A. LEBORNE
136 [A 27] O 44
Fa *Fa* *Mi♭*
10 (4) 9 (1) 5 (2)

1509
A. LEBORNE.
159 C [81 A] 36
Ré *Mi* *Mi*
10 (3) 14 (4) 5 (2)

1510
A. LEBORNE.
159 B [125 A] 44
Ré *Mi♭* *Mi♭*
10 (3) 14 (4) 5 (2)

1511
A. LEBORNE.
193 F. [157 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 13 (4) 5 (1)

1512
A. LEBORNE.
186 F [93 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 13 (4) 5 (1)

1513
FÉTIS.
193 A [208 A] 50
Sol *Sol* *Sol*
10 (1) 13 (2) 5 (3)

1514
FÉTIS.
163 B [93 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (2) 13 (4) 5 (1)

1515
FÉTIS.
108 B [157 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (2) 13 (4) 5 (1)

1516
FÉTIS.
135 B [93 A] 42
Si *Ut* *Ut*
10 (2) 13 (4) 5 (1)

Digitized by Google

1517
A. LEBORNE.
186 N [206 A] 42
Ré♭ *Ut* *Ut*
10 (3) 13 (3) 5 (1)

1518
UBALDE.
137 [A 141] N 36
Fa *Fa* *Mi*
10 (4) 13 (2) 5 (2)

1519
UBALDE.
190 T [191 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 10 (1) 5 (1)

1520
FÉTIS.
137 N [170 A] 36
Fa *Mi* *Mi*
10 (4) 10 (1) 5 (2)

1521
FÉTIS.
135 N [168 A] 36
Fa *Mi* *Mi*
10 (4) 10 (1) 5 (2)

1522
UBALDE.
159 C [80 A] 36
Ré *Mi* *Mi*
10 (3) 11 (1) 5 (2)

1523
FÉTIS.
124 B [80 A] 36
Ré♯ *Mi* *Mi*
10 (3) 11 (1) 5 (2)

1524
JOHANNÈS WEBER.
190 F [410 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 16 (3) 5 (1)

1525
CATEL.
190 F [410 A] 35
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 16 (3) 5 (1)

1526
A. LEBORNE.
186 F [326 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 16 (3) 5 (1)

1527
A. LEBORNE.
193 F [161 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 16 (3) 5 (1)

1528
FÉTIS.
190 T [410 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 16 (3) 5 (1)

1529
FÉTIS.
193 T [470 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 16 (3) 5 (1)

1530
FÉTIS.
186 T [326 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
10 (1) 16 (3) 5 (1)

1531
FÉTIS.
159 C [289 A] 36
Ré *Mi* *Mi*
10 (3) 15 (1) 5 (2)

1532
CATEL.
159 B [398 A] 44
Ré *Mi♭* *Mi♭*
10 (3) 15 (1) 5 (2)

1533
CATEL.
410 A 42
Ut *Ut*
16 (3) 5 (1)

1534
UBALDE.
410 A 35
Ut *Ut*
16 (3) 5 (1)

1535
FÉTIS.
45 F 42
Sol *Ut*
6 (1) 5 (1)

1536
UBALDE.
45 F 35
Sol *Ut*
6 (1) 5 (1)

1537
FÉTIS.
45 T 42
Sol *Ut*
6 (1) 5 (1)

Digitized by Google

1538
UBALDE.
45 T 35
Sol *Ut*
6 (1) 5 (1)

1539
A. LOQUIN.
60 A 55
Sol *Sol*
7 (1) 5 (3)

1540
ARTHUR PHLOX.
60 A 50
Sol *Sol*
7 (1) 5 (3)

1541
LOUIS SÉVIN.
60 A 49
Sol *Sol*
7 (1) 5 (3)

1542
FÉTIS.
45 A 50
Sol *Sol*
6 (1) 5 (3)

1543
UBALDE.
45 A 49
Sol *Sol*
6 (1) 5 (3)

1544
UBALDE.
54 B 42
Si *Ut*
6 (2) 5 (1)

1545
UBALDE.
54 B 35
Si *Ut*
6 (2) 5 (1)

1546
UBALDE.
26 N 36
Fa *Mi*
6 (3) 5 (2)

1547
UBALDE.
26 O 44
Fa *Mi♭*
6 (3) 5 (2)

1548
FÉTIS.
45 F [48 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
6 (1) 9 (3) 5 (1)

1549
A. LEBORNE.
167 C [47 A] 34
Ut *Ré* *Ré*
10 (2) 9 (3) 5 (1)

1550
A. LEBORNE.
94 [A 18] O 37
Sol *Sol* *Fa*
10 (4) 9 (1) 5 (2)

1551
N. VICENTINO.
42 P 42
Si♭ *Sol*
10 (1) 5 (1)

1552
FÉTIS.
136 B [94 A] 50
Fa♯ *Sol* *Sol*
10 (2) 13 (4) 5 (3)

1553
FÉTIS.
190 N [209 A] 50
La♭ *Sol* *Sol*
10 (3) 13 (3) 5 (3)

1554
CATEL.
38 C 36
Ré *Mi*
6 (1) 5 (2)

1555
UBALDE.
37 B 36
Ré♯ *Mi*
6 (1) 5 (2)

1556
UBALDE.
55 B 50
Fa♯ *Sol*
6 (2) 5 (3)

1557
UBALDE.
34 A 42
Ut *Ut*
6 (3) 5 (1)

1558 (*)
G. ROSSINI.
42 E 42
La♭ *Ut*
7 (2) 5 (1)

(*) C'est la célèbre et saisissante succession de Meyerbeer : « Glaives pieux, saintes » épées » (*Les Huguenots*). Mais Rossini l'avait employée déjà dans *Les Soirées Musicales*.

Digitized by Google

1559
G. ROSSINI.
42 U 42
La♭ *Ut*
7 (2) 5 (1)

1560
G. ROSSINI.
36 A 42
Ut *Ut*
7 (3) 5 (1)

1561
G. MEYERBEER.
60 A 55
Sol *Sol*
7 (1) 7 (1)

1562
UBALDE.
45 B 37
Sol *La♭*
6 (1) 7 (3)

1563
UBALDE.
54 A 56
Si *Si*
6 (2) 7 (1)

1564
UBALDE.
54 A 55
Si *Si*
6 (2) 7 (1)

1565
UBALDE.
26 A 41
Fa *Fa*
6 (3) 7 (2)

1566
UBALDE.
26 A 34
Fa *Fa*
6 (3) 7 (2)

1567
A. LEBORNE.
185 [A 164] N 190
La♭ *La♭* *Sol*
10 (3) 10 (4) 10 (1)

1568
A. LEBORNE.
130 N [164 A] 163
Ut *Si* *Si*
10 (4) 10 (1) 10 (2)

1569
FÉTIS.
169 F 45
Ré *Sol*
10 (1) 6 (1)

1570
UBALDE.
165 F 45
Ré *Sol*
10 (1) 6 (1)

1571
CATEL.
38 T 45
Ré *Sol*
6 (1) 6 (1)

1572
A. LEBORNE.
191 S [201 A] 165
La♭ *Ré* *Ré*
10 (1) 13 (3) 10 (1)

1573
A. LEBORNE.
180 N [201 A] 185
Mi♭ *Ré* *Ré*
10 (3) 13 (3) 10 (3)

1574
UBALDE.
42 A 43
Mi♭ *Mi♭*
7 (2) 5 (1)

1575
UBALDE.
36 A 43
Sol *Sol*
7 (3) 5 (2)

1576
UBALDE.
50 B 43
La♯ *Si*
7 (1) 5 (3)

1577
G. ROSSINI.
36 B 164
Fa *Fa♯*
7 (3) 10 (2)

1578
FÉTIS.
80 H [321 A] 310
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 11 (2) 15 (1)

1579
A. LEBORNE.
42 R [409 A] 394
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 16 (3) 15 (1)

Digitized by Google

1580
A. LEBORNE.
42 R [412 A] 397
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 16 (3) 15 (1)

1581
A. LEBORNE.
42 R [325 A] 310
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 16 (3) 15 (1)

1582
A. LEBORNE.
42 R [321 A] 306
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 16 (3) 15 (1)

1583
A. LEBORNE.
42 R [328 A] 313
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 16 (3) 15 (1)

1584
FÉTIS.
80 H [306 A] 310
Ut *Sol* *Sol*
5 (1) 17 (2) 15 (1)

1585
FÉTIS.
42 H 126
Ut *Sol*
5 (1) 12 (1)

1586
UBALDE.
35 H 125
Ut *Sol*
5 (1) 12 (1)

1587
UBALDE.
42 H 125
Ut *Sol*
5 (1) 12 (1)

1588
CATEL.
42 R 126
Ut *Sol*
5 (1) 12 (1)

1589
UBALDE.
35 R 125
Ut *Sol*
5 (1) 12 (1)

1590
UBALDE.
42 R 125
Ut *Sol*
5 (1) 12 (1)

1591
MOZART.
165 T 310
Ré *Sol*
10 (1) 15 (1)

1592
A. LEBORNE.
397 F [159 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
15 (1) 10 (4) 5 (1)

1593
A. LEBORNE.
306 F [94 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
15 (1) 10 (4) 5 (1)

1594
A. LEBORNE.
397 F [151 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
15 (1) 11 (1) 5 (1)

1595
A. LEBORNE.
306 F [87 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
15 (1) 11 (1) 5 (1)

1596
A. LEBORNE.
397 F [157 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
15 (1) 13 (4) 5 (1)

1597
A. LEBORNE.
306 F [93 A] 42.
Sol *Ut* *Ut*
15 (1) 13 (4) 5 (1)

1598
A. LEBORNE.
397 F [415 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
15 (1) 15 (2) 5 (1)

1599
A. LEBORNE.
313 F [469 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
15 (1) 15 (2) 5 (1)

1600
CATEL.
310 F [413 A] 35
Sol *Ut* *Ut*
15 (1) 15 (2) 5 (1)

Digitized by Google

1601
FÉTIS.
126 F 42
Sol *Ut*
12 (1) 5 (1)

1602
FÉTIS.
90 F 35
Sol *Ut*
12 (1) 5 (1)

1603
A. LEBORNE.
126 T 42
Sol *Ut*
12 (1) 5 (1)

1604
A. LEBORNE
126 F [44 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
12 (1) 5 (2) 5 (1)

1605
A. LEBORNE.
125 F [36 A] 35
Sol *Ut* *Ut*
12 (1) 5 (2) 5 (1)

1606
A. LEBORNE.
126 T [48 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
12 (1) 9 (3) 5 (1)

1607
A. LEBORNE.
90 F [48 A] 35
Sol *Ut* *Ut*
12 (1) 9 (3) 5 (1)

1608
A. LEBORNE.
126 F [50 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
12 (1) 5 (3) 5 (1)

1609
A. LEBORNE.
125 F [49 A] 35
Sol *Ut* *Ut*
12 (1) 5 (3) 5 (1)

1610
FÉTIS.
126 F [211 A] 42
Sol *Ut* *Ut*
12 (1) 14 (2) 5 (1)

1611
FÉTIS.
90 F [209 A] 35
Sol *Ut* *Ut*
12 (1) 14 (2) 5 (1)

1612
CATEL.
126 A 45
Sol *Sol*
12 (1) 6 (1)

1613
UBALDE.
90 A 45
Sol *Sol*
12 (1) 6 (1)

1614
ANTONIO CALDERA.
35 A 42
Ut *Ut*
9 (1) 5 (1)

1615
UBALDE.
44 B 36
Ré♯ *Mi*
9 (2) 5 (2)

1616
UBALDE.
49 A 50
Sol *Sol*
9 (3) 5 (3)

1617
L. CHERUBINI.
35 A 42
Fa *Fa*
9 (1) 5 (1)

1618
FÉTIS.
35 B 34
Fa *Fa♯*
9 (1) 5 (1)

1619
UBALDE.
44 B 36
Sol♯ *La*
9 (2) 5 (2)

1620
UBALDE.
49 A 50
Ut *Ut*
9 (3) 5 (3)

1621
F. HÉROLD.
42 Q 42
Mi *Ut*
9 (3) 5 (1)

Digitized by Google

1622
MÉHUL.
35 O 136
Ut *Si♭*
9(1) 10(4)

1623
LULLY.
44 B 163
Ré♯ *Mi*
9(2) 10(2)

1624
G. DONIZETTI.
42 T. 190
Mi *La*
9(3) 10(1)

1625
G. DONIZETTI.
42 T 190
Ré *Sol*
9(3) 10(1)

1626
FÉTIS.
42 H 132
Ut *Sol*
5(1) 11(2)

1627
A. LEBORNE.
126 F 50 A 42
Sol *Ut* *Ut*
12(1) 5(3) 5(1)

1628
A. LEBORNE.
125 F 49 A 35
Sol *Ut* *Ut*
12(1) 5(3) 5(1)

1629
CAMILLE DURUTTE.
189 A 837 A 410
Ut *Ut* *Ut*
10(2) 18(1) 16(3)

1630
CAMILLE DURUTTE.
159 C 694 A 36
Ré *Mi* *Mi*
10(3) 18(3) 5(2)

1631
CAMILLE DURUTTE.
36 B 858 A 189
Mi *Fa* *Fa*
5(2) 18(3) 10(2)

1632
CAMILLE DURUTTE.
167 B 858 A 189
Mi *Fa* *Fa*
10(2) 18(3) 10(2)

1633
CAMILLE DURUTTE.
36 A 878 A 42
Ut *Ut* *Ut*
5(2) 18(4) 5(1)

1634
CAMILLE DURUTTE.
42 A 878 A 42
Ut *Ut* *Ut*
5(1) 18(4) 5(1)

1635
CAMILLE DURUTTE.
35 T 822 A 168
Ut *Fa* *Fa*
5(1) 18(2) 10(2)

1636
CAMILLE DURUTTE.
164 B 881 A 44
Ré *Mi♭* *Mi♭*
10(2) 18(4) 5(2)

Digitized by Google

INDEX

DES SUCCESSIONS HARMONIQUES

AYANT LIEU SUR CHACUN DES VINGT-CINQ MOUVEMENTS DE BASSE DE LA MUSIQUE MODERNE (1).

(Les nombres indiquent les numéros des successions et non les pages.)

A

25 A 132 : 1314.
26 A 34 : 1566.
26 A 41 : 1565.
27 A 26 : 1239.
27 A 35 : 1247.
34 A 26 : 21.
34 A 27 : 1478, 1479.
34 A 36 : 335.
34 A 41 : 8, 20.
34 A 42 : 1557.
34 A 158 : 548.
34 A 159 : 539.
35 A 27 : 1237, 1259, 1291.
35 A 34 : 7.
35 A 36 : 327, 328, 555, 1220, 1229.
35 A 37 : 330, 1216, 1288.
35 A 41 : 9.
35 A 42 : 19, 1233, 1614, 1617.
35 A 49 : 191, 197.
45 A 80 : 6.
35 A 130 : 442.
35 A 133 : 1304.
35 A 158 : 545.
35 A 159 : 538.
35 A 163 : 537.
35 A 164 : 535, 541.
35 A 167 : 634.
35 A 168 : 635.
35 A 410 : 1370.
36 A 25 : 1208.
36 A 28 : 1311.
36 A 33 : 1212.
36 A 35 : 145, 1222, 1238, 1290, 1310, 1440, 1605.
36 A 37 : 34.
36 A 42 : 1560.
36 A 43 : 35, 1575.
36 A 49 : 346, 347.
36 A 80 : 1337.
36 A 81 : 1360.
36 A 94 : 554, 560.
36 A 130 : 563.
36 A 136 : 559.
36 A 139 : 412.
36 A 159 : 643.
36 A 163 : 416.
36 A 164 : 407, 413.
36 A 165 : 502.
36 A 171 : 50.
36 A 173 : 54.

(1) Cet index, qui double la valeur de notre livre, offre un exemple bien frappant des applications nouvelles, aussi nombreuses qu'inattendues, que permet *seule* notre notation algébrique. On y trouvera toutes les manières usitées d'accompagner aux parties supérieures *les vingt-cinq successions* de deux notes de basse *seules possibles* en musique moderne.

Grâce à cet index, on peut voir, d'abord, de suite et d'un coup d'œil, si telle succession est dans notre livre; puis, en se reportant aux numéros de renvoi: 1° sur quels degrés du ton cette succession peut se trouver placée; 2° à quelles classes et à quels états peuvent appartenir les deux accords qui la composent; 3° de l'autorité de quel compositeur ou de quel théoricien on peut, au besoin, s'appuyer pour revendiquer le droit de cité et l'emploi, en Harmonie, de chacune de ses applications.

A peine est-il besoin de faire ressortir quelle utilité exceptionnelle cet index peut offrir aux compositeurs pour l'établissement de modulations nouvelles, non encore employées, et dont sans lui le hasard pourrait seul faire découvrir la possibilité d'existence.

Peut-être un jour, au vingtième ou au vingt et unième siècle, quand la pratique de plus en plus avancée des compositeurs, ayant brisé toute digue, aura forcé les théoriciens à admettre, et, par suite, à décréter, dans leurs traités, la doctrine des *douze fonctions* du Ton, le présent index sera-t-il cité, à titre de document curieux, comme ayant fourni *longtemps à l'avance*, aux musiciens, une première vue d'ensemble du nouvel état de choses.

Digitized by Google

36 A 878 : 1633.
37 A 131 : 565.
37 A 136 : 558.
37 A 164 : 640.
37 A 168 : 409.
38 A 36 : 1223, 1225, 1305.
38 A 37 : 1297.
41 A 27 : 1477.
42 A 25 : 1314.
42 A 27 : 1236, 1258, 1276.
42 A 28 : 1278.
42 A 35 : 1, 11, 1277.
42 A 36 : 3, 14.
42 A 37 : 331.
42 A 43 : 2, 17, 1574.
42 A 44 : 326, 329, 332, 334, 1287, 1294.
42 A 48 : 10.
42 A 49 : 15, 192, 195.
42 A 50 : 190, 194, 1224, 1231.
42 A 59 : 1224.
42 A 81 : 1392.
42 A 87 : 5.
42 A 93 : 1345, 1365.
42 A 94 : 453.
42 A 129 : 1344.
42 A 130 : 443, 1391.
42 A 131 : 441, 452, 1389.
42 A 132 : 1314.
42 A 133 : 1303.
42 A 136 : 445, 448, 454.
42 A 151 : 16.
42 A 159 : 534, 543, 549, 1390.
42 A 163 : 447.
42 A 164 : 446, 536, 544, 633.
42 A 178 : 1359.
42 A 180 : 533.
42 A 185 : 540, 546.
42 A 189 : 1231.
42 A 190 : 390, 392, 547.
42 A 191 : 389.
42 A 193 : 391, 393.
42 A 208 : 1346.
42 A 211 : 1413.
42 A 410 : 1369.
42 A 413 : 456, 1407.
42 A 878 : 1634.
43 A 35 : 1232.
43 A 42 : 1249, 1251.
43 A 44 : 1234.
43 A 50 : 193, 196.
43 A 131 : 444.
44 A 37 : 37, 1217.
44 A 42 : 144, 1248, 1250, 1270, 1271, 1414, 1604.
44 A 43 : 46, 1282.
44 A 45 : 42.
44 A 50 : 344, 345.
44 A 131 : 562.
44 A 136 : 557, 564.
44 A 141 : 1307.
44 A 146 : 1307.
44 A 164 : 641.
44 A 165 : 642.
44 A 180 : 638.
44 A 185 : 639.
44 A 189 : 408, 411.
44 A 190 : 414, 417, 500.
44 A 191 : 498, 503.
44 A 195 : 51.
44 A 199 : 61.
45 A 44 : 1309, 1312.
45 A 49 : 1543.
45 A 50 : 1542.
46 A 44 : 1196, 1198, 1245.
46 A 45 : 1313.
47 A 34 : 1549.
48 A 35 : 1200, 1244, 1292, 1428, 1503, 1506, 1607.
48 A 42 : 1210, 1211, 1254, 1255, 1256, 1257, 1273, 1274, 1280, 1316, 1427, 1502, 1504, 1505, 1548, 1606.
49 A 35 : 307, 313 *bis*, 1293, 1430, 1609, 1628.
49 A 36 : 1416, 1417.
49 A 42 : 302, 308, 313, 1265, 1267.
49 A 43 : 72, 1275.
49 A 45 : 1380.
49 A 50 : 73, 1616, 1620.
49 A 54 : 67, 70.
49 A 60 : 1384.
49 A 130 : 649.
49 A 136 : 449.
49 A 190 : 624.
50 A 25 : 1226.
50 A 37 : 1299.
50 A 42 : 301, 306, 313 *ter*, 1264, 1266, 1284, 1285, 1429, 1608, 1627.
50 A 43 : 303, 309.
50 A 44 : 1289, 1308, 1418.
50 A 45 : 1379.
50 A 49 : 57, 66.
50 A 51 : 65.
50 A 55 : 58.
50 A 60 : 1383.
50 A 131 : 648.
50 A 180 : 1488.
50 A 190 : 623, 1357.
50 A 205 : 1357.
58 A 207 : 71.
50 A 413 : 647.
51 A 45 : 1381, 1382.
51 A 50 : 1260, 1261, 1262, 1263, 1279, 1281, 1317.
51 A 190 : 1489.
54 A 55 : 1564.

Digitized by Google

54 A 56 : 1563.
55 A 49 : 1492.
55 A 54 : 75.
55 A 56 : 63, 74.
55 A 60 : 1385.
55 A 190 : 421 *bis*.
56 A 55 : 1283.
56 A 163 : 1347.
58 A 49 : 1197.
59 A 50 : 1224, 1306, 1315.
60 A 49 : 1207, 1491, 1541.
60 A 50 : 1318, 1490, 1540.
60 A 55 : 1539, 1561.
80 A 36 : 1522, 1523.
80 A 94 : 1386.
81 A 36 : 1419, 1421, 1422, 1509.
87 A 42 : 1433, 1482, 1483, 1494, 1498, 1595.
87 A 93 : 1364.
88 A 36 : 1426.
88 A 164 : 1406.
90 A 45 : 1613.
93 A 36 : 1457.
93 A 42 : 1484, 1512, 1514, 1516, 1597.
94 A 18 : 1550.
94 A 36 : 1423, 1425, 1455
94 A 42 : 818, 1452, 1485, 1493.
94 A 50 : 1552.
95 A 42 : 1253.
96 A 50 : 1269.
98 A 36 : 1458.
116 A 35 : 1199, 1246.
116 A 37 : 1219.
118 A 37 : 1218, 1298.
119 A 37 : 1300.
123 A 42 : 1209, 1227, 1240, 1241.
125 A 44 : 1201, 1202, 1420, 1510.
125 A 124 : 1350, 1352.
126 A 45 : 1612.
127 A 44 : 1203, 1204.
129 A 35 : 1205.
130 A 35 : 1413 *quater*, 1451.
130 A 44 : 1456.
130 A 135 : 889, 893.
130 A 186 : 876.
130 A 410 : 1330.
131 A 37 : 1301.
131 A 44 : 1424.
131 A 50 : 1252, 1273.
131 A 130 : 886, 1396.
131 A 135 : 888.
131 A 136 : 187.
131 A 190 : 1151.
131 A 410 : 1329.
132 A 37 : 1302.
132 A 44 : 1312.
132 A 45 : 1312, 1328.
132 A 50 : 1268, 1286.
133 A 190 : 1154 (voir l'*errata*).
135 A 136 : 1356.
136 A 27 : 1507, 1508.
136 A 135 : 891, 1394.
136 A 137 : 890.
136 A 164 : 885, 938, 1404.
136 A 185 : 937.
137 A 141 : 1518.
138 A 136 : 1338.
139 A 135 : 1354.
139 A 136 : 1366, 1367.
140 A 136 : 1353.
141 A 50 : 1306, 1319.
141 A 59 : 1306.
141 A 137 : 1355.
142 A 136 : 1361.
146 A 141 : 1307.
151 A 42 : 1431, 1432, 1493, 1497, 1594.
151 A 136 : 450.
157 A 42 : 442, 1443, 1511, 1515, 1596.
158 A 130 : 1402.
158 A 159 : 867.
159 A 42 : 1453, 1454, 1592.
159 A 44 : 792.
159 A 164 : 865, 936.
159 A 168 : 935.
160 A 159 : 1348, 1351.
161 A 42 : 1527.
163 A 42 : 791, 817, 1496.
163 A 94 : 1028.
163 A 130 : 1033.
163 A 135 : 851, 1408.
163 A 164 : 932, 933, 1405.
163 A 165 : 931.
163 A 184 : 850.
164 A 35 : 790.
164 A 42 : 816, 819.
164 A 131 : 1032.
164 A 136 : 836, 900, 1120.
164 A 159 : 895, 1115.
164 A 163 : 877, 1108, 1568.
164 A 165 : 878.
164 A 168 : 894.
164 A 189 : 837.
164 A 190 : 939, 1152.
165 A 158 : 1004.
165 A 163 : 1107.
165 A 164 : 832, 1105, 1395.
165 A 185 : 834.
165 A 186 : 826, 833.
166 A 36 : 1450.
166 A 164 : 1399.
167 A 42 : 1214.
167 A 130 : 1026.
167 A 136 : 136.
167 A 163 : 853, 1400.
167 A 164 : 542, 1387.
167 A 194 : 1017.
168 A 36 : 1521.
168 A 131 : 1036.

Digitized by Google

168 A 136 : 1019, 1037.
168 A 159 : 1114.
168 A 164 : 854, 1113.
169 A 36 : 1221, 1230.
169 A 130 : 902.
169 A 158 : 992, 1000.
169 A 159 : 987, 988, 1005.
169 A 165 : 823, 1401.
169 A 168 : 1104, 1321, 1393.
169 A 186 : 825.
169 A 190 : 824.
170 A 36 : 1520.
170 A 42 : 1235.
171 A 36 : 1501.
171 A 42 : 1436.
172 A 36 : 1228, 1435.
173 A 36 : 1434, 1500.
180 A 131 : 1118.
180 A 164 : 1388.
185 A 136 : 1119.
185 A 164 : 875, 1567.
185 A 184 : 1117.
185 A 186 : 869.
185 A 190 : 871, 1102.
186 A 50 : 1461, 1495.
186 A 166 : 1499.
186 A 190 : 934, 1341.
186 A 200 : 1495.
187 A 186 : 1349.
189 A 50 : 1231.
189 A 131 : 204, 1031, 1459.
189 A 136 : 1018.
189 A 168 : 844.
189 A 185 : 1112, 1397.
189 A 190 : 852.
189 A 837 : 1629.
190 A 49 : 750.
190 A 50 : 749.
190 A 94 : 903.
190 A 159 : 984, 989, 991, 993, 995, 999, 1003.
190 A 164 : 901.
190 A 180 : 996.
190 A 185 : 997.
190 A 186 : 829, 1111, 1398.
190 A 193 : 828.
190 A 309 : 831.
191 A 36 : 899, 994.
191 A 42 : 1213, 1519.
191 A 44 : 1206, 1295.
191 A 180 : 985.
191 A 189 : 1106, 1320.
191 A 190 : 820.
193 A 42 : 1444.
193 A 50 : 1460, 1462, 1513.
193 A 190 : 1368.
193 A 208 : 1513.
194 A 36 : 1440.
194 A 169 : 501.
195 A 190 : 1335.
199 A 163 : 1336.
200 A 50 : 1438, 1495.
201 A 50 : 1446.
201 A 65 : 1572.
201 A 185 : 1573.
201 A 186 : 1343.
201 A 190 : 1362.
205 A 190 : 1339, 1342, 1357.
206 A 42 : 1215, 1449, 1517.
207 A 50 : 1437, 1439.
208 A 50 : 1445, 1447.
208 A 80 : 1513.
208 A 193 : 1340.
209 A 35 : 1611.
209 A 36 : 1441.
209 A 42 : 1463.
209 A 50 : 1553.
209 A 190 : 625.
210 A 190 : 1358.
211 A 42 : 1480, 1610.
285 A 168 : 1323.
289 A 36 : 1531.
306 A 310 : 1584.
310 A 49 : 1181.
310 A 190 : 1189.
310 A 306 : 1193.
310 A 313 : 1194.
321 A 165 : 1327.
321 A 306 : 1582.
321 A 310 : 1578.
325 A 310 : 1581.
326 A 42 : 1526, 1530.
328 A 313 : 1583.
373 A 168 : 1325.
373 A 169 : 1322.
394 A 50 : 1180.
394 A 190 : 1188.
394 A 306 : 1195.
394 A 313 : 1192.
394 A 397 : 1191.
395 A 189 : 1324.
397 A 393 : 1190.
398 A 44 : 1532.
409 A 169 : 1326.
409 A 394 : 1579.
410 A 35 : 1525, 1534.
410 A 42 : 1524, 1528, 1533.
412 A 397 : 1580.
413 A 35 : 1600.
413 A 42 : 1413 *bis*, 1468.
415 A 42 : 1413 *ter*, 1598.
466 A 42 : 1481.
469 A 42 : 1599.
470 A 42 : 1529.
694 A 36 : 1630.
837 A 410 : 1629.
858 A 189 : 1631, 1632.
862 A 168 : 1635.
878 A 42 : 1633, 1634.
881 A 44 : 1636 (*).

(*) Quelque considérable et imposante que paraisse être la liste des successions par unisson que nous venons de présenter, il faut avouer qu'elle n'est, au fond, que bien peu de

Digitized by Google

B

26 B 42 : 1239.
27 B 42 : 207, 1239.
28 B 42 : 205.
34 B 35 : 78, 87.
34 B 42 : 86.
35 B 26 : 13.
35 B 34 : 1618.
35 B 163 : 476, 1400.
36 B 27 : 40.
36 B 35 : 44, 200, 211, 213, 218, 1244.
36 B 41 : 1411.
36 B 42 : 198, 204, 209, 210, 1241.
36 B 44 : 109, 1198, 1202, 1204.
36 B 46 : 1198.
36 B 48 : 1244.
36 B 123 : 1241.
36 B 125 : 1202.
36 B 127 : 1204.
36 B 135 : 622, 1354.
36 B 136 : 618, 621, 1353, 1361, 1367.
36 B 137 : 1355.
36 B 138 : 1338.
36 B 139 : 1354, 1367.
36 B 140 : 1353.
36 B 141 : 1355.
36 B 142 : 1361.
36 B 164 : 679, 1399, 1577.
36 B 165 : 680, 1401.
36 B 167 : 479, 1400.
36 B 168 : 470, 1399.
36 B 169 : 1401.
36 B 185 : 676, 1397.
36 B 186 : 678, 1398.
36 B 189 : 468, 1397.
36 B 190 : 1398.
36 B 191 : 550.
36 B 389 : 1167.
36 B 858 : 1631.
37 B 28 : 38, 48.
37 B 36 : 1555.
37 B 44 : 111, 116.
42 B 26 : 12.
42 B 34 : 4.
42 B 42 : 80, 84.
42 B 44 : 365.
42 B 45 : 366, 1313.
42 B 46 : 1313.
42 B 136 : 636.
42 B 159 : 489.
42 B 164 : 497.
42 B 166 : 22.
42 B 185 : 602.
42 B 186 : 599, 603, 1349.
42 B 187 : 1349, 1365.
43 B 35 : 1233.
43 B 36 : 225, 231, 1234.
43 B 42 : 201, 1233.
43 B 136 : 687.
44 B 28 : 39.
44 B 36 : 47, 1234, 1615, 1619.
44 B 159 : 490.
44 B 163 : 410, 1623.
44 B 164 : 499.
45 B 37 : 1562.
49 B 44 : 224.
49 B 164 : 684.
49 B 185 : 484.
49 B 190 : 576.
50 B 42 : 60, 68, 348.
50 B 43 : 59, 1576.
50 B 44 : 69, 230, 232.
50 B 50 : 129.
50 B 164 : 685.
50 B 168 : 686.
50 B 185 : 485.
50 B 190 : 486.
54 B 35 : 1545.
54 B 42 : 1544.
55 B 35 : 1470.
55 B 42 : 1471.
55 B 50 : 1556.
56 B 42 : 1469.
108 B 42 : 1515.
108 B 157 : 1515.
124 B 36 : 775, 1523.
124 B 80 : 1523.
130 B 36 : 713, 1422, 1426, 1458.
130 B 81 : 1422.
130 B 88 : 1426.
130 B 98 : 1458.
130 B 164 : 1153.
131 B 50 : 725.
135 B 36 : 1421, 1425, 1457.
135 B 42 : 755, 759, 1498, 1510.
135 B 50 : 806.
135 B 81 : 1421.
135 B 87 : 1498.
135 B 93 : 1457, 1516.
135 B 94 : 1425.
136 B 42 : 690, 699, 1433, 1444, 1452.
136 B 50 : 808, 1552.
136 B 87 : 1433.
136 B 94 : 1452, 1552.
136 B 193 : 1444.
138 B 136 : 1338.
159 B 36 : 794.
159 B 44 : 774, 1510, 1532.
159 B 50 : 726.
159 B 124 : 873.
159 B 125 : 1510.
159 B 398 : 1532.
163 B 35 : 757.

chose auprès de l'extraordinaire réalité : qu'on se figure *toutes* les successions harmoniques, naturelles, retardées, avec anticipations, notes de passage, appogiatures, etc. etc., *placées sur pédales, simples et doubles, de tonique et de dominante !!!*

Digitized by Google

163 B 36 : 708.
163 B 42 : 751, 754, 756, 1496, 1504, 1514.
163 B 48 : 1504.
163 B 49 : 810.
163 B 50 : 809.
163 B 93 : 1514.
163 B 123 : 1496.
163 B 159 : 1140.
164 B 35 : 688, 693, 695, 1415, 1428, 1430.
164 B 36 : 797, 1415.
164 B 42 : 689, 696.
164 B 44 : 710, 1420, 1424, 1456.
164 B 48 : 1428.
164 B 49 : 787, 1430.
164 B 50 : 807, 811.
164 B 125 : 1420.
164 B 130 : 858, 1456.
164 B 131 : 1424.
164 B 163 : 1135.
164 B 164 : 1097, 1100, 1101, 1103, 1134, 1141, 1148, 1149, 1150.
164 B 881 : 1636.
165 B 42 : 694, 702, 1414, 1427, 1429.
165 B 44 : 1414.
165 B 48 : 1427.
165 B 50 : 786, 1429.
166 B 159 : 598.
167 B 858 : 1632.
168 B 130 : 856.
168 B 135 : 847, 855.
169 B 163 : 478.
171 B 135 : 1356.
171 B 136 : 620, 1356, 1366.
171 B 139 : 1366.
184 B 42 : 758, 1497.
184 B 151 : 1497.
185 B 36 : 712.
185 B 42 : 698, 1431, 1443, 1453.
185 B 131 : 879.
185 B 151 : 1431.
185 B 157 : 1443.
185 B 159 : 1453.
185 B 179 : 1098.
186 B 42 : 697, 1432, 1442, 1454.
186 B 151 : 1432.
186 B 157 : 1442.
186 B 159 : 1454.
187 B 159 : 1365.
189 B 135 : 846.
189 B 136 : 848.
189 B 163 : 845.
189 B 164 : 849.
190 B 42 : 692, 703.
190 B 44 : 796.
190 B 164 : 822, 830, 930.
190 B 186 : 1099.
191 B 164 : 821.
191 B 185 : 827.
199 B 164 : 1388.
199 B 180 : 1388.
445 B 163 : 915.
460 B 44 : 1185.
477 B 35 : 1183.
478 B 42 : 1182.

C

35 C 36 : 362, 367.
35 C 42 : 79, 82, 88, 1238, 1253.
35 C 49 : 276.
35 C 50 : 272, 277, 1261, 1269.
35 C 51 : 1261.
35 C 95 : 1253.
35 C 159 : 597.
35 C 163 : 667.
35 C 164 : 665.
35 C 165 : 423, 1327.
35 C 168 : 1323.
35 C 190 : 427.
35 C 285 : 1323.
35 C 321 : 1327.
36 C 36 : 112, 113.
36 C 42 : 206, 1238.
36 C 49 : 384.
36 C 50 : 386.
36 C 136 : 473.
36 C 163 : 471, 474.
36 C 164 : 472.
36 C 190 : 553.
37 C 35 : 1220.
37 C 36 : 115.
37 C 42 : 203.
37 C 49 : 383.
37 C 169 : 1221.
37 C 190 : 552.
38 C 36 : 1554.
42 C 35 : 76, 83, 85, 1199, 1200, 1205.
42 C 36 : 363.
42 C 37 : 361, 364, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302.
42 C 38 : 1297.
42 C 42 : 77, 81, 1209, 1210.
42 C 48 : 1200, 1210.
42 C 50 : 272, 275, 1252, 1260, 1268, 1272, 1279, 1286, 1299.
42 C 51 : 1260, 1279.
42 C 116 : 1199.
42 C 118 : 1298.
42 C 119 : 1300.
42 C 123 : 1209.
42 C 124 : 1350.
42 C 125 : 1350.
42 C 129 : 1205.
42 C 131 : 1252, 1272, 1301.
42 C 132 : 1268, 1286, 1302.
42 C 159 : 596, 601, 1348, 1365.
42 C 160 : 1348.
42 C 168 : 664.

Digitized by Google

42 C 169 : 422, 1322, 1326.
42 C 190 : 424.
42 C 373 : 1322.
42 C 409 : 1326.
43 C 159 : 681.
44 C 27 : 1247.
44 C 34 : 1412.
44 C 35 : 199, 208, 212, 217, 1216, 1246, 1247.
44 C 36 : 110.
44 C 37 : 114, 1217, 1218, 1219.
44 C 38 : 1217.
44 C 42 : 202.
44 C 50 : 382, 385, 1315, 1317, 1318, 1319.
44 C 51 : 1317.
44 C 60 : 1318.
44 C 116 : 1219.
44 C 118 : 1218.
44 C 136 : 619.
44 C 141 : 1319.
44 C 159 : 1315.
44 C 164 : 677.
44 C 168 : 469.
44 C 190 : 551.
48 C 190 : 425.
49 C 36 : 226.
49 C 159 : 488.
49 C 164 : 575, 578.
49 C 190 : 426.
50 C 36 : 223, 227, 229.
50 C 37 : 228.
50 C 84 : 578 *bis*.
50 C 130 : 683, 1402.
50 C 135 : 1403.
50 C 158 : 483, 1402.
50 C 159 : 487.
50 C 163 : 1403.
50 C 164 : 645.
50 C 168 : 577.
159 C 36 : 772, 773, 1509, 1522, 1531.
159 C 80 : 1522.
159 C 81 : 1509.
159 C 163 : 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1065, 1066.
159 C 164 : 1064.
159 C 194 : 1630.
159 C 289 : 1531.
164 C 36 : 707, 711.
164 C 164 : 896, 914.
167 C 34 : 760, 1549.
167 C 47 : 1549.
167 C 159 : 1142.
168 C 36 : 709, 1416, 1419, 1423, 1455.
168 C 42 : 753, 1483.
168 C 49 : 805, 1416.
166 C 87 : 1483.
168 C 94 : 1423, 1455.
168 C 190 : 1014.
169 C 35 : 701.
169 C 42 : 700.
173 C 163 : 477.
189 C 42 : 752.
189 C 50 : 804.
189 C 190 : 1013.
190 C 35 : 691, 1413 *quater*.
190 C 36 : 795.
190 C 130 : 929, 1413 *quater*.
195 C 163 : 1405.
195 C 164 : 1387, 1405.
195 C 167 : 1387.
199 C 88 : 1406.
199 C 164 : 1406.
207 C 159 : 491,
464 C 36 : 1184.

D

34 D 35 : 134.
35 D 42 : 131, 133, 155. 138, 139.
35 D 44 : 24.
36 D 42 : 278, 281, 282, 1280.
36 D 48 : 1280.
36 D 164 : 418.
42 D 43 : 274.
42 D 124 : 600.
42 D 135 : 666.
42 D 190 : 606.
44 D 163 : 475.
50 D 159 : 646.
159 D 136 : 880.
163 D 159 : 861.
164 D 164 : 862.
165 D 168 : 839.
168 D 185 : 860.
169 D 189 : 838.
190 D 136 : 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012.

E

42 E 35 : 130, 137, 1222.
42 E 36 : 23, 26, 27, 1222.
42 E 42 : 1558.
44 E 35 : 280, 283, 285, 1290, 1292, 1293.
44 E 36 : 1290.
44 E 42 : 279, 284.
44 E 48 : 1292.
44 E 49 : 53, 1293.
44 E 164 : 419.
189 E 158 : 859.
190 E 163 : 840.

F (*)

27 F 42 : 1236, 1237.
34 F 42 : 155.
34 F 169 : 519.

(*) Au fond, *toutes* les successions possibles par F sont également possibles par T, *et vice versâ*. Ces deux lettres sont donc susceptibles de se compléter l'une l'autre.

Digitized by Google

34 F 190 : 510.
35 F 26 : 1378.
35 F 35 : 147, 158, 173.
35 F 37 : 90.
35 F 38 : 1331.
35 F 42 : 154, 164, 1237.
35 F 50 : 368.
35 F 136 : 605.
35 F 164 : 669.
35 F 167 : 431.
35 F 168 : 429, 1321, 1325.
35 F 169 : 505, 514, 1321.
35 F 190 : 509.
35 F 373 : 1325.
36 F 35 : 336.
36 F 36 : 214, 1225.
36 F 38 : 1225.
36 F 44 : 91.
42 F 26 : 1377.
42 F 34 : 169.
42 F 35 : 148, 160, 167, 1232.
42 F 42 : 1236.
42 F 44 : 89, 1196, 1201, 1203, 1206.
42 F 46 : 1196.
42 F 123 : 1227, 1240.
42 F 125 : 1201.
42 F 127 : 1203.
42 F 136 : 604.
42 F 185 : 668.
42 F 189 : 428, 1320, 1324.
42 F 191 : 504, 520, 1206, 1320.
42 F 395 : 1324.
43 F 35 : 337.
43 F 42 : 149, 168, 1232, 1235.
43 F 170 : 1235.
44 F 42 : 339.
44 F 44 : 216, 1245.
44 F 46 : 1245.
44 F 185 : 480.
44 F 35 : 1536.
45 F 42 : 146, 159, 161, 166, 177, 1227, 1240, 1535, 1548.
45 F 48 : 1548.
90 F 35 : 1602, 1607, 1611.
90 F 48 : 1607.
90 F 209 : 1611.
125 F 35 : 1605, 1609.
125 F 36 : 1605.
125 F 49 : 1609, 1628.
126 F 42 : 1601 1604, 1608, 1610.
126 F 44 : 1604.
126 F 50 : 1608, 1627.
126 F 211 : 1610.
159 F 50 : 776.
159 F 159 : 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073.
159 F 190 : 863.
165 F 42 : 735, 1482, 1484.
165 F 45 : 1570.
165 F 87 : 1482.
165 F 93 : 1484.
165 F 169 : 972.
165 F 190 : 946.
169 F 42 : 734.
169 F 45 : 1569.
169 F 50 : 798.
169 F 169 : 953, 965
169 F 190 : 945.
186 F 42 : 743, 1512, 1526.
186 F 93 : 1512.
186 F 326 : 1526.
190 F 35 : 741, 1525.
190 F 42 : 740, 1524, 1527.
190 F 190 : 940, 949, 951, 955, 959, 963, 970.
190 F 191 : 961.
190 F 410 : 1524, 1525.
191 F 191 : 942.
193 F 42 : 742, 1481, 1511.
193 F 50 : 733.
193 F 157 : 1511.
193 F 161 : 1527.
193 F 466 : 1481.
306 F 42 : 1173, 1593, 1595, 1597.
306 F 87 : 1595.
306 F 93 : 1597.
306 F 94 : 1593.
310 F 35 : 1169, 1600.
310 F 42 : 1170.
310 F 413 : 1600.
313 F 42 : 1172, 1599.
313 F 469 : 1599.
394 F 42 : 1168.
397 F 42 : 1171, 1592, 1594, 1596, 1598.
397 F 151 : 1594.
397 F 157 : 1596.
397 F 159 : 1592.
397 F 415 : 1598.

G (*)

35 G 164 : 506.
42 G 50 : 369.
42 G 164 : 430.
42 G 165 : 515.
191 G 165 : 957, 966.

H (**)

35 H 35 : 239, 245.

(*) Au fond, *toutes* les successions possibles par G sont également possibles par S, *et vice versâ*. Ces deux lettres sont donc susceptibles de se compléter l'une l'autre.
(**) Au fond, *toutes* les successions possibles par H sont également possibles par R, *et vice versâ*. Ces deux lettres sont donc susceptibles de se compléter l'une l'autre.

Digitized by Google

35 H 42 : 234, 246, 1249. 1255, 1265.
35 H 43 : 239, 245.
35 H 45 : 1372, 1382.
35 H 48 : 1255.
35 H 49 : 29, 1265.
35 H 51 : 1382.
35 H 125 : 1586.
35 H 190 : 581.
42 H 42 : 233, 242, 244, 255, 1248, 1253, 1264, 1270, 1273, 1284.
42 H 43 : 235, 247.
42 H 44 : 1248, 1270.
42 H 45 : 1371, 1382.
42 H 48 : 1254, 1273.
42 H 50 : 28, 1254.
42 H 51 : 1382.
42 H 125 : 1587.
42 H 126 : 1585.
42 H 132 : 1626.
42 H 186 : 582.
42 H 190 : 579, 1335, 1339, 1358.
42 H 193 : 580, 1340.
42 H 195 : 1335.
42 H 205 : 1339.
42 H 208 : 1340.
42 H 210 : 1358.
42 H 397 : 1159.
80 H 306 : 1584.
80 H 310 : 1160, 1578, 1584.
80 H 321 : 1578.
87 H 186 : 1341.
87 H 190 : 1341, 1362.
87 H 201 : 1362.
190 H 159 : 841.

I

35 I 42 : 315, 319.
35 I 164 : 670.
42 I 42 : 316.

J

42 J 35 : 314.

K-L

Néant.

M

42 M 136 : 455.
49 M 190 : 626.

N

25 N 36 : 1259.
26 N 36 : 1546.
27 N 36 : 1258, 1259, 1276, 1477, 1479.
28 N 37 : 1278.
34 N 36 : 1473, 1479.
35 N 36 : 380.
35 N 43 : 18, 1277.
35 N 54 : 1376.
35 N 55 : 1409.
35 N 163 : 589.
35 N 164 : 457.
36 N 36 : 380.
36 N 43 : 294, 298.
36 N 44 : 33.
36 N 45 : 41.
36 N 50 : 36, 43.
36 N 89 : 45.
36 N 124 : 1352.
36 N 125 : 1352.
36 N 130 : 675, 1396.
36 N 131 : 1396.
36 N 135 : 694.
36 N 136 : 555, 561, 536.
36 N 164 : 556.
36 N 190 : 415, 644.
37 N 45 : 49.
37 N 49 : 1475.
37 N 50 : 1476.
41 N 36 : 1472, 1477.
41 N 36 : 261, 265, 1258, 1276.
42 N 37 : 1278.
42 N 42 : 350, 354, 358.
42 N 43 : 264, 268, 1277.
42 N 49 : 142.
42 N 54 : 1375.
42 N 55 : 1410.
42 N 56 : 1408.
42 N 81 : 1486.
42 N 94 : 394, 399.
42 N 124 : 400.
42 N 135 : 591, 595, 1345.
42 N 136 : 660, 1392.
42 N 158 : 494.
42 N 159 : 492.
42 N 163 : 588, 1336, 1344, 1359, 1363.
42 N 164 : 659, 1391.
42 N 165 : 1389.
42 N 184 : 592, 657, 1346.
42 N 186 : 1390.
42 N 190 : 658, 662.
42 N 199 : 1336.
43 N 50 : 143.
43 N 190 : 663.
44 N 36 : 374, 379, 1305.
44 N 38 : 1305.
44 N 42 : 100, 103.
44 N 49 : 293, 296, 1296.
44 N 50 : 296, 1263.
44 N 51 : 1263.
44 N 165 : 459.
44 N 190 : 462.
45 N 42 : 105, 1213, 1215.
45 N 49 : 300.
45 N 50 : 299.
45 N 191 : 1213.
45 N 206 : 1215.
48 N 99 : 1487.
49 N 35 : 1296.
49 N 36 : 121.
49 N 55 : 62.
49 N 56 : 64.
49 N 163 : 482.
49 N 164 : 569, 574.
49 N 190 : 421.
50 N 35 : 99.
50 N 36 : 120, 126.
50 N 42 : 767, 1488.

Digitized by Google

50 N 50 : 387.
50 N 163 : 481.
50 N 164 : 570.
50 N 165 : 573.
50 N 190 : 463, 572.
51 N 42 : 768, 1489.
54 N 36 : 124.
54 N 42 : 1214.
54 N 167 : 1214.
55 N 36 : 123, 127.
55 N 42 : 219.
55 N 49 : 388.
56 N 42 : 220.
80 N 136 : 1404.
80 N 164 : 1386, 1404.
81 N 36 : 1486.
81 N 136 : 1392,
87 N 56 : 1347.
87 N 163 : 590, 1347, 1364.
89 N 190 : 464.
93 N 135 : 1345.
93 N 163 : 1363, 1364.
94 N 136 : 883.
94 N 164 : 884, 1386.
99 N 36 : 1487.
124 N 44 : 793.
129 N 163 : 1344.
130 N 163 : 1078, 1096, 1568.
130 N 164 : 892, 1123, 1568.
130 N 189 : 1095.
131 N 36 : 778.
131 N 163 : 1077, 1091.
131 N 165 : 1122, 1389.
131 N 189 : 1090.
135 N 36 : 784, 1459, 1501, 1521.
135 N 168 : 1521.
135 N 171 : 1501.
136 N 36 : 779, 781, 1242, 1507.
136 N 163 : 1075, 1080, 1082, 1084, 1086, 1089, 1094.
136 N 164 : 925.
136 N 167 : 1087.
136 N 190 : 1124.
137 N 36 : 780, 783, 1518, 1520.
137 N 170 : 1520.
141 N 36 : 1518.
158 N 185 : 866.
158 N 186 : 868.
158 N 190 : 870.
159 N 50 : 727, 730, 1438, 1446, 1461.
159 N 164 : 918.
159 N 186 : 874, 1390, 1461.
159 N 190 : 872.
159 N 200 : 1438.
159 N 201 : 1446.
163 N 36 : 716, 723, 1450, 1459.
163 N 42 : 1436.
163 N 135 : 1016, 1021, 1023, 1025, 1027, 1030, 1035.
163 N 164 : 910.
163 N 168 : 1450.
163 N 171 : 1436.
164 N 36 : 715, 718, 720.
164 N 49 : 728.
164 N 50 : 729.
164 N 136 : 1157.
164 N 159 : 1146.
164 N 163 : 1138.
164 N 164 : 897, 898, 904, 906, 907, 908, 909, 911, 912, 913, 916, 917, 919, 920, 922, 923, 924, 926, 927, 928, 986, 990, 998, 1001, 1002, 1020, 1022, 1029, 1034, 1042, 1044, 1051, 1056, 1079, 1081, 1088, 1093, 1109, 1110, 1116, 1126, 1129, 1131, 1133, 1136, 1137, 1139, 1144, 1145, 1147, 1155, 1156, 1158.
164 N 167 : 921.
164 N 190 : 857, 1128, 1567.
165 N 36 : 722, 1434, 1440, 1465, 1467.
165 N 173 : 1434.
165 N 191 : 1465, 1467.
165 N 194 : 1440.
166 N 42 : 1499.
168 N 50 : 732, 1439, 1447, 1462.
168 N 193 : 1462.
168 N 207 : 1439.
168 N 208 : 1447.
178 N 163 : 1359.
180 N 42 : 1488.
180 N 165 : 1048, 1055.
180 N 185 : 1054, 1573.
180 N 201 : 1573.
184 N 36 : 1500.
184 N 173 : 1500.
185 N 42 : 764.
185 N 49 ; 812.
185 N 159 : 1143.
185 N 169 : 1058.
185 N 190 : 1041, 1567.
186 N 36 : 716, 721, 723, 1435, 1441, 1466.
186 N 42 : 766, 771, 1499, 1517.
186 N 49 : 813.
186 N 172 : 1435.
186 N 206 : 1466, 1517.
186 N 209 : 1441.
189 N 36 : 803.
190 N 42 : 704, 706, 1448, 1449, 1463, 1489.
190 N 44 : 724.
190 N 49 : 789.
190 N 50 : 815, 1553.
190 N 164 : 905, 1130.

Digitized by Google

190 N 191 : 1448.
190 N 206 : 1449.
190 N 209 : 1463, 1553.
208 N 184 : 1346.
389 N 36 : 1186.

O

18 O 37 : 1550.
25 O 42 : 1208.
26 O 44 : 1547.
27 O 44 : 1291, 1508.
28 O 44 : 1311, 1478.
33 O 42 : 1212.
34 O 44 : 1474, 1478.
34 O 130 : 405.
35 O 35 : 352.
35 O 42 : 351, 356, 357, 1316.
35 O 44 : 263, 266, 271, 1289, 1291, 1310.
35 O 48 : 1316.
35 O 130 : 398.
35 O 131 : 397, 402.
35 O 136 : 403, 1622.
35 O 159 : 493.
35 O 190 : 661.
36 O 35 : 97, 106.
36 O 36 : 381.
36 O 37 : 1303, *en note*.
36 O 42 : 101, 102, 1208, 1211, 1212.
36 O 43 : 1282.
36 O 44 : 375, 1282, 1308, 1309, 1310, 1311.
36 O 45 : 1309.
36 O 48 : 1211.
36 O 50 : 292, 295, 1262, 1281, 1289, 1308.
36 O 51 : 1262, 1281.
36 O 56 1283:
36 O 56 : 1283.
36 O 135 : 1394.
36 O 136 : 1394.
36 O 159 : 611, 615, 1337, 1351, 1360.
36 O 160 : 1351.
36 O 164 : 1395.
36 O 165 : 460, 1395.
36 O 168 : 673, 1393.
36 O 169 : 458, 465, 1393.
36 O 190 : 461, 467.
37 O 35 : 98, 108.
37 O 42 : 104, 107.
42 O 35 : 353, 359.
42 O 36 : 747, 1486.
42 O 37 : 270.
42 O 42 : 349, 355, 360.
42 O 44 : 269.
42 O 136 : 395, 401, 1242, 1243.
42 O 164 : 396, 496.
42 O 168 : 594.
42 O 185 : 495.
44 O 35 : 1296.
44 O 44 : 376.
44 O 45 : 378.
44 O 186 : 617.
44 O 191 : 466.
48 O 36 : 748, 1487.
49 O 36 : 125.
49 O 44 : 122.
49 O 136 : 629 *bis*.
49 O 164 : 682.
49 O 190 : 571.
50 O 35 : 222.
50 O 42 : 221, 1226, 1226.
50 O 44 : 117, 119.
50 O 136 : 629.
50 O 191 : 567.
55 O 44 : 118, 128.
80 O 159 : 1337.
81 O 159 : 1360.
94 O 37 : 785, 1550.
94 O 141 : 1121.
94 O 167 : 1076.
94 O 168 : 1085, 1092.
94 O 169 : 1125.
130 O 150 : 1127.
131 O 189 : 1083.
135 O 50 : 731, 1437, 1445, 1460.
135 O 193 : 1460.
135 O 207 : 1437.
135 O 208 : 1445.
136 O 44 : 782.
158 O 42 : 763.
158 O 160 : 1046, 1053.
158 O 190 : 1040.
159 O 35 : 762, 770, 1506.
159 O 42 : 761, 765, 769, 1505.
159 O 48 : 1505, 1506.
159 O 190 : 1038, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1057.
159 O 191 : 1050.
164 O 44 : 714, 717, 719, 1418.
164 O 49 : 788.
164 O 50 : 814.
164 O 209 : 1464.
168 O 42 : 705.
169 O 190 : 1132.
180 O 191 : 1039.
185 O 36 : 1417.
185 O 49 : 1417.
190 O 136 : 843.
368 O 44 : 1187.

P

34 P 36 : 183.
34 P 163 : 527.
35 P 35 : 1334.
35 P 36 : 182.
35 P 163 : 526.
35 P 164 : 404, 523.
35 P 165 : 631.
36 P 45 : 377.
36 P 186 : 614, 616.
41 P 36 : 184.

Digitized by Google

42 P 35 : 317, 322, 323, 325, 1229, 1294.
42 P 36 : 179, 186, 189, 1223, 1228, 1229, 1230, 1242.
42 P 38 : 1223.
42 P 42 : 1551.
42 P 49 : 95, 1197, 1207.
42 P 58 : 1197.
42 P 60 : 1207.
42 P 158 : 436.
42 P 163 : 522, 528, 532.
42 P 165 : 632.
42 P 167 : 521.
42 P 168 : 530.
42 P 169 : 1230.
42 P 172 : 1228.
42 P 190 : 630.
43 P 35 : 321.
44 P 35 : 31, 1294.
44 P 36 : 343.
44 P 169 : 406.
50 P 36 : 56.
55 P 164 : 420.
136 P 159 : 882.
159 P 163 : 864.
165 P 163 : 977.
169 P 163 : 976.
190 P 163 : 975, 978, 979, 980, 981, 982, 983.

Q

34 Q 189 : 531.
35 Q 42 : 318, 320, 324.
35 Q 44 : 180, 185, 188.
35 Q 55 : 96.
35 Q 59 : 1333.
35 Q 185 : 437.
35 Q 186 : 439.
35 Q 189 : 529.
35 Q 190 : 524.
36 Q 42 : 30, 32.
36 Q 44 : 1295.
36 Q 191 : 1295.
42 Q 42 : 1621.
42 Q 44 : 181, 187, 1243.
42 Q 185 : 438.
42 Q 190 : 440, 525.
44 Q 36 : 287.
44 Q 163 : 608.
44 Q 164 : 672.
45 Q 36 : 291.

R (*)

35 R 35 : 249, 256, 1288.
35 R 36 : 141.
35 R 42 : 237, 250, 257, 1251, 1257, 1267.
35 R 43 : 1251.
35 R 45 : 1374.
35 R 48 : 1257.
35 R 49 : 1267.
35 R 125 : 1589.
35 R 190 : 583, 587, 1368.
35 R 193 : 1368.
35 R 310 : 1162.
36 R 36 : 286, 289.
36 R 42 : 373.
36 R 43 : 288.
36 R 135 : 610.
36 R 163 : 607.
36 R 164 : 671.
36 R 184 : 609.
37 R 35 : 1288.
42 R 34 : 254.
42 R 35 : 241, 251, 253, 260.
42 R 42 : 236, 240, 243, 248, 258, 259, 1250, 1256, 1266, 1271, 1274, 1285, 1287.
42 R 43 : 238, 252, 1275.
42 R 44 : 1250, 1271.
42 R 45 : 1373.
42 R 48 : 1256, 1274.
42 R 49 : 1275.
42 R 50 : 1266, 1285.
42 R 125 : 1590.
42 R 126 : 1588.
42 R 186 : 586, 1343.
42 R 190 : 583, 587, 1342.
42 R 201 : 1343.
42 R 205 : 1342.
42 R 306 : 1164, 1582.
42 R 310 : 1164.
42 R 313 : 1166, 1583.
42 R 321 : 1582.
42 R 325 : 1581.
42 R 328 : 1583.
42 R 394 : 1161, 1579.
42 R 397 : 1165, 1580.
42 R 409 : 1579.
42 R 410 : 1580.
42 R 412 : 1580.
44 R 42 : 371, 372, 1287.
44 R 44 : 290.
87 R 190 : 585.
131 R 190 : 1074.
136 R 42 : 777.
189 R 42 : 800.
190 R 42 : 801, 802.
190 R 159 : 842.

S (**)

36 S 163 : 435.
42 S 36 : 94.
42 S 165 : 517.
42 S 190 : 513.

(*) Au fond, *toutes* les successions possibles par R sont également possibles par H, *et vice versâ*.

(**) Au fond, *toutes* les successions possibles par S sont également possibles par G, *et vice versâ*.

Digitized by Google

136 S 163 : 881.
191 S 165 : 958, 968, 1572.
191 S 201 : 1572.

T (*)

34 T 190 : 512.
35 T 35 : 151, 174.
35 T 38 : 1332.
35 T 42 : 156.
35 T 50 : 370.
35 T 168 : 433.
35 T 169 : 508, 516.
35 T 190 : 511, 518.
35 T 822 : 1635.
36 T 35 : 341, 342.
36 T 36 : 215.
38 T 45 : 1571.
42 T 35 : 152, 163, 171, 175.
42 T 36 : 93.
42 T 42 : 150, 157, 162, 165, 170, 176, 178.
42 T 44 : 92.
42 T 168 : 434.
42 T 189 : 432.
42 T 190 : 1624, 1625.
42 T 191 : 507.
43 T 35 : 340.
43 T 42 : 153, 172.
44 T 42 : 338.
44 T 191 : 637.
45 T 35 : 1538.
45 T 42 : 1537.
126 T 42 : 1603, 1606.
126 T 48 : 1606.
141 T 190 : 969.
165 T 42 : 737.
165 T 169 : 973.
165 T 190 : 948, 974.
165 T 310 : 1591.
169 T 42 : 736, 739.
169 T 169 : 567, 954.
169 T 190 : 947.
186 T 42, 1494, 1530.
186 T 87 : 1494.
186 T 326 : 1530.
190 T 35 : 745, 1503.
190 T 42 : 744, 1502, 1519, 1528.
190 T 48 : 1502, 1503.
190 T 190 : 941, 950, 952, 956, 960, 964, 971.
190 T 191 : 944, 962, 1519.
190 T 410 : 1528.
191 T 42 : 738.
191 T 191 : 943.
193 T 42 : 746, 1493, 1589.
193 T 151 : 1493.
193 T 470 : 1529.
306 T 42 : 1179.
310 T 35 : 1175.
310 T 42 : 1176.
313 T 42 : 1178.
394 T 42 : 1174.
397 T 42 : 1177.

U

42 U 35 : 132, 136.
42 U 42 : 1559.
42 U 43 : 25.
159 U 50 : 799.

V

35 V 42 : 140.

X

44 X 42 : 207 *bis* (voir n° 1015, note 1).
168 X 190 : 1015.

Y

Néant.

Z

49 Z 35 : 311.
49 Z 42 : 305, 312.
49 Z 190 : 628.
50 Z 42 : 304, 310.
50 Z 43 : 312 *bis*.
50 Z 190 : 627.

(*) Au fond, *toutes* les successions possibles par T sont également possibles par F, *e vice versâ*.

ERRATA

Page 69, succession 1154: La succession est mal classée. Le premie accord (133) doit être indiqué, *non pas* 10 (5), *mais* 6 (3). Le véritabl numéro d'ordre de cette succession devrait être 1573 *bis*.

Page 92, première ligne, mesure 5, *au lieu de* A (42), *lisez* A (44).

Page 103, effet 31, *au lieu de* [61, 14], *lisez* [65, 14].

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉES 1882 ET 1883

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1882.

Présidence de MM. H. MINIER et Ch. DURAND.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président Minier expose que, par suite du retard qu'a subi la séance publique, le Conseil a arrêté que le Bureau élu pour 1882 continuerait ses fonctions en 1883; que, par suite, il ne serait pas fait de nouvelles élections; qu'enfin, le prochain volume des *Actes* porterait la date double 1882 et 1883.

Il doit être cependant pourvu à quelques vacances dans le Bureau. En conséquence, MM. Boué et Couraud sont élus secrétaires adjoints, et M. Auguin est élu membre du Conseil, en remplacement de M. de Lacolonge, élu archiviste.

Digitized by Google

Par suite, le Bureau pour 1882 et 1883 se trouve ainsi composé :

MM. Ch. DURAND, *Président;*
Th. FROMENT, *Vice-Président;*
V. LABRAQUE-BORDENAVE, *Secrétaire général;*
Louis BOUÉ, J. COURAUD, *Secrétaires adjoints;*
Leo DROUYN, *Trésorier;*
DE LACOLONGE, *Archiviste;*
DE CASTELNAU-D'ESSENAULT, MAX. COLLIGNON, H. MINIER, AUGUIN, *Membres du Conseil.*

L'ordre du jour appelle l'installation du nouveau Bureau.

M. Minier, Président sortant, s'exprime en ces termes :

« MON CHER ET HONORÉ SUCCESSEUR,

» Une circonstance absolument indépendante de ma volonté, et qui n'est que trop connue de l'Académie, a prolongé ma présence au fauteuil présidentiel, bien au delà du terme accoutumé.

» Je le regrette pour notre Compagnie, qui n'ignore pas tout ce qu'elle peut gagner à voir passer de mes mains dans les vôtres, la direction de nos travaux.

» Mais si ma présidence a été longue, et si son poids, ajouté à celui de mes années, m'a fait trouver, par moment, le fardeau un peu lourd, j'ai à vous remercier mille fois, vous et nos chers Collègues, de me l'avoir allégé par le témoignage de la sympathie la plus flatteuse.

» Pendant les dix-huit mois qui se sont écoulés depuis que j'ai eu l'honneur d'être, pour la troisième fois, le mandataire

Digitized by Google

officiel de l'Académie, elle a eu ses jours de joie comme elle a eu ses jours de deuil. Le bonheur d'ouvrir fraternellement nos bras à de nouveaux Collègues a été assombri par le chagrin de voir partir ceux qui nous ont quittés pour toujours; et ce qui peut seul nous consoler de leur perte, c'est la conscience d'avoir rendu à leur mémoire un hommage mérité.

» Une élection intentionnellement retardée, mais dont le résultat n'est pas douteux, complètera bientôt nos rangs; et toutes les forces de la science, toutes les séductions de l'esprit, étant représentées au sein de l'Académie, elle saura, je l'espère, en profiter, pour convier, plus souvent qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour, le public à ses réunions solennelles. — Celle de l'année dernière et celle de cette année-ci, n'ont-elles pas suffisamment démontré que la foule est toujours prête à répondre à notre appel, quand nous faisons, pour l'attirer, quelques frais scientifiques ou littéraires?

» Mieux que personne, mon cher successeur, vous réussirez à provoquer, chez nos honorables Collègues, une dépense de savoir ou d'imagination, qui ne peut pas les appauvrir; et que, d'ailleurs, un nombreux auditoire attentif et charmé, leur remboursera par de chaleureux applaudissements.

» J'ai connu la belle époque de l'Académie. — L'éclat dont elle brillait alors, elle le devait, en majeure partie, aux réceptions publiques de ses nouveaux élus. Pourquoi les a-t-on supprimées? J'en ai demandé le retour, en 1876; il fut voté; et, cependant, il n'a pas eu lieu. Je le déplore.

» On a dit, je le sais bien, que ces réceptions seraient onéreuses pour notre budget; mais devraient-elles y creuser un déficit, il serait facile à combler par une légère cotisation que nous nous empresserions tous de fournir, — jaloux de montrer que l'Académie est « assez riche pour payer sa gloire. »

» Je m'arrête. Je ne veux pas, mon cher successeur, retarder plus longtemps votre entrée en possession d'un fauteuil qui vous est si justement acquis. Vous avez fait, en faveur de notre Compagnie, vos preuves de zèle et de dévouement; et celui qui fut un exellent secrétaire général sera un président modèle. »

Digitized by Google

M. Ch. Durand prend place au fauteuil de la présidence, et répond en ces termes :

« Je vous remercie, mon cher confrère, de vos paroles bienveillantes et des encouragements que j'aime à y puiser, au moment de vous succéder au fauteuil de la Présidence.

» J'ai toujours considéré comme un grand honneur d'être placé à la tête de notre Compagnie, sans me dissimuler que cet honneur a ses dangers, surtout pour moi, qui vous succède. — Il est des comparaisons dont il est trop aisé de prévoir les suites, pour qu'il soit possible de ne pas les redouter.

» Messieurs et honorés confrères, c'est à votre bienveillance que je dois l'honneur qui m'est fait : je vous en remercie.

» J'essaierai de m'en montrer digne par mon respect de l'Académie et par mes efforts constants et sincères pour lui prouver mon dévouement.

» Si je n'y réussis pas au gré de vos désirs et des miens, ne m'en veuillez pas et accordez-moi votre indulgence :

« Qui dit ce qu'il sait, qui donne ce qu'il a et qui fait ce » qu'il peut, a dit Alfred de Musset, n'est pas obligé à » davantage. »

» Ce serait mon excuse auprès de vous, si, malgré le souvenir et l'exemple de mes prédécesseurs, malgré le concours que je vous prie de m'accorder, la force trahissait ma volonté et si je demeurais, plus encore que je ne le redoute, au-dessous de la tâche que vous m'avez imposée. »

Il est ensuite procédé à la nomination des membres des Commissions des concours. Ces Commissions seront composées de la manière suivante pour 1882 et 1883 :

COMMISSION D'HISTOIRE.

MM. Marionneau, Combes, Couraud.

COMMISSION DE LINGUISTIQUE.

MM. G. Brunet, de Tréverret, Roux.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE ET PHYSIOLOGIE.

MM. Paul Dupuy, Oré, Micé.

AGRICULTURE.

MM. Abria, Petit-Lafitte, Micé.

COMMERCE MARITIME.

MM. Izoard, G. Brunet, Fargue.

BEAUX-ARTS.

MM. de Verneilh, Auguin, de Coëffard.

FONDATION FAURÉ.

MM. Paul Dupuy, Lespiault, Royer.

FONDATION LAGRANGE.

MM. Collignon, de Castelnau, de Verneilh.

POÉSIE.

MM. L. Boué, Mégret de Belligny, H. Minier.

M. Combes donne ensuite lecture d'une relation inédite de l'*arrestation du maréchal de Biron,* d'après un document qu'il a trouvé dans les archives de Turin. Il fait précéder et suivre cet intéressant document de remarques qui en précisent le sens et permettent d'en apprécier la portée.

M. le Président remercie M. Combes de sa savante communication et renvoie au Conseil la question de l'impression de ce travail.

Il est ensuite procédé à l'élection de M. Ch. Marionneau, en qualité de membre résidant.

M. Ch. Marionneau ayant obtenu la majorité exigée par les statuts, est proclamé membre de l'Académie.

La séance est levée à onze heures.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, nos 5 et 6, may et june 1882.

Australian Museum (*Report of the trustees,* 1881).

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, t. VIII, 1er fascicule, année 1882.

Revue Historique et Archéologique du Maine, t. XI; 1re, 2e, 3e livraisons.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, année 1881, no 3.

Revue de l'Histoire des Religions (Musée Guimet), Maurice Vernes.

Diccionario de Numismatica portugueza, por José da Amaral B. de Toro.

Société des Sciences, Agricalture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin trimest., t. XVI, 1882.

Journal mensuel de l'Académie nationale agricole, manufacturière, commerciale, 52e année, août 1882.

L'Investigateur, 48e année, juillet, août 1882.

Journal of the Asiatic. Society of Bengal, vol. LI, part. 1, no 11, 1882.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, t. XII, 1879-1880.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, nouvelle période, t. XXII et XXIII, 1881.

Annales de l'Institut national agronomique, no 5, 4e année, 1879-80.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. XVI, 1880.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, etc., de Marseille, 1881-1882.

Poésies, Fables et Épîtres, par J. Dépiot.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro.

Bulletin de la Société de Borda. Dax, 7e année, 1882; 3e trimestre.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre 1882.

Association française pour l'avancement des Sciences. Alger, 1881.

Digitized by Google

Étaient présents :

MM. Hipp. Minier, Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Th. Froment, Dr L. Micé, L.-A. Auguin, Leo Drouyn, V. Raulin, Aug. Petit-Lafitte, Dr Oré, Henry Brochon, L. Boué, G. Lespiault, L. de Coëffard, Brives-Cazes, Combes, E. Royer, de Lacolonge, Max. Collignon, J. Rayet.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1882.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance.

M. Ch. Marionneau, nommé membre résidant, est introduit par MM. Leo Drouyn et Brives-Cazes, et prononce le discours suivant :

« MESSIEURS ET TRÈS HONORÉS COLLÈGUES,

» Que de reconnaissance ne dois-je pas à l'Académie de Bordeaux ! Voilà bien des années qu'elle me comble de ses faveurs. En 1865, je recevais d'elle une première médaille d'or pour un ouvrage inachevé, puisqu'il me reste à donner encore l'inventaire des œuvres d'art que renferment les monuments civils de notre cité. C'était donc ma bonne intention que vous encouragiez si généreusement et non l'ensemble de mon travail. Vous m'avez tenu grand compte d'avoir signalé les ouvrages de peinture et de sculpture perdus dans l'ombre des églises et des chapelles bordelaises et vous avez cru devoir, suivant l'expression de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, sanctionner « *l'opportunité d'une entreprise aussi utile, et, dans le sens le plus exact du mot, aussi essentiellement nationale.* »

» Loin de moi la pensée de tirer vanité de mon initiative en cette circonstance, mais ce n'est pas vous, Messieurs, qui

Digitized by Google

me blâmerez si je constate qu'en province peuvent naître parfois de bons mouvements sans impulsion gouvernementale, puisque, dix ans après l'apparition de ma *Description des œuvres d'art,* M. le Ministre de l'Instruction publique, prescrivait la publication d'un « inventaire général des richesses d'art de la France. »

» En 1867 mourait à Paris l'un de nos grands peintres français, Jacques-Raymond Brascassat, membre de l'Institut, né dans une pauvre échoppe d'un faubourg de Bordeaux, le 30 août 1804.

» J'avais eu la bonne fortune de le connaître particulièrement, d'avoir des rapports avec ses amis les plus intimes, ceux de son tout jeune âge et ceux de ses vieux jours; il m'incombait donc, dans une certaine mesure, d'essayer de répondre à la question que l'Académie de Bordeaux mit au concours en 1869 : *La vie et l'œuvre de Brascassat.*

» Ce livre que j'entrepris de tout cœur, que je fis, pour ainsi dire, sous l'influence des souvenirs écrits de l'artiste; en recherchant les traces de son passage dans les vallons de la Dourbir, au milieu des montagnes de l'Aveyron; en recueillant des notes sur les excursions et les voyages de Brascassat dans les campagnes de notre chère Gironde, de la Bretagne et de l'Italie, où j'ai passé, moi-même, les plus belles et les dernières heures de ma jeunesse; ce livre, dis-je, où pour me faire pardonner les défectuosités de la forme, je m'efforçai de reproduire le caractère dominant de mon héros : la *conscience,* ce livre me valut de votre part une deuxième médaille d'or.

» Depuis, toutes les fois que je vous ai fait un hommage, une communication; que des succès inespérés me sont arrivés, j'ai toujours reçu de l'Académie des paroles pleines de bienveillance, doublant ainsi le prix des choses qui m'advenaient.

» Tant de bonheur devait me rendre téméraire, et voilà pourquoi, désirant me rattacher plus intimement à votre compagnie, alors que j'habitais la Vendée, j'ai sollicité le titre de membre correspondant que vous m'avez gracieusement accordé.

» Le temps a marché et l'année 1880 a été pour moi une

Digitized by Google

année heureuse puisqu'il m'a été donné de voir la participation si large prise par plusieurs d'entre vous à la célébration du centenaire de la « salle de spectacle de Bordeaux » et à l'érection de la statue de l'homme de génie qui a si somptueusement embelli notre ville. Aux pieds de cette statue, due à l'initiative des architectes bordelais, j'ai pu déposer le résultat de vingt années de recherches et d'études sur l'immortel artiste Victor Louis! Il y a peu de jours vous me récompensiez largement de mes peines.

» Mais je ne me dissimule pas, Messieurs, que ce n'est point le mérite littéraire qui a pu recommander mes ouvrages à l'Académie ; ils doivent tout à la bonne chance que j'ai eue de traiter des sujets heureux, en y mettant une certaine dose de patience. Si je me suis permis d'aspirer à l'honneur d'être des vôtres, c'est parce que j'ai lu quelque part que l'on tolérait à certains chroniqueurs le mauvais style et qu'on n'exigeait d'eux que l'exactitude des faits inventoriés.

» Vous me pardonnerez aussi de ne pas m'être fait une place brillante dans les rangs des artistes militants de notre ville et d'être resté simplement l'historiographe de quelques maîtres de l'art. C'est seulement à ce titre que je viens occuper un fauteuil vacant, non par suite de deuil, ce dont je me félicite, mais en raison du départ de M. de Saint-Vidal, l'habile statuaire, qui s'est déjà fait remarquer au dernier salon de Paris et que je ne puis prétendre remplacer au milieu de vous.

» Enfin, comme si tous les bonheurs m'étaient réservés, il m'arrive qu'à l'honneur d'être appelé parmi tant d'hommes distingués dans les sciences, les lettres et les arts, vient se joindre cette circonstance, si sensible à mon cœur, d'avoir pour introducteur à l'Académie de Bordeaux, le petit-fils de l'ami et collaborateur de l'illustre architecte Louis! »

M. le Président lui répond en ces termes :

« Monsieur et cher Confrère,

» En vous accueillant avec l'empressement le plus sympathique, l'Académie a voulu témoigner, dans la plus ample

Digitized by Google

limite de son pouvoir, de tout l'intérêt qu'elle porte, de tout le prix qu'elle attache aux études patientes et aux recherches utiles qui ont pour but, en nous faisant connaître les artistes du passé, de préparer ceux de l'avenir.

» A toutes les époques, des esprits distingués se sont attachés à ce labeur et ils en ont été récompensés par l'estime de leurs contemporains et de leurs successeurs.

» Sans parler de Lugues, de Montfaucon, de Winkelman, d'Adolphe Lauce et de tant d'autres, nous avons tous plus près de notre souvenir, les travaux de Venuti, de Lopès, de Jouannet, de Léonce de Lamothe et ces nombreuses publications locales où sont rappelés, en une sorte d'inventaire morcelé, les objets d'art et les artistes dont notre région peut se montrer fière, à bon droit.

» Vous avez apporté à ce genre de travaux une large assise et vous nous en promettez d'autres : l'Académie retient votre promesse et vous en remercie.

» Laissez-moi vous dire, Monsieur et cher Confrère, que vous avez fait plus et mieux que la plupart de vos devanciers. Au lieu de vous borner à la stricte biographie de vos héros, vous l'avez heureusement accompagnée de documents nombreux, intéressants et souvent inconnus, qui permettront à ceux qui liront la vie de Brascassat ou celle de Louis, de vivre avec eux, dans leur temps, dans leur milieu ; faisant ainsi pleine connaissance avec des mœurs si différentes déjà des nôtres et qui, bien proches de nous encore, nous sont pourtant, avouons-le, bien mal connues.

» Si la Compagnie est heureuse de pouvoir dire qu'elle n'a laissé passer, sans lui rendre justice, aucun de vos travaux, elle est quelque peu fière de penser qu'elle a eu pour associé, dans cet hommage, le plus haut des corps savants de France. Au moment où elle délibérait sur l'octroi de la médaille d'or que vous venez de recevoir pour votre biographie de Louis, l'Institut vous acccordait la moitié du prix Bordin, et peu de temps après, vous conférait le titre si rare et si honorable de son correspondant.

» Nous avons pris notre part de ce double honneur ; car vous nous appartenez depuis longues années et vos succès devenaient ainsi presque les nôtres.

Digitized by Google

» Correspondant de l'Académie, alors que vous habitiez loin de Bordeaux, vous lui avez toujours fait part de vos travaux : aussi elle vous connaissait et vous appréciait si bien, que le jour où vous êtes venu lui demander un fauteuil de membre résidant, il lui a semblé que c'était déjà chose convenue et que vous réclamiez un droit bien plus que vous ne sollicitiez une faveur.

» Mais avant toute chose, elle tenait à vous remettre, en séance publique, la médaille d'or qu'elle destinait à témoigner du prix qu'elle attachait à votre livre sur Victor Louis, et c'est pour cela qu'elle vous a quelque peu fait attendre : vous ne lui en voudrez pas.

» Pour moi qui suis chargé de vous accueillir en son nom, laissez-moi vous assurer que nul devoir ne pouvait m'être plus doux à accomplir.

» Nos relations anciennes et amicales, nos goûts semblables, nos études communes, notre égale admiration pour les mêmes génies, avaient dès longtemps créé entre nous des liens d'affection et d'estime que le temps ni l'éloignement n'ont relâchés ; enfin, vous avez, pour ainsi dire, *payé ma dette ;* permettez-moi de rappeler comment.

» Il y a peu d'années, offrant à l'Académie divers documents relatifs à Louis, j'exprimais mon regret de ne pouvoir, dans un volume digne de lui, rendre un suffisant hommage à ce grand artiste, en mémoire de tout ce qu'il avait fait pour mon grand-père et pour mon grand-oncle. Cette œuvre, qui décourageait ma bonne volonté, vous l'avez brillamment accomplie. Personne ne vous en sait plus de gré que moi. Et grande est ma joie de pouvoir vous inviter aujourd'hui à venir prendre place, auprès de moi, dans ce fauteuil académique que vous avez si vaillamment gagné et que vous occuperez si dignement. »

M. le Président invite, selon l'usage, M. Marionneau à prendre place au bureau.

M. Rayet offre à l'Académie un opuscule : *Observations pluviométriques de juin 1881 à juin 1882.*

Digitized by Google

M. Dezeimeris fait hommage d'une brochure de M. Tamizey de Larroque : *Entrée du Roy Charles IX à Bordeaux*. — Des remerciements seront adressés.

M. Dezeimeris lit un travail faisant partie des *Observations sur divers auteurs*, dont plusieurs séries ont déjà été insérées dans les *Actes de l'Académie*. Cette dissertation a pour objet la discussion de diverses interprétations du texte de Virgile, et la recherche du sens véritable de plusieurs passages des *Géorgiques*.

M. Brives-Cazes continue la lecture, commencée au cours de deux précédentes séances, de son étude : *La police des livres en Guyenne (1713-1785)*.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description des Machines et Procédés par brevets d'invention, t. XXIII, 1re et 2e parties, nouvelle série.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, classe des Lettres, vol. XX ; classe des Sciences, vol. XXV, et table des matières.

Répertoire des Travaux historiques. Ministère de l'instruction publique, 1882, n° 3.

Le Cultivateur agenais, 19e année, nos 2, 3, 4.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, 1882, n° 5.

Recueil des Publications de la Société havraise d'études diverses, 46e année, 1879.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, juin, juillet, août 1882.

Journal and Proceeding of the royal Society of trew-seveth wales, vol. XIV, 1880.

Commission géologique et d'Histoire naturelle du Canada. Rapport des opérations de 1879-80 (traduction), avec 4 cartes.

Journal mensuel des Travaux de l'Académie nationale agri-

Digitized by Google

cole, manufacturière et commerciale de la Société française de Statistique.

Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube. Arsène Thévenot.

Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille, t. IV, V de la 8e série, 3e partie.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 53e année, t. XXIII de la 3e série, 1882.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, t. XLII, année 1882, nos 4, 5.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, juillet, août 1882, nos 7 et 8.

Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 1re année, no 8.

Étaient présents :

MM. Hipp. Minier, Charles Durand, V.-L. Bordenave, Leo Drouyn, de Castelnau-d'Essenault, Th. Froment, V. Raulin, G. Brunet, Dr L. Micé, Paul Dupuy, Combes, L.-A. Auguin, Gouget, H. Brochon, Louis Boué, R. Dezeimeris, Rayet, E. Royer, Brives-Cazes, Lacolonge, E. Gaussens, L. Fargues

---

SÉANCE DU 4 JANVIER 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle que M. Oré vient d'être cruellement frappé par la perte de sa fille, Madame Courtin. Il s'est fait l'interprète de tous en écrivant à M. Oré pour lui donner une nouvelle preuve de sympathie et lui témoigner la part que ses collègues ont prise à son deuil. — L'Académie est unanime à s'associer aux regrets exprimés.

M. le Président ajoute qu'il a écrit également à MM. les

Digitized by Google

Vicaires généraux, pour traduire les sentiments de la Compagnie, à l'occasion du décès de S. E. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, membre honoraire de l'Académie.

M. le Président communique deux décisions prises par le Conseil au sujet de l'échange à faire de nos publications avec la Société du Mans, et du complément de l'envoi des *Actes* à M. de Lespinasse, président honoraire à la Cour d'appel de Pau.

M. Combes donne lecture d'un très curieux *Mémoire sur la conversion d'Henri IV et sur deux lettres inédites d'Elisabeth d'Angleterre.*

Il s'agit de deux lettres françaises qu'il a trouvées dans les archives de Genève, et qui attestent les efforts tentés par la reine d'Angleterre en vue d'empêcher Henri IV de se convertir, efforts qui échouèrent devant la résolution du roi de France. — Renvoi au Conseil pour l'insertion dans les *Actes de l'Académie.*

M. Dezeimeris reprend la lecture de son travail : *Observations sur divers auteurs.* Il continue à discuter différentes interprétations du texte de Virgile, et à rechercher le sens véritable de plusieurs passages des *Géorgiques.*

M. Brives-Cazes termine la lecture de son étude sur *la Police des livres en Guyenne (1713-1785).*

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société protectrice des Animaux, mai, juin, août, septembre, octobre 1882.

Digitized by Google

Association française pour l'avancement des Sciences. Alger, 1881.

Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, 3e série, 2 vol., 1881.

Journal of the Asiatic Society of the Bengal, vol. LIX, part. 2, n° 1, 1882.

Australie. La Nouvelle-Galles-du-Sud en 1881.

Association française pour l'avancement des Sciences, 128 à 131.

Proceedings of the Royal Society, vol. XXXII, nos 214, 215; vol, XXXIII, nos 216, 217, 218, 219; vol. XXXIV, n° 219.

Atti dell' Academia Gioenia di Scienze natural. in Catania.

Romania. Recueil trimestriel, avril-juillet.

Smith. Institut. Bureau (of) Ethnologi.

Revue Scientifique du ministère de l'Instruction publique.

Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune.

Annales de la Société Malacologique de Belgique, t. XIV et XVI.

Société royale Malacolog. de Belgique.

Société de Secours des Amis des Sciences. Paris.

Bulletin de la Société arriégeoise des Sciences.

Note sur les Levées géologiques de MM. Van Ertbon et Cogels.

Extraits des Travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

Guérison de la Rage. Mémoire par P.-J. Dartigues.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.

L'Investigateur, journal de la Société des Études historiques. Paris.

Le Bon Cultivateur, journal agronomique. Comice agricole de Nancy.

Revue Savoisienne. Société Florimontane d'Annecy.

Étaient présents :

MM. Charles Durand, V.-L. Bordenave, de Castelnau-d'Essenault, V. Raulin, de Lacolonge, Paul Dupuy, Brives-Cazes, Gaussens, Leo Drouyn, Charles Marionneau, Combes, R. Dezeimeris, Louis Boué, de Treverret, L. de Coëffard, A. Loquin, Th. Froment.

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 JANVIER 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général fait hommage à l'Académie, au nom de M. Paul Dupuy, d'une brochure intitulée : *De la Démocratie en France;* et, au nom de M. Fargue, d'une *Etude sur la largeur du lit mitoyen de la Garonne.* — Des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Boué offre à l'Académie, de la part de M. Bourgoint-Lagrange, conseiller de préfecture à La Rochelle, ancien avocat au barreau de Bordeaux, trois exemplaires d'un volume : *Le livre des jeunes gens.* — Des remerciements seront également adressés à l'auteur.

M. de Lacolonge a été chargé, par M. Couraud, d'exprimer à l'Académie le regret qu'il éprouve d'être retenu loin de ses séances par les soins que réclame l'état de santé de sa mère.

M. de Castelnau lit un rapport sur un ouvrage de M. Ambroise Tardieu : *La ville gallo-romaine de Beauclair.* Bien que les fouilles de la dite ville n'aient pas entraîné, pour l'archéologie, des résultats aussi précieux que les fouilles faites dans d'autres localités, on ne saurait contester le mérite relatif des recherches de M. Tardieu. Ses efforts sont dignes d'encouragements. M. le Rapporteur estime que des remerciements devront lui être adressés.

En ce qui concerne le titre de membre correspondant sollicité par cet auteur, M. de Castelnau est d'avis que la

Digitized by Google

Commission n'a pas à juger une question qui devrait être soumise au Conseil; mais il croit pouvoir donner son appréciation personnelle en déclarant que le nombre des membres correspondants est peut-être excessif. Cette raison suffit pour faire écarter la demande de M. Ambroise Tardieu.

L'Académie, invitée à se prononcer, vote dans ce sens après quelques observations de MM. Dezeimeris et Labraque-Bordenave.

M. de Lacolonge donne lecture d'un travail : *Souvenirs de l'Exposition*. Il constate le succès de l'œuvre entreprise à Bordeaux, en 1882, par la Société Philomathique; puis, se livre à l'examen des principales machines soumises au jury, en décrit le fonctionnement, et en apprécie la plus ou moins grande utilité. — Renvoi au Conseil pour insertion dans les *Actes*.

M. Froment présente quelques objections au sujet du sens donné, au cours de la dernière séance, par M. Dezeimeris, à certains passages des *Géorgiques*.

M. Dezeimeris remercie M. Froment de ses observations dont il reconnait la justesse, se félicitant d'avoir provoqué des interprétations qui diffèrent de celles adoptées par les traducteurs et qui semblent plus conformes à la pensée de Virgile.

M. Dezeimeris lit ensuite quelques notes qui complètent l'étude dont il a précédemment donné communication à l'Académie.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest.
Journal de Médecine de Bordeaux.

Digitized by Google

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, Lettres et Arts.

Le Bon Cultivateur, recueil agronomique. Comice de Nancy.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Le Monde inconnu, journal des nouveaux voyages.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture.

Catalogue spécial des livres relat. ou imprimés à Bordeaux.

Journal mensuel des Travaux de l'Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale. Aymar Bression.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro.

Le Cultivateur agenais, revue populaire d'agriculture.

Le Moniteur des employés des Chemins de fer.

Revue des Travaux scientifiques, 1881, nos 7 et 8. Ministère de l'instruction publique.

Archives des Missions scientifiques et littéraires. Ministère de l'instruction publique.

Bulletin de la Société académique de Brest, août 1880, 6 décembre 1882.

Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier, Sciences, etc., t. XVI

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1882, vol. XXXVI.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy, 1872, t. XII, 13, 14, 75; 1876-1877, t. XXIII.

Bulletin de la Société des Amis de la nature. Rouen, 1881, 16e année; 1882, 17e année.

Rapport au Ministère de l'instruction publique sur les Archives nationales. Alfred Maury, 1876-77.

La Ville gallo-romaine de Beauclair (Puy-de-Dôme), par Ambroise Tardieu.

Cultivateur agenais.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Le Bon Cultivateur. Comice de Nancy.

Journal de Médecine de Bordeaux, 29 octob., 5 nov., 19 nov. et 26 nov. 1882.

Revue Savoisienne. Société Flormont d'Annecy.

Le Monde inconnu, journal des nouveaux voyages.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, no 7.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.

Digitized by Google

Société d'Agriculture de Douai. Bulletin agricole.

Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges.

Smith Sanson Mescallancous, Collections. Washingt. Institution.

Journal des Savants, août 1882, 2 vol. pareils; sept. 1882, 2 vol. pareils.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique.

Rapport du Ministre de l'Instruction publique sur les Archives nationales, par Alfred Maury, 1874-75.

Journal des Savants, octob. et nov. 1882 (octob. : Gaston Boissier; nov. : J. Bertrand).

Description des Machines et procédés pour lesquels ont été pris des brevets d'inventions, 1re et 2e parties, 1877.

Regia Accademia Rafaello. Urbino, 30 août 1877.

Musée Guimet. Lyon, sept. 1882.

Journal de Micrographie, 6e année, 1882.

Théorie de la fermentation, au point de vue de la vinification, 1882. Choucé-Leroy, Clermont-les-Fermes (Aisne).

Mémoires de l'Académie des Sciences et Arts de Caen, 1882.

Étude sur l'Assistance hospitalière de la ville de Bordeaux, 2e série, par le Dr Levieux.

Bulletin du Comité n° 2 des Travaux historiques, 1882. Ministère de l'instruction publique.

Mémoires de l'Académie des Sciences et Arts de Dijon, 3e série, t. VIII, 1881-82.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, table des matières des 56 premiers volumes, 1829-81.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, 1882, n° 4; 1882, n° 1.

L'Art dans le Midi. Célébrités marseillaises, 1881, t. I et II.

Annales de la Peinture. Discours et fragments, 2e édition, par Rocel.

L'Art dans le Midi. Des origines et du mouvement artistique jusqu'au XIXe siècle, par Rocel.

Annales de la Société académique de Nantes, 6e série, vol. III.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, sept. 1882, n° 9.

Enseignement secondaire des jeunes filles. Direct., Camille Sée, nov. 1882, n° 6.

Répertoire des Travaux historiques, 1882, n° 4. Ministère de l'instruction publique.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, 2e série, octobre 1831, n° 135. Ministère de l'instruction publique.

Digitized by Google

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 1re année, 30 nov., nº 11.

Journal mensuel des Travaux de l'Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale. Aymar Bression, 52e année, nov. 1882.

Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France, 1881, t. XLI.

Gazette hebdomadaire des Sciences médicales de Bordeaux, 3e année, 10 déc. 1882.

Journal de Médecine de Bordeaux et Gazette Médicale réunis, 12e année, 3 et 10 déc. 1882.

Le Monde inconnu, journal des nouveaux voyages, 2e année, 3 déc. 1882.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 6e année, 1882.

Almanach du Cultivateur agenais, 19e année, 1er déc. 1882.

Revue Savoisienne. Revue Florimontone d'Annecy, 23e année, 30 juillet et 31 août 1882.

Le Bien et la Loi morale. Éthique et Théologie. Clémence Royer.

Les Contes, en vers, d'Andrieux, suivis de lettres inédites, par Ristehuber, 1881.

Origine des villes de Ribérac, Mussidan, par Angel Fayolle, année 1881.

Sur les Écrits scientifiques de Montesquieu, par Désiré André, extrait du *Correspondant,* 1880.

La Question des serfs et des autres classes agricoles sous les premiers Capétiens. Combes.

Deux Découvertes historiques. (Histoire de Clovis III, nouveau roi de France, de 672 à 678.)

Translation du corps de saint Benoist en France, par M. Ch. Grellet-Balguerie, 1882.

L'Épigraphe juridique, par M. Arn. Couraud, doyen de la Faculté de droit de Bordeaux, 1878.

Éloge d'Aurélien de Sèze, par M. Brazier, avocat à la Cour d'appel, 1881-82.

Louis Machon, apologiste de Machiavel et de Richelieu, par R. Céleste.

Des Conditions du maintien des Familles dans les rangs élevés de la société, par le Dr Micé.

La Cour de France, à Agen (1564-1565). Habasque.

Études sur les Médailles contorniates, par Charles Robert.

Vire, berceau de la famille Pithou, par Georges Le Gorgeu, docteur en droit.

Digitized by Google

Entrée du roi Charles IX à Bordeaux, par Tamizey de Larroque.

Notice sur trois Bronzes antiques, trouvés à Bordeaux, par Maxime Collignon.

Histoire de Cognac, Jarnac, Segonzac, par l'abbé Cousin, curé de Merpins.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, R. Dezeimeris, de Castelnau, L.-A. Auguin, de Lacolonge, Leo Drouyn, Saugeon, Hipp. Minier, V. Raulin, L. Boué, Ch. Marionneau, E. Royer, L. de Coëffard, E. Izoard, Fargues, Brives-Cazes, Th. Froment.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Académie décide, après diverses observations présentées par MM. Froment, Leo Drouyn et Labraque-Bordenave, que, lorsqu'une Commission sera chargée d'un travail, M. le Secrétaire général devra en aviser personnellement chaque membre de cette Commission.

M. le Président a reçu de M. J.-B. Brune une *Méthode abrégée pour obtenir l'intérêt et l'escompte à tous les taux.* — Cet opuscule est confié à l'examen de M. Brunet.

M. le Président offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Camille de Mensignac, une brochure intitulée : *Emplacement de la ville romaine de Bordeaux.* — Un rapport sera fait sur cet ouvrage par M. Dezeimeris.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. de Lacolonge qui s'excuse de ne pouvoir pas assister

Digitized by Google

à la séance. — Il signale à l'Académie le *Catalogue des collections du Conservatoire national des Arts et Métiers.* Il lui signale également le tome IX des publications de la *Société des Bibliophiles de Guyenne : Voyage du duc de Richelieu de Bordeaux à Bayonne,* 1759, par Raymond Céleste. — M. Hippolyte Minier est désigné pour apprécier cet ouvrage.

M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux a envoyé le Compte-rendu de la *Rentrée solennelle des Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et de Pharmacie, des Sciences et des Lettres.* — Des remerciements seront transmis.

M. le Président donne communication de deux lettres qui lui ont été adressées par M. le Préfet de la Gironde et Mme de Luppé au sujet des legs Lagrange, et rappelle les diverses phases de cette affaire. M. le Préfet demande à l'Académie de prendre une délibération explicite.

M. le Président lit un projet de délibération conçu en ces termes :

« L'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux ;

» Après avoir expérimenté les inconvénients que présentent pour sa paix intérieure les termes dans lesquels sont conçues les dispositions testamentaires de M. le marquis de Lagrange et de Fourille, relativement au programme du prix de *mille francs* fondé par lui au nom de Mme la marquise de Lagrange et de Fourille, née de Caumont La Force ;

» Considérant que ces termes constituent un inconvénient réel pour la Compagnie, où il est certain qu'ils engendreraient des divisions et des désunions fâcheuses ;

» Regrettant de se trouver ainsi contrainte de renoncer à remplir, en ce point, les intentions de M. de Lagrange ;

» Enregistrant avec la plus vive reconnaissance les lettres en date des 7 juin 1882 et 27 janvier 1883, par lesquelles

Digitized by Google

Mme la comtesse de Luppé, au nom et en qualité de mère et de tutrice de M. Pierre-Louis-François de Luppé, légataire universel de M. le marquis de Lagrange, son grand-oncle, déclare consentir à la division des deux parties du legs et à la délivrance par l'Académie du prix de linguistique et de numismatique ;

» Après avoir pris nouvelle connaissance des diverses discussions qui ont eu lieu dans les séances des 4 mai, 15 et 19 juin 1882 ;

» Après avoir entendu les explications renouvelées par ceux de ses membres qui avaient reçu mission d'examiner cette affaire ;

» DÉLIBÈRE :

» 1° Est confirmée la demande adressée à M. le Préfet de la Gironde, le 24 janvier 1883, par le Président de l'Académie, en ce que cette demande a pour objet que M. le Préfet veuille bien solliciter du Gouvernement l'autorisation, pour la Compagnie, de renoncer à la première partie des libéralités testamentaires de M. le marquis de Lagrange et de Fourille ;

» 2° La seconde partie du legs est conservée, conformément aux intentions itérativement manifestées par Mme la comtesse de Luppé et acceptées par la Compagnie ;

» En conséquence, il sera décerné chaque année, en séance publique, sous le nom de *Prix de M. le marquis de Lagrange*, un prix de 600 fr., alternativement à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue gasconne, dans ses phrases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces méridionales, ou bien, enfin, à un travail d'archéologie ;

» 3° L'Académie renouvelle à Mme de Luppé l'expression de sa gratitude pour la résolution généreuse par laquelle elle met la Compagnie en mesure de remplir, dans la limite du possible, les intentions de M. de Lagrange ;

» 4° Le fascicule des comptes-rendus dans lequel sont renfermés les documents relatifs à cette affaire sera transmis à M. le Préfet de la Gironde, pour être joint au dossier, avec des copies de la présente délibération et des lettres de Mme la comtesse de Luppé. »

Digitized by Google

Après quelques observations émises par divers membres, ce projet est adopté.

Il est décidé que M. le Président répondra à Mme de Luppé en la remerciant d'avoir autorisé l'Académie à consacrer à un travail d'archéologie, quand il y aurait lieu, le prix destiné à la linguistique et à la numismatique.

M. Auguin donne lecture d'une *Étude sur l'envoi des Pensionnaires de la ville de Bordeaux*. Il apprécie l'œuvre de six jeunes peintres de mérite, et leur donne des conseils au sujet de leur art.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Encyclopédie d'Architecture, par M. Collignon, 1882.

J.-A. Normand, Augustin Normand et Frédéric Sauvage, 1882.

Sur les Écrits scientifiques de Montesquieu. Extrait du *Correspondant,* 1882.

Joseph Carrère, chanoine d'Agen, précepteur du comte de Lacépède, par Jules Serret, 1882.

Nouvelles observations sur les noms des deux premiers Gordiens. Extrait de la *Revue Archéologique,* janv. 1881.

L'Entrevue de Bayonne de 1565, et la question de la Saint-Barthélemy, par M. F. Combes, 1882.

Annales de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro. Bonnet, Description de l'Observatoire, 1882.

Association française pour l'avancement des Sciences. Informations et documents, n° 34, 1882.

Le Monde inconnu, journal des nouveaux voyages, nos 58, 59, 60, 61, 63, 64, 2e année, 1882.

Revue industrielle. H.-J. Josse, directeur, 1883, 14e année.

Le Bon Cultivateur. Recueil agronomique de Nancy, 62e année.

Théorie de la composition et décomposition, conservation des substances végétales, par Chavé-Leroy, de la Société des Sciences, et de Volny, en Italie.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, n° 8, année 1882.

Digitized by Google

Journal de Médecine de Bordeaux, Bordeaux Médical e Gazette Médicale réunis, 12e année, nos 20 et 24.

Revue des Sociétés savantes des départements, sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, 7e série, t. VI.

Nuova Antologia, Revista di Scienze, Lettere et Arti, anno 17, 2e série, vol. XXXVI, 1882. Roma.

Department of Mines, Sydney, Mineral prodcuto, of veu South wales. Sydney, 1882.

Inoculations préventives dans les Maladies virulentes, par le Dr Henri Masse, 1883.

Bulletin de la Société protectrice des Animaux, nov. 1882.

Société de secours des Amis des Sciences. Compte-rendu du 20 avril 1882.

Société des Sciences médicales de Gannat. Compte-rendu, 36e année.

Journal Thérapeutique de Gubler, 1882, 9e année.

Paris Médical, journal de médecine. P.-E. Bouchux.

Bulletin de Pharmacie de Lyon, 4e année, 1882, n° 21.

Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie.

Association française de l'avancement des Sciences, n° 31.

Le Monde inconnu, journal des nouveaux voyages, n° 65.

École spéciale d'Architecture, fondée en 1865, par décret du 11 juin.

Journal des Savants, déc. 1882. Paris, Imprimerie nationale.

Report of the Superintendent u. s. coast and geodetu Survey showing the Progress sf the work Durnig the fiscal year and ing with, june 1879. *Washing, governement printing office,* 1881.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal by the honorary secretorias, nos 7 et 8, july et ugast 1882. Calcutta.

Le Cultivateur agenais, 19e année, nos 3 et 7.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, n° 12, 31 déc. 1882.

Journal de Médecine de Bordeaux, n° 22, 31 déc. 1882, et 7 janv. 1883.

Journal des Travaux de l'Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale, par Gaston-Aymar Bression.

Société Zoologique de France. De la nomenclature des êtres organisés, 1881; 13 janv. 1883.

Bulletin de la Société Philomathique de Paris, fondée en 1788; 7e série, t. III, n° 3, 1878-79.

Société d'Apiculture de la Gironde, 7e année, n° 1, 1883.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux. Revue bi-mensuelle, 4e année, n° 5, déc. 1882, 2 volumes.

Digitized by Google

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris (loi de 1844), t. XXV, nouv. série.

Annual Report, of the department, of Mines new South Wales for the year 1881. Sydney, 1882.

Atti della R. Academia dei linceianno, 1882, 83e série terza, transunti vol. VII, 1er fascicolo.

Journal de Médecine de Bordeaux, Bordeaux Médical et Gazette Médicale réunis, no 24, 12e année.

L'Investigateur, journal de la Société des Études historiques, nov.-déc. 1882, 48e année.

Revue Savoisienne, journal publié par la société Florimentane d'Annecy, nos 10 et 11, 23e année.

Le Monde pittoresque, 3e année, 2e série, nos 2 et 3, 1883.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, no 3, année 1882. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Revue des Travaux scientifiques, t. II, no 10, publiés en 1881. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. XX (28e tome de la collection).

Bulletin de la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. Exercice 1881-82.

Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, par Maurice Vernes, 3e année, t. VI, no 4, juil.-août; t. VI, no 5, sept.-octobre.

La France Médicale, 30e année, nos 9 et 10, t. I, 23 janvier 1883.

Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique, année 1882, 3e série, t. XVI, no 2.

Schmeizerische Bienen, Zeitung, Organe der fdjmeizeris djen veccine, no 1, ann. januar 1883.

Programme de la Société Batne de Philosophie expérimentale de Rotterdam.

Bulletin de la Société de Borda. Dax, 7e année, 1882, 4e trim.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, 2e série, t. V, janv. 1883, no 147.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, Combes, V.-L. Bordenave, Azam, Saugeon, Auguin, L. de Coëffard, Leo Drouyn, Th. Froment, L. Boué, Lespiault, Raulin, Dezeimeris, Brives-Cazes, Abria, de Verneilh, Ch. Marionneau, E. Gaussens, A. Loquin.

Digitized by Google

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre par laquelle M. Brunet s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

L'honorable membre signale divers ouvrages ou documents reçus.

M. Petit-Lafitte a fait hommage à l'Académie d'un opuscule dont il est l'auteur : *Le Vignoble Bordelais en 1882*. — Des remerciements lui seront adressés.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a donné avis que la 21e réunion des Sociétés savantes aura lieu, à la Sorbonne, au mois de mars 1883. Il demande les noms des délégués de l'Académie, et fait connaître qu'ils auront droit à une réduction de 50 0/0 sur le prix des places, accordée par les Compagnies de chemins de fer. A cette communication est joint le programme du Congrès de la Sorbonne en 1883. — Des remerciements seront transmis avec les noms des délégués, s'il y a lieu.

M. le Préfet a envoyé un exemplaire du Catalogue des brevets d'invention pris en 1882. — Il lui en sera accusé réception.

M. Alfred Lacoûte a présenté deux poésies destinées au concours de 1883. — Elles seront remises à la Commission de poésie.

Digitized by Google

M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, a adressé un manuscrit intitulé : *Biographie et Bibliographie bordelaises*. L'auteur de ce manuscrit a adressé en même temps une brochure dont il n'est que l'éditeur : *Les Odes d'Horace,* traduites en vers français, par M. F. Bardi de Fourtou, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bordeaux. — Des remerciements lui seront transmis.

M. de Pontaumont a fait hommage à l'Académie d'une petite brochure : *Marguerite de Ravalet et Soirées cherbourgeoises*. — Des remerciements lui seront aussi transmis.

M. Fargue expose les travaux projetés pour l'amélioration du port de Bordeaux. A l'aide d'une carte, représentant le cours de notre fleuve, il indique les divers points auxquels sont relatives ses explications. Cet exposé n'étant pas terminé, la suite est renvoyée à la séance prochaine.

M. de Tréverret lit une étude littéraire : *Don Carlos, fils de Philippe II, dans les œuvres de Saint-Réal, d'Otway, d'Alfieri, de Schiller et de Núnez de Arce.* Il recherche quel caractère et quelles aventures un auteur romanesque et quatre poètes lui ont successivement attribués. M. de Tréverret ne lit que la partie de son travail consacrée à Saint-Réal et à Otway. La suite est renvoyée à la séance prochaine.

M. Loquin donne communication de plusieurs passages de la préface d'un ouvrage intitulé : *Algèbre de l'Harmonie.* Son système, différent de tous les systèmes connus, est moins destiné aux musiciens purement praticiens qu'aux musiciens d'élite, qui ne redoutent ni les généralités scientifiques, ni les procédés d'analyse. — L'Académie

Digitized by Google

désirant que cet ouvrage fasse partie des *Actes* de l'Académie, la question est renvoyée au Conseil.

M. de Lacolonge, rappelant que M. Oré vient d'être victime d'un accident de voiture assez grave, espère que les membres de l'Académie ne manqueront pas de donner une marque de sympathie à leur collègue dans cette circonstance.

M. le Président répond que ce désir a déjà reçu satisfaction.

M. Brochon, qui s'est plusieurs fois rendu auprès de M. Oré, donne des explications précises sur la nature de l'accident, et n'hésite pas à penser qu'il n'aura pas de suite sérieuse.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Journal d'Hygiène climatologique, par le Dr de Pietra-Santa, 9e année, vol. VIII, n° 331, 25 janv. 1883.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, nouvelle série, 1880-81.

Tillacgtil aarbger for nordisk oldkinghed oghistorie. Aarcang, 1879-80.

Descriptions of new Indian lepidopterons insects heterocera continued, by Frederic Moore. Calcutta, 1822.

Proceedings of the American Academie of Arts and Sciences, new séries, vol. IX; wole série, vol. XVII; from june 1881, to june 1882. Boston, 1882.

Proceedings of the American association for the, Advancement of Science. Concinati (Ohio), August 1881.

Proceedings of the American philosophical Society Heldat. Philadelphie, vol. XX, 1881, n° 110; vol. XX, january to june 1882, n° 3.

Proceedings of the Boston, Society of natural History, vol. XXI, part 1, may 1880, déc. 1880; vol. XXI, part 2, déc. 1880, oct. 1881; vol. XXI, part 3 oct. 1881, january 1882; part 4, vol. XX, january 1880, april 1880. Poston.

Digitized by Google

Mémoires of the Boston, Society of natural history, vol. III, nov. 4, by Samuel. F. Clarke, B.; vol. III, nov. 5, by Samuel, 11. Scudderl, B.

Rentrée solennelle des Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et de Pharmacie, des Sciences et des Lettres, 23 novembre 1882. — Université de France. Académie de Bordeaux.

New South Wales in 1881. Being abrief statisticaland descriptive, account the Colony, etc. Compiled and iditey by Thomas, esquire, second issue 1882.

The Minerals of new South Wales, by Archibald Liversidge, F. R. S.; seconde édition.

Journal and Proceedings of the royal Society of new South Wales 1831; incomparated 1881, vol. XV, 1882.

Annual Report of the Comptrollen of the Currency, of the United states, 5 déc. 1881.

Annual Report of the Board of regents of the Smithsonian Institution, 1878. Washington, 1364-1879.

Annual Report of the Commission of Agriculture, for the year 1880. Washington, 1881.

Société des Bibliophiles de Guienne. Mélanges, t. III, 1er fasc., par Raymond Céleste.

Conservatoire des Arts et Métiers. Catalogue des collections publiées avec l'autorisation de M. le Ministre du commerce, par le Directeur de l'établissement, 7e édit., 1882.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 7e année, nº 2, 1883.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du département de la Charente. Bulletin de janv. 1882.

Description des Machines et Procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris (loi 1844), 22 fév. 1883.

Mémoires de la Société académique des Sciences, Arts, etc. Saint-Quentin, 4e série, t. IV, juil. 1881.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, 1881.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, nov.-déc. 1881.

Revue Historique et Archéologique du Maine, t. II, 1re, 2e, 3e livraisons, 1882, deux séries.

Journal mensuel des Travaux de l'Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale, 53e année, janv. 1883.

Journal des Savants, janvier 1883.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, nº 11, nov. 1882.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 1882-83, 3 séries.

Digitized by Google

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, n° 1, janv. 1883.

Journal de Médecine de Bordeaux, Bordeaux Médical et Gazette Médicale réunis, 12e année, nos 25, 26, 27, 28, 29.

Le Monde pittoresque, 3e année, 2e série, n° 4; dim. 28 janvier 1883.

Courrier de Lyon, 21e année, n° 1103, 4 février.

Le Bon Cultivateur, 63e année, ne 2, 20 janv. 1883; n° 3, 3 fév. 1883.

Viscontie Gliesforza (Librairies-Unies, Heopli-Milan). Spécimen.

Association scientifique de France, 26 nov. 1882, n° 139; 3 déc. 1882, n° 140; 10 déc. 1882, n° 141; 17 déc. 1882, n° 142.

Étaient présents :

MM. Charles Durand, V.-L. Bordenave, Ch. Marionneau, A. Auguin, Petit-Laffitte, Saugeon, de Castelnau, Brochon, de Lacolonge, Leo Drouyn, de Verneilh, L. de Coëffard, V. Raulin, de Tréverret, A. Loquin, Hipp. Minier, Brives-Cazes, Rayet, Th. Froment, Izoard, Louis Boué.

SÉANCE DU 8 MARS 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président expose qu'il s'est préoccupé de savoir si les ressources de l'Académie permettront d'imprimer l'ouvrage de M. Loquin : *Algèbre de l'Harmonie*. Des renseignements précis seront prochainement fournis à ce sujet. Dans tous les cas, M. le Président croit devoir proposer que cet ouvrage ait une pagination spéciale et forme un volume distinct.

M. Loquin accepte cette proposition avec empressement.

Digitized by Google

M. Raulin demande en quoi consiste le travail intitulé : *Algèbre de l'Harmonie.*

M. Loquin en explique le mécanisme et en indique le but.

M. le Secrétaire général fait connaître que la *Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales* a adressé le programme du concours ouvert en 1883.

Un comité organisé à Mantoue a transmis à l'Académie une demande de souscription pour l'érection d'une statue de Virgile. — Renvoyé au Conseil.

M. Grellet-Balguerie désire concourir pour la médaille que l'Académie décerne à celui de ses correspondants qui s'est particulièrement signalé par des découvertes utiles. Il fournit une liste des découvertes dont il est l'auteur. — Renvoyé à la Commission d'histoire.

M. Fargue reprend et termine l'exposé des travaux projetés pour l'*amélioration du port de Bordeaux*. Il promet une note dans laquelle seront consignées ses principales observations.

M. de Tréverret continue la lecture d'une étude littéraire : ***Don Carlos, fils de Philippe II, dans les œuvres de Saint-Réal, d'Otway, d'Alfieri, de Schiller et de Núnez de Arce.*** Communication des deux premières parties ayant été déjà donnée, il examine ***Philippe II,*** d'Alfieri, et ***Don Carlos,*** de Schiller. La fin est renvoyée à la séance prochaine.

La séance est levée à dix heures et quart.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

La Maladie des pommes de terre. Chavée-Leroy.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, t. XIII, 1882, 4e fasc.; t. XVII, juin.

Le Bon Cultivateur, 63e année, n° 4, 11 fév. 1883; n° 5, 3 mars 1883.

Le Cultivateur agenais, 19e année, n° 8, 1er fév. 1883; n° 9, 1er mars 1883.

Revue Savoisienne, 23e année, 1882.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, vol. VII, fasc. 3.

On the Motion of a Projectile in a resisting Medium.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, n° 10, 1882.

Association scientifique de France, 11, 18, 25 janv. 1883, nos 146, 147, 148; 2, 9 fév. 1883, nos 149, 150.

Romania. Étude des langues et des lettres romanes, n° 44, oct. 1882, t. XI.

Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne, n° 14, août-déc. 1882.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 2e série, t. V; 2 cahiers.

Journal de Médecine de Bordeaux, 12e année, nos 30 et 31, 25 fév. et 4 mars 1883.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux, 2e année, n° 2, 28 fév. 1883.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, 3e série, t. XIII.

Le Gascon. Revue littéraire et politique du Midi, 1re année.

L'Investigateur, journal de la Société des Archives historiques, 48e année, livraison supp. de 1882.

Proceedings of the Davenport Academie of Nat. Sc., vol. III, part. I, II.

Journal mensuel de l'Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale, 53e année, fév. 1883.

Association scientifique de France, 24 et 31 déc. 1882, nos 143 et 144; 7 janv. 1883, n° 144.

Catalogue de la librairie Foulard. Paris, n° 24, 15 fév. 1883.

Catalogue de la librairie Drocourt. Paris, n° 22, 1883.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, janv. 1883, t. XIX, n° 1.

Proceedings of the Society of Bengal, n° 9, nov. 1882.

Digitized by Google

Journal of the Society of Bengal, vol. LI, part. I, nos 3 et 4; part. 2, nos 2 et 3, 1882.

Annual Rapport of the Curator of the Museum of comparative Zoology, 1881-82.

Société nationale d'encouragement au bien (comité Girondin), no 10, 1882.

Catalogue mensuel des Livres curieux. Librairie Lefilleul, janv.-fév. 1883.

Mémoires de la Science naturelle et archéologique de la Creuse. Extrait du 2e bulletin du t. V, 1883.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, déc. 1882.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, t. XLII, no 9, 1882.

Extrait du Bulletin du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, t. I, 1882.

Description des Machines et Procédés pour lesquels des brevets d'inventions ont été pris (loi de 1844).

Catalogue des brevets d'invention, nos 7 et 8, 1882; 1re et 2e partie.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 8 séries, t. IV, 1re et 2e séries.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, Th. Froment, Azam, Petit-Laffitte, H. Minier, V. Raulin, Saugeon, Louis Boué, Ch. Marionneau, Leo Drouyn, Brives-Cazes, de Verneilh, A. Loquin, de Tréverret.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie adopte les mesures prises par le Conseil pour l'impression du travail de M. Loquin, intitulé : ***l'Algèbre de l'Harmonie.***

M. l'Archiviste présente, au sujet du tirage des *Actes* de l'Académie, quelques observations à la suite desquelles

Digitized by Google

il est prié de réviser la liste des envois, pour qu'une décision puisse être prise en toute sécurité.

Au nom de M. Maxime Lalanne, membre correspondant, M. H. Minier fait hommage à l'Académie de la reproduction de son œuvre : *la Rade de Bordeaux*. — L'Assemblée décide que cette œuvre remarquable sera placée dans la salle des séances et qu'une lettre de remerciement et de chaleureuses félicitations sera adressée à l'auteur par M. le Secrétaire général.

M. Dezeimeris propose à l'Académie de décider que les ouvrages possédés par elle seront remis à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux. Il estime qu'une telle décision serait, à la fois, avantageuse pour le public, qui pourrait les consulter facilement, et pour l'Académie qui n'aurait plus la charge de veiller à leur conservation.

M. Brunet rappelle qu'une semblable décision fut prise par l'Académie il y a trente ans environ, et qu'à la suite d'une résolution formelle prise par elle, un grand nombre de volumes furent remis à la Bibliothèque de la Ville.

M. Leo Drouyn confirme les paroles de M. Brunet, et ajoute qu'à son avis, il y aurait intérêt à accepter la proposition de M. Dezeimeris.

M. Loquin demande que la proposition de M. Dezeimeris soit renvoyée au Conseil, avec la mission de rechercher les voies, moyens et conditions.

M. le Président expose qu'à raison de l'importance de la proposition de M. Dezeimeris, il y aurait lieu d'adjoindre quelques membres au Conseil. L'Assemblée décide que MM. Dezeimeris, G. Brunet et Combes seront adjoints au Conseil pour l'examen de cette question.

La séance est levée à dix heures et demie.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 7e année, nº 3, 1883.

Société des Bibliophiles de Guienne. Mélanges, t. III, 2e fasc.

Journal des Savants, février 1883.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, décemb. 1882.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, janvier-fév.-mars 1883.

Primitive Industry, by Charles C. Alebott. *(A. special Publication, of the Peabody Academy of Science.)*

Giornale di Science Natur. ed Economiche. (Publicato per Cura; vol. XV, anno XV, 1880-82.)

Bulletin Archéologique et Historique de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, t. X, 1882.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 1882-83.

Missouri historical Society, publication nº 7.

Journal de Médecine de Bordeaux, Bordeaux Médical et *Gazette Médicale* (réunis).

Le Bon Cultivateur, 63e année, nº 6, 7 mars 1883.

Notes sur les Observations nouvelles faites aux environs de Bruxelles, Castres et Renair, 1882.

Résultats de nouvelles recherches dans l'Éocène supérieur de la Belgique, 1882.

Extrait du Bulletin du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, t. I, 1882.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, janv. 1883.

Catalogue mensuel de Livres anciens et modernes, nº 12, janvier, février-mars 1883.

Rapport fait à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Aix, 1847.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Agriculture, d'Aix, 1883.

Séance publique annuelle de l'Académie d'Aix, 1830.

Bulletin des travaux de l'Académie d'Aix, 1847.

Séance publique annuelle de l'Académie d'Aix, 1857.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Combes, Hip. Minier, Leo Drouyn, Louis Boué, G. Brunet, L. de Coëffard, de Lacolonge, Petit-Lafitte, R. Dezeimeris, A Loquin, Th. Froment, Brives-Cazes.

Digitized by Google

SÉANCE DU 16 AVRIL 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général présente les ouvrages adressés depuis peu à l'Académie par les Sociétés savantes françaises et étrangères.

M. l'abbé Gaussens fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : ***Instruction pour les principales Fêtes de l'année,*** etc., etc...

M. le Président expose que notre collègue M. Couraud vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, et que M. Gassies, membre correspondant et conservateur du Musée préhistorique, vient d'être enlevé à l'affection de ses nombreux amis. Il demande que le procès-verbal mentionne les regrets de l'Académie.

M. le Président expose que les membres adjoints au Conseil pour l'examen de la cession des ouvrages de l'Académie n'ont pu répondre à cette invitation, et que par suite le Conseil n'a pu prendre aucune résolution. Il propose néanmoins à l'Assemblée d'ouvrir la discussion sur cette question, et de prendre une décision.

M. Raulin fait observer que l'Assemblée n'est pas en nombre suffisant pour décider une question aussi importante qui, du reste, n'est pas portée à l'ordre du jour. Il propose d'en remettre la discussion à une séance ultérieure. L'Académie adopte cet avis et renvoie cette discussion à quinzaine.

M. le Président expose que M. Dezeimeris a commu-

Digitized by Google

niqué au Conseil la lettre qu'il se propose d'adresser à l'Administration municipale relativement au transfert du Musée épigraphique au Parc-Bordelais. Il demande à cette administration de vouloir bien placer cet important Musée dans une partie plus centrale de la Ville. — L'Académie invite M. le Président à écrire, dans ce sens, à l'Administration municipale de Bordeaux.

M. de Tréverret termine la lecture de son intéressante étude littéraire sur *Don Carlos, fils de Philippe II.*

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Séance publique de l'Académie d'Aix, 1882.

Congrès scientifique de France, 2 vol.; t. I, 1867; t. II, 1868.

Revue de l'Histoire des Religions, t. VI. novemb. et déc. 1882.

Revue des Travaux scientifiques, t. II, nº 11, 1882.

L'Économie politique devenue science exacte. Dumesnil-Marigny, 4e édition.

Catalogue mensuel des Livres rares et curieux, mars-av. 1883.

Journal de Médecine de Bordeaux, Bordeaux Médical et *Gazette Médicale* (réunis).

Le Bon Cultivateur, nº 7, 63e année, 31 mars 1883.

Le Cultivateur agenais, 19e anné, nº 10, 1er avril 1883.

Catalogue Van cene belangrijke Verzameling. Bœken en Vlugschriften.

Journal of the Asiatic Society of Bengal vol. LI, part. II, nº 4, 1882.

Journal des Savants, mars 1883.

Éloge de Montesquieu, par J.-P. Marat.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace t. XVII, 1882.

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Metz, 2e série, 1880.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 1882-83.

Archivos do Museu national de Rio-de-Janeiro, 2 vol.; vol. IV, 1879; vol. V, 1880.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Rapports au Ministre et arrêtés.

Digitized by Google

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, bulletin n° 28, février 1883.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 52e année, 23e de la 3e série, 1882

Biographie et Bibliographie. Louis-Charles Grellet-Balguerie, de Bordeaux.

Enquête relative à l'enseignement supérieur. II. Baccalauréat ès sciences restreint et Doctorat ès ciences médicales.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Brives-Cazes, de Castelnau d'Essenault, Azam, Charles Marionneau, Raulin, Leo Drouyn, de Tréverret, Hip. Minier, de Lacolonge, Th. Froment, Combes, E. Gaussens.

SÉANCE DU 10 MAI 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance et présente les divers ouvrages adressés à l'Académie.

M. le Président propose à l'Assemblée de reprendre la discussion de la proposition de M. Dezeimeris, relative à la remise des livres de l'Académie à la Bibliothèque de la Ville.

M. Lespiault estime que cette question est grave et qu'elle ne saurait être tranchée sans un débat approfondi. Il propose, en conséquence, de décider que la Commission déjà nommée sera invitée à préparer un rapport et que les conclusions de la Commission seront discutées en Assemblée générale, après une convocation spéciale

Digitized by Google

de tous les membres de l'Académie. — M. Lespiault ajoute que la décision ne devra être prise, au premier tour, qu'à la majorité absolue; et que si les membres présents à cette réunion ne représentaient point un nombre de membres suffisant pour former cette majorité, il y aurait lieu de provoquer une nouvelle réunion, et que si cette deuxième Assemblée était encore insuffisante, il y aurait lieu de procéder à une troisième et dernière convocation et qu'enfin la troisième Assemblée générale, spécialement convoquée, pourrait procéder à la majorité relative des membres présents.

M. Raulin demande que la note manuscrite suivante soit insérée au procès-verbal : « M. Raulin, qui était » autrefois partisan de la cession des livres de l'Académie » à la Ville, déclare qu'il a changé d'opinion pour les » deux raisons suivantes : 1° l'Académie, en se séparant » d'un matériel considérable, rendrait moins difficile (ce » que divers membres craignent) sa translation dans un » local quelconque et même la diminution des subven- » tions départementales et municipales; 2° la Bibliothè- » que de l'Académie est une de celles où les membres et » les travailleurs véritables peuvent remuer les livres sans » gêne d'aucune sorte, condition essentielle pour toutes » recherches sérieuses, mais que l'on ne peut rencontrer » dans les bibliothèques publiques. »

M. V.-L. Bordenave fait observer qu'il ne s'oppose nullement à l'insertion de la note de M. Raulin, mais qu'il ne saurait se rallier aux craintes exprimées par M. Raulin, par cette raison bien simple que la donation de J.-J. Bel en faveur de l'Académie subsiste toujours et que par suite elle ne saurait redouter ni une éviction ni son transfert dans un autre local, sans son assentiment.

M. Brives-Cazes pense que, dans tous les cas, l'Aca-

Digitized by Google

démie doit toujours conserver les livres relatifs à la région ou publiés par des auteurs girondins, de façon à constituer une bibliothèque bordelaise permanente.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Froment, Azam, Loquin et de Lacolonge, la proposition de M. Lespiault est mise aux voix et adoptée.

Au nom de M. G. Brunet absent, M. Froment donne lecture d'un rapport de la Commission chargée d'apprécier les titres littéraires de M. Ch. Livet, et propose de lui accorder le titre de membre correspondant. Ces conclusions sont renvoyées au Conseil.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Royer et Lespiault, M. P. Dupuy donne lecture d'un rapport sur les ouvrages suivants : *Simples notions d'économie politique*, adressés au concours par M. J.-B. Lescarret et propose de décerner à l'auteur une médaille d'or. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Fargues, de Verneilh et Lespiault, les conclusions de la Commission sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale du concours.

La séance est levée à onze heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1883.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, 2e série, t. V, avril 1883, n° 158.

Catalogue bi-mensuel des livres d'Estampes et d'Autographes, décembre 1882.

Catalogue de livres d'occasion, anciens et modernes.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, t. XVII, 1883.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 7e année, nº 4, 1883.

Journal de Médecine de Bordeaux, Bordeaux Médical et *Gazette Médicale* (réunis),6 mai 1883; 21 avril 1883; 29 avr. 1883.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 31 mars 1883.

U. S. Coast and Geodetic Survey Report, 1880.

Mémoire de la Société nationale des Antiquaires de France, t. XLII.

Le Bon Cultivateur, 14 avril 1883.

Le Bulletin des Beaux-Arts (France, de 1500 à nos jours).

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 8e année, 1883, 1er trim.

Description des Machines et Procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris, t. CIII.

Verhandelingen der Koninklijke. Akademie van Wetenschappen, 1882.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke. Akademie van Wetenschappen, 1881.

Jaarbock van Koninklijke. Akademie van Wetenschappen, 1881.

Petri Esseina, Tobial nuioris Peregrinatio Carmen. Præmio Aureo, ornatum.

Proces verbal van de Gewone Vergaderingen der Koninklijke Akademie, 1882.

Naam en Zaakregister op de Verslagen en Mededeelingen Koninklijke Akademie, 1882.

Bulletin hebdomadaire de la Société scientifique de France, décembre 1882.

Étaient présents :

MM. Charles Durand. Th. Froment, V.-L. Bordenave, Hip. Minier, Azam, de Castelnau d'Essenault, de Lacolonge, Louis Boué, Leo Drouyn. Ch. Marionneau, G. Lespiault, Paul Dupuy, baron de Verneilh, V. Raulin, A. Loquin. L. Micé, Fargues, de Tréverret.

Digitized by Google

SÉANCE DU 31 MAI 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance et présente les ouvrages adressés à l'Académie par diverses Sociétés françaises et étrangères.

M. Micé donne lecture d'une lettre par laquelle M. Pallas, médecin, sollicite le titre de membre correspondant et adresse à l'Académie, à l'appui de sa candidature, divers travaux, notamment un ouvrage manuscrit sur la *Perméabilité de l'alios des sables du Sud-Ouest*. L'Assemblée décide qu'une Commission sera désignée dans une séance ultérieure.

Dans l'une de ses précédentes séances, l'Académie avait invité M. le Président à transmettre à l'Administration municipale, ses vœux relatifs au transfert des Musées épigraphiques dans un local plus central que celui qui consisterait à les transférer au Parc-Bordelais. M. le Président donne lecture de la lettre suivante adressée à M. le Maire de Bordeaux, et ajoute que M. le Maire lui a verbalement promis que les vœux de l'Académie seraient pris en considération.

L'Assemblée générale décide que cette lettre sera insérée dans le compte-rendu. Elle est ainsi conçue :

Bordeaux, le 26 avril 1883.

MONSIEUR LE MAIRE,

Il s'est produit, depuis quelque temps, dans le monde studieux, à Bordeaux, une vive émotion suscitée par la nou-

Digitized by Google

velle qu'il était question de transporter une partie des Musées loin du centre de la Ville et peut-être même hors de son enceinte.

Comment cette rumeur a-t-elle pris naissance et qu'elle en est l'importance réelle? L'Académie l'ignore et il ne lui appartient pas de le rechercher.

Elle a trop grande confiance dans la municipalité pour croire qu'on n'exagère rien des projets qu'on lui prête et ce n'est pas pour blâmer des intentions fâcheuses, mais bien plutôt pour vous apporter un concours sympathique, que la Compagnie a chargé son Bureau de vous exprimer son sentiment, dans cette circonstance considérable.

Il serait superflu de faire ressortir ici la valeur des Musées et leur influence sur le développement des arts et de l'industrie. C'est chose si bien comprise que non seulement on les multiplie et on les développe, en tous pays, avec le plus grand soin; mais il n'est plus de modeste école primaire qui n'ait son petit musée figuré, dans ces tableaux où les objets usuels, les procédés de fabrication sont mis sous les yeux des enfants; moyen simple et infaillible de leur faire apprendre seuls et sans efforts beaucoup de choses pour lesquelles les leçons du maître fussent demeurées souvent inutiles ou insuffisantes.

Ce qui est vrai pour les choses usuelles de la vie ne l'est pas moins pour les arts, qui tiennent une si large place dans notre pays, qui sont sa gloire et son légitime orgueil.

De tout temps et en toutes choses, l'esprit humain a procédé par comparaisons : aspirant toujours plus haut, toujours au mieux, il est d'abord curieux de connaître ce qui a déjà été fait, afin de résumer le labeur accompli, la conquête réalisée et de ne pas s'attarder deux fois au même effort.

Voilà le but utile, réel, de la saine archéologie : voilà bien certainement l'origine, la raison d'être des musées, des bibliothèques. Voilà pourquoi il faut s'efforcer de les mettre à la portée de tous, d'en rendre l'accès facile; de les faire instructifs et attrayants; d'y appeler naturellement et souvent le plus de visiteurs qu'il sera possible. Un exemple tout récent vient à l'appui de cette théorie. Alors que nos tableaux étaient déplorablement relégués dans un local indigne d'eux,

Digitized by Google

quelques rares visiteurs allaient les voir à de longs intervalles (visites d'amis fidèles, comme celles que l'on fait aux tombes) et personne ne songeait à les copier. Depuis qu'on les a logés convenablement dans les nouvelles galeries, les visiteurs affluent, les chevalets des élèves se multiplient, se pressent, et l'étude de la peinture semble reprendre à Bordeaux son ancienne faveur.

Ce qui arrive pour un musée arrivera certainement pour tous les autres. Malgré des dispositions imparfaites, il y a toujours foule aux musées préhistoriques et d'histoire naturelle; on travaille, à la bibliothèque, autant et peut-être plus le soir que le jour.

Mais, dira-t-on, il y a dans ces foules plus de curieux que d'autres. Qu'importe? De ces visites fréquentes, il est rare qu'on ne rapporte pas un souvenir qui est presque toujours un enseignement, et qui peut susciter un artiste ou un savant, inconscient, jusque-là, d'aptitudes que rien n'avait stimulées.

Si certains peuples de l'antiquité ont porté les arts à une splendeur que nous leur envions, et que notre orgueil serait d'égaler, c'est que leurs villes tout entières étaient des musées, et qu'on s'y sentait comme entouré de modèles dont le perfectionnement était l'étude constante, familière, presque instinctive, de chacun.

Malgré tant de siècles et de dévastations, c'est avec une respectueuse admiration que nous contemplons ces ruines de la Grèce, de la Sicile, de l'Asie-Mineure, de l'Italie, où les monuments sont superposés, juxtaposés, serrés les uns contre les autres; où presque toute poignée de poussière contient un fragment, une médaille, un objet finement travaillé; où les statues sont par couches inépuisées; où le sentiment d'un art exquis se manifeste de mille façons, dans les choses les plus familières.

En eût-il été ainsi si ces peuples, si éloignés cependant des raffinements de notre civilisation, avaient considéré les arts comme le domaine exclusif de quelques esprits spéciaux; s'ils en avaient relégué les monuments dans quelque local écarté, laissant à ceux que semblables *bizarreries* auraient pu intéresser, le soin de s'en enquérir et de les aller chercher?

Digitized by Google

Mais c'est trop s'étendre sur un sujet qui n'est plus en question. Pas plus que de pain, l'homme ne peut se passer de sciences, d'arts de toutes sortes : qu'il s'agisse de peinture, de sculpture, de musique, d'architecture, toute manifestation artistique trouve au cœur des foules un écho toujours prêt à retentir.

Aussi est-il éminemment désirable que cette merveilleuse faculté d'assimilation qui fait le fond de notre génie national, trouve partout à se satisfaire. Chacun y met ses soins et son orgueil; chacun cherche à bien faire, pour bien mériter de tous.

Ce n'est pas à l'autorité de se lancer dans la lutte et de chercher à devancer les artistes dans la carrière. Mais il lui appartient, et il n'appartient qu'à elle, de leur donner cette instruction première et capitale qui ressort de la contemplation facile et fréquente des grandes œuvres des temps antérieurs.

Gardez-nous nos musées, Monsieur le Maire. Gardez-les au cœur de la cité, grand ouverts, riches, parlant à tous; car tous ont le droit de lire dans ce livre des âges, qui porte l'instruction à l'âme par les yeux, qui sollicite toutes les bonnes volontés, tous les génies, et, à défaut de ce suprême succès, élève l'esprit, charme le cœur et ne lasse jamais.

L'Académie, confiante en la municipalité, qui n'a jamais marchandé sa fortune au développement intellectuel de notre population, a la ferme confiance que rien ne sera négligé par votre administration, pour maintenir Bordeaux à la tête du mouvement scientifique et artistique en France, et qu'il n'y a rien que de vain et de mal fondé, dans les projets qu'on lui a méchamment prêtés.

Veuillez agréer, etc. *Le Président,*

Ch. DURAND.

M. Dezeimeris termine la lecture de son travail sur les interprétations que les traducteurs ont données à divers passages des *Géorgiques* de Virgile.

L'ordre du jour appelle, sur la proposition du Conseil,

Digitized by Google

le vote sur la candidature de M. Livet au titre de membre correspondant. — A la majorité des voix, M. Livet est élu membre correspondant.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Le Monde inconnu (journal des nouveaux voyages), 11 juin 1882; 2 juillet 1882; 9 juillet 1882; 2 août 1882; 6 août 1882; 27 août 1882; 10 septembre 1882; 30 octobre 1882; 11 déc. 1882.

R. Accademia di Scienz, Litterc et Arti in Modena, Opere presentate nel 1881-1882.

Le Bon Cultivateur, 28 avril 1883.

Tables and Results of thePrecipitation, in Kain and Snow.

Journal des Savants, avril 1883.

Manuel complet de Lottinoplastique, par Lottin de Laval.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, 1883.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 1882-83.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 30 avril 1883.

Amélioration du port de Bordeaux et de ses accès. Canal projeté de Grattequina.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Rapports au Ministre et arrêtés, 1883.

Proccedings of the Asiatic Society of Bengal, nº 10, déc. 1882; nº 11, décembre 1883.

Revue des Travaux scientifiques, t. III, 1882.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, Agricole, Manufacturière et Commerciale, 1883.

La date de Saint-Front de Périgueux, par M. de Verneilh.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, Th. Froment, V.-L. Bordenave, Brives-Cazes, Petit-Lafitte, Dezeimeris, G. Brunet, Ch. Marionneau, V. Raulin, de Lacolonge, baron de Verneilh, L. Micé, de Coëffard, Fargues, Combes, Hip. Minier, Louis Boué.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 JUIN 1883.

Présidence de M. FROMENT, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général présente les publications reçues et donne lecture d'une lettre de remerciements adressée par M. Livet, nommé membre correspondant.

M. le Président annonce que Mgr Cirot de La Ville a fait hommage à l'Académie du troisième volume de son ouvrage intitulé : *Essai de philosophie sacrée.* — Des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Combes donne lecture d'un travail sur *la Retraite des* DIX MILLE *de Coligny, après Moncontour.* Il décrit avec précision toutes les péripéties de cette mémorable retraite accomplie au milieu de difficultés sans nombre.

M. le Président remercie M. Combes de sa communication.

M. Léo Drouyn donne lecture d'une note sur les maisons nobles de Larmavaille et de Grassombre, d'après des documents inédits. Il en ressort que ces deux maisons passèrent dans la famille des Larmavaille à la fin du XVIe siècle. Le premier seigneur de Larmavaille prit, à cette époque, dans l'armée catholique, une large part aux guerres de religion. Le mari de sa petite-fille, Louis d'Aix, après être longtemps resté sous le commandement du duc d'Épernon, s'en sépara et suivit le parti de la Fronde. La princesse de Condé lui avait emprunté une somme de trois mille livres pour parfaire le prix de l'armement d'une compagnie de cavalerie. La veille de

Digitized by Google

son départ de Bordeaux, elle lui remit des pierreries en gage par acte notarié, lui laissant la faculté de les engager à son tour. Ces pierreries se composaient de « *soixante-six pièces d'or tant petites que grandes où est enchassé dans icelles trois cent quarante-huit diamants tant petits que grands.* » Elles furent, en effet, remises à Catherine Baillargault en échange d'une somme de deux mille cinq cents livres. Quarante-trois ans plus tard, Mme de Larmavaille écrivit au duc d'Enghien que les héritiers de la dame Baillargault réclamaient le remboursement de la somme prêtée ou la permission de vendre les pierreries. Le duc d'Enghien donna l'autorisation de les vendre dans le cas où leur prix ne dépasserait pas la valeur de la somme prêtée.

M. Léo Drouyn n'a pas trouvé de documents lui permettant d'indiquer ce qui advint par la suite.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1882 et 1884, 1er fascicule.

Transaction of the Wisconsin. Academie of Sciences, Arts and Lettres, vol. V, 1877-81.

Proceedings of the American Philosophical Society, vol. XX, june to décember 1882.

Scientific Proceedings of the Ohio Mechanies Institute, décembre 1882.

Catalogue périodique des Livres anciens et modernes, nº 12, juin-juillet 1879.

Catalogue des Livres d'occasion. Albert Foulard, 7, quai Malais, Paris, 15 avril 1883.

Catalogue mensuel des livres anciens et modernes. Desbois, 70, rue Huguerie.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, t. XVII, 1883.

Digitized by Google

Le Cultivateur agenais, 1er mai 1883.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 7e année, nº 5, 1883.

Catalogue des brevets d'invention, années 1882, nº 9; 1882, nº 11; 1882, nº 9; 1882, nº 9; 1882, nº 11; 1882, nº 10

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, années 1882, nº 11; 1883, nº 2.

Report of the Commissionner of Agriculture, for the years 1881 and 1882.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, années 1880-81.

Instructions pour les principales fêtes de l'année, par l'abbé Gaussens.

Catéchisme juridique. Notions générales de droit français, 1re partie, par Albert Charmolue.

Instruments et Musiciens, par Alphonse Daudit.

Simples notions d'Économie politique, à l'usage de l'enseignement primaire, par Lescarret, 1re et 2e parties.

Étaient présents :

MM. Hip. Minier, V.-L. Bordenave. Th. Froment, Combes, V. Raulin, G. Brunet, Auguin, de Castelnau d'Essenault, Petit-Lafitte, Leo Drouyn, Louis Boué, de Lacolonge, Brives-Cazes, Royer, baron de Verneilh, Dr L. Micé, Saugeon, Ch. Marionneau, Loquin.

SÉANCE DU 28 JUIN 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Castelnau fait hommage à l'Académie, au nom de M. Pajot, membre correspondant, d'un ouvrage intitulé : ***Histoire abrégée de l'île Bourbon ou de La Réunion depuis sa découverte jusqu'en 1880.*** — Des remerciements seront adressés à M. Pajot.

Digitized by Google

M. le Président fait part à l'Académie du décès de M. Lulé-Déjardin, membre correspondant, et de M. Belin de Launay, ancien membre résidant. — L'Académie est unanime à s'associer aux regrets exprimés.

M. le Président désigne MM. Raulin, Royer et Dupuy en qualité de membres de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. Pallas au titre de membre correspondant.

M. le Président offre à l'Académie divers ouvrages de M. Charles Normand. — L'Académie décide qu'il y a lieu de donner à une Commission la mission d'examiner ces travaux et nomme membres de cette Commission MM. Collignon, Froment et de Verneilh.

M. Marionneau donne lecture d'un travail concernant les *Salons Bordelais au* XVIIIe *siècle*. Il explique que la Société des Bibliophiles de Guyenne, préoccupée de la disparition presque totale des livrets des Expositions de peinture, sculpture et plans d'architecture, qui eurent lieu à Bordeaux de 1771 à 1787, a eu l'idée de les faire réimprimer. Il constate que Bordeaux doit au XVIIIe siècle l'aspect grandiose qu'il présente aujourd'hui et rappelle l'importance des Salons de 1771 à 1787, salons tels qu'il nous serait impossible d'en composer actuellement de semblables avec des ouvrages exclusivement bordelais. Après cette lecture, M. Marionneau fait, de mémoire, le récit des principaux actes de la vie de quelques anciens membres de l'Académie de peinture, sculpture, architecture civile et navale de Bordeaux, entre autres de Batanchon, Bonfin père, Berinzago, Lacour père, Lhote, Combes, grand prix d'architecture en 1781, et Taillasson, le seul des artistes bordelais qui ait fait partie, avant 1789, de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris.

Digitized by Google

M. le Président remercie M. Marionneau de cette intéressante communication.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Descriptions des Machines et Procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris, t. CXL.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 1880-1882-83.

Archives du Musée Teyler, 3e partie, série 2, 1882.

Le Progrès français, 22 avril 1883.

Le Livre. Revue du Monde littéraire, 1882.

Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Bayonne, 1881.

Revue de Médecine, par Charcot et Pitres, 10 mai 1883.

Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne, janvier-février-mars 1883.

Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur, 1883.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues romanes, janvier 1883.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, vol. L, part II, nº 1, 1883.

Le Bon Cultivateur, 12 mai 1883.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, fév. 1883.

Précis analytique des Travaux de l'Académie de Rouen, années 1881-1882.

Recueil de l'Académie des jeux floraux, 1883.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, janvier à mars 1883.

Extrait des travaux de la Société centrale de la Seine-Inférieure, t. IV, 1882; années 1880-81, t. XXXI.

Annuaire de la Société Philotectonique, année 1882.

Biarritz-Association. Fondation d'un laboratoire de zoologie maritime.

Catalogue de Livres rares, de M. Lafin.

Association française pour l'avancement des sciences.

Catalogue mensuel des Livres rares et curieux. Lefilleul, Paris.

Catalogue mensuel des Livres rares et anciens. Librairie Dubos et fils, Bordeaux.

Journal de Médecine de Bordeaux, Bordeaux Médical et *Gazette Médicale* (réunis).

Digitized by Google

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Th. Froment, Hip. Minier, L. de Coëffard, L.-A. Auguin, G. Brunet, de Castelnau d'Essenault, Louis Boué, Ch. Marionneau, Leo Drouyn, V. Raulin, E. Gaussens, Fargues, de Lacolonge, baron de Verneilh, Brives-Cazes.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Au nom de M. L. Boué, excusé, M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

M. Micé remercie l'Académie du témoignage de sympathie qu'elle lui a donné pendant sa maladie.

M. Aurélien Vivie fait hommage à l'Académie d'une brochure contenant la *Séance publique* et le *Programme* de l'Académie pour l'année 1819. Des remerciements seront adressés à M. Vivie par M. le Secrétaire général.

M. Anatole de Caligny, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Recherches théoriques et expérimentales sur les oscillations et les machines hydrauliques à colonnes liquides oscillantes*, etc... L'Assemblée décide qu'une lettre de remerciements sera adressée à M. de Caligny. Elle charge, en outre, M. de Lacolonge de vouloir bien lui rendre compte de cet ouvrage.

M. le Président fait observer qu'un grand nombre de publications adressées à l'Académie sont remises aux archives, sans que la plupart des membres de l'Académie

Digitized by Google

en aient pris connaissance, et cependant ces publications renferment souvent des travaux importants. En conséquence, M. le Président demande à l'Assemblée de vouloir bien décider que M. de Castelnau sera chargé de faire un compte-rendu sommaire des travaux insérés dans les publications littéraires qui sont adressées à l'Académie, M. de Lacolonge ayant consenti depuis de longues années à rendre compte des publications scientifiques. L'Académie adopte cette proposition et M. de Castelnau accepte la mission qu'on veut bien lui confier.

M. Auguin annonce à l'Académie que notre collègue M. de Coëffard vient d'obtenir une médaille de vermeil à l'exposition de Rochefort. — L'Assemblée s'associe aux témoignages de sympathie de M. Auguin et décide que mention de la distinction accordée à M. de Coëffard sera insérée dans le procès-verbal de la séance.

M. Dezeimeris, chargé par l'Académie de rendre compte de l'ouvrage de M. de Mensignac, intitulé : ***Emplacement de la ville gallo-romaine de Bordeaux,*** constate le vif intérêt que présente ce travail et demande à l'Assemblée de décider que ce travail sera soumis, en vertu de l'article 48 du Règlement, à une Commission qui aura pour mission de rechercher si l'ouvrage de M. de Mensignac mérite l'une des récompenses accordées par l'Académie. L'Assemblée adopte cette proposition. En conséquence, M. le Président donne mission à MM. Dezeimeris, Leo Drouyn et de Castelnau d'examiner ce travail et de faire un rapport sur le mérite littéraire et scientifique de cet ouvrage.

M. le premier président Izoard donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. R. Céleste, intitulé : ***Louis Machon, apologiste de Machiavel et de la politique du***

Digitized by Google

cardinal de Richelieu. M. le Rapporteur constate l'érudition de ce travail et le haut intérêt historique qu'il présente. Il demande à l'Assemblée de vouloir bien décider qu'une lettre de remerciements et de chaleureuses félicitations soit adressée à M. Céleste.

M. Leo Drouyn et M. Dezeimeris appuient les conclusions. — M. Leo Drouyn ajoute que M. Céleste vient de publier une nouvelle brochure sur Louis Machon et que l'Académie aurait intérêt à prier M. le premier président Izoard de vouloir bien lui rendre compte de ce nouveau travail.

L'Assemblée s'associe à ces vœux, heureuse de reconnaître ainsi les services considérables que M. Céleste rend à tous les hommes d'étude avec une ardeur infatigable.

L'Assemblée invite, en outre, M. Izoard à lui rendre compte du nouveau travail de M. Céleste à la prochaine séance et à compléter ainsi le rapport plein d'intérêt qu'il a lu à l'Académie.

M. Brives-Cazes annonce à l'Assemblée que M. Céleste a découvert, dans les anciens papiers de l'Académie, un mémoire de M. Roland de la Platrière, ancien ministre de l'intérieur, adressé à l'Académie en 1789. Dans ce mémoire, M. Roland se préoccupe de la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux brûler les morts au lieu de les enterrer, et de constituer ainsi un nouvel engrais avec leurs cendres. M. Roland était à cette époque inspecteur des Manufactures et en relations avec M. Latapie, qui occupait le même emploi dans la Guyenne.

Vu l'heure avancée, la lecture que devait faire M. G. Brunet est renvoyée à quinzaine et la séance est levée à onze heures et demie.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description des Machines et Procédés pour lesquels des brevets ont été pris, t. CV.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, avril, mai, juin 1883.

Répertoire des Travaux historiques sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, année 1881.

Mémoire de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, 1882.

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, t. II.

Annales de l'Académie de Macon, t. IV, 1883.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1882, vol. XXXVI.

Ministère de l'Instruction publique. Revue des Travaux scientifiques, t. II, année 1881; t. III, année 1882.

Annales de la Société des lettres de Bordeaux, 2 volumes.

Louis Machon. Nouvelles recherches sur sa vie et ses mœurs (1600-1672).

Mémoire et Bulletin de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux, année 1881.

Bulletin de la Société Philomathique vosgienne, 8e année, 1882-1883.

Revue de l'histoire des Religions, t. VII, n° 1, janv.-fév. 1883.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, mars 1883, n° 3; avril 1883, n° 4.

Journal des Savants, mai 1883.

Mémoire de l'Académie des Sciences de Clermont-Ferrand t. XXIII, 1881.

Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern, ans dem Jahre 1881-1882.

Annales de la Société Académique de Nantes, 1882, 2e semest

Bulletin de la Société des Amis des Sciences de Rouen, 1883.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, année 1883.

Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft in Aarau 1881, in Linthal, 13, 14 et 15 septemb. 1880; 11-12 und 13 septemb. 1882.

Compte rendu des travaux de la Société helvétique des Sciences naturelles, 8, 9 et 10 août 1881; 11, 12 et 13 septembre 1882.

Catalogue des brevets d'inventions, année 1882.

Digitized by Google

Mittheilungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft, ans dem jahre 1880.

Catalogue du Musée Guimet. 1re partie. *Inde, Chine et Japon.*

Le Cultivateur agenais, 1er juin 1883.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, février, mars, avril 1883.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Gironde, nº 6, 1883.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, Th. Froment, V.-L. Bordenave, G. Brunet, Leo Drouyn, de Castelnau, Dezeimeris, L. de Coëffard, de Tréverret, Brives-Cazes, A. Auguin, Izoard, E. Royer, Lespiault, de Lacolonge, Charles Marionneau.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1883

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle à l'Académie la récente nomination, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, de M. le Dr Micé et demande que la satisfaction qu'éprouve la compagnie pour cette distinction, si bien méritée depuis longtemps, soit consignée dans le compte-rendu de la séance. M. le Président demande encore qu'il soit fait mention du nouveau titre universitaire obtenu par notre confrère, M. Max Collignon, qui vient d'être nommé officier de l'Instruction publique.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Raymond Céleste, remerciant l'Académie de l'accueil flatteur fait à ses envois.

Divers ouvrages sont déposés sur le bureau à titre d'hommage par MM. Collignon, le docteur Dénucé, Louis

Digitized by Google

Guibert et l'abbé Cartaud. Ce dernier travail est renvoyé à l'examen de M. H. Minier. Enfin, M. le Secrétaire général annonce la réception de plusieurs mémoires et bulletins de Sociétés savantes nouvellement adressés à l'Académie.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport, par M. Izoard, sur le deuxième travail de M. Céleste : ***Louis Machon, nouvelles recherches sur sa vie et ses œuvres;*** mais M. le premier Président s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et la lecture de son rapport est renvoyée à quinzaine.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Froment et de Verneilh, M. Collignon donne lecture d'un rapport sur les études archéologiques et géographiques de M. Normand, qui s'est particulièrement attaché à faire connaître en France les résultats des découvertes et des travaux accomplis en Allemagne, par suite d'explorations lointaines et de fouilles dans cette vallée de l'Alphée, où s'élèvent encore les ruines d'Olympie, si célèbre par ses jeux, et qui était si renommée par le grand temple de Jupiter et par le bois sacré qui l'environnait. M. Collignon fait ressortir le mérite des études de M. Normand, publiées dans la ***Revue d'architecture*** de M. Cézar Daly, études facilitant aux travailleurs français le moyen de suivre pas à pas les découvertes faites par l'expédition allemande dans les campagnes de l'Élide; il insiste sur les conclusions de l'auteur, exprimant le vœu que la France ne se laisse pas distancer dans les explorations scientifiques. Le Rapporteur signale les audaces de M. Normand dans ses interprétations des beaux bas-reliefs découverts sur l'acropole de Pergame, et qui enrichissent aujourd'hui le musée de Berlin; mais il est loin de lui en

Digitized by Google

faire un reproche; la jeunesse vaillante et studieuse a droit à l'indulgence des maîtres, et M. Collignon s'en est souvenu. En résumé, les conclusions de la Commission sont favorables à M. Charles Normand; elles demandent à l'Académie de lui décerner une médaille d'argent. L'Assemblée accueille à l'unanimité cette proposition et la renvoie à la Commission générale des récompenses.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. de Castelnau sur des travaux publiés dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques,* année 1882, n° 4. Le Rapporteur déclare, tout d'abord, que ce bulletin ne contient aucun document relatif à notre contrée, mais deux communications d'un de nos correspondants et compatriote, M. Charles Grellet-Balguerie, se rapportant aux provinces du Languedoc et de l'Orléanais. M. de Castelnau signale à l'Académie l'intérêt que présente le récit de l'*Entrée solennelle de Charles le Téméraire à Auxonne,* en 1474, pièce extraite des archives du Doubs, par M. Jules Gautier, et de laquelle il résulte que les habitants de cette ville profitèrent de la présence du prince pour obtenir, ce dont nos pères étaient si fiers, la confirmation de leurs privilèges.

Le deuxième travail analysé par notre confrère, est l'inventaire, en latin, du *Mobilier et des livres d'Avignon Nicolaï, archevêque d'Aix, en 1443,* d'après une communication de M. l'abbé Albanès, de Marseille. Les détails curieux de cet inventaire donnent une idée de l'intérieur d'un archevêché en plein moyen âge et nous révèlent des objets et des ustensiles disparus ou singulièrement transformés de nos jours. Ce document est une page curieuse de l'histoire du mobilier, d'autant plus que le rapporteur le fait suivre de l'*Inventaire des meubles de la duchesse*

Digitized by Google

d'Orléans, mère du Régent, décédée en 1722. L'on doit comprendre la différence sensible que présentent ces deux milieux et l'intérêt des deux tableaux : la demeure d'un archevêque du XVe siècle, et le palais d'une princesse du XVIIIe siècle.

M. de Castelnau termine son rapport par le résumé d'une *Note sur les écoles primaires à Vendôme du* XIIIe *au* XVIIIe *siècle* et présente ce document, publié par M. Fernand Bournon, archiviste du Cher, comme utile et bon à signaler aux travailleurs qui cherchent à porter la lumière sur des questions historiques du plus haut intérêt.

La suite de l'ordre du jour amène la communication de l'étude de M. Gustave Brunet sur les incunables de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, sur ces premiers ouvrages de l'imprimerie dispersés autrefois, placés aujourd'hui à leur place méthodique. Peu de personnes ont secoué la poussière qui recouvrait autrefois ces vénérables témoins des premiers essais de typographie, mais les bibliophiles de la Gironde comptaient heureusement dans leurs rangs M. Gustave Brunet, et les deux cents incunables sortis, pour la plupart des presses des villes du Nord et des Pays-Bas, ont été feuilletés et lus avec soin. C'est le résultat de ses lectures qui ont fourni les éléments du mémoire de notre savant confrère, mémoire semé de réflexions judicieuses, de remarques pleines d'érudition et de traits d'esprit. Au nombre des ouvrages sur lesquels M. G. Brunet s'est arrêté plus amplement, se trouvent des travaux imprimés à Utrecht en 1477 et les *Saintes pérégrinations de Jérusalem,* par Breydenbach, imprimées à Lyon, en 1488, in-folio orné de gravures sur bois, qui ont été très appréciées par un expert émérite, M. Delaborde.

Digitized by Google

L'assemblée générale décide que le travail de M. Gustave Brunet sera inséré dans nos *Actes*.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, t. XVII, 1883.

Le Bon Cultivateur, 9 juin, 23 juin 1883.

Journal de Médecine de Bordeaux, Bordeaux Médical et *Gazette Médicale* (réunis), 27 mai; 3, 10, 17 et 24 juin 1883.

The Scientific Transaction of the royal Dublin Society, vol. I, série 2, january, february, april, august, november 1882.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 30 juin 1883.

Schriften der Physikalisch Okonomischen Gesellschaft zu Königsberg.

Journal des Savants, juin 1883.

The Scientific Proceedings of the royal Dublin Society, vol. III, new series, august 1882.

Journal de l'Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale, juin 1883.

Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur, 1883.

Revue des Travaux scientifiques, t. III, 1883.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, t. VI, 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, mai et juin 1882.

Bulletin Astronomique et Météorologique de Rio-de-Janeiro, n° 5, mai 1883.

Johns Hopkins University circulars Baltimore, april 1883; vol. II, n° 22.

Congrès national des Sociétés françaises de Géographie, 5e session. Bordeaux, septembre 1882.

Mémoire de la Société royale des Sciences de Liège, 2e série, t. X, mai 1883.

Notes du Cartulaire d'Aureil, par Louis, 1883.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 8e année, 1883.

L'Enseignement secondaire des jeunes filles, 15 juillet 1883.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, n° 2, febr. 1883; n° 3, march. 1883.

Digitized by Google

Association française pour l'avancement des sciences, n° 36, juillet 1883.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, 2e série, t. V, mai 1883, n° 64.

Le Cultivateur agenais, n° 1, 1er juillet 1883.

Traité clinique de l'inversion utérine, par P. Denucé, 1883.

Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne, n° 17, mai et juin 1883.

Extrait des Travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine, 1er trimestre 1883.

Vie de Ferdinand Rozat, par l'abbé Cartau, 1883.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, Th. Froment, V.-L. Bordenave, Hip. Minier, L.-A. Auguin, Auguste Petit-Lafitte, Saugeon, de Castelnau, G. Brunet, L. de Coëffard, Max Collignon, E. Gaussens, Brives-Cazes, V. Raulin, de Tréverret, Combes, Leo Drouyn, Charles Marionneau.

SÉANCE DU 9 AOUT 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Micé remercie l'Académie de l'intérêt qu'elle lui a manifesté au cours de sa récente maladie, ainsi que la mention flatteuse qu'elle a cru devoir faire insérer au procès-verbal relativement à la distinction dont il vient d'être l'objet dans l'ordre de la Légion d'honneur. Il ajoute que son titre d'ancien président de l'Académie de Bordeaux a contribué à lui faire décerner cette distinction.

M. le Président informe ses collègues du grave état de santé de M. le Dr Dénucé et exprime à son égard des sentiments de sympathie auxquels l'Académie est unanime à s'associer.

Digitized by Google

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance et présente les principaux ouvrages reçus.

M. Micé fait hommage à l'Académie de deux brochures dont il est l'auteur. L'une est intitulée : *Rapport méthodique sur les progrès de la chimie biologique en 1882;* l'autre : *De la fièvre charbonneuse et des moyens d'en préserver les animaux* (d'après les découvertes de M. Pasteur).

L'honorable membre croit devoir annoncer les sérieux résultats obtenus par les examens pour l'obtention des bourses au Lycée. Il a fait partie de la Commission, comme représentant de l'Académie.

M. le Président prend acte avec satisfaction de cette communication.

M. le Président ayant reçu de M. Amouroux une œuvre musicale manuscrite, estime qu'il y a lieu de nommer une Commission pour en rendre compte. MM. Loquin, Brochon et Saugeon sont désignés.

M. Izoard donne lecture d'un rapport, faisant suite à celui dont il a déjà donné communication à l'Académie, au sujet du second travail de M. Céleste sur Louis Machon. Ce travail est plutôt le développement que le complément du premier. M. Céleste y déclare, en effet, qu'il poursuivra encore ses recherches en vue de reconstituer complètement la biographie de l'auteur de l'*Apologie de Machiavel*. La seconde brochure n'ajoute que peu de renseignements sur la vie de Machon. M. Céleste y précise surtout le rôle de celui-ci dans les événements qui ont précédé la réunion de la Lorraine à la France et dans les troubles de la Fronde. C'est en s'appuyant sur les écrits de Machon qu'il a essayé de faire la lumière. L'ouvrage présente donc un double attrait à la fois historique et littéraire. L'étude des écrits de Machon, au point

Digitized by Google

de vue psychologique, serait fort curieuse. Le caractère de Machon aurait à souffrir de cette étude, mais l'écrivain apparaîtrait toujours puissant et vigoureux. M. Izoard cite de nombreux passages des écrits de Machon. Ces passages excitent au plus haut point l'attention de l'Académie. Ils prouvent que Machon a le droit de figurer parmi les écrivains politiques les plus distingués de son temps. Ils permettent d'apprécier l'importance de l'ouvrage offert par M. Céleste.

M. le Président remercie M. Izoard de son rapport qui a vivement intéressé l'Académie.

M. Rayet annonce que l'observatoire de Floirac est complètement installé, et fait part des résultats très satisfaisants qu'il vient d'obtenir, grâce aux nouveaux instruments de précision dont il peut disposer.

M. Combes donne lecture d'un travail intitulé : ***Les Princesses allemandes à la cour de Louis XIV.*** L'assemblée décide que ce curieux travail, plein de détails piquants. sera inséré dans les *Actes*.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Le Bon Cultivateur, 7 et 21 juillet 1883.

L'Union médicale, 19 juillet 1883.

Journal de Médecine de Bordeaux, Bordeaux Médical et *Gazette Médicale* (réunis), 1, 8, 22 juillet et 5 août 1883.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, t. VI, 3e série, mars à mai 1883.

Memoire della Regia Accademia di Scienze, Litterc ed Arti in Modena, série 11, vol. I.

Journal des Savants, juin 1883.

Journal mensuel des Travaux de l'Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale, juillet 1883.

Digitized by Google

Description des Machines et Procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris, t. CVI.

Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 2e série, t. III, 1er fascicule.

Mémoire de l'Académie de Nimes, 7e série, t. IV, 1881.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. VIII.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, no 4, april 1883.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, années 1882 et 1883, 2e fascicule.

Catalogue des brevets d'invention, 1re et 2e parties, 1883.

Séance annuelle de la Société nationale d'Agriculture de France, 1883.

Le Cultivateur agenais, 1er août 1883.

Le Bon Cultivateur, 4 août 1883.

Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France, t. XLIII, année 1883.

Australian Museum Report of the Trustees for, 1882.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 31 juillet 1883.

Répertoire des Travaux historiques sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, pendant l'année 1882, no 1.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 7e année, no 8, 1883.

Étaient présents :

MM. Charles Durand, V.-L. Bordenave, Combes, Dr L. Micé, L.-A. Auguin, G. Brunet, Ch. Marionneau, L. Boué, marquis de Castelnau d'Essenault, Leo Drouyn, Saugeon, E. Gaussens, G. Lespiault, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, Izoard, Fargues.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture des lettres par lesquelles MM. Froment et Collignon, en quittant Bordeaux, ont adressé leur démission de membres résidants.

Digitized by Google

Il signale, parmi les ouvrages reçus :

Une *Notice biographique sur J. Guadet,* envoyée par sa veuve qui sollicite une appréciation de l'Académie. — M. Brives-Cazes rendra compte de cette brochure. — Un livre intitulé : *Du Suicide politique en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours,* par A. des Étangs, docteur en médecine. — M. Azam est chargé d'examiner ce travail. — Un opuscule de M. Grellet-Balguerie, relatif à *la Vérité sur la date de la construction de la basilique Saint-Front de Périgueux.* — Trois volumes, prose et poésie, adressés par la veuve de l'auteur, M. Dufau, ancien directeur de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris. — Des remerciements seront adressés.

M. le Secrétaire général mentionne la remise du diplôme d'honneur décerné à l'Académie par la Société Philomathique de Bordeaux, à l'occasion de l'Exposition de 1882.

M. Hippolyte Minier fait hommage, de la part de M. Maxime Lalanne, d'un exemplaire de la reproduction d'un fusain représentant la ville de Bordeaux, vue de La Bastide. — Des remerciements seront adressés à l'auteur.

L'Académie décide que MM. Froment et Collignon lui appartiendront désormais sous le titre de membres associés non résidants.

M. le Président donne lecture pour M. Dezeimeris, empêché, d'un travail relatif au poète *Ausone.* Ce travail, qui est le complément de celui que M. Dezeimeris a déjà composé sur le même sujet, pourra, après décision du Conseil, être imprimé à la suite du premier.

M. Combes lit une étude : *Le Cardinal de Retz, après la Fronde, d'après Mme de Sévigné.* Il révèle des détails curieux sur le caractère et la vie de ce cardinal. —

Digitized by Google

M. Combes termine son étude, en observant, avec Mme de Sévigné, que les dons de l'esprit ont une telle portée qu'ils suffisent, à défaut du reste, pour procurer un éternel renom. — Cette étude pourra, après décision du Conseil, être imprimée dans les *Actes de l'Académie*.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Attraction et Gravitation, par Mme Clémence Royer.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris.

Les Premiers Chants, par M. da Silva.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, mai et juin 1883.

Bulletin de l'Association scientifique de France, mars et août 1883.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture de Poitiers, janvier à décembre 1882; janvier à juin 1883.

L'Espagne et la Question de Bornéo, par Le Croisier, 1882.

Catalogue des brevets d'invention, nov., déc., fév. 1882.

Proceedings of the Royal Society, vol. XXXIV, nos 221 à 226.

Notice biographique sur J. Guadet.

Le Cultivateur agenais, 1er juin 1882; 1er septembre 1883.

Le Bon Cultivateur, 18 août; 1er, 15, 29 septembre, 13 et 28 octobre 1883.

Les Termes gallo-romains de Royat, par Tardieu.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, juillet et août 1883.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, nos 9 et 10.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mars, avril, mai, juin, juillet 1883.

Aperçu de la Théorie de l'Évolution, par Ladislau.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, 1882.

Simples Notions sur les engrais chimiques (Seine-et-Oise), 1883.

Journal le Papillon, octobre 1883.

Société industrielle d'Amiens. Programme du concours, 1883-84.

Travaux maritimes du Sud-Ouest, 1883.

Journal de Médecine de Bordeaux, 12, 19, 26 août; 7, 14 et 21 octob. 1883.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux, août, sept. 1883.

Digitized by Google

Notices biographiques sur M. Dufau.

De la République en France, par Dufau.

Du Suicide politique en France, depuis 1789, par M. Des Étangs.

Les Aveugles, par A. Dufau.

Lettres à une Dame, sur la Charité, par A. Dufau.

Revista Medico-Quirurgica de Mexico, 1883.

Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, nos 5 et 6, mai et juin 1883.

Science Publishedweckly at Cambridce Mass. U. S. A. Bymoses Kin, vol. II, august 31, 1883.

John Weldon's. Catalogue of Zoological Works.

Description des Machines et Procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris, t. C.

Journal des Savants, juillet, août, septembre 1883.

Journal des travaux de l'Académie nationale, août 1883.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, juin 1883.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, sept. oct. 1883.

Bulletin de la Société Borda (Dax), 1883.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques de Paris, 1882, n° 4.

Revue des Sociétés savantes, t. II, 1879.

Mém. de l'Académie de Vaucluse, 1re, 2e liv., 1882; 1re liv, 1883.

Revue des Travaux scientifiques, t. III, n° 4, 1882.

Recueil des Dépêches des ambassadeurs Vénitiens, du XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècle.*

Bulletin des Travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique, 1883, n° 1.

Publication de la Numismatique Gauloise.

Réunion des Sociétés savantes. Discours de M. Jules Ferry.

Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde, juillet, août, septembre 1883.

Bulletin de la Société académique Indo-Chinoise, 1881.

Romania. Recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, t. XII, avril, juillet 1883.

Proceedings of the Academy of Natural Sciences, 1883.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, 1882.

Annales de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, janvier à décembre 1882.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Azam, G. Gaussens, V. Raulin, Brives-Cazes, Leo Drouyn, Combes, Louis Boué, Gouget, Hipp. Minier, Saugeon, Rayet, Fargues, G. Brunet.

Digitized by Google

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Froment remercie l'Académie de lui avoir accordé le titre de membre associé non résidant.

M. le Secrétaire général signale deux ouvrages reçus : un drame en cinq actes et en vers : *Jérusalem,* par M. Henri Gradis. — M. Hippolyte Minier rendra compte de ce drame. — Une brochure de M. Gragnon-Lacoste : *Odyssée de M. le comte de Neufchâteau (François-Jean-Nicolas), ancien membre correspondant de l'Académie.* — Cette brochure est renvoyée à l'examen de la Commission d'histoire.

L'Académie décide que, par dérogation au Règlement, les concours pour cette année ne seront définitivement clos qu'à partir de la présente séance.

M. de Lacolonge dépose cinq fascicules de M. Michel Hardy, bibliothécaire-archiviste de la ville de Périgueux. — M. de Castelnau est chargé de les examiner.

Le même membre rend compte, comme archiviste, de la situation actuelle des archives de l'Académie, des modifications qu'il a jugées nécessaires, du travail de classification qu'il a effectué, des dépenses qu'il a faites.

M. le Président propose de voter des remerciements à M. de Lacolonge pour le zèle qu'il a déployé et le résultat

Digitized by Google

qu'il a atteint. — Ces remerciements sont votés par acclamation.

M. Boué offre, de la part de M. Benon, avocat à la Cour d'appel, un travail intitulé : ***Histoire du Barreau français.*** — M. Boué est chargé d'en rendre compte.

L'Académie procède à des élections afin de compléter d'abord le Bureau actuel, et de constituer ensuite le Bureau pour l'année 1884.

En ce qui concerne le Bureau actuel, M. Combes est nommé Vice-Président en remplacement de M. Froment; et M. de Coëffard est nommé membre du Conseil en remplacement de M. Collignon.

Il est procédé ensuite à l'élection du Bureau pour l'année 1884. — M. de Mégret de Belligny est nommé vice-président; MM. Couraud et Marionneau, secrétaires adjoints; M. Leo Drouyn, trésorier; MM. Durand et de Tréverret, membres du Conseil.

En conséquence, le Bureau, pour 1884, est ainsi composé :

MM. Combes, *Président;*
Mégret de Belligny, *Vice-Président;*
Labraque-Bordenave, *Secrétaire général;*
Leo Drouyn, *Trésorier;*
de Lacolonge, *Archiviste;*
Couraud, Marionneau, } *Secrétaires adjoints;*
Minier, Auguin, Durand, de Tréverret, } *Membres du Conseil.*

M. Brives-Cazes donne lecture de son rapport sur la ***Notice biographique de Joseph Guadet, ancien membre correspondant de l'Académie,*** neveu du Girondin. Cette

Digitized by Google

brochure anonyme est le résumé de la vie et des travaux de J. Guadet. M. Brives-Cazes estime qu'elle présente de l'intérêt et qu'il y a lieu de remercier Mme veuve Guadet de cet envoi. Ces conclusions sont adoptées.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, 1882.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens, t. VIII, 1881; t. IX, 1882.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. XVII, 1881-82.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 3e série, volume III, 1882.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Marne, 1882-83.

Travaux du Conseil d'hygiène publique du département de la Gironde, t. XXIV, 1882.

Mémoires de la Société de Biologie, 1882-82, 2 vol.

Catalogue de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Belgique, 1880; 1881, 3e série, t. I et II; 1882, 3e série, t. III et IV.

Recueil des Bulletins de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Belgique, t. XXXI à L.

Annuaires de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Belgique, années 1881, 1882, 1883.

Smithsonian Miscellaneous Collections, vol. XXII et XXIII, 1882; XXIV, XXV, XXVI, XXVII, 1883.

Association française pour l'avancement des sciences, 11e session. La Rochelle, 1882.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 1882-83, vol. VII, fascicolos 11 à 15.

Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, juin, juillet, août 1883, 3e fascicule.

U. S. Coast and Geodetic Survey Report, 1881. Text.

Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Bayonne, 2e semestre 1882.

Digitized by Google

Fables nouvelles, par A. Dufau.

Souvenir et Impressions d'une jeune Aveugle-née.

Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern, 1882. I. Heft.

Société d'Apiculture de la Gironde, nº 11, 1883.

Le Cultivateur agenais, 1er novembre 1883.

Journal de Médecine de Bordeaux, 28 octob. et 4 nov. 1883.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux, 31 octobre 1883.

Ministère de l'Instruction publique. Revue des Travaux scientifiques, t. III, 1882.

Journal des Savants, 8 octobre 1883.

La Vérité sur la date de la construction de la basilique de Saint-Front de Périgueux, juin 1883.

Procès-verbal de la séance du 4 août 1882 de la Société Malacologique de Belgique, t. XVIII, année 1882.

Société de Secours des Amis des Sciences, 1882-83.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, 1882.

Catalogue des brevets d'invention, mars 1883, 2 fascicules.

Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles de Nîmes, 1883.

Jérusalem, drame en cinq actes, en vers, par M Henri Gradis.

Ministère de l'Instruction publique. Revue des Travaux scientifiques, t. VI et VII, 1883.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, 1883.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1883.

Bulletin de la Société d'Émulation du Commerce et de l'Industrie, 2 vol. 1883.

Association française pour l'avancement des sciences, nº 37, 1883.

Bulletin de la Société académique de Brest, 1882-83.

Bulletin de l'Association scientifique de France, août 1883.

Le Bon Cultivateur, 24 novembre 1883.

Journal de Médecine de Bordeaux, 1883.

Journal la Revue Générale.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, de Tréverret, de Lacolonge, L.-A. Auguin, de Castelnau, G. Brunet, Brives-Cazes, Azam, L. Boué, Ch. Marionneau, E. Gaussens, V. Raulin, Hipp. Minier. Leo Drouyn, de Coëffard, Dr L. Micé.

Digitized by Google

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1883.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général n'étant pas présent à la séance, M. le Président prie M. de Castelnau de vouloir bien remplir les fonctions de Secrétaire général pour la présente séance.

M. Boué a écrit pour s'excuser de ne pouvoir donner lecture à l'Académie du rapport sur le concours de poésie.

M. Brives-Cazes donne lecture d'une étude sur *les Passages de Princesses royales françaises et étrangères en Guyenne de 1721 à 1748*. — L'Académie écoute avec un vif intérêt la lecture de ce travail.

M. Micé informe l'Académie qu'il vient de terminer une notice spéciale sur les travaux scientifiques de M. Baudrimont, et demande que l'Académie veuille bien la publier dans ses *Actes* comme complément de son travail biographique, déjà publié sur notre regretté collègue. — L'Académie accueille avec sympathie l'offre de M. Micé, dont l'examen est renvoyé au Conseil.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Journal de Médecine de Bordeaux, 18 novembre 1883.

Description des Machines et Procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris, t. CVIII.

Digitized by Google

Bulletin Astronomique et Météorologique de Rio-de-Janeiro, septembre 1883.

Journal des Travaux de l'Académie nationale, nov. 1883.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Yonne, 1883.

Le Cultivateur agenais, 1er décembre 1883.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Savoie, 1883.

Le Prieuré de Chamonix, par J.-A. Bonnefoy, 1883.

Bulletin de la Société nationale d'Agriculture, août 1883.

Catalogue des brevets d'invention, nº 4, 2e fasc., avril 1883; nº 5, 2e fasc., mai 1883; nº 12, 3e partie, 1882.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, nº 1, 2e fasc , 1883.

Report of the Commissionner of Education, 1881.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, t. XIX.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 4e série, t. I à X; 5e série, t. I et II.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Combes, marquis de Castelnau, Brives-Cazes, de Tréverret, Dr Micé, V. Raulin, G. Brunet, Leo Drouyn, de Coëffard, Saugeon, Royer, Hipp. Minier, de Lacolonge.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1884.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

M. de Castelnau donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance.

M. Boué s'excuse de ne pouvoir présenter à cette séance son rapport sur le concours de poésie.

La Société des Antiquaires de France a bien voulu

Digitized by Google

offrir à l'Académie la collection complète de ses mémoires en échange des *Actes* de l'Académie. Des remerciements lui seront adressés.

M. Révoil offre à la Compagnie un exemplaire de sa conférence devant le Congrès de la Société française d'Archéologie, sur le *Théâtre antique de Nîmes*. — Des remerciements lui seront adressés.

Le même auteur offre de la part de M. Normand un exemplaire de son *Essai sur l'existence d'une Architecture métallique antique*. — Des remerciements seront adressés à M. Normand.

M. Marionneau offre un exemplaire de son travail sur les sculpteurs Verberck et Francin, à Bordeaux. — M. le Président le remercie de sa communication.

L'ordre du jour appelle la déclaration de vacance des fauteuils de MM. Froment et Collignon.

A ce sujet, M. le Président rappelle que c'est en quelque sorte fortuitement qu'il a appris la mort de M. l'abbé Blatairou. — M. le Président exprime sur la mort de ce collègue les regrets de l'Académie.

M. le Président se fait aussi l'interprète des regrets de la Compagnie au sujet de la mort de M. Victor de Laprade, et informe l'Académie qu'il a écrit à sa famille une lettre de condoléance.

Aussitôt après cette communication, l'Académie déclare vacants les fauteuils de MM. Froment et Collignon qui ont exprimé à la Compagnie leurs regrets de ne pouvoir désormais participer à ses travaux.

M. Dezeimeris donne communication à l'Académie du résumé d'un travail de M. Ch. Robert sur la prétendue restauration du pouvoir de *Maurice Tibère* dans la Province et sur les monnaies qui en seraient la preuve.

Digitized by Google

Le même membre présente ensuite divers travaux offerts à l'Académie par M. Tamizey de Larroque : 1° un grand nombre de lettres inédites adressées par des hommes célèbres au maréchal de Gramont; 2° *Arnaud de Pontac,* évêque de Bazas; 3° *Gonin Joseph et le Vignoble de Saint-Joseph;* 4° documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Dax. — Des remerciements lui seront adressés.

M. Brunet fait un rapport sur un petit traité de géographie de la Gironde par M. l'abbé Gabriel, remanié et illustré par M. Féret fils. M. Brunet signale la bonne méthode, l'exactitude et la clarté de cet ouvrage, et croit qu'il est de nature à être fort utile. En conséquence, il proposerait de récompenser ce travail.

A la suite des observations présentées à ce sujet par quelques membres, l'Académie décide qu'une lettre de remerciements et de félicitations sera adressée à M. Féret.

M. Azam donne lecture d'un rapport sur un ouvrage de M. Des Étangs, intitulé : *Du Suicide politique en France,* et fait remarquer que ce livre remonte à 1860, qu'il est très connu, très bien fait, mais qu'eu égard à la date de sa publication, il ne saurait faire l'objet d'un rapport spécial, mais qu'il doit être déposé aux archives.

M. Marionneau donne lecture de trois notices sur divers artistes bordelais du XVIIIe siècle : *Berinzago, Combes* et *Bonfin.* — L'Académie écoute avec un grand intérêt les détails donnés par M. Marionneau sur la biographie et les travaux de ces artistes et remercie notre collègue de sa communication.

La séance est levée à dix heures.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1868.

Science et Nature : les Peaux-Rouges, Indiens Omahas, 1er décembre 1883.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, novembre et décembre 1883.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues romanes, octobre 1883.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, 1884.

Tillæg til Aaboger for Nordiskoldkyndighed historie, 1881.

Le Prédicateur Menauld, par M. Louis Guibert.

Journal de Médecine de Bordeaux, 9 et 16 décembre 1883.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1871.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, 1882-1883.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, décembre 1883.

Bulletin de la Société centrale du Calvados, 1881.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux, 30 nov. 1883.

Le Bon Cultivateur, 22 décembre 1883.

Registre de la Jurade. Délibérations de 1414 à 1416, et de 1420 à 1422.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 280, 1882-83.

Journal des Savants, décembre 1883.

Journal de l'Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale de la Société française.

Le Bon Cultivateur, 5 janvier 1884.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, nº 1, 1884.

Bulletin de la Société Borda (Dax), année 1883.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 3e fascicule, 1883 et 1884.

Société nationale d'Encouragement au bien de France.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Ch. Marionneau, marquis de Castelnau, Loquin, Brives-Cazes, de Tréverret, Dr Micé, V. Raulin, G. Brunet, Leo Drouyn, de Coëffard, Saugeon, Royer, Hipp. Minier, G. Brunet, de Lacolonge, Gaussens, Rayet, Combes.

Digitized by Google

SÉANCE DU 24 JANVIER 1884.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance; il fait part d'une lettre de M. Izoard, par laquelle notre éminent confrère exprime le regret de donner sa démission de membre résidant de l'Académie, en raison de son éloignement définitif de Bordeaux. M. le Président croit être l'interprète des sentiments de la Compagnie en demandant qu'il soit consigné dans le procès-verbal de la séance tous les regrets qu'éprouve l'Académie de l'éloignement de M. Izoard et pense qu'il y a lieu de procéder comme il a été déjà fait pour MM. Froment et Collignon, nommés membres associés non résidants. — Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Lecture est donnée de la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, annonçant les prochaines assises des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, avec l'invitation de désigner deux ou trois délégués de l'Académie pour assister à ces réunions.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Raymond Céleste sollicite le titre de membre résidant. — MM. de Castelnau, Brives-Cazes et Dezeimeris sont désignés pour faire partie de la Commission chargée d'apprécier les titres littéraires de M. Céleste.

M. Hippolyte Minier communique son rapport sur le

Digitized by Google

drame de M. Gradis, intitulé : *Jérusalem*. La lecture de quelques extraits de ce poème confirme les réflexions du Rapporteur qui, tout en reconnaissant que l'ouvrage de M. Gradis manque des qualités essentielles pour être admis au théâtre, n'en est pas moins une œuvre consciencieuse et réussie en certains passages. Il réclame donc, en faveur de l'auteur de *Jérusalem*, l'envoi d'une lettre de félicitations.

Après un échange d'observations, entre divers membres de l'Académie, sur le caractère du poème, — observations auxquelles prennent part MM. l'abbé Gaussens, de Tréverret, Micé et Minier, — l'Assemblée conclut à ce qu'il soit adressé à M. Gradis des remerciements et des félicitations pour le mérite historique de l'ouvrage qu'il a bien voulu soumettre à l'examen de l'Académie.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Boué, sur le concours de poésie. Les citations remarquables faites par le Rapporteur en rendent l'audition fort attachante et disposent de plus en plus la Compagnie en faveur des conclusions de la Commission, qui demande : deux médailles d'or pour MM. Depiot et l'abbé Ferrand; deux médailles de bronze pour MM. Godin et da Silva, et une mention honorable pour l'auteur du manuscrit : *Pauvres Rimes*.

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, nos 3 et 4, 1881-82.

Travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, 1883.

Digitized by Google

Annual Report of the Curator of the Museum of the Comparative Zoology, 1882-83.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, 1883.

Bulletin de la Société scientifique de France, n° 172, juil. 1883.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian institution, 1881.

Le Cultivateur agenais, 1er janvier 1884.

Journal de Médecine de Bordeaux.

Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 31 décembre 1883.

Annual Report of the Departement of Mines New South Wales, 1882.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 281, 1883-84.

Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, t. V, 1er et 2e semestre 1883.

Revue des Travaux scientifiques du ministère de l'instruction publique, t. III, 1882.

Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Pau, 1882-83.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, t. V, 1883.

Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le département de Guienne, t. I, par M. E. Gaullieur.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, août, septembre, octobre 1883.

Bulletin de la Société Chimique de Paris, 5 décembre 1881.

Le Bon Cultivateur, 19 janvier 1884.

Publicationen der Koniglichen Etnographischen Museum zu Dresden.

Bulletin of the United States geological Survey, n° 1.

Proceedings of the Boston Society of Natural history, vol. XXXI et XXXII.

Proceedings of the American Association for the Advancement of Science, august 1882, 2 volumes.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Combes, Hipp. Minier, Brives-Cazes, L.-A. Auguin, marquis de Castelnau, A. Loquin, L. Boué, de Tréverret, V. Raulin, Ch. Marionneau, Leo Drouyn, L. de Coëffard, Gaussens, Royer, Dr Micé.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1884.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Izoard remercie l'Académie de lui avoir accordé le titre de membre associé non résidant.

M. le Président lit un décret de M. le Président de la République, autorisant l'Académie à renoncer à l'un des legs La Grange, legs d'une rente de 1,000 francs destinée à rétablir le prix fondé autrefois par le duc de Caumont-Laforce.

Sur une observation de M. le Secrétaire général, il est décidé que ce décret sera imprimé dans les *Comptes-rendus* afin d'y compléter l'insertion des pièces concernant cette affaire.

Ce décret est ainsi conçu :

« LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

» Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

» Vu le testament olographe du sieur Édouard Le Lièvre, marquis de La Grange, en date du 14 août 1871;

» Vu le décret du 20 octobre 1880, autorisant l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux à accepter les libéralités consenties en sa faveur par ledit testament;

» Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue par cette Académie, le 8 février 1883;

» Le Conseil d'État entendu;

» DÉCRÈTE :

» ART. 1er. — L'Académie nationale des Sciences, Belles-

Digitized by Google

Lettres et Arts de Bordeaux est autorisée à renoncer au legs à elle fait par le sieur Édouard Le Lièvre de La Grange, suivant testament olographe du 14 août 1871, d'une rente de mille francs (1,000 fr.) destinée à rétablir le prix fondé autre fois par le duc de La Force.

» ART. 2. — Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 4 février 1884.

» *Signé :* JULES GRÉVY.

» Par le Président de la République :

» *Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,*

» *Signé :* A. FALLIÈRES.

Pour copie conforme :
» *Le conseiller de préfecture,*
» SOUYRI. »

» Pour ampliation :
» *Le chef du 1er bureau du secrétariat*
» *Signé :* BRÉTIGNY. »

M. le Président a reçu de M. l'abbé Callen, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux, deux volumes d'une réédition, complétée et annotée, de l'ouvrage du chanoine Lopès sur l'*Église Saint-André de Bordeaux*. — M. l'abbé Callen sollicitant une appréciation de l'Académie, une Commission est désignée pour procéder à l'examen de ces volumes. Elle est composée de MM. Gouget, l'abbé Gaussens et Marionneau.

M. de Castelnau présente, de la part de M. de Sinetty, ses remerciements pour l'envoi du fascicule des *Actes* contenant l'éloge de M. Jules de Gères, son beau-père, par M. de Tréverret.

M. le Secrétaire général signale, parmi les ouvrages reçus, le compte-rendu de la rentrée solennelle des Facultés de Bordeaux en 1883. — Des remerciements seront adressés à M. le Recteur.

Digitized by Google

M. le Secrétaire général mentionne également la réception de divers volumes et atlas très importants, transmis par l'Institut Smithsonnien. — M. Raulin est chargé d'en rendre compte.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Brochon et Boué, M. Loquin donne lecture d'un rapport sur l'opéra de M. L. Amouroux : *Zerbine*. L'honorable Rapporteur est d'avis que cette œuvre fait grand honneur à son auteur, et propose de décerner à M. L. Amouroux une médaille d'or. — Cette proposition est prise en considération et renvoyée à la Commission générale des concours.

M. Micé apprécie une brochure intitulée : *4e Annuaire*, publié par le directeur de l'observatoire de Tacubaya, situé près de Mexico. L'auteur désire recevoir les *Actes* de l'Académie en échange des *Annuaires* qui paraîtront à l'avenir. — Renvoyé à une Commission composée de MM. Rayet, Raulin et Micé.

M. Micé fait, ensuite, un intéressant rapport sur l'origine et le caractère du choléra et principalement sur les travaux de la mission française, dite *Mission Pasteur*, envoyée en Égypte pour étudier cette terrible maladie, mais qui n'a pas pu, par suite de la cessation du fléau, produire tous les résultats que la science en attendait.

M. le Président remercie M. Micé de sa communication.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Proceedings of the American Academie of Arts and Sciences, new series, vol. X; wohle series, vol. XVIII, 1883.

Proceedings of the Academy of the Natural Sciences of Phi-

Digitized by Google

ladelphia, part. I, january-april 1882; part. II, may-octobre 1882; part. III, january to decembre 1882.

Proceedings of the American Philosophical Society, vol. XX, january to april 1883.

Poems from the Spainsh of fra Ponce de Leon, 1883.

Transaction of the American Philosophical Society, vol. XVI, new series.

Memoires of the Boston Society of Natural History, vol. III, number 6 et 7.

Tertiary History of the Grand Cânon distric With Atlas, 1882.

Second Annual Report of the United States, Geological Survey to the Secretary of the Interior, 1880-81.

Geology of Wisconsin Survey of 1873-1879, vol. I et IV.

Twelfth Annual Report of the United States Geological and Geographical Survey. In two part. I et II.

Maps and Panoramas. Twelfth Annual Report of the United States Geological and Geographical Surv. of the Territor., 1873.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, marquis de Castelnau, Combes, V. Raulin, Brives-Cazes, A. Loquin, L. Boué, E. Gaussens, de Lacolonge, de Coëffard, Ch. Marionneau, G. Brunet, Dr L. Micé, de Tréverret, Hipp. Minier, baron de Verneilh, E. Royer, de Mégret de Belligny, Rayet.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1884.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général expose qu'il a écrit à Mme de Luppé pour lui annoncer que l'Académie était disposée, en exécution du décret de M. le Président de la République autorisant la Compagnie à renoncer à l'un des legs La Grange, à lui restituer le titre de rente de mille francs et les arrérages, à l'exception du prix décerné à M. l'abbé Allain et de tous les autres frais généraux.

Digitized by Google

M. le Secrétaire général a reçu les fascicules de la *Revue de Bretagne et de la Vendée,* composant l'année 1883. — M. de Castelnau est chargé d'en rendre compte.

M. le Secrétaire général a également reçu un opuscule en vers patois, *les Loisirs d'un vieux Curé,* par M. l'abbé Manuel. — Cet opuscule sera examiné par M. Minier.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Gayon, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Bordeaux, directeur de la station agronomique, sollicite le titre de membre résidant. — Une Commission, composée de MM. Micé, Royer et Abria, est chargée d'apprécier les titres scientifiques du candidat.

M. le Président donne communication d'une autre lettre sur le même objet, adressée par M. Aurélien Vivie. — Les titres littéraires de M. Vivie seront examinés par une Commission composée de MM. Combes, de Tréverret et de Verneilh.

M. G. Rayet communique à l'Académie une *Note sur la détermination de la longitude de Bordeaux.*

M. Rayet s'exprime ainsi :

Détermination de la différence de longitude entre Paris et l'Observatoire de Bordeaux (Floirac).

Les observations astronomiques nécessaires à la détermination de la différence de longitude entre Paris et l'Observatoire de Bordeaux (Floirac) ont été faites en octobre et novembre 1881. La station de Paris avait été placée dans le pavillon méridien de la marine, à l'Observatoire de Montsouris. La station de Bordeaux était établie à $26^{m}10$ dans l'Est du cercle méridien de l'Observatoire de Bordeaux; elle se trouvait pourvue d'un cercle méridien de Rigaud, très obligeamment prêté par M. l'amiral Mouchez, et d'un chronographe de Bréguet, appartenant au Bureau des Longi-

Digitized by Google

tudes. Le nombre des étoiles observées dans les deux stations est d'environ 3,000.

Les observateurs ont été : M. le lieutenant de vaisseau Salats, au nom de l'Observatoire de Montsouris ; M. G. Rayet, pour l'Observatoire de Bordeaux.

La méthode suivie pour les observations et pour la discussion des résultats individuels est, dans ses principes essentiels, analogue à celle employée par M. Lœwy, dans son mémoire sur les longitudes de Berlin et de Bonn. (*Annales du Bureau des Longitudes,* t. II.)

L'équation personnelle relative des observateurs a été déterminée deux fois, au commencement et à la fin des observations, et les observateurs ont été intervertis. Dans chaque soirée les pendules ont été comparées deux fois.

Le tableau suivant renferme les différentes valeurs de la longitude (non corrigées de l'équation personnelle) obtenues dans les diverses soirées.

L'unité de poids est le poids d'une observation dont l'erreur moyenne est $\pm 0^s,045$.

PREMIÈRE SÉRIE (*M. Rayet* à Paris; *M. Salats* à Bordeaux).

	Dates.		Longitudes.	Erreur moyenne.	Poids.
1881	Octobre	16	$11^m\ 26^s,316$	$\pm 0^s,025$	3,27
—	—	17	11 26 ,223	$\pm$ 0 ,024	3,52
—	—	18	11 26 ,264	$\pm$ 0 ,025	3,27
—	—	29	11 26 ,296	$\pm$ 0 ,024	3,52
—	—	30	11 26 ,279	$\pm$ 0 ,028	2,58
	Moyenne pondérée		$11^m\ 26^s,275$	Poids de la moyenne	16,16
			Erreur moyenne de la moyenne		$\pm 0^s,011$

DEUXIÈME SÉRIE (*M. Salats* à Paris; *M. Rayet* à Bordeaux).

	Dates.		Longitudes.	Erreur moyenne.	Poids.
1881	Novembre	6	$11^m\ 26^s,014$	$\pm 0^s,040$	1,27
—	—	7	11 25 ,973	$\pm$ 0 ,042	1,15
—	—	8	11 25 ,939	$\pm$ 0 ,029	2,41
—	—	9	11 25 ,975	$\pm$ 0 ,029	2,41
—	—	11	11 26 ,033	$\pm$ 0 ,030	2,25
—	—	12	12 25 ,907	$\pm$ 0 ,029	2,41
—	—	19	11 26 ,008	$\pm$ 0 ,025	3,27
	Moyenne pondérée		$11^m\ 25^s,977$	Poids de la moyenne	15,17
			Erreur moyenne de la moyenne		$+ 0^s,012$

Digitized by Google

Les deux séries de longitudes présentent une différence de $0^s,298$, dont la moitié, $0^s,149$, devrait être égale à la différence d'équation personnelle des observateurs. En réalité cette équation personnelle (Salats-Rayet) a varié de $+ 0^s,158$ à $+ 0^s,098$ entre le 4 octobre et le 30 novembre, époques moyennes des deux déterminations directes.

Les valeurs individuelles de la longitude doivent donc être combinées à l'aide de deux hypothèses différentes.

Première hypothèse. — On peut d'abord supposer que les séries d'observations antérieures au 16 octobre ont définitivement fixé la manière d'observer des observateurs; la première série des longitudes doit alors être diminuée de $0^s,149$ (valeur de l'équation personnelle révélée par la longitude elle-même), et la seconde augmentée de la même quantité. Dans cette hypothèse, les longitudes individuelles sont:

Dates.			Longitudes.	Dates.			
1881	Octobre	16	$11^m\ 26^s,167$	1881	Novembre	6	$11^m\ 26^s,163$
—	—	17	11 26 ,074	—	—	7	11 26 ,122
—	—	18	11 26 ,115	—	—	8	11 26 ,088
—	—	29	11 26 ,145	—	—	9	11 26 ,124
—	—	30	11 26 ,130	—	—	11	11 26 ,182
				—	—	12	11 26 ,056
				—	—	19	11 26 ,157
					Moyenne pondérée		11 26 ,126
					Erreur moyenne de la moyenne		$+ 0^s,008$
					Poids de la moyenne		31,33

Les nombres précédents ne montrent pas de marche sensible, de sorte que l'hypothèse de la constance de l'équation personnelle paraît très probable.

Seconde hypothèse. — Si on suppose, au contraire, que l'équation personnelle a varié proportionnellement au temps, et c'est la seule hypothèse mathématique susceptible d'être traduite en chiffres certains, puisque l'on ne dispose que de deux déterminations directes de cet élément, il faut appliquer aux longitudes individuelles une correction proportionnelle à la date de la longitude considérée et variant de $0^s,158$ (4 octobre) à $0^s,098$ (30 novembre).

Digitized by Google

Les valeurs individuelles de la longitude sont alors les suivantes :

1881	Octobre	16	$11^m\ 26^s,170$	
—	—	17	11 26 ,078	
—	—	18	11 26 ,120	
—	—	29	11 26 ,163	
—	—	30	11 26 ,147	Moyenne pondérée de la 1re série : $11^m26^s,135$
—	Novembre	6	11 26 ,139	
—	—	7	11 26 ,097	
—	—	8	11 26 ,062	
—	—	9	11 26 ,097	
—	—	11	11 26 ,153	
—	—	12	11 26 ,026	
—	—	19	11 26 ,120	Moyenne pondérée de la 2e série : $11^m26^s,097$
Moyenne totale pondérée			11 $26^s,116$	
Erreur moyenne de la moyenne			$\pm 0^s,008$	

Cette seconde valeur de la longitude diffère de la première de $0^s,010$ seulement; mais elle ne me paraît pas devoir être adoptée.

En effet, dans cette seconde hypothèse :

1° La moyenne des longitudes d'octobre est $11^m26^s,135$ et la moyenne de celles de novembre $14^m26^s,097$, inférieure de $0^s,038$ à la précédente, ce qui ne devrait pas se produire dans le cas où la correction de l'équation personnelle aurait été faite correctement.

2° Les longitudes de chaque série sont concordantes entre elles, et ne montrent pas de variation systématique analogue à celle qui donnerait un changement progressif dans l'équation personnelle.

3° Si l'on considère les diverses déterminations individuelles de la longitude comme des mesures indépendantes, et de même poids, d'une quantité constante, l'erreur moyenne de la longitude est, dans la première hypothèse, de $\pm 0^s,011$, et dans la seconde hypothèse, de $\pm 0^s,013$; l'accroissement de l'erreur moyenne dans la seconde hypothèse semble prouver qu'elle comporte une correction inexacte de l'équation personnelle (1).

(1) La moyenne arithmétique des longitudes individuelles calculées dans la première hypothèse est $11^m26^s,124 \pm 0^s,011$; dans la deuxième hypothèse cette même moyenne est $11^m26^s,114 \pm 0^s,013$.

Digitized by Google

4° Enfin tout concourt à faire penser que les conditions physiologiques dans lesquelles se fait la détermination directe de l'équation personnelle sont assez différentes des conditions normales des observations elles-mêmes pour pouvoir conduire à une valeur inexacte de l'équation personnelle.

Pour ces diverses raisons, nous croyons qu'il faut adopter le mode de combinaison qui suppose l'équation personnelle constante et prendre pour différence de longitude des piliers de Montsouris et de Bordeaux

$$11^m26^s,126 \pm 0^s,008$$

Le pilier de Montsouris est de $0^s,238$ à l'ouest du méridien de Cassini; le cercle méridien de l'Observatoire de Bordeaux est à $0^s,080$ à l'ouest du pilier de la longitude.

La longitude du cercle méridien de l'Observatoire de Bordeaux est donc

$$11^m26^s,444 \pm 0^s,008$$

à l'ouest du méridien de Paris.

G. Rayet.

M. Rayet présente ensuite les observations suivantes sur la comète de 1882-1883 :

La comète que Pons a découverte à Marseille en juillet 1812 a présenté pendant son retour récent de 1882-1883 quelques changements de forme intéressants à signaler.

La masse cométaire, après être restée sensiblement circulaire du 8 septembre au 24 novembre, a commencé vers cette dernière date à donner naissance à une queue marquée et, en même temps, des aigrettes et des panaches se sont montrés dans sa partie antérieure.

Le 20 décembre 1883, la comète était visible à l'œil nu.

A partir des derniers jours de 1883, les panaches se montrent d'une manière très nette et peuvent facilement être dessinés; leurs formes principales sont représentées dans une série de huit dessins.

La plus remarquable de ces figures se rapporte au 13 janvier 1884. A cette date on remarquait autour du noyau d'un éclat très vif, comparable à une étoile de cinquième gran-

Digitized by Google

deur, une zone circulaire continue d'environ trente secondes d'arc de diamètre et très vivement éclairée ; cette zone était, elle-même, cernée dans une zone à peu près égale d'une lumière moins vive, mais cependant encore plus lumineuse que la masse générale de la nébulosité. Quant au noyau, il semblait, par son éclat, s'élever au-dessus de la masse cométaire comme certains pics lunaires font saillie au-dessus des plaines du centre des cratères.

La dernière observation de la comète est du 24 janvier 1884 ; la nébulosité centrale n'était plus caractérisée que par un éventail de lumière projeté en avant et à peu près symétrique.

Le spectre de la comète s'est toujours montré composé des trois bandes ordinaires des hydrogènes carbonés.

1884, février 8.

G. RAYET.

M. le Président remercie M. Rayet de ses savantes communications.

M. Dezeimeris présente le compte-rendu d'un opuscule de M. Tamizey de Larroque : ***Joseph Gonin,*** en y ajoutant quelques réflexions personnelles.

M. Dezeimeris fait ensuite un rapport sur un livre de M. Camille de Mensignac : ***Emplacement de la ville romaine de Bordeaux du*** Ier ***à la fin du*** IIIe ***siècle.*** L'honorable Rapporteur explique qu'il est personnellement d'avis de décerner à l'auteur une médaille d'or, mais que la majorité de la Commission n'a conclu qu'à une médaille d'argent.

Après une discussion à laquelle plusieurs membres s'associent, l'Académie prend en considération la proposition d'une médaille d'or et la renvoie à la Commission générale des concours.

La séance est levée à dix heures et demie.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Essai sur l'existence d'une Architecture métallique, par Ch. Normand, 1883.

Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Bayonne, 1er semestre 1883.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, n° 2, 1883.

Revue des Travaux scientifiques, t. III, 1882, n° 9 (2 fasc.).

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, n° 4, 1883 (2 fascicules).

Société des Architectes du département du Nord, 1881-82.

Répertoire des Travaux historiques sur les monuments et la langue de la France, t. II, n° 2, 1882.

Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1883.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, n° 2, 1883.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 1883.

Société des Sciences de la Basse-Alsace, t. XVIII, 1884.

Liberia Antiquaria di U. Hœphi Milano, 1884.

L'église Métropolitaine et Primatiale de Bordeaux, par Lopès, t. I et II, revue par M. l'abbé Callen.

Atlas Accompanying, vol. I et IV. — *Geological Survey of Wisconsin,* 1882.

Atlas to Accompany the Monograph of the tertiary History of the Grand Cânon district, 1882.

Rentrée des Facultés de Bordeaux, 1883.

Revue de Bretagne et de Vendée, 1883, t. III et IV.

Les Loisirs d'un vieux Curé, par l'abbé Manuel.

Bulletin de l'Association scientifique de France, 1883.

Bulletin des Travaux historiques et scientifiques du ministère des Beaux-Arts, 1883.

Journal de l'Académie nationale, janvier 1884.

Journal des Savants, janvier 1884.

Description des Machines et Procédés pour lesquels des brevets ont été pris, t. XXVI, 1re et 2e partie, 1878.

L'Ingénieur-Mécanicien, 31 janvier 1884.

Proceedings of the Academie of Natural Sciences, part. II, june, otobre 1883.

Bulletin du Comité des Travaux historiques, n° 1, 1883.

Catalogue des brevets d'invention, n° 6, 1883.

Digitized by Google

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Hipp. Minier, Leo Drouyn, Paul Dupuy, R. Dezeimeris, de Tréverret, de Lacolonge, Combes, Louis Boué, L. de Coëffard, Brives-Cazes, Rayet, Dr L. Micé, Ch. Marionneau.

SÉANCE DU 13 MARS 1884.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de Mme la comtesse de Luppé, ainsi conçue :

« Paris, 6 mars 1884.

» Mon notaire vous a écrit, Monsieur, le parti que je suis obligée de prendre.

» Vous comprendrez mes regrets de ce que ma conscience me force à faire. L'intérêt de cette somme, dont je puis seulement disposer, ira aux écoles libres de la Gironde pour me rapprocher, autant qu'il est en moi, de la pensée de mon oncle. J'y reste, aussi, Monsieur, en vous disant combien je suis touchée du souvenir que l'Académie veut bien lui conserver. Soyez mon interprète auprès d'elle, je vous en prie, Monsieur. Merci de votre lettre et recevez l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Comtesse DE LUPPÉ. »

M. le Secrétaire général donne également lecture d'une lettre de M. Josselin, notaire à Paris, relative au même objet.

En conséquence, l'Assemblée décide que M. le Trésorier sera prié de vouloir bien s'adresser à M. le Tréso-

Digitized by Google

rier général, afin de faire effectuer la mutation du titre de rente de 1,000 francs, conformément à la volonté de Mme la comtesse de Luppé.

La *Diana*, société historique et archéologique du Forest, demande à l'Académie de vouloir bien souscrire au monument qu'elle se propose d'élever à la mémoire de M. Victor de Laprade. — L'Académie décide qu'elle souscrira pour la somme de 25 francs, en souvenir de son regretté membre honoraire, M. de Laprade.

M. le Président annonce à l'Académie le décès de M. Amédée Joandot, artiste statuaire distingué de cette ville, — ancien lauréat de l'Académie. M. le Président rappelle les travaux remarquables de M. Joandot, et notamment le fronton de la Bourse, place Richelieu, et demande à l'Assemblée de vouloir bien, en accordant un souvenir à cet artiste, l'autoriser à transmettre à M. Joandot frère les regrets exprimés par l'Académie. — L'Assemblée générale s'associe à ce vœu à l'unanimité.

Au nom de la Commission d'histoire, composée avec lui de MM. Combes et Couraud, M. Ch. Marionneau fait un rapport sur l'ouvrage de M. le Dr Armaignac, intitulé: *Voyages dans les Pampas de la République Argentine.* La Commission, considérant le style simple et familier de l'ouvrage, est d'avis qu'il ne mérite aucune des distinctions honorifiques qu'elle accorde et propose d'adresser à M. le Dr Armaignac une lettre de remerciements. — Ces conclusions sont adoptées.

Au nom de la Commission d'histoire, M. Marionneau fait un rapport sur le manuscrit adressé à l'Académie par M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, intitulé: *Odyssée de M. le comte François de Neufchateau.* M. le

Digitized by Google

Rapporteur déclare que la Commission n'a pas cru devoir proposer une récompense pour un travail qui peut avoir quelques mérites d'érudition, mais qui est dépourvu d'originalité, et propose d'adresser à l'auteur une lettre de remerciements. — Ces conclusions sont adoptées.

M. G. Brunet veut bien se charger d'examiner diverses brochures adressées à l'Académie par le Musée Guimet et intitulées : ***Histoire des Religions.***

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Paul Dupuy et Royer, M. Raulin donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Pallas au titre de membre correspondant. M. le Rapporteur déclare que la Commission a été unanime à décider que les travaux de M. Pallas n'étaient pas suffisants pour mériter cette distinction. — Ces conclusions sont adoptées.

L'Académie décide que la réunion de la Commission générale des concours aura lieu le jeudi 20 courant.

M. Leo Drouyn donne lecture des passages les plus intéressants d'un travail destiné à la Société des Archives historiques, et intitulé : ***Résumé des Comptes de l'Archevêché aux*** XIVe ***et*** XVe ***siècles.*** Il y signale des détails curieux sur la vie, la domesticité, les revenus, les dépenses de ménage, les mesures et les monnaies, le prix des bateaux, des chevaux, et enfin sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des archevêques de Bordeaux à cette époque. — Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt, et M. le Président remercie M. Leo Drouyn de sa communication.

La séance est levée à dix heures et demie.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Annales de la Société Malacologique de Belgique, t. I à VII.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 281, vol. VIII, fascicolo 2 et 3.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, janv., février, mars 1884.

Répertoire des Travaux historiques du ministère de l'Instruction publique, de l'année 1882, t. II, n° 3.

Revue de la Société des Études historiques, 4e série, t. I, 49e année, 1883.

Société des Sciences de la Basse-Alsace, t. XVIII, 1884.

Revue des Sociétés savantes, 3e série, t. III, 1880.

Documentos oficiales sobre los Emprestitos de Honduras, publicados por Victor Herrau, 1884.

Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France, 1883.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, novembre et décembre 1883.

Le Bon Cultivateur, 16 février 1884.

Journal de Médecine de Bordeaux, 17 et 24 fév. 1884.

Bulletin astronomique et météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro, n° 10, 1883.

Journal des Savants, février 1884.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, n° 1, 1884.

Journal mensuel de l'Académie nationale, février 1884.

Bulletin de l'Association scientifique de France, n° 162, mai 1883.

Les Droits des porteurs de fonds turcs, 1884.

Le Bon Cultivateur, 1er mars 1884.

Le Cultivateur agenais, 1er mars 1884.

Raffaello Sanzio studiato come Architetto con L. Tinto Nuovi documenti.

Académie de Montpellier. Mémoires de la section des Sciences, t. X, 11e fascicule, 1881.

Annales du Musée Guimet, t. V, 1883.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, juil.-août 1883.

Mémoires de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux, 1882.

Digitized by Google

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, nos 2 et 3, 1882.

Mémoires de l'Académie des Sciences de Marseille, 1883.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Leo Drouyn, V. Raulin, Hipp. Minier, Saugeon, G. Brunet, L. de Coëffard, baron de Verneilh, Charles Marionneau, Brochon, Fargues, Dr L. Micé, Combes, Brives-Cazes.

SÉANCE DU 27 MARS 1884.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général signale les communications suivantes : Une lettre de l'Académie *Dei Lincei,* de Rome, annonçant la mort de M. Quinto Sella, son président. — Une lettre de condoléances lui sera transmise. — Une brochure reproduisant une *Conférence sur le Théâtre antique d'Orange,* faite devant la Société française d'Archéologie, par M. Revoil, architecte, correspondant de l'Institut. — Des remerciements seront adressés à l'auteur. — Un opuscule intitulé : *Coup d'œil rétrospectif sur les dunes mobiles du golfe de Gascogne,* par M. le Dr Lalesque aîné. — Des remerciements lui seront adressés.

M. le Président fait part à l'Académie de la mort de M. Petit-Lafitte, doyen de notre Compagnie, à laquelle il appartenait depuis 1837. M. le Président, qui s'est empressé de transmettre à la famille de M. Petit-Lafitte l'expression des sincères regrets de ses collègues, rappelle la parfaite aménité de l'homme et les importants travaux de l'agro-

Digitized by Google

nome. — L'Académie est unanime à s'associer à ces paroles.

M. le Président expose que la Commission générale des concours s'est réunie, le 20 mars, à l'effet d'examiner les propositions de récompenses. Cinq médailles d'or, une médaille d'argent, deux médailles de bronze et une mention honorable avaient été demandées par les Commissions et prises en considération par l'Académie. — La Commission, après les explications fournies par les rapporteurs, après un examen long et attentif du mérite de chaque candidat, a été d'avis, après un vote au scrutin secret, qu'il n'y avait lieu de décerner que deux médailles d'or, quatre médailles d'argent, une médaille de bronze et une mention honorable, sauf la décision définitive de l'Académie. — L'ordre du jour de la présente séance n'ayant pas mentionné que ces propositions devaient être soumises à un vote définitif, ce vote est renvoyé à la prochaine séance.

M. le Président consulte l'Académie sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas de fixer la séance publique au 24 avril. — Cette date est adoptée.

M. Leo Drouyn rend compte de ses démarches auprès de M. le Trésorier général de la Gironde, en vue de faire opérer le transfert du titre de rente de 1,000 francs légué par M. le marquis de La Grange. — Après avoir entendu les explications fournies par son Trésorier, l'Académie prend sur-le-champ la délibération suivante :

« L'Académie, après avoir pris connaissance du décret rendu le 4 février dernier par M. le Président de la République française, lequel a autorisé l'Académie à renoncer au legs de M. Édouard Lelièvre, marquis de La Grange, suivant testament olographe du 14 août 1871, d'une rente de

Digitized by Google

1,000 francs destinée à rétablir le prix fondé, autrefois, par le duc de La Force;

» Considérant que ce legs a été réalisé en un titre de rente 3 0/0, sur l'État, n° 106295, de 1,000 francs, en faveur de l'Académie et sous le nom de Mme la marquise de Lagrange;

» Qu'il agit maintenant, pour l'exécution du décret susvisé, de transférer ce titre de 1,000 francs aux héritiers du testateur, lesquels sont: Mme Mathevon de Curmieu, comtesse de Luppé (Honoria-Émilie-Caroline), veuve de Mathieu-Pierre-Étienne de Luppé, pour l'usufruit, et M. Pierre-Louis-François, marquis de Luppé, mineur, sous la tutelle légale de la comtesse de Luppé, sa mère, pour la nue propriété;

» Considérant qu'il y a lieu de donner au Président et au Trésorier de l'Académie les pouvoirs nécessaires pour opérer et signer la rétrocession dans les conditions ci-dessus;

» Délibère qu'il sera procédé, en vertu du décret précité, au transfert de l'inscription départementale de 1,000 francs de rente 3 0/0, n° 106295, comme il est dit ci-dessus, donne en conséquence tous pouvoirs nécessaires à M. Ch. Durand, président, et à M. Leo Drouyn, trésorier de l'Académie, à l'effet d'opérer le transfert dont s'agit. »

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Annales du Musée Guimet, t. VI, 1884.

Annales du Musée Guimet. Histoire des religions, t. VII, nos 2 et 3, et VIII, nos 4 5, et 6.

Journal de Médecine de Bordeaux, 9 mars 1884.

Description des Machines et Procédés pour lesquels des brevets ont été pris, t. XXVII, 1re et 2e partie, 1884.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno 281, 1884, vol. VIII, fascicolo 4, 5 et 6.

Bulletin officiel de la Propriété industrielle et commerciale, janvier, 7, 14 et 27 fév., 6 mars 1884.

Digitized by Google

Conférence sur le théâtre antique d'Orange, par Revoil.
Académie de Besançon, 1882.
Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, juillet à décembre 1883.
Revue des Travaux scientifiques. t. III et IV, 1883-84.
The Story of the University of Edinburg, vol. I et II.
Catalogue des brevets d'invention. n° 8, 1883.
Journal de Médecine de Bordeaux, 2 et 16 mars 1884.
Tornata di Sabato, 15 mars 1884.
Verrhandelingen der Koninklijke Akademie Van Wetenschappen, 1883.
Naam-Enzaak Register op de Verslagen en Mededeelingen, 2e serie, deel I-XII.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Ch. Marionneau, baron de Verneilh, V. Raulin, L.-A. Auguin, G. Brunet, Hipp. Minier, Louis Boué, L. de Coëffard, Brives-Cazes, E. Royer, de Mégret de Belligny, Paul Dupuy, Combes, Leo Drouyn.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1884.

Présidence de M. Ch. DURAND, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Divers membres de l'Académie expriment leurs regrets de n'avoir pu assister aux obsèques de M. Petit-Lafitte, doyen de la Compagnie.

M. le Président, après avoir rappelé que la famille avait donné à l'Académie une preuve de haute estime en la priant de conduire le deuil, a lu le discours prononcé par lui sur la tombe de M. Petit-Lafitte. Il est ainsi conçu :

« En venant, au nom de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, prendre un dernier congé de notre excellent confrère, M. Petit-Lafitte, je suis certain

Digitized by Google

d'être le fidèle interprète des sentiments de la Compagnie, en affirmant que celui qui vient de nous quitter, ne laisse parmi nous que le plus sympathique souvenir.

» Bon entre tous, modeste et doux, M. Petit-Lafitte caractérisait, pour ainsi dire, ces hommes qui ayant consacré toute leur vie à l'étude, au culte de la nature, lui ont emprunté sa sérénité et en ont conservé la profonde empreinte, au travers de la vie et de ses cruautés.

» Tous ceux qui ont connu cet excellent homme le revoient avec sa simplicité, sa naïveté d'allure et de parole, toujours obligeant, affable, absorbé par une passion qui fut celle de toute sa vie, l'agriculture, en ce qu'elle a de plus spécialement relatif à notre contrée, au bassin de la Garonne, qu'il aimait d'un amour ardent et particulier.

» Ce n'est ni le moment ni le lieu de retracer une biographie de M. Petit-Lafitte; l'œuvre est cependant faite pour séduire; car si le ruisseau modeste cacha discrètement son cours sous l'humble feuillée, ce cours n'en fut pas moins utile et productif.

» Cette longue vie, qui s'est brusquement éteinte, notre confrère l'avait consacrée tout entière à l'étude, et il n'est pas un des grands problèmes agricoles qu'il n'ait successivement abordés.

» Après avoir attentivement étudié tout ce qui avait été écrit sur la culture de notre pays, M. Petit-Lafitte s'était mis à l'œuvre et, joignant ses efforts à ceux de ses devanciers, il s'était appliqué à donner aux cultivateurs de notre région ces indications précieuses de la science, si utiles et parfois si péniblement acceptées par ceux-là même qui doivent le plus en profiter.

» Professeur d'agriculture pendant plus de quarante ans, il ne négligea l'étude d'aucuns des grands problèmes qui se sont successivement posés devant les agriculteurs de notre temps. Cultures de toutes sortes, fécondation des landes, aménagement des cours d'eau, acclimatation d'espèces nouvelles, défense des vignobles attaqués par tant de causes fatales: toutes ces questions — et bien d'autres — furent pour lui des sujets de méditations profondes, dont il rendait modestement compte en des opuscules dont l'impor-

Digitized by Google

tance au fond contrastait presque toujours avec leur mince apparence.

» C'était bien l'image fidèle de ce savant modeste, faisant le bien sans orgueil, sans le faire valoir; ainsi la terre, la bonne nourrice, se couvre de moissons et de pampres, satisfaite d'avoir assez produit pour les besoins de ses enfants et leur faisant grâce de leur reconnaissance.

» En faut-il davantage, Messieurs, pour légitimer nos regrets?

» Laissez-moi, cependant, vous rappeler qu'en frappant M. Petit-Lafitte, la mort enlève à l'Académie son doyen. Il y était entré en 1837, il y a quarante-sept ans. Pendant ce long exercice et tout autant que sa santé le lui permit, il prit part aux travaux de la Compagnie, y apportant toujours le calme, la modération, l'assiduité, l'aménité qui constituaient son caractère et lui attiraient la sympathie et le respect de tous ceux qui l'approchaient.

» Adieu, vénéré confrère : la tristesse que nous inspire votre perte est comme adoucie par le souvenir de votre bonté. Il semble que, détachée de ses liens terrestres, votre âme sereine doive se trouver à l'aise dans le calme infini et suprême dont votre visage portait l'empreinte et qui est la récompense de cœurs et d'esprits comme les vôtres! »

L'Assemblée discute et arrête le programme des concours pour l'année 1884.

M. le Président rappelle ensuite les propositions faites par la Commission générale des concours pour 1882-1883. Ces propositions sont l'objet d'un examen auquel plusieurs membres prennent part. L'Académie arrête ensuite définitivement les prix décernés, savoir :

Médailles d'or à M. J. Depiot et à M. l'abbé Ferrand.

Médailles d'argent à MM. Camille de Mensignac, Charles Normand, J.-B. Lescarret et L. Amouroux.

Médailles de bronze à MM. Godin et Da Silva.

Digitized by Google

Mention honorable à M. Ernest Laroche, qui s'est fait connaître depuis la dernière séance.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Processen verbaal van de Gewone vergaderingen, van mai 1882 toten met april 1883.

Verslagen en Mededeellingen der koninklijke Akademie, 1883.

Jaarboek van koninklijke Akademie, 1882.

Romania. Recueil consacré à l'étude des langues et littératures romanes, t. XIV, janvier 1884.

Rapport des opérations de 1880-81-82 (Commission géologique d'histoire naturelle du Canada).

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1883.

Bulletin de la Propriété industrielle et commerciale, 21 fév. et 13 mars 1884.

Le Bon Cultivateur, 15 et 29 mars 1884.

Bulletin de la Société d'Agriculture, janv. et fév. 1884.

Société des Sciences de la Basse-Alsace, t. XVIII, 1884.

Journal de Médecine de Bordeaux, 16 et 30 mars 1884.

Étaient présents :

MM. Ch. Durand, V.-L. Bordenave, Charles Marionneau, Leo Drouyn, Hipp. Minier, Combes, L.-A. Auguin, Louis Boué, A. Loquin, Brives-Cazes, Saugeon, V. Raulin, E. Royer, de Mégret, Dr Micé, Henry Brochon.

Digitized by Google

Table du Compte-rendu.

Séance du 9 décembre 1882..... 1

Décisions au sujet du Bureau élu pour l'année 1882, qui continuera en 1883, et relativement au prochain volume des *Actes* qui portera la date double de 1882 et 1883. — Élections de deux secrétaires et d'un membre du Conseil, complétant le Bureau pour 1882 et 1883. — Discours de M. Minier, président sortant. — Discours de M. Durand. — Formation des commissions des concours.

Lecture par M. Combes d'une relation inédite de l'*Arrestation du maréchal de Biron*.

Élection de M. Marionneau, comme membre résidant.

Séance du 21 décembre 1882..... 7

Réception de M. Marionneau. — Discours du récipiendaire et réponse du Président.

Hommages de M. Rayet et de M. Tamizey de Larroque.

Lecture par M. Dezeimeris de ses *Observations sur divers auteurs* (Virgile et autres).

Lecture par M. Brives-Cazes de la suite de son étude sur *la Police des livres en Guyenne* (1713-1785).

Séance du 4 janvier 1883..... 13

Communication au sujet du décès du cardinal Donnet, membre honoraire.

Décisions au sujet d'échanges proposés par le Conseil.

Lecture par M. Combes de son *Mémoire sur la conversion d'Henri IV*.

M. Dezeimeris continue la lecture de ses *Observations*.

M. Brives-Cazes termine la lecture de son étude sur *la Police des livres en Guyenne* (1713-1785).

Séance du 18 janvier 1883..... 16

Hommages de MM. Paul Dupuy, Fargue et Bourgoing-Lagrange.

Rapport de M. de Castelnau sur *la Villa gallo-romaine de Beauclair*, par M. Ambroise Tardieu.

Décision au sujet des membres correspondants.

Lecture de M. de Lacolonge : *Souvenirs de l'Exposition*.

Discussion entre M. Froment et M. Dezeimeris au sujet des observations de ce dernier, relativement à certains passages des *Géorgiques*.

Séance du 8 février 1883..... 21

Décision au sujet de l'avis à donner aux membres des commissions.

Hommage par M. de Mensignac de son travail : *Emplacement de la*

Digitized by Google

ville romaine de Bordeaux. — M. Dezeimeris est chargé du rapport.

M. Minier est désigné pour rendre compte du *Voyage du duc de Richelieu de Bordeaux à Bayonne en 1759*, par M. R. Céleste.

M. le Président communique deux lettres de Mme de Luppé au sujet des legs La Grange, et lit un projet de délibération à cet égard. — Ce projet est adopté, et Mme de Luppé sera remerciée de l'autorisation qu'elle donne de consacrer à un travail d'archéologie, s'il y a lieu, le prix destiné à la linguistique et à la numismatique.

Lecture par M. Auguin d'une *Étude sur les pensionnaires de la ville de Bordeaux.*

Séance du 22 février 1883 27

Hommage par M. Petit-Lafitte d'un opuscule : *le Vignoble bordelais en 1882.*

Communication du Ministre de l'instruction publique au sujet de la 21e réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Envoi de deux poésies par M. A. Lacoute. — A la commission des concours.

Communications de M. Grellet-Balguerie, membre correspondant, et de M. de Pontaumont.

M. Fargue expose les travaux projetés pour le port de Bordeaux.

Lecture par M. de Tréverret d'une étude sur *Don Carlos, fils de Philippe II, dans les œuvres de Saint-Réal, de Schiller, etc.*

M. Loquin donne communication de plusieurs passages d'un ouvrage sur l'*Algèbre de l'Harmonie.* — Renvoi au Conseil pour l'impression dans les *Actes.*

Séance du 8 mars 1883..... 31

Décision au sujet de l'impression de l'ouvrage de M. Loquin.

Renvoi à la commission d'histoire de la demande de M. Grellet-Balguerie.

M. Fargue termine l'exposé de ses travaux pour l'amélioration du port de Bordeaux.

M. de Tréverret continue la lecture de son étude sur *Don Carlos, fils de Philippe II, dans les œuvres de Saint-Réal, Schiller, etc.*

Séance du 5 avril 1883..... 34

Décision définitive au sujet de l'impression du livre de M. Loquin.

Hommage par M. Maxime Lalanne d'une reproduction de son œuvre : *la Rade de Bordeaux.*

Proposition de M. Dezeimeris au sujet de la remise à la Bibliothèque de la ville des livres qu'elle possède. — Cette proposition est renvoyée au Conseil avec adjonction de MM. Brunet, Dezeimeris et Combes.

Séance du 16 avril 1883..... 37

Hommage par M. l'abbé Gaussens.

Digitized by Google

La question est rouverte sur la proposition de M. Dezeimeris. — Renvoi à quinzaine.
Proposition du Président au sujet du projet de transfert du Musée épigraphique au Parc Bordelais.

Séance du 10 mai 1883..... 39

Reprise de la question sur la remise des livres à la Bibliothèque de la ville. — Il sera fait un rapport sur lequel une décision sera prise conformément à une proposition de M. Lespiault.
Rapport sur la candidature de M. Livet comme membre correspondant.
Rapport de M. Dupuy sur les ouvrages de M. Lescarret envoyés au concours. — Renvoi à la commission générale.

Séance du 31 mai 1883..... 43

Communication par M. Micé d'une lettre de M. Pallas sollicitant le titre de membre correspondant. — Renvoi.
M. le Président donne lecture de la lettre à M. le Maire de Bordeaux qu'il a préparée au sujet du transfert du Musée épigraphique.
M. Dezeimeris termine la lecture de ses *Observations sur les commentateurs de Virgile.*
M. Livet est élu membre correspondant.

Séance du 14 juin 1883..... 48

Hommage de M. Cirot de La Ville.
Lecture de M. Combes sur la *Retraite des dix mille de Coligny, après Moncontour.*
Lecture par M. Drouyn d'une lettre sur les maisons nobles de Larnavaille et de Grassombre.

Séance du 28 juin 1883..... 50

Hommage par M. Pajot, membre correspondant.
Décès de M. Lulé-Déjardin, membre correspondant, et de M. Belin-de Launay, ancien membre associé non résidant.
Une commission est désignée pour examiner la candidature de M. Pallas.
Une autre commission examinera les ouvrages de M. Charles Normand.
Lecture par M. Marionneau d'un aperçu d'une étude qu'il prépare sur les *Salons bordelais au* XVIIIe *siècle.*

Séance du 12 juillet 1883..... 53

Hommages de M. Aurélien Vivie et de M. A. de Coligny, membre correspondant.
Décision au sujet des comptes-rendus sommaires qu'il sera utile de faire à mesure de la réception des ouvrages adressés à l'Académie.

Digitized by Google

Une commission est chargée d'examiner l'ouvrage de M. de Mensignac : *Emplacement de la ville gallo-romaine de Bordeaux.*

Rapport par M. Izoard sur l'ouvrage de M. Céleste : *Louis Machon,* etc.

Communication de M. Brives-Cazes sur la découverte par M. Céleste d'un mémoire du conventionnel Rolland de La Platière.

Séance du 26 juillet 1883 57

Hommages par MM. Collignon, le Dr Denucé, Louis Guibert et l'abbé Cartaud.

Rapport sur les travaux de M. Normand. — Renvoi à la commission générale des concours.

Rapport de M. de Castelnau sur les mémoires publiés dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques,* année 1882, n° 4.

Lecture par M. G. Brunet d'une étude sur les incunables de la Bibliothèque de la ville, etc.

Séance du 9 août 1883 62

Hommage par M. Micé.

Une commission est chargée d'examiner une œuvre musicale de M. Amouroux.

Rapport par M. Izoard sur le second mémoire de M. Céleste : *Louis Machon,* etc.

Communication de M. Rayet au sujet de la complète installation de l'observatoire de Floirac.

Lecture par M. Combes d'un travail : *les Princesses allemandes à la cour de Louis XIV.*

Séance du 15 novembre 1883 65

Lettres de démission de MM. Froment et Collignon.

Diplôme d'honneur décerné à l'Académie à l'occasion de l'Exposition de 1882.

Hommage par M. Maxime Lalanne d'un exemplaire du fusain représentant Bordeaux vu de La Bastide.

MM. Froment et Collignon sont nommés membres associés non résidants.

Lecture d'un travail de M Dezeimeris sur *Ausone.*

Lecture par M. Combes d'une étude : *Le Cardinal de Retz après la Fronde, d'après Mme de Sévigné.*

Séance du 29 novembre 1883 69

Clôture des concours 1882-1883.

Dépôt de cinq fascicules de M. Michel Hardy.

Compte-rendu de la situation des archives de l'Académie.

Élections complémentaires pour le Bureau actuel.

Élections du Bureau pour 1884.

Rapport par M. Brives-Cazes sur la *Notice biographique de Joseph Guadet.*

Digitized by Google

Séance du 13 décembre 1883 73

Lecture par M. Brives-Cazes sur *les Passages des Princesses royales françaises et étrangères en Guyenne de 1721 à 1748.*

M. Micé présente le complément de son travail biographique sur M. Baudrimont.

Séance du 10 janvier 1884 74

La Société des Antiquaires de France a offert à l'Académie la collection complète de ses mémoires.

Hommages par MM. Revoil et Normand.

Hommage par M. Marionneau de son travail sur Verberck et Francin.

Déclaration de vacance des fauteuils de MM. Froment et Collignon.

M. le Président exprime les regrets de l'Académie au sujet de la mort de M. l'abbé Blatairou, ainsi qu'au sujet de la mort de M. Victor de Laprade.

M. Dezeimeris communique un travail de M. Ch. Robert sur *Maurice Tibère*, et divers travaux offerts par M. Tamizey de Larroque.

Rapport par M. Brunet sur le traité de géographie de l'abbé Gabriel.

Rapport par M. Azam sur le livre : *Du Suicide politique en France.*

Lecture par M. Marionneau de trois notices sur des artistes bordelais du XVIIIe siècle.

Séance du 24 janvier 1884 78

Lettre de démission de M. Izoard.

M. Izoard est nommé membre associé non résidant.

Circulaire du Ministre de l'instruction publique au sujet de la prochaine réunion des Sociétés savantes.

M. Céleste pose sa candidature au titre de membre résidant.

Rapport de M. Minier sur le drame lyrique : *Jérusalem.*

Rapport de M. Boué sur le concours de poésie. — Les conclusions de la Commission sont prises en considération.

Séance du 7 février 1884 81

Lecture du décret du Président de la République qui autorise l'Académie à renoncer au legs d'une rente de 1,000 fr. fait par le marquis de La Grange. — Transcription de ce décret.

Rapport par M. Loquin sur l'opéra de M. Amouroux : *Zerbine.* — Conclusions prises en considération.

Rapport de M. Micé sur les travaux de la mission française, dite *mission Pasteur*, envoyée en Égypte.

Séance du 28 février 1884 84

M. Gayon, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Bordeaux, pose sa candidature comme membre résidant.

M. Vivie, chef de division à la préfecture de la Gironde, pose également sa candidature à l'un des fauteuils vacants.

Digitized by Google

M. Rayet communique le résultat des observations faites, en 1881, pour arriver à déterminer la différence de longitude entre Paris et l'Observatoire de Bordeaux (Floirac).

Rapport par M. Dezeimeris sur un opuscule de M. Tamizey de Larroque : *Joseph Gonin*, et sur un livre de M. Mensignac : *Emplacement de la ville romaine de Bordeaux du* Ier *à la fin du* IIIe *siècle*. — Proposition prise en considération.

Séance du 13 mars 1884 92

Lecture d'une lettre de Mme de Luppé au sujet de la *Fondation La Grange*.

M. le Trésorier est prié de faire les démarches nécessaires.

Souscription au monument élevé à la mémoire de V. de Laprade.

Rapport par M. Marionneau sur le livre de M. Armaignac : *Voyage dans les Pampas*. — Conclusions adoptées.

Rapport par le même membre sur un manuscrit de M. Gragnon-Lacoste : *Odyssée de M. le comte François de Neufchateau*. — Conclusions adoptées.

Rapport par M. Raulin sur la candidature de M. Pallas au titre de membre correspondant. — Conclusions adoptées.

M. Leo Drouyn donne lecture de quelques passages de son travail : *Résumé des comptes de l'Archevêché aux* XIVe *et* XVe *siècles*.

Séance du 27 mars 1884..... 96

M. le Président fait part de la mort de M. Petit-Lafitte, doyen de l'Académie.

Renvoi à la prochaine séance de l'examen des propositions présentées à la Commission générale des concours et fixation de la séance publique au 24 avril.

M. le Trésorier rend compte de ses démarches pour opérer le transfert du titre de rente de 1,000 fr. *(fondation de La Grange)*.

Délibération de l'Académie à ce sujet.

Séance du 3 avril 1884 99

M. le Président lit le discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. Petit-Lafitte.

Discussion du programme des concours pour l'année 1884.

Discussion des propositions de la Commission générale des concours pour 1882-1883. — Les récompenses sont définitivement arrêtées.

Digitized by Google

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour les années 1882 et 1883.

—

MESSIEURS

DURAND, *Président.*
FROMENT (1), *Vice-Président.*
LABRAQUE-BORDENAVE, *Secrétaire général.*

BOUÉ, COURAUD, } *Secrétaires adjoints.*

LEO DROUYN ✻, *Trésorier.*
O. DE LACOLONGE, *Archiviste.*

MINIER, DE CASTELNAU, COLLIGNON (2), AUGUIN, } *Membres du Conseil d'administration.*

(1) Remplacé dans le courant de l'année par M. Combes.
(2) Remplacé dans le courant de l'année par M. de Coëffard.

Digitized by Google

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1884.

MESSIEURS

COMBES, *Président.*
MEGRET DE BELLIGNY, *Vice-Président.*
LABRAQUE-BORDENAVE, *Secrétaire général.*

COURAUD,
MARIONNEAU, } *Secrétaires adjoints.*

LEO DROUYN ✲, *Trésorier.*
O. DE LACOLONGE, ✲, *Archiviste.*

MINIER,
AUGUIN,
DURAND,
DE TRÉVERRET, ✲, } *Membres du Conseil d'administration.*

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

arrêté au 31 décembre 1885.

—

Membres Honoraires

LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
LE MAIRE DE BORDEAUX.
BELLOT DES MINIÈRES, évêque de Poitiers.

Membres Résidants.

1837. PETIT-LAFITTE, prof. d'agricult., rue du Tondu, 73 bis.
1841. BRUNET (GUSTAVE), homme de lettres, rue Sainte-Catherine, 137.
1842. ABRIA O. ✲, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.
1847. SAUGEON, profess. de belles-lettres, rue Mably, 10.
1847. RAULIN ✲, profess. de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences, rue du Colisée, 18.
1850. LEO DROUYN ✲, peintre et graveur, r. Desfourniel, 30.
1850. CIROT DE LA VILLE, Camérier secret de S. S. le Pape, chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.
1854. ORDINAIRE DE LACOLONGE ✲, chef d'escadron d'artillerie en retraite, allées de Tourny, 22.

Digitized by Google

1854. GAUSSENS, curé de St-Seurin, ch. hon., rue Rodrigues-Pereire, 38.

1854. MINIER (Hte), rue Pélegrin, 39-41.

1862. LESPIAULT ✲, professeur d'astronomie à la Faculté des Sciences; rue Michel-Montaigne, 5.

1862. ROUX ✲, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, rue Naujac, 29.

1863. ORÉ ✲, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue des Minimes, 36.

1863. DEZEIMERIS (Reinhold), ✲, correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11.

1864. DUPUY (Paul), professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.

1865. MÉGRET DE BELLIGNY, négociant, rue Boudet, 11.

1865. MICÉ ✲, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Turenne, 79.

1866. ROYER, directeur d'Institution, rue de la Harpe (Bouscat).

1869. BRIVES-CAZES, vice-président au tribunal civil, place Pey-Berland, 18.

1869. LOQUIN (Anat.), homme de lettres, cours St-Jean, 39.

1870. DURAND (Charles), architecte, rue Michel, 16.

1871. COMBES ✲, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, rue Sainte-Catherine, 60.

1875. VERNEILH-PUYRAZEAU (baron de), rue Monbazon.

1875. AZAM ✲, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Vital-Carles, 14.

1876. GOUGET, archiviste du département, rue d'Aviau.

1876. CASTELNAU D'ESSENAULT (Marquis de), à Paillet.

1877. LABRAQUE-BORDENAVE, juge de paix, rue des Ayres, 40.

1878. AUGUIN, peintre paysagiste, rue de la Course, 67.

1878. COEFFARD (L. de), sculpteur, rue de Navarre, 11.

1879. BROCHON (Henri), avocat à la Cour d'appel, rue Vital-Carles 22.

1880. TRÉVERRET (de) ✲, professeur de littérature étrangère, à la Faculté des lettres, rue Plantarable, 27.

Digitized by Google

1880. DENUCÉ ✻, doyen de la Faculté de Médecine, cours du pavé des Chartrons, 26.

1880. RAYET ✻, profes. d'astron. à la Faculté des Sciences, direct. de l'Observatoire de Floirac, r. Tanesse, 34.

1882. FARGUE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, cours d'Aquitaine, 67.

1882. BOUÉ, avocat, rue Rohan, 14.

1882. COURAUD, doyen de la Faculté de Droit, place de la Bourse, 2.

1882. MARIONNEAU, corresp. de l'Institut, r. Turenne, 71.

Membres associés non résidants.

GEFFROY ✻, directeur de l'École française à Rome.

JACQUOT, O. ✻, inspecteur général des mines, rue Monceaux, 83, à Paris.

LINDER (Oscar) O. ✻, ingénieur en chef des mines, secrétaire de la commission centrale des machines à vapeur, à Paris.

ZEVORT, G. O. ✻, directeur de l'Enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, à Paris.

SAINT-VIDAL (Francis de), à Paris.

FROMENT, précepteur du duc d'Orléans, à Eu.

COLLIGNON, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.

IZOARD, O. ✻, ancien premier président de la Cour d'appel de Bordeaux, à Pau.

Membres Correspondants.

AUSSY (H. d'), de Saint-Jean-d'Angély, membre correspondant de l'Institut de France.

AYMARD (Aug.), archéologue, conservateur du Musée, au Puy.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BASCLE DE LAGRÈZE (Gustave) ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Pau.

Digitized by Google

BEAUDOUIN (J.) ✻, à Châtillon-sur-Seine.

BELLECOMBE (André de), de la Société des Études historiques de France, et de la Société Asiatique, à Paris.

BELLIN (Gaspard), à Lyon.

BERCHON ✻, directeur du service sanitaire de la Gironde, à Pauillac.

BLADÉ, avocat à Lectoure.

BONJEAN, pharmacien à Chambéry.

BONNETON, juge au Tribunal civil, à Moulins.

BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-Lévêque (Calvados).

CAFFARÉNA, avocat à Toulon.

CALIGNY (Mis de), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.

CHASSAY (l'abbé Édouard), professeur de philosophie au Grand Séminaire de Bayeux.

CHAUMELIN (Marius), homme de lettres, à Marseille.

CHERVIN aîné, avenue d'Eylau, à Paris.

CHEVALIER, pharm.-chimiste, quai St-Michel, 25, à Paris.

CUYPER (de), directeur de la *Revue universelle de Liége*, à Liége (Belgique).

DEBEAUX, pharm.-major en Algérie.

DEMOGEOT ✻, professeur de l'Université en retraite, à Paris.

DROUOT, inspecteur général des mines en retraite, à Paris.

DUBROCA, médecin, à Agen.

DU BURGUET, maire d'Allemans, près Ribérac.

ENGEL, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy.

FABRE, médecin, à Paris.

FERTIAULT, homme de lettres, à Paris.

FORT-MEU, homme de lettres, à Saint-Laurent de Brèvedent.

GAUDRY (Albert), docteur ès-sciences naturelles, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

GAVARRET, O. ✻, inspecteur général de l'Enseignement supérieur, à Paris.

GINDRE (Jules), ingén. civil des mines, à Itsatsou (B.-Pyr.).

Digitized by Google

GOURGUES (LE VICOMTE DE), à Lanquais (Dordogne).
GOUX, membre de la Société d'Agric., Sciences et Arts d'Agen.
GRAGNON-LACOSTE, homme de lettres, à Bordeaux.
GRELLET-BALGUERIE, ancien magistrat, à Paris.
GRIMAUD (EMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.
HAILLECOURT, inspect^r d'Académie honoraire, à Bordeaux.
HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.
LALANNE (MAXIME) ✻, artiste peintre, à Paris.
LEGENTIL, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.
LE JOLIS, docteur médecin, à Cherbourg.
LERMIER, à Dijon.
LESPINASSE ✻, président honoraire à la Cour d'appel de Pau.
LIAIS (EMMANUEL), direct. de l'Observatoire de Rio-Janeiro.
LIVET (CH.), médecin-inspecteur, à Vichy.
MAGEN, pharmacien-chimiste, à Agen.
MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), ancien consul.
MALVEZIN, avocat, 14, place des Quinconces, à Bordeaux.
MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collège de Harrow on the Hill, près de Londres.
MAURY (ALFRED) O. ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
MILLIEN (ACHILLE), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
NAYRAL (MAGLOIRE), homme de lettres, à Castres.
PAJOT, à l'île de la Réunion.
PARROCEL, homme de lettres, à Marseille.
PÉRIER, agrégé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, à Pauillac.
PERNET, directeur du Collège de Salins.
PIOGEY, avocat, à Paris.
RENAN O. ✻, membre de l'Institut, à Paris.
RÉSAL ✻, membre de l'Institut, à Paris.
RÉVOIL O. ✻, architecte, à Nîmes (Gard).
ROSNY (LÉON DE), Président de la Société d'Ethnographie, professeur de langues orientales, à Paris

Digitized by Google

SAINT-ANGE (Martin), docteur en médecine, à Paris.

SAINT-ESPÉS LESCOT ✲, ancien président du Tribunal civil de Périgueux.

SCOGNAMIGLIO (Archangelo), antiquaire, à Rome.

SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

TAMIZEY DE LARROQUE ✲, correspondant de l'Institut, à Gontaud.

TARRY, médecin, à Agen

TOURTOULON (de), à Montpellier.

VALADE, à Paris.

VIGNEAU, docteur en méd., à St-Christau (Basses-Pyrén.).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-TROISIÈME VOLUME (1882-1883)

Souvenirs de l'Exposition de Bordeaux en 1882, par M. *Ordinaire de Lacolonge*..... 5

De la police des Livres en Guyenne (1713-1785), par M. *E. Brives-Cazes*..... 23

Conversion d'Henri IV. — Deux lettres inédites d'Élisabeth d'Angleterre, par M. *François Combes*..... 175

Les améliorations du port de Bordeaux et le Canal de Gratte-quina, par M. *Fargue*..... 185

Don Carlos, fils de Philippe II, par M. *A. de Tréverret*..... 209

Relation inédite de l'arrestation du maréchal de Biron, par M. *F. Combes*..... 249

Remarques sur le texte de divers auteurs, par M. *R. Dezeimeris*. 265

Variétés girondines ou Essai historique et archéologique sur la partie de l'ancien diocèse de Bazas renfermée entre la Garonne et la Dordogne (suite), par M. *Leo Drouyn*..... 351

Une narration fabuleuse de la vie d'Alexandre le Grand (extrait d'un Catalogue inédit des Incunables conservés à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux), par M. *Gustave Brunet*..... 543

Éloge de M. Baudrimont (Notes complémentaires), par M. *le Dr Micé*..... 557

Un grand exemple agricole, par M. *R. Dezeimeris*..... 625

Observations pluviométriques, par M. *V. Raulin*..... 633

Séance publique annuelle du 24 avril 1884..... 649

Discours prononcé par M. *Ch. Durand*, président..... 651

Le cardinal Donnet (poème), par M. *Louis Roué*..... 661

Rapport général sur les travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux pour l'année 1883-1884, par M. *V. Labraque-Bordenave*..... 681

Liste des prix décernés par l'Académie..... 693

Algèbre de l'harmonie, par M. *Anatole Loquin*..... de 1 à 152

Compte-rendu des séances..... 1

Table du compte-rendu..... 103

Officiers de l'Académie de Bordeaux pour les années 1882 et 1883 109

Officiers de l'Académie de Bordeaux pour l'année 1884..... 110

Tableau des Membres de l'Académie de Bordeaux, arrêté au 31 décembre 1883..... 111

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS162
.B81
année 44-
45
1882-83

Digitized by Google

Digitized by Google

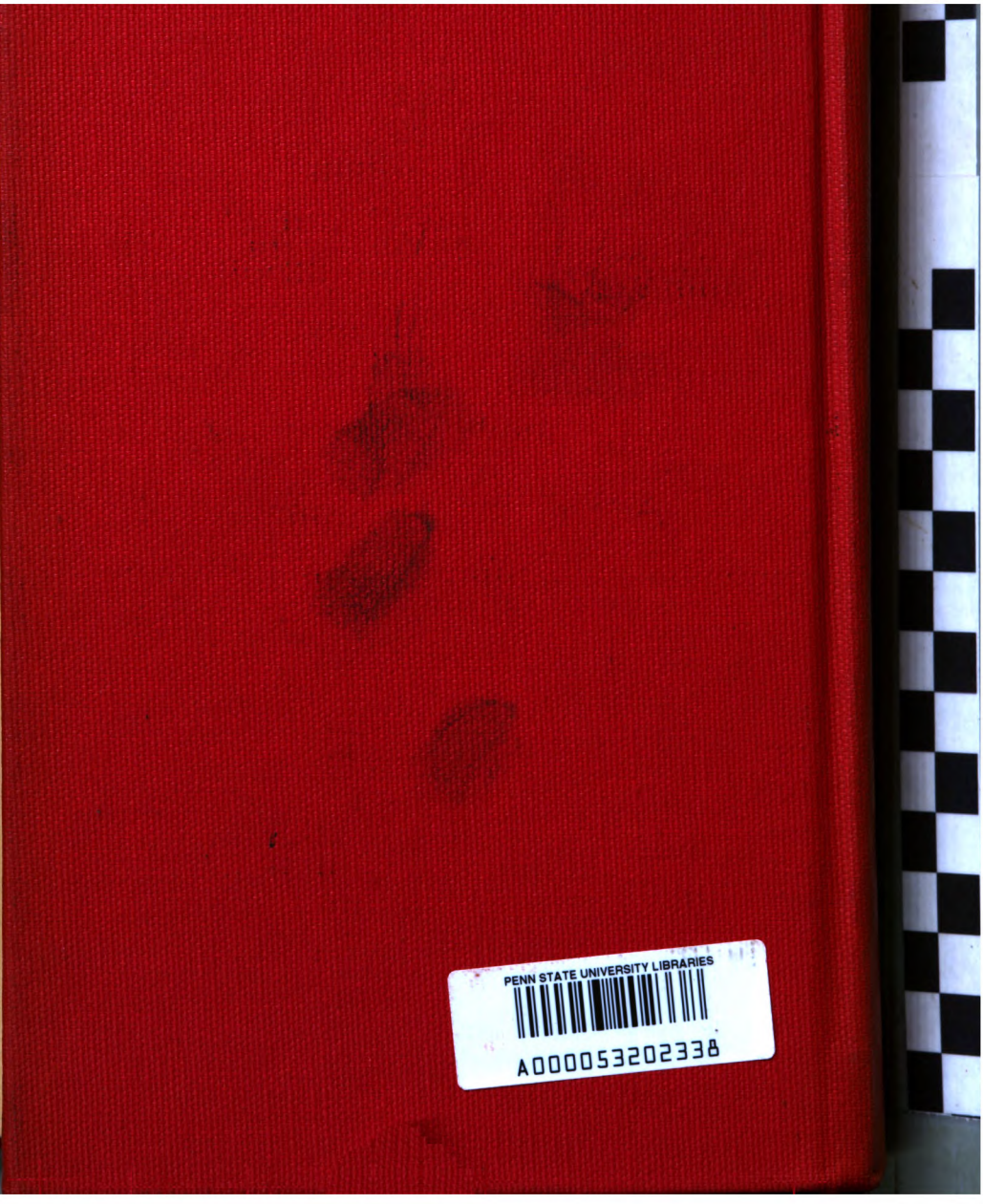
PENN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
A00005320233B

Digitized by Google